13. ANNEXES

13.1 Délibérations du Conseil communal

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre-Président
MM. S. RAVET- Y. SOMVILLE - Mme A. HERENT-GUIOT- M. J.C. JAUMOTTE, Echevins
M. A. WARNOTTE (Conseiller et Président du C.P.A.S.)
Mme. I.EVRARD – MM. M. TRICOT - A. CUVELIER - Mme. M.L. ROMAIN –
M. A. ECTORS – Mme. N. WINDEN –M. L. NOEL – Mme. D. MAERTENS de NOORDHOUT –
M. C. MELIN – Mmes. M. CHARLIER – M. GRATIA – Y. LECOCQ-BELHAOUANE –
Mme. N. MEERT-SCHEYVEN – M. D. FORTIN – Mme. M. HICHAUX, Conseillers communaux,
et Mme. Chr. GODECHOUL, Directrice générale.

En séance publique

ENV- PCDR – Décision.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;
Vu la décision du Conseil communal du 25 mars 2013 d'adhérer aux principes d'élaboration d'un Agenda 21 Local (A21 L) ;
Vu la décision du Collège du 1 juin 2017 d'organiser une réunion entre la Directrice de la Fondation Rurale de Wallonie et le Collège ;
Considérant la possibilité d'associer un AL21 et un PCDR ;
Considérant les avantages pour la commune d'entreprendre une opération de développement rural sur l'ensemble de son territoire ;
Considérant la présentation, au Collège du 19 octobre 2017, d'une opération de développement rural en accompagnement avec la FRW et des liens possibles avec l'agenda 21, réalisée par Madame Billouez, Directrice de la Fondation Rurale de Wallonie ;
Considérant les missions de conseils et aides en matière de développement rural, confiées par le Gouvernement wallon à la Fondation Rurale de Wallonie ;
Considérant qu'un accord ministériel est nécessaire afin d'obtenir ce support technique et qu'il ne sera pas opérationnel avant 2019 ;
Considérant l'incidence financière de l'accompagnement d'une commune de la taille de Court-Saint-Etienne par la FRW estimé à 12.000 €/an TVAC et ce durant 13 années au maximum ;
Sur proposition du Collège communal ;

D E C I D E
À l'unanimité :

Article 1er : du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune.
Article 2 : de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.
Article 3 : de prévoir au budget la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans le financement de la Fondation Rurale de Wallonie à partir de 2019 ;
Article 4 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province et Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Directrice générale,
(sé) Chr. GODECHOUL

Le Bourgmestre - Président,
(sé) M. GOBLET d'ALVIELLA

POUR COPIE CONFORME

La Directrice générale,
Chr. GODECHOUL

Le Bourgmestre,
M. GOBLET d'ALVIELLA

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre – Président
MM. ~~S. RAVET~~ – Y. SOMVILLE – J.-C. JAUMOTTE, Mmes M-L ROMAIN – S. OLEFFE, Échevins
M. S. DE WEVERE, Président du C.P.A.S.
M. F. PETRE, Directeur général

MARCHE DE SERVICES - Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural - PCDR : approbation de l'attribution

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) ;

Vu le courrier du 5 février 2019 du Ministre Colin en charge de l'opération de développement durable informant la commune de son accord de demander à la FRW d'accompagner la commune à partir de l'année 2019 ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 janvier 2020 approuvant la convention d'accompagnement avec la Fondation Rurale de Wallonie ;

Considérant le cahier des charges N° 2020-002 relatif au marché "Élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural - PCDR" établi par le service environnement ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 46.694,21 € hors TVA ou 56.499,99 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 février 2020 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision du Collège communal du 26 février 2020 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- UCL/CREAT, place du Levant 1 à 1348 Louvain-La-Neuve ;
- ACP GROUP, chaussée de la Hulpe 177, bte 5 à 1170 Watermael-Boitsfort ;
- ICEDD ASBL, boulevard Frère Orban 4 à 5000 Namur ;
- ECORES SPRL, rue d'Edimbourg 26 à 1050 Bruxelles ;
- IMPACT SPRL, rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix ;
- TR@ME SCRL, rue de Liège 83 à 4357 Donceel ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 30 avril 2020 à 10h00 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- UCL/CREAT, place du Levant 1 à 1348 Louvain-La-Neuve (49.524,75 € hors TVA ou 59.924,95 €, 21% TVA comprise) ;

- ICEDD ASBL, boulevard Frère Orban 4 à 5000 Namur (66.807,95 € hors TVA ou 80.837,62 €, 21% TVA comprise) ;

- ACP GROUP, chaussée de la Hulpe 177, Bte 5 à 1170 Watermael-Boitsfort (85.000,00 € hors TVA ou 102.850,00 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- UCL/CREAT, place du Levant 1 à 1348 Louvain-La-Neuve (57.524,75 € hors TVA ou 69.604,95 €, 21% TVA comprise)

- ICEDD ASBL, boulevard Frère Orban 4 à 5000 Namur (54.807,95 € hors TVA ou 66.317,62 €, 21% TVA comprise)

- ACP GROUP, chaussée de la Hulpe 177, Bte 5 à 1170 Watermael-Boitsfort (71.000,00 € hors TVA ou 85.910,00 €, 21% TVA comprise)

Considérant le rapport d'examen des offres du 26 octobre 2020 rédigé par le service environnement ;

Considérant que le service environnement propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit ICEDD ASBL, boulevard Frère Orban 4 à 5000 Namur, au montant négocié de 54.807,95 € hors TVA ou 66.317,62 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 930/733-60 (n° de projet 20200025) et sera financé par fonds propres ;

Considérant que, celui-ci a été augmenté lors de la modification budgétaire n° 1 (service extraordinaire) sous réserve d'approbation des services de la tutelle

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 26 octobre 2020, la Directrice financière f.f. a rendu un avis de légalité favorable le 28 octobre 2020 **;**

DECIDE

Article 1er : de sélectionner les soumissionnaires UCL/CREAT, ACP GROUP et ICEDD ASBL qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Article 2 : de considérer les offres de UCL/CREAT, ICEDD ASBL et ACP GROUP comme complètes et régulières.

Article 3 : d'approuver le rapport d'examen des offres du 26 octobre 2020, rédigé par le service environnement.

Article 4 : de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5 : d'attribuer le marché "Élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural - PCDR" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit ICEDD ASBL, boulevard Frère Orban 4 à 5000 Namur, au montant négocié de 54.807,95 € hors TVA ou 66.317,62 €, 21% TVA comprise.

Article 6 : l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2020-002.

Article 7 : de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 8 : d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, à l'article 930/733-60 (n° de projet 20200025) ainsi qu'à la modification budgétaire n°1 (service extraordinaire).

Article 9 : de transmettre la présente délibération à la Directrice financière f.f.

Fait en séance date que dessus

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Secrétaire
(sé) F. PETRE

Le Bourgmestre - Président
(sé) M. GOBLET D'ALVIELLA

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

F. PETRE

Le Bourgmestre,

M. GOBLET D'ALVIELLA

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JANVIER 2020

Présents : Mme M. LAROCHE, Présidente
M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre
MM. S. RAVET – Y. SOMVILLE – J-C. JAUMOTTE, Mmes M-L. ROMAIN – S. OLEFFE, Echevins
M. S. DE WEVERE (Président du CPAS),
MM. M. TRICOT – A. ECTORS, Mmes M. HICHAUX – A. VANDERSTICHELEN,
MM. M. CLERCK – X. MARICHAL, Mmes A. CHEVALIER –N. SALPETIER – S-L. BARROO – A. ARMAND – S. YAHIA – E. VANDAM, M. W. FELTRIN, Conseillers communaux
et M. F. PETRE, Directeur général.

Table des matières

EN SEANCE PUBLIQUE 2
PROCES-VERBAL 2
APPROBATION DU PROCES-VERBAL 2
INTERCOMMUNALES 2
ISBW – Démission et remplacement d'un représentant communal auprès de l'Assemblée générale 2
IPB – Désignation d'un représentant communal au sein du Comité d'attribution 2
ENERGIE 3
ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - AGW EP 2020 : approbation de la convention-cadre 3
ENVIRONNEMENT 3
OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL – Approbation de la Convention d'accompagnement établie par la Fédération Rurale de Wallonie : décision 3
RCA 6
REGIE COMMUNALE AUTONOME « Court-St-Etienne » - Démission d'un membre du Conseil d'Administration : prise d'acte 6
REGIE COMMUNALE AUTONOME « Court-St-Etienne » - Plan financier : approbation 6
CPAS 6
DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – Prise d'acte 6
DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – Prise d'acte 7
FINANCES 7
MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 (Exercice 2019) - Réformation par l'autorité de tutelle : information 7
TAXES ET REDEVANCES - Approbation, approbation partielle et refus par l'autorité de tutelle : information 8
Exercice 2020 - Demande d'un douzième provisoire 10
CPAS – Demande de deux douzièmes provisoires 10
CPAS – Approbation du budget 2020 10
FABRIQUE D'EGLISE 11
FABRIQUE D'EGLISE PROTESTANTE - Approbation du budget (Exercice 2020) 11
INTERPELLATIONS EVENTUELLES DU COLLEGE COMMUNAL 13

EN SEANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil communal du 17 décembre 2019.

INTERCOMMUNALES

ISBW – Démission et remplacement d'un représentant communal auprès de l'Assemblée générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales ;

Vu le Décret du 5 décembre 1996 relative aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 février 2019 désignant, Madame Julie Warnotte, domiciliée rue de Beaurieux, 2C – 1490 Court-Saint-Etienne en tant que représentante de la Commune au sein des Assemblées générales de l'ISBW ;

Vu la démission de Madame Julie Warnotte, actée au Conseil communal du 25 juin 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la liste du Maïeur, de désigner le/la remplaçant.e de Madame Julie Warnotte en tant que représentant de la Commune au sein des Assemblées générales de l'ISBW ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : de prendre acte de la démission de Madame Julie Warnotte en tant que représentante au sein de l'ISBW.

Article 2 : de désigner Monsieur Michel CLERCK.

Article 3 : de transmettre la présente délibération :

- à l'intéressé.
- à l'ISBW.

IPB – Désignation d'un représentant communal au sein du Comité d'attribution

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon du logement ;

Vu les statuts de l'IPB ;

Vu que le Conseil communal doit désigner un représentant au sein du Comité d'attribution ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2019 désignant Monsieur Lamotte en tant que représentant communal au sein du Comité d'attribution de l'IPB ;

Vu la démission de Monsieur Lamotte ;

Vu que ce représentant doit être membre du groupe MR ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : De désigner Madame Isabelle SCHMIT en tant que représentante du groupe MR au sein du Comité d'attribution de l'IPB.

Article 2 : Une copie conforme de la présente décision sera transmise à l'IPB ainsi qu'à l'intéressée.

ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - AGW EP 2020 : approbation de la convention-cadre

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-3 §1 relatif aux compétences du conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 relatif aux obligations de service public en éclairage public ;

Considérant qu'Ores propose un programme de renouvellement du parc d'éclairage public communal afin de remplacer celui-ci au 31 décembre 2029 au plus tard en phasant le remplacement à raison de 10% par an lors les 10 prochaines années ;

Vu la convention-cadre de remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation proposée par Ores afin de fixer les modalités dans lesquelles la réalisation du programme interviendra, plus précisément celles de financement et de remboursement par la commune, du remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des luminaires équipés de sources LED ou toute autre technologie équivalente ;

Vu la décision du Collège communal du 8 janvier 2020 donnant un avis de principe sur le programme de renouvellement du parc communal public tel que proposé par Ores ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : d'approuver la convention-cadre du remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation annexée à la présente délibération.

Article 2 : de charger le Collège communal de son exécution.

ENVIRONNEMENT

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL – Approbation de la Convention d'accompagnement établie par la Fédération Rurale de Wallonie : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Considérant les avantages pour une Commune d'entreprendre une opération de développement rural sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant les missions de conseils et aides en matière de développement rural, confiées par le Gouvernement wallon à la Fédération Rurale de Wallonie ;

Vu sa délibération du Conseil communal du 18 décembre 2017 décidant de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire communal ainsi que de solliciter l'aide de la Fédération Rurale de Wallonie pour la réalisation des différentes phases de réalisation ;

Vu la convention d'accompagnement proposée avec la Fédération Rurale de Wallonie ;

Considérant que le coût annuel pour la mission d'accompagnement s'élève à 11.300 € selon la décision du Bureau du Conseil d'administration du 30/11/201 et est à indexer par rapport à l'indice des prix à la consommation de décembre 2012 ;

Considérant que les dépenses y relatives sont inscrites à l'article 930/733-60/-/20200025 « Etude PCDR » du budget extraordinaire de l'exercice budgétaire 2020 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er: d'approuver la convention d'accompagnement avec la Fondation Rurale de Wallonie comme suit :

Entre

la Fondation Rurale de Wallonie

représentée par Monsieur Francis DELPORTE, Directeur général, et Madame Corinne BILLOUEZ, Directrice opérationnelle,

et

la Commune de Court-Saint-Etienne

représentée par son Bourgmestre, Monsieur Michael GOBLET d'ALVIELLA,
et son Directeur général, Monsieur Frédéric PETRE,

il est convenu ce qui suit:

La Fondation Rurale de Wallonie s'engage :

Pour autant : que les moyens lui soient alloués par la Région Wallonne,
que la FRW dispose d'une étude des caractéristiques socio-économiques de la commune afin d'assurer le déroulement de l'Opération de Développement Rural,

1. à assurer l'information, la consultation et la participation de la population
   - par une ou plusieurs séances d'information du Conseil communal, de la C.C.A.T.M. si elle existe, et du personnel communal ;
   - par une rencontre avec les principaux acteurs locaux et témoins privilégiés ;
   - par au moins une séance d'information et consultation dans chacun des villages et hameaux de l'entité quand cela est possible ;
   - par la consultation spécifique de certains publics cibles qui auront été définis par la FRW (ex : responsables des associations locales, jeunes, agriculteurs, ...) ;
   - par l'animation des groupes de travail et la participation à la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) ;

   - par l'organisation d'un certain nombre de « retours à la population » relatifs à l'état d'avancement de l'opération et aux propositions émises, sous forme d'exposition ou de toute autre modalité définie de commun accord avec la Commune.
     Cette mission commencera à partir du moment où l'équipe de la FRW concernée sera en possession de la première version (avant la version définitive) de l'étude des caractéristiques socio-économiques de la commune prévue par le décret de la RW en date du 11 avril 2014. Cette première version comprendra un ***premier diagnostic*** *de la commune, c'est à dire une identification des problématiques majeures et des ressources spécifiques du territoire.*
2. à contribuer à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)
   - en assurant la rédaction des comptes rendus des séances de consultation, des groupes de travail et de la C.L.D.R. lorsque cette tâche lui est confiée ;
   - en rédigeant la synthèse de la participation de la population (partie II du P.C.D.R.) ;
   - en donnant des conseils pour la mise en forme du P.C.D.R., essentiellement au niveau des libellés, des argumentations et des recherches des moyens de financement.
3. à aider la Commune à présenter son P.C.D.R. devant le Pôle « Aménagement du territoire » (P.A.T.)
4. à communiquer au Collège communal, au moins 2 fois l'an, une proposition de calendrier pour le déroulement de l'opération dans les 6 mois à venir.
5. à aider la Commune à introduire et exécuter les projets contenus dans le PCDR sur base d'une programmation concertée.

La Commune s'engage : (vis-à-vis de l'équipe chargée de l'accompagnement de l'opération)

A respecter l'esprit et la lettre du décret du 11 avril 2014 décrivant le processus de Développement Rural et plus particulièrement de permettre la bonne expression du processus démocratique lié à cette opération.

1. à désigner une personne-relais au sein du Collège (de préférence celle qui assurera la présidence de la C.L.D.R.), une personne-relais au sein du personnel communal (de

préférence celle qui s'occupera de la gestion des dossiers, du suivi des projets) et à faire participer les membres de son Collège échevinal dans les orientations finales de son PCDR. Ces 2 personnes-relais assisteront de manière régulière aux réunions organisées dans le cadre de l'opération de développement rural.

2. à présenter aux différents services de son Administration les agents de développement qui accompagneront la commune dans son opération de développement rural.

3. à assurer la bonne logistique nécessaire à l'opération, à savoir :
   - lui permettre d'utiliser gratuitement un local (avec table, chaises, armoire ou tiroirs fermant à clé, téléphone et casier pour le courrier) au sein de l'Administration communale et ce de manière non permanente.
   - lui permettre l'usage d'une photocopieuse communale pour tout document relatif à la commune et utile pour le suivi de l'opération.
   - assurer la réservation des salles, leur disposition et remise en ordre (disposition des chaises et tables - chauffage - accessibilité des agents de développement 30 minutes avant le début des séances).
   - assurer toute la publicité nécessaire au bon déroulement de la participation de la population (distribution de toutes boîtes annonçant les séances d'information et les séances de consultation, communiqué de presse, collaboration avec les radios et la télévision locales, annonce dans le bulletin communal, ...) et de manière générale à assurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de cette participation.
   - prendre à sa charge les moyens financiers et les mesures nécessaires pour la multiplication et l'envoi de toutes les convocations et les comptes rendus des réunions aux membres de la C.L.D.R., aux membres des groupes de travail et aux autres participants.

4. à fournir :
   - les rapports annuels communaux des quelques années antérieures au démarrage de l'opération ;
   - de manière systématique, copie en double exemplaire de tout courrier officiel (du Ministre, de l'Administration régionale ou autre) et délibération communale ayant trait à l'opération de développement rural, et de tout autre document susceptible d'être utile dans le cadre de l'ODR ;
   - l'ordre du jour quelques jours avant la séance publique du Conseil Communal.

5. à organiser, de manière régulière et en tout cas à la demande de l'une des parties, toute réunion de concertation utile entre la Commune, la Fondation Rurale de Wallonie et l'auteur de P.C.D.R., de manière à évaluer l'opération en cours et à en préparer la suite (calendrier des réunions, tâches respectives de chaque intervenant, remise des supports utiles aux réunions, respect des échéances, ...) pour ne pas entraver le processus participatif.
En particulier, une concertation spécifique sera organisée avant l'approbation du PCDR par le Conseil Communal.
NB: Aucune convention ne lie la FRW à l'auteur, c'est donc à la commune qu'il revient de faire respecter les engagements pris par les 2 autres parties

6. à l'informer, s'il échet :
   - des options définies dans les politiques communales inscrites dans des documents existants (Schéma de structure, PST, Agenda 21 local, PCM, PCS, Programme triennal d'actions en matière de logement, Fonds d'investissement des communes etc.)
   - ou de tout autre politique, projet ou action menés par la commune durant la phase d'élaboration du PCDR ceci afin d'établir des synergies avec le P.C.D.R. en vue de faire de celui-ci le document fédérateur des politiques communales.

7. à respecter le processus de concertation (CLDR, population directement concernée) dans la concrétisation des différents projets contenus dans le PCDR après l'approbation de celui-ci.

8. à ouvrir le site internet communal aux informations relatives à l'opération ; ou à envisager la création d'un blog communal consacré à l'opération.

9. à prévoir un budget pour une large diffusion des éléments essentiels du PCDR.

10. à participer au financement de la FRW conformément aux dispositions reprises dans le document ci-annexé (sachant que cette participation sera revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de la population de la commune et de l'indice des prix à la consommation)**.**

Le début de la facturation est fixé au **1er Janvier 2020**

Une réunion annuelle d'évaluation sera tenue entre les deux parties de manière à vérifier le bon respect de la convention.

En cas de non-réponse de la commune à des courriers successifs, ou, de dépassements anormaux de délais convenus, la FRW pourra suspendre son accompagnement et le Directeur général fera rapport au Ministre. De même, la commune pourra en cas de non-respect des engagements de la FRW, suspendre ou mettre fin à l'accompagnement par simple délibération du Conseil.

Article 2 : d'adresser copie de la présente délibération au Directeur financier.

RCA

REGIE COMMUNALE AUTONOME « Court-St-Etienne » - Démission d'un membre du Conseil d'Administration : prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

PREND ACTE de la démission de Monsieur J.P Dehoux en tant que membre du Conseil d'Administration de la RCA.

REGIE COMMUNALE AUTONOME « Court-St-Etienne » - Plan financier : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus spécialement les articles L1231-4 à L1231-11 ;

Vu la délibération du 7 mai 2012 décidant de créer une Régie Communale Autonome (RCA) dotée de la personnalité juridique en vue de lui confier la gestion des infrastructures qui seront affectées à des activités sportives et gymnique :

Considérant la nécessité d'établir un plan financier ;

Considérant la nécessité d'approuver le plan financier 2020-2024 ;

DECIDE à l'unanimité

Article unique : D'approuver le plan financier de la RCA.

CPAS

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – Prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, modifiée par le décret du 8 décembre 2005 ;

Vu l'article 19 de la Loi organique du Conseil de l'Action Sociale qui précise que la démission doit être notifiée par écrit au Conseil de l'Action Sociale et au Conseil communal ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 qui désigne Monsieur Warnotte Alain en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale ;

Vu la lettre du 12 décembre 2019 reçue le 13 décembre 2019 de Monsieur Warnotte Alain présentant sa démission en tant que membre de l'Action Sociale ;

PREND ACTE

Article unique : de la démission de Monsieur Warnotte Alain de ses fonctions de membre du Conseil de l'Action sociale.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – Prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu l'article L1122-3, alinéa 1er, du Code de la Démocratie Locale et de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 octobre 2005 portant classification des communes en exécution de ladite disposition, que le nombre des membres du Conseil communal s'élève à 21 ;

Vu l'article 6, § 1er, de la Loi organique et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 susdit que le Conseil de l'Action Sociale est composé de 9 membres ;

Vu la délibération du Conseil communal de ce jour actant la démission de Monsieur Warnotte Alain de son poste de Conseiller de l'Action Sociale ;

Vu le courrier du 13 janvier 2020 par lequel le groupe « Liste du Maïeur », liste à laquelle appartenait le titulaire à remplacer, présente Monsieur Lamotte Raphaël, résidant avenue des Combattants, 150 à 1490 Court-Saint-Etienne, afin de pourvoir à son remplacement ;

Vu l'article 14 de la Loi organique concernant le remplacement d'un membre du Conseil de l'Action Sociale démissionnaire ;

Considérant que Monsieur Lamotte Raphaël remplit l'ensemble des conditions d'éligibilité et ne présente pas de situation d'incompatibilité telles que définies dans la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

PREND ACTE

Article unique : de la désignation de Monsieur Lamotte Raphaël par le groupe « liste du Maïeur » comme conseiller de l'Action Sociale.

FINANCES

MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 (Exercice 2019) - Réformation par l'autorité de tutelle : information

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement ses articles L 1122-12, 1122-13 et L 3115-1 ;

Vu le Règlement général de la Comptabilité communale et plus particulièrement l'article 4, alinéa 2 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 4 novembre 2019 décidant d'approuver la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2019 ;

Vu l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du 20 décembre 2019 en sa compétence tutélaire réformant la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2019 ;

Considérant les modifications suivantes de l'exercice ordinaire ;

Article budgétaire	Recettes	Ancien montant	Majoration	Diminution	Nouveau montant
040/372-01	Impôt des personnes physiques (Taux 8%)	4.185.174,12 €	305.955,35 €		4.491.129,47 €
Article budgétaire	Dépenses	Ancien montant	Majoration	Diminution	Nouveau montant
121/123-48	Frais administratifs retenus pour perception additionnelle	41.517,16 €	695,97 €		42.213,13 €
131/113-48	Cotis. de pension Régime complémentaire	95.477,29 €		95.477,29 €	0,00 €

13120/113-48	Cotis. de pension Régime complément aire	0,00 €	95.477,29 €		95.477,29 €

Considérant que le résultat des recettes de l'exercice ordinaire est désormais de 15.593.843,78 € et non plus de 15.287.888,43 €, que le résultat des dépenses de l'exercice ordinaire est désormais de 15.278.014,89 € et non plus de 15.277.318,92 € et que le solde de l'exercice est de 315.828,89 € et non plus de 10.569.51 € ;

Considérant les modifications suivantes de l'exercice extraordinaire ;

Article budgétaire	Recettes	Ancien montant	Majoration	Diminution	Nouveau montant
000/663-51	Subside en capital de l'AS pour les bâtiments	561.382,42 €		33.929,72 €	527.452,70 €
Article budgétaire	Dépenses	Ancien montant	Majoration	Diminution	Nouveau montant
06089/955-51	FRIC/Prélèv. de l'extra. pour le fonds de réserves extra.	561.382,42 €		33.929,72 €	527.452,70 €

Considérant que le résultat des recettes et des dépenses de l'exercice extraordinaire est désormais de 6.462.536,05 € et non plus de 6.496.465,77 et que le solde de l'exercice est de 0,00 € ;

PREND CONNAISSANCE

De la réformation par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2019 de la Commune de Court-Saint-Etienne, votée en séance du Conseil communal en date du 4 novembre 2019, suivant l'arrêté ministériel notifié le 20 décembre 2019.

TAXES ET REDEVANCES - Approbation, approbation partielle et refus par l'autorité de tutelle : information

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement ses articles L 1122-10, L 3115-1 et L 3131-1 ;

Vu les délibérations du Conseil communal, en date du 4 novembre 2019 approuvant les taxes et redevances suivantes :

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2020
- Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2020
- Taxe sur l'utilisation des conteneurs enterrés – Exercice 2020
- Taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices – Exercice 2020
- Taxe sur la délivrance de sacs payants – Exercice 2020
- Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les secondes résidences – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les agences bancaires – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en colombarium – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – Exercices 2020 à 2025
- Redevance des prestations concernant la couverture des sépultures concédées octroyées avant le 3 octobre 2016 – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur les prestations communales exercées dans le cadre des activités d'un crématorium – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la location de caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels – Exercices 2020 à 2025

- Redevance sur les concessions au cimetière – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur l'exhumation – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur les mariages du samedi après 12 heures et les jours fériés – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la délivrance de documents administratifs – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement – Exercices 2020 à 2025
- Règlement communal fixant les redevances en matière d'environnement et de travaux – Exercices 2020 à 2025
- Règlement redevance – Zone bleue à la rue du Werchai du n° 2 au n° 5 au niveau des places de parking longeant la voie ferrée SNCB – Exercices 2020 à 2025
- Droit d'emplacement sur les marchés – Exercices 2020 à 2025
- Règlement communal fixant les redevances en matière d'urbanisme

Vu le courrier du 28 novembre du Service Public de Wallonie n'appelant aucune mesure de tutelle de la délibération relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2020 ;

Vu le courrier du 28 novembre du Service Public de Wallonie n'appelant aucune mesure de tutelle de la délibération relative aux centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2020 ;

Vu l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du 16 décembre 2019 approuvant la taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en colombarium – Exercices 2020 à 2025, à l'exception des termes « au moment de la demande de l'inhumation des restes mortels, et la mise en colombarium des personnes » contenus à l'article 5 alinéa 1er ;

Vu l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du 16 décembre 2019 n'approuvant pas la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – Exercices 2020 à 2025 pour violation des principes d'égalité et de non-discrimination contenus aux articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;

Vu l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du 17 décembre 2019 approuvant les taxes suivantes :

- Taxe sur l'utilisation des conteneurs enterrés – Exercice 2020
- Taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices – Exercice 2020
- Taxe sur la délivrance de sacs payants – Exercice 2020
- Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les secondes résidences – Exercices 2020 à 2025
- Taxe sur les agences bancaires – Exercices 2020 à 2025

Vu l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du 17 décembre 2019 approuvant les redevances suivantes :

- Redevance des prestations concernant la couverture des sépultures concédées octroyées avant le 3 octobre 2016 – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur les prestations communales exercées dans le cadre des activités d'un crématorium – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la location de caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur les concessions au cimetière – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur l'exhumation – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur les mariages du samedi après 12 heures et les jours fériés – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la délivrance de documents administratifs – Exercices 2020 à 2025
- Redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement – Exercices 2020 à 2025

- Règlement communal fixant les redevances en matière d'environnement et de travaux – Exercices 2020 à 2025
- Règlement redevance – Zone bleue à la rue du Werchai du n° 2 au n° 5 au niveau des places de parking longeant la voie ferrée SNCB – Exercices 2020 à 2025
- Droit d'emplacement sur les marchés – Exercices 2020 à 2025
- Règlement communal fixant les redevances en matière d'urbanisme

PREND CONNAISSANCE

Des arrêtés du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, relatifs aux approbations, approbations partielles et refus en matière des taxes et des redevances votées au Conseil communal du 4 novembre 2019

Exercice 2020 - Demande d'un douzième provisoire

LE CONSEIL COMMUNAL,
DECIDE à l'unanimité

De retirer le point de la séance.

CPAS – Demande de deux douzièmes provisoires

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L 1122-30 ;

Vu les articles 110, 110bis et 112bis de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976 telle que modifiée par le décret du 23 janvier 2014 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2019 du Conseil de l'Action sociale du CPAS de Court-Saint-Etienne approuvant deux douzièmes provisoires du budget 2020 ;

Considérant que le budget 2020 du CPAS a été voté en séance du 18 décembre 2019 ;

Considérant que l'Autorité de tutelle, en ce qui concerne toute décision relative au budget du CPAS, est le Conseil communal ;

Considérant que le Conseil communal dispose de quarante jours à dater de la réception de l'acte et des pièces justificatives pour statuer sur le dossier, le délai de quarante jours pouvant être prolongé de vingt jours ;

Considérant que la Commune a reçu en date du 8 janvier 2020 la délibération susmentionnée ;

Considérant l'obligation d'exécuter le paiement de certaines dépenses obligatoires et indispensables à la saine poursuite de la gestion ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : d'approuver la délibération du Conseil de l'Action Sociale du CPAS du 18 décembre 2019 demandant de disposer de deux douzièmes provisoires pour l'exercice 2020.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au CPAS et au Directeur financier

---

CPAS – Approbation du budget 2020

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement l'article 117 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L 1122-30 et L1123-23 ;

Vu la Loi Organique des CPAS du 08 juillet 1976 telle que modifiée pour la dernière fois par le Décret du 23 janvier 2014 et en particulier ses articles 88 § 1er et 112 bis ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adaptant le Règlement Général sur la Comptabilité Communale aux CPAS ;

Attendu que, depuis le 1er mars 2014, il appartient au Conseil communal d'exercer la tutelle spéciale d'approbation sur les budgets et modifications budgétaires du CPAS ;

Vu la circulaire du 21 janvier 2019 relative à la tutelle sur les actes des CPAS et aux pièces justificatives ;

Vu la circulaire budgétaire du 17 mai 2019 de Madame la Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2020 ;

Attendu que le projet de budget a été soumis au Comité de Concertation « Commune - C.P.A.S. » en date du 5 février 2019 conformément à l'article 26bis § 1er,1° de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des C.P.A.S. ;

Attendu qu'au service ordinaire, à l'exercice propre, les recettes et les dépenses sont à l'équilibre et s'élèvent à 3.305.853,02€ ;

Considérant qu'à l'exercice global, au service ordinaire, le budget se présente en équilibre au montant de 3.488.275,61 € ;

Attendu qu'à l'extraordinaire, à l'exercice propre, le montant des recettes s'élève à 491.000,00 € et le montant des dépenses à 640.500,00 € soit un déficit de 149.500,00 € ;

Considérant qu'à l'exercice global, après prélèvement sur le fonds de réserve, le budget extraordinaire se présente en équilibre à 655.500,00 € ;

Considérant l'avis de la Commission budgétaire conformément à l'article 12 du R.G.C.C. ;

Considérant que le budget 2020 du C.P.A.S. est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Vu l'article 000/486-01 en recettes du service ordinaire relatif à l'intervention communale qui s'élève à 1.458.607,00 € ;

Vu l'ensemble des annexes au budget de l'exercice 2020 ;

Considérant que le budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2020 a été approuvé par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 18 décembre 2019 et transmis définitivement à l'administration communale le 8 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE par 13 oui et 8 abstentions

(Mr. M. Tricot, Mme A. Vanderstichelen, MR X. Marichal, Mmes A. Chevalier, N. Salpetier, S-L. Barroo et A. Armand et Mr W. Feltrin) :

Article 1er : d'approuver le budget ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2020, dont la part communale à l'ordinaire s'élève à 1.458.607,00 € et qui se présente comme suit :

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes totales exercice proprement dit	**3.305.853,02**	**491.000,00**
Dépenses totales exercice proprement dit	**3.305.853,02**	**640.500,00**
Boni / Mali exercice proprement dit	**0,00**	**-149.500,00**
Recettes exercices antérieurs	**0,00**	**0,00**
Dépenses exercices antérieurs	**60.326,03**	**0,00**
Prélèvements en recettes	**182.422,59**	**164.500,00**
Prélèvements en dépenses	**122.096,56**	**15.000,00**
Recettes globales	**3.488.275,61**	**655.500,00**
Dépenses globales	**3.488.275,61**	**655.500,00**
Boni / Mali global	**0,00**	**0,00**

Article 2 : De transmettre la présente délibération au CPAS.

FABRIQUE D'EGLISE

FABRIQUE D'EGLISE PROTESTANTE - Approbation du budget (Exercice 2020)

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 6, §1er, VIII, 6 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L3161-61 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Attendu que, depuis le 1er janvier 2015, il appartient au Conseil communal d'exercer la tutelle spéciale d'approbation sur les budgets, modifications budgétaires et comptes des

établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus financés au niveau communal ;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques des églises ;

Vu le décret du 5 mai 1806 relatif au logement des ministres du culte protestant et à l'entretien des temples, l'article 2 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, les articles 6 et 7 ;

Vu le décret du 13 mars 2014 réformant les dispositions sur la tutelle des Fabriques d'églises et les autres cultes et plus particulièrement, le Titre VI de la Partie III du Livre Ier du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui traite de la tutelle administrative sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le budget de l'exercice 2020 de l'Eglise Protestante de Wavre, arrêté par son Conseil d'Administration en séance du 19 août 2019 et parvenu à l'Administration communale accompagné des pièces justificatives renseignées dans la circulaire susvisée le 7 janvier 2020 ;

Vu l'envoi simultané du dossier susvisé, accompagné des pièces justificatives renseignées dans la circulaire susvisée, au Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique, aux autres Conseils communaux intéressés et au Gouverneur de la Province du Brabant wallon;

Considérant que la complétude du dossier transmis a été déclaré le 7 janvier 2020 et que, dès lors, le délai d'instruction imparti à la Commune pour statuer sur la délibération susvisée a débuté le 7 janvier 2020;

Considérant que le projet de décision du Conseil communal a été adressé, accompagné de ses annexes explicatives éventuelles, au Directeur financier en date du 7 janvier 2020 ;

Vu l'avis de légalité favorable du Directeur financier, rendu en date du 8 janvier 2020 ;

Considérant que le budget susvisé répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2020 et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ; qu'en conséquence, il s'en déduit que le budget est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : d'émettre un avis favorable sur le budget de l'Eglise Protestante de Wavre pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil d'Administration du 19 août 2019, qui se clôture comme suit et prévoit une participation communale de 778,51€ à l'ordinaire :

Recettes ordinaires totales	12.843,25 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.353,25 (€)
Recettes extraordinaires totales	0,00 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0,00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.870,00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	9.973,25 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	418,25 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	418,25 (€)
Recettes totales	**12.843,25 (€)**
Dépenses totales	**12.843,25 (€)**
Résultat comptable	**0,00 (€)**

Article 2 : en application de l'article L3162-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, un recours est ouvert à l'Eglise Protestante de Wavre et au Synode contre la présente décision devant le Gouverneur de la Province du Brabant wallon. Ce recours doit être introduit dans les 30 jours de la réception de la présente décision.

Article 3 : conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Article 4 : conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée au Conseil communal de la Ville de Wavre.

INTERPELLATIONS EVENTUELLES DU COLLEGE COMMUNAL

Une Conseillère Ecolo demande ce qu'il en est de la maison qui est mise en location avenue de Wisterzée et qui n'est pas occupée. L'Echevin des travaux répond que l'agence en charge de la location a considéré que la maison n'était pas en état d'être louée. Maintenant, le nécessaire a été fait mais on a suspendu la procédure afin d'étudier la possibilité d'y emménager le « Vestiaire ». Le Président du CPAS ajoute qu'il faut en effet transférer provisoirement le « Vestiaire » en attendant l'achat d'un immeuble. La Conseillère Ecolo conseille d'enlever l'enseigne « boucherie ».

La même Conseillère intervient à propos du danger dans le sous-terrain sous les voies de chemin de fer à hauteur de l'ancien parking de CP Bourg. Il y aurait 20 cm d'eau. L'Echevin des travaux répond que le service travaux n'a pas été averti. La situation sera analysée.

Une Conseillère Ecolo intervient à propos des vœux au personnel du 8 janvier et du discours du Bourgmestre. Selon elle le discours était trop court, il n'a pas été question des projets, du personnel du CPAS, etc. Selon cette Conseillère, les vœux sont un moment important pendant lequel on met des personnes à l'honneur, on encourage, on mobilise les troupes. Elle espère donc que le prochain discours ne sera pas un discours «raté ».
Monsieur le Bourgmestre répond que pour lui c'était un discours « réussi » au cours duquel il a mis les nouveaux agents à l'honneur. Si le discours était court c'est parce que c'était une demande du personnel. Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il se réserve pour les vœux 2021 car ce sera notamment l'année des 20 ans de son maïorat. Son discours sera donc long et il veillera à ce que le personnel du CPAS soit également mis à l'honneur. Il faudra pour cela que le service du personnel du CPAS lui communique les informations, ce qui va dans le sens du projet de fusionner certains services du CPAS et de la commune.

Un Conseiller Ecolo relève que dans un PV de Collège, il est mentionné qu'une évaluation d'un terrain rue de Suzeril avait été demandée. Il demande les intentions du Collège car il était prévu d'y construire des logements sociaux. Monsieur le Bourgmestre répond que des personnes seraient intéressées par l'achat de ce terrain, raison de cette estimation à titre préventif. Il n'y a cependant rien de concret. Il n'est pas en mesure d'en dire davantage pour le moment.

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire, La Présidente,

(sé) F . PETRE **(sée) M. Laroche**

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général, **Le Bourgmestre,**

F. PETRE **M. GOBLET d'ALVIELLA**

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2021

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre - Président
MM Y. SOMVILLE – J-C. JAUMOTTE, Mmes M-L. ROMAIN – M. LAROCHE - S. OLEFFE, Echevins
~~M. S. DE WEVERE (Président du CPAS)~~,
MM. M. TRICOT – A. ECTORS, Mmes M. CHARLIER - M. HICHAUX – A. VANDERSTICHELEN,
MM. M. CLERCK – X. MARICHAL, Mmes A. CHEVALIER – ~~N. SALPETIER~~ – S-L. BARROO –
A. ARMAND – ~~S. YAHIA~~ – E. VANDAM, M. P. URBAIN, Conseillers communaux et M. F. PETRE, Directeur général.

PCDR - Opération de développement rural - Constitution d'une commission locale de développement rural: Désignation des membres

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal;

Vu sa délibération du Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté ministériel approuvant la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR);

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de constituer une commission locale de développement rural (CLDR);

Considérant que la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant et qu'elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants;

Considérant qu'un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal;

Considérant que les autres membres sont désignés parmi les personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population;

Considérant l'appel à candidatures qui a été lancé à l'occasion des consultations villageoises menées courant octobre et novembre 2020 ainsi qu'à l'occasion des rencontres avec les milieux associatifs;

Considérant que 43 candidatures ont été rentrées dans les délais;

Vu la délibération du Collège communal du 13 janvier 2021 validant les 43 candidatures citoyennes;

Vu la proposition du Collège communal de désigné les représentant du quart communal de la CLDR comme suit:

- 3 membres du collège communal
- 2 membres de la liste du Bourgmestre
- 2 membres de la liste Ecolo
- 1 membre de la liste Oxygène
- 1 membre de la liste Plus

Considérant le courrier du 15 janvier 2021 envoyé aux conseillers communaux;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er: de désigner les citoyens suivants comme membres effectifs/suppléants

EFFECTIFS		
PRÉNOM	**NOM**	**VILLAGE**
Alexandra	COSSARD	Beaurieux
Jean-Luc	CLOSSET	Beaurieux
Gaetane	COPPENS	Beaurieux
Didier	RYCKBOSCH	Beaurieux
Jean-Philippe	LAFFORGUE	Beaurieux
Marc	THYS	Centre
Marie	DAUTREBANDE	Centre
Jean-Guillaume	LAHAYE	Centre
Hugues	EWBANK	La Roche
Evelyne	HENRY DE FRAHAN	Le Ruchaux
Marc	DEBOIS	Le Ruchaux
Jean-Philippe	LEFIN	Mérivaux
Marie-Christine	CHERON	Mérivaux
Marie	DE WASSEIGE	Sart-Messire-Guillaume
Mathias	GERARD	Sart-Messire-Guillaume
Hélène	HERVAGAULT	Sart-Messire-Guillaume
Françoise	CLAEYS BOUAERT	Suzeril
Michel	GEERTS	Tangissart
Frédou	BRAUN	Tangissart
Laurence	MICHA	Tangissart
Arnaud	GOURDANGE	Tangissart
SUPPLÉANTS		
PRÉNOM	**NOM**	**VILLAGE**
Isabelle	DELFOSSE	Beaurieux
Dominique	SPRUMONT	Beaurieux
Francis	BALSAT	Beaurieux
Jacques	DANEAU	Beaurieux
Pamela	AGRASOT	Beaurieux
Frédéric	SOILLE	Centre
Sifa	MASSAMBA	Centre
Sébastien	DE GREVE	Centre
Sophie	RYELANDT	Centre
Brigitte	SALKIN	La Roche
Olivier	LALOUX	La Roche
Anne-Frédérique	TRIGALET-ANCIAUX	Le Ruchaux
Evelyne	GORAY	Mérivaux
Caroline	MESTRE	Mérivaux
Soraya	FUKI	Sart-Messire-Guillaume
Jean-François	REES	Sart-Messire-Guillaume
Marie-Caroline	COLLARD	Sart-Messire-Guillaume
Alain	VANDEN BROECK	Tangissart
Vincent	HARCQ	Tangissart
Marie	LEFEBVRE	Tangissart
Ludovic	NASSEL	Tangissart
Benoît	GODART	Tangissart

Article 2: de désigner les mandataires suivants dans le cadre du quart communal:
Pour la liste du Mayeur: A. ECTORS (suppléant), E. VANDAM (suppléant)
Pour le collège: JC. JAUMOTTE (effectif), S. DEWEVERE (effectif), M. LAROCHE suppléant)
Pour la liste Ecolo: A. CHEVALIER (effectif), SL. BARROO (suppléant)
Pour la liste Oxygène: M. CHARLIER (effectif)

Pour la liste Plus: S. YAHIA (effectif)

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général,
(sé) F. PETRE

Le Bourgmestre - Président,
(sé) M. GOBLET D'ALVIELLA

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. PETRE

M. GOBLET D'ALVIELLA

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 25 MAI 2021

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre - Président
MM Y. SOMVILLE – J-C. JAUMOTTE, Mmes M-L. ROMAIN – M. LAROCHE - S. OLEFFE, Echevins
M. S. DE WEVERE (Président du CPAS),
MM. M. TRICOT – A. ECTORS, Mmes M. CHARLIER - M. HICHAUX – A. VANDERSTICHELEN,
MM. M. CLERCK – X. MARICHAL, Mmes A. CHEVALIER – N. SALPETIER – S-L. BARROO –
A. ARMAND – S. YAHIA – E. VANDAM, M. P. URBAIN, Conseillers communaux
et M. F. PETRE, Directeur général.

PCDR - Règlement d'ordre intérieur de la CLDR - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L 1122-30;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie pour la réalisation des différentes phases ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel approuvant la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) ;

Vu sa délibération du Conseil communal du 23 février 2021 désignant les membres de la CLDR;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant les modèles de Règlement d'Ordre Intérieur des commissions locales de Développement rural;

Considérant le Règlement d'Ordre Intérieur a été arrêté lors de la réunion de la CLDR du 5 mai 2021;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er: d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR

Article 2: de charger le service environnement de transmettre le ROI ainsi la liste des membres de la CLDR à la Région wallonne

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général,
(sé) F. PETRE

Le Bourgmestre - Président,
(sé) M. GOBLET D'ALVIELLA

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général, **Le Bourgmestre,**

F. PETRE **M. GOBLET D'ALVIELLA**

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Présents :
M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre - Président;
M. J.-C. JAUMOTTE, Mme M. LAROCHE, Mme S. OLEFFE, M. A. ECTORS, Échevins;
M. S. DE WEVERE, Président du CPAS;
M. M. TRICOT, Mme M. CHARLIER, M. X. MARICHAL, Mme A. CHEVALIER, Mme S. YAHIA, Mme E. VANDAM, Mme S. GODFROID, M. R. LAMOTTE, Conseillers;
M. F. PETRE, Directeur Général;

Excusés :
Mme M.-L. ROMAIN, Échevine;
Mme A.-S. VANDERSTICHELEN, M. M. CLERCK, Mme N. SALPETIER, Mme S.-L. BARROO, Mme A. ARMAND, M. P. URBAIN, Conseillers;

PCDR - CLDR - Candidature des membres de la CLDR - Liste pour désignation en Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu sa délibération au Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté ministériel approuvant la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de constituer une commission locale de développement rural (CLDR) ;

Considérant que la CLDR est présidée par le Bourgmestre, ou son représentant, et qu'elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;

Considérant qu'un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal ;

Considérant que les autres membres sont désignés parmi les personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la Commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;

Vu sa délibération en Conseil communal du 23 février 2021 désignant les membres effectifs, les membres suppléants ainsi que le quart communal ;

Considérant que 43 candidatures citoyennes et 9 mandataires pour le quart communal ont été désignés ;

Considérant que 21 membres ont démissionné ;

Considérant que la Commune a relancé une procédure de renouvellement des membres dé missionnaires de la CLDR du 29 juillet 2022 au 18 septembre 2022 ;

Considérant que 11 nouvelles candidatures ont été reçues, à savoir :

LEMOINE Adrien	16-08-84	avenue des Combattants, 103	Centre
VANDERSTICHELEN Anne-Sophie	20-07-74	rue du cerisier, 87A	Tangissart
ALEXANDRE Lucie	01-04-94	rue de suzeril, 22	Suzeril
DOSSIN Sylvie	19-12-78	rue Defalque, 16	Centre
GODFROID Sophie	24-04-67	rue du Try, 4	La Roche
LAMOTTE Raphaël	12-10-77	avenue des Combattants, 150	Mérivaux
FLAHAUT Olivier	07-08-67	rue de Beaurieux, 14	Centre
DEPOORTERE Marc	27-01-65	rue de Faux, 11	Faux

VINCENT David	10-06-91	avenue des combattants, 164	Mérivaux
CORNELIS Pierre-Yves	09-06-68	rue Ernest Cosse, 9	Centre
FINET Pierre	03-04-58	rue François, 38	Centre

Considérant que, parmi les 11 nouvelles candidatures, 3 membres sont Conseillers communaux ;

Considérant les 23 membres citoyens ayant renouvelé leur candidature, à savoir :

BRAUN Frédou	30-12-72	rue du Créquion, 4	Tangissart
AGRASOT Pamola	07-08-1951	rue Baudoux 1	Beaurieux
CHERON Marie Christine	24-07-59	rue du Pont de Pierres 13	Mérivaux
CLOSSET Jean Luc	20-10-55	rue du Grand Philippe, 22	Beaurieux
COPPENS Gaetane	28-11-66	rue Fossé des Vaux 47	Beaurieux
DANEAU Jacques	16-08-1947	rue du Grand Philippe, 3	Beaurieux
DAUTREBANDE Marie	12-4-1991	rue des écoles, 24	Centre
DE GREVE Sébastien	06-11-79	rue des Écoles 10	Centre
DE WASSEIGE Marie	15-04-74	rue de Faux 12	Sart-Messire-Guillaume
DELFOSSE Isabelle	01-05-1967	rue de Beaurieux, 13	Beaurieux
GORAY Evelyne	01-05-1953	rue de Mérivaux, 38	Mérivaux
LAHAYE Jean-Guillaume	22-09-87	rue de la Résistance 3	Centre
LEFEBVRE Marie	26-11-82	rue du Ghête 7a	Tangissart
LEFIN Jean-Philippe	13-11-56	rue du Pont de Pierre, 46	Mérivaux
MICHA Laurence	21-03-77	ruelle Botte, 7A	Tangissart
NASSEL Ludovic	25-07-79	rue du Ghête, 1/A000	Tangissart
REES Jean-François	21-09-63	rue des communes 39	Sart-Messire-Guillaume
RYCKBOSCH Didier	30-10-1969	rue Fossé des Vaux, 49	Beaurieux
RYELANDT Sophie	26-01-1967	rue Defalque, 2	Centre
SOILLE Frederic	22-05-59	rue Defalque, 39	Centre
SPRUMONT Dominique	11-08-59	rue de Beaurieux, 68	Beaurieux
TRIGALET-ANCIAUX Anne-Frédérique	18-03-68	rue du Bois des Rêves, 10	Le Ruchaux
VANDEN BROECK Alain	16-11-58	rue Notre Dame, 13	Tangissart

Considérant que, parmi les 9 membres composant le quart communal, 8 membres ont renouvelé leur candidature, à savoir :

JAUMOTTE Jean-Christophe
DEWEVERE Steve
LAROCHE Mélanie
ECTORS Axel
VANDAM Emilie
CHEVALIER Anne
CHARLIER Marilyne
YAHIA Souad

Considérant que Sarah-Lou BARROO, faisant partie du groupe Ecolo, a informé la Commune de sa démission de la CLDR ;

Considérant que Anne-Sophie VANDERSTICHELEN, faisant partie du groupe Ecolo, remplacerait Madame BARROO au sein du quart communal de la CLDR ;

DECIDE à l'unanimité,

Article 1er : de désigner les 31 citoyens suivants comme membres effectifs/suppléants :

ALEXANDRE Lucie (suppléant)	01-04-94	rue de Suzeril, 22	Suzeril
AGRASOT Pamola (effectif)	07-08-1951	rue Baudoux 1	Beaurieux
BRAUN Frédou (suppléant)	30-12-72	rue du Créquion, 4	Tangissart
CHERON Marie Christine (effectif)	24-07-59	rue du Pont de Pierres 13	Mérivaux
CLOSSET Jean Luc (suppléant)	20-10-55	rue du Grand Philippe, 22	Beaurieux
COPPENS Gaetane (effectif)	28-11-66	rue Fossé des Vaux 47	Beaurieux
CORNELIS Pierre-Yves (suppléant)	09-06-68	rue Ernest Cosse, 9	Centre
DANEAU Jacques (effectif)	16-08-1947	rue du Grand Philippe, 3	Beaurieux
DAUTREBANDE Marie (suppléant)	12-4-1991	rue des Ecoles, 24	Centre
DE GREVE Sébastien (effectif)	06-11-79	rue des Écoles 10	Centre
DE WASSEIGE Marie (suppléant)	15-04-74	rue de Faux 12	Sart-Messire-Guillaume
DELFOSSE Isabelle (effectif)	01-05-1967	rue de Beaurieux, 13	Beaurieux
DEPOORTERE Marc (suppléant)	27-01-65	rue de Faux, 11	Faux
DOSSIN Sylvie (effectif)	19-12-78	rue Defalque, 16	Centre
FINET Pierre (suppléant)	03-04-58	rue François, 38	Centre
FLAHAUT Olivier (effectif)	07-08-67	rue de Beaurieux, 14	Centre
GORAY Evelyne (suppléant)	01-05-1953	rue de Mérivaux, 38	Mérivaux
LAHAYE Jean-Guillaume (effectif)	22-09-87	rue de la Résistance 3	Centre
LEFEBVRE Marie (suppléant)	26-11-82	rue du Ghete 7a	Tangissart
LEFIN Jean-Philippe (effectif)	13-11-56	rue du Pont de Pierre, 46	Mérivaux
LEMOINE Adrien (suppléant)	16-08-84	avenue des Combattants, 103	Centre
MICHA Laurence (effectif)	21-03-77	ruelle Botte, 7A	Tangissart
NASSEL Ludovic (suppléant)	25-07-79	rue du Ghête, 1/A000	Tangissart
REES Jean-François (effectif)	21-09-63	rue des Communes 39	Sart-Messire-Guillaume
RYCKBOSCH Didier (suppléant)	30-10-1969	rue Fossé des Vaux, 49	Beaurieux
RYELANDT Sophie (effectif)	26-01-1967	rue Defalque, 2	Centre
SOILLE Frederic (suppléant)	22-05-59	rue Defalque, 39	Centre
SPRUMONT Dominique (effectif)	11-08-59	rue de Beaurieux, 68	Beaurieux

TRIGALET-ANCIAUX Anne-Frédérique (suppléant)	18-03-68	rue du Bois des Rêves, 10	Le Ruchaux
VINCENT David (effectif)	10-06-91	avenue des Combattants, 164	Mérivaux
VANDEN BROECK Alain (suppléant)	16-11-58	rue Notre Dame, 13	Tangissart

Article 2 : de renouveler le quart communal avec les mandataires suivants :

- 5 membres de la liste du Bourgmestre dont 4 membres du Collège communal, à savoir :
  - Membres du Collège communal : A. ECTORS (suppléant), JC. JAUMOTTE (effectif), S. DEWEVERE (effectif), M. LAROCHE (suppléant),
  - Membre de la liste du Bourgmestre ne faisant pas partie du Collège communal : E. VANDAM (suppléant)
- la liste Ecolo : A. CHEVALIER (effectif), A-S VANDERSTICHELEN (suppléant)
- la liste Oxygène : M. CHARLIER (effectif)
- la liste Plus : S. YAHIA (effectif).

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur Général,
(sé) F. PETRE

Le Bourgmestre - Président,
(sé) M. GOBLET D'ALVIELLA

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. PETRE

M. GOBLET D'ALVIELLA

13.2 PV des réunions de coordination

Principales réunions de pilotage		
Date	**Participants**	**Objet principal**
23/10/19	Relais communaux / FRW	Première rencontre Echevin et agent relais
11/12/19	Collège communal / FRW	Première rencontre Collège communal
05/03/20	Relais communaux / FRW	Visite de terrain
10/06/20	Collège communal / FRW	Validation d'une « pré » consultation en ligne des habitants sur la plateforme FRW (adaptation COVID-19)
08/01/21	Relais communaux / FRW / ICEDD	Bilan du cycle de consultations et début de mission de l'Auteur
28/04/21	Collège communal / FRW / ICEDD / SPW-ARNE	Avis sur la partie 3 « diagnostic partagé »
09/09/21	Relais communaux / ICEDD / FRW	Préparation de l'Hackathon du 02/10/22
16/11/21	Relais communaux / ICEDD / FRW	Préparation des prochaines étapes de l'élaboration du PCDR
15/12/21	Collège communal / ICEDD / SPW-DR / FRW	Présentation et avis sur ébauche de stratégie de développement (partie 4)
25/01/22	Relais communaux / ICEDD/ FRW	Préparation des prochaines étapes de l'élaboration du PCDR
12/04/22	Relais communaux / ICEDD / FRW	Organisation des démarches liées à l'affinage et à la programmation dans le temps des projets
18/05/22	Collège communal / ICEDD/ FRW / SPW-DR	Avis sur première proposition de programmation dans le temps
27/06/22	Relais communaux / ICEDD / FRW	Préparation des prochaines étapes de l'élaboration du PCDR
12/07/22	Relais communaux / ICEDD / FRW	Visite de terrain – projets mobilité, environnement et espaces publics
03/08/22	FRW/ICEDD	Préparation des soirées thématiques « mobilité » et « espaces publics » ainsi que de la présentation du complément de diagnostic environnemental
06/10/22	Relais communaux / FRW	Etat d'avancement de l'élaboration du PCDR et préparation des prochaines étapes
26/10/22	Collège communal / ICEDD / FRW	Présentation et avis fiches projets lots 1 et 2
08/02/23	Relais communaux / FRW	Etat d'avancement de l'élaboration du PCDR et préparation des prochaines étapes
08/03/23	Collège communal / ICEDD / FRW / SPW-DR	Présentation et avis avant-projet de PCDR

➔ Voir les comptes rendus des différentes réunions de pilotage en annexe 2

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

E-Réunion de travail - Commune / FRW / ICEDD
Le **08/01/2021 – Synthèse succincte**

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin à l'Aménagement du territoire), Steve DE WEVERE (Echevin à l'environnement)*
*Pour l'**Administration communale** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour **l'Auteur (ICEDD)** : Florence VANDY (project manager)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Nicolas BOSMANS et Laëtitia LAMARCQ (agents de développement)*

Ordre du jour

1. **Bilan 2020 du cycle des consultations** : présentation des deux tableaux de synthèse
2. **Début de mission de l'Auteur** : remise des documents et planning des premières productions
3. **Chronologie des prochaines étapes** : planning prévisionnel 2021
4. **Focus sur la désignation de la CLDR et R.O.I**

Annexes : *An1 : synthèse de fréquentation du cycle de consultations ; An2 : synthèse des idées de projets issues des consultations ; An3 : ligne du temps PERT ODR 2021-2022 ; An4 : agenda prévisionnel*

Copie :
- Aux participants
- Au Collège communal
- Service extérieur du SPW-ARNE / Développement rural : Xavier Dubois
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Bilan 2020 du cycle des consultations

1.1 Présentation du tableau de synthèse de fréquentation du cycle des consultations (annexe 1)

- La FRW a dressé un bilan quantitatif du cycle des consultations du diagnostic territorial d'AGORA mené en 2019 et des consultations citoyennes pour l'ODR en 2020. Au total, nous comptabilisons 1 017 participants (697 en 2019, 320 en 2020)
- Malgré un contexte sanitaire particulièrement difficile en 2020, les résultats restent honorables. Stimuler la participation citoyenne n'a pas été chose aisée mais les formules variées, en présentiel et en distanciel, ont permis de riches échanges et un maintien du lien. Au total, en deux ans, un dixième de la population stéphanoise s'est exprimé sur le diagnostic de territoire. En comparaison avec d'autres communes en ODR, ce résultat est tout à fait correct. Un foisonnement d'idées pour l'avenir communal a eu lieu.

➔ Après discussion avec la Commune, il est acté de présenter au Collège les résultats des consultations dans le courant du mois de mars 2021. Lors de cette même séance, la FRW transmettra les informations principales concernant la nouvelle circulaire 2020 relative au PCDR. En parallèle, la FRW proposera à la Commune, dans le courant du premier trimestre, une méthodologie de retour à la population (en vidéo/en ligne vraisemblablement).

1.2 Présentation du tableau de synthèse des idées de projets issues des consultations citoyennes (annexe 2)

- Les 446 idées de projets proposées par les habitants et les associations ont été synthétisées dans un tableau excel (5 feuilles reprenant les thématiques des consultations). Dans chaque thématique, des « paquets d'idées » ont été proposés pour réaliser un premier tri des idées de projets. C'est une proposition, une base de travail qui sera envoyée à l'Auteur pour analyse et écriture de la partie C du PCDR.
- Aussi, les résultats de l'enquête en ligne sur les nouveaux enjeux à Court-St-Etienne (par thématique) ont été intégrés à la fin de chaque feuille du tableau excel.

➔ L'ICEDD remercie la FRW pour cette initiative de premier travail de tri. Il est demandé à la FRW de déposer l'ensemble des documents sur une plateforme en ligne (le lien sera envoyé par l'ICEDD suite à la réunion)

2. Début de mission de l'auteur : ICEDD

- **Remise de documents par la Commune et la FRW pour le début des travaux :**
  - Diagnostic territorial AGORA
  - Synthèse des consultations citoyennes : PPT de présentation contenant la synthèse du diagnostic d'AGORA, compte rendu des différentes séances et tableau excel de synthèse des 446 idées de projets + synthèse des fréquentations
  - Synthèse des interviews des 16 personnes ressources
  - Résultats de l'enquête en ligne (107 répondants)
  - Nouveaux éléments de diagnostic post-AGORA : tout nouveau projet d'envergure, projets immobiliers auxquels l'ICEDD devrait avoir connaissance

- **Agenda prévisionnel des premières productions :**
  - Actualisation de la partie A : janvier - mars 2021
  - Diagnostic participatif et enjeux (partie C) : janvier - mars 2021
  - Diagnostic environnemental : février - septembre 2021*

L'élaboration globale du PCDR d'une part et la précision du diagnostic environnemental d'autre part auront lieu en parallèle. En effet, avec le diagnostic territorial d'AGORA et le résultat des consultations de la population, l'Auteur dispose d'assez d'informations pour établir le diagnostic participatif complet de PCDR ainsi que des propositions d'enjeux (partie C). La précision du diagnostic environnemental sera valorisée ultérieurement pour préciser les objectifs de développement et les fiches projets.

* Marie Perron (Université de Gembloux) travaillera sur le diagnostic environnemental de Court-St-Etienne aux côtés de l'ICEDD (sous-traitance). Une méthodologie précise des 13 jours d'intervention va être proposée et explicitée lors d'une prochaine réunion en ligne. L'ICEDD proposera, après topo avec Marie Perron, la date de rencontre (de préférence un mercredi après-midi ou jeudi). L'objectif est d'apporter un éclairage et de diminuer les craintes exprimées par les échevins concernant l'opérationnalité des séances participatives avec les « experts naturalistes » (groupe à constituer).

En effet, l'ICEDD prévoit dans son offre deux séances participatives pour alimenter le diagnostic. Cependant, Court-St-Etienne ne semble pas disposer d'un nombre suffisant de personnes ressources, Jean-Philippe Lefin étant le principal interlocuteur (Natagora). La Commune demande donc que l'ICEDD apporte des précisions sur ce qui va être produit concrètement et de quelle manière.

Au niveau de la formule, même si celle-ci reste à préciser, elle pourrait être hybride : une partie en ligne (première réunion au printemps ?) et une partie en présentiel (en septembre ?). La volonté de l'ICEDD est de réussir à réaliser un parallèle avec les travaux sur le réseau écologique actuellement menés au niveau régional ET au niveau provincial (cfr. E. Proot). Au niveau communal, Valentine De Merode fournira à l'ICEDD en mars la mise à jour du cadastre des espaces verts ainsi que les informations concernant la plantation d'arbres et haies sur la commune.

Enfin, et pour information, la FRW précise que la nouvelle circulaire demande dans les pièces à fournir une synthèse/résumé de PCDR. Ce résumé est bien souvent un « copier/coller » des éléments principaux de chaque partie : AFOM, principaux enjeux, ossature de stratégie, fiches-projets…

3. Agenda prévisionnel

La FRW présente la ligne du temps prévisionnelle de l'ODR de Court-St-Etienne via le diagramme PERT (en annexe 3). L'avantage de cet outil est d'avoir une vue d'ensemble du travail à réaliser, incluant la présentation schématique et en parallèle des 4 chemins de l'ODR: le chemin décisionnel (Commune), le chemin rédactionnel (l'Auteur), le chemin de la participation (FRW) et le chemin de la communication (Commune). L'objectif est toujours de valider un avant-projet de PCDR fin 2022.

Ensuite, le tableau de synthèse du planning 2021 est passé en revue (annexe 4). Il a été adapté au vu des derniers retards (cycle de consultations réadaptées fin 2020, report de la désignation de l'Auteur et de la désignation de la CLDR).

➔ Pas de remarque particulière sur l'agenda. Les prévisions sont validées.

4. Focus sur la désignation de la CLDR et R.O.I

4.1 Bilan des candidatures

- La Commune a reçu au 20 décembre 2020 (date de clôture) 43 candidatures citoyennes, ce qui est positif vu qu'une CLDR peut comporter maximum 60 membres, dont minimum trois quart de citoyens, avec autant de suppléants que d'effectifs (une CLDR complète comptabilise 46 citoyens et maximum 14 élus).
- Toutes les candidatures sont donc potentiellement éligibles.
- Sur les 43 candidatures reçues : 21 femmes, 22 hommes. Parfait équilibre des genres. Bonne représentation des hameaux, à l'exception de Limauges (hameau qui sera vraisemblablement représenté via le quart-communal)

➔ Le quart-communal reste également à définir. La FRW précise que le Décret n'impose pas de clé de répartition. La FRW recommande cependant une représentation dans la CLDR de tous les partis politiques démocratiques présents au Conseil communal, l'opération de développement rural s'étalant sur plusieurs législatures communales.

4.2 Prochaines étapes : désignation de la CLDR, projet de R.O.I, mise en place de la CLDR

- 13 janvier 2021 : validation des candidatures citoyennes en Collège + envoi d'un courrier aux conseillers communaux pour désignation du quart communal ; puis répartition globale effectifs/suppléants
- Février 2021 : Désignation de la CLDR en Conseil communal
- Mars 2021 : proposition d'un projet de R.O.I de la CLDR en Collège, à soumettre à la CLDR (la FRW est en attente de la mise en ligne sur le site SPW de la nouvelle version)
- Avril 2021 : 1ère réunion de mise en place de la CLDR (rencontre qui ne dépendra pas du travail de l'auteur : R.O.I, retour consultation, calendrier, lot 0)
- Avril-Mai 2021 : Validation de R.O.I au Conseil communal puis envoi à la Ministre
- Mai-Juin 2021 : 2ème réunion de CLDR (après réception de la partie C de l'Auteur)

5. Conclusion : To Do List des prochaines semaines

La FRW

- ☐ Animation et compte rendu de la réunion en ligne avec les directions d'écoles le 21/01
- ☐ Proposition de méthodologie pour réaliser un retour « bilan » à la population du cycle des consultations citoyennes avant la mise en place de la CLDR
- ☐ Envoi d'un projet de R.O.I début mars à la Commune
- ☐ Proposition d'ordre du jour et d'animation pour la mise en place de la CLDR (première réunion)

La Commune

CLDR :

- ☐ Validation des candidatures citoyennes au Collège du 13 janvier 2021
- ☐ Envoi d'un courrier aux conseillers communaux pour désigner le quart-communal
- ☐ Désignation de la CLDR en Conseil communal de février
- ☐ Proposition d'un projet de R.O.I au Collège en mars

Travail de l'Auteur :

- ☐ Remise des éléments nécessaires à l'actualisation du diagnostic
- ☐ Constitution d'une liste de personnes ressources pour constituer le groupe « naturalistes »

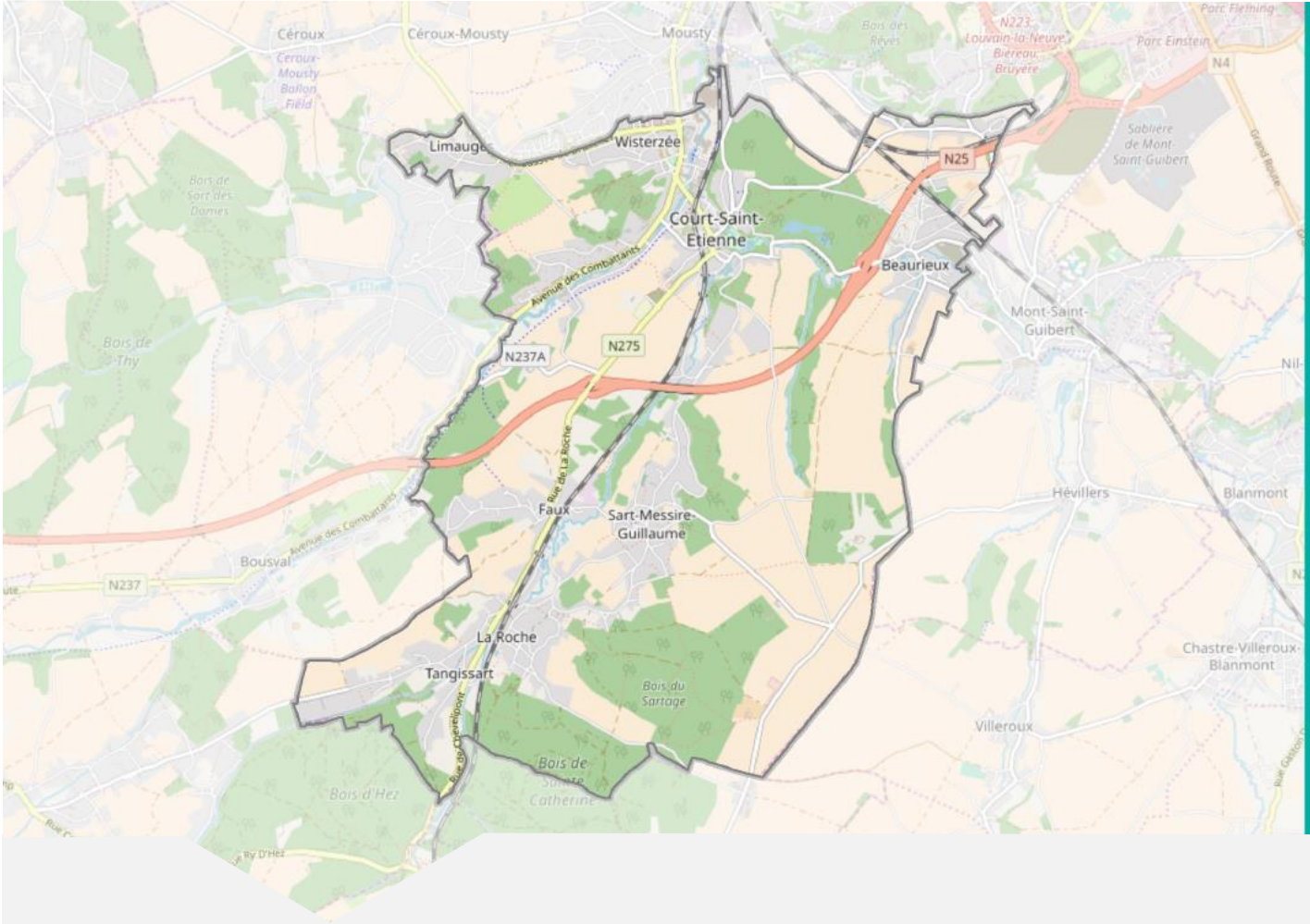
Consultation des directeur-trice-s d'école 21/01 :

- ☐ Relance de l'invitation aux écoles par mail
- ☐ Confirmation aux participants puis envoi des informations / lien de connexion

L'ICEDD

- ☐ Proposition d'une date de réunion en ligne focus « diagnostic environnemental » avec Marie Perron / Commune / FRW
- ☐ Envoi du lien « plateforme » à la FRW et la Commune pour déposer les documents nécessaires à l'actualisation de la partie A
- ☐ Analyse et actualisation de la partie A pour fin mars au plus tard
- ☐ Version 1 de la partie C (diagnostic partagé et enjeux) pour fin mars au plus tard

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia Lamarcq et Nicolas Bosmans



Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court Saint-Etienne

Partie C – Diagnostic partagé

Mars 2021

En partenariat avec :

ICEDD

FRW

Pour le compte de :

Administration Communale de Court-Saint-Etienne

Titre du document

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court-Saint-Etienne

Partie C – Diagnostic partagé

Auteurs

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable
Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
+32 81 25 04 80
www.icedd.be

Organisme d'accompagnement

Fondation Rurale de Wallonie
Parc scientifique Créalys
rue Camille Hubert, 5
5032 ISNES
+32 81 26 18 82
www.frw.be

Equipe Brabant-Hesbaye
Rue de Clairvaux 40 bte 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
+32 10 23 78 00
brabant.hesbaye@frw.be

Personnes de contact

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

- Florence VANDY – florence.vandy@icedd.be
- François VANDER LINDEN – francois.vanderlin@icedd.be

Fondation Rurale de Wallonie

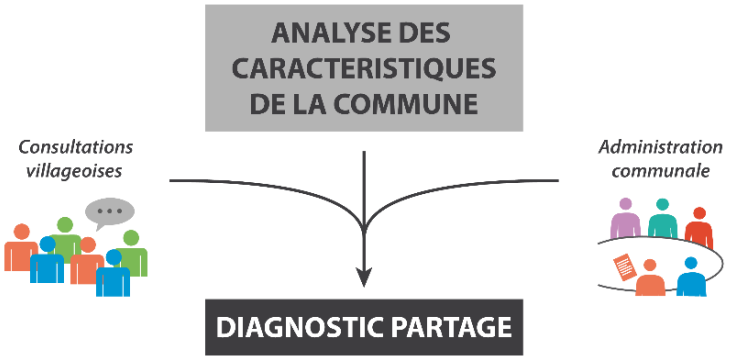
- Laetitia LAMARCQ - l.lamarcq@frw.be
- Nicolas BOSMANS - n.bosmans@frw.be

Table des matières

1. Introduction 1
2. Matrice AFOM par thématique 1
Cadre urbain 3
Bâti 3
Logement 5
Cadre naturel 7
Environnement physique 7
Paysage 9
Réseau écologique 10
Mobilité 13
Général & sécurité routière 13
Modes actifs 15
Piétons 16
Vélos 17
Transports en commun et alternatifs 18
Stationnement 19
Economie 20
Général 20
Agriculture et sylviculture 21
Commerces et Horeca 22
Tourisme 23
Equipements et Services 24
Général 24
Education 25
Santé 26
Culture et loisirs 28
Salles et infrastructures 30
Sport 31
Lieux de vie 32
Infrastructures techniques 33
3. Enjeux de développement 35
4. Position du territoire au regard des enjeux du développement durable 39

1. Introduction

Le **diagnostic partagé** est la troisième partie du PCDR et consiste à faire le lien entre l'état des lieux du territoire (Partie A) et les éléments ressortis des consultations villageoises et de la consultation des personnes ressources (Partie B).



La **Partie A du PCDR** a été réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019 et prend la forme d'un diagnostic territorial destiné à alimenter différents outils communaux tels que le Plan Stratégique Transversal 2019-2024, la déclaration de politique du logement, le schéma de développement communal, le programme communal de développement rural, … Ce document se distingue de la Partie A du PCDR par l'intégration d'une analyse subjective destinée à compléter l'analyse objective. Cette analyse subjective a été réalisée par le biais d'un questionnaire toute-boite, d'une réunion publique d'information et d'ateliers thématiques avec témoins privilégiés. La partie B du PCDR s'inscrit donc dans cette même logique d'analyse subjective et vient renforcer le diagnostic territorial.

2. Matrice AFOM par thématique

Ce **diagnostic partagé** prend la forme d'une matrice AFOM : « Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces » par thématique.

	+	−
Internes	**Atouts** Principaux éléments positifs liés aux caractéristiques du territoire	**Faiblesse** Principaux éléments négatifs liés aux caractéristiques du territoire
Externe	**Opportunités** Principaux éléments externe qui constitue une opportunité (impact positif) pour le territoire	**Menaces** Principaux éléments externe qui constitue une menace (impact négatif) pour le territoire

Pour chaque élément de la matrice AFOM, il est spécifié l'**origine du constat** avec les pictogrammes suivants :

Diagnostic territorial (Agora 2019)

Consultation de la Population et des Personnes ressources

Commun

La majorité des éléments repris dans la matrice concerne le territoire communal dans sa globalité. Cependant, certains éléments ne concernent que des lieux et villages spécifiques et ils apparaissent en gris dans les tableaux.

Les **thématiques** traitées sont au nombre de 5 et sont déclinées en plusieurs sous-thématiques de manière à faciliter les réflexions futures relatives à la stratégie de développement et des projets.

Cadre urbain


Bâti


Logements

Cadre naturel


Environnement physique


Paysage


Réseau écologique

Mobilité


Général


Sécurité routière


Modes actifs


Piétons


Vélos


Transports en commun et alternatifs


Stationnement

Economie


Général


Agriculture et sylviculture


Commerces et Horeca


Tourisme

Equipements et services


Général


Education


Santé


Culture et loisirs


Salles et infrastructures


Sport


Lieux de vie


Infrastructures techniques

Cadre urbain
Bâti

Atouts

- Liens entre les différents outils opérationnels (PCDR, PAEDC, PCM….)
- Panorama architectural diversifié
- Caractère rural / anciennement industriel
- 10 monuments et/ou sites sont classés (ex: Moulin de Beaurieux)
- Nombreux biens repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC)
- Importance du patrimoine historique, agricole, religieux et industriel (ex : pierre qui tourne de Beaurieux, nombreuses fermes et églises, usines métallurgiques Emile Henricot…)
- Densification du centre - les villages gardent leur caractère rural
- Etalement urbain empêché par plusieurs grands propriétaires terriens
- Reconversion du site Henricot
- Projet court-village

Faiblesses

- Pas de Schéma de Développement Communal (difficulté de gérer les projets)
- Espaces publics très minéraux
- Dégradations et incivilités sur le patrimoine bâti
- Projets immobiliers dans les zones d'intérêt biologique
- Influence des grands propriétaires dans les développement de projets immobiliers
- Manque de propreté de l'espace public dans les zones urbanisées ou le long de axes de mobilité douce (RAVeL, sentiers)
- Pollution lumineuse nocturne
- Nuisances sonores des infrastructures de transport (N25 - chemin de fer)
- Nuisances sonores de la N275 dans la traversée de Tangissart
- Nuisances sonores du Delhaize de Sart-Messire-Guillaume
- Enclavement du village de Limauges
- Nuisances sonores du Moulin de Beaurieux

OPPORTUNITES

- Reconversion des bâtiments provinciaux inoccupés
  - 5 sites à réaménager (SAR) : les usines Henricot I et II ; le garage Lalieux et un bâtiment de province, les papeteries de Mont-Saint-Guibert I et la Marbrerie Coulon.
- Rénovation programmée du Hall 11 (place des Déportés)

MENACES

Cadre urbain
Logement

Atouts

- Important développement de la fonction résidentielle depuis les années 2000
- Importantes réserves foncières (dont 125 ha en zones d'habitat ; 7,5 ha en zones d'habitats à caractère rurale ; ZACC)
- Multiples acteurs actifs sur la thématique du logement
- Inventaire des logements inoccupés et des parcelles non bâties
- Peu d'immeubles inoccupés
- Travaux d'isolation et de pose de citerne dans les habitations privées
- Nouveau quartier Court Village (phases 2 et 3 : min 350 logements)
- Mixité sociale dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Projet Val de Croix

Faiblesses

- Parc immobilier largement dominé par les maisons individuelles de type ouvert
- Manque de diversification dans les logements (petits logements pour couples ou seniors)
- Coût des (nouveaux) logements
- 185 logements sociaux (environ 5%)
- Manque de lits en maison de repos
- Mauvaise performance énergétique (PEB) de la majorité des habitations (85% des habitations ont été construites avant 2000)
- Peu de rénovation des bâtiments par an à l'échelle de la commune
- Plusieurs réserves foncières sont situées en zone d'aléa d'inondation ou zone inondable
- Projet Val de Croix (localisation, impact mobilité, proximité nationale et voie ferrée…)

OPPORTUNITES

- Plusieurs projets immobiliers – plus de 500 logements prévus
- Les projets immobiliers vont attirer des ménages actifs
- Nouvelles constructions pour les seniors (privées) dans le centre de Court-Saint-Etienne

MENACES

- Impact des développements immobiliers sur la saturation du réseau routier
- Impact de la pression foncière sur les zones naturelles

Cadre naturel
Environnement physique

Atouts

- Relief de plateaux, permettant notamment l'urbanisation et les cultures
- Réseau hydrographique comprenant 3 principaux cours d'eau : le Dyle, la Thyle et l'Orne
- Sols propices aux cultures (sols limoneux à drainage favorable)
- Nature du sol permettant de renfermer plusieurs aquifères et quelques aquitards
- Quelques anciennes carrières et sablières
- Pas de zone karstique
- Zones de protection autour de la majorité des captages d'eau souterraine
- Adhésion de la commune au Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Etat des cours d'eau en amélioration
- Présence d'une commission inondation (travaux réalisés pour réduire les risques)
- Possibilité d'installer des zones d'inondations temporaires

Faiblesses

- Fortes pentes entre la vallée et les plateaux rendant difficile l'urbanisation
- Commune en classe 2b pour le radon (10% des maisons mesurées > 400 Bq/m³), contraintes d'urbanisation
- Risque sismique non négligeable
- Aléa d'inondation dans certaines zones urbanisées (aléa élevé entre Mérivaux et Court-Saint-Etienne ainsi qu'au croisement de la Thyle avec l'Orne) ou destinées à l'urbanisation (notamment le centre de Court-Saint-Etienne)
- Risque d'éboulement et de coulées de boue en cas de fortes pluies
- Etat moyen des cours d'eau (réseau d'assainissement non complet, dépôts sauvages…)
- Zone vulnérable aux nitrates
- Anciennes carrières en zone destinée à l'urbanisation au plan de secteur, contraintes d'urbanisation
- Plusieurs parcelles potentiellement polluées (82 parcelles répartis sur 6 sites dont Henricot 2), travaux d'assainissement à prévoir
- Manque d'analyses sur la qualité des eaux souterraines
- Nombreux captages utilisés par des propriétaires privés
- Prolifération des rats

- Manque de propreté de l'étang de Wisterzée
- Inondations à Beaurieux
- Manque d'entretien des talus de le rue de Mérivaux (risque d'écoulement des eaux)

OPPORTUNITES

- Ré-exploitation des anciennes carrières
- Possible utilisation des stations d'épuration de Bousval, Sart-Messire-Guillaume et Louvain-la-Neuve

MENACES

- Risque d'aggravation des problèmes d'inondation lié à l'urbanisation
- Risque d'aggravation de la fréquence des inondations en lien avec les dérèglements climatiques



Cadre naturel
Paysage

Atouts

- Importance de la nature
- Diversité des paysages (relief, agriculture, élevage, forets…)
- 27% du territoire repris en périmètre d'intérêt paysager (PIP)
- Nombreux points de vue remarquables
- Habitations et activités économiques majoritairement groupées dans les fonds de vallées permettant des ouvertures paysagères
- N25 majoritaire camouflée par la végétation au printemps et en été

Faiblesses

- Cultures sur de larges étendues amplifiant l'impression d'uniformité
- Chemin de fer et ses infrastructures brisant le côté naturel du paysage
- Infrastructures énergétiques brisant le côté naturel du paysage
- Aucune identité particulière liant les différents bâtis de la commune
- Urbanisation sur les plateaux des vallons impactant les vues paysagères
- Phénomène de conurbation (urbanisation en ruban) portant atteinte à la qualité paysagère
- Développement d'activités du secteur tertiaire hors du centre-ville, sous la forme de « zoning »
- Impact négatif des zones d'activité économique, notamment abandonnées, sur le paysage
- N25 moins bien camouflée durant les mois d'automne et d'hiver
- Manque de fleurissement des villages

Opportunites

Menaces

Cadre naturel
Réseau écologique

ATOUTS

- Nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement : commune Maya, Cap'Hirondelles, Semaine de l'Arbre, Gestion différentiée des espaces verts / fauchage tardif, Agenda 21, Convention « Combles & Clochers », Grand nettoyage de printemps, sauvetage des batraciens, inventaire des espèces exotiques invasives, formation compostage pour les citoyens…).
- Campagne de plantation ou restauration de haies par le Patrimoine Stéphanois
- Plusieurs associations impliquées dans l'environnement : l'Epine Blanche, le Patrimoine Stéphanois (itinéraires de promenade, collaboration Contrat de Rivière, …), Natagora Brabant Wallon, Coopeos, Greenotec, Transition en Court…
- Nombreuses personnes prêtes à s'investir en tant que bénévole en faveur de l'environnement
- La Commune travaille avec Natagora Brabant wallon
- Itinéraires de promenades (Patrimoine Stéphanois) en lien avec le patrimoine naturel
- Réflexion en cours en matière de réseau écologique dans le cadre du PCDR (le réseau écologique défini par le schéma de structure de 1995 représentait 30% du territoire)
- Importance des zones vertes et boisées (intérêt biologique et touristique)

FAIBLESSES

- Le SGIB 3241 (Vallée de la Thyle au sud de Court-Saint-Etienne) et les liaisons écologiques régionales ne bénéficient pas de statut de protection
- Pas de Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB), or plusieurs zones humides d'intérêt sont recensées par le contrat de rivières Dyle-Gette et ne font donc l'objet d'aucune protection
- Pas de réserve forestière
- Pas de réserve naturelle agréée
- Pas de Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- La RN 25 constitue une barrière physique importante pour une des parties du SGIB « Sources de la Dyle »
- Fragmentation et destruction des habitats (par ex. disparition des haies) engendrant une perte de biodiversité
- Manque de gestion de la commune du fauchage tardif

- 2 sites Natura 2000 : 14 % de la superficie communale - 365,5 ha (comprenant 2 SGIB)
- 3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) : 3 % de la surface communale
- Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés
- 189 éléments naturels remarquables : 104 arbres isolés, 26 groupes d'arbres, 32 alignements, 19 haies et 8 sites.
- Présence de milieux humides et étangs, éléments de grande qualité biologique
- Présence de nombreux sentiers creux
- Importance de la végétation au bord des cours d'eau
- Zone d'espaces verts en bordure de RAVeL
- N25 et chemin de fer sont des couloirs écologiques
- 2 sites à castors (sentier 103 sur la Tyle et vallée du ry d'Hez à Tangissart)
- Nettoyage des cours d'eau
- Projet de préservation de la Roselière à la limite de Mont-Saint-Guibert

- Dégradation des sites non protégés
- Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés
- Diminution des zones humides liée au drainage
- Disparition de la biodiversité dans les jardins
- Abattage d'éléments remarquables sans permis
- Impact de l'agriculture sur le milieu naturel
- Pollution lumineuse (impact de l'éclairage sur la faune)
- Plusieurs menaces sur les sentiers creux (comblements des sentiers, impact de l'agriculture, présence de plantes invasives…)
- Obstacles pour les passage des poissons (ex : Moulin de Beaurieux, croisement ruisseau de Glory et de l'Orne)
- Nombreux déchets le long des cours d'eau (260 points noirs)
- Présence des castors = source de complication (gestion des sentiers)
- Présence de zones urbanisées ou projets immobiliers à proximité ou dans les zones d'intérêt biologique
- Crainte concernant l'impact de l'activité du Moulin de Beaurieux (biodiversité, affaissement des berges, bruit…)

OPPORTUNITES

- La Commune et la Province possèdent plusieurs bois
- Politique de plantation de haies / d'arbres de la Région wallonne
- Projet Belgian Nature Integrated Project (conservation de la nature)
- Liaison écologique régionale (massifs forestiers feuillus) traverse la commune
- Sentiers creux qui constituent des zones refuges pour la faune

MENACES

- Gestion des site Natura 2000
- Dégradation du SGIB 3241 n'ayant pas de statut de protection
- Pollution de l'air (transports routiers et agriculture)
- Taille minimum de 50 m pour que les haies soient désignées comme éléments remarquables
- Projet d'accrobranche à Tangissart

Mobilité
Général & sécurité routière

Atouts

- Bonne accessibilité au réseau structurant : autoroutes et voiries régionales
- Présence de quelques zone 30 (Tangissart et Court-Village)
- Volonté de réviser le Plan communal de mobilité (PCM)

Faiblesses

- Ancienneté du Plan Communal de mobilité réalisé en 2009 (PCM)
- Rupture physique de la N25 et du chemin de fer
- Prédominance de la voiture malgré le potentiel train
- Manque de multimodalité dans les infrastructures routières
- Importante densité du trafic (de transit notamment) et vitesses élevées sur voiries régionales (N275 et la N237)
- Importante densité du trafic (voitures et poids-lourds) et vitesse dans le centre de Court-Saint-Etienne (transit, écoles…)
- Insécurité sur certains axes lié au trafic et à la vitesse (N275, rue du Ruchaux, rue de la Quenique…)
- Dangerosité des sorties de la N25
- Peu de zone apaisée (zone 30)
- Dispositifs ralentisseurs pas toujours sécurisants et adaptés au charroi agricole
- Trafic et vitesse dans la traversée de Beaurieux
- Trafic de transit des poids-lourds à Sart-Messire-Guillaume
- Insécurité dans la traversée de Tangissart (N275)
- Manque de respect de la zone 30 (infrastructures non adaptées)

OPPORTUNITES	MENACES
○ Réflexion en cours relative à la question du contournement de la vallée de la Dyle (supracommunale)	○ Importante augmentation des flux de circulation impactant la sécurité

Mobilité
Modes actifs

Atouts

- Territoire adapté à la mobilité douce (proximité des pôles internes et voisins)
- Ligne 141 du RAVeL
- Population en attente de développement pour les modes actifs

Faiblesses

- Manque d'infrastructures pour les modes actifs (marquage, signalétique, éclairage…)
- Etroitesse des voiries rendant difficile les aménagements en faveur des modes actifs
- Revêtement du RAVeL en mauvais état sur certains tronçons
- Cohabitation des différents modes de transports sur le RAVeL
- Eclairage insuffisant sur certains axes modes actifs (ex. RAVeL, Bois de la Quenique…)
- Cheminements modes actifs en lien avec les écoles peu sécurisés
- Tronçon problématique pour les modes actifs entre l'église et le chemin de fer à Court-Saint-Etienne
- Traversée dangereuse du bois de Quenique pour les modes actifs
- Insécurité des modes actifs à La Roche (piétons et cyclistes)

Opportunites

Menaces

Mobilité
Piétons

Atouts

- Trottoirs satisfaisant dans les noyaux urbains, et notamment le centre de Court-Saint-Etienne
- Inventaire des sentiers par le Patrimoine Stéphanois (piétons)
- Réouverture du sentier 103 entre Court-Saint-Etienne et Sart-Messire-Guillaume
- Cheminement piéton sécurisé en lien avec l'école de Sart-Messire-Guillaume
- Cheminement piéton sécurisé en lien avec l'école du centre à Court-Saint-Etienne
- Projet « L'école au Bout des Pieds à Sart-Messire-Guillaume

Faiblesses

- Lacunes en matière de trottoirs engendrant un sentiment d'insécurité
- Déplacements des PMR difficiles dans les villages
- Manque d'aménagement de certains sentiers inter-villages (liaisons utilitaires)
- Stationnement sauvage sur les trottoirs et parking anarchique
- Circulation sur la rue de Sart (étroitesse pour les piétons et les voitures, stationnement sur trottoir)
- Trottoirs peu entretenus et étroits à Court-Saint-Etienne (sentiment d'insécurité)
- Dangerosité du passage pour piétons sur la N275, devant la gare de La Roche
- Insécurité pour les piétons entre Tangissart et la gare de La Roche
- Mauvaise accessibilité du sentier vers le Ry d'Hez à Tangissart
- Dangerosité du passage pour piétons sur la N275, devant le magasin Louis Delhaize

Opportunites

Menaces

Mobilité
Vélos

Atouts

- Stratégie communale de mobilité cyclable à l'horizon 2030
- Potentiel cyclable du territoire (distance crédible à vélo)
- Plusieurs réflexions en cours à la commune en matière de mobilité cyclable
- Inventaire et balisage des sentiers et création de carte pour les vélos par le GRACQ
- Certaines voiries équipées de pistes cyclables (N275 sauf à Court-Saint-Etienne et Faux)
- Prime pour les vélos à assistance électrique
- Création de 2 nouvelles pistes cyclables (à vérifier auprès de la commune)

Faiblesses

- Pas de réseau cyclable continu
- Pistes cyclables discontinues sur les voiries (ex. N237, rue de Beaurieux...)
- Certains tronçons du réseau cyclable à points-nœuds moins praticables
- Manque de parking vélo sécurisé
- Pas d'aménagement cyclables dans le centre de Court-Saint-Étienne (sentiment d'insécurité)
- Revêtement de la piste cyclable de la N275 non approprié (La Roche - Tangissart)

Opportunites

- Réseau cyclable à points nœuds à l'échelle provinciale

Menaces



Mobilité
Transports en commun et alternatifs

Atouts

- 3 gares SNCB sur le territoire communal dont celle de Court-Saint-Etienne est bien aménagée
- Bonne desserte en bus de toute l'agglomération, notamment grâce à la ligne 19 en lien avec Ottignies
- Commune engagée en matière de covoiturage

Faiblesses

- Faiblesse de la fréquence des bus et des trains
- Faiblesse de la desserte en bus dans les villages (Sart-Messire-Guillaume, La Roche, Beaurieux, Tangissart…)
- Faiblesse des liaisons en bus vers les pôles voisins
- Manque de connexions multimodales (bus-train ; vélo-train…)
- Arrêts de bus non adaptés aux PMR
- Faiblesse de la desserte en transports en commun en lien avec LLN
- Pas de desserte en bus à la gare de Faux

Opportunites

- Mise en place d'une ligne de bus vers LLN
- Pôle intermodale en correspondance du parking de covoiturage
- Organe de Consultation de Bassin de Mobilité (OCBM)

Menaces

- Faible maitrise communale sur les réseaux de transports en commun

Mobilité
Stationnement

Atouts

- Parking de covoiturage le long de la N25 : rue de Beaurieux (15 places voitures + 24 places vélos) et rue des Mélèzes (7 places)

Faiblesses

- Absence de gestion stationnement à Court-Saint-Etienne
- Stationnement difficile pour les navetteurs à la gare de Court-Saint-Etienne (zone bleue)
- Stationnement difficile pour les commerces en raison des activités à PAMEXPO
- Parking au centre de Court Village
- Manque de stationnement à l'école de Tangissart
- Impacts des activités de l'Abbaye de Villers-la-Ville sur la circulation et le stationnement à Tangissart

Opportunites

Menaces

Economie
Général

Atouts

- Dans l'agglomération de pôles structurants (Wavre, LLN…)
- Finances saines de la commune
- Taux d'emploi supérieur à celui de la Région wallonne
- Revenu moyen élevé (supérieur aux moyennes provinciale et régionale)
- Croissance du nombre de salariés
- Croissance du nombre d'indépendants
- Faible part des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration social (RIS)
- Diminution du nombre de demandeurs d'allocations (DEDA)
- Diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés
- Monnaie locale "le talent"

Faiblesses

- Faible part des emplois à Court-Saint-Etienne
- Absence d'un Parc d'activité économique (PAE) dans la commune
- Difficulté financière d'une part des ménages au regard du prix de l'immobilier
- Difficultés financières des familles monoparentales
- Manque de communication autour de la monnaie locale

Opportunites

Menaces

Economie
Agriculture et sylviculture

Atouts

- Moitié du territoire consacrée à l'agriculture
- Superficie dédiée à l'agriculture relativement stable
- Un tiers du territoire concerné par les mesures agri-environnementales
- Part importante des surfaces boisées (27%), parfois en zone Natura 2000
- Age moyen des agriculteurs peu élevé
- Pratique de l'agriculture durable dans quelques fermes
- Bonne gestion à long terme de certains propriétaires terriens
- Nouvelles activités agricoles (maraichage, diversification…)
- Intention de la population de manger de manière plus locale et, dans une moindre mesure, biologique

Faiblesses

- Pas d'exploitation pratiquant l'agriculture biologique
- Diminution du nombre d'exploitants agricoles (de 17 à 11 en 17 ans)
- Majorité des surfaces agricoles (91%) exploitée en location
- Monoculture par année
- La commune n'a pas de maîtrise sur 99% des surfaces boisées

Opportunites

- Techniques de conservation du sol (non-labourage) - Greentotec asbl

Menaces

- Reconversion des fermes en logements
- Reconversion des terres agricoles vers d'autres usages
- Prix des terres (conséquence de la pression foncière)

Economie
Commerces et Horeca

Atouts

- Offre commerciale de proximité suffisante pour répondre aux besoins des habitants
- Présence de café et/ou taverne dans tous les villages
- Marché hebdomadaire
- Braderie
- Initiatives privés (type coopérative) contribuent à l'animation et au développement de la commune
- Chèque relance commerce (contexte COVID)
- Questionnaire en ligne relatif aux commerces
- Restaurant "Au Tracteur" à La Roche + ouverture d'un nouveau restaurant

Faiblesses

- Manque de stratégie en matière d'activité commerciale
- Absence de véritable lieu central
- Plus d'association des commerçants
- Manque de certains commerces / services de proximité (boulangerie, boucherie…) dans certains villages
- Commerces du centre pas toujours attractifs (état du bâti défavorable, part des cellules vides, importante rotation)
- Manque de dynamisme et d'offre au marché hebdomadaire
- Faiblesse de l'offre en restaurants à Court-Saint-Etienne
- Trop d'établissement de type "snack" dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Beaurieux davantage orienté vers Mont-Saint-Guibert en matière de commerces

Opportunites

Menaces

Economie
Tourisme

Atouts

- Cadre naturel en général et les plusieurs points d'intérêt touristique
- Patrimoine bâti (commémoratif, religieux, biens repris à l'inventaire…)
- Patrimoine naturel (paysage, arbres remarquables, réseau hydrographique…)
- Accessibilité géographique de la Commune (proximité de Bruxelles, Louvain-la-Neuve, etc.)
- Qualité des sentiers de randonnées
- Balades VTT et promenades
- Inventaire du réseau de sentiers (publics et privés) par la Patrimoine Stéphanois
- Maison du Tourisme du Brabant wallon
- Journées kayak

Faiblesses

- Offre en logements touristiques relativement faible
- Très peu d'établissements HoReCa
- Aucune infrastructure d'accueil de grande capacité
- Voiries très peu aménagées pour les cyclistes et manque de pistes cyclables
- Réseau cyclable à points nœuds encore trop peu connu
- Manque d'une dynamisme touristique au niveau local
- Maison du Tourisme du Brabant wallon (ancrage local insuffisant)

Opportunites

- Possibilité de développer le tourisme « vert » en partenariat avec d'autres communes

Menaces

- Impacts du tourisme vert (déchets, pression sur les sentiers…)

Equipements et Services
Général

Atouts

- Nombreux services complètent le cadre de vie et l'aspect social de la commune : Poste, Zone de Police, Service Régional d'Incendie, Bureau d'Enregistrement, CPAS, etc.
- Nombreux services offerts par le CPAS (repas à domicile, taxi social…)
- Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
- Entreprise de formation de travail (basée à Court-Saint-Etienne)
- Présence d'une succursale d'un service d'aides aux jeunes et aux familles (la Chaloupe J'Court)
- Conseil Communal des Enfants
- Plan Stratégique Transversal (PST) 2019
- Lancement des budgets participatifs en 2019
- Communication communale en développement - Nouveau chargé de communication
- Nombreux citoyens prêts à s'investir sur les questions de transition (intérêt du PCDR)

Faiblesses

- Fonctionnement administratif pas toujours bien perçu de l'extérieur
- Peu d'implication citoyenne dans la Gouvernance de la Commune
- Turn-over important au sein de l'administration
- Difficulté à trouver du personnel technique pour la commune
- Manque de communication entre Quatre Quarts et la commune
- Manque de gestion des poubelles publiques
- Croissance des besoins en lien avec la croissance de la population



Equipements et Services
Education

Atouts

- Taux de couverture pour l'accueil de la petite enfance moyen (50%)
- Présence d'une crèche (grande capacité) et d'un service d'accueillant(es) d'enfant conventionné(e)s + nouvel outil d'inscription en ligne
- Enseignement de qualité et offre variée
- 7 écoles fondamentales communales
- Diversité de l'enseignement : CEFA, Collège Saint-Etienne (technique), Institut technique provincial, La libre Ecole Rudolf Steiner
- Court Pouce (aide enfants primaire)
- L'Institut Saint-Etienne détient encore des terrains disponibles à proximité des bâtiments actuels
- Rénovation des locaux de l'école maternelle de Tangissart

Faiblesses

- Ancienneté des locaux de plusieurs écoles (notamment du réseau communal)
- Importante dispersion de l'enseignement
- Problèmes de sécurité aux abords des établissements scolaires
- Manque de place dans les crèches

Opportunites

Menaces

Equipements et Services
Santé

Atouts

- Proximité de la Clinique Saint-Pierre
- Maison médicale de la Thyle
- Pas de pénuries de médecins (~93 médecins pour 100.000 hab.)
- Présence de professions libérales
- Aide alimentaire paroissiale
- ASBL Coup de Pouce pour l'Avenir (adultes en situation de handicap)
- Maison "La Bienvenue" (personnes en situation de handicap)
- L'Autre Jardin à Sart (maraichage pour personnes en situation de handicap)
- Volonté communale de développer les initiative en faveur des personnes en situation de handicap

Faiblesses

- Absence de centres hospitaliers (dans communes limitrophes : Clinique Saint-Pierre à Ottignies – Polyclinique de Louvain-la-Neuve, etc.).
- Absence de postes médicaux de garde : une dizaine de km à parcourir en dehors de la commune
- Manque de lieux d'accueil pour les personnes âgées
- Faible prise en charge des personnes âgées (Service d'Accompagnement de la Personne handicapée de l'Intercommunale social du Brabant Wallon).
- Absence d'établissement destiné aux personnes en situation de handicap
- Faible prise en compte de l'accessibilité des handicapés et des personnes à mobilité réduite
- Tendance au vieillissement de la population
- Vieillissement des médecins
- Isolement croissant de certaines catégories de personnes (notamment les seniors)

OPPORTUNITES

- Projet lancé pour une Maison de Repos et de Soins à Genappe pour quatre communes (Genappe, Villers-la-Ville, Les Bons Villers et Court-Saint-Étienne) d'une capacité de 100 à 120 lits.
- Projet "Cheval de Trait" : nettoyage du RAVeL avec des personnes en situation de handicap

MENACES



Equipements et Services
Culture et loisirs

Atouts

- Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW) qui est porteur de 3 coopérations (la Plateforme Est BW – GAL culturalité, la Plateforme Zone de Culture Ouest BW et la Plateforme PULSART de sensibilisation à l'art contemporain) et intègre la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon
- Nombreuses associations socio-culturelles (Coopérative Quatre Quarts, l'asbl Patrimoine Stéphanois, l'asbl Court-Saint-Etienne, Histoire, Archéologie et Folklore, Maison des artistes…)
- Coopérative Quatre Quarts
- Tissu associatif actif
- Forum Stéphanois (rôle fédérateur des associations)
- Bibliothèque
- Académie de musique, de danse et d'arts de la parole
- Evénements organisés au PAMEXPO
- Programmation culturelle de la Coopérative Quatre Quarts
- Concert annuel et expo d'art du Patrimoine Stéphanois
- Soutien de la commune aux associations (mise à disposition de locaux)
- Quelques lieux d'exposition pour les artistes (dont Parcours d'artistes)

Faiblesses

- Pas de centre culturel local (CCBW = régional) et initiative locale pas assez mise en évidence
- Pas de politique culturelle locale
- Manque d'identité communale
- Manque de fédération des acteurs culturels
- Manque de communication en matière de vie culturelle, sportive et de loisirs
- Concentration des infrastructures et activités à Court-Saint-Etienne
- Manque de diversification des activités culturelles (pas assez populaire)
- Manque d'activités pour créer des liens entre différents publics (âge, classe sociale…)
- Manque d'activités et d'infrastructure publiques pour les séniors
- Bibliothèque peu fréquentée
- Absence de cinéma (mais plusieurs à proximité)
- Absence de musées

- Proximité du pôle culturel d'OLLN
- Animations culturelles du quartier Court Village

- Accueil extra-scolaire des enfants
- Disparité de participation entre les villages au Parcours d'artistes
- Pérennité de la coopérative Quatre Quarts

Equipements et Services
Salles et infrastructures

Atouts

- Nombreux équipements participant à la vie sociale de la commune
- PAMEXPO (Parc à mitrailles reconverti en un hall de 3.000 m² et d'une surface extérieure de 15.000 m²
- 3 salles des fêtes
- Espace public numérique (formation en informatique)
- Utilisation des locaux de certaines écoles pour des associations et activités locales (louveteaux à Steiner, tennis de table à Suzeril, théâtre à Wisterzée, activités extra-scolaire à Sart-Messire-Guillaume)
- Projet de déménagement du Service Jeunesse
- Projets de rénovation des salles (à clarifier avec la commune)
- Projet de container maritime réhabilité pour l'unité scout de Tangissart

Faiblesses

- Manque d'une vision commune sur les infrastructures à développer au sein des villages
- Manque de locaux et d'espace de stockage pour les mouvements de jeunesse (ex. Beaurieux)
- Mauvaise localisation du Service Jeunesse
- Prix de la location des salles pour les particuliers
- Manque d'un local pour les villageois à Sart-Messire-Guillaume
- Manque d'attractivité de la salle Gaston Scaillet
- Ancienne école de Beaurieux pas assez fréquentée par le public (lieu de convivialité)
- Manque de place pour les Amis de Beaurieux au sein de l'ancienne école (délocalisation de certaines activités)

Equipements et Services
Sport

Atouts

- Présence de nombreuses associations sportives sur le territoire
- Quelques infrastructures sportives (terrain de foot, terrains de tennis, terrain de balle-pelote)
- L'Institut Saint-Etienne et l'Institut Provincial possèdent chacun des installations sportives autonomes
- Plusieurs projets sportifs (nouvelle salle de gymnastique, terrain omnisport à La Roche, terrains de paddel…)

Faiblesses

- Pas de hall sportif polyvalent (en construction ?)
- Manque d'infrastructures sportives sur le territoire ou en commun avec les communes voisines (ex. piscine)
- Mauvais état du terrain de basket de La Roche



Equipements et Services
Lieux de vie

Atouts

- Evénements ponctuels fédérateurs (fête de village, braderie, salon du vin, la musique en fête...)
- 5 unités scouts
- Service Jeunesse
- Comités des fêtes / de quartier
- Plaine de jeux en commun avec Ottignies
- Repair café
- Présence d'un potager communautaire géré par le CPAS dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Projet de marché de Noel
- Impact des réseaux sociaux sur les activités villageoises
- La kermesse de La Roche
- Fête des voisins au Ruchaux
- Place Baudouin (grande place, potager, plaine de jeux...)

Faiblesses

- Manque de lieux de rassemblement / de rencontre des habitants (pour les différentes tranches d'âge: jeunes et séniors notamment)
- Manque de festivités locales
- Manque de plaines de jeux
- Manque d'utilisation de certains lieux de vie (ex. rue Fontaine Magnole)
- Fin des jeux intervillages
- Difficulté de mobiliser les habitants pour les festivités locales
- Pas de personnel communal dédié à la vie de quartier et aux dynamiques associatives
- Morcellement de Court-Saint-Etienne, hameaux peu reliés au centre
- Manque de lien entre les habitants de Beaurieux et avec les autres villages
- Manque de convivialité des places (place communale, place Baudouin 1er, place de Court Village, place près de PAMEXPO) à Court-Saint-Etienne
- Manque de lieux de rencontre à La Roche
- Faible sentiment d'appartenance au village de La Roche
- Manque de convivialité de la place de La Roche (parking)
- Absence de place à Limauges
- Manque d'animation / de participation dans le village de Tangissart
- Manque de convivialité de la place de Tangissart

Equipements et Services
Infrastructures techniques

Atouts

- Signature de la convention des Maires par la commune : Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) en cours
- Distribution d'électricité via une ossature de câbles souterrains à haute tension
- 4 lignes HT qui traversent le territoire
- Distribution de gaz couvrant essentiellement toutes les zones urbanisées dans la vallée de la Dyle
- Réseau de distribution de l'eau couvre l'ensemble de la commune
- Réseau d'égouttage couvre les zones habitées de la vallée de la Dyle
- Bon fonctionnement du réseau de télécommunication, extension possible sans travaux trop conséquents
- Suivi de la qualité de l'eau par la SWDE
- Les collecteurs ne récupèrent que les eaux usées et pluviales du réseau communal Pas clair (source : AGORA)
- Politique de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et d'identification des interventions prioritaires depuis 2001
- Consommation énergétique par habitant légèrement inférieure à la moyenne provinciale

Faiblesses

- Pas de production de chaleur via des sources renouvelables
- Très petite part des sources renouvelables pour la production d'électricité
- Lignes à haute tension sur la ZACC de Limauges, difficulté d'urbanisation
- Conduite de distribution d'eau dans l'avenue des Combattants insuffisante pour les nouvelles demandes de raccordement
- Captages du Ry Sainte-Gertrude parfois inutilisables, ce qui pourrait priver d'eau différents quartiers en cas d'avarie prolongée
- Ramassage des encombrants uniquement sur demande
- Lignes à haute tension sur la ZACC de Court-Saint-Etienne, difficulté d'urbanisation
- Manque de vidange des avaloirs (risque d'écoulement des eaux) à Court-Saint-Etienne

- Collecte des déchets ménagers assurée régulièrement par une société de ramassage privée
- Installation communale de collecte et de traitement des déchets (devrait être prochainement prise en charge par l'Intercommunale du Brabant wallon)
- Remobilisation du groupe "Energie"

OPPORTUNITES

- Développement du potentiel éolien (sites identifiés pour projet citoyens)

MENACES

- Part importante des eaux non épurées impactant négativement la qualité des eaux

3. Enjeux de développement

La confrontation entre les parties A et B du PCDR a permis de faire émerger **7 enjeux principaux de développement** pour la territoire de Court-Saint-Etienne. Chacun de ces enjeux est décliné en sous-enjeux formulés sous la forme interrogative. Ils émanent des constats qui sont synthétisés ci-après.

1 COMMENT GÉRER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ?

Synthèse des constats

Le territoire de Court-Saint-Etienne jouit d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale. La présence de 3 gares / points d'arrêt et les liaisons en bus vers Ottignies constituent des atouts pour les habitants. La faiblesse de la liaison avec Louvain-la-Neuve est néanmoins pointée.

De par la densité d'habitants d'une part et l'attractivité des pôles régionaux voisins (transit) d'autre part, les flux de circulation sont particulièrement importants engendrant des ralentissements durant les heures de pointe et impactant négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs le long des axes routiers principaux. Les projets immobiliers en cours ou à venir risquent d'amplifier les problèmes observés aujourd'hui.

Outre la densité du trafic, les lacunes en matière d'infrastructures pour les piétons et les cyclistes freinent la pratique des modes actifs. Or, la configuration du territoire révèle un réel potentiel de développement pour les déplacements utilitaires.

En matière de stationnement, le centre de Court-Saint-Etienne et les abords de gares sont des lieux de convoitise où la saturation des zones de parking est souvent atteinte. Le stationnement sauvage sur les trottoirs posent à nouveau question en matière de sécurité des piétons.

La commune envisage la révision de son Plan communal de mobilité (PCM) qui date de 2009 et n'est donc plus d'actualité, notamment au regards des nombreux développements immobiliers et des nouvelles tendances en matière de mobilité.

Synthèse des enjeux

Multimodal

- Nécessité d'actualiser le Plan communal de Mobilité
- Comment diminuer la dépendance à la voiture individuelle (offre en transport en commun, covoiturage, partage de véhicules, modes actifs, transports à la demande…) ?
- Comment accroitre la multimodalité dans les déplacements quotidiens ?

Modes actifs

- Comment accroitre la pratique des modes actifs dans les déplacements utilitaires (infrastructures, sensibilisation, communication…) ?
- Comment sécuriser les déplacements piétons et cyclistes et sur quels itinéraires (priorisation) ?
- Comment apaiser la circulation dans les villages (flux et vitesse) pour améliorer le cadre de vie et favoriser la pratique des modes actifs ?

Stationnement

- Comment gérer la demande et l'offre en stationnement à proximité des pôles d'intérêt (centre de Court-Saint-Etienne, gare, école, …) ?

2 COMMENT PROTEGER ET GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES ?

Synthèse des constats

Le commune jouit d'un cadre environnant très agréable (rural, boisé et verdoyant). Les paysages y sont diversifiés et près d'un tiers du territoire est repris en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Le réseau de communication (N25, chemin de fer…) et l'urbanisation croissante créent néanmoins des ruptures importantes dans le paysage.

Ce caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, l'urbanisation croissante est de nature à avoir un impact négatif sur la fragmentation de l'habitat et la pollution de l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants.

De nombreuses actions sont menées par la commune et par diverses associations en faveur de l'environnement (commune Maya, Semaine de l'Arbre, Gestion différentiée des espaces verts / fauchage tardif, Agenda 21, Contrat de Rivière…). A noter que, dans le cadre du PCDR, une étude spécifique est réalisée dans le but de définir le réseau écologique à l'échelle communale et d'identifier les leviers d'actions en faveur de la biodiversité.

Synthèse des enjeux

Réseau écologique

- Nécessité d'identifier le réseau écologique (zone cœur, zone de liaisons…) et les leviers d'actions à activer pour renforcer le réseau écologique
  → en cours via le PCDR
- Quelles sont les zones à préserver et/ou développer pour renforcer la biodiversité ?
- Certaines zones méritent-elles un statut de protection ?
- Quels sont les leviers d'actions de l'administration (différents services : environnement, urbanisme…) ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les citoyens…) ?

Pollution

- Comment limiter les déchets dans la nature et notamment le long des sentiers et des cours d'eau ?
- Comment améliorer la qualité des cours d'eau (actes de pollution – traitement des eaux usées)

3 COMMENT SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE ?

Synthèse des constats

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole et à 30% par les zones boisées. La superficie agricole est relativement stable dans le temps et l'âge des agriculteurs est peu élevé. L'agriculture biologique est peu présente. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constituent à un réel frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). Le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité.

Synthèse des enjeux

- Comment soutenir les producteurs locaux et développer les circuits courts ?
- Comment favoriser les échanges entre les producteurs et consommateurs
- Comment soutenir et développer l'agriculture durable ?

4 GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus. (http://www.circulareconomy.brussels)

De nombreuses thématiques sont, de ce fait, concernées par cette notion de circularité. Dans le cas présent, trois thématiques sont particulièrement pointées, à savoir l'énergie, l'activité agricole et la production et gestion des déchets.

Synthèse des constats

En matière d'énergie, la commune de Court-Saint-Etienne a, fin 2019, signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) est en cours de réalisation.

En agriculture, la consommation et la production de matières sont importantes et des synergies entre les différents acteurs peuvent être trouvées pour préserver ces ressources en les réutilisant.

En matière de déchets, indépendamment des systèmes de collectes et de recyclables déjà en place aujourd'hui, la tendance « zéro déchet », qui s'articule autour des 4 R (Refuser – Réduire – Réutiliser – Recycler) prend de plus en plus d'ampleur un peu partout et la population stéphanoise marque également son intérêt pour le sujet.

Synthèse des enjeux

Energie

- Nécessité de réaliser le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) → **en cours de réalisation**
- Quelles sont les mesures à prendre et les leviers à activer pour réduire l'impact énergétique du territoire ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières ?

Agriculture

- Quelles sont les synergies à trouver entre les producteurs agricoles et les autres acteurs du territoire pour valoriser les matières ?

Gestion des déchets

- Quelles sont les actions à mener pour accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les commerçants, les citoyens…) ?

5 CRÉER DES LIEUX DE VIE ET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES

Synthèse des constats

D'un point de vue culturel, à l'échelle supra-communale, la commune de Court-Saint-Etienne bénéficie du Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui est porteur de 3 coopérations et qui intègre la Maison de l'Urbanisme. Plus localement, on relève la présence un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles (Coopérative Quatre Quarts, l'asbl Patrimoine Stéphanois, l'asbl Court-Saint-Etienne Histoire, Archéologie et Folklore, Maison des artistes…) et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, …).

D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote…) et de nombreuses associations sportives.

De manière générale, la population regrette l'absence d'un centre culturel stéphanois et la concentration des activités à Court-Saint-Etienne. Elle souligne également le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles (notamment pour les mouvements de jeunesse), de lieux de rassemblement et de festivités locales.

Synthèse des enjeux

- Comment renforcer la politique culturelle et locale ?
- Quels sont les lieux de vie et infrastructures collectives à améliorer et comment ?
- Quelles sont les villages lacunaires en matière d'infrastructures collections et lieux de vie et comment y remédier ?
- Comment diversifier l'offre culturelle et sportive au regard des besoins de la population ?
- Comment (re)créer du lien entre les habitants et entre les villages ?
- Comment renforcer la dynamique des associations villageoises ?

6 COMMENT DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Synthèse des constats

La commune se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme nature est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que la faiblesse des infrastructures cyclables sont pointées comme des freins à son développement.

Synthèse des enjeux

- Comment redynamiser les activités commerciales dans le centre de Court-Saint-Etienne ?
- Comment favoriser les développement des activités économiques et la création d'emplois sur le territoire ?
- Quelles sont les acteurs à impliquer et les mesures à prendre pour développer le tourisme en milieu rural ?

7 COMMENT METTRE LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HABITANTS

Synthèse des constats

La communication est un thème transversal devenu essentiel tant les modes de transmission des informations sont nombreux (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux…). La multitudes des canaux d'une part et des besoins des différents publics cibles d'autre part rendent la thématique riche mais complexe à gérer.

Au niveau de l'administration, le développement et la modernisation des outils et du site web sont en cours depuis l'arrivée d'un nouveau chargé de communication. Malgré les changements opérés, la population a manifesté, lors des consultations, un besoin accru de communication dans un but d'information mais également de soutien à la vie locale.

Synthèse des enjeux

- Quels sont les moyens de communication à développer ?
- Comment soutenir la participation citoyenne ?
- Comment soutenir les initiatives et festivités locales ?
- Comment favoriser les synergies entres les associations ?

4. Position du territoire au regard des enjeux du développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses **17 Objectifs de développement durable** ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies, y compris la Belgique, le 25 septembre 2015. Sur base du diagnostic partagé, il est proposé de positionner le territoire communal au regard de ces objectifs. Ce positionnement par rapport à chacun de ces objectifs est **noté d'un 1 à 5** (faible à fort) et cette note est argumentée par les principaux **éléments positifs et négatifs** issus du diagnostic.

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



- ⊕ Accessibilité des services communaux
- ⊕ Multiples services du CPAS
- ⊕ Développement des circuits courts (coopérative)
- ⊖ Rémunération équitable des producteurs

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



- ⊕ Multiples services du CPAS
- ⊕ Développement des circuits courts (coopérative)
- ⊕ Enseignement / sensibilisation
- ⊖ Peu d'agriculture biologique et durable
- ⊖ Peu d'autonomie alimentaire

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



- ⊕ Proximité / disponibilité des soins de santé
- ⊕ Lutte contre la pollution (PAEDC en cours)
- ⊕ Enseignement / sensibilisation
- ⊖ Sécurité routière

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



- ⊕ Présence de milieux d'accueil petite enfance
- ⊕ Présence de nombreuses écoles
- ⊕ Court Pouce (aide enfants primaire)
- ⊖ /

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



- ⊕ Plan de cohésion social
- ⊕ Enseignement / sensibilisation
- ⊖ /

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



- ⊕ Distribution des eaux à toutes les zones urbanisées
- ⊖ Part importante des eaux usées non épurées

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



- ⊕ Distribution en électricité à toutes les zones urbanisées
- ⊕ Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC en cours)
- ⊖ Faible part d'énergie renouvelable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



- ⊕ Taux d'emplois élevé
- ⊕ Pôles d'emplois à proximité
- ⊖ Faible part des emplois sur le territoire communal

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



- ⊕ Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC en cours)
- ⊕ Développement d'initiatives économiques locales
- ⊕ Développement de la communication
- ⊖ /

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



- ⊕ Multiples services du CPAS
- ⊕ Mesures en faveur des personnes en situation de handicap
- ⊖ /

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



- ⊕ Services à la population
- ⊕ Reconversion d'anciens sites industriels
- ⊕ Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC en cours)
- ⊕ Projet de réaliser un schéma de développement communal
- ⊕ Développement de la communication
- ⊖ Impact des développements immobiliers sur la nature (morcellement des habitats naturels) et le cadre de vie (mobilité)

Établir des modes de consommation et de production durables



- ⊕ Lutte contre le gaspillage (PAEDC en cours)
- ⊕ Volonté de s'inscrire dans une démarche « zéro déchets »

- ⊖ Modes de consommation peu durables
- ⊖ Production de déchets
- ⊖ Peu d'agriculture durable

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



- ⊕ Lutte contre le réchauffement climatique (PAEDC)
- ⊕ Volonté de développer le réseau écologiques en valeur de la biodiversité

- ⊖ Forte dépendance à la voiture
- ⊖ Age du parc immobilier, impact sur la consommation énergétique
- ⊖ Impact des développements immobiliers sur le réseau écologique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



- ⊕ Volonté de s'inscrire dans une démarche « zéro déchets »
- ⊕ Contrat de rivière (diverses actions)

- ⊖ Part importante des eaux usées non épurées
- ⊖ Pollution des cours d'eau (déchets)

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



- ⊕ Part important de la nature sur le territoire
- ⊕ Nombreuses actions menées par la commune et les diverses associations
- ⊕ Volonté de développer le réseau écologiques en valeur de la biodiversité

- ⊖ Impact des développements immobiliers sur le réseau écologique
- ⊖ Etat moyen des eaux de surface

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



- ⊕ Opération de développement rural et participation citoyenne associée
- ⊕ Développement de la communication

- ⊖ /

Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



- ⊕ Vie associative dynamique
- ⊕ Vie locale active

- ⊖ Manque de relations entre les acteurs

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

E-Réunion de coordination - Commune / ICEDD / FRW
Collège du 28/04/2021 – Synthèse succincte

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Michael GOBLET D'ALVIELLA, Yves SOMVILLE, Jean-Christophe JAUMOTTE, Mary-Line ROMAIN, Mélanie LAROCHE, Séverine OLEFFE, Steve DE WEVERE*
*Pour l'**Administration communale** : Frederic PETRE (Directeur Général), Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour le **Service Public de Wallonie** : Xavier DUBOIS (Attaché - Service Extérieur de la Direction du Développement Rural)*
*Pour **l'ICEDD** : Florence VANDY (Auteur)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ (agent de développement)*

Ordre du jour

1. **Introduction : structuration d'un PCDR et planning prévisionnel**
2. **Présentation et échanges sur la partie C « diagnostic partagé » du PCDR**
   Matrices AFOM
   Enjeux de développement
   Position du territoire au regard des enjeux de développement durable
3. **Conclusion**

Annexe : *document word « Partie C »*

Copie :
- Aux participants
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Introduction

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, introduit la réunion en remerciant l'ensemble du Collège et le SPW pour ce temps d'échanges.

Elle rappelle la structuration globale d'un PCDR. Le document se divise en 6 parties :
- Partie A : l'analyse des caractèristiques de la commune
- Partie B : les résultats de la participation de la population
- Partie C : le diagnostic partagé
- Partie D : la stratégie de développement
- Partie E : les projets visant à atteindre les objectifs
- Partie F : le tableau récapitulatif

Partie A : l'analyse des caractéristiques de la commune *(AGORA/ICEDD)*
Cette partie reprend le **diagnostic** territorial d'**AGORA** mené en 2019 et inclut une **mise à jour** de l'avancée des principaux projets structurants (ICEDD, màj début 2021)

Partie B : résultats de la participation de la population *(FRW : en cours jusqu'à fin 2022)*
Cette partie présente **l'ensemble des outils et méthodes** qui ont été utilisés pour mener à bien la participation de tous ainsi que les résultats de leur travail. Elle rassemble : les interviews de personnes ressources, les résultats des consultations villageoises, les réunions de CLDR, la co-construction du PCDR (groupes de travail…), les groupes actions du lot 0 ou encore la communication menée auprès de la population.

Partie C : le diagnostic partagé *(ICEDD)*
Cette partie résulte de la confrontation des parties A et B (tableau AFOM) + l'élaboration d'une vision synthétique des enjeux de développement à un horizon de dix ans.

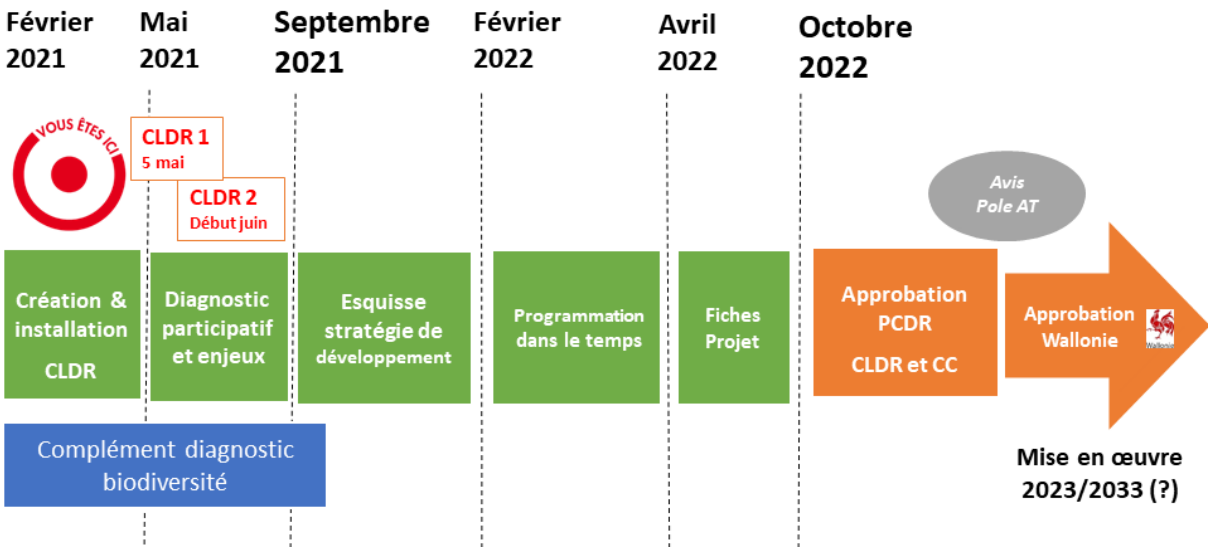
Partie D : la stratégie de développement *(ICEDD)*
Elle est énoncée sous forme de **défis** et d'**objectifs** spécifiques à la commune. Les défis sont les éléments qui sont en jeux ; les objectifs sont la vision à moyen et long terme.

Partie E : les projets visant à atteindre les objectifs *(ICEDD)*
Les projets concrétisent les objectifs. Ils intègrent des aspects de: quoi, qui, quand, comment, combien, pourquoi… **+/- 30 projets seront programmés dans le temps, en 3 lots.** Cette partie reprend également sous forme d'un tableau récapitulatif les projets du lot 0 (c'est-à-dire les projets réalisés pendant la phase d'élaboration).

Partie F : tableau récapitulatif *(ICEDD)*
Ce tableau détaille les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

Aujourd'hui, Florence VANDY (ICEDD), auteur de PCDR, va présenter au Collège la partie C.

Avant ce temps d'échanges, le calendrier prévisionnel du PCDR est rappelé aux participants :



La CLDR d'installation aura lieu le 5 mai et la deuxième CLDR, abordant la partie C, aura lieu début juin (date à déterminer : 7, 8 ou 10 juin).
Depuis la dernière présentation, aucun retard n'est à signaler sur les prochaines étapes. Le complément « diagnostic biodiversité » sera présenté fin septembre. Les réunions de CLDR/Hackathon sur la stratégie auront lieu en fin d'année.
L'objectif visé est maintenu, à savoir approuver le PCDR fin 2022/début 2023.
Aucune remarque/question n'est formulée par le Collège.

Présentation et échanges sur la partie C « diagnostic partagé » du PCDR

Cfr. Annexe : document word « Partie C »

Florence VANDY explique aux participants le « making of » du document : origine des constats, tableau excel complet des constats, thématiques traitées. Elle poursuit par la présentation des matrices AFOM par thématique.

- **Présentation des matrices AFOM par thématique**

Récolte des remarques importantes/structurelles du Collège par thématique :

- ***Réseau hydrographique (p7)*** : « la » Dyle au lieu de « le »
- ***Réseau écologique (p11)*** : « Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés » → pourquoi est-ce à la fois un atout et une faiblesse ? l'ICEDD explique que cela arrive à plusieurs reprises dans le document et dépend des cas de figures. Ici, l'atout est la présence/préservation des massifs forestiers mais la faiblesse est de ne pas avoir de gestion publique de ces massifs.
- ***Réseau écologique (p11)*** : « Abattage d'éléments remarquables sans permis » → cela ne concerne que quelques éléments très ponctuels. Le Collège propose à l'ICEDD une suppression ou reformulation de ce point.
- ***Réseau écologique (p12)*** : « La Commune et la Province possèdent plusieurs bois » → pour la part communale, c'est faux. Il y a un terrain disponible pour l'aménagement de la Roselière, mais pas de bois à proprement parlé. Ce point sera donc à corriger.
- ***Mobilité (p13)*** : « Ancienneté du Plan Communal de mobilité réalisé en 2009 (PCM) » → la date est exacte est 2011. La demande de révision est en cours (dossier à la Région)
- ***Economie (p20)*** : « Faible part des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration social (RIS) » → Information qui nécessite d'être vérifiée mais il semblerait que la Commune se situe plutôt dans la moyenne. Est-ce vraiment un atout ?
- ***Agriculture (p21)*** : « Pas d'exploitation pratiquant l'agriculture biologique » → à reformuler en « peu » car il existe un exploitant bio.
- ***Commerces et HoReCa (p22)*** : le Collège souhaite ajouter un nouveau point : « aide aux métiers de contacts et à l'HORECA lors de la période COVID »
- ***Equipements et services (p24)*** : le Collège souhaite ajouter un nouveau point : « nouvelle application Court-Saint-Etienne en poche »
- ***Sport (p31)*** : « Pas de hall sportif polyvalent (en construction ?) » → le Collège précise qu'il existe un hall sportif mais que celui-ci est privé (Collège Saint Etienne). Sera ajouté à ce hall sportif une salle de gymnastique (en construction). La gestion du hall sportif est prévue, à terme, de devenir publique.
- ***Infrastructures techniques (p33)*** : « Manque de vidange des avaloirs » ; « Lignes à haute tension sur la ZACC » ; « Ramassage des encombrants uniquement sur demande » → ces faiblesses semblent anecdotiques ou très localisées, avec un niveau de détail trop important si l'on considère ce document comme une analyse appuyant la stratégie de Court-Saint-Etienne pour les dix ans à venir. Le Collège suggère la suppression de ces points.
    - Xavier Dubois précise que ce type de remarques est typique dans le cadre de l'élaboration d'un PCDR. Sans pour autant nier ce qui est remonté par les citoyens, il faut relayer ces points aux services concernés (service travaux p.ex)

via un cahier des « doléances » p. ex. La CLDR sera alors plus sereine et à même de discuter / prendre de la hauteur si leurs remarques ont bien été mentionnées et relayées (et non simplement supprimées).

- Le Collège abonde en ce sens et précise que la nouvelle application « Court-Saint-Etienne en poche » permet justement aux citoyens de faire remonter les problèmes localisés. Il ne faudra pas hésiter à communiquer à la CLDR l'existence de cette application ainsi que son utilité.

- **<u>Présentation des enjeux de développement</u>**

Récolte des remarques importantes/structurelles du Collège par thématique :

- ***Enjeu 1 : Comment gérer et sécuriser les déplacements ? (p35)*** → attention à ne pas faire de doublon lors de l'écriture de la stratégie et des fiches projets par rapport à tout ce qui est déjà mis en place actuellement sur la commune. A la première lecture, ces enjeux semblent très « généraux ».
  Concernant le stationnement, le Collège émet des réserves sur les problèmes réels, exceptés lors d'événements ponctuels au PAMExpo. Dans ce cas précis, un parking supplémentaire de 350 places sera proposé. Si ce point relève très certainement d'un ressenti de la population, est-ce bien factuel ? Le Collège suggère de modifier l'intitulé en insistant sur les écoles et non sur les pôles d'intérêts.
- ***Enjeu 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives (p37)*** → le manque de salles pour les mouvements de jeunesse est à nuancer. La Commune apporte déjà un soutien important aux scouts. Certains ont perdu des locaux et il manque de lieux de stockage, mais est-ce à la Commune d'agir ? La Commune joue déjà un rôle important et vient d'investir à nouveau pour un local à Tangissart. La menace pesant sur les unités n'est pas niée, elle existe. Il faudra cependant nuancer les responsabilités. Si le dynamisme des scouts est réel (plus ou moins 700 enfants sont concernés) il manque des chiffres permettant une analyse globale : taux scoutisme/nombre de locaux p.ex ? Xavier Dubois conseille de solliciter la Fédération des scouts. Les unités scoutes seront également invitées à faire des demandes précises à la Commune sur ce qui leur manque exactement.
- ***Enjeu 6 : Comment développer les activités économiques et touristiques (p38)*** → la faiblesse des infrastructures cyclables est à nuancer. Noter que cela est un frein au développement du tourisme nature semble inadapté. Il existe tout de même un RAVeL et des investissements ont eu lieu pour les pistes cyclables ces 15 dernières années. Des investissements sont encore prévus dans le cadre de WalCy. Le Collège souhaite reformuler cette phrase en indiquant « reste à améliorer » plutôt que « frein ». L'ICEDD précise que ce ressenti est maintes fois remonté lors des consultations citoyennes et qu'il s'agit en effet d'une perception, d'une envie de voir se développer davantage de pistes sécurisées.

- **<u>Position du territoire au regard des enjeux de développement durable</u>**

Une correction est demandée par le Collège : le « plan de cohésion sociale » (ODD 5, p39) indiqué en atout n'est pas juste. Il n'existe pas de plan de cohésion sociale.
Les autres remarques de positionnement de la Commune au regard des 17 ODD sont attendues par mail.

2. Conclusion

Tous les points n'ayant pu être analysés dans le détail durant cette heure d'échange, le Collège apportera ses remarques complémentaires à la partie C en annotant directement le document word annexé *(fonction commentaires).*
→ Envoyer le document commenté à fva@icedd.be
→ Deadline : mercredi 12 mai 2021.

Moyennant remarques prises en compte, le Collège valide une présentation de la partie C à la CLDR de début juin 2021.
Le Collège remercie l'ICEDD pour le travail effectué.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

E-Réunion de coordination - Commune / ICEDD / FRW / SPW
Collège du 15/12/2021 – Synthèse succincte

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Michael GOBLET D'ALVIELLA, Jean-Christophe JAUMOTTE, Mary-Line ROMAIN, Mélanie LAROCHE, Séverine OLEFFE, Steve DE WEVERE, Axel ECTORS*
*Pour l'**Administration communale** : Frederic PETRE (Directeur Général), Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour le **Service Public de Wallonie** : Xavier DUBOIS (Attaché - Service Extérieur de la Direction du Développement Rural)*
*Pour **l'ICEDD** : Florence VANDY (Auteur)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour

1. **Rétroacte**
2. **Ebauche de stratégie de développement = késako ?**
3. **Présentation la partie D et temps d'échanges**
4. **Les suites de l'élaboration : point agenda pour janvier et février 2022**

Annexe : *document word « Partie D » et présentation PPT*

Copie :

- Aux participants
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW
- A la Direction de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Rétroacte

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, introduit la réunion en remerciant l'ensemble du Collège et le SPW pour ce temps d'échanges.

Elle rappelle l'ordre du jour puis propose un rapide rétroacte des principaux événements de l'ODR en 2021, depuis la dernière rencontre en Collège :

- **28 avril 2021** : RCOORD Collège/ICEDD/FRW/SPW – présentation de la partie C du PCDR (document de travail : diagnostic partagé et enjeux)
- **08 juin 2021 :** CLDR en ligne – présentation et échanges sur la partie C
- **25 août 2021 :** approbation de la partie C par le Collège communal
- **2 octobre 2021 :** Evénement « Hackathon - 30 projets pour CSE » (CLDR + habitants)
- **2 décembre 2021 :** CLDR en ligne – analyse des résultats de l'hackathon, présentation des objectifs et temps de travail sur les projets prioritaires pour le PCDR
- **15 décembre 2021** : RCOORD - proposition par l'Auteur d'une ébauche de stratégie de développement (partie D) sur base des résultats de l'hackathon et du travail en CLDR

2. Ebauche de stratégie de développement = késako ?

Laëtitia LAMARCQ précise à tous la terminologie employée.

L'ossature / ébauche de partie D (stratégie), proposée par l'Auteur comprend :

- Le rappel des enjeux
- La présentation des objectifs de développement
- Une liste non programmée dans le temps de 30 projets à inscrire dans le PCDR
- Une correspondance « projets / enjeux » et « projets / objectifs »
- Un tableau récapitulatif *(à venir)*

Le rédactionnel / argumentaire détaillé par objectif, les effets multiplicateurs et les indicateurs de résultats seront écrits ultérieurement, à la fin du processus d'élaboration, au moment de la rédaction/présentation de l'avant-projet de PCDR (fin 2022).

En effet, les objectifs et les projets vont certainement bouger dans les mois qui viennent suite aux différentes rencontres programmées *(CODIR / personnel communal, CLDR, GT…)*. Le but est donc d'éviter à l'Auteur de réécrire à chaque fois cette partie et d'être le plus efficient possible.

➔ Aujourd'hui, l'objectif est de présenter cette ébauche et de recueillir l'avis des participants sur les grandes orientations stratégiques et les projets présentés.

3. Présentation de l'ossature de la partie D et temps d'échanges

Cfr. Annexe : document word « Partie D » et PPT de présentation.

L'Auteur de PCDR, Florence VANDY (ICEDD), présente la partie D préalablement envoyée par mail aux participants.

Après un bref rappel de l'état d'avancement, elle aborde la méthodologie employée pour produire le document.

Elle rappelle les 7 enjeux préalablement validés :



L'ICEDD explique alors que les éléments du diagnostic partagé qui justifient les enjeux et font émerger les objectifs sont de trois types :

- Eléments liés aux caractéristiques du territoire (réseau de transport, occupation du sol…)
- Eléments liés aux besoins de la population (logements, services, loisirs…)

- Eléments liée au contexte environnemental (réchauffement climatique, gestion des ressources, diminution de la biodiversité…)

Question du Collège : quand on parle des « besoins de la population », entend-on les personnes ayant participé aux groupes de travail ? → L'ICEDD répond par l'affirmative, il s'agit des avis ressortant des consultations citoyennes et l'hackathon.

S'en suit un temps de présentation et d'échanges sur les 7 enjeux, leurs objectifs et les projets liés.

Ci-dessous la retranscription des questionnements et suggestions émises par les participants.

❖ Enjeu 1. « Gérer et sécuriser les déplacements » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- RAS.

Objectifs :

- **Remarque générale** : **les intitulés des objectifs semblent larges.** L'ICEDD en est conscient et explique que les projets préciseront ce qu'on entend sous ces objectifs. Certains objectifs pourront néanmoins être précisés, si nécessaire.
- **Objectif 1.1 « favoriser et sécuriser les déplacements piétons »** : le Collège précise pour information qu'une réponse à l'appel à projet « Wallonie Piétonne » est prévue l'an prochain.
- **Objectif 1.6 « organiser et gérer le stationnement » :** décision du Collège de ne pas le maintenir.

Projets :

- **« Développer les voitures partagées électriques dans les villages »** : le Collège propose d'élargir la terminologie, sachant que les voitures pourraient être à l'hydrogène par exemple. Le développement pourrait avoir lieu en station (ex : Cambio) et entre particuliers.
- **« Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs »** : il faudra préciser par la suite si l'on parle du bois ou de la rue de la Quenique et veiller à ce que ce projet ne fasse pas doublon avec les projets insérés pour « Wallonie Cyclable ». Les liens indirects de ce projet avec les enjeux 5 et 6 font débat (à retirer ou préciser suivant le projet).
- **« Favoriser les déplacements actifs autour des écoles »** : proposition d'ajouter un lien indirect avec l'enjeu 5.

❖ Enjeu 2. « Protéger et gérer les ressources naturelles » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Le Collège demande de revoir la sémantique du paragraphe. En l'occurrence, parler d'**urbanisation croissante** paraît stéréotypé. Le pourcentage d'artificialisation entre 2022 à 2021 a été augmenté d'1,6% à CSE contre 2,6% en BW. CSE est plutôt un bon élève, ce constat serait donc à relativiser. Attention également au terme de **fragmentation de l'habitat**. L'exemple du développement d'Henricot 2 sert à relier / unir l'habitat et non à le fragmenter. Enfin, concernant **la part des importante des eaux non épurées** citée dans le texte, le Collège relève également que deux stations d'épuration ont été construites en l'espace de 15 ans. L'ICEDD en prend bonne note et indique que des nuances seront apportées.

Objectifs :

- **Objectif 2.2 « améliorer la qualité des cours d'eau »** : décision de supprimer cet objectif du PCDR, comme suggéré dans le tableau excel de l'ICEDD (apparait encore dans le PPT).

Projets :

- **« Développer une politique d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles – SDC »** : le Collège précise que le SDC est budgétisé pour 2022. Le terme « développer » est à modifier par « formaliser » ou « renforcer » la politique d'aménagement du territoire. Après réflexion autour de l'intérêt de l'inscrire en lot 0 ou en lot 1, il est décidé de maintenir le projet en lot 1 en changeant bien la dénomination.
- L'ICEDD précise par rapport aux projets inscrits (en faible nombre) que **la réflexion sur le réseau écologique pourrait amener à insérer un ou plusieurs autres projets concrets.** Le tir sera ajusté par la suite, à la fin du diagnostic environnemental en cours de finalisation.

❖ Enjeu 3. « Soutenir le secteur agricole » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Proposition de modifier le terme d'**agriculture biologique** par **agriculture durable**. Ainsi, il y aurait un lien direct avec le projet du lot 0 qui emploie cette même terminologie.

Objectifs :

- Remarque générale : les objectifs sont louables mais peu évidents à concrétiser dans le cadre du PCDR.

Projets :

- **« Créer une ceinture alimentaire agricole »** : après explication sur le terme de ceinture puis débat, il est proposé de retirer ce projet car non pertinent à l'échelle d'une commune semi-rurale. « Empreintes BW » semble plus pertinent (échelle provinciale). Par contre, renforcer la dynamique des producteurs locaux est un projet pertinent, à relier avec le projet des marchés ou le soutien à la mise à disposition de terrain, par exemple.
- **« Organiser des marchés de producteurs dans les villages »** : un point d'attention est mis sur le terme « organiser » car beaucoup d'initiatives existent déjà. Préférer : « favoriser et soutenir les circuits-courts / marchés de producteurs » (en retirant la précision « dans les villages »). Un échange concernant le soutien au développement d'une « Ruche qui dit oui » dans les villages aboutit à ce questionnement : considérant qu'il en existe déjà une au Collège St Etienne, y a-t-il réellement un besoin d'en créer une nouvelle à l'échelle d'un village ?
- **« Collaborer avec Terre en Vue »** : ce projet semble plus pertinent que la ceinture alimentaire agricole. Cela étant dit, il faudrait élargir l'intitulé par « soutenir la mise à disposition de terre pour les jeunes agriculteurs » par exemple et/ou « développer des espaces-tests maraîchers ». Ceci afin de parler à plus de monde, Terre en Vue n'étant pas connue de toute la population.
- **« Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers) »** : considérant le public cible principal (citoyens et non agriculteurs), il est proposé de déplacer ce projet vers l'enjeu 2 ou 5. De nombreuses initiatives étant actuellement en cours (Lot 0), il faudrait tout de même évaluer les besoins de ce projet, en modifiant éventuellement l'intitulé par « intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs ». Xavier Dubois demande alors s'il existe un essoufflement du jardin collectif ? Steve De Wevere répond par la négative car la parcelle appartient à la Commune (CPAS) et qu'une personne y travaille à mi-temps.

❖ Enjeu 4. « Gérer les ressources de manière circulaire » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Le Collège précise pour les « petits plus » (actualité communale) que le PAEDC doit être validé la semaine prochaine.

Objectifs :

- **Objectif « créer des synergies en matière de ressources entre les acteurs » :** proposition de l'ICEDD de le supprimer. Validation par le Collège.
- L'enjeu de la circularité est louable mais **les objectifs/projets semblent pour le moment peu circulaires et manquent encore d'ambition**. Il faudra faire attention que cet axe ne se résume pas uniquement à des intentions louables et donc accoucher de vrais projets circulaires ou revoir les intentions de départ *(enjeu à relier avec un autre enjeu, si manque de projets).*
- **Ajouter un objectif sur les énergies renouvelables si cela ne fait pas doublon avec le PAEDC.** Cette question reste à creuser en lien avec le PAEDC, le personnel communal et la CLDR.
- Xavier Dubois fait remarquer que la **question de l'isolation** n'apparait pas alors qu'il semble encore aujourd'hui nécessaire de « taper sur le clou » de ce sujet.

Projets :

- **« Sensibiliser la population à la gestion des déchets »** et **« organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets »** : décision de regrouper ces deux projets.
- **« Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant la tranche horaire nocturne »** : le Collège propose de reformuler ce projet ou de le préciser pour ne pas effrayer une partie de la population qui imaginerait que toute la commune serait dans le noir et manquerait alors de sécurité. Le terme de « trame noire » est alors proposé par l'ICEDD.
- **« Evaluer le potentiel éolien »** : le Collège demande à retirer ce projet, considérant les très faibles possibilités d'implantation et l'existence des corridors écologiques sur CSE. Il reste en effet uniquement le plateau de l'arbre de la Justice qui pourrait éventuellement accueillir une éolienne citoyenne. Selon le Collège, **il parait plus pertinent pour CSE d'envisager de creuser l'idée d'un « projet / réacteur de biomasse énergie à l'échelle intercommunale »** *(liens à faire à nouveau avec le PAEDC dans sa phase opérationnelle 2022).* Xavier Dubois précise qu'une micro station de biométhanisation existe à Genappe derrière les bassins de la sucrerie. Au vu des expériences déjà réalisées, il faut bien noter que la récolte de lisiers ne suffit pas, il faudra ajouter environ 15% de grains (issus le plus souvent des entreprises alimentaires). A noter aussi par prévention qu'il existe pas mal de contraintes pour les agriculteurs. L'idée du projet reste donc à creuser (car il s'agit ici d'une vraie circularité) mais il faut considérer ces limites.

❖ Enjeu 5. « Créer des lieux de vie et infrastructures collectives » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Le Collège demande à revoir la terminologie du passage **« la population est lésée »** : cela parait un peu fort et généraliste. Uniquement indiquer un regret de la concentration à CSE.

Objectifs :

- **Objectif « renforcer la politique culturelle communale et locale »** : le Collège demande de réintégrer cet objectif supprimé par l'ICEDD car c'est une faiblesse communale à travailler.

- **Objectif 5.2 « créer des infrastructures sportives »** : le Collège demande à maintenir cet objectif mais à le reformuler : « renforcer et moderniser les infrastructures sportives »
- **Objectif 5.4 et 5.5** : validation du Collège de regrouper.

Projets :

- **« Construire un complexe multisports »** : projet en cours de concrétisation au Collège Saint Etienne, en lien avec la construction adjacente d'une salle de gymnastique. Ce projet est donc à reformuler, par exemple en : « Construire une salle de gymnastique contiguë au complexe sportif à rénover »
- **« Aménager la place de village à Beaurieux » :** demande de reformulation par « aménager UNE place de village à Beaurieux ».
- Sous l'objectif « renforcer la politique culturelle communale et locale », intégrer le projet **« permettre une plus grande disponibilité du Foyer** (Centre Culturel Brabant Wallon) **pour les associations locales »** (projet issu des consultations citoyennes et en cours de négociation)

❖ Enjeu 6. « Développer les activités économiques et touristiques » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Demande du Collège de reformuler « **le manque d'attractivité du centre** » par « le manque d'attractivité d'une partie du Centre ».

Objectifs :

- **Objectif 6.3 « développer le tourisme en milieu rural » :** décision du Collège de maintenir cet objectif. A noter par exemple dans « les petits plus » qu'une balade *Totemus* est en cours de création dans le centre de CSE, permettant d'appréhender l'Histoire de de la commune.

Projets :

- **« Redynamiser le marché hebdomadaire »** : projet louable mais de plus en plus compliqué. Comment faire concrètement ? Projet à creuser.
- **« Créer des espaces / ateliers de coworking »** : proposition de reformuler par « partager des espaces / ateliers de coworking ». A noter que le Quatre-quarts développe déjà ce type de services à CSE (attention à ne pas faire doublon) et qu'il existe beaucoup d'espaces de ce type dans les communes limitrophes (Ottignies, Mont-Saint-Guibert etc.). Les besoins sont à préciser mais avec le renforcement du télétravail, ce projet semble tout de même avoir son sens dans le PCDR.

❖ Enjeu 7. « Mettre la communication au service des habitants » : objectifs et projets

Eléments justificatifs :

- Dans « les petits plus » : demande du Collège d'ajouter les informations relatives à l'application « Court-Saint-Etienne en poche » et le lancement de la newsletter en 2020.

Objectifs :

- **Objectif 7.1 « développement des outils de communication »** : à maintenir mais à reformuler par « renforcement » compte tenu du développement déjà actuel et important.
- **Objectif 7.2 « soutenir la participation citoyenne »** : décision de supprimer cet objectif (déjà le cas via le PCDR et d'autres initiatives).

- **Objectif 7.3 « soutenir les initiatives et festivités locales »** : à maintenir tout en ajoutant des projets (voir ci-dessous).

Projets :

- **« Créer un répertoire des associations »** : au-delà des associations, l'ICEDD précise que ce répertoire pourrait avoir une vocation plus large (commerces, producteurs locaux…). Le Collège suggère une version plus « sympa » qu'un simple répertoire, et une version numérique (ce travail de répertoire a débuté via l'application Court-Saint-Etienne en poche, mais à voir ce qui peut être fait de plus ou de différent). Ce répertoire pourrait être distribué lors de la journée d'accueil des nouveaux habitants (voir ci-dessous).
- **« Renforcer l'accueil des nouveaux habitants »** : projet en cours de réflexion mais qui n'a pas encore pu aboutir. Projet qui pourrait être lié au répertoire des associations + journée de fête/présentation des associations.
- Ajouter un projet sous l'objectif 7.3 : **« Organiser annuellement la Fête de la musique »** *(en lien direct avec l'enjeu 5, objectif « renforcer la politique culturelle communale et locale »)*

Pour terminer ce temps de présentation et d'échange, Florence VANDY rebalaye les 28 objectifs via les différents tableaux excel d'analyse et présente la transversalité des projets par objectifs et enjeux. Il n'y a pas de remarque / suggestion particulière du Collège sur cette conclusion.

4. Les suites de l'élaboration (janvier et février 2022)

Nicolas BOSMANS (FRW) présente les suites et les attendus pour les prochains mois :

- ➔ Les remarques et suggestions « à froid » du Collège, du SPW et de la Direction de la FRW pour faire évoluer le document « partie D » sont attendues pour le 16 janvier 2022.
- ➔ La FRW proposer de rencontrer le CODIR / personnel communal (formule à fixer) en janvier pour profiter de leur expertise et parce que la mise en œuvre va sans doute les concerner en partie. Le Directeur général demande davantage de précisions sur les plus-values à apporter. Nicolas BOSMANS précise que cette réunion technique (non obligatoire mais conseillée) vise à informer l'administration du PCDR en cours d'élaboration et des projets qui se dessinent. L'administration peut faire des remarques / propositions / liens dans les choix de projets (ex : avis de l'agent énergie, du chargé de communication…) sur base de sa connaissance du terrain et des dossiers en cours. Leurs éléments de réactions peuvent permettre de guider la précision des intitulés.
- ➔ L'ensemble des avis sur la partie D seront donc récoltés pour la fin janvier 2022. L'Auteur pourra alors proposer une version modifiée du document. *Ndlr : il est suggéré à l'ICEDD d'intégrer les modifications apportées en couleurs.*
- ➔ Un point Collège sera prévu fin janvier / début février pour valider le document avant présentation à la CLDR.
- ➔ La CLDR aurait lieu mi-février. La date sera fixée rapidement (la FRW fera un doodle d'ici la fin de l'année avec relais communaux concernés).
- ➔ Suite à cette CLDR, une proposition d'information + plébiscites + enrichissement des projets via la plateforme de participation en ligne de la FRW est proposée au Collège (sur une courte période de 15 jours). Cette méthode participative permettrait d'affiner les intitulés de projets et de mieux réfléchir à la programmation dans le temps. Nicolas BOSMANS cite l'exemple de

la Commune de Chastre qui a réalisée cette phase avec succès, permettant ainsi à l'Auteur de glaner beaucoup d'informations précieuses pour l'écriture des fiches projets.
Pour plus d'information, voici le lien direct vers la consultation en ligne de Chastre sur le plébiscite et l'enrichissement des projets.
Il est demandé au Collège de donner son accord de principe sur la démarche le plus tôt possible après les fêtes afin que la FRW puisse, le cas échéant, prévoir la conception de cette consultation en ligne dans son programme de travail.

Conclusion :

Le Collège, le SPW et la Direction de la FRW apporteront leurs remarques complémentaires à l'ossature de la partie D du PCDR en annotant directement le document word annexé *(fonction commentaires).*

→ Envoyer le document commenté à fva@icedd.be

→ Deadline : dimanche 16 janvier 2022.

Une rencontre en ligne ciblée avec le CODIR / personnel communal aura lieu en janvier 2022 pour présenter et implémenter si nécessaire cette partie D. Le Directeur général reviendra rapidement vers la FRW avec une proposition de date puis la FRW précisera les attendus exacts de la réunion.

Moyennant remarques prises en compte, le Collège validera une présentation de la partie D fin janvier pour la CLDR de février 2022.

Le Collège remercie l'ICEDD et la FRW pour le travail effectué et les échanges constructifs.

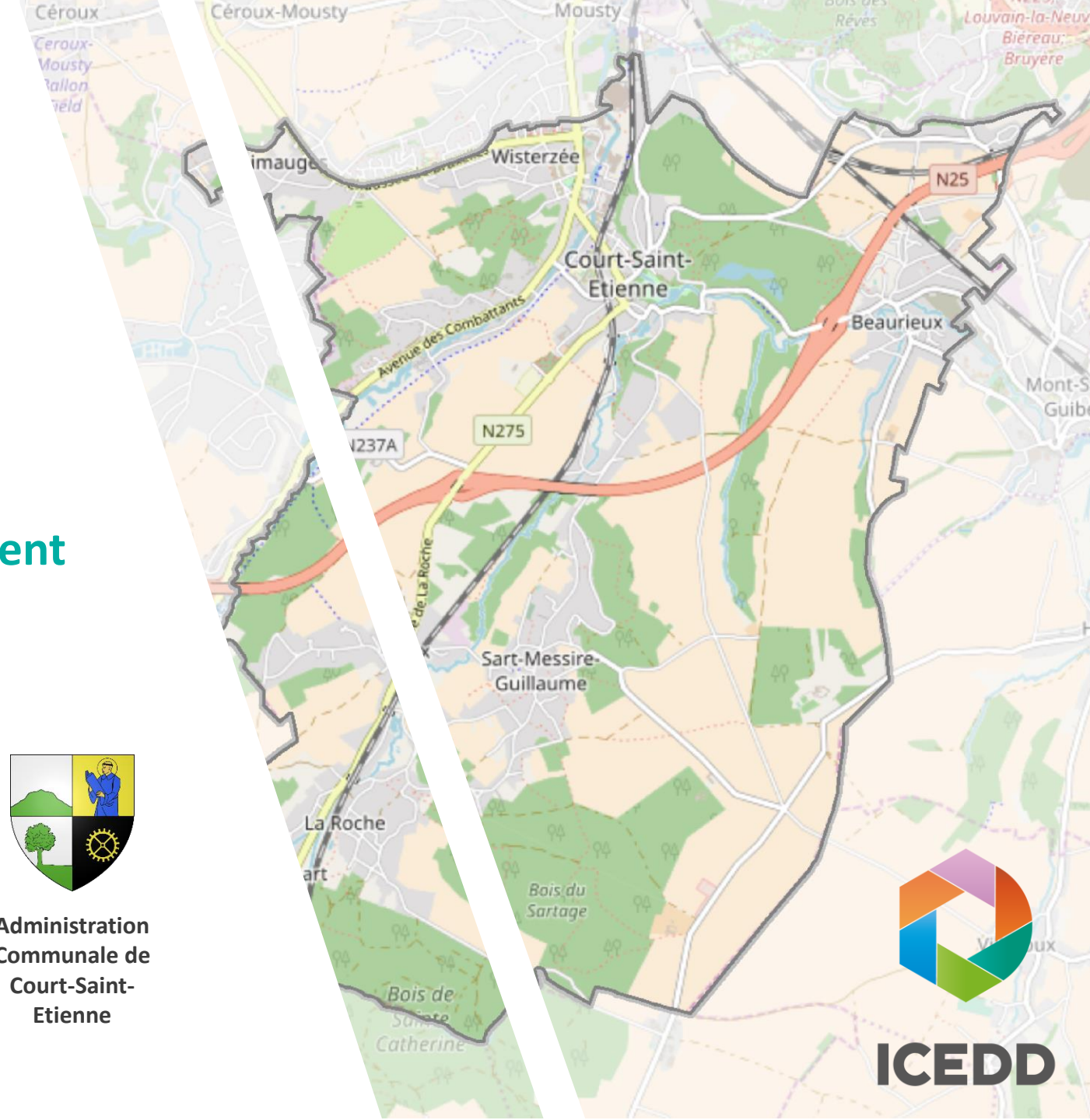
Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

Collège communal de Court-Saint-Etienne
15/12/2021

PCDR Court-Saint-Etienne

Ebauche de la stratégie de développement

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

Sommaire

1. Etat d’avancement
2. Enjeux et objectifs issus du diagnostic partagé
3. Liens projets / enjeux / objectifs

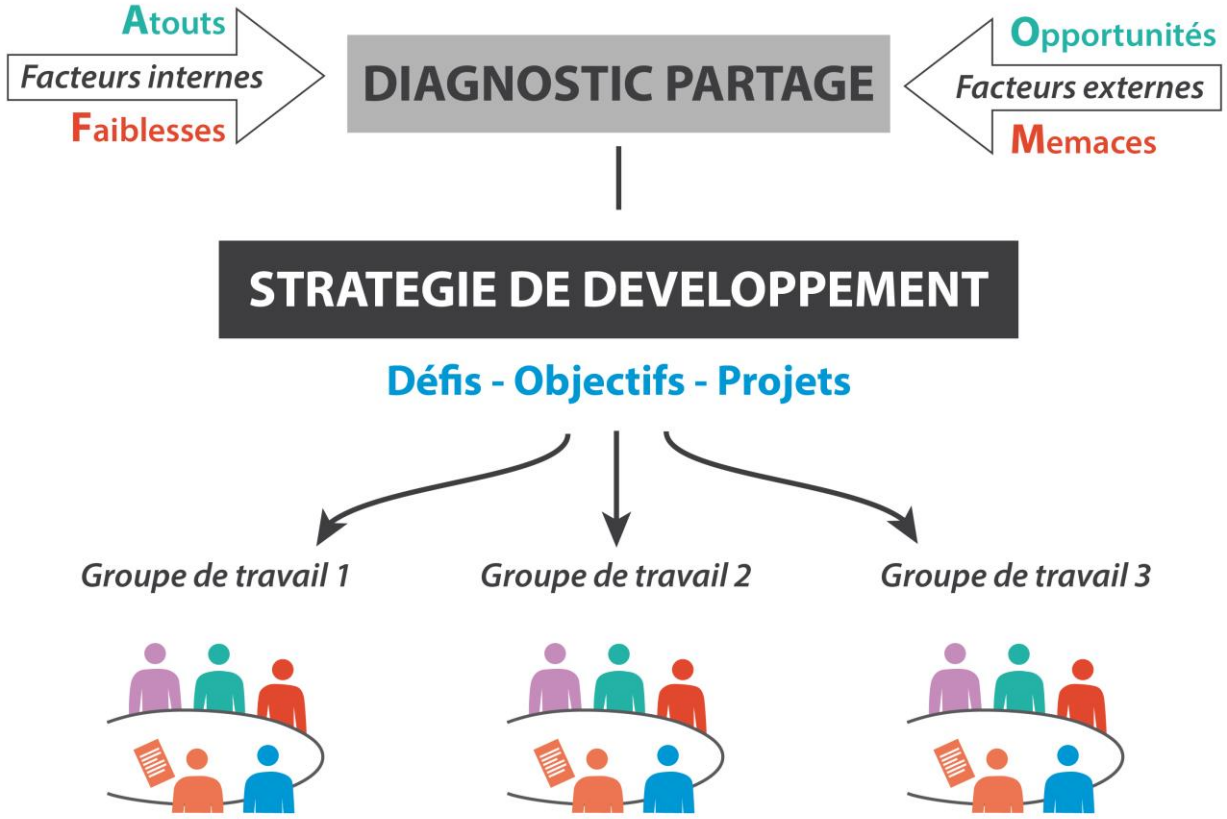
PCDR Court-Saint-Etienne

Etat d’avancement

ICEDD

Etapes du PCDR

- **A** **Caractéristiques du territoire**
  Agora 2019
- **B** **Consultation de la population**
  FRW 2020
- **C** **Diagnostic partagé**
  Juin 2021
- **D** **Stratégie de développement**
- **E** **Projets**
- **F** **Tableau récapitulatif**



PCDR Court-Saint-Etienne

Enjeux et objectifs issus du diagnostic partagé

ICEDD

Rappel des enjeux

1. Gérer et sécuriser les déplacements
2. Protéger et gérer les ressources naturelles
3. Soutenir le secteur agricole
4. Gérer les ressources de manière circulaire
5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives
6. Développer les activités économiques et touristiques
7. Mettre la communication au service des habitants









Eléments justificatifs du diagnostic

Les **éléments** du diagnostic partagé qui **justifient les enjeux** et font **émerger les objectifs** sont de trois types :



Eléments liés aux **caractéristiques du territoire** (réseau de transport, occupation du sol…)



Eléments liés aux **besoins de la population** (logements, services, loisirs…)



Eléments liée au **contexte environnemental** (réchauffement climatique, gestion des ressources, diminution de la biodiversité…)

Enjeux 1 : Gérer et sécuriser les déplacements

Eléments justificatifs

Bien que le territoire de Court-Saint-Etienne jouisse d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale, la configuration du territoire lèse une partie de la population en matière de déplacement. En effet, les habitants des villages périphériques disposent d'une offre plus limitée en transport en commun et les modes actifs sont plus spécifiquement confrontés à des barrières physiques et à des problèmes de sécurité sur les axes routiers structurants. Par ailleurs, le manque de multimodalité entre les modes de transport renforce ce constat et favorise le recours à la voiture pour la majorité des déplacements. Il en découle d'importants flux de circulation sur certains axes (accentués par les phénomènes de transit) qui impactent négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs.

La concentration des services, commerces et activités nécessite des déplacements plus ou moins réguliers vers Court-Saint-Etienne. Deux besoins sont spécifiquement identifiés pour les villages plus périphériques. Le premier besoin concerne le manque d'alternative à la voiture individuelle et le second concerne la sécurité des déplacements. Ce manque de sécurité constitue un frein réel au développement des modes actifs et plus particulièrement du vélo dont le potentiel est justifié par la densité de population et les distances entre le pôles. Outre les problème de capacité de stationnement dans le centre et autres lieux stratégiques (point d'arrêt SNCB, écoles…), le stationnement sauvage sur les trottoirs et accotements accentue les problèmes de sécurité pour les piétons.

Pour limiter le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles, des efforts doivent être fournis dans de multiples domaines et notamment en matière de mobilité. Avec l'objectif FAST 2030, la région s'est engagée à réduire fortement l'utilisation de la voiture personnel au profit des modes alternatifs (vélos, piétons, covoiturage, transports en commun). Nombre d'habitants sont soucieux de cette thématique et souhaitent disposer des infrastructures et services leur permettant de contribuer à cet objectif.

Enjeux 1 : Gérer et sécuriser les déplacements

Objectifs

1.1 Favoriser et sécuriser les déplacements piétons

1.2 Favoriser et sécuriser les déplacements vélos

1.3 Développer la multimodalité

1.4 Limiter la dépendance à la voiture personnelle

1.5 Apaiser la circulation dans les villages

1.6 Organiser et gérer le stationnement

A maintenir ?

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	2	3	4	5	6	7
Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins				✓	✓	
Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins				✓	✓	
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles						
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs				✓	✓	
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes						
Développer les voitures partagées électriques dans les villages			✓			

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

Eléments justificatifs



Le caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, l'urbanisation croissante est de nature à avoir un impact négatif sur la fragmentation de l'habitat et la pollution de l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants.



Les nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement d'une part et les différentes associations stéphanoises impliquées dans cette thématique d'autre part sont signe d'une volonté de préserver et renforcer la qualité de l'environnement naturel. Par ailleurs, de nombreuses personnes se disent prêtes à s'investir en tant que bénévole pour ce thème.



Le constat de perte de biodiversité est général et non cantonné au territoire de Court-Saint-Etienne. Néanmoins, les habitants ont montré un intérêt certain dans la préservation et de déploiement des zones naturelles.

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

Objectifs

2.1 Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité

2.2 Améliorer la qualité des cours d'eau

2.3 Préserver les zones naturelles

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	3	4	5	6	7
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne				✓	✓	
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)		✓		✓		✓
Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)		✓	✓			

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

Eléments justificatifs

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole, superficie relativement stable dans le temps. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). La présence simultanée sur le territoire de producteurs et d'un forte concentration de population vient nourrir cette volonté de développer les circuits-courts et de soutenir les producteurs locaux.

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture biologique.

L'impact de notre mode de consommation alimentaire sur l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, l'impact de l'acheminement des denrées depuis le lieu de production au lieu de consommation est considérable. Par ailleurs, l'agriculture intensive impacte la qualité des sols, sous-sols et eaux souterraines. Revenir vers un mode plus local et plus durable en matière d'agriculture est une nécessité.

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

Objectifs

3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts

3.2 Développer l'agriculture durable

3.3 Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	4	5	6	7
Organiser des marchés de producteurs dans les villages			✓	✓	✓	✓
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)		✓		✓		
Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"			✓		✓	✓
Créer une ceinture alimentaire agricole → à discuter			✓		✓	✓

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 4 : Gérer les ressources de manière circulaire

Eléments justificatifs

Au regard des caractéristiques du territoire, 2 thèmes ont spécifiquement été pointés comme pertinent à intégrer dans une logique de circularité : l'énergie et la gestion des déchets. A l'échelle du territoire, ce sont l'ensemble des fonctions qui doivent être prises en considération pour gérer au mieux les ressources et intégrer cette notion de circularité. En matière d'énergie, les pistes de solution visant à réduire les consommations énergétiques sont identifiées dans le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) finalisé fin 2021. En matière de déchets, indépendamment des filières de traitement et d'évacuation, des mesures doivent être prises, tant par les privés que par les professionnelles, pour limiter la production et favoriser le réemploi.

Que ce soit pour des raisons financières ou par soucis écologique, de nombreux habitants souhaitent réduire leur consommation énergétique et leur production de déchets ainsi que valoriser au mieux les ressources (réemploi, prêt…). L'intérêt de la population en la matière est manifeste.

La réduction de la consommation énergétique et de la production des déchets est un nécessite absolue pour freiner le processus de réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles. Pour répondre à ces objectifs, le Gouvernement wallon a approuvé le 28 novembre 2019 la contribution wallonne définitive au Plan national Energie Climat de la Belgique. Fin 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) vient d'être finalisé. En matière des déchets, la commune organise des actions de sensibilisation en vue de tendre vers un mode de vie « zéro déchet ».

Enjeux 4 : Gérer les ressources de manière circulaire

Objectifs

4.1 Limiter les consommations énergétiques

4.2 Réduire et gérer les déchets

Ajouter un objectif en lien avec les énergies renouvelables ?

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	5	6	7
Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique		✓				
Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles		✓				
Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)						✓
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant la tranche horaire nocturne		✓				

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Eléments justificatifs

D'un point de vue culturel, outre le Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui œuvre à l'échelle provinciale, le territoire compte un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, …). D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote…) et de nombreuses associations sportives. D'un point de vue géographique, la population regrette la concentration des activités à Court-Saint-Etienne, lésant une partie de la population.

D'un point de vue culturel et sportif, le population a pointé le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles, de lieux de rassemblement et de festivités locales. L'absence d'une piscine sur le territoire est également relevée comment un point négatif, tant pour les aspects sportifs et de loisirs qu'en matière d'éducation (apprentissage de la nage dans les écoles).

Enjeu non directement concerné.

Enjeux 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Objectifs

5.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives

5.2 Créer des infrastructures sportives

5.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles

5.4 Favoriser les liens entre les habitants et entre les villages

5.5 Renforcer la dynamique des associations villageoises

A regrouper avec 5.4 ?

A maintenir ?

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	6	7
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	✓					
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart					✓	
Créer un aménagement convivial au Hall n°11			✓			
Aménager la place de village à Beaurieux	✓					
Construire un complexe multisports → à maintenir ?					✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 6 : Développer les activités économiques et touristiques

Eléments justificatifs

Court-Saint-Etienne se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme nature est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que le caractère lacunaire du réseau cyclable sont pointées comme des freins à son développement.

Les habitants bénéficient de la proximité des pôles d'emplois et commerciaux du Brabant wallon mais également des commerces de proximité du centre de Court-Saint-Etienne. Ils regrettent néanmoins le manque d'attractivité du centre qu'ils souhaitent voir s'améliorer.

Enjeu non directement concerné.

Enjeux 6 : Développer les activités économiques et touristiques

Objectifs

6.1 Redynamiser les activités commerciales

6.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois

6.3 Développer le tourisme en milieu rural

↓

A maintenir ?

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	5	7
Créer des espaces / ateliers de co-working					✓	✓
Redynamiser le marché hebdomadaire			✓		✓	✓
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces					✓	
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	✓				✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 7 : Mettre la communication au service des habitants

Eléments justificatifs

Enjeu non directement concerné.

La communication est un thème transversal devenu essentiel tant les modes de transmission des informations sont nombreux (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux…). La multitudes des canaux d'une part et des besoins des différents publics cibles d'autre part rendent la thématique riche mais complexe à gérer.
Au niveau de l'administration, le développement et la modernisation des outils et du site web sont en cours depuis l'arrivée d'un nouveau chargé de communication. Malgré les changements opérés, la population a manifesté, lors des consultations, un besoin accru de communication dans un but d'information mais également de soutien à la vie locale.

Enjeu non directement concerné.

Enjeux 7 : Mettre la communication au service des habitants

Objectifs

7.1 Développement les outils de communication

7.2 Soutenir la participation citoyenne

7.3 Soutenir les initiatives et festivités locales

7.4 Favoriser les synergies entre associations

A maintenir ?

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	5	6
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations					✓	
Créer un répertoire des associations					✓	
Renforcer l'accueil des nouveaux habitants			✓		✓	
Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques		✓		✓	✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

PCDR Court-Saint-Etienne

Liens projets / enjeux / objectifs

ICEDD

Etapes d'analyse des projets

Version 1	Liste des projets initiale issue des consultations villageoises	**446 idées de projet**
Version 2	Travail d'analyse et de tri : regroupement, séparation, suppression (base pour Hackathon)	**264 idées de projet**
Version 3	Hackathon : ajout de projets jugés manquants et sélection de projets	**293 idées de projet** **30 projets**
Version 4	Travail d'analyse et de tri : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**33 projets**
Version 5	Travail d'analyse et de tri suite à l'évaluation des projets en CLDR du 02/12/21 : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**30 projets**

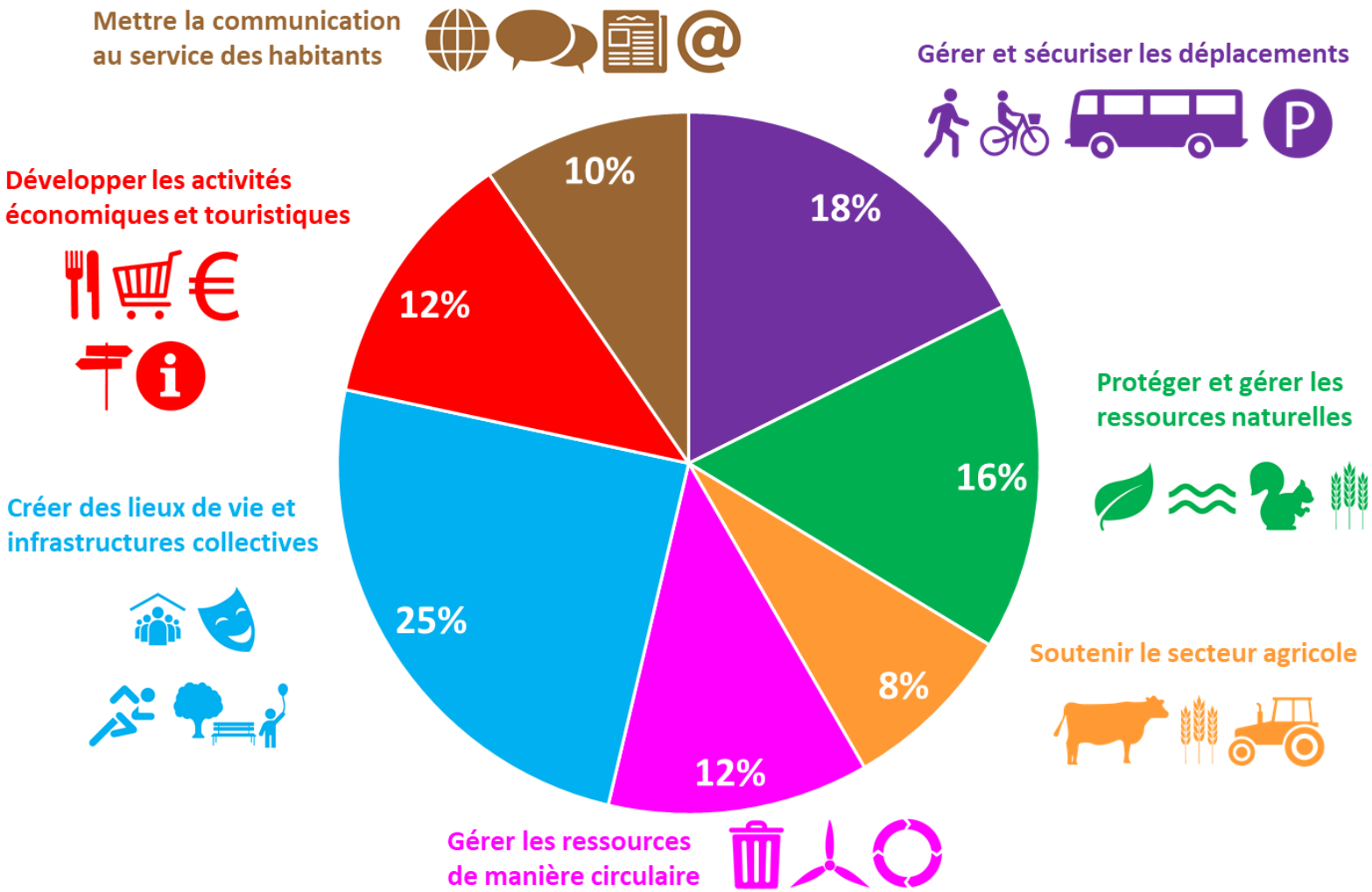
PCDR Court-Saint-Etienne

Liens projets / enjeux / objectifs

Analyse avant CLDR

ICEDD

Analyse de la pertinence dans le choix des projets au regard des enjeux (avant CLDR)



Analyse de la pertinence dans le choix des projets au regard des objectifs (avant CLDR)

Projet_V3	Select_Hacka	NB OBJ	NB DEFI	SOM OBJ D&I	Choix	Remarque
Organiser des marchés de producteurs dans les villages	3	9	5	6,5	Oui	
Créer une zone de maraichage et un jardin partagé à Jaurdinia	9	9	4	6,5	Non	Maitrise limitée
Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	2	7	3	5,5	Oui	A dissocier en 2 projets distincts
Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore…)	15	8	4	5,5	Regroupement	voir projet n°6
Développer une politique en matière d'aménagament du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles	1	6	3	5	Oui	
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	7	7	3	5	Oui	
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	24	5	1	5	Oui	
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	6	6	3	4,5	Oui	
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	12	5	2	4,5	Oui	
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)	30	6	4	4,5	Oui	
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	10	6	3	4	Oui	
Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	17	5	2	4	Oui	
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	18	5	3	4	Oui	
Construire un complexe multisports	11	5	2	3,5	Oui	
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	16	4	2	3,5	Oui	
Créer un répertoire des associations	23	4	2	3,5	Oui	A élargir (producteurs…)
Aménager la place de village à Beaurieux	28	5	2	3,5	Oui	
Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	19	4	1	3	Oui	
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	20	3	1	3	Oui	
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	21	4	2	3	Oui	
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	27	3	2	3	Oui	
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	8	3	2	2,5	Oui	
Créer un aménagement convivial au Hall n°11	22	4	3	2,5	Oui	
Développer les voitures partagées électriques dans les villages	25	3	2	2,5	Oui	A élargir à l'autopartage en général?
Pérenniser l'application CSE en poche	29	2	2	2	Non	Peu d'objectif rencontré ; Existant
Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	4	2	2	1,5	Non	Peu d'objectif rencontré
Préserver la zone verte Jaurdinia pour le loisir des habitants	5	2	2	1,5	Non	Peu d'objectif rencontré ; Maitrise limitée
Créer des zones de rétention des eaux en amont des villages	13	2	1	1	Non	Peu d'objectif rencontré ; Gestion communale
Développer les énergies solaires	26	1	1	1	Non	Peu d'objectif rencontré
Réaliser un cadastre des maisons vides pour relogement	14	0	0	0	Non	Peu d'objectif rencontré ; Gestion communale

Analyse de la pertinence des objectifs au regard des projets (avant CLDR)

Obj Num	Obj Int	NB PJ D&I	SOM PJ D&I	Choix	Remarque
5.5	Favoriser les liens entre les habitants et entre les villages	17	11,5	Oui	/
5.2	Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives	9	8,5	Oui	/
1.1	Favoriser et sécuriser les déplacements piétons	9	7,5	Oui	/
1.2	Favoriser et sécuriser les déplacements vélos	9	7	Oui	/
5.4	Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles	8	7	Oui	/
2.1	Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité	8	5,5	Oui	/
2.3	Préserver les zones naturelles	8	5,5	Oui	/
6.3	Développer le tourisme en milieu rural	6	4,5	Oui	/
1.5	Apaiser la circulation dans les villages	4	4	Oui	/
4.1	Limiter les consommations énergétiques	5	4	Oui	/
1.3	Développer la multimodalité	4	3	Oui	/
1.4	Limiter la dépendance à la voiture personnelle	4	3	Oui	/
3.1	Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts	3	3	Oui	/
3.2	Développer l'agriculture durable	5	3	Oui	/
3.3	Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs	4	3	Oui	/
6.1	Redynamiser les activités commerciales	3	3	Oui	/
7.1	Développement les outils de communication	3	3	Oui	/
5.6	Renforcer la dynamique des associations villageoises	3	2,5	Oui	/
6.2	Favoriser le développement des activités économiques et des emplois	4	2,5	Oui	/
7.4	Favoriser les synergies entre associations	3	2,5	Oui	/
1.6	Organiser et gérer le stationnement	3	2	Oui	/
5.3	Créer des infrastructures sportives	2	2	Ajouter des projets	/
7.3	Soutenir les initiatives et festivités locales	2	2	Ajouter des projets	/
2.2	Améliorer la qualité des cours d'eau	2	1,5	Non	Peu de projets concernés : autres outils déjà disponibles
4.3	Réduire et gérer les déchets	3	1,5	Ajouter des projets	/
7.2	Soutenir la participation citoyenne	2	1,5	Non	Peu de projet concernés : commune à la manœuvre
4.2	Créer des synergies en matière de ressources entres les acteurs	2	1	Non	Peu de projets concernés : acteurs à mettre en relation ?
5.1	Renforcer la politique culturelle communale et locale	0	0	Ajouter des projets	Pas de projet concerné : A transformer en projet ?

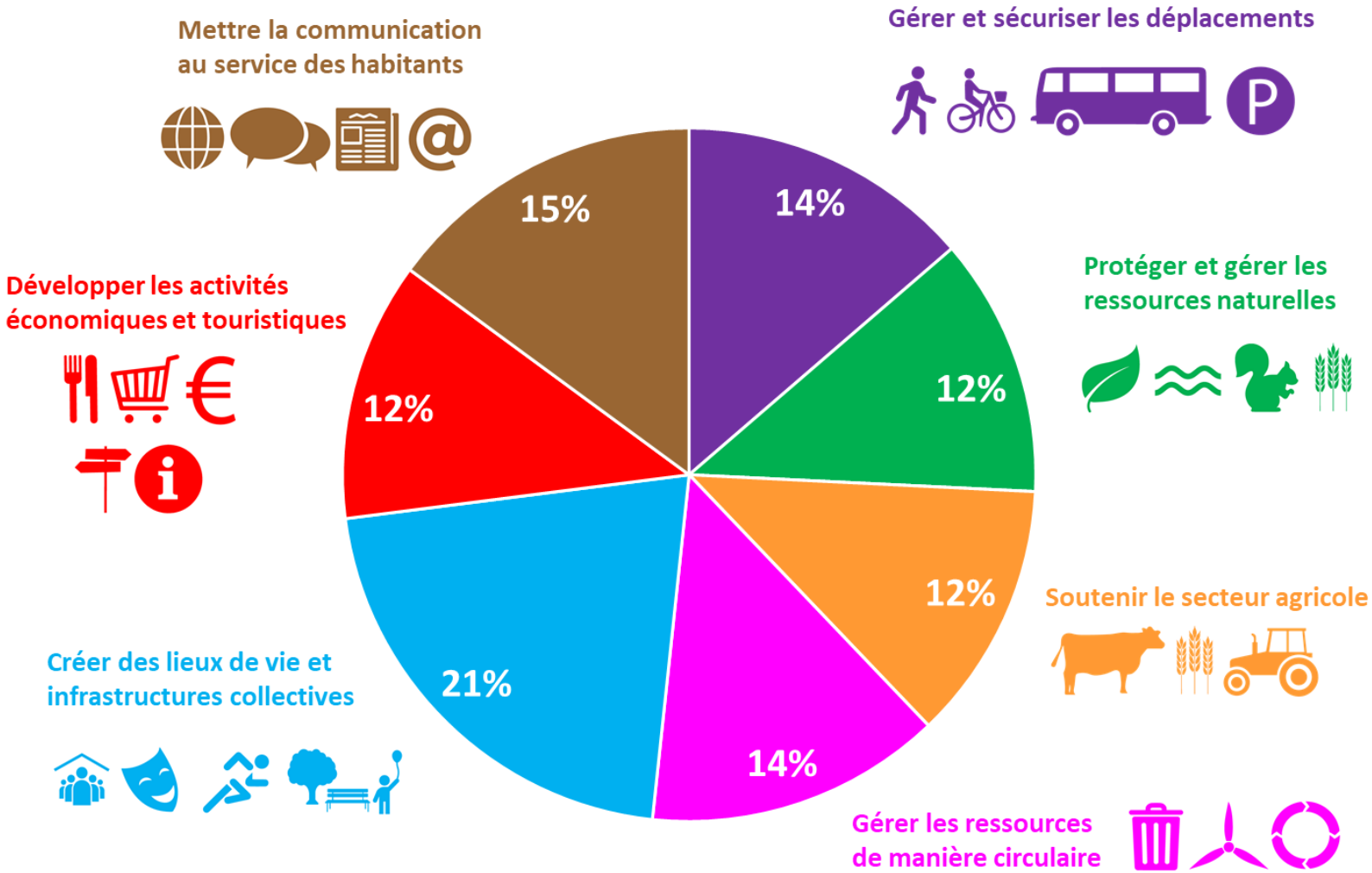
PCDR Court-Saint-Etienne

Liens projets / enjeux / objectifs

Analyse <u>après</u> CLDR

ICEDD

Analyse de la pertinence dans le choix des projets au regard des enjeux (<u>après</u> CLDR)



Analyse de la pertinence dans le choix des projets au regard des enjeux (<u>après</u> CLDR)

Projet_V3	Village	Sélection	NB OBJ	NB DEFI	SOM OBJ D&I
Redynamiser le marché hebdomadaire	Court-Saint-Etienne	Ajout Post-Hackathon	7	4	7
Organiser des marchés de producteurs dans les villages	Non défini	Hackathon	9	5	6,5
Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	6	4	5,5
Créer une ceinture alimentaire agricole	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	7	4	5,5
Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	8	4	5,5
Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins	Non défini	Hackathon	7	3	5
Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins	Non défini	Hackathon	7	3	5
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	Commune de CSE	Hackathon	5	1	5
Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles	Sans objet	Hackathon	6	3	5
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	Non défini	Hackathon	7	3	5
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)	Sans objet	Hackathon	6	4	4,5
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Non défini	Hackathon	6	3	4,5
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	Sans objet	Hackathon	5	2	4,5
Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	6	3	4,5
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	Bois de la Quenique	Hackathon	5	3	4
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	Beaurieux	Hackathon	6	3	4
Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	4	2	4
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	Tangissart	Hackathon	4	2	3,5
Aménager la place de village à Beaurieux	Beaurieux	Hackathon	5	2	3,5
Construire un complexe multisports	Non défini	Hackathon	5	2	3,5
Créer un répertoire des associations	Sans objet	Hackathon	4	2	3,5
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	Non défini	Hackathon	3	1	3
Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique	Sans objet	Ajout Post-Hackathon	4	2	3
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	Non défini	Hackathon	3	2	3
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	Hackathon	4	2	3
Développer les voitures partagées électriques dans les villages	Commune de CSE	Hackathon	3	2	2,5
Créer un aménagement convivial au Hall n°11	Court-Saint-Etienne	Hackathon	4	2	2,5
Créer des espaces / ateliers de co-working	Non défini	Ajout Post-Hackathon	3	3	2,5
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	Court-Saint-Etienne	Hackathon	3	2	2,5
Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	Non défini	Ajout Post-CLDR 12-2021	2	2	1,5

A supprimer?

Analyse de la pertinence des objectifs au regard des projets (<u>après</u> CLDR)

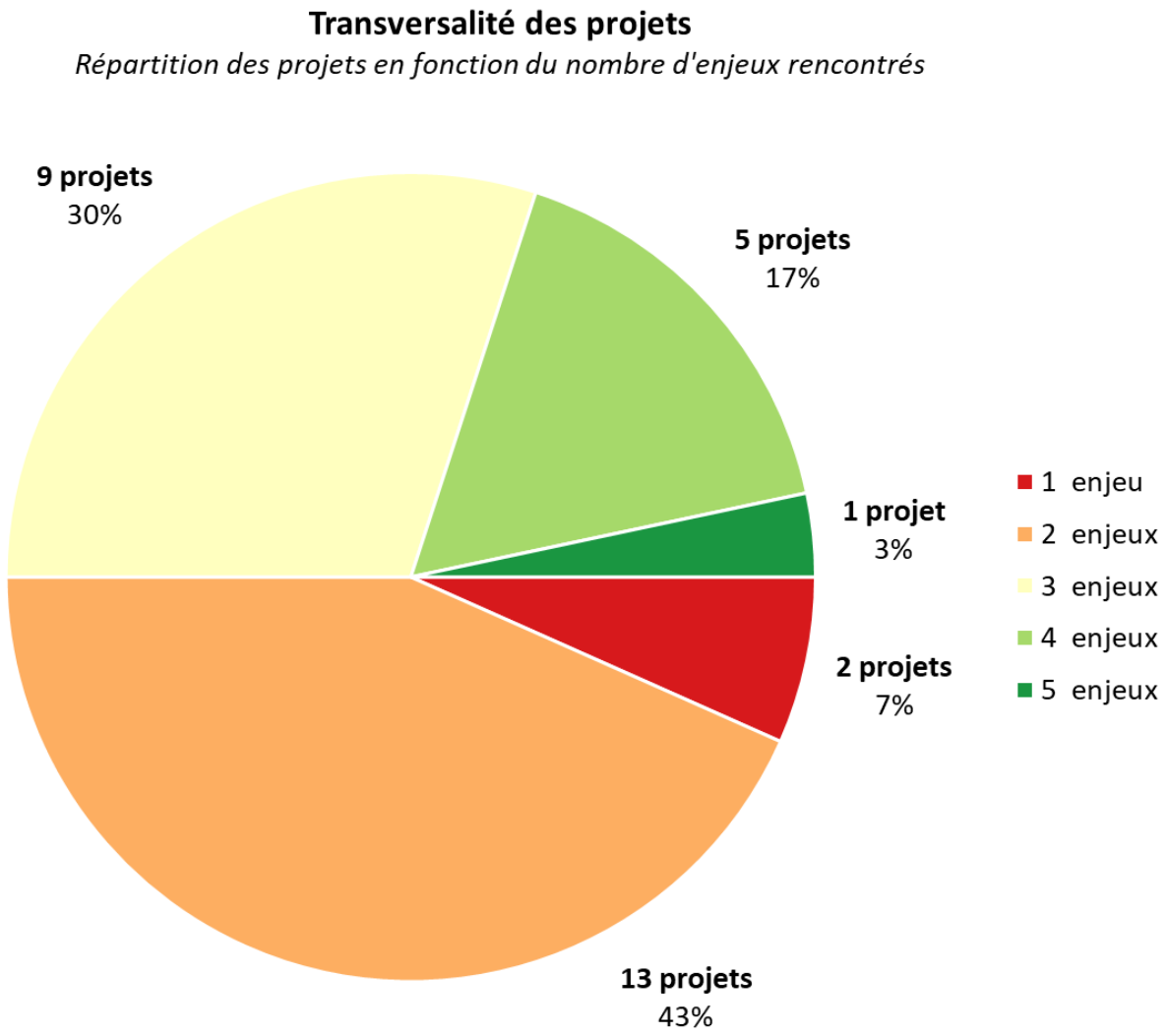
Defi Num	Défi Int	Obj Num	Obj Int	NB PJ D&I	SOM PJ D&I
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.5	Favoriser les liens entre les habitants et entre les villages	17	12
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.2	Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives	9	8,5
7	Mettre la communication au service des habitants	7.3	Soutenir les initiatives et festivités locales	8	7,5
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.1	Favoriser et sécuriser les déplacements piétons	8	6,5
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.2	Favoriser et sécuriser les déplacements vélos	8	6
2	Protéger et gérer les ressources naturelles	2.1	Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité	8	6
2	Protéger et gérer les ressources naturelles	2.3	Préserver les zones naturelles	7	5,5
3	Soutenir le secteur agricole	3.1	Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts	6	5,5
3	Soutenir le secteur agricole	3.3	Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs	7	5,5
6	Développer les activités économiques et touristiques	6.2	Favoriser le développement des activités économiques et des emplois	7	5,5
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.4	Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles	6	5
3	Soutenir le secteur agricole	3.2	Développer l'agriculture durable	6	4,5
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.5	Apaiser la circulation dans les villages	4	4
4	Gérer les ressources de manière circulaire	4.1	Limiter les consommations énergétiques	6	4
6	Développer les activités économiques et touristiques	6.3	Développer le tourisme en milieu rural	6	4
7	Mettre la communication au service des habitants	7.1	Développement les outils de communication	4	4
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.3	Développer la multimodalité	4	3,5
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.4	Limiter la dépendance à la voiture personnelle	5	3,5
4	Gérer les ressources de manière circulaire	4.3	Réduire et gérer les déchets	5	3,5
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.6	Renforcer la dynamique des associations villageoises	5	3,5
2	Protéger et gérer les ressources naturelles	2.2	Améliorer la qualité des cours d'eau	3	3
6	Développer les activités économiques et touristiques	6.1	Redynamiser les activités commerciales	3	3
7	Mettre la communication au service des habitants	7.4	Favoriser les synergies entre associations	4	3
1	Gérer et sécuriser les déplacements	1.6	Organiser et gérer le stationnement	2	1,5
4	Gérer les ressources de manière circulaire	4.2	Créer des synergies en matière de ressources entres les acteurs	3	1,5
7	Mettre la communication au service des habitants	7.2	Soutenir la participation citoyenne	2	1,5
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.3	Créer des infrastructures sportives	1	1
5	Créer des lieux de vie et infrastructures collectives	5.1	Renforcer la politique culturelle communale et locale	0	0

A supprimer?

Objectifs peu rencontrés par les projets sélectionnés

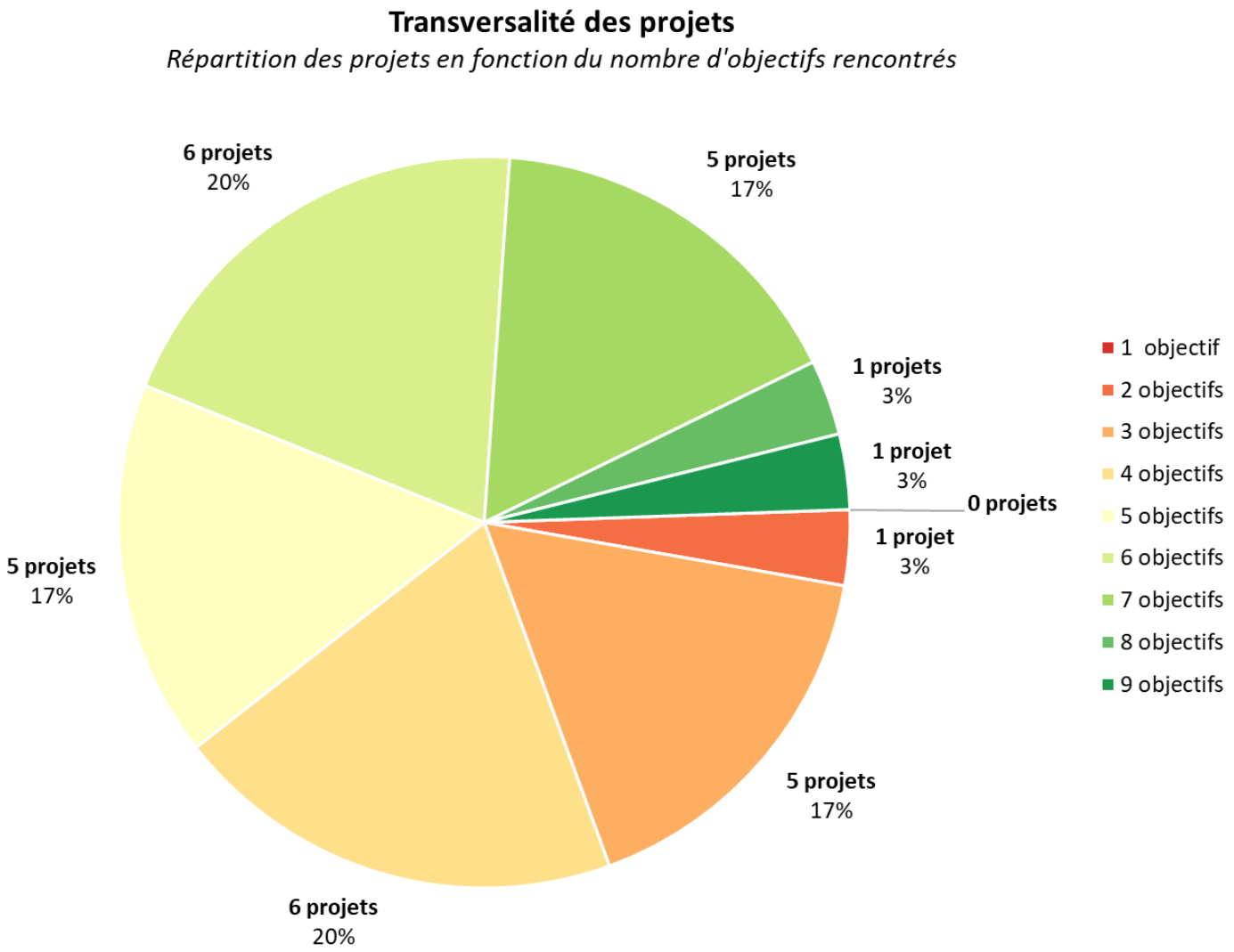
Obj Num	Obj Int	NB PJ D&I	SOM PJ D&I	
1.6	Organiser et gérer le stationnement **A discuter**	2	1,5	
4.2	Créer des synergies en matière de ressources entres les acteurs	3	1,5	→ **Supprimé**
7.2	Soutenir la participation citoyenne **A discuter**	2	1,5	
5.3	Créer des infrastructures sportives **A discuter**	1	1	
5.1	Renforcer la politique culturelle communale et locale	0	0	→ **Supprimé**

Analyse de la transversalité des projets



- La répartition des projets en fonction du nombre d'enjeux rencontrés (au moins un objectif rempli par enjeu) informe sur le caractère transversal des projets sélectionnés.
- La moitié des projets rencontre 1 ou 2 enjeu(x) et l'autre moitié en rencontre entre 3 et 5 sur les 7 enjeux identifiés.

Analyse de la transversalité des projets



- La répartition des projets selon le nombre d'objectifs rencontrés informe également sur le caractère transversal des projets sélectionnés.
- Selon l'estimation, 23% des projets rencontrent de 7 à 9 objectifs, 57% des projets de 4 à 6 objectifs et 20% de 1 à 2 objectif(s) sur les 28 identifiés.

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

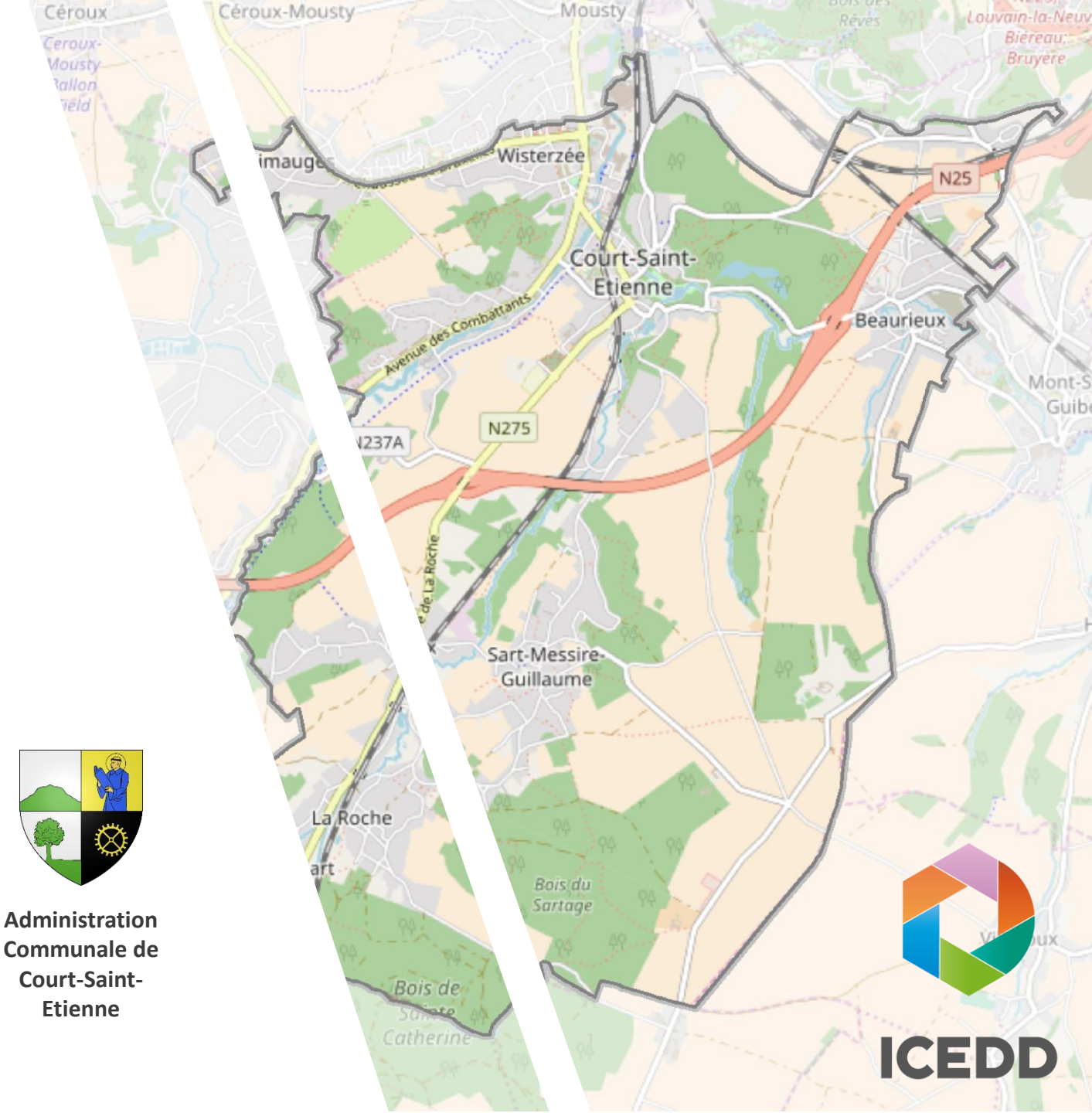
Bâtiment et industrie durables

Collège communal
18 mai 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Programmation des projets

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

Collège communal du 18/05/2022

Ligne du temps des projets

ICEDD

Ligne du temps des projets

Version 1	Liste des projets initiale issue des consultations villageoises	**446 idées de projet**
Version 2	Travail d'analyse et de tri : regroupement, séparation, suppression (base pour Hackathon)	**264 idées de projet**
Version 3	Hackathon : ajout de projets jugés manquants et sélection de 30 projets	**293 idées de projet**
Version 4	Travail d'analyse et de tri : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**33 projets**
Version 5	Travail d'analyse et de tri suite à l'évaluation des projets en CLDR du 02/12/21 : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**30 projets**
Version 6	Ajout / suppression et adaptation des projets suite à la présentation de la stratégie de développement au Collège le 15/12/2021	**30 projets**
Version 7	Ajout / suppression et adaptation des projets suite à la rencontre avec le personnel communal et à la CLDR de 02/2022 et 05/2022	**27 projets**

Collège communal du 18/05/2022

Adaptation des projets

ICEDD

Adaptation de la liste des projets après CLDR de 05/22

N°	Intitulé du projet	Commentaire
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
4	Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs	Intégration au projets n°1 et n°2
5	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
6	Développer les voitures partagées dans les villages	
7	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière	
8	Créer un groupe de travail Nature (suivi des plantations…)	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel tout en maintenant la création du groupe nature qui est la base du projet
9	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles (SDC)	Suppression de la mention SDC car déjà prévu par la commune
10	Sensibiliser la population à la gestion des déchets et la propreté publique	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
11	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la commune	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel en le reformulant de la manière suivante : Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables
12	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
13	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
14	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs	
15	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	

Adaptation de la liste des projets après CLDR de 05/22

N°	Intitulé du projet	Commentaire
16	Créer un lieu de rencontres et de jeux à Tangissart	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Aménager le cœur de village de Tangissart en un lieu de rencontre convivial et (2) Créer / aménager une salle de village à Tangissart
17	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
18	Aménager une place de village à Beaurieux (rue du Grand Philippe)	**Création de 2 fiches distinctes :** (1) Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux et (2) Aménager l'ancienne école et ses abords (nouvelle idée)
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
20	Construire une salle de gym contigüe au complexe sportif à rénover	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe et (2) Définir une vision stratégique en matière de sport
21	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	
22	Développer les espaces et ateliers de co-working	En attente des résultats de l'enquête relative aux besoins en matière de co-working menée par l'asbl Quatre Quarts, à élargir aux étudiants ?
23	Redynamiser le marché hebdomadaire	
24	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
25	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Ajouter la notion d'aménagement des sentiers
26	Créer une plateforme d'échange entre associations	
27	Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
28	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
29	Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques	Reformulation car il existe déjà des initiatives → Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques
30	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes	Transfert en lot 0 – projet déjà initié

Liste des projets du lot 0

0.1 Ambassadeurs de la plantation (réalisé)

0.2 Incroyables comestibles

0.3 Etat des lieux de l'Alimentation durable

0.4 Révision du Plan communal de mobilité

0.5 Révision du Schéma de Développement communal

0.6 Organisation d'un marché des producteurs locaux

0.7 Répertoire des acteurs du territoire

0.8 Accueil des nouveaux habitants

0.9 Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet)

0.10 Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes

Nouveaux projets transférés vers le lot 0

Dans cette liste, une distinction devra être opérée entre les projets initiés par la commune (repris dans la politique communale) et les projets initiés dans le cadre de l'opération rurale, suite aux consultations villageoises.

Liste des projets après modification

N° (ex)	N° (new)	Intitulé du projet
1	**1**	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
2	**2**	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
3	**3**	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
5	**4**	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
6	**5**	Développer les voitures partagées dans les villages
7	**6**	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière
8	**7**	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
9	**8**	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
11	**9**	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables
12	**10**	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
13	**11**	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
14	**12**	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
15	**13**	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er
16a	**14**	Aménager le cœur de village de Tangissart en un lieu de rencontre convivial
16b	**15**	Créer / aménager une salle de village à Tangissart









Liste des projets après modification

N° (ex)	N° (new)	Intitulé du projet
17	**16**	Créer un aménagement convivial au hall n°11
18a	**17**	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux
18b	**18**	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
19	**19**	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)
20a	**20**	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe
20b	**21**	Définir une vision stratégique en matière de sport
21	**22**	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales
22	**23**	Développer les espaces et ateliers de co-working
23	**24**	Redynamiser le marché hebdomadaire
24	**25**	Accroître l'attractivité du centre et des commerces
25	**26**	Développer et aménager des itinéraires de promenades via les sentiers
26	**27**	Créer une plateforme d'échange entre associations
29	**28**	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques







Collège communal du 18/05/2022

Catalogue de projets

ICEDD

Projet n°1



Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles

Enjeu n° 1

Gérer et sécuriser les déplacements

Plébiscites de la population

104 0 11

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : sentier 103 (intérêt écologique)
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.4 : Révision du Plan communal de mobilité
- Projet 0.5 : Révision du Schéma de Développement communal
- Projet 2 : Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
- Projet 3 : Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- Projet 4 : Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- Projet 10 : Gérer le système d'éclairage et proposer une trame noire
- Projet 26 : Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

Projet n°1

Description

1. **Sécuriser, créer ou élargir des trottoirs à certains endroits (+ passages piétons)** pour la bonne circulation des piétons, en particulier :
   - Dans le centre de CSE entre la place communale et la gare et la rue des écoles
   - Avenue des combattants
   - Avenue de Wisterzée (besoin d'un passage piétons face au Déli)
   - A Faux : rue de Faux + de la gare de Faux à SMG
   - A la Roche : rue d'Heuval
   - A Tangissart : rue du Cerisier et rue de Villers
   - A Beaurieux, en particulier le haut de Beaurieux (trottoirs à créer vers les arrêts de bus rue de Beaurieux et vers l'école Steiner) + rue Vital Casse jusqu'au carrefour avec le chemin de Nivelles

2. **Créer des liaisons piétonnes / modes actifs entre les villages et vers les pôles économiques**, en particulier :
   - Le long de la vallée de la Thyle - sentier 103 (en site propre)
   - Entre Tangissart et la gare de La Roche
   - Entre le Ruchaux et CSE Centre

3. **Prévoir un éclairage intelligent des liaisons, rues et passages piétons**
   - Exemple cité rue de Faux.

Projet n°1

Commentaires de l'auteur

- **Sécuriser, créer ou élargir des trottoirs à certains endroits :** afin de pouvoir accroitre l'attractivité de la marche à pied sur un territoire, il est essentiel de pouvoir identifier les pôles à relier (écoles, commerce, administration, arrêts de transports en commun…) en fonction de leur potentiel de la distance crédible (1 km, voire 2 km max) et de faire un diagnostic de ces liaisons afin de fixer les priorités.
- **Créer des liaisons piétonnes / modes actifs entre les villages et vers les pôles économiques** :
  - **Le long de la vallée de la Thyle - sentier 103 (en site propre)** : le village de Faux et de Court sont distants d'environ 3,5 km, ce qui en fait une distance crédible à vélo, mais pas à pied pour des déplacements utilitaires. Situé dans la vallée de la Thyle, le relief y est favorable. Pour assurer la confort des usagers, il est essentiel d'y aménager une liaison de 2,5 m de large. Il y a donc lieu de vérifier les limites de propriété. Par ailleurs, l'étude du réseau écologique en cours a mis en évidence une zone d'enjeu le long de la Thyle.
  - **Entre Tangissart et la gare de La Roche :** le village de Tangissart est assez étiré et les habitations sont localisés entre 0 et 2 km de la gare, il s'agit d'une distance crédible à pied, voire en trottinette. Il faudrait pouvoir identifier les tronçons problématiques (pas de trottoir, traversée dangereuse, …).
  - **Entre le Ruchaux et CSE Centre** : le Ruchaux et le centre de CSE sont distant d'environ 3 km, distance crédible à vélo ou trottinettes. Le réseau cyclable à points nœuds propose un itinéraire par le nord (bois des rêves, rue des technologies) ou par le sud (via Beaurieux et la rue de Beaurieux).

Actualité

- Ce projet devra se mener en étroite corrélation avec la mise à jour du Programme Communal de Mobilité (PCM) inscrit au budget communal en 2022.

Projet n°2



Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles

Enjeu n° 1

Gérer et sécuriser les déplacements

Plébiscites de la population

126 0 13

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Localisation : échelles communale et intercommunale
- Contraintes : à déterminer sur base des tronçons
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Appel à projets Wallonie Cyclable
- Projet 0.4 : Révision du Plan communal de mobilité
- Projet 0.5 : Révision du Schéma de Développement communal
- Projet 1 : Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles
- Projet 3 : Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- Projet 4 : Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- Projet 10 : Gérer le système d'éclairage et proposer une trame noire
- Projet 26 : Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

Projet n°2

Description

1. **Créer un maillage cyclable continu et sécurisé** (réseau primaire et secondaire) à travers le territoire communal :
   - Rendre cyclable le Centre puis y interconnecter tous les hameaux
   - Créer des itinéraires cyclables sécurisés vers les centres de villages, les écoles et les zones économiques de la commune.
   - Prévoir des espaces/passages pour vélos dans les îlots directionnels.
   - Quelques priorités citées par les habitants : rue de Sart / rue de la Roche (piste qui devrait être en site propre + créer un passage piétons/vélo pour prendre la piste cyclable dans le bon sens) / rue de Faux à SMG (en cours) / Av. des combattants (vers le terrain de foot, les commerces, la mosquée) + créer un accès plus direct au RAVeL et itinéraire via rue du pont de pierres / rue des sablières / remettre en état les chemins ravinés permettant l'accès au vélo (rue du Grand Philippe et chemin de la Pierre qui tourne)

2. **Créer des itinéraires cyclables sécurisés vers les communes adjacentes.** Ex : un RAVeL ou piste cyclable sécurisée vers LLN. Associer des responsables de ces communes (Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN,..) aux discussions.

3. **Prévoir des parkings vélos sécurisés**

Projet n°2

Commentaires de l'auteur

- **Créer un maillage cyclable continu et sécurisé** : ce projet doit s'appuyer sur les réflexions déjà menées par la Province du Brabant Wallon (réseau points-nœuds), par la commune (appel à projet Wallonie Cyclable), par le Gracq (définition du réseau cyclable primaire). Sur cette base, il faudra pouvoir définir les lacunes et les priorités à court et moyen termes au sein de la commune et vers les pôles voisins.
- **Prévoir des parkings vélos sécurisés** : la mise en place d'une politique de stationnement vélos est essentielle dans le développement du réseau cyclable. Il faudra également s'appuyer sur les réflexions et aménagements projetés dans l'appel à projets Wallonie Cyclable.

Actualité

- La Commune a répondu en 2021 à l'appel à projet "**Wallonie Cyclable**". Toute une série de mesures et d'actions découleront déjà de ce cadre. Le projet qui serait mené dans le cadre du PCDR viendrait compléter les investissements déjà réalisés pour Wallonie Cyclable.
- La Commune va également mettre à jour son **Plan Communal de Mobilité** (budget 2022)

Projet n°3



Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Enjeu n° 1

Gérer et sécuriser les déplacements

Plébiscites de la population

65 1 3

Estimation budgétaire

10.000 - 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune et écoles volontaires
- Localisation : échelle communale + écoles pilotes (à définir)
- Contraintes : /
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.4 : Révision du Plan communal de mobilité
- Projet 1 : Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
- Projet 2 : Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
- Projet 4 : Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Projet n°3

Description

En matière d'aménagement (préalable de sécurisation) :

- Sécuriser et régler les problèmes de vitesse aux abords des implantations scolaires.
- Rendre les rues des écoles « vélo prioritaires » aux heures de départ et d'arrivée.
- Proposer une alternative au stationnement en voiture devant l'école de Sart
- Sécuriser les voiries à Tangissart entre les deux écoles : pistes cyclables, trottoirs sécurisés... + sécuriser la voirie qui mène de la gare à l'école de SMG.

En matière d'animation / sensibilisation / dispositifs :

- Développer et promouvoir la mobilité intermodale / partagée auprès des enfants et des parents
- Faciliter la mise en place et la coordination de pedibus, vélibus ou encore vélo collectif à assistance électrique (de type cuistax - 7 à 9 écoliers) vers les différentes écoles de Court
- Reprendre le projet "l'école au bout des pieds" à Sart

Projet n°3

Commentaires de l'auteur

- Les volets « aménagements » et « sensibilisation » sont complémentaires dans l'optique de sécurisation des abords d'écoles.
- Il faut identifier les problématiques de chacune des écoles afin de cibler les lieux nécessitant des aménagements.

Actualité

- la Commune a répondu en 2021 à l'appel à projet "**Wallonie Cyclable**". Toute une série de mesures et d'actions découleront déjà de ce cadre. Le projet qui serait mené dans le cadre du PCDR viendrait compléter les investissements déjà réalisés dans le cadre de Wallonie Cyclable.
- Ce projet devra aussi être mené en étroite corrélation avec la mise à jour du **Plan Communal de Mobilité** (PCM) inscrit au budget communal en 2022.

Projet n°4



Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Enjeu n° 1

Gérer et sécuriser les déplacements

Plébiscites de la population

80 18 16

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Localisation : échelle communale (zones 30 actuelles – réflexion dans chaque village)
- Contraintes : opposition des riverains
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.4 : Révision du Plan communal de mobilité
- Projet 1 : Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
- Projet 2 : Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
- Projet 3 : Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Projet n°4

Description

Au niveau du renforcement des zones 30 existantes :

- Remettre des panneaux zone 30 dans les rues (dont rue du ghête) car ce n'est pas toujours clair
- Rappeler la zone 30 dans Court-Village par des ralentisseurs, marquage des km/h…

Au niveau de la généralisation du concept de village 30 :

- Généraliser le concept "zone 30" dans les villages (cohérence globale de signalisation)
- Placer le Centre de CSE aussi en "zone 30" (section église-gare à minima) pour renforcer la sécurité des usagers faibles + réduire le tonnage des camions
- Variantes : si certaines voies ne permettent pas d'aménager la chaussée pour protéger les usagers faibles, mettre ces portions en zone 30 avec radar + sécuriser en premier lieu les abords d’école

Projet n°4

Commentaires de l'auteur

La mise en zone 30 des cœurs de village est une **mesure forte visant un partage de l'espace public** : amélioration de la qualité des espaces de vie et amélioration de la sécurité. La difficulté réside dans le respect de ces zones 30 qui nécessite souvent des aménagements spécifiques et des contrôles renforcés. En lien avec le réseau cyclable, la mise en zone 30 permet d'accroitre la cyclabilité des villages (mixité des modes). La délimitation de ces zones doit se faire en collaboration avec les riverains pour une meilleure adhésion au projet.

Actualité

- la Commune a répondu en 2021 à l'appel à projet "**Wallonie Cyclable**". Toute une série de mesures et d'actions découleront déjà de ce cadre. Le projet qui serait mené dans le cadre du PCDR viendrait compléter les investissements déjà réalisés dans le cadre de Wallonie Cyclable.
- Ce projet devra aussi être mené en étroite corrélation avec la mise à jour du **Plan Communal de Mobilité** (PCM) inscrit au budget communal en 2022.

Projet n°5



Développer les voitures partagées dans les villages

Enjeu n° 1

Gérer et sécuriser les déplacements

Plébiscites de la population

53 9 5

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Localisation : échelle communale, centre en priorité
- Contraintes : /
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.4 : Révision du Plan communal de mobilité

Projet n°5

Description

1. **Placer des stations CAMBIO (ou équivalent)** aux gares, à Tangissart ou encore sur le parking de l'école de Beaurieux
2. **Promouvoir** les Voitures à Partager (V.A.P) : sensibilisation / test des initiatives privées existantes lors de la semaine de la mobilité (plateformes cozywheels , webee etc.)
3. **Etudier la faisabilité** (coût matériel et ETP) de développer des "navettes vertes" (autonomes, électriques...) vers les différentes écoles de CSE (type navettes TEC autonomes... attention : budget conséquent et projet pilote de LLN arrêté...)

Projet n°5

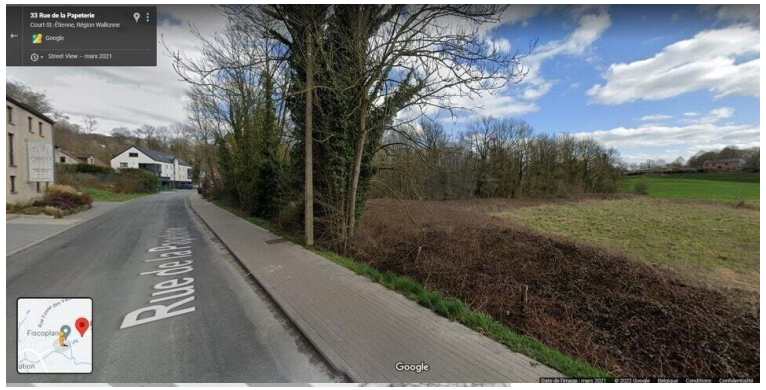
Commentaires de l'auteur

Une publication du SPW (**Cemathèque**) est en cours de préparation sur l'autopartage en milieu peu dense. Elle fait notamment état des différents solutions à disposition d'un territoire. La première étape consiste à analyser le potentiel afin d'évaluer le type d'autopartage le plus adéquat (en station, entre particulier…). La question du financement et des partenariats public-privé doivent également être abordés. Ce projet a d'autant plus de sens dans le contexte environnement et économique actuel.

Actualité

La Commune, via l'échevine de la Mobilité, étudie actuellement la mise en place deux voitures partagées (type Cambio) qui seraient stationnées aux alentours de la gare de CSE Centre (objectif de devenir un réel pôle multimodales). Le budget est inscrit pour 2022. La proposition a été challengée en mars dernier en Conseil Consultatif de la Mobilité. Des décisions restent à prendre concernant le type de carburant (hybride ?). La Commune est en train d'analyser un marché similaire lancé par la commune de Genappe. La rentabilité du services est à considérer, un développement dans les villages est aujourd'hui prématuré (normalement Cambio est installé dans des communes de 25000/30000hab pour assurer la rentabilité mais considérant Ottignies saturé sur ces stations, le développement à CSE centre semble faisable).

Projet n°6



Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière

Enjeu n° 2

Protéger et gérer les ressources naturelles

Plébiscites de la population

30 5 6

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune & Natagora
- Localisation : définie
- Contraintes : dépend de l'emprise du projet
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 7 : Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- Projet 8 : Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles

Projet n°6

Description

- En matière d'**aménagement** : créer une zone favorable à la biodiversité. Ex: conserver un maximum des arbres existants pour ne pas déloger les animaux déjà installés. Pour les nouvelles plantations: veiller à planter des espèces locales / mellifères / qui permettent aux oiseaux de se loger et de se nourrir / etc.
- En matière d'**entretien du site** : pas d'utilisation de pesticides, conservation d'espaces “moins entretenus” (bois mort et hautes herbes) pour les animaux, etc.
- En matière d'**éducation** : installer des panneaux explicatifs par exemple. Partie marécageuse = point central
- En matière de **convivialité** : suggestion des habitants de réaliser un petit parc canin à proximité, mettre des bancs, poubelles... Suggestion aussi de planter quelques fruitiers 'partagés' (ex : des noyers, qui prennent pas mal de place dans les jardins).

Projet n°6

Commentaires de l'auteur

Ce projet permet de répondre à un des enjeux du PCDR visant à renforcer la biodiversité. Ce parc communal constitue une opportunité de le faire.

Actualité

- Une réflexion est actuellement en cours pour créer une **Zone d'Immersion Temporaire** (Z.I.T) via l'acquisition de parcelles adjacentes à celle du site de la Roselière. Une expertise a été réalisée et des pour-parler sont en cours avec les propriétaires.
- Le site de la Roselière n'est pas encore géré par Natagora (une première réunion entre Natagora et la Commune a eu lieu). Une gestion sans dépollution du sol serait prévue afin de préserver l'endroit pour la biodiversité et le maillage écologique. La Roselière serait donc à terme protégée et la gestion serait confiée par la Commune à Natagora. Il pourrait être envisagé de réaliser un circuit pédestre autour de la réserve pour les habitants via l'acquisition des parcelles adjacentes.

Projet n°7



Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Enjeu n° 2

Protéger et gérer les ressources naturelles

Plébiscites de la population

43 2 4

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : /
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 6 : Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière
- Projet 8 : Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- Projet 10 : Gérer le système d'éclairage et proposer une trame noire

Projet n°7

Description

1. **Accompagner les projets de plantation / maillage écologique** (assurer la pertinence et la cohérence des projets + dynamiser annuellement avec les "ambassadeurs de la plantation")
2. **Etablir un répertoire de bonnes pratiques urbanistiques concernant l'écosystème local** (urbanisme, fauchage, entretien...)
3. **Renforcer la communication/échange des bonnes pratiques avec les citoyens en vue d'initier des pratiques individuelles plus écologiques.** P.ex : favoriser le développement des jardins sauvages (développement de la biodiversité dans les jardins privés en accompagnant les propriétaires par des conseils et un suivi + concours et plans de plantation pour un coin de quelques m², que les jardiniers débutants puissent suivre à la lettre s'ils le souhaitent) / accompagner le processus "villes et villages fleuris" / sensibiliser les enfants à la biodiversité locale / développer les pratiques "zéro déchet", communication des guides composteurs...
4. **Favoriser la collecte et usage de l'eau de pluie**
5. **Organiser des visites de terrains. Ex proposée par une habitante de la Ferme Rouge :**
   - visites des champs cultivés en agriculture de conservation (ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols : réduction du travail du sol, la diversification des espèces végétales et couverture permanente du sol)
   - visites des bois gérés selon les normes PEFC
   - visites accompagnées d'un guide nature pour découvrir la richesse de la faune et de la flore des bois préservés.

Projet n°7

Commentaires de l'auteur

- Il parait plus judicieux d'orienter le projet vers la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dont la dynamique proviendra du groupe nature. Ce projet fait par ailleurs écho à l'étude du réseau écologique en cours de réalisation dans le cadre du PCDR.
- Recommandations FRW : changer le titre du projet p.ex. par : "dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité" (faire le lien avec l'AP BiodiverCité, l'étude du réseau écologique, le projet de maillage écologique de la Province BW, les actions du CRDG...)

Actualité

Des synergies sont également possibles avec le CPAS. Il serait intéressant de contacter Emmanuelle DE BACKER, animatrice nature, qui s'occupe entre autres du potager collectif de la Thyle.

Projet n°8



Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles

Enjeu n° 2

Protéger et gérer les ressources naturelles

Plébiscites de la population

86 2 12

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune en partenariat avec Natagora et autres acteurs nature
- Localisation : échelle communale (sites à préciser)
- Contraintes : /
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.5 : Révision du Schéma de Développement Communal
- Projet 6 : Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière
- Projet 7 : Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- Projet 10 : Gérer le système d'éclairage et proposer une trame noire

Projet n°8

Description

- **Création / développement / protection des sites d'intérêt biologique (Natura 2000, SGIB, zones humides, sites Natagora).** → créer de véritables réserves naturelles, avec dérangement minimum de la flore et de la faune, zones refuges, centrales d'un maillage écologique, avec connexions par des couloirs vers d'autres zones favorables. Il existe plusieurs zones/fonds souvent délaissées car très humides qui pourraient faire l'objet également d'une gestion naturelle (ex : le long du chemin de fer (L 140) ou de la RN25, ou encore rue de la Limite > du bois vers l'étang qui se trouve en contre-bas).
- **La question de la sauvegarde des 14ha de prairies et zones boisées des Hauts de Beaurieux (projet alternatif au Jaurdinia) reste un sujet 'brulant' et très important pour les riverains (vive opposition au projet de lotissement) - malgré la non maîtrise communale sur ce projet (ne peut pas constituer une fiche PCDR).** Commentaire d'un habitant : "D'après Natagora la zone fait partie du maillage écologique en relation avec des zones d'intérêt écologique à proximité. Outre ses valeurs écologiques et récréatives, une zone verte en amont du village de Beaurieux permet de contrôler le ruissellement des eaux de pluie et constitue une zone verte tampon entre la zone résidentielle et les diverses activités activités économiques de la zone dont les nuisances ne cessent d'augmenter (bruit, pollution de l'air des eaux, trafic...). Les habitants réfléchissent à des projets alternatifs au lotissement comme par exemple la création d'un petit centre d'éducation et d'initiation à la nature destiné aux écoles et aux habitants. Ce centre proposerait des actions de reboisement et d'entretien des zones boisées. Des ONG seraient associées au projet".

Projet n°8

Commentaires de l'auteur

Etant donné la volonté de la commune de réaliser le Schéma de Développement Communal rapidement, il pourrait être placé en lot 0 et intégrer les conclusions du réseau écologique. La présente fiche pourrait se concentrer sur la création, le développement et la protection des sites d'intérêt biologiques.

Actualité

- La réalisation du Schéma de Développement Communal (SDC) est prévue et sera lancée cette année (budget communal 2022).
- Des liens seront à faire avec le projet provincial et régional de maillage écologique + pistes d'actions issues du diagnostic environnemental approfondi mené dans le cadre du PCDR.

Projet n°9



Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables

Enjeu n° 2

Protéger et gérer les ressources naturelles

Plébiscites de la population

61 9 8

Estimation budgétaire

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : commune pour actions 1,2 et 4 mais porteur à définir pour le 3
- Localisation : échelle communale (à préciser)
- Contraintes : /
- Lot 1 possible pour les actions 1,2 et 4

Lien avec d'autres projets

- /

Projet n°9

Description

1. **Etudes / R&D :** Evaluer le potentiel en matière d'énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire, puits canadiens,...) et envisager le développement en collaboration avec les communes voisines (cf. PAEDC)
2. **Mise en œuvre :** Installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux, des écoles ou des hangars et des bâtiments agricoles.
3. **Structuration :** Envisager une coopérative locale de production d'électricité
4. **Sensibilisation :** Campagnes d'information auprès des habitants pour la réduction de la consommation énergétique.

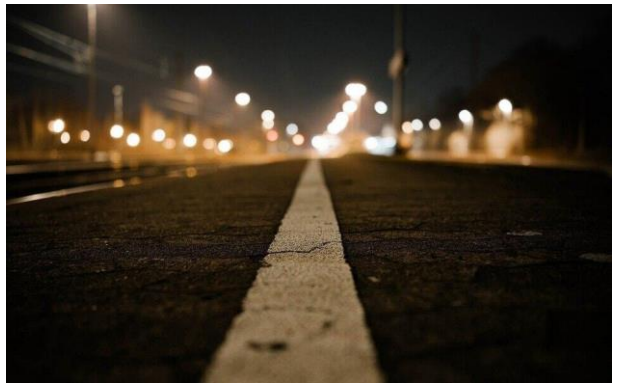
Commentaires de l'auteur

Le projet doit être mis en lien avec le PAEDC qui fait déjà une estimation du potentiel pour les différents types d'énergie renouvelable.

Actualité

/

Projet n°10



Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

Enjeu n° 2

Protéger et gérer les ressources naturelles

Plébiscites de la population

60 5 12

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur identifié : commune
- Projet précis
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : ressource interne (conseiller énergie)
- Lot 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 7 : Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Projet n°10

Description

A ce stade, les propositions principales consistant à gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique sont :

1. Globalement : installer un nouvel éclairage public intelligent pour sécuriser les piétons et cyclistes et aussi lutter contre la pollution nocturne (respecter le rythme jour-nuit, le confort des habitants et protection de la faune)
2. Etudier la possibilité de la suppression totale de l'éclairage de nuit à certains endroits de la commune (= étude "Trame noire") : près des ZGIB/Natura 2000, passages dans les bois où il n'y a pas d'habitations...
3. Informer et sensibiliser la population aux nuisances de l'éclairage de nuit : convaincre une partie réticente de la population sur tous les bienfaits de ne pas polluer la vie nocturne et le risque réduit en terme de sécurité.

Commentaires de l’auteur

/

Actualité

/

Projet n°11



Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux

Enjeu n° 3

Soutenir le secteur agricole

Plébiscites de la population

107 1 4

Estimation budgétaire

< 10.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié
- Nécessite des précisions
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : à déterminer
- Lot 2 ou 3 (en fonction de l'avancement du projet de marché des producteurs locaux, pourrait être activé en lot 1)

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.3 : Etat des lieux de l'alimentation durable
- Projet 0.7 : Répertoire des acteurs du territoire
- Projet 12 : Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
- Projet 22 : Redynamiser le marché hebdomadaire

Projet n°11

Description

- Favoriser la mise en place de marchés de producteurs locaux dans les villages (à minima une à deux fois par an). Ex: Tangissart, CSE (dôme ou halle), école de Beaurieux
- Promouvoir l'agriculture bio et circuits courts via l'achat des productions par la commune pour les repas scolaires
- Créer un lieu qui rassemble les différents produits locaux de la région : coopérative,... Ex: à l'école de Beaurieux ?

Commentaires de l'auteur

L'organisation de marchés réguliers de producteurs locaux dans les différents villages est sans doute difficile à mettre en œuvre mais organiser des marchés plusieurs fois par an dans des villages différents dans le but de faire la promotion semble plus approprié.

Projet n°11

Actualité

- Le **cadastre des producteurs locaux** est en cours. Il sera finalisé avec l'arrivée d'un nouvel agent communal d'ici juin 2022.
- Le Forum Stéphanois a édité un **annuaire des circuits courts** pour Court-St-Etienne et environs : https://drive.google.com/file/d/1WNhltrouc5uh9bSUnSx3qOcmdO2yEE5-/view?usp=sharing. Ils existe également une cartographie faite par l'ASBL RCR https://www.asblrcr.be/carto
- Réflexion en cours de la Commune pour réaliser un **marché des producteurs locaux** (en plus du marché traditionnel du mardi). Suite à certains contacts, l'idée serait de le faire 1x/mois idéalement le vendredi soir. Le lieu serait le hall n°11 (mais aussi la Place des Déportés car le hall serait en rénovation à partir du 01/08). Le recrutement d'un nouveau gestionnaire projets à la Commune permettrait de coordonner l'organisation + profiter d'un appel à projets de la Province afin d'acquérir du matériel (tonnelles, tables, panneaux de com, ...) --> Ce volet du projet figurerait alors en lot 0.

Projet n°12



Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs

Enjeu n° 3

Soutenir le secteur agricole

Plébiscites de la population

76 2 7

Estimation budgétaire

€ € € €

< 10.000 € - 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié (commune, terre en vue, autre?)
- Nécessité des précisions
- Localisation : non définie
- Contraintes : à déterminer
- Lot 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 0.3 : Etat des lieux de l'alimentation durable
- Projet 11 : Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux

Projet n°12

Description

- Préserver les terres agricoles existantes. Ex : les terrains situés entre la rue Fosse des vaux et le chemin du grand Philippe.
- Réaliser un cadastre des terrains disponibles
- Relocaliser la production agricole et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en faisant appel par ex. à la coopérative « Terre en vue »
- Favoriser la mise en place de cultures biologiques et la transition des agriculteurs.
- Soutenir les maraichers et commerces mettant en valeur les initiatives locales / l'agriculture durable.

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

/

Projet n°13



Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

60 2 3

Estimation budgétaire

100.000 - 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : commune
- Types d'aménagement à préciser
- Localisation : Place Baudouin 1er
- Contraintes : A déterminer
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 25 : Accroître l'attractivité du centre et des commerces

Projet n°13

Description

Faire du cœur de CSE un lieu agréable pour toutes les générations :

- des arbres, de l'ombre,
- de la végétalisation
- des espaces de délassement
- des jeux (création d'un nouvel endroit pour la balle-pelote ?), pistes de pétanque ou autres
- étendre le jardin partagé qui se trouve à deux pas avec des structures amovibles afin d'en faire un havre verte compatible avec les activités du marché

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

/

Projet n°14



Aménager le cœur de village de Tangissart

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

39 6 2

Estimation budgétaire

100.000 - 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
  Localisation : place
- Contraintes : à préciser
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 15 : Créer / aménager une salle de village à Tangissart

Projet n°14

Description

Le réaménagement de la place de Tangissart dans le but de recréer de la convivialité et des rencontres :

- Créer des espaces de jeux / rencontres : plaine de jeux, maintien de la balle pelote, espace skate/roller,...
- Réduire le parking, améliorer l'accès à la salle ND et à l'école primaire.
- Etudier la possibilité de végétaliser la zone.
- Améliorer la sécurité routière pour les usagers faibles : sens uniques, zone piétonne ? (espace sécurisé pour les enfants), parking de délestage,...
- Mobilier urbain déplaçable pour permettre des événements temporaires.

Commentaires de l'auteur

L'aménagement de la place (projet 13) et la création d'un espace intérieur (projet 14) répondent à deux besoins différents. Il faut évaluer le besoin réel pour la création d'un espace intérieur.

Actualité

/

Projet n°15



Créer / aménager une salle de village à Tangissart

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

39 6 2

Estimation budgétaire

€€€€ > 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur identifié : Commune
  Localisation : non déterminée
- Contraintes : à déterminer
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 14 : Aménager le cœur de village de Tangissart

Projet n°15

Description

La création d'un espace intérieur de convivialité à destination des habitants et associations :

- Propositions principales à ce stade :
- Créer un espace convivial intérieur que les habitants pourraient louer pour des activités sportives (yoga, autres sport) ou socio-culturelles.
- Travailler sur l'agencement de la nouvelle école pour créer une salle accessible à la location par les habitant
- Antenne de la bibliothèque
- Idée à creuser : acquisition ou extension de parcelles (fabrique d'église,...)

Commentaires de l'auteur

L'aménagement de la place (projet 13) et la création d'un espace intérieur (projet 14) répondent à deux besoins différents. Il faut évaluer le besoin réel pour la création d'un espace intérieur.

Actualité

/

Projet n°16



Créer un aménagement convivial au hall n°11

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

52 1 2

Estimation budgétaire

< 10.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié
- Localisation : Hall n°11
- Contraintes : site classé
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 12 : Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
- Projet 22 : Redynamiser le marché hebdomadaire

Projet n°16

Description

- Utilisation du hall n°11 comme lieu d'animation et de convivialité : créer des apéros urbain, marchés de producteurs, événement fort rassembleur annuel , festival des arts de la rue,...
- Création de zones de rencontre / mixité sociale : boite à livres, zone de dons,...
- Lieu de départ de promenades guidées…

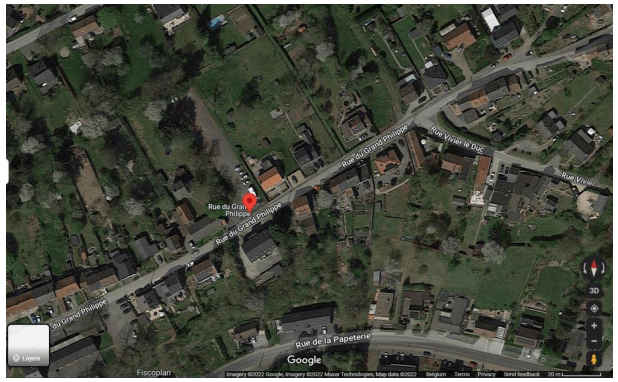
Commentaires de l'auteur

Le Hall n° 11, a été construit en 1907 à l'emplacement du Grand Moulin, berceau des Usines métallurgiques Émile Henricot. Il est remarquable par sa charpente métallique son assemblage au moyen de rivets, ainsi que ses piliers en fonte. La présence de bois debout (bois d'œuvre placé verticalement, dans le sens de son fil) ainsi que des rails de chemins de fer à voie étroite sont également présent sur le site. Celui-ci est classé depuis le 2 octobre 1995 et devrait être intégré dans les espaces publics du centre pour y jouer le rôle de hall polyvalent.

Actualité

Le hall n°11 est en cours de restauration. Des branchements électriques viennent d'être ajoutés et une remise en état de la structure (classée) est prévue cet été. La rénovation du hall est donc programmée mais pas sa dynamisation par des activités. Cela reste donc à préciser dans le cadre du PCDR.

Projet n°17



Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

38 7 3

Estimation budgétaire

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Projet précis
- Localisation identifiée
- Contraintes : à déterminer
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 18 : Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

Projet n°17

Description

- Créer un espace public de convivialité/rencontre à Beaurieux (salle, terrain de pétanque, parc,...) et adapté au développement d'activités (brocante, apéros, événement annuel, fête des voisins,.....)
- Rétablir des zones de jeux-sport pour enfants/adultes et/ou parc.
- Développer les contacts entre habitants, soutenir la fête des voisins et les fête de village / quartiers

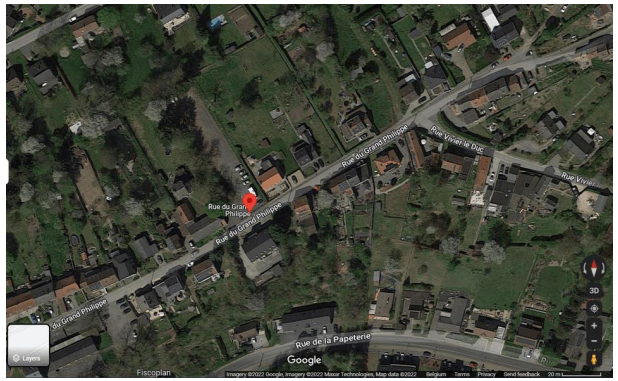
Commentaires de l'auteur

/

Actualité

L'acquisition de la parcelle par la Commune est en cours. Le projet du PCDR permettrait donc l'aménagement de la place. Autre idée de projet à Beaurieux (cf. plébiscites) : rénover / réaménager l'ancienne école de Beaurieux et sa cour (voir projet 18).

Projet n°18



Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

38 7 3

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur identifié : Commune
- Projet non précis
- Localisation identifiée
- Contraintes : à déterminer
- Lot 2 / 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 17 : Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux

Projet n°18

Description

- Rénover l'ancienne école et ses abords en complément du projet de place de village

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

/

Projet n°19



Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

55 2 5

Estimation budgétaire

< 10.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : commune
- Projet précis pour la phase 1 (cadastre)
- Localisation définie pour la phase 1 (cadastre)
- Contraintes : à déterminer
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- /

Projet n°19

Description

Pérenniser des lieux de culture fruitière et jardinière bio collective :

- Phase I : réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers collectifs (jardins de particuliers à l'abandon, terrains publics…)
- Phase II : créer de nouveaux potagers/ vergers collectifs (et notamment à Mérivaux)

En terme de moyens:

- Fédérer les dynamiques guides composteurs, programme de plantations et potager partagé (en lien avec le projet "Gt nature") : avoir à minima une personne en service qui serait habilité à réaliser des animations pour des potagers partagés + créer des maitres composteurs.
- Proposer à des écoles d'agriculture bio des terrains appartenant à la Commune

Commentaires de l'auteur

/

Projet n°19

Actualité

- Un projet des jardin des simples a été initié par le Forum Stéphanois. Le lieu proposé est l'espace entre l'église du centre et la cure (env. 5 ares actuellement en friche). Les objectifs du jardin sont : esthétique, convivialité, pédagogique, lieu de quiétude, méditation, prière. Le projet de jardin des simples est initié par le Forum Stéphanois et tout le monde est invité à y prendre part. Il est actuellement porté par : la paroisse St-Etienne qui, dans le cadre de son projet « éco-paroisses », est disposée à effectuer la gestion du projet ; l'asbl Coup de Pouce à l'Avenir (aide de jeunes adultes en situation de handicap mental à acquérir leur autonomie) est candidate pour participer à l'entretien du jardin ; l'asbl Folia Officinalis, est active sur Court-St-Etienne. Son expertise en connaissance des plantes la met en position privilégiée pour participer à la conception du jardin, et ensuite, pour y effectuer des animations pédagogiques.
- Des démarches sont en cours avec le service de l'urbanisme et le collège des échevins.

Projet n°20



Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

29 10 12

Estimation budgétaire

€€€€

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur identifié : RCA + Collège St-Etienne
- Projet précis
- Localisation définie
- Contraintes : à préciser avec la RCA suite à faillite de l'entrepreneur.
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 21 : Définir une vision stratégique en matière de sport

Projet n°20

Description

- répondre aux besoins des clubs déjà actifs sur la commune et augmenter la diversité de l'offre sportive ;
- permettre les sports de loisirs (location entre particuliers)
- développer avec le Collège St Etienne des infrastructures qui servent à l'école de 9 à 15h et aux riverains le reste du temps (accès libre) autour de la gare/RAVeL/Collège St Etienne. Skate parc, terrain de basket entretenu…

Commentaires de l’auteur

/

Projet n°20

Actualité

- Il sera nécessaire de clarifier les besoins réels pour cette fiche PCDR. Décalage entre le titre du projet et les besoins cités + résultats de la consultation. Le projet vise actuellement uniquement la nouvelle salle de gymnastique pour La Courtoise et la rénovation du bâtiment existant, alors que ce qui est souhaité est plus large : promouvoir le sport pour tous au sein de la commune au travers d'infrastructures adaptées tant couvertes qu'en extérieur → voir projet 19
- Avancement de la salle de gym : techniquement le projet est en cours mais il géré par la Régie Communale Autonome. La Commune n’est pas pilote. Le projet est bloqué suite à des problèmes de marchés publics, l’entrepreneur ayant fait faillite. La question reste à poser à la RCA pour avoir plus de précisions.

Projet n°21



Définir une vision stratégique en matière de sport

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

29 10 12

Estimation budgétaire

10.000 - 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune, en partenariat avec les communes voisines
- Projet précis
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : nombre d'acteurs concernés
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 20 : Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe

Projet n°21

Description

- Evaluer les besoins et définir l'ambition en fonction des partenaires et des offres dans les communes voisines
- répondre aux besoins des clubs déjà actifs sur la commune et augmenter la diversité de l'offre sportive
- Développer plus de partenariats avec les communes limitrophes pour l’utilisation des infrastructures sportives

Commentaires de l’auteur

/

Projet n°21

Actualité

- Avancement de la salle de gym : techniquement le projet est en cours mais il géré par la Régie Communale Autonome. La Commune n'est pas pilote. Le projet est bloqué suite à des problèmes de marchés publics, l'entrepreneur ayant fait faillite. La question reste à poser à la RCA pour avoir plus de précisions
  → voir projet 18

Projet n°22



Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Enjeu n° 4

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Plébiscites de la population

37 2 1

Estimation budgétaire

10.000 - 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune + CCBW
- Projet précis
- Localisation définie
- Contraintes : A déterminer
- Lot 1 possible (voire lot 0?)

Lien avec d'autres projets

- Projet 27 : Créer une plateforme d'échange entre associations

Projet n°22

Description

Permettre une plus grande disponibilité du Foyer (Centre Culturel Brabant Wallon) aux associations locales :

- Soutien au CCBW pour développer les actions locales.
- Décentraliser la culture et réunir acteurs culturels professionnels et amateurs
- Mettre à disposition des villageois une salle d'exposition sécurisée et à prix modique. Elle permettrait des rencontres et des échanges d'artistes nombreux dans la commune

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

Actualisation des besoins en fonction des négociations avec le CCBW. Pourparlers en cours entre la Commune et le CCBW.

Projet n°23



Développer les espaces et ateliers de co-working

Enjeu n° 5

Développer les activités économiques et touristiques

Plébiscites de la population

24 10 3

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié
- Projet précis
- Localisation non déterminée
- Contraintes : à déterminer
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- /

Projet n°23

Description

La volonté serait de développer :

- d'une part des espaces « atelier » qui pourraient être loué à des artisans débutants à des prix abordables.
- d'autre part des locaux pour le co-working modulable pour les petits entrepreneurs, indépendants…

Ces deux types d'espaces pourraient être associés en un lieu commun.

Commentaires de l'auteur

Ne faudrait-il pas transformer l'intitulé en « évaluer l'offre et la demande en espace de co-working » (en intégrant les communes limitrophes) ?

Actualité

Il faudra considérer le travail actuellement mené à Quatre Quarts avec "Quai libre, le nouveau projet de la gare". Ne pas créer un projet doublon dans le cadre du PCDR mais proposer un projet complémentaire (à préciser + attention projet peu soutenu par les habitants - cf. commentaires en bas de page).

Projet n°24



Redynamiser le marché hebdomadaire

Enjeu n° 5

Développer les activités économiques et touristiques

Plébiscites de la population

56 5 5

Estimation budgétaire

< 10.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune
- Projet précis
- Localisation définie
- Contraintes : dépendant de la volonté / collaboration des producteurs
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 11 : Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
- Projet 16 : Créer un aménagement convivial au hall n°11

Projet n°24

Description

- Encourager la venue de nouveaux ambulants + un stand où ce n'est pas de la vente de produits mais autres services/activités
- Organiser le marché le week-end (plus adapté pour les familles et les travailleurs)
- Pourquoi pas faire une nocturne en semaine qui ressemblerait des produits alimentaires mais pas seulement (artisans d'art, des producteurs locaux (chocolat, savons, bières, etc...) un peu de restauration, un concert...).
- Déménager le marché au Hall n°11 ?
- A mettre en lien avec le projet 13 (soutien des circuits courts et producteurs locaux) - complémentarités à trouver entre les différentes formules.

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

/

Projet n°25



Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

Enjeu n° 5

Développer les activités économiques et touristiques

Plébiscites de la population

43 9 5

Estimation budgétaire

> 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : commune
- Projet précis
- Localisation définie
- Contraintes : A déterminer
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 11 : **Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux**
- Projet 13 : **Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er**
- Projet 24 : **Redynamiser le marché hebdomadaire**

Projet n°25

Description

1. Ré-aménagement du centre :

- Repenser le centre avec une zone centrale apaisée >>> déplacement du parc à conteneurs
- Créer un vrai cœur commercial et administratif attractif à CSE centre. Créer une artère piétonne parallèle à la rue de Wisterzée et qui pourrait relier le site de Court village à la Maison communale ? Et/ou mettre l'avenue de Wisterzée à sens unique pour pouvoir y faire une piste cyclable et diminuer se trafic ?
- Verduriser le centre pour embellir les rues commerçantes en création et favoriser l'attractivité

2. Créer des initiatives de "dynamisation"

- Faire appel à des conseillers pour la dynamisation des commerces
- Influencer la dynamique commerciale en faisant état d'attentes de la population et de carence dans le domaine commercial, sur base d'enquête d'étude régulière dont les résultats pourraient être rendus public afin d'attirer les candidats investisseurs.
- Une idée pourrait être de lier l'ensemble ou une majorité des commerces autour d'un thème commercial ou d'objectifs durables communs, et en faire une marque de reconnaissance connue et reconnue dans la région.
- Boutiques et HORECA éphémères pour amener un peu de mouvement ?
- Ne pas laisser vides les vitrines des magasins inoccupés, proposer à des artistes, artisans d'y exposer leur travail.
- Faire un répertoire des commerçants sur le site web communal
- Dans le bulletin trimestriel et/ou la newsletter, mettre en avant les indépendants, entrepreneurs, agriculteur et commerçants de la commune (ex : « à la Une » : chauffagistes, toitures…)

Projet n°25

Commentaires de l'auteur

- Concernant le réaménagement, il faudrait identifier la zone réellement concernée.
- Les initiatives de redynamisation sont essentielles pour accroitre l'attractivité.

Actualité

/

Projet n°26



Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

Enjeu n° 5

Développer les activités économiques et touristiques

Plébiscites de la population

72 0 2

Estimation budgétaire

100.000 - 500.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation rapide

- Porteur identifié : Commune en partenariat avec la Patrimoine Stéphanois
- Projet à préciser
- Localisation : échelle communale (sites à préciser)
- Contraintes : préservation de la nature / propriétés privées
- Lot 1 possible

Lien avec d'autres projets

- Projet 1 : Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
- Projet 2 : Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles

Projet n°26

Description

Activités :

- Balisage + donner un nom aux sentiers touristiques et établir une carte pour des courtes promenades
- Pouvoir avoir accès facilement à la carte des sentiers (en ligne?)
- Créer un mini parcours ViTA dans les sentiers et chemins de randonnée
- Création de géocaching le long des cours d'eau
- Pas de développement touristique de masse mais plutôt valoriser le patrimoine local et développer des promenades balisées à caractère culturel
- Créer des outils de promotion touristique pour les sites et promenades
- Itinéraires promenades : créer des itinéraires spécifiques pour le VTT pour éviter les conflits avec les piétons
- Utiliser le réseau des points nœuds pour développer le tourisme à vélo

Projet n°26

Aménagements pour développer les itinéraires :

- Sentiers touristiques : dégager leur entrée afin de mieux les repérer et permettre une accessibilité aux poussettes ou PMR – Entretenir les sentiers
- Aménager des sentiers sur caillebotis là où les inondations sont fréquentes
- Aménager / entretenir le GR126 (notamment entre rue du cerisier et le Ry d'Hez)
- Préserver et valoriser les sentiers, GR et sites à Castor – exemple : rendre plus praticable le sentier vers le Ry d'Hez ; créer un tronçon en caillebottis sur une dizaine de mètres du GR à Tangissart (voir avec CRDG – Patrimoine stéphanois)
- Implanter des caillebotis sur le sentier S837 et éviter la coupure du GR à cause de l'implantation des castors
- Envisager un empierrement léger (gravillons drainants) des chemins de promenade. Cela permettrait de pratiquer la marche toute l'année. Très important pour les aînés de la commune! Ces derniers ont besoin de pouvoir se promener régulièrement, y compris lorsque la météo est humide. Une inspection de la praticabilité devrait être effectuée régulièrement car certains travaux de bucheronnage / VTT... dégradent régulièrement certains chemins.
- Création d'une voie lente reliant Suzeril et SMG le long du chemin de fer (sentier 103)
- Recréer une continuité entre le chemin 7 et le sentier 111 à travers le champ de l'agriculteur
- Développement autour du RAVeL : indications des commerces proches, voire installations spécifiques à créer, CEFA, amélioration de la visibilité ?

Projet n°26

Commentaires de l'auteur

Avant de parler d'activités, il faut prioritairement réaliser un inventaire des sentiers existants et de leur état et identifier les sentiers qui méritent d'être réhabilités, entretenus… Si l'objectif est de répondre aux besoins de la population, des outils de promotions assez simples (carte et balisage) sont sans doute suffisants dans un premier temps.

Actualité

Balade Totemus en cours de création dans le centre. Ce projet du PCDR sera à construire en étroite collaboration avec le Patrimoine stéphanois (carte des promenades existantes)

Projet n°27



Créer une plateforme d'échange entre associations

Enjeu n° 6

Mettre la communication au service des habitants

Plébiscites de la population

24 2 3

Estimation budgétaire

10.000 – 100.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié
- Projet précis
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : pas de porteur, pas de projet
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 22 : Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales
- Projet 28 : Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques

Projet n°27

Description

La création d'une plateforme d'échange entre les associations passerait par :

- La mutualisation de matériel
- Créer des liens entre les associations locales
- La présence d'un coordinateur local pour la mise en relation entre les associations
- La plateforme virtuelle devrait être complétée par un lieu de rencontre dans la Commune ou les habitants pourraient se réunir et organiser des évènements. L'ancienne école de Beaurieux, occupée partiellement par Le Courlieu, pourrait être ce lieu de rencontre si la Commune de CSE donnait son accord. L'école se trouve à proximité de la nouvelle place prévue à Beaurieux (idée projet n°18) ce qui créerait des synergies.
- Rappel : idée de projet issue de la rencontre avec les associations en 2020. Faisabilité à préciser.

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

/

Projet n°28



Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques

Enjeu n° 6

Mettre la communication au service des habitants

Plébiscites de la population

86 2 3

Estimation budgétaire

< 10.000 €

Caractère opérationnel

Initialisation lente

- Porteur non identifié
- Projet à préciser (avec les principes et le fonctionnement du mouvement RES)
- Localisation : échelle communale
- Contraintes : pas de porteur, pas de projet
- Lots 2 ou 3

Lien avec d'autres projets

- Projet 27 : Créer une plateforme d'échange entre associations

Projet n°28

Description

Le développement d'un réseau d'échange de savoirs et pratiques se concrétiserait par la mise sur pieds:

- de groupes de transmission des savoirs et savoir-faire (RErS)
- d'événements « rencontre entre citoyens »

Commentaires de l'auteur

/

Actualité

Il est indispensable de vérifier si la présence du SEL (https://selcoupdepouce.be/home) et du Forum stéphanois ne suffisent pas à remplir les besoins. Si non, s'inspirer de https://rers-asso.org/qu-est-ce-que-les-rers.htm et https://asblrcr.be/res pour préciser le projet.

Collège communal du 18/05/2022

Première proposition de priorisation des projets

ICEDD

Première priorisation des projets

Critères pris en considération

- Plébiscites population
- Projet faisant débat
- Avis de la CLDR
- Répartition par thématique
- Répartition par budget
- Caractère opérationnel (initialisation rapide ou lente)

Projets proposés en lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles				104	1	Oui
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles				126	1	Oui
7	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité				43	1	Non
8	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles				86	1	Oui
9	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la commune				61	1,5	Oui
10	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire				60	/	Non
17	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux				38	1,5	Oui
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)				55	2	Non
22	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales				37	2	Non
26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers				72	2	???

Projets proposés en lot 2 (9 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles				65	1	???
4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes				80	2	Non
6	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière				30	2	Oui
11	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux				**107**	1	Non
14	Aménager le cœur de village de Tangissart				39	1	Oui
16	Créer un aménagement convivial au hall n°11				52	2	Non
21	Définir une vision stratégique en matière de sport				29	1	Non
24	Redynamiser le marché hebdomadaire				56	2,5	Non
25	Accroître l'attractivité du centre et des commerces				53	1,5	???

Projets proposés en lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
5	Développer les voitures partagées dans les villages		€€		53	2	Non
12	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs		€€		76	1,5	Non
13	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er		€€€		60	2	Oui
15	Créer / aménager une salle de village à Tangissart		€€€€		39	3	Oui
18	Aménager l'ancienne école et ses abords		€€€€		38	1,5	Oui
20	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe		€€€€		29	2,5	???
23	Développer les espaces et ateliers de co-working		€€		24	2	???
27	Créer une plateforme d'échange entre associations		€€		24	2,5	Non
28	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques		€		30	3	Non

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Réunion de coordination - Commune / ICEDD / FRW / SPW
Collège du 18/05/2022 – Synthèse succincte

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Michael GOBLET D'ALVIELLA, Jean-Christophe JAUMOTTE, Mary-Line ROMAIN, Mélanie LAROCHE, Séverine OLEFFE, Steve DE WEVERE, Axel ECTORS*
*Pour l'**Administration communale** : Frederic PETRE (Directeur Général), Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour le **Service Public de Wallonie** : Xavier DUBOIS (Attaché - Service Extérieur de la Direction du Développement Rural)*
*Pour **l'ICEDD** : Florence VANDY (Auteur)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ (agent de développement)*

Ordre du jour

1. **Rétroacte : ligne du temps des projets**
2. **Adaptation de la liste des projets**
3. **Proposition de priorisation dans le temps des projets (lots 1, 2, 3)**
4. **Les suites de l'élaboration : point agenda**

Annexe : *présentation « PCDR CSE - Projets et programmation »*

Copie :

- Aux participants
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW
- A la Direction de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Rétroacte

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, et Florence VANDY, Auteur du PCDR (ICEDD), introduisent la réunion en remerciant l'ensemble du Collège et le SPW pour ce temps d'échanges.

Après rappel de l'ordre du jour, Florence VANDY propose un rétroacte de la ligne du temps des projets pressentis pour le PCDR. Elle retrace l'évolution de la liste des projets depuis les consultations citoyennes de 2020 jusqu'à aujourd'hui. De 446 idées de projets initialement, le travail mené avec la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a permis de prioriser 27 projets pour le PCDR, auquel il convient d'ajouter 10 projets actuellement menés en lot 0.

2. Adaptation de la liste des projets

Cfr. Annexe « présentation - projets et programmation »

Adaptation de la liste des projets après CLDR de 05/22

N°	Intitulé du projet	Commentaire
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
4	Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs	Intégration au projets n°1 et n°2
5	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
6	Développer les voitures partagées dans les villages	
7	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roseraie	
8	Créer un groupe de travail Nature (suivi des plantations…)	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel tout en maintenant la création du groupe nature qui est la base du projet
9	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles (SDC)	Suppression de la mention SDC car projet du lot 0
10	Sensibiliser la population à la gestion des déchets et la propreté publique	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
11	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la commune	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel en le reformulant de la manière suivante : Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables
12	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
13	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
14	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs	
15	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
16	Créer un lieu de rencontres et de jeux à Tangissart	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Aménager le cœur de village de Tangissart en un lieu de rencontre convivial et (2) Créer / aménager une salle de village à Tangissart
17	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
18	Aménager une place de village à Beaurieux (rue du Grand Philippe)	**Extension de la fiche projet** à l'ancienne école et ses abords → Aménager une place de village à Beaurieux et aménager l'ancienne école et ses abords
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
20	Construire une salle de gym contigüe au complexe sportif à rénover	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe et (2) Définir une vision stratégique en matière de sport
21	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer au aux associations locales	
22	Développer les espaces et ateliers de co-working	En attente des résultats de l'enquête relative aux besoins en matière de co-working menée par l'asbl Quatre Quarts, à élargir aux étudiants ?
23	Redynamiser le marché hebdomadaire	
24	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
25	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Ajouter la notion d'aménagement des sentiers
26	Créer une plateforme d'échange entre associations	
27	Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
28	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
29	Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques	Reformulation car il existe déjà des initiatives → Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques
30	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes	Recentrer le projet sur la création du parcours d'artistes

Florence VANDY explique les modifications apportées à la liste des 30 projets, suite à la deuxième consultation citoyenne sur la plateforme de participation FRW, la rencontre avec le personnel communal et la CLDR de mai 2022 (voir ci-dessus les projets écrits en couleur).

Remarques / questions du Collège :

- **Projets 1 et 2 (réseau piétons et réseau cyclable) :** J-C JAUMOTTE demande s'il ne serait pas intéressant de regrouper les fiches en un seul projet de réseau cyclo-piétons ?

- ICEDD : **la séparation des fiches est conseillée** car elles ne touchent pas exactement les mêmes besoins et ne rencontrent pas les mêmes contraintes de distances. Elles ont été séparées mais les réflexions seraient à mener en parallèle et en lien avec l'actualisation du PCM.
- Xavier DUBOIS (SPW) : en effet, il est préférable de séparer les fiches car ce n'est pas toujours la même thématique, ni la même problématique. Il faut également noter qu'il n'est possible d'activer qu'une seule fois une fiche. Lors de l'activation de la fiche du réseau cyclable, il faudra définir ce à quoi s'engage la Ministre, bien détailler et phaser dans le temps les différents tronçons qui seront à aménager. La Ministre doit être au clair sur les différentes phases de programmation.
- J-C JAUMOTTE : comment va-t-on structurer le réseau cyclable à aménager ? Par vallée (Dyle, Thyle, Orne) ? Mélanie LAROCHE propose d'analyser la liste des priorisations et des tronçons non compris / pris en charge dans le cadre de Wallonie Cyclable. Le projet du PCDR, bien mis en lien avec WaCy, apportera plus de force et de cohérence à l'ensemble.

- **Projet 11 (potentiel des énergies renouvelables) :** Steve DE WEVERE considère l'étude menée dans le cadre du PAEDC insuffisante pour bien cerner le potentiel communal. Ce projet a donc tout son intérêt. Par contre, la notion de mise en œuvre des projets n'apparait pas dans le titre, ce qui est dommageable (même si cela apparait dans le descriptif du projet). Le Collège propose de changer l'intitulé en : ***« évaluer le potentiel puis mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune ».*** M. le Bourgmestre considère ce projet comme étant trop général. S'il est intéressant d'étudier le potentiel photovoltaïque ou de la biomasse, il n'est plus utile d'étudier le potentiel éolien car cela a déjà été mené.
  - FRW : initialement, le projet a été présenté en CLDR sous l'appellation d'étude du potentiel biomasse. Il a été suggéré d'élargir l'intitulé afin de ne pas fermer de portes par la suite et de considérer le potentiel du développement des énergies renouvelables dans son ensemble.
  - Le Collège demande si des financements de R&D sont pris en charge dans le cadre du Développement Rural (DR) ?
  - SPW : potentiellement oui, les projets d'étude / recherche sont finançables en DR mais dans les faits, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui car la Ministre priorise les budgets disponibles (pas de ligne budgétaire activée). Actuellement, un travail est mené pour préciser la circulaire ministérielle : définir quels types d'études / recherche peuvent rentrer dans le cadre d'un financement DR.
  - L'ICEDD modifiera le titre du projet.

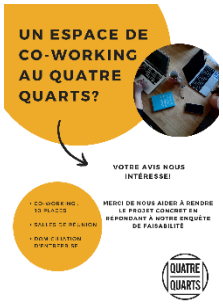
- **Projet 12 (Trame noire) :** Valentine DE MERODE explique qu'il ne sera finalement pas possible de mener le Plan Lumière en lot 0 comme il était envisagé (départ du Conseiller en Energie). **Le Collège demande à retransférer ce projet en lot 1 par exemple.** Il doit encore être affiné et nécessite une fiche projet.
  - L'ICEDD en prend bonne note.

- **Projet 16 (lieu de rencontres à Tangissart) :** le Collège valide la **pertinence de scinder la fiche en deux projets**, la question de la salle de village devant être traitée dans un second temps.

- **Projet 18 (place de Beaurieux et ancienne école) :** le Collège demande de ne pas étendre la fiche projet initiale au projet de l'ancienne école mais plutôt de **scinder la fiche en deux projets distincts.** En effet, la rénovation de l'ancienne école de Beaurieux devrait pour un bien arriver dans un second temps, après l'aménagement de la place. Il serait plus pertinent de placer la rénovation de l'ancienne école et l'aménagement de ses abords en lot 2 ou 3 (le projet n'est pas encore mûr). La place de Beaurieux est un projet mûr qui devrait être placé en lot 1 afin de bénéficier des subsides du Développement Rural.
  - ↳ Le SPW va dans ce sens aussi.
  - ↳ L'ICEDD en prend bonne note et scindera les fiches avec une temporalité différente.

- **Projet 20 (stratégie sportive) :** le Collège **valide la création d'une nouvelle fiche projet** portant sur la stratégie sportive. Concernant la **temporalité** des deux fiches sportives, M. le Bourgmestre indique qu'il ne sera pas possible de mener la stratégie sportive tant que le projet de rénovation de complexe sportif / salle de gym n'est pas effectif.
  - ↳ SPW : il est pertinent d'avoir des fiches qui ne sont pas éligibles en DR mais qui font partie d'une stratégie d'ensemble. Certains projets pourront être menés sur fonds propres ou via des appels à projets. Si la stratégie sportive est réfléchie à l'interne ou via un GT, il sera ensuite plus pertinent de répondre à tel ou tel appel à projet sportif. Le projet sera ainsi justifié.

- **Projet 22 (co-working) :** le Collège n'a pas connaissance de l'enquête menée par Quatre Quarts sur le co-working. Il faudra en effet **se mettre en lien avec la coopérative pour affiner la fiche projet / valider sa pertinence et son maintien**.



↳ FRW : l'enquête a été lancée sur les réseaux sociaux il y a quelques semaines.

Ndlr : voir post du 20 avril 2022 sur la page FB du Quatre-quarts. L'enquête a été menée en avril 2022, en partenariat avec The Mug.

- **Projet 25, 27, 28 et 29 : validation par le Collège** de la proposition de l'ICEDD

- **Projet 30 (parcours d'artistes / fête de la musique) :** le Collège demande de **passer ce projet en lot 0** car la gestion du parcours d'artistes est « *dans le pipe* ». Une collaboration entre la Commune et des volontaires (ex Maison des artistes) est en train d'émerger et doit encore être affiné. Ecrire une fiche projet paraît dans ce cas-ci inutile, surtout en considérant l'existence de la fête de la musique annuelle.

<u>En sus des 27 projets, Florence VANDY rappelle les 10 projets actuellement inscrits en lot 0 :</u>

0.1 - Ambassadeurs de la plantation (réalisé)
0.2 - Incroyables comestibles
0.3 - Etat des lieux de l'Alimentation durable
0.4 - Révision du Plan communal de mobilité
0.5 - Révision du Schéma de Développement communal

0.6 - Organisation d'un marché des producteurs locaux
0.7 - Répertoire des acteurs du territoire
0.8 - Plan lumière (Trame noire)
0.9 - Accueil des nouveaux habitants
0.10 - Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet)

➔ **Le projet 0.8 (Plan Lumière) sera bien retiré du lot 0 pour être transféré en lot 1, 2 ou 3, comme demandé par le Collège. Le projet 30 (parcours d'artistes) sera quant à lui insérer dans la liste des projets du lot 0.**

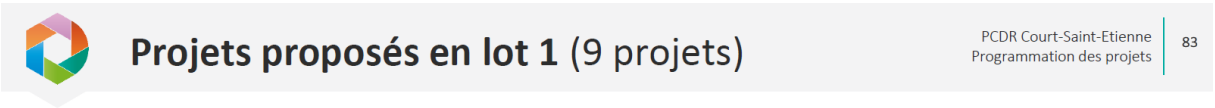
Pour finir, Florence VANDY explique la répartition des projets par thématiques et souligne l'équilibre global et l'ensemble des enjeux couverts. Elle présente le modèle des pré-fiches projets qui ont été réalisés suite à l'analyse de la deuxième consultation en ligne sur la plateforme FRW.

3. Première priorisation dans le temps des projets du PCDR (lots 1, 2, 3)

Florence VANDY explique tout d'abord la méthodologie employée pour la priorisation dans le temps des projets. Les critères pris en considération pour réaliser l'exercice sont :

- Les plébiscites de la population
- Les commentaires (projet faisant débat)
- L'avis de la CLDR
- La répartition par thématique
- La répartition par budget
- Le caractère opérationnel (initialisation rapide ou lente)

Elle présente ensuite une proposition de répartition des projets par lots (9 projets dans chaque lot).



N°	Projet du lot 1	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles				104	1	Oui
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles				126	1	Oui
7	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité				43	1	Non
8	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles				86	1	Oui
9	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la commune				61	1,5	Oui
13	Aménager le cœur de village de Tangissart				39	1	Oui
19	Définir une vision stratégique en matière de sport				29	1	Non
20	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer au aux associations locales				37	2	Non
24	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers				72	2	???

Projets proposés en lot 2 (9 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles				65	1	???
4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes				80	2	Non
6	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roseraie				30	2	Oui
10	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux				**107**	1	Non
15	Créer un aménagement convivial au hall n°11				52	2	Non
16	Aménager une place de village à Beaurieux et aménager l'ancienne école et ses abords				38	1,5	Oui
22	Redynamiser le marché hebdomadaire				56	2,5	Non
23	Accroître l'attractivité du centre et des commerces				53	1,5	???
27	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes				43	2	Non

Projets proposés en lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
5	Développer les voitures partagées dans les villages				53	2	Non
11	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs				76	1,5	Non
12	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er				60	2	Oui
14	Créer / aménager une salle de village à Tangissart				39	3	Oui
17	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)				55	2	Non
18	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe				29	2,5	???
21	Développer les espaces et ateliers de co-working				24	2	???
25	Créer une plateforme d'échange entre associations				24	2,5	Non
26	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques				30	3	Non

Remarques du Collège :

- **Projet 20 :** il faudrait ajouter « populaire » après Foyer pour une meilleure compréhension.
- **Projet 6 :** écrire « roselière » au lieu de « roseraie »
- **Projet 16 :** sera scindé en deux. Le Collège suggère de placer l'aménagement de l'ancienne école de Beaurieux en lot 3. Le Collège propose également de déplacer l'aménagement de la Place de Beaurieux en lot 1 (éventuellement indiquer « poursuivre » dans le titre si des premiers aménagements ont lieu avant un financement DR).
- **Projet 13 :** L'aménagement du cœur de village de Tangissart passerait en lot 2 (projet moins abouti que la place de Beaurieux).
- **Projet 5 :** à maintenir en lot 3, tout en gardant de la souplesse. Cela dépendra de l'évolution du développement de Cambio dans les villages (pourrait être activé en lot 2).
- **Projet 18 :** mouvement possible de lot suivant une décision attendue à propos de la salle de gym. M. le Bourgmestre pourra se prononcer à partir de la mi-juin.

4. Les suites de l'élaboration

Laëtitia LAMARCQ (FRW) présente les suites et les attendus pour les prochains mois :

- ➔ **Fin mai 2022 :** adaptation de la proposition de programmation dans le temps des projets par l'Auteur suite aux remarques du Collège. ***!!! Le Collège peut transmettre de nouvelles remarques à l'Auteur suite à ce compte rendu et à l'adaptation de la priorisation par l'ICEDD mais celles-ci sont attendues pour le 2 juin maximum afin de pouvoir communiquer les documents préparatifs à la CLDR quelques jours avant la séance du 9 juin.***
- ➔ **CLDR du 9 juin : présentation et validation de la programmation dans le temps des projets. Avis sur la première demande de convention en Développement Rural.**
- ➔ *27 juin : réunion « alimentation durable » (lot 0)*
- ➔ **Juillet – août : partie E - rédaction V1 des fiches-projets (Auteur) + visites de terrain CLDR** (à confirmer et préciser avec le Collège et l'Auteur)
- ➔ **CLDR élargie en septembre : présentation du complément de diagnostic environnemental** + information sur l'appel à projet BiodiverCité 2021 et 2022
- ➔ **CLDR d'octobre** : **travail sur les fiches-projets**

Evolution à plus long terme pressentie :

Une validation de l'ensemble des fiches projets pourrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2022. La rédaction de l'avant-projet de PCDR (Auteur + FRW) se ferait également en fin d'année 2022 / début 2023.

Le cycle de présentation/approbation de **l'avant-projet de PCDR** aurait lieu durant le 1er semestre 2023 (Collège → CLDR → Conseil Communal → PAT → Gouvernement wallon). La première demande de convention en Développement rural pourrait être déposé à la Ministre soit à la session d'octobre 2023 (dans le meilleur scénario) ou vraisemblablement à la session d'avril 2024, suivant l'évolution des étapes d'approbation du PCDR.

Le Collège remercie l'ICEDD et la FRW pour le travail effectué et les échanges constructifs.

Pour le secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ
Fondation Rurale de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Réunion de coordination - Commune / ICEDD / FRW
26/10/2022 – Synthèse succincte

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Michael GOBLET D'ALVIELLA, Jean-Christophe JAUMOTTE, Mary-Line ROMAIN, Mélanie LAROCHE, Séverine OLEFFE, Steve DE WEVERE, Axel ECTORS*
*Pour l'**Administration communale** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour **l'ICEDD** : Florence VANDY (Auteur)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Excusé :
Frederic PETRE (Directeur Général – Administration communale)
Xavier DUBOIS (Attaché - Service Extérieur de la Direction du Développement Rural - SPW)

Ordre du jour

1. **Rétroacte**
2. **Présentation d'une première version de fiches projets (ICEDD)**
3. **Réflexion sur la première demande de convention Développement rural**
4. **Les prochaines étapes**

Annexe : An1 Présentation FRW ; An. 2 Présentation ICEDD

Copie :

- Aux participants
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW
- A la Direction de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Rétroacte

Nicolas BOSMANS, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, et Florence VANDY, Auteur du PCDR (ICEDD), introduisent la réunion en remerciant l'ensemble du Collège pour ce temps d'échanges.

La Commune et la CLDR sont actuellement dans la « dernière ligne droite » de l'élaboration du PCDR :

- A l'issue d'une réflexion menée au premier semestre 2022, **32 projets ont été identifiés pour être inscrits dans le PCDR.**
- Ces projets ont fait l'objet d'une réflexion sur leur programmation dans le temps (projets court / moyen ou long terme). Une base de programmation a été définie par la CLDR et la Commune (juin 2022).

- Chaque projet fait l'objet de l'écriture d'une fiche projet précisant les intentions. Les projets qui seront enclenchés à plus court terme feront l'objet de fiches plus précises.
- Un cycle de « soirées spéciales thématiques » a été organisé en septembre-octobre. Il avait pour but de préciser le contenu de certains projets prévus à ce stade dans le PCDR en vue de l'écriture de fiches-projets, et principalement les fiches « lot 1 » (court terme) qui devront être plus opérationnelles. Il a permis également de rouvrir la réflexion aux habitants/forces vives « hors CLDR ».
- Sur base de ces 3 trois réunions de travail, l'auteur de PCDR (ICEDD) a pu finaliser la rédaction d'une première version de fiches projets. Celle-ci sont présentées pour premier avis avant présentation en CLDR.

2. Présentation d'une première version de fiches projets (ICEDD)

Cfr. Annexe 2 « PCDR de Court-Saint-Etienne – Présentation des fiches projets »

La présentation de l'ICEDD est réalisée sous format power point par facilité de compréhension et de partage. Un format word plus complet des fiches projets existe par ailleurs, en cours de finalisation.

❖ Préambule

La **principale évolution à noter concerne les projets de mobilité active**. A l'origine, il était prévu d'inscrire dans le PCDR potentiellement deux fiches généralistes intitulées « aménagement d'un réseau cyclable » et « aménagement d'un réseau piétons ». Après analyse des infrastructures existantes et du réseau cyclable projeté avec les services communaux, l'échevine de la Mobilité et le GT Mobilité de septembre, il est aujourd'hui proposé par l'Auteur de diviser ces fiches en plusieurs tronçons à aménager, répartis dans plusieurs lots, en complémentarité de ce qui est en cours via PIMACI et PIWACY.

A retenir de l'analyse effectuée *(cf. PPT en annexe 2 pages 7 à 13)* :

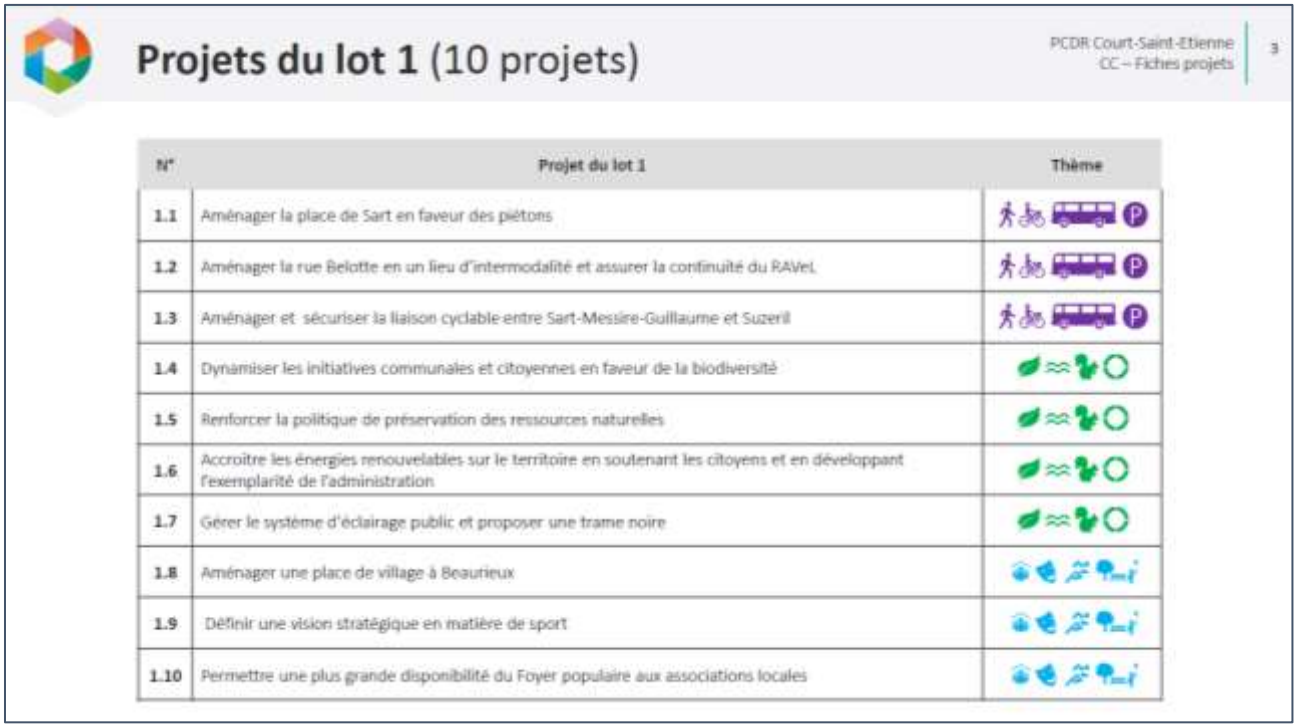
- Aménagement cyclable rue de Sart → Projet maintenu d'aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- Aménagement du sentier 103 entre SMG et Suzeril en faveur des modes actifs : ce tronçon est stratégique mais comporte encore des contraintes bloquantes. Une fiche projet serait proposée dans le PCDR en lot 2.
- Liaison CSE – LLN via la rue de la Quenique : il s'agit de la liaison la plus directe. Cette voirie a été pointée comme problématique en matière de sécurité. La largeur de la voirie et les emprises publiques actuelles ne permettent pas de créer une piste cyclable séparée sur cette rue de la Quenique. La récente entrée du concept de voie centrale banalisée offre une piste d'aménagement pour cette liaison importante. Cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du PCDR du lot 2.
- Aménagement rue Belotte : fiche projet du lot 1 pour en faire un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
- *Liaison CSE – Wisterzée / Limauges : pas de fiches projets PCDR en raison des contraintes de voiries et de la piste cyclable existante sur la N275 (cf. page 12)*

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Sentier 103 : la Commune souhaite introduire une réponse à l'appel à projet « trame verte et bleue » (réponse attendue pour le 7 novembre). Il faudrait introduire cet élément dans la fiche.

➔ Rue de la Quenique : le projet de voie centrale banalisée devra être bien étudiée en matière de sécurité (danger au niveau du virage) et de vitesse / largeur de voirie.

❖ **Présentation des fiches projets du lot 1 - questions et réactions du Collège**



N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	
1.2	Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL	
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	
1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration	
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

- Aménager la place dans le but d'assurer la continuité et la sécurité des piétons dans leur déplacement. Outre la création de trottoirs et de traversées conformes aux normes PMR, le projet prévoit l'aménagement des emplacements de parking et le déplacement de l'arrêt de bus.

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Interrogation de l'Auteur sur la propriété de deux petites parcelles : elles sont communales.

➔ Fiche à transférer à Sylvie Thiébaut pour vérification.

1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

- Dans le but d'accroitre la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires, une autoroute pour vélo (appelée « cyclostrade ») va être construite entre Court-Saint-Etienne et Ottignies et financée par la Région. Outre le caractère direct, ces cyclostrades sont dimensionnées pour accueillir un important flux de cyclistes (largeur de 4 m).
- Le projet consiste à aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité, tout en répondant aux enjeux de continuité des liaisons piétonnes et cyclables.
    - Création de la cyclostrade d'une largeur de 3 m. A noter que la largeur de cette autoroute cyclable, 4 m de large sont l'ensemble du tracé, a dû être revue à la baisse à hauteur de la rue Belotte en raison des contraintes urbanistiques et socio-économiques ;
    - Aménagement de l'espace situé entre la cyclostrade et le Centre culturel du Brabant Wallon avec un jeu de différents matériaux, du mobilier urbain et des éléments végétaux. Une attention particulière est portée à la circulation des piétons ;

        - Stationnement voiture (le placement d'une voiture partagée doit être envisagée)
        - Stationnement vélo ;
        - Zone de repos (banc).
    - Sécurisation de la traversée de l'avenue de Wisterzée par la pose d'un revêtement de couleur rouge entre la future cyclostrade et le RAVeL.

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Courrier de la Région reçu ce jour à l'administration communale demandant de supprimer davantage de places de parking dans le cadre du projet de cyclostrades. La Commune n'est pas d'avis de tout supprimer (pour-parler prendre en considération).

➔ Ajouter dans la liste des partenaires Equilis.

1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre SMG et Suzeril

- Le principal objectif de ce projet, d'une longueur de 1.400 m, est d'offrir plus de sécurité aux cyclistes en réduisant les vitesses de circulation. Pour ce faire, les aménagements suivants doivent être réalisés :
    - Placer des dispositifs ralentisseurs de type chicane avec élément végétal (arbre) tous les 80 à 100 m, en valorisant les dispositifs existants. Le placement de ces éléments doit tenir compte des contraintes du bus et des entrées de voies carrossables. Un effort particulier doit être fait sur les tronçons 4 et 5 (au nord et sud de la N25) où le contexte non bâti incite à la vitesse ;
    - Dans la continuité du cœur de village, mettre en zone 30 le tronçon n°1 depuis l'extrémité sud jusqu'au n°96, soit sur une longueur de 150 m ;
    - Aménager une bande cyclable suggérée (BCS) en montée sur le tronçon n°3 afin d'améliorer le confort dans un tronçon où la pente est de 5,5% sur environ 200 m ;
    - Placement de pictogrammes vélo et chevron au sol sur les tronçons 4 et 5 dans les deux sens sur une longueur d'environ 500 m.

➔ Pas de remarque particulière.

1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

- Volet 1 : créer un groupe nature pour renforcer la dynamique et la biodiversité sur le territoire communal
- Volet 2 : définir et mener des actions en faveur du réseau écologique (directement lié au travail du réseau écologique)
- Volet 3 : définir et mener des actions en matière de sensibilisation (ex : événement des jardins ouverts, visite d'un bois ProSilva...)

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Reformuler l'intitulé : « créer un groupe de travail Nature au sein de la CLDR » (qui peut être ouvert éventuellement à la population concernant la mise en œuvre des actions)

➔ Revoir l'estimation budgétaire à la baisse sur les deux premières lignes de l'estimation budgétaire (30 000€ à 10 000€)

➔ Les sources de financements seront ajoutés dans la fiche projet

1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles

Le projet consiste, dans le but de renforcer la politique de préservation des zones naturelles, à :

- Intégrer dans les objectifs du futur Schéma de Développement Communal (SDC) les zones cœurs et de liaisons identifiées dans la carte du réseau écologique (voir Partie A du PCDR) afin de leur conférer un statut de protection. La définition de objectifs du SDC doit s'appuyer sur l'étude du réseau écologique du PCDR et les résultats de cette étude doivent être affinés par les communes et ses acteurs locaux ;
- Créer un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité.

Remarque de l'Auteur : intégrer dans le SDC un statut de protection de zones à valeur indicative en s'appuyant sur l'étude du réseau écologique semble davantage pertinent que de rédiger un règlement communal contraignant en matière de protection des zones naturelles (ce qui ne serait pas logique car facilité par le CoDT d'autre part).

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Inclure les propriétaires privés dans les partenaires (Sites Natura 2000 -> Famille Boël)

1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration

Le projet consiste à poursuivre le travail initié par le PAEDC :

- Accompagnement du citoyen vers des solutions énergétiques plus durables via :
    - La mise à disposition des citoyens d'une plateforme en vue d'accompagner les candidats rénovateurs dans la définition, le financement et la concrétisation de leur projet de rénovation ;
    - L'organisation d'achats groupés pour les panneaux photovoltaïques dans le but de bénéficier d'un tarif préférentiel ;
- Contribution à l'exemplarité de l'administration en matière d'énergies renouvelables via :
    - Le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de 4 écoles communales (Court-Saint-Etienne Suzeril et Gare, Sart-Messire-Guillaume et Wisterzée) ainsi que sur le dépôt communal ;
    - La réalisation d'une étude de faisabilité de placement de panneaux photovoltaïques sur les autres bâtiments communaux ;
- La réalisation d'une étude de potentiel éolien en tenant compte des contraintes urbanistiques, juridiques et foncières ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement des lieux potentiels identifiés

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Inclure dans la fiche projet l'information concernant l'avancement de l'arrêté d'exécution sur les communautés d'énergies (Ministre Henri) . *(Ndlr : selon le site de la cwape, Le projet d'arrêté d'exécution a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 23 juin 2022 et fait actuellement l'objet de modifications pour donner suite aux avis des diverses instances consultées dans le cadre de la procédure)*

➔ Inclure dans les partenaires la Commune de Rixensart.

➔ Examiner l'orientation des toitures dans l'étude.

➔ Attention à ne pas sur dimensionner les panneaux.

➔ Choisir un endroit alternatif éventuel que les toits dans l'étude + ajouter la crèche en plus des écoles

1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

- Remplacement de l'éclairage public : objectif de remplacement dans une optique de diminution des consommations énergétique est poursuivi par ORES, avec une couverture globale du territoire à l'horizon 10 ans. Le premier tiers du travail sera finalisé fin 2022. Adaptation du cahier des charges d'ORES pour prévoir des luminaires plus respectueux du vivant (max 2700K)
- Etude et mise en œuvre de la trame noire
- Information et sensibilisation des citoyens, avec quelques actions envisagées : organiser une conférence publique destinée aux habitants avec plusieurs acteurs clés du projet de trame noire : commune, ASCEN, Natagora… ; mener une enquête « trame noire » auprès des riverains ; organiser la nuit de l'obscurité en 2023 ; organiser la nuit européenne de la chauve-souris ; placement de panneaux d'information…

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Pour information, à ajouter dans la fiche projet, la Commune a accepté la proposition d'ORES d'extinction des luminaires entre 0h et 5h du matin à partir du 1er décembre et ce durant une période « test » de 5 mois.

➔ Modification du titre de la première action de la fiche : « Remplacement et suppression à certains endroits de l'éclairage public » (contrat ORES)

➔ Evaluer la pertinence de maintenir « la nuit de l'obscurité » dans les actions proposées si les luminaires sont déjà éteints entre 0 et 5h du matin (nuit de la chauve-souris plus pertinente en termes de sensibilisation)

➔ Remplacer l'estimation budgétaire 85 000€ an par 100 000€

1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

- Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvements de jeunesse. Au même titre que la fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité

Remarques et suggestions :

➔ FRW : ce projet a déjà été introduit dans l'appel à projet « Cœur de Village ». La fiche est toutefois maintenue en lot 1 vu que l'issue du dossier ne sera connue que fin 2022.

1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

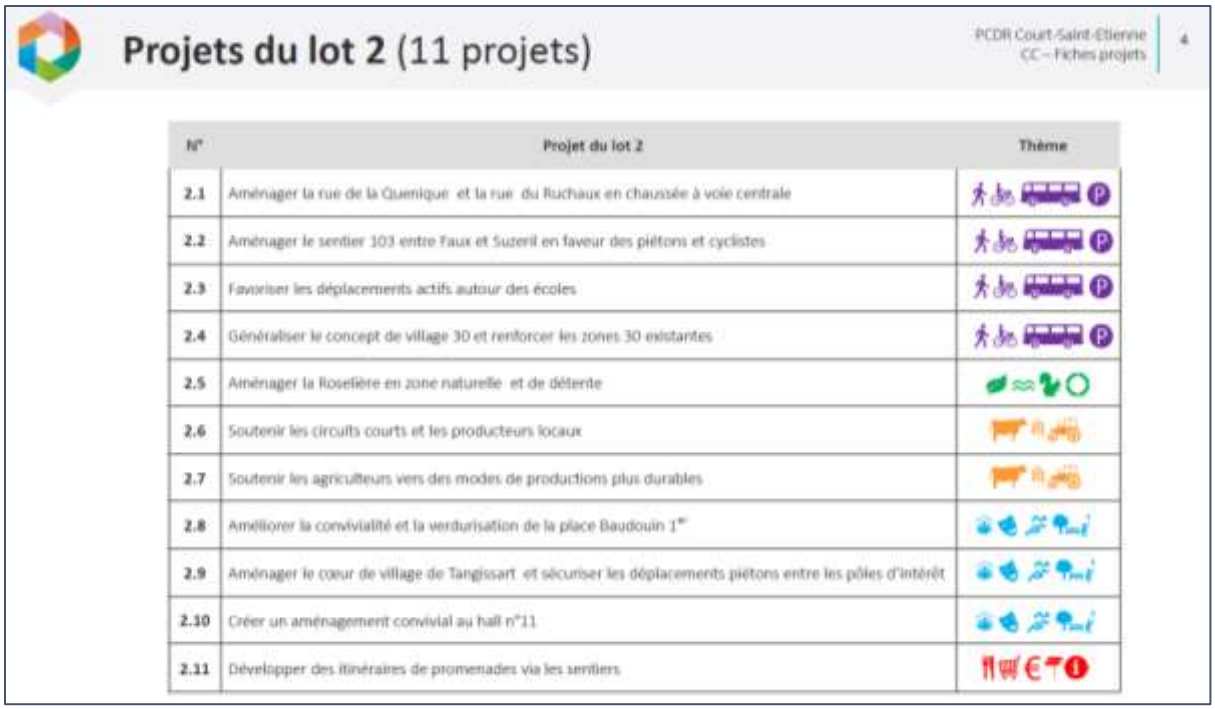
- Le projet consiste, avant d'entreprendre quelque projet que ce soit en matière de sport, d'analyser l'offre et la demande sur le territoire stéphanois mais également sur le territoire voisin et plus spécifiquement à Ottignies-Louvain-la-Neuve en vue de définir une vision stratégique dans ce domaine.
  Pas de remarque particulière sur le contenu de la fiche.

1.10 Permettre une plus grande disponibilité au foyer populaire aux associations locales

- Le projet consiste à offrir une plus grande disponibilité du Foyer aux associations locales disposant de peu de moyens financiers dans le but de permettre des rencontres et des synergies dans le milieu associatif stéphanois.
- Des discussions ont déjà été entamées entre la commune et le Centre Culturel Brabant Wallon.

Pas de remarque particulière sur le contenu de la fiche.

❖ **Présentation des fiches projets du lot 2 - questions et réactions du Collège**



N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

En préambule, l'ICEDD indique que le projet « accroitre l'attractivité du Centre et des commerces » est passé du lot 2 au lot 3 (manque encore de vision / concret).

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

- Le projet vise à aménager le site de la Roselière (parcelle communale) et les 2 parcelles le jouxtant à l'ouest (663R et 584A) appartenant à des propriétaires privés. Les objectifs poursuivis sont de protéger et développer la nature, gérer les risques liés aux inondations (en créant une zone d'immersion temporaire) et créer une espace de détente pour les habitants.
- En raison du passé industriel de la zone (papeterie de Mont-Saint-Guibert), les parcelles 663z3 et 584A sont reprises, dans la BDES (Banque des Données de l'Etat des Sols) dans la catégorie « Pêche » qui indique que l'Administration dispose d'informations qui permettent d'affirmer que le sol : soit est pollué, soit a été pollué ou bien encore qu'il accueille ou a accueilli une activité potentiellement polluante.
- Zone de détente nature -> attention impact pollution du sol

Remarques et suggestions du Collège :

➔ Il semblerait que l'analyse de sol ait déjà été faite (présence de pulpe de papeterie) dans le cadre de la construction des jardins de l'Orne (à vérifier auprès de la Direction de l'Assainissement des Sols)

➔ Zone de détente nature : attention à l'impact vis-à-vis de cette pollution du sol

2.6 + 2.7 Projets agriculture

Pour le moment, l'ICEDD indique que ces projets restent à l'heure actuelle des objectifs plutôt que des actions concrètes et ciblées. Des propositions d'actions sont listées dans la fiche, à creuser / affiner lors du GT du 22/11.

Remarques et suggestions :

➔ FRW : la liste telle que proposée semble suffisante pour une fiche projet du lot 2

➔ Ajouter Farm for Climate dans les partenaires

❖ **<u>Présentation des fiches projets du lot 3 - questions et réactions du Collège</u>**



N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	
3.3	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.5	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.7	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	
3.8	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.9	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	
3.10	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.11	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

En préambule, l'ICEDD indique que le projet de « intensifier et renforcer les lieux de cultures collectifs » est passé du lot 1 au lot 3 par manque de localisation de projets concrets (suite au GT).

3.5. <u>Rénover le complexe sportif et construire une salle de gymnastique contigüe</u>

<u>Remarques et suggestions :</u>

➔ Ok pour le maintenir pour le moment dans le PCDR. Ajouter les aménagements des abords de la salle de gym dans la fiche projet (espace de convivialité)

<u>Conclusion :</u>

<u>1. Lot 1</u>

Les retours complémentaires du Collège sur les fiches projets du <u>lot 1</u> sont attendus pour le <u>4 novembre</u> au plus tard. Transférer les remarques à fva@icedd.be avec en copie la FRW.

Les fiches projets seront envoyées à la CLDR le 10 novembre en document préparatoire de la séance du 17 novembre.

2. <u>Lot 2</u>

Le retour concernant les projets <u>lot 2</u> peut être envoyé pour le <u>28 novembre</u> au plus tard. Transférer les remarques à fva@icedd.be avec en copie la FRW.

Les fiches projets seront envoyées à la CLDR le 5 décembre en document préparatoire de la séance du 12 décembre.

3. Relecture par l'administration communale

La première version de fiches projet sera envoyée le 10/11 au Directeur général pour transmission aux agents communaux compétents. L'objectif est d'obtenir un avis technique complémentaire sur ces fiches projets. L'échéance pour la remise de ces avis à l'Auteur (FRW en copie) serait le 17/11 pour les fiches du lot 1 et le 12/12 pour les fiches du lot 2.

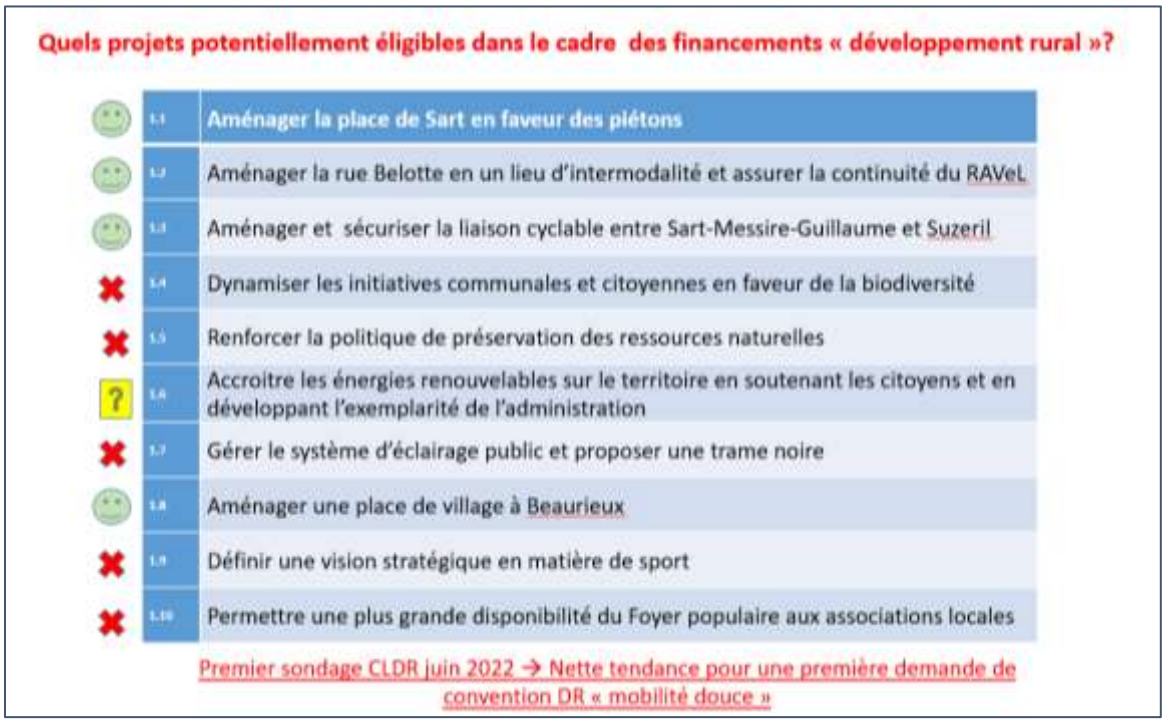
3. Réflexion sur la première demande de convention Développement rural

Le projet de PCDR devra comporter le choix de principe du projet qui fera l'objet d'une première demande de convention (financement) par le développement rural wallon. La fiche de ce projet devra encore être un peu plus détaillée que les autres fiches projets.

Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :

- Du lot 1 ;
- Eligible par le Développement rural wallon ;
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante) ;
- Mobilisant la CLDR ;
- Porté par la Commune (et sur propriété communale).

Parmi les projets du lot 1, Nicolas BOSMANS présente les projets qui sont potentiellement éligibles en Développement rural :



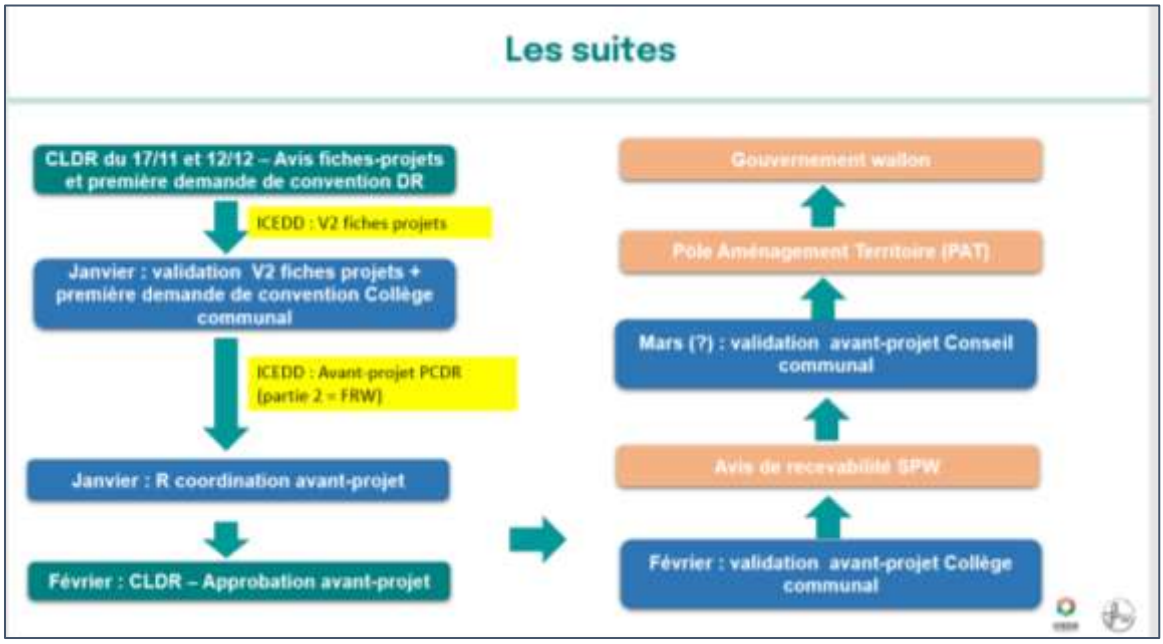
Lors de la séance plénière de la CLDR du 9 juin dernier, lors d'une première réflexion, la CLDR a marqué une tendance nette sur la préférence d'introduire un premier dossier de demande de convention Développement rural sur un tronçon de mobilité active cyclable.

Soit le Collège propose à la CLDR de remettre un avis sur une première demande de convention suggérée par le Collège, soit c'est l'inverse : la CLDR se positionne puis le Collège décide.

Avis du Collège :

- ➔ **Si le projet de la place de Beaurieux n'est pas retenu dans l'AP Cœur de Village : c'est le projet le plus mûr et activable à l'heure actuelle.**
- ➔ **Autrement, le projet énergie semble à première vue, prioritaire pour le Collège. Il serait intéressant de demander l'avis de Xavier Dubois sur l'éligibilité en DR concernant le financement des panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles et éventuellement crèche par le Développement rural (60%).**

4. Prochaines étapes



Pour le secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Réunion de coordination

Mercredi 26 octobre 2022





Ordre du jour



1. **Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à Court-Saint-Etienne :** où en sommes-nous ?
2. **Présentation d'une première version de fiches projets**
3. **Réflexion sur première demande de convention Développement rural.**
4. **Les suites**

1. Le PCDR de CSE : où en est-on ?



~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



LOT 1

LOT 2

LOT 3

1) Diagnostic global + complément environnemental
2) Stratégie:
- Objectifs et projets
- Programmation dans le temps

3) Fiches projets



- Mise en œuvre des +/- 30 projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Réalisation des fiches projets : étapes principales



Présentation et avis Commune V1 fiches projets

CLDR du 17/11 et 12/12

- **« Creuser » certains projets** en vue de la rédaction de leur fiche
- Donner la possibilité à des **habitants et acteurs hors CLDR de participer**

- **Réunion de coordination 26/10**
- **Envoi V1 fiches agents adm. com.**

Avis sur les fiches projets :
- 17/11: lot 1
- 12/12 : lots 2 et 3

+ Choix 1ère demande de convention DR

2. Présentation des fiches projets



ICEDD
INSTITUT DE CONSEIL ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRESENTATION ICEDD



3. Réflexion sur la première demande de convention développement rural

Quelle première demande de convention Développement rural ?



Un projet…

- Du lot 1
- Eligible en Développement rural
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante).
- Mobilisant la CLDR
- Porté par la Commune.

Quels projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements « développement rural »?

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Quels projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements « développement rural »?

☺	1.1	**Aménager la place de Sart en faveur des piétons**
☺	1.2	Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
☺	1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
✖	1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
?	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
?	1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration
✖	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
☺	1.8	Aménager une place de village à Beaurieux
✖	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport
✖	1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Premier sondage CLDR juin 2022 → Nette tendance pour une première demande de convention DR « mobilité douce »



4. Les suites

Les suites

CLDR du 17/11 et 12/12 – Avis fiches-projets et première demande de convention DR

ICEDD : V2 fiches projets

Janvier : validation V2 fiches projets + première demande de convention Collège communal

ICEDD : Avant-projet PCDR (partie 2 = FRW)

Janvier : R coordination avant-projet

Février : CLDR – Approbation avant-projet

Février : validation avant-projet Collège communal

Avis de recevabilité SPW

Mars (?) : validation avant-projet Conseil communal

Pôle Aménagement Territoire (PAT)

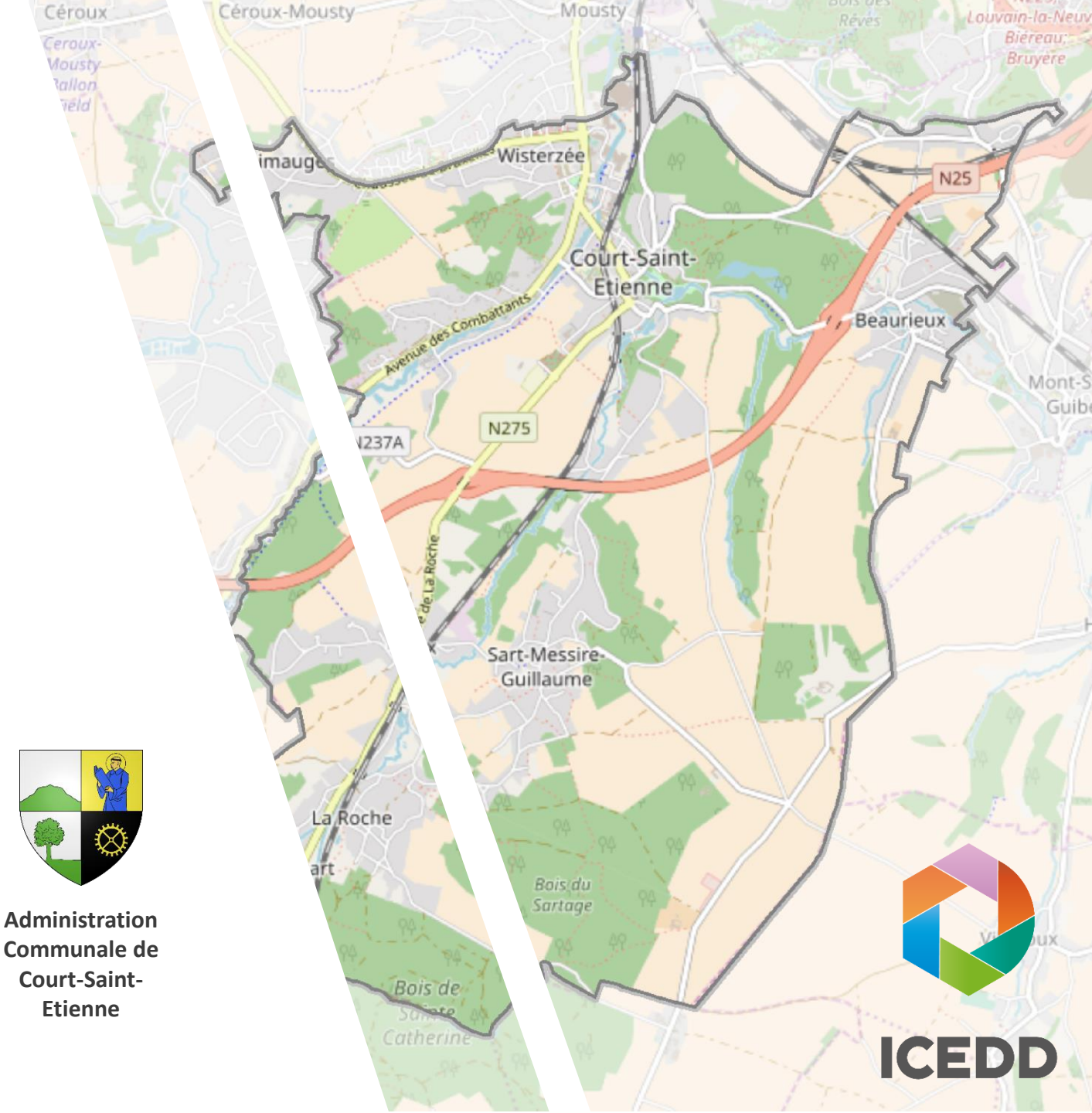
Gouvernement wallon

Collège communal
24 octobre 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Présentation des fiches-projets

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

Collège communal – 26/10/2022

Liste des projets et répartition par lot

ICEDD

Projets du lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	
1.2	Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL	
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	
1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration	
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

Projets du lot 2 (11 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (11 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	
3.3	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.5	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.7	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	
3.8	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.9	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	
3.10	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.11	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

Collège communal – 26/10/2022

Préambule réseau cyclable

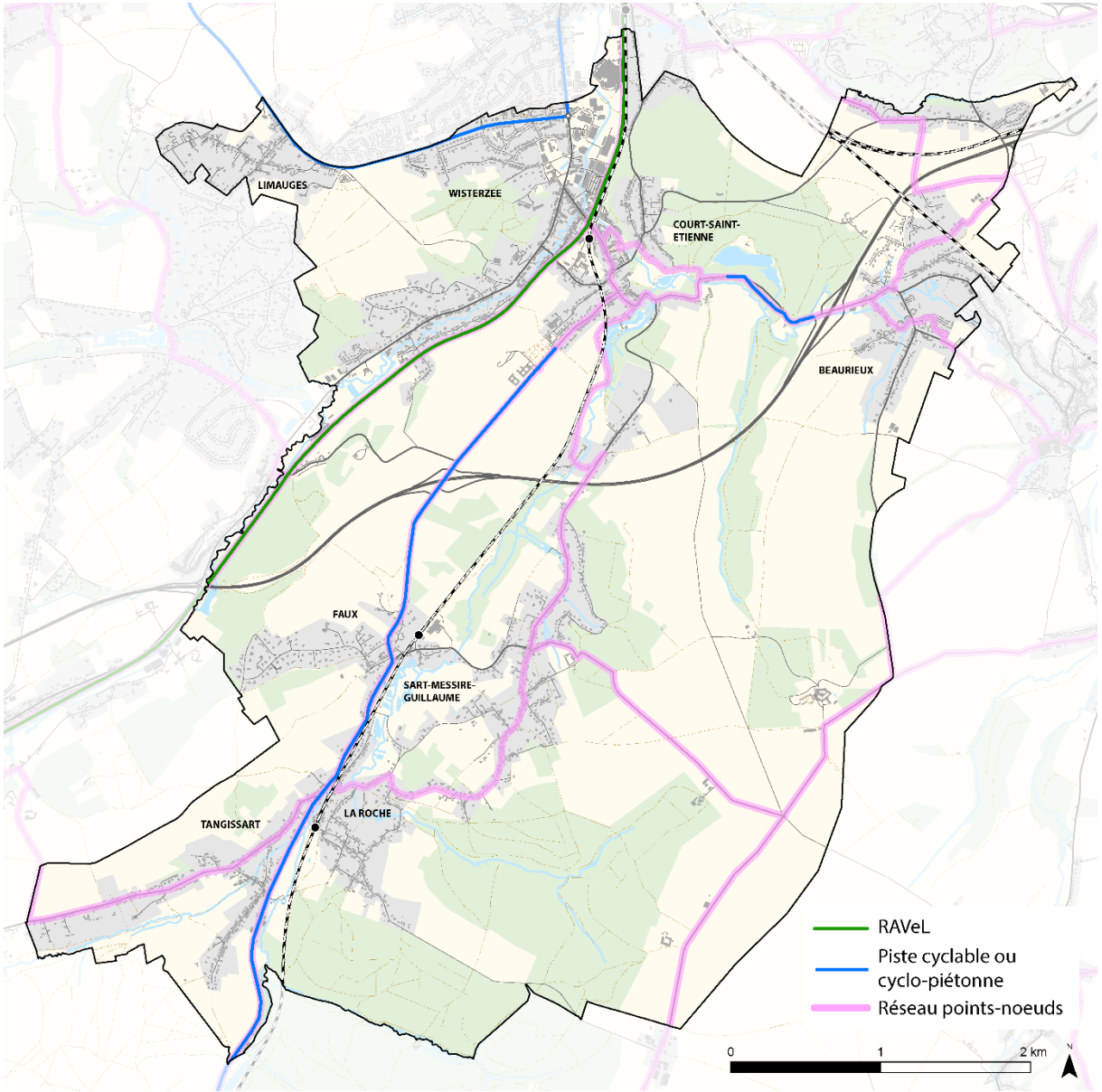
ICEDD

Infrastructures existantes

Actuellement, les **infrastructures cyclables existantes** sont les suivantes :

- Le RAVeL et pré-RAVeL entre Court-Saint-Etienne au nord et Seneffe au sud ;
- Une piste cyclable marquée le long de la N275 depuis Court-Saint-Etienne vers Limauges ;
- Une piste cyclable marquée le long la N275 Court-Saint-Etienne et Faux ;
- Une piste cyclo-piétonne le long de la N275 entre Faux et Tangissart ;
- Une piste cyclable marque le long de la N275 depuis Tangissart vers le sud ;
- Une piste cyclable séparée le long de la rue de Beaurieux.

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon a mis en place un **réseau cyclable à points-nœuds** reliant les principaux pôles de la province par des itinéraires qui se veulent apaisés et sécurisés. Ce réseau est matérialisé par un balisage spécifique, commune sur une grande partie du pays.



Plan d'investissement du SPW

PIWACY

En 2020, dans le but d'accroitre l'attractivité du vélo sur ton territoire, la commune de Court-Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » du SPW. Elle a été sélectionnée au même titre que 115 autres communes wallonnes avec à la clé un subsides de 300.000 € pour le mise en place d'infrastructures cyclables.

Outre les aspects techniques des projets, chaque commune était tenue de faire réaliser un audit de politique cyclable par un auditeur agréé, l'occasion de faire émerger des enjeux locaux dans la mise en œuvre d'une politique cyclable.

Trois liaisons ont été spécifiquement retenues dans le cadre de cet appel à projet. Les aménagements devront être réalisés au plus tard pour fin 2024.

1. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
2. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
3. Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et la gare de Faux

PIMACI

En 2022, la Région a lancé son plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Ce financement, qui couvre la période 2022-2024, va leur permettre de réaliser des aménagements cyclables et piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

Six projets ont été spécifiquement retenus dans le cadre de ce plan d'investissement. Ces propositions sont en cours d'analyse.

1. Aménagement de la rue Paul Henricot à Wisterzée ;
2. Aménagement de la rue François à Court-Saint-Etienne ;
3. Aménagement des trottoirs sur la rue des Ecoles à Court-Saint-Etienne ;
4. Aménagement d'une partie de la rue du Village et du parvis de l'église Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne ;
5. Aménagement d'une partie de l'avenue des Combattants ;
6. Aménagement d'un parking à la gare de Faux.

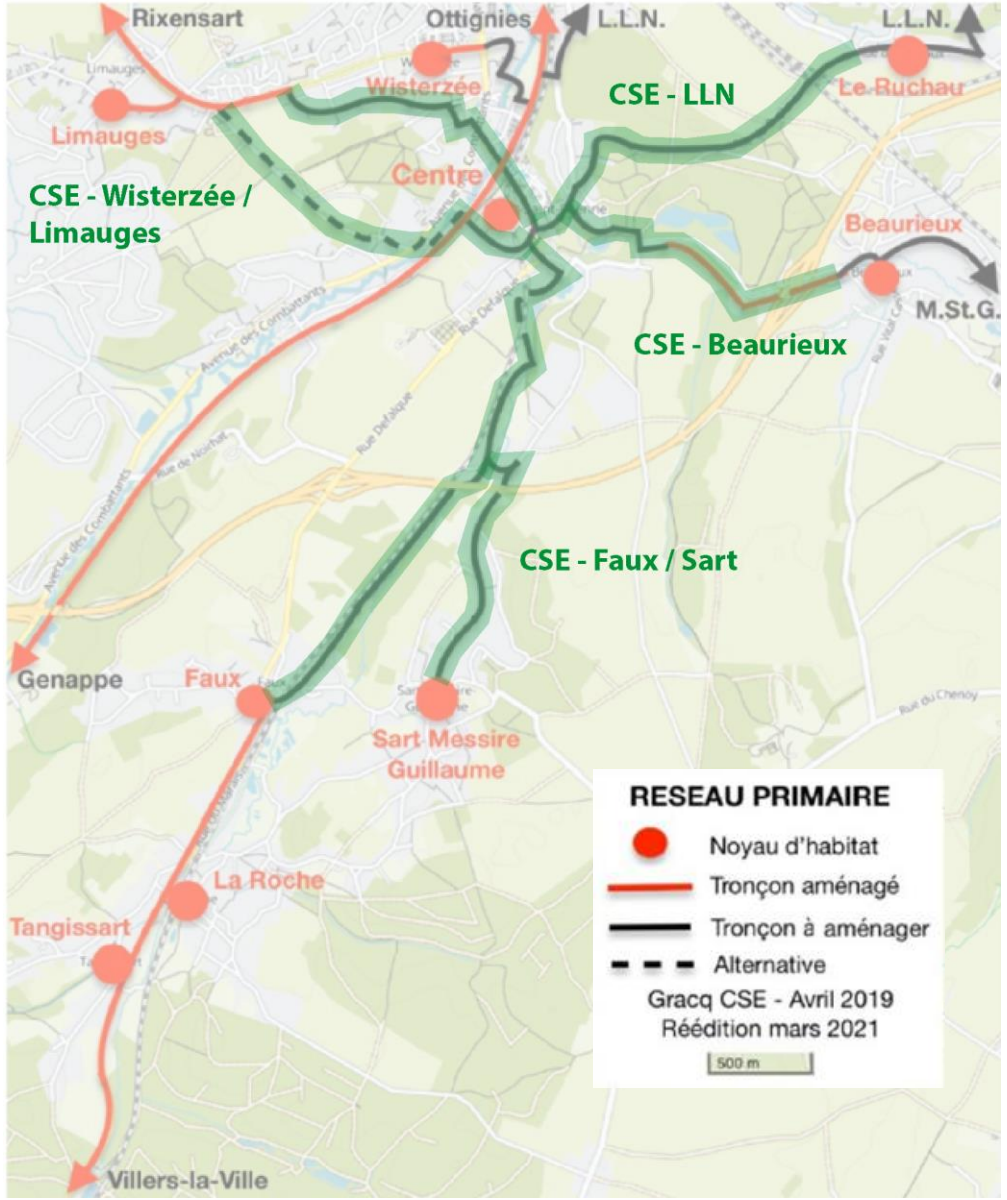
Réseau cyclable projeté

En 2021, le GRACQ a édité une carte identifiant le réseau cyclable prioritaire sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Cette carte met en évidence les tronçons aménagés et à aménager. Lors des groupes de travail avec le CLDR, des réflexions ont été menées concernant les 4 liaisons suivantes :

- Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve
- Court-Saint-Etienne – Beaurieux
- Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges
- Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux

<u>Liaison « Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve »</u>

La liaison la plus directe entre Court-Saint-Etienne et Louvain-la-Neuve passe par la rue de la Quenique. Cette voirie a été pointée comme problématique en matière de sécurité (pas d'aménagement et vitesse pratiquée). La largeur de la voirie et les emprises publiques actuelles ne permettent pas de créer une piste cyclable séparée sur cette la rue de la Quenique. La récente entrée du concept de voie centrale banalisée offre une piste d'aménagement pour cette liaison importante. Cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du PCDR du lot 2.



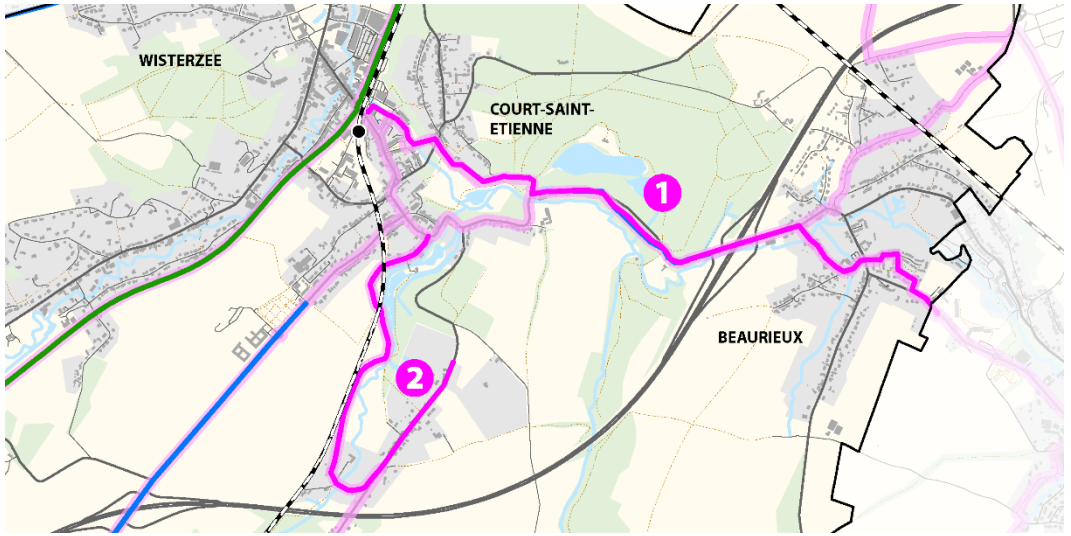
Réseau cyclable projeté

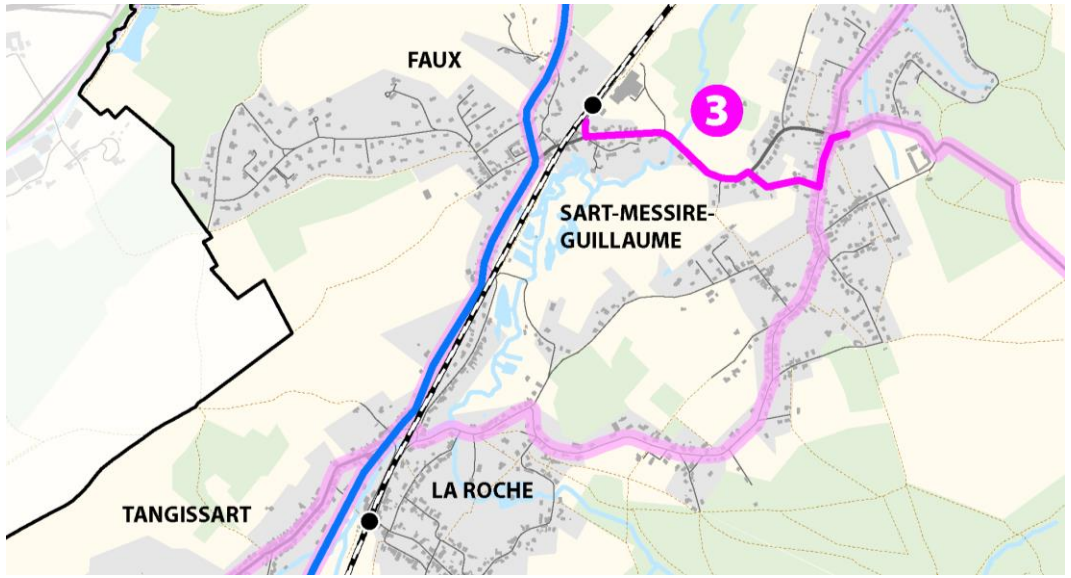
Liaison « Court-Saint-Etienne – Beaurieux »

La liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux a été identifié comme prioritaire et va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du Plan infrastructures Wallonie Cyclable (PIWACY N°1).

Liaison « Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux »

L'aménagement de la partie nord de l'itinéraire, entre Court-Saint-Etienne et Suzeril, est prévu dans le Plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY n°2). Un autre projet de liaison cyclable concerne le village de Sart en lien avec la gare de Faux (PIWACY n°3).

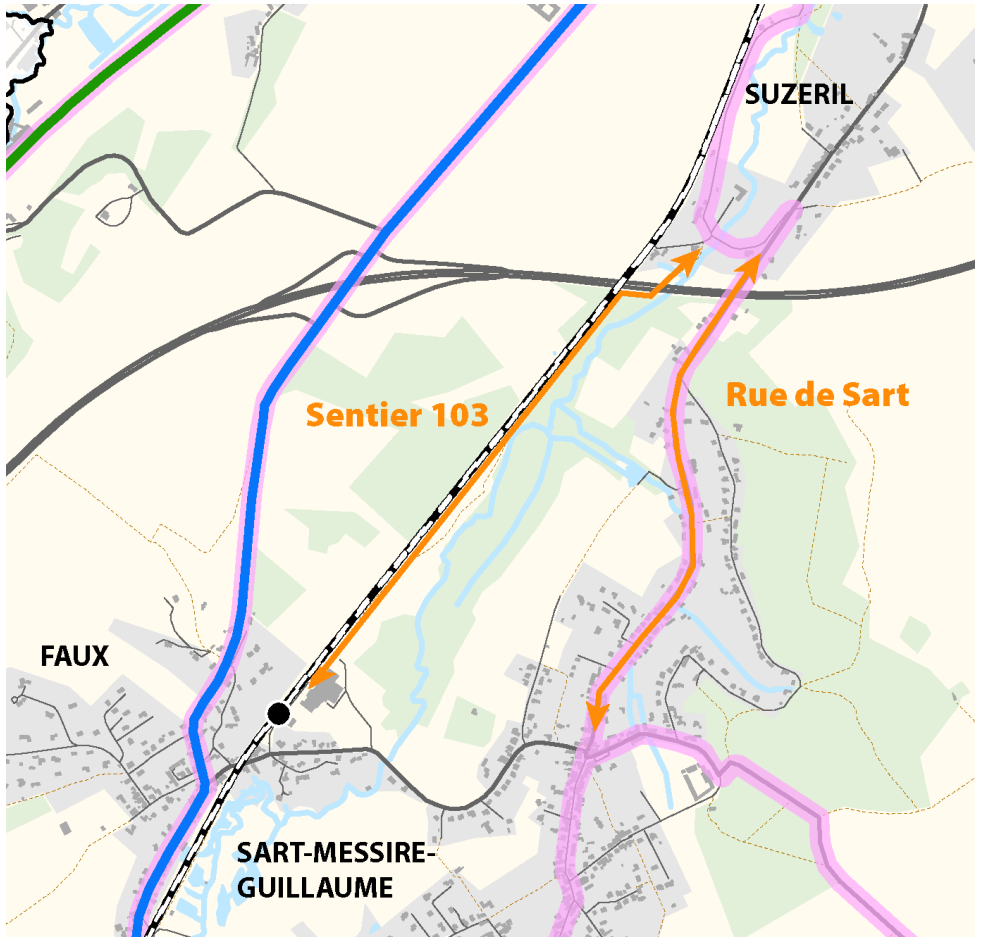




Réseau cyclable projeté

Pour la partie sud, deux itinéraires sont identifiés entre Suzeril et les villages de Sart-Messire-Guillaume et de Faux :

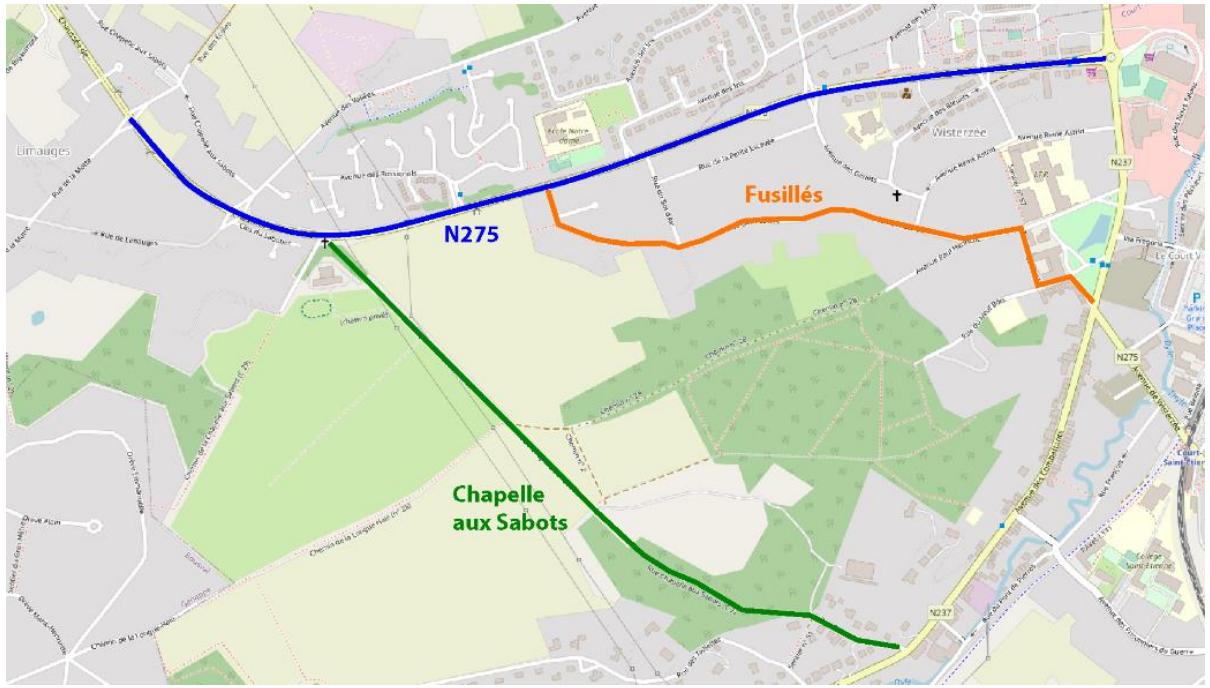
- Le première itinéraire, vers Faux, passe par le **sentier n°103**, le long du chemin de fer. L'aménagement de ce sentier fait l'objet d'une fiche-projet du lot 2 ;
- Le second itinéraire, vers Sart-Messire-Guillaume pas par la **rue de Sart**. L'aménagement de cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du lot 1



Réseau cyclable projeté

Liaison « Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges »

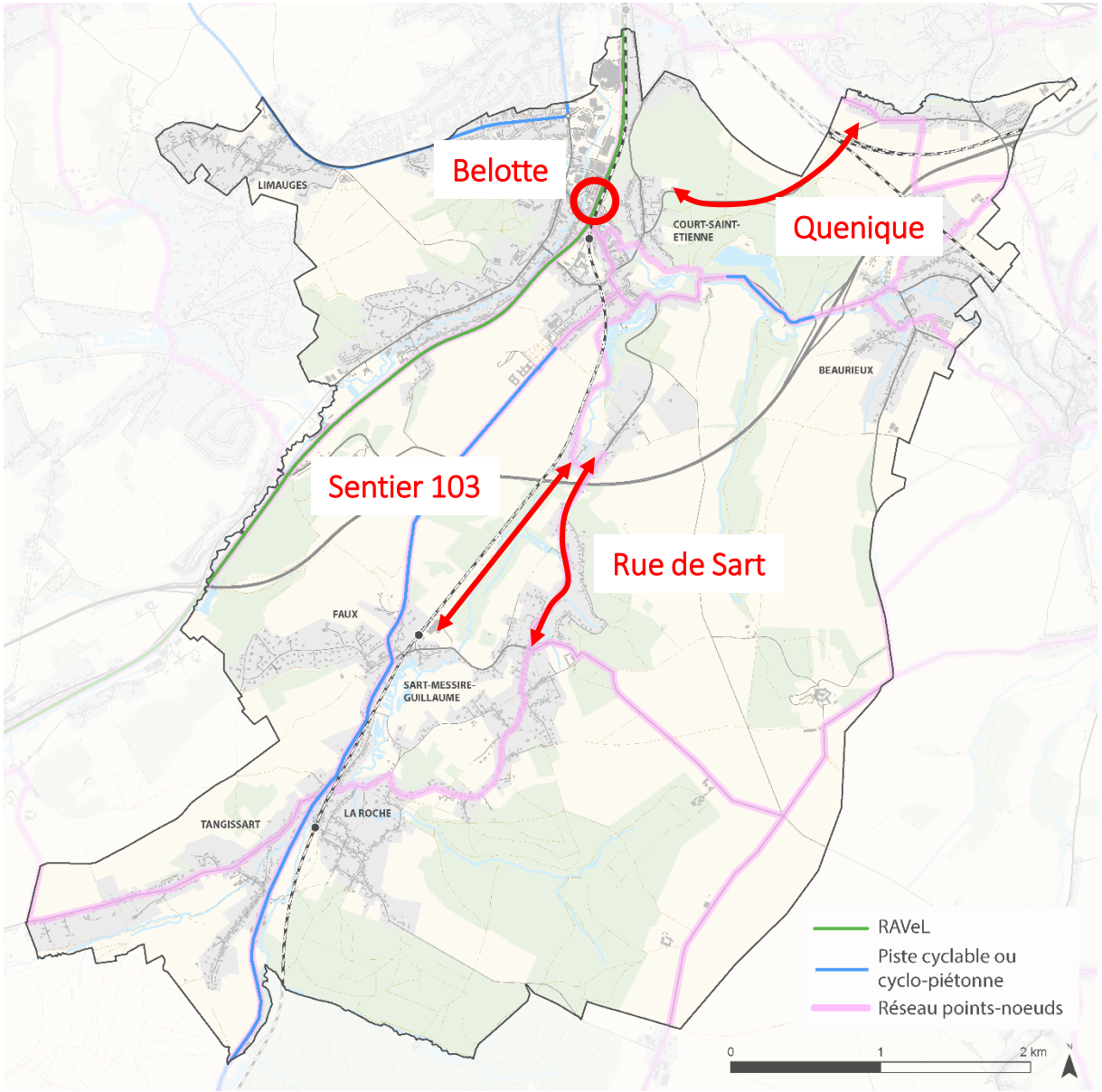
- L'itinéraire entre le centre et les villages de Wisterzée et Limauges sont contraints par les fortes pentes. De ce fait, l'itinéraire le plus adapté est celui qui transite par le réseau régional et plus spécifiquement la chaussée de Bruxelles (N275) depuis Court-Village. Bien qu'existantes, les pistes cyclables de la N275 ne disposent pas, sur certains tronçons, de confort et de la sécurité suffisante pour en faire un itinéraire attractif pour tous. Cette voirie étant la propriété régionale, son aménagement ne fait pas l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.
- L'itinéraire à travers Wisterzée via la rue des Fusillés emprunte des voiries locales, très étroites et pentues par endroits. Etant donné ces caractéristiques, il ne doit faire l'objet d'aucun aménagement spécifique.



- Le dernier itinéraire envisagé concerne la rue Chapelle aux Sabots. La moitié sud de l'itinéraire est caractérisé par une très forte pente (jusqu'à 10%) et, outre le tronçon macadamisé sur 200 m, il s'agit une chemin de terre fortement raviné. Sur cette base, il est considéré que cet itinéraire ne répond pas aux critères de qualité pour être intégré au réseau cyclable structurant. Ce constat est renforcé par la nécessité de gérer les traversées sur la N275 afin de rejoindre le village de Limauges.

Fiches-projets mobilité cyclable

- Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
- Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- Aménager la rue de la Quenique en voie centrale banalisée pour les cyclistes
- Aménager le sentier n°103 entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril en faveur des modes actifs



Collège communal – 26/10/2022

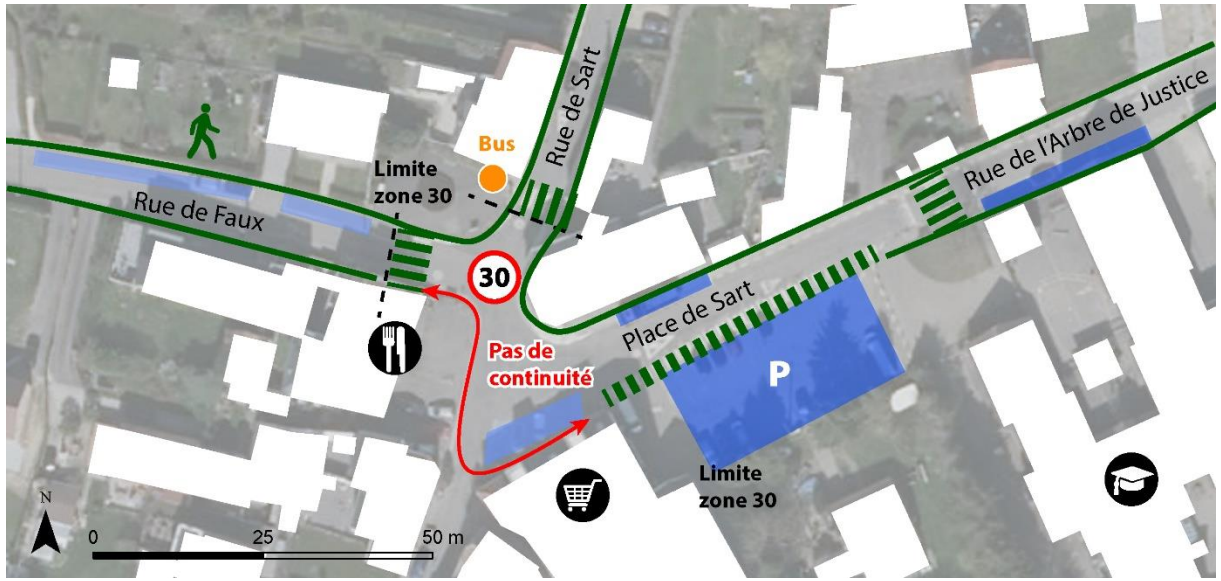
Projets du lot 1

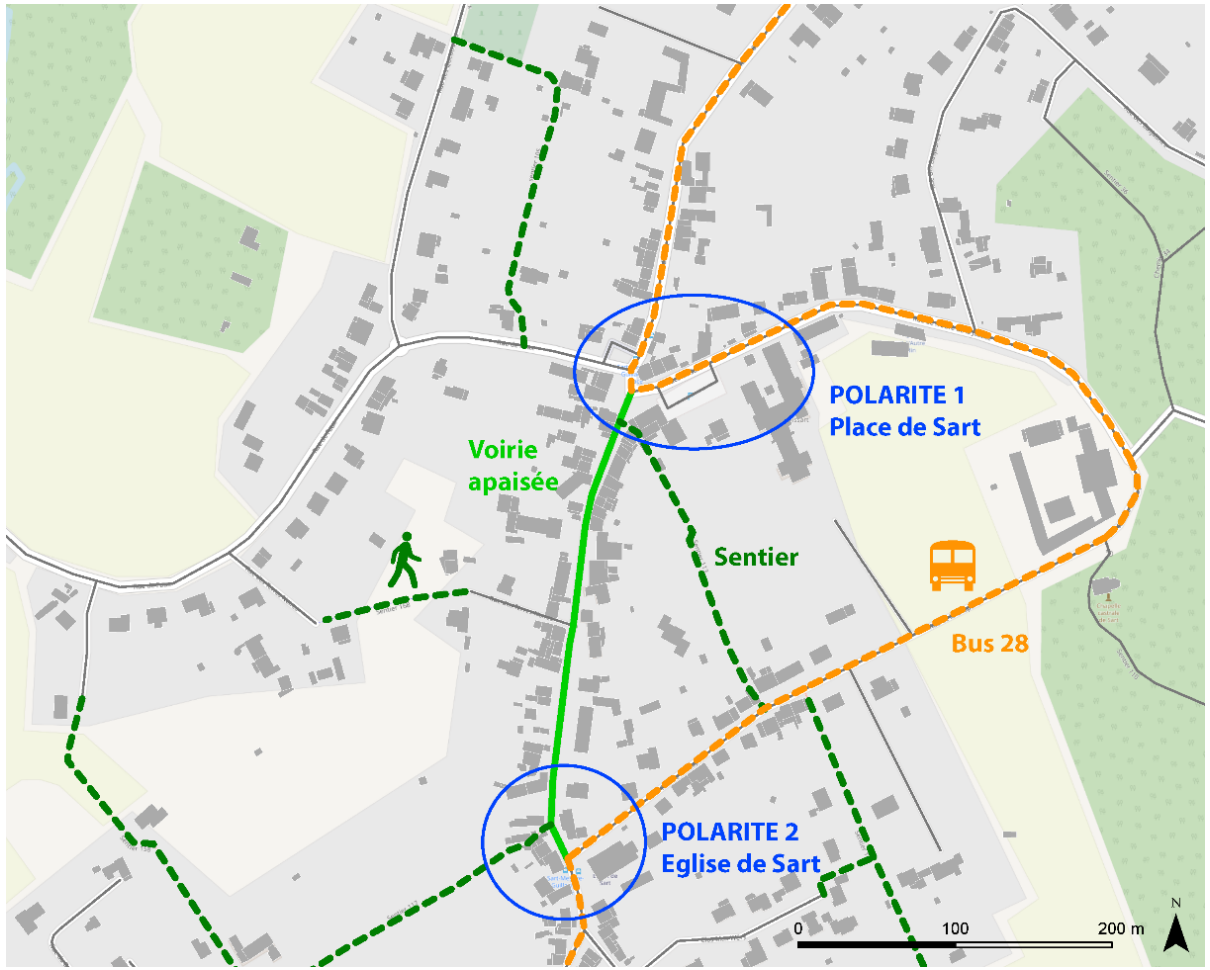
ICEDD

1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Description du projet

Le projet consiste à aménager la place de Sart-Messire-Guillaume dans le but d'assurer la continuité et la sécurité des piétons dans leur déplacement. Outre la création de trottoirs et de traversées conformes aux normes PMR, le projet prévoit l'aménagement des emplacements de parking et le déplacement de l'arrêt de bus.



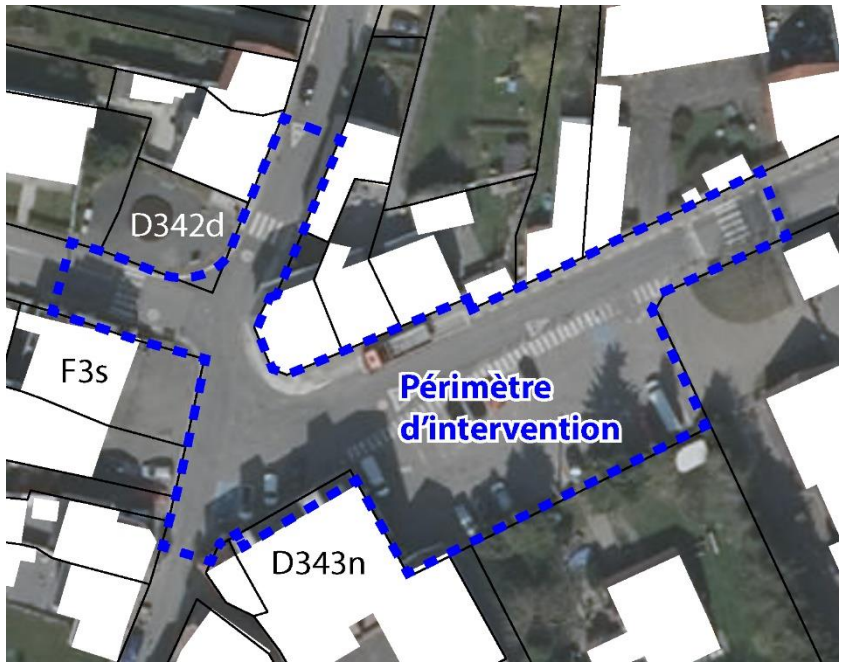


1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

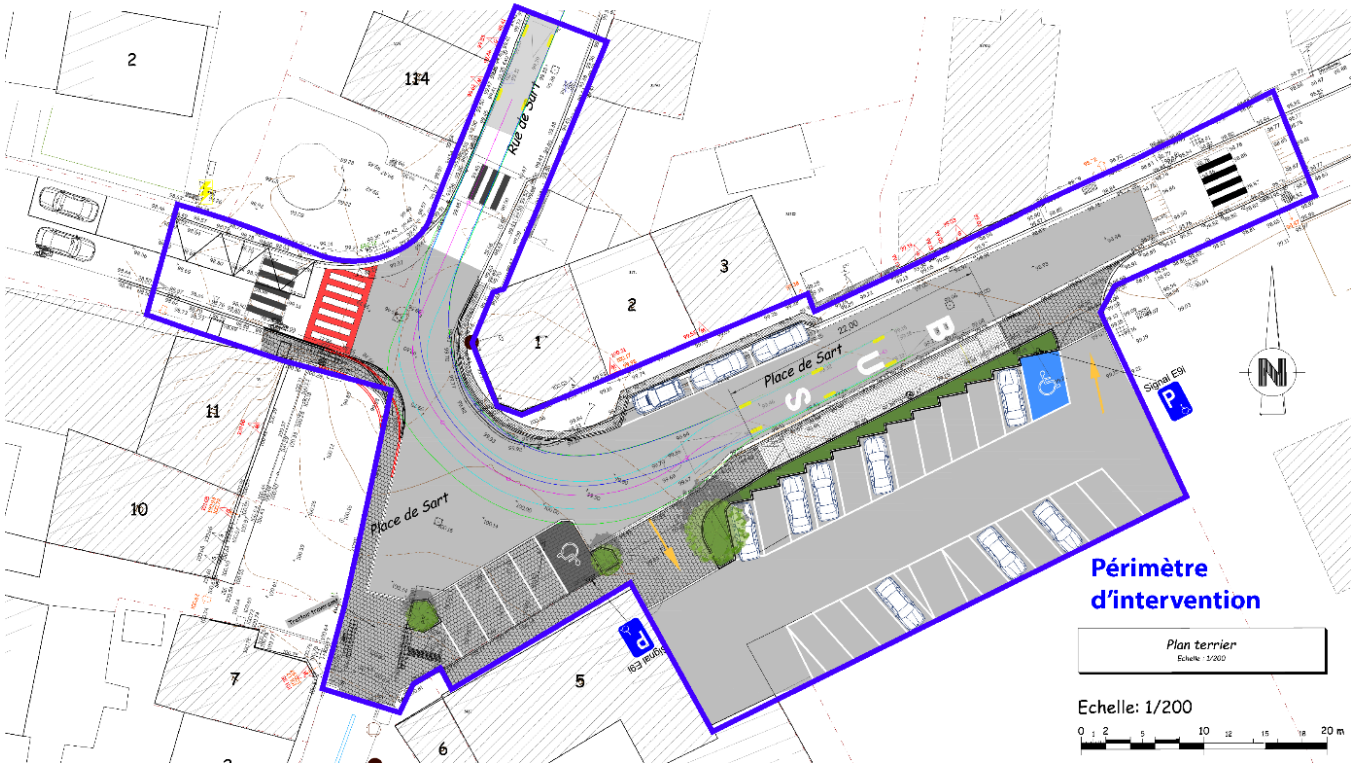
Programmation des travaux

Le réaménagement de la place de Sart compte les principaux aménagement suivants :

- Déplacement de l'arrêt de bus « Place » de la rue de Sart vers la place de Sart (50 m) ;
- Aménagement d'un trottoir depuis l'extrémité « est » de la rue de Faux jusqu'à l'école, en ce compris le quai du bus et d'un trottoir traversant au niveau de la rue de l'Eglise de Sart ;
- Matérialisation des zones de stationnement et suppression de 2 places sur la rue de Faux de manière à permettre la création d'un trottoir aux abords du restaurant.



source : C²Project



1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- TEC

Partenaires

- Propriétaires privés : restaurant et commerce alimentaire

Estimation budgétaire

Source : C²Project

Voirie	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais		prix global		55.000,00
Sous-fondation	m²	1800	14,00 €	25.200,00
Fondation	m²	1800	25,00 €	45.000,00
Revêtement induré (type hydro)	m²	1250	40,00 €	50.000,00
Enduit coloré	m²	70	55,00 €	3.850,00
Trottoirs, trottoirs traversants	m²	370	50,00 €	18.500,00
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)		prix global		3.500,00
Plantations		prix global		4.000,00
Eléments linéaires	m	320	50,00 €	16.000,00
Panneaux de signalisation	pièce	4	150,00 €	600,00
Marquages		prix global		2.500,00
Avaloirs (avec raccordements)	pièce	8	1.000 €	8.000,00
Divers (à préciser): Somme réservée		prix global		35.000,00
Frais d'études (estimés à 10% du montant total des travaux)		Prix global		26.715 €
			TOTAL hors TVA	293.865 €
			TOTAL TVAC	355.576,65 €

1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

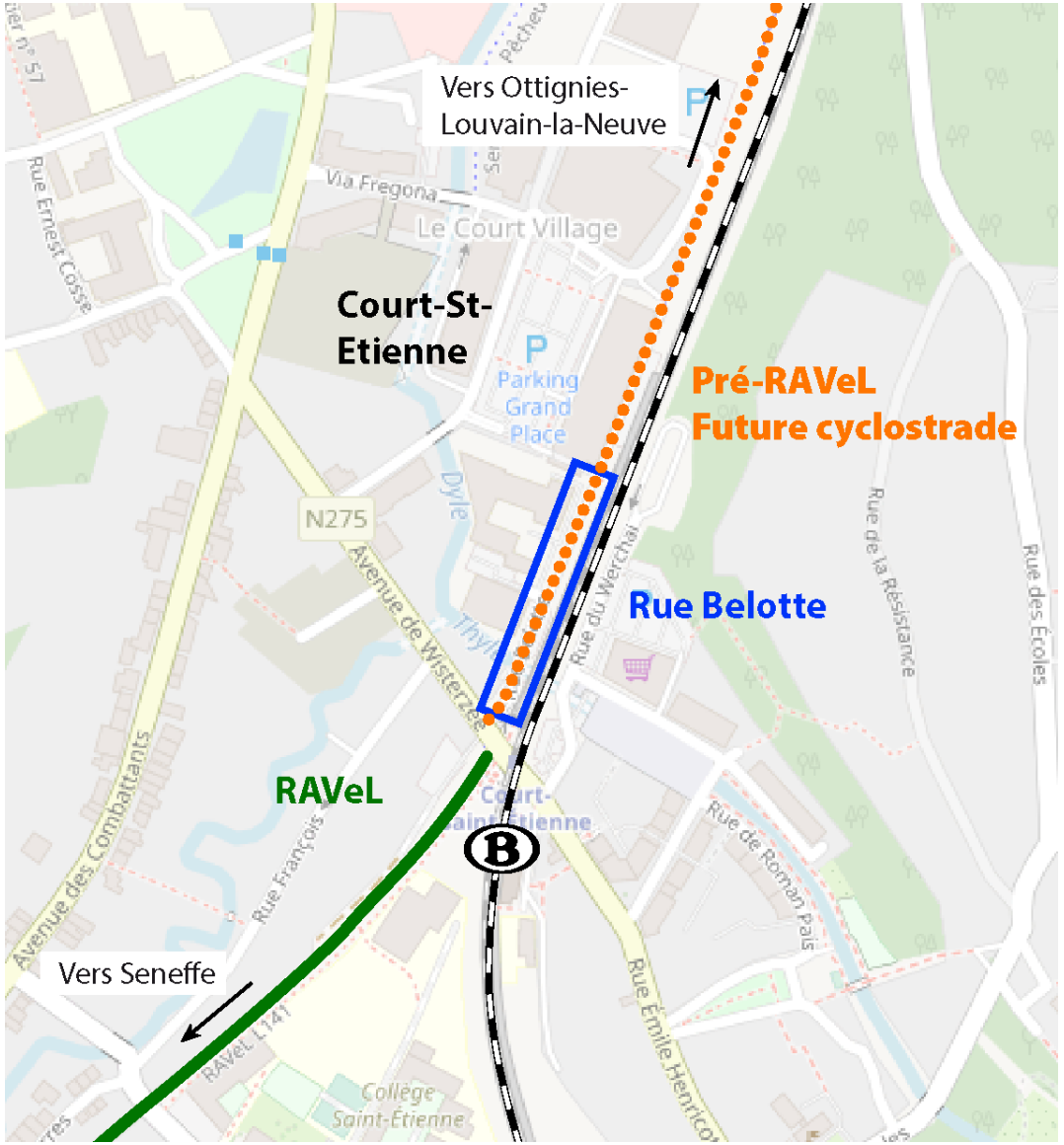
Description du projet

La rue Belotte est une voirie locale du centre de Court-Saint-Etienne qui longe la ligne 140 de la SNCB. Elle est bordée par le Centre Culturel du Brabant Wallon, par le CEFA (Enseignement secondaire en alternance) et le PAMExpo (hall événementiel).

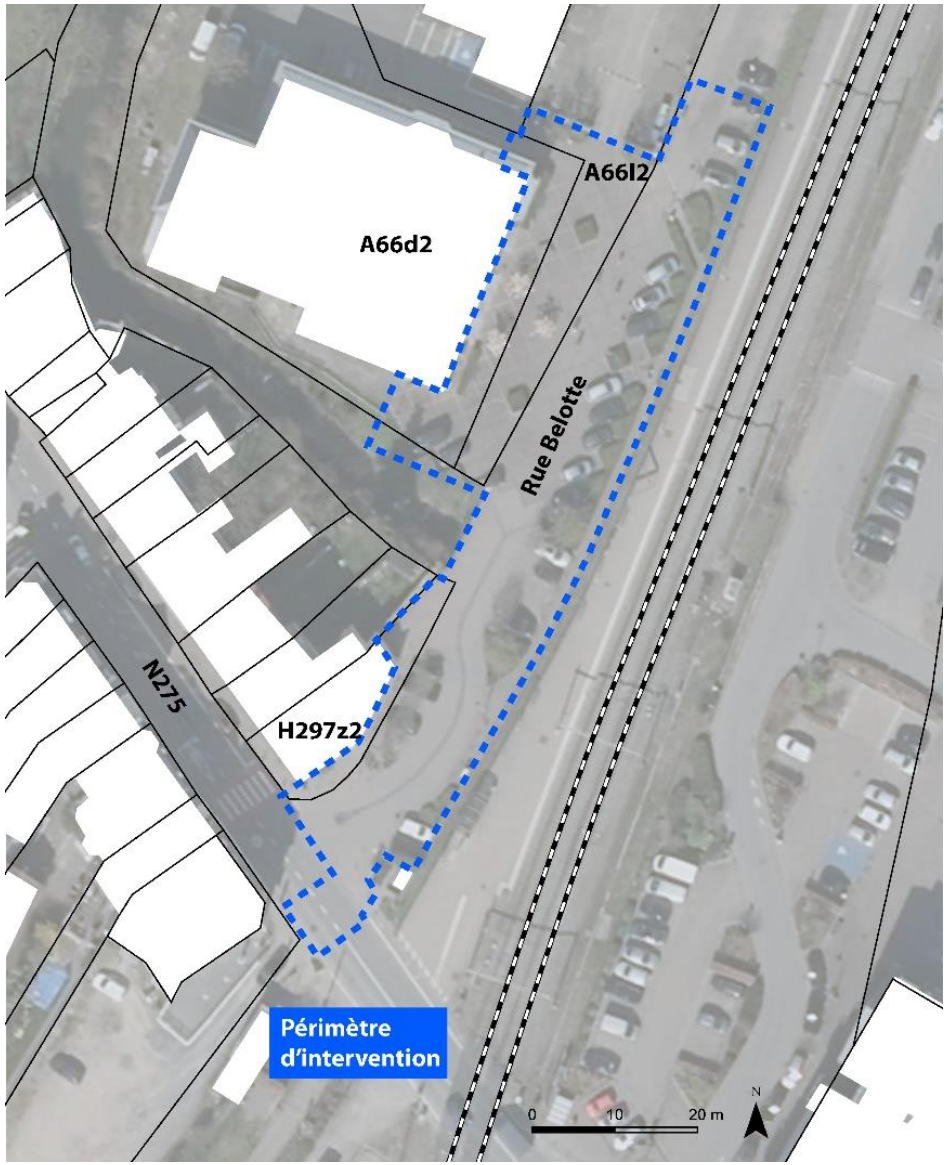
Elle est intégrée au tracé du Pré-RAVeL reliant la N275 au sud à la rue des Technologies au nord et se prolonge par la RAVeL de la L141 au sud, entre Court-Saint-Etienne et Seneffe.

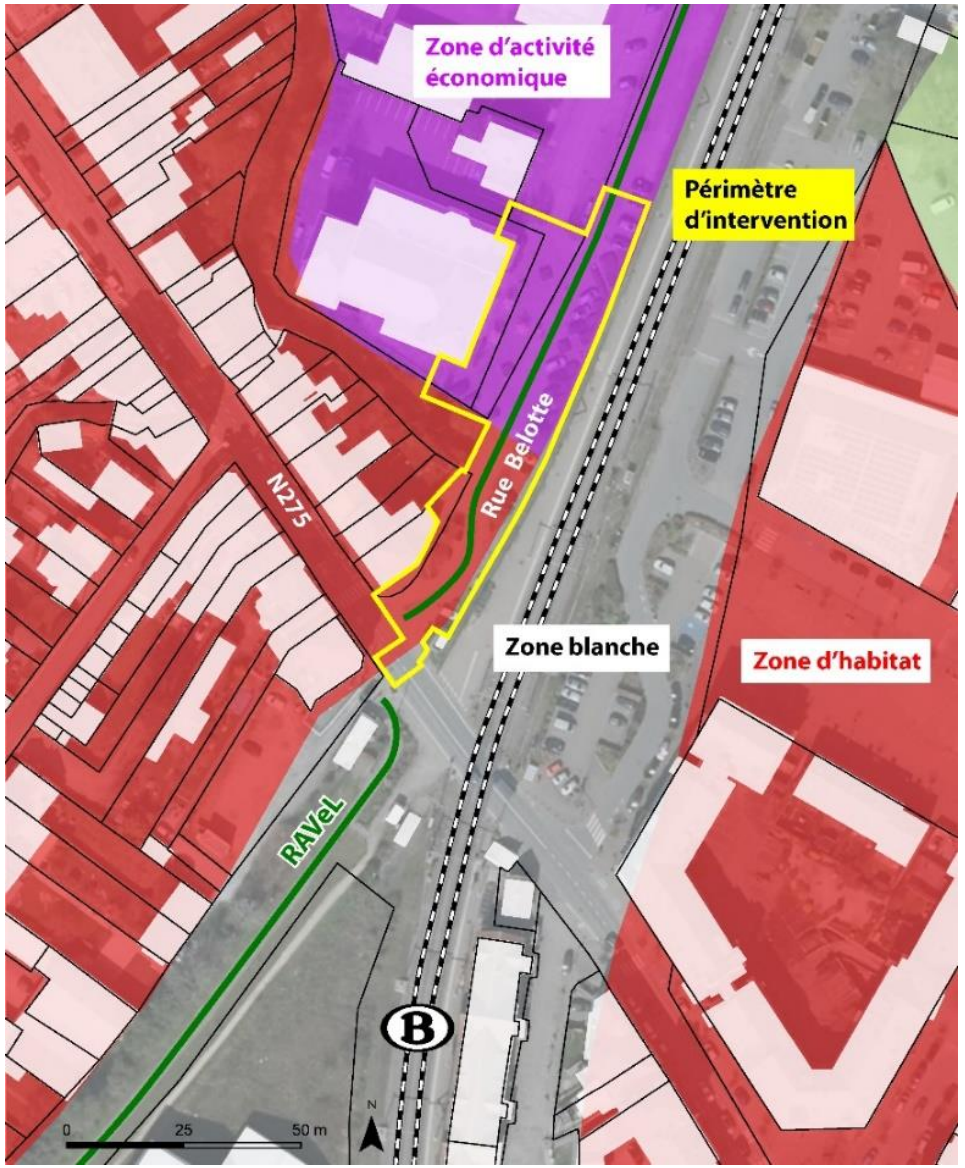
Dans le but d'accroitre la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires, une autoroute pour vélo (appelée « cyclostrade ») va être construite entre Court-Saint-Etienne et Ottignies. Outre le caractère direct, ces cyclostrades sont dimensionnées pour accueillir un importants flux de cyclistes (largeur de 4 m).

Le projet consiste à aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité, tout en répondant aux enjeux de continuité des liaisons piétonnes et cyclables.



1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL





1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

Programmation des travaux

L'aménagement de la rue Belotte comporte les éléments suivants :

- Création de la cyclostrade d'une largeur de 3 m. A noter que la largeur de cette autoroute cyclable, 4 m de large sont l'ensemble du tracé, a dû être revue à la baisse à hauteur de la rue Belotte en raison des contraintes urbanistiques et socio-économiques ;
- Aménagement de l'espace situé entre la cyclostrade et le Centre culturel du Brabant Wallon avec un jeu de différents matériaux, du mobilier urbain et des éléments végétaux. Une attention particulière est portée à la circulation des piétons ;
- Cet espace est destiné à accueillir les fonctions suivantes :
  - Stationnement voiture (le placement d'une voiture partagée doit être envisagée) ;
  - Stationnement vélo ;
  - Zone de repos (banc).
- Sécurisation de la traversée de l'avenue de Wisterzée par la pose d'un revêtement de couleur rouge entre la future cyclostrade et le RAVeL.

1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

LEGENDE SITUATION PROJETEE

- Revêtement bitumineux voirie
- Revêtement bitumineux coloré Ravel
- Revêtement en pavés béton 14x14cm
- Revêtement en pavés béton gris foncé 14x14cm
- Revêtement en dalles gazon
- Bordure enterrée type ID1
- Bordure enterrée type IC1
- Bordure en saillie type IC2
- Plantations
- Arbre haute tige
- Banc
- Potelet fixe en acier inoxydable
- Bordure demi-sphère



1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Infrabel
- SPW (cyclostrade)
- Province du Brabant wallon (cyclostrade)
- Centre Culturel du Brabant wallon

Estimation budgétaire

Source : C²Project

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais		prix global		50.000,00 €
Sous-fondation	m²	1.995	14,00	27.930,00 €
Fondation	m²	1.995	25,00	49.875,00 €
Revêtement induré (hydrocarboné)	m²	120	40,00	4.800,00 €
Revêtement induré (pavés de béton gris clair)	m²	550	55,00	30.250,00 €
Revêtement induré (pavés de béton gris foncé)	m²	515	55,00	28.325,00 €
Revêtement induré (hydrocarboné ocre)	m²	350	70,00	24.500,00 €
Dalles gazon (parking)	m²	260	50,00	13.000,00 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)		prix global		30.000,00 €
Plantations		prix global		10.000,00 €
Eléments linéaires	m	560	50,00	28.000,00 €
Panneaux de signalisation		prix global		1.500,00 €
Marquages		prix global		1.000,00 €
Avaloirs (avec raccordements)	pièce	6	1.000,00	6.000,00 €
Eclairage		prix global		17.500,00 €
Bornes pour voitures électriques		prix global		4.000,00 €
Divers (à préciser): Somme réservée		prix global		25.000,00 €
Frais d'études (estimés à 10% du montant total des travaux)		prix global		35.168,00 €
			TOTAL hors TVA	387.848,00 €
			TOTAL TVAC	468.086,08 €

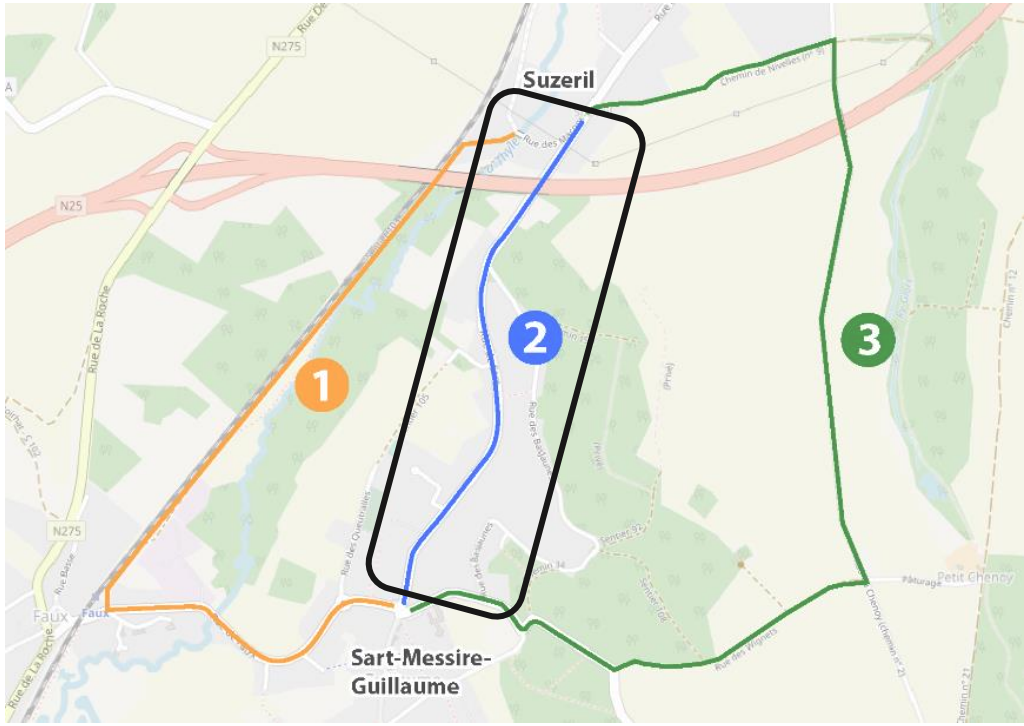
1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du vélo dans les déplacements utilitaires des stéphanois, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Sart-Messire-Guillaume est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Le projet consiste à sécuriser le partie du sud de l'itinéraire entre Suzeril et le centre de Sart-Messire-Guillaume. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) en lien avec la gare de Faux à l'ouest.

L'itinéraire 2 est la plus direct et est, sur la majorité de son tracé, situé en zone bâtie. Néanmoins, le tronçon non bâti, entre les deux zones d'agglomération, n'offre pas des conditions optimales de sécurité pour les cyclistes en raison des vitesses pratiquées. Les dispositifs ralentisseurs actuellement en place manque d'efficacité. Ce tronçon est aussi marqué par la passage sous le pont de la N25 qui contribue à ce sentiment d'insécurité.

3 itinéraire envisagés



Itinéraire 1 = fiche-projet du lot 2.

Itinéraire 3 = non repris dans le PCDR

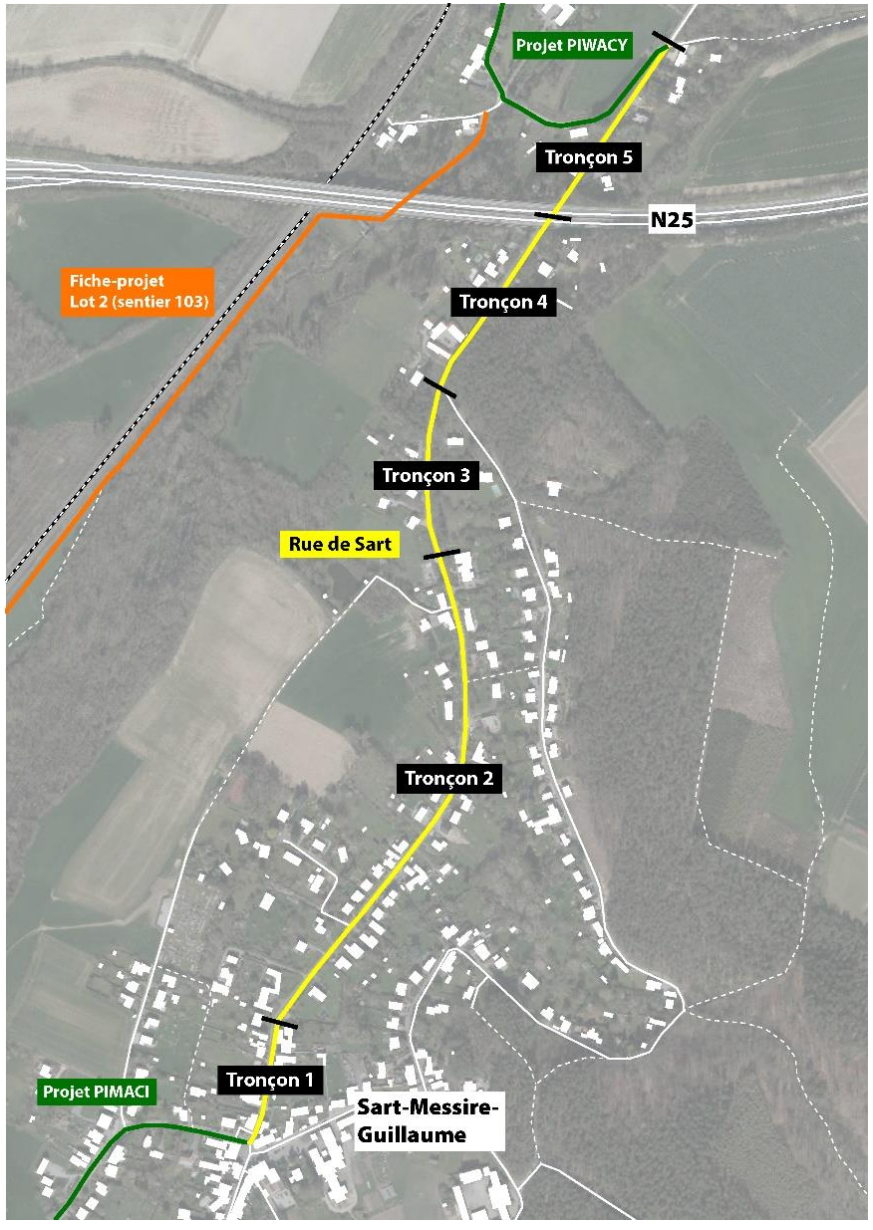
1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Programmation des travaux

La rue de Sart est une liaison intervillage en lien avec Court-Saint-Etienne par où transite le bus n°28. A l'exception de sa partie nord, à hauteur de la N25, cet axe est bâti mais la densité diminue en s'éloignant du cœur de village. Les flux de circulation observés sont compatibles avec le principe de mixité de l'espace public pour les vélos et les véhicules motorisés. Selon le tronçon, les vitesses pratiquées peuvent dépasser les 50 km/h autorisés impactant la sécurité des cyclistes. Des mesures de modération de la vitesse ont déjà été mises en œuvre mais elle ne sont pas suffisamment étendues et contraignantes pour en faire un axe vélo prioritaire.

Le principal objectif de ce projet, d'une longueur de 1.400 m, est d'offrir plus de sécurité aux cyclistes en réduisant les vitesses de circulation. Pour ce faire, les aménagements suivants doivent être réalisés :

- Placer des dispositifs ralentisseurs de type chicane avec élément végétal (arbre) tous les 80 à 100 m, en valorisant les dispositifs existants. Le placement de ces éléments doit tenir compte des contraintes du bus et des entrées de voies carrossables. Un effort particulier doit être fait sur les tronçons 4 et 5 (au nord et sud de la N25) où le contexte non bâti incite à la vitesse ;
- Dans le continuité du cœur de village, mettre en zone 30 le tronçon n°1 depuis l'extrémité sud jusqu'au n°96, soit sur une longueur de 150 m ;
- Aménager une bande cyclable suggérée (BCS) en montée sur le tronçon n°3 afin d'améliorer le confort dans un tronçon où la pente est de 5,5% sur environ 200 m ;
- Placement de pictogrammes vélo et chevron au sol sur les tronçons 4 et 5 dans les deux sens sur une longueur d'environ 500 m.



1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Population
- GRACQ
- TEC

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Achat et placement de 10 nouveaux dispositifs ralentisseurs	100.000,00 € HTVA
Ajout d'une bande cyclable suggérée en marquage coloré sur 200 m	40.000,00 € HTVA
Ajout de pictogramme (résine) – 120 unités	4.200,00 € HTVA
Frais d'études (estimés à 10% du coût des travaux)	14.420,00 € HTVA
TOTAL	158.820,00 € HTVA
	192.172,20€ TVAC

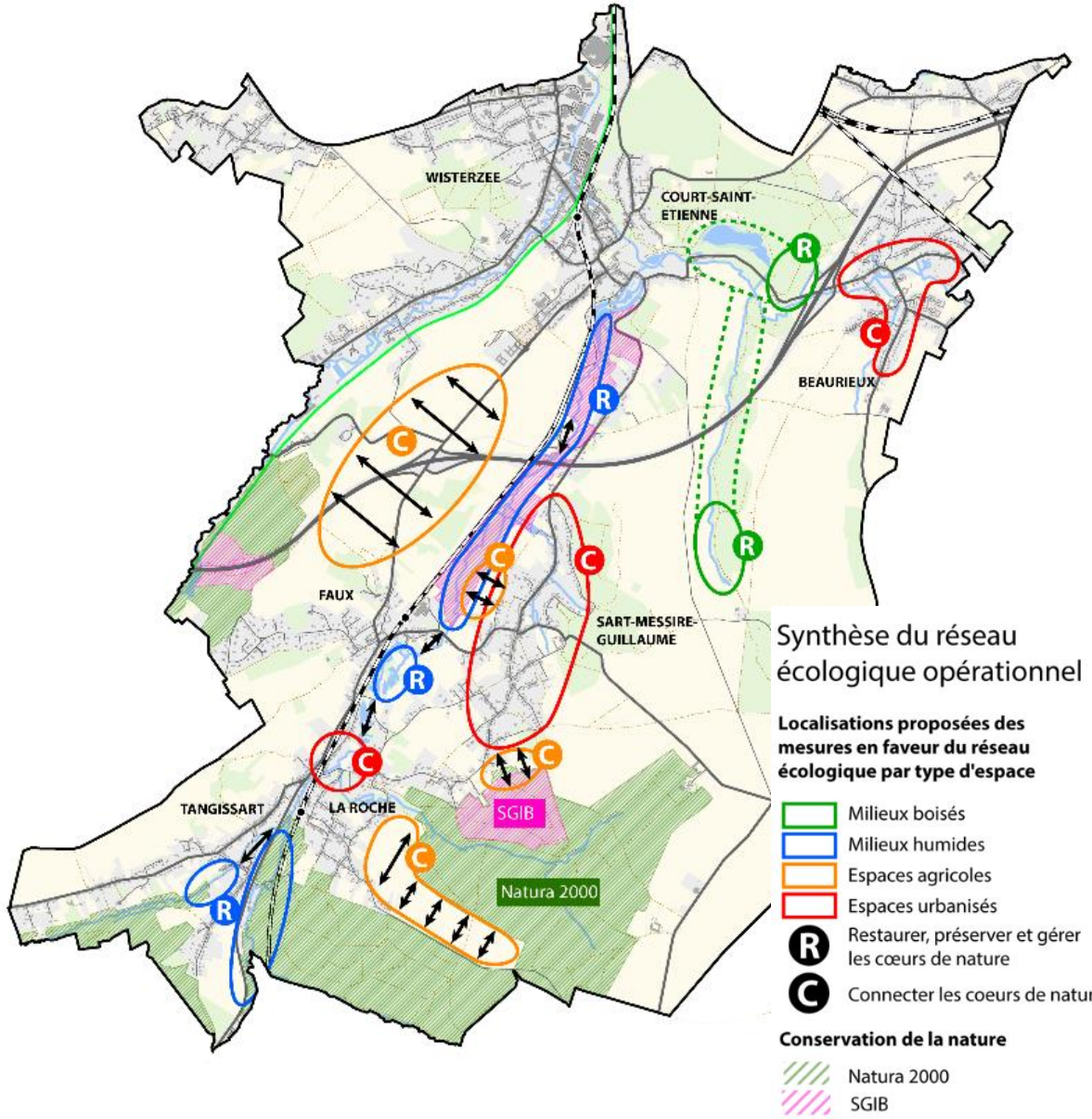
1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Description du projet

Le projet consiste à poursuivre et développer les initiatives communales et citoyennes visant à renforcer la biodiversité sur le territoire communal. Ce projet est porté par le service « environnement » de la commune de Court-Saint-Etienne déjà très active sur cette thématique (appel à projet BiodiverCité, plantations de haies et d'arbres, ambassadeurs plantations …) ainsi que sur des bénévoles qui apporte leur aide pour les plantations. Dans le but d'alimenter les actions à mener pour favoriser la biodiversité, une étude spécifique au réseau écologique a été menée dans la partie A du PCDR.

Etat du dossier

- Etude du réseau écologique (partie A du PCDR)
- Appel à projet BiodiverCité
- Mois en de l'environnement en novembre 2021 : activités en lien avec la biodiversité et la réduction des déchets
- Plantations d'arbres et de haies par la commune en 2021-2022
- Projet de réalisation d'un SDC
- Contrat de rivière



1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Programmation des travaux

Volet 1 : Créer un groupe « Nature »

Afin de créer une réelle dynamique, il est proposé de créer un groupe « Nature » qui couvrira les différentes thèmes de l'environnement et de formaliser son fonctionnement pratique (fixation des réunion, modes de communication…).

Les principales étapes de création du groupe « Nature » sont les suivantes :

- Lancer un appel à candidature et acter l'arrivée des membres au sein du groupe « Nature » ;
- Etablir une charte de fonctionnement du groupe ;
- Mettre en place un espace de communication virtuelle en complément des réunions ;
- Organiser des réunions « Stratégie » » à raison de minimum 4x/an afin définir les nouveaux projets (acteurs, actions, planification…) et faire la suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets en cours (actions, état d'avancement…) ;
- Organiser des réunions « Mise en œuvre » en groupe plus restreint dans le but d'organiser la mise en œuvre des actions.

1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Volet 2 : Définir et mener des actions en faveur du réseau écologique

Le diagnostic du réseau écologique a identifié des zones d'enjeux par trame écologique sur base d'une analyse théorique. Cette analyse doit être à présent approfondie pour définir les actions réalisables pour répondre aux objectifs fixés en matière de restauration des milieux naturels et de connectivités des zones cœurs de biodiversité.

Les principales étapes de renforcement du réseau écologique :

- Identifier plus précisément les zones d'enjeux sur base de visites de terrain avec des personnes ressources et les acteurs concernés ;
- Définir les actions à mener (plantations de feuillus, plantations de haies, renforcement des berges….), le budget et le niveau de priorité en s'inspirant de l'expérience d'acteurs clés en matière de biodiversité et de connaissance du territoire ;
- Réserver un budget annuel pour la mise en œuvre des actions ;
- Mettre en œuvre les actions.

1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

<u>Volet 3 : Définir et mener des actions en matière de sensibilisation</u>

Dans le but de toucher le plus large public possible et notamment les riverains qui ont un rôle à jouer dans le renforcement de la biodiversité dans les milieux urbanisés, il est essentiel de déployer des moyens en matière de communication.

Les exemples d'actions à entreprendre en la matière sont les suivants :

- Créer un guide des bonnes pratiques à destination des riverains afin de prendre de mesures en faveur de la biodiversité sur terrain privé ;
- Organiser 1 à 2 activités / visites par an en lien avec les thèmes abordés par le groupe Nature tels que : Jardins ouverts ;
  - Formation prairies fleuries ;
  - Visite d'un bois Pro Silva ;
  - Animation dans les écoles…



1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « Environnement »

Partenaires

- Groupe nature de la commune de Court-Saint-Etienne
- Patrimoine Stéphanois
- Natagora
- Naturalistes locaux
- Agriculteurs
- Contrat de rivière
- Natagriwal
- SPW (appel à projet BiodiverCité)
- CPAS (gestion du potager collectif de la Thyle)

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Organisation des réunions du groupe « Nature »	30.000 € HTVA
Organisation de 10 événements	30.000 € HTVA
Plantations (30.000 €/an x 5 ans)	150.000 € HTVA
Création et diffusion du guide des bonnes pratiques	10.000 € HTVA
TOTAL	220.000 € HTVA
	266.200 € TVAC

1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles

Description du projet

La commune compte 2 sites NATURA 2000 couvrant une superficie de 366 ha (soit environ 14 % de la superficie communale), 3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) totalisant une superficie de 76,97 ha (soit environ 3 % de la superficie communale) et environ une dizaine de zones humides recensées par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. A ce jour, seuls les site NATURA 2000 bénéficie d'un statut de protection au sein de la loi sur la Conservation de la Nature.

Le projet consiste, dans le but de renforcer la politique de préservation des zones naturelles, à :

- intégrer dans les objectifs du futur Schéma de Développement Communal (SDC) les zones cœurs et de liaisons identifiées dans la carte du réseau écologique (voir Partie A du PCDR) afin de leur conférer un statut de protection. La définition de objectifs du SDC doit s'appuyer sur l'étude du réseau écologique du PCDR et les résultats de cette étude doivent être affinés par les communes et ses acteurs locaux ;
- créer un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Groupe « Nature » de la commune
- Natagora
- Naturalistes
- Patrimoine Stéphanois

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité	20.000,00 €
Organisation de plusieurs réunions participatives avec les acteurs clés du territoire en matière de biodiversité	5.000,00 €
TOTAL	25.000,00 € HTVA
	30.250,00 € TVAC

1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration

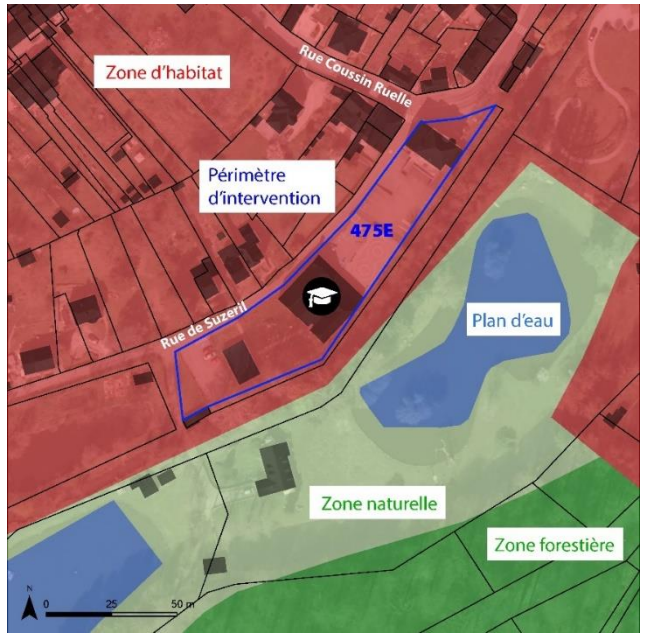
Description du projet

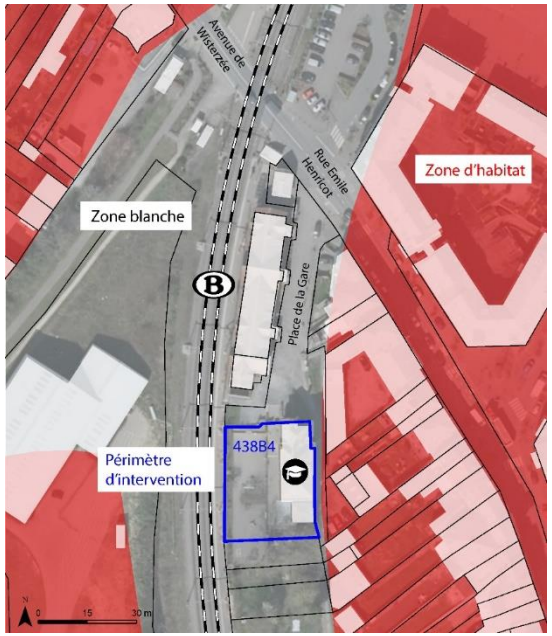
Le projet consiste à poursuivre la travail initié par le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) en menant des études complémentaires et en mettant en œuvre des projets d'énergies renouvelables destinés à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

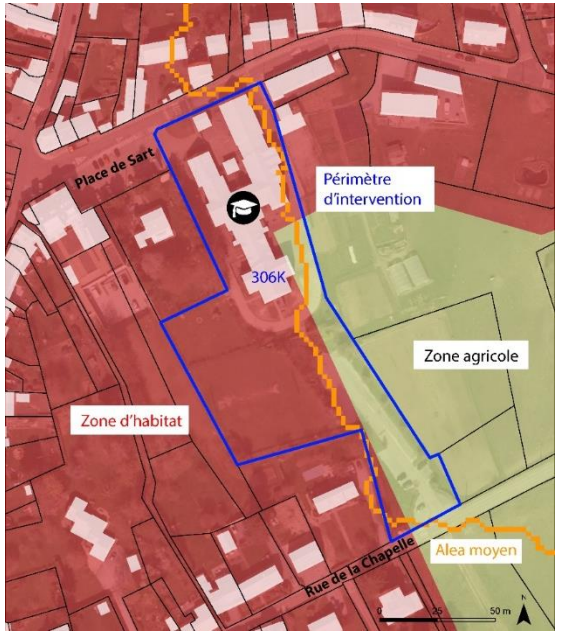
Il compte deux volets principaux :

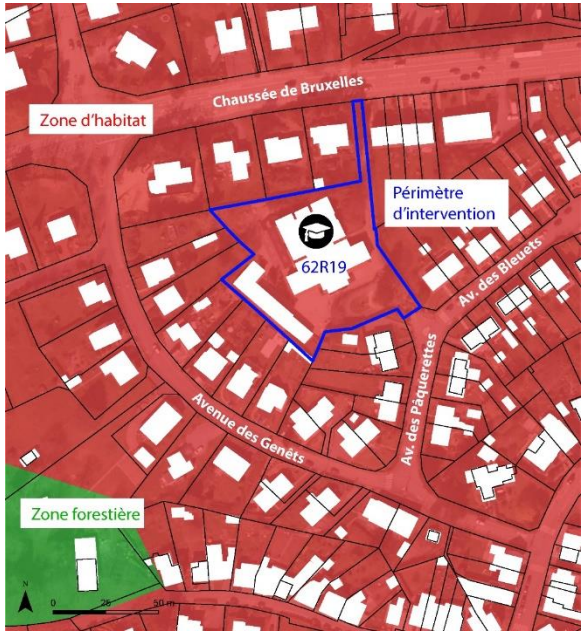
- Accompagnement du citoyen vers des solutions énergétiques plus durables via :
  - La mise à disposition des citoyens d'une plateforme en vue d'accompagner les candidats rénovateurs dans la définition, le financement et la concrétisation de leur projet de rénovation ;
  - L'organisation d'achats groupés pour les panneaux photovoltaïques dans le but de bénéficier d'un tarif préférentiel ;
- Contribution à l'exemplarité de l'administration en matière d'énergies renouvelables via :
  - Le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de 4 écoles communales (Court-Saint-Etienne Suzeril et Gare, Sart-Messire-Guillaume et Wisterzée) ainsi que sur le dépôt communal ;
  - La réalisation d'une étude de faisabilité de placement de panneaux photovoltaïques sur les autres bâtiments communaux ;
  - La réalisation d'une étude de potentiel éolien en tenant compte des contraintes urbanistiques, juridiques et foncières ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement des lieux potentiels identifiés.

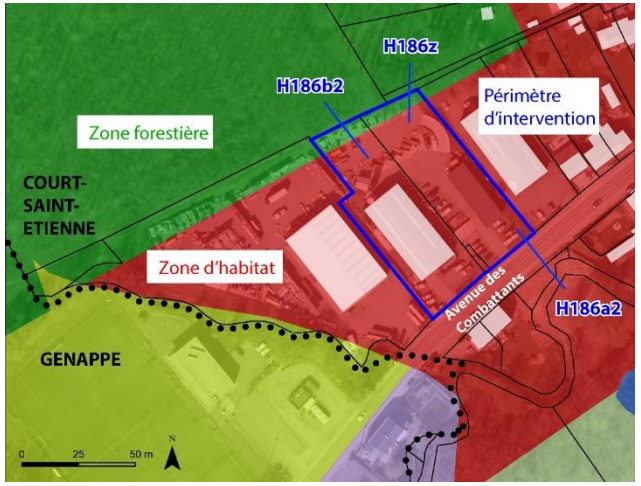
1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration











Les principales étapes de la mise en œuvre sont :

- Demande de devis aux entreprises de panneaux photovoltaïques (marché public) :
  - Estimation des besoins et du nombre du panneaux associés
  - Estimation du budget
- Choix de l'entreprise ;
- Mise en place des panneaux ;
- Suivi du chantier ;
- Evaluation des gains énergétiques tous les ans.

1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Communes

Partenaires

- Ecoles
- Comite PAEDC
- SPW
- Riverains

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Etude du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux	10.000 € HTVA
Etude du potentiel éolien sur le territoire communal	30.000 € HTVA
Mise à disposition d'une plateforme « Energie » pour les citoyens	25.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Suzeril	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de la Gare	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Sart-Messire-Guillaume	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Wisterzée	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur le dépôt communal	30.000 € HTVA
TOTAL	215.000 € HTVA
	260.150 € TVAC

1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

Description du projet

Le projet relatif à la trame noire émane du fait que la pollution lumineuse a de conséquences sur la biodiversité car la lumière artificielle a un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Cette trame noire est un élément du réseau écologique et vient en complément des mesures à prendre pour les différents milieux que comportent le territoire : forêts alluviales, forêts mésophiles, milieux agricoles, milieux urbanisés…

Le projet consiste à adapter le système d'éclairage public dans le but de diminuer son impact sur le comportement de la faune nocturne, tout en tenant compte des contraintes de sécurité qui y sont associées. Les mesures concrètes doivent s'accompagner de campagne de sensibilisation à la thématique auprès des habitants.

Etat du dossier

- En décembre 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a rejoint la Convention des Maires, un engagement concret en matière de lutte contre le réchauffement climatique et une étape majeure vers un plan d'action énergie durable et climat.
- En 2022, elle s'est dotée d'un PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) qui vise à traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets.
- La commune a engagé un responsable « Energie » dont deux de ses missions est de mettre en œuvre le PAEDC ainsi que la trame noire.
- Le remplacement des luminaires par ORES, prévue sur une durée totale de 10 ans, a débuté sur le territoire de Court-Saint-Etienne.

Programmation des travaux

Remplacement de l'éclairage public

L'objectif de remplacement des éclairage public dans une optique de diminution des consommation énergétique est poursuivi par ORES, avec une couverture globale du territoire à l'horizon 10 ans. Le premier tiers du travail sera finalisé fin 2022.

Néanmoins, le gain énergétique ne doit pas être l'unique facteur à prendre en compte. En effet, les luminaires LED actuellement placés par ORES sont jugés trop puissants car ils émettent en majorité une lumière bleue néfaste pour la biodiversité (entre 3.000 et 4.000 K). Le cahier des charges doit être adapté pour prévoir des luminaires plus respectueux du vivant (maximum 2.700 K).

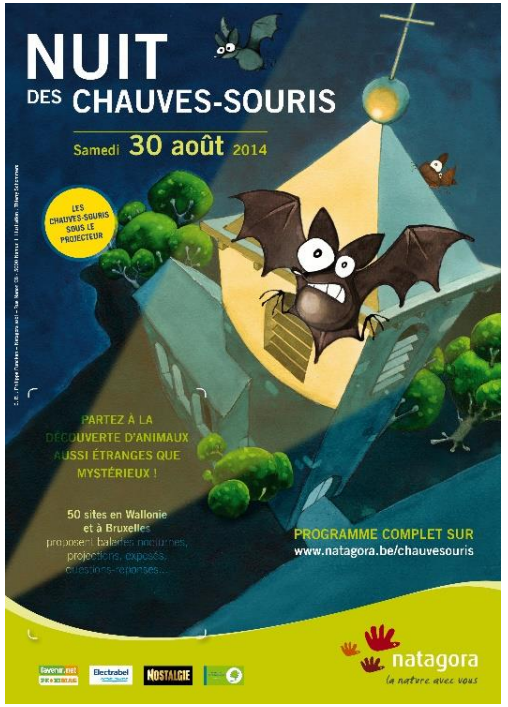
Etude et mise en œuvre de la trame noire

Afin de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, il y a lieu de mener une étude spécifique du territoire dans le but d'identifier les zones sur lesquelles agir en matière d'éclairage et le niveau de priorité. Dans le but d'identifier les mesures les plus adéquates à la situation du territoire, il est essentiel de mettre autour de la table les acteurs concernés (commune, représentants de la population, ASCEN, Natagora,…) ainsi que de s'inspirer des actions identiques menés sur d'autres territoires.

Plusieurs types d'actions peuvent être menées selon les cas de figure :

- Suppression de l'éclairage ;
- Diminution de l'intensité de l'éclairage ;
- Placement d'éclairage intelligent ;
- Coupure de l'éclairage durant la plage horaire nocturne (ex : entre 1h et 5h du matin) et/ou durant certaines saisons plus sensibles au déplacement de certaines espèces.

1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire



Information et sensibilisation

Plusieurs arguments peuvent entrer en conflit dans les choix à opérer en matière d'éclairage public et plus spécifiquement l'énergie, la sécurité et la biodiversité. Dans cette optique, il est essentiel d'accompagner la démarche de trame noire d'actions en matière de communication et de sensibilisation. L'objectif est de convaincre sur le bienfaits de limiter la pollution lumineuse et rassurer sur son impact en matière de sécurité.

Les quelques actions envisagées à ce stade sont :

- Organiser une conférence publique destinée aux habitants avec plusieurs acteurs clés du projet de trame noire : commune, ASCEN, Natagora… ;
- Mener une enquête « trame noire » auprès des riverains ;
- Organiser la nuit de l'obscurité en 2023 ;
- Organiser la nuit européenne de la chauve-souris ;
- Placement de panneaux …





1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- ORES

Partenaires

- Communes voisines
- ASCEN
- Natagora
- Population

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Remplacement des luminaires (contrat ORES) : 85.000 € / an sur 5 ans	425.000 € HTVA
Etude de la trame noire	50.000 € HTVA
Placement de panneaux routiers de sensibilisation (environ 20 panneaux)	4.000 € HTVA
Organisation de 5 événements (nuit de l'obscurité…)	25.000 € HTVA
TOTAL	504.000 € HTVA
	609.840 € TVAC

1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Description du projet

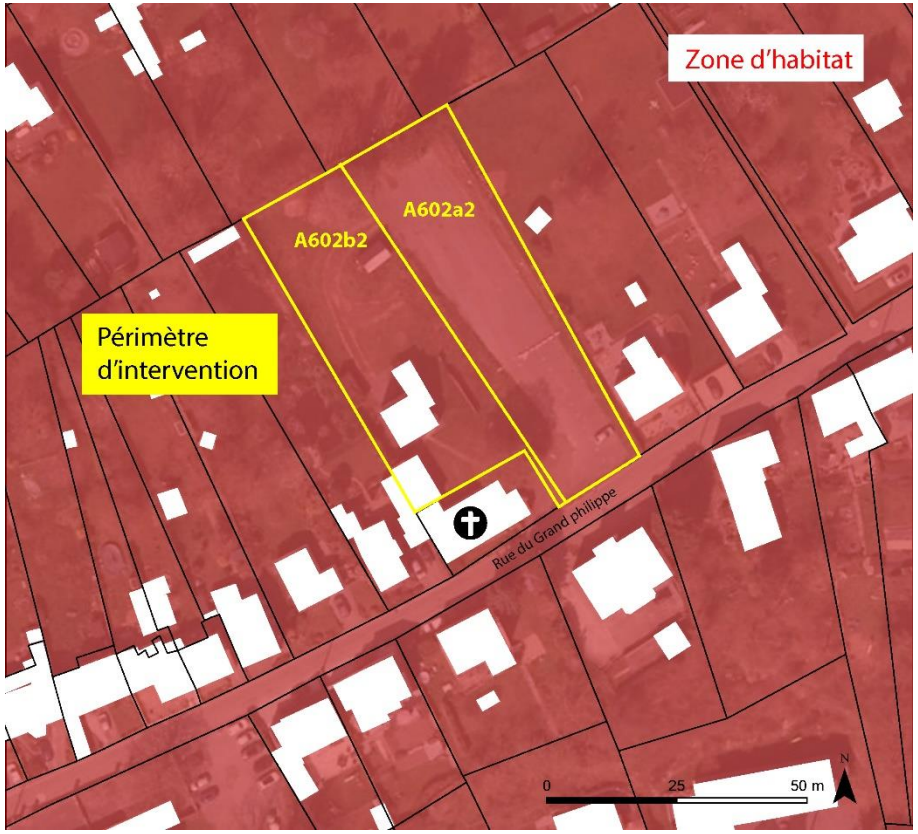
Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvement de jeunesse. Au même titre que a fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité.











Etat du dossier

- Parcelles rachetées par la commune
- Appel à projet cœur de village
- Esquisse d'aménagement présentée aux riverains en 2022

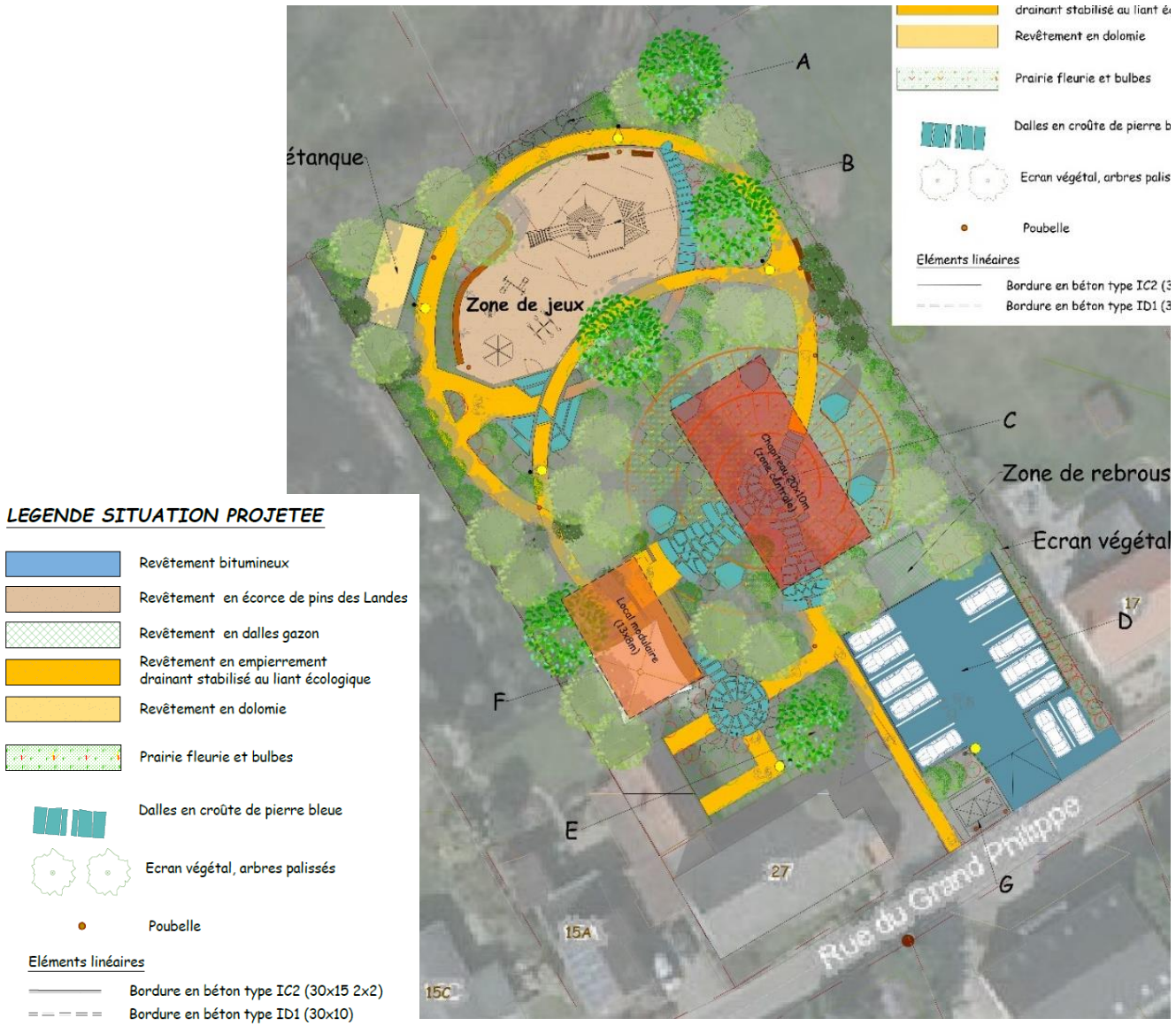
1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Programmation des travaux

La mise en œuvre du projet nécessite la démolition de la maisons unifamiliale située sur la parcelle A602b2, à l'arrière de l'église par rapport à la rue du Grand Philippe.

L'aménagement de la place comprend les éléments suivants :

- Une zone de stationnement pour les voitures de 14 emplacements ;
- Une zone de jeux pour les enfants ;
- Un terrain de pétanque ;
- Du mobilier urbain (bancs, poubelles,...) ;
- Un local modulaire d'environ 100 m² destiné à accueillir les mouvements de jeunesse ;
- Une cheminement piétons reliant les différents éléments de la place ;
- Un espace central ouvert permettant d'accueillir un chapiteau de 20 m x 10 m lors de l'organisation de festivités locales ;
- Une végétalisation pour créer une espace attractifs et isoler des vues depuis les maisons voisines.



Source: C²Project - 2022

1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Habitants
- Mouvement de jeunesse

Estimation budgétaire

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais			prix global	20.000,00 €
Sous-fondation	m²	800,00	14,00	11.200,00 €
Fondation	m²	800,00	25,00	20.000,00 €
Revêtement induré (type hydro)	m²	300,00	40,00	12.000,00 €
Revêtement perméable (dalles gazon)	m²	31,00	50,00	1.550,00 €
Trottoirs (sentier)	m²	460,00	40,00	18.400,00 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles,...)	pièce	20,00	1.500,00	30.000,00 €
Module de jeux/loisirs pour enfants	pièce	2,00	40.000,00	80.000,00 €
Engazonnement	m²	700,00	2,00	1.400,00 €
Panneau intelligent	pièce	1,00	8.000,00	8.000,00 €
Plantations		prix global		30.000,00 €
Eléments linéaires	m	600,00	50,00	30.000,00 €
Bâtiments		prix global		25.000,00 €
Panneaux de signalisation	pièce	3,00	300,00	900,00 €
Divers : drains, somme réservée		prix global		30.000,00 €
Eclairage public		prix global		25.000,00 €
Frais d'étude (10% des travaux)		prix global		34.345,50 €
			TOTAL hors T.V.A.	**377.795,00 €**
			TOTAL T.V.A.C.	**457.131,95 €**

Source: C²Project - 2022

1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

Description du projet

Le rayonnement de Court-Saint-Etienne en matière sportive est relativement limité, malgré l'existence de nombreux cercles et clubs. Cela est dû en partie à l'absence d'équipement sportif attractif. Les infrastructures existantes sont : le terrain de football de Court-Saint-Etienne, plusieurs terrains de balle-pelote, le tennis club de Court-Saint-Etienne, deux centres équestre, les installations sportives des Instituts Saint-Etienne et Provincial…

Le projet consiste, avant d'entreprendre quelque projet que ce soit en matière de sport, d'analyser l'offre et la demande sur le territoire stéphanois mais également sur le territoire voisin et plus spécifiquement à Ottignies-Louvain-la-Neuve en vue de définir une vision stratégique dans ce domaine.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne
- Communes limitrophes

Partenaires

- SPW – Direction des infrastructures sportives
- Habitants de Court-Saint-Etienne et des communes limitrophes

Estimation budgétaire

Poste	Estimation
Réalisation d'une étude d'évaluation de l'offre et de la demande en matière de sport	20.000 € HTVA
TOTAL	20.000 € HTVA
	24.200 € TVAC

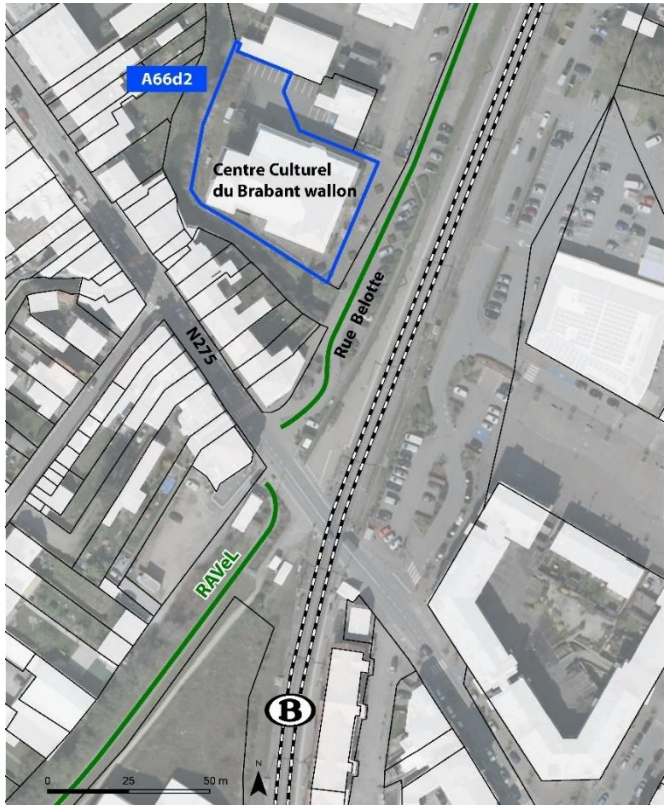
1.10 Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Description du projet

Le bâtiment du foyer populaire, construit en 1913, est aujourd'hui occupé par le Centre Culturel du Brabant wallon. Depuis 2012, plus d'une centaine de compagnies professionnelles de théâtre, danse, cirque, arts de rue et forains ont bénéficié de cet espace. Plus occasionnellement, le Foyer populaire s'ouvre au tissu associatif de Court-Saint-Étienne.

Le projet consiste à offrir une plus grande disponibilité du Foyer aux associations locales disposant de peu de moyens financiers dans le but de permettre des rencontres et des synergies dans le milieu associatif stéphanois.

Des discussions ont déjà été entamées entre la commune et le Centre Culturel du Brabant Wallon.





Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- Centre Culturel du Brabant wallon

Partenaires

- Associations locales

Estimation budgétaire

Pas de coût associé à ce projet.

Collège communal – 26/10/2022

Projets du lot 2

ICEDD

2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale

Description du projet

L'axe de la rue de la Quenique et de la rue du Ruchaux est une voirie intervillage qui relie Court-Saint-Etienne à Le Ruchaux. D'une longueur d'environ 1,5 km entre les deux zones d'agglomération, cet axe traverse une zone boisée sur plus de la moitié du tracé.

Le projet consiste à faire de cet axe une chaussée à voie centrale dans le but de sécuriser les déplacements cyclistes. En raison de la largeur disponible, l'aménagement d'une infrastructure en site propre n'est actuellement pas envisageable, ce qui dirige le choix vers ce type aménagement qui est entrée dans le Code de la route le 1er octobre 2022.



Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »

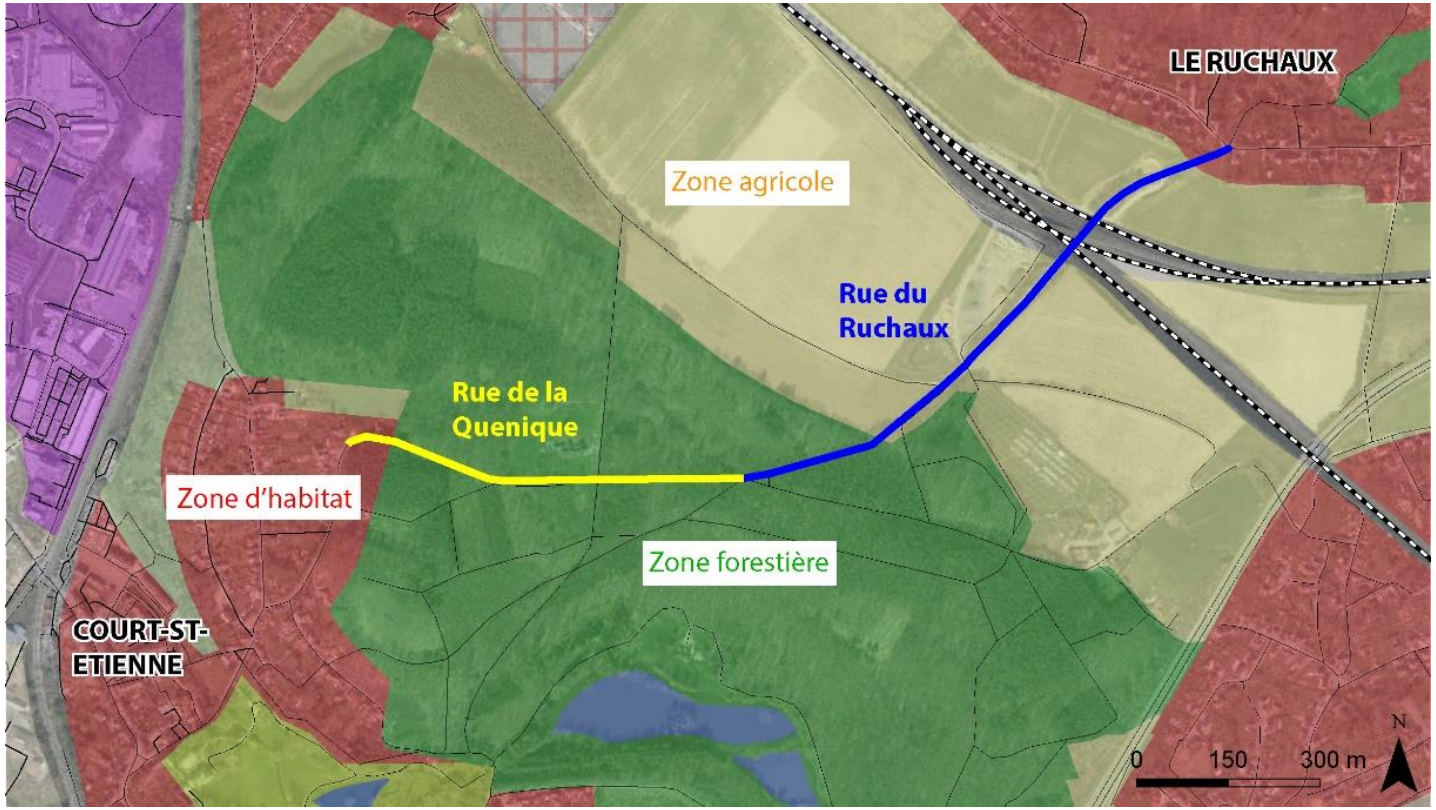
Partenaires

- SPW – MI
- GRACQ

2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale

Programmation des travaux

- La première étape du projet consiste, sur base des recommandations qui seront formulées par le SPW en matière de largeur, vitesse et flux de circulation, de vérifier la faisabilité de la mise en œuvre de cet aménagement. Des relevés de vitesses et de flux de circulation devront être réalisés afin de disposer des données utiles à l'analyse.
- Si les conditions sont réunies pour aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale, la seconde étape consiste à déterminer le tronçon concerné ainsi que les aménagements nécessaires (marquage et signalétique). La mise en œuvre des infrastructures devra s'accompagner d'une large campagne de communication relative à son fonctionnement pratique.

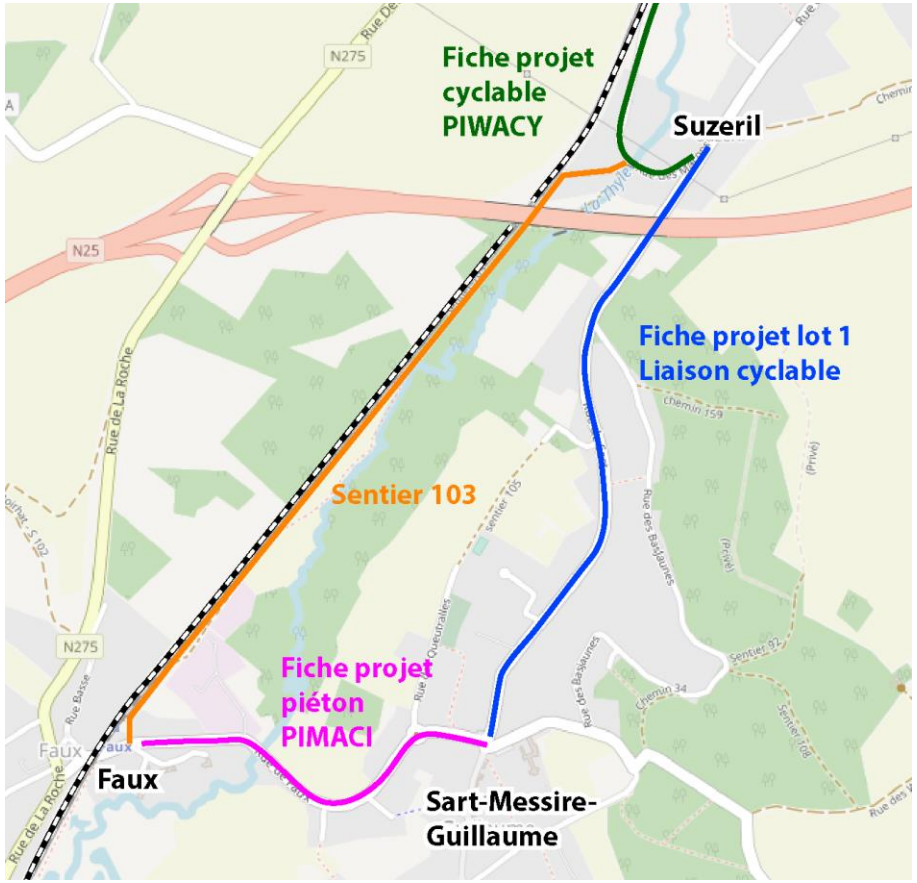


2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes

Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du piéton et du cycliste dans les déplacements utilitaires, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Le village de Faux est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY).

Le projet consiste à aménager la sentier n°103, longeant la vallée de la Thyle et le chemin de fer entre Faux et Suzeril. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) entre la gare de Faux et Sart-Messire-Guillaume.



Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne
- Riverains (projet participatif)

Partenaires

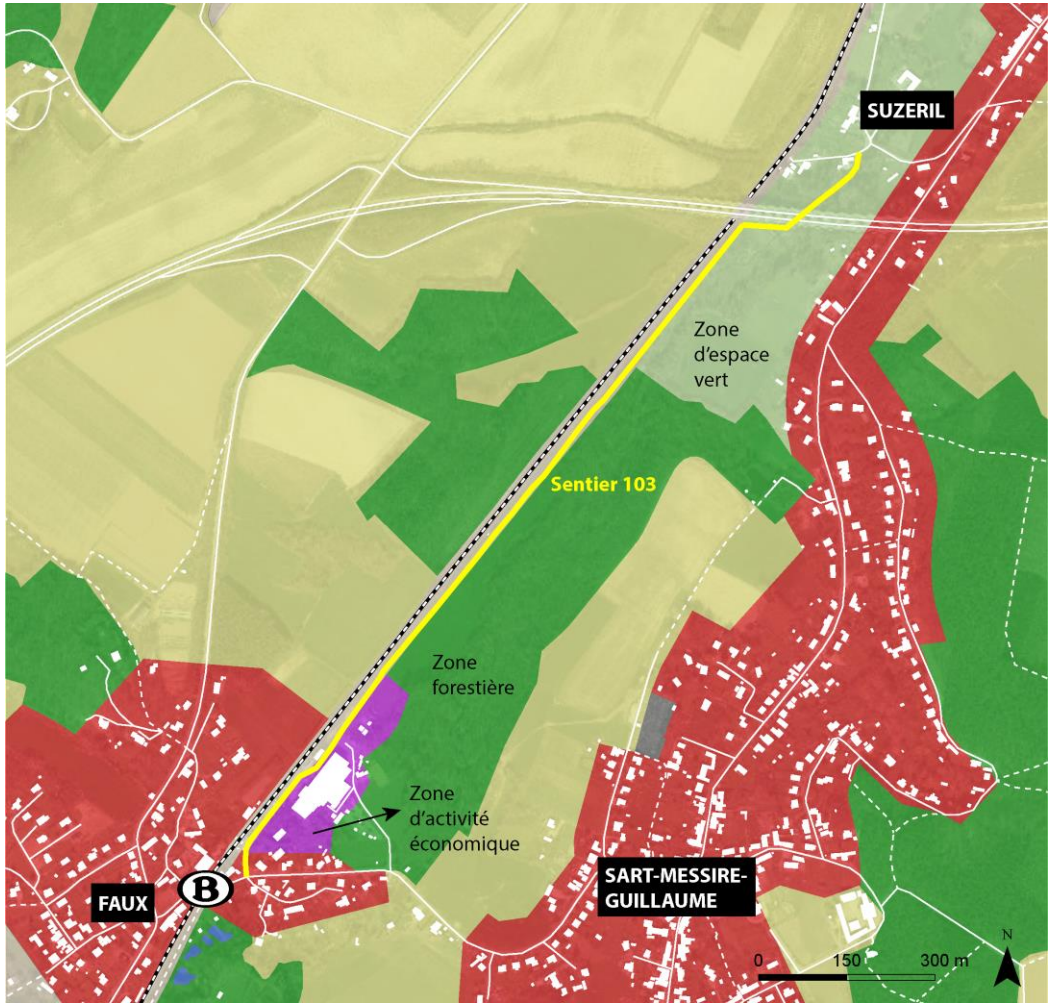
- Infrabel
- SPW – MI
- GRACQ

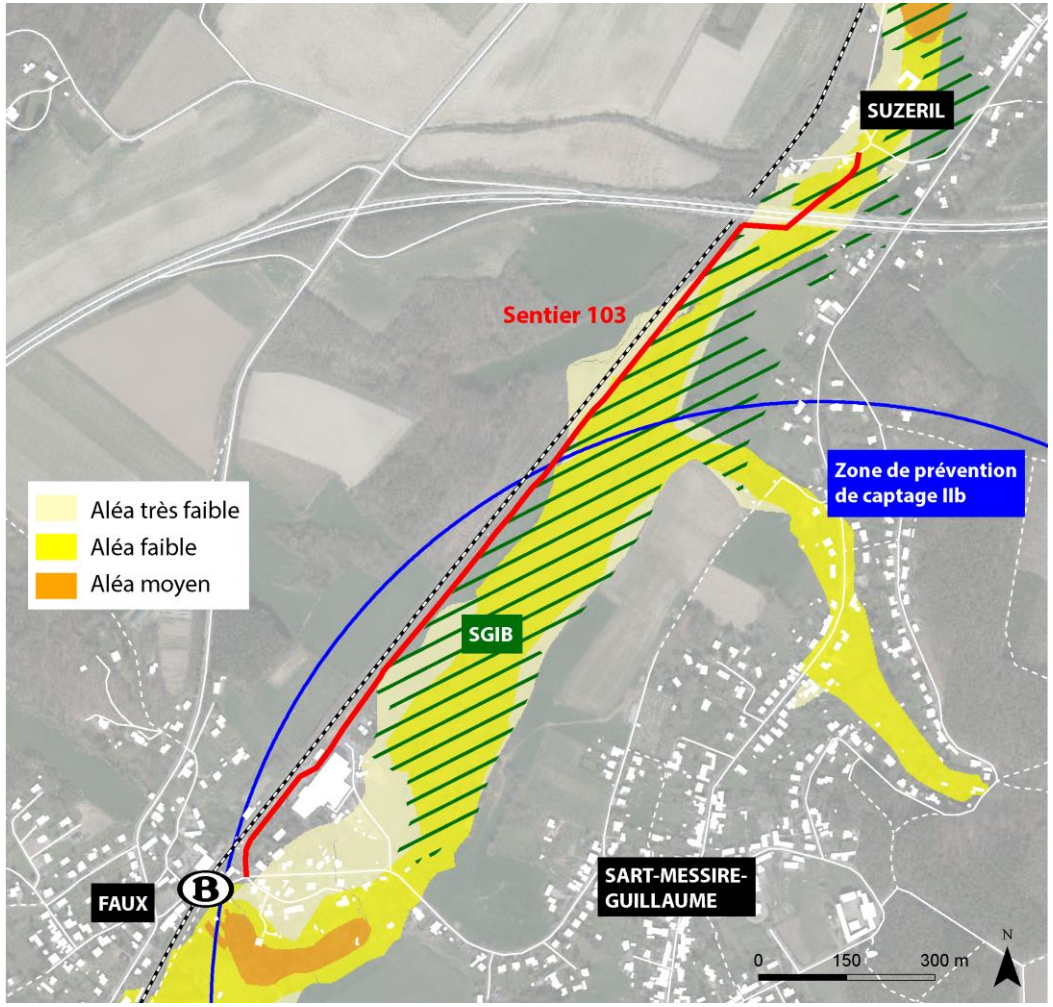
2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes

Localisation et statut

Les principales contraintes à la mise en œuvre du projet sont :

- Tracé sur parcelles privées limitant la largeur disponible
- Passage dans une SGIB
- Risque d'inondation





2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Description du projet

Deux grands catégories de mesures sont proposées pour développer les modes actifs autour des écoles :

<u>Aménagement de l'espace public :</u>

- Sécuriser les abords d'écoles : trottoirs, traversées, visibilité, barrières, contrôle de vitesse… ;
- Gérer le stationnement pour éviter l'encombrement aux abords immédiats et l'empiètement sur les trottoirs ;
- Créer des itinéraires piétons et cyclables confortables et sécurisés ;
- Offrir des zones de stationnement pour les vélos ;

<u>Mise en place de dispositifs / d'actions :</u>

- Mettre en place des rues scolaires (nécessite des bénévoles) ;
- Création de pédibus ou vélobus (nécessite des bénévoles) ;
- Organiser le brevets des cyclistes pour les 5-6ième primaire ;
- Etablir des plans de déplacements scolaires ;
- Promouvoir la mobilité actives auprès des enfants et parents.

2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Programmation des travaux

Les principales étapes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Dresser un état des lieux des infrastructures et mesures existantes au sein des établissements scolaires stéphanois ;
- Identifier les écoles souhaitant s'investir dans une démarche d'amélioration de la mobilité au sein de l'établissement ;
- Avec les écoles volontaires :
  - Identifier et former un ou plusieurs référent(s) mobilité
  - Etablissement d'un plan scolaire de déplacements : état des lieux, enquête, plan d'actions
  - Mettre en œuvre le plan d'actions

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »
- Ecoles de la commune – Direction et/ou référent mobilité

Partenaires

- SPW – Cellule EMSR (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)
- Pro-Vélo asbl

2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Description du projet

Le projet consiste à généraliser le concept de village 30 à l'ensemble du territoire dans le but d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé (sécurité et bruit) et de permettre une croissance de la pratique des modes actifs et plus spécifiquement des vélos.

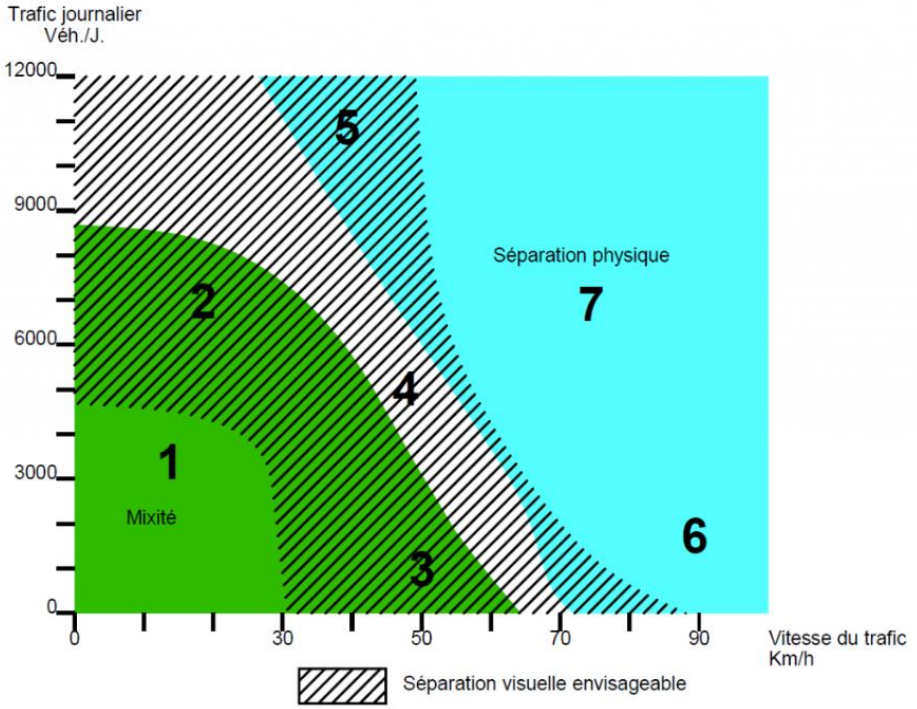
Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne, services « mobilité » et « travaux »
- SPW – Direction des routes

Partenaires

- SPW – Planification de la mobilité
- Riverains





2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Programmation des travaux

Faire un état des lieux de la situation existantes :

- Positionnement des limites d'agglomération et/ou limites de zones 30 ;
- Relevé des dispositifs ralentisseurs : chicane, rétrécissement, plateau, revêtement différentié…
- Analyse des vitesses pratiquées dans les zones 30 existantes → si pas de données existantes, placer des radars préventifs par exemple ;

Délimiter la future zone 30 :

- Organiser une réunion consultative de la population par village pour alimenter les réflexions de délimitation de la zone 30 ;
- Identifier les entrée de zone 30 à aménager et les tronçons potentiellement problématiques ;

Organiser une phase de test de la zone 30 :

- Communiquer sur la phase de test ;
- Placer les panneaux règlementaires + marquage au sol ;
- Organiser des observations de terrain pour relever les dysfonctionnement ;
- Analyser les vitesses pratiquées sur les tronçons préalablement identifiés comme problématiques ;
- Organiser une réunion consultative avec la population pour tirer les conclusions de la phase de test ;

Matérialiser la zone 30 sur base des conclusions de la zone de test ;

- Communiquer sur la zone 30 ;
- Placer des dispositifs ralentisseurs ;
- Placer des radars préventifs pour accentuer la sensibilisation et évaluer l'efficacité des mesures prises.

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Description du projet

La Roselière est implantée le long de la rue de la Papeterie à Beaurieux, sur la parcelle cadastrales 663Z3. Sur la carte de l'occupation du sol, elle est matérialisée par la des feuillus >3m. Elle est longée, en limite sud, par l'Orne (cours d'eau non navigable de 1ère catégorie).

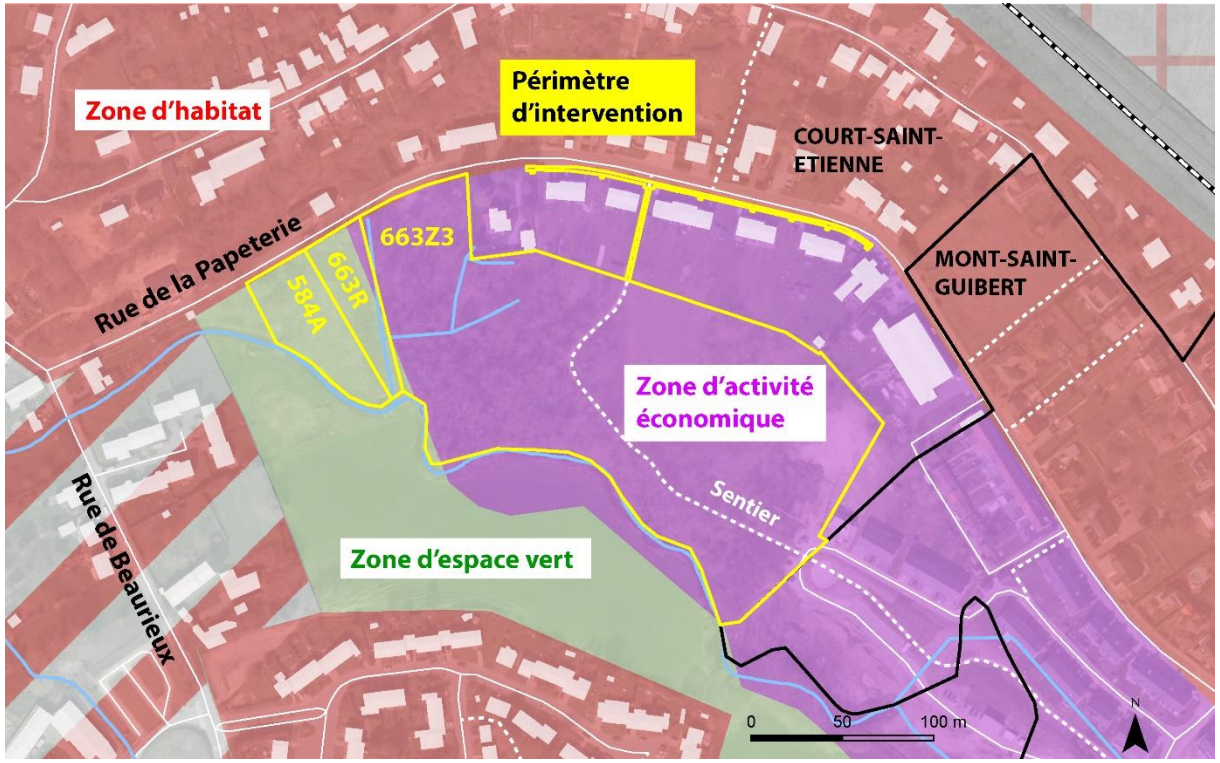
Le projet vise à aménager le site de la Roselière (parcelle communale) et les 2 parcelles le jouxtant à l'ouest (663R et 584A) appartenant à des propriétaires privés. Les objectifs poursuivis sont de protéger et développer la nature, gérer les risques liés aux inondations (en créant une zone d'immersion temporaire) et créer une espace de détente pour les habitants.

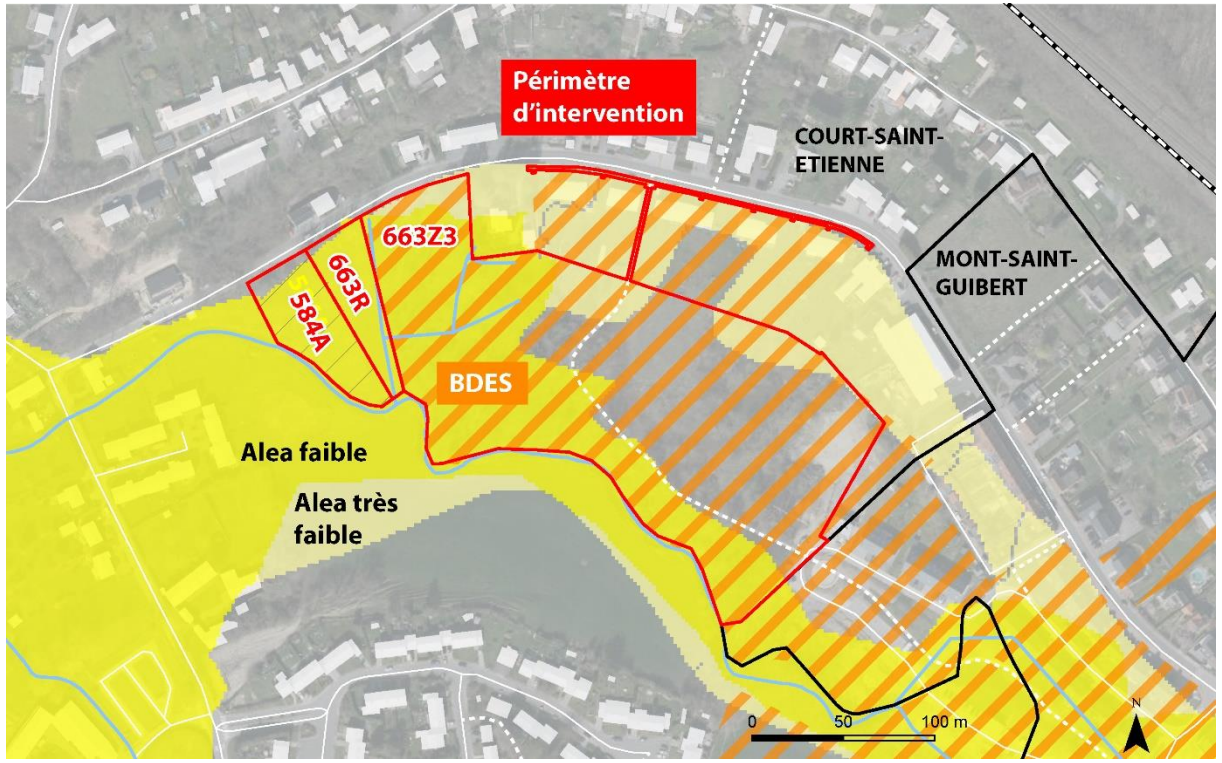




2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Situation de droit





En raison du passé industriel de la zone (papeterie de Mont-Saint-Guibert), les parcelles 663z3 et 584A sont reprises, dans la BDES (Banque des Données de l'Etat des Sols) dans la catégorie « Pêche » qui indique que l'Administration dispose d'informations qui permettent d'affirmer que le sol : soit est pollué, soit a été pollué ou bien encore qu'il accueille ou a accueilli une activité potentiellement polluante.

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

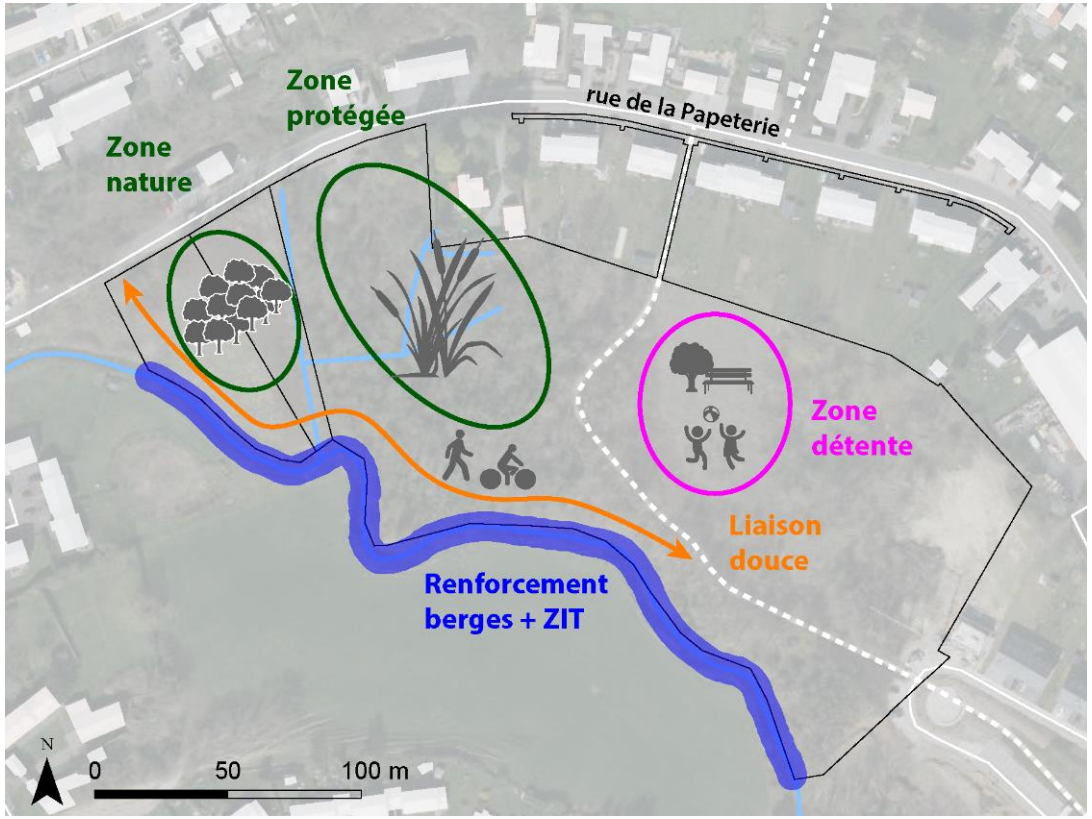
Programmation des travaux

Afin de lutter contre les <u>risques d'inondations</u> :

- Renforcement des berges de l'Orne ;
- Création d'une zone d'immersion temporaire.

Afin de protéger et renforcer les <u>ressources naturelles</u> :

- Confier la gestion de la Roselière à Natagora et protéger la zone en interdisant l'accès au public ;
- Planter des arbres, des arbustes et des haies dans les zones actuellement herbacées afin de renforcer la biodiversité et agrémenter l'espace de détente.



Afin d'offrir un <u>espace de détente</u> aux habitants :

- Créer une zone de jeux en bois ;
- Placer du mobilier urbain, notamment des bancs ;
- Créer un sentier entre le sentier existant et la rue de la Papeterie via la parcelle 584A. Cet aménagement permet de matérialiser le projet de coulée verte (itinéraire modes actifs) entre les communes de Mont-Saint-Guibert et de Court-Saint-Etienne. Etant donné la zone d'aléa d'inondation, un chemin sur caillebotis pourrait être envisagé ;
- Placer des panneaux didactiques en lien avec la roselière et la zone d'immersion temporaire
- Envisager un poste d'observation en hauteur (intérêt à vérifier).

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Natagora
- SPW – Direction de l'Assainissement des Sols
- Spaque
- Habitants

2.6 Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

Description du projet

Les actions habituellement mises en place pour soutenir les circuits courts et producteurs locaux sont :

- Construire/aménager une hall circuit-court de transformation/commercialisation de produits ;
- Aménager un magasin coopératif de produits locaux gérés par les agriculteurs (cfr Agricovert à Gembloux, les petits producteurs à Liège ou Fermes en vie à Marche-en-Famenne) ;
- Animer le marché des producteurs : jeux anciens, artiste de rue, musicien, château gonflable, bar fun, … ;
- Organiser un stand des producteurs lors des festivités et événements (marchés estivaux, fêtes de Wallonie, Marché de Noël, Jyvasik …) ;
- Editer des supports (affiche, folders, flyers) et les diffuser régulièrement via les canaux de com communaux (site web, journal communal, …) ;
- Editer des panneaux à placer dans les champs faisant le lien entre la culture semée et cultivée et le(s) produit(s) transformé(s) commercialisé(s) chez un producteur ;
- Mettre en place une monnaie locale ;
- Planifier des journées de glanage collective…

2.6 Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

Etat du dossier

Plusieurs initiatives visant à soutenir les producteurs locaux existent sur le territoire de Court-Saint-Etienne :

- La coopérative citoyenne « Quatre Quarts », implantée à Court-Saint-Etienne, s'anime autour des quatre parts que sont la cantine, l'artisanat, la librairie et les ateliers ;
- La coopérative Agricovert qui dispose d'un comptoir Rue Emile Henricot à Court-Saint-Etienne ;
- En 2022, le Forum Stéphanois a édité un annuaire des circuits courts pour Court-St-Etienne et environs (Annuaire) ;
- Cartographie des collectifs citoyens belge réalisée par le RCR² (https://asblrcr.be/cartographie/) ;
- En 2022, s'est tenu un marché des producteurs locaux sous le Hall n°11 de Court-Saint-Etienne tous les derniers vendredis du mois (projet du lot 0) ;
- …

Objectif ou projet concret? Lot 2 ou lot 3?







2.7 Soutenir les agriculteurs vers des modes des productions plus durables

Description du projet

Les actions habituellement mises en place sont :

- Organiser des journées de rencontre et de démonstration avec les organisations agricoles existantes ;
- Proposer des chantiers participatifs avec les agriculteurs (plantations de haies, pressage du jus, vendanges, …)
- Développer un fonds d'investissement ou une bourse pour soutenir financièrement les agriculteurs changeant de pratiques culturales
- Organiser et développer le prêt coup de pouce sur le territoire ;
- Organiser et développer le tax-shelter sart-up/scale-up pour les agriculteurs du territoire ;
- Proposer un accompagnement administratif et marketing aux producteurs qui font des campagnes de crowfounding
- …

Objectif ou projet concret? Lot 2 ou lot 3?

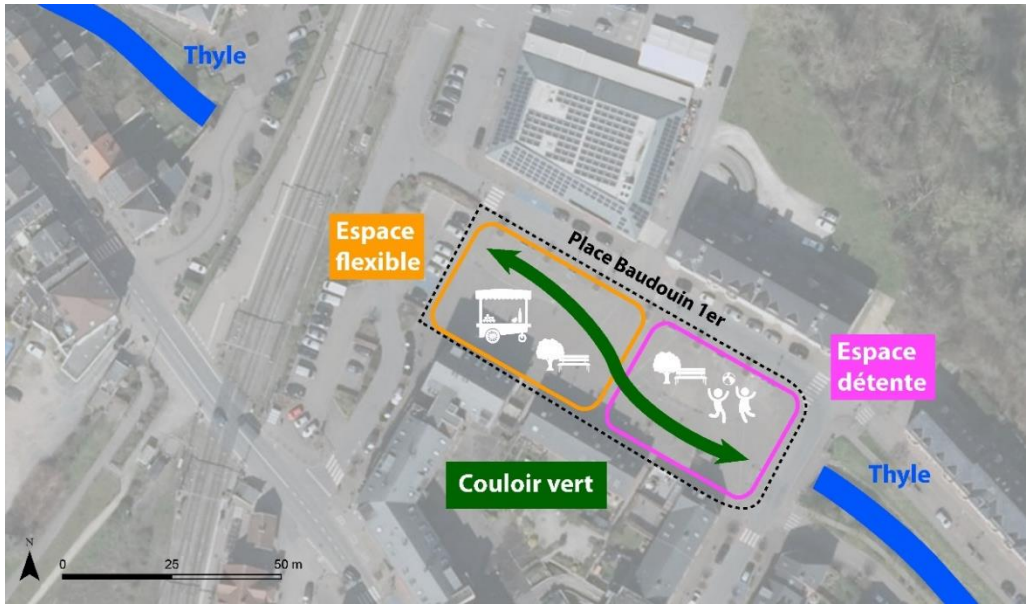
2.8 Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er

Description du projet

La place Baudouin 1er est située dans le centre de Court-Saint-Etienne, à proximité de la gare et du RAVeL. D'une superficie d'environ 25 ares et couvrant le cours de la Thyle, elle est entourée par les bâtiments résidentiel et une grande surface alimentaire. Tous les mardis matin, elle accueille le marché hebdomadaire. Quelques arbres, bancs et lampadaires viennent rompre l'espace entièrement minéralisé.

Le projet vise à améliorer sa convivialité et son attractivité en :

- Créant un couloir verdurisé entre les tronçons apparent de la Thyle en amont et en aval de la place, tout en veillant, si possible) à créer une continuité des sols (trame brune) ;
- Ajoutant / réorganisant le mobilier urbain (bancs, kiosque…) afin de rompre la rigidité de la configuration actuelle et offrir un espace adapté aux différentes générations.





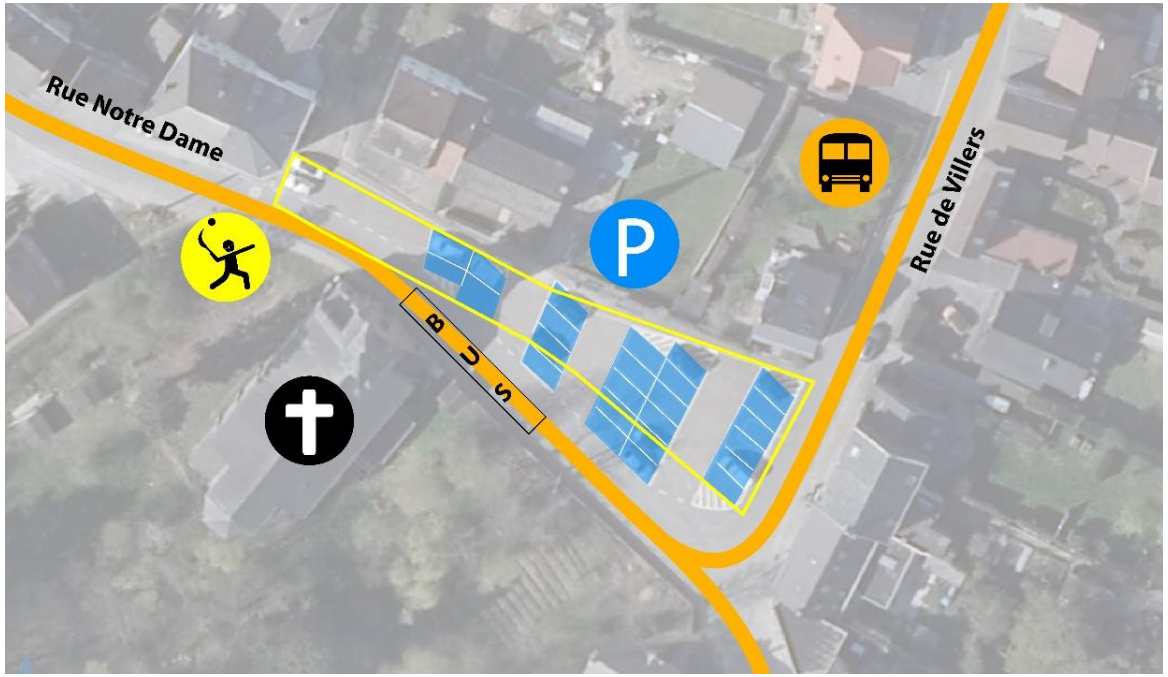
Parties prenantes

Porteurs de projets	Partenaires
Commune	Habitants
	Commerçants (marché)

2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Description du projet

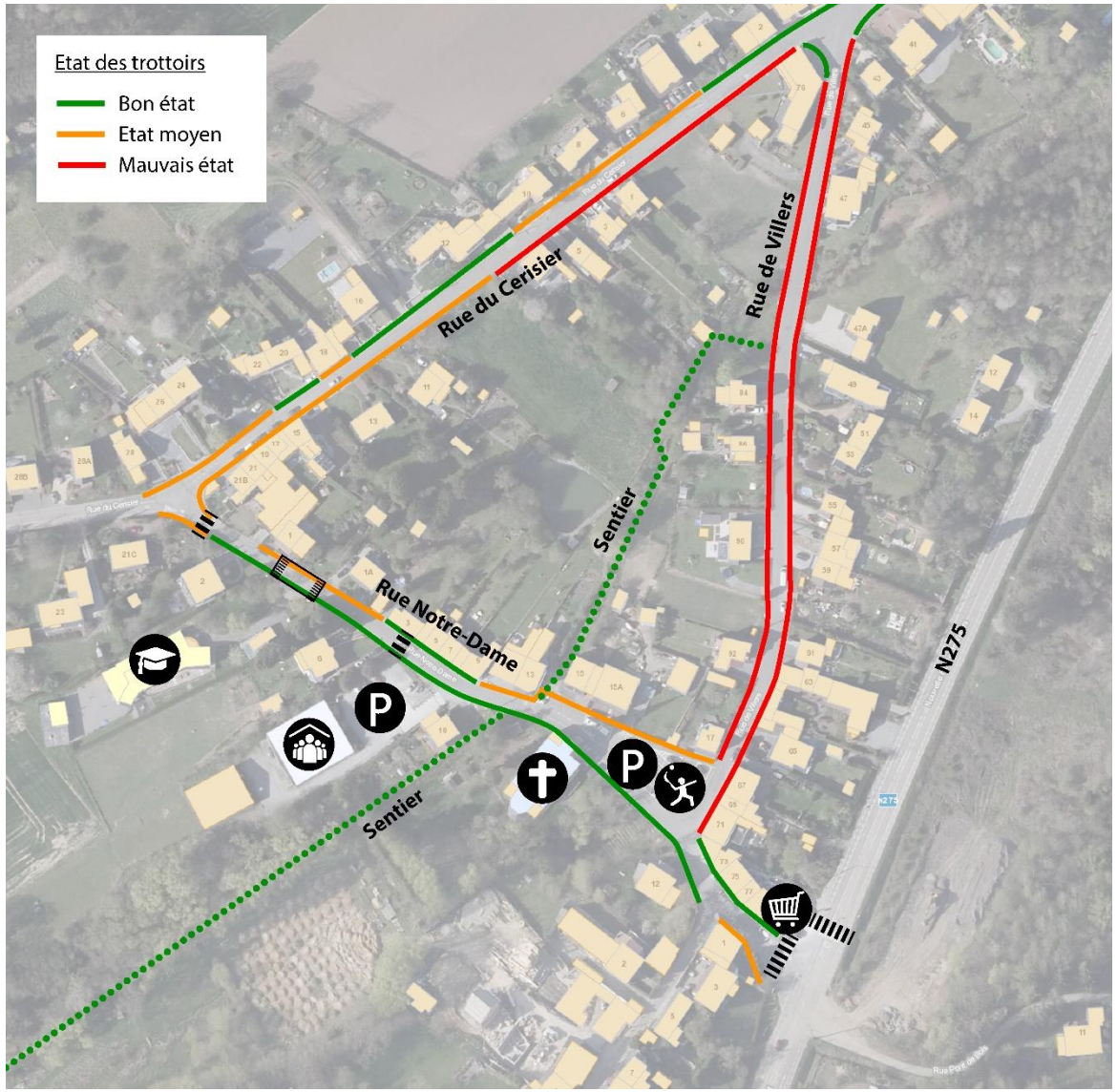
Situé au sud du territoire communal, Tangissart est un village résidentiel qui compte notamment deux écoles fondamentales, une salle de Village (privée), des mouvements de jeunesse, une place dédiée au stationnement et à la balle pelote et des sentiers de promenade. Ces différents éléments génèrent des déplacements en voiture mais aussi à pied et à vélo. Le bus 28 « Genappe - Tangissart - Ottignies » y transite également. Bien que la zone 30 soit favorable à la mixite des modes, les infrastructures actuelles ne permettent pas d'offrir aux piétons le confort et la sécurité nécessaires lors de ses déplacements dans le cœur du village.



Le projet consiste à aménager le cœur du village dans le but de :

- De créer un espace convivial au niveau de place de village (à côté de l'église) ;
- D'aménager des infrastructures piétonnes confortables pour assurer la liaison entre le différents pôles d'intérêts (école, salle, place et gare de Faux).

2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt



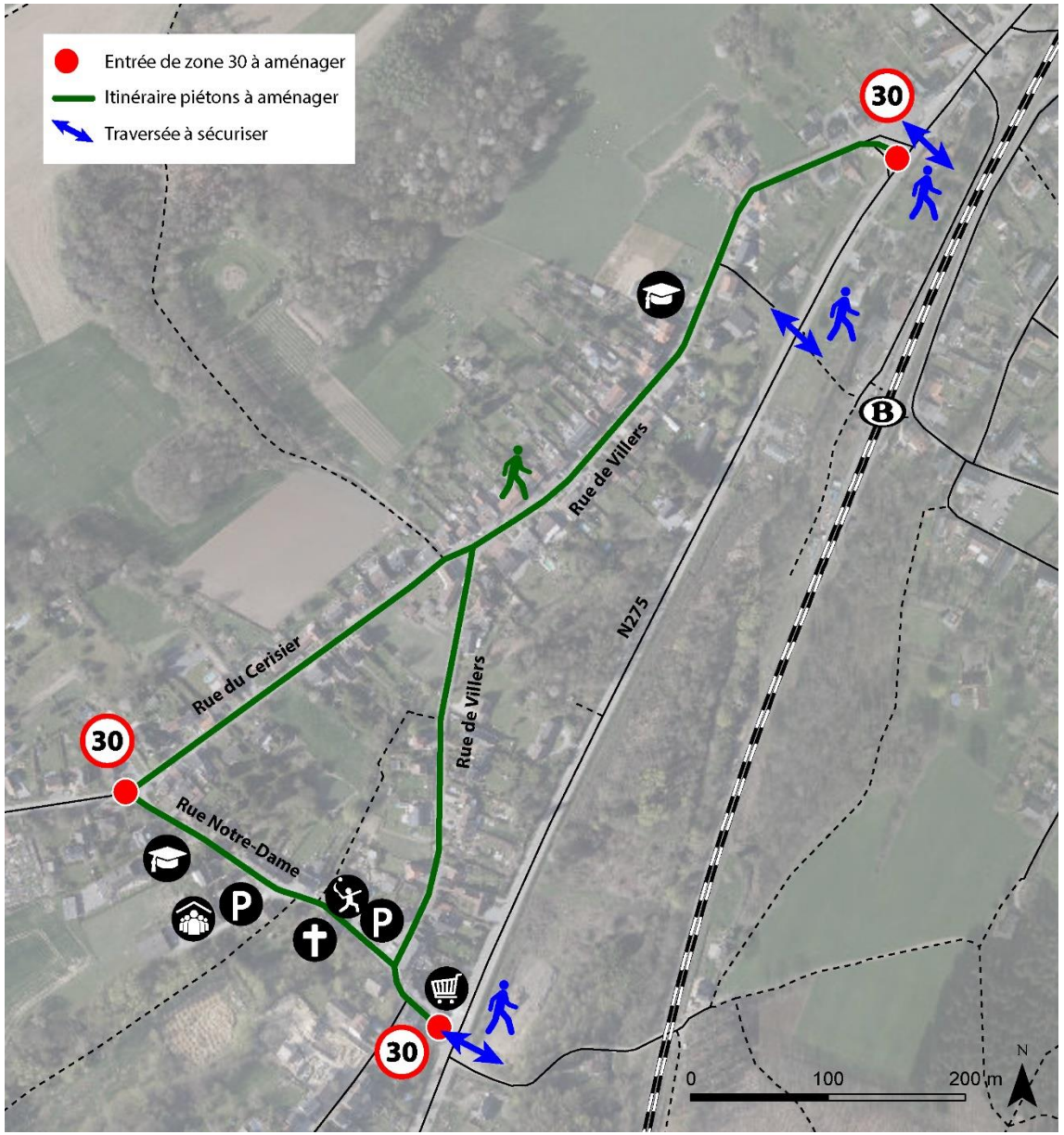


2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Programmation des travaux

Dans le but de répondre aux objectifs de sécurisation des déplacements piétons, les aménagements suivants sont préconisés :

- Aménager les entrées de zone 30 dans le but de marquer clairement l'entrée dans une zone apaisée
  - Au carrefour « N275 – Villers »
  - Au carrefour « N275 – Notre-Dame »
  - Au carrefour « Notre-Dame – Cerisier »
- Aménager un itinéraire piéton de qualité (min. 1,50 m de large) entre les différents pôles d'intérêt du village (gare, école, place, commerce alimentaire et salle) ;
- Rendre conformes les traversées piétonnes ;
- Assurer la sécurité de la traversée de la N275 : au nord, au sud et à hauteur de la gare ;
- Organiser le stationnement dans le but de limiter la vitesse de circulation et protéger les piétons ;
- Intégrer les besoins du TEC et envisager, au besoin, l'adaptation du l'itinéraire et/ou des arrêts.



2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Programmation des travaux

Concernant l'aménagement de la place, la situation est plus complexe dans la mesure où différents enjeux sont mis en balance : le maintien du terrain de balle pelote, les besoins en stationnement (mouvement de jeunesse et tourisme) et les enjeux de convivialité aujourd'hui inexistants. Afin d'opérer des choix en matière d'aménagement, il y a lieu de réaliser une analyse des besoins réels en stationnement (relevés d'occupation / de rotation) et d'envisager la mutualisation de la zone de stationnement de la salle Notre-Dame (propriété privé). L'acquisition de la salle par la commune (option déjà envisagée), la fonction de stationnement pourrait être délocalisée au profit d'une aménagement de qualité au cœur du village, devant l'église.





2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11

Description du projet

Le Hall n° 11, a été construit en 1907 à l'emplacement du Grand Moulin, berceau des Usines métallurgiques Émile Henricot. Il est remarquable par sa charpente métallique son assemblage au moyen de rivets, ainsi que ses piliers en fonte. La présence de bois debout (bois d'œuvre placé verticalement, dans le sens de son fil) ainsi que des rails de chemins de fer à voie étroite sont également présent sur le site. Celui-ci est classé depuis le 2 octobre 1995.

Le projet consiste à valoriser ce bâtiment emblématique de Court-Saint-Etienne en améliorant ses infrastructures d'une part et en y organisant des animations et activités d'autre part.





Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Agence wallonne du patrimoine (AWaP)
- Associations culturelles

2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11

Programmation des travaux

Aménagement du hall n°11

L'aménagement du hall est actuellement assez sommaire et limite les activités qui pourraient y être organisées (voir point suivant). Afin de permettre la valorisation du site, les propositions suivantes sont formulées. Il est important de rappeler que les aménagements seront conditionnés par le classement du bien patrimonial.

- Fermer l'espace avec des vitres (ex : Parlement wallon à Namur) pour permettre l'utilisation du bâtiment pendant toute l'année et réduire les éventuelles nuisances pour les riverains ;
- Créer plusieurs niveaux afin d'augmenter la surface utilisable (ex : mezzanine ou coursive) ;
- Etendre l'emprise du lieu en supprimant les quelques places de parking jouxtant le hall.

Organisation d'activités

Les habitants de Court-Saint-Etienne souhaite faire vivre ce lieu emblématique du territoire en organisant diverses activités telles que :

- Marché de producteurs locaux ;
- Marché de Noël ;
- Parcours d'artistes ;
- Apéros des voisins ;
- Festival des arts de la rue ;
- Séance de sport (ex. yoga) ;
- Court-Saint-Etienne plage (le long de la Thyle) ;
- Lieu de départ des promenade (placement de panneaux)
- …

2.11 Développer des itinéraires de promenades via des sentiers

Description du projet

La commune de Court-Saint-Etienne dispose d'atouts patrimoniaux, naturels et paysagers dont les habitants veulent profiter et faire bénéficier les visiteurs. Une série de balades balisées et cartographiées existent sur le territoire créées par la Patrimoine Stéphanois. Le projet consiste à développer, entretenir et promouvoir les itinéraires de promenade sur le territoire communal afin que les habitants puissent bénéficier de ces différents atouts. Cette mise en valeur passe également par une communication adaptée et l'organisation d'événements afin de susciter l'intérêt des habitants et visiteurs.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- Patrimoine stéphanois

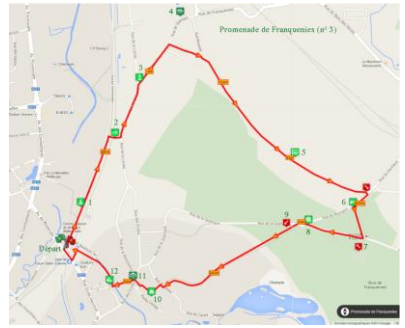
Partenaires

- Propriétaires des sentiers
- Centre Culturel du Brabant wallon

Etat du dossier

Le Patrimoine stéphanois a créé 14 itinéraires de promenades balisées, accessible en ligne sur SityTrail et téléchargeable via un QR Code.

Promenade **1**, de la Chapelle aux sabots
(nouvel itinéraire de la promenade des Escavées de l'édition 2011)
Promenade **2**, de la Cala (nouvel itinéraire)
Promenade **3**, de Franquenies
Promenade **4**, du Ruchaux
Promenade **5**, du Glori
Promenade **6**, du Chenoy
Promenade **7**, des Wignets
Promenade **8**, du Sartage
Promenade **9**, de Chevlipont
Promenade **10**, des Tombelles
Promenade **11**, de Suzeril et de la vallée de la Thyle
Promenade **12**, des monuments du centre et de la vallée de l'Orne
Promenade **13**, du pré-RAVeL et chemin de la Filature (accessible PMR)
Promenade **14**, de la Thyle au Chenoy (voir sur SityTrail)



2.11 Développer des itinéraires de promenades via des sentiers

Programmation de travaux

Etat des lieux

La première étape de la mise en œuvre du projet est de **mettre les différents acteurs autour de la table** afin d'identifier les informations existantes ainsi que les compétences / connaissances de chacun de manière à pouvoir attribuer les rôles futurs.

La réalisation de l'état des lieux consiste à :

- Identifier les itinéraires de promenades existants (Patrimoine Stéphanois) et vérifier l'état de sentiers et du balisage ;
- Identifier les points et itinéraires d'intérêt non couverts par les itinéraire existants et vérifier le statut juridique et l'état des sentiers ;
- Identifier les nouveaux itinéraires de promenade à développer.

Pour cette phase de l'état des lieux, le porteur de projet peut être accompagné par un bureau d'études externe spécialisé en mobilité piétonne.

Création des itinéraires

Sur base de l'état des lieux, il y a lieu de :

- Identifier les niveaux d'intervention (débroussaillage, adaptation du revêtement…) pour la remise en état du sentier / chemin et définir un niveau de priorité (les besoins diffèrent en fonction du public-cible) ;
- Réhabiliter les sentiers formant les itinéraires de promenade ;
- Baliser les balades existantes et projetées (identification des besoins, fabrication et pose des panneaux).

2.11 Développer des itinéraires de promenades via des sentiers

Promotion et communication

Pour faire vivre ce réseau de chemins et sentiers, il est indispensable de communiquer et de promouvoir les itinéraires de promenade en utilisant les multiples canaux disponibles :

- Site Internet de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Pages Facebook de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Article dans le bulletin communal (mise en valeur d'une ou plusieurs balades) ;
- Edition de brochures reprenant une carte avec le / les tracé(s) et spécifiant les informations pratiques (distance, niveau de difficulté, accessibilité PMR, accessible aux cavaliers…) ;
- Création d'une capsule vidéo de promotion ;
- Mise à disposition de ces brochures en version papier (à l'administration communale et au centre culturel) et en version numérique (sur les sites Internet de l'administration communale et du centre culturel) ;
- Publication des itinéraires sur des applications spécialisées (ex : Wikiloc…) ;
- Organisation d'événements (marche Adeps, promenade thématique et didactique lors de la semaine de la mobilité ou des journées du patrimoine, challenge course à pied…).

Entretien

L'entretien est une étape essentielle dans la réussite du projet. Il y a lieu plusieurs fois par an de :

- De vérifier le balisage (présence et visibilité des panneaux) ;
- Veiller à l'état des chemins / sentiers et faire effectuer les petits travaux nécessaires (ex. débroussaillage, propreté…).

Cette étape d'entretien peut être en partie déléguée à la population par un système de parrainage des chemins et sentiers ou être réalisée avec l'aide de services communaux.

Collège communal – 26/10/2022

Projets du lot 3

ICEDD

Projets du lot 3

3.1 Développer les voitures partagées dans les villages

3.2 Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs Lot 1 vers lot 3 Manque d'information

3.3 Créer / aménager une salle de village à Tangissart

3.4 Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

3.5 Rénover la complexe sportif et construire une salle de gymnastique contiguë

3.6 Mettre en œuvre un projet en matière de sport

3.7 Evaluer les besoins et créer un espace de co-working

3.8 Redynamiser le marché hebdomadaire

3.9 Accroitre l'attractivité du centre et des commerces Lot 2 vers lot 3 Manque d'information

3.10 Créer une plateforme d'échange entre associations

3.11 Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Réunion de coordination - Commune / ICEDD / FRW/SPW-DDR 08/03/2023 – Synthèse succincte

Participants :
*Pour le **Collège communal** : Michael GOBLET D'ALVIELLA, Jean-Christophe JAUMOTTE, Mélanie LAROCHE, Séverine OLEFFE, Steve DE WEVERE, Axel ECTORS*
*Pour l'**Administration communale** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR – service Environnement)*
*Pour le **Service Extérieur de la Direction du Développement Rural – SPW** : Xavier DUBOIS (Attaché)*
*Pour **l'ICEDD** : Florence VANDY (Auteur)*
*Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour

1. **Planning : cycle d'approbation du PCDR**
2. **Présentation d'une première version d'avant-projet de PCDR + avis**
3. **Réflexion sur première demande de convention Développement rural**

Annexe : An1 Présentation FRW-ICEDD ; An2 : planning détaillé des prochaines étapes.

Copie :

- Aux participants
- A la responsable de l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW et à la Direction générale de la FRW

Eléments principaux ressortant de la rencontre

1. Planning : cycle d'approbation du PCDR

Nicolas Bosmans, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, présente le planning des prochaines étapes menant à l'approbation du PCDR de Court-Saint-Etienne.

Il avertit que ce planning, tout en étant réaliste, est assez serré dans l'hypothèse où la Commune voudrait rentrer une première demande de convention développement rural à la session de mars 2024 (dernière session possible en principe avant les élections communales).

→ *Planning détaillé en annexe 2*

Remarques/questions des participants :

- Concernant l'approbation du PCDR en Conseil communal : il n'y a pas de séance en juin. Ce sera donc le 6 juillet.
- La Commune a l'intention de rentrer un premier dossier de demande de convention avant la période électorale.
- Selon Xavier Dubois, la réunion de coordination pour la première demande de convention faisabilité pourrait se tenir en octobre-novembre, après la présentation en P.A.T., et « sous réserve de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ». Cela permettra de se donner

un peu de marge pour le suivi du dossier. De plus, le mois de janvier n'est pas une période idéale pour la tenue d'une réunion de coordination.

- Précision de Xavier Dubois concernant la convention faisabilité : il s'agit d'une enveloppe de 20 000€ permettant à la Commune de désigner un auteur de projet qui élaborera le projet définitif. Cette demande de convention-faisabilité peut être rentrée à la Ministre à deux moments de l'année : le 15 mars et le 15 septembre. Par la suite, l'envoi du projet définitif au SPW-DDR permet, après analyse, d'établir une convention-réalisation qui sera envoyée à la Commune pour l'adjudication et l'exécution des travaux. L'obtention de cette convention-réalisation n'est pas soumise aux deux sessions d'introduction du 15 mars et du 15 septembre.

2. Présentation d'une première version d'avant-projet de PCDR et avis

2.1 Présentation

Une première version d'avant-projet de PCDR a été envoyée aux participants le 17/02/23.

Florence Vandy (ICEDD), Auteur de projet, présente succinctement l'avant-projet de PCDR.

Eléments principaux ressortant de la présentation :

- Rappel de la structure du PCDR. Pour la partie 1, cas particuliers :
  - La partie « 1a » est le diagnostic territorial établi par AGORA en 2019.
  - La partie « 1b » est le complément de diagnostic sur le réseau écologique commandé par la Commune.
- Présentation des évolutions des parties 4 et 5 suite aux remarques reçues de la CLDR, de la Commune et de la FRW (voir annexe 1).

2.2 Remarques/questions des participants :

- Remarque générale pour les projets mobilité « réseau cyclable » : l'historique est assez long et surtout est remis systématiquement dans chaque fiche. Est-ce bien utile ?
  - Auteur : oui même si cela peut paraitre être une redite. En effet, lors de la phase de mise en œuvre des projets, les fiches seront activées indépendamment. Il est important que pour chaque fiche concernée, les lecteurs aient un état complet du dossier.
- FP 1.1 : Aménagement de la place de Sart – Intégration plus forte de la fonction de convivialité demandée par la CLDR.
  - Commune : cette question a fait l'objet d'une réflexion en conseil consultatif de la mobilité. Selon celui-ci, il est difficile de concilier les aspects parking et ceux de convivialité, considérant également qu'il faut laisser de la place pour l'installation des chapiteaux.
  - Auteur : Il est possible d'amener la fonction de convivialité « par petites touches », sans pour autant supprimer la question du parking, notamment via la nouvelle parcelle qui a été incluse dans le projet.
- FP 1.2 : « Lieu d'intermodalité à la rue Belotte » :
  - Commune : pour la partie « cyclostrade », le projet est porté par la Province et le SPW. Et la Commune n'a pas de quote-part financière.
  - Auteur : en effet, ce sera rectifié. Mais pour la partie « rue Belotte » (objet de la fiche), si le DR (notamment) est sollicité, il y aura nécessairement une quote-part communale.
  - Xavier Dubois : dans le tableau de subventionnement de cette fiche, ne pas noter « Communes ; SPW – MI » au niveau de la ligne 20%, uniquement « Commune ».

- Questionnement de l'Auteur et de la FRW par rapport à la fiche 1.10 « foyer populaire » : au vu du descriptif actuel de la fiche, on a l'impression que le projet est déjà en cours et que le PCDR ne pourrait apporter de plus-value, formulé ainsi. Que faire de ce projet ? Transfert en lot 0 ?
    - Commune : pour refaire l'historique, le foyer est un bâtiment appartenant à la Commune. Une convention d'utilisation a été établie entre le CCBW/Commune. Pour le citoyen, il n'est pas évident de constater que des artistes « pointus » occupent une partie du bâtiment en résidence, et ne « profitent » pas aux citoyens. D'où la demande initiale des habitants dans les réflexions du PCDR. Il est cependant vrai que, telle que rédigée, la fiche n'apporte pas grand-chose par rapport à ce qui est déjà en cours. Par contre, le projet pourrait être revu de manière plus large et ambitieuse par des investissements pour aménager la partie du bâtiment encore non exploitée. Mais est-ce éligible avec les subsides du Développement rural ?
    - Xavier Dubois : si la destination est purement culturelle, ce n'est pas éligible en développement rural. Par contre, les bâtiments polyvalents, comprenant pour partie des fonctions culturelles (Maison rurale) sont éligibles en DR.
    - Après discussion, il est proposé de revoir le contenu de la fiche en prévoyant la rénovation et l'aménagement des caves et du grenier du bâtiment pour la création d'un lieu de vie polyvalent à destination notamment des acteurs et associations locales. Par contre, ce projet devrait être reporté en lot 2, d'une part car il n'est pas envisageable de l'activer dans les trois ans (au vu des élections communales), d'autre part, il n'est plus possible au vu du timing, de rédiger une fiche du lot 1 (avec estimation financière). Par ailleurs, la commune sera prête si une opportunité d'appel à projet (tiers-lieu,...) permet d'activer le projet plus tôt.

2.3 Conclusions :

L'Auteur adaptera l'avant-projet suivant les remarques émises en séance. La plus importante est la révision de la fiche 1.10 « foyer populaire » vers un projet du lot 2 comprenant la rénovation et l'aménagement d'une extension polyvalente de type « Maison rurale » à destination également des acteurs locaux.

L'avant-projet de PCDR modifié en ce sens sera envoyé à la CLDR au plus tard le 21 mars et présenté en séance plénière le 4 avril prochain.

3. Réflexion sur la première demande de convention Développement rural

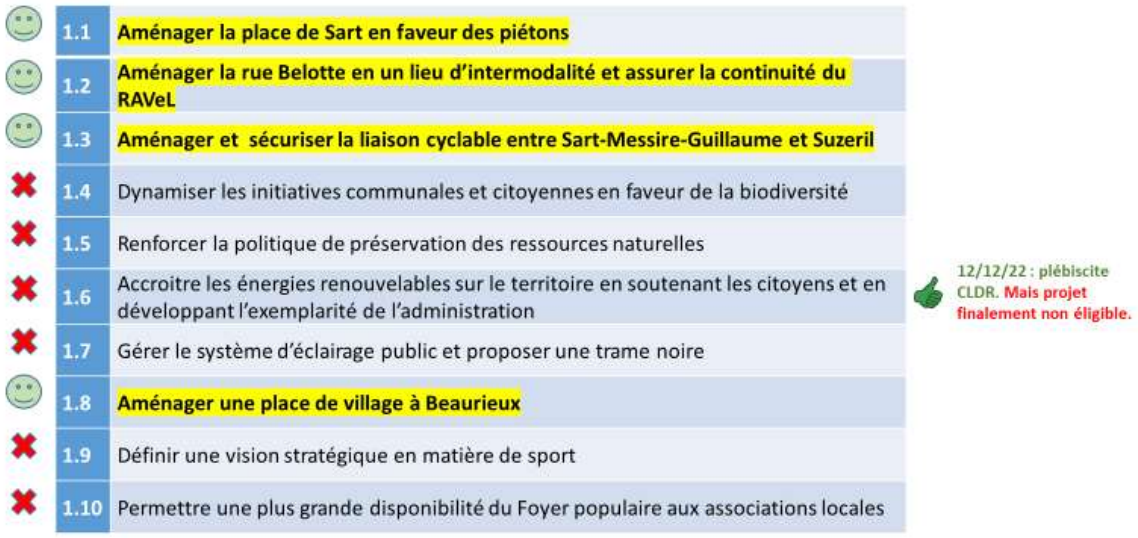
Le projet de PCDR devra comporter le choix de principe du projet qui fera l'objet d'une première demande de convention (financement) par le développement rural wallon. La fiche de ce projet devra encore être un peu plus détaillée que les autres fiches projets.

Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :

- Du lot 1 ;
- Eligible par le Développement rural wallon ;
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante) ;
- Mobilisant la CLDR ;
- Porté par la Commune (et sur propriété communale).

Parmi les projets du lot 1, Laetitia Lamarcq présente les projets qui sont potentiellement éligibles en Développement rural :

Quels projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements « développement rural »?



Le SPW-DDR a récemment précisé le caractère non-éligible en DR de l'installation de panneaux photovoltaïque seul (ceux-ci sont toutefois éligibles dans un projet plus global).

→ Xavier Dubois précise que ce type de projet n'est pas éligible par le DR pour les raisons suivantes :

- La politique sectorielle « énergie » ne subsidie plus l'équipement en panneaux photovoltaïques dans les bâtiments publics car leur amortissement est maintenant très rapide. Le développement rural n'a pas vocation de pallier les décisions prises dans les politiques sectorielles.
- Ce type d'investissement seul ne présente pas de particularités rurales, il ne rentre pas dans un projet « global » visant à l'amélioration du caractère rural de l'entité.

Comme il s'agissait du projet recueillant le plus de plébiscite de la CLDR lors de la réflexion menée à la dernière séance le 12/12/22, une proposition alternative devra être faite lors de la séance de présentation/approbation de l'avant-projet de PCDR le 4 avril.

Discussions :

- Les projets d'aménagement de la place de Beaurieux et de Sart sont les plus avancés. Pour les deux autres (rue Belotte et liaison cyclable à Sart), il demeure des incertitudes.
  - X Dubois : le projet ne doit pas être précis dans les moindres détails pour la rentrée de la demande de convention. C'est au stade « avant-projet », une fois la convention-faisabilité obtenue, que le projet définitif est précisé. Néanmoins, pour la rentrée du projet, il ne peut en effet y avoir de contrainte bloquante dès le départ le projet.
- X. Dubois : Il est préférable mais pas obligatoire de choisir la première demande de convention au stade de la défense du projet de PCDR en P.A.T. Néanmoins, obtenir un accord de principe de la CLDR sur la première demande de convention permet d'activer le dossier plus rapidement. Si la Commune attend que le PCDR soit approuvé pour décider avec la CLDR quel projet rentrer, il est clair qu'il ne sera pas possible de rentrer un dossier avant la période électorale.

Conclusion :

Le Collège est d'avis de proposer à la CLDR d'introduire comme première demande de convention le projet d'aménagement de la place de Beaurieux. Il s'agit en effet du projet le plus mûr et activable à l'heure actuelle. Il est aussi le plus exemplatif pour le développement rural en termes d'aménagement d'espaces publics car il est fort en lien avec des aspects de convivialité, avec les activités de mouvements de jeunesse, d'un bâtiment « lieu de vie » (ancienne école).

Mélanie L. présentera pour le Collège la proposition de première demande de convention à la CLDR le 4 avril prochain.

4. Divers

- Steve DE WEVERE pose la question du **timing et des étapes à suivre concernant l'activation du budget participatif en DR** avec la CLDR en tant que comité de sélection.
  - FRW : avant approbation du PCDR par le GW, les étapes suivantes pourraient être enclenchées : présentation en CLDR et en Conseil communal du cadre du budget participatif « développement rural » + accord de principe de fonctionner à l'avenir selon ce cadre réglementaire.
  - Xavier Dubois : il serait possible de solliciter la CLDR en tant que comité de sélection mais sans demander les subsides au niveau régional. Ainsi, la CLDR pourrait suivre le budget participatif 2024 communal en respectant déjà le règlement régional. Puis, en 2025, demander le subside à la Région et continuer la même procédure.
  - FRW : une CLDR pourrait donc être tenue en mai / juin pour enclencher le processus.

- Steve DE WEVERE : 4 personnes (3 citoyens et un mandataire) font partie du comité de sélection actuel du budget participatif communal mais ne sont pas membres de la CLDR : à quel moment pourraient-il rejoindre la CLDR ?
  - FRW : Ils peuvent candidater de manière spontanée à tout moment pour rejoindre la CLDR, via le formulaire en ligne. Il faut que ces personnes aient bien conscience que la CLDR ne fait pas uniquement le suivi du budget participatif. Ils seront sollicités à minimum 4 réunions annuelles et suivront l'ensemble de la mise en œuvre des projets du PCDR. Il faut vérifier que cela leur convient. Le Conseil communal devra approuver la nouvelle composition. La FRW vérifiera s'il est bien possible d'intégrer 4 personnes au regard de la composition actuelle de la CLDR (clé de répartition) *
    - **Ndlr post-réunion :*
      - *Composition CLDR 25 octobre 2022 : 31 citoyens + 9 quart communal*
      - *Composition CLDR 2023 si 4 nouvelles candidatures : 34 citoyens + 10 quart communal = OK (minimum requis pour la part citoyenne : 32)*

Pour le secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Réunion de coordination

Mercredi 8 mars 2023





Ordre du jour



1. Planning : cycle d'approbation du PCDR
2. Présentation d'une première version d'avant-projet de PCDR + avis
3. Réflexion sur première demande de convention Développement rural

1. Planning : cycle d'approbation du PCDR

8 mars : Réunion de coordination - avis sur l'avant-projet de PCDR

4 avril : CLDR – Approbation avant-projet
Réunion hybride OK ?

19/04 (?) : validation avant-projet en Collège communal

Avis de recevabilité SPW
(15 jours renouvelable 1 fois)

Juin (?) : validation de l'avant-projet en Conseil communal

+/- Septembre : Défense du PCDR en Pôle Aménagement Territoire (P.A.T)

+/- Décembre : Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon

Janvier 2024 ? : Réunion de coordination
1ère demande de convention faisabilité

Mars 2024 : session d'approbation des demandes de convention

2. Présentation de l'avant-projet de PCDR : composition du PCDR

Partie 1 Analyse des caractéristiques du territoire
- 1.A Diagnostic territorial (2019) + cartes A0
- 1.B Réseau écologique (2022)

Partie 2 Consultation de la population

Partie 3 Diagnostic partagé

Partie 4 Stratégie de développement

Partie 5 Fiches-projets →
- Lot 0 — 11 projets
- Lot 1 — 10 projets
- Lot 2 — 11 projets
- Lot 3 — 11 projets

Partie 6 Tableau récapitulatif

2. Présentation de l'avant-projet de PCDR : principales adaptations

Partie 4 – Stratégie de développement

- Les différents objectifs ont été précisés
- Des indicateurs de résultats ont été ajoutés
- Les effets multiplicateurs ont été ajoutés

Partie 5 - Intitulé des fiches projets

- Intitulé plus adapté au contenu de la fiche
- Intitulé plus court pour une meilleure lisibilité

Partie 5 - Estimation budgétaire

Pour les fiches-projets éligibles en DR, la répartition « DR et autres sources de financement » a été précisée.

Partie 5 - Fiche du lot 0

- Un descriptif du projet en cours / finalisé a été ajouté
- Pour les fiches émanant uniquement de la dynamique de l'ODR : description un peu plus longue → objectifs, méthodologie et résultats

Partie 6 – Tableau récapitulatif

Le tableau récapitulatif a été créé sur base du contenu de la partie 5 du PCDR.

2. Présentation de l'avant-projet de PCDR : principales adaptations

Fiche-projet 1.1 : Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Remarques émises

- Le fait de consacrer l'entièreté de la place au stationnement pose question
- Demande pour un aménagement convivial

Adaptations

- Ajout de l'aspect convivial dans la description du projet
- Intégration de la parcelle communale situé au coin des rues de Sart et de Faux (actuel arrêt de bus)

Fiche 2.1 : Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs

Proposition initiale

Etant donné la largeur de l'espace public et l'impossibilité d'y aménager une piste cyclable en site propre, la fiche proposait d'envisager la création d'une bande cyclable suggérée, moyennant vérification des conditions des mises en œuvre (largeur et vitesse pratiquées).

Remarques émises

- La solution proposée par l'Auteur de chaussée à voie centrale ne fait pas l'unanimité, essentiellement à cause des problèmes de visibilité à certains endroits (dangerosité), de forte pente et de vitesse.
- La question du passage des vélos/piétons via le chemin forestier qui amène à l'école Steiner est également soulevée.

Adaptations

- La solution de la voie centrale banalisée n'est plus présentée comme l'unique solution.
- Première étape = réaliser une analyse technique visant à déterminer l'aménagement le plus adéquat pour les vélos compte tenu du contexte (largeur, flux, vitesse…) et de la disponibilité foncière. La possibilité d'acquérir des terres devra être intégrée à la réflexion.

3. Réflexion sur la première demande de convention DR



Un projet…

- Du lot 1
- Eligible en Développement rural
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante).
- Mobilisant la CLDR
- Porté par la Commune.

Quels projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements « développement rural »?

☺	1.1	**Aménager la place de Sart en faveur des piétons**
☺	1.2	**Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte**
☺	1.3	**Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril**
✖	1.4	Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
✖	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
✖	1.6	Accroitre l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
✖	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
☺	1.8	**Aménager une place de village à Beaurieux**
✖	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport
✖	1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales



12/12/22 : plébiscite CLDR. Mais projet finalement non éligible.

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne
Planning finalisation élaboration PCDR 2023

Etape	Date	Type de réunion	Objectifs
Réunion de coordination	**8/3 8h30**	**Collège/ICEDD/FRW/SPW-DR**	Avis sur V1 avant-projet Avis première demande de convention
Remise V2 avant projet PCDR à la Commune	**Fin de semaine du 13/03**	/	Remise par l'Auteur de la seconde version d'avant-projet en vue de la séance plénière de la CLDR
CLDR	**Le 4 avril**	**Séance plénière**	Approbation avant-projet PCDR Choix première demande de convention Préparation passage P.A.T.
Collège communal	19/04 ?	**Séance Collège communal**	Approbation version finale avant-projet PCDR
Demande d'avis de conformité au SPW-DR	21/04 ?		Demande d'avis de conformité
Vacances de printemps : du 1ier mai au 12 mai 2023			
Obtention avis de conformité	19/05max ?		
Approbation PCDR Conseil communal	6 juillet → Document conforme finalisé doit être en possession de la Commune pour le 1ier juin au plus tard.		Approbation du PCDR Décision de principe première demande de convention DR
Multiplication du document et envoi	Anticiper le travail de multiplication (voir circulaire)		

Passage en P.A.T	Début septembre ?		
Réunion de coordination première demande convention ?	Octobre-novembre 2023 (pour passage session de mars 2024)		
Approbation G.W	Décembre ?		

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laetitia Lamarcq et Nicolas Bosmans

13.3 Rencontre du personnel communal

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le Jeudi 31 mars 2022, Réunion de travail FRW/ Personnel communal
Réunion en ligne

Participants :

- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : F. PETRE (Directeur Général), V. DE MERODE (Agent relais PCDR), F-X LAMBERT (service environnement), G. RENIER (service communication), C. GILOT (service urbanisme), S. THIEBAUT (service travaux, mobilité), M. MICLOTTE (service extérieur)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Nicolas BOSMANS, Laëtitia LAMARCQ, Caroline DEGRAEF*

Copie :

- *Aux participants*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *A l'Auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *A la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation

---

1. Introduction

N. BOSMANS, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, souhaite la bienvenue aux participants.

Les objectifs de cette réunion de travail sont :

- d'informer le personnel communal sur l'opération de développement rural et l'élaboration du PCDR de Court-Saint-Etienne ;
- de présenter brièvement les contours du futur PCDR ;
- de recueillir l'avis technique des participants sur les 30 projets pressentis du PCDR.

2. Information générale sur les opérations de développement rural

N. BOSMANS rappelle le cadre des Opération de Développement Rural (ODR), notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.

- La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
- L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
- La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
- Le bureau d'étude (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon et un Arrêté d'Exécution dont la dernière version date de 2014, ainsi que d'une Circulaire ministérielle dont la dernière version date de septembre 2021.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

3. Les contours du futur Programme Communal de Développement Rural

- Actuellement la Commune de Court-Saint-Etienne se situe dans la **phase d'élaboration.** L'avant-projet de PCDR devrait être validé au niveau local, si tout va bien, pour la fin 2022. **L'approbation du PCDR est espérée pour le premier semestre 2023.**

- La **mise en œuvre du programme** s'étalera sur une **durée de dix années**, en l'occurrence jusqu'en 2033.

- **Premières étapes réalisées pour l'élaboration du PCDR :**
  - En 2019, le bureau d'étude AGORA a réalisé un diagnostic territorial, base de travail des consultations citoyennes.
  - En 2020, un vaste cycle de consultation de la population a été réalisé pour collecter le ressenti de la population et des acteurs de terrain sur l'état du territoire.
  - Sur ces bases, un diagnostic partagé (proposition réalisée par l'auteur de PCDR, le bureau d'étude ICEDD) a été discuté avec la Commune et la CLDR. Il a permis d'identifier les enjeux de développement du territoire.
  - Depuis l'automne 2021, la Commune et la CLDR co-construisent la stratégie de développement du PCDR.

- **Présentation de l'ossature de stratégie de PCDR :**
  - La stratégie a été co-construite sur base de **6 enjeux** :
    1. Gestion et sécurisation des déplacements ;
    2. Protection et gestion des ressources naturelles ;
    3. Soutien du secteur agricole ;
    4. Création de lieux de vie et d'infrastructures collectives ;
    5. Développement des activités économiques et touristiques ;
    6. Mise en œuvre de la communication au service des habitants.

- **20 objectifs de développement** ont été définis, déclinés par enjeu (3 à 4 objectifs par enjeu).
- 400 idées de projets, issues des différentes consultations citoyennes, ont été affinées, regroupées, triées par l'Auteur et la CLDR. A ce stade, **30 propositions de projets** sont sur la table. L'ossature peut évidemment encore bouger.
- Suite à la consultation citoyenne et à la rencontre du personnel communal, ces projets vont être affinés par la Commune, la CLDR et l'Auteur.

4. Résultats de la seconde consultation citoyenne

Cfr. An 1 – Présentation

N. BOSMANS présente les résultats de la seconde consultation en ligne des habitants qui a eu lieu sur la plateforme participative FRW **du 14 au 27 mars 2022,** via ce lien : https://participation.frw.be/fr-BE/projects/cse/4

La consultation citoyenne poursuivait un **triple objectif** :

- Réaliser un retour à la population pour les informer de l'état d'avancement des réflexions ;
- Sonder les habitants sur leur intérêt vis-à-vis des projets via un système de plébiscites (*liker* les projets les plus intéressants ou au contraire *disliker* les projets non prioritaires, incohérents…). Ce sondage sert d'indicateur pour la suite des réflexions. Il n'est en aucun cas un vote visant à sélectionner les projets du PCDR ;
- Apporter des informations pour enrichir les projets (écrire en commentaire les personnes à associer, les éléments à prendre en compte, précision des idées…). Ces informations serviront de terreau pour écrire les fiches-projets.

Résultats :

- La consultation a connu un beau **succès** : le nombre de stéphanois inscrits sur la plateforme a doublé : **386 inscrits** dont **225 personnes actives durant la consultation** ;
- **2141 plébiscites** : **majoritairement un vote d'adhésion (93% de plébiscites positifs)**
- **246 commentaires.**

Analyse globale :

- Sur le fond : **pas de projet rejeté** (c'est-à-dire ayant plus de plébiscites négatifs que positifs)
- **Le top des projets** (+ 70 likes) :
  - Projet 2 : Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
  - Projet 13 : Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
  - Projet 1 : Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
  - Projet 9 : Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
  - Projet 14 : Soutenir la mise à disposition des terres pour les jeunes agriculteurs
  - Projet 25 : Développer des itinéraires promenades via les sentiers
- **3 projets faisant débat (>25% de plébiscites négatifs) :**
  - Projet 4 : réaménagement de la rue de la Quenique en faveur des modes actifs
  - Projet 20 : rénovation de salle de gym contigüe au centre sportif à rénover
  - Projet 22 : développement des espaces / ateliers de co-working
- **5 projets encore « light/flous » :**
  - Projet 4 : réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs
  - Projet 13 : Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
  - Projet 14 : Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
  - Projet 17 : Créer un aménagement convivial au hall n°11
  - Projet 29 : Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques

Questions / réponses :

- On constate en effet un beau succès en termes de participation. Est-ce habituel ? Quel est l'ordre de grandeur par rapport à d'autres communes inscrites dans le même processus ?
    - FRW : le même exercice en ligne a été réalisé pour la Commune de Chastre, au même moment d'avancement de l'élaboration du PCDR. Les chiffres de participation ont été similaires. Globalement, le résultat est très variable d'une commune à l'autre. Il dépend essentiellement de la qualité de la communication. Ici, la relance de communication a créé une vague de nouveaux inscrits, de plébiscites et de commentaires durant le dernier weekend. La démarche a eu du succès et nous pouvons être satisfaits des résultats.

5. Avis des participants sur les 30 projets pressentis pour le PCDR

La FRW souhaite recueillir l'avis des participants sur les projets : sont-ils pertinents ? Quels éléments sont à prendre en compte au vu des réalités du territoire communal ? Quelles remarques techniques apporter pour la précision et le caractère opérationnel des projets ? Faut-il faire des liens avec d'autres programmes/projets communaux en cours ou programmés ? Qui associer pour certains projets ?

Synthèse du temps d'échanges / questions-réponses :

- Concernant l'aménagement convivial au hall n°11 (projet 17), il est en partie déjà en cours. Des branchements électriques viennent d'être ajoutés et une remise en état de la structure (classée) est prévue cet été. La rénovation du hall est programmation mais pas les activités. Cela reste donc à préciser dans le cadre du PCDR.
    - FRW : la fiche-projet sera donc orientée vers un projet de dynamique / occupation. Dans le cadre du PCDR, des aménagements de convivialité restent toujours possibles pour compléter la rénovation de la structure, si un besoin est avéré.

- Concernant le projet 13 « soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux », la volonté politique de développer un marché des producteurs locaux est marquée. Par rapport au marché actuel, les habitants souhaitent qu'il soit organisé le week-end. L'échevine Mme ROMAIN pourra apporter des précisions et faire des ponts.
    - FRW : pour précision, le projet peut bien être inscrit dans le PCDR s'il est à démarrer, renforcer, développer ou amplifier. Si ce marché des producteurs locaux est lancé pendant l'élaboration ou si le marché actuel change de configuration, ce projet sera inscrit en lot 0 (réalisé).

- A propos des projets de mobilité, il faut préciser qu'un audit cyclable est en cours ainsi que PI WaCy et la mise à jour du PCM. Concernant le PCM, le budget est inscrit et le marché de services pour la mise à jour va être lancé (accord du Ministre reçu il y a 15 jours). L'objectif est de le démarrer au 2e semestre 2022. Concernant le projet d'aménagement de la rue de la Quenique en faveur des modes actifs : il faut voir quels aménagements restent possibles mais ce projet reste pertinent, notamment au regard de l'évolution de la législation à venir.
    - FRW : la mise à jour du PCM sera donc à retirer des fiches-projets (à inscrire en lot 0). Nous notons que le projet d'aménagement de la rue de la Quenique semble pertinent à maintenir.

- Le CODIR sera attentif aux moyens humains et financiers à disposition pour mettre en place tous ces projets. L'administration travaille actuellement à flux tendu. Quelle est la faisabilité de suivre ces projets au regard de la charge de travail ? Le CODIR, en lien avec V. DE MERODE, fera régulièrement le point sur ce qui sera engagé concrètement au niveau du personnel.
    - FRW : rappelons que le but est de co-construire un PCDR réaliste et réalisable. N'hésitez pas à nous dire si dans la liste actuelle, un projet pose déjà problème en matière de faisabilité. Tous les projets ne se réaliseront pas en même temps. Ils seront programmés sur 10 ans, en trois lots (court, moyen, long terme). A l'approbation du PCDR, la Commune s'engage politiquement et moralement à mettre en œuvre au mieux le programme mais n'engage pas ses finances sur les 30 projets. Lors de la mise en œuvre, chaque année, la Commune , en concertation avec la CLDR, décide ce qu'elle peut engager et cela peut être, par exemple, qu'un seul projet ou une

seule demande de convention. Notons enfin que la FRW recommande de veiller à un équilibre entre des projets de grande ampleur et des projets de petites ampleur, basé sur une dynamisation des citoyens et acteurs locaux.

- FRW : quid de l'état des sols pour l'aménagement du futur parc communal de la Roselière (projet 7) ? Qu'en est-il de la pollution et des mesures éventuelles à prendre ?
  - V. DE MERODE : une réflexion est actuellement en cours pour créer une Zone d'Immersion Temporaire (Z.I.T) via l'acquisition de parcelles adjacentes à celle du site de la Roselière. Une expertise a été réalisée et des pour-parler sont en cours avec les propriétaires. Le site de la Roselière n'est pas encore géré par Natagora. Une première réunion entre Natagora et la Commune a eu lieu. Une gestion sans dépollution serait prévue afin de préserver l'endroit pour la biodiversité et le maillage écologique. La Roselière serait donc à terme protégée (fermée au public) et gérée par Natagora. Il serait question de réaliser un circuit autour pour les habitants.

- FRW : quel est l'état d'avancement de la construction de la salle de gym (projet 20) ? Faudrait-il mettre ce projet en lot 0 et évaluer les autres besoins sportifs dans le cadre du PCDR ? Ce projet a soulevé beaucoup de questions et réactions sur la plateforme participative.
  - F. PETRE : techniquement le projet est en cours mais il géré par la RCA. La Commune n'est pas pilote. Le projet est bloqué suite à des problèmes de marchés publics, l'entrepreneur ayant fait faillite. La question est donc à poser à la RCA pour avoir plus de précisions.

- FRW : dans le cadre du PAEDC, des choix stratégiques ont-ils déjà été faits concernant le développement des énergies renouvelables (projet 11) ? Quelle imbrication avec le PCDR ?
  - V. DE MERODE : Le PAEDC a été approuvé par le Conseil communal. Il est factuel. Les choix stratégiques et opérationnels n'ont pas encore été faits. La seule certitude est que la pause d'éolien entre en contradiction avec le maillage écologique. D'autres voies sont à évaluer.

- FRW : en plus de la création d'un lieu de rencontres/jeux, savez-vous s'il y a besoin/possibilité de créer ou reprendre une salle pour dynamiser la vie de Tangissart (projet 16) ?
  - F. PETRE : actuellement, la salle Notre-Dame est disposée à accueillir des évènements mais elle est non communale.

- FRW : A propos du réseau d'échanges et de savoirs (projet 29) : quels sont les réels besoins ?
  - G. RENIER : un SEL existe déjà mais nous ne savons pas si c'est suffisant. Le Forum stéphanois a aussi sur son site web un service d'échanges et de savoirs. La Commune pourra mettre en valeur les initiatives citoyennes et associatives mais l'utilité et le portage du RES reste à définir.

Suites et conclusion

- **D'ici juin 2022 : programmation dans le temps des projets en trois lots :**
  - Lot 1 (court terme – dans les trois ans) : les fiches-projets seront détaillées
  - Lot 2 (moyen terme – 4 à 6 ans) : les fiches-projets seront partielles (pas de budget)
  - Lot 3 (long terme – 7 à 10 ans) : fiches-projets succinctes (lien avec la stratégie)
  - ➔ Une souplesse de programmation est bien prévue durant la mise en œuvre, au regard des réalités de terrain.
- **2e semestre 2022 : écriture puis validation des fiches-projets**
- **Fin d'année 2022 / début 2023 : avant-projet de PCDR à approuver aux différents niveaux.**

La FRW remercie les participants pour leur collaboration et les précisions techniques apportées pour les projets en questionnement. La réunion en ligne a été enregistrée par la FRW. Elle sera diffusée par le Directeur Général aux membres de l'administration communale n'ayant pu participer.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

Ensemble, pour des villages vivants

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Rencontre avec le personnel communal

Jeudi 31 mars 2022





Objectifs de la rencontre

1. **L'opération de développement rural : rapide explication du cadre de travail et de la ligne du temps**
2. **Les contours du futur PCDR : présentation rapide**
3. **Seconde consultation en ligne : résultats**
4. **Avis technique des participants sur les 30 projets pressentis du PCDR**
5. **Les suites**

1. L’Opération de Développement Rural



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir





Projet global et durable



Moyens financiers



Mobilisation



Réalisations concrètes

FRW

Les principaux acteurs de l'ODR

Commission Locale de Développement Rural

Commune de CSE



Population

Wallonie service public SPW

ICEDD

Auteur

FRW

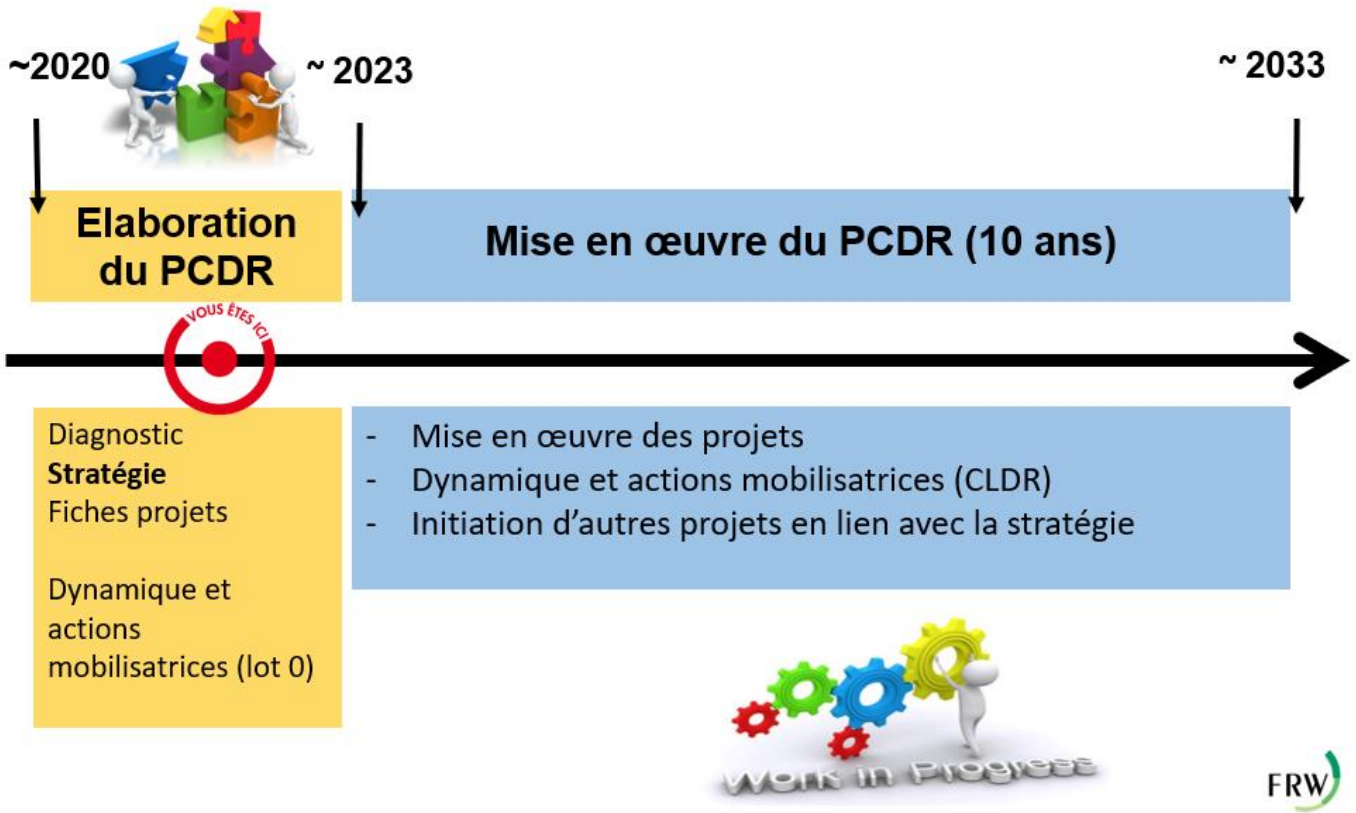
Organisme d'accompagnement

FRW

Où en est-on à CSE ?

Le PCDR de Court-Saint-Etienne est actuellement en cours d'élaboration !

Deux grandes phases



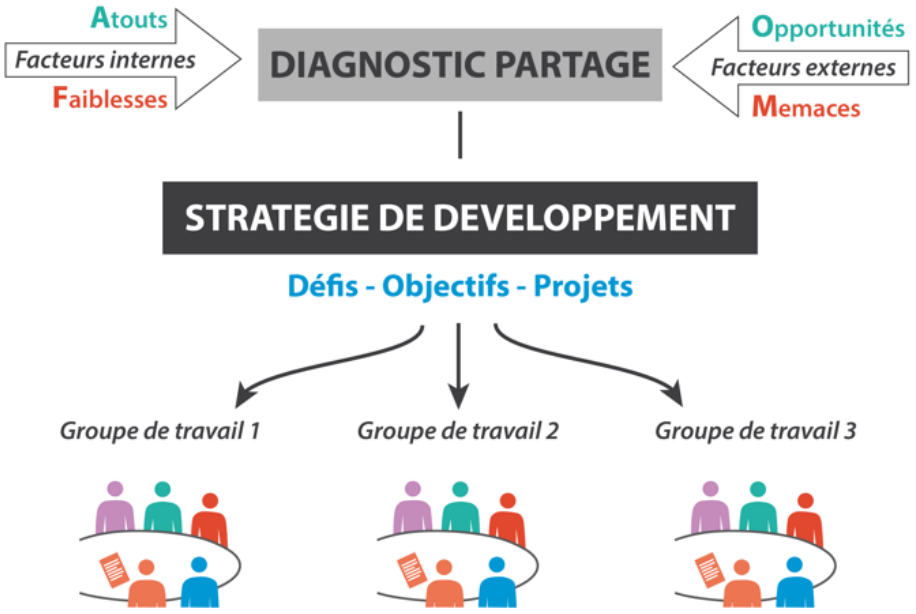
PCDR ACTIF = Après approbation par le Gouvernement wallon

Objectif : d'ici juin 2023

Où en est-on à CSE ?

Etat d'avancement

- **A** Caractéristiques du territoire
  Agora 2019
- **B** Consultation de la population
  FRW 2020
- **C** Diagnostic partagé
  Juin 2021
- **D** Stratégie de développement
  En cours
- **E** Projets
- **F** Tableau récapitulatif



Plus d'infos ?

Visitez le site www.cse2030.info



2. Les contours du futur PCDR…



Enjeux → Objectifs de développement

ENJEUX		OBJECTIFS
1	**Gérer et sécuriser les déplacements** 	1.1 - Favoriser et sécuriser les modes actifs 1.2 - Développer la multimodalité 1.3 - Apaiser la circulation dans les villages
2	**Protéger et gérer les ressources naturelles** 	2.1 - Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité 2.2 - Préserver les zones naturelles 2.3 - Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables 2.4 - Réduire et gérer les déchets
3	**Soutenir le secteur agricole** 	3.1 - Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts 3.2 - Développer l'agriculture durable 3.3 - Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs
4	**Créer des lieux de vie et infrastructures collectives** 	4.1 - Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives 4.2 - Renforcer et moderniser les infrastructures sportives 4.3 - Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles 4.4 - Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises
5	**Développer les activités économiques et touristiques** 	5.1 - Redynamiser les activités commerciales 5.2 - Favoriser le développement des activités économiques et des emplois 5.3 - Développer le tourisme en milieu rural
6	**Mettre la communication au service des habitants** 	6.1 - Développement les outils de communication 6.2 - Soutenir les initiatives et festivités locales 6.3 - Favoriser les synergies entre associations

Enjeux → Projets concrets

ENJEUX	PROJETS
1 **Gérer et sécuriser les déplacements** 	1. Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins 2. Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins 3. Favoriser les déplacements actifs autour des écoles 4. Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs (section à préciser) 5. Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes 6. Développer les voitures partagées dans les villages
2 **Protéger et gérer les ressources naturelles** 	7. Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne 8. Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…) 9. Renforcer la politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC) 10. Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique et organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles 11. Evaluer le potentiel biomasse en matière d'énergie et envisager le développement en collaboration avec les communes voisines 12. Gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique (trame noire)
3 **Soutenir le secteur agricole** 	13. Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux 14. Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs / producteurs

Enjeux → Projets concrets

ENJEUX		PROJETS
4	**Créer des lieux de vie et infrastructures collectives** 	15. Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne 16. Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart 17. Créer un aménagement convivial au Hall n°11 18. Aménager une place de village à Beaurieux 19. Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers / vergers) 20. Construire une salle de gymnastique contiguë au complexe sportif à rénover à côté du Collège Saint-Etienne 21. Permettre une plus grande disponibilité du Foyer (Centre culturel du Brabant wallon) aux associations locales
5	**Développer les activités économiques et touristiques** 	22. Développer les espaces / ateliers de co-working 23. Redynamiser le marché hebdomadaire 24. Accroitre l'attractivité du centre et des commerces 25. Développer des itinéraires de promenades via les sentiers
6	**Mettre la communication au service des habitants** 	26. Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations 27. Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire : associations, producteurs, commerçants… 28. Renforcer l'accueil des nouveaux habitants 29. Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques 30. Organiser annuellement un fête de la musique

3. Consultation en ligne sur les 30 projets pressentis du PCDR





Seconde consultation en ligne du 14 au 27 mars 2022

Court-Saint-Etienne - Enrichissez les 30 projets pour l'avenir de votre commune !



2. Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW · il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

33 0 3 SOUMISE



1. Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW · il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

32 0 3 SOUMISE



5. Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW · il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

31 2 3 SOUMISE



13. Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW · il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

28 0 0 SOUMISE



25. Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

FRW Nicolas Bosmans-FRW · il y a 8 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

25 0 0 SOUMISE



14. Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW · il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

23 0 0 SOUMISE

Quelques chiffres



Belle progression !



Inscriptions :

179 **+ 152 nouvelles inscriptions** **= 331 habitants**
26+ **29 nouvelles inscriptions** **= 55 travailleurs**
205 + **181 nouvelles inscriptions** **TOTAL** **= 386 inscrits**



225 utilisateurs actifs à la seconde consultation en ligne



Nombre de plébiscites : **TOTAL = 2141 plébiscites**
Positif : 1983 (93%)
Négatif : 158 (7 %)



Commentaires : **TOTAL = 246 commentaires**

FRW

Et sur le fond, quelques enseignements

Plébiscites

- Très majoritairement un vote d'adhésion
- Pas de projet réellement rejeté
- Quelques **projets « faisant débat »** (> 25% plébiscite négatif)
  - Projet 4 : réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs → 30%
  - Projet 20 : salle de gym contiguë au complexe sportif → 26%
  - Projet 22 : espaces /ateliers de co-working → 29%

- **Top des projets** (>70 votes positifs)
  - *Projet 2: Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles → 126*
  - *Projet 13: Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux → 107*
  - *Projet 1: Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles → 104*
  - *Projet 9: Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles → 86*
  - *Projet 14 : Soutenir la mise à disposition des terres pour les jeunes agriculteurs → 76*
  - *Projet 25 : Développer des itinéraires promenades via les sentiers → 72*

Caractère précis des projets dans leur intention

- A ce stade, certains **projets restent « flous/light »** :
  - Projet 4 : réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs
  - Projet 13: Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
  - Projet 14: Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
  - Projet 17 : Créer un aménagement convivial au hall n°11
  - Projet 29 : Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques

3. Votre avis technique sur les 30 projets pressentis du PCDR



Votre avis ?

- **Pertinence des projets au regard des enjeux de départ?**
- **Eléments à prendre en compte au vu des réalités du territoire communal ?**
- **Remarques techniques pour la précision et le caractère opérationnel des projets?**
- **Liens avec d'autres programmes/projets communaux en cours ou programmés ?**
- **Partenaires à associer à certains projets?**
- **...**

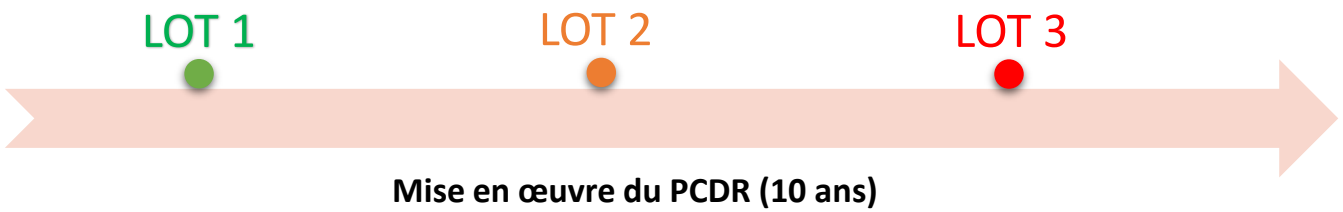


4. Les suites



Programmation dans le temps des projets

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:
liens avec la stratégie



pour votre participation !

13.4 Rencontre des personnes ressources

Court-St-Etienne – Opération de développement rural

Mise-à-jour : 01/07/20

Tableaux de synthèse du résultat des rencontres des personnes-ressources

Intègre les résultats des interviews de 16 groupes et/ou personnes ressources : Stéphane Ravet (échevin), Séverine Oleffe (échevine), Marie-Line Romain (échevine), Julien Lesceux (Transition en Court), Michaël Goblet d'Aviella (Bourgmestre), Frédéric Petre (Directeur Général de l'administration communale), la CCATM, Jérémie Guyon (Contrat de Rivière Dyle-Gette), Isabelle Lamfalussy et Christian Alen (le Patrimoine Stéphanois), Myriam Masson et Françoise Kolen (Centre Culturel du Brabant Wallon), Joël Coppens (PAM ASBL), Walter Feltrin (Oxygène), Th. D'Hulst (Domanoy SA), Xavier Marichal – Michel Tricot – Véronique Bragard (Groupe Ecolo), Jean-Philippe Lefin (Natagora), Florence Cols (locale du GRACQ)

Contactés - sans réponse : Catherine Navarre (CPAS), Yves Somville (échevin), Souad Yahia et Yellena Matuziak (PluS), Benoît Vandevoorde (agriculteur)

I. Analyse AFOM

Remarques : le sigle « >< » indique des arguments opposés et qui devront donc ultérieurement faire l'objet d'un positionnement collectif.

Définitions préliminaires :

Atouts Aspects positifs propres au territoire, maîtrisables, sur lesquelles on peut s'appuyer pour construire le futur. *Réserves foncières disponibles pour permettre l'installation de nouvelles populations*	**Faiblesse** Aspects négatifs propre au territoire, contrôlables, sur lesquelles il y a une marge d'amélioration. *Prix du terrain en forte augmentation, dissuasif pour l'installation de nouveaux habitants*
Opportunités Éléments positifs extérieurs, tendances évolutives non maîtrisables mais dont on peut tirer parti *Possibilité de revenus supplémentaires pour la Commune (IPP)*	**Menaces** Elément négatif extérieur (limite, obstacle, tendance évolutive,…) non maîtrisable et pouvant limiter le développement *Plus d'accès au foncier pour les jeunes*

I. Dimension Physique	La Vision des personnes- ressources			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Géographie	• Présence d'une commission Inondation : nombreux travaux réalisés pour réduire les risques d'inondation (continuer à surveiller) : zone d'immersion temporaire sur la Tyle + 2 ouvrages sur Chastre	• Centre de CSE : zone inondable (7 sinistres déjà recensés, le dernier en 2016)		• Dérèglement climatique : risques d'inondations dans les années à venir
b. Urbanisme, occupation et aménagement du territoire	• Reconversion du site Henricot • Densification des centres • Plusieurs grands propriétaires terriens qui ont empêché l'étalement urbain	• Projets immobiliers dans des zones d'intérêt biologique • Espaces publics très minéraux • Place communale de CSE Centre : carrefour routier (un réaménagement s'imposerait). Place Baudouin et place de Court Village manquent de convivialité (pas de végétation, juste un parking, peu accueillant)		
c. Patrimoine	• Reconversion du site Henricot • Parc à Mitrailles • Moulin de Beaurieux (classé)	• Arbre de la justice disparu (vandalisme) • Moulin de Beaurieux : il n'y a plus de de passes à poissons possible	• Reconversion des bâtiments provinciaux inoccupés • Rénovation à venir du Hall 11 (place des déportés)	• Incivilités
d. Biodiversité et paysages	• Commune « nature » • Diversité des paysages, à mettre en valeur • Qualité des sentiers de randonnées • Trois grands cours d'eau (Dyle, Thyle, Orne) + ruisseaux / Ry glori / Ry pirot… • Végétation ++ en bord de cours d'eau • 2 sites à Castors (sentier 103 sur la Tyle et vallée du ry d'Hez à Tangissart) : panneaux installés et bonne appropriation des riverains • Présence de chabots (poissons), martin pêcheur, sincle plongeur • Espèce Invasive (balsamine) contrôlée (à poursuivre) • N25 et chemin de fer sont des couloirs écologiques • Projet de préservation de la roselière à la limite de Mont-St- Guibert	• Pas de protection légale des sites de grand intérêt écologique et des deux liaisons écologiques régionales • Accessibilité du sentier vers le Ry d'Hez à Tangissart (peu pratiquable) • Obstacles pour le passage des poissons (chabots – espèce Natura 2000) au croissement du ruisseau de Glory (3e catégorie/communal) et de l'Orne à l'est • Absence d'inventaire de la faune et de la flore (PCDN) • Disparition des haies • Migration des batraciens à la rue de la limite • Projet d'accrobranche à Tangissart dans une zone de liaison écologique	• Réinstallation du sincle plongeur sur le Ry Ste Gertrude, Ry pivot et Thyle du côté de l'abbaye (mais pas encore durable)	• Perte de biodiversité

e. Qualité de l'environnement (Air/eau/sol)	• Cours d'eau d'assez bonne qualité (en amélioration), parmi les meilleurs du sous bassin (potentiel à conserver)	• CSE Centre non raccordé à l'égout • Dans les villages : idem, beaucoup de rejets en rivière	• Protection des milieux humides à encourager	
f. Ressources naturelles	• La Commune et la Province possèdent quelques bois • Zones d'intérêt biologique • Liaisons écologiques			
g. Energie	• La commune a signé la convention des maires = PAEDC en cours • Moulin de Beaurieux (classé) : projet privé hydroélectrique		• PAEDC • Remobilisation du Groupe Energie existant (qui s'est réuni plusieurs fois lors de la convention des maires) • Développement d'un projet avec une coopérative en matière d'énergie renouvelable ? (ex : COOPEOS) • Développement du potentiel éolien ? (deux zones potentielles sur la commune pour des projets citoyens)	
h. Nuisances		• Nuisances sonores au moulin de Beaurieux • Pollution lumineuse nocturne • Bruit N25 et chemin de fer • Traffic de transit important		
i. Acteurs et projets	• Contrat de Rivière Dyle-Gette (CRDG) • Le patrimoine Stéphanois • Natagora • COOPEOS • GREENOTEC asbl • Transition en Court	• Début 2020 : la Commune n'a plus d'agent constatateur (points noirs et suivi du contrat de rivière)	• Recrutement prévu d'un nouvel agent constatateur / environnement en 2020	

II. Dimension Culturelle	La Vision des personnes- ressources			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Ressources culturelles	• Evènements au Parc à Mitrailles • Programmation culturelle au Quatre Quarts • Animations culturelles dans le nouveau quartier Court-Village • Soutien du CCBW • Maison des artistes dynamique • Concert annuel et expo d'art du Patrimoine Stéphanois	• Pas de centre culturel LOCAL (CCBW= régional même s'ils font quelques actions au local) • Pas de politique culturelle locale : pas de financement du CCBW (mi-temps proposé)	• Amélioration de la chapelle Sart-Messire –Guillaume pour accueillir des événements (chauffage et sanitaires) • Développer une mission pour le CCBW spécifique pour soutenir les activités de CSE ou du moins développer une identité culturelle locale plus forte	
b. Accès aux pratiques culturelles	• Espace et foisonnement d'activités à Quatre quarts, parc à mitrailles et CCBW/foyer populaire au centre de CSE (accessibilité ++) • Maison des artistes • Bibliothèque communale (non reconnue) • Bibliothèque reconnue à proximité à Ottignies • Ressources multi-culturelles à OLLN (proximité)	• Pas de diffusion centralisée des activités culturelles du territoire (mais la maison des artistes tient un peu ce rôle)		
c. Acteurs et projets	• Commune • CCBW/Foyer populaire • Coopérative Quatre quarts + Court en Transition • Parc à mitraille • Le Patrimoine Stéphanois • Maison des artistes			

III. Dimension humaine	La Vision des personnes- ressources			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Démographie	• Population en hausse mais en moindre proportions qu'à OLLLN • Commune pas considérée comme vieillissante			

b. Logement	• Nouveau quartier : Court-Village phase 2 et 3 (minimum 350 logements) • Mixité sociale dans le centre de CSE (les familles des anciens ouvriers mais aussi des publics plus aisés à Court Village) • Projet Val de Croix (mais infrastructures pour la vie de quartier à prévoir)	• Coût des nouveaux logements • Projet Val de Croix critiqué par rapport à sa localisation	• Nouveaux logements du centre attireront des ménages actifs	• Vieillissement de la population : adaptabilité des logements ?
c. Mobilité, voies de communication & espaces publics	• Accès aisé au réseau autoroutier (N25) • Nœud multimodal avec 3 gares • Proximité de centres importants Le territoire se prête à la mobilité douce : plusieurs sentiers de mobilité douce / Ravel … • Nouvelles pistes cyclables • Prime pour les vélos électriques, vélos cargo, vélos pliables (pour la mobilité économique) • Réouverture du sentier 103 entre CSE et SMG • Inventaire et entretien des sentiers par le Patrimoine Stéphanois + inventaire du GRACQ pour le vélo • Cartographies du GRACQ : « faire du vélo à CSE » + création d'une nouvelle carte des temps de parcours • Atelier vélo de la gare au Quatre-quarts	• Manque d'interconnexions multimodales • Tout à la voiture malgré un potentiel évident avec les 3 gares • Sentiment d'insécurité routière ++ (excès de vitesse, manque de zones 30) • Mobilité difficile dans le centre de CSE : congestion routière en période scolaire (3 établissements scolaires dans le centre) • Beaucoup de trafic de transit • Difficulté de se rendre dans les centres avoisinants en transports en commun • Pas de maillage régulier pour l'utilisation du vélo d'un point à un autre sur un espace propice. Territoire difficile à emprunter à vélo. • Revêtement du RAVeL à certains endroits mériterait d'être rénové + quelques traversées de voiries dangereuses	• Potentiel du territoire pour une meilleure utilisation du vélo • Vision politique et moyens alloués pour le développement de la mobilité douce ? Politique cycliste volontariste ? • Mémorandum 2018 du GRACQ sur la situation cyclable + pistes d'actions pour les élus et associations locales • La population demande + de mobilité douce (cf. diagnostic territorial 2019) • Défi d'intermodalité et de sécurisation du centre pour diminuer la congestion routière : trottoirs à refaire + encourager l'arrivée aux écoles par le RAVEL (Chaque jour, des centaines de voitures circulent dans CSE pour les trajets scolaires alors qu'une grande partie d'entre eux pourraient être réalisés à pied ou à vélo, si chacun·e se sentait en sécurité, pour elle ou lui, et pour ses enfants) • Baisse de l'insécurité : développer les casses vitesse ? Améliorer la communication avec et entre les habitants dans les rues / quartiers concernés ? (ex : groupe social sur What's app à Sart La roche) • Création d'espaces de rencontres dans les nouveaux quartiers	•
d. Accès aux services **Petite enfance**	• Crèche (42 lits : grande capacité) • Place des déportés : installation d'une plaine de jeux depuis 2 ans	• Manque toujours quand même de place en crèche (liste d'attente) • Gestion problématique de la crèche ?		

	Jeunesse	• Présence de 5 unités scouts • Conseil communal des enfants : dynamique, des projets votés chaque année par 30 enfants • « Maison des jeunes » existante mais mal située • Présence de comités des fêtes • AMO la chaloupe • Projet d'agora space à La Roche	• Problème de stockage/place pour les unités scouts • Sécurité aux abords des écoles (mobilité alternative restreinte)	• Utilisation de la Maison du notaire (Suzeril) pour le stockage du matériel scout (1er étage) • Projet de container maritime réhabilité pour l'unité scout de Tangissart • Déplacement de la « maison des jeunes » : création à CSE Centre qui regroupera le service d'aide aux jeunes et aux familles et l'AMO Chaloupe J'Court (près de la gare) • Géocaching le long des cours d'eau à développer	
d. Accès aux services	**Ainés**	• Projet de maison de repos intercommunale (avec Lasne/VLV/Genappe ou Ottignies)	• Coût élevé des nouveaux logements • Manque de lits en maison de repos • Peu d'infrastructures publiques pour les personnes âgées	• Nouvelles constructions pour les ainés (privées) dans le centre de CSE en réponse à une demande croissante	• Isolement croissant des personnes âgées
	Enseignement	• Nombreuses écoles sur le territoire, dont établissements spécialisés et techniques + Steiner • Plusieurs établissements secondaires dans le centre de CSE	• Certains locaux des écoles sont vétustes (Tangissart)		
	Sports	• Nouvelles pistes cyclables • CRDG : descente en kayak ponctuelle (25-26 avril 2020 en partenariat avec Wavre, Ottignies et Genappe) • Projet de 2 terrains de paddle • Développement d'un pôle sportif au hall sportif du Collège St Etienne (création d'une RCA pour gestion) • Mérites sportifs	• Manque d'infrastructures sportives autres que le foot et la gymnastique		

e. Solidarités	**Services sociaux**		• Familles monoparentales rencontrent des difficultés ; pauvreté infantile • Pression immobilière (coût des logements) mettent en difficulté les familles aux revenus limités + chasse les jeunes hors de CSE • Peu d'infrastructures publiques pour les personnes âgées • Manque d'activités pour créer du lien entre différents publics, ex: activités intergénérationnelles, attention aux enfants précarisés… Le social est peu mis en valeur, la commune ne met pas en place de projets innovants.	• Régie foncière communale ? Community land trust ?	• Solitude : enjeu grandissant
	Vie de quartier / Cohésion entre habitants	• Actions du CPAS • Groupe social (whats app) à Sart / Laroche qui lie les habitants et améliore la communication en période de travaux • Petit potager communautaire à Court-Village • Coopérative Quatre-Quarts dans le centre de CSE : « laboratoire citoyen » : café, restaurant, lieu de rencontres, activités… • REPAIR CAFE : fonctionne bien • Présence d'une monnaie locale « Le Talent » • Comités de quartiers	• Entité coupée en 2 par la N25 • Conflit de voisinage au niveau du moulin de Beaurieux (nuisances sonores) • Manque de vision sur les besoins des habitants dans les villages (Sart, Wisterzée, Beaurieux) : infrastructures à développer ou pas ? • Manque de visibilité, communication et déploiement de la monnaie locale « Le talent » • Situation un peu « enclavée » à Limauges : pas d'espace collectif, plus de boulangerie, pas de raccordement à l'égout, vieillissement du comité de quartier • Difficulté de mobiliser les habitants pour s'impliquer dans les festivités • Fin des jeux intervillages • Pas de personnel communal dédié à la thématique • Manque d'un lieu ou plusieurs lieux de rassemblement / de rencontre pour les Stéphanois • Pas encore de vraie de village dans CSE Centre	• Mobilisation citoyenne : un vivier important de personnes motivées à s'activer sur les questions de climat / DD / Transition à CSE (potentiel de travail) • Lien entre les habitants à renforcer grâce au PCDR ? • Projet de marché de Noël	• Pérennité de la coopérative Quatre Quarts ? • Morcellement de CSE. Les hameaux peu reliés au centre ?
	Nouveaux habitants				• Morcellement de CSE : quelle intégration des nouveaux habitants ?

e. Solidarités **Liens intercommunaux / Coopération**	• Projet de maison de repos avec Genappe, Lasne et Villers-La-Ville • Plaine de jeux en commun avec Ottignies			
f. Santé physique et mentale / HANDICAP	• Présence de « Coup de pouce pour l'avenir ASBL » : unité scout pour les personnes adultes en situation de handicap (subside 2020 octroyée par la commune) + appartements supervisés dans le centre de CSE et activités avec les éducateurs • Présence de l'Autre Jardin à Sart (maraîchage et accompagnement des personnes en situation de handicap) • Projet « cheval de traie » en cours avec Genappe (Appel à projet) pour le nettoyage du RAVeL avec les personnes en situation de handicap	• Fin 2019, la commune n'avait pour le moment pas menée d'actions en faveur du handicap	• Nouvelle échevine au handicap veut mettre en place des projets de valorisation, liens…	
g. Acteurs et projets	• Commune • CPAS • Comités de quartier • Unités scouts • Quatre quarts • Transition-en-Court • GRACQ • ASBL Coup de pouce pour l'avenir • ASBL La Cordiante • L'Autre Jardin à Sart • AMO La Chaloupe • ….			

IV. Dimension économique	La Vision des personnes- ressources			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Revenus des ménages	• CSP +			
b. Activités économiques	• Braderie	• Commerces du centre pas toujours très attrayants • Plus d'association des commerçants • Pas de ZAE • Ratio d'emplois locaux (les stéphanois travaillent en dehors de la commune, dans les grands centres urbains)		
c. Agriculture	• Présence de quelques fermes en agriculture durable • Greenotec Asbl (technique de conversation du sol) en lien avec la commune (GT Innondation) • Quelques grands propriétaires terriens qui ont une bonne gestion à long terme des surfaces agricoles	• Peu d'attention communale • Diminution du nombre d'agriculteurs • Basculement des terres agricoles vers d'autres usages • Préparation de plusieurs projets (extension crématorium, commissariat…) qui empiètent sur des terres agricoles (et même en zone réputée non urbanisable) → devraient donner lieu à une revalorisation agricole d'autres terres.	• Non-labour et techniques de conservation du sol • Politique encourageante de plantation de haies/arbres avec la région wallonne et l'opération BNIP (Life Nature Intégrée)	
d. Tourisme	• Circuit touristique (sentier mobilité lente) • Réseau de sentiers publics-privés bien référencés / maillage satisfaisant (carte du Patrimoine Stéphanois)	•	• Ouverture de nouveaux sentiers ?	
e. Acteurs et projets	• Denis et Benoit Vandevoorde (ferme de sart) : pionnier et ambassadeurs de l'agriculture durable • Patrimoine Stéphanois (tourisme vert) • GREENOTEC Asbl	• Plus d'association des commerçants		

V. Gestion publique du territoire communal	La Vision des personnes- ressources			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Organisation politique	• Convention des Maires signée • Soutien au monde associatif (mise à disposition de locaux…)	• Fonctionnement administratif de la Commune pas toujours bien compris de l'extérieur (sentiment d'opacité) • Gouvernance avec un système de pouvoir « à l'ancienne », très peu d'implication citoyenne		
b. Moyens humains et financiers communaux	• Nouveau chargé de communication • Finances saines	• Turn-over important dans l'administration communale (dont 3 changements de DG) • Manque de personnel administratif pour soutenir les dynamiques associatives et de cohésion sociale • Difficulté à trouver du personnel technique (engagement pour les travaux voirie, énergie etc.)	• Embauche d'un 2e agent pour le service environnement (été 2020) • Embauche d'un nouvel agent aux travaux • D'avantage de synergies avec le CPAS • Rassembler CPAS et Commune sur un même site dans de nouveaux bâtiments	
c. Outils de planification, de développement et de gestion	• PST 2019 • PCM depuis 2011 (à actualiser) • Convention des Maires juste signée : PAEDC à venir • Lancement des budgets participatifs en 2019 • PCDR en cours	• La commune ne dispose pas d'un schéma d'orientation du développement territorial → développement au coup par coup, qui laisse la part belle aux promoteurs privés (objectifs financiers à court terme) • Influence des grands propriétaires sur les terres stéphanoises (ex : val de croix, bruyère de sart, lotissements dans les bois de la rue des Communes)	• Lier les fiches projets du PCDR avec celles du PST et du PAEDC • Réactualisation du PCM en 2021	
d. Gestion des déchets / Propreté publique		• 260 points noirs sur les cours d'eau (beaucoup de déchets et rejets en rivière) • Il n'y a plus d'agent constatateur à la commune à l'heure actuelle (début 2020) • Raccordement à l'égout des villages encore trop faible (exemple à Limauges)		
e. Infrastructures publiques		• Bibliothèques peu fréquentée		

f. Gestion communale durable		• Parc immobilier vieillissant >> bâtiments énergivores		
g. Acteurs et projets	• Transition-en-Court (apolitique) a mobilisé tous les partis lors des apéros politiques au Quatre Quarts pour échanger sur les visions et initiatives prévues dans le cadre du DD à CSE : échanges filmés entre partis, tout le monde s'est exprimé (transparence)			

VI. Communication et participation	**La Vision des personnes- ressources**			
	Les Atouts	**Les Faiblesses**	**Les Opportunités**	**Les Menaces**
a. Outils de communication	• Nouveau chargé de communication (Germain)		• Modernisation des outils de communication et nouveau site internet de la commune en cours	
b. Dispositifs participatifs	• Mise en place du PCDR + PST + Convention des Maires (PAEDC) en 2019/2020 : volonté d'avoir des outils de gestion communale participatifs • Budget participatif		• Plateforme de participation FRW	• Effet mille feuilles : 3 plans d'actions rédigés en parallèle. Attention à la cohérence et à lier les dispositifs participatifs entre eux pour ne pas essouffler les habitants
c. Image extérieure/ perception du territoire	• Commune rurale, naturelle, avec beaucoup de promenades • Court-Village : « vous avez réussi quelque chose » malgré le prix		• Développement de Court-Village dans les années à venir	

II. Premières idées d'enjeux et projets

Enjeux	Projets	Réponse attendue aux enjeux du développement durable					
		Energie	Préservation ressources	Epanouissement humain	Solidarité	Conso/prod responsable	Commu et participation
Transition énergétique / Gestion durable des ressources / Préservation du climat	**Rénovation énergétique du parc immobilier communal (bâtiments passifs)**	**x**	**x**			**x**	
Vie de Quartier / Cohésion sociale	**Développement des espaces de rencontres et de convivialité pour démorceller les quartiers (exemple à Limauges : créer un espace collectif)**			**x**	**x**		**x**
Aménagement du territoire / Urbanisme / Vie de Quartier / Cohésion sociale	**Développement urbain stratégique pour le centre de CSE :** **- embellir / rendre plus chaleureux (en lien avec future maison des jeunes, court village,…) ;** **- réorientation de la maison communale vers la place des Déportés** **- utilisation du hall n°11 comme lieu d'animation et de convivialité** **- requalification de la place communale** **- déménagement du Recypark** **- réaffectation de l'ancienne école communale de la rue Defalque**			**x**	**x**		**x**
Décongestion du trafic / Intermodalité des transports	**Sécurisation du centre de CSE et renforcement de l'intermodalité** (par le ravel, à pied, 3 gares…)	**x**	**x**	**x**			
Accès à la Culture / Cohésion sociale	**Modernisation des bibliothèques ou création d'une maison rurale / multiservices incluant service bibliothèque…?**			**x**	**x**	**x**	
Inclusion sociale / Handicap / Solidarité	**Soutenir et mettre en lumière les actions menées sur la commune en matière de handicap** (panneaux dans les commerces au niveau de l'accessibilité, subside pour l'asbl coup de pouce, AP Cheval de trait, valorisation des actions de l'autre jardin…)			**x**	**x**		
Jeunesse / Communication Commune – Habitants	**Améliorer la visibilité – communication de la commune vers les habitants (lot 0)** (ex : liste d'inscription à la crèche, listes des stages à proximité en partenariat avec la plaine d'Ottignies,…)						**x**
Dynamisme Jeunesse / Cohésion sociale	**Déplacement du service jeunesse (lot 0) : création à CSE Centre qui regroupera le service d'aide aux jeunes et aux familles et l'AMO Chaloupe J'Court (près de la gare) : dynamisme à renforcer ?**			**x**			**x**
Communication entre les élus et la société civile / Processus participatif	**Organiser des soirées entre politiques et citoyens avec film + débat type « qu'est-ce qu'on attend ? » (lot 0)**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Vie de quartier / Cohésion sociale / Solidarités / Culture	**Assurer la viabilité de la coopérative Quatre Quarts (soutien politique ?)**			**x**	**x**	**x**	**x**

Amélioration de la qualité de l'eau / Préservation des ressources / Biodiversité	**Encourager la protection des milieux humides + le raccordement à l'égout de CSE Centre et dans les villages (cf. plan d'action du contrat de rivière 2020-2022 ?)**		**X**				
Mobilité douce / Tourisme vert	**Préserver et valoriser les sentiers, GR et sites à Castor – exemple : rendre plus praticable le sentier vers le Ry d'Hez ; créer un tronçon en caillebottis sur une dizaine de mètres du GR à Tangissart (CRDG – Patrimoine stéphanois)**		**X**	**X**			
Qualité de l'eau / Biodiversité / Education à l'environnement / Réduction des déchets / Préservation des ressources	**Soutenir et renforcer les actions de nettoyage des déchets (sur terre et en rivière) + lutte contre les espèces invasives (CRDG – Patrimoine stéphanois – Eté solidaire la Chaloupe – Aer Aqua Terra Asbl)**		**X**	**X**			**X**
Cohésion sociale / Education à l'environnement / Jeunesse / Loisirs	**Création de géocaching le long des cours d'eau (s'inspirer du premier réalisé à Perwez : partenariat CRDG/Commune) et/ou créer un événement lors de la Journée mondiale de l'eau (22 mars) ?**			**X**			**X**
Préservation des ressources / Biodiversité	**Réaliser une étude pour libérer le passage de poissons (chabots) au croisement du ry Glori et de l'orne à l'est (suppose de casser le béton et refaire un lit) – projet dans le PGDH ?**		**X**				
Lutte contre les inondations / Climat / Biodiversité / Agriculture durable	**Surveiller les zones d'aléas d'inondations et les coulées de boues, surtout à Suzeril. Renforcer le partenariat avec Greenotec, dynamiser le GT Inondation actuel et encourager le non-labour**		**X**	**X**	**X**	**X**	
Lutte contre les inondations / Climat / Biodiversité / Agriculture durable	**Plantation de haies/arbres/buissons : notamment autour de la Thyle à Suzeril (zone de plaine) ou encore en travers de parcelles agricoles (chemins vicinaux)**		**x**	**x**		**x**	
Administration communale	**Construire une nouvelle maison communale et CPAS sur le site actuel en PPP**	**X**		**X**			
Environnement / lieux de convivialité	**Créer un parc et un espace de développement de la biodiversité sur la parcelle entre l'Orne et la rue de la papeterie (terrain qui sera cédé à la Commune par le promoteur des jardins de l'Orne)**		**X**	**X**			
Lieux de convivialité	**Rénovation de la salle communale La Roche + local pétanque**	**X**		**X**			
Mobilité douce	**Création d'une voie lente reliant Suzeril et SMG le long du chemin de fer (sentier 103)**	**X**		**X**			
Aînés / vie locale	**Créer un passeport sport à destination des aînés (et de toute la population) pour pratiquer des activés à la carte**			**X**	**X**		
Cohésion sociale	**Créer des apéros urbain à la place des déportés et dans le hall 11**			**X**			**X**
Cadre de vie	**Décorer les ronds-points**			**X**			
Aînés / vie locale	**Mettre les locaux libres à l'arrière de la salle Defalque à la disposition des aînés**		**X**	**X**	**X**		
Aménagement du territoire	**Projet immobilier Val de Croix (177 logements dont 1 immeuble)**	**X**				**X**	
Mobilité douce	**Recréer une continuité entre le chemin 7 et le sentier 111 à travers le champ de l'argriculteur**	**X**		**X**			
Cadre de vie	**Revoir l'éclairage public à la baisse à Tangissart**	**X**		**X**			
Mobilité douce	**Implanter des caillebotis sur le sentier S837 et éviter la coupure du GR à cause de l'implantation des castors**	**X**		**X**			

Mobilité douce / Cohésion sociale	**Préserver le caractère rural des hameaux et développer les interconnexions douces (liaisons) vers le centre de CSE**	**X**	**X**	**X**			
Mobilité douce - active (vélo)	**Actualiser le PCM et créer un maillage continu à travers le territoire communal en commençant par rendre cyclable le centre et puis en y interconnectant tous les hameaux**	**X**	**X**	**X**			
Mobilité douce - active (vélo)	**Etablir un budget communal annuel alloué à l'amélioration des infrastructures cyclables (recommandations et actions souhaitées inscrites dans le Mémorandum 2018 de la locale du GRACQ)**	**X**	**X**	**X**			
Aménagement du territoire / Biodiversité	**- Préserver les ouvertures paysagères dans les zones urbanisables encore à usage agricole** **- Préserver et développer les zones d'intérêt biologique et les liaisons écologiques** **- Sauvegarder les zones agricoles et forestières**		**X**	**X**			
Agriculture / Ruralité / Participation citoyenne / Patrimoine	**- Imaginer un projet à la ferme du Han qui cesse ses activités agricoles (en lien avec la ruralité) ?** **- Soutenir / développer le potager de la Thyle** **- Valoriser le patrimoine agricole local : soutenir d'autres activités en lien avec la culture maraîchère**		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Culture / Participation / Vie locale	**Développer une véritable identité culturelle locale (foisonnement des initiatives à valoriser). Envisager la possibilité d'un soutien au CCBW pour développer les actions locales. Voir le rôle de la Maison des artistes. Inclure les habitants dans les choix stratégiques culturels**			**x**	**x**		**x**
Urbanisme / Cohésion sociale / Lutte contre la pauvreté	**- Proposer une gestion dynamique du parc immobilier communal, via une régie foncière communale (permettrait de développer une politique du logement plus cohérente)** **- Créer un Community Land Trust pour amplifier cette politique en pesant sur l'offre.**			**x**	**x**		
Cohésion sociale / Vie locale	**Le CPAS et la commune disposent de locaux qu'ils pourraient utiliser pour valoriser le lien social et y créer des activités (ex: RDC du Libouton, bâtiment de l'ancienne école Defalque,...). Multiplier les projets comme le potager de la Thyle avec une école par exemple**			**x**	**x**		**x**
Energie / Bois-Energie / Climat	**Créer un projet de bois-énergie (possibilité de faire appel à Domanoy si débouchés). Aussi voir la plantation de miscanthus, réseau de chaleur ?**	**x**				**x**	
Energie / Eolien / Climat	**Etude à mener : deux zones de la commune constituent des zones favorables pour l'implantation d'éoliennes (du côté de l'Arbre de la Justice et du haut de la rue d'Heuval à La Roche). Un projet d'éolienne(s) citoyenne(s) permettrait d'assurer la production d'une part significative de l'énergie nécessaire pour les habitants et donc d'atteindre les objectifs en matière de réduction de l'empreinte carbone sur CSE.**	**x**				**x**	**x**
Gouvernance / Participation citoyenne	**Améliorer, encourager et (réellement) soutenir la participation citoyenne, notamment dans le cadre très important des deux plans actuels que sont le PCDR et le PAEDC (lot 0)**						**x**

III. Lieux stratégiques de la commune

- **Centre de Court-St-Etienne :**
    - Construire une **nouvelle maison communale** et **CPAS** sur le site actuel en PPP (Réorientation de la maison communale vers la place des Déportés)
    - Requalification de la **place communale**
    - Utilisation du **hall n°11** comme lieu d'animation et de convivialité (projets citoyens, apéros urbains ?)
    - **Maillage cyclable** du centre + vers les hameaux (et vice-versa) : à développer / sécuriser (cf. carte GRACQ) - Amélioration des infrastructures pour la mobilité douce-active, **RAVeL**
    - Déménagement du **Recypark**
    - Réaffectation de **l'ancienne école communale** de la rue Defalque + **Rez-de-chaussée du Libouton** : création d'activités ?
    - Rénovation du **parc immobilier** public et privé
    - **Quatre-Quarts**, **CCBW**, **Maison des artistes** : assurer la viabilité, définition d'une politique culturelle (identité culturelle locale) et communication centralisée
    - **Potager de la Thyle** : soutien, développement, essaimage
    - **Bibliothèque communale** : modernisation ? transformation maison rurale ?
    - Déplacement du **service jeunesse à CSE Centre** (lot 0) qui regroupera le service d'aide aux jeunes et aux familles et l'**AMO Chaloupe J'Court** (près de la gare) : Dynamisme à renforcer ? Embellir / rendre plus chaleureux le Centre car espaces publics très minéraux (en lien avec le service jeunesse, court-village, …) ;
- **Places, salles, locaux des villages :**
    - **Amélioration et convivialité des places : à Tangissart** surtout, **la Roche également**
    - Projet de **container maritime réhabilité pour l'unité scout de Tangissart**
    - Amélioration de la **chapelle Sart-Messire –Guillaume** pour accueillir des événements (chauffage et sanitaires)
    - **Rénovation de la salle communale de La Roche** + terrain pétanque
    - Quelle possibilité pour créer un **espace collectif à Limauges** ?
- **Réseau / corridor écologique** (trame verte et bleue à définir sur tout le territoire + projets/actions biodiversité, rivières, SGIB, sauvegarde des zones agricoles et forestières…)
- **Beaurieux :**
    - **Projet de préservation de la roselière : créer un parc** et un espace de développement de la biodiversité sur cette **parcelle entre l'Orne et la rue de la papeterie** (liens Natagora)
    - **Ferme du han** : imaginer un nouveau projet suite à la cessation d'activité ?
    - Réaliser une étude pour libérer le **passage de poissons (chabots) au croisement du ry Glori et de l'orne** à l'est (suppose de casser le béton et refaire un lit) – projet PGDH
- **Suzeril :**
    - Projet immobilier **Val de Croix** (intégration)
    - **Zones d'aléas d'inondations** et coulées de boue à surveiller
    - Plantation de haies/arbres/buissons : notamment **autour de la Thyle** à Suzeril
- **Sentiers 103 – S837 – 7 – 111 :**
    - **Création d'une voie lente reliant Suzeril et SMG le long du chemin de fer (sentier 103)**
    - Rendre plus praticable le sentier vers le **Ry d'Hez à Tangissart** – **Caillebotis sur le sentier S837** + éviter la coupure du GR
    - Recréer une **continuité entre le chemin 7 et le sentier 111** à travers le champ de l'agriculteur
- **Arbre de la Justice et haut de la rue d'Heuval à La Roche** : zones potentielles de **développement éolien ?**

Laetitia Lamarcq & Nicolas Bosmans

Pour la Fondation Rurale de Wallonie, Equipe Brabant-Hesbaye

13.5 Synthèse des consultations

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Compte-rendu de la rencontre CCATM/FRW
03/03/20

Participants : membres de la CCATM, Laetitia Lamarcq et Dimitri Phukan (FRW)

Ordre du jour *: présentation de l'Opération de Développement Rural (ODR) à Court-St-Etienne et identification des points stratégiques / projets potentiels avec la CCATM*

1. Présentation de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Dimitri Phukan et Laëtitia Lamarcq (FRW) présentent aux membres de la CCATM le déroulement d'une Opération de Développement Rural.

Ils abordent les points suivants :

1. Le processus participatif
2. La mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR)
3. La stratégie de développement
4. Les projets

La présentation se trouve en annexe 1 du compte-rendu (power point sous format pdf).

Questions posées par la CCATM et réponses apportées par la FRW :

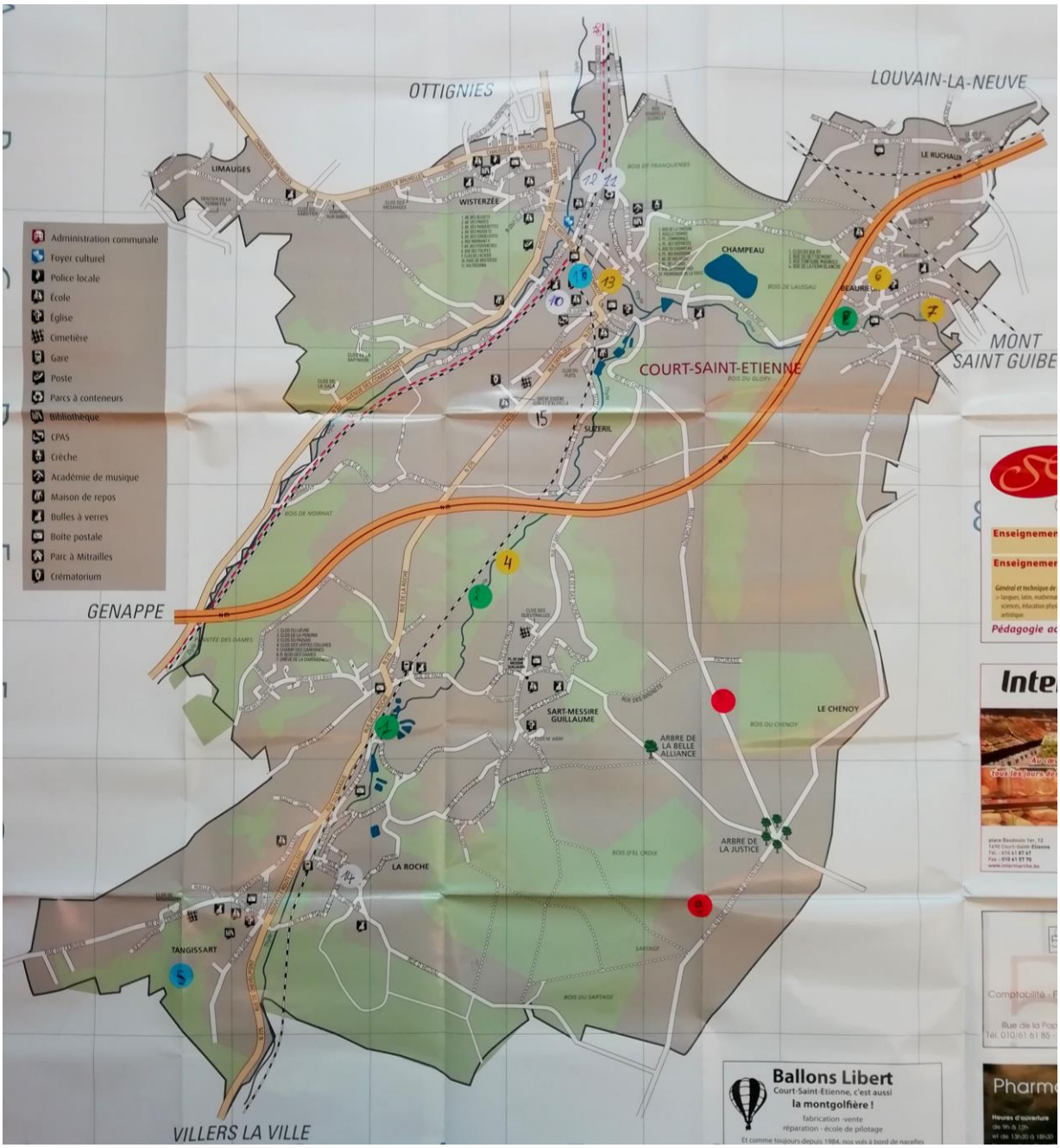
- **Que signifie « atelier rural » ?**
  - ➔ *C'est un espace polyvalent de type pépinière d'entreprises, à destination des entreprises locales qui démarrent leur activité ou se sentent à l'étroit. L'objectif de ce type de lieu d'accueil est de maintenir et stimuler l'économie rurale.*
- **Que signifie « maison rurale » ?**
  - ➔ *C'est un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités reconnues par la Région wallonne et aussi la Communauté française (jusqu'à 50%). La polyvalence est toujours souhaitée en Développement Rural. Par exemple, il peut y avoir une salle de village à louer (non permanent, accessible à tous) et des activités permanentes type Asbl, crèche, bibliothèque etc. Tout dépend des besoins et du type de gestion souhaitée.*
- **Qu'est-ce qu'un « logement tremplin » ? La construction de logements tremplins ou intergénérationnels dans le cadre du Développement Rural ne fait-elle pas « double emploi » avec ce que fait déjà le CPAS ?**
  - ➔ *Le logement tremplin est un logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec une épargne foncière locale. C'est une solution pour garder les jeunes ménages au*

cœur des villages. Ce type de constructions ne rentrent pas en « concurrence » avec ce que propose le CPAS car sont des « petits » projets (en terme de nombre de logements) qui viennent en complément au parc de logement public existant.

2. Identification des points / projets stratégiques sur la commune

En deuxième partie de réunion, la FRW demande aux membres de la CCATM de s'exprimer sur les points stratégiques à l'échelle de la commune. Des gommettes sont distribuées aux participants pour situer les projets potentiels sur la carte.

L'exercice proposé permet de faire ressortir 16 idées de projets sur l'ensemble du territoire.



Liste des projets évoqués par point stratégique :

1. Prolonger le chemin de liaison douce cyclo-piétonne (sentier 103) le long du chemin de fer et de la Thyle
2. Aménager le sentier 103 (bancs, éclairage intelligent si besoin…)
3. Aménager une piste cyclable rue du Chenoy et limiter la vitesse (remarque : certains roulent à 90 km/h sur les pavés). Ce projet est à évaluer car il est hors du réseau points nœuds.
4. Préserver ce site (zone de grand intérêt biologique) et plus globalement le réseau écologique (maillage de Villers-la-Ville vers Court-St-Etienne)
5. Réaliser des aménagements sur les sentiers à Tangissart (les castors ont rendu inaccessible le site)
6. Créer un lieu de convivialité à Beaurieux (remarque : une zone verte était initialement prévue avec barbecue etc. mais toujours non aménagée à l'heure actuelle)
7. Créer un lieu de convivialité vers la rue de la papeterie
8. Aménager des casses-vitesse à Beaurieux (+ tronçon toujours problématique pour les cyclistes)
9. Installer une éolienne citoyenne à la place du pilonne non utilisé près de l'arbre de la justice. Réaliser une étude dans un premier temps pour répondre au défi énergétique et climatique 2030.
10 + 11. Améliorer la mobilité dans le centre de Court-St-Etienne (en parallèle à l'avenue des combattants). Sécuriser et créer une voie de transfert
12. Améliorer la cohabitation sur le pré-RAVeL le long du PAMExpo. Actuellement c'est devenu un parking voiture. Quelle place pour les cyclistes et piétons ?
13. Réhabiliter le Hall n°11 : créer un véritable projet, une réflexion au-delà du toit
14. Réhabiliter l'ancienne école de Sart en une Maison Rurale (cf. PST)
15. Réaliser des aménagements Nature au Val de Croix
16. Assurer la pérennité de Quatre Quarts et aménager la gare

Questions posées par la CCATM et réponses apportées par la FRW :

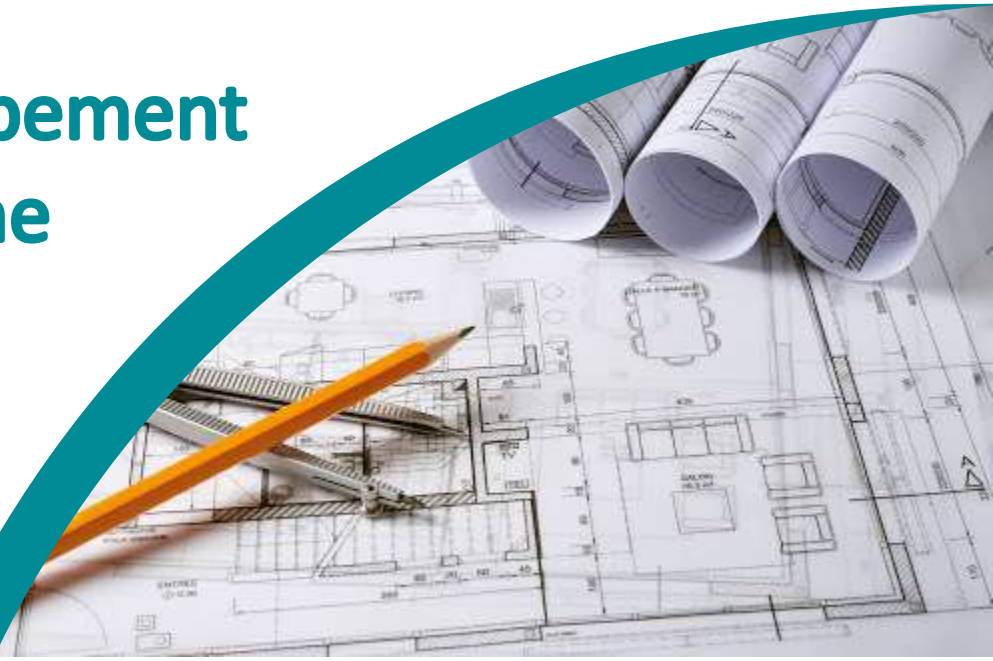
- **Le Développement Rural peut-il financer un projet d'aménagement de parking multimodal ? (Bornes électriques, co-voiturage, parking vélo etc.)**
  - ➔ *C'est une idée de projet qui est tout à fait insérable dans un PCDR. Par rapport au financement, le SPW Développement Rural pourrait compléter, pour ce qui touche spécifiquement au développement rural durable (mobilité douce/alternative). Les modalités doivent être vues au cas par cas et en lien avec les autres politiques de la Région Wallonne dont le SPW Mobilité.*

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laetitia Lamarcq et Dimitri Phukan

Ensemble, pour des villages vivants

L'Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne



Présentation à la CCATM

03/03/20



ODR, c'est

1. Processus participatif
2. Mise en œuvre d'un **P**rogramme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural (**PCDR**)
3. Stratégie de développement
4. Projets

Base légale

Décret relatif au DR du 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement du 12 juin 2014

Étapes d'une ODR

Décision commune

Phase d'analyse par l'auteur de Programme Communal de Développement Rural

Phase d'information - consultation

Phase de co-construction

Validation par la commune et la Région Wallonne

Diagnostic partagé

Stratégie

Projets

Programmation

Acteurs d'une ODR

Population

Commune

Commission Locale de Développement Rural



Wallonie

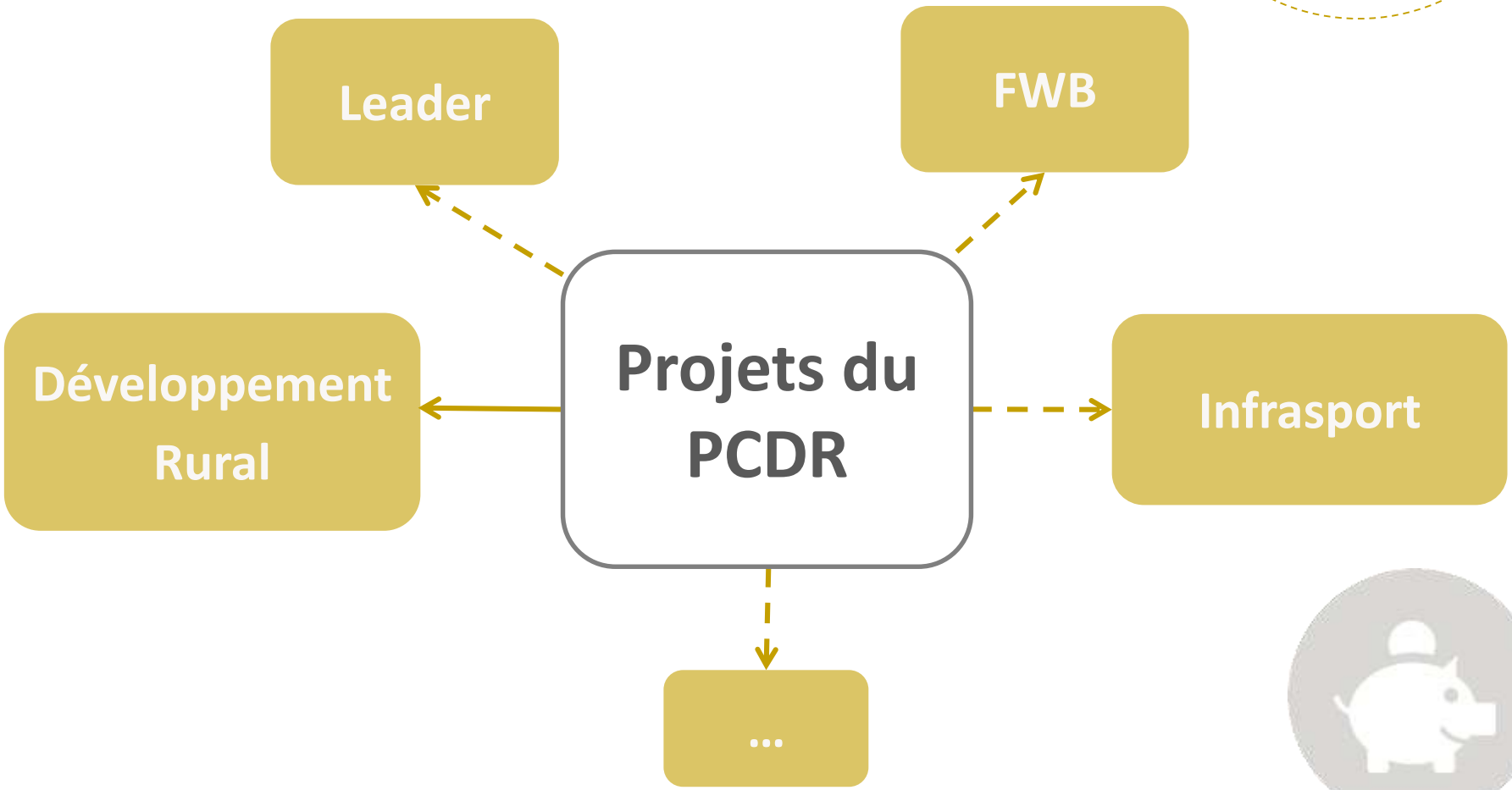
Bureau d'études

Organisme d'accompagnement

Avantages pour la commune

- Aide à la décision
- Fédérateur
- Gestion des moyens humains et financiers
- Mobilisation

Opportunité de financement



Développement Rural

Opportunité de financement

1. Subventions pour *

*	1ère tranche jusque 500.000 €	2e tranche au-dessus 500.000 €
Aménagements d'espaces publics	60 %	50 %
Autres (maisons de village, logements, …)	80 %	50 %

2. Subventions pour *

*	1ère tranche jusque 500.000 € par commune	au-delà de 500.000 € par commune
Projets transcommunaux	90 %	50 %

Projets subsidiés

LES BONS VILLERS



Atelier rural

INCOURT





Liaisons lentes

BEAUVECHAIN

BRAINE-LE-CHÂTEAU





Aménagement de l'ancienne cure en maison rurale et des abords



Logements intergénérationnels

Projets portés par la dynamique citoyenne

GEMBLOUX

velOOrneau

Balade cyclable entre les villages

LES BONS VILLERS



GT communication associative et 1ère rencontre des associations

PONT-A-CELLES



GT réseau lent et appel à idées « NOMME TON SENTIER »

ITTRE



Création de jeux intervillages



La Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Etablissement d'utilité publique, dirigé par un conseil d'administration pluraliste.

Nos missions:

- **Les Opérations de Développement Rural**
- Plan Communal de Développement de la Nature
- Interface Leader dans le cadre du PWDR
- Facilitateur Bois Energie (pouvoirs publics)
- Assistance Architecturale & Urbanistique

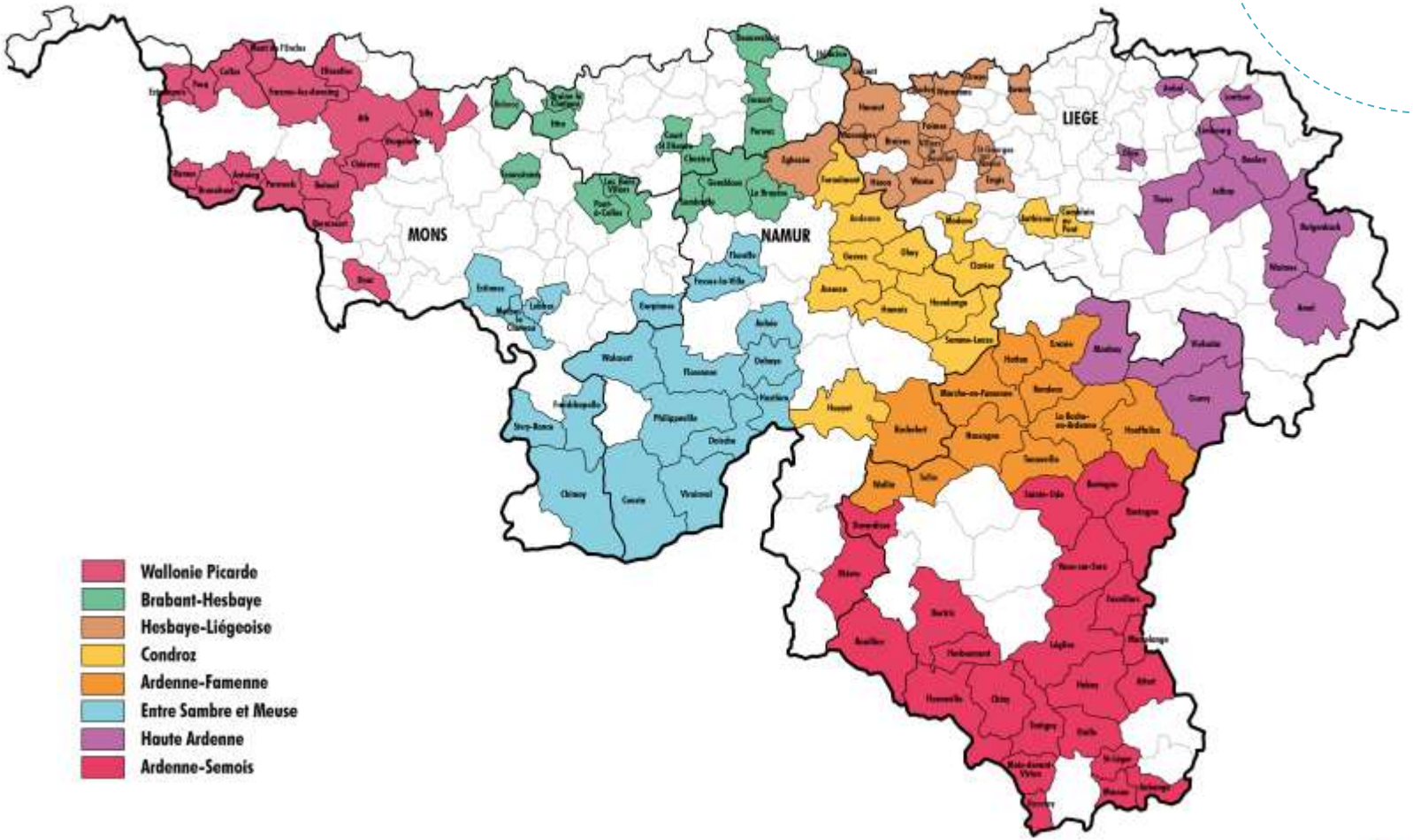


Wallonie

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les communes accompagnées

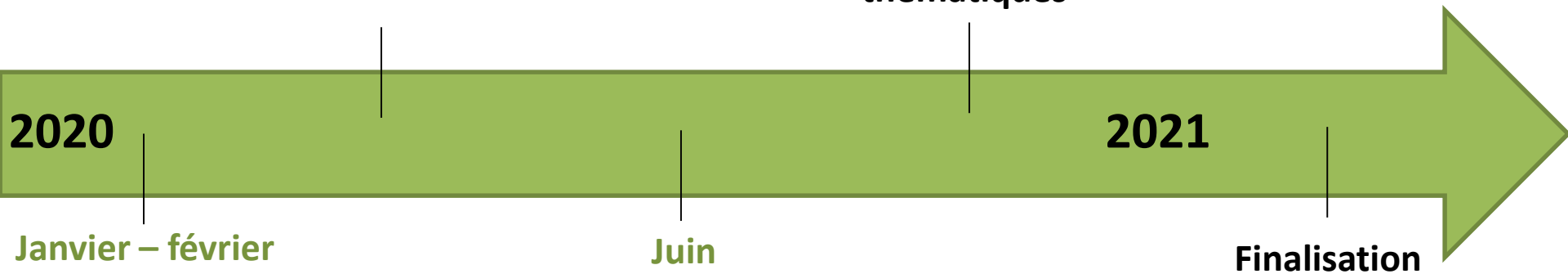
Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Janvier 2020

ODR Court-Saint-Etienne

Planning prévisionnel



Janvier – février

Lancement ODR

⇨ Rencontre des acteurs

⇨ Présentation au Conseil communal

⇨ Marché pour auteur PCDR

⇨ Communication

Mars – avril

consultations villageoises

Juin

Installation **Commission locale de développement rural** (CLDR)

Septembre-octobre

Groupes de travail thématiques

Finalisation élaboration PCDR

Bienvenue aux consultations villageoises…

A vous la parole !



Opération de Développement Rural
de Court-St-Etienne

Mars – avril 2020 : Les consultation villageoises

A vous la parole!

CSE/Mérivaux/Suzeril (haut)
10/03/20
Salle Defalque
19H30

Tangissart
16/03/20
Ecole ou Salle Notre Dame
19H30

La Roche / Le Chenoy
23/03/20
Salle de La Roche
19H30





Beaurieux/Le Ruchaux
30/03/20
Ancienne école de Beaurieux
19H30

Consultation des associations locales

14/05/20

Limauges/Wisterzée
27/04/20
Ecole de Wisterzée
19H30

Sart-Messire-Guillaume/Faux/Suzeril (bas)
20/04/20
Salle Sart 10
19H30

Animation : Fondation Rurale de Wallonie

La CLDR, organe moteur participatif

La CLDR, c'est…

- Un **organe consultatif officiel** de la Commune



- Un lieu de **dialogue**, **d'échange** et de **construction** entre citoyens et élus



- Un **relais** population/ élus



La CLDR, organe moteur participatif

Ses missions

- **Elaborer** le PCDR
- **Actions mobilisatrices** et répond à des **demandes d'avis**
- Coordination des **groupes de travail**
- **Suivi** de la réalisation des projets du PCDR
- **Evaluation**







Merci pour votre attention.

Avez-vous des questions?



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°1 à Court-St-Etienne Centre, salle Defalque
Le 10 mars 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- *Pour les **citoyens : 17 personnes***
- *Pour le **Collège communal (3)** : Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin de l'aménagement du territoire), Steve De Wever (Président du CPAS et Echevin de l'environnement et de la transition écologique), Stéphane RAVET (Echevin aux Travaux)*
- *Pour l'**Administration communale (2)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR), Germain Renier (chargé de communication)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia Lamarcq, Dimitri Phukan (agents de développement)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Présentation du Diagnostic Territorial de Court-St-Etienne réalisé par AGORA en 2019*
5. *Jeu des affirmations*
6. *Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets*
7. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Les échevins Jean-Christophe Jaumotte (échevin au développement rural) et Steve De Wever (échevin à l'environnement) souhaitent la bienvenue aux participants.

Ils expliquent que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019.

Ensuite, les échevins présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leurs cèdent la parole.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Dimitri Phukan, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude (sélectionné le mois prochain) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises

3. Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif,…).

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 3 mai 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

S'en suit une séance de questions / réponses sur l'ODR et la CLDR. Les habitants se demandent, entre autre, la disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR (une réunion par mois les deux premières années puis une réunion par trimestre) et la place des habitants dans le processus décisionnel (pour éviter que des propositions finissent « dans les tiroirs »). La FRW répond à l'ensemble des interrogations et les échevins rappellent l'importance et la rigueur du processus participatif dans ce PCDR.

4. Présentation du Diagnostic Territorial de Court-St-Etienne réalisé par AGORA en 2019

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, présente le diagnostic territorial réalisé par AGORA.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 6 grandes thématiques :

- Habiter à Court-St-Etienne
- Vivre ensemble à Court-St-Etienne
- Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne
- Se déplacer à Court-St-Etienne
- Nature et Développement Durable à Court-St-Etienne
- Vie culturelle, sports et loisirs

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités (cf. présentation annexe).

5. Jeu des affirmations

Les participants reçoivent un carton orange et un carton vert qu'ils sont invités à brandir en fonction du fait qu'ils jugent une affirmation comme étant juste (vert) ou fausse (orange). Ensuite, les agents de la FRW mènent les discussions pour essayer de comprendre le nombre de cartons verts ou oranges afin d'approfondir les questions abordées.

Affirmation 1 **: Je suis venue à la réunion à pied, à vélo ou en transport en commun**

Moitié de Oui, moitié de Non

Affirmation 2 : **L'arrivée de nouveaux habitants est une chance pour la commune**

Majorité de Oui – Mais attention à ce que Court-St-Etienne ne devienne pas un village dortoir

Affirmation 3 : **Je suis membre d'une association**

Moitié de Oui, moitié de Non

Affirmation 4 : **Les castors représentent un atout pour le territoire**

Oui à l'unanimité

Affirmation 5 : **Je travaille à Court-St-Etienne**

Majorité de non mais certaines personnes sont indépendants et ont leur siège social à leur domicile même s'ils n'y travaillent pas

6. *Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets*

L'objectif de ce temps de travail est de faire réagir les participants sur le diagnostic territorial d'AGORA.

Pendant 1 heure, les habitants sont amenés à circuler librement autour de 6 affiches du diagnostic territorial pour ajouter des atouts/opportunités et des faiblesses/menaces. Chaque affiche reprend les éléments clés d'une thématique. Les habitants sont également invités à inscrire sur des post-its leurs idées de projets.

Ci-dessous le résumé du diagnostic et des idées de projets <u>des habitants</u> par grand thème. Les éléments de diagnostic du bureau d'études AGORA se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

A. <u>Habiter à Court-St-Etienne</u>

Points forts	• Proximité de LLN • Centre culturel
Points faibles	• Trottoirs peu entretenus et étroits • Projet d'extension de CSE au Val-de-Croix • Les places Baudouin et Court Village sont des places mortes et moroses • Le parking au centre de Court-Village… à l'heure où on rend les centres des villes piétons (incohérence)
Idées de projets	➲ **Place Baudouin : la rendre plus conviviale avec du vert et des jeux ou pistes de pétanque ou autres** ➲ **Rendre la place Baudouin conviviale et verte : il faut des arbres et de l'ombre** ➲ **Court-Village : + d'espaces verts et de convivialité. Ex : au niveau du parking du PAM Expo** ➲ **Aménagements convivial du Hangar** ➲ **Achat groupé électricité et panneaux solaires**

B. Vivre ensemble à Court-St-Etienne

Points forts	• -
Points faibles	• Manque de lieux de rassemblement pour les moins jeunes aussi
Idées de projets	➲ **Faire venir un marchand de glace place du marché** ➲ **Mettre en place une communication vers le citoyen plus dynamique, notamment via une newsletter pour le citoyen** ➲ **Développer un lieu de convivialité pour les personnes âgées au moins ouvert 2 fois par semaine** ➲ **Lieux d'échanges : de livres, de jeux, de vêtements, de matériel de puériculture, d'outils etc.** ➲ **Créer des projets associant différents groupes dans la population (projet de cohésion sociale). Ex : potager alliant enfants et usagers CPAS ou activités intergénérationnelles etc.** ➲ **Continuer à soutenir le Quatre Quarts : pérenniser un lieu**

C. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne

Points forts	• Existence d'un marché le mardi. Dynamique + rencontres conviviales
Points faibles	• Pas de grandes communication entre le Quatre Quarts et la commune. • Vente de terrains agricoles pour d'autres fonctions (logement, parking…) • Marché triste et offres peu variées
Idées de projets	➲ **Garantir la viabilité et la pérennité de Quatre Quarts.** ➲ **La commune pourrait faire la pub de Quatre Quarts. Ex : la commune donne des subsides pour suivre une formation sur les langes/couches lavables qu'ils n'organisent pas et le Quatre Quarts en organise. Une réciprocité serait plus efficace.** ➲ **Soutenir les circuits courts et l'agriculture bio** ➲ **Il faut aider et favoriser les petits artisans en tout catégorie** ➲ **Redynamiser le marché / le renouveler. Pourquoi pas un grand marché ou Hall n°11 axé sur les commerçants / artisans locaux ?** ➲ **Subsidier les commerçants pour remplir les vitrines vides et favoriser la diversité et le commerce local. Réaliser un appel à projets (donner aux citoyens la possibilité de choisir les commerces qu'ils veulent voir ouvrir)** ➲ **Marché le samedi ou en soirée ? +1 : oui voir le succès du petit marché de Grez-Doiceau** ➲ **Quid du tourisme ?**

D. Se déplacer à Court-St-Etienne

Points forts	• Bravo pour les sentiers pédestres
Points faibles	• Pas de desserte TEC non plus hameau de Sart, la Roche, Beaurieux, Tangissart. Quid au niveau TEC ! • Vitesse des véhicules trop élevée dans le centre (risque d'accidents, bruit) • Trafic de transit de poids lourds dans le centre y compris la nuit • Manque de liaison directe avec LLN (en transport en commun : obligation de passer par Ottignies) • Pistes cyclables interrompues • Stationnement Gare (zone bleue) : pas facile quand on prend le train (+1) • Bus pour LLN ? Un seul et pas au centre • Réseau de transport en commun inadapté dans les villages • Stationnement : sur trottoirs, dans les carrefours, dans les tournants • Parking anarchiques et dangereux parfois même favorisés par la commune • Problèmes multiples rue de Sart : bordures trop hautes, panneaux de signalisation au milieu du trottoir, voitures garées à cheval sur le trottoir, rue trop étroite pour le croisement des bus et camions
Idées de projets	➲ **Réaliser des vraies pistes cyclables sécurisées et entretenues** ➲ **Donner un nom aux sentiers touristiques et établir une carte pour des courtes promenades** ➲ **Créer une liaison cyclable sécurisée depuis chacun des villages vers le centre avec des indications** ➲ **Organiser des déplacements collectifs scolaires doux (cheval, vélo, bakfiets...)** ➲ **Faire une zone 30 au niveau de la maison médicale de la Thyle** ➲ **Faire une zone 30 pour tout le centre** ➲ **Aménager le centre pour réduire la vitesse des véhicules et le tonnage des camions** ➲ **Trottoir dans le bois de la Quenique et piste cyclable** ➲ **Entretenir la rampe sentier rue Sambrée** ➲ **Créer une vraie liaison cyclable pour LLN** ➲ **Limiter la vitesse et assurer la sécurité pour les piétons, vélos... (fluidité du trafic par rapport au développement immobilier)** ➲ **Sensibiliser aux moyens de mobilité douce, motiver les gens à la pratiquer eux-mêmes, assurer la sécurité** ➲ **Mettre en place une tarification multimodale (train+bus) pour les transports vers Ottignies et LLN** ➲ **Enlever les entraves à la circulation et mettre un flash qu'on déplace**

E. Nature et développement durable à Court-St-Etienne

Points forts	• Super le nettoyage des cours d'eau ! • Les journées kayak • Bravo pour l'amélioration des sentiers balisés • L'éducation au compostage à domicile pour les citoyens
Points faibles	• Quid pour préserver les 80% de zone non habitable par rapport à l'expansion immobilière et donc par rapport à la mobilité ?
Idées de projets	➲ **Créer des composts de quartier au centre** ➲ **Bois de la Quenique : empêcher les dépôts clandestins de déchets + les dépôts ponctuels. Comment : sensibilisation, sanctions, poubelles (filets géants comme à Walhain)** ➲ **Sentiers didactiques : installer des panneaux expliquant faune et flore sur les sentiers de promenades et RAVeL + conscientisation aux dangers / risques encourus niveau environnement** ➲ **Sentier didactique au sujet de la vie, des traces et des bénéfices des castors** ➲ **Maintenir en état les sentiers touristiques** ➲ **Faire un inventaire du potentiel éolien et, selon les résultats, envisager une coopérative locale de production d'électricité (+1)** ➲ **S'inscrire dans le projet de la région sur la replantation des haies** ➲ **Préserver / intégrer les deux couloirs de biodiversité de Wallonie qui passent par CSE** ➲ **Utiliser des outils comme l'application « Better Street » pour que les citoyens puissent informer rapidement et facilement la commune (télécharger une photo)** ➲ **Proposer aux habitants des tests radon et sensibiliser aux bons gestes** ➲ **Aménager des bancs et poubelles sur le RAVeL**

F. Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne

Points forts	• La maison des artistes (à soutenir) • Bravo pour le parcours d'artistes et la musique
Points faibles	• Attention au parking pour PAMExpo -> plus de places pour les commerces ! • Peu de locaux peu chers mis à disposition des citoyens (locaux de répétitions) • Accueil extrascolaire des enfants • Manque un local mis à disposition à SMG pour les rencontres des villageois
Idées de projets	➲ **Créer un skate-park et un endroit pour les vélos et autres engins roulants** ➲ **Faire du CCBW aussi un centre culturel de CSE (local)** ➲ **Mieux aménager et équiper la petite plaine de jeux le long de la Thyle (et y rajouter des bancs et des poubelles) + des jeunes pour les plus grands** ➲ **Tourisme : développement d'un musée "Henricot" : historique, développement wallon...** ➲ **Faire le nécessaire pour permettre aux enfants de CSE d'être scolarisés sur la commune. N'ouvrir les classes aux extérieurs que dans un deuxième temps** ➲ **Continuer les fêtes de villages et jeux inter villages** ➲ **Soutenir les fêtes de quartier : attention argent, sponsor** ➲ **Accueil extrascolaire des enfants : permettre aux enfants dont les deux parents travaillent de se rendre à la salle de sport ou de musique** ➲ **Mettre à disposition un local à SMG pour les rencontres des villageois (peut-être des soirées jeux de société...)**

7. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des prochaines rencontres villageoises. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, page FB…).

Une vigilance particulière sera portée sur l'évolution du COVID-19. Les échevins et la FRW envisagent de reporter, si nécessaire, les prochaines rencontres. Un suivi sera donné aux habitants d'ici la fin de la semaine.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laëtitia Lamarcq & Dimitri Phukan

Bienvenue aux consultations villageoises…

A vous la parole !



Opération de Développement Rural
de Court-St-Etienne

Mars – avril 2020 : Les consultation villageoises

A vous la parole!



10 mars 2020
19h30
Centre/Mérivaux/Bas de Suzeril
Salle Defalque : 6 rue Defalque

16 mars 2020
19h30
Tangissart
Salle Notre Dame : 3 rue Notre Dame

23 mars 2020
19h30
La Roche/Le Chenoy
Salle Gaston Scaillet : 31 rue d'Heuval

30 mars 2020
19h30
Beaurieux/Le Ruchaux
Ancienne école de Beaurieux

20 avril 2020
19h30
Sart-Messire-Guillaume/ Faux/Haut de Suzeril
Salle Sart 10 : 9 rue de l'Eglise de Sart

27 avril 2020
19h30
Limauges/Wisterzée
Ecole de Wisterzée : 35 chaussée de Bruxelles

Au menu de ce soir…

1. L'opération de développement rural…

⇨ *C'est quoi ? Quel intérêt ? Que va-t-il se passer ces prochains mois ?*

2. Appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

3. Le portrait du territoire

4. Vos réactions et vos premières idées de projets

Ensemble, pour des villages vivants

L'Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne







La Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Etablissement d'utilité publique, dirigé par un conseil d'administration pluraliste.

Nos missions:

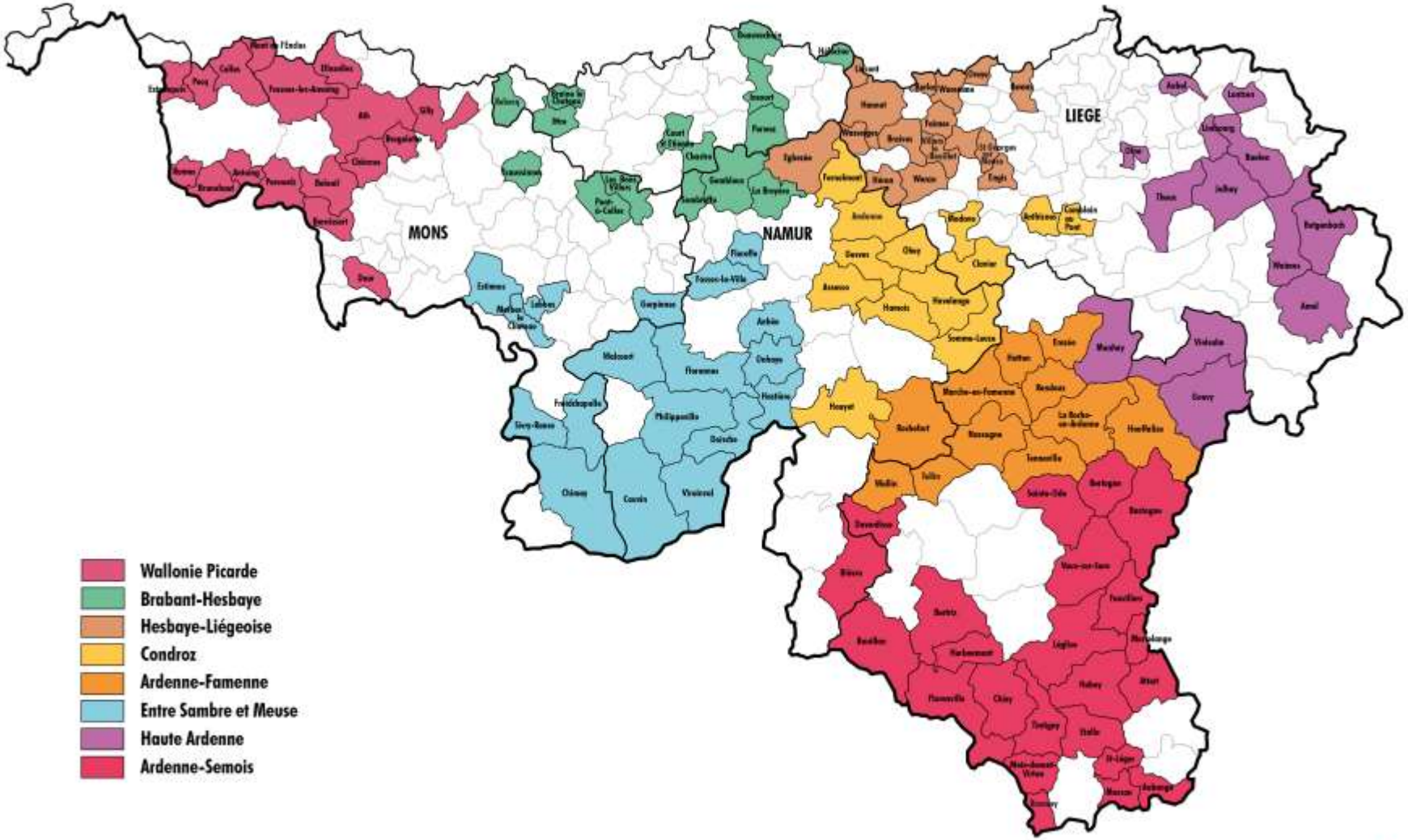
- **Les Opérations de Développement Rural**
- Plan Communal de Développement de la Nature
- Interface Leader dans le cadre du PWDR
- Facilitateur Bois Energie (pouvoirs publics)
- Assistance Architecturale & Urbanistique



Wallonie

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Janvier 2020

FRW

Une **ODR**,
plusieurs intérêts…



Priorités d'avenir



Moyens financiers



Mobilisation



Projet global



Réalisations concrètes

Une ODR pour réaliser de nombreux **des projets dans les différents domaines de la vie de l'entité**



L'ODR , c'est aussi…

Climat & énergie

Biodiversité, milieux, ressources

Cohésion sociale / solidarité



Epanouissement humain

Consommation/production responsable

Une attention particulière aux enjeux du **développement durable** au niveau local

Les étapes d'une ODR



2020 ~ 2022 ~ 2032

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



Diagnostic
Consultations
Stratégie
Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)

- Mise en œuvre des projets (jusqu'à 80% de subvention)
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Exemples de projets

INCOURT





Liaisons lentes

LES BONS VILLERS



Atelier rural

BEAUVECHAIN

BRAINE-LE-CHÂTEAU





Aménagement de l'ancienne cure en maison rurale et des abords



Logements intergénérationnels

Exemples de projets

GEMBLOUX

Balade cyclable entre les villages

PONT-A-CELLES



GT réseau lent et appel à idées
« NOMME TON SENTIER »

LES BONS VILLERS



GT communication associative et
1ère rencontre des associations

ITTRE



Création de jeux intervillages

Les principaux acteurs de l'ODR

Population

Commune

Commission Locale de Développement Rural



Wallonie

Bureau d'études

Organisme d'accompagnement FRW

FRW

Vous voulez vous impliquer?

➔**Postulez pour la Commission Locale de Développement Rural** (jusqu'au 3 mai)

➔Formulaire de candidature à la sortie ou sur www.cse2030.info







La CLDR, organe moteur participatif

La CLDR, c'est…

- Un **organe consultatif officiel** de la Commune



- Un lieu de **dialogue**, **d'échange** et de **construction** entre citoyens et élus



- Un **relais** population/ élus



La CLDR, organe moteur participatif

Ses missions

- **Elaborer** le PCDR
- **Actions mobilisatrices** et répond à des **demandes d'avis**
- Coordination des **groupes de travail**
- **Suivi** de la réalisation des projets du PCDR
- **Evaluation**







Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide
Court-St-Étienne - Google Ma
OPÉRATION DE DÉVELOPPEME
https://www.cse2030.info/#
80 %
Rechercher

www.cse2030.info

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE COURT-SAINT-ETIENNE

Bienvenue sur le site de l'Opération de Développement rural de Court-Saint-Etienne!

La Commune de Court-Saint-Etienne se lance dans son Opération de Développement Rural (ODR). Ce site vous permettra de connaître les actualités de l'opération et de vous y impliquer.

L'ODR un processus participatif mené par la Commune avec les citoyens et qui débouche sur la réalisation de nombreux projets dans les années à venir. Ces projets seront de nature très variés et concerneront tous les habitants de la commune.

Plus de 125 communes wallonnes mènent actuellement une opération de développement rural. L'ODR de Court-St-Etienne bénéficie de l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie.

ACTUALITES

Démarrage des consultations villageoises !

Plus d'informations ici.

10 mars 2020 *19h30* — **Centre/Mérivaux/Bas de Suzeril** *Salle Defalque : 6 rue Defalque*

16 mars 2020 *19h30* — **Tangissart** *Salle Notre Dame : 3 rue Notre Dame*

Vous avez dit diagnostic ?

Identifier les…



Et les..





du territoire



Diagnostic du bureau d'études

+

Le ressenti de la population



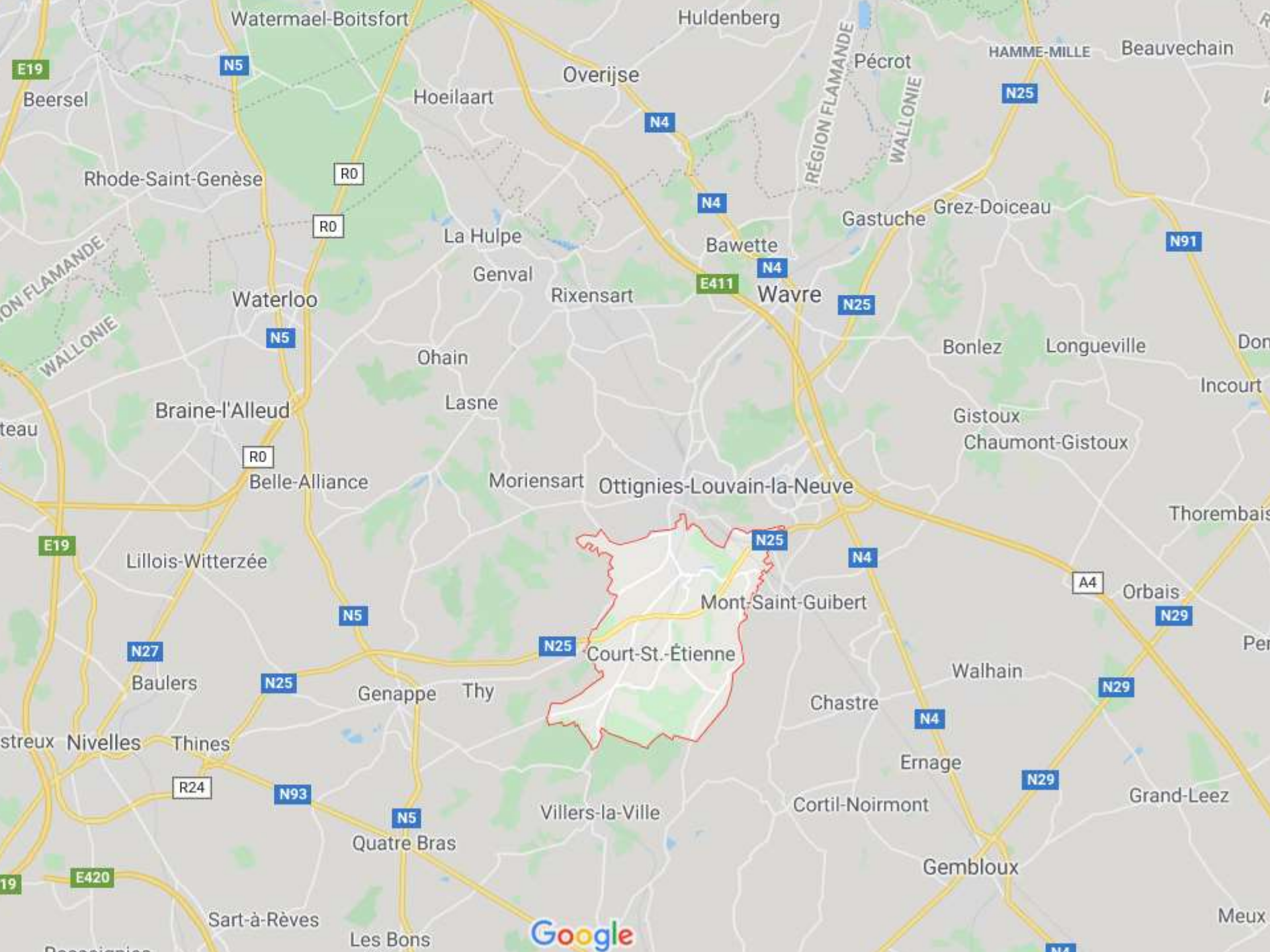
=

Diagnostic participatif du territoire

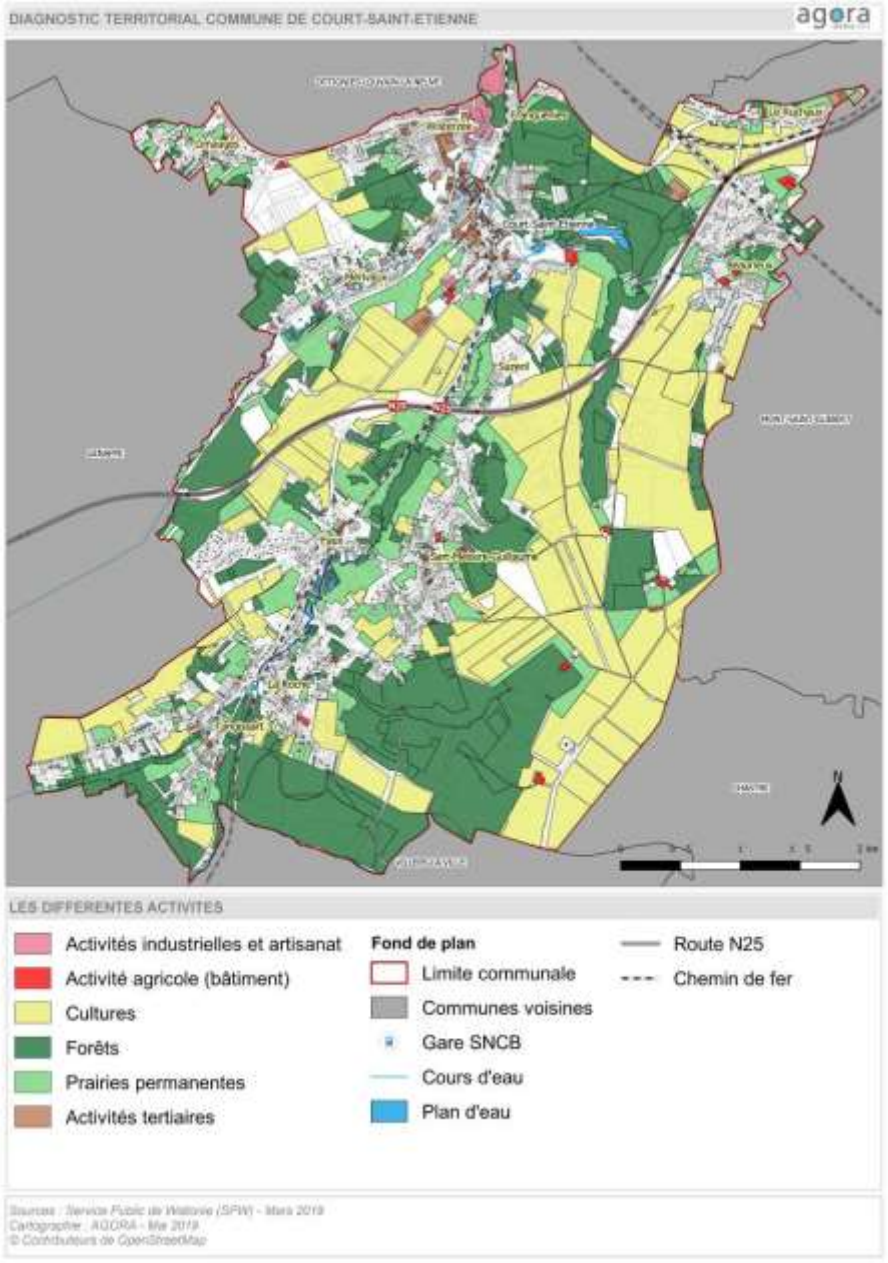


La portrait du territoire

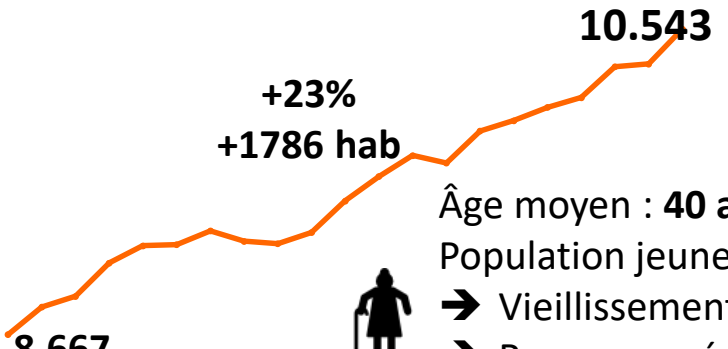



Watermael-Boitsfort
Huldenberg
Beersel
Overijse
Hoeilaart
Pécrot
HAMME-MILLE
Beauvechain
RÉGION FLAMANDE
WALLONIE
Rhode-Saint-Genèse
La Hulpe
Gastuche
Grez-Doiceau
Bawette
Genval
Waterloo
Rixensart
Wavre
Bonlez
Longueville
Incourt
Ohain
Lasne
Braine-l'Alleud
Gistoux
Chaumont-Gistoux
Belle-Alliance
Moriensart
Ottignies-Louvain-la-Neuve
Thorembais
Lillois-Witterzée
Mont-Saint-Guibert
Orbais
Court-St.-Étienne
Baulers
Genappe
Thy
Walhain
Chastre
Nivelles
Thines
Ernage
Grand-Leez
Villers-la-Ville
Cortil-Noirmont
Quatre Bras
Gembloux
Sart-à-Rèves
Les Bons
Meux
E19
N5
N4
N25
N91
E411
R0
N27
N29
R24
N93
E420
A4
Google

STRUCTURE ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

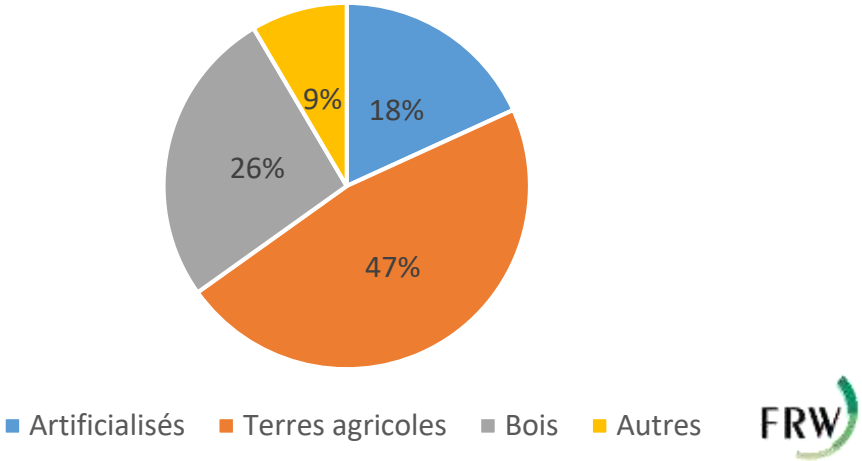


2000 - 2019



Âge moyen : **40 ans**
Population jeune
➔ Vieillissement
➔ Revenu supérieur à la moyenne wallonne

Occupation du sol



FRW

agora -urba.eu

1. Habiter à Court-St-Etienne



- Cadre de vie agréable
- Paysages vallonné et varié
- Densification sur CSE centre
- Peu d'activités industrielles
- Reconversion positive du site Henricot
- Enseignement de qualité et offre variée
- Pas de pénurie de médecins



- Morcellement de CSE, coupée en 2 par la N25
- Pression urbanistique importante
- Coût élevé des logements
- Bâti ancien (PEB E, F, G)
- Risques d'inondation
- Peu de services dans certains villages











agora -urba.eu

2. Vivre ensemble à Court-St-Etienne





- Diversité de la population
- Nombreux équipements pour la vie sociale
- Petite enfance : crèche de 42 lits et service d'accueillant(es) d'enfant conventionné(e)s
- Scouts, écoles, bibliothèque, Chaloupe J'Court
- Handicap : volonté de valoriser les actions et développer de nouveaux projets
- CPAS actif dans la lutte contre la pauvreté
- Repair Café qui fonctionne bien
- 185 logements sociaux
- Communication communale en développement
- Présence d'une ALE et d'APIDES

- Manque de petits logements
- Manque de logement et de lieux d'accueil pour les personnes âgées (projet en cours)
- Vétusté de certains locaux scolaires (Tangissart maternelle)
- Manque de participation à certaines activités (par exemple : arrêt des jeux inter-villages)











agora -urba.eu

3. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne



- Revenu moyen plus élevé que la province BW
- Augmentation des postes salariés et des travailleurs indépendants
- Nouveau quartier Court-Village
- Offre commerciale variable mais suffisante
- Initiatives citoyennes Quatre Quarts
- Patrimoine intéressant avec des actions de valorisation du Patrimoine Stéphanois
- Mesures agro-environnementales sur presque 35% du territoire agricole et âge moyen des agriculteurs peu élevé



- Manque d'activité économique
- Il n'y a plus d'association des commerçants (mais existence d'une page FB active)
- Peu d'établissements HoReCa
- Devantures de commerces à rénover
- Diminution du nombre d'exploitations agricoles
- Peu d'agriculture bio et de diversification
- Offre de logements touristiques faible (aucune infrastructure d'accueil de grande capacité)







agora -urba.eu

4. Se déplacer à Court-St-Etienne



- 3 gares SNCB + bon réseau TEC
- Bonne accessibilité au réseau structurant (N25)
- Parking multimodal (TEC, covoiturage, vélo) rue de Beaurieux
- Nombreux sentiers pédestres valorisés par le Patrimoine Stéphanois
- Nouvelles pistes cyclables
- RAVeL ancienne ligne 141 + points nœuds
- Potentiel pour développer la multimodalité (volonté de révision du PCM, primes vélos,…)



- Trafic de transit + vitesse élevée (N25 et N275) + sorties dangereuses (N25)
- Manque de sécurité et d'infrastructures pour les déplacements doux
- Déplacements PMR difficiles dans les villages
- Pas de desserte TEC à la gare de Faux
- Intermodalité bus-train parfois défavorable











agora -urba.eu

5. Nature et Développement Durable à Court-St-Etienne



- Réseau écologique, surfaces boisées, 3 SGIB, 189 éléments remarquables,…
- Contrat de Rivière Dyle-Gette : cours d'eau d'assez bonne qualité (en amélioration)
- Sols de bonne qualité, propices aux cultures
- Nombreux sentiers creux, refuges pour la faune
- Volonté communale de préserver et éduquer à l'environnement : Convention des Maires, commune Maya, Cap Hirondelles, Semaine de l'arbre, Fauchage tardif, Opération batraciens, Cimetières durables…
- Citoyens impliqués et mobilisés (vivier)
- Recyparc : collecte et traitement des déchets



- Absence d'inventaire de la faune et de la flore
- Perte de biodiversité, disparition des haies
- Déchets sauvages et incivilités (260 points noirs)
- Dégradations potentielles des sites non protégés
- Pratiquement pas de surfaces boisées publiques
- Aucune Zone Humide d'Intérêt Biologique (SHIB)
- Les castors : sources de complications (sentiers) ?
- Réseau d'assainissement : points noirs à résoudre
- Energies renouvelables peu développées
- Nécessité d'isolation du parc immobilier
- Bruit (N25, rail) + pollution lumineuse













agora -urba.eu

6. Vie culturelle, sports et loisirs à Court-St-Etienne



- Tissu associatif actif
- Diversité sportive (foot, tennis, gym, balle-pelote,…) et mérites sportifs
- Construction d'un nouveau gymnase
- Hall d'expositions (PAM) en rénovation
- Salles des fêtes + comités de quartiers
- 5 unités scout, 5 chorales
- Une bibliothèque
- Evénements ponctuels fédérateurs (fête de villages, braderie, féérie, salon du vin…)
- Nombre d'activités au CCBW et au Quatre quarts
- Projet de déménagement du Service Jeunesse dans l'ancienne conserverie (près du CCBW)



- Manque de « fédération » des acteurs culturels et de diffusion centralisée des activités
- Pas de centre culturel local
- Manque d'infrastructures sportives (autre que foot et gymnastique)
- Situation un peu « enclavée » à Limauges (pas de salle de rassemblement)















agora-urba.eu

A vous la parole !

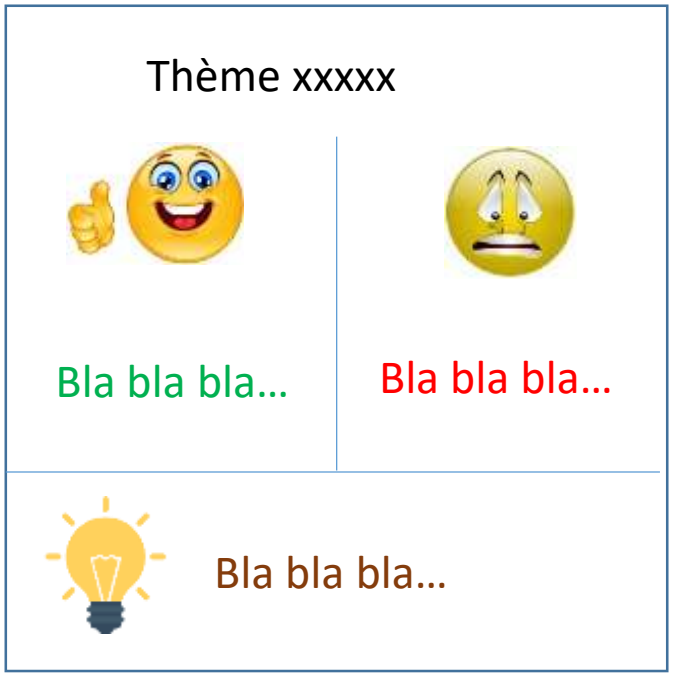


Opération de Développement Rural
de Court-St-Etienne

Comment allons-nous travailler aujourd'hui ?

Travail en sous-groupes: 60'

- Les **+ et – de Court-St-Etienne**
- Vos premières **idées de projets**
- 6 thèmes
- 1 table par thème
- Après 10 min, on tourne !



COLLECTIVEMENT



Ajouter, préciser, nuancer, contredire, proposer…



Vivre ensemble

Se déplacer

Habiter

...À COURT-ST-ETIENNE

Vie culturelle, sports et loisirs

Nature et développement durable

Travailler et entreprendre

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°2 à Court-St-Etienne Centre, salle Defalque
Le 21 septembre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- *Pour les **citoyens : 19 personnes***
- *Pour le **Collège communal (2)** : Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin de l'aménagement du territoire), Steve DE WEVERE (Président du CPAS et Echevin de l'environnement et de la transition écologique)*
- *Pour l'**Administration communale (2)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR), Germain RENIER (Chargé de communication)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Brainstorming sur le Diagnostic Territorial: consultation par thématiques et idées de projets*
5. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Les échevins Jean-Christophe Jaumotte (échevin au développement rural) et Steve De Wever (échevin à l'environnement) souhaitent la bienvenue aux participants.

Ils expliquent que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Une première consultation avait eu lieu dans le Centre le 10 mars 2020, puis la crise sanitaire a ralenti ou du moins changé le processus. Une enquête en ligne a été réalisée cet été pour compenser le manque de réunion physique. C'est aujourd'hui que reprend le cycle des six consultations villageoises. Si les règles de sécurité à respecter changent quelque peu la méthode et les conditions de rassemblements, la finalité reste la même : définir un Programme Communal de Développement Rural, soit une trentaine de projets pour les 10 ans à venir.

Ensuite, les échevins présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leurs cèdent la parole.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il

devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

3. Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 15 novembre 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

S'en suit une séance de questions / réponses sur l'ODR et la CLDR. Les questions posées par les habitants sont les suivantes :

- **Dans quelle mesure les résultats du questionnaire d'AGORA seront pris en compte dans le processus ?**

  Réponse de la FRW → les 625 réponses ont été traitées par AGORA et sont reprises et analysées dans le diagnostic territorial. La FRW a d'ores et déjà traitée de manière synthétique les informations dans le cadre du portrait de territoire qui vous sera présenté ce soir. Dans la suite du processus, la FRW et l'auteur de programme garantissent un traitement de l'ensemble des informations pour définir au mieux les enjeux et garantir la pertinence des projets qui seront sélectionnés.

- **Comment se fait la sélection de la CLDR ? Combien de membres ?**

  Réponse de la FRW → La CLDR est une commission consultative qui sera désignée par le Conseil Communal suite à l'appel à candidatures. Elle est composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens.

- **Comment faire le lien avec les autres organes de participation, notamment la CCATM ? Comment éviter les redondances ?**

  Réponse de la FRW → la CCATM est toujours associée à la réflexion dans le cadre du processus de l'Opération de Développement Rural. Il est également possible qu'un membre de la CCATM soit aussi présent dans la CLDR pour faire le lien / être porte-parole entre les commissions. Les commissions communales seront aussi consultées à des étapes clefs de l'élaboration du PCDR. Enfin, les travaux des Commissions seront également pris en compte pour l'élaboration du PCDR.

- **Comment la CLDR communiquera-t-elle avec les habitants ?**

  Réponse de la FRW → via les différents supports du canal communal, c'est-à-dire le bulletin communal, le site internet, la newsletter et la page Facebook. Aussi, les informations importantes seront reprises sur le site internet dédié à l'Opération de Développement Rural : cse2030.info. D'autres moments de consultation des habitants auront également lieu sur la plateforme de participation de la FRW (plébiscites des projets par exemple)

4. *Brainstorming sur le diagnostic territorial de Court-St-Etienne : consultation par thématiques et idées de projets*

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, présente les grandes lignes du diagnostic territorial réalisé par AGORA en 2019 et expose le déroulement du temps de travail collectif.

5 grandes thématiques sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :



Habiter et Vivre ensemble



Travailler et entreprendre



Se déplacer



Vie culturelle, sports et loisirs



Nature et Développement durable

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités **(cf. présentation annexe).**

L'objectif est de faire réagir les participants sur les éléments clés du diagnostic territorial d'AGORA. Pendant un peu plus d'une heure, les habitants sont amenés à s'exprimer en plénière pour ajouter des atouts/points forts et des faiblesses. A la fin de chaque thème, les habitants sont également invités à inscrire sur des papiers de couleur leurs idées de projets, qu'ils déposeront à la fin de la soirée dans une urne située à la sortie. Cette méthode est utilisée afin d'éviter au maximum les déplacements durant la séance, en raison des règles de sécurité à respecter.

Les tableaux ci-dessous reprennent les <u>compléments de diagnostic</u> par grand thème ainsi que les <u>150 idées de projets/suggestions émises par les habitants</u>. Les éléments de diagnostic du bureau d'études AGORA se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

A. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne



- Locaux de Tangissart maternelle rénovés : nouveaux équipements modulaires
- Nouveau quartier Court-Village : nous nous y sentons très bien et avons été bien accueilli par la population déjà présente. Magnifique cours d'eau qui le traverse.
- Le PAM tout juste rénové
- Maison "la bienvenue" pour les personnes handicapées + activités de jour



- Médecins vieillissants
- Le nouveau quartier Court-Village ne comprend pas une place vivante
- La place qui se trouve près du parc à Mitraille est une place « morte »
- Place Baudouin : à part le petit marché du mardi, il ne se passe rien
- Vie associative : manque d'un lieu de rassemblement. Effort pour le foyer populaire mais ce n'est pas suffisant. Penser à des effets mobilisateurs
- Problématique du dialogue avec les néoruraux
- Certaines fermes sont devenues des logements



- ➲ Réaménager le Parc de Wisterzée et le rendre plus attractif et convivial
- ➲ Développer et/ou préserver d'autres espaces de convivialité : un bel arbre avec un banc et une boite à livres par exemple
- ➲ Penser à faire davantage battre le cœur de CSE. Rendre plus convivial la Place Baudouin **(+1).**
- ➲ Aménager des espaces de convivialité / délassement aux abords du cours d'eau du quartier Court-Village : bancs, tables de pique-nique et pourquoi pas piste de pétanque (nos ainés vont adorer)
- ➲ Faire de la place communale une vraie place (en parallèle avec la mise à 30km/h)
- ➲ Dynamiser le centre qui devient un lieu de passage vers Court-Village
- ➲ Avoir des places villageoises vivantes
- ➲ Redynamiser la place près du Parc à Mitraille
- ➲ Renforcer la plaine de jeux du Centre de CSE avec lien au jardin communautaire
- ➲ Créer + de potagers collectifs sur des terres communales
- ➲ Rédiger une charte pour les nouveaux habitants
- ➲ Respecter l'espace rural du centre de CSE : il y a encore des rues vertes dans et villageoises dans le centre
- ➲ Déplacer le parc à container du centre vers une zone extérieure. Y placer un terrain de basket / foot synthétique.
- ➲ Rendre le Quatre quart plus pérenne. Peut-être avec un soutien communal / régional ?
- ➲ Avoir des zones vertes réhabilitées pour éviter l'explosion des lotissements
- ➲ Installer des boites à livres à plusieurs endroits, et des boites à « dons »
- ➲ Donner de l'information sur une plateforme IT permettant de communiquer avec ses voisins proches
- ➲ Diminuer le prix du cadastre
- ➲ Maîtriser le logement pour garder un caractère rural
- ➲ Installer des bancs partout
- ➲ Rendre le Foyer Populaire plus accessible à la population
- ➲ Un lieu de baignade
- ➲ Construire des logements intergénérationnels

B. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne

- L'attractivité touristique peut se travailler : comment mettre en place une dynamique touristique au niveau local ?

- Le centre est devenu un lieu de passage…
- 10% d'emplois à CSE, c'est beaucoup trop peu
- Manque de petits restos, d'établissements où les gens peuvent se retrouver devant un petit café
- Pas toujours de cohérence sur le choix / la diversité des commerces qui ouvrent à CSE. Peu de maîtrise mais c'est dommage car il y a aussi problème de compétition entre les petites enseignes et les grandes chaines
- Poissonnerie, boucherie, commerces de bouche manquent cruellement dans le Centre
- Trop de snacks les uns sur les autres dans le Centre
- Bâtiments vides, façades défraichies dans le Centre → Problématique de la qualité / l'embellissement des enseignes
- Communication aux habitants du futur projet de l'avenue de Wisterzée : maquette, plan ? Comment va être organisée la destruction et la reconstruction de cette rue ?

- ➲ La commune devrait peut-être inciter et favoriser l'installation de commerces qui seraient bienvenus et qui sont malheureusement manquants
- ➲ Influencer la dynamique commerciale en faisant état d'attentes de la population et de carence dans le domaine commercial, sur base d'enquête d'étude régulière dont les résultats pourraient être rendus public afin d'attirer les candidats investisseurs
- ➲ Faire appel à des conseillers pour la dynamisation des commerces
- ➲ Définir des axes de développement du commerce local et aider les propriétaires ou locataires qui s'intègrent au projet avec des commerces dans le thème choisi par la commune. Ex : des commerces discount, des commerces de luxe, des outlets, des commerces de bouche. Choisir un thème et tout faire pour créer un village complet sur ce thème, référence en BW.
- ➲ Essayer de diversifier les petits commerces. Privilégier les petits commerces et non les grosses enseignes. Ex : petit magasin bio mais à petit prix aussi !
- ➲ Repenser le centre avec une zone centrale apaisée (déplacement du parc à conteneurs)
- ➲ Aménagement de l'un ou l'autre espace « atelier » qui peut être loué à des artisans débutants à des prix abordables. Ces espaces « ateliers » peuvent être associés à des espaces « bureaux » modulables
- ➲ Créer des locaux pour le co-working
- ➲ Avoir des bureaux partagés pour les petits entrepreneurs, indépendants…
- ➲ Favoriser l'émergence d'ASBL
- ➲ Créer une buvette mobile communale : tenue de la buvette à certains endroits de balade le week-end
- ➲ Promouvoir l'agriculture bio via l'achat des productions par la commune pour les repas scolaires
- ➲ Enjoliver les façades défraichies, aider les commerçants (projet de la commune actuellement)
- ➲ Commerces vides : pourquoi ne pas faire vivre les devantures par exemple avec une expo photo ?

- Développement autour du RAVeL : indications des commerces proches, voire installations spécifiques à créer, CEFA ?
- Faire de la pub pour les commerces à louer (prix attractifs)
- Faire en sorte que les bâtiments vides soient rénovés, changent d'affectation ou soient prêtés à des ASBL
- Créer une micro zone industrielle pour apporter de l'emploi de proximité
- Au lieu de bâtir des quartiers résidentiels, plutôt installer un petit zoning industriel le long de la N25
- Soutenir et développer le marché du mardi. Reprendre l'idée de faire le marché sous le PAM en hiver. Faire de la pub ? Un article dans le bulletin communal ?
- Rendre au centre une fonction de « centralisation »
- Pérenniser des lieux de culture fruitière et jardinière bio collective
- La commune possède plusieurs locaux dans CSE. Est-ce qu'ils ne pourraient pas être affectés à des activités commerciales ? Dans ce cas, le bailleur pourrait avoir d'autres critères de choix que purement financiers…
- Commerces au cœur des différents villages
- Développer des marchés dans les hameaux et le samedi
- Investir dans une cuisine collective (jeunes entrepreneurs)
- Embellir les rues commerçantes pour favoriser l'attractivité
- Proposer des aides communales aux jeunes qui souhaitent ouvrir un commerce dans le Centre
- Création d'une « Maison de tourisme » / dynamique de valorisation du tourisme, en partenariat avec le Patrimoine Stéphanois, CHAF et avec l'aide de la FRW **(+1)** suite à la disparition des maisons du tourisme.

C. Se déplacer à Court-St-Etienne



- Différentes alternatives à l'étude au niveau de la Commune (voies cyclables)



- La place communale non prioritaire aux modes doux est un défaut
- Etroitesse et sécurité des trottoirs dans le Centre : praticabilité difficile, danger pour les piétons avec les camions / voitures
- Plan directeur pour les connections par mobilité douce mais problème au niveau du segment église - chemin de fer
- Nombre de poids lourds dans le centre : nuisance sonore + danger piétons
- Liaisons TEC plus qu'insuffisantes (ex : CSE centre vers Beaurieux, vers Sart…)
- Pas assez de lumières : RAVeL, chemins…
- Insécurité / nuisances sonores / propreté sur le RAVeL : vitesse et comportement des cyclistes / cyclotouristes qui ne se manifestent pas et ne respectent pas les piétons (les enfants ne sont pas en sécurité) + bruits des véhicules motorisés (quads normalement interdits !) et des incivilités/déchets **(+2)**
- Court-Village bien que normalement en zone 30 : les voitures passent trop vite → danger pour les piétons
- Le bruit : est-il normal que nous ayons autant de sirènes d'ambulances ? Quelles sont les consignes données aux ambulanciers ?
- Je n'ose pas laisser mes enfants aller seuls à l'école (500m) à cause du manque de sécurité aux heures de pointe
- Les ralentisseurs à l'entrée de la rue de Mérivaux (travaux effectués : dangereux) Danger également avec les coussins berlinois en plein virage (centre-ville -> Beaurieux, ils auraient pu être placés 20m plus loin)



- ➲ Passer en zone 30 dans le centre pour la sécurité des usagers faibles **(+6)** / Convertir à 30km/h la section église-gare pour la sécurité des piétons et la mobilité douce / Tout le centre depuis le cimetière jusqu'au carrefour de l'av. des combattants en zone 30 / sécuriser les abords d'école pour que les parents osent laisser leurs enfants aller à l'école à pieds / rappeler la zones 30 dans Court-Village par des ralentisseurs, marquage des km/h…
- ➲ 30km/h généralisé dans les villages
- ➲ Sécuriser les rues du centre / les trottoirs **(+5)** : avoir des trottoirs convenables pour les piétons, les poussettes… et permettre une circulation piétonne sécurisée (verbaliser les voitures parquées sur le trottoir, roulant sur le trottoir etc.) / Elargir les trottoirs à certains endroits (impossible pour les piétons de se croiser sans risquer sa vie !) / Réfléchir aux trottoirs à élargir par endroits quitte à créer un rétrécissement de chaussée qui ralentirait le trafic / trottoirs à revoir entre la place communale et la gare (larges, plats, sans piquets et/ou autres embuches)
- ➲ Sécuriser le RAVeL, réduire les incivilités et mieux gérer les déchets **(+2)** : mettre un panneau qui indique la vitesse à respecter pour les cyclistes / ajouter des poubelles / mettre des lumières / mettre des panneaux signalant le respect
- ➲ Ralentir le trafic en instaurant les places de parking en quinconce
- ➲ Limiter les parkings : passer payant ? Trop de voitures immobilisées dans les rues
- ➲ Créer une zone multimodale (gare – RAVeL – bus – piéton) au centre, apaisée et signalée correctement

- Construire un parking sécurisé (garages) pour les vélos sur le parking multimodal à Beaurieux et au niveau de toutes les gares
- Créer + d'emplacements pour garer son vélo dans le Centre
- Inciter les élèves à venir à l'école en vélo ou à pied
- Sensibiliser les parents qui déposent leurs enfants à l'école le matin au Collège St Etienne et à l'école de Wisterzée (ch. de Bruxelles)
- Une nouvelle ligne de bus / navette entre CSE et LLN **(+1)**
- Limiter le nombre de véhicules et poids lourds dans le Centre / importance de déterminer un quota maximum de flux de voiture / veiller à ce qu'ils passent le moins possible par le Centre **(+1)**
- Une voirie spéciale pour le trafic de transit qui n'affecte pas de zone verte supplémentaire (il y a une solution)
- Pour une meilleure circulation, créer un organisme qui coordonne les différents niveaux qui s'occupent des routes
- Relancer les V.A.P (voitures à partager)
- Faire en sorte en heures creuses que les bus partant d'Ottignies soient intercalés avec les horaires de trains (il n'est pas rare de rater la correspondance SNCB)
- Av. des combattants, direction Bousval : 50km/h partout (la traversée de Rixensart en venant de la ch. de Bxl est bien à 50)
- Av. des combattants, près de la mosquée : refaire le trottoir
- Peindre des pistes cyclables tout du long de l'av. des combattants (de la Brasserie Demolder vers le Centre)
- Avoir un bus communal pour le transport des enfants vers les écoles
- Des pistes cyclables dédicacées « à la hollandaise »
- Proposer une journée sans voiture comme à Bruxelles

D. Nature et développement durable à Court-St-Etienne



- Inventaire biologique qui aura lieu dans le cadre du PCDR
- Il existe des zones intéressantes d'un point de vue biologique à valoriser dans l'inventaire



- Court-Village : problème de suivi des espaces verts (rétrocession il y a peu du promoteur à la commune, mais il reste du travail à faire)
- Beaucoup trop de zones rurales privées et gigantesques (c'est dommage) - quelques propriétaires terriens ont la maitrise des terres
- Peu d'initiatives communales pour augmenter la biodiversité dans la commune (plantes rustiques, fruitiers etc.)
- Le calvaire de la rue Defalque : une de ces pelouses qui est un « désert écologique »
- Pas de vidanges des avaloirs depuis 1 an (risque d'écoulement rapide des eaux de ruissellement)
- Propreté de l'étang à Wisterzée…
- Les crottes de chien, véritable problème
- Prolifération des rats nourris par des dépôts d'aliments pour les chats errants
- Manque d'entretien des talus de la rue de Mérivaux ou alors abattage sauvage de la part des services de la commune (il y a 2 ans destruction d'une grande partie de la haie de la rue de Mérivaux qui en fait retient les eaux de pluie qui déferlent du plateau de Mérivaux)



- ➲ Volet environnemental du PCDR (inventaire de l'auteur) : travail à faire sur la "nature ordinaire" (jardin des particuliers) + zones à valoriser
- ➲ Créer un PCDN
- ➲ Créer + d'espaces verts (+1) et les entretenir par la suite !
- ➲ Créer + de prairies fleuries (+1)
- ➲ Développer les zones humides (+1) / Définir des « réserves naturelles » dans des fonds humides non valorisables
- ➲ Moins de pelouses ! + d'espaces sauvages, avec création d'haies avec arbres régionaux
- ➲ Exiger que des haies soient plantées entre les différentes parcelles de cultures agricoles
- ➲ Créer + d'initiatives communales en faveur de la biodiversité : plantes rustiques, fruitiers, … La commune a aussi probablement beaucoup de déchets verts qui pourraient être rentabilisés
- ➲ Sensibiliser les propriétaires aux sites naturels qu'ils possèdent (zones humides, vieilles plantations… à grande biodiversité naturelle) ex : le long de la vallée de la Thyle
- ➲ Calvaire de la rue Defalque : il serait facile d'en faire une prairie plus vivante
- ➲ Planter des arbres fruitiers le long du RAVeL
- ➲ Installer des ruches
- ➲ Créer un potager partagé sur Mérivaux
- ➲ Faire un parc de promenade le long du chemin de fer en contrebas de la rue de la limite
- ➲ Mieux flécher les sentiers de promenade et mettre des panneaux d'information le long des sentiers

- Instaurer une journée tous les mois où les habitants sont invités à mettre devant leurs maisons tous les objets qu'ils souhaitent donner ou alternativement organiser un « garage sale »
- Energie : travailler l'information / la communication vers le citoyen
- Rappeler à la population, éventuellement en faisant du porte à porte, les avantages qu'il y a à placer des panneaux photovoltaïques sur son toit
- Donner des coups de pouce pour l'installation des panneaux solaires
- Eclairer le RAVeL avec un éclairage solaire (panneaux photovoltaïques)
- Lancer un appel pour un projet d'éolienne citoyenne le long de la N25
- Cours d'eau : réaliser + de surveillance au niveau de la propreté pour éviter les déversements sauvages
- Mettre en place un Plan d'éradication des plantes exotiques
- Vidanger les avaloirs pour éviter les ruissellements
- Mettre un banc de repos au rond-point (place) rue de Mérivaux
- Certaines zones pourraient peut-être devenir des zones vertes non-constructibles : vallée du Suzeril, chemin du cimetière vers Suzeril etc.
- Réduire la densité et le nombre de maisons prévues au Val de Croix (ou ne pas le construire du tout)
- Renforcer l'entretien des sentiers
- Propreté des rues et sentiers (crottes de chien) : poubelles ? sac à disposition ?
- + de qualité d'entretien pour les zones humides
- Rendre plus propre l'étang à Wisterzée
- Sensibiliser encore plus la population par rapport aux dépôts clandestin, aux détritus le long de nos chemins
- Faire + de rencontres pour le ramassage des détritus par les citoyens, pourquoi pas aussi les organisations scouts… ou même les écoles pendant les cours de citoyenneté ou les récrés.

E. <u>Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne</u>



- La commune ne propose pas tous les services inimaginables mais je pense que c'est mieux comme ça. CSE a un caractère rural qu'il sera difficile à maintenir avec une piscine, un cinéma ou de nouvelles salles de sport… sans compter la pression écologique aussi.



- La culture ne doit pas s'adresser qu'à une « certaine » élite, il existe aussi une culture dite « populaire »
- Peu d'activités pour les 60ans et +. Il faut aller vers LLN, Rixensart et la Hulpe
- Le CCBW a également dans ses missions des actions locales, mais pas assez mises en œuvre
- Pas toujours de répondant au niveau de la population et des artistes : problème de communication ?
- Les infrastructures sportives de LLN sont saturées. Donc, le développement des infrastructures à CSE a son sens
- Les unités de mouvements de jeunesse ont du mal à trouver des locaux. Importance d'y mettre les moyens



- Une piscine et une zone de baignade **(+3)** / aménagement d'un étang pour la baignade / un partenariat ET une piscine à moindre coût avec une commune voisine / développer des zones de baignade en extérieur le long des rivières de la commune
- Davantage d'ambitions pour les infrastructures sportives saturées **(+1).** CSE a son rôle à jouer pour augmenter la possibilités de lieux d'entrainements et pour remplir la mission d'enseignement de la natation → construire une piscine et construire un centre sportif plus complet pourvoyeur d'emplois locaux, essentiellement dans un fond public/privé
- Un terrain de skate / piste de skateboard autre que le parking de Court-Village **(+1)**
- Proposer des activités et des voyages pour les 60 ans et plus **(+1)**
- \+ de sport et de loisirs pour tous
- Un cinéma
- Des zones pour pêcher
- Permettre une plus grande disponibilité du Centre Culturel du Brabant Wallon pour les associations locales (théâtre, concerts, etc.)
- Lien avec l'académie de musique pour une plus grande viabilité
- Permettre aux scouts d'accéder à des domaines privés pour jouer ?
- Récupérer des bâtiments vides pour les troupes scoutes, les ASBL, « les groupes de tricots » ou les après-midi jeux de société
- Proposer des chèques transport pour aider les jeunes à s'inscrire dans des clubs hors CSE
- Mettre de l'ambition au niveau esthétique pour l'aménagement d'infrastructures, en particulier celles destinées aux jeunes : écoles, locaux scouts, sports, académie, bibliothèque…
- Bien tenir compte des compétences locales plus informelles ou ASBL locales reconnues et surtout déjà bien actives !
- Diminuer les clivages entre acteurs culturels et sociaux ou sportifs - la culture peut aussi être plus informelle, soutenue par des animateurs en milieu ouvert
- Créer un centre culturel polyvalent (cours d'art plastique etc.)
- Créer une Maison des associations
- Donner + d'infos par rapport aux événements qui se déroulent à CSE

5. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, la FRW rappelle la présence de l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural ainsi que l'appel à idées en cours via la plateforme participation.frw.be

Enfin, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des 5 prochaines rencontres villageoises et des outils de participation en ligne (plateforme FRW pour la boite à idées + atelier en ligne le 10 novembre pour les personnes qui n'auraient pas su participer à une rencontre physique).

Les actualités et dates concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet www.cse2030.info , page FB communale…), tout comme les résultats de la dernière enquête en ligne sur les enjeux qui a récoltée 126 réponses.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laëtitia LAMARCQ & Nicolas BOSMANS

Bienvenue aux consultations villageoises…

A vous la parole !



Opération de Développement Rural
de Court-St-Etienne

Ensemble, pour des villages vivants

L'Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne





Au menu de ce soir…

1. L'opération de développement rural…

⇨ *C'est quoi ? Quel intérêt ? Que va-t-il se passer ces prochains mois ?*

2. Appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

3. Le diagnostic du territoire

4. Vos réactions et vos premières idées de projets

Qui sommes-nous ?







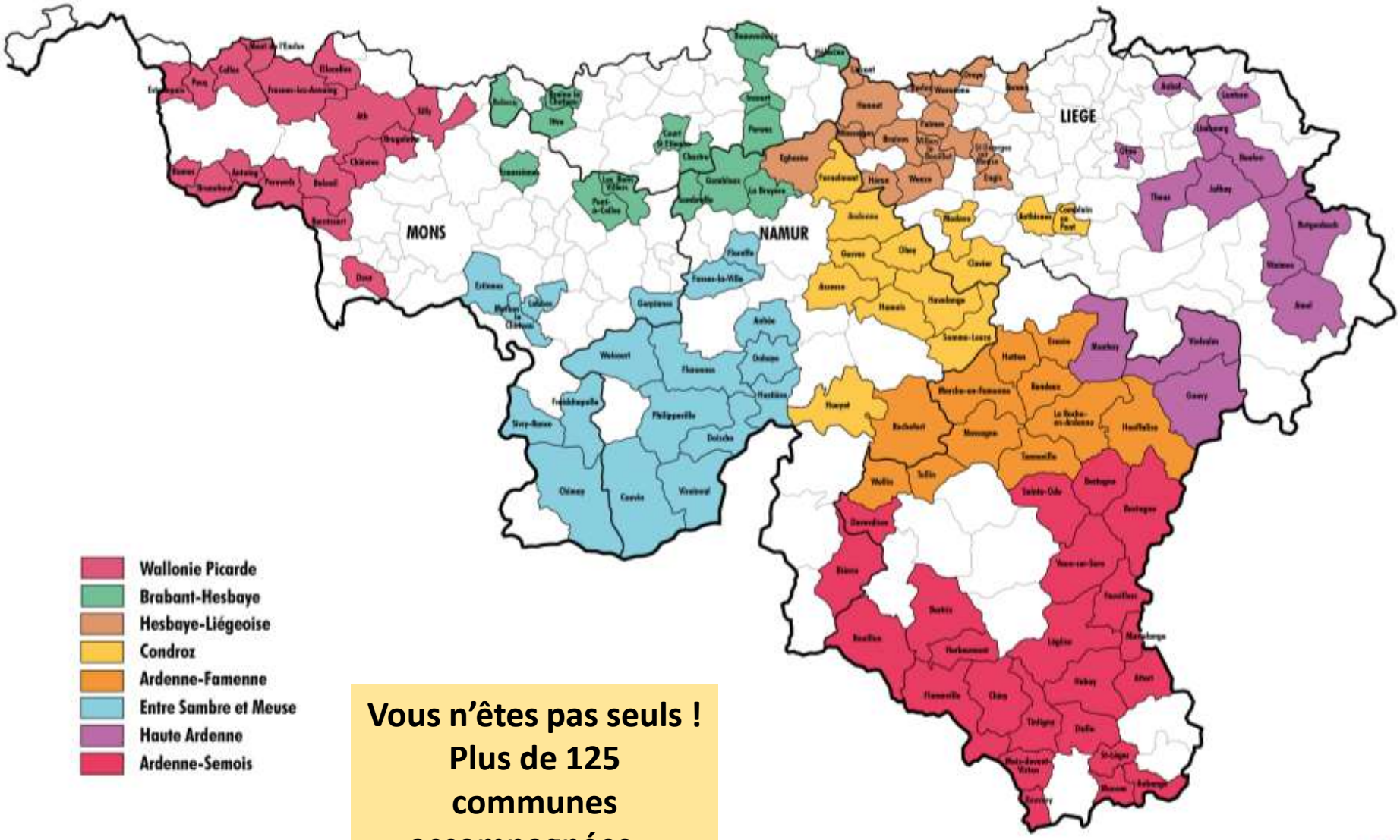
Le rôle de la FRW…
dans l'accompagnement des ODR

Animer : processus participatif, réunions de coordination, communication, échanges d'expérience, …..

Conseiller : méthodologie élaboration PCDR, convention DR, mise en œuvre des projets,….

Relayer : préoccupations du local vers les niveaux supérieurs

Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Vous n'êtes pas seuls ! Plus de 125 communes accompagnées...

Janvier 2020

FRW

Une ODR, plusieurs intérêts…



Priorités d'avenir

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projet global et durable



Moyens financiers



Réalisations concrètes



Mobilisation

FRW

Les étapes d'une ODR

~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



Diagnostic
Stratégie
Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices

- Mise en œuvre des projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



FRW

Les thématiques d'une ODR

Une ODR pour réaliser de nombreux **projets dans les différents domaines de la vie de l'entité**



Exemples de projets

LES BONS VILLERS



Atelier rural

INCOURT





Liaisons lentes

BEAUVECHAIN



Logements intergénérationnels

BRAINE-LE-CHÂTEAU





Aménagement de l'ancienne cure en maison rurale et des abords

Exemples de projets

GEMBLOUX

velOOrneau

Balade cyclable entre les villages

PONT-A-CELLES



GT réseau lent et appel à idées
« NOMME TON SENTIER »

LES BONS VILLERS



GT communication associative et
1ère rencontre des associations

ITTRE



Création de jeux intervillages

Les principaux acteurs de l'ODR

Population

Commune

Commission Locale de Développement Rural



Wallonie

Bureau d'études

Organisme d'accompagnement FRW

FRW

La CLDR, organe moteur participatif

La CLDR, c'est…

- Un **organe consultatif officiel** de la Commune
- Un lieu de **dialogue**, **d'échange** et de **construction** entre citoyens et élus
- Un **relais** population/ élus







La CLDR, organe moteur participatif

Ses missions :

- **Elaborer** le PCDR
- **Actions mobilisatrices** et répond à des **demandes d'avis**
- Coordination des **groupes de travail**
- **Suivi** de la réalisation des projets du PCDR
- **Evaluation**







Vous voulez vous impliquer ?

➔ **Postulez pour la Commission Locale de Développement Rural** (jusqu'au 15 novembre)

➔ Formulaire de candidature à la sortie ou sur **www.cse2030.info**







Le diagnostic du territoire de Court-St-Etienne

A vous la parole !



Vous avez dit « diagnostic » ?

Identifier les…



Et les..





du territoire



Diagnostic du bureau d'études

+

Le ressenti de la population



=

Diagnostic participatif du territoire



Comment allons-nous travailler ?

1) Identifier collectivement les points forts et faiblesses

- **5 thèmes, 10 min par thème !**
- Temps de réflexion et de débat ensemble
- Pour ajouter, préciser, nuancer, contredire le portrait existant…

Thème xxxxx



Bla bla bla…

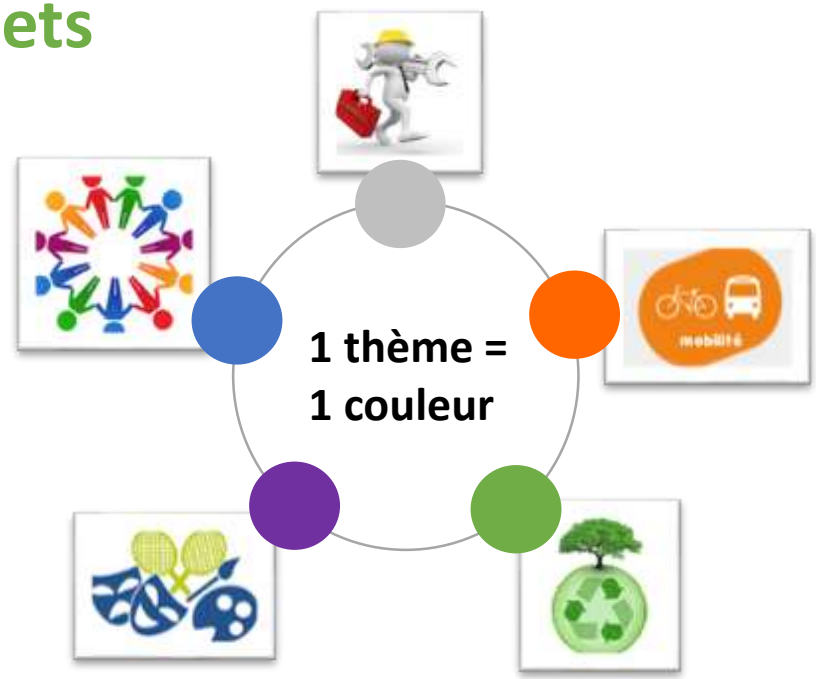


Bla bla bla…

2) Idées de projets

Individuellement

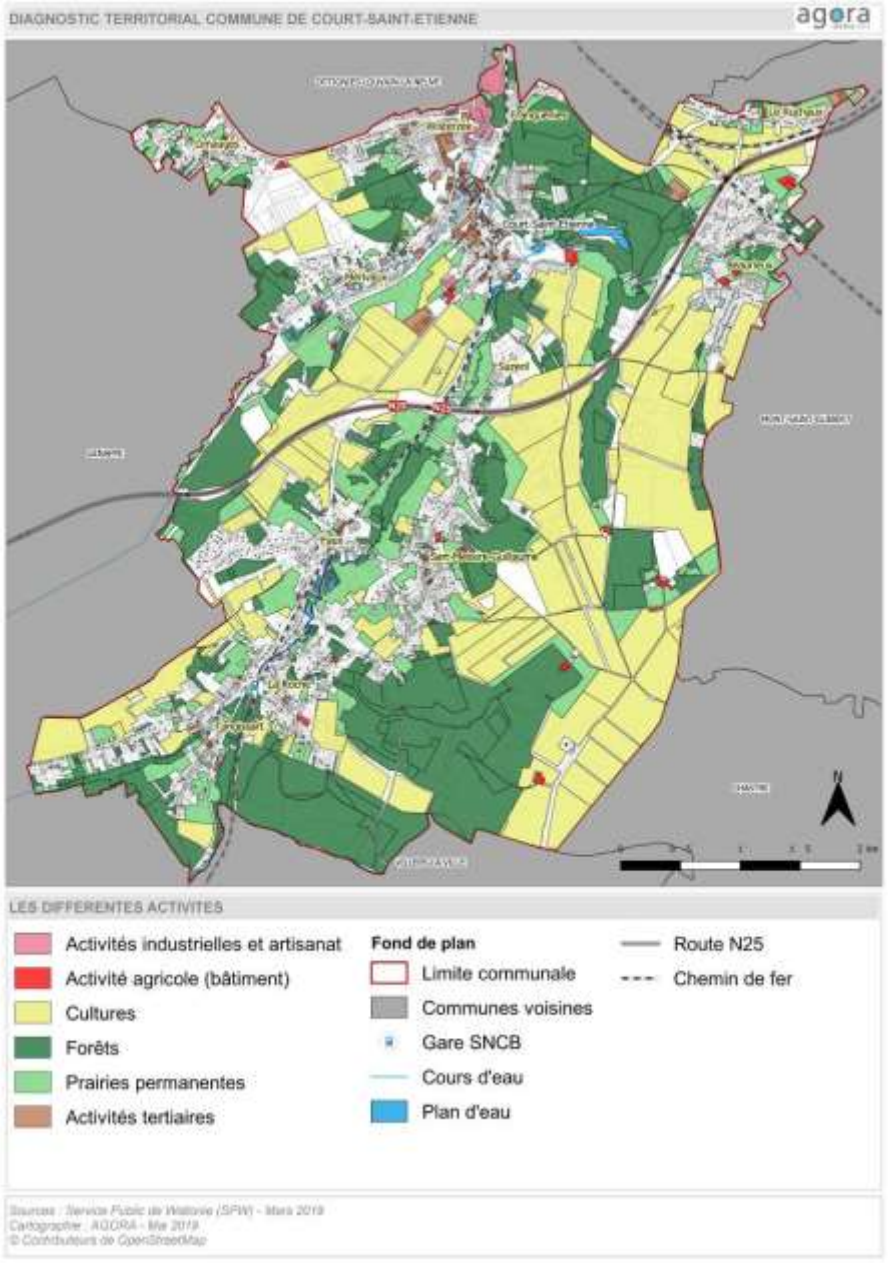
1 idée
= 1 post-it



Déposez vos post-its de couleur dans l'urne à la sortie !



STRUCTURE ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE



2000 - 2019

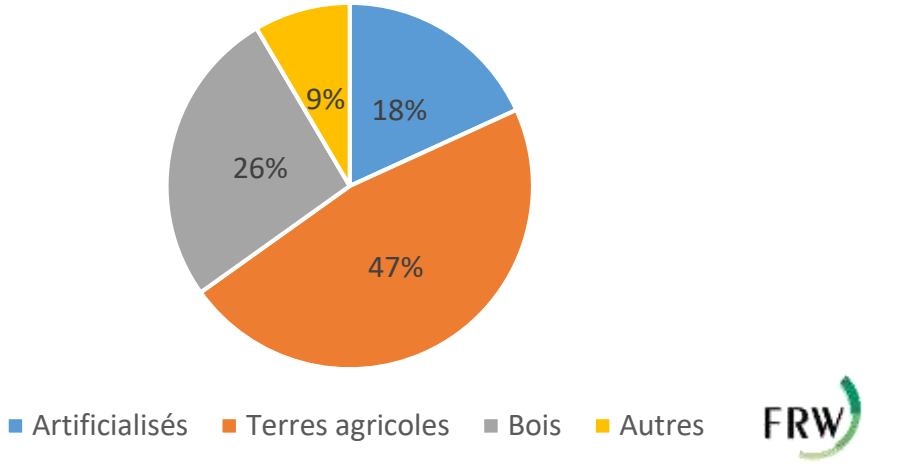
10.543 hab.

+23%
+1786 hab

8.667 hab.

Âge moyen : **40 ans**
Population jeune
➔ Vieillissement
➔ Revenu supérieur à la moyenne wallonne

Occupation du sol



FRW

agora -urba.eu

1. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne

- Diversité de la population
- Cadre de vie agréable, qualité des paysages
- Densification sur CSE centre + Site Henricot
- Enseignement de qualité et offre variée
- Pas de pénurie de médecins
- Nombreux équipements pour la vie sociale
- Infrastructure et services pour la petite enfance
- Handicap : volonté pour de nouveaux projets
- Solidarité : actions du CPAS, nombre de logements sociaux, repair café etc.
- Communication communale en développement
- Présence d'une ALE et d'APIDES

- Morcellement de CSE, coupée en 2 par la N25
- Pression urbanistique importante
- Risques d'inondation
- Bâti ancien (PEB E, F, G)
- Coût élevé des logements
- Manque de petits logements et manque de lieux d'accueil pour les jeunes et personnes âgées
- Peu de services dans certains villages
- Manque de participation à certaines activités (par exemple : arrêt des jeux inter-villages)








2. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne

- Indice de richesse (110)
- Augmentation des postes salariés et des travailleurs indépendants
- Nouveau quartier Court-Village
- Offre commerciale variable mais suffisante
- Initiatives citoyennes Quatre Quarts
- Patrimoine intéressant avec des actions de valorisation du Patrimoine Stéphanois
- Mesures agro-environnementales sur presque 35% du territoire agricole et âge moyen des agriculteurs peu élevé

- Manque d'activité économique sur la commune
- Il n'y a plus d'association des commerçants (mais existence d'une page FB active)
- Peu d'établissements HoReCa
- Devantures de commerces à rénover
- Diminution du nombre d'exploitations agricoles
- Peu d'agriculture bio et de diversification
- Offre de logements touristiques faible (aucune infrastructure d'accueil de grande capacité)









agora -urba.eu

3. Se déplacer à Court-St-Etienne

- 3 gares SNCB + bon réseau TEC
- Bonne accessibilité au réseau structurant (N25)
- Parking multimodal (TEC, covoiturage, vélo) rue de Beaurieux
- Nombreux sentiers pédestres valorisés par le Patrimoine Stéphanois
- Nouvelles pistes cyclables
- RAVeL ancienne ligne 141 + points nœuds
- Potentiel pour développer la multimodalité (volonté de révision du PCM, primes vélos,…)

- Trafic de transit + vitesse élevée (N25 et N275) + sorties dangereuses (N25)
- Manque de sécurité et d'infrastructures pour les déplacements doux
- Déplacements PMR difficiles dans les villages
- Pas de desserte TEC à la gare de Faux
- Intermodalité bus-train parfois défavorable











agora -urba.eu

4. Nature et Développement Durable à Court-St-Etienne

- Réseau écologique, surfaces boisées, 3 SGIB, 189 éléments remarquables,…
- Contrat de Rivière Dyle-Gette : cours d'eau d'assez bonne qualité (en amélioration)
- Sols de bonne qualité, propices aux cultures
- Nombreux sentiers creux, refuges pour la faune
- Volonté communale de préserver et éduquer à l'environnement : Convention des Maires, commune Maya, Cap Hirondelles, Semaine de l'arbre, Fauchage tardif, Opération batraciens, Cimetières durables…
- Citoyens impliqués et mobilisés (vivier)
- Recyparc : collecte et traitement des déchets

- Absence d'inventaire de la faune et de la flore
- Perte de biodiversité, disparition des haies
- Déchets sauvages et incivilités (260 points noirs)
- Dégradations potentielles des sites non protégés
- Pratiquement pas de surfaces boisées publiques
- Aucune Zone Humide d'Intérêt Biologique (SHIB)
- Les castors : sources de complications (sentiers) ?
- Réseau d'assainissement : points noirs à résoudre
- Energies renouvelables peu développées
- Nécessité d'isolation du parc immobilier
- Bruit (N25, rail) + pollution lumineuse










agora -urba.eu

5. Vie culturelle, sports et loisirs à Court-St-Etienne

- Tissu associatif actif
- Diversité sportive (foot, tennis, gym, balle-pelote,…) et mérites sportifs
- Construction d'un nouveau gymnase
- Hall d'expositions (PAM) en rénovation
- Salles des fêtes + comités de quartiers
- 5 unités scout, 5 chorales, bibliothèque…
- Evénements ponctuels fédérateurs (fête de villages, braderie, féérie, salon du vin…)
- Nombre d'activités au CCBW et au Quatre quarts
- Projet de déménagement du Service Jeunesse dans l'ancienne conserverie (près du CCBW)

- Manque de « fédération » des acteurs culturels et de diffusion centralisée des activités
- Pas de centre culturel local
- Manque d'infrastructures sportives (autre que foot et gymnastique)
- Situation un peu « enclavée » à Limauges (pas de salle de rassemblement)















agora -urba.eu



MERCI

POUR VOTRE PARTICIPATION !

Les consultations villageoises continuent…

PROPAGEZ LE MESSAGE, PAS LE VIRUS !

Jeudi 1er octobre : Tangissart
Salle Notre Dame (3 rue Notre Dame).
Jeudi 8 octobre : La Roche / Le Chenoy
Salle Gaston Scaillet (31 rue d'Heuval)
Lundi 12 octobre : Beaurieux / Le Ruchaux
Ancienne école de Beaurieux
Lundi 19 octobre : Sart-Messire-Guillaume
Salle Sart 10 (9 rue de l'Eglise de Sart)
Jeudi 29 octobre : Limauges / Wisterzée
Ecole de Wisterzée (35 Chaussée de Bruxelles)

RENDEZ-VOUS EN LIGNE EGALEMENT…

Du 21 septembre au 8 novembre : boîte à idées
Rendez-vous sur : https://participation.frw.be/
Mardi 10 novembre : atelier participatif en ligne
Pour ceux qui n'ont pas pu se rendre à une consultation…



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°3 à Tangissart, salle Notre-Dame
Le 1er octobre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Citoyens : 25 personnes***
- ***Mandataires publics (6)*** *: Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin), Stéphane RAVET (Echevin), Mary-Line ROMAIN (Echevine), Séverine OLEFFE (Echevine), Axel ECTORS (Conseiller communal), Michel TRICOT (Conseiller communal)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Brainstorming sur le Diagnostic Territorial: consultation par thématiques et idées de projets*
5. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Jean-Christophe Jaumotte, Echevin relais du développement rural, souhaite la bienvenue aux participants.

Il explique que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Une première consultation avait eu lieu dans le Centre le 10 mars 2020, puis la crise sanitaire a ralenti ou du moins changé le processus. Une enquête en ligne a été réalisée cet été pour compenser le manque de réunion physique. Le cycle de consultation a pu être relancé la semaine passée avec un premier rendez-vous à Court centre le 21/09. Si les règles de sécurité à respecter changent quelque peu la méthode et les conditions de rassemblements, la finalité reste la même : définir un Programme Communal de Développement Rural, soit une trentaine de projets pour les 10 ans à venir.

Ensuite, J-C Jaumotte présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leurs cèdent la parole.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il

devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

3. Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 15 novembre 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

S'en suit une séance de questions / réponses sur l'ODR et la CLDR.

Les questions posées par les habitants sont les suivantes :

- ***La CLDR : est-elle fixe ou évolue-t-elle dans le temps ? Les membres doivent s'engager pour combien de temps ?***
    - Concernant le ¼ communal, ils s'engagent pour le temps de la législature. La population est quant à elle libre et a le droit de partir si la CLDR ne leur convient pas. Le cas échéant, il y a une liste d'attente pour intégrer de nouveaux membres.

- ***Comment se réalise le choix des membres ? Par tirage au sort ou via une autre méthode ?***
    - Le quart communal est directement désigné par le Conseil communal. Pour la part citoyenne la composition est décidée par le Conseil communal sur base des candidatures reçues, et en respectant la diversité des représentations comme demandé dans le Décret. Les deux critères les plus importants dans la composition de la CLDR est l'équilibre de représentation des villages, ainsi que l'équilibre des genres. Pour certaines communes, il n'y a pas besoin de faire de sélection car le nombre de candidatures n'excède pas le nombre maximal autorisé. S'il y a tout de même trop de candidatures, une liste d'attente est mise en place.

4. Brainstorming sur le diagnostic territorial de Court-St-Etienne : consultation par thématiques et idées de projets

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, présente les grandes lignes du diagnostic territorial réalisé par AGORA en 2019 et expose le déroulement du temps de travail collectif.

5 grandes thématiques sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :



Habiter et Vivre ensemble



Travailler et entreprendre



Se déplacer



Vie culturelle, sports et loisirs



Nature et Développement durable

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités **(cf. présentation annexe).**

L'objectif est de faire réagir les participants sur les éléments clés du diagnostic territorial d'AGORA. Pendant un peu plus d'une heure, les habitants sont amenés à s'exprimer en plénière pour ajouter des atouts/points forts et des faiblesses. A la fin de chaque thème, les habitants sont également invités à inscrire sur des papiers de couleur leurs idées de projets, qu'ils déposeront à la fin de la soirée dans une urne située à la sortie. Cette méthode est utilisée afin d'éviter au maximum les déplacements durant la séance, en raison des règles de sécurité à respecter.

Les tableaux ci-dessous reprennent les <u>compléments de diagnostic</u> par grand thème ainsi que les <u>idées de projets/suggestions émises par les habitants</u>. Les éléments de diagnostic du bureau d'études AGORA se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

A. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne



- La fête des voisins organisée à Tangissart depuis plusieurs années connait un beau succès



- Manque de vie sociale / de fêtes à Tangissart
- Certaines fêtes ont eu du succès par le passé mais ont décliné
- Problème de communication de certaines activité (on n'est pas au courant, ou après coup).
- Tangissart : Place de village non conviviale, hormis la balle pelote qui anime certains week-end
- Manque d'espace où les familles peuvent se retrouver. Obligation d'aller dans les communes limitrophes
- Problème de pérennisation de certains lieux de rencontre (exple : Quatre quarts)
- Manque d'infrastructures d'accueil pour personnes âgées en perte d'autonomie



- ➲ Aménager la place de Tangissart dans le but de recréer de la convivialité et des rencontres. Y maintenir la balle pelote. Réduire le parking **(+14)**
- ➲ Aménager les alentours de la salle Notre Dame pour en faire un lieu attractif de rencontre
- ➲ Aménager la salle Notre Dame (notamment d'un point de vue acoustique)
- ➲ Soutien financer et promotion du café citoyen « Quatre quarts ». Rachat du bâtiment par la commune ? **(+2)**
- ➲ Instaurer d'avantage d'activités intergénérationnelles / soutenir les porteurs de projet **(+2)**
- ➲ Soutenir les porter de projet tournés vers les personnes handicapées
- ➲ Créer une plaine de jeux à Tangissart, aussi pour créer un point de rencontre pour les familles **(+7)**
- ➲ Soutenir la fête des voisins **(+1)**
- ➲ Soutien promotionnel et logistique aux fêtes de village **(+3)**
- ➲ Aider les jeunes à rester dans le villages (aide au logement)
- ➲ Créer un parking en face du Delhaize, de l'autre côté de la route provinciale, de manière à libérer de la place pour les jeunes (sur la Place) **(+3)**
- ➲ Sécuriser les abords du Delhaize (limitation de la vitesse, meilleur parking)
- ➲ Soutenir le café des Sans Peurs
- ➲ Création d'une épicerie coopérative à Tangissart
- ➲ Créer des lieux conviviaux sur la commune : Place de La Roche, Place Baudouin 1ier , Place de Court Village
- ➲ Améliorer les abords de la gare de Tangissart dans un but de convivialité
- ➲ Développer les activités dans les écoles
- ➲ Créer un chalet « donnerie »
- ➲ Faire respecter le voisinage (nuisances sonores) par certains commerces HORECA
- ➲ Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques

B. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne



- Le chèque relance pour les commerces
- Le questionnaire en ligne sur les commerces
- Monnaie locale (le talent), mais manque de promotion



- Cse centre : turn over important dans la rue commerçante principale. Pourtant, rue fort traversée (mais peu de places de parking) --> L'ouverture vers Court Village est assez timide
- Les points d'attraits sont disloqués --> pas de notion de point central --> tout le monde se déplace individuellement --> pas d'effet d'ensemble



- ➲ Besoin d'une enquête / d'un projet sur la question de l'autonomie alimentaire **(+1)**
- ➲ La crise du COVID a amené à réfléchir aux circuits courts --> Soutenir les producteurs locaux **(+4)**
- ➲ Développer les « incroyables comestibles »
- ➲ Lier agriculture locale et Horeca / repas dans les écoles
- ➲ Campagne de promotion de la monnaie locale (le talent) pour attirer plus d'utilisateurs citoyens et commerçants **(+3)**
- ➲ Favoriser l'artisanat local par rapport aux grandes marques **(+3)**
- ➲ Créer un marché (bio) sur la place de Tangissart le W-E **(+2)**
- ➲ Créer un marché à C.S.E. →Créer un dôme ou une halle
- ➲ Favoriser la mise en place de marchés de producteurs locaux dans les différents villages **(+2)**
- ➲ Revoir les besoins des habitants en matière de commerces
- ➲ Mise en place de commerces locaux par hameau
- ➲ Encourager le développement des commerces de proximité (bouchers, poissonniers, ... **(+4)**
- ➲ Créer un vrai cœur commercial et administratif attractif à CSE centre. **(+3)** Artère piétonne parallèle à la rue de Wisterzée et qui pourrait relier le site de Court village à la Maison communale ?
- ➲ Recentrer les services administratifs et les commerces à CSE centre
- ➲ Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs
- ➲ Encourager les propriétaires des maisons de la rue de Wisterzée à entretenir leur façade.
- ➲ Des espaces verts dans le centre favoriseraient les commerces et l'HORECA
- ➲ Soutenir les jeunes entrepreneurs à rester travailler dans leur commune.
- ➲ Favoriser la mise en place de cultures biologiques et la transition des agriculteurs **(+2)**
- ➲ Créer une ceinture alimentaire agricole
- ➲ Favoriser les offres commerciales de proximité sur terrains appartenant à la Commune
- ➲ Proposer à des écoles d'agriculture bio des terrains appartenant à la Commune
- ➲ Développer l'accueil touristique / tables d'hôtes chez l'habitant **(+2)**
- ➲ Créer une liaison cyclable attrayante entre Ottignies et le pôle touristique de Villers-la-Ville.
- ➲ Créer un pôle de bureaux administratif dans le centre de CSE, à proximité de la gare
- ➲ Réaliser des projets d'autonomie énergétique

C. Se déplacer à Court-St-Etienne



- /



- La mobilité dans le centre de Tangissart est dangereuse. Le différentiel de vitesse entre route la régionale N275 (90) et dans le village (30) est énorme. De plus, paradoxe entre la vitesse demandée dans le centre villageois et les infrastructures installées (qui ne permettent pas de réduire la vitesse). Enfin, la commune n'a pas la maitrise directe de la gestion de la chaussée régionale N275
- Outre les problèmes de sécurité sur la N275, problème de nuisance sonore
- Pas assez de multimodalité dans les aménagement d'infrastructures de communication
- Problématique de la fréquence des trains / bus
- Les sentiers de liaison vers les villages sont à aménager. Dans leur état actuel, ils ne permettent pas des déplacements utilitaires.
- Danger du passage pour piéton sur la rn275 devant la gare de La Roche
- Les évènements de l'abbaye de VLV causent beaucoup de trafic + problèmes de parking dans Tangissart



- ➲ Aménager les sentiers de liaison pédestre et cyclables vers les villages dans un but utilitaire sur toute la commune. **(+3)**
- ➲ Aménager une liaison douce en site propre sur le sentier 103 suivant la vallée de la Thyle **(+2)**
- ➲ Aménager / entretenir le GR126 (notamment entre r du cerisier et le Ry d'Hez)
- ➲ Sécuriser les pistes cyclables sur toute la commune
- ➲ Relocaliser l'activité économique pour diminuer les déplacements **(+1)**
- ➲ Piste cyclable entre Faux et CSE **(+2)**
- ➲ Créer une liaison douce entre Tangissart et la gare de La Roche
- ➲ Ajouter des lignes TEC et revoir les horaires **(+2)**
- ➲ Augmenter la fréquence des trains **(+1).**
- ➲ Aménager les abords des gares de La Roche et de Faux pour être plus accueillant aux utilisateurs (abris en cas de pluie, ...)
- ➲ Tangissart : Aménager les voiries de manière à favoriser le respect des limitations de vitesse et la multimodalité **(+5)**
- ➲ Remettre des panneaux zone 30 dans les rues (dont r du ghête) car pas clair
- ➲ Radars ou casses vitesse sur la N275 aux passages piéton de la gare et des Merlets) / sécuriser la N275 **(+9)**
- ➲ N275 : modifier le revêtement de la route (>< nuisances sonores) **(+5)**
- ➲ Plots ou bacs en chicane rue du cerisier pour ralentir trafic **(+3)**
- ➲ Rues du Cerisier et de Villers : élargissement / aménagement des trottoirs **(+2)**
- ➲ Rendre le centre de Tangissart prioritaire aux piétons pour limiter la circulation
- ➲ Régler le problème de parking aux abords de l'école maternelle de Tangissart aux heures d'arrivée et de départ
- ➲ Tangissart : utiliser des moyens de transport alternatifs pour véhiculer les enfants entre les deux écoles : pistes cyclables, trottoirs sécurisés, kwistax électriques, pédibus... **(+2)**
- ➲ Rendre les rues des écoles « vélo prioritaires » aux heures de départ et d'arrivée
- ➲ Stations CAMBIO à Tangissart / à chaque gare de CSE **(+1)**
- ➲ Prime communale pour vélo électrique et classique
- ➲ Vélos en libre circulation sur CSE
- ➲ Développer le covoiturage et l'échange/prêt de vélos électriques

D. Nature et développement durable à Court-St-Etienne



- Beaucoup de bois et zones vertes pour faire des promenades
- Ambition de la Commune de réduction des émissions de gaz à effet de serre (convention des Maires)



- Disparition de la biodiversité dans les zones humides due au drainage et à la pollution des eaux + disparition de la biodiversité dans les jardins
- Problème de propreté publique
- Perte de biodiversité due à l'utilisation des pesticides
- Projet d'accrobranche dans le bois du corbeau, alors que celui-ci a un potentiel biologique important



- Tangissart : restaurer l'étang du curé et l'écluse **(+1)**
- Création d'un étang sur le site de l'ancien manège « Le hussard »
- Recréer des couloirs écologiques
- Lancement d'un projet d'éolien citoyenne ? Etude universitaire sur CSE à ce sujet **(+6)**
- Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux
- Développer le photovoltaïque sur les toits des églises
- Production de biogaz à partir de déchets organiques
- Convention des Maires : communiquer et impliquer le citoyen
- Installer un nouvel éclairage public intelligent **(+2)**
- Créer une ASBL communale pour financer les études et travaux nécessaires pour améliorer la PEB des bâtiments
- Valorisation biologique du bois du corbeau et classement en réserve naturelle **(+6)**
- Faire des « zones protégées » dans les bois
- Développer une logique de protection des sites d'intérêt biologique **(+2).** Exple : les zones Natura 200, les sites Natagora
- Eviter les gros projets commerciaux pouvant détruire des sites naturels intéressants **(+3)**
- Protéger les zones humides
- Renforcer le maillage « haie » **(+1).** Exple : plateau du tri du chêne
- Protéger site des castors et aménager le sentier castors pour en améliorer l'accessibilité **(+2)**
- Limiter les invasions de cyclistes dans les sentiers
- Mettre plus de poubelles dans les sentiers **(+1)**
- Multiplier les poubelles publiques sélectives
- Développer le fauchage tardif sur la commune **(+1)**
- Faire de Tangissart un village fleuri
- Développer les zones de prairies fleuries entre les champs et jardins
- Interdire les pesticides sur toute la commune **(+1)**
- Superviser le travail des ouvriers communaux lors de travaux de fauchage ou autres (trop d'improvisation)
- Sensibiliser les enfants à la biodiversité locale **(+1)**
- Diffuser des films de sensibilisation autour du développement local
- Lutter contre les incivilités dans les bois et les champs
- Favoriser l'implantation de ruches
- Instaurer l'utilisation de langes lavables dans la crèche communale et continuer la prime
- Projet citoyen d'achat collectif d'un bois d'intérêt biologique
- Interdire la chasse sportive sur le territoire communal
- Prévoir l'égouttage de la rue du Cerisier
- Améliorer l'accès au recyparc
- Développer l'humusation comme alternative à l'inhumation et l'incinération
- Créer un potager / verger participatif**(+1)**

E. Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne



- Certaines activités sportives comme le « trail des cisterciens » font vivre le village et participer les villageois
- Des groupes Facebook existent même sur des activités de Tangissart



- Certaines activités développées ne concernent pas les habitants
- Nuisances liées à certains randonneurs/cyclistes extérieurs à la commune (déchets, ...)
- Pas de piscine publique. Obligation d'aller dans les communes limitrophes
- Tangissart : aucune infrastructure sportive
- Tangissart est devenu une commune dortoir : plus d'activités, de vie de village (en lien avec la thématique 1) >< Il y a des activités mais les habitants n'y viennent pas
- Problème de l'information qui ne passe pas toujours. « On n'est pas au courant ou après coup »



- Développer plus de partenariats avec les communes limitrophes pour l'utilisation des infrastructures sportives **(+2)**
- Développer les infrastructures sportives
- Avoir une réflexion sur la baisse de fréquentation de certaines activités de villages (pourquoi ?)
- Développer / optimiser la communication des activités locales vers les habitants **(+8)**
- Créer des liens entre les associations locales
- Créer une brochure périodique sur les activités villageoises (imitation du « Bousvaliers ») **(+1)**
- Créer un site internet, une page Facebook qui réunirait toutes les activités qui se passent à Tangissart **(+1)**
- Implanter des grands panneaux d'affichage pour la promotion des activités **(+1)**
- Maintenir la balle pelote à Tangissart
- Entretenir les sentiers
- Ne pas toujours faire au même endroits les activités drainant un public extérieur
- Créer un lieu socio-culturel à Tangissart
- Animer le village pour recréer une identité « Tangissart **(+1)**
- Créer une marche d'Halloween pour les enfants
- Créer une antenne de la bibliothèque à Tangissart
- Développer davantage de boites à livre
- Créer un étang de baignade
- Itinéraires promenades : créer des itinéraires spécifiques pour le VTT pour éviter les conflits avec les piétons
- Aménager des sentiers sur caillebotis là où les inondations sont fréquentes
- Créer un festival des arts de la rue dans CSE centre
- Créer des ballades artistiques sur le RAVeL
- Reprise du théâtre amateur
- Soutien promotionnel et logistique aux initiatives locales en matière de loisir
- Relancer les jeux inter-villages
- Créer un tennis couvert
- Soutenir le CCBW pour qu'il puisse jouer un rôle de centre culturel local
- Encourager le développement de l'unité scoute de Tangissart (mise à disposition de locaux, ...)
- Créer un moment fort rassembleur annuel
- Créer un cinéclub
- Créer une Maison de jeunes
- Créer des lieux de jeux pour enfants et ados (rampe de skate, panier basket…)

5. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, la FRW rappelle l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural ainsi que l'appel à idées en cours via la plateforme participation.frw.be

Enfin, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des 4 prochaines rencontres villageoises et des outils de participation en ligne (plateforme FRW pour la boite à idées + atelier en ligne le 10 novembre pour les personnes qui n'auraient pas su participer à une rencontre physique).

Les actualités et dates concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet www.cse2030.info , page FB communale…), tout comme les résultats de la dernière enquête en ligne sur les enjeux qui a récoltée 126 réponses.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laëtitia LAMARCQ & Nicolas BOSMANS

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°4 à La Roche, salle Gaston Scaillet
Le 8 octobre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Citoyens : 9 personnes***
- ***Mandataires publics (2)*** *: Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin à l'aménagement du territoire), Steve De Wevere (Echevin de l'environnement et Président du CPAS)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Brainstorming sur le Diagnostic Territorial: consultation par thématiques et idées de projets*
5. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Jean-Christophe Jaumotte, Echevin à l'aménagement du territoire et Steve de Wevere, Echevin à l'environnement et Président du CPAS, souhaitent la bienvenue aux participants.

Ils expliquent que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Une première consultation avait eu lieu dans Court Centre le 10 mars 2020, puis la crise sanitaire a ralenti ou du moins changé le processus. Une enquête en ligne a été réalisée cet été pour compenser le manque de réunion physique. Le cycle de consultation a pu être relancé le 21 septembre à Court centre et a continué le 1er octobre à Tangissart. Si les règles de sécurité à respecter changent quelque peu la méthode et les conditions de rassemblements, la finalité reste la même : définir un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), soit une trentaine de projets pour les 10 ans à venir. La Commune souhaite que le PCDR fasse la part belle à l'axe « Nature », à défaut de pouvoir mettre en place un Programme Communal de Développement de la Nature (moratoire régional en cours pour les PCDN). Ensuite, les échevins présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leurs cèdent la parole.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il

devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

3. Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 15 novembre 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

S'en suit une séance de questions / réponses sur l'ODR et la CLDR.

Les questions posées par les habitants sont les suivantes :

- ***La CLDR : comment se passe l'évaluation ? Y a-t-il un groupe tiers pour garantir une certaine neutralité et éviter ainsi l'auto-évaluation ?***
    - Réponse de la FRW → La CLDR réalise annuellement l'évaluation du programme d'avancement des projets. Cette auto-évaluation, inscrite dans le rapport annuel, est ensuite envoyée à la Région wallonne puis analysée. C'est donc elle qui suit et évalue le bon déroulement du PCDR. A chaque demande de financement de projet, la Région wallonne se réfère aux rapports d'évaluation.

- ***Comment se déroule la désignation de la CLDR et le choix des membres ? Y a-t-il une liste d'attente (en 10 ans, il y aura du turn-over) ? Les compétences des membres sont-elles prises en compte dans le choix ?***
    - Réponse de la FRW → Le quart communal est directement désigné par le Conseil communal. L'engagement se fait le temps de la législature. Pour la part citoyenne (trois-quarts) la composition est décidée par le Conseil communal sur base des candidatures reçues, et en respectant la diversité des représentations comme demandé dans le Décret. Les deux critères les plus importants dans la composition de la CLDR est l'équilibre de représentation des villages, ainsi que l'équilibre des genres. D'autres critères peuvent intervenir dans un second temps, surtout s'il y a plus de candidatures que de postes : l'équilibre des âges, de représentation de catégories socio-professionnelles, d'associations... Mais il ne faut pas avoir de compétences particulières pour être membres. L'ODR doit être accessible « au plus grand nombre ». Pour certaines communes, il n'y a pas besoin de faire de sélection car le nombre de candidatures n'excède pas le nombre maximal autorisé. S'il y a trop de candidatures, une liste d'attente est alors mise en place. Les membres citoyens sont libres de partir si la CLDR ne leur convient pas. Le cas échéant, l'intégration des nouveaux membres se réalisent via cette liste d'attente et, si nécessaire, via un nouvel appel à candidatures.

- ***Comment la CLDR communiquera les informations sur l'état d'avancement du PCDR ?***
    - Réponse de la FRW → via les différents supports du canal communal, c'est-à-dire le bulletin communal, le site internet, la newsletter et la page Facebook. Aussi, les informations importantes seront reprises sur le site internet dédié à l'Opération de Développement Rural : cse2030.info. D'autres moments de consultation des habitants auront également lieu sur la plateforme de participation de la FRW (plébiscites des projets par exemple).

4. Brainstorming sur le diagnostic territorial de Court-St-Etienne : consultation par thématiques et idées de projets

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, présente les grandes lignes du diagnostic territorial réalisé par AGORA en 2019 et expose le déroulement du temps de travail collectif.

5 grandes thématiques sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :



Habiter et Vivre ensemble



Travailler et entreprendre



Se déplacer



Vie culturelle, sports et loisirs



Nature et Développement durable

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités **(cf. présentation annexe).**

L'objectif est de faire réagir les participants sur les éléments clés du diagnostic territorial d'AGORA. Pendant un peu plus d'une heure, les habitants sont amenés à s'exprimer en plénière pour ajouter des atouts/points forts et des faiblesses. A la fin de chaque thème, les habitants sont également invités à inscrire sur des papiers de couleur leurs idées de projets, qu'ils déposeront à la fin de la soirée dans une urne située à la sortie. Cette méthode est utilisée afin d'éviter au maximum les déplacements durant la séance, en raison des règles de sécurité à respecter.

Les tableaux ci-dessous reprennent les <u>compléments de diagnostic</u> par grand thème ainsi que les <u>idées de projets/suggestions émises par les habitants</u>. Les éléments de diagnostic du bureau d'études AGORA se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

A. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne



- La fête de La Roche



- Place de la Roche : plus un parking qu'une place !
- Sentiment d'appartenance à La Roche faible (pas de Place en tant que tel – place invisible)
- Salle Gaston Scaillet tristounette : elle a du potentiel mais pas attractive, besoins d'aménagement , sous-utilisation…



- ➲ Refaire / réaménager la place de la Roche pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Faire que ce soit sécurisé pour les enfants et pratique pour les utilisateurs (eau, électricité par exemple) – Entretenir l'appartenance à la Roche par l'affirmation d'un espace comme la place de La Roche **(+4)**
- ➲ Rénover et réaménager la salle Gaston Scaillet pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Potentialiser la salle et faciliter l'accès aux habitants. En faire un espace culturel, activités pour les clubs… Embellissement des abords, fleurs, arbres, couleurs – Accès aux personnes handicapées à la salle **(+4)**
- ➲ Aménager le terrain de basket de La Roche (comme espace pour enfants ?) **(+2)**
- ➲ Recréer un lieu de rassemblement convivial à La Roche / Amélioration de l'infrastructure aussi
- ➲ Pétanque de La Roche : rafraichir le kot et le toit de la pétanque, aménager les alentours
- ➲ Diminuer les gros investissements immobiliers pour garder l'aspect rural **><** les projets immobiliers donnent une attractivité à la Commune
- ➲ Assainir le « bidonville » le long des pêcheries entre La Roche et Faux, à côté du chemin de fer
- ➲ Créer + de petites crèches dans les villages
- ➲ Organiser Halloween dans le village de La Roche et Tangissart
- ➲ Prévoir sur le site de la commune un espace de dialogue - d'information – initiatives propre à chaque village (ou dans la newsletter : créer une rubrique « dans mon hameau/village ») **(+1)**

B. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne



- Le chèque-relance pour les commerces : il nous a fait prendre conscience de certains commerces
- Le restaurant « Au tracteur »
- Ouverture prochaine d'un restaurant à La Roche



- Devantures dans le centre triste : manques d'attractivité + sentiment d'insécurité sur les trottoirs
- Rue commerçante à CSE : lugubre
- Manque de lieux de rencontres / cafés sympas à La Roche hormis « Au Tracteur »
- On est souvent obligé d'aller hors de la Commune pour les aspects commerciaux et touristiques
- Gîtes à la Roche : peu d'offres de maison d'hôtes, pas d'hôtels ou peuvent dormir nos amis



- ➲ Soutenir le Quatre quarts car cela met beaucoup de vie **(+1)**
- ➲ Un café à la Roche ?
- ➲ Resto Divi ? Ou ô resto ? à la Roche
- ➲ Dans le bulletin trimestriel et/ou la newsletter, mettre en avant les indépendants, entrepreneurs, agriculteur et commerçants de la commune (ex : « à la Une » : chauffagistes, toitures…) **(+2)**
- ➲ Développer les achats groupés via la création d'un groupement de citoyens : identifier les attentes, encourager les achats groupés avec les entrepreneurs du coin
- ➲ Développer les commerces de proximité dans le sud de CSE (pas de grosses chaines)

C. Se déplacer à Court-St-Etienne



- La gare de la Roche : très pratique en milieu rural



- Fréquence des trains + concordance des horaires entre bus et trains (Bus = mêmes horaires que les trains, c'est dommage !)
- Fréquence des bus
- Insécurité pour les PMR et cyclistes à La Roche (manque de trottoirs, rues étroites, trous dans les routes…) surtout Rue d'Heuval : pas de trottoirs (danger)
- Passage piéton super dangereux en face du magasin Delhaize « Les Metclets » (les voitures foncent sur la chaussée de CSE à Villers-la-Ville)
- Trajets à partir de la gare de La Roche vers Tangissart dangereux pour les piétons
- Zone 30 non respectée à Tangissart aux abords des écoles
- Revêtements non appropriés sur les pistes cyclables de CSE (entrée : la Roche/Tangissart vers Faux)
- Liaison vélo point nœud n°34 à 38 de la Roche à Rue d'Heuval : pavée à la fin de la rue d'Heuval
- RN275 entre le sentier de la garage (passage piéton) et le premier pont (de chemin de fer) : le radar de vitesse confirme que la toute grande majorité (90 à 95%) des voitures sur ce segment traverse l'agglomération à vitesse nettement supérieure



- ➲ Prévoir + de trottoirs dans La Roche (rue d'Heuval) et Tangissart (rue du cerisier, rue de Villers…)
- ➲ Repenser la rue d'Heuval : refaire le revêtement routier, la sécuriser pour les piétons / cyclistes – signalisation ou empierrement par rapport à la présence de piétons vu l'absence de trottoirs **(+4)**
- ➲ Secteur gare de La Roche : rénover en prévoyant un ascenseur ou plan incliné pour les PMR. Bien entretenir le chemin qui mène à la gare de la Roche à la N275 (tailler les haies, meilleur éclairage, enlever les dépôts clandestins…) + sécuriser les PMR
- ➲ Augmenter la fréquence des trains à la gare de La Roche (2 par heure)
- ➲ Améliorer la fréquence des bus de la ligne 28. Concordance avec les trains (concerter TEC et SNCB pour qu'ils ne passent pas aux mêmes horaires) **(+1)**
- ➲ Aménager une zone de covoiturage (parking) le long de la route CSE-Villers au pont de la RN25
- ➲ Réaménager la liaison vélo point nœud n°34 à 38 de la Roche à Rue d'Heuval : revêtement + sur un côté de la route (de préférence à droite)
- ➲ Refaire les « trous » dans les routes du village de La Roche (danger à vélo)
- ➲ La moitié de la population habite au sud de la RN25 : aménager l'axe cyclable du sentier 103 pour rejoindre le Centre de manière sécurisé et relier les villages
- ➲ Repenser le revêtement des pistes cyclables (entrée : la Roche/Tangissart vers Faux)
- ➲ Mieux signaler la partie cyclable sur les trottoirs
- ➲ Aménager le chemin le long du chemin de fer pour les vélos, entre Faux et La Roche
- ➲ Mieux sécuriser les abords des écoles de Tangissart (rue de Villers et rue Notre-Dame). Les zones 30 ne sont pas respectées : les casses vitesses devraient être réellement efficaces.
- ➲ RAVeL à CSE Centre : faire un marquage au sol à hauteur de la gare et du passage à niveaux car les vélos sont comme « perdus » et se retrouvent au milieu de la route entre le Collège St Etienne et le Centre culturel
- ➲ Créer un service hebdomadaire d'entretien des vélos (à l'instar de celui à Quatre quarts tous les mercredis de 10h à 13h) : service de proximité souhaité
- ➲ Sentiers touristiques : dégager leur entrée afin de mieux les repérer et permettre une accessibilité aux poussettes ou PMR – Entretenir les sentiers – Pouvoir avoir accès facilement à la carte des sentiers **(+1)**

D. Nature et développement durable à Court-St-Etienne



- On a de la chance d'avoir des beaux bois, avec des chemins pour s'y promener
- Sites d'intérêts biologiques privés



- Fauchage tardif : pas toujours bien géré par les agents communaux. Incident en 2020 (pas de respect suivant le calendrier)
- Manque de fleurs dans les hameaux (comme La Roche)
- Gestion des poubelles publiques



- ➲ Encourager / augmenter la biodiversité dans les jardins privés par la formation et l'échange, ou par un événement « jardin ouvert » **(+2)**
- ➲ Fleurir les villages / hameaux, inscrire CSE dans le processus « Villes et Village fleuris » – Mettre + de vivaces au sol, des couleurs, des bacs à fleurs… **(+2)**
- ➲ Créer un champ de fleurs à couper
- ➲ Créer un potager collectif à La Roche pour l'échange et la formation : attention à voir si ça va « prendre » en milieu rural. Nécessité qu'il y ait un groupe porteur citoyen et l'appui de la Commune. Echange de savoirs autour du potager.
- ➲ Construire des passerelles dans les zones inondées par les castors à Tangissart
- ➲ Faire une zone d'éclairage intelligent le long du RAVeL
- ➲ Mettre des caméras vidéos pour verbaliser les personnes qui déposent des déchets sauvages, leurs canettes etc.

E. Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne



- Groupe What's app de La Roche a permis de mieux connaitre ses voisins
- Le CCBW rayonne dans tout le Brabant wallon. Il pourrait développer davantage d'initiatives sur CSE
- Kermesse de La Roche



- Qualité du terrain de basket à La Roche (il est temps de faire l'agora space à côté de la salle Gaston Scaillet)



- Terrain de basket de la Roche : à aménager (comme espace pour enfants ?) **(+1)**
- Envie d'un cinéma ☺ - Cinéma sur les places de villages **(+1)**
- Envie d'un théâtre
- Fête des voisins : à valoriser, soutenir, promouvoir par la commune **(+1)**
- Piscine ?
- Développer un Réseau d'échanges de savoirs (= faire du lien)
- Créer un répertoire des personnes pouvant accueillir un spectacle ou une réunion pour faire du lien social. L'important est de créer du lien entre les villages/voisins et encourager les rencontres.
- Installer des boîtes à livres
- Mieux communiquer au niveau du bulletin communal et de la newsletter sur les événements culturels et sportifs qui ont lieu dans la commune
- Mieux utiliser le CCBW : + d'expositions des créations des citoyens
- Créer un mini parcours ViTA dans les sentiers et chemins de randonnée
- Dans le centre : avoir des engins de musculation dans un espace extérieur pour les personnes qui vivent en appartement ou trop petite maison

5. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, Steve De Wevere présente **l'opération plantations d'arbres** qui se déroulera durant la **semaine de l'arbre** mi-novembre. Dans ce cadre, la Commune est à la recherche de bénévoles. Un appel est lancé auprès des citoyens présents pour participer. Une journée de formation à la plantation aura lieu samedi 24 octobre en matinée.

La FRW conclue la séance et rappelle **l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural** ainsi que **l'appel à idées en cours** via la plateforme participation.frw.be

Enfin, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des trois prochaines rencontres villageoises et des outils de participation en ligne (plateforme FRW pour la boite à idées + atelier en ligne le 10 novembre pour les personnes qui n'auraient pas su participer à une rencontre physique).

Les actualités et dates concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet www.cse2030.info , page FB communale…), tout comme les résultats de la dernière enquête en ligne sur les enjeux qui a récoltée 126 réponses.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laëtitia LAMARCQ & Nicolas BOSMANS

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°5 à Beaurieux, salle Defalque
Le 12 octobre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Citoyens :* 35 *personnes***
- ***Mandataires publics (2)*** *: Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin à l'aménagement du territoire), Steve DE WEVERE (Echevin de l'environnement et Président du CPAS)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Brainstorming sur le Diagnostic Territorial: consultation par thématiques et idées de projets*
5. *Conclusion et suites*

---

1. *Introduction*

Jean-Christophe Jaumotte, Echevin à l'aménagement du territoire et Steve de Wevere, Echevin à l'environnement et Président du CPAS, souhaitent la bienvenue aux participants.

Ils expliquent que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Une première consultation avait eu lieu dans Court Centre le 10 mars 2020, puis la crise sanitaire a ralenti ou du moins changé le processus. Une enquête en ligne a été réalisée cet été pour compenser le manque de réunion physique. Le cycle de consultation a pu être relancé le 21 septembre à Court centre et a continué le 1er octobre à Tangissart et le 8 octobre à La Roche. Si les règles de sécurité à respecter changent quelque peu la méthode et les conditions de rassemblements, la finalité reste la même : définir un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), soit une trentaine de projets pour les 10 ans à venir. La Commune souhaite que le PCDR fasse la part belle à l'axe « Nature », à défaut de pouvoir mettre en place un Programme Communal de Développement de la Nature (moratoire régional en cours pour les PCDN). Ensuite, les échevins présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leurs cèdent la parole.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il

devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

3. Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 15 novembre 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

S'en suit une séance de questions / réponses sur l'ODR et la CLDR.

Les questions posées par les habitants sont les suivantes :

- ***Pour combien de temps les citoyens s'engagent-ils ? Quelle est la fréquence des réunions ?***
    - Réponse de la FRW → La durée de travail est de +/- 12 ans. Mais les membres de la CLDR sont libres de démissionner quand ils le désirent ; En période d'élaboration, la fréquence des réunions est +/- mensuelle hors vacances scolaires (+/- 8réunions par an). En période de mise en œuvre, la fréquence est trimestrielle.

- ***Comment se déroule la désignation de la CLDR et le choix des membres ? A quoi s'engage-t-on ?***
    - Réponse de la FRW → Le quart communal est directement désigné par le Conseil communal. L'engagement se fait le temps de la législature. Pour la part citoyenne (trois-quarts) la composition est décidée par le Conseil communal sur base des candidatures reçues, et en respectant la diversité des représentations comme demandé dans le Décret. Les deux critères les plus importants dans la composition de la CLDR est l'équilibre de représentation des villages, ainsi que l'équilibre des genres. D'autres critères peuvent intervenir dans un second temps, surtout s'il y a plus de candidatures que de postes : l'équilibre des âges, de représentation de catégories socio-professionnelles, d'associations... Mais il ne faut pas avoir de compétences particulières pour être membres. L'ODR doit être accessible « au plus grand nombre ». Pour certaines communes, il n'y a pas besoin de faire de sélection car le nombre de candidatures n'excède pas le nombre maximal autorisé. S'il y a trop de candidatures, une liste d'attente est alors mise en place. Les membres citoyens sont libres de partir si la CLDR ne leur convient pas. Le cas échéant, l'intégration des nouveaux membres se réalisent via cette liste d'attente et, si nécessaire, via un nouvel appel à candidatures.

- ***Y a-t-il une CLDR pour la commune ou une CLDR par village ?***
    - Réponse de la FRW → une seule CLDR pour toute l'entité (commune). L'objectif d'une opération de développement rural est bien de définir une stratégie de développement à l'échelon de l'entité, tout en tenant compte des spécificités villageoises.

4. Brainstorming sur le diagnostic territorial de Court-St-Etienne : consultation par thématiques et idées de projets

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, présente les grandes lignes du diagnostic territorial réalisé par AGORA en 2019 et expose le déroulement du temps de travail collectif.

5 grandes thématiques sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :



Habiter et Vivre ensemble



Travailler et entreprendre



Se déplacer



Vie culturelle, sports et loisirs



Nature et Développement durable

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités **(cf. présentation annexe).**

L'objectif est de faire réagir les participants sur les éléments clés du diagnostic territorial d'AGORA. Pendant un peu plus d'une heure, les habitants sont amenés à s'exprimer en plénière pour ajouter des atouts/points forts et des faiblesses. A la fin de chaque thème, les habitants sont également invités à inscrire sur des papiers de couleur leurs idées de projets, qu'ils déposeront à la fin de la soirée dans une urne située à la sortie. Cette méthode est utilisée afin d'éviter au maximum les déplacements durant la séance, en raison des règles de sécurité à respecter.

Les tableaux ci-dessous reprennent les <u>compléments de diagnostic</u> par grand thème ainsi que les <u>idées de projets/suggestions émises par les habitants</u>. Les éléments de diagnostic du bureau d'études AGORA se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

A. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne



- Fête des voisins au Ruchaux



- Ancienne école de Beaurieux (lieu de rencontre : convivialité) :
  >> le lieu n'est pas assez fréquenté par le grand public. Il l'est surtout par les associations et mouvements de jeunesse.
  >> « les amis de Beaurieux » occupent cette école mais problème de place. Certaines activités doivent être délocalisées.
- Le quatre quart est en difficulté à cause de la crise covid
- Manque de liens entre les habitants de Beaurieux et plus largement entre les habitants de l'entité.
- Pas d'identité stéphanoise. Dans les hameaux, certains contacts ont lieux mais pas au niveau de l'entité
- Certains lieux de rassemblement ne sont pas utilisés (exemple rue Fontaine Magnole, dans un lotissement où lieu de rassemblement prévu en charge d'urbanisme mais sous-utilisé car méconnu).
- L'absence de manque de médecins énoncée dans le diagnostic est nuancée. Projection à moyen terme ?
- 42 lits en crèche est pointé comme positif.....Etonnant
- Manque d'activités locales



- ➲ Effort à faire en matière de communication pour développer les contacts entre les habitants
- ➲ Créer un espace public de convivialité/rencontre au Ruchaux : salle, terrain de pétanque, parc, salle conjointe avec Beaurieux ? **(+8)**
- ➲ Marquer les entrées de village afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils rentrent dans un village (sécurité, convivialité)
- ➲ Bloquer la rue du Ruchaux 1 X/an pour la fête des voisins
- ➲ Renforcer l'identité Court-St-Etienne par des panneaux didactiques fixes
- ➲ Valoriser le patrimoine et les liens entre les hameaux
- ➲ Créer un fléchage vers les différents endroits de la commune
- ➲ Réaménager l'école de Beaurieux → une salle adaptée plus grande **(+6)**
- ➲ Préserver les terres agricoles pour garder le caractère semi-rural de la commune**(+1)**
- ➲ Préserver en terre agricole les terrains situés entre la rue Fosse des vaux et le chemin du grand Philippe
- ➲ Valoriser l'espace de convivialité, rue Fontaine Magnole.
- ➲ Soutenir le quatre quart **(+1)**
- ➲ Créer un projet fédérateur
- ➲ Créer un projet intergénérationnel
- ➲ Encourager le développement de fêtes des voisins
- ➲ Autoriser les tiers logements dans les maisons 4 façades (logements kangourous, bimby,...)
- ➲ Créer des itinéraires cyclables découvertes des hameaux
- ➲ Développer les lieux d'accueil pour personnes âgées
- ➲ Favoriser le développement associatif à Beaurieux
- ➲ Créer des apéros villageois en été
- ➲ Mettre en place une revue mensuelle d'information communale
- ➲ Mieux communiquer via les réseaux sociaux via une plateforme locale communale

B. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne



- Nouveau maraichage
- Nouvelle ferme en diversification : la vache à table (ferme De Dobbeleer)



- Problème de communication (sans doute transversal aux différentes thématiques)
- Le chèque relance, bien qu'étant une bonne initiative, n'est pas toujours clair pour son utilisation
- Beaurieux est plus tourné vers Mont-Saint-Guibert pour ses commerces (plus facile)
- Manque de commerces de proximité à Beaurieux. Mais est-ce rentable pour un commerçant de s'installer à Beaurieux ?
- Difficulté d'accès à la terre pour les agriculteurs à cause de la pression foncière



- Il y a eu un essai de marché hebdomadaire à Beaurieux mais celui-ci a été stoppé. A relancer ? A l'école de Beaurieux ? **(+14)**
- Faire appel à la coopérative « Terre en vue » pour aider au maintien de terres agricoles à Court-Saint-Etienne **(+3)**
- Créer un lieu qui rassemble les différents produits locaux de la région : coopérative,... A l'école de Beaurieux ? **(+4)**
- Encourager les commerces de proximité **(+3)**
- Faire un répertoire des commerçants sur le site web communal **(+2)**
- Maintenir les sentiers touristiques et éviter qu'ils soient utilisés par des 4 X 4
- Pas de développement touristique de masse mais plutôt valoriser le patrimoine local et développer des promenades balisées à caractère culturel
- Créer des outils de promotion touristique pour les sites et promenades
- Que le plan de secteur ne sacrifie pas les terres agricoles à la création de lotissements dortoirs.
- Soutenir les fermes qui font de la diversification agricole
- Créer des lieux de dépôts de produits dans les hameaux où un commerce n'est pas rentable : dépôt de pain, guichet de service, épicerie de quartier, colis,...(**+1**)
- Améliorer l'attractivité des vitrines commerciales dans le centre de CSE
- Attirer les restos dans le centre de CSE
- Soutenir l'artisanat
- Soutenir financièrement les commerçants locaux

C. Se déplacer à Court-St-Etienne



- Importantes nuisances sonores dues à la N25 : la Wallonie a classé Court-Saint-Etienne dans les zones prioritaires en matière de bruits causés par des routes régionales. Mais pas encore de mesures concrètes.
- Important trafic de transit dans les rues de CSE, causé par la saturation de laN25 et de la N4 aux heures de pointe. Ceci engendre notamment un problème de sécurité (vitesse, densité du trafic, camions...), surtout à l'égard des usagers lents (cycliste, piétons)
- Les chicanes et ralentisseurs ne sont pas toujours adaptés aux convois agricoles.
- La piste cyclable rue de Beaurieux s'arrête net → problème de continuité des déplacements lents
- Piste cyclable inexistante au Ruchaux
- Problème de sécurité des déplacements lents : pas de mesures préventives (marquage, signalétique, éclairage...)
- Manque de parkings sécurisés pour vélos
- Les trottoirs pour les déplacements piétons posent problèmes à beaucoup d'endroits.
- Bois de la Quenique : manque de lumière
- Pourquoi des emplacements de stationnement sur la route rue des écoles dans le centre et rue de Faux à Sart, alors qu'à Beaurieux, on ne trouve pas de solution pour ralentir la vitesse et densité du trafic ?
- Pourquoi avoir placé des ralentisseurs à l'entrée du Bois de Beaurieux ? Inutile.
- Problème de fissure dans les maisons à cause de la densité du trafic
- Traversée du bois de la Quenique est dangereuse pour les cyclistes et piétons
- Bus de Beaurieux : ligne matinale vers trains supprimée à 7h00



- Liaison cyclable Beaurieux-Ruchaux-LLN **(+3)**
- Grand giratoire Ruchaux-Quenique – Mélèze : permettrait de faire une piste cyclable dans ces rues mises en sens unique
- Créer un trottoir Ruchaux – CSE centre
- Réaménager la rue de Beaurieux pour protéger les usagers faibles **(+4)**
- Créer un maillage de mobilité douce sécurisé entre les villages de l'entité **(+3)**
- Pose de radars (préventif ou non, mobiles ou fixes) pour faire respecter et diminuer la vitesse locale **(+9)**
- Développer les zones 30 **(+6)**
- Arrêt de train Ruchaux/bois des Rêves
- Arrêt de bus Ruchaux / Mélèze
- Développer la mobilité douce **(+3)**
- Renforcer le réseau TEC
- Développer la signalétique et les marquages au sol (sur fond rouge) pour sécuriser les usagers faibles : zone 30, piste cyclable, passages piétons... **(+5)**
- Finaliser les pistes cyclables qui s'interrompent brusquement (continuité du réseau)
- Mettre en place des navettes scolaires avec les écoles des Hayelles entre le parking et l'école
- Développer des mini-bus électriques pour relier les hameaux entre eux (type proxy bus tec)
- Améliorer l'état des pistes cyclables même le long des RN
- Développer la mobilité intermodale
- Améliorer l'état du RAVeL
- Créer une entrée à la RN25 vers Nivelles en haut de la rue Fossé des Vaux **(+3)**

- Mettre la RN25 à 90 km/h (voire 75km/h pour certains) + radars tronçon (**+5)**
- Mettre un revêtement anti-bruit sur la RN25 **(+1)**
- Panneaux anti-bruit le long de la RN25 (**+4)**
- Compléter l'échangeur de la N25 à hauteur de la ferme de profonval
- Faire une zone 30 au Ruchaux + radar
- Mis en place d'un transport en commun au Ruchaux
- Organiser et baliser le stationnement au Ruchaux
- Transformer le passage à niveau près de l'école paroissiale. A remplacer par une liaison avec le pont voisin ?
- Avoir une réflexion pour forcer les navetteurs à rester sur les grand axes (sens interdits pour empêcher le trafic de transit)
- Proposer des voitures partagées sur le parking de l'école de Beaurieux
- Repenser l'accès aux Hayettes avec un kiss & ride à l'entrée de Beaurieux
- Bloquer l'entrée de Beaurieux comme l'a fait MSG avec un rondpoint et rétrécissement.
- Renforcer le dialogue entre CSE et MSG pour améliorer la mobilité **(+1)**
- Laisser le passage rue du moulin
- Placer un passage pour piéton rue du Ruchaux, dans l'alignement des sentiers pédestres
- Lutter contre les gros projets urbanistiques pour limiter le trafic

D. Nature et développement durable à Court-St-Etienne



- /



- Episodes d'inondations à Beaurieux
- Inquiétudes/questionnement quant au développement de la 5G
- Crainte d'impacts négatifs de l'activité du moulin de Beaurieux sur la biodiversité, l'affaissement des berges, le bruit, la montée des eaux.
- « Surluminosité » de certaines rues



- ➲ Planter des haies pour limiter l'impact des inondations
- ➲ Faire une réunion d'information sur la 5G quand la Commune disposera des informations
- ➲ Demander au contrat de rivière une analyse d'impacts de l'activité du moulin de Beaurieux sur la biodiversité.
- ➲ Préserver les terres agricoles et les bois face aux projets immobiliers
- ➲ Créer des zones humides protégées
- ➲ Etendre le recyclage à tous les plastiques dans les poubelles bleues
- ➲ Lancer une dynamique « zéro déchets » **(+1)**
- ➲ Respecter le fauchage tardif
- ➲ Replanter des haies **(+2)**
- ➲ Créer des zones de rétention des eaux
- ➲ Communiquer aux citoyens les rapports de qualité des eaux des ruisseaux (notamment Ry Angon)
- ➲ Lutter contre la 5G (**+1)**
- ➲ Suivre les impacts sur la santé si développement de la 5G
- ➲ Créer du lien entre les habitants à travers des activités de protection de l'environnement
- ➲ Lutter contre les inondations par des aménagements adaptés : bandes enherbées, haies, changement de techniques agricoles,....
- ➲ Développer la solidarité entre citoyens quand épisodes d'inondations
- ➲ Faire respecter la qualité des berges des cours d'eau par leurs riverains
- ➲ Développer l'éclairage intelligent pour lutter contre la pollution nocturne
- ➲ Créer un potager / verger de quartier/ partagés **(+5)**
- ➲ Agrandir le recyparc
- ➲ Suivre l'impact du fonctionnement du moulin de Beaurieux **(+6)**
- ➲ Etudier l'impact des lignes à hautes tension Elia sur les riverains

E. Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne



- Le forum stéphanois joue un rôle fédérateur des associations



- Une unité scoute n'a pas de local permanent et est hébergée chez un privé
- Parcours d'artistes (par la Maison des artistes) :
  - Disparité de participation d'un hameau à l'autre
  - Difficulté de promouvoir l'initiative largement sur l'entité



- Aider les associations à communiquer sur les activités (**+2**)
- Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir les activités
- Créer un plan de communication dynamique au niveau communal **(+1)**
- Relancer les jeux-intervillages **(+1)**
- Créer une brocante à Beaurieux
- Créer un terrain multisport au Ruchaux (**+1**)
- Mettre en place des boites à livres **(+1)**
- Trouver un local pour l'unité scoute de Beaurieux **(+2)**
- Couvrir les terrains de tennis du centre de CSE
- Académie de musique dans les écoles pour les parents sans voiture
- Développer les activités pour les jeunes
- Créer un cinéma en plein air
- Favoriser le partage de matériel entre les associations
- Créer un cercle littéraire et/ artistique

5. Conclusion et suites

Avant de clôturer la rencontre, Steve De Wevere présente **l'opération plantations d'arbres** qui se déroulera durant la **semaine de l'arbre** mi-novembre. Dans ce cadre, la Commune est à la recherche de bénévoles. Un appel est lancé auprès des citoyens présents pour participer. Une journée de formation à la plantation aura lieu samedi 24 octobre.

La FRW conclue la séance et rappelle **l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural** ainsi que **l'appel à idées en cours** via la plateforme participation.frw.be

Enfin, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des deux prochaines rencontres villageoises et des outils de participation en ligne (plateforme FRW pour la boite à idées + atelier en ligne le 10 novembre pour les personnes qui n'auraient pas su participer à une rencontre physique). Les actualités et dates concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site www.cse2030.info, page FB communale…), tout comme les résultats de la dernière enquête en ligne sur les enjeux.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ & Nicolas BOSMANS

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation villageoise n°6, atelier en ligne pour les habitants de Sart-Messire-Guillaume, Faux, haut de Suzeril, Limauges et Wisterzée

Le 14 décembre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Citoyens : 16 personnes***
- ***Mandataires publics (3)*** *: Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin à l'aménagement du territoire), Steve DE WEVERE (Echevin de l'environnement et Président du CPAS), Mélanie LAROCHE (Echevine aux travaux publics - Mobilité)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (6)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS, Marie BURETTE, Julien APERS, Michaël PLUIJGERS (agents de développement) et Christine RICHARD (support technique)*

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*
3. *Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
4. *Brainstorming sur le Diagnostic Territorial: consultation en ligne par thématiques et idées de projets*
5. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants et explique l'interface technique de l'atelier en ligne. Elle explique les consignes à respecter pour que la réunion en ligne se passe au mieux. Elle présente ses collègues qui modéreront les sous-groupes en ligne et cède la parole à Steve DE WEVERE, Echevin à l'environnement et Président du CPAS pour son mot de bienvenue.

Steve DE WEVERE explique que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa toute première ODR. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Les consultations villageoises ont commencé en mars 2020 mais ont dû être adaptées en ligne suite à la crise sanitaire. Quelques rencontres ont tout de même eu lieu en présentiel dans le Centre, à Tangissart, à la Roche et à Beaurieux. Actuellement, la participation continue en ligne. La Commune fait aujourd'hui appel aux habitants de Sart, Faux, Suzeril, Limauges et Wisterzée pour mieux cerner leurs besoins et connaître leurs idées de projets. La finalité sera de définir un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), soit une trentaine de projets structurants pour les 10 ans à venir. La Commune souhaite que le PCDR fasse la part belle à l'axe « Nature ». Steve DE WEVERE redonne ensuite la parole à la FRW pour l'ordre du jour et le déroulement de la réunion en ligne.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural*

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont **:**
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural.
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
  - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- **La base légale :** les ODR sont régies par un Décret wallon et un Arrêté d'Exécution dont la dernière version date de 2014, ainsi que d'une Circulaire ministérielle dont la dernière version date d'octobre 2020.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.**
  - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des consultations citoyennes
  - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

3. Appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, **tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 20 décembre 2020** sur https://www.cse2030.info/la-cldr.html.

Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

4. *Brainstorming sur le diagnostic territorial de Court-St-Etienne : consultation en ligne par thématiques et idées de projets*

Laëtitia Lamarcq, agent de développement FRW, expose le déroulement du temps de travail collectif. **5 sous-groupes sont organisés sur la plateforme en ligne** grâce à une répartition aléatoire des participants.

Dans chaque sous-groupe, un modérateur FRW se charge de l'animation et du compte rendu des échanges.

Selon la méthode du world café (3 tours de 15 minutes), les participants abordent trois thématiques de leur choix, en changeant de salle sur la plateforme en ligne :



Habiter et Vivre ensemble



Travailler et entreprendre



Se déplacer



Vie culturelle, sports et loisirs



Nature et Développement durable

L'objectif des séances d'échanges est de **faire réagir les participants** en sous-groupe sur les éléments clés du diagnostic territorial d'AGORA. Les habitants sont amenés à « liker » les constats lorsqu'ils sont d'accord et à ajouter des points forts et des faiblesses. Ils peuvent aussi nuancer les constats. Ensuite, ils échangent entre eux et proposent leurs idées de projets. Ceux-ci sont ajoutés directement en ligne sur des « post-its » virtuels par le modérateur. Au terme du troisième temps de travail, soit 45 minutes, les participants sont automatiquement redirigés en plénière pour la conclusion.

Les tableaux ci-dessous reprennent les éléments de diagnostic d'AGORA par grand thème, les plébiscites/likes - indiqués +2 par exemple -, les ajouts des participants au diagnostic – indiqués © - ainsi que les idées de projets/suggestions émises par les habitants.

A. Habiter et vivre ensemble à Court-St-Etienne



- **Cadre de vie agréable avec des paysages vallonnés et variés (+6)**
- **Densification sur le Centre. Les villages gardent leur caractère rural (+4)**
- **Peu d'activités industrielles : reconversion en cours du site Henricot (+4)**
- **Enseignement de qualité et offre variée (dizaine d'écoles et instituts) (+5)**
- Pas de pénurie de médecins (+1)
- Diversité de la population (moyenne 40 ans, commune non qualifiée de "vieillissante") (+2)
- **Nombreux équipements pour la vie sociale: scouts, écoles, bibliothèque, associations (+3)**
- **Communication communale vers les habitants en développement (+6)**
- Petite enfance : crèche de 42 lits et service d'accueillant(es) d'enfant conventionné(e)s (+2)
- **Coopérative Quatre-quarts : une belle dynamique citoyenne (+6)**
- Handicap : volonté communale de valoriser les actions et de développer de nouveaux projets (+1)
- Solidarité/lutte contre la précarité : actions du CPAS, logements sociaux, Agence Locale pour l'Emploi, APIDES (menuiserie, Vêtements), magasin de 2nde main…
- © Succès du repair café qui fonctionne bien (+2)
- © Place Baudouin : intéressante car c'est une grande place + potager + plaine de jeux (+2)
- © Jeux inter-villages : c'était positif pour les habitants (+1)



- Morcellement de CSE (liaisons difficiles entre les villages + N25) (+1)
- **Croissance démographique + pression urbanistique importante (+3)**
- Bâti ancien (PEB E, F, G)
- Coût élevé des logements
- Manque de petits logements (pour personnes seules, personnes âgées...) (+1)
- **Risques d'inondations (+3)**
- Peu de services dans certains villages (+2)
- **Certaines places de villages manquent de convivialité / fonctionnalités (Tangissart...) + Limauges : pas de place de village (+4)**
- Manque de participation à certaines activités (arrêt des jeux inter-villages) (+2)
- © Taille du Delhaize à SMG : la ville à la campagne + horaire 7j/7 et de 7h15 à 20h = nuisance parking
- © Crèche : pas de places disponibles quand on va demander
- © Ecoles : beaucoup de bâtiments pour peu d'efficacité. Ex: dans le centre une école est divisé en 4 suivant les âges + embouteillages nombreux



- Feu d'artifice : pourrait être organisé de manière plus « citoyenne », un événement créant du lien social, pas juste un feu.
- Jeux inter-villages à relancer, d'une autre manière (+1)
- **Post-COVID : zone de rencontre / mixité sociale à créer, par exemple avec boite à livres, etc. zone de dons, au hall n°11 par exemple (vrai enjeu) (+3)**
- Créer un frigo partagé (s'inspirer du quartier La Baraque à LLN) (+1)
- **Des dimanches sans voiture + d'1x/an au sein des différents centres (+3)**
- **Doter chaque hameau d'une zone de rencontre, que ce soit une prairie commune à tout le moins, peut-être avec un petit local (chalet bois), et des aménagements pour tous (piste de pétanque, plaine de jeux...) (+2)**
- Répondre à la question de l'accessibilité du logement pour les jeunes, qui sont souvent engagés dans une vie éco responsable en créant une zone de type éco quartier réservé à l'habitat léger (en lien avec les entrepreneurs locaux) (+1)
- Organiser des événements « rencontre entre citoyens »
- Limauge : il faudrait recréer une zone de rencontre (terrain vient d'être vendu)
- Inondations : monitorer les travaux, voir ce qu'il faut améliorer
- Conseil communal : il y a un direct, c'est bien, mais il faudrait avoir le droit de poser des questions, s'exprimer. Au minimum répondre aux questions des habitants même si ce n'est pas en direct
- Encourager les échevins à être plus proches des citoyens comme l'était M. Ravet

B. Travailler et entreprendre à Court-St-Etienne



- Indice de richesse : 110. Revenu moyen plus élevé que la province BW (+1)
- © Cet indice de richesse élevé permet d'utiliser les impôts comme moteur de solidarité
- Nombre de poste salariés et indépendants parmi les stéphanois·es (+2)
- © Nouveau quartier Court-Village : réussite en matière d'urbanisme (projet intégré, commerces récents et attirants) (+2)
- **Initiatives citoyennes du Quatre Quarts (+5)**
- **Potentiel de tourisme en milieu rural : un patrimoine intéressant avec des actions de valorisation du Patrimoine Stéphanois (+3)**
- Mesures agro-environnementales sur presque 35% du territoire agricole et âge moyen des agriculteurs peu élevé (+2)
- **Existence d'un marché le mardi. Dynamique + rencontres conviviales (+3)**



- Ratio d'emploi SUR la commune faible : manque d'activités économiques
- **Peu d'établissements HoReCa (+2)**
- Arrêt de l'association des commerçants qui existant dans le centre
- **Devantures de certains commerces un peu tristes / à rénover (+2)**
- **Diminution du nombre d'exploitations agricoles (+2)**
- **Peu d'agriculture bio et/ou de diversification (+2)**
- Offre de logements touristiques faible (aucune infrastructure d'accueil de grande capacité)
- **Pérennité du Quatre-Quarts en question (+2)**
- © le réseau des points nœuds est encore assez méconnu (dommage pour le potentiel touristique)
- © Court-Village : opportunité non saisie (logements chers, gros revenus, magasins de mauvaise qualité)



- ➲ Faire le lien entre le marché et les producteurs hyper locaux (+1)
- ➲ Prévoir une relocalisation de la production agricole en soutenant par exemple les maraichers et des commerces mettant en valeur les initiatives locales (+1)
- ➲ **Soutenir une agriculture durable ayant un rôle actif dans la lutte contre le réchauffement climatique (+2)**
- ➲ Court-Village / Henricot 2/3 : faire attention à l'avenir de pouvoir accueillir des entreprises et logements tournés vers l'avenir et respectueux de l'environnement
- ➲ Rendre le centre de Court plus attractif (p.ex. commerces, convivialité, trottoirs, mobilité intégrée...)
- ➲ Potentiel touristique : baliser et valoriser les sentiers, communiquer les cartes et le réseau sur le site de la commune, idem pour le RAVeL
- ➲ Utiliser le réseau des points nœuds pour développer le tourisme à vélo (+1)
- ➲ Préserver les ressources naturelles, les terrains et réfléchir à l'aménagement du territoire en luttant contre l'étalement urbain (réaménagement des centres)
- ➲ Faire le lien entre le PCDR et le futur PCM
- ➲ Adopter des pieds d'arbres : pack de 1m/1m dans les centres urbains afin d'y faire du potager ou des espaces verts (+ finalité sociale)
- ➲ Réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers urbains (jardins de particuliers à l'abandon, terrains publics…)
- ➲ Imaginer un projet de parcours d'artistes avec pièces d'art, sculptures, etc... en lien avec le passé industriel de CSE

C. Se déplacer à Court-St-Etienne



- **Trois gares SNCB (+9)**
- Réseau des bus TEC
- **Bonne accessibilité au réseau structurant (N25) (+6)**
- **Nombreux sentiers pédestres valorisés par le Patrimoine Stéphanois (+12)**
- Quelques nouvelles pistes cyclables
- **Existence d'un RAVeL ancienne ligne 141 + points nœuds (+4)**
- **Sentier 103 : réflexion en cours pour une future piste cyclable ? (+5)**
- Parking multimodal (TEC, covoiturage, vélo) rue de Beaurieux (+2)
- **Potentiel pour développer la multimodalité (révision du PCM, primes vélos,…) (+3)**



- **Trafic de transit + vitesse élevée (N25 et N275) + sorties dangereuses (N25) (+7)**
- **Manque de sécurité et d'infrastructures pour les déplacements doux et actifs (+6)**
- **Pistes cyclables interrompues (+7)**
- **Déplacements PMR difficiles dans les villages (+4)**
- **Réseau de transport en commun inadapté dans les villages (+3)**
- Pas de desserte TEC à la gare de Faux (+1)
- **© Manque de desserte des TEC au sein des villages, et fréquence non adaptée de l'offre des bus (non adéquation avec l'évolution de la population) (+3)**
- Stationnement Gare (zone bleue) : pas facile quand on prend le train (+1)
- Intermodalité bus-train parfois défavorable (+1)
- **Manque de liaison directe avec LLN (en transport en commun : obligation de passer par Ottignies (+8)**
- © Etroitesse des voiries qui empêchent le développement des aménagements en faveur des modes actifs (+1)
- **© Zones 30 non généralisées dans tous les villages et zones urbanisées (présentes uniquement autour des écoles) (+3)**
- **© Manque d'un réseau cyclable complet et structuré entre tous les villages (+5)**
- **© Val de Croix : crainte que les nouveaux logements amènent un trafic trop important (+4)**
- © Problème de nuisances sonores pour le quartier "Val de Croix" avec la nationale et la voie ferrée (+2)
- **© Manque de vision concernant le "goulot" routier alors que des nouveaux lotissements sont annoncés (+3)**
- **© Sentiment d'insécurité pour les cyclistes à certains endroits (+3)**
- © Difficile d'aménager la Ch. de Bruxelles pour les modes actifs car voirie régionale (+1)
- **© Trafic de transit de poids lourds trop important à Sart-Messire-Guillaume (+4)**
- **© L'alternative à la chaussée de Bruxelles vers Court Centre depuis Limauges n'est pas entretenue, pas visibilisée (+3)**



- Dépôts des enfants d'une même famille à un même endroit après l'école pour faciliter les déplacements des parents (+1)
- **Créer une liaison cyclable entre la gare de Faux et Suzeril (valée de la Thyle) (+3)**
- **Développer une vision supracommunale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (type PiCM) (+2)**
- Se pencher sur une alternative à passer dans le centre de CSE afin de réanimer ce centre d'une manière conviviale (+1)
- **Offre de mobilité douce renforcée et accompagnée vers les écoles (+3)**
- **Développer une stratégie pour réduire la place de la voiture dans la commune, via un report modal (+2)**

D. Nature et développement durable à Court-St-Etienne



- **Qualité du territoire et environnement privilégié : réseau écologique, surfaces boisées, 3 SGIB, 189 éléments remarquables (+4)**
- **Contrat de Rivière Dyle-Gette : cours d'eau d'assez bonne qualité (en amélioration) (+3)**
- Sols de bonne qualité, propices aux cultures
- **Nombreux sentiers creux: des refuges pour la faune (+5)**
- Volonté communale de préserver et éduquer à l'environnement : Convention des Maires, commune Maya, Cap Hirondelles, Semaine de l'arbre, Fauchage tardif, Opération batraciens, Cimetières durables… (+2)
- Un vivier de citoyens impliqués et mobilisés (Transition-en-Court etc.) (+2)
- **Présence du Recyparc : collecte et traitement des déchets (+4)**
- **Actions de nettoyage des cours d'eau (+5)**
- Les journées Kayak
- **L'éducation au compostage à domicile pour les citoyens (+3)**
- **Sentiers pédestres et amélioration des sentiers balisés (+7)**
- © Espaces naturels le long du RAVeL (+2)
- © Les castors : une chance !



- Absence d'inventaire de la faune et de la flore (diagnostic prévu dans le cadre du PCDR) (+2)
- Perte de biodiversité
- **Disparition des haies (+3)**
- **Déchets sauvages et incivilités (260 points noirs) (+6)**
- **Dégradations potentielles des sites non protégés (+3)**
- Aucune Zone Humide d'Intérêt Biologique (SHIB) (+1)
- Les castors : sources de complications (sentiers) ? (+1)
- Réseau d'assainissement : points noirs à résoudre (+2)
- **Energies renouvelables peu développées (+6)**
- Nécessité d'isolation du parc immobilier (+2)
- **Bruit à certains endroits (N25, rail) (+6)**
- Pollution lumineuse ? (manque de zone noire)
- © Commune à risque au niveau du radon (+1)
- © Mauvaise gestion générale de la qualité des eaux
- © Problématique des inondations (+1)
- © Problème de la pollution à l'air dû à la mobilité (+1)
- © Problème des nuisibles malgré les campagnes de dératisations (+1)
- © Pollution par hydrocarbures à Limauges (+1)
- © Odeurs des particules fines (poêles à bois) → Recensement ?
- © Manque de connaissance de la biodiversité par les habitants
- © Sentiers : manque de signalétique



- Avoir une réflexion sur l'Aménagement du Territoire (paysage, qualité de l'environnement)
- **Développer des navettes "vertes" pour relier les différents sites scolaires (+2)**
- **Recenser les terrains potentiels pour faire des potagers collectifs (+2)**
- **Parc au centre de CSE - Fermé il y a quelques années. Le racheter pour en faire un parc (+2)**
- **Développer des espaces verts à Limauges (+2)**
- **Limauges : sentiers mal entretenus, manque de balisage (+2)**
- **Limauges avait une prairie pour y organiser diverses activités de rencontre ; ce n'est plus le cas suite à un projet immobilier. Nous cherchons donc un nouveau lieu de rencontre (+2)**
- **Mieux baliser les chemins (signalétique) (+2)**
- **Soutenir/promotionner les projets agricoles durables et circuits courts (alimentation) (+2)**
- **Recenser les espèces (faunes et flores) sur la commune (+2)**
- Faire des campagnes de prévention / affichage / journal de CSE sur la préservation des espèces sensibles de la commune (+1)
- Travailler sur le développement des énergies vertes (+1)
- Communiquer sur la qualité de l'environnement

E. Vie culturelle, sport et loisirs à Court-St-Etienne



- Un tissu associatif actif à Court-St-Etienne (+2)
- **Diversité sportive (foot, tennis, gym, balle-pelote,…) et mérites sportifs (+3)**
- Construction d'un nouveau gymnase en cours
- **Hall d'expositions (PAMExplo) tout juste rénové (+5)**
- Potentiel de loisirs : salles des fêtes + comités de quartiers, 5 unités scout, 5 chorales, une bibliothèque etc. (+2)
- **Evénements ponctuels fédérateurs (fête de villages, braderie, féérie, salon du vin…) (+3)**
- Activités culturelles et artistiques : CCBW, Quatre quarts, maison des artistes (des acteurs dynamiques), ... (+2)
- Projet de déménagement du Service Jeunesse dans l'ancienne conserverie (près du CCBW)
- © Présence d'un potager communautaire
- **© Présence d'une académie de musique et de danse (+3)**
- **© Evènement annuel lié aux fêtes de la musique "La Musique en fête" (+3)**
- © Il existe différents lieus d'exposition pour les artistes (+2)
- © Un patrimoine historique préservé – exemple : Hall 11 (+2)
- © Le centre est de CSE est bien fourni pour tout ce qui touche à la culture, au sport et aux loisirs



- Manque de « fédération » des acteurs culturels et de diffusion centralisée des activités (+1)
- Pas de centre culturel LOCAL à proprement parlé (Centre Culturel du Brabant Wallon situé à CSE = centre culturel régional)
- **Manque d'infrastructures sportives (autre que foot et gymnastique) (+3)**
- Situation un peu enclavée à Limauges (pas de salle de rassemblement) (+2)
- Accueil extrascolaire des enfants : suffisant ?
- **Peu de locaux abordables mis à disposition des citoyens (locaux de répétitions par exemple) (+4)**
- © En terme d'infrastructure touchant cette thématique, les hameaux sont moins bien fournis que le centre
- © Problèmes de sécurité sur une partie du RAVeL
- © Manque de pistes cyclables (+1)
- © Manque de lieux de réunion - Pas de centre (pas de place)
- © Manque de lieux spécifiques pour la jeunesse et les séniors) (+2)
- © Manque de plaines de jeux – Une seule existante actuellement (+2)



- Créer des parcs/espaces dehors/places où on peut se rencontrer (+1)
- **Créer un espace agora ou une maison de village pour se rassembler à Limauges (+2)**
- Valoriser le patrimoine (chapelle) – Sart-Messire-Guillaume (concerts) (+1)
- Organiser des groupes de transmission des savoirs et savoir-faire
- **Organiser des groupes de rencontre afin de se raconter l'histoire du village à travers des témoignages et des documents (+2)**
- Au niveau du sport envisager l'installation d'un agora (espace multisport) dans/pour les différents villages afin de favoriser la pratique du sport + rôle social.
- **Davantage valoriser la pratique du vélo en développant des pistes cyclables (un réseau lent). Il y a là de belles opportunités car vélo doit rimer avec sécurité (+2)**
- Mettre des boites à livres dans chaque village
- Mettre des boites à partage / à dons

5. *Conclusion et suites*

Avant de clôturer la rencontre, la FRW remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et rappelle l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural ainsi que l'appel à idées en cours via la plateforme participation.frw.be. La clôture de l'appel à idées et des candidatures pour la CLDR se fera le 20 décembre 2020.

La FRW présente les prochaines étapes dans l'élaboration du PCDR (premier trimestre 2021) :

- Récolte et traitement de tous les constats et idées de projets
- Clôture des candidatures et mise en place de la Commission Locale de Développement Rural
- Validation d'un diagnostic partagé
- Groupes de Travail
- Etc.

L'objectif final étant la validation du PCDR de Court-Saint-Etienne dans le courant de l'année 2022.

La séance se termine par un échange de questions/réponses.

Les questions posées par les associations sont les suivantes :

- ***Concernant l'appel à candidature pour la CLDR, s'il y a plus de candidats que de places disponibles pour les citoyens, sont-ils choisi·e·s de manière aléatoire ?***
    - Réponse de la FRW → Le quart communal est directement désigné par le Conseil communal. L'engagement se fait le temps de la législature. Pour la part citoyenne (trois-quarts) la composition est décidée par le Conseil communal sur base des candidatures reçues, et en respectant la diversité des représentations comme demandé dans le Décret. Les deux critères les plus importants dans la composition de la CLDR est l'équilibre de représentation des villages, ainsi que l'équilibre des genres. D'autres critères peuvent intervenir dans un second temps, surtout s'il y a plus de candidatures que de postes : l'équilibre des âges, de représentation de catégories socio-professionnelles, d'associations... Le choix n'est donc pas aléatoire. Pour certaines communes, il n'y a pas besoin de faire de sélection car le nombre de candidatures n'excède pas le nombre maximal autorisé. Actuellement, c'est le cas à Court-Saint-Etienne, la commune ayant reçu 32 candidatures (sur 45 possibles). S'il y a trop de candidatures, une liste d'attente est alors mise en place. Les membres citoyens sont libres de partir si la CLDR ne leur convient pas. Le cas échéant, l'intégration des nouveaux membres se réalise via cette liste d'attente et, si nécessaire, via un nouvel appel à candidatures.

- ***Est-il intéressant et utile de se manifester pour la CLDR s'il est possible que l'on quitte la commune à l'avenir (dans 2 ans par exemple) ?***
    - Réponse de la FRW → Les membres de la CLDR sont libres de démissionner quand ils le désirent. Toutefois, si un citoyen est déjà certains de quitter la commune à court terme, il est bon de le spécifier dans la candidature. Si le nombre de candidat excède le nombre de poste, la Commune pourra en tenir compte dans sa sélection.

- ***Combien de citoyens étaient présents dans les consultations des autres villages/zones de CSE? Nous ne semblons pas assez nombreux pour être représentatifs de la population ce soir.***
    - Réponse de la FRW → Le cycle de consultation de 2020, toutes initiatives confondues (réunions réelles, interviews, consultations en ligne,....) aura drainé +/- 300 participations. De plus, l'établissement du diagnostic participatif en 2019 a également été accompagné de démarches vers les habitants (enquête toutes boites, ateliers) recueillant près de 700 participations dont les résultats ont été valorisés dans le diagnostic territorial. Au total, +/- 1000 participations sont à comptabiliser.
    - Par ailleurs, dans la dynamique participative du développement rural, il n'est sans doute pas judicieux de parler de « représentativité de la population », celle-ci étant assurée par l'élection et le fonctionnement du Conseil communal. Par contre, on est soucieux d'une mobilisation diversifiée de la population. Et à ce niveau, le cycle de consultation de la population de Court-Saint-Etienne a mobilisé un niveau tout à fait appréciable de la population en comparaison de ce qui est observé dans d'autres communes.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ & Nicolas BOSMANS

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation des associations, Atelier en ligne
Le 7 décembre 2020 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Associations: 18 participants***
- ***Pour le Collège (2)*** *: Jean-Christophe JAUMOTTE (Echevin), Steve DE WEVERE (Echevin et Président du CPAS)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (éco-conseillère et agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (3)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS, Julien APERS (agents de développement)*

Annexe :

- Réponses exhaustives aux questions posées dans les sous-groupes

---

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural et appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
3. *Méthodologie de consultation des 18 associations*
4. *Synthèse des besoins et idées de projets des associations*
5. *Conclusion et suites*

---

1. Introduction

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants et explique l'interface technique de l'atelier en ligne. Elle explique les consignes à respecter pour que la réunion en ligne se passe au mieux. Elle présente ses collègues Nicolas BOSMANS et Julien APERS et cède la parole à Steve DE WEVERE, Echevin à l'environnement et Président du CPAS pour son mot de bienvenue.

Steve DE WEVERE explique les raisons pour lesquelles la Commune a souhaité rencontrer les associations ce soir. La commune réalise sa toute première Opération de Développement Rural (ODR). Ce processus participatif permettra de co-construire avec les citoyens et les acteurs locaux les projets à venir. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Les consultations villageoises ont commencé en mars 2020 mais ont dû être adaptées en ligne suite à la crise sanitaire. Quelques rencontres ont tout de même eu lieu en présentiel dans le Centre, à Tangissart, à la Roche et à Beaurieux. Actuellement, la participation continue en ligne. La Commune fait aujourd'hui appel aux associations pour mieux cerner leurs besoins et connaître leurs idées de projets. La finalité sera de définir un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), soit une trentaine de projets structurants pour les 10 ans à venir. Steve DE WEVERE redonne ensuite la parole à la FRW pour l'ordre du jour et le déroulement de la réunion en ligne.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural et appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural*

L'Opération de Développement Rural (ODR)

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural.
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
  - Le bureau d'étude sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon et un Arrêté d'Exécution dont la dernière version date de 2014, ainsi que d'une Circulaire ministérielle dont la dernière version date d'octobre 2020.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.**
  - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des consultations citoyennes

- Ce diagnostic territorial est enrichi du ressenti de la population et des acteurs de terrain (dont les associations) pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

- **Quelques exemples de projets issus de PCDR directement liés à la vie associative :**
  - La pérennisation d'une dynamique culturelle en centre culturel à Pont-à-Celles
  - La construction d'une salle socio-récréative à Braine-le-Château
  - La rénovation de l'ancienne maison communale d'Haut-Ittre en maison rurale
  - La création d'un groupe d'actions « échanges de bonnes pratiques » entre associations à Gembloux
  - Le Vél'Orneau : balade cyclable avec découverte des associations
  - Accueil des nouveaux habitants couplé à la journée des associations à Hélécines
  - « Associ'actions » : une dynamique de mise en valeur des associations à Chastre

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle des consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires politiques, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait que la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Concrètement, tout habitant de Court-St-Etienne peut poser sa candidature jusqu'au 20 décembre 2020. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité.

3. Méthodologie de consultation des 18 associations

Nicolas Bosmans, agent de développement FRW, expose le déroulement du temps de travail collectif. **Trois sous-groupes sont organisés sur la plateforme en ligne** grâce à une répartition aléatoire des participants.

Dans chaque sous-groupe, un modérateur FRW se charge de l'animation et du compte rendu des échanges.

Durant 1h, 4 thématiques associatives sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :

- **Les activités associatives à Court-Saint-Etienne**
- **Les partenariats**
- **Les moyens matériels et humains**
- **La communication**

L'objectif de la séance d'échanges est de **faire réagir les participants sur une série de questions guides.** Pendant une heure, les associations discutent entre eux de leurs situations, leurs besoins et soumettent également des idées de projets, s'ils en ont.

Groupe 1 : Laëtitia Lamarcq - modérateur FRW
ASBL présentes : Le Forum stéphanois, Le Patrimoine stéphanois, Les Artlevents, Club de Gym La Courtoise, PAMExpo, La Chaloupe ASBL
+ Commune de CSE (service environnement)

Groupe 2 : Nicolas Bosmans – modérateur FRW
ASBL présentes : La Sardane, Contrat de Rivière Dyle-Gette, Braderie Stéphanoise Asbl et Comité du souvenir franco-belge, Comité de Jumelage, Académie intercommunale CSE/LLN, Maison des artistes, Salle Notre-Dame de Tangissart

Groupe 3 – Julien Apers – modérateur FRW
ASBL présentes : Ju-Jutsu Club CSE, APEWI (association de parents de l'école de Wisterzée), la Courtoise et l'association sportive stéphanoise, le GRACQ, le Comité des fêtes de Sart-Messire-Guillaume
+ Commune de CSE (échevin à l'environnement)

Ci-dessous le tableau de synthèse des idées (4.)

Les réponses exhaustives aux questions posées par sous-groupes se trouvent dans le document annexé au compte rendu.

4. *Synthèse des besoins des associations et idées de projets*

ACTIVITES

- Développer les lieux de rassemblements dans les villages et rénover les salles communales
- Environnement : regrouper les guides composteurs (et autres asbl ?) + programme de plantations + potager partagé (actuellement dans les cartons de la Commune)
- Culture : développer l'accès au Foyer populaire pour les autres ASBL
- Créer un évènement land art
- Accueil des nouveaux habitants : intégrer une présentation du secteur associatif avec une remise de documents pertinents pour se renseigner (annuaire, références Internet, etc.). Aussi, on pourrait réfléchir au fait que certaines associations puissent venir se présenter.
- Développer des activités communales/associatives pour les personnes précarisées
- Développer l'offre pour la jeunesse afin d'éviter la fuite vers l'extérieur
- Relancer un Fond d'infrastructures pour nos ainés et la jeunesse (ex: hall n°11, foyer populaire...)
- Augmenter l'offre inter/trans-générationnelle (en lien avec le Conseil consultatif des ainés s'il existe encore ?)
- Relancer « le réveil horticole asbl » en lien/soutien avec la Commune ?
- Penser au public à mobilité réduite pour le développement des activités

PARTENARIATS

- **Créer une nouvelle édition de la journée/fête des associations.** Objectif de la journée : faire découvrir les activités aux citoyens mais aussi amener les membres à se rencontrer et créer du réseautage entre eux. Il sera nécessaire de repenser la dynamique et de revoir la formule de ce qu'il y a déjà été fait dans le passé. De faite, les journées associatives avec la tenue de stands n'ont pas toujours eu le succès escompté. Un support communal / PCDR serait bienvenue **(groupe 1, 2 et 3)**
- **Faire un cadastre/répertoire actualisé des associations** pour avoir une vision d'ensemble de ce qui existe à CSE - Le Forum Stéphanois pourrait prendre cela en charge mais aurait besoin d'un jobiste ou d'un soutien communal pour mettre à jour ce listing **(groupe 1, 2 et 3)**
- **Créer une plateforme d'échanges, de partage et de rencontre pour le monde associatif.** Aussi, il est primordial que celle-ci soit gérée par quelqu'un, qu'il y ait un coordinateur.trice. La Commune pourrait-elle jouer ce rôle ? Il serait possible, via cette plateforme, de mutualiser le matériel et de le mettre à disposition gratuitement pour les autres associations. Le Comité des fêtes par exemple, propose de prêter sa vaisselle lors d'évènements organisés par d'autres (souper, barbecue, etc.) **(groupe 2 et 3)**
- Besoins d'une certaine coordination pour faire les liens entre les acteurs culturels. Le Forum Stéphanois joue en partie ce rôle de plateforme mais cela pourrait être renforcé
- Développer la culture de proximité : décentraliser la culture et réunir acteurs culturels professionnels et amateurs
- Le PAMexpo pourrait faire un travail de relais via un présentoir des associations (ou autre). Des compléments pourraient être envisagés avec le Forum Stéphanois.
- Le CCBW pourrait s'investir davantage localement, notamment pour la Fête de la Musique, mais il faudrait du répondant au niveau communal car il y a un manque de ressources
- Proposition du Contrat de Rivière : associer culture et découverte de la nature en créant des balades contées dans des milieux naturels ou le long de cours d'eau, par exemple
- Renforcer le maillage écologique (plantation d'haies) et sensibiliser les propriétaires des jardins à la biodiversité pour ainsi éviter les pelouses parfaitement tondues. Partenariats à développer entre la Commune et les ASBL environnementales

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

- Penser à toujours avoir un coordinateur pour chaque nouveau projet développé
- Penser au renouveau des associations (relève)
- **Construire des locaux pour les scouts (groupe 1 et 3)**
- Prévoir des locaux adaptés aux activités artistiques + développer le lien avec les écoles. CSE pourrait devenir commune pilote pour l'enseignement artistique ?
- Aménager des plaines de jeux et espaces verts + Incroyables comestibles
- Développer de nouveaux potagers collectifs (en parcelles) avec un règlement commun et une coordination. C'est très convivial pour les seniors et permettrait des projets concrets en intergénérationnel. Question de localisation : villages ou noyaux du Centre ?
- Créer un annuaire / une plateforme d'échanges de matériel entre associations (cfr. projet inscrit dans « partenariats »)
- La Commune pourrait proposer un soutien financier aux associations ou mettre en place des mesures qui permettent de soulager les associations qui souffrent de la crise COVID-19. Par exemple, une association en difficulté financière a obtenu la réduction du tarif de location de la salle de sport afin de pérenniser ses activités
- Soutenir le Quatre quarts pour que la coopérative puisse perdurer

COMMUNICATION

- Rendre plus visible et accessible la newsletter communale
- Passer de 3 à 5 publications / an de « Bonjour Court » et développer la communication vers les associations pour qu'ils connaissent mieux ce support communal
- Prévoir une ou deux pages par bulletin communal dans lesquelles, les associations se présentent tour à tour
- Pour un bien, la communication de l'agenda des activités associatives devrait être mensuel (mais conscience que c'est lourd à porter…)
- **Comme cela a déjà été mentionné, il serait bon de créer une plateforme interactive d'échanges rassemblant les associations sous une gestion communale (groupe 2 et 3)**
- Répertoire des associations + journée des associations + présentoir au PAM
- Travail de communication à faire vers Court-Village pour faire connaître les associations locales et relier les nouveaux habitants aux associations
- Prévoir un colis de bienvenue pour les nouveaux habitants (lors du moment d'accueil) - Offrir une participation (ou plusieurs) gratuite(s) dans la (les)association(s) de son choix, afin de faire découvrir le parc d'activités et les tester
- Travail de communication et de visibilité à réaliser sur l'image de certaines associations
- Utiliser davantage les réseaux sociaux pour faire la publicité des activités associatives de la Commune
- Développer la "proactivité" vers les médias locaux afin que les activités locales y soient mieux relayées

5. *Conclusion et suites*

Avant de clôturer la rencontre, la FRW remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et rappelle l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural ainsi que l'appel à idées en cours via la plateforme participation.frw.be. La clôture de l'appel à idées et des candidatures pour la CLDR se fera le 20 décembre 2020.

La FRW présente les prochaines étapes dans l'élaboration du PCDR (premier trimestre 2021) :

- Récolte et traitement de tous les constats et idées de projets
- Clôture des candidatures et mise en place de la Commission Locale de Développement Rural
- Validation d'un diagnostic partagé
- Groupes de Travail
- Etc.

L'objectif final étant la validation du PCDR de Court-Saint-Etienne dans le courant de l'année 2023.

La séance se termine par un échange de questions/réponses.

Les questions posées par les associations sont les suivantes :

- ***La CLDR : peut-on candidater si on n'habite pas la commune mais si le siège social de l'association pour laquelle on travaille est à Court-St-Etienne (ex : Académie) ?***
    - Réponse de la FRW : le Décret ne l'interdit pas formellement mais dans la mesure du possible, les candidatures privilégiées sont majoritairement celles des habitants de la commune. Si cela représente 1 à 2 candidatures, une exception peut être faite pour un membre non résident de la commune mais y développant des activités (professionnelles, associatives, ...).

- **Quelles seront les suites données pour les associations ? Une nouvelle rencontre est-elle prévue en 2021 pour continuer les échanges ?**
    - Réponse de la FRW : La programmation des réunions et rencontres en 2021 se réalisera avec la CLDR nouvellement mise en place et la Commune. Ce sont elles qui jaugeront de la pertinence de lancer un Groupe de Travail pour les associations. Les participants seront bien évidemment tenus au courant des suites de l'élaboration du PCDR et des nouvelles dates de rencontre, le cas échéant.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS et Julien APERS

L'Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne



Consultation des associations
Atelier en ligne
7 décembre 2020



Qui sommes-nous ?







Le rôle de la FRW…
dans l'accompagnement des ODR

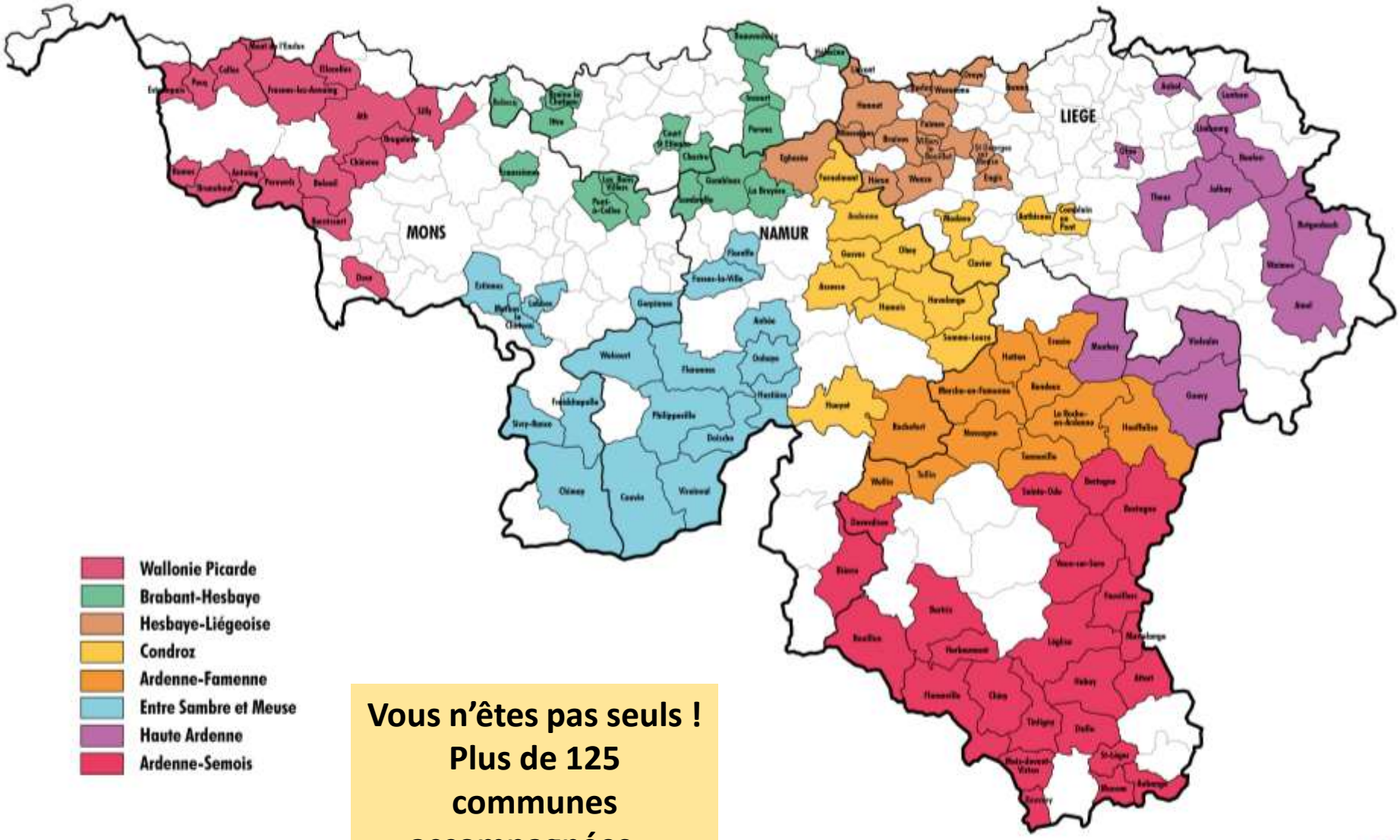
Animer : processus participatif, réunions de coordination, communication, échanges d'expérience, …..

Conseiller : méthodologie élaboration PCDR, convention DR, mise en œuvre des projets,….

Relayer : préoccupations du local vers les niveaux supérieurs

FRW

Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Vous n'êtes pas seuls ! Plus de 125 communes accompagnées...

Janvier 2020

FRW

Une ODR, plusieurs intérêts…



Priorités d'avenir

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projet global et durable



Moyens financiers



Réalisations concrètes



Mobilisation

FRW

Les étapes d'une ODR

~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



Diagnostic
Stratégie
Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices

- Mise en œuvre des projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



FRW

Les thématiques d'une ODR

Une ODR pour réaliser de nombreux **projets dans les différents domaines de la vie de l'entité**



Exemples de projets

Pont-à-Celles

CENTRE CULTUREL DE PONT-A-CELLES

Pérennisation d'une dynamique culturelle en centre culturel

BRAINE-LE-CHÂTEAU



Construction d'une salle socio-récréative

ITTRE



Rénovation de l'ancienne maison communale d'Haut-Ittre en Maison rurale

Exemples de projets

GEMBLOUX



Groupe d'Actions « échange de bonnes pratiques » entre associations

velOOrneau

Ballade cyclable avec découverte des associations...

HELECINES



Accueil des nouveaux habitants couplées avec journée des associations

CHASTRE

« Associ'actions », dynamique de mise en valeur des associations locales



Les principaux acteurs de l'ODR

Population

Commune

Commission Locale de Développement Rural



Wallonie

Bureau d'études

Organisme d'accompagnement FRW

FRW

La CLDR, organe moteur participatif

La CLDR, c'est…

- Un **organe consultatif officiel** de la Commune

- Un lieu de **dialogue**, **d'échange** et de **construction** entre citoyens et élus







La CLDR, organe moteur participatif

Ses missions :

- **Elaborer** le PCDR
- **Actions mobilisatrices** et répond à des **demandes d'avis**
- Coordination des **groupes de travail**
- **Suivi** de la réalisation des projets du PCDR
- **Evaluation**







Vous voulez vous impliquer ?

➔ **Postulez pour la Commission Locale de Développement Rural** (jusqu'au 20 décembre)

➔ Formulaire de candidature à la sortie ou sur **www.cse2030.info**







OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation des associations, Atelier en ligne
Le 7 décembre 2020 – annexe
Réponses exhaustives aux questions posées dans les sous-groupes

Thème 1 - Les activités associatives à Court-Saint-Etienne

Question 1. L'offre d'activités et d'associations existantes répond-t-elle à la demande des habitants ? Que manque-t-il comme activités / associations ?

Points positifs :

- Globalement, les participants estiment qu'il existe une très belle offre associative sur l'entité et que la dynamique générale est bonne! *(groupe 3)*
- Point positif : le projet de complexe sportif en cours *(groupe 1)*
- Les unités scoutes sont bien représentées et attirent l'extérieur *(groupe 1)*
- Court-St-Etienne est gâtée avec la présence du Foyer Populaire (occupé par le CCBW) et de PAMExpo *(groupe 1)*

Faiblesses :

- Il manque des lieux de rassemblements dans les villages. L'aménagement de certaines salles est à revoir / rénover (ex : à Sart-Messire-Guillaume et La Roche) *(groupe 1)*
- Il existe un manque criant de locaux pour les unités scoutes *(groupe 1)*
- Le Foyer populaire est peu mis à disposition des autres ASBL *(groupe 1)*
- Il manque une infrastructure sportive de type salle omnisport. Cela permettrait de créer davantage de ponts entre les associations locales. En effet, tout le monde se retrouverait au même endroit ce qui favoriserait la création de liens. *(groupe 3)*

Idées de projets / propositions :

- ➔ **Développer les lieux de rassemblements dans les villages et rénover les salles communales** *(groupe 1)*
- ➔ Environnement : **regrouper les guides composteurs** (et autres asbl ?) **+ programme de plantations + potager partagé** (actuellement dans les cartons de la Commune) *(groupe 1)*
- ➔ **Culture : développer l'accès au Foyer populaire pour les autres ASBL** *(groupe 1)*
- ➔ **Créer un évènement land art** *(groupe 2)*
- ➔ **Accueil des nouveaux habitants : intégrer une présentation du secteur associatif** avec une remise de documents pertinents pour se renseigner (annuaire, références Internet, etc.). Aussi, on pourrait réfléchir au fait que certaines associations puissent **venir se présenter** ce jour-là. *(groupe 3)*

Question 2. Certains publics se sentent-ils exclus ou peu concernés par l'offre d'activités ? Des exemples ?

Faiblesses :

- Les personnes précarisées se trouvent souvent exclues des activités communales et associatives en particulier. Il y a quelque chose à faire pour toucher ce public *(groupe 3)*
- Le public défavorisé pense parfois que les activités sont inaccessibles. Parfois il s'agit d'une réalité, parfois d'une idée reçue, parfois encore d'un manque d'information (certaines activités pratiques des tarifs préférentiels pour les publics fragilisés). *(groupe 2)*
- Il existe peu d'offres et d'initiatives pour nos ainés. Certaines asbl n'ont plus de ressources ou de moyens pour continuer (ex : le Réveil horticole a arrêté ses activités*) (groupe 1)*
- Il est difficile de garder les jeunes dans l'entité *(groupe 1)*
- Public jeune parfois difficile à atteindre *(groupe 2)*
- Une partie de la population ne se sent pas concernée par la vie locale et à ses habitudes en dehors de la commune *(groupe 2)*
- Difficulté d'élargir la base du public qui participe aux activités locales *(groupe 2)*

Idées de projets / propositions :

- ➔ **Développer des activités** communales/associatives **pour les personnes précarisées** *(groupe 3)*
- ➔ **Développer l'offre pour la jeunesse** afin d'éviter la fuite vers l'extérieur *(groupe 1)*
- ➔ Relancer un **Fond d'infrastructures pour nos ainés et la jeunesse** (ex: hall n°11, foyer populaire...) *(groupe 1)*
- ➔ **Augmenter l'offre inter/trans-générationnelle** (en lien avec le Conseil consultatif des ainés s'il existe encore ?) *(groupe 1)*
- ➔ **Relancer « le réveil horticole asbl »** en lien/soutien avec la Commune ? *(groupe 1)*
- ➔ **Penser au public à mobilité réduite** pour le développement des activités *(groupe 2)*

Question 3. L'offre des communes limitrophes entre-t-elle en concurrence ou en complément des activités stéphanoises ?

- LLN a en effet une offre culturelle et associative déjà très riche *(groupe 2)*
- Concernant les salles omnisports, il y a une **fuite des activités sportives vers les pôles attractifs** voisins (LLN) *(groupe 3)*
- **Ottignies-LLN capte les jeunes** de Court-St-Etienne. La Maison des jeunes d'Ottignies existant déjà, il n'y aurait sans doute pas lieu d'en développer une dans l'entité mais plutôt de développer la mobilité active et les transports vers LLN. Développer des ponts avec le Centre Culturel d'Ottignies serait aussi une bonne chose pour renforcer nos complémentarités *(groupe 1)*

Thème 2 - Vos partenariats

Question 1. Existe-t-il des partenariats entre vous et d'autres associations ? Entre vous et d'autres opérateurs / intervenants ? Si oui, lesquels ?

Constats mitigés :

- Il est difficile de connaitre les associations de CSE car il y en a beaucoup *(groupe 2)*
- Actuellement, il n'existe que peu de partenariats entre les associations. Par contre, plusieurs intervenants mentionnent la bonne collaboration avec la Commune. *(groupe 3)*
- Les partenariats existants sont davantage liés à la sphère et aux activités propres à l'association. Comme par exemple, les Fédérations sportives qui englobent les associations locales. *(groupe 3)*
- Selon l'Académie, les partenariats dans la durée / structurels sont plus difficile mais la volonté de liens avec les associations pour des projets ponctuels est réelle *(groupe 2)*
- La coopérative « Quatre Quarts » agit comme étant un lieu de rassemblement et créateur de liens entre les associations mais aussi avec les habitants. C'est un lieu central d'échanges où il est bon de se retrouver. *(groupe 3)*
- Il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de fête des associations *(groupe 2)*

Points positifs :

- Il y a une volonté de longue date de développer les **partenariats entre la Maison des artistes, le Quatre quarts, La Chaloupe, etc.** *(groupe 2)*
- **Le Forum Stéphanois** réalise depuis plusieurs années l'indispensable **lien entre les associations**. Il réalise un travail important de communication, via les **newsletters** notamment, envoyées aux 1200 abonné-e-s de Court-St-Etienne *(groupe 1)*
- **La fête/journée des associations** représente un bel exemple de partenariats entre 40 à 50 associations. Cette journée rassemblait dans les années précédentes jusqu'à 1 000 visiteurs. Actuellement, l'organisation de cette fête est en veille, pour cause de COVID-19 *(groupe 1)*
- Autre exemple de beau partenariat : celui entre **les Artlevents, le CPAS et le CCBW sur le potager collectif** *(groupe 1)*
- Le **Festival en l'Air** : bel exemple de partenariat, mené par le CCBW *(groupe 1)*
- Partenariat entre **le Patrimoine stéphanois et le CCBW : organisation d'un concert classique** en hiver en lien (support impeccable et collaboration très positive) *(groupe 1)*
- **La braderie stéphanoise** propose d'offrir une vitrine aux associations locales lors de son événement. *(groupe 2)*
- **Le Contrat de Rivière Dyle Gette** est une structure participative supracommunale. Le partenariat entre acteurs est un principe très important dans ses missions *(groupe 2)*
- La **salle Notre-Dame** développe des partenariats avec les associations locales et celles des communes limitrophes MAIS il n'y a rien de structuré, c'est en fonction des opportunités qui se présentent *(groupe 2)*

Question 2 et 3. Quels nouveaux types de partenariats pourriez-vous imaginer ? Avez-vous des idées de projets ? Quels seraient vos besoins en matière d'organisation ou de coordination de partenariats ?

- ➔ **Créer une nouvelle édition de la journée/fête des associations. Objectifs : faire découvrir les activités aux citoyens mais aussi amener les membres à se rencontrer et créer du réseautage entre eux. Il sera nécessaire de repenser la dynamique et de revoir la formule de ce qu'il y a déjà été fait dans le passé. De faite, les journées associatives avec la tenue de stands n'ont pas toujours eu le succès escompté. Un support communal / PCDR serait bienvenue** *(groupe 1, 2 et 3)*
- ➔ **Faire un cadastre des associations pour avoir une vision d'ensemble de ce qui existe à CSE - Le Forum Stéphanois pourrait prendre cela en charge mais aurait besoin d'un jobbiste ou d'un soutien communal pour mettre à jour ce listing des associations** *(groupe 1 + 2)*
- ➔ **Créer une plateforme d'échanges, de partage et de rencontre pour le monde associatif. Aussi, il est primordial que celle-ci soit gérée par quelqu'un, qu'il y ait un coordinateur.trice. La Commune pourrait jouer ce rôle. Il serait possible, via cette plateforme, de mutualiser le matériel et de le mettre à disposition gratuitement pour les autres associations. Le Comité des fêtes par exemple, propose de prêter sa vaisselle lors d'évènements organisés par d'autres (souper, barbecue, etc.).** *(groupe 3)*
- ➔ **Le PAMexpo pourrait faire un travail de relais via un présentoir des associations (ou autre). Des compléments pourraient être envisagés avec le Forum Stéphanois**. *(groupe 1)*
- ➔ **Le CCBW pourrait s'investir davantage localement, notamment pour la Fête de la Musique, mais il faudrait du répondant au niveau communal car il y a un manque de ressources** *(groupe 1)*
- ➔ **Proposition du Contrat de Rivière : associer culture et découverte de la nature en créant des balades contées dans des milieux naturels ou le long de cours d'eau, par exemple** *(groupe 2)*
- ➔ **Renforcer le maillage écologique (plantation d'haies) et sensibiliser les propriétaires des jardins à la biodiversité pour ainsi éviter les pelouses parfaitement tondues. Partenariats à développer entre la Commune et les ASBL environnementales** *(groupe 1)*

Thème 3 - Vos moyens matériels et humains

Concernant toutes les questions 1, 2, 3 et 4) l'appui de la Commune est jugé appréciable par tous les intervenants. Même si toutes les demandes ne peuvent être rencontrées, la Commune a « une oreille attentive » en ce qui concerne l'aide aux associations *(groupe 1, 2 et 3)*

Question 1. Organisation et RH : état de votre situation et besoins ?

Situation :

- (+) La jeunesse a été pointée comme étant un public dynamique qui amène beaucoup de bonnes choses pour le monde associatif. Ils sont souvent motivés et investis *(groupe 3)*
- (~) La crise COVID va peut-être apporter un certain renouveau et une nouvelle motivation auprès des jeunes *(groupe 2)*
- (-) Contrat de Rivière / La Sardane/ Salle Notre-Dame : le renouveau au sein des associations se perd, surtout dans la prise de postes à responsabilités. On observe une difficulté globale de « relève » et d'investissement bénévole *(groupe 2)*
- (-) Salle Notre-Dame : problèmes ponctuels de « conflits de génération » pour le développement de certaines activités (ex : activités de mouvement de jeunesse dans la salle) *(groupe 2)*
- (~) A SMG, à l'arrière de l'ancienne école, il y a un super jardin. Des jeunes avaient demandé de faire un potager. Cela a bien marché pendant 1 an mais c'est retombé, faute de coordination *(groupe 1)*
- (+) A contrario, le potager de la Thyle fonctionne bien car il y a le CPAS en porteur et coordinateur *(groupe 1)*

Besoins :

➔ **Penser à toujours avoir un coordinateur pour chaque nouveau projet développé** *(groupe 1)*

➔ **Penser au renouveau des associations (relève)** *(groupe 2)*

Question 2. Infrastructures et locaux : état de votre situation et besoins ?

Situation :

- (~) Pour les activités récurrentes, on constate un déficit de locaux, mais pour des activités ponctuelles, il y a des salles communales *(groupe 1)*
- (+) La salle Defalque est une très belle salle, utile pour les associations *(groupe 1)*
- (-) Il manque encore des infrastructures pour les ainés et la jeunesse *(groupe 1)*
- (-) Les scouts, très actifs sur la Commune, sont cruellement en manque de locaux pour les accueillir *(groupe 1 et 3)*
- (-) La Sardane et l'Académie : il est difficile de développer certaines activités par manque d'infrastructures (ex : salle de grande capacité et adaptée aux arts de la scène). Il est parfois nécessaire de se délocaliser *(groupe 2)*
- (-) Peu d'espaces verts publics accessibles ou mis en valeur (notamment à Wisterzée et Suzeril). Il manque des plaines de jeux pour enfants *(groupe 1)*

Besoins :

➔ **Construire des locaux pour les scouts** *(groupe 1 et 3)*

- ➔ **Prévoir des locaux adaptés aux activités artistiques + développer le lien avec les écoles. CSE pourrait devenir commune pilote pour l'enseignement artistique ?** *(groupe 2)*
- ➔ **Aménager des plaines de jeux et espaces verts + Incroyables comestibles** *(groupe 1)*
- ➔ **Développer de nouveaux potagers collectifs (en parcelles) avec un règlement commun et une coordination. C'est très convivial pour les seniors et permettrait des projets concrets en intergénérationnel. Question de localisation : villages ou noyaux du Centre ?** *(groupe 1)*

Question 3. Matériel et logistique : état de votre situation et besoins ?

Situation :

- (+) Aide logistique de la Commune lors d'évènements dans l'espace public *(groupe 2)*

Besoins :

- ➔ **Il faudrait constituer un carnet d'adresse (annuaire) pour avoir un descriptif de l'ensemble des associations, du contenu de leurs activités mais aussi du matériel dont ils disposent (afin de favoriser le prêt de celui-ci entre eux). Le site Internet de la Commune semble indiqué pour ce faire - cfr. projet de plateforme** *(groupe 3)*
- ➔ **Créer une plateforme d'échanges entre ASBL avec mutualisation de matériels** *(groupe 1)*

Question 4. Financement : état de votre situation et besoins ?

Situation :

- (-) D'un point de vue financier, la crise du Covid19 engendre de graves problèmes pour certaines associations *(groupe 2 + 3)*
- (-) Suite à la crise Covid19, le Quatre Quarts est actuellement en grande difficulté et sa pérennité est mise en doute *(groupe 3)*

Besoins :

- ➔ **La Commune pourrait proposer un soutien financier aux associations ou mettre en place des mesures qui permettent de soulager les associations qui souffrent de la crise COVID-19. Par exemple, une association en difficulté financière a obtenu la réduction du tarif de location de la salle de sport afin de pérenniser ses activités** *(groupe 3)*
- ➔ **Soutenir le Quatre quarts pour que la coopérative puisse perdurer** *(groupe 3).*

Thème 4 - Communication

Question 1. Communication avec la Commune et entre associations : situation et besoins ?

Situation :

- (-) Bulletin communal : certaines ASBL notent la difficulté d'y paraitre. Il faudrait creuser la communication entre la Commune et les intervenants pour ce point-là *(groupe 3).*
- (-) « Bonjour Court » 3 fois par an : il n'est pas connu de toutes les associations, le club de gym la Courtoise ne le connait pas par exemple *(groupe 1)*
- (~) Méconnaissance par les associations locales des outils de communication communaux (même si c'est en progression suite à l'arrivée du nouveau chargé de communication)

Besoins :

- ➔ **Passer de 3 à 5 publications / an de « Bonjour Court » et développer la communication vers les associations pour qu'ils connaissent mieux ce support communal** *(groupe 1)*
- ➔ **Comme cela a déjà été mentionné, il serait bon de créer une plateforme d'échanges rassemblant les associations sous une gestion communale** *(groupe 3).*

Question 2. Communication avec votre public / les habitants : situation et besoins ?

Situation :

- (+) La Commune a engagé récemment une personne responsable de la communication communale. Germain fournit un excellent travail. La communication est plus « moderne » depuis lors *(groupe 1+2+3)*
- (-) Si les associations arrivent à communiquer ponctuellement sur des activités, difficulté néanmoins à se faire connaitre "en continu".
- (-) Académie intercommunale CSE/LLN : Les académies sont parfois connotées comme "poussiéreuses"

Besoins :

- ➔ **Répertoire des associations + journée des associations + présentoir au PAM** *(groupe 1)*
- ➔ **Pour un bien, la communication de l'agenda des activités associatives devrait être mensuel** (mais conscience que c'est lourd à porter…) *(groupe 1)*
- ➔ **Travail de communication à faire vers Court-Village pour faire connaître les associations locales et relier les nouveaux habitants aux associations** *(groupe 1)*
- ➔ **Prévoir une ou deux pages par bulletin communal dans lesquelles, les associations se présentent tour à tour** *(groupe 3)*
- ➔ **Travail de communication et de visibilité à réaliser sur l'image de certaines associations** *(groupe 2).*
- ➔ **Utiliser davantage les réseaux sociaux pour faire la publicité des activités associatives** de la Commune *(groupe 3)*
- ➔ **Rendre plus visible et accessible la newsletter communale** *(groupe 3)*
- ➔ **Prévoir un colis de bienvenue pour les nouveaux habitants (lors du moment d'accueil) - Offrir une participation (ou plusieurs) gratuite(s) dans la (les)association(s) de son choix, afin de faire découvrir le parc d'activités et les tester** *(groupe 3)*

Question 3. Agenda des activités : quelle est votre situation en pleine crise sanitaire ? Avez-vous des besoins ? Des idées pour l'après COVID (déconfinement) ?

Situation :

- (-) Le forum stéphanois qui d'habitude envoie une newsletter par mois, recensant des activités associatives stéphanoises, n'en a envoyé qu'à peine 6 cette année – la crise COVID affecte fortement les associations *(groupe 1)*
- (-) La crise COVID va engendrer un report général des activités en 2021 : problème de conflit de dates et de surabondance en 2021 ? *(groupe 2)*
- (-) La crise sanitaire va peut-être reporter certaines activités en 2022 *(groupe 2)*

Besoins :

- ➔ **Besoins d'une certaine coordination pour faire les liens entre les acteurs culturels. Le Forum Stéphanois joue en partie ce rôle de plateforme mais cela pourrait être renforcé** *(groupe 2)*
- ➔ **Développer la culture de proximité : décentraliser la culture et réunir acteurs culturels professionnels et amateurs** *(groupe 2)*
- ➔ **Besoin d'une plateforme en ligne interactive pour les associations de la commune. Cette plateforme permettrait la communication avec la commune mais aussi entre les associations. Cette plateforme nécessiterait des moyens humains pour sa gestion et son développement** *(groupe 2 et 3)*
- ➔ **Développer la "proactivité" vers les médias locaux afin que les activités locales y soient mieux relayées** *(groupe 2)*

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE COURT-ST-ETIENNE

Consultation des directions d'écoles, Atelier en ligne
Le 21 janvier 2021 – compte rendu de la séance

Présents :

- ***Ecoles (5) :*** *Bernadette KUYPERS (Libre Ecole Rudolf Steiner), Muriel ADAMCZYK (Ecole Communale de Sart-Messire-Guillaume), Nathalie LAURENT (Ecole Communale de Tangissart), Bernardine SEIDEL (Ecole communale de Wisterzée), Isabelle LAGRANGE (Ecoles du Centre)*
- *Pour l'**Administration communale (1)** : Valentine DE MERODE (éco-conseillère et agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Laëtitia LAMARCQ, Nicolas BOSMANS (agents de développement)*

Excusé :

- Jean-Christophe JAUMOTTE, échevin à l'Enseignement

Annexe :

- An1. Présentation PowerPoint de l'Opération de Développement Rural (FRW)

Ordre du jour :

1. *Introduction*
2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural et de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
3. *Méthodologie de consultation des écoles*
4. *Synthèse des constats et idées de projets des directions d'écoles*
5. *Conclusion et suites*

---

1. *Introduction*

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants. Elle excuse Jean-Christophe JAUMOTTE, retenu par une autre réunion, présente son collègue Nicolas BOSMANS et réalise un tour de table de présentation. Elle explique l'interface technique de l'atelier en ligne et les consignes pour que la réunion se passe au mieux.

Laëtitia LAMARCQ explique les raisons pour lesquelles la Commune a souhaité rencontrer les écoles cet après-midi. La commune réalise sa toute première Opération de Développement Rural (ODR). Ce processus participatif permettra de co-construire avec les citoyens et les acteurs locaux les projets à venir. Ce processus s'inscrit dans la suite du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019. Les consultations villageoises se sont déroulées en 2020. Afin de compléter et affiner le diagnostic, la Commune a souhaité réaliser quelques rencontres thématiques, notamment avec les associations stéphanoises. Aujourd'hui, dans la continuité du processus, elle fait appel aux écoles pour mieux cerner leurs besoins et connaître leurs idées de projets. La finalité sera de définir un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), soit une trentaine de projets structurants pour les 10 ans à venir. La présentation de l'ordre du jour et du déroulement clôture l'introduction.

2. *Présentation générale de l'Opération de Développement Rural et de la Commission Locale de Développement Rural*

L'Opération de Développement Rural (ODR)

Nicolas BOSMANS, agent de développement FRW, rappelle le cadre des ODR, notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural.
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon et un Arrêté d'Exécution dont la dernière version date de 2014, ainsi que d'une Circulaire ministérielle dont la dernière version date d'octobre 2020.

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.**
    - Le bureau d'étude AGORA a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des consultations citoyennes

- Ce diagnostic territorial est enrichi du ressenti de la population et des acteurs de terrain (dont les associations) pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises.

- **Quelques exemples de projets issus de PCDR directement liés aux écoles et/ou aux jeunes :**
  - « Ose le vert, recrée ta cour », projet du lot 0 mené à l'école de Villers-Perwin
  - Construction d'une maison rurale polyvalente à Opprebais (Incourt) (projet issu d'un besoin en infrastructure, notamment pour l'école d'Opprebais qui n'a pas de salle de gym, mais aussi pour d'autres activités)
  - Mise en place d'un pédibus / vélobus dans le cadre scolaire à la Bruyère
  - Mise en place d'un réseau de structures extérieures couvertes et polyvalentes sur des espaces publics (bois, parcs etc.) et dans chaque village pour faire des cours extra-muros et autres activités à Chastre
  - Enquête en ligne auprès des jeunes de 12-18 ans à Perwez pour connaître et affiner leurs besoins (mise en place d'un projet skate-park/espace ado)
  - Amélioration des infrastructures / sécurité des élèves aux abords des écoles
  - Mise en place de projets de rues scolaires
  - Développement des démarches Zéro Déchet dans les écoles… Etc.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Une fois le cycle des consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires politiques, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La composition de la CLDR doit représenter au mieux la diversité de la population de Court-St-Etienne (village, genre, secteur professionnel et associatif…). La disponibilité attendue en tant que membre de la CLDR est : une réunion par mois (en soirée) les deux premières années puis une réunion par trimestre durant la mise en œuvre.

Les stéphanois·es ont pu poser leur candidature jusqu'au 20 décembre 2020. La Commune a reçu 43 candidatures citoyennes, résultat motivant pour la suite. La composition de la CLDR fera maintenant l'objet d'une décision du Conseil communal en février 2021 puis d'une validation par la Ministre de la Ruralité. La mise en place de la CLDR (première réunion de travail) est prévue pour avril 2021.

3. *Méthodologie de consultation des écoles*

Nicolas BOSMANS expose le déroulement du temps de travail collectif.

Durant 1h, 4 thématiques sont abordées succinctement, chacune durant 15 minutes :

- LA MOBILITE DES ELEVES VERS VOS SITES SCOLAIRES
- VOS PROJETS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
- LA VIE LOCALE : VOS PROJETS ET PARTENARIATS A COURT-ST-ETIENNE
- L'AVIS DES ENFANTS SUR LEURS ACTIVITES ET LEURS BESOINS

L'objectif de la séance d'échanges est de **faire réagir les participants sur une série de questions guides.** Les directions d'écoles discutent entre eux ainsi qu'avec la FRW et la Commune de leurs situations, leurs besoins et soumettent également des idées de projets, s'ils en ont.

Ci-dessous la synthèse des constats et idées (4.)

4. *Synthèse des constats et idées de projets des directions d'écoles*

Thème 1. La mobilité des élèves vers vos sites scolaires.

Q1. Quels sont les moyens de transports les plus souvent utilisés par les élèves pour venir à l'école ?

- ➔ En voiture (constat partagé)
- ➔ A Tangissart, des enfants du village viennent tout de même à vélo, en trottinette et à pied mais ce n'est pas sans danger *(Nathalie LAURENT)*
- ➔ A Sart-Messire-Guillaume, les enfants du village viennent aussi à l'école à pied ou en vélo mais cela reste une minorité. Les autres viennent de l'extérieur et en voiture *(Muriel ADAMCZYK)*
- ➔ A l'Ecole Libre Rudolf Steiner, quelques rares enfants viennent à vélo mais la route est très dangereuse donc cela reste une minorité *(Bernadette KUYPERS)*
- ➔ A l'école de Wisterzée, quelques élèves viennent en train car la gare est proche et quelques élèves parmi les plus grands viennent à vélo *(Bernardine SEIDEL)*

Q2. Les chemins pour aller et revenir de l'école sont-ils sécurisés et agréables ? Vos élèves expriment-ils des soucis de mobilité ?

- ➔ Non, à l'unanimité, ils ne sont pas sécurisés.
- ➔ Exception à Sart-Messire-Guillaume où le chemin pour venir à pied est sécurisé, suite à la mise en place du projet « l'école aux bouts des pieds ». Par contre, à vélo, la route reste très dangereuse. *(Muriel ADAMCZYK)*
- ➔ Pour venir à l'école libre Adolf Steiner, il n'y a pas d'aménagement pour les cyclistes. Il y a un sentier touristique dans les bois pour les piétons, sur une partie du parcours entre le Centre et l'école *(Bernadette KUYPERS)*
- ➔ A Tangissart, ce n'est pas sécurisé. Les dangers de route nationale sont réels et on note plusieurs accidents. Les trottoirs sont étroits. Aussi, il manque de place pour les parkings *(Nathalie LAURENT)*
- ➔ A Wisterzée, les excès de vitesse au niveau de la Chaussée de Bruxelles posent des problèmes de sécurité. Le trafic est important dans le Centre de Court-St-Etienne *(Bernardine SEIDEL)*
- ➔ A l'école du Centre, au niveau piétonnier c'est sécurisé mais à vélo c'est également très risqué *(Isabelle LAGRANGE)*
- ➔ A Suzeril, ce n'est pas sécurisé ni pour les piétons, ni pour les vélos *(Isabelle LAGRANGE)*

Q3. Que manque-t-il pour utiliser davantage les modes de transports actifs (à pieds, à vélo, en trottinette…) et/ou les transports en commun ? Avez-vous des idées de projets à mener ?

- Organiser des rangs vélo, pédibus… : encadrement des enfants par les adultes aux abords de l'école (réflexion en cours à Tangissart avec le comité de parents) (idée partagée)
- Développer les pistes cyclables, sécuriser les chemins pour aller à l'école (idée partagée)
- Projet de parking à l'école maternelle de Tangissart *(Nathalie LAURENT)*
- Résoudre les problèmes liés au parking à Sart-Messire-Guillaume *(Muriel ADAMCZYK)*
- Aménagement d'un espace sécurisé entre la rue de la quenique et le bois *(Bernadette KUYPERS)*
- Accès au bus scolaire de la commune pour tous (même les enfants qui n'habitent pas Court-St-Etienne) *(Bernadette KUYPERS)*
- Sensibilisation des parents autour d'une campagne sécurité trottinette / vélo / piétons afin d'éviter les accidents *(idée partagée même si les parents se plaindront de la vitesse des voitures)*

Thème 2 : vos projets en lien avec le développement durable

Q4. Développez-vous des projets particuliers en lien avec le développement durable (biodiversité, gestion des déchets, alimentation saine, protection de l'environnement, des ressources, alimentation durable…) ? Lesquels sont réalisés en lien direct avec les élèves ?

- ➔ Limitation des déchets et plantation d'un verger sur le terrain de l'école Steiner *(Bernadette KUYPERS)*
- ➔ Démarche actuelle pour obtenir le label « école plus propre » / mise en place d'un potager et plantation de haies à l'école de Tangissart *(Nathalie LAURENT)*
- ➔ Collation saine, tri des déchets à Sart-Messire-Guillaume *(Muriel ADAMCZYK)*
- ➔ Good planet, challenges-collations saines / semaines zéro déchet / à pied à vélo / Ose le vert à l'école du Centre *(Bernardine SEIDEL)*
- ➔ Potager à Suzeril / collations saines / tri des déchets *(Isabelle LAGRANGE)*

Q5. Etes-vous en lien avec le service environnement de la Commune ? Avec d'autres acteurs sur ce thème ? Avez-vous des idées de projets en lien avec le Développement durable ?

Partenariats :

- ➔ Le service environnement de la Commune prendra contact avec toutes les écoles en ce début d'année 2021 (via un nouveau stagiaire) pour développer le projet de plantation de haies, incroyables comestibles, potagers… ou toute autre action suivant les contextes locaux *(Valentine de Merode)*
- ➔ Développement des partenariats pour obtenir le label école plus propre à Tangissart. Mise en place des potagers à l'école, récupération des eaux usées, mise en place du compost… Collaborations avec le jardin partagé de Villers et le comité de parent *(Nathalie LAURENT)*
- ➔ *A l'école de Sart, partenariat avec L'Autre Jardin* pour que les enfants y suivent des activités *(Muriel ADAMCZYK)*

Idées de projets :

- Projet de verger à l'école de Tangissart + actions liées au label « école plus propre » *(Nathalie LAURENT)*
- L'association de parents de l'école du Centre est actuellement en pleine réflexion pour développer des projets DD *(Bernardine SEIDEL)*
- Projet de potager à Suzeril + rendre plus vertes les cours de récréation *(Isabelle LAGRANGE)*

Thème 3 : la vie locale - vos projets et partenariats à Court-St-Etienne

Q6. En temps normal (hors crise sanitaire), organisez-vous des activités spécifiques et/ou événements dans l'école ? Participez-vous à des activités dans le village ?

Qui sont vos partenaires (synergies entre plusieurs écoles, projets avec la commune, lien avec des associations locales, artisans…) ?

- ➔ Une journée sportive inter-écoles est organisée par la Chaloupe
- ➔ A l'Ecole Libre Rudolf Steiner, il y a un marché de Noël, des portes ouvertes et une fête d'été fin juin, le tout ouvert aux habitants de Court-St-Etienne *(Bernadette KUYPERS)*
- ➔ A Sart-Messire-Guillaume, l'école met à disposition son parking pour le Fancy Fair. Aussi, l'utilisation du parking de l'école est permise lors de la Fête du village en septembre et de la fête d'unité des scouts en avril. Les enfants de l'école sont invités à certaines activités de la fête du village. Avec l'arrivée du Proxy Delhaize, le parking de l'école n'est plus suffisant et il manque de place. Les gens se garent n'importe comment. Cela crée des tensions et devient vraiment problématique *(Muriel ADAMCZYK)*
- ➔ A Suzeril et dans le Centre, il y a des partenariats entre l'école et la Chaloupe et le Quatre quarts. Le projet (actuellement suspendu pour cause de COVID) est de mettre en place un projet de centre ludo pédagogique. *(Isabelle LAGRANGE)*
- ➔ A Tangissart, il n'y a pas beaucoup d'interactions entre l'école et le village. Il existe une problématique de salles pour le développement de certaines activités (utilisation partielle de la salle Notre Dame pour la gym). Des jeunes utilisent sans autorisation la cour de l'école le weekend. Aussi, dans le même ordre d'idée qu'à Sart, il y a des difficultés de parking dans le cadre de certaines activités *(Nathalie LAURENT)*

Q7. Les bâtiments et cours d'école peuvent-ils être utilisés par des associations, pour des activités locales ?

- ➔ Oui. Exemples : pour les louveteaux le samedi à l'Ecole Steiner, pour le club de ping-pong à l'école de Suzeril, pour les activités parascolaires et le théâtre à l'école de Wisterzée, pour les activités parascolaires ou externes à l'école de Sart-Messire-Guillaume.

Q8. Avez-vous des besoins spécifiques en termes de communication et/ou partenariats à développer ? Avez-vous des idées de projets qui pourraient être inscrits dans le PCDR ?

- Organiser un cross inter-écoles *(idée partagée)*
- Mettre en place un pédibus / vélobus dans les différents villages *(idée partagée)*
- Continuer à participer aux activités dans le cadre du grand feu mais à faire évoluer sans compétition entre les écoles *(Nathalie LAURENT et Muriel ADAMCZYK)*
- Organiser des rangs entre nos deux implantations à Wisterzée *(Bernardine SEIDEL)*

Thème 4 : l'avis des enfants sur leurs activités et leurs besoins

Q9. Une enquête a-t-elle déjà été réalisée auprès des élèves de votre école concernant leurs activités et leurs besoins (activités extrascolaires, connaissance de leur village, lien avec les associations locales, soucis de mobilité, idées de projet/nouvelle activité dans leur commune…) **? Si non, seriez-vous intéressés qu'on propose une enquête en ligne auprès des enfants pour connaitre leurs besoins dans le cadre de l'ODR ? Pourriez-vous relayer le lien de l'enquête à vos élèves ?**

- Ok pour proposer une enquête aux enfants, leur demander leurs avis *(idée partagée).* Attention à bien cibler les personnes à questionner car à Wisterzée per exemple, il y a pas mal d'enfants venant d'autres communes, qui se sentiraient moins concernés. A Sart, il y a déjà eu une enquête en ligne spécifique au village (source non précisée).
- Réaliser une enquête pour les parents plutôt que pour les enfants ? *(Bernadette Kuypers)*

5. *Conclusion et suites*

La FRW remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et prcise qu'un compte rendu reprenant l'ensemble des réflexions sera envoyé suite à la réunion.

La FRW présente les prochaines étapes dans l'élaboration du PCDR :

- Désignation de la CLDR (février 2021)
- Début des travaux de la CLDR (avril 2021)
- Hakathon stratégie de développement / projets du PCDR (automne 2021)
- Rédaction des fiches-projets en 2022
- Validation du PCDR à l'horizon de la fin d'année 2022

La séance se termine par un échange de questions/réponses.

Muriel ADAMCZYK (Ecole Communale de Sart-Messire-Guillaume) exprime à la FRW sa déception de ne pas avoir reçu les questions à l'avance. Elle aurait voulu en parler à son équipe pédagogique et/ou comité de parents afin d'être plus précise et complète dans ses réponses. Les questions étant posées « à chaud », il n'est pas toujours évident d'y répondre, notamment pour le volet « idées de projets ».

La FRW répond que la réunion de ce jour n'est qu'une première étape et une première rencontre dans le processus d'élaboration du PCDR. La phase de consultations (diagnostic) se réalise toujours « à chaud », que ce soit avec les citoyens ou les publics cibles. Les idées de projets seront débattues par la suite avec la CLDR et la mise en place des groupes de travail. Les écoles seront donc à nouveau consultées dans le cadre de l'un ou l'autre projet potentiel en lien avec leurs activités. La FRW reviendra alors sur ce qui a émergé aujourd'hui (ou manqué). Aussi, il est tout à fait possible d'envoyer, à la suite du compte rendu, des compléments d'informations que ce soit au niveau des constats et/ou des idées de projets. Ceux-ci seront bien ajoutés au diagnostic.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

L'Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne



Consultation des écoles
Atelier en ligne
21 janvier 2021



Qui sommes-nous ?







Le rôle de la FRW…
dans l'accompagnement des ODR

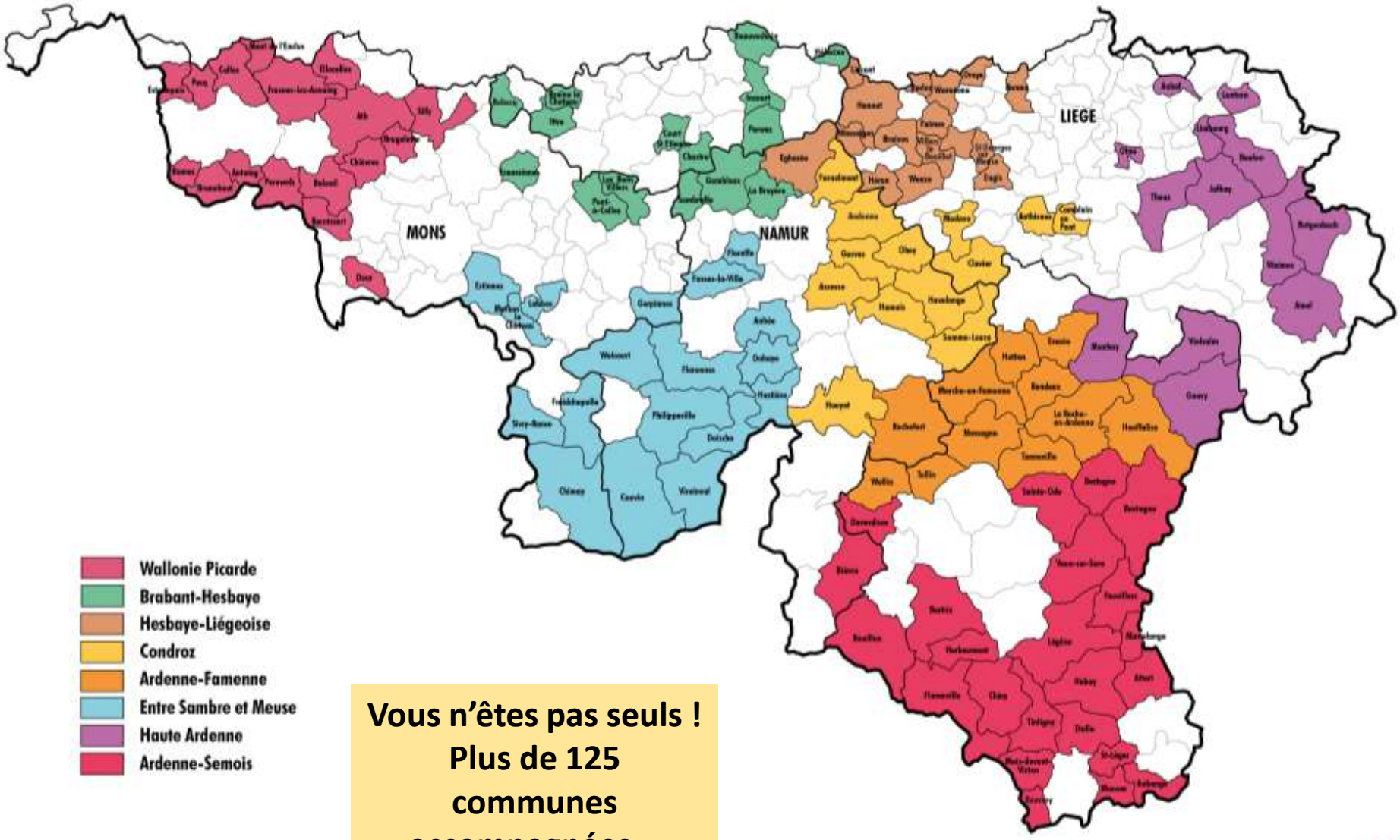
Animer : processus participatif, réunions de coordination, communication, échanges d'expérience, …..

Conseiller : méthodologie élaboration PCDR, convention DR, mise en œuvre des projets,….

Relayer : préoccupations du local vers les niveaux supérieurs

FRW

Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Vous n'êtes pas seuls ! Plus de 125 communes accompagnées...

Janvier 2020

FRW

Une ODR, plusieurs intérêts…



Priorités d'avenir

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projet global et durable



Moyens financiers



Réalisations concrètes



Mobilisation

FRW

Les étapes d'une ODR

~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



Diagnostic
Stratégie
Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices

- Mise en œuvre des projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



FRW

Les thématiques d'une ODR

Une ODR pour réaliser de nombreux **projets dans les différents domaines de la vie de l'entité**



Exemples de projets

LES BONS-VILLERS

Ose le Vert
RECRÉE TA COUR

Projet mené à l'école de Villers-Perwin

INCOURT



Construction d'une maison rurale polyvalente à Opprebais (projet issu d'un besoin en infrastructure, notamment pour l'école d'Opprebais qui n'a pas de salle de gym, mais aussi pour d'autres activités)

LA BRUYERE



Mise en place d'un pédibus / vélobus dans le cadre scolaire



Exemples de projets

CHASTRE







Mise en place d'un réseau de structures extérieures couvertes et polyvalentes sur des espaces publics (bois, parcs etc.) et dans chaque village pour faire des cours extra-muros et autres activités

PERWEZ



Enquête auprès des 12-18 ans pour connaître et affiner leurs besoins (mise en place d'un projet skate-park/espace ado)

AUTRES IDEES…

- **Amélioration des infrastructures / sécurité des élèves aux abords des écoles**
- **Projets de rues scolaires** (barrière interdisant totalement l'accès d'une rue aux véhicules motorisés à certaines heures de la journée)
- **Mise en place d'une démarche zéro déchet… Ecole plus propre, etc.**

Les principaux acteurs de l'ODR

Population

Commune

Commission Locale de Développement Rural



Wallonie

Bureau d'études

Organisme d'accompagnement FRW

FRW

La CLDR, organe moteur participatif

La CLDR, c'est…

- Un **organe consultatif officiel** de la Commune

- Un lieu de **dialogue**, **d'échange** et de **construction** entre citoyens et élus







La CLDR, organe moteur participatif

Ses missions :

- **Elaborer** le PCDR
- **Actions mobilisatrices** et répond à des **demandes d'avis**
- Coordination des **groupes de travail**
- **Suivi** de la réalisation des projets du PCDR
- **Evaluation**







Vous voulez vous impliquer ?

➔**Proposez vos idées de projets pour la Jeunesse et les écoles à Court-St-Etienne**

➔**Les projets seront débattus en CLDR**

➔Plus d'infos sur **www.cse2030.info**







"HABITER ET VIVRE ENSEMBLE" : projets proposés	Plébiscites	Localisation	Origine de l'idée	Nature des idées				
				Projets "structurants", de forte maitrise communale	Actions mobilisatrices	Gestion communale quotidienne	Maitrise communale partielle ou nulle	Idée d'objectif
Aménagement et convivialité des espaces publics - Plaine de jeux								
Rendre la place Baudouin 1er plus conviviale et plus verte : des arbres, de l'ombre, des jeux, pistes de pétanque ou autres ("faire battre le cœur de CSE")	5	Place Baudouin 1er	CSE Centre	x				
Eco-quartier Court-Village : créer + d'espaces verts et de convivialité. Aménager des espaces de délassement aux abords du cours d'eau : bancs, tables de pique-nique et pourquoi pas piste de pétanque (nos ainés vont adorer)	4	Court-Village	CSE Centre	x				
Aménager la place de Tangissart dans le but de recréer de la convivialité et des rencontres. Y maintenir la balle pelote. Réduire le parking	15	Rue Notre Dame	Tangissart	x				
Refaire / réaménager la place de la Roche pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Faire que ce soit sécurisé pour les enfants et pratique pour les utilisateurs (eau, électricité par exemple) – Entretenir l'appartenance à la Roche par l'affirmation d'un espace comme la place de La Roche	7	Place de la Roche	La Roche, consult en ligne	x				
Faire de la place communale une vraie place (en parallèle avec la mise à 30km/h) et dynamiser le centre qui devient un lieu de passage vers Court-Village	2	Place des déportés	CSE Centre	x				
Réaliser un aménagements convivial au Hall n°11	2	Hall n°11	CSE Centre, consultation en ligne	x				
Installer des bancs à plusieurs endroits pour développer les espaces de convivialité	2		CSE Centre			x		
Renforcer la plaine de jeux du Centre de CSE avec lien au jardin communautaire - Mieux l'aménager avec des jeux pour les plus grands et y rajouter des bancs et des poubelles	2	Place des déportés	CSE Centre	x		x		
Réaménager le Parc de Wisterzée et le rendre plus attractif et convivial		Parc de Wisterzée	CSE Centre	x				
Redynamiser la place et réaménager le parking près du Parc à Mitrailles	2	PAM Expo	CSE Centre	x		x		
Créer un parking en face du Delhaize Les meclets, de l'autre côté de la route provinciale, de manière à libérer de la place pour les jeunes (sur la place)	4	Louis Delhaize Les meclets	Tangissart			x		
Améliorer les abords de la gare de la Roche dans un but de convivialité		Gare de La Roche	Tangissart				x	
Créer une plaine de jeux à Tangissart, aussi pour créer un point de rencontre pour les familles / de préférence au centre du village, avec quelques bancs (espace inter-générationnel).	11	Tangissart	Tangissart, Consultation en ligne	x				
Limauge : il faudrait recréer une zone de rencontre (terrain vient d'être vendu)	4		Atelier en ligne	x				
Aménager les alentours de la salle Notre Dame pour en faire un lieu attractif de rencontre		Rue Notre Dame	Tangissart			x		
Doter chaque hameau d'une zone de rencontre / parc/ place/ prairie commune + des aménagements pour tous (petit local, piste de pétanque, plaine de jeux…)	7		Atelier en ligne, Associations, consult en ligne					x
Mettre un banc de repos au rond-point (place) rue de Mérivaux		Rue de Mérivaux	CSE Centre			x		
Faire de Tangissart un village fleuri		Tangissart	Tangissart		x	x		
Valoriser l'espace de convivialité, rue Fontaine Magnole.		Rue de la Fontaine Magnole	Beaurieux	x		x		
Aménager la salle Notre Dame (notamment d'un point de vue acoustique)		Salle Notre Dame	Tangissart			x		
Renforcement des services/activités - développement des locaux multifonctionnels								
Développer les lieux de rassemblements dans les villages et rénover les salles communales			Associations					x
Créer de nouveaux lieux d'échanges : de livres, de jeux, de vêtements, de matériel de puériculture, d'outils etc. - Installer des boites à livres plusieurs endroits, des boites à dons… / Post-COVID : zone de rencontre / mixité sociale à créer, par exemple avec boite à livres, etc. zone de dons, au hall n°11 par exemple	8	à définir - ex: hall n°11	CSE Centre, Atelier en ligne		x	x		x
Développer un lieu de convivialité pour les personnes âgées au moins ouvert 2 fois par semaine			CSE Centre	x				
Mettre à disposition un local à SMG pour les rencontres des villageois (peut-être des soirées jeux de société…)		Sart-Messire-Guillaume	CSE Centre	x		x		
Garantir la viabilité et pérennité du Quatre quarts : peut-être avec un soutien financier communal / régional ? Subsides ? Ou rachat du bâtiment par la commune ? Soutenir la structure, en faire la promotion. Une réciprocité serait plus efficace.	7	Quatre quarts	CSE Centre, Tangissart	x		x	x	
Faire le nécessaire pour permettre aux enfants de CSE d'être scolarisés sur la commune. N'ouvrir les classes aux extérieurs que dans un deuxième temps			CSE Centre		x	x		
Permettre aux scouts d'accéder à des domaines privés pour jouer ?			CSE Centre					
Mettre de l'ambition au niveau esthétique pour l'aménagement d'infrastructures, en particulier celles destinées aux jeunes : écoles, locaux scouts, sports, académie, bibliothèque…			CSE Centre					x
Encourager le développement de l'unité scoute de Tangissart (mise à disposition de locaux, …)		Tangissart	Tangissart					x
Créer une Maison de jeunes			Tangissart					
Rénover et réaménager la salle Gaston Scaillet pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Potentialiser la salle et faciliter l'accès aux habitants. En faire un espace culturel, activités pour les clubs… Embellissement des abords, fleurs, arbres, couleurs – Accès aux personnes handicapées à la salle	4	Salle Gaston Scaillet	La Roche	x				
Réaménager l'école de Beaurieux → une salle adaptée plus grande	7	Ecole de Beaurieux	Beaurieux	x				
Créer un espace agora ou une maison de village pour se rassembler à Limauges	3		Atelier en ligne					
Créer un espace public de convivialité/rencontre au Ruchaux : salle, terrain de pétanque, parc, salle conjointe avec Beaurieux ?	9	Beaurieux/Le Ruchaux	Beaurieux	x				
Créer + de petites crèches dans les villages	2		La Roche, consultation en ligne	x		x		
Développer les lieux d'accueil pour personnes âgées			Beaurieux				x	
Penser au public à mobilité réduite pour le développement des activités			Associations					x
Instaurer d'avantage d'activités intergénérationnelles / soutenir les porteurs de projet	5		Tangissart, Beaurieux, Associations					x
Amélioration de la communication - cohésion et participation citoyenne								
Soutien promotionnel et logistique aux fêtes de village / fêtes de quartiers - Continuer les des fêtes de villages et jeux inter-villages	10		CSE Centre, Tangissart, Beaurieux, atelier en ligne		x	x		
Soutenir la fête des voisins	5	Tangissart, La Roche , Beaurieux	Tangissart, La Roche , Beaurieux		x			
Effort à faire en matière de communication pour développer les contacts entre les habitants	4		Beaurieux					x
Créer un plan de communication dynamique au niveau communal	3		Beaurieux	x		x		
Conseil communal : il y a un direct, c'est bien, mais il faudrait avoir le droit de poser des questions, s'exprimer. Au minimum répondre aux questions des habitants même si ce n'est pas en direct			Atelier en ligne			x		
Rédiger une charte pour les nouveaux habitants			CSE Centre		x			
Accueil des nouveaux habitants : intégrer une présentation du secteur associatif avec une remise de documents pertinents pour se renseigner (annuaire, références Internet, etc.).			Associations		x	x		
Passer de 3 à 5 publications / an de « Bonjour Court » et développer la communication vers les associations pour qu'ils connaissent mieux ce support communal			Associations			x		
Communiquer plus largement l'existence de la newsletter communale	2		CSE Centre, Associations			x		
Mieux communiquer via les réseaux sociaux via une plateforme locale communale	3		Beaurieux, Associations		x	x		
Créer une plateforme d'échanges, de partage et de rencontre pour le monde associatif			Associations	x	x	x		
Mettre en place une revue mensuelle d'information communale			Beaurieux		x			
Donner de l'information sur une plateforme IT permettant de communiquer avec ses voisins			CSE Centre					
Prévoir sur le site de la commune un espace de dialogue - d'information – initiatives propre à chaque village (ou dans la newsletter : créer une rubrique « dans mon hameau/village »)			La Roche	x		x		
Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	2		Tangissart, La Roche		x			
Créer une brocante à Beaurieux		Beaurieux	Beaurieux		x		x	
Organiser des événements « rencontre entre citoyens »			Atelier en ligne					x
Créer des apéros villageois en été		Beaurieux	Beaurieux		x			
Bloquer la rue du Ruchaux 1 X/an pour la fête des voisins		Rue du Ruchaux	Beaurieux			x		
Créer une marche d'Halloween pour les enfants	2		Tangissart, La Roche		x		x	
Soutenir le café des Sans Peurs		Café Sans peurs	Tangissart		x			
Faire respecter le voisinage (nuisances sonores) par certains commerces HoReCa			Tangissart					
Soutenir les fêtes de quartier : attention argent, sponsor			CSE Centre		x	x		
Feu d'artifice : pourrait être organisé de manière plus « citoyenne », un événement créant du lien social, pas juste un feu.			Atelier en ligne			x		
Créer un chalet « donnerie »			Tangissart		x		x	
Créer un frigo partagé (s'inspirer du quartier La Baraque à LLN)	2		Atelier en ligne		x			
Avoir une réflexion sur la baisse de fréquentation de certaines activités de villages (pourquoi ?)			Tangissart		x			
Créer un répertoire des personnes pouvant accueillir un spectacle ou une réunion pour faire du lien social. L'important est de créer du lien entre les villages/voisins et encourager les rencontres.			La Roche					
Valoriser le patrimoine et les liens entre les hameaux			Beaurieux					x
Créer un fléchage vers les différents endroits de la commune			Beaurieux	x		x		
Créer des itinéraires cyclables découvertes des hameaux			Beaurieux		x			
Développer des activités communales/associatives pour les personnes précarisées			Associations					x
Prévoir un colis de bienvenue pour les nouveaux habitants (lors du moment d'accueil) - Offrir une participation (ou plusieurs) gratuite(s) dans la (les)association(s) de son choix, afin de faire découvrir le parc d'activités et les tester			Associations		x	x	x	
Travail de communication à faire vers Court-Village pour faire connaître les associations locales et relier les nouveaux habitants aux associations		Court-Village	Associations					x
Développer les activités dans les écoles			Tangissart					x

Lutte contre la précarité - soutien au handicap						
Soutenir les porteurs de projets tournés vers les personnes handicapées		Tangissart				x
Créer des projets associant différents groupes dans la population (projet de cohésion sociale). Ex : potager alliant enfants et usagers CPAS ou activités intergénérationnelles etc.		CSE Centre				x
Rendre le Foyer Populaire plus accessible à la population	Foyer Populaire	CSE Centre				x
Accès au logement - développement des petits logements - rénovation du bâti						
Construire des logements intergénérationnels		CSE Centre	x		x	
Maîtriser le logement pour garder un caractère rural		CSE Centre				x
Diminuer le prix du cadastre		CSE Centre		x		
Avoir des zones vertes réhabilitées pour éviter l'explosion des lotissements		CSE Centre				x
Respecter l'espace rural du centre de CSE : garder des rues vertes et villageoises dans le centre	CSE Centre	CSE Centre				x
Aider les jeunes à rester dans le villages (aide au logement)		Tangissart				x
Répondre à la question de l'accessibilité du logement pour les jeunes, qui sont souvent engagés dans une vie éco responsable en créant une zone de type éco quartier réservé à l'habitat léger (en lien avec les entrepreneurs locaux)		Atelier en ligne			x	x
Assainir le « bidonville » le long des pêcheries entre La Roche et Faux, à côté du chemin de fer	La Roche/Faux	La Roche				x
Autoriser les tiers logements dans les maisons 4 façades (logements kangourous, bimby,...)		Beaurieux		x		
Créer un quartier destiné à accueillir de l'habitat léger, qui permettrait notamment à des jeunes de s'installer dans notre commune caractérisée par un coût important de l'habitat.		Consult en ligne			x	

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX A COURT-ST-ETIENNE :



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **l'Habitat, le logement** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1. La rénovation des bâtiments et la baisse des consommations énergétiques — 52.8% / 67 rép.
2. L'accès au logement pour tous et la lutte contre la précarité — 37.0% / 47 rép.
3. Le développement des logements de petites superficies, pour les jeunes ou les aînés — 23.6% / 30 rép.
4. La réduction de l'artificialisation à long terme — 16.5% / 21 rép.
5. Le développement des "habitations légères" (tiny-house, yourtes,...) — 14.2% / 18 rép.

Montrer moins

6. La lutte contre les risques d'inondations — 10.2% / 13 rép.



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **le Vivre ensemble** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1. L'aménagement / réaménagement des places de villages — 38.6% / 49 rép.
2. Le renforcement de la communication et de la participation citoyenne — 37.8% / 48 rép.
3. L'amélioration de la cohésion entre les habitants (événements, rencontres, charte...) — 34.6% / 44 rép.
4. Le renforcement des services pour la population (petite enfance, jeunesse, ainés, handicap...) — 26.0% / 33 rép.
5. Le développement de locaux multifonctionnels et de rencontres — 12.6% / 16 rép.

Montrer plus (2)

"TRAVAIL ET ENTREPRENEURIAT" : projets proposés	Plébiscites	Localisation	Origine de l'idée	Nature des idées				
				Projets "structurants", de forte maitrise communale	Actions mobilisatrices	Gestion communale quotidienne	Maitrise communale partielle ou nulle	Idée d'objectif
Développement de l'activité économique - accueil des entrepreneurs								
Court-Village / Henricot 2/3, autres projets : faire attention à l'avenir de pouvoir accueillir des entreprises et logements tournés vers l'avenir et respectueux de l'environnement	2	Court-Village et Henricot 2/3	Atelier en ligne, consult en ligne					x
Créer une micro zone industrielle pour apporter de l'emploi de proximité (au lieu de bâtir des quartiers résidentiels) - par exemple le long de la N25	2	N25	CSE Centre				x	
Favoriser les offres commerciales de proximité sur terrains appartenant à la Commune			Tangissart					x
Soutenir les jeunes entrepreneurs à rester travailler dans leur commune			Tangissart					x
Il faut aider et favoriser les petits artisans en toute catégorie	2		CSE Centre, Beaurieux					x
Redynamiser le marché hebdomadaire / le renouveler. Pourquoi pas un grand marché ou Hall n°11 axé sur les commerçants / artisans locaux ?	2	CSE Centre (marché)	CSE Centre		x			
Aménagement de l'un ou l'autre espace « atelier » qui peut être loué à des artisans débutants à des prix abordables. Ces espaces « ateliers » peuvent être associés à des espaces « bureaux » modulables			CSE Centre	x				
Créer des locaux pour le co-working			CSE Centre	x				
Avoir des bureaux partagés pour les petits entrepreneurs, indépendants…	2		CSE Centre, Tangissart	x				
Favoriser l'émergence d'ASBL			CSE Centre					x
Renforcement de l'attractivité commerciale								
Garantir la viabilité et pérennité du Quatre quarts : peut-être avec un soutien financier communal / régional ? Subsides ? Ou rachat du bâtiment par la commune ? Soutenir la structure, en faire la promotion. Une réciprocité serait plus efficace.	**11**	Quatre quarts	CSE Centre, Tangissart, La Roche, Associations				x	
Essayer de diversifier/encourager les petits commerces. Privilégier les petits commerces et non les grosses enseignes. Ex : petit magasin bio mais à petit prix aussi !	**10**		CSE Centre, Tangissart				x	x
Encourager la venue d'un marchand de glace sur la place du marché	1	Place Baudouin	CSE Centre				x	
La commune devrait peut-être inciter et favoriser l'installation de commerces de proximité qui seraient bienvenus et qui sont malheureusement manquants	3		CSE Centre, Tangissart, La Roche					x
Influencer la dynamique commerciale en faisant état d'attentes de la population et de carence dans le domaine commercial, sur base d'enquête d'étude régulière dont les résultats pourraient être rendus public afin d'attirer les candidats investisseurs	2		CSE Centre, Tangissart		x		x	
Faire appel à des conseillers pour la dynamisation des commerces			CSE Centre	x				
Embellir les rues commerçantes / vitrines pour favoriser l'attractivité	3		CSE Centre, Beaurieux			x		
Proposer des aides communales aux jeunes qui souhaitent ouvrir un commerce dans le Centre		CSE Centre	CSE Centre			x		
Mise en place de commerces locaux par hameau			Tangissart				x	
Subsidier les commerçants pour remplir les vitrines vides et favoriser la diversité et le commerce local. Réaliser un appel à projets (donner aux citoyens la possibilité de choisir les commerces qu'ils veulent voir ouvrir)	2		CSE Centre, Beaurieux			x		
Faire de la pub pour les commerces à louer (prix attractifs)			CSE Centre				x	
La commune possède plusieurs locaux dans CSE. Est-ce qu'ils ne pourraient pas être affectés à des activités commerciales ? Dans ce cas, le bailleur pourrait avoir d'autres critères de choix que purement financiers…			CSE Centre			x		
Commerces au cœur des différents villages			CSE Centre				x	
Commerces vides : pourquoi ne pas faire vivre les devantures par exemple avec une expo photo ?			CSE Centre		x			
Enjoliver les façades défraichies, aider les commerçants (projet de la commune actuellement)	2		CSE Centre, Tangissart			x		
Des espaces verts dans le centre favoriseraient les commerces et l'HORECA			Tangissart	x				
Repenser le centre avec une zone centrale apaisée (déplacement du parc à conteneurs)		CSE Centre	CSE Centre	x				
Créer un vrai cœur commercial et administratif attractif à CSE centre. Artère piétonne parallèle à la rue de Wisterzée et qui pourrait relier le site de Court village à la Maison communale ?	**4**	CSE Centre	Tangissart	x				
Recentrer les services administratifs et les commerces à CSE centre		CSE Centre	Tangissart			x	x	
Rendre au centre une fonction de « centralisation »		CSE Centre	CSE Centre	x				
Créer des lieux de dépôts de produits dans les hameaux où un commerce n'est pas rentable : dépôt de pain, guichet de service, épicerie de quartier, colis,…	2		Beaurieux				x	
Un café à la Roche ?			La Roche				x	
Dans le bulletin trimestriel et/ou la newsletter, mettre en avant les indépendants, entrepreneurs, agriculteur et commerçants de la commune (ex : « à la Une » : chauffagistes, toitures…)	3		La Roche	x		x		
Faire un répertoire des commerçants sur le site web communal	3	CSE Centre	Beaurieux	x		x		
Attirer les restos dans le centre de CSE		CSE Centre	Beaurieux				x	x
Définir des axes de développement du commerce local et aider les propriétaires ou locataires qui s'intègrent au projet avec des commerces dans le thème choisi par la commune. Ex : des commerces discount, des commerces de luxe, des outlets, des commerces de bouche. Choisir un thème et tout faire pour créer un village complet sur ce thème, référence en BW.			CSE Centre				x	
Soutien au secteur agricole - filières courtes - économie circulaire								
Favoriser la mise en place de marchés de producteurs locaux dans les différents villages;: Tangissart, CSE (dôme ou halle), école de beaurieux	**27**		Tangissart, Beaurieux, Atelier en ligne		x			
La crise du COVID a amené à réfléchir aux circuits courts --> Soutenir les producteurs locaux	**5**		Tangissart					x
Prévoir une relocalisation de la production agricole en soutenant par exemple les maraichers et des commerces mettant en valeur les initiatives locales	2		Atelier en ligne					x
Soutenir une agriculture durable ayant un rôle actif dans la lutte contre le réchauffement climatique	3		Atelier en ligne					x
Campagne de promotion de la monnaie locale (le talent) pour attirer plus d'utilisateurs citoyens et commerçants	**4**		Tangissart		x			
Développer les achats groupés via la création d'un groupement de citoyens : identifier les attentes, encourager les achats groupés avec les entrepreneurs du coin			La Roche		x			
Créer un lieu qui rassemble les différents produits locaux de la région : coopérative,… A l'école de Beaurieux ?	**5**	Ancienne école de Beaurieux	Beaurieux				x	
Soutenir les circuits courts et l'agriculture bio	4		CSE Centre					x
Soutenir les fermes qui font de la diversification agricole			Beaurieux					x
Pérenniser des lieux de culture fruitière et jardinière bio collective			CSE Centre		x		x	
Préserver les terres agricoles pour garder le caractère semi-rural de la commune	3		Beaurieux				x	x
Faire appel à la coopérative « Terre en vue » pour aider au maintien de terres agricoles à Court-Saint-Etienne	**4**		Beaurieux		x		x	
Préserver en terre agricole les terrains situés entre la rue Fosse des vaux et le chemin du grand Philippe			Beaurieux				x	x
Créer un champ de fleurs à couper			La Roche				x	
Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs			Tangissart					x
Favoriser la mise en place de cultures biologiques et la transition des agriculteurs	3		Tangissart					x
Réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers urbains (jardins de particuliers à l'abandon, terrains publics…)			Atelier en ligne	x				
Créer une ceinture alimentaire agricole			Tangissart		x		x	x
Proposer à des écoles d'agriculture bio des terrains appartenant à la Commune			Tangissart	x				
Promouvoir l'agriculture bio et circuits courts via l'achat des productions par la commune pour les repas scolaires	4		CSE Centre, Tangissart, consult en ligne	x				
Réaliser des projets d'autonomie énergétique			Tangissart				x	
Création d'une épicerie coopérative à Tangissart	1	Tangissart	Tangissart		x			
Développer les « incroyables comestibles »	2		Tangissart, Associations		x			
Besoin d'une enquête / d'un projet sur la question de l'autonomie alimentaire	2		Tangissart					x

Développement et promotion du tourisme en milieu rural								
Sentiers touristiques : dégager leur entrée afin de mieux les repérer et permettre une accessibilité aux poussettes ou PMR – Entretenir les sentiers – Balisage - Pouvoir avoir accès facilement à la carte des sentiers (en ligne?) - Empêcher les 4X4	**16**		CSE Centre, Tangissart, La Roche , Atelier en ligne			x		
Créer une buvette mobile communale : tenue de la buvette à certains endroits de balade le week-end			CSE Centre				x	
Développer l'accueil touristique / tables d'hôtes chez l'habitant	3		Tangissart				x	
Créer une liaison cyclable attrayante entre Ottignies et le pôle touristique de Villers-la-Ville.			Tangissart				x	
Création d'une « Maison de tourisme » (Ndlr: office de tourisme ou S.I.) / dynamique de valorisation du tourisme, en partenariat avec le Patrimoine Stéphanois, CHAF et avec l'aide de la FRW suite à la disparition des maisons du tourisme.	2		CSE Centre	x				
Développement autour du RAVeL : indications des commerces proches, voire installations spécifiques à créer, CEFA, amélioration de la visibilité ?	2	RAVeL	CSE Centre	x				
Utiliser le réseau des points nœuds pour développer le tourisme à vélo	2							
Limiter les invasions de cyclistes dans les sentiers			Tangissart					x
Itinéraires promenades : créer des itinéraires spécifiques pour le VTT pour éviter les conflits avec les piétons			Tangissart	x	x			
Aménager des sentiers sur caillebotis là où les inondations sont fréquentes			Tangissart			x	x	
Pas de développement touristique de masse mais plutôt valoriser le patrimoine local et développer des promenades balisées à caractère culturel			Beaurieux					x
Créer des outils de promotion touristique pour les sites et promenades			Beaurieux	x			x	

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX A COURT-ST-ETIENNE :



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **le Travail et l'Entrepreneuriat** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1 Le soutien au secteur agricole et aux filières courtes 49.6% / 63 rép.

2 Le renforcement de l'attractivité du Centre et la pérennité commerciale 43.3% / 55 rép.

3 La promotion d'une économie locale circulaire 40.2% / 51 rép.

4 Le développement de l'activité économique et l'accueil des entrepreneurs/entreprises 14.2% / 18 rép.

5 Le développement de l'économie sociale (Entreprises de Formation par le Travail, Entreprises de Travail Adapté...) 13.4% / 17 rép.

"MOBILITE ACTIVE" : projets proposés	Plébiscites	Localisation	Origine de l'idée	Nature des idées				
				Projets "structurants", de forte maitrise communale	Actions mobilisatrices	Gestion communale quotidienne	Maitrise communale partielle ou nulle	Idée d'objectif
Sécurisation des usagers faibles								
Organiser des déplacements collectifs scolaires doux (cheval, vélo, bakfiets...)	3		CSE Centre, Beaurieux, écoles		x	x		
30km/h généralisé dans les villages	8		CSE Centre, Beaurieux	x		x		
Faire une zone 30 au Ruchaux + radar		le Ruchaux	Beaurieux			x		
Remettre des panneaux zone 30 dans les rues (dont r du ghête) car pas clair		rue du ghête	Tangissart			x		
Passer en zone 30 dans le centre pour la sécurité des usagers faibles / Convertir à 30km/h la section église-gare pour la sécurité des piétons et la mobilité douce / Tout le centre depuis le cimetière jusqu'au carrefour de l'av. des combattants en zone 30 / sécuriser les abords d'école pour que les parents osent laisser leurs enfants aller à l'école à pieds / rappeler la zones 30 dans Court-Village par des ralentisseurs, marquage des km/h... / zone 30 au niveau de la maison médicale de la Thyle / zone 30 pour tout le centre	12	CSE Centre	CSE Centre			x		
Sécuriser les rues du centre de CSE / les trottoirs : avoir des trottoirs convenables pour les piétons, les poussettes... et permettre une circulation piétonne sécurisée (verbaliser les voitures parquées sur le trottoir, roulant sur le trottoir etc.) / Elargir les trottoirs à certains endroits (impossible pour les piétons de se croiser sans risquer sa vie !) / Réfléchir aux trottoirs à élargir par endroits quitte à créer un rétrécissement de chaussée qui ralentirait le trafic / trottoirs à revoir entre la place communale et la gare (larges, plats, sans piquets et/ou autres embuches)	6	CSE Centre	CSE Centre			x		
Sécuriser davantage les voies d'accès vers les écoles pour les usagers faibles.	4	sites scolaires	Consultation en			x		
Harmoniser la vitesse de circulation autorisée dans Court en réduisant (de manière réfléchie) le nombre de panneaux de limitation de vitesse. Trop de panneaux nuit à la communication et au respect des limitations.		CSE Centre	Consultation en ligne			x		
Si certaines voies ne permettent pas d'aménager la chaussée pour protéger les usagers faibles, mettre ces portions en zone 30 avec radar			Consultation en ligne			x		
Sécuriser le RAVeL, améliorer son état, l'élargir,réduire les incivilités et mieux gérer les déchets : mettre un panneau qui indique la vitesse à respecter pour les cyclistes / ajouter des poubelles / mettre des lumières / mettre des panneaux signalant le respect	5	RAVeL	CSE Centre, Beaurieux, consultation en ligne			x		
RAVeL à CSE Centre : faire un marquage au sol à hauteur de la gare et du passage à niveaux car les vélos sont comme « perdus » et se retrouvent au milieu de la route entre le Collège St Etienne et le Centre culturel		RAVeL	La Roche			x		
Finaliser les pistes cyclables qui s'interrompent brusquement (continuité du réseau)			Beaurieux					x
Développer la signalétique et les marquages au sol (sur fond rouge) pour sécuriser les usagers faibles : zone 30, piste cyclable, passages piétons...	9		La Roche , CSE Centre, Beaurieux			x		
Aménager le centre pour réduire la vitesse des véhicules et le tonnage des camions			CSE Centre	x		x		
Trottoir dans le bois de la Quenique et piste cyclable		bois de la quenique	CSE Centre	x				
Prévoir + de trottoirs dans La Roche (rue d'Heuval) et Tangissart (rue du cerisier, rue de Villers...)	4	rue d'heuval, rue du cerisier et rue de villers	La Roche, consult en ligne	x				
Entretenir la rampe sentier rue Sambrée		rue sambrée	CSE Centre			x		
Limiter la vitesse et assurer la sécurité pour les piétons, vélos... (fluidité du trafic par rapport au développement immobilier)			CSE Centre					x
Sensibiliser aux moyens de mobilité douce, motiver les gens à la pratiquer eux-mêmes, assurer la sécurité	2		CSE Centre, Beaurieux					x
Rues du Cerisier et de Villers : élargissement / aménagement des trottoirs	4	rue du cerisier et rue de villers	Tangissart, consultation en ligne			x		
Rendre le centre de Tangissart prioritaire aux piétons pour limiter la circulation		Tangissart	Tangissart					x
Repenser la rue d'Heuval : refaire le revêtement routier, la sécuriser pour les piétons / cyclistes – signalisation ou empierrement par rapport à la présence de piétons vu l'absence de trottoirs (+4)	6	rue d'heuval	La Roche, consult en ligne	x		x		
Mieux sécuriser les abords des écoles de Tangissart (rue de Villers et rue Notre-Dame). Les zones 30 ne sont pas respectées : les casses vitesses devraient être réellement efficaces.		Tangissart - rue de villers et rue Notre-dame	La Roche	x		x		
Mettre en place une tarification multimodale (train+bus) pour les transports vers Ottignies et LLN			CSE Centre				x	
Refaire les « trous » dans les routes du village de La Roche (danger à vélo)		La Roche	La Roche			x		
Améliorer l'état des pistes cyclables même le long des RN			Beaurieux			x	x	
Repenser le revêtement des pistes cyclables (entrée : la Roche/Tangissart vers Faux)		La Roche	La Roche			x		
Marquer les entrées de village afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils rentrent dans un village (sécurité, convivialité)			Beaurieux	x				
Grand giratoire Ruchaux-Quenique-Mélèze : permettrait de faire une piste cyclable dans ces rues mises en sens unique		Grand giratoire Ruchaux-Quenique-Mélèze	Beaurieux			x		
Aménager la rue des combattants en faveurs des usagers faibles / Peindre des pistes cyclables tout du long de l'av. des combattants (de la Brasserie Demolder vers le Centre)	3	av. des combattants	CSE Centre, consult en ligne			x		
Faire + de passages piétons (avec éclairage intelligent?). Je n'en ai compté que 2 du centre à la N25 alors qu'on pourrait en imaginer un à chaque arret de bus par exemple?		arrêts de bus	Consultation en ligne					
Réaménager la rue de Beaurieux pour protéger les usagers faibles	5	rue de beaurieux	Beaurieux			x		
Transformer le passage à niveau près de l'école paroissiale. A remplacer par une liaison avec le pont voisin ?		Beaurieux (passage à niveau)	Beaurieux				x	
Placer un passage pour piéton rue du Ruchaux, dans l'alignement des sentiers pédestres		rue du ruchaux	Beaurieux				x	
Refaire les trottoirs pour les piétons qui prennent le train à Faux		Gare de Faux	Consultation en ligne			x		
Sécuriser les abords du Delhaize (limitation de la vitesse, meilleur parking)	1	Louis Delhaize Les meclets	Tangissart			x	x	
Régulation plus stricte de la vitesse et du trafic motorisé								
Régler les problèmes de vitesse aux abords des implantations scolaires		sites scolaires	Consultation en ligne					x
Se pencher sur une alternative à passer dans le centre de CSE afin de réanimer ce centre d'une manière conviviale	2	CSE Centre	Consultation en ligne					x
Poser de radars, fixes ou mobiles, pour diminuer la vitesse locale / Prévoir plus de contrôles de police	13		CSE Centre, Beaurieux, consult en ligne			x		
Relocaliser l'activité économique pour diminuer les déplacements	2		Tangissart					x
Plots ou bacs en chicane rue du cerisier pour ralentir trafic	5	rue du cerisier	Tangissart, Consult en ligne			x		
Implanter des casse-vitesse sur l'avenue des combattants pour que les gens respectent la limitation à 70 (ou la faire passer dès le panneau "court saint etienne"), refaire (faire...) les trottoirs jusqu'à la sortie de la ville et la piste cyclable jusque Bousval (en collaboration avec la commune).	2	av. des combattants	Consultation en ligne			x	x	
Av. des combattants, direction Bousval : 50km/h partout (la traversée de Rixensart en venant de la ch. de Bxl est bien à 50) / mise à 50Km/h depuis le viaduc de Bousval vers CSE	2	av. des combattants	CSE Centre, consult en ligne			x	x	
Ralentir le trafic en instaurant les places de parking en quinconce			CSE Centre			x		
Tangissart : Aménager les voiries de manière à favoriser le respect des limitations de vitesse et la multimodalité	6	Tangissart	Tangissart			x		
Radars ou casses vitesse sur la N275 aux passages piéton de la gare et des Merlets / sécuriser la N275	10	Tangissart - N275	Tangissart				x	
Régler le problème de parking aux abords de l'école maternelle de Tangissart aux heures d'arrivée et de départ	2	école maternelle de Tangissart	Tangissart, écoles			x		
Surveiller la vitesse rue de Faux ou circulation uniquement dans un sens		rue de Faux	Consultation en ligne					
Créer une entrée à la RN25 vers Nivelles en haut de la rue Fossé des Vaux	4	rue Fossé des Vaux	Beaurieux				x	
Compléter l'échangeur de la N25 à hauteur de la ferme de profonval		ferme de de profonval	Beaurieux				x	
Mettre la RN25 à 90 km/h (voire 75km/h pour certains) + radars tronçon	6	RN25	Beaurieux				x	
Repenser l'accès aux Hayettes avec un kiss & ride à l'entrée de Beaurieux		Beaurieux	Beaurieux			x		
Organiser et baliser le stationnement au Ruchaux		le Ruchaux	Beaurieux			x		
Avoir une réflexion pour forcer les navetteurs à rester sur les grand axes (sens interdits pour empêcher le trafic de transit)			Beaurieux					x
Bloquer l'entrée de Beaurieux comme l'a fait MSG avec un rondpoint et rétrécissement.		Beaurieux	Beaurieux			x		
Lutter contre les gros projets urbanistiques pour limiter le trafic			Beaurieux					x
Installer un casse-vitesse dans le bas de la rue du Chenoy venant de Suzeril (route très dangereuse). L'absence de trottoir augmente aussi les risques pour les piétons		rue du Chenoy	Consultation en ligne			x		
Améliorer les conditions de circulation dans la rue de la Motte à Limauges (depuis les travaux effectués il y a deux ans, densification du traffic et problèmes de circulation). Mettre un miroir bombé à la sortie du sentier de la fermette		rue de la Motte	Consultation en ligne					
Limiter les parkings : passer payant ? Trop de voitures immobilisées dans les rues			CSE Centre			x		

Renforcement des alternatives au tout-à-la-voiture individuelle								
Développer une vision supracommunale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (type PiCM)	3		Atelier en ligne				x	x
Développer et promouvoir la mobilité intermodale / partagée : à pieds, en vélo, en transport en commun, … Encourager les enfants à se rendre à l'école primaire, secondaire, à pieds ou en vélo, seul ou en groupe, …Encourager les adultes à se rendre à leur travail en bus ou en train. Pour cela, il est indispensable de créer des infrastructures routières sécurisantes : réduire la vitesse à 30 km/h dans tous les villages, créer des trottoirs sécurisés et éclairés, généraliser les pistes cyclables sécurisées, créer des routes qui contournent les villages pour les camions, les tracteurs et les voitures qui ne font que traverser le village… Bref, rendre le village aux villageois	**6**		Beaurieux , atelier en ligne, Consultation en ligne			x		x
Rendre la circulation en sens unique dans Court Village (et ailleurs?) pour y implanter des voies cycliste, faire en sorte que piétons et cyclistes se sentent bienvenus dans Court Village, que la voiture soit l'exception.	2	Court-Village	Consultation en ligne	x		x		
Créer une zone multimodale (gare – RAVeL – bus – piéton) au centre, apaisée et signalée correctement		CSE Centre	CSE Centre	x			x	
Construire un parking sécurisé (garages) pour les vélos sur le parking multimodal à Beaurieux et au niveau de toutes les gares		Beaurieux (parking multimodal) et gares	CSE Centre	x			x	
Aménager une zone de covoiturage (parking) le long de la route CSE-Villers au pont de la RN25		RN25 (pont)	La Roche	x			x	
Créer + d'emplacements pour garer son vélo dans le Centre		CSE Centre	CSE Centre			x		
Inciter les élèves à venir à l'école en vélo ou à pied / Faciliter la mise en place et la coordination de pedibus et vélibus vers les différentes écoles de Court.	3	sites scolaires	CSE Centre,écoles					x
Sensibiliser les parents qui déposent leurs enfants à l'école à la sécurité des usagers faibles	2	sites scolaires	CSE Centre, écoles					x
Dépôts des enfants d'une même famille à un même endroit après l'école pour faciliter les déplacements des parents	2	sites scolaires	Atelier en ligne	x	x	x		
Une nouvelle ligne de bus / navette entre CSE et LLN	2		CSE Centre				x	
Avoir un bus communal pour le transport des enfants vers les écoles	2	sites scolaires	CSE Centre, écoles	x			x	
Développer des navettes "vertes" pour relier les différents sites scolaires	3	sites scolaires	Atelier en ligne				x	
Développer des mini-bus électriques pour relier les hameaux entre eux (type proxy bus tec)			Beaurieux	x			x	
Faire en sorte en heures creuses que les bus partant d'Ottignies soient intercalés avec les horaires de trains (il n'est pas rare de rater la correspondance SNCB)		CSE Centre	CSE Centre			x	x	
Limiter le nombre de véhicules et poids lourds dans le Centre / importance de déterminer un quota maximum de flux de voiture / veiller à ce qu'ils passent le moins possible par le Centre	2	CSE Centre	CSE Centre			x	x	
Ajouter des lignes TEC et revoir les horaires	4		Tangissart, Beaurieux				x	
Améliorer la fréquence des bus de la ligne 28. Concordance avec les trains (concerter TEC et SNCB pour qu'ils ne passent pas aux mêmes horaires)	2	Bus de la ligne 28	La Roche				x	
Mise en place d'un transport en commun au Ruchaux		le Ruchaux	Beaurieux				x	x
Arrêt de bus Ruchaux / Mélèze		Le Ruchaux	Beaurieux				x	
Une voirie spéciale pour le trafic de transit qui n'affecte pas de zone verte supplémentaire (il y a une solution)			CSE Centre				x	
Proposer une journée sans voiture comme à Bruxelles	**5**		CSE Centre, Atelier en ligne		x			
Pour une meilleure circulation, créer un organisme qui coordonne les différents niveaux qui s'occupent des routes			CSE Centre				x	
Augmenter la fréquence des trains	4		Tangissart, La Roche, consult en ligne				x	
Arrêt de train Ruchaux/bois des Rêves		Le Ruchaux	Beaurieux				x	
Aménager les abords des gares de La Roche et de Faux pour être plus accueillant aux utilisateurs (abris en cas de pluie, …)		Gare de Faux et gare de la Roche	Tangissart				x	
Secteur gare de La Roche : rénover en prévoyant un ascenseur ou plan incliné pour les PMR. Bien entretenir le chemin qui mène à la gare de la Roche à la N275 (tailler les haies, meilleur éclairage, enlever les dépôts clandestins…) + sécuriser les PMR	2	Gare de la Roche	La Roche , consult en ligne				x	
Tangissart : utiliser des moyens de transport alternatifs pour véhiculer les enfants entre les deux écoles : pistes cyclables, trottoirs sécurisés, kwistax électriques, pédibus…	4	sites scolaires	Tangissart, écoles					x
Offre de mobilité douce renforcée et accompagnée vers les écoles	4	sites scolaires	Atelier en ligne					x
Rendre les rues des écoles « vélo prioritaires » aux heures de départ et d'arrivée		sites scolaires	Tangissart			x		
Reprendre le projet "l'école au bout des pieds" à Sart, proposer une alternative au stationnement en voiture (devenu impossible et pourtant indispensable) devant l'école…		école de Sart	Consultation en ligne					
Stations CAMBIO à Tangissart / à chaque gare de CSE / sur le parking de l'école de Beaurieux	4		Tangissart, Beaurieux , consult en ligne	x			x	
Prime communale pour vélo électrique et classique			Tangissart			x		
Vélos en libre circulation sur CSE			Tangissart					x
Développer le covoiturage et l'échange/prêt de vélos électriques			Tangissart					x
Créer un service hebdomadaire d'entretien des vélos (à l'instar de celui à Quatre quarts tous les mercredis de 10h à 13h) : service de proximité souhaité			La Roche		x		x	
Relancer les V.A.P (voitures à partager)			CSE Centre		x			
Développement des chemins - liaisons douces entre les villages								
Donner un nom aux sentiers touristiques et établir une carte pour des courtes promenades			CSE Centre	x	x			
Aménager les sentiers de liaison pédestre et cyclables sécurisées vers les villages dans un but utilitaire sur toute la commune / Créer des itinéraires réellement protégés pour les vélos vers les écoles et zones économiques de la commune+ communes adjacentes. Asssocier des responsables de ces communes (Mont-Saint-Guibert, Ottignies-lln…) aux discussions.	**17**		CSE Centre, Tangissart, Beaurieux , Atelier en ligne, Consultation en ligne, écoles	x			x	
Aménager une liaison douce en site propre sur le sentier 103 suivant la vallée de la Thyle	4	Sentier 103	Tangissart, La Roche	x			x	
Aménager / entretenir le GR126 (notamment entre r du cerisier et le Ry d'Hez)	2	GR126	Tangissart, consult en ligne			x		
Piste cyclable entre Faux et CSE	3	CSE-Faux	Tangissart	x				
Créer une liaison douce entre Tangissart et la gare de La Roche		Tangissart-La Roche	Tangissart	x				
Aménager le chemin le long du chemin de fer pour les vélos, entre Faux et La Roche		La Roche-Faux	La Roche	x				
Créer une vraie liaison cyclable pour LLN			CSE Centre	x			x	
Liaison cyclable Beaurieux-Ruchaux-LLN	**5**	Beaurieux-Ruchaux-LLN	Beaurieux	x			x	
Créer une liaison cyclable entre la gare de Faux et Suzeril (vallée de la Thyle)	4	Faux-Suzeril	Atelier en ligne	x				
Créer un trottoir Ruchaux – CSE centre		Le Ruchaux	Beaurieux	x		x		
Réaménager la liaison vélo point nœud n°34 à 38 de la Roche à Rue d'Heuval : revêtement + sur un côté de la route (de préférence à droite)		rue d'heuval	La Roche	x			x	
Autres								
Renforcer le dialogue entre CSE et MSG pour améliorer la mobilité	2		Beaurieux				x	x
Laisser le passage rue du moulin (pas compris le sens)			Beaurieux					x
Faire le lien entre le PCDR et le futur PCM			Atelier en ligne					
Obliger chaque riverain à couper les haies à front de voirie pour faciliter la circulation des piétons (surtout à beaurieux)			Consultation en ligne					

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX A COURT-ST-ETIENNE :



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **la Mobilité** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1	La sécurisation des piétons, cyclistes, PMR (trottoirs, pistes cyclables, RAVeL,…)	55.1% / 70 rép.
2	Le renforcement de la mobilité alternative à la voiture individuelle (sentiers cyclo-pédestres vers les pôles urbains, covoiturage, parking multimodal,…)	36.2% / 46 rép.
3	Le développement des chemins / liaisons douces entre les villages (pour éviter le morcellement et favoriser l'activité physique)	33.9% / 43 rép.
4	La régulation plus stricte de la vitesse (zones 30, casses-vitesse…)	29.9% / 38 rép.
5	Sans avis	1.6% / 2 rép.

"NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE" : projets proposés	Plébiscites	Localisation	Origine de l'idée	Nature des idées				
				Projets "structurants", de forte maitrise communale	Actions mobilisatrices	Gestion communale quotidienne	Maitrise communale partielle ou nulle	Idée d'objectif
Amélioration et protection de la biodiversité et des paysages								
Sentier didactique au sujet de la vie, des traces et des bénéfices des castors + protection du site	**5**		CSE Centre, Tangissart , La Roche	x				
Aménager le futur parc communal dans la zone située entre la rue de la Papeterie et l'Orne à Beaurieux comme une zone favorable à la biodiversité. Ex: conserver un maximum des arbres existants pour ne pas déloger les animaux déjà installés. Pour les nouvelles plantations: veiller à planter des espèces locales / mellifères / qui permettent aux oiseaux de se loger et de se nourrir / etc. Entretien : pas d'utilisation de pesticides, conservation d'espaces "moins entretenus" (bois mort et hautes herbes) pour les animaux, etc. Se rapprocher d'Ecowal ou Natagora... Cet aménagement pourrait être combiné avec un objectif éducatif, avec des panneaux explicatifs par exemple. Partie marécageuse = point central	**6**	Site des papeteries	Consultation en ligne	x	x	x		
Développer une logique de création et protection de sites d'intérêt biologique. Exple : les zones Natura 2000, les sites Natagora / Créer de véritables réserves naturelles, avec dérangement minimum de la flore et de la faune, zones refuges, centrales d'un maillage écologique, avec connexions par des couloirs vers d'autres zones favorables (Natura 2000 - SGIB). Il existe plusieurs zones souvent délaissées car très humides qui pourraient faire l'objet également d'une gestion naturelle comme le long du chemin de fer (L 140) ou de la RN25.	**6**	Sites d'intérêt biologique	Tangissart					x
Développer et entretenir les zones humides / Définir des « réserves naturelles » dans des fonds humides non valorisables	**5**	Zones humides	CSE Centre,Tangissart, Beaurieux					x
Valorisation biologique du bois du corbeau et classement en réserve naturelle	**7**	Bois du corbeau	Tangissart	x			x	
Recenser des terrains et créer + de potagers/ vergers collectifs (sur des terres communales?)	**14**		CSE Centre, Tangissart , La Roche, Beaurieux, Associations	x	x			
Fleurir tous les villages / hameaux, inscrire CSE dans le processus « Villes et Village fleuris » / le faire avec des fleurs locales, sauvages, qui ont un intérêt pour les insectes et la faune locale. – Mettre + de vivaces au sol, des couleurs, des bacs à fleurs...	**7**		La Roche, consultation en ligne	x		x		
S'inscrire dans le projet de la région sur la replantation des haies / Planter des haies pour limiter l'impact des inondations	**8**		CSE Centre, Tangissart , Beaurieux , Associations	x	x			x
Exiger que des haies soient plantées entre les différentes parcelles de cultures agricoles / Planter des haies le long des champs	2		CSE Centre				x	
Préserver / intégrer les deux couloirs de biodiversité de Wallonie qui passent par CSE	2		CSE Centre					x
Créer + de prairies fleuries , notamment entre les champs et jardin (zones tampons)	3		CSE Centre, Tangissart					x
Volet environnemental du PCDR (inventaire de l'auteur) : travail à faire sur la "nature ordinaire" (jardin des particuliers) + zones à valoriser	4		CSE Centre, La Roche					x
Créer un PCDN			CSE Centre	x				
Recenser les espèces (faunes et flores) sur la commune	3		Atelier en ligne	x	x			
Créer des voies de passage/des dispositifs facilitant le passage des batraciens lors de leurs migrations vers les zones de ponte	2		Consultation en ligne		x			
Créer + d'espaces verts et les entretenir par la suite !	2		CSE Centre					x
Parc au centre de CSE - Fermé il y a quelques années. Le racheter pour en faire un parc	3	CSE Centre	Atelier en ligne	x			x	
Développer des espaces verts à Limauges	3	Limauges	Atelier en ligne					x
Développer le fauchage tardif sur la commune	3		Tangissart, Beaurieux	x		x		
Superviser le travail des ouvriers communaux lors de travaux de fauchage ou autres (trop d'improvisation)			Tangissart			x		
Moins de pelouses ! + d'espaces sauvages, avec création d'haies avec arbres régionaux			CSE Centre					x
Créer + d'initiatives communales en faveur de la biodiversité : plantes rustiques, fruitiers, ...			CSE Centre			x		x
Calvaire de la rue Defalque : il serait facile d'en faire une prairie plus vivante		Calvaire rue Defalque	CSE Centre					
Planter des arbres fruitiers le long du RAVeL		RAVeL	CSE Centre		x	x		
Favoriser l'implantation de ruches	2		CSE Centre, Tangissart					x
Créer un potager partagé sur Mérivaux		Mérivaux	CSE Centre	x	x	x		
Faire un parc de promenade le long du chemin de fer en contrebas de la rue de la limite		rue de la limite	CSE Centre	x				
Tangissart : restaurer l'étang du curé et l'écluse	2	Tangissart - étang du curé	Tangissart	x			x	
Mettre en place un Plan d'éradication des plantes exotiques			CSE Centre		x		x	
Certaines zones pourraient peut-être devenir des zones vertes non-constructibles : vallée du Suzeril, chemin du cimetière vers Suzeril etc.		vallée du suzeril	CSE Centre					x
Réduire la densité et le nombre de maisons prévues au Val de Croix (ou ne pas le construire)		Val de Croix	CSE Centre					x
Création d'un étang sur le site de l'ancien manège « Le hussard »		Le hussard	Tangissart					
Faire des « zones protégées » dans les bois			Tangissart					x
Eviter les gros projets commerciaux pouvant détruire des sites naturels intéressants	4		Tangissart					x
Diminuer les gros investissements immobiliers pour garder l'aspect rural >< les projets immobiliers donnent une attractivité à la Commune	2		La Roche , Beaurieux					x
Préserver les ressources naturelles, les terrains et réfléchir à l'aménagement du territoire en luttant contre l'étalement urbain (réaménagement des centres)			Atelier en ligne			x		x
Avoir une réflexion sur l'Aménagement du Territoire (paysage, qualité de l'environnement)			Atelier en ligne					x
Interdire les pesticides sur toute la commune	2		Tangissart				x	x
Sensibiliser les enfants à la biodiversité locale	2		Tangissart					x
Sensibiliser les agriculteurs à la préservation de la biodiversité et les aider lorsqu'ils se lancent dans ce genre de démarche	3		Consultation en ligne		x		x	
Sensibiliser les propriétaires des jardins à la biodiversité pour ainsi éviter les pelouses parfaitement tondues.			Associations					x
Projet citoyen d'achat collectif d'un bois d'intérêt biologique			Tangissart		x			
Interdire la chasse sportive sur le territoire communal			Tangissart			x	x	
Lutter contre les incivilités dans les bois et les champs			Tangissart			x		
Amélioration de la qualité des cours d'eau et lutte contre les points noirs								
Demander au contrat de rivière une analyse d'impacts de l'activité du moulin de Beaurieux sur la biodiversité.	**8**	Moulin de Beaurieux	Beaurieux			x	x	
Cours d'eau : réaliser + de surveillance au niveau de la propreté pour éviter les déversements sauvages	2		CSE Centre, Beaurieux			x	x	
Vidanger les avaloirs pour éviter les ruissellements		avaloirs	CSE Centre			x		
Rendre plus propre l'étang à Wisterzée		Etang de Wisterzée	CSE Centre					
Prévoir l'égouttage de la rue du Cerisier		rue du cerisier	Tangissart			x		
Créer des zones de rétention des eaux			Beaurieux				x	
Sensibiliser les propriétaires aux sites naturels qu'ils possèdent (zones humides, vieilles plantations... à grande biodiversité naturelle) ex : le long de la vallée de la Thyle		vallée de la thyle	CSE Centre			x	x	x
Développement des énergies renouvelables - URE								
Lancer un appel pour un projet d'éolienne citoyenne le long de la N25	**8**	RN25	CSE Centre,Tangissart		x		x	
Faire un inventaire du potentiel éolien et, selon les résultats, envisager une coopérative locale de production d'électricité / Ex : implanter une éolienne citoyenne vers la zone agricole autour de l'arbre de la justice (pas loin de la ligne marbais-Ardenelle- Perwez qui semble favorable à la production d'électricité éolienne). Pas une éolienne commerciale, dont les riverains ne verraient que les nuisances potentielles et l'impact paysager, mais une éolienne dont les habitants seraient copropriétaires, en achetant des parts. La commune, et éventuellement Villers-la-Ville toute proche, pourraient participer financièrement au projet. Une éolienne remplacerait avantageusement cet énorme pylône rouge vestige d'une communication militaire ancienne.	**5**	zone agricole autour de l'arbre de la justice	CSE Centre, consultation en ligne	x	x			
Installer un nouvel éclairage public intelligent pour sécuriser les piétons et cyclistes et pour lutter contre la pollution nocturne	**6**		Tangissart, Beaurieux				x	
Créer un achat groupé électricité et panneaux solaires			CSE Centre		x		x	
Donner des coups de pouce pour l'installation des panneaux solaires			CSE Centre			x		
Eclairer le RAVeL avec un éclairage solaire (panneaux photovoltaïques)		RAVeL	CSE Centre			x		
Développement des énergies renouvelables, notamment dans les bâtiments communaux	2	Bâtiments communaux	Tangissart, atelier en ligne	x		x	x	
Développer le photovoltaïque sur les toits des églises		Eglises	Tangissart				x	
Production de biogaz à partir de déchets organiques			Tangissart				x	
Faire une zone d'éclairage intelligent le long du RAVeL		RAVeL	La Roche			x		
Créer une ASBL communale pour financer les études et travaux nécessaires pour améliorer la PEB des bâtiments			Tangissart		x		x	

Propreté publique - Gestion des déchets - Economie circulaire								
Améliorer la lutte contre les dépôts clandestins. Sensibiliser encore plus la population par rapport, à la propreté publique, aux dépôts, aux détritus le long de nos chemins / Sensibiliser les enfants dans les écoles au tri des déchets et à la réparation ou deuxième vie des objets. Sensibiliser également la population à ce tri, notamment en fournissant des infos claires et facilement accessibles sur les repair café, magasins de 2nde main et parc à conteneurs.	**4**		CSE Centre, Consultation en ligne					x
Lancer une dynamique « zéro déchets »	2		Beaurieux	x	x			
Instaurer une journée tous les mois où les habitants sont invités à mettre devant leurs maisons tous les objets qu'ils souhaitent donner ou alternativement organiser un « garage sale »			CSE Centre		x			
La commune a aussi probablement beaucoup de déchets verts qui pourraient être rentabilisés			CSE Centre			x		x
Créer des composts de quartier au centre			CSE Centre	x	x	x		
Bois de la Quenique : empêcher les dépôts clandestins de déchets + les dépôts ponctuels. Comment : sensibilisation, sanctions, poubelles (filets géants comme à Walhain)		Bois de la quenique	CSE Centre					x
Utiliser des outils comme l'application « Better Street » pour que les citoyens puissent informer rapidement et facilement la commune (télécharger une photo)			CSE Centre		x	x		
Déplacer le parc à container du centre vers une zone extérieure/ Améliorer son accès/ L'agrandir	3	Recyparc	CSE Centre, Tangissart, Beaurieux			x		
Etendre le recyclage à tous les plastiques dans les poubelles bleues			Beaurieux				x	
Aménager des bancs et poubelles sur le RAVeL et dans les sentiers	3	RAVeL	CSE Centre, Tangissart			x		
Faire + de rencontres pour le ramassage des détritus par les citoyens, pourquoi pas aussi les organisations scouts... ou même les écoles pendant les cours de citoyenneté ou les récrés.			CSE Centre		x			
Multiplier les poubelles publiques sélectives			Tangissart			x		
Instaurer l'utilisation de langes lavables dans la crèche communale et continuer la prime			Tangissart			x		
Mettre des caméras vidéos pour verbaliser les personnes qui déposent des déchets sauvages, leurs canettes etc			La Roche			x		
Accoler une "give-box" au recyparc afin que les objets inutiles pour l'un mais tjs en bon état ou pouvant être détournés par un autre ne soient pas jetés, voire développer une ressourcerie!		Recyparc	Consultation en ligne				x	
Développer l'humusation comme alternative à l'inhumation et l'incinération			Tangissart					
Lutte contre les pollutions/nuisances - Lutte contre les inondations								
Panneaux anti-bruit le long de la RN25	**6**	RN25	consult en ligne, Beaurieux				x	
N275 : modifier le revêtement de la route (>< nuisances sonores)	**6**	N275	Tangissart				x	
Proposer aux habitants des tests radon et sensibiliser aux bons gestes			CSE Centre			x		
Mettre un revêtement anti-bruit sur la RN25	2	RN25					x	
Faire une réunion d'information sur la 5G quand la Commune disposera des informations			Beaurieux			x		
Lutter contre la 5G	2		Beaurieux					x
Suivre les impacts sur la santé si développement de la 5G			Beaurieux					x
Lutter contre les inondations par des aménagements adaptés : bandes enherbées, haies, changement de techniques agricoles,....			Beaurieux				x	x
Inondations : monitorer les travaux, voir ce qu'il faut améliorer			Atelier en ligne					x
Développer la solidarité entre citoyens quand épisodes d'inondations			Beaurieux					x
Etudier l'impact des lignes à hautes tension Elia sur les riverains			Beaurieux				x	
Communication / animation / information								
Sensibiliser les particuliers à la préservation de la nature au niveau de l'entretien de leurs jardins (haies, fauchage tardif, pas de tondeuses automatiques, arbres morts, plantes locales, usage des pesticides,...) et de la rénovation des bâtiments (hirondelles,...) via le bulletin communal et/ ou la newsletter ou autres canaux de communication. Il faut aussi que la commune montre l'exemple et suive elle même ces recommandations.	**4**		Consultation en ligne		x	x		
Sentiers didactiques : installer des panneaux didactiques expliquant faune et flore sur les sentiers de promenades et RAVeL + conscientisation aux dangers / risques encourus niveau environnement	2		CSE Centre					x
Relancer « le réveil horticole asbl » en lien/soutien avec la Commune			Associations		x			
Créer du lien entre les habitants à travers des activités de protection de l'environnement			Beaurieux					x
Communiquer sur la qualité de l'environnement			Atelier en ligne					x
Regrouper les guides composteurs + programme de plantations + potager partagé			Associations					x
Adopter des pieds d'arbres : pack de 1m/1m dans les centres urbains afin d'y faire du potager ou des espaces verts (+ finalité sociale)			Atelier en ligne	x	x	x		
Mettre en place une carte interactive de CSE simple d'utilisation, pour permettre aux citoyens "d'adopter" un petit bout de trottoir ou de sentier qu'ils veilleront à entretenir régulièrement. Une manière d'éduquer et de répartir la responsabilité de la propreté de notre commune sur un plus grand nombre de personnes. >< chacun est déjà responsable du bout de trottoir devant son habitation ou son commerce. Plutôt faire de la prévention/éducation dans les écoles, vider régulièrement les poubelles publiques et sanctionner correctement les personnes qui salissent l'espace public (amendes plus élevées et travaux d'intérêt général ?)	2		Consultation en ligne		x			
Energie : travailler l'information / la communication vers le citoyen / Rappeler à la population les avantages qu'il y a à placer des panneaux photovoltaïques sur son toit	2		CSE Centre					x
Convention des Maires : communiquer et impliquer le citoyen			Tangissart					x
Diffuser des films de sensibilisation autour du développement local			Tangissart		x			
Faire des campagnes de prévention / affichage / journal de CSE sur la préservation des espèces sensibles de la commune	2		Atelier en ligne		x	x		
Communiquer aux citoyens les rapports de qualité des eaux des ruisseaux (notamment Ry Angon)			Beaurieux			x	x	
Coordonner avec les villes en amont un arrachage et encore et toujours de l'information, même si la commune le fait déjà beaucoup de la balsamine de l'Himalaya.			Consultation en ligne			x	x	

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX A COURT-ST-ETIENNE :



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **la Nature et le Développement Durable** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1. La préservation des paysages et la protection des corridors / réseau écologique — 63.0% / 80 rép.
2. L'amélioration de la biodiversité en zones bâties et agricoles — 40.9% / 52 rép.
3. L'amélioration de la qualité des cours d'eau et la lutte contre les points noirs — 25.2% / 32 rép.
4. Le développement des énergies renouvelables, l'étude du potentiel éolien — 19.7% / 25 rép.
5. La création de « zones noires » et/ou zones d'éclairage intelligent — 18.1% / 23 rép.

"CULTURE, SPORTS ET LOISIRS" : projets proposés	Plébiscites	Localisation	Origine de l'idée	Nature des idées				
				Projets "structurants", de forte maitrise communale	Actions mobilisatrices	Gestion communale quotidienne	Maitrise communale partielle ou nulle	Idée d'objectif
Développement des infrastructures sportives et événements sportifs								
Une piscine et/ou une zone-lieu de baignade / aménagement d'un étang pour la baignade / un partenariat ET une piscine à moindre coût avec une commune voisine / développer des zones de baignade en extérieur le long des rivières de la commune	**7**		CSE Centre, Tangissart, La Roche	x		x	x	
Davantage d'ambitions pour les infrastructures sportives saturées. CSE a son rôle à jouer pour augmenter la possibilités de lieux d'entrainements et pour remplir la mission d'enseignement de la natation à construire une piscine et construire un centre sportif plus complet pourvoyeur d'emplois locaux, essentiellement dans un fond public/privé	3		CSE Centre, Tangissart			x	x	x
Créer des lieux de jeux pour enfants et ados (rampe de skate, panier basket, agora,...) / Un terrain de skate - piste de skateboard autre que le parking de Court-Village / un skate-park et un endroit pour les vélos et autres engins roulants / terrain de skate-trottinette à Tangissart	**5**		Tangissart, atelier en ligne, CSE Centre	x		x		
Rétablir des zones de jeux-sport pour enfants/adultes et/ou parc comme il y avait lieu d'être par exemple sur la place de Beaurieux et dans les champs aux alentours (avant construction des lotissements). Le village s'agrandissant les zones d'échanges et de partage entre citoyens semblent diminuer d'années en années ce qui a pour effet d'isoler les riverains.	**5**	Beaurieux	Consultation en ligne	x				
Envisager un empierrement léger (gravillons drainants) des chemins de promenade. Cela permettrait de pratiquer la marche toute l'année. Très important pour les aînés de la commune! Ces derniers ont besoin de pouvoir se promener régulièrement, y compris lorsque la météo est humide. Une inspection de la praticabilité devrait être effectuée régulièrement car certains travaux de bucheronnage / VTT... dégradent régulièrement certains chemins.	2		Consultation en ligne					x
Accueil extrascolaire des enfants : permettre aux enfants dont les deux parents travaillent de se rendre à la salle de sport ou de musique			CSE Centre			x		
Remplacer le parc à conteneurs (qui aurait déménagé) par un terrain de basket / foot synthétique			CSE Centre	x		x	x	
Plus de sport et de loisirs pour tous			CSE Centre					x
Des zones pour pêcher			CSE Centre				x	
Proposer des chèques transport pour aider les jeunes à s'inscrire dans des clubs hors CSE			CSE Centre					
Développer plus de partenariats avec les communes limitrophes pour l'utilisation des infrastructures sportives	3		Tangissart			x	x	
Maintenir la balle pelote à Tangissart		Tangissart	Tangissart					x
Créer un tennis couvert	2		Tangissart, Beaurieux				x	
Aménager le terrain de basket de La Roche (comme espace pour enfants ?)	**4**	La Roche	La Roche			x		
Pétanque de La Roche : rafraichir le kot et le toit de la pétanque, aménager les alentours		La Roche	La Roche			x		
Créer un mini parcours ViTA dans les sentiers et chemins de randonnée			La Roche	x				
Dans le centre : avoir des engins de musculation dans un espace extérieur pour les personnes qui vivent en appartement ou trop petite maison		CSE Centre	La Roche	x				
Créer un terrain multisport au Ruchaux	2	Le Ruchaux	Beaurieux	x		x		
Créer un espace convivial intérieur que les habitants pourraient louer pour des activités sportives (yoga, autres sport). Travailler sur l'agencement de la nouvelle école pour créer une salle accessible à la location par les habitant	2	Tangissart	Consultation en ligne	x				
Développer (avec le Collège St Etienne?) des infrastructures qui servent à l'école de 9 à 15h et aux riverains le reste du temps (accès libre) autour de la gare/RAVeL/collège st etienne. Skate parc, terrain de basket entretenu...	2	Structures scolaires	Consultation en ligne				x	
Organiser un cross interécoles		Structures scolaires	écoles		x			
Amélioration des infrastructures culturelles et lieux de rencontres - offre culturelle								
Un cinéma / cinéclub	**5**		CSE Centre, La Roche, Beaurieux				x	
Récupérer des bâtiments vides pour les troupes scoutes, les ASBL, « les groupes de tricots » ou les après-midi jeux de société / Construire des locaux pour les scouts	**19**		CSE Centre, Beaurieux, Associations			x		
Développer davantage de boites à livres	**7**		Tangissart, La Roche, Beaurieux, Atelier en ligne, Consultation en ligne	x	x	x		
Valoriser la Chapelle de Sart-Messire-Guillaume, un très bel endroit qui pourrait accueillir des évènements culturels, comme des expositions, des concerts. En bord des bois et avec des parkings à proximité. Investissons cet endroit splendide ! + s'inspirer (coopérer...) avec le Courlieu qui fait de chouettes choses avec peu de moyen dans l'ancienne école de Beaurieux	**4**	Chapelle de SMG	Atelier en ligne, consult en ligne					x
Organiser des jeux/rencontres "inter-écoles" entre les (nombreuses!) écoles primaires de Court, sur base du volontariat par exemple (comme activité parascolaire). Jeux pouvant être sportifs ou artistiques (concours d'impro...)		Structures scolaires	Consultation en ligne		x		x	
Proposer des activités et des voyages pour les 60 ans et plus	2		CSE Centre			x	x	
Créer un cercle littéraire et/ artistique			Beaurieux		x			
Une salle d'exposition sécurisée et à prix modique devrait être mise à la disposition des villageois. Celle-ci permettrait des rencontres et des échanges d'artistes nombreux dans la commune et ainsi de développer l'activité culturelle de chaque village. Souvent des artistes d'un même village ne se connaissent même pas faute d'un endroit de rencontre et d'expos.	2		Consultation en ligne				x	
Prévoir des locaux adaptés aux activités artistiques + développer le lien avec les écoles. CSE pourrait devenir commune pilote pour l'enseignement artistique ?			Associations	x		x		
Créer un centre culturel polyvalent (cours d'art plastique etc.)			CSE Centre	x			x	
Créer une Maison des associations			CSE Centre	x				
Développement d'un musée "Henricot" : historique, développement wallon...			CSE Centre	x			x	
Ne pas toujours faire au même endroits les activités drainant un public extérieur			Tangissart					x
Académie de musique: adapter le règlement (règlement général entre toutes les académies) (cfr. pb soulevé par Alain Vanden broeck sur la consultation en ligne)		Académie de musique	Consultation en ligne				x	
Organiser des groupes de transmission des savoirs et savoir-faire	2		Atelier en ligne, consult en ligne		x			
Organiser des groupes de rencontre afin de se raconter l'histoire du village à travers des témoignages et des documents	3		Atelier en ligne		x			
Créer un endroit accessible pour faire du skate/trottinette et roller derrière la salle notre dame ou profiter de la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire pour rendre une partie accessible au public en dehors des heures scolaires.	2	Tangissart	Consultation en ligne	x				
Créer un lieu socio-culturel à Tangissart		Tangissart	Tangissart	x				
Créer une antenne de la bibliothèque à Tangissart		Tangissart	Tangissart	x		x		
Créer un festival des arts de la rue dans CSE centre		CSE Centre	Tangissart	x	x		x	
Créer des ballades artistiques sur le RAVeL		RAVeL	Tangissart	x	x		x	
Reprise du théâtre amateur			Tangissart		x		x	
Envie d'un théâtre			La Roche	x			x	
Soutien logistique aux initiatives locales en matière de loisir			Tangissart					
Créer un évènement land art			Associations		x		x	
Contribuer à l'expression des arts vivants dans la sphère de la proximité : par exemple avec Scène de villages (CCBW). Une magnifique initiative qui porte l'expression artistique vivante au coeur des places de villages. L'accès de la culture pour tous, à petit prix ou encore gratuit.			Consultation en ligne				x	
Créer un événement fort rassembleur annuel	2		Tangissart, Beaurieux	x	x		x	
Imaginer un projet de parcours d'artistes avec pièces d'art, sculptures, etc... en lien avec le passé industriel de CSE			Atelier en ligne	x	x		x	
Développer l'accès au Foyer populaire pour les autres ASBL		Foyer Populaire	Associations				x	
Associer culture et découverte de la nature en créant des balades contées dans des milieux naturels ou le long de cours d'eau, par exemple			Associations					
Relancer un Fond d'infrastructures pour nos ainés et la jeunesse (ex: hall n°11, foyer populaire...)			Associations	x	x		x	x

Emergence d'une politique culturelle locale - Renforcement des synergies entre les associations								
Créer des liens, une plateforme d'échanges entre les associations locales (avec un coordinateur pour cette la plateforme, comme la Commune par ex)	**13**		Tangissart, Associations					x
Créer une nouvelle édition de la journée/fête des associations	**18**		Associations		x		x	
Favoriser le partage de matériel entre les associations (via la plateforme d'échanges : mutualisation du matériel)	**13**		Beaurieux, Associations					x
Permettre une plus grande disponibilité du Centre Culturel du Brabant Wallon pour les associations locales (théâtre, concerts, etc.)	**5**	CCBW	CSE Centre, Tangissart, La Roche, Associations				x	
Soutien communal financier aux associations touchées par la crise du covid			Associations			x		
Académie de musique dans les écoles pour les parents sans voiture			Beaurieux				x	
Développer la culture de proximité : décentraliser la culture et réunir acteurs culturels professionnels et amateurs			Associations					x
Bien tenir compte des compétences locales plus informelles ou ASBL locales reconnues et surtout déjà bien actives !			CSE Centre					x
Diminuer les clivages entre acteurs culturels et sociaux ou sportifs - la culture peut aussi être plus informelle, soutenue par des animateurs en milieu ouvert			CSE Centre					x
Favoriser le développement associatif à Beaurieux		Beaurieux	Beaurieux					
Développer l'offre pour la jeunesse afin d'éviter la fuite vers l'extérieur	2		Associations, Beaurieux					x
Communication								
Faire un cadastre/répertoire actualisé des associations	**18**		Associations		x	x		
Développer - optimiser la communication des activités locales vers les habitants / Mieux communiquer au niveau du bulletin communal et de la newsletter sur les événements culturels et sportifs qui ont lieu dans la commune	**11**		CSE Centre, Tangissart, la Roche, Associations, Consultation en ligne			x		x
Prévoir une ou deux pages par bulletin communal dans lesquelles, les associations se présentent tour à tour			Associations			x		
Le PAMexpo pourrait faire un travail de relais via un présentoir des associations (ou autre). Des compléments pourraient être envisagés avec le Forum Stéphanois.		PAMExpo	Associations		x		x	
Créer une brochure périodique sur les activités villageoises (imitation du « Bousvaliers »)	2		Tangissart	x	x	x		
Créer un site internet, une page Facebook qui réunirait toutes les activités qui se passent à Tangissart	2	Tangissart	Tangissart	x	x	x		
Implanter des grands panneaux d'affichage pour la promotion des activités	2		Tangissart			x		
Animer le village pour recréer une identité "Tangissart"	2	Tangissart	Tangissart		x			x
Renforcer l'identité Court-St-Etienne par des panneaux didactiques fixes			Beaurieux	x				
Travail de communication et de visibilité à réaliser sur l'image de certaines associations			Associations					x
Développer la "proactivité" vers les médias locaux afin que les activités locales y soient mieux relayées			Associations					x

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX A COURT-ST-ETIENNE :



Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires concernant « **la vie culturelle, les sports et les loisirs** » ?

127 sur 127 personnes ont répondu à cette question

1 Le développement des infrastructures sportives et événements sportifs 31.5% / 40 rép.

2 L'élargissement de l'offre culturelle sur l'ensemble de la commune 29.9% / 38 rép.

3 L'émergence d'une politique culturelle locale et le développement des synergies entre acteurs culturels existants (fédération des acteurs, diffusion centralisée des activités…) 26.0% / 33 rép.

4 L'amélioration des infrastructures culturelles et lieux de rencontres 21.3% / 27 rép.

5 L'adaptation des activités en fonction des nouvelles demandes 17.3% / 22 rép.

13.6 PV des réunions de la CLDR

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière d'installation
Le mercredi 5 mai 2021, réunion en ligne sur zoom
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 45 membres / 1 invité / 2 excusés / 5 absents***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR*
- *Aux membres des CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation PPT générale de la réunion
- Annexe 2 – R.O.I de CLDR

Ordre du jour :

1. **Accueil et brise-glace**
2. **Cadre et état d'avancement de l'opération de développement rural (ODR)**
3. **La CLDR : missions et Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I)**
4. **Résultats du cycle de consultation de la population**
5. **« Lot 0 » : avis sur actions mobilisatrices possibles pendant la période d'élaboration du Programme communal de développement rural (PCDR)**
6. **Agenda et divers**

---

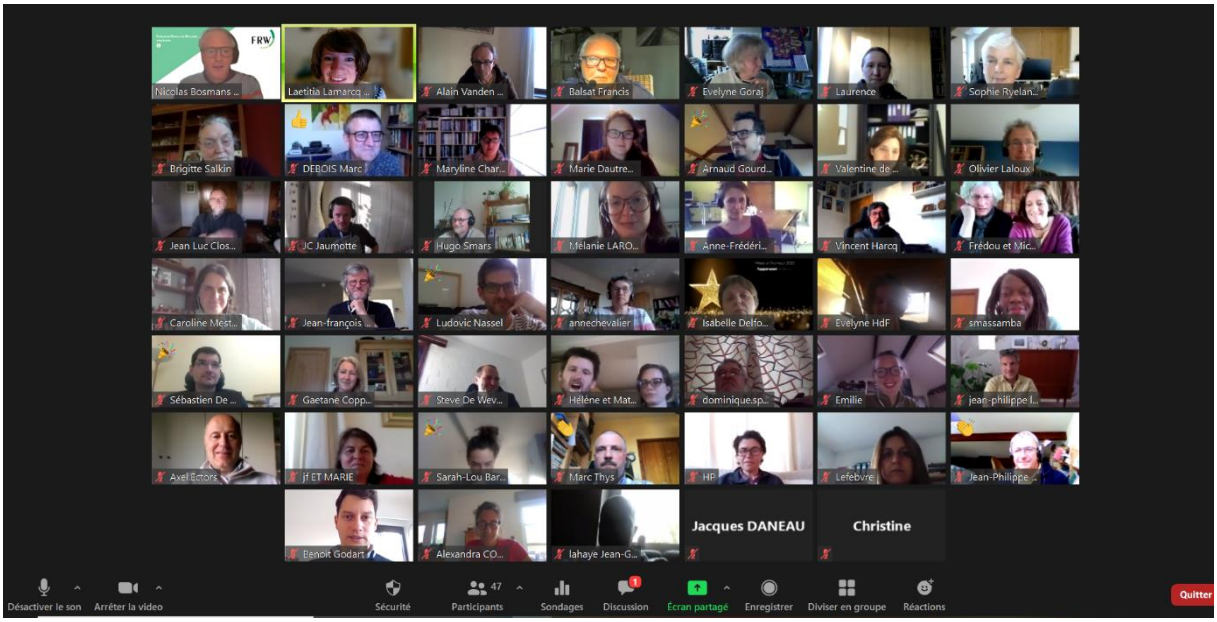
1. Accueil et brise-glace

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) remercie les membres de la CLDR pour leur présence. Elle se présente, ainsi que son collègue Nicolas BOSMANS. En préambule, elle explique quelques consignes techniques pour que la réunion se passe au mieux. Elle passe ensuite la parole à Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR et Echevin à l'aménagement du territoire, pour son mot d'introduction.

Jean-Christophe JAUMOTTE souhaite la bienvenue aux membres de la nouvelle Commission Locale de Développement Rural. Il se réjouit de la présence en nombre des membres et les remercie pour leur investissement à venir. Le processus de l'opération de développement rural a démarré depuis un peu plus d'un an, piloté à la Commune par le binôme Jean-Christophe JAUMOTTE et Steve DE WEVERE, échevin à l'environnement et Président du CPAS. Depuis peu, le binôme est rejoint par Mélanie LAROCHE, Echevine aux travaux. Si la Présidence lui revient, la barre sera tenue par ce trio. La parole est redonnée à l'organisme d'accompagnement qui aidera la Commune à mettre en place son Opération de Développement Rural (ODR).

Laëtitia LAMARCQ présente l'ordre du jour puis propose, avant d'entrer dans le vif du sujet, un « brise-glace » afin de faire connaissance et de tester les fonctionnalités de la plateforme de visioconférence, Zoom. Dix questions sont posées à la CLDR permettant d'en savoir plus sur qui ils/elles sont. Les membres sont-ils citoyens ou élus ? De quel village viennent-ils ? Depuis quand habitent-ils à Court-Saint-Etienne ? A chacune des questions, les membres concernés appuient sur l'une des « réactions » offerte par Zoom (« lever la main »).

Pour clôturer ce moment d'accueil, une photo virtuelle (capture d'écran) est prise, en attendant la possibilité de réaliser une photo officielle de la CLDR en présentiel. La liste des membres et leurs villages est annexée au présent compte rendu et disponible sur le site internet de l'ODR.



Question d'un membre de la CLDR :

« Allez-vous distribuer les présentations faites durant la réunion ? »

➔ FRW : La liste des membres de la CLDR vous sera transmise après la réunion, incluant le village. Un compte rendu vous sera également envoyé, incluant la présentation PPT en annexe.

Cadre et état d'avancement de l'opération de développement rural

Nicolas BOSMANS explique le cadre de l'ODR et rappelle quelques notions importantes, dont :

- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon et un Arrêté d'Exécution dont la dernière version date de 2014, ainsi que d'une Circulaire ministérielle dont la dernière version date d'octobre 2020.
- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
    - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
    - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
    - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural.
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- **Les deux grandes phases** : A ce stade, nous sommes dans la **phase d'élaboration** du PCDR. Celle-ci devrait durer un an et demi pour aboutir au document final (avant-projet de PCDR) fin 2022 et bénéficier de son approbation début 2023. La **phase de mise en œuvre** du PCDR (réalisation et suivi des projets) s'étendra ensuite sur 10 ans, jusqu'en 2033.
- **L'historique** : la première étape de l'élaboration d'un PCDR était de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser un état général de Court-Saint-Etienne avec ses forces et ses faiblesses. Le bureau d'étude AGORA avait réalisé ce travail en 2019. En se basant sur ce diagnostic territorial (« savoir froid »), une phase de consultation de la population s'est déroulée en 2020 pour confronter ce diagnostic au ressenti des stéphanois·es (« savoir chaud »). La FRW a alors organisé des rencontres de personnes ressources, des consultations dans les villages, une enquête en ligne ou encore des ateliers en ligne avec les écoles et

associations. L'analyse du territoire et l'avis de la population ressortant des consultations ont été intégrés par l'Auteur de PCDR (l'ICEDD) dans le but de réaliser une synthèse globale que l'on appelle « diagnostic partagé ». Ce diagnostic partagé permet également de dégager des propositions d'enjeux pour le PCDR. Ils seront analysés à la réunion suivante le 8 juin prochain.

- **Le fonctionnement de l'élaboration du PCDR et le planning « théorique »** : lors de la prochaine séance, la CLDR donnera son avis sur le diagnostic partagé et les enjeux à 10 ans pour Court-Saint-Etienne. Ensuite, nous arriverons à l'étape de la définition des objectifs pour le développement du territoire. Cette étape se déroulera après les vacances estivales (septembre 2021) en parallèle à la présentation du diagnostic environnemental complémentaire, souhaité par la Commune. En 2022, nous choisirons une trentaine de projets répondant à la stratégie puis les programmerons dans le temps en lots. La dernière étape sera la rédaction des fiches-projets avant approbation du PCDR fin 2022.
- Pour plus d'infos, la CLDR est invitée à visiter **le site internet dédié à l'opération de développement rural : www.cse2030.info.** Toutes les informations relatives aux séances de CLDR, comptes rendus et documents annexes se trouvent sur un **intranet dédié aux membres : https://www.cse2030.info/intranet-cldr.**

Question d'un membre CLDR (via questions orales et chat) :

« Comment le PCDR va-t-il s'articuler avec les projets déjà en cours ou à venir comme le plan Climat, les plantations d'arbres, le nettoyage des rivières, le futur plan cyclable, le Conseil Consultatif de la Mobilité, Budget Participatif, projets Province, projets Région... Où sont les limites/interactions avec le PCDR ? »

➔ FRW : Lors de l'élaboration de la stratégie et des fiches projets, des ponts sont toujours faits avec les autres plans et commissions communales pour viser au maximum la cohérence. Des contacts et réunions de travail éventuels avec la CCATM ou la future CCM seront organisés ; le but étant d'éviter les doublons et de favoriser les synergies. Le PCDR pourra par exemple reprendre un projet d'un autre plan car jugé prioritaire à dix ans.

« Un ordre de grandeur des moyens financiers disponibles ? »

➔ FRW : l'enveloppe budgétaire annuel au niveau de la Direction du Développement Rural est de l'ordre de 14 millions d'euros, à l'échelle de la Région wallonne. Il n'y a pas d'enveloppe spécifique réservée par commune.

2. La CLDR : missions et Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I)

- **La CLDR : moteur participatif de l'ODR**

Laëtitia LAMARCQ présente les différentes formules de rencontres qui seront proposées à la CLDR : des réunions en ligne ou en présentiel sous format plénière ou en groupes de travail thématiques ; des sorties sur le terrain en fonction des besoins (par exemple, des visites peuvent être organisées sur d'autres territoires pour s'inspirer de diverses réalisations de projets…) ; ou encore des moments de convivialité/célébration lors d'étapes clés du PCDR. Le rôle de la CLDR (ses missions) et son fonctionnement seront précisés par Nicolas BOSMANS lors du point concernant le R.O.I.

- **Composition :**

La Commune a reçu au 20 décembre 2020, date de clôture, 43 candidatures citoyennes pour rejoindre la CLDR. Toutes ont été acceptées. 9 élus forment également ce qu'on appelle le « quart communal ».
La désignation des 52 membres de la CLDR a eu lieu le 23 février 2021 en Conseil communal.
Suite à cette désignation, deux personnes ont contacté la Commune et la FRW pour se joindre aux réflexions de la CLDR. Ils intégreront, s'ils le souhaitent, les réunions en tant qu'invités. Ils pourront devenir membre de la CLDR suite à une candidature, qui peut avoir lieu à tout moment de l'année, mais qui sera validée au moment de la mise à jour du listing de la CLDR, une fois par an.

Question d'un membre de la CLDR :

« Le quart communal n'est-il pas de 13 personnes ? »

➔ Président de la CLDR : il s'agit d'un maximum d'un quart mais nous avons estimé qu'il n'était pas utile d'avoir autant de représentants politiques. Le quart a donc été limité à 9.

- **La CLDR : état d'esprit et dynamique**

Le Règlement d'Ordre Intérieur permet de donner un cadre nécessaire et indispensable au bon déroulement de la CLDR mais avant toute chose, soulignons que la CLDR, au-delà du R.O.I, c'est un état d'esprit qui se veut coopératif et constructif, à bâtir et à partager ensemble.

Pour contribuer à construire une dynamique positive et réussie, il convient de préconiser :

- Du respect et de la convivialité entre tous ;
- Une prise de recul et de hauteur sur les problèmes du quotidien, avec la volonté de construire des projets d'avenir pour la commune, en allant au-delà des tracas vécus dans sa propre rue ;
- Une réflexion à l'échelle de son village, de la commune ;
- La prise de conscience du rôle de chacun ;
- La volonté d'avancer sur des actions concrètes à court terme et long terme. Par ex. en avançant ensemble dès ce soir sur les actions à entreprendre à court terme dans le lot 0.

- **Le R.O.I** *(cfr. Présentation PPT et R.O.I en annexe)*

Les points clés du Règlement d'Ordre Intérieur sont présentés aux membres. Nicolas BOSMANS explicite le contenu des titres principaux, à savoir :

- Titre I : base légale, siège, durée, missions
- Titre II : Composition
- Titre III : Fonctionnement
- Titre IV : Respect de la vie privée

Le R.O.I, arrêté ce soir par la CLDR, sera approuvé lors du prochain Conseil Communal.
Un temps de questions/réponses est proposé.

Questions de la CLDR sur le R.O.I :

« Pourquoi un mode décision par consensus et non pas une gestion par consentement (« tout le monde à l'unanimité peut vivre avec la décision » -) ?

➲ FRW : l'unanimité est plus difficilement atteinte dans le cadre de l'élaboration d'un PCDR, surtout au stade « projets ». Si l'avis sur un projet est mitigé, provoque de nombreux débats et doutes, alors il est retravaillé par l'Auteur et la Commune puis une nouvelle réflexion vers la CLDR avec des propositions alternatives est organisée afin d'arriver, in fine, au consensus.

Le but est bien de rechercher une adhésion de la grande majorité de la CLDR. Le recours au vote n'a lieu que si après plusieurs aller et retour, la CLDR reste divisée. Par ailleurs, si le consentement est un concept intéressant, son application dans le cadre d'une Commission communale est difficile à mettre en œuvre, surtout en période d'élaboration d'un PCDR et avec une CLDR « naissante ». C'est à supposer par exemple, que tout le monde, à l'unanimité, soit d'accord sur le choix des projets à inscrire (et à ne pas inscrire) dans le PCDR et sa programmation. Ce cas de figure est rarissime au vu de la diversité des intérêts individuels. Cela étant dit, le consentement est certainement un idéal à rechercher. Il peut même être atteint de manière plus réaliste lors de la phase de mise en œuvre du PCDR lorsque les membres de la CLDR ont déjà parcouru du chemin ensemble.

3. Résultats du cycle de consultation de la population

Ces deux dernières années, plus de 1000 stéphanois ont donné leur avis sur le diagnostic territorial de Court-Saint-Etienne, que ce soit lors de l'enquête toutes-boites réalisée par le bureau d'étude AGORA en 2019 ou lors des différentes consultations physiques et en ligne qui ont eu lieu en 2020 dans le cadre de l'ODR. Toutes ces rencontres et enquêtes ont permis de débattre sur les atouts et faiblesses du territoire et de récolter 446 idées de projets pour Court-Saint-Etienne.

Le bilan des consultations a été résumé en quelques minutes via des capsules vidéo disponibles sur le site internet de l'ODR. La CLDR a été invité à visionner ces vidéos (qui resteront en ligne pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu le temps de regarder).

Un quizz « vrai » ou « faux » est proposé à la CLDR, sur chacune des 5 thématiques, afin de partager un moment ludique et de se remémorer les points importants du diagnostic. Pour chaque question, la CLDR est invitée à cliquer, via le bouton « réactions », sur le pouce quand l'affirmation est vraie ou sur le smiley qui rigole quand l'affirmation est fausse.

Résultats du quizz *(cfr. Présentation en annexe pour retrouver les questions posées)* **:**

- **Habiter et vivre ensemble**
  1) Faux, le bâti est relativement ancien (85% des habitations ont été construites avant 2000) et énergivore (PEB E, F, G)
  2) Vrai.
  3) Faux, les habitants de Tangissart désireraient plutôt une plaine de jeux et/ou un lieu de rencontres intergénérationnels.

- **Travailler et entreprendre**
  1) Vrai, il est remonté des consultations une absence de véritable zone centrale dans le Centre, un manque de diversité parmi les commerces et des difficultés croissantes des commerçants liées à la crise de covid-19. Certaines devantures sont dans un état un peu triste ce qui diminue leur attractivité. La commune a agi récemment en proposant des Chèques relances commerces et une aide aux métiers de contacts et HORECA.
  2) Faux, les principales idées tournent autour du soutien au secteur agricole, aux produits locaux, au développement des circuits courts, notamment dans les villages. Les souhaits :

créer un marché de producteurs, un hall de vente ou une coopérative de regroupement de produits.

3) Vrai, le Quatre quarts est une initiative reconnue à Court-Saint-Etienne, mêlant économie locale et finalité sociale, mais qui restait en forte fragilité économique. Le mois dernier, le nouveau projet de la gare de Court-Saint-Etienne « Quai libre » a été présenté au public, faisant suite à la signature d'une concession de 8 ans pour le bâtiment de la gare entre la SNCB et la coopérative, ce qui représente une nouvelle opportunité de développement.

- **Mobilité active**
  1) Faux, vitesse trop élevée, accidents, sorties dangereuses…. Le trafic de transit rend des nationales particulièrement à risques, notamment pour les piétons et cyclistes.
  2) Vrai, les sentiers pédestres sont valorisés par le patrimoine stéphanois et sont très appréciés. Disposer de trois arrêts de gare est un atout, Court-Saint-Etienne est bien desservi au niveau du bus aussi. Le RAVeL est également un atout pour la mobilité active.
  3) Faux : c'est l'inverse… ce sont les alternatives au tout-à-la-voiture qui sont aujourd'hui au cœur des préoccupations. Les projets de pédibus et rangs vélos pour les écoles pourraient d'ailleurs être réfléchis dans la cadre du PCDR, tous comme les projets de liaisons sécurisées inter-villages ou encore vers Louvain-la-Neuve pour les cyclistes/piétons. Court-Saint-Etienne a aussi été retenue comme commune pilotes Wallonie Cyclable.

- **Nature et Développement Durable**
  1) Vrai
  2) Faux, la biodiversité est en baisse, les sites d'intérêt biologique ont besoin d'être protégés et les citoyens souhaitent en créer de nouveaux (p.ex. à la Roselière à Beaurieux, rue de la papeterie). L'inventaire des espaces verts est actuellement en cours ainsi qu'un diagnostic environnemental permettant d'aller plus loin. Aussi davantage de potagers et vergers collectifs sont souhaités dans les écoles et les villages, ainsi que davantage de fleurs sauvages (villes fleuries) et des sites à castors protégés.
  3) Vrai

- **Culture, sports et loisirs**
  1) Vrai, notamment des locaux pour les scouts, le yoga, les clubs de loisirs créatifs. Il existe aussi d'autres besoins en infrastructures sportives (en dehors de la gymnastique et du football) notamment en extérieur (agora space, skatepark…)
  2) Faux, une piscine coûterait trop cher à la Commune. Ce n'est pas envisageable. Les citoyens ont tout de même émis le souhait d'une zone de baignade pour l'été.
  3) Vrai, et cela induit l'émergence d'une politique culturelle locale, nouvelle et fédératrice à laquelle il conviendra de réfléchir.

<u>Réactions de la CLDR :</u>

« Vous avez mentionné qu'un état des lieux de la biodiversité serait fait ? Peut-on envisager une participation citoyenne ? »

- ➲ Commune (Steve DE WEVERE) : C'est en cours. On va s'appuyer tant sur le diagnostic territorial (consultation des citoyens) que sur des naturalistes (personnes plus spécialisées et ayant une connaissance du territoire communal)

« Pour information, le GRACQ est en train de mettre en place des vélos bus en partenariat avec les écoles. »

« Concernant l'envie d'une zone de baignade : oui, si c'est une piscine naturelle ! »
« Il faudrait un bassin d'apprentissage. C'est identifié dans le diagnostic comme nécessaire. »

« Dans le cadre de la protection des paysages, un projet du Lot 0 pourrait être une action de la Commune par rapport au projet de lotissement Jaurdinia sur le haut de Beaurieux et près du Ruchaux. Ou est-ce hors sujet ? »

- ➲ Commune (Steve DE WEVERE) : Etant donné que nous n'avons pas la maîtrise foncière sur cette zone, ça s'annonce difficile…

4. « Lot 0 » : avis sur actions mobilisatrices possibles pendant la période d'élaboration du Programme communal de développement rural (PCDR)

Le lot 0 regroupe des actions qui sont menées sur le territoire pendant la phase d'élaboration du PCDR, en 2021 et 2022. Celles-ci sont optionnelles, mais recommandées, car elles favorisent la dynamique de la CLDR qui travaille dès le démarrage à la réalisation d'actions concrètes à court terme.

Un premier tableau excel de synthèse des projets a été produit sur base des idées formulées lors des consultations. Ce tableau regroupe des actions de gestion communale et des actions possibles d'autres acteurs et citoyens. La Commune a pris connaissance de ce document et a filtré quelques actions potentielles « lot 0 » avec l'appui de la FRW.

Nicolas BOSMANS explique à la CLDR quelques balises importantes concernant ce lot 0 : l'effet chronophage auquel il faut veiller, l'identification d'une ou deux actions mobilisatrices plutôt qu'un éparpillement dans de nombreux groupes d'actions énergivores, le transfert des idées non retenues dans les réflexions / fiches projets du PCDR, l'autonomisation à terme des groupes d'action du lot 0.

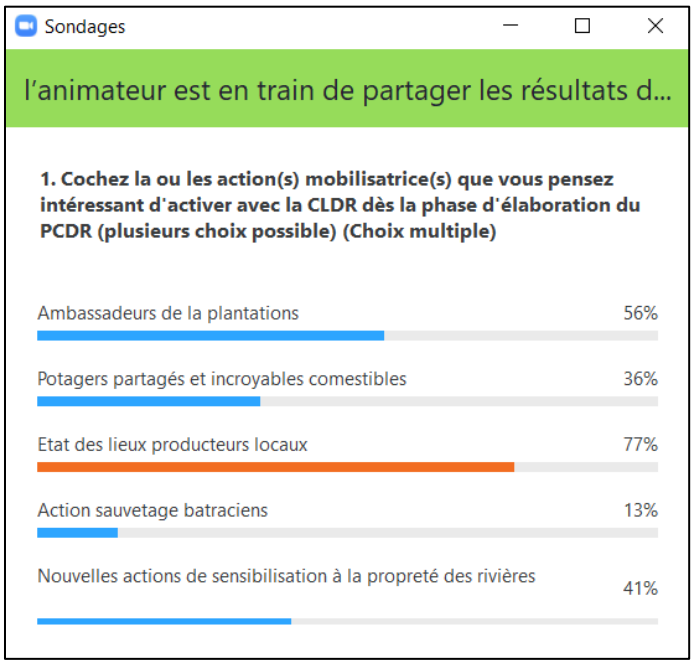
5 actions potentielles du lot 0 sont alors présentées à la CLDR, la liste n'étant pas exhaustive :

Action	Difficulté	Durée
1. Plantation d'arbres pour le développement du maillage écologique *(« ambassadeurs de la plantation »)*	Plutôt facile	Ponctuel : entre novembre 2021 et mars 2022
2. Gestion d'un ou deux bacs d'*incroyables comestibles* et réflexion sur la mise en place de potager(s) partagé(s) dans le centre	Moyenne	Variable
3. Etat des lieux et pistes d'actions pour la promotion des producteurs locaux et de l'alimentation durable *(création d'une Ruche qui dit oui, GASAP, marché…?)*	Assez difficile	Long
4. Sauvetage des batraciens	Plutôt facile	Ponctuel : février / mars 2022
5. Nettoyage des rivières et réflexions sur de nouvelles actions de sensibilisation *(lien avec le Contrat de Rivière)*	Moyenne	Variable (nettoyage prévu en mars 2022)

Après une brève présentation de chacune des actions, la CLDR est invitée à réagir sur l'intérêt pour les actions proposées en votant pour les projets qui semblent prioritaires à mettre en œuvre à court terme. Il est également proposé d'écrire dans « discussion » leurs réactions/questions ainsi que le nom des personnes intéressées à participer à un éventuel groupe d'action.

Un formulaire officiel d'inscription aux groupes d'actions sera envoyé par la Commune après la réunion de CLDR, contenant davantage d'informations sur les actions et l'implication estimée pour les membres volontaires. Une question d'ouverture permettant de proposer d'autres actions sera prévue.

Résultats du sondage :



C'est finalement l'action estimée par la FRW comme étant la plus difficile et longue qui remporte le plus de votes. « L'état des lieux et les pistes d'actions pour la promotion des producteurs locaux et de l'alimentation durable » est un sujet qui semble intéresser grandement la CLDR (à 77%) et qui pourrait donc s'inscrire légitimement comme action du lot 0, après validation par le Collège.

En deuxième position, « les ambassadeurs de la plantation » recueillent un peu plus de la moitié des votes (56%). Si des personnes s'inscrivent au groupe d'action, celle-ci pourrait également s'inscrire dans le lot 0.

Les actions « nettoyage des rivières » et « potagers partagés » seront activées si un nombre de membres suffisant s'inscrit aux groupes d'actions et qu'il y a une réelle volonté d'avancer rapidement sur ces sujets, force est de constater qu'elles semblent moins prioritaires pour la CLDR (respectivement 41% et 36%).

Enfin, l'action sauvetage des batraciens récolte le moins de suffrages (13%), sans doute car l'action existe déjà et qu'elle ne nécessite qu'un renfort de bénévoles. Elle semble moins « attractive ».

Questions / remarques / suggestions de la CLDR (oral et chat) :

Action 3 « producteurs locaux » :

« L'action 3 me semble une réponse positive à la crise économique provoquée par la Covid. Elle nécessite une gestion à long terme, mais elle ne me semble pas si difficile à mettre en route. »

- ➲ FRW : Si cela vous semble pertinent et qu'il y a des membres de la CLDR motivés à faire partie du groupe d'action, alors c'est tout à fait possible de lancer l'action 3 même si elle semble plus difficile, l'important étant la motivation d'avancer sur ce sujet de promotion/développement.

« Si le point 3 semble trop difficile, il pourrait commencer par l'état des lieux et ensuite le partage de cette liste auprès de tous les citoyens de Court-Saint-Etienne (via le site de la commune et groupe Facebook). Commencer par la visibilité avant de se lancer dans des actions plus longues »

« C'est un enjeu prioritaire en effet, l'alimentaire. »

« Pour information, la Ruche qui dit Oui existe déjà. La ruche est centralisée au Collège St-Etienne, au centre, le jeudi… et à Tangissart ensuite »

« Pour information, Transition en Court est déjà en réflexion sur l'alimentation »

Action 2 « potagers partagés et incroyables comestibles »

« Pour les potagers partagés, c'est uniquement pour le Centre ? »

- FRW / Commune : la priorité pour la Commune se porte vers les habitants du Centre car nombreux vivent en appartement et n'ont pas de jardin. La porte reste ouverte pour des projets de potagers partagés dans les villages, si un groupe porteur se manifeste et qu'un terrain est disponible. C'est tout l'enjeu du groupe d'action : discuter de la localisation du/des potager(s).
- Membre CLDR : un potager existe déjà au centre, le long de la Thyle
- Membre CLDR : nous avons un potager partagé à Sart Messire Guillaume (Sart' Pousse)

« Je pense que l'on peut proposer une collaboration avec les écoles pour aider dans certaines actions... »

Action 1 : plantations pour le développement du maillage écologique

« A propos de plantation, il y a déjà chaque année une plantation de narcisses faite par une unité scoute et subsidiée par la Commune »

- Commune (Steve DE WEVERE) : Effectivement. Il s'agit ici d'accentuer cette dynamique tout en ayant soin de privilégier les liaisons écologiques

Lot 0 (général) :

« Pourquoi ces projets-là ont été sélectionnés et pas des projets de mobilité, loisirs,…? »

- FRW : ces projets ont été sélectionnés par le Collège parmi la liste d'idées potentielles (d'un point de vue technique) du lot 0 issues de la consultation de la population. Ces cinq actions paraissaient pertinentes, stratégiques et « faciles » à mettre en œuvre. Il existe un portage à l'interne. Les projets de mobilité sont souvent complexes et longs à mettre en œuvre, plus difficiles à envisager en lot 0, mais pourquoi pas. Des projets de loisirs pourraient tout à fait être proposés en plus par la CLDR. La porte reste ouverte.

« Peut-on proposer une action en plus ?

- FRW : oui c'est possible. Dans le formulaire qui suivra après la réunion, il y aura une ouverture prévue pour d'autres idées d'actions.
- Si oui, je proposerais la **mise en place de frigos solidaires**, ça me semble rapide et facile (Marie DAUTREBANDE).

« La liste complète des projets est-elle disponible ? Pourra-t-on prendre connaissance de l'ensemble des idées de projets issues des consultations ? »

- FRW : Le tableau excel de l'ensemble des 446 idées sera envoyé à la CLDR après mise en forme avec l'Auteur (ICEDD) en fonction des enjeux de développement qui seront validés lors de la séance de la CLDR du 8 juin.
- Les idées sont aussi reprises dans les comptes rendus sur : https://www.cse2030.info/documents-utiles.html

« Quelle est la gouvernance prévue ainsi que l'accompagnement des groupes de travail ? »

- FRW : l'autonomisation des groupes d'actions est prévue mais au démarrage, la FRW pourra encadrer les premières rencontres/réunions, au besoin. Il est important qu'il y a au moins un membre de la CLDR dans le GT pour faire le lien en plénière. Dans la mesure du possible, il est souhaitable qu'il y ait aussi un suivi communal (élus ou agent communal)

5. Agenda et divers

Pas de divers.

Agenda

La prochaine séance de CLDR aura lieu le **mardi 8 juin, de 19h30 à 21h30**. Les modalités pratiques (réunion en ligne ou en présentiel) seront précisées d'ici une quinzaine de jours.

Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR, remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

Ensemble, pour des villages vivants

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Installation de la Commission locale de Développement rural (CLDR)





Mercredi 5 mai 2021



de la soirée

1. **Accueil - « Brise glace »**
2. **L'opération de développement rural : petit rappel du cadre de travail et de la ligne du temps**
3. **CLDR : missions et Règlement d'Ordre Intérieur**
4. **Quizz sur les résultats du cycle de consultation de la population**
5. **Lot 0 : quelles actions mobilisatrices ?**
6. **Divers**

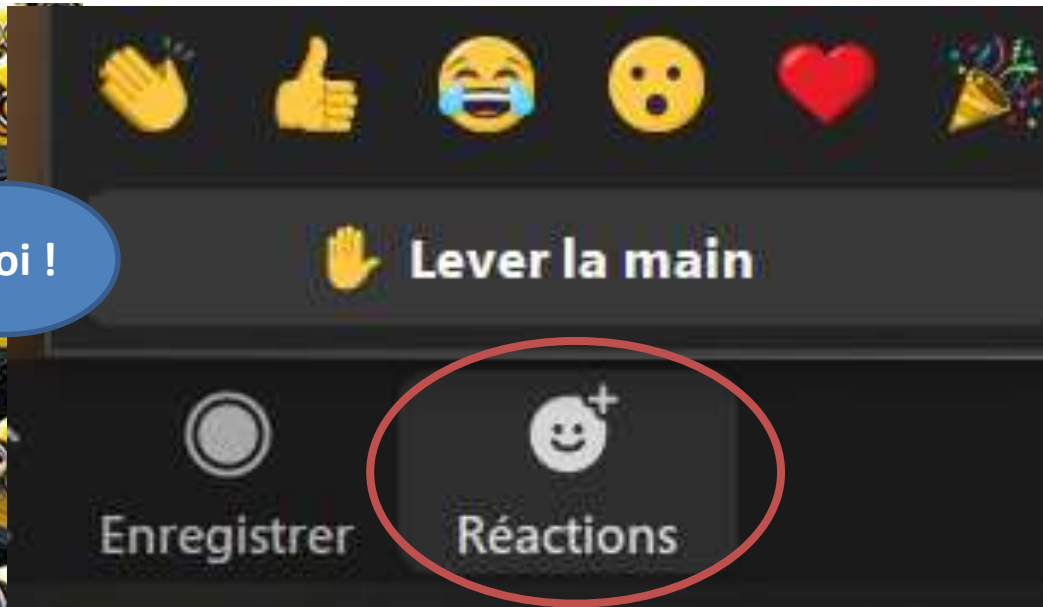
1. « Brise – glace »



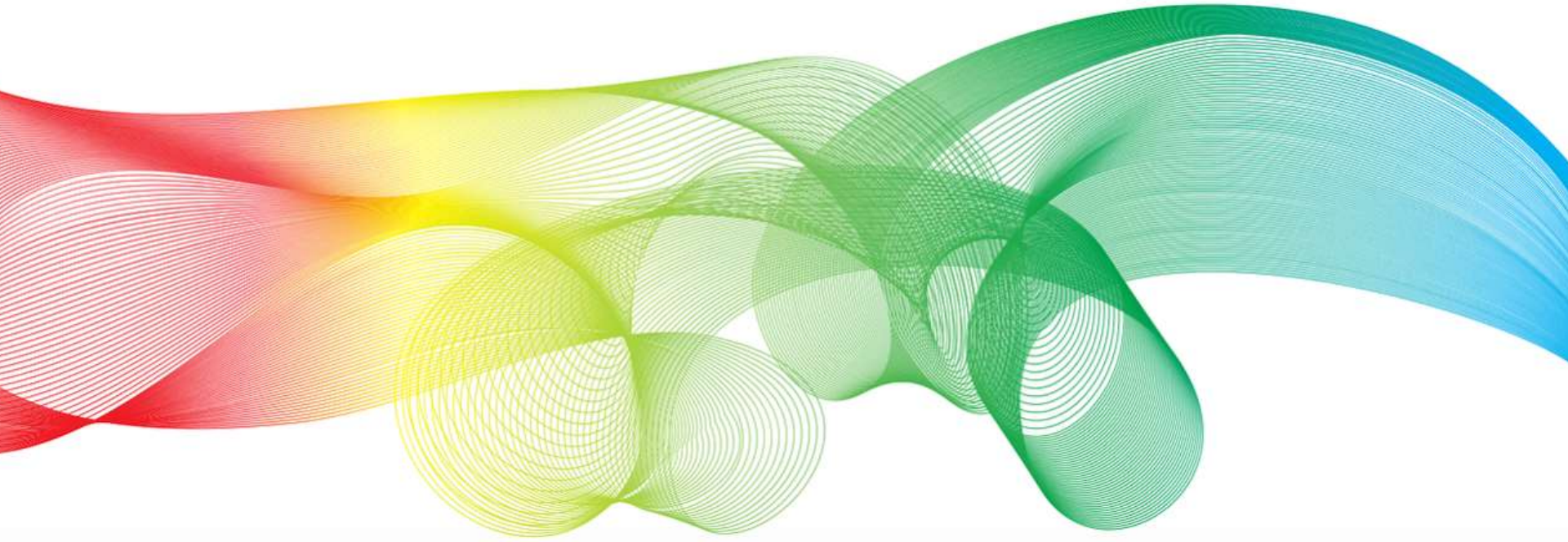


Que toutes celles et ceux qui… cliquent sur l'une des réactions !





2. L'Opération de Développement Rural : petit rappel et ligne du temps



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir





Projet global et durable



Moyens financiers



Mobilisation



Réalisations concrètes

FRW

Les principaux acteurs de l'ODR

Commission Locale de Développement Rural

Commune de CSE



Population

Wallonie service public SPW

ICEDD

Auteur

FRW

Organisme d'accompagnement

FRW

Rappel : les étapes d'une ODR



~2020 ~ 2023 ~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)

VOUS ÊTES ICI





FRW

2020 : phase de diagnostic / consultations

Identifier les…



Et les..





du territoire



Diagnostic du bureau d'études (2019)

+

Cycle de consultations citoyennes (ODR 2020)



+

Analyse Auteur (2021)

=

Diagnostic participatif du territoire





L'élaboration d'un PCDR : fonctionnement



Création de **projets** pour répondre aux objectifs

Objectifs pour le développement du territoire





Diagnostic participatif du territoire + **Enjeux à 10 ans**



Analyse du territoire

Avis de la population



La suite logique « théorique »

Février 2021

VOUS ÊTES ICI

Création & installation CLDR

Mai 2021

Diagnostic participatif et enjeux

Septembre 2021

Esquisse stratégie de développement

Complément diagnostic biodiversité

Février 2022

Programmation dans le temps

Avril 2022

Fiches Projet

Octobre 2022

Avis Pole AT

Approbation PCDR

CLDR et CC

Approbation Wallonie

Mise en œuvre 2023/2033 (?)

FRW

Plus d'infos ?

Visitez le site www.cse2030.info



3. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : Missions et R.O.I.



La CLDR, le moteur participatif des ODR



Réunions plénières



Visites de terrain





Composition de la CLDR

Décision du Conseil communal du 24/02/21 :

- 43 candidatures citoyennes reçues
- 43 membres citoyens désignés
- 9 représentants du Conseil communal

52 membres au total



La CLDR : un Règlement d'Ordre Intérieur…



Province de BRABANT WALLON
Arrondissement de NIVELLES
COMMUNE DE SENEFFE

EXTRAIT du registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2016

Présents : G.Hiernaux, Président ;
D.Logneau, Bourgmestre en titre ;
P.Ventarolli, Echevine déléguée à la fonction de Bourgmestre ; Echevins ;
A.Denzel, J-F Dessaint, M-Marcelle Marchetti, L.Ryssenberg et Ph.Simons, Echevins ;
A.Deschamps, M.Marchetti, E.Beghin, J-C.Wouters, S.Mary, P.Opbals, Ch.Mehy,
M-Pierre Van Bellinghen, M.Hayette, P.Jespers, I. Mathot et M.Tondeur, N.Poelaert,
Conseillers ;
I.Reynaert, Président du C.P.A.S. ;
M.Civilis, Directeur général.

PCDR - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL - ADOPTION. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le Conseil,

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu sa délibération du 21 janvier 2015 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'accompagnement, pour la réalisation des différentes phases de l'opération;

Attendu qu'il convient, dans ce cadre, de constituer une commission Locale de Développement Rural (CLDR);

décide, par 18 oui (D.Logneau, P.Ventarolli, L.Ryssenberg, J-F Dessaint, P.Opbals, G.Hiernaux, L.Mathot, N.Poelaert, A.Denzel, M.Tondeur, A.Deschamps, M.Marchetti, E.Beghin, J-L.Wouters, S.Mary, M.Hayette, P.Jespers, Ch.Mehy);

d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur suivant, pour la CLDR à constituer:

Commune de Seneffe

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

TITRE I - MISE EN PLACE DE LA CLDR

Base légale

La CLDR est créée conformément au Décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au développement rural.

Siège

Le siège de la CLDR est établi à la maison communale (casco administratif), Rue Docteur Colson, 1 à 1420 Braine-l'Alleud, où toute correspondance officielle lui sera adressée.
Elle pourra cependant décider de se réunir de manière occasionnelle dans d'autres endroits qu'elle jugera utiles, notamment dans les villages.

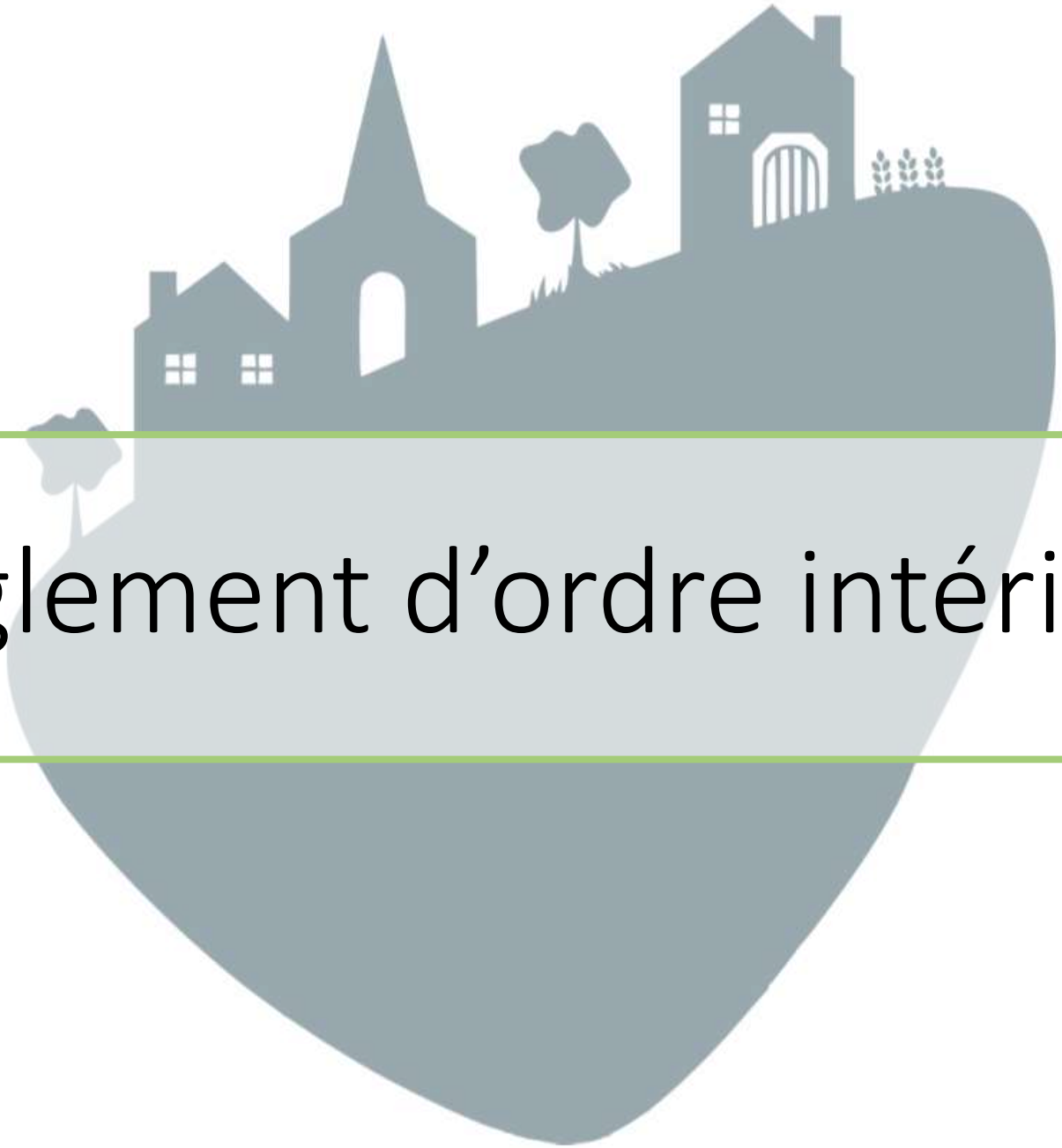
… <u>mais surtout</u>
un état d'esprit !!



Pour une dynamique réussie…



1. Respect et convivialité
2. Construisons et prenons de la hauteur sur le quotidien !
3. Réfléchir à l'échelle de son village, de la commune
4. Etre conscient du rôle de chacun
5. Avancer sur des actions à court terme et à long terme



Règlement d’ordre intérieur

Titre 1 : Base légale – Siège – Durée - Missions

- d'avoir un **rôle de relais** (information-concertation) entre la population, les associations locales et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'ODR;
- de **coordonner les groupes de travail** qu'elle met en place;
- de préparer, avec l'aide de la FRW et l'auteur, un **avant-projet de PCDR** qui sera soumis au conseil communal;
- de suivre **l'état d'avancement des différents projets** du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre;
- de proposer au Collège des **demandes de convention en développement rural** ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets + participer à l'actualisation des fiches-projets
- **d'évaluer** de l'ODR.
- d'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, son **rapport annuel** à l'intention de la commune.

Titre 2 : Composition

- Représentative de **l'ensemble de la population → Diversité !**
- 10 à 30 membres effectifs + idem de suppléants (dont **max ¼ de membres issus du conseil communal**);
- Candidats non retenus , constitue une réserve
- **Présidée par le Bourgmestre ou son représentant**, il est représenté dans le quart communal
- Liste non définitive : informer **par écrit** le président si volonté de se **retirer** ou de poser sa **candidature**
- !! Réputés **démissionnaires !!** :
    - membres **non-excusés ou absent** à un minimum de 3 réunions successives
    - Absence à plus de **75 % des réunions sur 2 ans**

Titre 3 : Fonctionnement

- Fréquence : **minimum 4X / an**
- **Effectifs = suppléants** (même prérogatives dont le droit de vote)
- Convocations **au moins 10 jours ouvrables avant la réunion**, par écrit (on favorise l'électronique) – ordre jour précisé – divers
- Travail au **consensus** – vote si blocage (majorité des membres présents)
- **Pour valider une décision : quorum requis de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal**.

Titre 4: respect de la vie privée

- Images et données personnelles seront utilisées iniquement dans le cadre de l'opération de développement rural
- **Opposition à l'utilisation via un écrit au Président.**



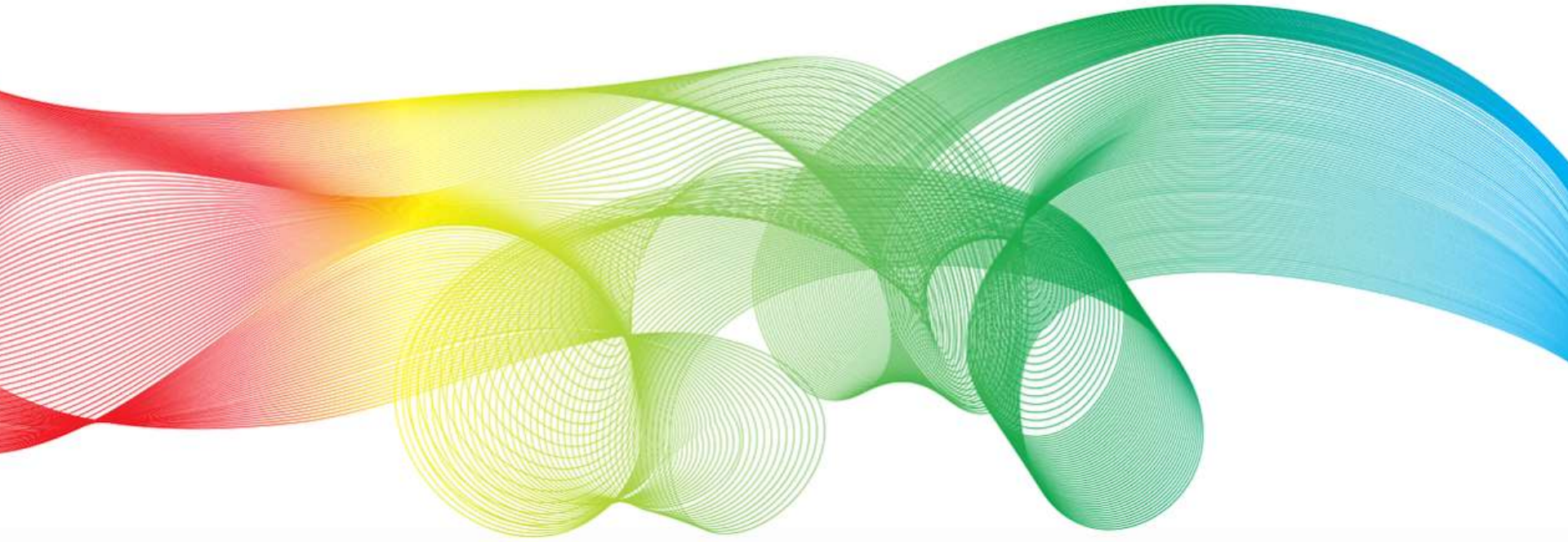


Avez-vous des questions ?





4. Quizz sur les résultats du cycle de consultation de la population



Bilan du cycle de consultations citoyennes
Diagnostic territorial 2019-2020

Diagnostic territorial AGORA (2019) : 697 participants

Diagnostic - foire aux idées ODR (2020) : 340 participants

- Enquête en ligne sur les nouveaux enjeux à Court-Saint-Etienne : 127 participants
- Consultations villageoises physiques et ateliers en ligne thématiques (associations, écoles) : 169 participants
- Dépôt d'idées sur la plateforme de participation FRW en ligne : 28 participants

→ Débat Atouts/Faiblesses

→ 446 idées de projets !

FRW

Bilan du cycle de consultations citoyennes
Synthèse et diffusion des résultats

Retour à la population mi-mars : 6 capsules vidéos
https://www.cse2030.info/resultatsconsultations.html

Introduction (2,06min)



Habiter et vivre ensemble (2,49min)



Travailler et Entreprendre (3,07min)



Mobilité active (3,15 min)



Nature et Développement Durable (3,02min)



Culture, sports et loisirs (3,19min)



QUIZZ : VRAI ou FAUX ? (1/5)

1.

Les bâtiments à Court-Saint-Etienne sont majoritairement classés en PEB A, B et C.

2.

Le réaménagement des places de village est au cœur de vos préoccupations. Les demandes sont fortes à Tangissart, à la Roche et à Beaurieux. A Limauges aussi, car il n'y a plus d'espaces de rencontres.

3.

Les habitants de Tangissart souhaitent la création d'une discothèque dans le cœur du village.



QUIZZ : VRAI ou FAUX ? (2/5)

1.

La principale faiblesse pointée concerne la situation commerciale. Que ce soit dans le Centre, ou dans les villages, les commerces mériteraient une attention particulière.

2.

Dans les idées de projet, on retient l'envie de multiplication des hypermarchés et un soutien accru aux circuits longs.

3.

Un projet qui vous tient particulièrement à cœur : la pérennisation de la coopérative Quatre Quarts.



QUIZZ : VRAI ou FAUX ? (3/5)

1.

Les voitures et camions roulent prudemment sur la N25 et la N275.

2.

Les 3 arrêts de gare, le RAVeL et les sentiers pédestres valorisés sont considérés comme des atouts.

3.

Un projet phare : renforcer le « tout-à-la-voiture » car les conducteurs se sentent oubliés. Il existe trop de pistes cyclables et tous les élèves se rendent à vélo ou à pied à l'école. Trop, c'est trop !



QUIZZ : VRAI ou FAUX ? (4/5)

1.

La Commune a signé « la Convention des Maires ». Un plan d'action en faveur de l'Energie et du Climat concrétisera prochainement leur engagement.

2.

La biodiversité est galopante. Les sites d'intérêt biologique n'ont plus besoin d'être protégés. Il ne faut plus en créer car la faune et la flore envahissent les stéphanois.

3.

Un des projets souhaité en énergie durable : réaliser une étude pour créer une coopérative locale d'électricité (éolienne citoyenne p.ex)



QUIZZ : VRAI ou FAUX ? (5/5)

1.

Selon vous, il manque encore des infrastructures sportives et de loisirs pour les jeunes et les seniors.

2.

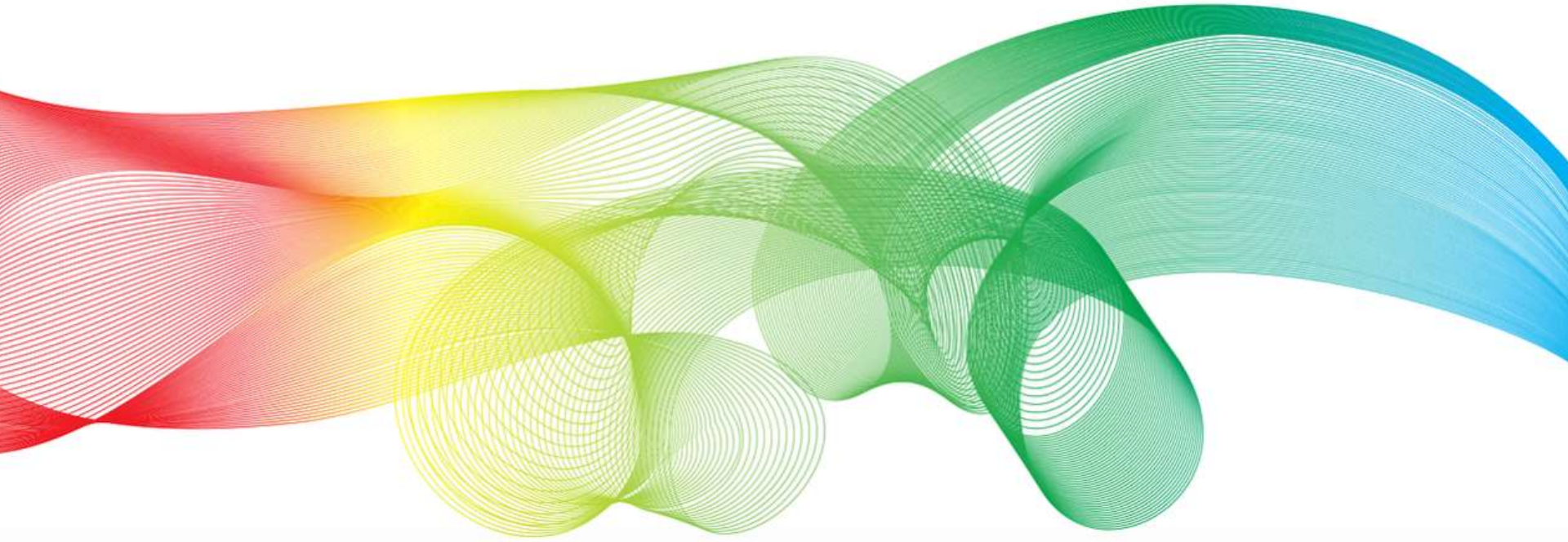
La Commune souhaite construire une piscine olympique.

3.

Vous aimeriez valoriser la chapelle de Sart-Messire-Guillaume en un lieu multifonctionnel, créer davantage de boîtes à livres ou encore permettre une plus grande disponibilité du CCBW aux associations locales.



5. « LOT 0 » : Actions mobilisatrices ?



« Lot 0 » : premières réflexions

Un premier document sur base des idées formulées lors des consultations !



Actions de gestion communale

+

Actions acteurs et citoyens

« Lot 0 » : quelques balises importantes



Les Groupes d'actions peuvent être « chronophages » → L'essentiel des efforts reste l'élaboration du PCDR.





Mieux vaut identifier une ou deux actions mobilisatrices précises, rapides, pas/peu coûteuses, que de se disperser.





Les autres idées ne sont pas perdues. Elles seront réinjectées dans les réflexions pour le PCDR et éventuellement figurer dans une fiche projet.





Groupe d'Action → certaine autonomisation.



Premières possibilités d'actions

(Liste non exhaustive)

Action	Difficulté	Durée
1. Plantation d'arbres pour le développement du maillage écologique *(« ambassadeurs de la plantation »)*	Plutôt facile	Ponctuel : entre novembre 2021 et mars 2022
2. Gestion d'un ou deux bacs d'*incroyables comestibles* et réflexion sur la mise en place de potager(s) partagé(s) dans le centre	Moyenne	Variable
3. Etat des lieux et pistes d'actions pour la promotion des producteurs locaux et de l'alimentation durable *(création d'une Ruche qui dit oui, GASAP, marché…?)*	Assez difficile	Long
4. Sauvetage des batraciens	Plutôt facile	Ponctuel : février / mars 2022
5. Nettoyage des rivières et réflexions sur de nouvelles actions de sensibilisation *(lien avec le Contrat de Rivière)*	Moyenne	Variable (nettoyage prévu en mars 2022)

Avis de la CLDR sur les actions « lot 0 »

SONDAGE EN LIGNE



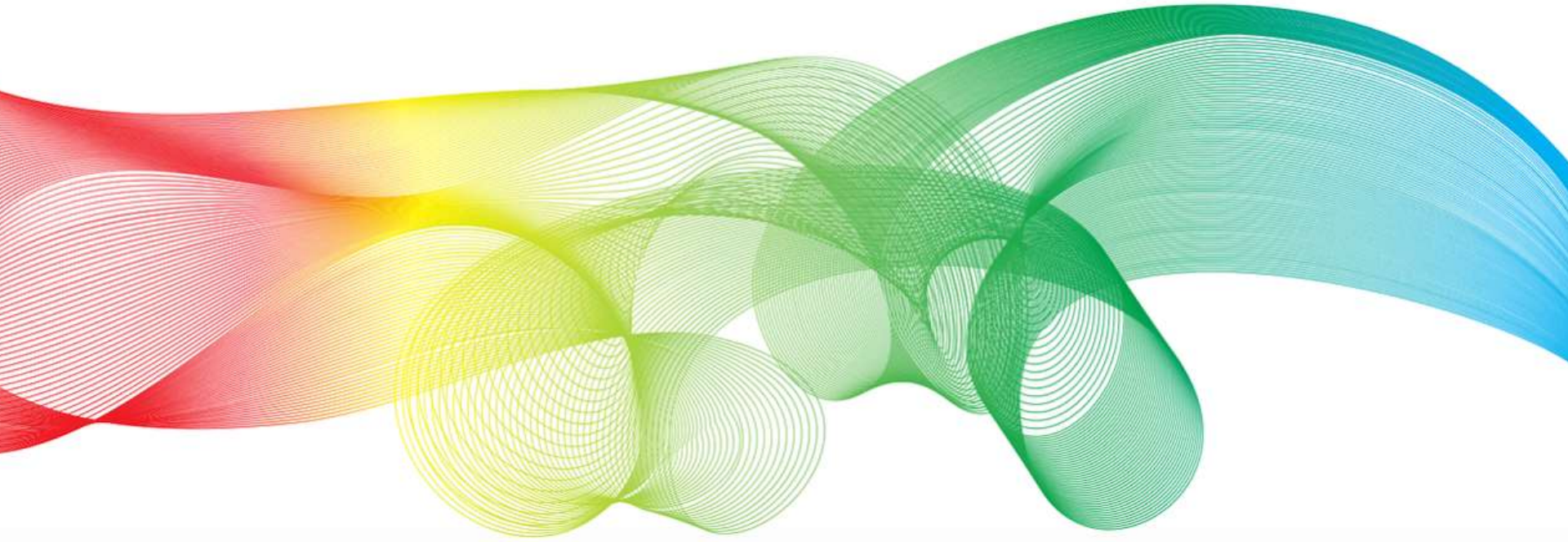
1. Réagissez sur l'intérêt pour les actions proposées en votant pour les projets qui vous semblent prioritaires.



2. Indiquez dans « discussion » votre nom et l'intitulé de l'action si vous êtes intéressé.e.s de participer à un éventuel groupe de travail !

FRW

6. Divers et suites





pour votre participation !

Rendez-vous pour la CLDR n°2
le mardi 8 juin à 19h30

Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Court-Saint-Etienne - Février 2021

PART CITOYENNE DE LA CLDR (43 membres)

	Nom	Prénom	Village
F	BRAUN	Frédou	Tangissart
H	GEERTS	Michel	Tangissart
H	GODART	Benoit	Tangissart
H	GOURDANGE	Arnaud	Tangissart
H	HARCQ	Vincent	Tangissart
F	LEFEBVRE	Marie	Tangissart
F	MICHA	Laurence	Tangissart
H	NASSEL	Ludovic	Tangissart
H	VANDEN BROECK	Alain	Tangissart

	Nom	Prénom	Village
F	COLLARD	Marie-Caroline	SMG
F	DE WASSEIGE	Marie	SMG
H	GERARD	Mathias	SMG
F	FUKI	Soraya	SMG
F	HERVAGAULT	Hélène	SMG
H	REES	Jean-François	SMG

	Nom	Prénom	Village
F	CLAEYS BOUAERT	Françoise	Centre - Suzeril
F	DAUTREBANDE	Marie	Centre - Suzeril
H	DE GREVE	Sébastien	Centre - Suzeril
H	LAHAYE	Jean-Guillaume	Centre - Suzeril
F	MASSAMBA	Sifa	Centre - Suzeril
F	RYELANDT	Sophie	Centre - Suzeril
H	SOILLE	Frédéric	Centre - Suzeril
H	THYS	Marc	Centre - Suzeril

	Nom	Prénom	Village
F	AGRASOT	Pamela	Beaurieux
H	BALSAT	Francis	Beaurieux
H	CLOSSET	Jean-Luc	Beaurieux
F	COPPENS	Gaetane	Beaurieux
F	COSSARD	Alexandra	Beaurieux
H	DANEAU	Jacques	Beaurieux
F	DELFOSSE	Isabelle	Beaurieux
H	LAFFORGUE	Jean-Philippe	Beaurieux
H	RYCKBOSCH	Didier	Beaurieux
H	SPRIMONT	Dominique	Beaurieux

	Nom	Prénom	Village
H	DEBOIS	Marc	Le Ruchaux
F	HENRY DE FRAHAN	Evelyne	Le Ruchaux
F	TRIGALET-ANCIAUX	Anne-Frédéric	Le Ruchaux

	Nom	Prénom	Village
H	EWBANK	Hughes	La Roche
H	LALOUX	Olivier	La Roche
F	SALKIN	Brigitte	La Roche

	Nom	Prénom	Village
F	CHERON	Marie-Christine	Mérivaux
F	GORAY	Evelyne	Mérivaux
H	LEFIN	Jean-Philippe	Mérivaux
F	MESTRE	Caroline	Mérivaux

PART POLITIQUE DE LA CLDR (9 membres représentants du Conseil communal)

	Nom	Prénom	Groupe politique
H	JAUMOTTE	Jean-Christophe	Liste Mayeur *Président de la CLDR*
H	DE WEVERE	Steve	Liste Mayeur
F	LAROCHE	Mélanie	Liste Mayeur
H	ECTORS	Axel	Liste Mayeur
F	VANDAM	Emilie	Liste Mayeur

	Nom	Prénom	Groupe politique
F	CHEVALIER	Anne	Ecolo
F	BAROO	Sarah-Lou	Ecolo
F	CHARLIER	Maryline	Oxygène
F	SOUAD	Yahia	Plus

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le mardi 8 juin 2021, atelier en ligne FRW
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 33 membres / 6 excusés / 12 absents***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'Auteur de PCDR (ICEDD)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 - Diagnostic partagé et enjeux (Partie C)
- Annexe 2 - Présentation PPT du diagnostic partagé et des enjeux

---

Ordre du jour :

1. **Accueil et approbation du compte rendu de la séance du 5/05/2021**
2. **Présentation et avis sur le diagnostic partagé**
3. **Présentation des enjeux de développement puis groupes de travail**
4. **Les suites : « hackathon » de rentrée et CLDR d'automne**
5. **Etat d'avancement du « lot 0 »**
6. **Divers et conclusion**

---

1. Accueil et approbation du compte rendu de la séance du 5/05/2021

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants et explique en préambule l'interface technique de l'atelier en ligne. Elle précise les consignes à respecter pour que la réunion en ligne se passe au mieux. Elle passe ensuite la parole à Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR et Echevin à l'aménagement du territoire, pour son mot d'introduction.

Jean-Christophe JAUMOTTE remercie alors les membres de la CLDR pour leur présence en nombre malgré la tenue de cette réunion à nouveau en ligne. La prochaine rencontre après l'été aura lieu en présentiel.

Le compte rendu de la réunion de la CLDR du 05/05/2021 est approuvé moyennant remarque d'un membre. En effet, dans les divers, il est fait mention du projet de la Roselière. Ce point n'a pas été discuté en séance mais après la réunion. Pourrait-il être retiré ou expliqué à tous ? Le Président de CLDR propose de supprimer ce paragraphe dudit compte rendu et de l'inscrire en divers dans celui-ci, suite à l'éclaircissement donné par Steve DE WEVERE, Echevin à l'environnement, sur l'avancée du projet. La FRW en prend bonne note.

La démission de Mme Françoise CLAEYS-BOUAERT de la CLDR, pour cause de manque de temps pour s'y investir, est actée.

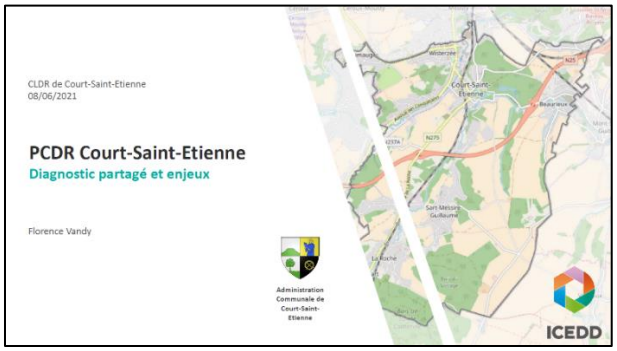
La FRW clôture ce moment d'accueil par la présentation de l'ordre du jour.

2. Présentation et avis sur le diagnostic partagé

Nicolas BOSMANS, agent de développement à la FRW, introduit cette partie en précisant la méthodologie de présentation et les attendus pour les questions/réponses : utiliser un maximum le « chat » de l'atelier en ligne. Agissant ainsi, du temps pourra être libéré pour discuter ensuite et en sous-groupes sur la partie enjeux. Cette présentation du diagnostic se veut plus concise.

La date butoir pour remettre les remarques éventuelles à l'ICEDD (Florence Vandy ; fva@icedd.be) est le mercredi 30 juin 2021.

Pour rappel, le document complet se trouve sur l'intranet ainsi que dans le dossier drive « compte rendu ».



Florence VANDY, Auteur du PCDR, explique aux participants le « making of » du document :

- Comment a été construite la matrice AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces),
- L'origine des constats,
- Le tableau excel complet des constats
- Les thématiques traitées.

Elle poursuit par la présentation de l'ensemble des matrices AFOM par thématique.

Questions / remarques de la CLDR sur le diagnostic (Chat & oralement) :

« Peut-on avoir la présentation en format PPT ? C'est parfois plus lisible sur une diapositive, même si ça fait doublon avec le document mis sur l'intranet »

- FRW : ce sera fait. La présentation en format PPT sera insérée sur l'espace drive « compte rendu » (annexe 2)

« Avez-vous développé une matrice qui englobe l'ensemble des thématiques ? Il y a des atouts et des menaces qui sont communes à plusieurs thématiques (par exemple, l'impact du développement urbain des villes tels que Mont-Saint-Guibert et LLN...) Je pense qu'une vision d'ensemble donnerait une dimension stratégique à l'ensemble. Aussi en mettant les problèmes de Court-Saint-Etienne en lien avec ceux de ses communes voisines... »

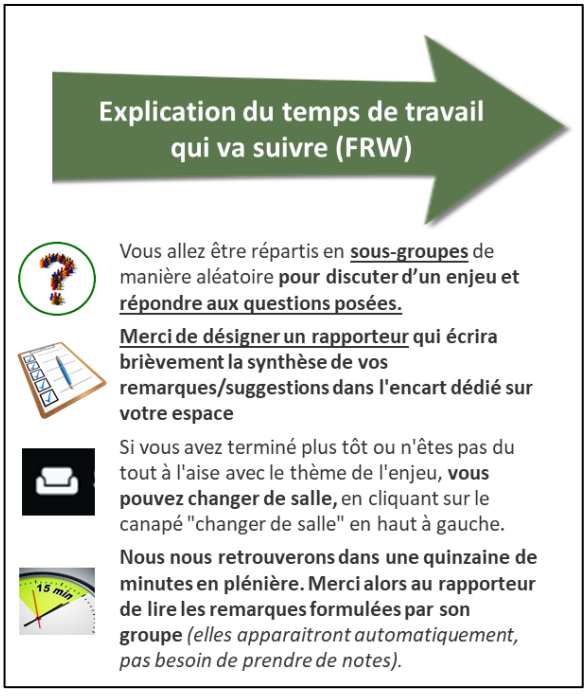
- FRW : par souci de lisibilité, l'Auteur réalise des AFOM thématiques plutôt qu'une matrice englobante. Lorsque nous serons au stade suivant de la stratégie, celle-ci sera globale, basée sur des objectifs et projets transversaux. La vision d'ensemble se remarquera davantage.
- Auteur (ICEDD) : il est en effet compliqué de faire une matrice générale. Au moment des projets, nous auront également un œil sur l'aspect transversal. Nous irons puiser dans chacune des matrices pour argumenter.

« Où avez-vous entendu que la commune a une vision en matière de mobilité cyclable ? »

- Auteur (ICEDD) : en matière de politique cyclable, la commune a récemment été retenue comme commune pilote dans le cadre de l'appel à projet régional « Wallonie cyclable ». Son dossier de candidature comportait notamment sa vision stratégique.

3. Présentation des enjeux de développement puis groupes de travail





Florence VANDY présente brièvement à la CLDR une proposition de 7 enjeux de développement pour le territoire à l'horizon de dix ans *(cfr. Intitulés des enjeux sur l'image ci-dessus).*

Laetitia LAMARCQ explique aux membres de la CLDR les consignes pour le travail en sous-groupes puis les attendus du retour en plénière *(méthode expliquée sur l'image ci-dessus*).

Chaque sous-groupe traitera ainsi un à deux enjeu(x) pendant 15 minutes.

Les **6 salles** sont définies comme suit :

- Enjeu 1 : comment gérer et sécuriser les déplacements ?
- Enjeu 2 : comment protéger et gérer les ressources naturelles ?
- Enjeux 3 et 4 : comment soutenir le secteur agricole ? Comment gérer les ressources de manière circulaire ?
- Enjeu 5 : créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- Enjeu 6 : comment développer les activités économiques et touristiques ?
- Enjeu 7 : comment mettre la communication au service des habitants ?

Les questions posées dans les sous-groupes sont les suivantes :
- CET ENJEU REPOND-IL A UN PROBLEME PRIORITAIRE D'AVENIR ?
- FAUT-IL LE REFORMULER/PRECISER ?
- Y A-T-IL DES MANQUEMENTS DANS LA SYNTHESE ?

Après ce bref temps de travail constructif, le retour en plénière permet de faire une synthèse des remarques. Ci-dessous les suggestions de la CLDR.

Remarques et suggestions de la CLDR sur les enjeux **:**

Enjeu 1 : Comment gérer et sécuriser les déplacements ?

- Enjeu prioritaire et synthèse globalement correcte. Confirmation du ressenti de manque de connexion entre les zones décentrées des grands axes → identifié par le texte et à travailler.
- Manquements : input d'un groupe de cyclistes ayant identifié des axes à travailler pour les vélos (à retrouver) + Plan communal de mobilité 2011 (!) qui identifie des axes à améliorer.
- Questionnement : « quelles interactions avec le développement d'un nouveau plan de mobilité et la Commission de mobilité ? » Davantage le caractère local et rural au sein de la CLDR et la Commission Mobilité traitera quant à elle d'autres points précis ?

Enjeu 2 : Comment protéger et gérer les ressources naturelles ?

- Remarque générale : la qualité de l'environnement est ressentie très différemment d'un hameau à l'autre.
- Proposition de question à ajouter : « comment contenir l'urbanisation ? »
- Manquement : le lien avec Mont-Saint-Guibert (projet Jaurdinia) serait par ex à ajouter. Mobilisation en cours pour sauvegarder les zones tampon (lotissement près de Beaurieux).
- Points d'attention :
    - Peu d'objectifs en faveur de la protection des ressources naturelles et peu d'actions en vue de préserver les espaces verts/ressources. Comment sensibiliser ?
    - Pollution de l'air et des nappes notamment près de Mont-Saint-Guibert : quelle influence jouée par la commune de CSE ?
    - Quid de la dépollution d'Henricot 2 : quel engagement de la commune ?
    - Peu de communication concernant le plan de secteur : révision en cours avec quels objectifs ?

Enjeux 3 et 4 : Comment soutenir le secteur agricole ? Comment gérer les ressources de manière circulaire ?

- Les deux enjeux sont prioritaires.
- Proposition de reformulation du 4 : « Comment gérer les ressources de manière circulaire ? »
- Pour l'agriculture, on parle d'agriculture biologique. Mais avoir un débat sur ce que l'on entend plus largement sur l'agriculture durable.
- Ajout de questions de synthèse au point 3 :
    - Quels sont les besoins et les attentes des agriculteurs ?
    - Comment faire connaître l'agriculture locale (peut-être à mettre avec la dernière question du point) ?

Enjeu 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

- Enjeu prioritaire → besoin de créer du lien entre habitants
- Reformulation possible car trop focus sur l'aspect culturel et sportif (besoin de lier les différents aspects)
- Manquements dans la synthèse : on peut regretter que lieux de vie et infrastructures collectives ne visent pas plus des lieux de rencontre (ex: plaines de jeux) et le développement de lien entre habitants, dont l'intergénérationnel. Ces lieux devraient être polyvalents. La gestion de l'espace public et la convivialité des places est un élément important qu'on ne retrouve pas ici. Au-delà du culturel, les maisons d'associations, des lieux partagés entre associations (tel que le Quatre Quarts) est important, et ce dans chaque village.
- Points d'attention :
    - Il faut une infrastructure bien calibrée pour chaque zone, tout en évitant la concurrence.
    - Il faut aussi tirer profit de la richesse de la commune en termes de nature et imaginer des lieux de rencontre en ce sens
    - Important de relier cette thématique à celle de la communication.

Enjeu 6 : comment développer les activités économiques et touristiques ?

- Enjeu qui a suscité peu d'inspiration dans le groupe : est-il moins prioritaire ou pas ?
- OK sur le constat mais l'aspect touristique est moins développé que l'aspect économie.
- Synthèse des enjeux : pourquoi se limiter au centre (ex : marché) ? A reformuler car restrictif (HoReCa aussi dans les villages)
- Proposition d'ajouts :
    - Comment aider les initiatives privées ou coopératives ?
    - Quid de l'offre de logements pour le tourisme dans les hameaux ?
    - Tourisme : quelle place pour soutien communal ?
- Remarque : lien étroit mobilité // tourisme : enjeu à relier ?

Enjeu 7 : Comment mettre la communication au service des habitants ?

- Enjeu prioritaire et qui a des impacts directs sur tous les autres enjeux.
- Proposition de reformulation de l'enjeu : « Comment améliorer la communication au service de tous les habitants ? »
- Synthèse des constats : OK

- Synthèse des enjeux : proposition de rajouter « comment mieux soutenir les commerçants artisans, producteurs locaux » ?

Question d'un membre de la CLDR :

« Faudra-t-il prioriser les enjeux ? »

➲ FRW : à ce stade-ci : non. La priorisation se fera au moment où la CLDR définira la stratégie globale. Elle devra choisir ses objectifs prioritaires et les 30 projets stratégiques pour le territoire et programmer l'ensemble de ces projets dans le temps (en plusieurs lots : lot 1, lot 2 et lot 3).

En conclusion et de manière générale, les enjeux sont soutenus et validés par la CLDR, moyennant quelques ajouts, remarques et points d'attention à prendre en compte pour la suite des réflexions. L'ICEDD retravaillera le document durant l'été 2021 et proposera la version finale du diagnostic partagé en Collège communal.

4. Les suites : « hackathon » de rentrée et CLDR d'automne

- **« Hackathon » de rentrée –** *Save the date*



Laëtitia LAMARCQ présente l'événement collaboratif « hackathon » (signifiant dans sa version d'origine « marathon de programmation ») prévu à la rentrée pour la CLDR (élargie à la population). L'étape qui suit la validation des enjeux consiste à construire la stratégie de développement, formulée en objectifs, et à définir les 30 projets potentiels du PCDR.

Pour ce faire, la Commune et la FRW prévoient un rassemblement des groupes de travail thématiques sur un samedi matin, le samedi 2 octobre (9h – 14h) à la salle de la Roche.

L'objectif est d'aboutir à une série d'objectifs (découlant des enjeux) et une première liste de projets potentiels/prioritaires pour le PCDR, le tout en quelques heures (principe de l'hackathon !). Aussi, certains projets pourraient déjà être approfondis dans des « pré-fiches » de projet (simplifiées).

Les avantages de ce type de réunion :

- **L'efficience** (gain de temps par rapport aux multiples soirées thématiques organisées habituellement)
- **La convivialité** (premier événement en présentiel de la CLDR, en journée)
- **La transversalité** (émulation d'idées pluri-thématiques - mix world café / forum ouvert).

La Commune prévoira une petite restauration afin de rendre cet événement le plus convivial possible.

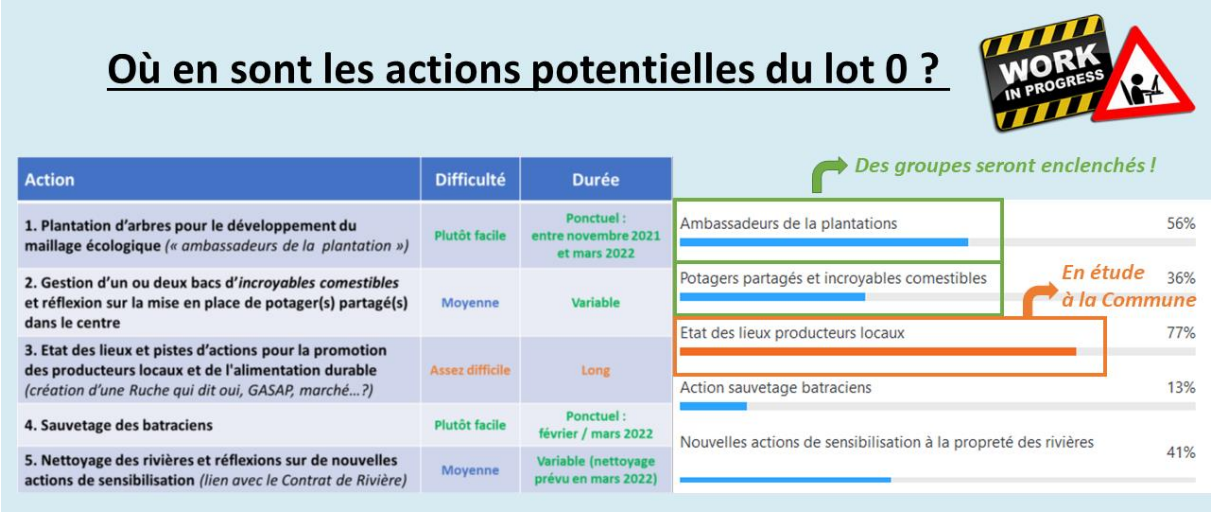
En guise de préparation à l'hackathon, la Commune enverra à la CLDR courant septembre un document préparatoire (tableau excel) **reprenant l'ensemble des idées de projets formulées lors des consultations, classées par enjeux.**

- **CLDR d'automne**

Une nouvelle CLDR sera programmée après l'événement. La date sera précisée en octobre.

L'objectif de cette réunion sera de présenter une digestion des résultats de l'hackathon et de finaliser la réflexion thématique en vue de la proposition d'une stratégie globale (tri des projets avec pour but de sélectionner 30 projets prioritaires).

5. Etat d'avancement du lot 0



Les 3 premiers groupes d'action (GA) pourront être lancés dans le cadre du lot 0. Les deux dernières actions seront mises de côté mais ne seront pas pour autant abandonnées (gestion communale).

1) GA « Ambassadeurs de la plantation » : la Commune est en train de co-construire les schémas de plantation avec les agriculteurs/producteurs (les plantations de haies longent les terres agricoles). Fin juin / début juillet : validation en Collège de tous les schémas de plantation. En septembre : commande des plants.

   ➔ **Formulaire d'inscription au GA « Ambassadeurs de la plantation » à partir du 7/8 septembre.** Un calendrier de plantations sera défini avec le groupe début octobre. Une formation à la plantation et encadrement des bénévoles serait prévue sur le

terrain vers mi-octobre avec le Patrimoine stéphanois. Les plantations démarreront dès 1er novembre jusqu'au mois de mars.

➔ **Membres d'ores et déjà volontaires pour devenir ambassadeurs :** Gaëtane COPPENS (si elle peut impliquer des élèves dans l'action) et Jean-Philippe LEFIN.

2) **GA « Incroyables comestibles et potagers » :** le cadastre des espaces verts a été mis à jour. L'installation des deux bacs « Incroyables comestibles » par la Commune au niveau du CPAS et Maison médicale est faite. Le pochoir « Incroyables comestibles » sur les bacs est en cours.

➔ Il reste à réfléchir à la **Charte d'utilisation**, qui pourrait être corédiger avec le GA. Un « groupe adoptant » d'un bac (2/3 personnes) pourrait aussi naître de ce GA. Valentine peut prévoir une réunion avec des volontaires mardi 22 juin à 20h.

➔ **Membres d'ores et déjà volontaires :** Jean-Guillaume LAHAYE, Emilie VANDAM et Ludovic NASSEL (mais pas disponibles le 22 juin) → une nouvelle date sera proposée par Valentine DE MERODE aux volontaires.

3) **Le GA potentiel « alimentation durable »** (qui a suscité le plus de plébiscites au sein de la CLDR) est en train d'être affiné par la Commune. Le but est de revenir vers la CLDR avec une proposition de méthodologie concrète et solide, aux alentours du mois de septembre.

La méthode qui se dessine est la suivante : élaboration d'un état des lieux participatif.

1er temps : une première soirée pourrait être organisée avec le GA (**par exemple en septembre**). L'objectif serait de définir ensemble ce qu'est l'alimentation durable et ensuite de réaliser un état des lieux via une cartographie collaborative en ligne pour présenter les initiatives et points de vente en alimentation durable. Cette liste reprendrait : Ruche qui dit oui, GASAP, paniers bio, magasins bio, vente à la ferme (à compléter si les participants ont d'autres idées). L'idée serait de proposer ce que la Commune a déjà recensé et que les participants amendent le projet. Le rôle du groupe serait ensuite d'enrichir la carte. Commencer sur le temps de réunion puis laisser par exemple un mois pour compléter.

2e temps : deuxième soirée pour présenter les résultats (la carte), et pourquoi pas réfléchir aux premières pistes d'actions. A noter que les pistes d'actions seront aussi abordées lors de l'hackathon puis en 2022 avec la CLDR. Les actions seront vraisemblablement plutôt réalisables en lot 1/2/3. Le lot 0 servirait à dresser l'état des lieux.

3e temps : communication aux habitants. La cartographie serait mise sur le site de la commune et sur l'application « Court-Saint-Etienne en poche ».

➔ Sophie RYELANDT donne une information à la Commune concernant la promotion des producteurs locaux : **une première liste a en effet été réalisée par le Forum stéphanois**, disponible ici : https://drive.google.com/file/d/1EPMSNLSxWc115HbTew_GfW77R3m_gGkJ/view

➔ Jean-Luc CLOSSET marque d'ores et déjà son intérêt pour rejoindre le groupe action en septembre.

4) ***Le GA potentiel « batraciens »*** a suscité peu de plébiscites au sein de la CLDR. Un appel à bénévoles sera lancé par la Commune, comme elle le fait habituellement, au moment des migrations mais il n'y aura pas de constitution de groupe action en tant que tel pour le lot 0.

➔ Jean-Philippe LEFIN souhaite être contacté lors du lancement de l'appel à bénévoles.

5) ***Le GA potentiel « nettoyage des rivières »*** sera également retiré en tant que tel du lot 0 mais un appel à bénévoles sera lancé au moment du nettoyage des rivières, comme le fait habituellement la Commune.

6. Divers et conclusion

Divers :

« Projet de la Roselière : serait-il possible d'en savoir plus ? »

➲ Steve DE WEVERE, Echevin à l'environnement : la Commune est actuellement en pourparlers avec les propriétaires des parcelles attenantes afin de faire l'acquisition d'un « grand triangle » dépassant la Roselière. La gestion du terrain se ferait par Natagora. Une zone de rencontre pourrait être prévue, pas dans la Roselière même, mais à proximité. Cette réflexion est en cours et dépendra de l'acquisition.

Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR, remercie les membres de la CLDR pour leur participation. Les retrouvailles sont donc prévues au 2 octobre, dans le cadre de l'Hackathon.

La FRW rappelle aux membres de la CLDR la date butoir pour remettre les remarques sur le diagnostic partagé à l'ICEDD : mercredi 30 juin (fva@icedd.be).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

Bienvenue à COURT-SAINT-ETIENNE

FRW ICEDD

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le jeudi 2 décembre 2021, atelier en ligne FRW
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 20 membres / 11 excusés / 19 absents***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'Auteur de PCDR (ICEDD)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation PPT de l'Auteur « Analyse des résultats de l'hackathon et proposition d'une première liste de projets pour le PCDR »
- Annexe 2 – Résultats du sondage individuel
- Annexe 3 – Résultats des travaux en sous-groupes

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 8 juin 2021**
2. **Analyse par l'Auteur de PCDR (ICEDD) des résultats de l'hackathon du 2 octobre 2021**
3. **Précision des projets prioritaires pour le PCDR : sondage individuel, temps de travail en sous-groupes puis mise en commun**
4. **Agenda et divers**

1. Accueil et approbation du compte rendu de la séance du 8/06/2021

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), souhaite la bienvenue aux participants et explique en préambule l'interface technique de l'atelier en ligne. Elle précise les consignes à respecter pour que la réunion en ligne se passe au mieux.

En l'absence de Jean-Christophe JAUMOTTE, Steve DE WEVERE préside la CLDR. Il remercie alors les membres pour leur présence en nombre malgré la tenue de cette réunion à nouveau en ligne.

Le compte rendu de la réunion de la CLDR du 08/06/2021 est approuvé sans remarque. La démission de Mr Francis BALSAT de la CLDR est actée.

La FRW clôture ce moment d'accueil par la présentation de l'ordre du jour.

2. Analyse par l'Auteur de PCDR (ICEDD) des résultats de l'hackathon du 2 octobre

Florence VANDY (ICEDD), Auteur du PCDR, rappelle les étapes précédentes du début d'élaboration du PCDR, ainsi que l'évolution du traitement des idées depuis la consultation de la population. Elle présente une analyse des résultats de l'hackathon du 2/10 (les membres étaient invités à relire le PV du 2/10 en document préparatoire).

L'ICEDD a analysé la « réponse » des projets prioritaires plébiscités le 2/10 par rapport aux enjeux de départs :

- Réponse aux enjeux (et à leur sous-questions) : « maillons faibles » ? Objectifs « orphelins » ?
- Réponse à d'éventuels points faibles du diagnostic au regard des 17 Objectifs de Développement Durable ?
- Equilibre entre les enjeux ?
- Répartition équilibrée des projets sur le territoire ?

En conclusion du processus exposé, l'Auteur propose un aménagement de la liste de projets prioritaires permettant une meilleure concordance « objectifs / projets ».



Adaptation de la liste des projets

PCDR Court-Saint-Etienne
Stratégie de Développement

Thème	Num	Projet_V3	Village	Selection
Agriculture	1	Collaborer avec la coopération "Terre en vue"	Sans objet	Ajout
Agriculture	2	Créer une ceinture alimentaire agricole	Sans objet	Ajout
Agriculture	3	Organiser des marchés de producteurs dans les villages	Non défini	Hackathon
Agriculture	4	Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	Non défini	Hackathon
Circulaire	5	Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique	Sans objet	Ajout
Circulaire	6	Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles	Sans objet	Ajout
Circulaire	7	Ajouter une gift box au recyparc	Recyparc - CSE	Ajout
Circulaire	8	Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	Non défini	Hackathon
Communication	9	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Sans objet	Ajout
Communication	10	Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	Sans objet	Ajout
Communication	11	Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	Sans objet	Hackathon
Communication	12	Créer un répertoire des associations	Sans objet	Hackathon
Déplacements	13	Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	Non défini	Hackathon
Déplacements	14	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	Commune de CSE	Hackathon
Déplacements	15	Réaménager le bois de la Ouvroux en faveur des modes actifs	Bois de la Ouvroux	Hackathon
Déplacements	16	Mettre des voiries à sens unique à Court Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	Court Village	Hackathon
Déplacements	17	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (définition de la zone + aménagement)	Non défini	Hackathon
Déplacements	18	Développer les voitures partagées électriques dans les villages	Commune de CSE	Hackathon
Economie / Tourisme	19	Créer des espaces / ateliers de co-working	Non défini	Ajout
Economie / Tourisme	20	Redynamiser le marché hebdomadaire	Court-Saint-Etienne	Ajout
Economie / Tourisme	21	Développer le tourisme à vélo	Sans objet	Ajout
Economie / Tourisme	22	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Non défini	Hackathon
Economie / Tourisme	23	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	24	Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	Non défini	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	25	Construire un complexe multisports	Non défini	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	26	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	Tangissart	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	27	Aménager la place du village à Beaurieux	Beaurieux	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	28	Améliorer la convivialité de la place Baudouin Ier à Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Cadre de vie / Infrastructures	29	Créer un aménagement convivial au mail n°11	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Ressources naturelles	30	Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles	Sans objet	Hackathon
Ressources naturelles	31	Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques...)	Sans objet	Hackathon
Ressources naturelles	32	Poursuivre l'aménagement du parc communal (Rouvroie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	Beaurieux	Hackathon

→ *Voir présentation complète en annexe 1*

Questions de clarification de la CLDR :

- Le projet de création d'un jardin/potager partagé + préservation de la zone verte à Jaurdinia ont été enlevés au vu de la faible maitrise locale de ce projet. Ne serait-il pas possible de l'inclure dans un projet plus global, au cas où l'opportunité de mise en œuvre se présenterait ?
  → Steve DW : ce serait possible via le projet plus global de valorisation des sentiers.

- Si la maitrise est partielle pour l'amélioration de la mobilité le long des routes régionales, comment améliorer cette problématique ?
  → Florence V. (ICEDD) : c'est une vaste question mais il y a toute une séries d'actions qui peuvent être menées sur les voiries communales, en ciblant certains lieux de haute fréquentation publique (écoles,...) ou encore en agissant sur la sensibilisation. Certains d'entre eux figurent dans la liste de projets prioritaires.
  → FRW : concernant les actions sur voiries régionales, il faut se référer au Plan Infrastructures et Mobilité pour tous de la Wallonie (2020-2026) pour constater ce qui est déjà prévu ou non.

- Un membre s'interroge sur les projets retirés sur base du critère de « maitrise communale ».
  → FRW : L'Auteur a travaillé de manière à proposer davantage de cohérence entre les objectifs et les projets sélectionnés. Ce n'est bien sûr qu'une base de travail que nous allons mettre en débat ensuite. Il faut par ailleurs faire attention à cette contrainte de maîtrise, c'est-à-dire de sélectionner principalement des projets qui sont réalistes et réalisables pour éviter trop de frustration lors de la mise en œuvre du PCDR. Il peut cependant y avoir dans la liste finale quelques projets de maîtrise partielle si la CLDR estime qu'ils sont réellement indispensables pour l'avenir du territoire et qu'il y a une marge de manœuvre pour avancer.

3. Précision des projets prioritaires pour le PCDR : sondage individuel, temps de travail en sous-groupes puis mise en commun



Un temps de travail est organisé afin de recueillir l'avis de la CLDR sur les résultats de l'hackathon et sur les propositions faites par l'ICEDD.

Attention, il s'agit pour cette séance d'un temps de travail de « premier avis ». Il n'y aura pas de positionnement officiel pris par la CLDR, notamment sur le choix de la liste de projet, qui est encore amenée à évoluer. Un positionnement collectif sera demandé lors de la présentation d'une proposition de stratégie globale (prochaine séance plénière en 2022).

3.1 Sondage en individuel

- Par un sondage en individuel, un avis est demandé sur le caractère « prioritaire » des projets figurant dans la liste proposée par l'Auteur sur base de l'hackathon du 2/10.
- Concrètement, il est demandé aux participants de sélectionner les projets de la liste qui, selon eux, ne sont pas prioritaires pour une inscription dans le PCDR.
- Les projets ayant recueilli au moins un tiers des voix seront discutés par la suite.

Résultats

Liste des projets considérés comme non prioritaires par au moins un tiers des participants :

24- Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s) (12 X)

16- Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes (8X)

18- Développer les voitures partagées électriques dans les villages (8X)

7- Ajouter une gift-box au recyparc (7X)

9- Renforcer l'accueil des nouveaux habitants (6X)

19- Créer des espaces / ateliers de co-working (6X)

21- Développer le tourisme à vélo (6X)

25- Construire un complexe multisports (6X)

→ *Résultats complets du sondage en annexe 2.*

Questions de clarification de la CLDR :

- Qu'est-ce que la coopérative « Terre-en-Vue » ?
  → FRW : il s'agit d'une association facilitant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs. L'association leur permet de se lancer concrètement en évitant pour une durée déterminée les problèmes liés à la pression foncière. Ils sont soutenus et mis en relation.
  → Gaëtane C : je suis actuellement leur formation d'ambassadeurs. Super coopérative.
  → FRW : pour plus d'infos : https://www.terre-en-vue.be/les-projets/
- Pouvez-vous préciser le projet « Place de Beaurieux » ?
  → Steve DW : la commune est en train d'acquérir deux parcelles rue du Grand Philippe. Le projet consisterait en un aménagement de la place de manière conviviale.

3.2 Temps de travail en sous-groupes

Ce temps de travail en sous-groupes aléatoires est destiné à préciser la liste de projets prioritaires pour le PCDR. Il est demandé à chaque sous-groupe de faire état d'éventuelles propositions d'aménagement en argumentant :

- Projets non prioritaires issus du sondage. A retenir ou non ? Pourquoi ?
- Nouvelles propositions de projets pour « maillon faibles ou chaînons manquant » (avec des liens vers cliquables vers les documents de référence) ou projets à repêcher.
- Remarques sur les objectifs.

4 sous-groupes de 5 à 6 personnes sont alors organisés sur l'atelier en ligne.

Un temps d'une vingtaine de minutes est proposé par la FRW pour pouvoir répondre aux questions.

3.3 Mise en commun

Il est demandé aux sous-groupes d'illustrer leur travail, chaque groupe disposant de plus ou moins cinq minutes pour résumer leurs débats.

Une analyse croisée en direct est effectuée puis relatée par la FRW

Les tendances ressortant des travaux en sous-groupes sont exposées ci-dessous.

→ *Résultats complets en annexe 3*

3.3.1 Projets non prioritaires issus du sondage

24- Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s) (12 X)

- Projet considéré comme trop coûteux
- Il n'est malheureusement pas possible de prévoir une piscine par commune

16- Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes (8X)

- Le sens de l'intitulé n'est pas bien compris par tous. Il devrait être précisé.
- Ce projet devrait plutôt s'inscrire dans une réflexion globale (Plan Communal de Mobilité)
- Il y a d'autres solutions plus prioritaires pour encourager les déplacements cyclistes.

18- Développer les voitures partagées électriques dans les villages (8X)

- Certains groupes trouvent que la commune n'est pas le bon échelon (à penser sur plusieurs communes)
- Certains pensent que c'est pertinent mais que la « formule de partage » est à bien murir et imaginent plutôt les « autopartages » entre habitants plutôt que des voitures partagées type Cambio.

7- Ajouter une gift-box au recyparc (7X)

- La tendance majoritaire est de penser que ce projet fait double emploi avec des initiatives existantes.
- Certains se demandent néanmoins s'il ne serait pas intéressant de préciser les besoins

9- Renforcer l'accueil des nouveaux habitants (6X)

Tous les groupes s'accordent à dire que l'accueil des nouveaux habitants est important. Toutefois :

- Vérifier ce qui se fait déjà et s'il y a des besoins importants justifiant l'inscription d'une fiche dans le PCDR
- C'est l'accueil de tous les habitants que doit être visé et pas uniquement celui des nouveaux. Dans cette idée, lien à faire avec les projets en matière de communication vers les habitants.

19- Créer des espaces / ateliers de co-working (6X)

- *Ndlr : ce projet n'a pas été traité par les sous-groupes car il a été oublié lors de l'analyse en direct des résultats du sondage. Néanmoins, il était important de noter dans ce compte rendu qu'il rejoint la liste des projets jugés non prioritaires, à première vue.*

21- Développer le tourisme à vélo (6X)

Les tendances sont « partagées » :

- Certains groupes pensent que c'est le vélo « utilitaire » qu'il faut développer en priorité.
- D'autres groupes pensent qu'il s'agit d'une ressource touristique douce, dont le développement serait relativement peu coûteux. De plus, des synergies pourraient être établies entre les investissements pour le vélo touristique et le vélo utilitaire.

25- Construire un complexe multisports (6X)

- Globalement, la tendance est de vouloir garder ce projet. Il correspond à un besoin et peut aussi jouer un rôle dans la dynamique inter-villageoises.
- Cependant, certains groupes pensent qu'il est nécessaire de préciser les besoins. Peut-être que l'utilisation de certaines infrastructures sportive scolaires pourraient combler certains d'entre eux.
- D'après certains participant, le projet serait déjà en cours. Est-il dès lors utile de l'inscrire dans le PCDR ?

3.3.2 Maillons faibles et objectifs non rencontrés

- Certains groupes pensent qu'il y a un déficit de projets pouvant répondre aux objectifs 5.1 (renforcer la politique culturelle) et 5.3 (créer des infrastructures sportives).
- Certains groupes regrettent qu'il n'y ait plus aucun projet lié au développement des énergies renouvelables (suppression d'un intitulé sur l'éolien).

Remarques / questionnements de la CLDR suite à la mise en commun :

- Serait-il tout de même envisageable de réinjecter un projet lié au développement des énergies renouvelables ?
  → Florence V. (ICEDD) : les projets à ce stade retirés le sont parce qu'ils répondent à peu d'objectif et/ou par manque de maitrise du local. Toutefois, la remarque est entendue.
  → Steve DW : la Commune est en train de finaliser un PAEDC (Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat). Celui-ci sera porté à l'approbation du Conseil communal en décembre (il sera accessible en ligne par la suite). Il y aura donc une stratégie spécifique au niveau communal. Le PAEDC comprend une fiche action consacrée à l'étude des potentialités en matière d'éolien.
  → FRW : il s'agira de voir dans la suite des réflexions si des liens plus clairs peuvent/doivent être faits entre le PCDR et le PAEDC. Le débat reste donc ouvert.
- C'était quelque peu difficile de se prononcer sur le caractère prioritaire ou non des projets uniquement sur base d'un intitulé. On ne sait pas forcément ce qu'il y a sous les mots, sous les idées de projets.
  → FRW : l'auteur , dans son travail de digestion/rassemblement des idées a notamment opéré un regroupement d'idées similaires. Les listings de projets fournis en documents préparatoires précisent les « sous-idées » associées aux intitulés actuels.

Par ailleurs ; une fois l'ossature de stratégie de développement validée, nous allons préciser les intitulés puis l'Auteur écrira des fiches-projets sur base de vos idées/contributions. Tout reste donc à co-construire.

- Projet 15 « Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs » : lorsqu'on dit « en faveur de », y intégre-t-on les modes actifs ou on évinçe-ton les voitures ? La question ne parait pas anecdotique.

  → FRW :. il est prématuré de se prononcer sur base d'un intitulé. Nous sommes ici dans une phase de « prise de température ». Par exemple, quand on parle de « pistes cyclables », il faudra bien évidemment préciser lesquelles mais c'est dans un premier temps l'idée qu'on cherche à valider ou non. Vos questions de précisions seront donc évidemment traitées dans les mois à venir.

4. Divers et conclusion

La FRW présente les prochaines étapes :

- **19/01/2022 : CLDR spéciale « BiodiverCité »** élargie à la population (report de la réunion du 23/11)
- **Février (date à fixer) : séance plénière CLDR** – Présentation et avis sur une proposition de stratégie globale de développement.

Aucun divers.

Steve DE WEVERE remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et remercie la FRW d'avoir permis aux différents avis d'être exprimés.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le 24/02/22

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Signature numérique de Nicolas Bosmans (Signature)
Date : 2022.03.03 09:24:46 +01'00'

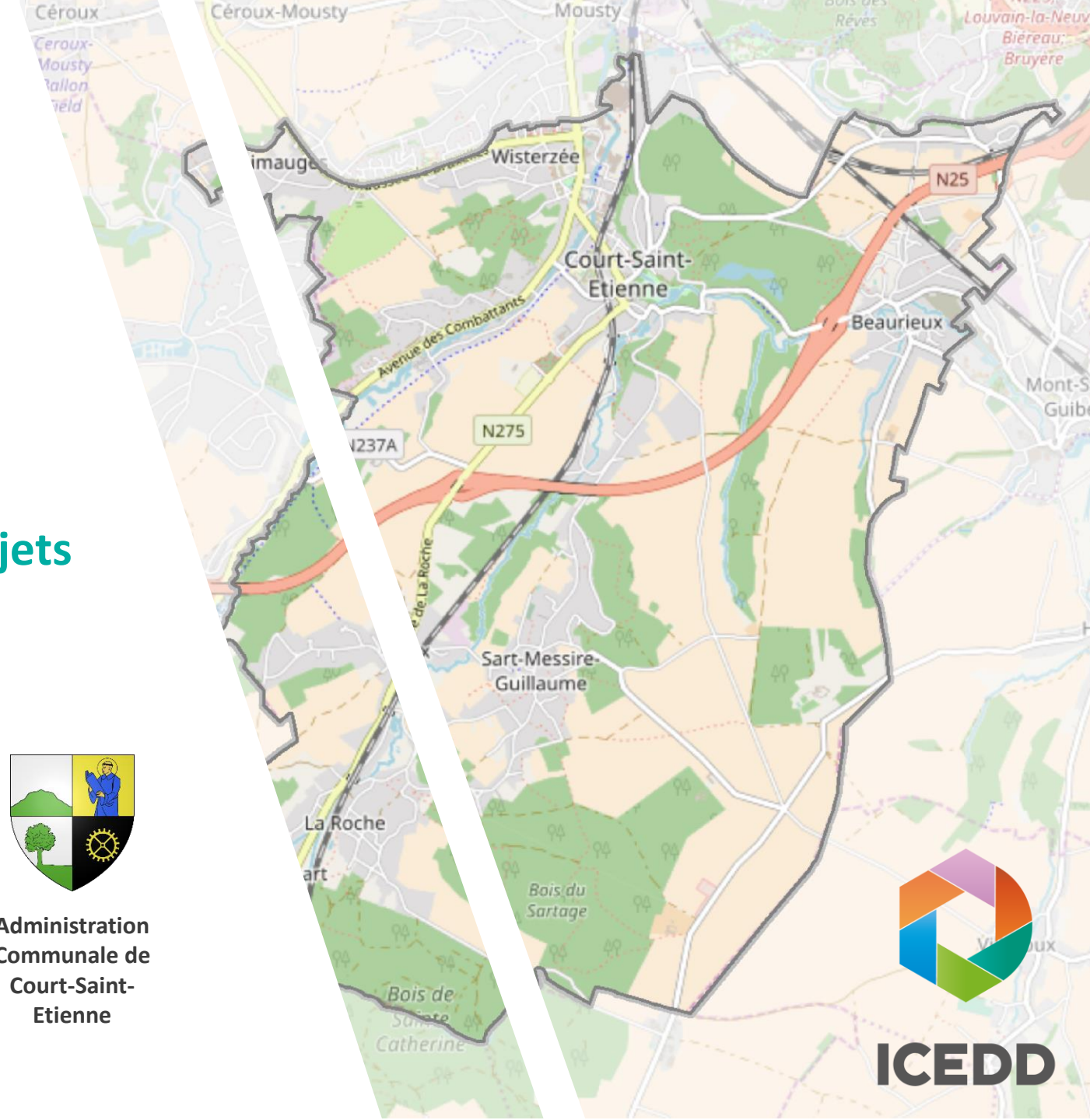
Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe Jaumotte
Echevin

CLDR de Court-Saint-Etienne
02/12/2021

PCDR Court-Saint-Etienne

Analyse des résultats de l'hackathon et proposition d'une première liste de projets pour le PCDR

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

Sommaire

1. Etat d'avancement
2. Rappel des enjeux / objectifs
3. Analyse des projets
4. Liens projets / enjeux / objectifs

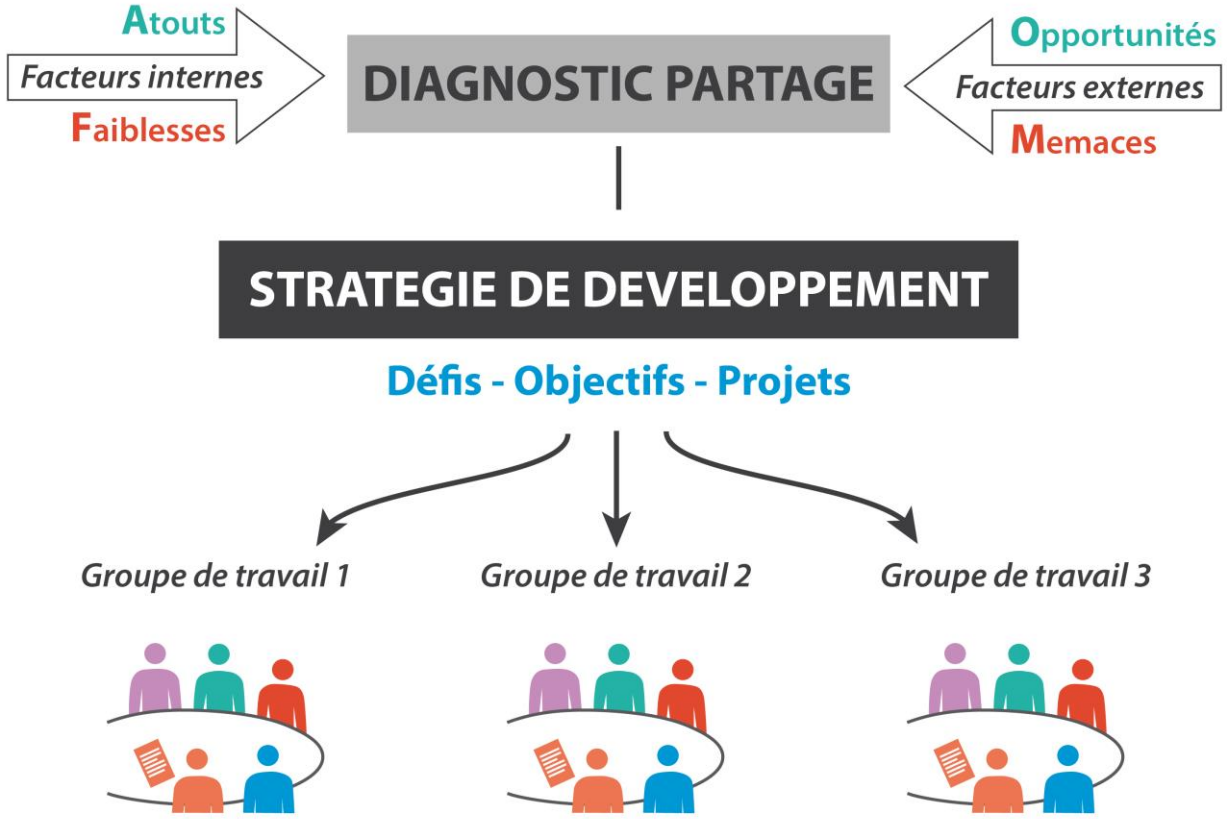
PCDR Court-Saint-Etienne

Etat d’avancement

ICEDD

Etapes du PCDR

- **A** **Caractéristiques du territoire**
  Agora 2019
- **B** **Consultation de la population**
  FRW 2020
- **C** **Diagnostic partagé**
  Juin 2021
- **D** **Stratégie de développement**
- **E** **Projets**
- **F** **Tableau récapitulatif**



PCDR Court-Saint-Etienne

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé

ICEDD

Enjeux

1. Gérer et sécuriser les déplacements



2. Protéger et gérer les ressources naturelles



3. Soutenir le secteur agricole



4. Gérer les ressources de manière circulaire



5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives



6. Développer les activités économiques et touristiques



7. Mettre la communication au service des habitants



PCDR Court-Saint-Etienne

Analyse des propositions de projets

ICEDD

Etapes d'analyse des projets

Version 1

Liste des projets initiale issue des consultations villageoises

446 idées de projet

Version 2

Travail d'analyse et de tri : regroupement, séparation, suppression (base pour Hackathon)

264 idées de projet

Catégorie Hackathon	# projets V2
Existant	14
Gestion communale quotidienne	42
Maitrise communale partielle ou nulle	54
Objectif général	51
Projet de maitrise communale	103

Version 3

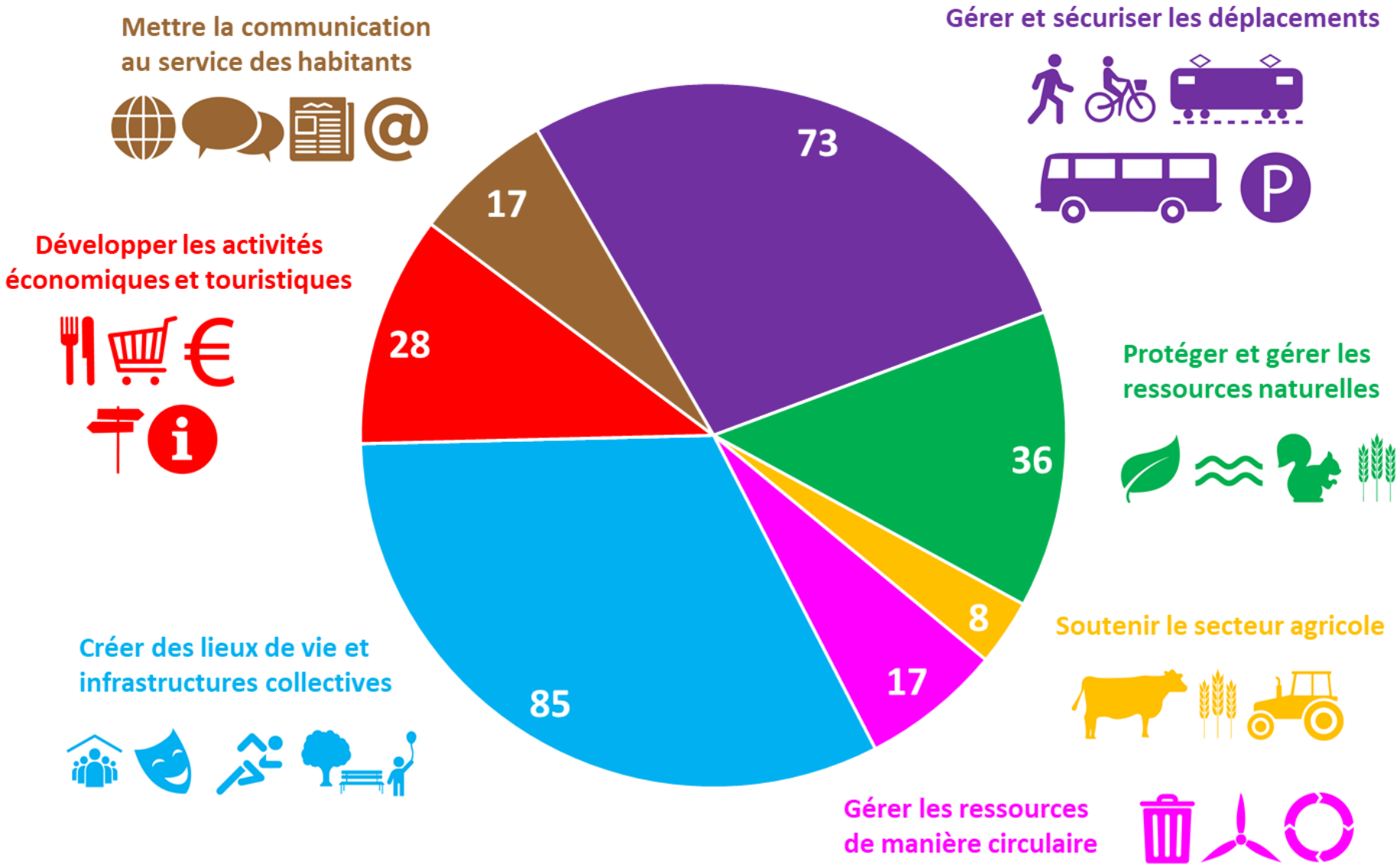
Hackathon : ajout de projets jugés manquants

293 idées de projet

Hackathon : sélection

30 projets

Répartition des idées de projet par enjeu (V2)



PCDR Court-Saint-Etienne

Liens projets / enjeux / objectifs

ICEDD

Méthodologie

1 Evaluer le lien entre les 30 projets sélectionnés et les enjeux /objectifs

Objectifs

- Identifier les projets ne répondant pas aux enjeux / objectifs
- Identifier les objectifs non couvert par les projets

Méthodologie

- Pour chacun des 30 projets, attribuer une valeur à chaque objectif selon l'impact du projet sur l'objectif visé
- Système de cotation utilisé :
  - Valeur de 1 : impact jugé direct du projet sur l'objectif
  - Valeur de 0,5 : impact jugé indirect du projet sur l'objectif
  - Valeur de 0 : impact jugé nul du projet sur l'objectif

Méthodologie

2 Adapter la liste des projets et/ou la stratégie pour assurer la « compatibilité »

Objectifs

- Remplacer les projets ne répondant pas aux objectifs par des projets plus compatibles
- Adapter la stratégie pour répondre aux mieux aux choix des projets

Méthodologie

Les projets ajoutés sont :

- Des projets issus de la listes V3 (consultations villageoises + hackathon)
- Des projets issus des catégories "Projet de maîtrise communale" ou "Projet de maîtrise communale partielle ou nulle »
- Des projets ayant reçus un nombre certain de plébiscites lors du vote de la population
- Des projets répondants au mieux aux défis et objectifs faiblement couverts par la sélection initiale des 30 projets

Attribution des cotes Projets / Objectifs

30 Projets (sélection Hackathon)

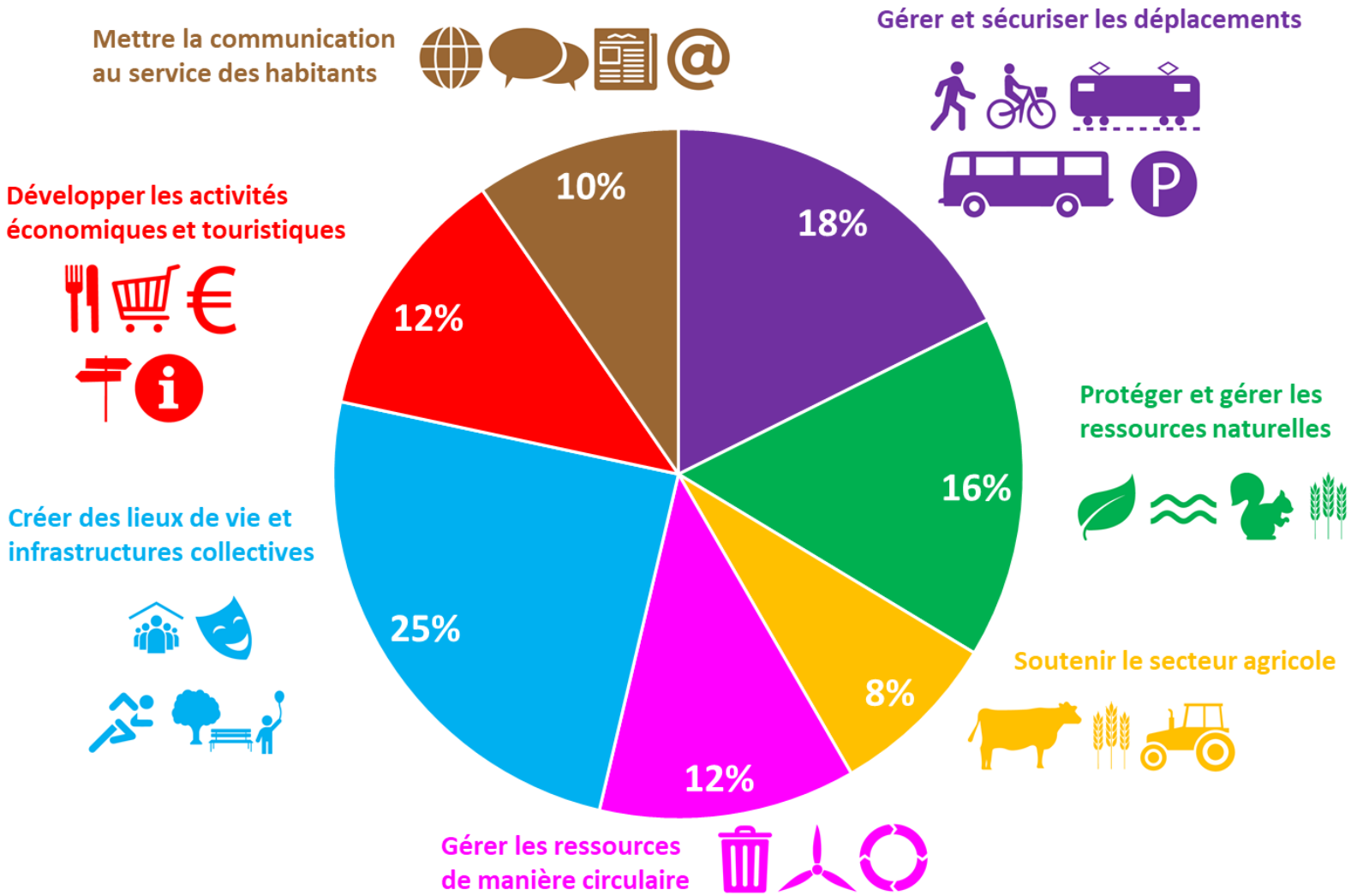
Objectifs du diagnostic partagé

Projet_V3	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	6.1	6.2	6.3	7.1	7.2	7.3	7.4
Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	1	1	1	0,5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	0	0
Organiser des marchés de producteurs dans les villages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5	1	0,5	0	0,5	0	0	0	0	0,5	0	1	0,5	0	0	0	1	0
Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0
Préserver la zone verte Jaurdinia pour le loisir des habitants	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	1	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5	0	0	0	1	0	0	0	0
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0,5	1	0,5	0,5	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	1	1	0	0	0	0	0
Créer une zone de maraichage et un jardin partagé à Jaurdinia	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0,5	1	0,5	1	0	0,5	0,5	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,5	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0
Construire un complexe multisports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	1	1	0,5	0	0	0,5	0	0	0	0	0
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	1	0	0	0	1	0	1	1
Créer des zones de rétention des eaux en amont des villages	0	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réaliser un cadastre des maisons vides pour relogement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore...)	1	0,5	0,5	0	0	0	0,5	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,5	0	0	0	1	0	0	0	0
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0
Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0,5	0	0	0,5	0	0	0	0	0
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	1	1	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	0,5	1	0	0	1	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (définition de la zone + aménagement)	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Créer un aménagement convivial au Hall n°11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	1	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0
Créer un répertoire des associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	1	0	0	0	1	0	0	1
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développer les voitures partagées électriques dans les villages	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développer les énergies solaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménager la place de village à Beaurieux	0,5	0,5	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pérenniser l'application CSE en poche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques...)	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	1	0	0,5

Analyse des projets au regard des objectifs

Projet_V3	Select_Hacka	NB OBJ	NB DEFI	SOM OBJ D&I	Choix	Remarque
Organiser des marchés de producteurs dans les villages	3	9	5	6,5	Oui	
Créer une zone de maraichage et un jardin partagé à Jaurdinia	9	9	4	6,5	Non	Maitrise limitée
Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	2	7	3	5,5	Oui	A dissocier en 2 projets distincts
Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore…)	15	8	4	5,5	Regroupement	voir projet n°6
Développer une politique en matière d'aménagament du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles	1	6	3	5	Oui	
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	7	7	3	5	Oui	
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	24	5	1	5	Oui	
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	6	6	3	4,5	Oui	
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	12	5	2	4,5	Oui	
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)	30	6	4	4,5	Oui	
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	10	6	3	4	Oui	
Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	17	5	2	4	Oui	
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	18	5	3	4	Oui	
Construire un complexe multisports	11	5	2	3,5	Oui	
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	16	4	2	3,5	Oui	
Créer un répertoire des associations	23	4	2	3,5	Oui	A élargir (producteurs…)
Aménager la place de village à Beaurieux	28	5	2	3,5	Oui	
Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	19	4	1	3	Oui	
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	20	3	1	3	Oui	
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	21	4	2	3	Oui	
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	27	3	2	3	Oui	
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	8	3	2	2,5	Oui	
Créer un aménagement convivial au Hall n°11	22	4	3	2,5	Oui	
Développer les voitures partagées électriques dans les villages	25	3	2	2,5	Oui	A élargir à l'autopartage en général?
Pérenniser l'application CSE en poche	29	2	2	2	Non	Peu d'objectif rencontré ; Existant
Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	4	2	2	1,5	Non	Peu d'objectif rencontré
Préserver la zone verte Jaurdinia pour le loisir des habitants	5	2	2	1,5	Non	Peu d'objectif rencontré ; Maitrise limitée
Créer des zones de rétention des eaux en amont des villages	13	2	1	1	Non	Peu d'objectif rencontré ; Gestion communale
Développer les énergies solaires	26	1	1	1	Non	Peu d'objectif rencontré
Réaliser un cadastre des maisons vides pour relogement	14	0	0	0	Non	Peu d'objectif rencontré ; Gestion communale

Analyse des enjeux au regard des projets



Analyse des objectifs au regard des projets

Obj Num	Obj Int	NB PJ D&I	SOM PJ D&I	Choix	Remarque
5.5	Favoriser les liens entre les habitants et entre les villages	17	11,5	Oui	/
5.2	Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives	9	8,5	Oui	/
1.1	Favoriser et sécuriser les déplacements piétons	9	7,5	Oui	/
1.2	Favoriser et sécuriser les déplacements vélos	9	7	Oui	/
5.4	Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles	8	7	Oui	/
2.1	Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité	8	5,5	Oui	/
2.3	Préserver les zones naturelles	8	5,5	Oui	/
6.3	Développer le tourisme en milieu rural	6	4,5	Oui	/
1.5	Apaiser la circulation dans les villages	4	4	Oui	/
4.1	Limiter les consommations énergétiques	5	4	Oui	/
1.3	Développer la multimodalité	4	3	Oui	/
1.4	Limiter la dépendance à la voiture personnelle	4	3	Oui	/
3.1	Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts	3	3	Oui	/
3.2	Développer l'agriculture durable	5	3	Oui	/
3.3	Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs	4	3	Oui	/
6.1	Redynamiser les activités commerciales	3	3	Oui	/
7.1	Développement les outils de communication	3	3	Oui	/
5.6	Renforcer la dynamique des associations villageoises	3	2,5	Oui	/
6.2	Favoriser le développement des activités économiques et des emplois	4	2,5	Oui	/
7.4	Favoriser les synergies entre associations	3	2,5	Oui	/
1.6	Organiser et gérer le stationnement	3	2	Oui	/
5.3	Créer des infrastructures sportives	2	2	Ajouter des projets	/
7.3	Soutenir les initiatives et festivités locales	2	2	Ajouter des projets	/
2.2	Améliorer la qualité des cours d'eau	2	1,5	Non	Peu de projets concernés : autres outils déjà disponibles
4.3	Réduire et gérer les déchets	3	1,5	Ajouter des projets	/
7.2	Soutenir la participation citoyenne	2	1,5	Non	Peu de projet concernés : commune à la manœuvre
4.2	Créer des synergies en matière de ressources entres les acteurs	2	1	Non	Peu de projets concernés : acteurs à mettre en relation ?
5.1	Renforcer la politique culturelle communale et locale	0	0	Ajouter des projets	Pas de projet concerné : A transformer en projet ?

Adaptation de la liste des projets

Enjeu Nom	Num	Projet_V3	Village	Selection
Agriculture	1	**Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"**	**Sans objet**	**Ajout**
Agriculture	2	**Créer une ceinture alimentaire agricole**	**Sans objet**	**Ajout**
Agriculture	3	Organiser des marchés de producteurs dans les villages	Non défini	Hackathon
Agriculture	4	Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	Non défini	Hackathon
Circulaire	5	**Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique**	**Sans objet**	**Ajout**
Circulaire	6	**Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles**	**Sans objet**	**Ajout**
Circulaire	7	**Ajouter une gift-box au recyparc**	**Recypark - CSE**	**Ajout**
Circulaire	8	Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	Non défini	Hackathon
Communication	9	**Renforcer l'accueil des nouveaux habitants**	**Sans objet**	**Ajout**
Communication	10	**Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques**	**Sans objet**	**Ajout**
Communication	11	Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	Sans objet	Hackathon
Communication	12	Créer un répertoire des associations	Sans objet	Hackathon
Déplacements	13	Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	Non défini	Hackathon
Déplacements	14	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	Commune de CSE	Hackathon
Déplacements	15	Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	Bois de la Quenique	Hackathon
Déplacements	16	Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	Court-Village	Hackathon
Déplacements	17	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	Non défini	Hackathon
Déplacements	18	Développer les voitures partagées électriques dans les villages	Commune de CSE	Hackathon
Economie / Tourisme	19	**Créer des espaces / ateliers de co-working**	**Non défini**	**Ajout**
Economie / Tourisme	20	**Redynamiser le marché hebdomadaire**	**Court-Saint-Etienne**	**Ajout**
Economie / Tourisme	21	**Développer le tourisme à vélo**	**Sans objet**	**Ajout**
Economie / Tourisme	22	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Non défini	Hackathon
Economie / Tourisme	23	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	24	Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	Non défini	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	25	Construire un complexe multisports	Non défini	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	26	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	Tangissart	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	27	Aménager la place de village à Beaurieux	Beaurieux	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	28	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Lieux de vie / Infrastructures	29	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	Court-Saint-Etienne	Hackathon
Ressources naturelles	30	Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles	Sans objet	Hackathon
Ressources naturelles	31	Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)	Sans objet	Hackathon
Ressources naturelles	32	Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	Beaurieux	Hackathon

Projets ajoutés

Enjeu Nom	Num	Projet_V3
Agriculture	1	Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"
Agriculture	2	Créer une ceinture alimentaire agricole
Circulaire	5	Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique
Circulaire	6	Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles
Circulaire	7	Ajouter une gift-box au recyparc
Communication	9	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants
Communication	10	Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques
Economie / Tourisme	19	Créer des espaces / ateliers de co-working
Economie / Tourisme	20	Redynamiser le marché hebdomadaire
Economie / Tourisme	21	Développer le tourisme à vélo

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

Parmi les 32 projets proposés par l'Auteur sur base de l'hackathon du 2/10, cochez les projets qui ne vous paraissent PAS PRIORITAIRES et ne devraient donc PAS FAIRE L'OBJET D'UNE FICHE PROJET.

Vous pouvez sélectionner plusieurs réponses

1-Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"	2% (2)
2-Créer une ceinture alimentaire agricole	3% (4)
3-Organiser des marchés de producteurs dans les villages	2% (2)
4-Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	3% (3)
5-Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique	1% (1)
6-Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles	3% (4)
7-Ajouter une gift-box au recyparc	6% (7)
8-Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	1% (1)
9-Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	5% (6)
10-Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	3% (4)
11-Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	3% (4)
12-Créer un répertoire des associations	4% (5)
13-Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	0% (0)
14-Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	0% (0)
15-Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	3% (3)
16-Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	7% (8)
17-Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	2% (2)
18-Développer les voitures partagées électriques dans les villages	7% (8)
19-Créer des espaces / ateliers de co-working	5% (6)
20-Redynamiser le marché hebdomadaire	1% (1)
21-Développer le tourisme à vélo	5% (6)
22-Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	2% (2)
23-Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	2% (2)
24-Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	10% (12)
25-Construire un complexe multisports	5% (6)
26-Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	3% (3)
27-Aménager la place de village à Beaurieux	3% (3)
28-Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	1% (1)
29-Créer un aménagement convivial au Hall n°11	3% (3)
30-Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)	2% (2)
31-Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques...)	3% (3)
32-Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne	3% (4)

Remarque :
20 participants au sondage.
Attention, pourcentages non corrects car se basent sur les participants à l'atelier. Or, 4 participants à l'atelier n'ont pas participé au sondage (2 FRW, 1 Auteur, 1 adm com).

Sous-groupe 1

1) Concernant les projets non prioritaires issus du sondage, pensez-vous qu'ils sont malgré tout à retenir ou pas ? Pourquoi ?

7 - ajouter une gift box au recyparc : existe déjà par ailleurs
9 - renforcer l'accueil des nouveaux habitants : important quand on ne connait personne, peut être à gérer au niveau communal, vérifier ce qui existant
16- Mettre des voiries à sens unique à Court-Village pour les cyclistes : pourrait être intéressant mais à préciser quelles sont les voiries qui pourraient être mises à sens unique
18- Développer l'auto partage : peut être à réfléchir à une échelle plus macro
21- Développer le tourisme à vélo : il faut d'abord renforcer la sécurité générale
24 - Construire une piscine ou zone de baignade : coût très important
25- Construire un complexe multisports : intéressant à reprendre, renforcer la dynamique intervillage

2) Avez-vous de nouvelles propositions de projets concernant les « maillon faibles ou chaînons manquant » mis en évidence par l'auteur

3) Avez-vous des remarques concernant les objectifs présentés par l'Auteur?
Difficile de maintenir un dynamisme au niveau des activités et festivités locales

Sous-groupe 2

1) Concernant les projets non prioritaires issus du sondage, pensez-vous qu'ils sont malgré tout à retenir ou pas ? Pourquoi ?

==========
A Garder:
==========
18 voiture partagee

==========
OK pour laisser tomber :
==========

7 Giftbox
24 Multisport salle de gym existe au college
25 Piscine
==========
Balle au centre:
==========
9 nouveau habitant : informer les nouveaux stephanois de ce qui se passe sur CSE
16 voiries sens unique : voir d'abord à favoriser le cyclable + risque d'être contre productif sur l'accès aux comemrces locaux + le 17 (30km) est plus pertinent
21 tourisme a velo : points de noeuds existe mais serait plus pour mettre en valeur CSE point de vue tourisme

2) Avez-vous de nouvelles propositions de projets concernant les « maillon faibles ou chaînons manquant » mis en évidence par l'auteur
Lieux de Culture existants (au sens artistiques) à mettre en évidence

3) Avez-vous des remarques concernant les objectifs présentés par l'Auteur?

Sous-groupe 3

1) Concernant les projets non prioritaires issus du sondage, pensez-vous qu'ils sont malgré tout à retenir ou pas ? Pourquoi ?

+ tourisme vélo : important, peu coûteux et permet de valoriser les aménagements qui doivent être réalisés pour la mobilité douce)
+ complexe multisport (après un diagnostic des besoins et des possibilités d'utiliser les salles présentes dans les établissements scolaires)

piscine
autopartage
Voiries en sens unique
Gift box
Accueil nouveaux hab

2) Avez-vous de nouvelles propositions de projets concernant les « maillon faibles ou chaînons manquant » mis en évidence par l'auteur

3) Avez-vous des remarques concernant les objectifs présentés par l'Auteur?

5.1. Renforcer la politique culturelle et locale ne comporte pas de projet
7.3

Sous-groupe 4

1) Concernant les projets non prioritaires issus du sondage, pensez-vous qu'ils sont malgré tout à retenir OUI ou pas NON ? Pourquoi ?
-Gift box : Simple à mettre en place
-Accueil nvx habitants : OUI important
-Sens unique Court-Village : NON fait partie du projet mobilité à vélo et dans le centre
-Voitures autopartagées : Ne pas éliminer cette question, mais réfléchir à ne pas garder le tout à la voiture (Combiner Cambio, Cozycar ou équivalent (entre voisins)
-Tourisme à vélo : NON
-Piscine : NON
-Complexe multisports : projet déjà dans les cartons

2) Avez-vous de nouvelles propositions de projets concernant les « maillon faibles ou chaînons manquant » mis en évidence par l'auteur

Débat sur les projets éliminés entre autres projets en lien avec les E renouvelables

3) Avez-vous des remarques concernant les objectifs présentés par l'Auteur?

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le jeudi 24 février 2022, réunion en mode hybride
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 16 membres (7 présentiel / 9 en ligne ; 13 citoyens / 3 quart communal) 8 excusés / 26 absents***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'Auteur de PCDR (ICEDD)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation PPT de l'Auteur « ossature de la stratégie globale de développement »

Ordre du jour :

1. **Accueil communal et accueil technique**
2. **Présentation de la nouvelle ossature de stratégie globale de développement / ébauche de partie D du PCDR et avis**
3. **Explication de la phase de programmation dans le temps des projets : enjeux et grandes étapes**
4. **Seconde consultation en ligne : explications**
5. **Le point sur les projets du lot 0**
6. **Approbation des PV du 02/12/21 et 19/01/22**
7. **Divers**

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR, souhaite la bienvenue aux membres. Il remercie la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour l'organisation de cette réunion sous format hybride et excuse Steve DE WEVERE et Mélanie LAROCHE.

La réunion se tenant en mode hybride, Nicolas BOSMANS, agent de développement à la FRW, donne quelques consignes à respecter pour que la réunion se passe au mieux.

La FRW clôture ce moment d'accueil par la présentation de l'ordre du jour. Florence VANDY, Auteur du PCDR, devant quitter la réunion à 20h15, le point concernant la stratégie (partie D) est proposé en premier lieu. Exceptionnellement, l'approbation des PV des précédentes réunions se tiendra en fin de séance.

2. Présentation de la nouvelle ossature de stratégie globale de développement / ébauche de partie D du PCDR et avis

2.1 Présentation

Présentation de l'ICEDD en annexe 2

Florence VANDY (ICEDD), Auteur du PCDR, rappelle les étapes précédentes d'élaboration du PCDR.

Sur base des remarques faites par la CLDR le 2/12 et par ensuite en réunion de coordination (Commune/Auteur/SPW/FRW) le 15/12, l'ICEDD a établi une première version d'ossature de stratégie de développement (partie D).
Celle-ci a été envoyée en document préparatoire avec l'invitation à cette séance.

Florence V. fait état des évolutions importantes depuis la CLDR précédente :

- **Deux enjeux ont été regroupés.** Il s'agit de l'enjeu n°2 « protéger et gérer les ressources naturelles » et de l'enjeux n°4 « gérer les ressources de manière circulaire » → la stratégie globale passe ainsi de 7 enjeux à 6 enjeux.
- **Des objectifs redondants ont été regroupés.**
  - Par ex : les objectifs 1.1 et 1.2 ont été regroupés pour s'intituler « favoriser et sécuriser les modes actifs » ainsi que les objectifs 5.4 et 5.5 pour s'intituler « Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises »
- **Des objectifs sans projets ont été supprimés.**
  - Par ex : l'objectif 7.2 « soutenir la participation citoyenne » (réalité transversale)
- **Des reformulations ont été proposées,** tant dans le texte de justifications que dans les intitulés de projets.
  - Par ex : « renforcer les outils de communication » plutôt que « développer les outils de communication » ou encore « le manque d'attractivité d'une partie du centre » plutôt que « le manque d'attractivité du centre » (propos à mesurer)
- **Des intitulés de projets restent encore à préciser,** ce qui fera l'objet de la prochaine étape de travail
  - Par ex : le projet au Bois de la Quenique (localisation non précise)

En conclusion, l'Auteur propose un **aménagement de la liste des 30 projets prioritaires :**

ENJEUX	PROJETS
1 **Gérer et sécuriser les déplacements** 	1. Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins 2. Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins 3. Favoriser les déplacements actifs autour des écoles 4. Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs (section à préciser) 5. Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes 6. Développer les voitures partagées dans les villages
2 **Protéger et gérer les ressources naturelles** 	7. Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne 8. Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques...) 9. Renforcer la politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC) 10. Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique et organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles 11. Evaluer le potentiel biomasse en matière d'énergie et envisager le développement en collaboration avec les communes voisines 12. Gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique (trame noire)
3 **Soutenir le secteur agricole** 	13. Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux 14. Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs / producteurs
4 **Créer des lieux de vie et infrastructures collectives** 	15. Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne 16. Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart 17. Créer un aménagement convivial au Hall n°11 18. Aménager une place de village à Beaurieux 19. Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers / vergers) 20. Construire une salle de gymnastique contiguë au complexe sportif à rénover à côté du Collège Saint-Etienne 21. Permettre une plus grande disponibilité du Foyer (Centre culturel du Brabant wallon) aux associations locales
5 **Développer les activités économiques et touristiques** 	22. Développer les espaces / ateliers de co-working 23. Redynamiser le marché hebdomadaire 24. Accroitre l'attractivité du centre et des commerces 25. Développer des itinéraires de promenades via les sentiers
6 **Mettre la communication au service des habitants** 	26. Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations 27. Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire : associations, producteurs, commerçants... 28. Renforcer l'accueil des nouveaux habitants 29. Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques 30. Organiser annuellement un fête de la musique

2.2 Remarques de la CLDR

2.2.1. Remarques concernant les objectifs

- À la lecture de la partie D, pages 10 et 11, il est envisagé de « favoriser le développement des activités économiques et des emplois » et d'« accroitre l'attractivité du centre et des commerces» sans que l'enjeu « gérer et sécuriser les déplacements » soit concerné. Comment les clients et employés vont-ils venir ? Qu'en est-il exactement ?
  - ↳ Auteur : votre remarque est pertinente, c'est un oubli de notre part. Nous cocherons la case en indiquant un lien indirect entre l'attractivité du centre et la mobilité.
- L'objectif 5.2 « créer des infrastructures sportives » a été modifié en « renforcer et moderniser les infrastructures sportives ». Pouvez-vous expliquer pourquoi la transmutation s'est faite et

sur quelle base d'analyse ? A noter qu'il n'existe plus qu'un seul projet sportif en lien avec la salle de gymnastique, cela semble peu. D'autres projets de mutualisation / coopération avec des communes avoisinantes pourraient-ils apparaître ?

- Auteur : lors de la discussion avec le Collège communal, il a été signalé qu'un grand nombre d'infrastructures sportives existait déjà, au niveau communal comme supra-communal. Le besoin serait donc à priori déjà rencontré. Le Collège signale qu'il y a déjà un grand projet de création en cours (la salle de gymnastique). L'objectif visé serait donc plutôt de moderniser les infrastructures (dont le complexe sportif contigu à la salle de gym) et de permettre leur développement. Il serait aussi à priori possible d'envisager l'élargissement des activités et des infrastructures puisque les objectifs parlent de renforcement et diversification. Les projets seront bien évidemment affinés lors des prochaines étapes. La question de la transcommunalité sera à avoir en tête.

- L'objectif 7.2 « soutenir la participation citoyenne » a été retiré. Pourquoi ? N'est-ce pas dommageable de ne pas soutenir cet objectif ?
  - Auteur : pour qu'un objectif soit maintenu, il faut qu'il y ait des projets concrets reliés à cet objectif sans quoi cela n'est pas pertinent ni cohérent. Le PCDR avec sa trentaine de projets à mettre en œuvre requiert d'activer la participation citoyenne et ce de manière transversale et continue. L'objectif a donc été retiré car la participation sera d'office intégrée au processus.

2.2.2. Remarques concernant les projets

- Pourquoi abandonner le projet « évaluer le potentiel éolien et envisager le développement d'un parc » alors qu'au niveau de l'arbre de la Justice, un projet serait éventuellement possible ? C'est dommage de limiter les projets énergétiques au seul projet de l'étude biomasse. Il existe des projets novateurs mêlant l'éolien et les panneaux solaires (sur toits plats). La proposition pourrait-elle être plus large et ambitieuse ?
  - Auteur : le Collège communal a identifié que le potentiel éolien était faible sur le territoire en comparaison avec le potentiel de la biomasse.
  - Commune : Sur base du CoDT, le seul endroit qui serait possible serait le plateau du champ de Court, ce qui ne parait pas pertinent. Sur le plateau de l'arbre de la justice, ce n'est pas possible d'installer une éolienne d'un point de vue réglementaire.
  - FRW : la Commune a validé son PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat) en décembre 2021. L'Auteur et la Commune pourront faire le lien entre le PAEDC et le PCDR et vérifier s'il est pertinent d'élargir l'intitulé du projet d'étude de la biomasse, sans pour autant faire de doublons.

- Concernant le projet « réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs (section à préciser) », pourquoi parle-t-on juste d'une section ? Quelle est la complémentarité avec le projet déjà validé par le Conseil communal et déposé dans le cadre de « Wallonie Cyclable » ?
  - Commune : il faut savoir que la rue de la Quenique va jusqu'à Beaurieux, il sera donc important de situer le tronçon au niveau du bois.
  - FRW : les subsides en Développement Rural peuvent en effet venir compléter un investissement réalisé dans le cadre de Wallonie Cyclable, les tronçons de pistes cyclables étant par exemple onéreux. Aussi, il faudra veiller à préciser l'intitulé et à vérifier que le projet soit complémentaire à celui déposé pour « Wallonie Cyclable ». Cela fera l'objet de l'étape de travail suivante.

- A propos du projet « améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er », serait-il possible d'élargir l'intitulé pour intégrer la notion de végétalisation ? C'est ce qui a été présenté et voté en Conseil communal.

- Auteur : lorsqu'on parle de convivialité, est souvent inclus la notion de végétalisation. Il est néanmoins tout à fait possible d'intégrer cet aspect dans le titre pour être plus précis.

- L'enjeu agricole semble peu développé alors que nous sommes en territoire rural. Deux projets sont-ils suffisants dans le cadre du PCDR ?
  - Auteur : certains « anciens projets » de l'enjeu agricole n'ont pas disparu mais ont été regroupé ou ont migré vers d'autres enjeux. Le seul projet qui a été supprimé concerne la ceinture alimentaire agricole car l'échelle pertinente d'analyse et d'action se situent au niveau supra-communal. La Province a déjà développé un projet en ce sens. A noter aussi que s'il reste actuellement deux projets, se sont des projets conséquents à impact important qui toucheront directement les agriculteurs et producteurs locaux.

- Le projet de fête annuelle de la musique pourrait-il intégrer un parcours d'artiste, sachant que le parcours d'artiste actuel vit sa dernière édition cette année ?
  - Commune : il serait possible d'intégrer ce parcours mais il faudra évaluer la faisabilité et le portage que cela suppose.

- Dans la stratégie, page 5, il est indiqué « des petits plus » dont le Schéma de Développement Communal (SDC). Pourquoi signaler ce point ici ? Pourquoi l'appeler « petit plus » et pourquoi ce SDC se retrouve dans la liste des projets s'il est déjà enclenché ?
  - FRW : l'Auteur a voulu via la terminologie « petit plus » rappeler des éléments de contexte et d'actualité importants. Le SDC était une idée de projet particulièrement soutenue lors de l'Hackathon (ayant récoltée le plus de plébiscites).
  - Commune : le SDC est inscrit au budget communal 2022, la volonté politique est donc bien présente pour lancer le processus. Le cahier des charges doit encore être fait. Le SDC sera ensuite à développer et à renforcer, d'où l'intérêt qu'il figure dans le PCDR. Au niveau participatif, la CCATM sera consulté et il y aura une enquête publique.

- Que ferez-vous de toutes nos remarques et suggestions ?
  - FRW : l'objectif de la séance est de valider une étape de travail pour avancer vers une consultation citoyenne en mars, en partant d'une base de 30 projets. Toutes vos remarques et suggestions sont notées et permettront de faire évoluer la stratégie et les fiches-projets du PCDR. Une actualisation de cette partie D va être faite par l'Auteur, tenant compte de vos avis et en lien avec les décisions du Collège communal.

2.3 Conclusion : avis de la CLDR

A l'unanimité, la CLDR marque son accord sur l'ossature de stratégie et valide le fait d'avancer sur cette base, moyennant les remarques et suggestions émises, et notamment :

- **Projet 11: la demande « d'élargir les perspectives » concernant l'évaluation du potentiel des énergies renouvelables et de ne pas le restreindre à la seule biomasse, et ce en bonne synergie avec le PAEDC récemment adopté par la Commune.**
- **Etudier la possibilité d'intégrer le parcours d'artiste dans l'organisation des fêtes de la musique (projet 30)**
- **D'une manière générale, penser dans la suite des réflexions sur les projets aux possibilités de collaborations transcommunales, et notamment pour les objectifs sportifs (4.2 et 4.3).**

3. Explication de la phase de programmation dans le temps des projets : enjeux et grandes étapes

3.1 Présentation de la FRW

N. BOSMANS explique les prochaines étapes de l'élaboration du PCDR qui occuperont la CLDR d'ici la fin du semestre, à savoir l'affinage des intitulés de projets et leur programmation dans le temps.

Le travail « d'affinage » a pour but de préparer la réflexion sur la programmation dans le temps des projets. L'intention est de préciser la vision des projets : orientation générale du projet, grandes options, caractère opérationnel, degré d'ampleur financière, ... La réflexion détaillée sur les projets ne se fera cependant qu'à l'écriture des fiches projets, après la programmation dans le temps.

Cette vision « affinée » des projets devrait permettre de mieux les programmer dans le temps.
La programmation des projets dans le temps des projets a pour objectif de planifier la mise en œuvre des différents projets de manière équilibrée, cohérente et réalisable. La programmation est établie en tenant compte de plusieurs éléments : la maturité des projets (degré de précision, indentification du porteur, …), leur ampleur, l'équilibre des thématiques, le plébiscite de la CLDR et des habitants, les opportunités de réalisation, les budgets disponibles, le coût des projets, …

La répartition des projets en lots de réalisation va également influer sur la phase suivante d'écriture des fiches projets.

Le PCDR se composera de 3 lots de projets :

- **Lot 1 : projets à court terme** (à enclencher endéans les trois premières années). Les fiches projets devront être très détaillées (dont localisation, porteurs de projets et budget).
- **Lot 2 : projets à moyen terme** (à enclencher endéans les six premières années). Les fiches seront plus partielles (sans budget prévisionnel et la localisation ne devra pas être obligatoirement déterminée).
- **Lot 3 : projets à long terme** (à enclencher d'ici la fin de la validité du PCDR). Fiche comportant une brève justification du projet et sa liaison avec la stratégie.

N. BOSMANS insiste sur le fait qu'il existe une souplesse par rapport à la programmation dans le temps qui sera définie :

- D'ici la fin de l'élaboration du PCDR : en fonction de l'évolution des réflexions lors de la rédaction des fiches projets.
- Durant la phase de mise en œuvre (en fonction d'opportunité, d'évolution du contexte, etc.)

Concrètement, le planning suivant est proposé :



3.2 Questions/Remarques de la CLDR :

- Les projets du lot 3 (à long terme) seront-ils bien menés dans les 10 ans du PCDR ?
  - FRW : exactement, ils sont à mener dans les 10 ans de la mise en œuvre du PCDR. A noter que des projets du lot 3 peuvent être réalisés plus tôt, la programmation restante flexible (au regard des opportunités).

- Jusqu'où ira notre rôle dans la consultation en ligne puis l'élaboration des fiches projets ?
  - FRW : concernant la consultation en ligne, votre rôle est de relayer l'information au maximum et de venir donner un maximum d'idées en tant que membre de la CLDR et citoyen stéphanois. Concernant l'élaboration des fiches projets, il faut préciser qu'un projet du lot 1 aura une fiche-projet très détaillée comparativement à ceux des autres lots. La CLDR sera consultée sur les intentions et la programmation. Il y aura des groupes de travail pour enrichir le contenu des fiches et l'Auteur de PCDR se chargera de la rédaction, en lien avec la Commune et la FRW. Lorsque les fiches-projets seront activées (après approbation du PCDR, en phase de mise en œuvre), elles seront à nouveau affinées et actualisées. Tout ne doit donc pas être fixé et précis comme si l'on réalisait le projet dans un mois. Le Bureau d'études qui sera engagé au moment de l'activation d'une fiche sera là pour réaliser ce qu'on appelle « l'avant-projet », comprenant des esquisses et un budget actualisé. Ces esquisses seront discutées avec la CLDR en temps voulu.

- Certains projets sont déjà activés par ailleurs, prenons l'exemple du projet de réseau cyclable inscrit dans « Wallonie Cyclable » (WalCy). Si c'est déjà « dans le pipe », que vient apporter en plus le PCDR ?
  - FRW : les subsides du Développement Rural peuvent venir compléter l'existant sur une échelle de 10 ans. Cela permet de pouvoir faire de nouveaux investissements, de prévoir de nouvelles opportunités. Sur la question des pistes cyclables par exemple, de nouveaux tronçons pourraient être envisagés, en complément de WalCy.

- N'avez-vous pas des craintes de communication et de cohérence entre les différentes instances consultées (CCATM, CCM, CLDR, Budget participatif…) ? Est-ce que ces groupes ne risquent pas de « se marcher sur les pieds » ? Comment imbrique-t-on ces différents projets et processus ?

- Commune / FRW : c'est notre rôle d'y veiller afin qu'il n'y ait pas de doublon avec le PCDR. L'Auteur de PCDR doit veiller à faire l'intégration des documents issus des différents programmes et communiquer avec le personnel communal pour obtenir ce qui est nécessaire. La part politique de la CLDR doit veiller de son côté à faire les ponts entre les commissions pour arriver, *in fine*, dans une logique de synergies.

4. Seconde consultation en ligne : explications

Une seconde consultation en ligne des stéphanois aura lieu **du 14/03/22 au 27/03/22** sur la plateforme de participation de la FRW, à l'adresse suivante : https://participation.frw.be/fr-BE/folders/court-saint-etienne

Elle aura pour objectifs :

- **De présenter la trentaine de projets qui feront l'objet d'une rédaction de fiches projets**
- **De demander aux habitants :**
  - **d'apporter des idées pour enrichir la description des projets** (proposer si nécessaire une localisation, identifier les personnes, associations, partenaires qui pourraient contribuer, mettre en œuvre, porter le projet ou encore partager toutes informations, points d'attention ou éléments utiles à la bonne marche du projet).
  - **de plébisciter les projets qui leur tient à cœur.** *Attention, il ne s'agit pas d'un vote. Le plébiscite servira uniquement d'indicateur pour la phase ultérieure de programmation dans le temps des projets*
  - **de partager les projets et d'inviter leurs voisins à participer**

L. LAMARCQ présente ensuite l'exemple vécu en 2020 sur Chastre



En termes de communication, il existe déjà près de 200 personnes qui se sont inscrites à la première consultation en ligne. Celle-ci recevront un courriel d'invitation à participer à cette seconde consultation. Une communication plus large sera également organisée avec les différents outils communaux (site internet, Facebook, newsletter...).

La FRW propose à la CLDR de relayer un maximum l'information, étant porte-parole du PCDR.

Questions/Remarques de la CLDR :

- La consultation en ligne portera donc bien sur 30 intitulés de projets ? N'est-ce pas difficile ?
  - FRW : les intitulés seront précisés dans la partie descriptive via les « sous-idées » reliées à l'intitulé et issues des consultations citoyennes et via l'existant. L'objectif de la consultation est bien d'enrichir/affiner les intitulés, en proposant du contenu, en donnant son avis sur ce qu'on pourrait indiquer « sous ces mots ».

5. Le point sur les projets du lot 0

5.1. Présentation

L. LAMARCQ présente l'état d'avancement des projets du lot 0 depuis la dernière CLDR de juin 2021 où une information avait été transmise et les choix des projets arrêtés.

Trois groupes d'action (GA) ont été lancés ou seront lancés dans le cadre du lot 0 :

- GA « Ambassadeurs de la plantation » (terminé)
- GA « Incroyables comestibles et potagers » (en cours)
- GA « Alimentation durable : état des lieux et cartographie des acteurs » (était en réflexion à la Commune : sera lancé en 2022)

Deux actions ont été mises de côté dans le cadre du PCDR mais n'ont pas été pour autant abandonnées (gestion communale) : le GA sauvetage des batraciens et le GA nettoyage des rivières.

GA « Ambassadeurs de la plantation » (terminé)

Rappel 2021 : la Commune (service Environnement) a réalisé la co-construction des schémas de plantations avec les agriculteurs et producteurs. Le Collège communal a validé tous les schémas de plantation à l'été 2021. En septembre, les commandes des plants ont eu lieu.

Septembre 2021 : Un formulaire d'inscription au GA « Ambassadeurs de la plantation » a été diffusé. Sur 20 ambassadeurs inscrits, 8 qui ont suivi la formation. 2 membres CLDR se sont impliqués.
Des bénévoles se sont également inscrits lors des journées de plantations.

Octobre → Décembre 2021 : un calendrier de plantations a été défini puis les ambassadeurs et bénévoles se sont inscrits sur des demi-journées. Une formation à la plantation et un encadrement des bénévoles a eu lieu sur le terrain avec Isabelle Lamfalussy (SRFB). Les plantations ont démarré le 1er novembre et se termineront en mars 2022 (projets dans les écoles avec les élèves).
Les ambassadeurs ont terminé leurs actions fin 2021.

Les plantations réalisées sur la commune :

- Chemin n°24 : 21 hautes tiges
- Chemin n°12 : 25 hautes tiges
- Rue Vital Casse : 45 hautes tiges
- Rue du Chenoy : 110 hautes tiges + 270m de haies
- Verger à Wisterzée : 3 hautes tiges + 120m de haies fruitières
- Verger à Beaurieux : 7 hautes tiges + 150m de haies fruitières
- + plantations dans les écoles de Sart, école de Wisterzée, école de Suzeril + soutien au Collège St Etienne

GA « Incroyables comestibles et potagers » (en cours)

Rappel 2021 : le cadastre des espaces verts a été mis à jour par le service Environnement de la Commune. Des bacs « Incroyables comestibles » ont été installés au niveau du CPAS et de la Maison médicale. Un pochoir « Incroyables comestibles » sur les bacs a été réalisé.

Octobre 2021 : le Service Environnement a organisé une réunion avec 3 membres de la CLDR.
Objectif : co-rédiger une charte d'utilisation.
Cette charte a été validée par le Collège communal.

Les prochaines étapes sont :

- Communication / diffusion de la charte (printemps 2022)
- Ouverture à la possibilité d'avoir un « groupe adoptant » d'un bac (2/3 personnes)

GA « Alimentation durable : état des lieux et cartographie des acteurs » (à enclencher)

Rappel 2021 : Ce projet d'état des lieux de l'alimentation durable est celui qui a suscité le plus de plébiscites au sein de la CLDR.

Depuis lors, il a été affiné par la Commune en termes de faisabilité.
Ce GA potentiel sera bien lancé vers le mois de juin 2022 par le Service environnement

Objectifs du GA :

- Définition de l'alimentation durable
- Elaboration d'un état des lieux participatif de l'alimentation durable à CSE
- Cartographie sur le site internet de la Commune et appli « CSE en poche »

5.2 Questions/Remarques de la CLDR

- Pouvez-vous préciser où se trouvent exactement les bacs d'Incroyables comestibles ?
  - Commune : un bac est installé à l'Agora space de Wisterzée, deux bacs sont installés à la Maison médicale et au CPAS, près de la promenade de la Thyle.

6. Approbation des PV des séances du 02/12/21 et 19/01/22

Les PV des séances du 02/12/2021 et du 19/01/22 (CLDR spéciale BiodiverCité élargie aux habitants) sont approuvés sans remarque.

7. Divers

Pour terminer la séance, L. LAMARCQ rappelle les prochaines étapes :

- Consultation des habitants sur la plateforme participative FRW (avis sur les projets et enrichissement) du 14/03/22 au 27/03/22
- Travail en ligne et/ou CLDR d'approfondissement de la programmation : fin avril 2022
- CLDR validation de la programmation des projets dans le temps : début juin 2022

J.C. JAUMOTTE remercie les membres de la CLDR pour leur participation et la FRW pour la tenue de cette réunion hybride.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../..

Pour le Secrétariat,
Laetitia LAMARCQ
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Réunion hybride de la CLDR (présentiel + en ligne)

Echanges et validation de l'ossature de stratégie de développement

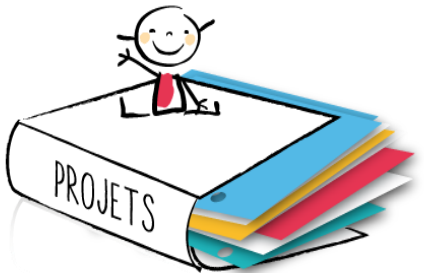


Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW
24/02/2022



de la soirée

1. **Accueil** et explications techniques de la réunion hybride
2. Présentation de la **nouvelle ossature de stratégie globale de développement** (ébauche de partie D du PCDR) : **échanges et validation**
3. Explication de la **phase de programmation dans le temps des projets** : **enjeux et grandes étapes**
4. Seconde **consultation en ligne des habitants** : explication
5. Le point sur **les projets du lot 0**
6. **Approbation des PV** des réunions du 02/12/21 et 19/01/21
7. Agenda & **Divers**

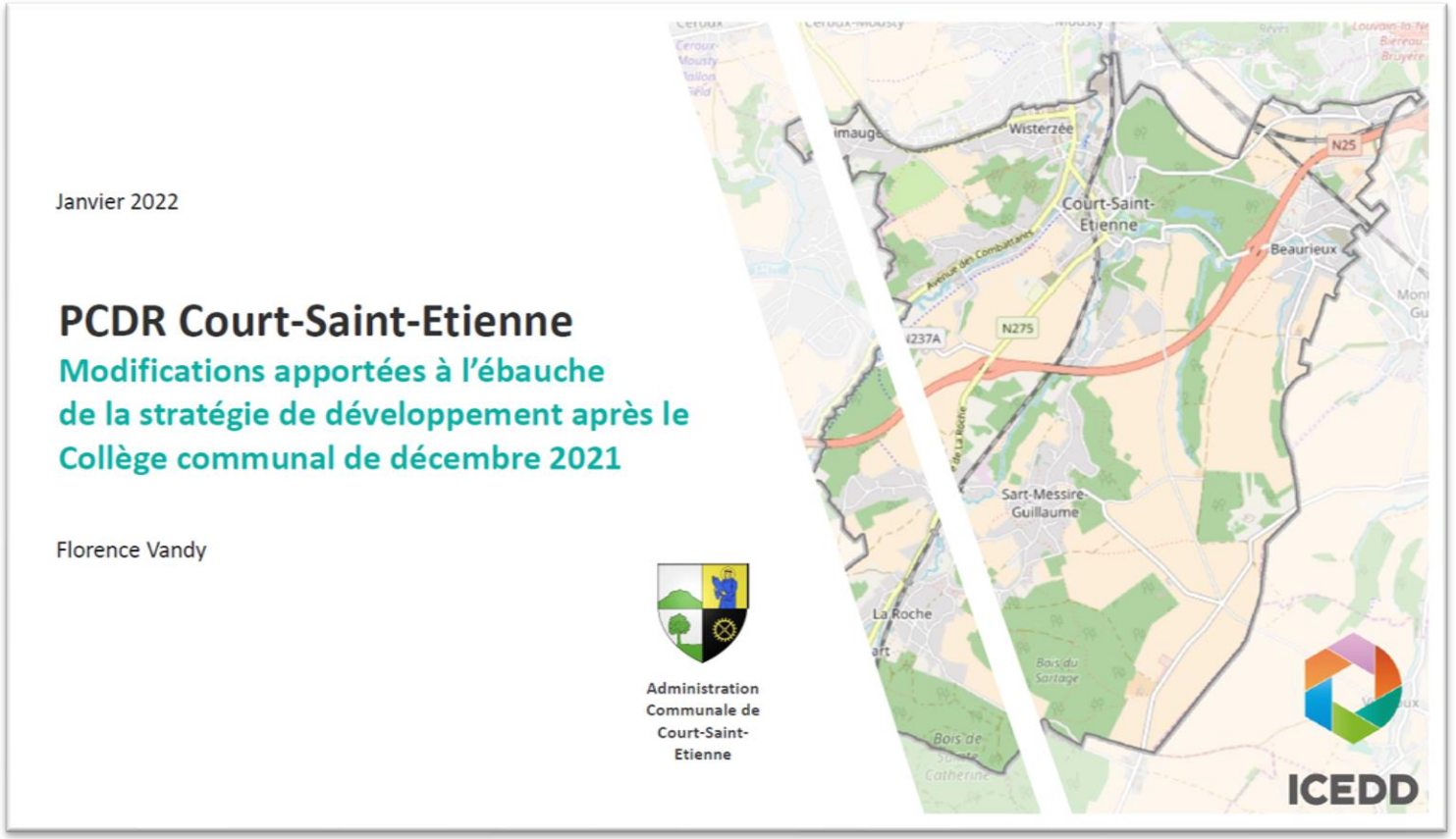


ICEDD

FRW

Nouvelle ossature de stratégie de développement (Partie D)

Présentation de l'ICEDD *(PPT en annexe 2)* suivi d'un temps d'échanges



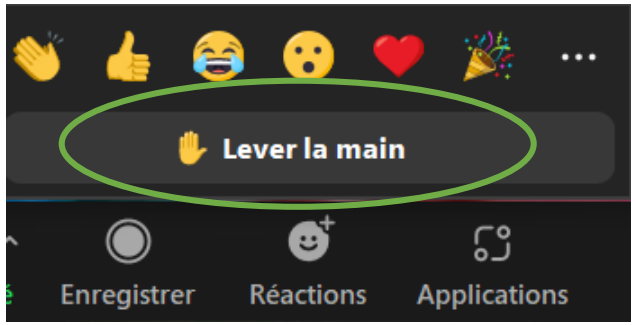
Nouvelle ossature de stratégie de développement (Partie D)

Peut-on continuer sur cette base, moyennant remarques ?

Participants en présentiel :
Si ok, levez la main ☺

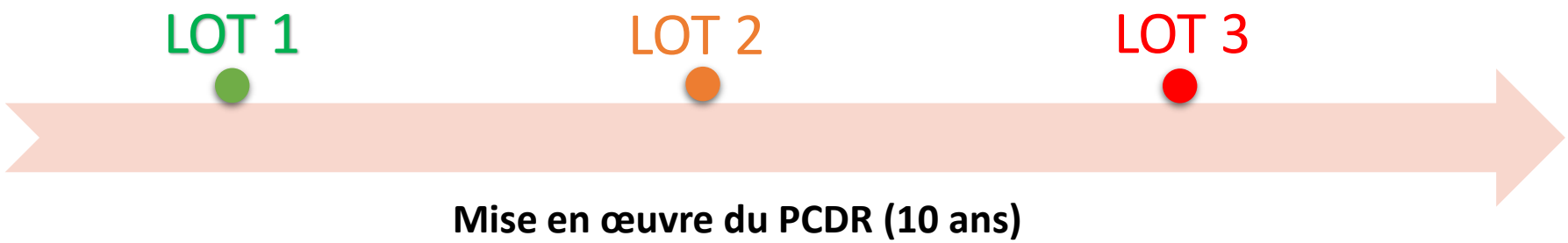


Participants en ligne :
Cliquez sur réaction
→ bouton « lever la main »



Programmation dans le temps des projets : enjeux et étapes

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:
liens avec la stratégie

Programmation dans le temps des projets : enjeux et étapes

Construire une programmation cohérente et opérationnelle ?

Le mode d'emploi :

1ier niveau de lecture

Porteur ?
Projet précis ?
Localisation ?
Contraintes « bloquantes » ?

2ième niveau de lecture

Plébiscite ?
Equilibre des axes ?
Equilibre budgétaire ?
Notion d'urgence ?



Programmation dans le temps des projets : enjeux et étapes

Les étapes :

Ossature de stratégie globale
CLDR du 24 février 2022

2ème Plateforme participative
14/03/22 → 27/03/22

→ **Retour population sur la trentaine de projets, plébiscites, enrichissement des projets,...**

Approfondissement
+ sondage premières tendances
CLDR et/ou travail individuel en ligne
Fin avril (après les vacances de Pâques?)

→ **« Affinage » de la vision des projets : caractère opérationnel, plébiscite, lien stratégie, degré d'ampleur financière, éléments de précision à prendre en compte, ...**

+ Sondage première tendance de programmation sur base objectivée

Validation programmation dans le temps
CLDR début juin ?

→ **Proposition de l'Auteur sur base du travail de la CLDR et du sondage**

Seconde consultation en ligne des habitants : explications

Plateforme de participation FRW (2ème acte)… en suivant la méthode suivie pour le PCDR de Chastre



Malheureusement, vous ne pouvez plus participer à ce projet, celui-ci a été archivé

Chastre - Enrichissez les projets pour l'avenir de votre commune !

Dans le cadre de l'opération de développement rural de Chastre, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) fraîchement constituée en mai 2019 a débuté ses réflexions pour élaborer le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Chastre. Celui-ci comprendra une trentaine de projets concrets considérés comme prioritaires à mettre en œuvre sur l'entité de Chastre.

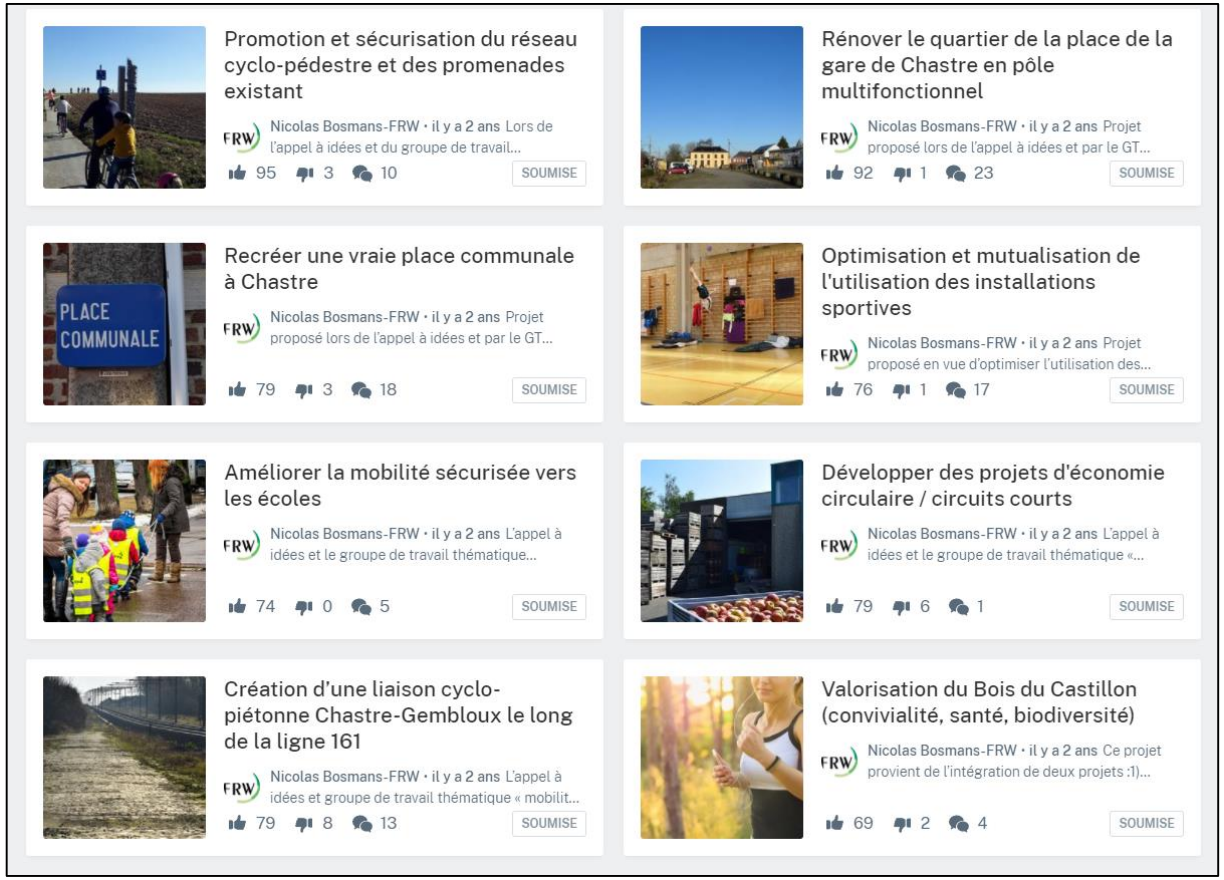
Grâce à l'appel à idées lancé l'été 2019 via cette même plateforme participative, plus d'une centaine d'idées de projets ou d'objectifs ont pu être proposées.

Les informations ont été analysées dans les groupes de travail thématiques organisés entre mi-septembre et mi-octobre 2019. Les participants ont eu la possibilité de consulter les idées et d'en apporter des nouvelles, de plébisciter les idées qui leur paraissent prioritaires et d'en préciser d'autres.

Voir plus

À propos

- Terminé le 31 déc. 2020
- 181 participants
- 4 phases
- Partager



A découvrir sur : https://participation.frw.be/fr-BE/projects/chastre-commune/2

Le point sur les projets du lot 0

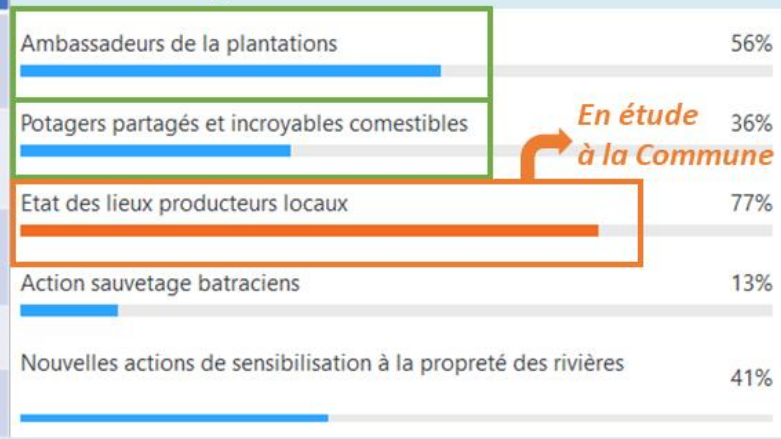
Petite piqûre de rappel
(CLDR juin 2021)

Où en sont les actions potentielles du lot 0 ?



Action	Difficulté	Durée
1. Plantation d'arbres pour le développement du maillage écologique *(« ambassadeurs de la plantation »)*	Plutôt facile	Ponctuel : entre novembre 2021 et mars 2022
2. Gestion d'un ou deux bacs d'*incroyables comestibles* et réflexion sur la mise en place de potager(s) partagé(s) dans le centre	Moyenne	Variable
3. Etat des lieux et pistes d'actions pour la promotion des producteurs locaux et de l'alimentation durable *(création d'une Ruche qui dit oui, GASAP, marché…?)*	Assez difficile	Long
4. Sauvetage des batraciens	Plutôt facile	Ponctuel : février / mars 2022
5. Nettoyage des rivières et réflexions sur de nouvelles actions de sensibilisation *(lien avec le Contrat de Rivière)*	Moyenne	Variable (nettoyage prévu en mars 2022)

Des groupes seront enclenchés !



Les 3 premiers groupes d'action (GA) ont été lancés dans le cadre du lot 0. Les 2 dernières actions ont été mises de côté dans le cadre du PCDR, sans être pour autant abandonnées (gestion communale).

Le point sur les projets du lot 0

Projet 0.1 : Plantation d'arbres pour le développement du maillage écologique et lancement des « Ambassadeurs de la plantation » (TERMINE)

- Rappel 2021 : co-construction + validation des schémas de plantation avec les agriculteurs et producteurs. Commande des plants et lancement du formulaire d'inscription aux « Ambassadeurs »

- **Septembre 2021 : sur 20 ambassadeurs inscrits, 8 qui ont suivi la formation. 2 membres CLDR se sont impliqués. Des bénévoles se sont également inscrits lors des journées de plantations.**

- **Octobre → Décembre 2021 :** un calendrier de plantations a été défini puis les ambassadeurs et bénévoles se sont inscrits sur des demi-journées. Une formation à la plantation et un encadrement des bénévoles a eu lieu sur le terrain avec Isabelle Lamfalussy (SRFB). Les plantations ont démarré le 1er novembre et se termineront en mars 2022 (projets dans les écoles avec les élèves).

Le point sur les projets du lot 0

Projet 0.1 : Plantation d'arbres pour le développement du maillage écologique et lancement des « Ambassadeurs de la plantation » (TERMINE)

Les plantations réalisées :

- **Chemin n°24** : 21 hautes tiges
- **Chemin n°12** : 25 hautes tiges
- **Rue Vital Casse** : 45 hautes tiges
- **Rue du Chenoy** : 110 hautes tiges + 270m de haies
- **Verger à Wisterzée** : 3 hautes tiges + 120m de haies fruitières
- **Verger à Beaurieux** : 7 hautes tiges + 150m de haies fruitières
- **Ecoles de Sart, de Wisterzée, de Suzeril**
  + soutien au Collège St Etienne





Le point sur les projets du lot 0

Projet 0.2 : Gestion de bacs d'*Incroyables Comestibles* et réflexion sur la mise en place de potagers partagés (EN COURS)

- Rappel 2021 : Le cadastre des espaces verts a été mis à jour. Installation de deux bacs « Incroyables comestibles » par la Commune au niveau du CPAS et de la Maison médicale. Réalisation d'un pochoir « Incroyables comestibles » sur les bacs

- **Octobre 2021 : le Service Environnement de la Commune a organisé une réunion avec 3 membres de la CLDR. Objectif : co-rédiger une charte d'utilisation**
- **Cette charte a été validée par le Collège communal**

→ **Printemps 2022 : communication / diffusion de la charte**

→ **Possibilité d'avoir un « groupe adoptant » d'un bac (2/3 personnes)**



Le point sur les projets du lot 0

Projet 0.3 : Etat des lieux et pistes d'actions pour la promotion des producteurs locaux et de l'alimentation durable (à enclencher en 2022)

- **C'est le projet qui a suscité le plus de plébiscites au sein de la CLDR**
- **Il a été affiné par la Commune en terme de faisabilité**

→ Le GA sera lancé vers le mois de juin 2022 par le Service environnement

Objectifs du GA :

- Définition de l'alimentation durable
- Elaboration d'un état des lieux participatif de l'alimentation durable à CSE
- Cartographie sur le site internet de la Commune et appli « CSE en poche »

Approbation des PV des réunions du 02/12/21 et 19/01/21



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





Divers et agenda

Rappel des prochaines étapes :

- **Consultation des habitants sur la plateforme participative FRW (stratégie et projets potentiels) :** ***du 14/03/22 au 27/03/22***
- **Travail en ligne et/ou CLDR d'approfondissement de la programmation :** ***fin avril 2022***
- **CLDR validation de la programmation des projets dans le temps :** ***début juin 2022***

Des divers, des questions ?



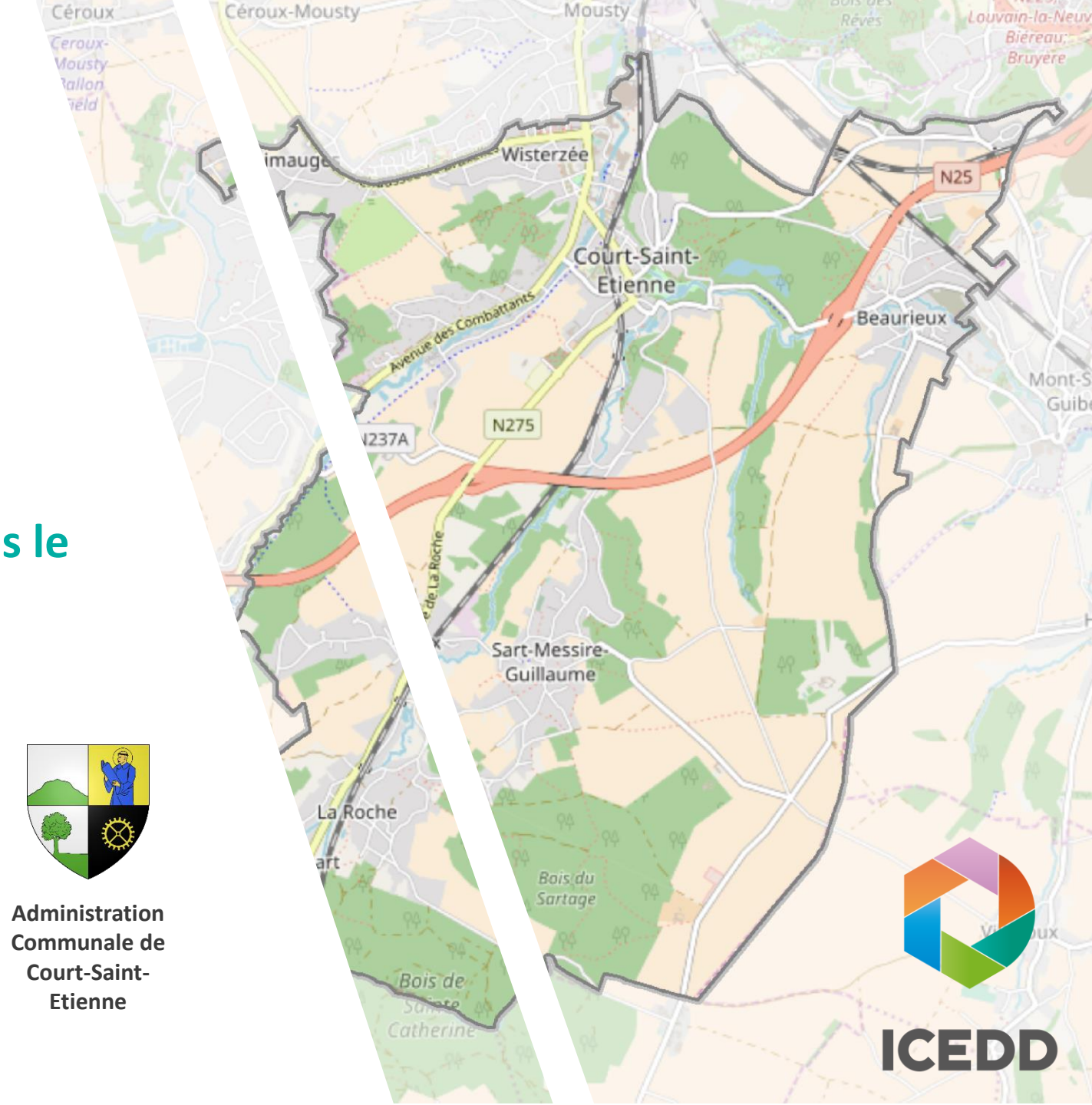
MERCI pour votre participation ☺

Janvier 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Modifications apportées à l'ébauche de la stratégie de développement après le Collège communal de décembre 2021

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

Enjeux

V/12-2021

1. Gérer et sécuriser les déplacements 
2. Protéger et gérer les ressources naturelles 
3. Soutenir le secteur agricole 
4. Gérer les ressources de manière circulaire 
5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives 
6. Développer les activités économiques et touristiques 
7. Mettre la communication au service des habitants 

Regrouper

Enjeux

V/01-2022

1. Gérer et sécuriser les déplacements



2. Protéger et gérer les ressources naturelles



3. Soutenir le secteur agricole



4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives



5. Développer les activités économiques et touristiques



6. Mettre la communication au service des habitants



Eléments justificatifs du diagnostic

Les **éléments** du diagnostic partagé qui **justifient les enjeux** et font **émerger les objectifs** sont de trois types :



Eléments liés aux **caractéristiques du territoire** (réseau de transport, occupation du sol…)



Eléments liés aux **besoins de la population** (logements, services, loisirs…)



Eléments liée au **contexte environnemental** (réchauffement climatique, gestion des ressources, diminution de la biodiversité…)

Enjeux 1 : Gérer et sécuriser les déplacements

V/12-2021
V/01-2022

Eléments justificatifs

Bien que le territoire de Court-Saint-Etienne jouisse d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale, la configuration du territoire lèse une partie de la population en matière de déplacement. En effet, les habitants des villages périphériques disposent d'une offre plus limitée en transport en commun et les modes actifs sont plus spécifiquement confrontés à des barrières physiques et à des problèmes de sécurité sur les axes routiers structurants. Par ailleurs, le manque de multimodalité entre les modes de transport renforce ce constat et favorise le recours à la voiture pour la majorité des déplacements. Il en découle d'importants flux de circulation sur certains axes (accentués par les phénomènes de transit) qui impactent négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs.

La concentration des services, commerces et activités nécessite des déplacements plus ou moins réguliers vers Court-Saint-Etienne. Deux besoins sont spécifiquement identifiés pour les villages plus périphériques. Le premier besoin concerne le manque d'alternative à la voiture individuelle et le second concerne la sécurité des déplacements. Ce manque de sécurité constitue un frein réel au développement des modes actifs et plus particulièrement du vélo dont le potentiel est justifié par la densité de population et les distances entre le pôles. Outre les problème de capacité de stationnement dans le centre et autres lieux stratégiques (point d'arrêt SNCB, écoles…), le stationnement sauvage sur les trottoirs et accotements accentue les problèmes de sécurité pour les piétons.

Pour limiter le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles, des efforts doivent être fournis dans de multiples domaines et notamment en matière de mobilité. Avec l'objectif FAST 2030, la région s'est engagée à réduire fortement l'utilisation de la voiture personnel au profit des modes alternatifs (vélos, piétons, covoiturage, transports en commun). Nombre d'habitants sont soucieux de cette thématique et souhaitent disposer des infrastructures et services leur permettant de contribuer à cet objectif.

Enjeux 1 : Gérer et sécuriser les déplacements

V/12-2021

Objectifs

Regrouper

1.1 Favoriser et sécuriser les déplacements piétons

1.2 Favoriser et sécuriser les déplacements vélos

1.3 Développer la multimodalité

~~**1.4** Limiter la dépendance à la voiture personnelle~~ Redondance

1.5 Apaiser la circulation dans les villages

~~**1.6** Organiser et gérer le stationnement~~ Pas de projet

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	2	3	4	5	6	7
Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins				✓	✓	
Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins				✓	✓	
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles						
Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs Lieu à préciser				✓	✓	
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes						
Développer les voitures partagées électriques dans les villages			✓			

✔ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 1 : Gérer et sécuriser les déplacements

V/01-2022

Objectifs

1.1 Favoriser et sécuriser les modes actifs

1.2 Développer la multimodalité

1.3 Apaiser la circulation dans les villages

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	2	3	4	5	6
Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins			✓	✓	
Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles voisins			✓	✓	
Favoriser les déplacements actifs autour des écoles			✓		
Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs (section à préciser)			✓	✓	
Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes			✓		
Développer les voitures partagées dans les villages	✓				

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Autres enjeux : 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 5. Développer les activités économiques et touristiques ; 6. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

V/12-2021

Eléments justificatifs

Propos à nuancer



Le caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, l'urbanisation croissante est de nature à avoir un impact négatif sur la fragmentation de l'habitat et la pollution de l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants.

Propos à nuancer (2 stations construites en 15 ans)



Les nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement d'une part et les différentes associations stéphanoises impliquées dans cette thématique d'autre part sont signe d'une volonté de préserver et renforcer la qualité de l'environnement naturel. Par ailleurs, de nombreuses personnes se disent prêtes à s'investir en tant que bénévole pour ce thème.



Le constat de perte de biodiversité est général et non cantonné au territoire de Court-Saint-Etienne. Néanmoins, les habitants ont montré un intérêt certain dans la préservation et de déploiement des zones naturelles.

+ éléments justificatifs de l'enjeu 4

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

V/01-2022

Eléments justificatifs

Le caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, les zones urbanisées (bâti et voirie) contribuent au phénomène de fragmentation de l'habitat impactant l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants.

La gestion des ressources intègre également deux thématiques directement liées à l'activié humaine que sont la production / consommation énergétique et la production / gestion de déchets. En matière d'énergie, les pistes de solution visant à réduire les consommations énergétiques sont identifiées dans le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) finalisé fin 2021. En matière de déchets, indépendamment des filières de traitement et d'évacuation, des mesures doivent être prises, tant par les privés que par les professionnelles, pour limiter la production et favoriser le réemploi.

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

V/01-2022

Eléments justificatifs

Les nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement d'une part et les différentes associations stéphanoises impliquées dans cette thématique d'autre part sont signe d'une volonté de préserver et renforcer la qualité de l'environnement naturel. Par ailleurs, que ce soit pour des raisons financières ou par soucis écologique, de nombreux habitants souhaitent réduire leur consommation énergétique et leur production de déchets ainsi que valoriser au mieux les ressources (réemploi, prêt…). L'intérêt de la population en la matière est manifeste. Enfin, de nombreuses personnes se disent prêtes à s'investir en tant que bénévole pour ce thème.

Le constat de perte de biodiversité est général et non cantonné au territoire de Court-Saint-Etienne. La réduction de la consommation énergétique et de la production des déchets est un nécessite absolue pour freiner le processus de réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles. Les habitants ont d'ailleurs montré un intérêt certain dans la préservation et de déploiement des zones naturelles.

Pour répondre à ces objectifs, le Gouvernement wallon a approuvé le 28 novembre 2019 la contribution wallonne définitive au Plan national Energie Climat de la Belgique. Fin 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) vient d'être finalisé. En matière des déchets, la commune organise des actions de sensibilisation en vue de tendre vers un mode de vie « zéro déchet ».

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

V/12-2021

Objectifs

2.1 Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité

~~**2.2** Améliorer la qualité des cours d'eau~~

2.3 Préserver les zones naturelles

+ ajout des objectifs de l'enjeu 4

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	3	4	5	6	7
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne				✓	✓	
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)		✓		✓		✓
Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)		✓	✓			

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

+ projet des objectifs de l'enjeu 4

Enjeux 2 : Protéger et gérer les ressources naturelles

V/01-2022

Objectifs

2.1 Identifier le réseau écologique et renforcer la biodiversité

2.2 Préserver les zones naturelles

2.3 Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

2.4 Réduire et gérer les déchets

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	1	3	4	5	6
Poursuivre l'aménagement du parc communal (Roseraie) entre la rue de la Papeterie et l'Orne			✓	✓	
Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)		✓	✓		✓
Renforcer la politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)		✓			
Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique et organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles		✓			✓
Evaluer le potentiel biomasse en matière d'énergie et envisager le développement en collaboration avec les communes voisines		✓			✓
Gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique (trame noire)					

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Autres enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 5. Développer les activités économiques et touristiques ; 6. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

V/12-2021

Eléments justificatifs

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole, superficie relativement stable dans le temps. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). La présence simultanée sur le territoire de producteurs et d'une forte concentration de population vient nourrir cette volonté de développer les circuits-courts et de soutenir les producteurs locaux.

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture biologique.

Formulation à adapter

L'impact de notre mode de consommation alimentaire sur l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, l'impact de l'acheminement des denrées depuis le lieu de production au lieu de consommation est considérable. Par ailleurs, l'agriculture intensive impacte la qualité des sols, sous-sols et eaux souterraines. Revenir vers un mode plus local et plus durable en matière d'agriculture est une nécessité.

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

V/01-2022

Eléments justificatifs

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole, superficie relativement stable dans le temps. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). La présence simultanée sur le territoire de producteurs et d'une forte concentration de population vient nourrir cette volonté de développer les circuits-courts et de soutenir les producteurs locaux.

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture raisonnée et l'alimentation durable.

L'impact de notre mode de consommation alimentaire sur l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, l'impact de l'acheminement des denrées depuis le lieu de production au lieu de consommation est considérable. Par ailleurs, l'agriculture intensive impacte la qualité des sols, sous-sols et eaux souterraines. Revenir vers un mode plus local et plus durable en matière d'agriculture est une nécessité.

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

V/12-2021

Objectifs

3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts

3.2 Développer l'agriculture durable

3.3 Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	4	5	6	7
Organiser des marchés de producteurs dans les villages			✓	✓	✓	✓
Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)		✓		✓		
Collaborer avec la coopérative "Terre en vue"			✓		✓	✓
~~Créer une ceinture alimentaire agricole → à~~ discuter			✓		✓	✓

A reformuler – soutien producteur

A reformuler

A déplacer dans l'enjeu sur les lieux de vie

A supprimer, existe à l'échelle de la province

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 3 : Soutenir le secteur agricole

V/01-2022

Objectifs

3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts

3.2 Développer l'agriculture durable

3.3 Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	1	2	4	5	6
Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux		✓	✓	✓	✓
Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs / producteurs		✓		✓	✓

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Autres enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 5. Développer les activités économiques et touristiques ; 6. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 4 : Gérer les ressources de manière circulaire

V/12-2021

Regroupement avec l'enjeu n°2 sur la protection des ressources naturelles

Eléments justificatifs

Au regard des caractéristiques du territoire, 2 thèmes ont spécifiquement été pointés comme pertinent à intégrer dans une logique de circularité : l'énergie et la gestion des déchets. A l'échelle du territoire, ce sont l'ensemble des fonctions qui doivent être prises en considération pour gérer au mieux les ressources et intégrer cette notion de circularité. En matière d'énergie, les pistes de solution visant à réduire les consommations énergétiques sont identifiées dans le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) finalisé fin 2021. En matière de déchets, indépendamment des filières de traitement et d'évacuation, des mesures doivent être prises, tant par les privés que par les professionnelles, pour limiter la production et favoriser le réemploi.

Que ce soit pour des raisons financières ou par soucis écologique, de nombreux habitants souhaitent réduire leur consommation énergétique et leur production de déchets ainsi que valoriser au mieux les ressources (réemploi, prêt…). L'intérêt de la population en la matière est manifeste.

La réduction de la consommation énergétique et de la production des déchets est un nécessite absolue pour freiner le processus de réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles. Pour répondre à ces objectifs, le Gouvernement wallon a approuvé le 28 novembre 2019 la contribution wallonne définitive au Plan national Energie Climat de la Belgique. Fin 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) vient d'être finalisé. En matière des déchets, la commune organise des actions de sensibilisation en vue de tendre vers un mode de vie « zéro déchet ».

Enjeux 4 : Gérer les ressources de manière circulaire

V/12-2021

Objectifs

4.1 Limiter les consommations énergétiques + énergies renouvelables

4.2 Réduire et gérer les déchets

Regroupement

Regroupement avec l'enjeu n°2 sur la protection des ressources naturelles

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	5	6	7
Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique		✓				
Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles		✓				
~~Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)~~ Remplacer par la biomasse						✓
Mettre en place un système d'extinction de l'éclairage public pendant la tranche horaire nocturne Adapter la formulation		✓				

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

V/12-2021

Eléments justificatifs



D'un point de vue culturel, outre le Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui œuvre à l'échelle provinciale, le territoire compte un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, …). D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote…) et de nombreuses associations sportives. D'un point de vue géographique, la population regrette la concentration des activités à Court-Saint-Etienne, ~~lésant une partie de la population.~~ Formulation jugée inadaptée



D'un point de vue culturel et sportif, le population a pointé le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles, de lieux de rassemblement et de festivités locales. L'absence d'une piscine sur le territoire est également relevée comment un point négatif, tant pour les aspects sportifs et de loisirs qu'en matière d'éducation (apprentissage de la nage dans les écoles).



Enjeu non directement concerné.

Enjeux 4 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

V/01-2022

Eléments justificatifs



D'un point de vue culturel, outre le Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui œuvre à l'échelle provinciale, le territoire compte un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, …). D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote…) et de nombreuses associations sportives. D'un point de vue géographique, la population regrette la concentration des activités à Court-Saint-Etienne.



D'un point de vue culturel et sportif, le population a pointé le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles, de lieux de rassemblement et de festivités locales. L'absence d'une piscine sur le territoire est également relevée comment un point négatif, tant pour les aspects sportifs et de loisirs qu'en matière d'éducation (apprentissage de la nage dans les écoles).



Enjeu non directement concerné.

Enjeux 5 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

V/12-2021

Objectifs

5.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives

Renforcer et moderniser

5.2 ~~Créer~~ des infrastructures sportives

5.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles

5.4 Favoriser les liens entre les habitants et entre les villages

5.5 Renforcer la dynamique des associations villageoises

Regrouper

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	6	7
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	✓					
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart					✓	
Créer un aménagement convivial au Hall n°11			✓			
Aménager la place de village à Beaurieux	✓					
Construire un complexe multisports → à maintenir ?					✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 4 : Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

V/01-2022

Objectifs

4.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives

4.2 Renforcer et moderniser les infrastructures sportives

4.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles

4.4 Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	1	2	3	5	6
Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	✓			✓	
Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart				✓	
Créer un aménagement convivial au Hall n°11			✓	✓	
Aménager une place de village à Beaurieux	✓			✓	
Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers / vergers)		✓	✓		✓
Construire une salle de gymnastique contiguë au complexe sportif à rénover à côté du Collège Saint-Etienne				✓	
Permettre une plus grande disponibilité du Foyer (Centre culturel du Brabant wallon) aux associations locales				✓	✓

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 5. Développer les activités économiques et touristiques ; 6. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 6 : Développer les activités économiques et touristiques

V/12-2021

Eléments justificatifs

Court-Saint-Etienne se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme nature est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que le caractère lacunaire du réseau cyclable sont pointées comme des freins à son développement.

Les habitants bénéficient de la proximité des pôles d'emplois et commerciaux du Brabant wallon mais également des commerces de proximité du centre de Court-Saint-Etienne. Ils regrettent néanmoins le manque d'attractivité du centre qu'ils souhaitent voir s'améliorer.

Une partie du centre

Enjeu non directement concerné.

Enjeux 5 : Développer les activités économiques et touristiques

V/01-2022

Eléments justificatifs

Court-Saint-Etienne se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme nature est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que le caractère lacunaire du réseau cyclable sont pointées comme des freins à son développement.

Les habitants bénéficient de la proximité des pôles d'emplois et commerciaux du Brabant wallon mais également des commerces de proximité du centre de Court-Saint-Etienne. Ils regrettent néanmoins le manque d'attractivité d'une partie du centre qu'ils souhaitent voir s'améliorer.

Enjeu non directement concerné.

Enjeux 6 : Développer les activités économiques et touristiques

V/12-2021

Objectifs

6.1 Redynamiser les activités commerciales

6.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois

6.3 Développer le tourisme en milieu rural

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet Partager et non créer	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	5	7
~~Créer~~ des espaces / ateliers de co-working					✓	✓
Redynamiser le marché hebdomadaire			✓		✓	✓
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces					✓	
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	✓				✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 5 : Développer les activités économiques et touristiques

V/01-2022

Objectifs

5.1 Redynamiser les activités commerciales

5.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois

5.3 Développer le tourisme en milieu rural

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	1	2	3	4	6
Développer les espaces / ateliers de co-working				✓	✓
Redynamiser le marché hebdomadaire			✓	✓	✓
Accroitre l'attractivité du centre et des commerces				✓	✓
Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	✓			✓	

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Autres enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 6 : Mettre la communication au service des habitants

V/01-2022

Eléments justificatifs



Enjeu non directement concerné.

La communication est un thème transversal devenu essentiel tant les modes de transmission des informations sont nombreux (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux…). La multitudes des canaux d'une part et des besoins des différents publics cibles d'autre part rendent la thématique riche mais complexe à gérer.



Au niveau de l'administration, le développement et la modernisation des outils et du site web sont en cours depuis l'arrivée d'un nouveau chargé de communication. Malgré les changements opérés, la population a manifesté, lors des consultations, un besoin accru de communication dans un but d'information mais également de soutien à la vie locale.



Enjeu non directement concerné.

Enjeux 7 : Mettre la communication au service des habitants

V/12-2021

Objectifs

Renforcer

7.1 ~~Développement~~ les outils de communication

7.2 Soutenir la participation citoyenne

Initiatives existantes dont PCDR

7.3 Soutenir les initiatives et festivités locales

7.4 Favoriser les synergies entre associations

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés					
	1	2	3	4	5	6
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations					✓	
Créer un répertoire des associations					✓	
Renforcer l'accueil des nouveaux habitants			✓		✓	
Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques		✓		✓	✓	

Concept à élargir

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

+ ajout d'un projet autour de la fête de la musique

Enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Gérer les ressources de manière circulaire ; 5. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 6. Développer les activités économiques et touristiques ; 7. Mettre la communication au service des habitants

Enjeux 6 : Mettre la communication au service des habitants

V/01-2022

Objectifs

6.1 Renforcer les outils de communication

6.2 Soutenir les initiatives et festivités locales

6.3 Favoriser les synergies entre associations

Projets proposés et transversalité avec les autres enjeux

Intitulé du projet	Autres enjeux concernés				
	1	2	3	4	5
Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations				✓	
Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire : associations, producteurs, commerçants…				✓	✓
Renforcer l'accueil des nouveaux habitants			✓	✓	✓
Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques		✓		✓	
Organiser annuellement un fête de la musique				✓	✓

✓ Lien direct ✓ Lien indirect

Autres enjeux : 1. Gérer et sécuriser les déplacements ; 2. Protéger et gérer les ressources naturelles ; 3. Soutenir le secteur agricole ; 4. Créer des lieux de vie et infrastructures collectives ; 5. Développer les activités économiques et touristiques

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le lundi 2 mai 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 19 membres (6 quart communal / 13 hors quart communal)***
  10 excusés / 21 absents
- *1 habitante invitée*
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Résultats du temps de travail de la programmation dans le temps

---

Ordre du jour :

- **Approbation du PV du 24 février 2022**
- **Résultats de la seconde consultation en ligne « enrichissez les 30 projets pour l'avenir de votre commune » sur la plateforme (du 14 au 27 mars 2022)**
- **Temps de travail :**
  - **« Affinage » du profil des projets pressentis du PCDR en vue de leur programmation dans le temps**
  - **Premier sondage individuel des membres de la CLDR sur la programmation dans le temps des projets.**
- **Divers et planning.**

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Jean-Christophe JAUMOTTE, Président de la CLDR, introduit la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

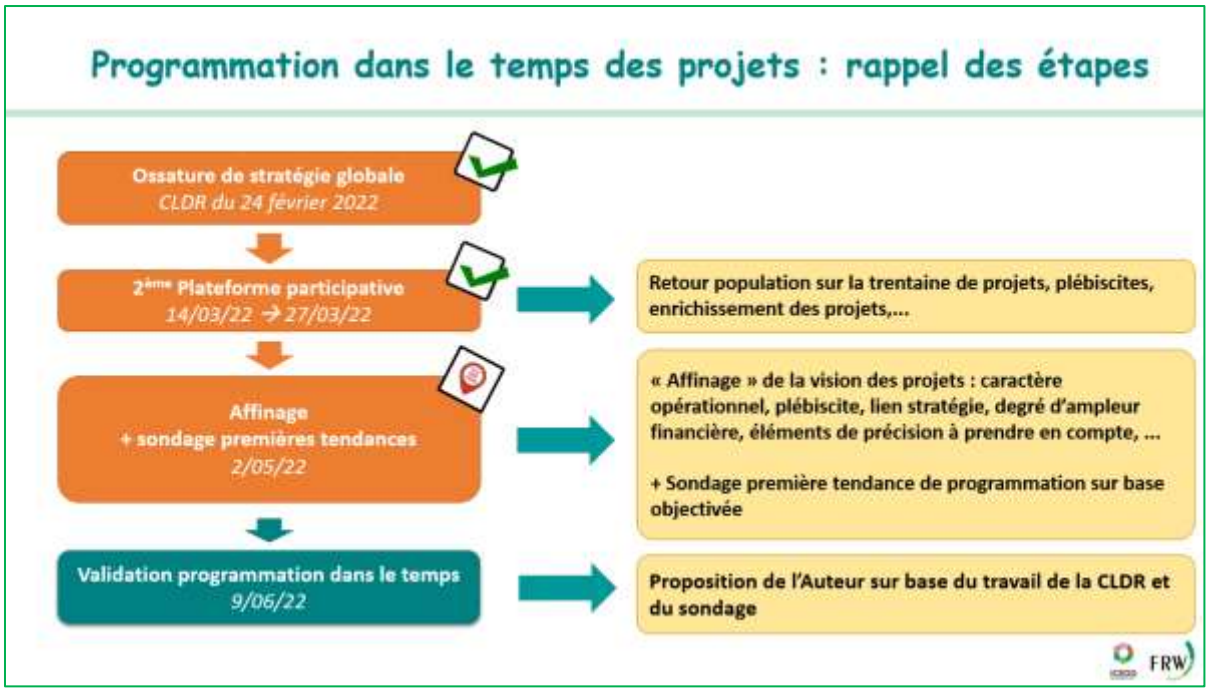
2. Approbation du PV du 24 février 2022

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Où en sommes-nous ?

L'élaboration du PCDR est désormais dans une phase « d'affinage » des projets en vue de leur programmation dans le temps.

L'objectif est d'avoir déterminé une programmation dans le temps des projets d'ici les vacances d'été.



4. Résultats de la seconde consultation en ligne « enrichissez les 30 projets pour l'avenir de votre commune » sur la plateforme (du 14 au 27 mars 2022)

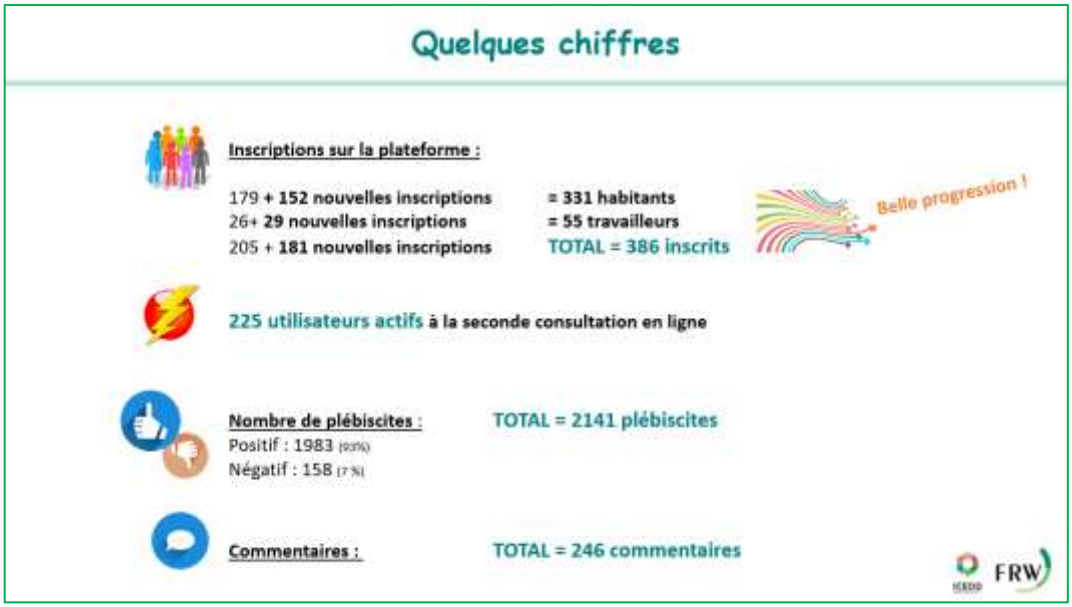
4.1 Présentation

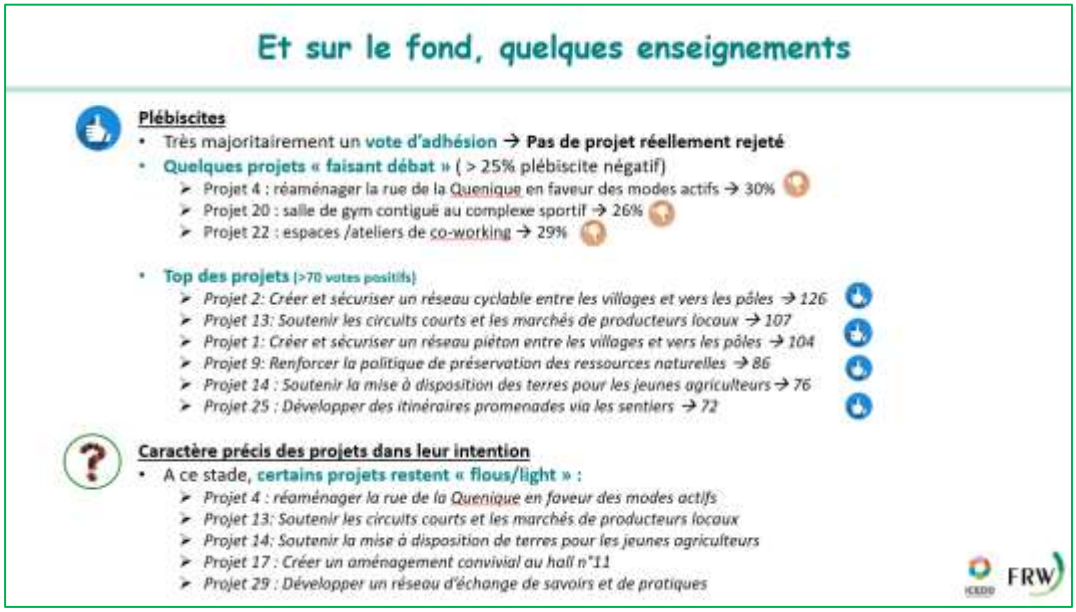
Une seconde consultation en ligne des stéphanois s'est tenue **du 14/03/22 au 27/03/22** sur la plateforme de participation de la FRW, à l'adresse suivante : https://participation.frw.be/fr-BE/folders/court-saint-etienne

Elle avait pour objectifs :

- **De présenter la trentaine de projets qui feront l'objet d'une rédaction de fiches projets**
- **De demander aux habitants :**
  - **D'apporter des idées pour enrichir la description des projets** (proposer si nécessaire une localisation, identifier les personnes, associations, partenaires qui pourraient contribuer, mettre en œuvre, porter le projet ou encore partager toutes informations, points d'attention ou éléments utiles à la bonne marche du projet).
  - **De plébisciter les projets qui leur tient à cœur.** *Attention, il ne s'agit pas d'un vote. Le plébiscite servira uniquement d'indicateur pour la phase ultérieure de programmation dans le temps des projets*
  - **De partager les projets et d'inviter leurs voisins à participer**

Cette seconde consultation a connu un vif succès.
La FRW en présente les résultats principaux.





Par ailleurs, une réunion de travail a eu lieu le 31 mars 2022 avec certains membres de l'administration communale. L'objectif était d'obtenir des compléments d'information et un avis technique sur les projets pressentis pour le PCDR. Cette réunion fut très riche et a apporté une série d'informations importantes, résumées dans le tableau ci-dessous.

Les projets 10, 12 et 27 seraient donc transférés dans le lot 0 et ne feraient pas l'objet d'une fiche projet car enclenchés. La Commune doit encore clarifier si le projet 28 (accueil des nouveau habitants) devra fiche l'objet d'une fiche projet car ce projet serait aussi dans les priorités de travail du nouveau gestionnaire de projet « festivités ».

31/03/22 : réunion avec le personnel communal

→ Actualisations importantes !

Vers le lot 0 (enclenchement pendant l'élaboration du PCDR)

Déplacements	1 à 6	Projets mobilité – aspect **révision du Plan communal de mobilité (PCM)**	Enclenché. **Au budget communal 2022**
Ressources naturelles	9	Préservation des ressources naturelles – Aspects **révision du Schéma de développement communal** (SDC ; anciennement schéma de structure)	Enclenché. **Au budget communal 2022**
Agriculture	13	Soutien circuits courts – Aspect **« créer un marché de producteurs locaux »**	**Volonté communale** de lancer de marché producteur locaux d'ici peu
Ressources naturelles	10	**Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique**	**Dynamique zéro déchet en cours,** enclenchée fin 2021
Ressources naturelles	12	**Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire**	Priorité de travail du conseiller en énergie **(Plan Lumière)**
Communication	27	**Créer un répertoire numérique et/ou papier des acteurs du territoire**	**Priorité de travail** - futur engagement d'un gestionnaire de projets festivités
Communication	28	**Renforcer l'accueil des nouveaux habitants**	Lot 0 ? A clarifier avec la Commune

4.2 Questions/Remarques de la CLDR

- La CLDR sera-t-elle associée aux projets du « lot 0 » ? Si un projet est redirigé vers le lot 0, n'y a-t-il pas un risque que les habitants n'y soient plus associés ?

  → FRW : plusieurs éléments de réponse :
  - Le fait d'avoir plusieurs projets dans le « lot 0 » est positif car cela signifie que des attentes formulées par les habitants vont être rapidement enclenchées.
  - L'élaboration du PCDR doit déterminer une programmation de projets prioritaires non encore enclenchés. Faire une fiche ou reprendre des phases de projet déjà en cours n'a pas d'intérêt.
  - Il est important de distinguer le PCDR et sa programmation de projets, de la dynamique de travail de l'opération de développement rural avec la CLDR. Cette dernière est très souple et la CLDR peut être associée à des projets / initiatives en dehors des fiches du PCDR. L'important est que ces projets soient en lien avec les objectifs de la stratégie de développement du PCDR.
  - Parmi les projets du lot 0, il y a déjà des « groupes d'actions » de la CLDR formés ou dont la formation est prévue. Pour les autres projets du lot 0, pilotés par la Commune, il est conseillé d'associer d'une manière ou d'une autre la CLDR (points d'informations, invitation à des réunions spécifiques, ...).

- Selon les représentants communaux présents, il serait en effet plus pertinent de placer en lot 0 le projet 28 « accueil des nouveaux habitants » car le nouvel engagé communal chargé des projets « festivités » va développer des actions dans ce sens.

5. « Affinage » du profil des projets pressentis du PCDR en vue de leur programmation dans le temps

5.1 Présentation de l'espace de travail interne de la CLDR

Le travail « d'affinage » a pour but de préparer la réflexion sur la programmation dans le temps des projets. L'intention est de préciser la vision des projets : orientation générale du projet, grandes options, caractère opérationnel, degré d'ampleur financière, ... La réflexion détaillée sur les projets ne se fera cependant qu'à l'écriture des fiches projets, après la programmation dans le temps.

Cette vision « affinée » des projets devrait permettre de mieux les programmer dans le temps.

Suite à la seconde consultation en ligne mais aussi à diverses réunions de travail avec la Commune et l'Auteur de PCDR (ICEDD), les informations collectées visant à affiner la vision de chaque projet ont été rassemblées dans un espace interne et interactif réservé à la CLDR.

A court terme, ces informations ont pour vocation d'aider à préciser la vision de chaque projet pressentis en vue de réaliser une programmation dans le temps de la manière la plus réfléchie possible.

Concrètement, cet espace se trouve sur la plateforme participative https://participation.frw.be , et se présente à peu près sous la même forme que lors de la seconde consultation en ligne.



Chaque projet fait l'objet d'une vignette contenant une nouvelle série d'informations :

- Une description sommaire du projet. Celle-ci a été actualisée avec les commentaires principaux issus de la seconde consultation. Dans certains cas, figurent des updates issues de réunions avec la Commune ou l'Auteur de PCDR.
- Un tableau reprenant des critères « opérationnels » : identification du porteur, degré de précision du projet, localisation, contraintes bloquantes.
- Le plébiscite de la population lors de la seconde consultation en ligne.
- Une estimation de l'ampleur budgétaire.
- Un commentaire de l'Auteur.

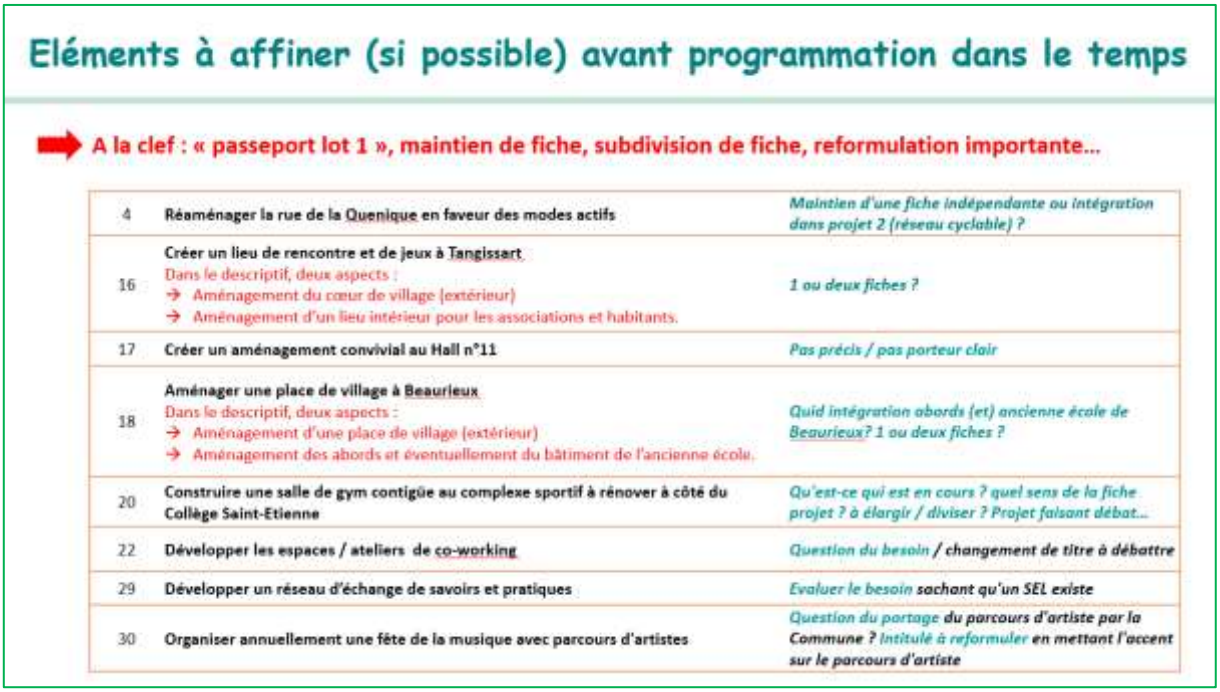
Cet espace se veut **évolutif.** Il sera alimenté au fur et à mesure de l'évolution des réflexions. Il permet également aux membres de la CLDR d'**apporter des commentaires en dehors des réunions de la CLDR**.

Questions/Remarques de la CLDR :

- La CLDR souligne la qualité du travail d'analyse et de traitement des idées réalisé, de même que l'initiative de cet espace de travail.
- Certains membres ont eu du mal à visiter l'espace de travail.
  → La FRW rappelle aux membres qu'il faut chaque fois faire la démarche de se connecter à la plateforme. Par ailleurs, il est vivement conseillé d'utiliser les navigateurs Chrome ou Firefox pour son utilisation. Si le problème persiste pour certains membres, ceux-ci ne doivent pas hésiter à prendre directement contact avec les agents FRW.

5.2 Temps de travail en sous-groupes

L'objectif du temps de travail en sous-groupe est de tenter d'apporter des réponses des « zones de flous » se posant pour certains projets.



Pour ce faire, **les participants sont répartis en 6 sous-groupes**. Chaque sous-groupes traite quelques-unes des questions précises posées par ces projets.

5.3 Résultats

N°	Projet	Avis CLDR
4	Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs	*Maintien d'une fiche indépendante ou intégration dans le projet 2 (réseau cyclable) ?* → **Plutôt intégrer cette fiche en tant que tronçon à aménager dans les deux fiches globales cyclables ET piétonnes.** En effet, bien qu'il s'agisse d'un projet pertinent, celui-ci est complexe et sujet à beaucoup de contraintes (emprises, maitrise foncière, etc) demandant une réflexion approfondie et des études complémentaires.
16	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	*Une ou deux fiches ?* → **Plutôt séparer en deux fiches**. En effet, l'aménagement du cœur de village (place) d'une part et d'un lieu intérieur de rencontre d'autre part sont deux projets demandant chacun une réflexion spécifique. Ils peuvent par ailleurs être développés de manière indépendante. Enfin, les deux projets n'auraient pas à première vue la même temporalité : autant le projet « cœur de village » est assez bien identifié et pourrait démarrer rapidement, autant le projet « salle intérieure » doit être creusé, d'autant plus qu'il existe déjà une salle (salle Notre Dame). L'éventuel projet de salle ne devrait pas ralentir le projet « cœur de village »
17	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	*Quid du portage et des projets de dynamique à créer ?* **Plusieurs porteurs possibles : la Commune et/ou le CCBW et/ou une commission artistique (à créer)** **Mise en place d'un agenda partagé des activités** **Prévoir des installations conviviales, polyvalentes et modernisés**
18	Aménager une place de village à Beaurieux	*Une ou deux fiches (place de village à Beaurieux + réaménagement de l'ancienne école de Beaurieux et sa cour) ?* **Garder une seule fiche pour avoir une meilleure vue d'ensemble et une vision cohérente entre ces deux lieux voisins destinés à + de convivialité et aux développement d'activités** *Idées concrètes pour le projet : abri ouvert sur le parking de la chapelle, améliorer l'accessibilité de l'ancienne école (laisser la cour ouverte), jeux pour enfants. Importance d'impliquer les habitants et mouvements de jeunesse dans la réflexion.*
20	Construire une salle de gym contigüe au complexe sportif à rénover à côté du Collège	**Proposition de séparer le projet en deux fiches distinctes :** **- une première concernant la construction de la salle de gym et rénovation du complexe sportif.** **- une seconde concernant la définition d'une « vision globale » sur le sport à CSE (stratégie sportive) : les pratiques actuelles, les besoins, l'accessibilité au sport,... La question qui se pose est le porteur de cette fiche : la Commune ? un groupe à créer impliquant citoyens et représentants communaux ?**
22	Développer les espaces/ateliers de co-working	**Une enquête des besoins est actuellement en cours de réalisation par l'ASBL Quatre Quart. Il sera important de tenir compte des résultats pour affiner le projet et soutenir l'initiative du « Quatre Quart ».** Par ailleurs, il serait intéressant d'**élargir le concept à la question de l'accueil/soutien aux étudiants** (pas uniquement professionnel).
29	Développer un réseau d'échange de savoir et de pratiques	**La question du besoin se pose au vu de certaines initiatives existantes (SEL,...). Orienter cette fiche plutôt vers un soutien en matière de communication, financement,...**
30	Organiser annuellement une fête de la musique + parcours d'artistes	**S'appuyer sur l'organisation de la fête de la musique pour mettre en place ce parcours d'artistes. Reformuler le titre sur la mise en place d'un parcours d'artistes en lien avec la fête de la musique.**

Ces résultats seront pris en compte pour la définition de la programmation dans le temps des projets.

6. Premier sondage individuel des membres de la CLDR sur la programmation dans le temps des projets

6.1 Présentation de la FRW

Le PCDR se composera de 3 lots de projets, dont les fiches projets auront un degré de précision dégressif :

- **Lot 1 : projets à court terme** (à enclencher endéans les trois premières années). Les fiches projets devront être très détaillées (dont localisation, porteurs de projets et budget).
- **Lot 2 : projets à moyen terme** (à enclencher endéans les six premières années). Les fiches seront plus partielles (sans budget prévisionnel et la localisation ne devra pas être obligatoirement déterminée).
- **Lot 3 : projets à long terme** (à enclencher d'ici la fin de la validité du PCDR). Fiche comportant une brève justification du projet et sa liaison avec la stratégie.

N. BOSMANS insiste sur le fait qu'il existe une souplesse par rapport à la programmation dans le temps qui sera définie :

- D'ici la fin de l'élaboration du PCDR : en fonction de l'évolution des réflexions lors de la rédaction des fiches projets.
- Durant la phase de mise en œuvre (en fonction d'opportunité, d'évolution du contexte, etc.)

La programmation des projets dans le temps des projets a pour objectif de planifier la mise en œuvre des différents projets de manière équilibrée, cohérente et réalisable. La programmation est établie en tenant compte de plusieurs éléments : la maturité des projets (degré de précision, indentification du porteur, …), leur ampleur, l'équilibre des thématiques, le plébiscite de la CLDR et des habitants, les opportunités de réalisation, les budgets disponibles, le coût des projets, …

L'objectif de ce temps de travail est d'arriver à une première tendance des volontés de la CLDR en matière de programmation dans le temps. Celle-ci sera transmise à l'Auteur qui, sur cette base, mais aussi en fonction de critères opérationnels et d'équilibrages divers (thématiques, ampleurs, nature des projets), proposera une programmation dans le temps des projets à la prochaine réunion.
Il s'agit donc d'une première ébauche qui sera retravaillée par l'auteur en fonction notamment d'éléments de faisabilité. Il n'y a donc pas de « vote » ni de « validation » à ce stade. Celle-ci fera l'objet de la prochaine réunion de la CLDR le 9 juin prochain.

6.2 Temps de travail et résultats

Concrètement, dans un premier temps, les membres font individuellement le travail de répartition des projets au sein des 3 lots. La consigne était de placer 9 projets dans chacun des lots.
Une fois ce travail effectué, les membres doivent coller un post-it de couleur correspondant au lot dans lequel ils ont placé le projet sur chaque projet. Le résultat collectif de l'ensemble des choix individuels est dès lors perceptible par le jeu de couleurs.
Lorsque l'ensemble des post-it est trié par couleur, chaque projet a été placé dans le lot en fonction de la dominance des couleurs.
Finalement, c'est sous la forme d'une discussion en plénière que les dernières tendances sont clarifiées.

Ce travail a permis d'aboutir à une première esquisse de programmation des projets par la CLDR

Tableau récapitulatif des tendances *(photos en annexe 2)* :

Dominance LOT 1	Entre Lot 1 et Lot 2	**Dominance Lot 2**	Entre Lot 2 Et Lot 3	**Dominance Lot 3**
(1**) Réseau piéton** (2) **Réseau cyclable** (3**) Déplacements actifs** autour des **écoles** (8) Dynamiser les **initiatives en faveurs de la biodiversité** (9) Politique de **préservation des ressources naturelles** (13) **Circuits courts** (!) (16a) **Place de Tangissart** (20b) Définition d'une **stratégie sportive**	(11) **Energies renouvelables** (14) Terres pour les **jeunes agriculteurs** (!) (18) Aménagement d'une **place à Beaurieux** + rénovation ancienne école de Beaurieux et abords (24) Attractivité du **centre et des commerces**	(5) **Zones 30** (6) **Voitures partagées** (7) **Parc communal de la Roselière** (15) **Place Baudouin I**ier (17) Aménagement convivial au **Hall n°11** (19) **Lieux de cultures collectifs** (21) Disponibilité du **foyer culturel** (22) **Espaces co-working / étudiants** (25) **Itinéraires + aménagements de promenades** (30) **Parcours d'artistes** aux fêtes de la musique	(20) **Salle de gym** contigüe complexe sportif (23) **Marché hebdomadaire** (26) **Plateforme échange entre associations**	(16b) **Espace intérieur** convivialité **Tangissart** (29) **Réseau échange de savoirs** & pratiques

Commentaires principaux émis :

- Certains projets vont s'enclencher en lot 1 mais pourraient s'étendre sur plusieurs lots (exemple : projets (1) et (2) de réseau cyclable et piéton).
- Reformuler le projet (11) Energies renouvelable car la partie « étude » n'est qu'une phase du projet proposé.
- (!) Certains projets « tortues » (n'ayant pas les critères minimaux pour accéder au lot 1) ont pourtant été placés en lot 1 (ou entre lots 1 et 2)
- Certains projets dont la phase est une étude / réflexion stratégique devraient être placés en lot 1.
- Il existe dans la répartition un certain équilibre entre les thématiques.
- Peu de projets ont été placés en lot 3

A l'issue de cette réunion, ci-dessous la liste actualisée des projets du lot 0 :

(0.1) Ambassadeurs de la plantation (réalisé)
(0.2) Incroyables comestibles
(0.3) Etat des lieux de l'Alimentation durable
(0.4) Révision du Plan communal de mobilité
(0.5) Révision du Schéma de Développement communal
(0.6) Organisation d'un marché des producteurs locaux
+ (27) Répertoire des acteurs du territoire
+ (12) Plan lumière (Trame noire)
+ (28) Accueil des nouveaux habitants
+ (10) Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet)

5. Divers et planning

Prochaines étapes

- 9 juin : CLDR – Présentation et validation de la programmation des projets dans le temps
- 27 juin : réunion « alimentation durable » **(lot 0)**
- Juillet-août : rédaction V1 fiches-projets (Auteur) + visites de terrain CLDR (à confirmer et préciser)
- Septembre : CLDR élargie : présentation du complément de diagnostic environnemental + information appel à projet BiodiverCité 2021 et 2022
- Septembre-Octobre : CLDR – Travail sur les fiches-projets.

Aucun divers.

La séance se clôture par un remerciement à la CLDR pour leur participation et l'ensemble de leurs contributions. La CLDR remercie la FRW pour le travail effectué et l'organisation de la séance.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le 9/6/2022

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Signature numérique de Nicolas Bosmans (Signature)
Date : 2022.06.15 11:59:36 +02'00'

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Séance de la CLDR (présentiel)

Affinage des projets + première réflexion sur la programmation dans le temps



Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW
02/05/2022



de la soirée

- **Approbation du PV du 24 février 2022**
- **Résultats de la seconde consultation en ligne « enrichissez les 30 projets pour l'avenir de votre commune » sur la plateforme (du 14 au 27 mars 2022)**
- **Temps de travail :**
  - **« Affinage » du profil des projets pressentis du PCDR en vue de leur programmation dans le temps**
  - **Premier sondage individuel des membres de la CLDR sur la programmation dans le temps des projets + Mise en commun**
- **Divers et agenda**



Approbation du PV de la réunion du 24/02/22



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





Programmation dans le temps des projets : rappel des étapes

Ossature de stratégie globale
CLDR du 24 février 2022

2ème Plateforme participative
14/03/22 → 27/03/22

→ **Retour population sur la trentaine de projets, plébiscites, enrichissement des projets,...**

Affinage
+ sondage premières tendances
2/05/22

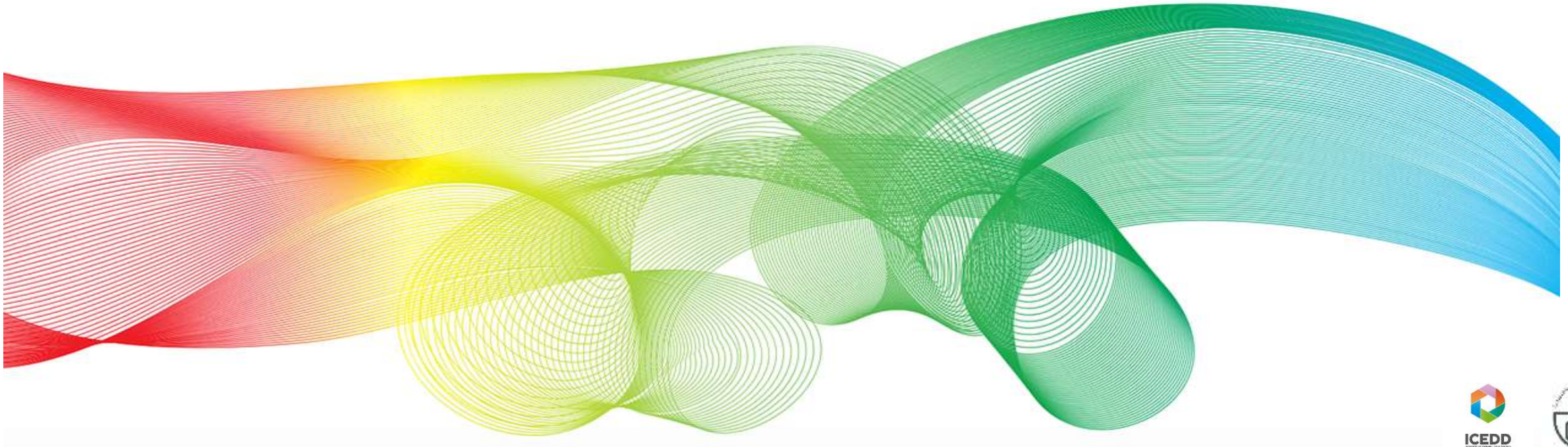
→ **« Affinage » de la vision des projets : caractère opérationnel, plébiscite, lien stratégie, degré d'ampleur financière, éléments de précision à prendre en compte, ...**

+ Sondage première tendance de programmation sur base objectivée

Validation programmation dans le temps
9/06/22

→ **Proposition de l'Auteur sur base du travail de la CLDR et du sondage**

Résultats de la consultation en ligne sur les 30 projets pressentis du PCDR





Seconde consultation en ligne du 14 au 27 mars 2022

Court-Saint-Etienne - Enrichissez les 30 projets pour l'avenir de votre commune !



2. Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW • il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

33 0 3 SOUMISE



1. Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW • il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

32 0 3 SOUMISE



5. Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW • il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

31 2 3 SOUMISE



13. Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW • il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

28 0 0 SOUMISE



25. Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

FRW Nicolas Bosmans - FRW • il y a 8 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

25 0 0 SOUMISE



14. Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs

FRW Laëtitia Lamarcq - FRW • il y a 13 jours Enjeu : Lors de l'appel à idées et de l'hackathon, les...

23 0 0 SOUMISE

Quelques chiffres



Inscriptions sur la plateforme :

179 **+ 152 nouvelles inscriptions** **= 331 habitants**
26+ **29 nouvelles inscriptions** **= 55 travailleurs**
205 + **181 nouvelles inscriptions** **TOTAL = 386 inscrits**



Belle progression !



225 utilisateurs actifs à la seconde consultation en ligne



Nombre de plébiscites :
Positif : 1983 (93%)
Négatif : 158 (7 %)

TOTAL = 2141 plébiscites



Commentaires :

TOTAL = 246 commentaires

Et sur le fond, quelques enseignements

Plébiscites

- Très majoritairement un **vote d'adhésion** → **Pas de projet réellement rejeté**
- **Quelques projets « faisant débat »** (> 25% plébiscite négatif)
  - Projet 4 : réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs → 30%
  - Projet 20 : salle de gym contiguë au complexe sportif → 26%
  - Projet 22 : espaces /ateliers de co-working → 29%

- **Top des projets (>70 votes positifs)**
  - *Projet 2: Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles → 126*
  - *Projet 13: Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux → 107*
  - *Projet 1: Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles → 104*
  - *Projet 9: Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles → 86*
  - *Projet 14 : Soutenir la mise à disposition des terres pour les jeunes agriculteurs → 76*
  - *Projet 25 : Développer des itinéraires promenades via les sentiers → 72*

Caractère précis des projets dans leur intention

- A ce stade, **certains projets restent « flous/light » :**
  - *Projet 4 : réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs*
  - *Projet 13: Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux*
  - *Projet 14: Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs*
  - *Projet 17 : Créer un aménagement convivial au hall n°11*
  - *Projet 29 : Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques*

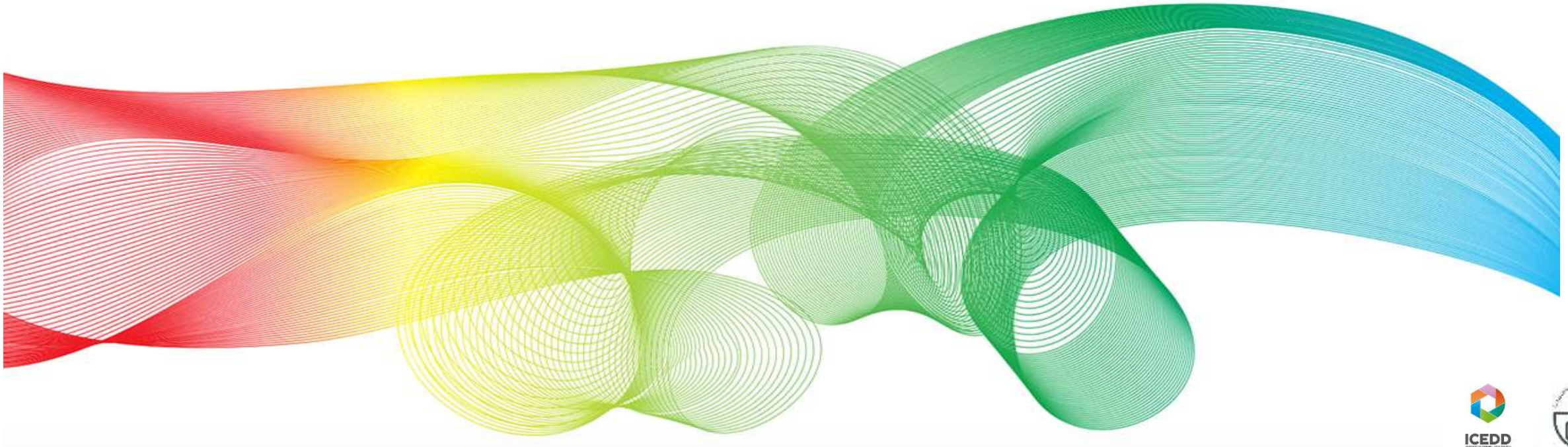
31/03/22 : réunion avec le personnel communal

→ Actualisations importantes !

Vers le lot 0 (enclenchement pendant l'élaboration du PCDR)

Déplacements	1 à 6	Projets mobilité – aspect **révision du Plan communal de mobilité (PCM)**	**Enclenché.** **Au budget communal 2022**
Ressources naturelles	9	Préservation des ressources naturelles – Aspects **révision du Schéma de développement communal** (SDC ; anciennement schéma de structure)	**Enclenché.** **Au budget communal 2022**
Agriculture	13	Soutien circuits courts – Aspect **« créer un marché de producteurs locaux »**	**Volonté communale** de lancer de marché producteur locaux d'ici peu
Ressources naturelles	10	**Sensibiliser la population à la gestion des déchets et à la propreté publique**	**Dynamique zéro déchet en cours, enclenchée fin 2021**
Ressources naturelles	12	**Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire**	Priorité de travail du conseiller en énergie **(Plan Lumière)**
Communication	27	**Créer un répertoire numérique et/ou papier des acteurs du territoire**	**Priorité de travail -** futur engagement d'un gestionnaire de projets festivités
Communication	28	**Renforcer l'accueil des nouveaux habitants**	Lot 0 ? A clarifier avec la Commune

Temps de travail (1/2) : « affinage » des projets pressentis pour le PCDR en vue de leur programmation dans le temps



Création d'un espace de travail dédié à la CLDR pour suivre et interagir sur l'évolution des projets du futur PCDR

→ *https://participation.frw.be/fr-BE/projects/cldr-cse-projets-du-pcdr*





Les 30 projets du PCDR de CSE (espace privé CLDR)

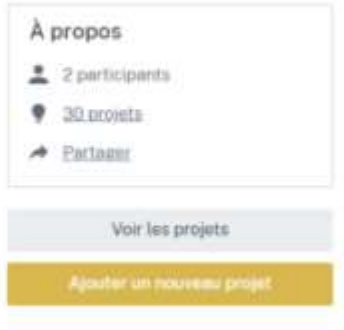
Chers membres de la CLDR,

En préparation de notre prochaine réunion de CLDR, **découvrez les 30 projets du PCDR analysés suite aux résultats de la consultation citoyenne.** Le récapitulatif sous forme de tableau se trouve ici. Ces nouvelles balises nous permettront d'aborder ensemble la programmation dans le temps des projets puis le contenu des fiches projets.

En cliquant sur chacune des vignettes des projets, vous retrouverez :

- **le lien du projet avec la stratégie**
- **un bref descriptif du projet**
- **l'ampleur budgétaire supposé**
- **le caractère opérationnel du projet**
- **le plébiscite des habitants et un résumé de leurs commentaires**
- **en conclusion : un commentaire analytique de l'Auteur**

Cet espace est privé à la CLDR et nous permettra d'échanger chemin-faisant. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à enrichir le contenu des projets et/ou donnez votre avis en bas de page de chaque vignette, dans l'espace " commentaires".



ESPACE EVOLUTIF !

N'hésitez pas à commenter les projets chemin faisant, à les enrichir ou les questionner même en dehors des CLDR…. Cet espace est fait pour vous !

ICEDD

Eléments à affiner (si possible) avant programmation dans le temps

A la clef : « passeport lot 1 », maintien de fiche, subdivision de fiche, reformulation importante…

4	**Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs**	***Maintien d'une fiche indépendante ou intégration dans projet 2 (réseau cyclable) ?***
16	**Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart** Dans le descriptif, deux aspects : → Aménagement du cœur de village (extérieur) → Aménagement d'un lieu intérieur pour les associations et habitants.	***1 ou deux fiches ?***
17	**Créer un aménagement convivial au Hall n°11**	***Pas précis / pas porteur clair***
18	**Aménager une place de village à Beaurieux** Dans le descriptif, deux aspects : → Aménagement d'une place de village (extérieur) → Aménagement des abords et éventuellement du bâtiment de l'ancienne école.	***Quid intégration abords (et) ancienne école de Beaurieux? 1 ou deux fiches ?***
20	**Construire une salle de gym contigüe au complexe sportif à rénover à côté du Collège Saint-Etienne**	***Qu'est-ce qui est en cours ? quel sens de la fiche projet ? à élargir / diviser ? Projet faisant débat…***
22	**Développer les espaces / ateliers de co-working**	***Question du besoin / changement de titre à débattre***
29	**Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques**	***Evaluer le besoin sachant qu'un SEL existe***
30	**Organiser annuellement une fête de la musique avec parcours d'artistes**	***Question du portage du parcours d'artiste par la Commune ? Intitulé à reformuler en mettant l'accent sur le parcours d'artiste***

Avis de la CLDR sur les éléments d'affinage

Deux temps de travail :

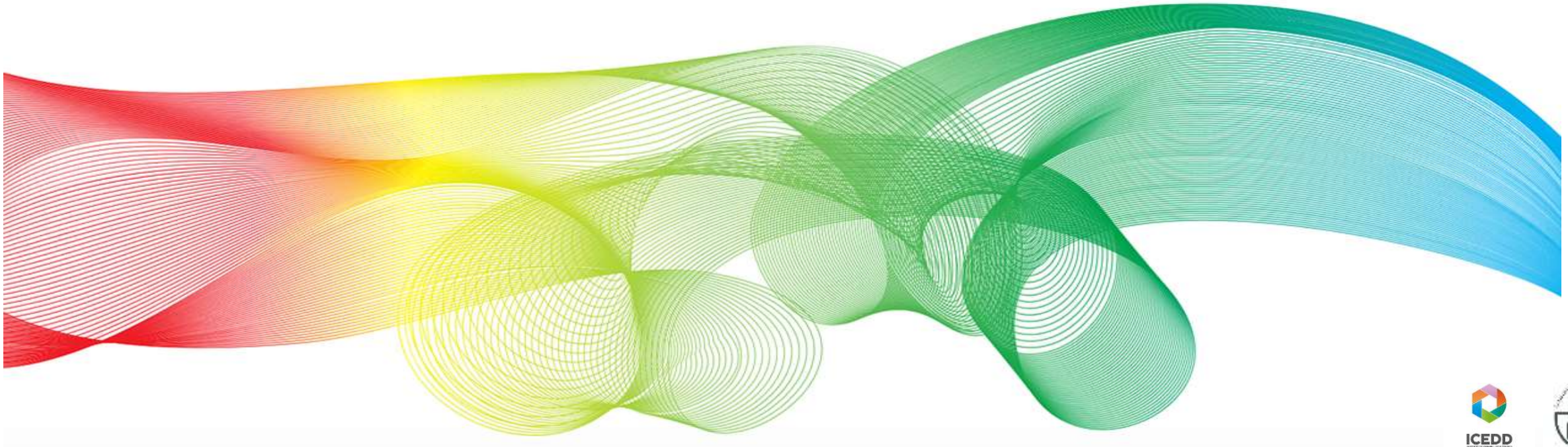
1. Réflexion en **petits groupes** par question à traiter **(15')**



2. Mise en commun **(15')**



Temps de travail (2/2) : première réflexion sur la programmation dans le temps



Programmation dans le temps des projets : rappel

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:
liens avec la stratégie

Programmation dans le temps des projets : à quoi ça sert ?

À avoir un **programme de projets réaliste, opérationnel** et réparti de manière **équilibrée sur les 10 ans.**



La programmation est établie selon :

- La « maturité » des projets
- Équilibre des objectifs, ampleur budgétaire, type de projets, villages,…
- Les plébiscites des habitants et de la CLDR
- Opportunités de réalisation



=> Veiller à avoir des lots équilibrés

Programmation dans le temps des projets : est-ce figé ?



Non, la programmation peut encore évoluer.

- Au cours de l'élaboration
  - Changement de lot d'une fiche-projet
  - Ajout/suppression d'une fiche

  ⇒ La programmation est une première base de travail pour que l'auteur puisse écrire les fiches-projets

- Durant l'exécution du PCDR
  - Exécution = programme de travail annuel
  - Changement de lot si opportunités ou obstacles

Programmation dans le temps des projets : à vous de jouer !

Deux temps de travail :

1. Réflexion individuelle (20')



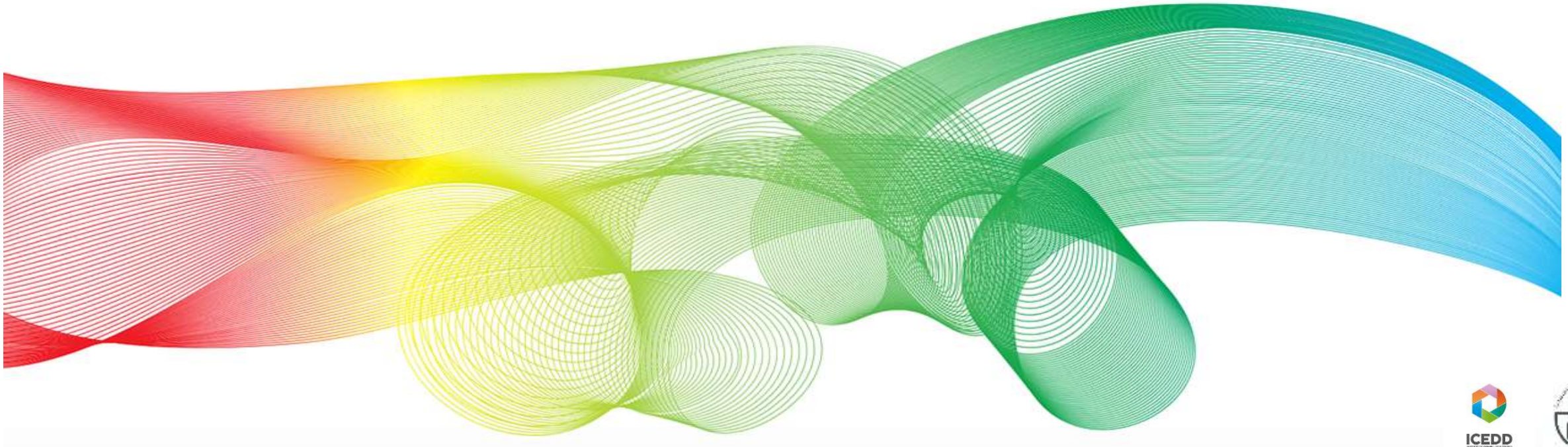
- Vous recevez 9 post-it vert, 9 jaune et 9 rose
- Placer un seul post-it par projet
- Passer à chaque projet
- Couleurs :
  - **Vert : lot 1**
  - **Jaune: lot 2**
  - **Rose: lot 3**
- Veiller à l'équilibre des lots

2. Réflexion collective (30')



- Reclassement des projets en lot, en fonction de leur couleur prédominante (suite au travail individuel)
- Essai d'équilibre entre les lots
- Discussions
- Synthèse des tendances

Divers et agenda



Prochaines étapes

- **9 juin** : CLDR – Présentation et validation de la programmation des projets dans le temps
- **27 juin :** réunion « alimentation durable » **(lot 0)**
- **Juillet-août** : rédaction V1 fiches-projets (Auteur) + visites de terrain CLDR (à confirmer et préciser)
- **Septembre** : CLDR élargie : présentation du complément de diagnostic environnemental + information appel à projet BiodiverCité 2021 et 2022
- **Septembre-Octobre** :
  CLDR – Travail sur les fiches-projets.

Des divers, des questions ?



MERCI pour votre participation ☺

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le jeudi 9 juin 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 16 membres (5 quart communal / 11 hors quart communal)***
  9 excusés / 25 absents
- ***1 habitante invitée***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence Vandy.*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD programmation dans le temps

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 2 mai 2022**
2. **Présentation et avis sur une proposition de programmation dans le temps des projets du futur PCDR**
3. **Prochaines étapes de travail**
4. **Divers.**

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

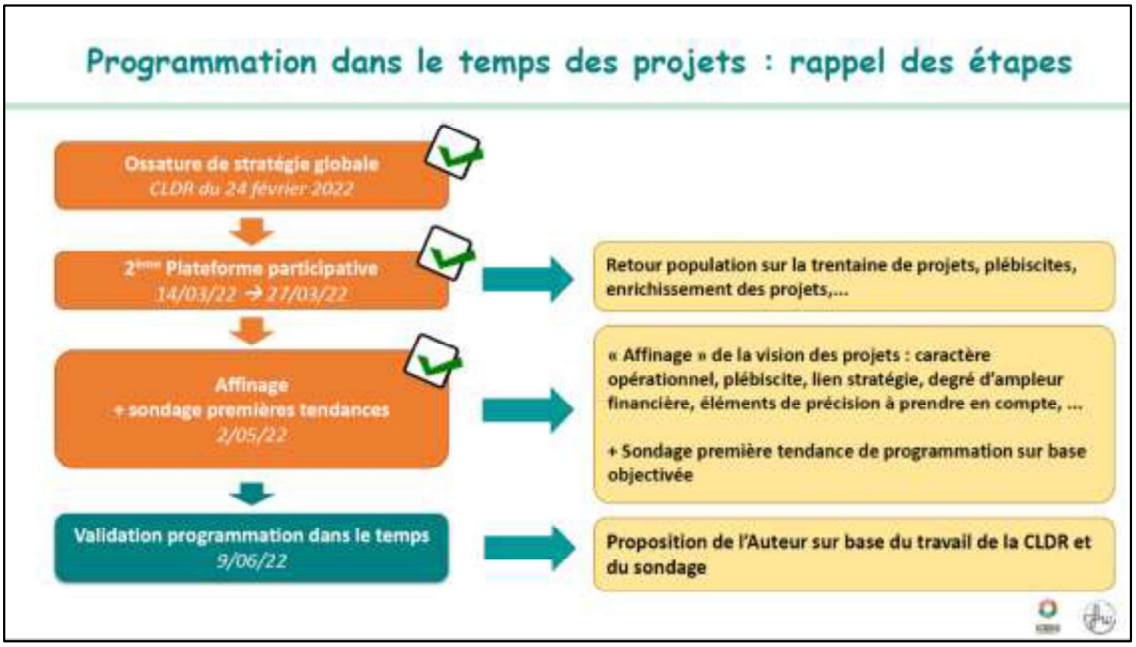
Nicolas BOSMANS, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR et présente l'ordre du jour.

2. Approbation du PV du 2 mai 2022

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Où en sommes-nous ?

L'élaboration du PCDR est désormais dans une phase de détermination de la programmation dans le temps des projets.



4. Présentation et avis sur une proposition de programmation dans le temps des projets du futur PCDR.

4.1 Présentation

Florence Vandy (ICEDD), Auteur de PCDR, rappelle la ligne du temps des projets et présente la proposition de programmation dans le temps des projets intégrant les modifications demandées lors des différentes réunions.

→ Voir présentation complète en annexe 2.

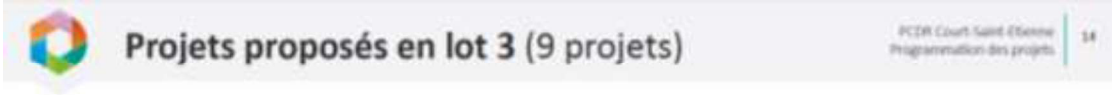
Proposition de programmation dans le temps :



N°	Projet du lot 1	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles				104	1	Oui
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles				126	1	Oui
7	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité				43	1	Non
8	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles				86	1	Oui
9	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune				61	1,5	Oui
10	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire				60	/	Non
17	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux				38	1,5	Oui
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)				35	2	Non
22	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales				37	2	Non
26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers				72	1	???



N°	Projet du lot 2	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles				85	1	???
4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes				80	2	Non
6	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Rosalière				30	2	Oui
11	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux				107	1	Non
14	Aménager le cœur de village de Tangissart				39	1	Oui
16	Créer un aménagement convivial au hall n°11				52	2	Non
21	Définir une vision stratégique en matière de sport				29	1	Non
24	Redynamiser le marché hebdomadaire				56	2,5	Non
25	Accroître l'attractivité du centre et des commerces				53	1,5	???



N°	Projet du lot 3	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
5	Développer les voitures partagées dans les villages				53	2	Non
12	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs				76	1,5	Non
13	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er				60	2	Oui
15	Créer / aménager une salle de village à Tangissart				39	3	Oui
18	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords				38	1,5	Oui
20	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe				29	2,5	???
23	Développer les espaces et ateliers de co-working				24	2	???
27	Créer une plateforme d'échange entre associations				24	2,5	Non
28	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques				30	3	Non

4.2 Questions/Remarques de clarification de la CLDR

- Projet 10 - Trame noire : ce projet ne devait pas figurer en lot 0 ?
  - FRW : ce projet a été redéplacé en lot 1 car il ne sera pas opérationnel en 2022 au niveau du portage par l'administration communale (changement d'agent).

- Pouvez-vous apporter des précisions sur la colonne « éligible DR » ?
  - FRW : il s'agit des projets éligibles au financement régional du Développement Rural. Des précisions seront apportées en deuxième partie de réunion. S'il est marqué « non » dans la colonne, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres subsides possibles. Cela signifie juste que ce projet ne pourra pas faire l'objet d'une convention en Développement Rural. S'il y a des « ??? », cela reste encore à ce stade imprécis et dépendra de la tournure de la fiche-projet.

- Projet 16 - Hall n°11 : pourquoi le projet est-il classé dans les « non éligibles Développement rural » ?
  - ICEDD : à ce stade des discussions, le projet consisterait essentiellement à de la dynamisation du lieu, et non des travaux.
  - Selon le Président de la CLDR J-C Jaumotte, les travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment seront réalisés à court terme. Par contre, aucun aménagement intérieur ou aux abords du hall n'est prévu à ce stade. Il serait donc utile de l'inclure dans le projet. Et de ce fait, ces travaux seraient potentiellement éligibles en DR en fonction de l'orientation donnée à la fiche.

- Projet 21 - Vision stratégique en matière de sport : le projet et donc son titre ne se concentre que sur l'étude et non sur la mise en place de projets ?
  - ICEDD : pour l'instant, la fiche se concentre en effet uniquement sur le stade étude. Actuellement, il n'y a pas d'autres projets sportifs définis dans le PCDR (en dehors du projet 20 de la rénovation du complexe sportif). Un autre projet concret pourrait être ajouté depuis la liste des propositions existantes mais qui serait à préciser via cette étude stratégique (ex : piscine, stade foot… etc.)

- Projet 11 – Circuit court : pourquoi le projet n'est-il pas considéré comme mûr pour le lot 1 (actuellement indiqué tortue) ?
  - Commune : il faut distinguer d'une part le marché de produit locaux qui est « sur les rails » et va démarrer de manière imminente (première édition fin juin) et d'autre part les autres idées reprises jusqu'à présent. Le projet marché, au vu de son avancement est transféré dans le lot 0. Par contre, la fiche est maintenue avec les autres idées. Celles-ci sont à ce stade encore très générales / imprécises, d'où le picto « tortue ».

- Il y a des projets « lièvre » (potentiel lot 1) en lot 3 : pourquoi ? N'est-ce pas contradictoire ?
  - ICEDD : les projets opérationnels (picto lièvre) sont trop nombreux. Nous devons donc opérer un choix car il n'est pas possible de mettre en œuvre 20 projets d'un coup en quelques années (limites communales et des forces vives locales), d'où l'intérêt de répartir dans le temps, par lots.

- Quand la Commune n'a pas la maîtrise foncière : c'est un projet « tortue » qui sera mis en lot 2 ou 3. Mais peut-on déjà anticiper ?
  - FRW : en phase de mise en œuvre du PCDR, nous examinons en début d'année le programme de travail et déterminons ensemble ce qu'on peut enclencher et mettre en œuvre. S'il y a une opportunité pour un projet plus éloigné dans le temps : on saisit l'occasion, on ne laisse pas en lot 3.

- Projets 17 (Place de Beaurieux) + 18 (ancienne école de Beaurieux) : pourquoi les deux projets ont-ils été scindés en deux fiches ? N'y a-t-il pas un risque de manque de cohérence de traiter les projets de manière indépendante ?
  - Commune : pour deux raisons. La première, parce que le projet de place est beaucoup plus mûr / avancé que celui de rénovation de l'ancienne école. La seconde concerne les financements possibles par le Développement rural. Sur les conseils du représentant du SPW-Développement rural suivant l'ODR de Court-Saint-Etienne, il est plus judicieux de faire deux fiches pour pouvoir solliciter deux fois les financements du développement rural. En effet, une fiche projet ne peut être financée qu'une seule fois par le Développement rural (à l'exception des projets de mobilité qui peuvent être phasés par tronçon). Néanmoins, une attention particulière sera donnée à la vision globale de ces deux projets, même s'ils ne figurent pas dans le même lot.

- Projets mobilité : est-il judicieux de démarrer des projets mobilité en lot 1 alors que la révision du Plan Communal de Mobilité (PCM) va seulement être initiée ?
  - ICEDD : oui, car la Commune dispose déjà d'une base de travail / d'études importantes en matière de mobilité douce, notamment via le plan Wallonie cyclable. La réflexion citoyenne peut se baser sur ce travail pour identifier des points de renforcement des réseaux cyclables et piétons. Des liens seront bien entendu établis entre le PCDR et la révision du PCM.

- Projet 3 – Déplacement actifs autour des écoles : il est inscrit en lot 2. Comment faire interagir ce projet avec la mise à jour du PCM qui va démarrer ?
  - ICEDD : les projets les plus plébiscités en mobilité seront menés en lot 1. La mise à jour du PCM devrait durer +/- 1an et demi. Lors de l'activation de cette fiche en lot 2, les projets du lot 1 +le PCM viendront renforcer les possibilités de développer concrètement les déplacements actifs autour des écoles. Il faudra mobiliser les directions d'école et travailler en réseau.

- Projet 22 – Disponibilité du foyer populaire aux associations locales : il n'y a que 37 plébiscites, c'est étonnant de voir ce projet apparaitre en lot 1. Le partenaire est déjà identifié et la Commune pourrait déjà avancer sur ce projet.
  - ICEDD : le choix de répartition s'est fait en tenant compte du coût et de la thématique, au-delà du critère des plébiscites. Il est important d'avoir en lot 1 des projets peu coûteux qui ne soient pas tous portés par le même service.

- Quand est-il prévu de faire le point sur le lot 0 afin que la CLDR puisse toujours être associée à son suivi ?
  - FRW : le dernier état d'avancement sur le lot 0 date de février. Il est vrai que la priorité a été donnée depuis lors à l'affinage et la programmation dans le temps

des projets pressentis pour le PCDR. Mais il est vrai qu'un nouvel état d'avancement pourrait être prévus lors de la prochaine CLDR.

- ICEDD : par ailleurs, le SPW-DR a demandé que dans le lot 0, une distinction claire soit faite entre les projets où la CLDR est mobilisée (groupes d'action, ...) et les projets suggérés par les réflexions en cours mais principalement mis en œuvre par la Commune (PCM, SDC, marché des producteurs, accueil des nouveaux habitants, ...)

4.3 Temps de travail en sous-groupes

L'objectif du temps de travail en sous-groupes est de recueillir les remarques et demandes de modifications. Celles-ci doivent être justifiées et faire l'objet d'un consensus au sein de la CLDR.

Pour ce faire, les participants sont répartis en 4 sous-groupes. Chaque sous-groupes discute d'éventuelles propositions argumentées de modifications. Après un tour des rapporteurs, celles-ci sont ensuite discutée en plénière

4.4 Tour des rapporteurs

Sont repris ci-dessous les projets pour lesquels un changement de lot est demandé de manière argumentée.

Lot 1

Enjeu	N°	Titre	Demande de changement de lot	Justification
Economie / Tourisme	26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Vers lot 2 ou 3	Essentiellement pour faire monter un projet du lot 2 ou 3 et donc rééquilibrer. Considéré comme moins urgent au vu du réseau existant et du travail déjà réalisé par l'ASBL « Patrimoine Stéphanois »

Lot 2

Enjeu	N°	Titre	Demande de changement de lot	Justification
Lieux de vie / Infrastructures	21	Définir une vision stratégique en matière de sport *(NOUVELLE FICHE)*	Vers lot 1 (et 2 ou 3 pour la réalisation)	Le projet tel qu'intitulé semble réduit à une étude stratégique. Or, il semble important de la faire suivre par des réalisations concrètes. De ce fait, la phase étude devrait être initiée en lot 1. Les réalisations pourraient être étalées en lots 2 et 3. Il parait donc judicieux de revoir le titre de la fiche et son contenu.

Economie / Tourisme	24	Redynamiser le marché hebdomadaire	Vers lot 3 (permuter avec aménagement de la Place Baudouin I[ier])	Parait plus judicieux de travailler en premier sur l'amélioration de la convivialité de la place Baudouin 1[ier] en intégrant dans les réflexions la question du marché que le contraire.

Lot 3

Enjeu	N°	Titre	Demande de changement de lot	Justifications
Agriculture	12	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs	A remonter (lot 1 ou 2) ?	Aucun projet de soutien aux agriculteurs en lot 1. Or, fort plébiscité par les habitants. Que manque-t-il pour faire remonter les projets ? Par ailleurs, quel service communal va gérer cette thématique ?
Lieux de vie / Infrastructures	13	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	Vers lot 2 (permuter avec marché hebdomadaire)	Parait plus judicieux de travailler en premier sur l'amélioration de la convivialité de la place Baudouin 1[ier] en intégrant dans les réflexions la question du marché que le contraire.

4.5 Débats et conclusions

D'une manière générale, la CLDR trouve que la proposition de répartition en lot est pertinente et remercie à ce titre l'Auteur, la FRW et la Commune pour le travail fourni.

La CLDR est également consciente de la complexité de construire une programmation dans le temps cohérente.

Les propositions issues du tour des rapporteurs reçoivent globalement l'adhésion de la CLDR.

Toutefois, la question du soutien à l'agriculture locale et plus précisément aux jeunes agriculteurs par la mise à disposition de terres fait l'objet d'un débat.

D'un côté, on ressent au niveau de la CLDR une volonté de faire remonter certains projets issus de cette thématique en lot 1. Le plébiscite des habitants plaide également dans ce sens.

Cependant, cette thématique semble très complexe (et notamment la question de la mise à disposition des terres agricoles). La commune n'en a qu'une maitrise très faible car elle concerne le secteur privé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces projets ne sont pas en lot 1 à ce stade.

Mais la réflexion devrait être poursuivie lors de l'écriture des fiches projet avec l'aide de l'Auteur de PCDR et peut-être également d'experts extérieurs (coopérative Terre-en-vue, exemple du projet mené Beauvechain, du projet InBW mené à Mont-Saint-Guibert etc… ?).

En conclusion, la CLDR valide la base de programmation dans le temps, avec pour proposition d'amendements suivants :

- **Projet 21 – Stratégie en matière de sport :**
  - **Remonter en lot 1**
  - **Phaser le projet (soit dans le temps au sein d'une même fiche projet comme le projet « Energie », soit scinder en deux fiches projets ?) :**
    - **Lot 1 : étude**
    - **Lot 2 – 3 : réalisations concrètes (titre à préciser par l'Auteur)**
- **Projets 13 (place Baudouin 1ier) et 24 (marché hebdomadaire) : les permuter dans un souci de cohérence.**
- **Etudier la possibilité de faire remonter les projets 11 (soutien circuits courts) ou 12 (mise à disposition de terres jeunes agriculteurs), avec l'aide d'experts si nécessaire.**
- **Si nécessaire de rééquilibrer le lot 1 au vu de certains changements, le projet 26 (itinéraires promenades) pourrait être descendu en lot 2 ou 3 au vu du réseau existant et des efforts fournis par le patrimoine stéphanois.**

Les demandes de la CLDR seront retravaillées par l'Auteur puis soumises au Collège communal pour décision.

Sur cette base, le travail sur la rédaction des fiches projets sera activé.

4.5 Sondage première demande de convention Développement rural

Le projet de PCDR devra comporter le choix de principe du projet qui fera l'objet d'une première demande de convention (financement) par le développement rural wallon. La fiche de ce projet devra encore être un peu plus détaillée que les autres fiches projets.

Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :

- Du lot 1 ;
- Eligible par le Développement rural wallon ;
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante) ;
- Mobilisant la CLDR ;
- Porté par la Commune (et sur propriété communale).

Parmi les projets du lot 1, la FRW présente les 6 projets qui sont potentiellement éligibles en Développement rural:

Enjeu Nom	Num	Projet_V4
Déplacements	1	Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins
Déplacements	2	Créer et sécuriser un réseau cyclables entre les villages et vers les pôles voisins
Ressources naturelles	8	Renforcer la politique de préservation des ressouces naturelles
Ressources naturelles	9	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la Commune
Lieux de vie / Infrastructi	17	Poursuivre l'aménagement d'une place de village à Beaurieux
Economie / Tourisme	26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

La plupart d'entre eux doivent cependant encore être précisés car ils ne sont pas murs pour une première demande de convention (pas « prêts à démarrer »).

La FRW propose de sonder la CLDR sur la première demande de convention qui la mobiliserait le plus. Elle insiste sur le fait qui ne s'agit pas d'un vote, le choix de la première demande de convention sera fait après écriture d'une première version des fiches projets. Ce sondage permettra néanmoins, si une tendance nette se dégage, d'anticiper les travaux pour la rédaction des fiches projets.

→ Concrètement, il est demandé aux membres de se disposer dans la salle pour montrer leur plébiscite par rapport à l'un des 4 projets proposés.

Résultats suite à l'exercice :

- **Créer et sécuriser un réseau cyclables : 9 membres**
- **Créer et sécuriser un réseau piétons : 3 membres**
- **Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles : 3 membres**
- **Poursuivre l'aménagement d'une place de village à Beaurieux : 1 membre**
- **Evaluer le potentiel des énergies renouvelables : 0 membre**

En conclusion, à ce stade des réflexions, il existe une tendance nette de la CLDR quant à la volonté d'introduire un premier dossier de demande de convention Développement rural sur un tronçon de mobilité active cyclable.

Il s'agira donc de voir si les réflexions sur cette fichet projet permettront de dégager un tronçon d'importance stratégique et assez mur que pour faire l'objet d'une première demande de convention Développement rural.

5. Divers et planning

- **27 juin : réunion « alimentation durable » (lot 0) reportée à septembre (date à fixer)**
- **Juillet – août : rédaction V1 des fiches-projets** par l'Auteur + **visites de terrain CLDR à confirmer et préciser** (fin juin)
- **Septembre :** CLDR élargie à la population : **présentation du diagnostic environnemental** + information appel à projet BiodiverCité 2021 et 2022.
- **Septembre – Octobre** : **CLDR – travail sur les fiches projets**

La séance se clôture par un remerciement à la CLDR pour leur participation et l'ensemble de leurs contributions. La CLDR remercie la FRW pour le travail effectué et l'organisation de la séance.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le 10/10/2022

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Signature numérique de Nicolas Bosmans (Signature)
Date : 2022.10.13 09:47:07 +02'00'

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Séance de la CLDR (présentiel)

Programmation dans le temps des projets



Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW
09/06/2022



de la soirée

- **Approbation du PV du 2 mai 2022**
- **Programmation des projets dans le temps :**
  - **Présentation d'une proposition par l'Auteur (ICEDD)**
  - **Avis de la CLDR (temps de travail + mise en commun)**
  - **Premier sondage sur tendance pour première demande de convention DR**
- **Prochaines étapes de travail**
- **Divers**



Approbation du PV de la réunion du 02/05/22



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





Programmation dans le temps des projets : rappel des étapes

Ossature de stratégie globale
CLDR du 24 février 2022

2ème Plateforme participative
14/03/22 → 27/03/22

→ **Retour population sur la trentaine de projets, plébiscites, enrichissement des projets,...**

Affinage
+ sondage premières tendances
2/05/22

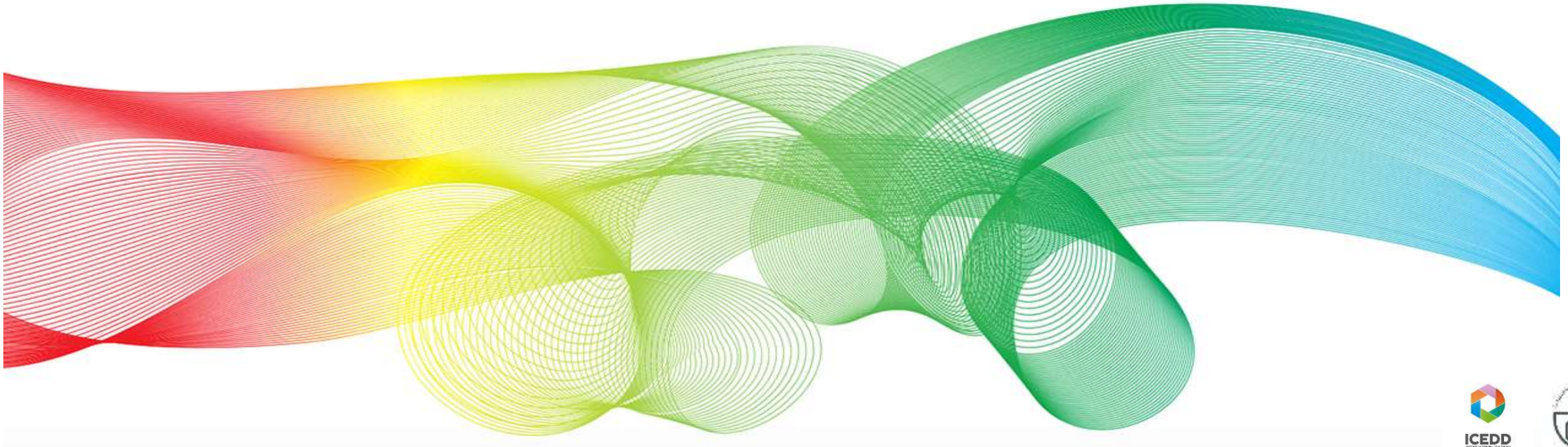
→ **« Affinage » de la vision des projets : caractère opérationnel, plébiscite, lien stratégie, degré d'ampleur financière, éléments de précision à prendre en compte, ...**

+ Sondage première tendance de programmation sur base objectivée

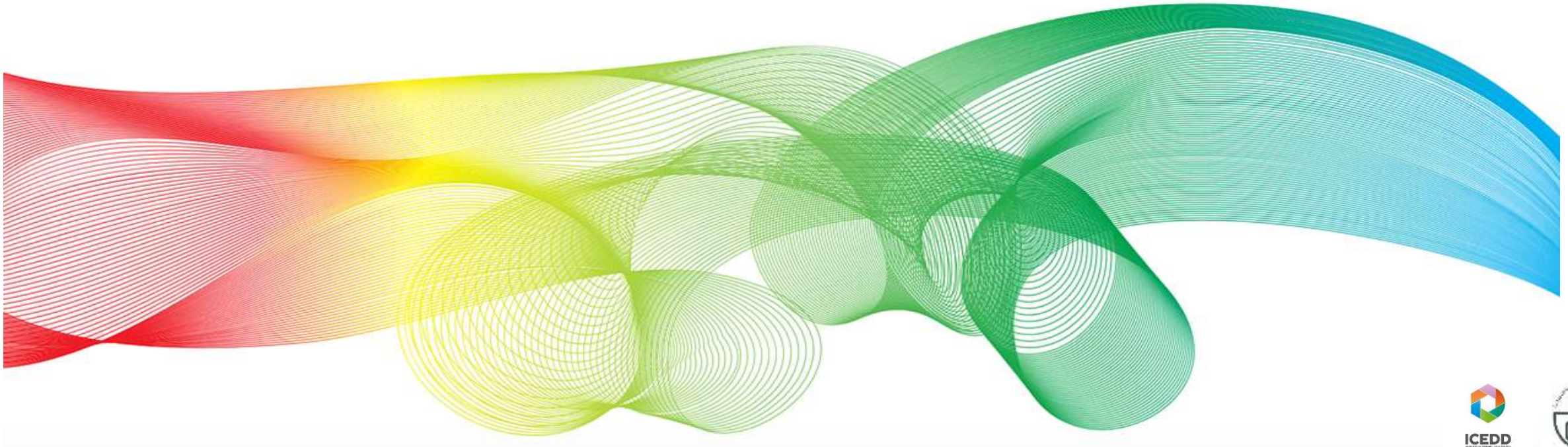
Validation programmation dans le temps
9/06/22

→ **Proposition de l'Auteur sur base du travail de la CLDR et du sondage**

Présentation de la programmation dans le temps (ICEDD)



Temps de travail (1/2) : avis sur la programmation dans le temps



Avis de la CLDR sur la programmation dans le temps



1. Réflexion en **petits groupes de 5 personnes (30')**

Si un projet ne vous semble pas dans le bon lot :

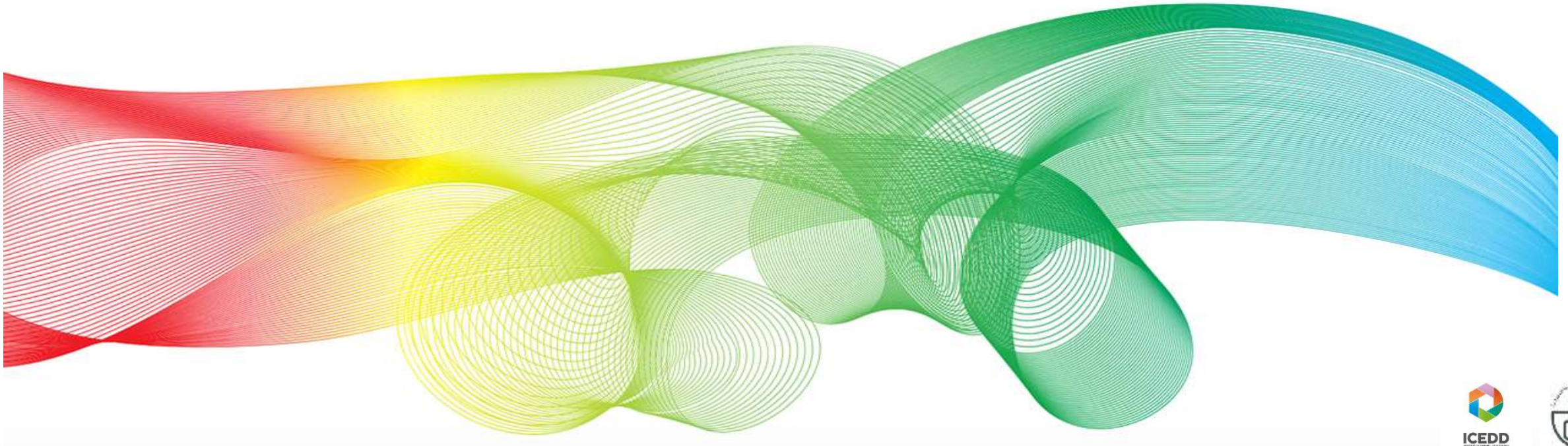
→Inscrire le lot demandé dans la case à côté du projet

→Préparer un **argumentaire**



2. Mise en commun et conclusions **(30')**

Temps de travail (2/2) : premier sondage sur l'identification de la première demande de convention « Développement rural ».



Quelle première demande de convention Développement rural ?



Un projet…

- Du lot 1
- Eligible en Développement rural
- « Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante).
- Mobilisant la CLDR
- Porté par la Commune.

Quels projets éligibles dans le cadre des financements « développement rural »?

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

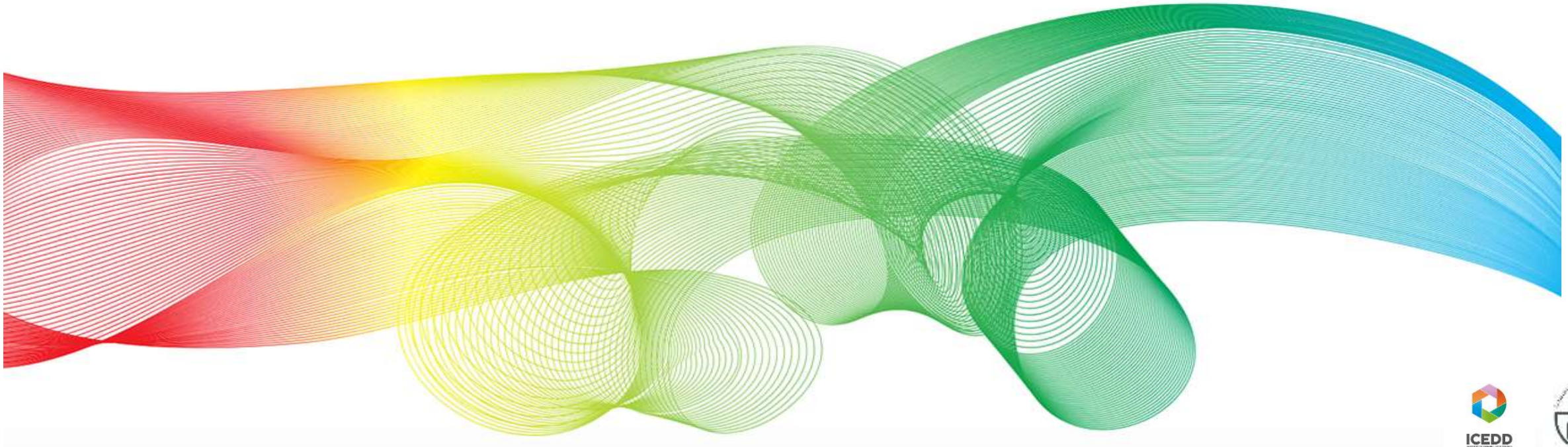
Enjeu Nom	Num	Projet_V4
Déplacements	1	Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et vers les pôles voisins
Déplacements	2	Créer et sécuriser un réseau cyclables entre les villages et vers les pôles voisins
Ressources naturelles	8	Renforcer la politique de préservation des ressouces naturelles
Ressources naturelles	9	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la Commune
Lieux de vie / Infrastructu	17	Poursuivre l'aménagement d'une place de village à Beaurieux
Economie / Tourisme	26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers

Un premier sondage….



Attention : ceci n’est pas un vote ….
Choix définitif après les réunions de travail sur les fiches projets du lot 1

Divers et agenda



Prochaines étapes

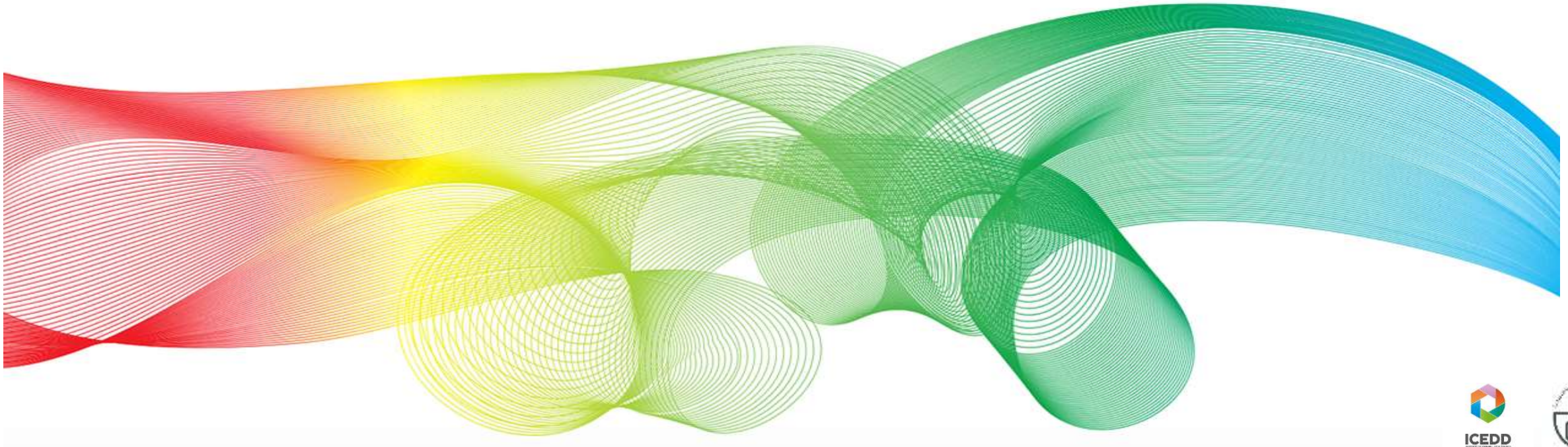
- **27 juin :** réunion « alimentation durable » **(lot 0)**
- **Juillet-août :** rédaction V1 fiches-projets (Auteur) + visites de terrain CLDR (à confirmer et préciser)
- **Septembre :** CLDR élargie : présentation du complément de diagnostic environnemental + information appel à projet BiodiverCité 2021 et 2022
- **Septembre-Octobre :**
  CLDR – Travail sur les fiches-projets.

Des divers, des questions ?



MERCI pour votre participation ☺

(Slides de réserve)



Programmation dans le temps des projets : rappel

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:
liens avec la stratégie

Programmation dans le temps des projets : à quoi ça sert ?

À avoir un **programme de projets réaliste, opérationnel** et réparti de manière **équilibrée sur les 10 ans.**



La programmation est établie selon :

- La « maturité » des projets
- Équilibre des objectifs, ampleur budgétaire, type de projets, villages,…
- Les plébiscites des habitants et de la CLDR
- Opportunités de réalisation



=> Veiller à avoir des lots équilibrés

Programmation dans le temps des projets : est-ce figé ?



Non, la programmation peut encore évoluer.

- Au cours de l'élaboration
  - Changement de lot d'une fiche-projet
  - Ajout/suppression d'une fiche

  ⇒ La programmation est une première base de travail pour que l'auteur puisse écrire les fiches-projets

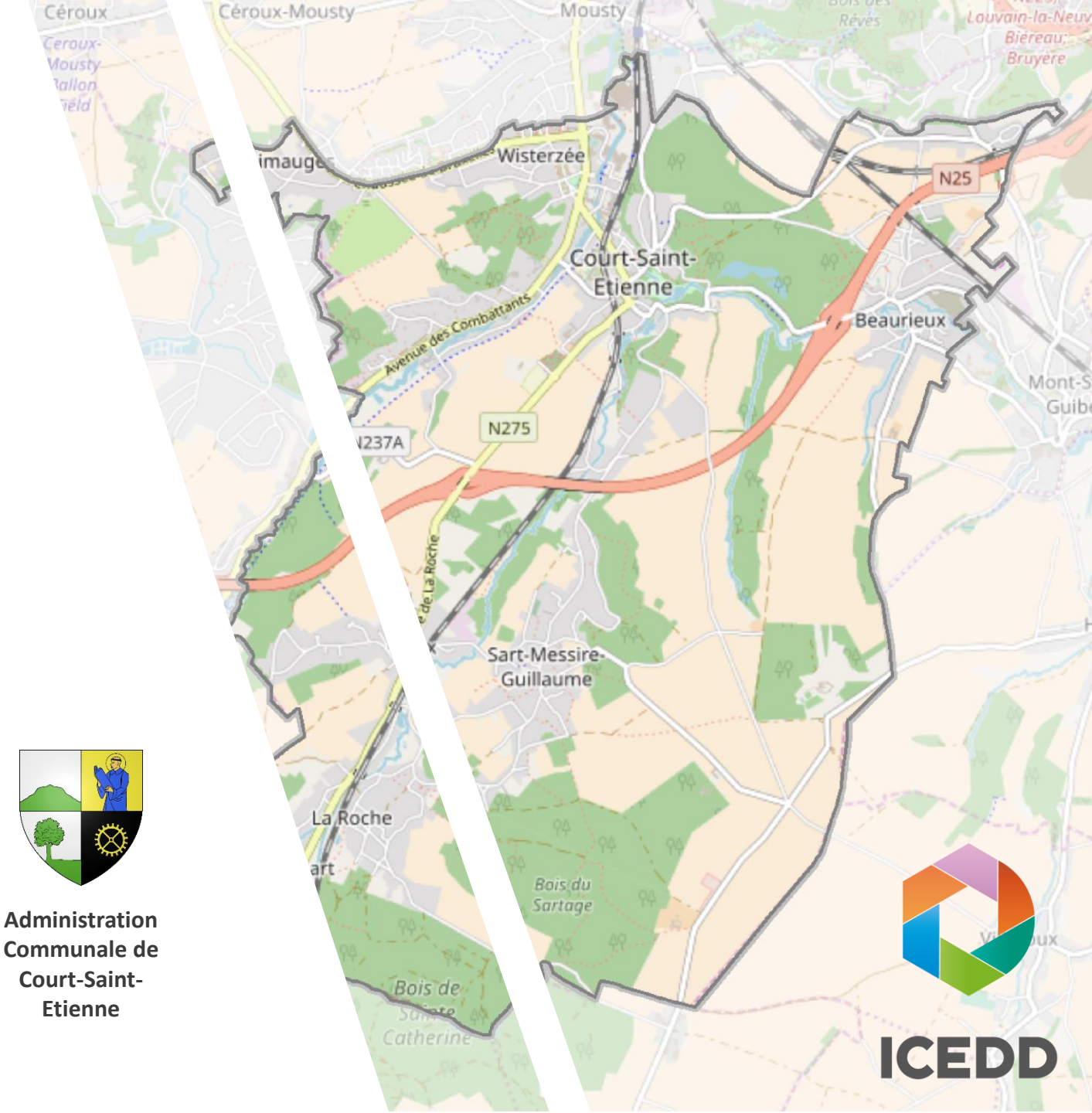
- Durant l'exécution du PCDR
  - Exécution = programme de travail annuel
  - Changement de lot si opportunités ou obstacles

CLDR
9 juin 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Programmation des projets

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

CLDR du 09/06/2022

Ligne du temps des projets

ICEDD

Ligne du temps des projets

Version 1	Liste des projets initiale issue des consultations villageoises	**446 idées de projet**
Version 2	Travail d'analyse et de tri : regroupement, séparation, suppression (base pour Hackathon)	**264 idées de projet**
Version 3	Hackathon : ajout de projets jugés manquants et sélection de 30 projets	**293 idées de projet**
Version 4	Travail d'analyse et de tri : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**33 projets**
Version 5	Travail d'analyse et de tri suite à l'évaluation des projets en CLDR du 02/12/21 : adéquation objectifs / projets (suppression et ajout de projets)	**30 projets**
Version 6	Ajout / suppression et adaptation des projets suite à la présentation de la stratégie de développement au Collège le 15/12/2021	**30 projets**
Version 7	Ajout / suppression et adaptation des projets suite à la rencontre avec le personnel communal et à la CLDR de 02/2022 et 05/2022	**27 projets**

CLDR du 09/06/2022

Adaptation des projets

ICEDD

Adaptation de la liste des projets après CLDR de 05/22

N°	Intitulé du projet	Commentaire
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
4	Réaménager la rue de la Quenique en faveur des modes actifs	Intégration au projets n°1 et n°2
5	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
6	Développer les voitures partagées dans les villages	
7	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière	
8	Créer un groupe de travail Nature (suivi des plantations…)	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel tout en maintenant la création du groupe nature qui est la base du projet
9	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles (SDC)	Suppression de la mention SDC car déjà prévu par la commune
10	Sensibiliser la population à la gestion des déchets et la propreté publique	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
11	Evaluer le potentiel des énergies renouvelables sur la commune	Il est proposé d'élargir le projet à un caractère davantage opérationnel en le reformulant de la manière suivante : Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables
12	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
13	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
14	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs	
15	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	

Adaptation de la liste des projets après CLDR de 05/22

N°	Intitulé du projet	Commentaire
16	Créer un lieu de rencontres et de jeux à Tangissart	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Aménager le cœur de village de Tangissart en un lieu de rencontre convivial et (2) Créer / aménager une salle de village à Tangissart
17	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
18	Aménager une place de village à Beaurieux (rue du Grand Philippe)	**Création de 2 fiches distinctes :** (1) Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux et (2) Aménager l'ancienne école et ses abords (nouvelle idée)
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
20	Construire une salle de gym contigüe au complexe sportif à rénover	Création de **2 fiches distinctes** : (1) Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe et (2) Définir une vision stratégique en matière de sport
21	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	
22	Développer les espaces et ateliers de co-working	En attente des résultats de l'enquête relative aux besoins en matière de co-working menée par l'asbl Quatre Quarts, à élargir aux étudiants ?
23	Redynamiser le marché hebdomadaire	
24	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
25	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Ajouter la notion d'aménagement des sentiers
26	Créer une plateforme d'échange entre associations	
27	Créer un répertoire (numérique et/ou papier) des acteurs du territoire	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
28	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Transfert en lot 0 – projet déjà initié
29	Développer un réseau d'échange de savoirs et de pratiques	Reformulation car il existe déjà des initiatives → Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques
30	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes	Transfert en lot 0 – projet déjà initié

Liste des projets du lot 0

0.1 Ambassadeurs de la plantation (réalisé)

0.2 Incroyables comestibles

0.3 Etat des lieux de l'Alimentation durable

0.4 Révision du Plan communal de mobilité

0.5 Révision du Schéma de Développement communal

0.6 Organisation d'un marché des producteurs locaux

0.7 Répertoire des acteurs du territoire

0.8 Accueil des nouveaux habitants

0.9 Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet)

0.10 Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes

Nouveaux projets transférés vers le lot 0

Dans cette liste, une distinction devra être opérée entre les projets initiés par la commune (repris dans la politique communale) et les projets initiés dans le cadre de l'opération rurale, suite aux consultations villageoises.

Liste des projets après modification

N° (ex)	N° (new)	Intitulé du projet
1	**1**	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles
2	**2**	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles
3	**3**	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
5	**4**	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
6	**5**	Développer les voitures partagées dans les villages
7	**6**	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière
8	**7**	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
9	**8**	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
11	**9**	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables
12	**10**	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
13	**11**	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux
14	**12**	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs
15	**13**	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
16a	**14**	Aménager le cœur de village de Tangissart en un lieu de rencontre convivial
16b	**15**	Créer / aménager une salle de village à Tangissart









Liste des projets après modification

N° (ex)	N° (new)	Intitulé du projet
17	**16**	Créer un aménagement convivial au hall n°11
18a	**17**	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux
18b	**18**	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
19	**19**	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)
20a	**20**	Rénover le complexe sportif de Court-Saint-Etienne et construire une salle de gym contigüe
20b	**21**	Définir une vision stratégique en matière de sport
21	**22**	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales
22	**23**	Développer les espaces et ateliers de co-working
23	**24**	Redynamiser le marché hebdomadaire
24	**25**	Accroître l'attractivité du centre et des commerces
25	**26**	Développer et aménager des itinéraires de promenades via les sentiers
26	**27**	Créer une plateforme d'échange entre associations
29	**28**	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques







CLDR du 09/06/2022

Première proposition de priorisation des projets

ICEDD

Première priorisation des projets

Critères pris en considération


Plébiscites population

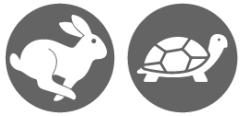

Projet faisant débat


Avis de la CLDR



Répartition par thématique


Répartition par budget


Caractère opérationnel
(initialisation rapide ou lente)

Projets proposés en lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles				104	1	Oui
2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles				126	1	Oui
7	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité				43	1	Non
8	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles				86	1	Oui
9	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune				61	1,5	Oui
10	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire				60	/	Non
17	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux				38	1,5	Oui
19	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)				55	2	Non
22	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales				37	2	Non
26	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers				72	2	???

Projets proposés en lot 2 (9 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles				65	1	???
4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes				80	2	Non
6	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière				30	2	Oui
11	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux				**107**	1	Non
14	Aménager le cœur de village de Tangissart				39	1	Oui
16	Créer un aménagement convivial au hall n°11				52	2	Non
21	Définir une vision stratégique en matière de sport				29	1	Non
24	Redynamiser le marché hebdomadaire				56	2,5	Non
25	Accroître l'attractivité du centre et des commerces				53	1,5	???

Projets proposés en lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème	Cout	Opérationnel	Plébiscite	Avis CLDR (lot)	Eligible DR
5	Développer les voitures partagées dans les villages				53	2	Non
12	Soutenir la mise à disposition de terres pour les jeunes agriculteurs				76	1,5	Non
13	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er				60	2	Oui
15	Créer / aménager une salle de village à Tangissart				39	3	Oui
18	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords				38	1,5	Oui
20	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe				29	2,5	???
23	Développer les espaces et ateliers de co-working				24	2	???
27	Créer une plateforme d'échange entre associations				24	2,5	Non
28	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques				30	3	Non

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

Bienvenue à COURT-SAINT-ETIENNE

ICEDD

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière élargie
Le lundi 10 octobre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 16 membres (5 quart communal / 11 hors quart communal)***
  7 excusés / 10 absents
- ***Hors CLDR : 3 habitants***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY et Marie PAIRON*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation du diagnostic environnemental

Ordre du jour :

Partie I. De 19h30 à 21h00 – Diagnostic environnemental communal
(Au vu du sujet traité, les habitants sont invités à cette partie de la séance)

1. **Présentation du complément de diagnostic environnemental communal mené dans le cadre du PCDR (ICEDD ; Auteur du PCDR)**

Partie II. De 21h00 à 21h30 – Réservée aux membres de la CLDR

2. **Approbation du PV de la séance du 9 juin 2022**
3. **Fréquentation de la CLDR : état des démissions et des candidatures reçues dans le cadre du nouvel appel à candidatures**
4. **Projets du lot 0 + budget participatif**
5. **Divers et agenda**

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Steve De Wevere, souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR et présente l'ordre du jour.

Cette séance plénière est un peu particulière car elle est essentiellement consacrée à la présentation du complément de diagnostic environnemental commandé par la Commune dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

Cette présentation a lieu au moment où la CLDR est en train de travailler sur l'élaboration des fiches de la trentaine de projets qui figureront dans le PCDR.

Un cycle de soirée thématique de travail est en effet actuellement en cours pour la précision de ces fiches. La réunion relative aux fiches « environnement » se tenant lundi prochain 17 octobre, la présentation de ce jour a pour vocation d'éclairer les participants sur l'état de la biodiversité à CSE et sur d'éventuels sites / actions prioritaires.

PARTIE I (élargie)

2. Présentation du complément de diagnostic environnemental communal mené dans le cadre du PCDR (ICEDD, Auteur du PCDR)

L'auteur du PCDR, le bureau d'étude ICEDD, présente le complément de diagnostic environnemental intitulé : « **Le réseau écologique de Court-Saint-Etienne : méthodologie d'élaboration, enjeux, stratégie et objectifs opérationnels »**

Présentation complète en annexe 2

Eléments principaux ressortant de la présentation :

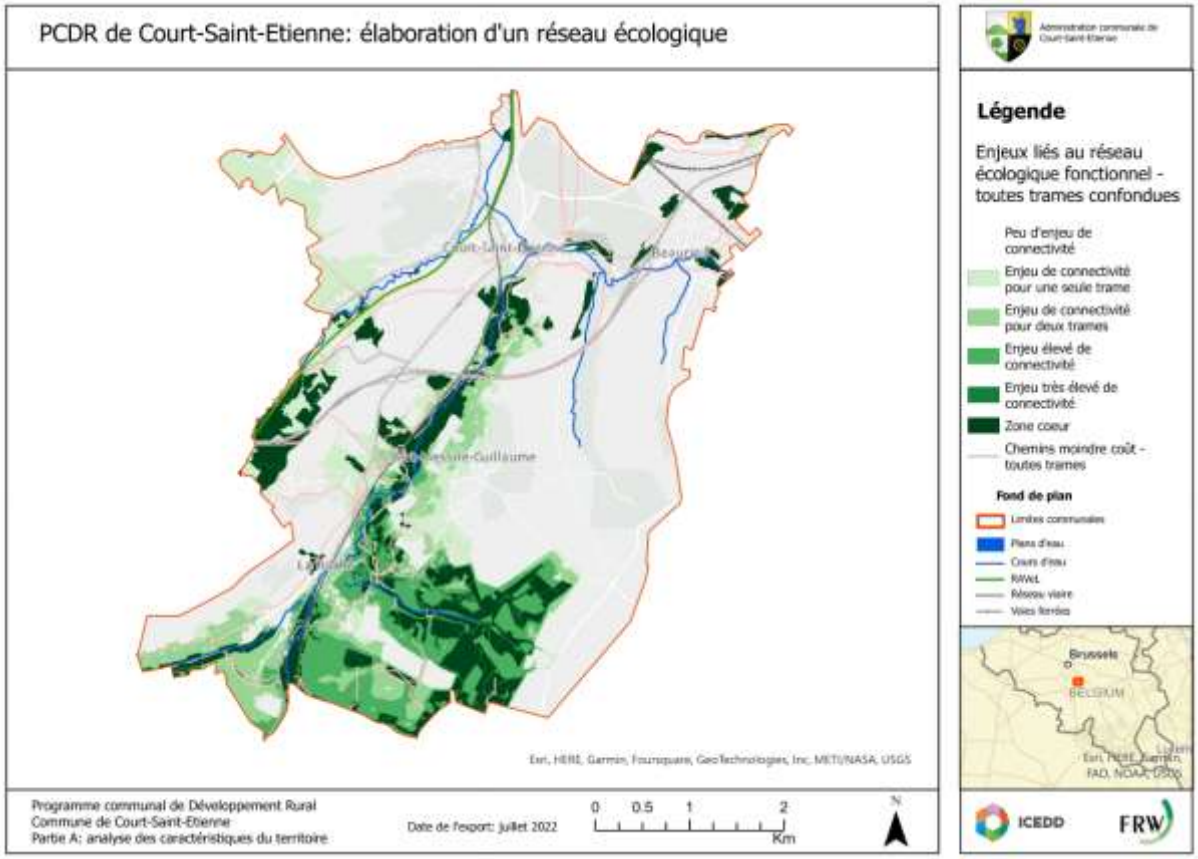
Introduction

- Il s'agit d'une étude du processus écologique à l'échelle du paysage : milieux boisés, espaces agricoles, zones humides, zones urbanisées… L'étude comprend l'analyse de la fragmentation de ces paysages et des pistes d'actions pour y remédier.
- Le réseau écologique à l'échelle communale comprend les zones cœur de biodiversité ainsi que des corridors écologiques. Ceux-ci sont nécessaires pour maintenir les espaces naturels, aider le déplacement des animaux, améliorer le cadre de vie etc.
- Les espèces ont des exigences variables. Un réseau écologique fonctionnel pour les espèces doit prendre en compte leurs différents habitats, leurs sensibilités à la fragmentation et leurs modes de déplacement dans la matrice. Par facilité de traitement et lisibilité, une structuration par « trame » est proposée (rassemblement par groupe écologique).
- La démarche d'identification du réseau écologique suppose trois étapes de mise en œuvre : étude de la trame verte et bleue (objet de la présentation de ce soir) + mise en place du plan d'action + évaluation du plan d'action.

Le réseau écologique fonctionnel : démarche de diagnostic scientifique mené sur la commune :

- Choix de 4 trames thématiques à l'échelle communale : forêts mésophiles, forêts feuillues alluviales et humides, milieux ouverts humides (prairies humides), bocages et lisières.

- Désignation des zones cœur de biodiversité par trame et enjeux liés (modélisation prenant compte l'occupation du sol concernée) – *cf. annexe 2 slides 16 à 18.*
- Puis réalisation d'une analyse de connectivité (origine → destination des espèces pour trouver de la nourriture par ex.) : croiser les zones cœurs des 4 trames avec les données d'observation des espèces (recueillies sur observations.be). Réalisation d'un chemin de moindre coût et théorie des graphes (distance de dispersion). Toutes les trames inf à 4ha ne sont pas reprises.
- Au final, le diagnostic scientifique présente une carte globale reprend l'élaboration d'un réseau écologique à CSE avec les différentes trames



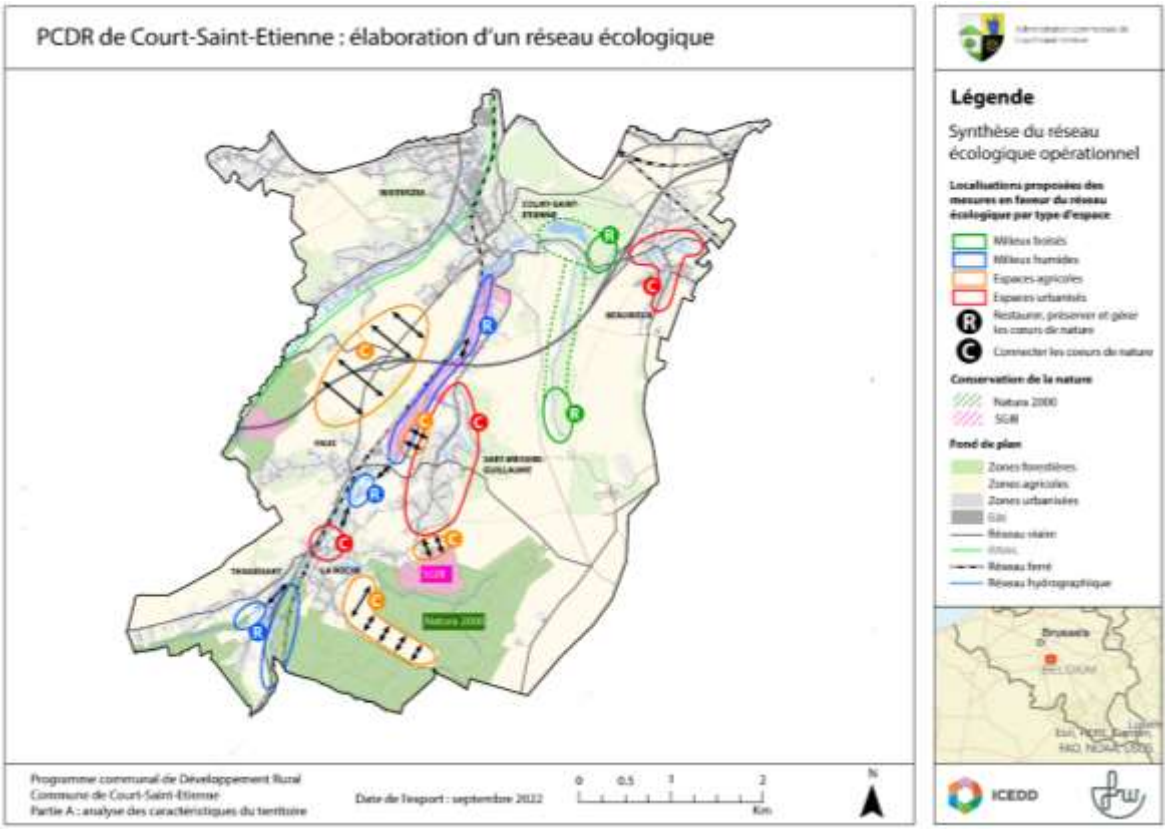
Le réseau écologique opérationnel - définition de la stratégie territoriale :

- Création de 3 indicateurs composites : le réseau écologique, la situation de droit (Natura 2000, SGIB, ZACC…), les contextes marginaux.
- Une cotation (de 1 à 5) est apportée suivant le niveau de protection etc.
- Présentation des cartes des pressions sur le réseau et les continuités écologiques. 3 indicateurs sont ici considérés et analysés : occupation du sol, densité de population, fragmentation du paysage. Sur la carte : plus les points sont rouges, plus la pression et fragmentation est élevée (cf. slide 29).
- Les leviers : projets existants, potentiel ou périmètres arrêtés + maitrise foncière.

Axes d'action sur le territoire (attention, limite à apporter : travail en bureau de l'ICEDD) :

1- Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature
2- Connecter les cœurs de nature

➔ **Cf. Carte globale ci-dessous reprenant les axes d'action du réseau écologique**



Les couleurs des cercles (bleu, rouge, orange ou vert) représentent les trames (parfois recouvrement de zones boisées + humides se symbolisent par la couleur bleue)
R et C = à restaurer ou à connecter suivant la priorité à mener sur la zone
Fond de plan : indication SGIB / Natura 2000 / zones bâti, agricoles ou forestières

<u>Conclusion : enjeux et réponses possibles par trame *(cf. slides 35 à 40)* :</u>

- Assurer la multifonctionnalité des forêts par une gestion adaptée (= Gestion ProSilva en milieu forestier)
- Créer et renforcer les boisements rivulaires
- Développer une protection foncière des zones humides remarquables
- Mettre en œuvre des plans de gestion sur les zones à enjeux
- Intégration de la nature dans les jardins (sensibilisation nature en ville)
- Gestion différenciée des espaces publics
- Maîtrise de l'étalement urbain / artificialisation des sols : intégration de la thématique dans les documents locaux de planification (SDC/ les SOL/…)
- Favoriser la création d'éco quartiers
- Remaillage des espaces agricoles : Implanter des haies, préserver les haies existantes, mettre en place des bandes enherbées, maintenir les prairies permanentes
- Maintien ou mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité : favoriser les MAEC, limiter les intrants
- Maintenir les zones humides fonctionnelles
- Reconquérir les berges des cours d'eau (bandes enherbées, ripisylves..)
- Reconquérir la continuité longitudinale des cours d''eau
- Restaurer la continuité latérale des cours d'eau en créant des zones d'expansion de crues

➔ **Suites à donner à ces réponses possibles : concertation pour le choix / précision des projets lors de la soirée de travail du 17 octobre puis en CLDR.**

Questions / remarques des participants :

- Y a-t-il des couloirs définis pour les 4 trames à CSE ?
  - ↳ Marie Pairon (ICEDD) : oui (cf. différentes cartes sur PPT et rapport disponible en document préparatoire).

- Où se trouve le corridor (couloir) de la trame des feuillus ?
  - M. Pairon : au niveau de la Roche.

- L'analyse s'est-elle limitée aux limites communales ?
  - M. Pairon : une zone tampon de 2km a été considérée en dehors de Court-Saint-Etienne car il existe des zones cœurs en dehors des limites communales qui créent / entrainent des couloirs sur votre territoire.

- Carte des indicateurs composites : doit-on comprendre que plus c'est foncé, mieux c'est en termes de préservation ?
  - M. Pairon : oui, ce sont les zones cœurs les plus protégées (Natura 2000 etc.)

- Que signifie la zone rose au nord-ouest de la carte des indicateurs composites ?
  - M. Pairon : il s'agit d'une ZACC : potentiel foncier.

- Limites : le diagnostic territorial d'AGORA mené précédemment était très théorique. Ici la méthodologie est également basée sur des cartes, sur des relevés du site observations.be, mais malheureusement la trame noire n'est pas abordée, ni la trame brune. Les lignes à haute tension ou l'impact des potentielles éoliennes ne sont pas reprises. Le point de vue est donc parcellaire, il manque encore à ce jour une analyse de terrain, un inventaire précis. Il faudra se poser la question d'avoir un bon inventaire pour la suite.
  - M. Pairon : l'inventaire n'était pas fixé dans les objectifs de l'étude qui comporte donc en effet des limites. Ce travail ne va pas aussi loin qu'un diagnostic réalisé dans le cadre d'un PCDN. Partir de cette carte pour écrire des fiches actions peut être suffisant à ce stade. Vous êtes du terrain et pouvez être en mesure des repérer les antagonismes (vous savez dire par exemple qu'il ne faut pas éclairer le RAVeL si la Commune a besoin d'une trame noire).
  - S. DE WEVERE : la Commune n'a pas opté pour un inventaire fouillé. Première raison : le coût. Deuxième raison : le moratoire sur les PCDN empêchait la Commune de se lancer dans cette démarche. Dans le cadre de cette étude, il y a tout de même eu une réunion de travail avec les naturalistes pour avoir un résultat le plus correct possible.
  - FRW : le PCDR reste un outil et un programme global de développement multi thématiques. Le volet environnemental est tout de même très poussé dans le cadre du PCDR, cela va déjà un cran plus loin que ce qui est fait d'habitude.
  - Commune : il est certain qu'il y a lieu d'aller plus loin notamment via la stratégie BiodiverCité et les fiches projets du PCDR.

- Merci pour ce travail d'étude, on sent que c'est solide et clair.

PARTIE II (membres CLDR uniquement)

3 Approbation du PV du 9 juin 2022

Le compte rendu de la séance de CLDR du 9 juin 2022 est approuvé sans remarque.

4. Où en sommes-nous ?

L'élaboration du PCDR est désormais dans sa dernière phase : la rédaction des fiches projets.



5. Fréquentation de la CLDR : état des démissions et des candidatures reçues dans le cadre du nouvel appel à candidatures

Comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur (R.O.I), la Commune a interrogé 27 membres car ceux-ci étaient en « défaut de participation » au sens du R.O.I.

Ce nombre étant en effet important, l'objectif de cette démarche était aussi d'avoir une CLDR actualisée et conforme pour l'approbation de l'avant-projet de PCDR qui aura lieu début 2023. Cette réunion nécessite en effet un quorum (la moitié des membres hors quart communal présents).

Résultats du courrier de relance : **10 confirmations de participation / 11 démissions / 6 sans réponse** (et donc à démissionner).

Par ailleurs, 2 démissions ont déjà été actées par la CLDR antérieurement → **19 démissions.**

Au vu du nombre de démissions, la Commune a décidé de procéder à un nouvel appel à candidature, qui s'est déroulé entre le 15 aout et le 18 septembre. Celui-ci a permis de recueillir **8 candidatures citoyennes.**

En octobre 2022, une nouvelle démission a été réceptionnée, soit pour conclure, un **total de 20 démissions pour 8 nouvelles candidatures.**

Tableau récapitulatif :



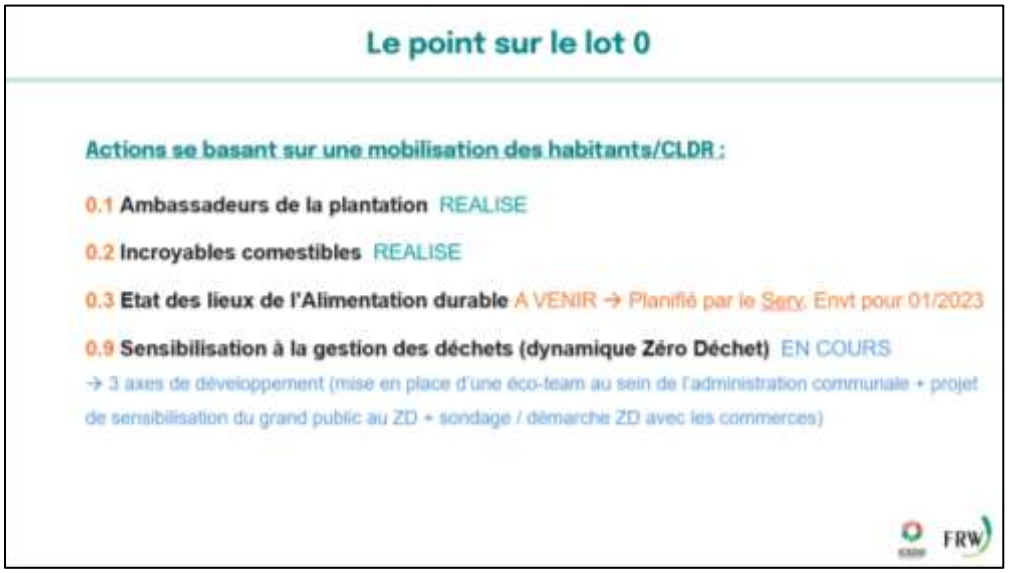
Les candidatures seront soumises à l'approbation du conseil communal le 25 octobre prochain.

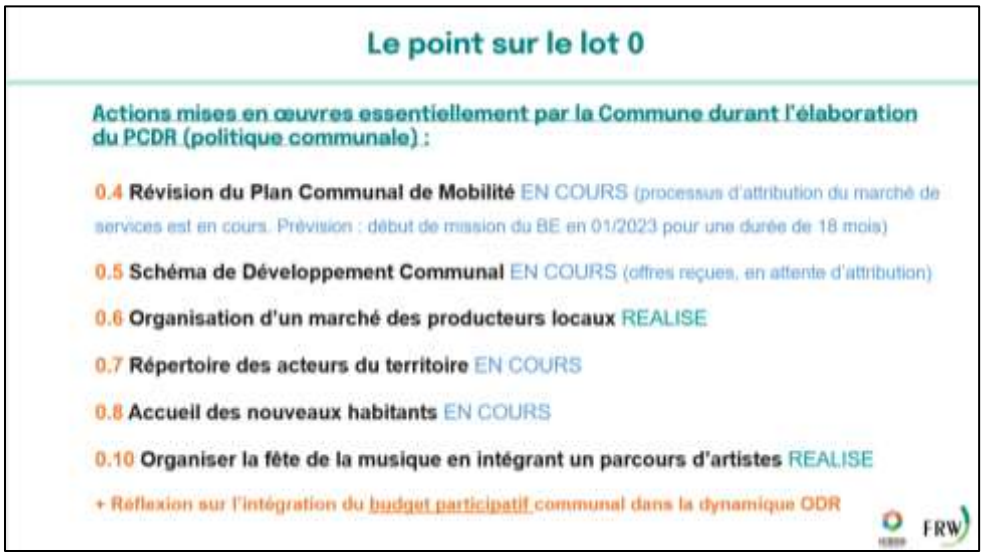
Un accueil des nouveaux sera organisé le 17/11 à 18h30 avant la séance plénière de la CLDR.

6. Projets du lot 0 + budget participatif

Comme demandé par la CLDR, un état des lieux du lot 0 est présenté à la CLDR.

Un distinguo est fait entre les projets reposant essentiellement sur une mobilisation/portage citoyen et les projets issus des réflexions en CLDR mais mis en œuvre par la Commune.





Par ailleurs, des réflexions sont en cours au niveau communal pour intégrer le budget participatif communal dans la dynamique de l'ODR, et ce pour plusieurs raisons :

- Cela permettrait un co-financement par le Développement rural
- Les projets doivent contribuer aux objectifs du PCDR
- Le comité de sélection est la CLDR. Cela permettrait d'avoir une meilleure « vision d'ensemble ».

Questions de la CLDR :

- Concernant le budget participatif soutenu par le Développement rural :
    - D'un point de vue financier, si le développement rural soutient le budget participatif, cela va-t-il se faire au détriment des projets du PCDR ?

    → FRW : Non, ce sont deux systèmes de financement séparés.

    - Les projets du budget participatif doivent-ils être en lien direct avec les projets du PCDR ?

    → FRW : non, ils doivent contribuer aux objectifs de la stratégie du PCDR, mais pas être en lien direct avec les projets du PCDR.

    - Les personnes morales (ASBL, ...) peuvent-elles rentrer un projet dans le cadre des budgets participatifs « développement rural » ?

    → FRW : oui, tout comme les groupements de citoyens (associations de fait) sous certaines conditions.

    - Le budget participatif communal n'a pas beaucoup de succès actuellement à Court-Saint-Etienne. Cela servirait-il à quelque chose de l'intégrer dans l'ODR ? Quid dans les autres communes ?

    → Commune : hormis les avantages exposés par la FRW, le fait d'intégrer le budget participatif dans l'ODR permettrait de s'appuyer sur une communication / émulation plus large créée par l'opération de développement rural. Néanmoins, on en est encore qu'au stade de réflexion, la Commune ne s'est pas encore positionnée sur le sujet. Enfin, dans le cas où il y aurait une volonté communale d'aller dans ce sens, l'approbation de principe de la CLDR devrait être demandée *(ndlr : obligation prévue dans le cadre règlementaire de la Circulaire ministérielle 2021).*

→ FRW : les budgets participatifs soutenus par le développement rural sont assez récents (2021) et leur succès dépend notamment de la taille des communes et de la base associative. Néanmoins, l'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW suit actuellement plusieurs budgets participatifs et dans tous les cas plusieurs projets ont été rentrés par les citoyens.

7. Divers et planning

- **Lundi 17 octobre 2022 : soirée "environnement"** - 19h30-21h30, salle Notre-Dame (rue Notre-Dame 8 à Tangissart)

  Attention, en guise de « préparation » à cette soirée de travail, il est proposé aux personnes intéressées un rendez-vous le **samedi 15 octobre 2022** – Balade et présentation par la Commune des **projets liés au maillage écologique actuellement en cours** sur le territoire communal – Rendez-vous à 14h00 salle Sart 10, rue de l'Eglise de sart 10 à CSE.

- **Jeudi 17 novembre 2022 : séance plénière CLDR** 19h30-21h30 – salle Defalque **–** Analyse des fiches projets du lot 1
- **Mardi 22 novembre 2022 : soirée "agriculture" (film, débat et projets du PCDR)** - 19h30 - 22h, salle Defalque (6, rue Defalque)
- **Lundi 12 décembre 2002 : séance plénière CLDR** 19h30-21h30 – Salle Notre Dame à Tangissart- Analyse fiches lots 2 et 3 + choix première demande de convention

Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../..

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Séance de la CLDR

Présentation du complément de **diagnostic environnemental** (etc...)



Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW
10/10/2022



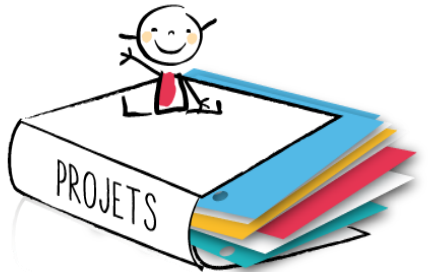
de la soirée

Partie I – CLDR élargie – de 19h30 à 21h00

- Présentation du complément de diagnostic environnemental

Partie II – CLDR uniquement – de 21h00 à 21h30

- Approbation du PV du 9 juin 2022
- Etat de la composition de la CLDR : démission et nouvelles candidatures à soumettre au Conseil communal
- Etat du lot 0 : état d'avancement / actualisation
- Divers



Où en est-on à Court-Saint-Etienne ?

~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)

1) Diagnostic global + **complément environnemental**
2) Stratégie
3) Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices

VOUS ÊTES ICI

- Mise en œuvre des projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Partie I - Présentation du complément de diagnostic environnemental (ICEDD)



Partie II – CLDR



Approbation du PV de la réunion du 09/06/22



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





Réalisation des fiches projets : étapes principales



- **« Creuser » certains projets** en vue de la rédaction de leur fiche
- Donner la possibilité à des **habitants et acteurs hors CLDR de participer**

CLDR du 17/11 et 12/12

Avis sur les fiches projets :
- 17/11: lot 1
- 12/12 : lots 2 et 3

+ choix 1ère demande de convention DR

Etat de la composition de la CLDR et résultats de l'appel à candidature

IMPORTANT

Avoir une CLDR bien actualisée pour l'approbation de l'avant projet de PCDR début 2023 (quorum nécessaire) !

- **<u>Juin 2022</u> : 27 membres interrogés** / relancés par courrier car en « défaut de participation » selon R.O.I.

  ↳ **Résultats : 10 confirmations de participation / 11 démissions / 6 sans réponse** (et donc à démissionner)
  + 2 démissions déjà actées par la CLDR antérieurement = 19 démissions

  ↳ **Etat de la CLDR : 33 membres** (9 représentants du « quart communal » + 24 citoyens « hors quart communal »).
  A ce stade, quart communal = 27% !



- **<u>Août-septembre 2022</u> : appel à candidatures pour rejoindre la CLDR**

  ↳ **Résultat : + 8 candidatures citoyennes**

Etat de la composition de la CLDR et résultats de l'appel à candidature

Démissions juin 2022 (11)

Madame	Marie-Caroline	Collard
Madame	Alexandra	Cossard
Monsieur	Hughes	Ewbank
Monsieur	Benoit	Godart
Monsieur	Arnaud	Gourdange
Monsieur	Vincent	Harcq
Madame	Evelyne	Henry de Frahan
Madame	Hélène	Hervagault
Monsieur	Olivier	Laloux
Madame	Caroline	Mestre
Monsieur	Marc	Thys

+ Monsieur Mathias Gerard (10/2022)

A démissionner juin 2022 (6)

Monsieur	Marc	Debois
Madame	Soraya	Fuki
Monsieur	Michel	Geerts
Monsieur	Jean-Philippe	Lafforgue
Madame	Sifa	Massamba
Madame	Brigitte	Salkin

+ Démissions 2021 (à faire acter par le CC)

Monsieur	Francis	Balsat
Madame	Françoise	Claeys Bouaert

Candidatures août-septembre 2022

8 citoyens

30-07-22	**LEMOINE Adrien**	**Centre**
15-08-22	**ALEXANDRE Lucie**	**Suzeril**
15-08-22	**DOSSIN Sylvie**	**Centre**
23-08-22	**FLAHAUT Olivier**	**Centre**
25-08-22	**DEPOORTERE Marc**	**Faux**
14-09-22	**VINCENT David**	**Mérivaux**
18-09-22	**CORNELIS Pierre-Yves**	**Centre**
19-09-22	**FINET Pierre**	**Centre**

Total évolution CLDR :

52 membres en fév 2020
(43 citoyens + 9 mandataires)

33 membres en juin 2022
(24 citoyens + 9 mandataires)

40 membres en nov. 2022 ?
(31 citoyens + 9 mandataires)

Nouvelle composition à approuver en Conseil communal fin octobre

Le point sur le lot 0

Rappel de la situation par l'ICEDD (CLDR de juin 2022) :

0.1 Ambassadeurs de la plantation

0.2 Incroyables comestibles

0.3 Etat des lieux de l'Alimentation durable

0.4 Révision du Plan communal de mobilité

0.5 Révision du Schéma de Développement communal

0.6 Organisation d'un marché des producteurs locaux

0.7 Répertoire des acteurs du territoire

0.8 Accueil des nouveaux habitants

0.9 Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet)

0.10 Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes

Nouveaux projets transférés vers le lot 0

Dans cette liste, **une distinction devra être opérée entre les projets initiés par la commune** (repris dans la politique communale) **et les projets initiés dans le cadre de l'opération de développement rurale, suite aux consultations.**

ICEDD

FRW

Le point sur le lot 0

Actions se basant sur une mobilisation des habitants/CLDR :

0.1 Ambassadeurs de la plantation REALISE

0.2 Incroyables comestibles REALISE

0.3 Etat des lieux de l'Alimentation durable A VENIR → Planifié par le Serv. Envt pour 01/2023

0.9 Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique Zéro Déchet) EN COURS

→ 3 axes de développement (mise en place d'une éco-team au sein de l'administration communale + projet de sensibilisation du grand public au ZD + sondage / démarche ZD avec les commerces)

Le point sur le lot 0

Actions mises en œuvres essentiellement par la Commune durant l'élaboration du PCDR (politique communale) :

0.4 Révision du Plan Communal de Mobilité EN COURS (processus d'attribution du marché de services est en cours. Prévision : début de mission du BE en 01/2023 pour une durée de 18 mois)

0.5 Schéma de Développement Communal EN COURS (offres reçues, en attente d'attribution)

0.6 Organisation d'un marché des producteurs locaux REALISE

0.7 Répertoire des acteurs du territoire EN COURS

0.8 Accueil des nouveaux habitants EN COURS

0.10 Organiser la fête de la musique en intégrant un parcours d'artistes REALISE

+ Réflexion sur l'intégration du budget participatif communal dans la dynamique ODR

ICEDD FRW

Intégration du budget participatif communal dans la dynamique de l'ODR ?

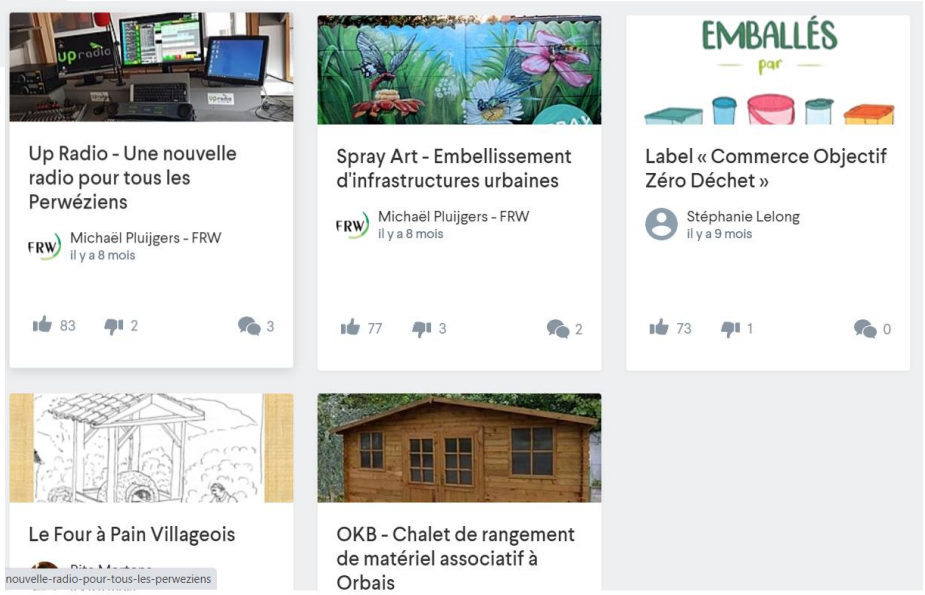


Qu'est-ce que c'est ?

Budget communal réservé pour le financement de projets citoyens

Budget participatif et ODR

- Pour PCDR « actifs »
- Co-financement Développement rural
- Les projets doivent contribuer aux objectifs du PCDR
- Comité de sélection = CLDR



Divers et agenda

Prochaines soirées thématiques :

15/10 - 14h – Salle Sart 10 :
Séance d'info BiodiverCité + balade des projets communaux





Prochaines séances plénières

- **17/11 : CLDR (lot 1)**
  Salle Defalque
- **12/12 : CLDR (lots 2 et 3)**
  Salle Notre Dame à Tangissart



Divers, questions ?

→ Info nouvelle page FB FRW Brabant-Hesbaye /FRWBrabantHesbaye

☺ MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ☺

Le réseau écologique de Court-Saint-Etienne: méthodologie d'élaboration, enjeux, stratégie et objectifs opérationnels

Rencontre avec la CLDR

10/10/2022

Marie Pairon, Florence Vandy

ECOLOGIE DU PAYSAGE



Etude des processus écologiques à l'échelle du paysage.
Etudie la dynamique spatiale et temporelle des composantes biologiques, physiques et sociales des paysages anthropisés et naturels.

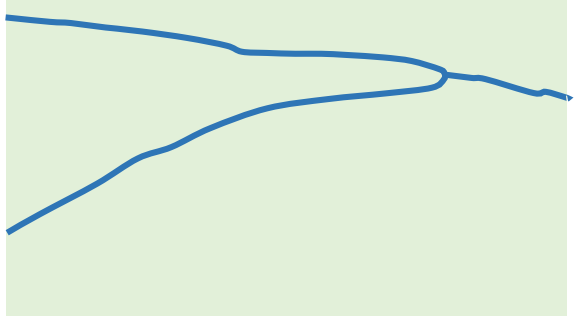


Milieux boisés



Espaces agricoles de prairies temporaires ou milieux enherbés

Espaces agricoles de grandes cultures



Zones humides et cours d'eau



Espaces densément urbanisés ou infrastructures linéaires de transport

Espaces urbanisés

Une des principales causes de la perte de la biodiversité est la **fragmentation** des espaces naturels et la **rupture** des continuités écologiques.

Dans un environnement fortement modifié par les activités humaines, les animaux et les plantes ont besoin de **corridors écologiques** pour se déplacer entre les réservoirs de biodiversité. Ces corridors sont constitués de petits espaces relais, interstitiels : talus herbacé, haie, mare, bosquet, fossé, espace vert, petite prairie, arbre isolé...



LE RESEAU ECOLOGIQUE

Le réseau écologique, c'est l'ensemble de ces petits milieux naturels qui jouent le rôle de **corridor** auxquels s'ajoutent les **réservoirs** de biodiversité.

L'analyse des réseaux écologiques a pour but de faciliter le **déplacement** des animaux et des végétaux entre les réservoirs de biodiversité.
Ceci dans le but de maintenir la qualité des ressources naturelles et leur capacité à jouer leurs rôles de régulation et le cadre de vie.



LE RESEAU ECOLOGIQUE



Désigne des écosystèmes liés entre eux par des flux d'organismes dans un ensemble spatialement cohérent, en interaction avec la **matrice du paysage** (Opdam et al., 2006).

Leur représentation sous forme de réseau vise à maintenir la biodiversité et les processus écologiques en **protégeant les habitats et leur connectivité** (Bernier and Théau, 2013).

LE RESEAU ECOLOGIQUE



Zones cœurs des milieux boisés ⟹ Habitat naturel et milieu de vie des espèces forestières sauvages

Zones corridors des milieux boisés ⟹ Interconnexions pour les espèces forestières moyens et grands disperseurs

Matrice paysagère (plus ou moins perméable aux déplacements)

Connection entre les zones cœurs

LE RESEAU ECOLOGIQUE



Les espèces ont des exigences variables :

Chaque espèce :

- utilise des habitats différents,
- a des domaines vitaux différents,
- dispose de ses propres capacités de mouvement qui sont liées à la distance entre les taches d'habitat et la nature des éléments de la matrice à traverser.

Un réseau écologique « fonctionnel » pour les espèces doit prendre en compte leurs différents habitats, leurs sensibilités à la fragmentation et leurs modes de déplacement dans la matrice.

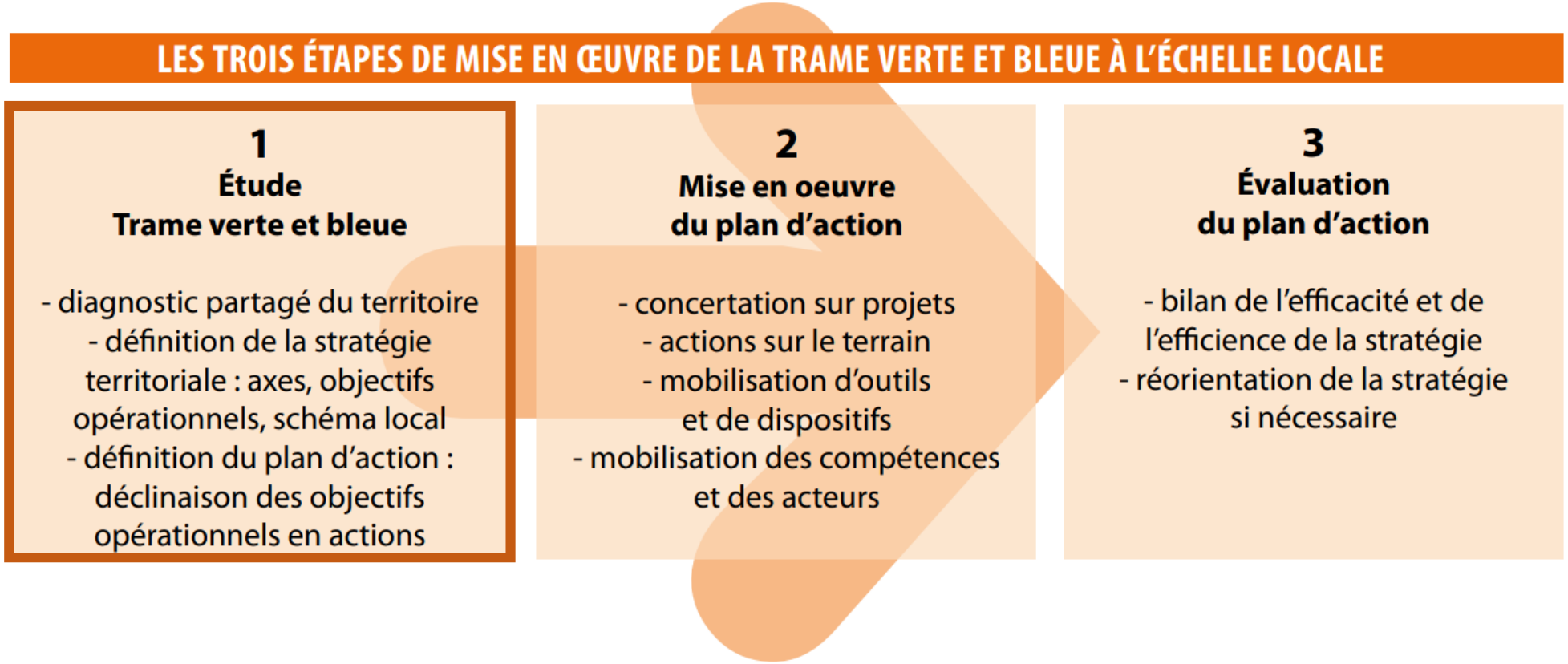
⇒ Structuration par « trame » pour les rassembler par groupe écologique

LE RESEAU ECOLOGIQUE

Œuvrer pour la mise en place d'un réseau écologique c'est:

- Travailler à la conservation de la biodiversité à différentes échelles;
- Mettre l'accent sur le maintien et le renforcement de la cohérence écologique, principalement à travers la notion de connectivité ;
- Assurer que les zones critiques de biodiversité sont protégées des nuisances des activités humaines par des zones tampons ;
- Prévoir la restauration appropriée des écosystèmes dégradés ;
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones importantes pour la biodiversité.

LE RESEAU ECOLOGIQUE: DEMARCHE



Source: La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord-Pas de Calais, Tome 1

//// PLAN DE LA PRESENTATION //

LE RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL: DEMARCHE DU DIAGNOSTIC SCIENTIFIQUE

1. Choix des trames thématiques
2. Compilation des données nécessaires à la représentation des cœurs de biodiversité par trame
3. Analyses de connectivité pour chaque trame entre les cœurs de biodiversité

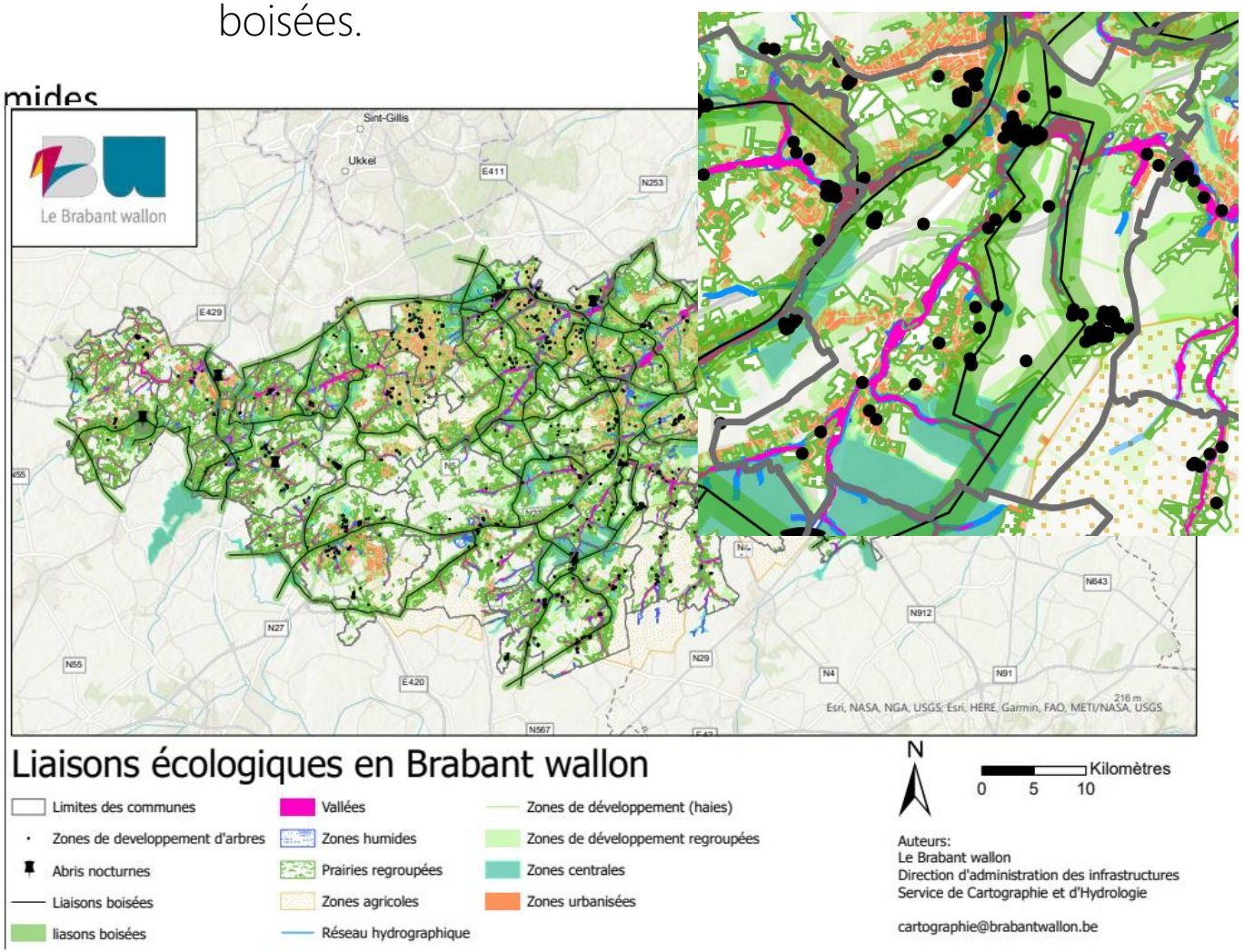
LE RESEAU ECOLOGIQUE OPERATIONNEL: DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

1. Confrontation avec les autres enjeux du territoire: construction d'indicateurs synthétiques
2. Analyse des enjeux
3. Elaboration des objectifs et ébauche de stratégie

CHOIX DES TRAMES THEMATIQUES

- Forêts feuillues
  - Forêts sur sols secs
  - Forêts mésophiles
  - Forêts alluviales et humides
- Milieux ouverts secs
  - Pelouses sèches
  - Prairies mésophiles
  - Landes
- Milieux ouverts humides
  - Tourbières
  - Prairies humides
- Eaux de surface
  - Cours d'eau
  - Plans d'eau
- Bocages et lisières
  - Bocages et lisières
- Milieux agricoles
  - Cultures

A l'échelle de la Province, les continuités identifiées sont liées aux vallées et aux continuités boisées.



CHOIX DES TRAMES THEMATIQUES



LA DESIGNATION DES ZONES CŒUR DE BIODIVERSITE PAR TRAME

Enjeux liés à l'étape: relier toutes les informations disponibles à une sous-trame thématique.

Sources de données:

- Réserves naturelles domaniales
- Zones humides identifiées par le CR
- Réseau écologique du SDC → **Zones centrales**
- Natura 2000 (unités de gestion) → **UG prioritaires**
- Sites de grand intérêt biologique

On connait la localisation des sites à enjeux régionaux sur le territoire.
Comment les attribuer à une trame thématique sans cartographie précise des biotopes ?

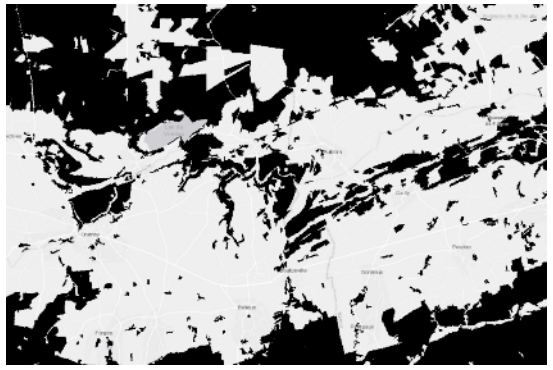
LA DESIGNATION DES ZONES CŒUR DE BIODIVERSITE PAR TRAME

Enjeux liés à l'étape: relier toutes les informations disponibles à une sous-trame thématique.

On connait la localisation des sites à enjeux régionaux sur le territoire.
Comment les attribuer à une trame thématique sans cartographie précise des biotopes ?

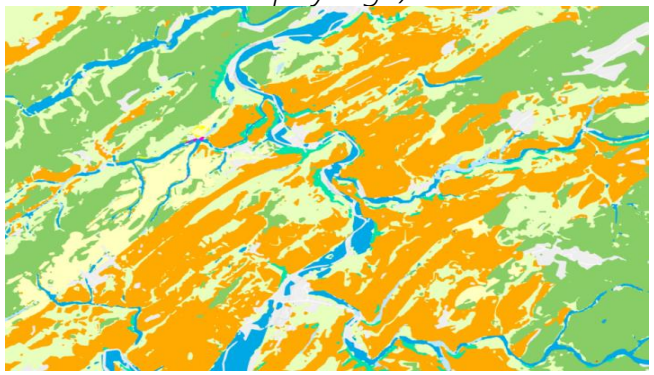
Masque forestier

(Gembloux Agro Biotech - Forest is Life)



Modélisation des végétations naturelles potentielles

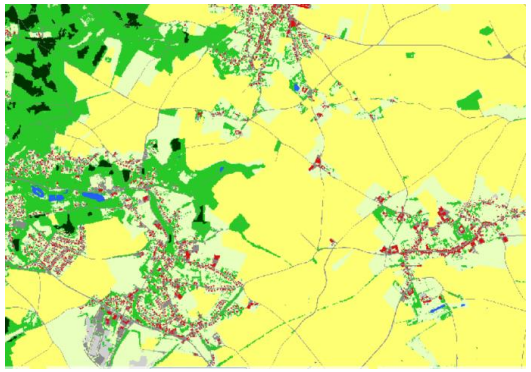
(Gembloux Agro Biotech – Unité biodiversité et paysage)



- groupes de biotopes se développant dans les mêmes conditions écologiques
- Distribution potentielle (milieux ouverts et fermés confondus)
- Permet d'identifier des contextes écologiques à enjeux biologiques importants

Occupation du sol

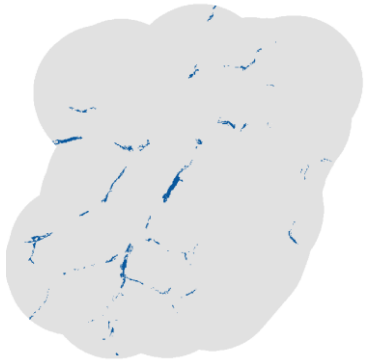
(WalOUS – SPW)



LA DESIGNATION DES ZONES CŒUR DE BIODIVERSITE PAR TRAME

Enjeux liés à l'étape: relier toutes les informations disponibles à une sous-trame thématique.

Attribution à une sous-trame sur base du croisement entre ces données:



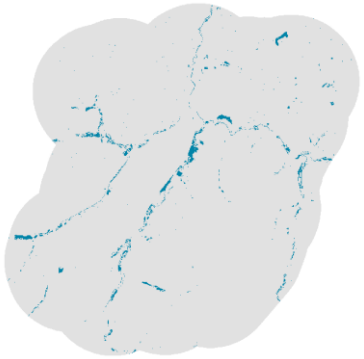
- Trame thématique forêts feuillues alluviales et humides en zone forestière: occupation du sol = feuillus >3 m situés dans le masque forestier et en lignée climacique des aulnaies marécageuses ou forêts alluviales



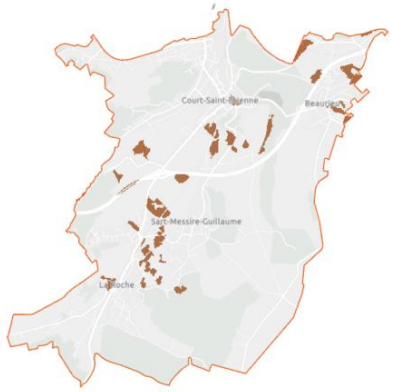
- Trame thématique forêts feuillues mésophiles en zone forestière: occupation du sol = feuillus >3 m situés dans le masque forestier et non comprises dans le trame thématique ci-dessus

LA DESIGNATION DES ZONES CŒUR DE BIODIVERSITE PAR TRAME

Enjeux liés à l'étape: relier toutes les informations disponibles à une sous-trame thématique.



- Trame thématique milieux ouverts humides: couvert herbacé toute l'année à l'occupation du sol et lignée climacique des aulnaies marécageuses ou forêts alluviales



- Trame thématique bocages et lisières: traitement différent basé sur les densité de haies et lisières (forêt feuillue/prairie permanente) et analyse visuelle sur orthophotoplan

ANALYSES DE CONNECTIVITE

Enjeux liés à l'étape: Identifier les espèces indicatrices des trames protégées ou emblématiques présentes sur le territoire et modéliser la connectivité.

Pour chacune des sous-trames:

- Croisement entre les zones cœurs identifiées et les observations d'espèces patrimoniales ou protégées
- Choix d'espèces qui sont majoritairement présentes dans un type de sous-trame et pas dans les autres

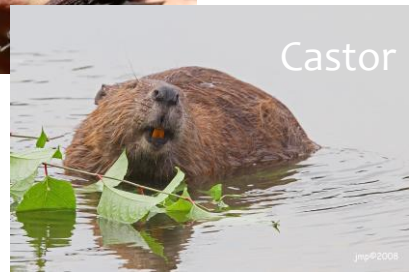
Milieux ouverts humides





Forêts alluviales et/ou humides





Forêts mésophiles



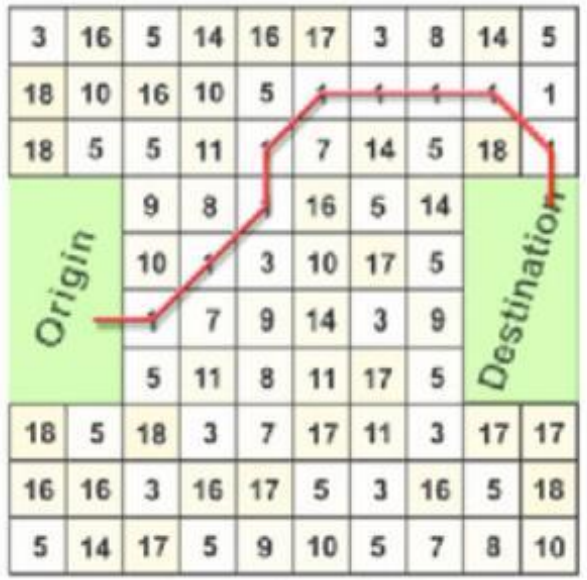




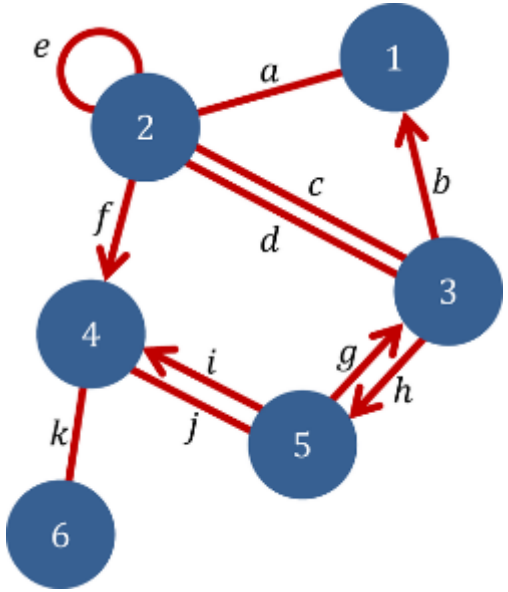
ANALYSES DE CONNECTIVITE

Enjeux liés à l'étape: Identifier les espèces indicatrices des trames protégées ou emblématiques présentes sur le territoire et modéliser la connectivité.

Chemin de moindre coût et théorie des graphes



Least-cost path



Spatial graph

ANALYSES DE CONNECTIVITE

Enjeux liés à l'étape: Identifier les espèces indicatrices des trames protégées ou emblématiques présentes sur le territoire et modéliser la connectivité.

Chemin de moindre coût: paramètres de dispersion

Sous trame	Taille minimale de l'habitat	Distance minimale de dispersion	Distance maximale de dispersion
Forêts mésophiles	4 ha	1000 m	5000 m
Forêts alluviales	2 ha	500 m	3000 m
Mlieux ouverts humides	1 ha	500 m	3000 m
Bocages et lisières	1 ha	500 m	3000 m

ANALYSES DE CONNECTIVITE

Enjeux liés à l'étape: Identifier les espèces indicatrices des trames protégées ou emblématiques présentes sur le territoire et modéliser la connectivité.

Chemin de moindre coût: paramètres de coûts de déplacement

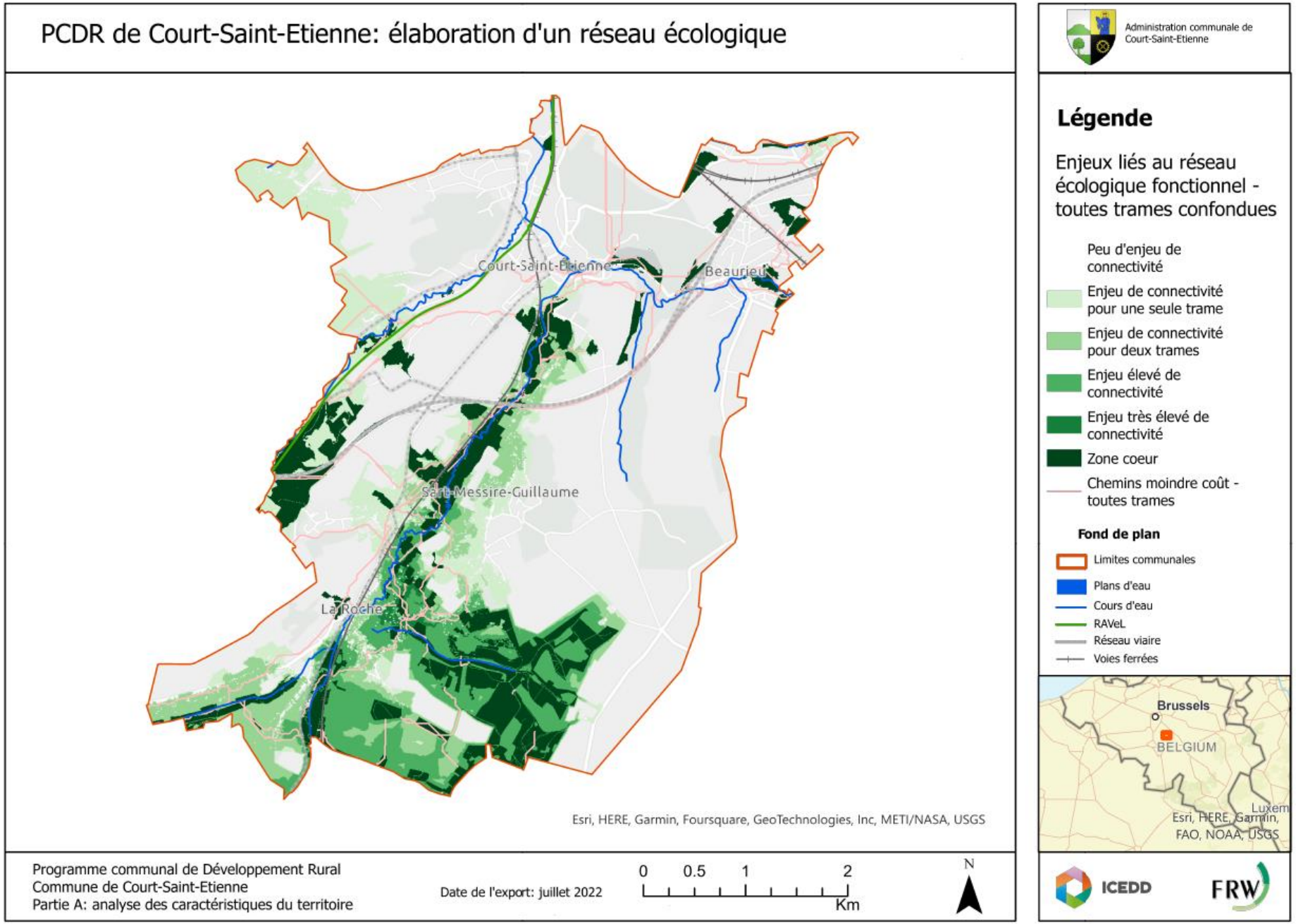
Occupation du sol		Coûts de déplacement par trame			
No OCS	Type d'OCS	Forêts mésophiles	Forêts alluviales	Milieux ouverts humides	Bocages et lisières
1	Revêtement artificiel au sol	1000	1000	1000	1000
2	Constructions artificielles hors sol	10 000	10 000	10 000	10 000
3	Réseau ferroviaire	1000	1000	1000	100
4	Sols nus	100	100	10	10
5	Eaux de surface	100	100	10	10
6	Couvert herbacé en rotation dans l'année (ex: culture annuelle)	1000	1000	1000	1000
7	Couvert herbacé toute l'année	100	100	10	10
8	Résineux (> 3m)	10	100	100	1000
9	Feuillus (> 3m)	10	10	10	100
80	Résineux (≤ 3m)	10	100	10	10
90	Feuillus (≤ 3m)	10	100	10	10
	RN25 hors passages	10 000	10 000	10 000	10 000
	Zone cœur ou patche d'habitat	1	1	1	1

ANALYSES DE CONNECTIVITE



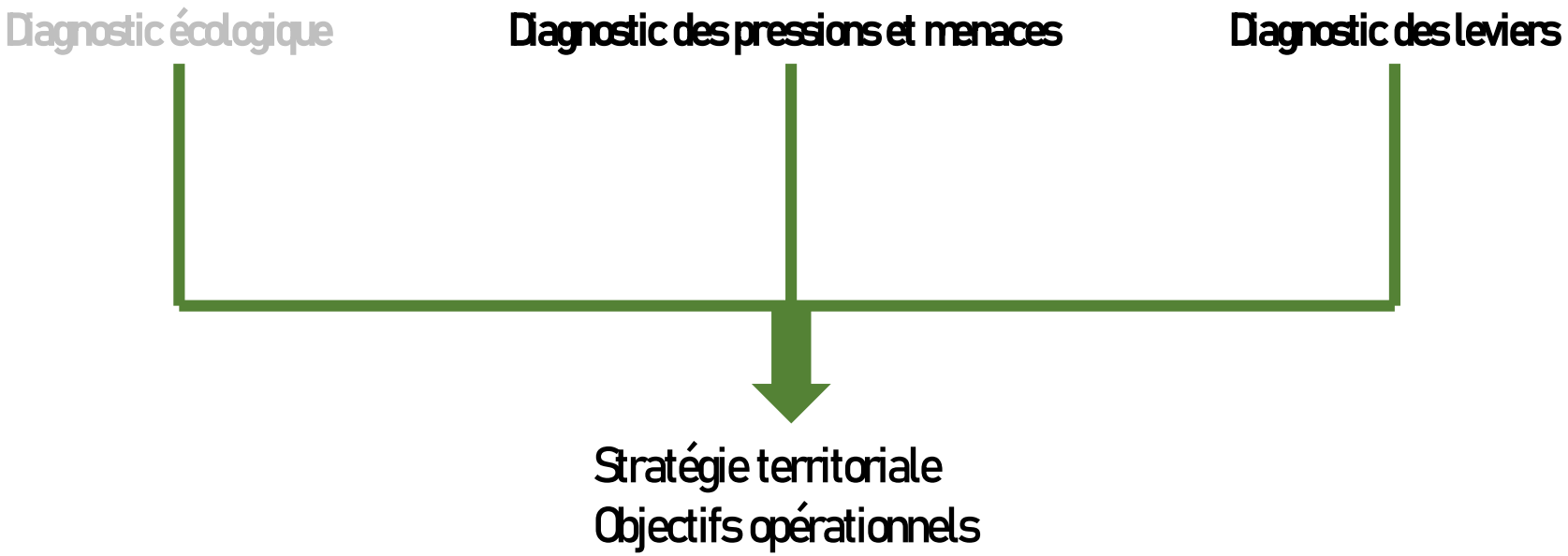
Regroupement de l'information en une seule carte de synthèse identifiant les enjeux, toutes trames confondues

//// RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL //

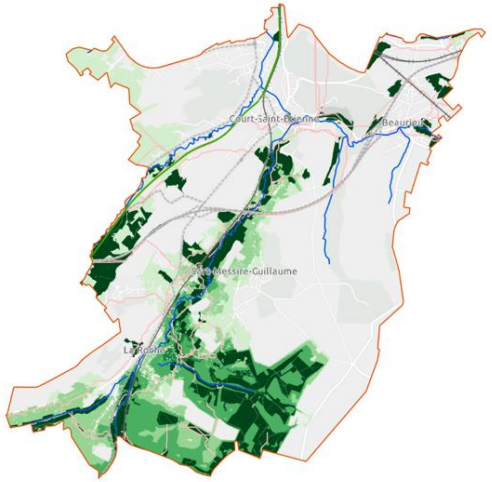


LE RESEAU ECOLOGIQUE OPERATIONNEL

1. Confrontation avec les autres enjeux du territoire: construction d'indicateurs synthétiques
2. Analyse des enjeux
3. Elaboration des objectifs et ébauche de stratégie

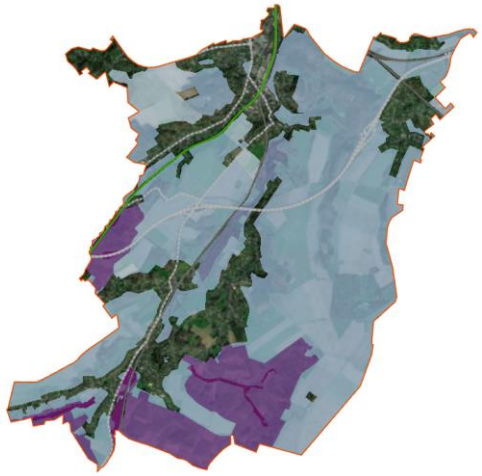


INDICATEURS COMPOSITES: Les enjeux écologiques et juridiques



Le réseau écologique

0 : peu d'enjeu de connectivité
1 : enjeu de connectivité pour un faible nombre d'espèces
2 : enjeu de connectivité pour quelques espèces
3 : enjeu élevé de connectivité
4 : enjeu très élevé de connectivité
5 : zone coeur



La situation de droit

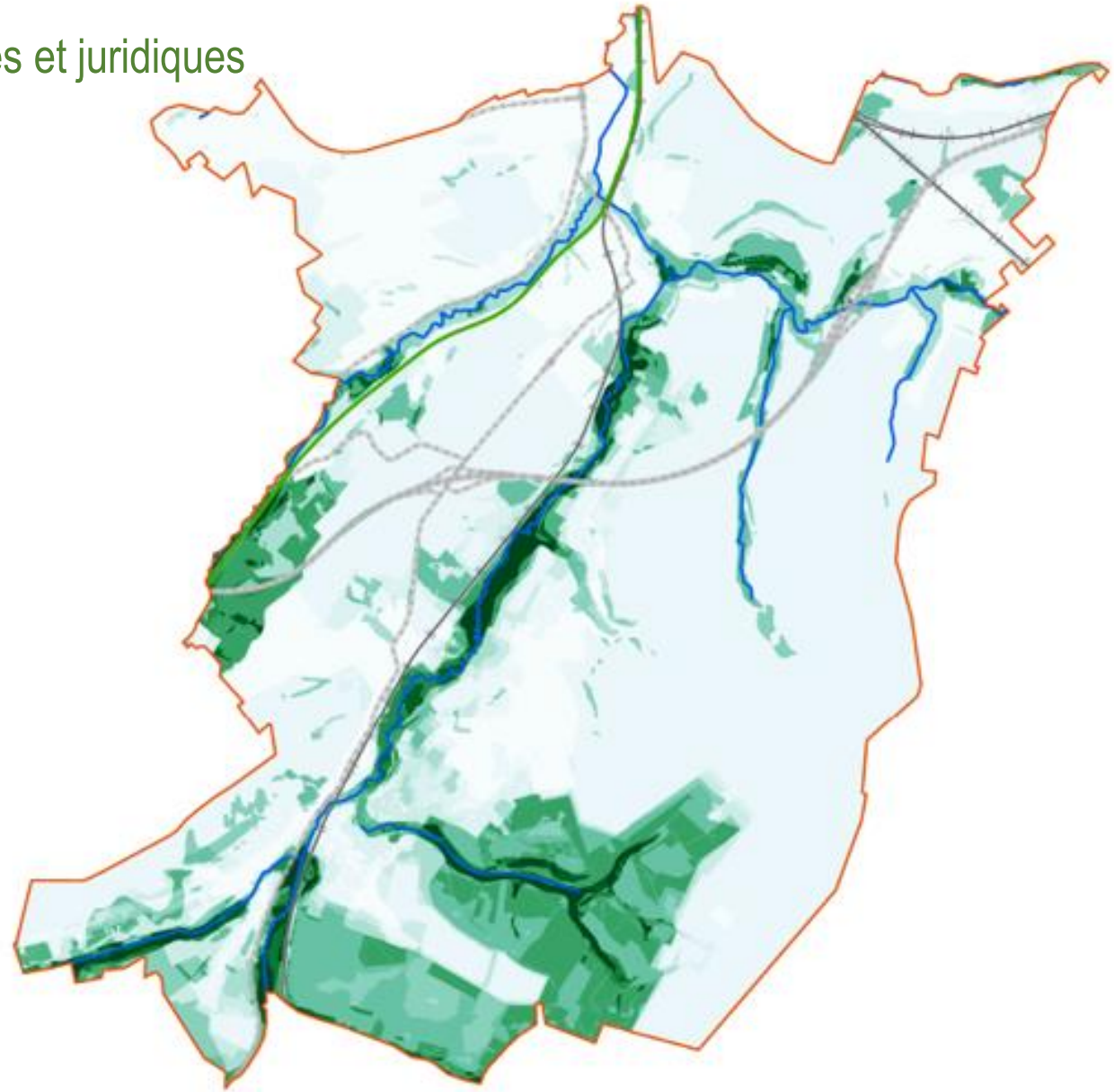
0 : Zone urbanisable au PDS hors ZACC
1 : ZACC
2: Zone non urbanisable au PDS
3 : SGIB
4 : Natura 2000 hors UG prioritaires
5: Natura 2000 UG prioritaires + RND



Les contextes écologiques marginaux

0 : Hors contexte marginal
1 : Aléas très faibles
2: -
3 : Contexte écologique sensible
4 : Contexte écologique marginal
5: Aléas faibles, moyens et forts

INDICATEURS COMPOSITES: Les enjeux écologiques et juridiques



Le réseau écologique

La situation de droit

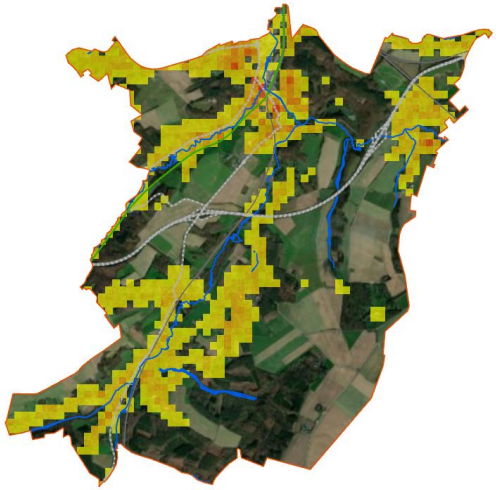
Les contextes écologiques marginaux

INDICATEURS COMPOSITES: Les pressions sur le réseau et les continuités écologiques



Occupation du sol

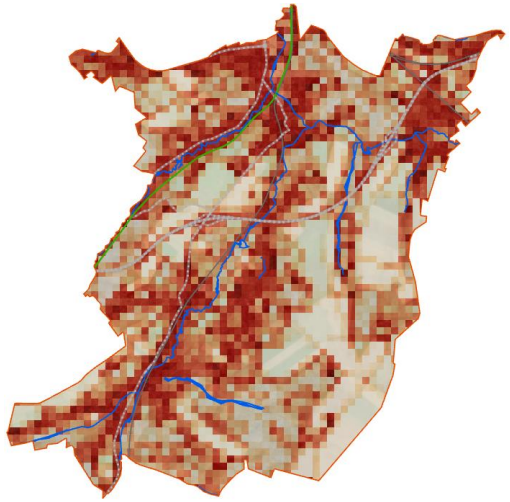
0 : -
1 : Surfaces en eaux
2: Feuillus et couvert herbacé permanent
3 : Résineux et voie ferrée
4 : Cultures
5: Sols imperméabilisés et constructions



Densité de population

0 : pas d'habitation

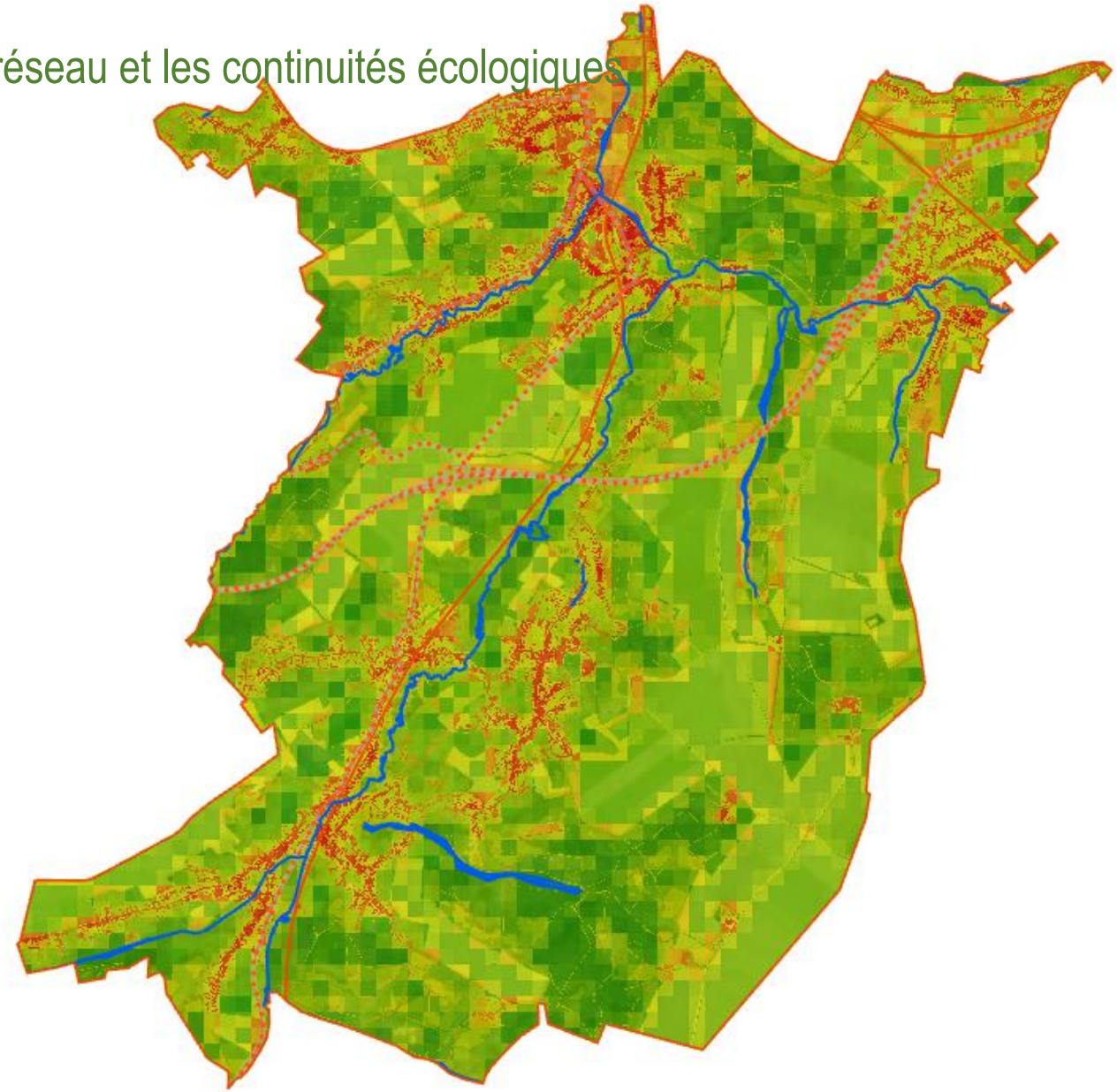
Valeurs continues de 1 à 5 entre les valeurs minimales et maximales sur la commune



Fragmentation du paysage

0 : -
1 : Homogène
2: Faiblement hétérogène
3 : Moyennement hétérogène
4 : Hétérogène
5: Très hétérogène

INDICATEURS COMPOSITES: Les pressions sur le réseau et les continuités écologiques



Occupation du sol

Densité de population

Fragmentation du paysage

INDICATEURS COMPOSITES: Les leviers



Projets existants, potentiel ou périmètres arrêtés

0 : Aucun périmètre
1 : Forêts ancienne
2: Périmètre d'intérêt paysager
3 : Potentiel foncier
4 : SAR
5: SOL



Maitrise foncière

4: Propriété du CPAS
5: Propriété de l'administration

INDICATEURS COMPOSITES: Les leviers



Projets existants, potentiel ou périmètres arrêtés

Maitrise foncière

INDICATEURS COMPOSITES

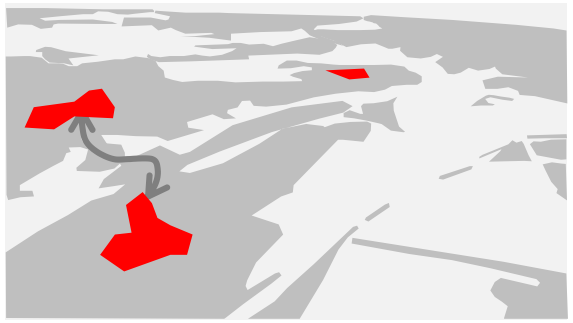
Ces indicateurs et les données qui les composent sont précieux et difficilement sommables en une seule valeur

Superposition successive des indicateurs et mise en évidence des zones à enjeux: contraintes et opportunités

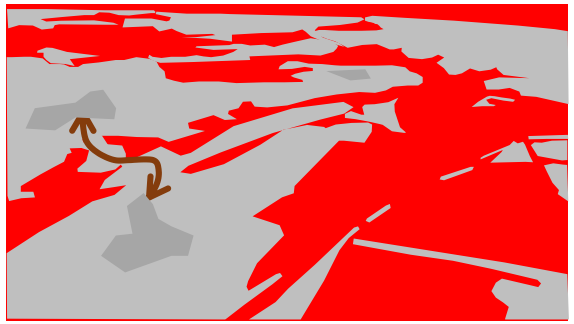
Mise en évidence de deux axes d'action

AXES DE RENFORCEMENT DU RESEAU





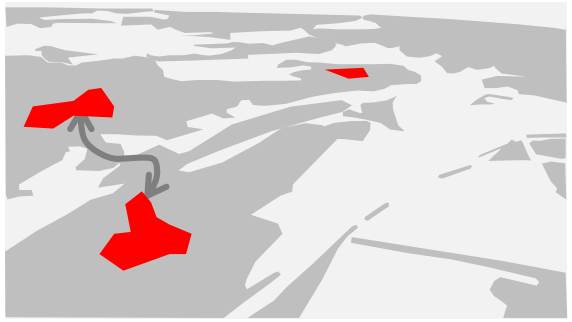
1. Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature



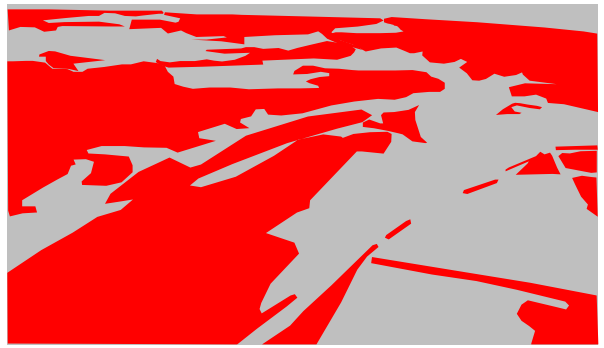
2. Connecter les cœurs de nature

//// LA STRATEGIE TERRITORIALE ////////////

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



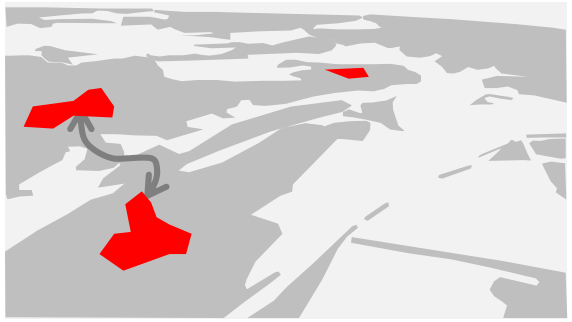
1. Restaurer, préserver et gérer les coeurs de nature



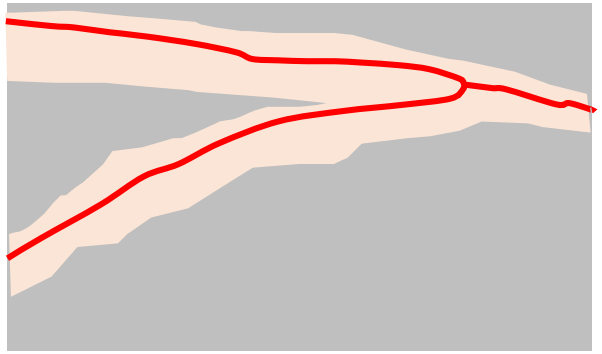
Mlieux boisés

Enjeux	Réponses possibles
Préservation de la biodiversité forestière	- Assurer la multifonctionnalité des forêts par une gestion adaptée
Protection de la ressource en eau	- Créer et renforcer les boisements rivulaires

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



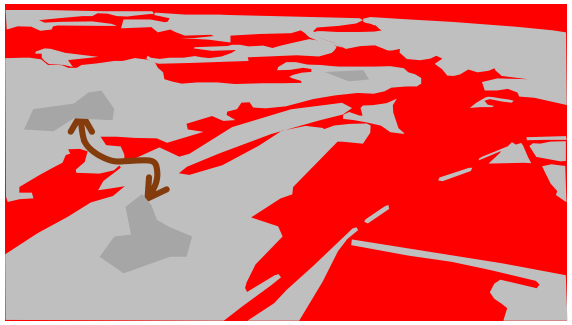
1. Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature



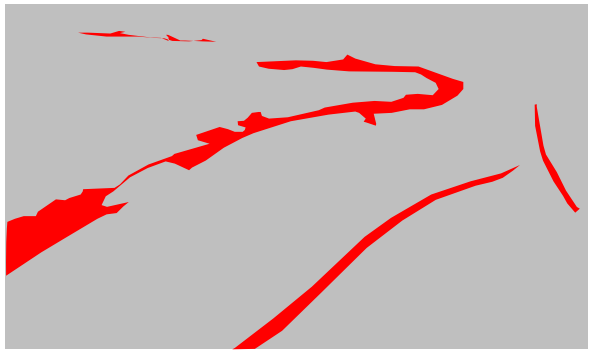
Milieux humides et surfaces en eau

Enjeux	Réponses possibles
Protection de la biodiversité et des paysages des zones humides	- Développer une protection foncière des zones humides remarquables - Mettre en œuvre des plans de gestion sur les zones à enjeux

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



2. Connecter les cœurs de nature

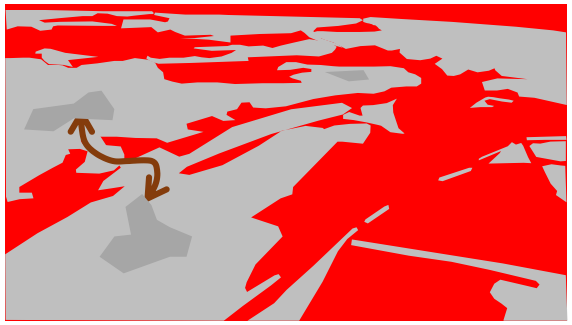


Espaces urbanisés



Enjeux	Réponses possibles
Intégration de la nature en ville	- sensibilisation: intégration de la nature dans les jardins - gestion différenciée des espaces publics
Maîtrise de l'étalement urbain/imperméabilisation	- Intégration de la thématique dans les documents locaux de planification (SDC/ les SOL/...)
Intégration de la nature aux projets	- Favoriser la création d'écoquartiers

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



2. Connecter les cœurs de nature



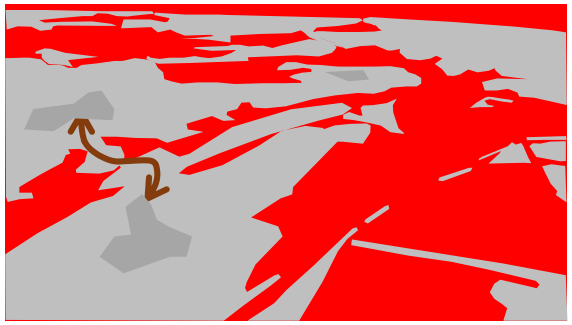
Espaces agricoles de grandes cultures



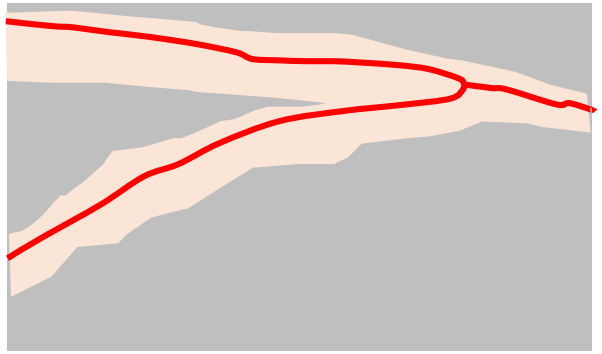
Espaces agricoles de prairies temporaires ou milieux enherbés

Enjeux	Réponses possibles
Remaillage des espaces agricoles pour favoriser le déplacement des espèces	- Implanter des haies - Préserver les haies existantes - Mettre en place des bandes enherbées - Maintenir les prairies permanentes
Maintien ou mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité	- Favoriser les MAEC - Limiter les intrants

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



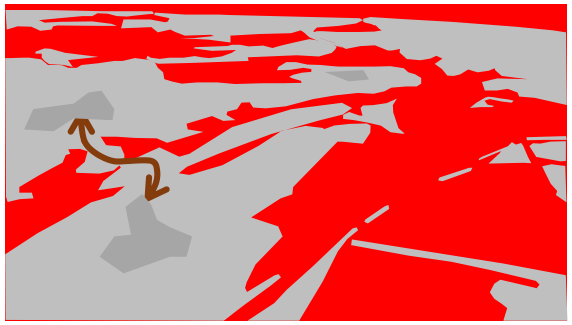
2. Connecter les cœurs de nature



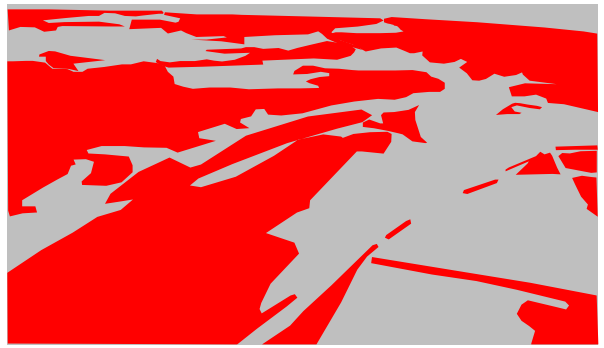
Milieux humides et surfaces en eau

Enjeux	Réponses possibles
Protection de la ressource en eau (qualité et quantité)	- Maintenir les zones humides fonctionnelles - Reconquérir les berges des cours d'eau (bandes enherbées, ripisylves..)
Restauration des continuités hydrauliques et le cours naturel des cours d'eau	- Reconquérir la continuité longitudinale des cours d'eau - Restaurer la continuité latérale des cours d'eau en créant des zones d'expansion de crues

DECLINAISON DES AXES PAR TYPE DE MILIEU



2. Connecter les cœurs de nature



Milieux boisés

Enjeux	Réponses possibles
Interconnexion des massifs boisés	- Créer des corridors boisés

Ce qui a été réalisé:

- Diagnostic scientifique fonctionnel
- Méthodologie de mise en évidence des opportunités et menaces
- Proposition de stratégie territoriale et d'axes et d'objectifs opérationnels par type de milieu

Observation:

L'appropriation de la thématique est complexe et la mise en œuvre des objectifs opérationnels demandera certainement encore un travail en matière de concertation sur les projets, de mobilisation d'outils et dispositifs et surtout de mobilisation des compétences et des acteurs de terrain.

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le jeudi 17 novembre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 19 membres (4 quart communal / 15 hors quart communal)***
  14 excusés / 7 absents
  1 invité
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD Fiches projets du lot 1
- Annexe 3 – Première version des fiches projets du lot 1
- Annexe 4 – Résultats des sous-groupes : avis de la CLDR sur les fiches projets du lot 1

Ordre du jour :

1. **Présentation des nouveaux membres**
2. **Approbation du PV du 10 octobre 2022**
3. **Présentation des fiches projets du lot 1 (à enclencher dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR).**
4. **Avis de la CLDR sur les fiches projets du lot 1**
5. **Divers et planning**

---

1. Accueil et présentation des nouveaux membres de la CLDR

→ Voir présentation générale FRW en annexe 1

Nicolas BOSMANS, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR et présente l'ordre du jour.

Le Conseil communal a approuvé le 25 octobre dernier la candidature de 8 nouveaux membres, hors quart communal (voir slide 3). La FRW leur souhaite la bienvenue.

Par ailleurs, concernant le quart communal, Sarah-Lou Barroo a été remplacée par Anne-Sophie Vanderstichelen.

La CLDR comprend donc à présent 40 membres : 9 membres pour le quart communal + 31 membres citoyens (hors quart communal).

2. Approbation du PV du 10 octobre 2022

Le PV est approuvé.

3. Présentation des fiches projets du lot 1 (à enclencher dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR

Préambule : où en sommes-nous ?

L'élaboration du PCDR est entrée dans sa dernière phase de travail : la rédaction des fiches projets. Les fiches projets du lot 1 seront présentées ce soir, les fiches des lots 2 et 3 à la prochaine CLDR. Les différentes soirées thématiques, ouvertes à la population, ont permis d'affiner la vision des fiches et d'aider l'Auteur dans la rédaction des fiches.



3.1 Présentation par l'Auteur des fiches projets

La première version des fiches projet a été envoyée en document préparatoire aux membres de la CLDR.

Florence VANDY (ICEDD), Auteur de PCDR, présente les fiches projets du lot 1. Elle met en évidence la « vision » des projets (description et programme de réalisation)

→ Voir présentation complète en annexe 2.



N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	
1.2	Aménager la rue Balotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL	
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	
1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration	
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

3.2 Questions/Remarques de clarification de la CLDR

- <u>FP 1.1. Aménager la place de Sart en faveur des piétons</u>
  - Une maison près du passage piéton a des piliers sur la rue qui empêchent le passage d'une poussette. Elargissement à prendre en compte dans l'aménagement pour favoriser l'accès des PMR.
    - ↳ ICEDD : possibilité d'éventuellement mettre une zone 30 pour diminuer l'espace de la chaussée à cet endroit précis.

  - Peut-on imaginer autre chose qu'à nouveau un parking sur cette place ? Le réaménagement devrait aller vers plus de convivialité… En parlera-t-on pendant les sous-groupes ?
    - ↳ FRW : Oui, aujourd'hui pendant le travail en binômes qui aura lieu après la présentation du Bureau d'Etudes. Il faut avoir en tête que le contenu des fiches présentées n'est pas définitif. Lors de l'activation du projet, le contenu des fiches sera réactualisé / détaillé / défini pour permettre sa réalisation. Un Auteur affinera le projet et retravaillera les esquisses. A ce stade, on reste dans l'orientation générale du projet, c'est-à-dire

que nous recommandons d'aller à l'essentiel, noter ce qui est vraiment important à maintenir ou changer en matière de schéma d'orientation.

- Etes-vous en relation avec d'autres services, par ex. CCATM / service Travaux / Mobilité ?
  - ICEDD : Oui. Certaines des esquisses présentées viennent des groupes de travail mobilité / CCM par exemple. Le travail présenté aujourd'hui a été fait en concertation avec les services communaux.

- FP 1.2. Aménager la rue Belotte
  - Commune : pour information, la Région wallonne a spécifié par courrier à la Commune que la cyclostrade devait impérativement mesurer quatre mètres. Nous savons donc déjà qu'une largeur de trois mètres sur le début de la rue Belotte ne sera pas suffisant.

- FP 1.4. Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
  - Un groupe Nature sera donc créé au sein de la CLDR ? La charge de travail étant déjà importante, pourrait-on l'ouvrir à d'autres personnes ?
    - FRW : Oui, un groupe de travail de la CLDR est toujours ouvert, par exemple à des partenaires ou à toute la population. Nous pouvons choisir au cas par cas. Au moins un membre de la CLDR est requis. Les réunions du groupe Nature seront des réunions facultatives pour la CLDR.

4. Avis de la CLDR sur les fiches projets du lot 1

4.1 Temps de travail en sous-groupes

L'objectif du temps de travail en sous-groupes est de recueillir l'avis de la CLDR sur l'orientation globale des 10 fiches projets. Les avis doivent être justifiés (à l'aide d'une grille d'analyse). La recherche d'un consensus au sein de la CLDR sur les projets est souhaitée.

Déroulement :

- Les participants sont divisés en binôme
- Chaque binôme analyse une fiche projet
- Chaque fiche est analysée selon une grille de 3 questions :
  - Est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?
  - Avez-vous des remarques/ajouts/précisions par rapport aux options principales du projet ?
  - Quels seraient selon vous les critères de réussites du projet après sa réalisation, lors de son fonctionnement ?

Après 20 minutes de temps de travail, un tour des rapporteurs des 10 tables sera effectué pendant +/- une heure. Un court temps de débat sera proposé après chaque avis remis.

La FRW rappelle aux membres de la CLDR que la plateforme participative en ligne (espace privé CLDR) est également mise à disposition afin de leur permettre de remettre d'autres remarques / avis / questionnements sur les fiches en dehors des réunions de CLDR.

4.2 Tour des rapporteurs et débat

→ Voir fiches projets en annexe 3 et intégralité des avis en annexe 4

Sont reprises ci-dessous les remarques principales relatives à chaque fiche projet.

<u>Fiche-projet 1.1 « Aménager la place de Sart en faveur des piétons »</u>

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis mitigé / questionnements.
    - Il faudrait préciser ce que signifie « voirie apaisée ».
    - En sus de la question piétonne, pourrait-on envisager des aménagements pour les cyclistes et prévoir un parking vélo par exemple ?
    - Quid de la convivialité sur la place : faut-il laisser autant de places pour les voitures ?
    - Peut-on ajouter l'espace de l'arrêt de bus dans le projet (parcelle D342d) pour en faire un espace convivial pour les piétons ?
    - Les aménagements trottoirs / place sont-ils suffisamment larges pour les PMR et les poussettes ?
    - Y aura-t-il des marquages au sol pour la zone 30 ?
    - Un dépose-minute pour l'école pourrait-il être ajouté ?

Réactions de la CLDR :

- Suggestion de créer un espace pour voiture partagé
- Par rapport à la convivialité, avoir un arrêt de bus au milieu d'une place n'est pas idéal (exemple de Tangissart) mais l'emplacement de l'ancien arrêt de bus était très dangereux avec la priorité de droite. Le nouvel endroit est moins dangereux.
- En face de l'entrée de la rue des Basjaunes il y a un espace social « Asbl L'autre jardin » et il n'y a pas vraiment de trottoir : serait-ce possible d'agir à cet endroit-là aussi (200 mètres plus loin, hors périmètre du projet) ?

<u>Fiche-projet 1.2 « Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL »</u>

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : ok sur le principe de la fiche mais encore des questionnements et besoins de réaménagements pour que ce soit satisfaisant.
    - 3 mètres de cyclostrade : assez étroit (et recalé par la Région). Il n'y a pas assez d'espace pour les vélos. Trop centré sur la voiture et le nombre de places de parking → élargir si possible à 4 mètres.
    - Proposition de se parquer parallèlement à la cyclostrade
    - Mettre la rue en sens unique / zone de rencontre. Cela permettrait de dégager le trafic dans le centre.
    - Verduriser la rue devant le CCBW.
    - Ajouter des bornes de recharge électriques.
    - Préoccupation pour le carrefour entre la jonction cyclostrade – RAVeL – N275 : le marquage rouge au sol sera-t-il suffisant + peut être glissant.

Réactions de la CLDR :

- La rue pourrait-elle être fermée le long du chemin de fer ?
    - ↳ *Commune : Infrabel a l'intention de fermer ses passages à niveaux mais c'est un projet à très long terme.*
- Le carrefour avec le croisement dangereux doit être pris en compte dans le projet pour donner une vraie priorité aux vélos.

- *ICEDD : la priorité aux vélos ce n'est pas légal, mais on peut mettre des choses en place pour ralentir les voitures.*

- À terme, le RAVeL ne sera plus accessible aux piétons ?
  - *ICEDD : La cyclostrade commencera au niveau de la rue Belotte. Il faudrait compter 4 mètres pour les vélos + 2 mètres si on veut y mettre des piétons. Mais avoir 6 mètres partout ce n'est pas toujours possible. Donc dans la pratique il y aura quand même des piétons.*
- Une Zone 30 à cet endroit paraît indispensable. On ne le respecte que lorsque la zone est assez grande.
  - *ICEDD : L'instauration d'une zone 30 nécessite un schéma d'aménagement qui peut être réfléchi dans l'actualisation du PCM.*
- Cyclostrade : pourquoi les vélos n'auront pas la priorité ?
  - *ICEDD : une communication devra être organisée par la Commune par rapport à ce terme « cyclostrade ».*

Fiche-projet 1.3 « Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis positif.
- L'itinéraire 1 est plus agréable car sans usagers motorisés. Le sentier n° 103 doit aussi être un itinéraire d'agrément et être agréable.
- L'itinéraire 2 est le plus court mais c'est aussi celui qui est partagé. Des entraves sur l'aménagement pour cyclistes peut rendre l'accessibilité en vélo plus compliquée (ex : feuilles au sol, ralentisseurs voitures non adaptés aux vélos…). Les tronçons doivent pouvoir être empruntés par tous types d'usagers.

Réactions de la CLDR :

- Sentier 103 (lot 2) : il faudrait favoriser une liaison cyclable non minéralisée, via des sentiers larges et verts. L'aménagement devrait permettre de concilier les déplacements utilitaires et la biodiversité.
- Il y a la possibilité de couper à travers champs via la rue des Queutralles. Emprunter cette rue permet d'éviter 400 mètres dans la rue de Sart. Il n'y a pas de voiture.
- Il faudrait en effet installer des ralentissements à destination des voitures tout en faisant attention à penser aux cyclistes. Par exemple les chicanes sont très dangereuses pour les cyclistes. Le passage à droite le long des trottoirs doit toujours être pour les cyclistes. Le mieux : les coussins berlinois (mais bruyant).
- Il y a une grande différence de budget entre une bande cyclable suggérée et des pictogrammes. Les options de marquages au sol attirent-ils plus d'attention ?
  - *ICEDD : la différence de prix est forte. Possibilité de peinture rouge versus macadam rouge - ce dernier glissant moins.*

Fiche-projet 1.4 « Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis mitigé / questionnement (fiche encore vague)
- L'étude qui a été réalisée doit être passée à la loupe. Il faut recibler les projets par rapport à l'état des lieux qui a été réalisé.
- Le guide des bonnes pratiques sera-t-il vraiment utile ? Investir aussi ou plutôt dans la sensibilisation, animation, formation, balades informatives…
- Parties prenantes et animations : ajouter les écoles, mouvements de jeunesse et les grands propriétaires.
- Evaluation : il faut définir des mesures concrètes en termes de biodiversité.

Réactions de la CLDR :

- Pouvez-vous expliquer l'Appel à Projet végétalisation 'maillage vert et bleu' ?
    - *C'est un Appel à Projet lancé par la Région wallonne. La commune de Court-Saint-Etienne a rentré 3 projets : le réaménagement du sentier 103, le sentier du Ry d'Hez à Tangissart et la rue du Vital Casse. La Commune va acquérir une parcelle où il y a régulièrement des coulées de boue afin de planter des haies et se concentrer sur la gestion de l'eau. La Commune n'a pas encore reçu l'accord pour les projets rentrés via l'Appel à Projet (réponse en 2023).*

Fiche-projet 1.5 « Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis mitigé / dubitatif car la fiche n'est pas très concrète.
- Dans la description du projet, il faudrait ajouter plus de background, ainsi qu'expliquer ce qu'est un Schéma de Développement Communal (SDC).
- À qui est destiné ce guide de bonnes pratiques ?
    - *ICEDD : Il est destiné à la commune.*
- Il faudrait intégrer les résultats de l'étude dans le Schéma de Développement Communal. Une réserve est émise sur le fait de faire un rapport qui ne soit pas utilisé. Besoin de vulgariser le tout.

Réactions de la CLDR : /

Fiche-projet 1.6 « Accroître les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis mitigé / dubitatifs. L'aspect éolien reste flou et ne semble pas volontariste.
- A quoi ressemblera la plateforme annoncée ? Il est nécessaire d'avoir une réflexion large, une diversité d'options, de faire appel aux compétences d'entrepreneurs locaux, de prendre en compte l'énergie grise dans les travaux (par exemple l'isolation via des matériaux biosourcés), d'avoir le choix de panneaux photovoltaïques à tarifs préférentiels pour les citoyens. Il faut aussi être attentifs à l'endroit où sont fabriqués les panneaux et si leur réparation est possible. Il n'y a pas que le prix qui importe.
- Concernant l'éolien, il est noté qu'une étude sera faite. Mais une étude n'a-t-elle pas déjà été réalisée à ce sujet ? Attention au double emploi, il faut absolument que cette nouvelle étude aille plus loin et soit bien opérationnel. Il faut une bonne communication avec le comité de suivi du PAEDC.
- Évaluation : mesurer la diminution de consommation énergétique de la commune et mesurer l'augmentation de la proportion d'énergies renouvelables.

Réactions de la CLDR :

- En quoi consiste précisément le projet éolien inscrit dans la fiche ?
    - *ICEDD : il s'agit d'une étude du potentiel et une étude de l'impact. Il comporte des précisions par rapport à la localisation spécifique et par rapport à l'étude qui a déjà été faite. C'est une étude technique, juridique. Il n'y a pas d'information précise aujourd'hui donc c'est pour cela qu'il faut aller plus loin.*
    - *Il faudra bien préciser l'objet de l'étude dans la fiche projet.*
- Concernant l'éolien, il serait intéressant d'avoir la possibilité de créer une coopérative.
- Attention : si l'éolienne se trouve sur terrain agricole, le jour où elle sera enlevée, c'est l'agriculteur qui doit s'occuper de ce qui reste. De plus, l'éolien peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement (ne pas installer une éolienne sur un corridor écologique). L'étude devra bien prendre en compte toutes les variables / risques.

- Si une plateforme est mise en place, pourrait-on ajouter l'isolation (plan global énergie) ?
    - *Commune : oui, c'est possible.*
- Y a-t-il de la sensibilisation à la diminution d'énergie ?
    - *Commune : Oui, c'est inscrit dans le Plan Climat.*

Fiche-projet 1.7 « Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis positif.
- Indicateur : évaluer l'augmentation de la population d'insectes / d'oiseaux.

Réactions de la CLDR :

- Les impacts sur la flore sont également à prendre en compte, notamment concernant la photosynthèse des arbres. Les arbres doivent aussi être dans le noir.
- Il faudrait demander à ASCEN asbl quels critères pourraient être indiqués à ce sujet.

Fiche-projet 1.8 « Aménager une place de village à Beaurieux »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis positif / satisfaction car les différentes fonctions ont leur place dans le projet.
- Besoin d'un dépose-minute pour les mouvements de jeunesse.
- Évaluation : taux de fréquentation ; sentiment de sécurité ; nombre de tags etc.

Réactions de la CLDR :

- Y a-t-il déjà une réponse pour le subside « Cœur de village » ?
    - *Commune : Pas encore. La réponse est attendue pour la fin d'année. Il faut laisser cette fiche-projet dans le PCDR car si jamais on n'a pas le subside « Cœur de village », il serait possible de rentrer le projet via le subside du Développement Rural.*
- Peut-être serait-il opportun de relocaliser les unités scoutes ou de faire des échanges avec des enfants plus âgés qui ont moins besoin d'être conduits (car il y a beaucoup plus de jeunes aujourd'hui). D'un autre côté, l'espace de jeux est super pour les plus jeunes.
- Le petit parking ne peut-il pas servir de dépose-minute ?
    - *Commune : La rue presque en cul de sac. C'est une réflexion à mener.*

Fiche-projet 1.9 « Définir une vision stratégique en matière de sport »

Remarques et propositions du binôme :

- Globalement : avis positif.
- Points d'attention pour la mise en œuvre du projet : il faudrait passer par une consultation large de la population, des associations sportives, des entreprises, des écoles, du CPAS, ainsi que des institutions publiques. Il faut identifier des acteurs potentiels qui ont envie de porter des projets.
- Suivi permanent du développement sportif à CSE : il faudrait créer un poste d'employé à la Commune chargé de suivre le développement sportif.
- Doit-on se diriger vers un grand centre ou plusieurs petits centres ? Il faut faire l'inventaire de ce qui existe. Une validation de la vision par le pouvoir communal est nécessaire.

Réactions de la CLDR : /

Fiche-projet 1.10 « Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales »

Réactions et propositions du binôme :

- Globalement : avis positif.
- L'inconnu dans le projet c'est le CCBW : à quoi sont-ils prêts ? Donnent-ils quelque chose pour l'occupation à la Commune ? Possibilité de partager avec le CCBW ? Ce projet est intéressant car cela permettrait aux stéphanois d'avoir un lieu à occuper. Il faudrait prendre contact avec le CCBW pour voir comment aller plus loin.
- La planification et la mise en œuvre ne sont pas précisées à ce stade dans la fiche projet : à ajouter.

Réactions de la CLDR :

- La CCBW est financée par les communes du Brabant-Wallon. Une partie de la quote-part de la commune concerne la mise à disposition du foyer populaire. La Commune peut difficilement espérer louer.
- Avis partagé de préciser les stades d'avancement.

4.3 Conclusion

L'ICEDD écrira la deuxième version des fiches projets du lot 1 sur base d'une analyse des commentaires remis par la CLDR.

L'approbation de l'avant-projet du PCDR devrait avoir lieu fin janvier (confirmation fin décembre).

La FRW rappelle aux membres de la CLDR que s'ils ont des questions / remarques / précisions à apporter concernant les fiches-projets sur lesquelles ils n'ont pas pu travailler personnellement pendant la réunion d'aujourd'hui, ou s'ils ont des remarques plus détaillées/ pointues/ secondaires, ils sont invités à les donner via la plateforme participative en ligne (espace privé CLDR).

Les commentaires de la CLDR pour les lots 2 et 3 pourront également être insérés sur la plateforme en ligne en amont de la prochaine réunion de CLDR. A noter, la date d'actualisation des fiches des lots 2 et 3 : lundi 5 décembre.

5. Divers et planning

- **Mardi 22 novembre 2022 : soirée "agriculture" (film, débat et projets du PCDR)** - 19h30 - 22h, salle Defalque (6, rue Defalque)
- **Lundi 12 décembre 2002 : séance plénière CLDR** 19h30-21h30 à la **Salle Sart 10.** Analyse fiches lots 2 et 3 + choix première demande de convention

Compte-rendu approuvé par la CLDR le 12/12/22

Pour le Secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Signature numérique de Nicolas Bosmans (Signature)
Date : 2023.01.10 11:44:04 +01'00'

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Séance de la CLDR (présentiel)

Avis fiches projets lot 1

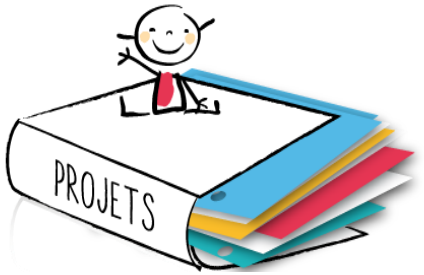


Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW
17/11/2022



de la soirée

- **Présentation nouveaux membres CLDR**
- **Approbation du PV du 10 octobre 2022**
- **Fiches projets lot 1 :**
  - **Présentation Auteur (ICEDD)**
  - **Avis de la CLDR (temps de travail + mise en commun)**
- **Prochaines étapes de travail**
- **Divers**



Etat de la composition de la CLDR et résultats de l'appel à candidature

Candidatures août-septembre 2022

30-07-22	**LEMOINE Adrien**	**Centre**
15-08-22	**ALEXANDRE Lucie**	**Suzeril**
15-08-22	**DOSSIN Sylvie**	**Centre**
23-08-22	**FLAHAUT Olivier**	**Centre**
25-08-22	**DEPOORTERE Marc**	**Faux**
14-09-22	**VINCENT David**	**Mérivaux**
18-09-22	**CORNELIS Pierre-Yves**	**Centre**
19-09-22	**FINET Pierre**	**Centre**

Total CLDR novembre 2022 :

40 membres
= 31 hors quart communal + 9 quart communal

Nouvelle composition approuvée en Conseil communal 25 octobre

Modification quart communal

Sarah-Lou Barroo remplacée par **Anne-Sophie Vanderstichelen**

Approbation du PV de la réunion du 10/10/22



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





1. Le PCDR de CSE : où en est-on ?



~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)



LOT 1

LOT 2

LOT 3

1) Diagnostic global + complément environnemental
2) Stratégie:
- Objectifs et projets
- Programmation dans le temps

3) Fiches projets



- Mise en œuvre des +/- 30 projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Réalisation des fiches projets : étapes principales



- **« Creuser » certains projets** en vue de la rédaction de leur fiche
- Donner la possibilité à des **habitants et acteurs hors CLDR de participer**

CLDR du 17/11 et 12/12

Avis sur les fiches projets :

- 17/11: lot 1
- 12/12 : lots 2 et 3

+ Choix 1ère demande de convention DR

Présentation fiches projets lot 1(ICEDD)



Temps de travail : avis sur les fiches projets



Avis de la CLDR sur fiches projets



1. Réflexion en 10 binômes **sous-groupes (20')**

1 fiche à analyser par binôme → Répondre à 3 questions

- **Est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?**
- **Avez-vous des remarques/ajouts/précisions par rapport aux options principales du projet ?**
- **Quels seraient selon vous les critères de réussite du projet après sa réalisation, lors de son fonctionnement ?**



2. Mise en commun et conclusions **(60')**

Consignes pour la restitution → Allez à l'essentiel !

Des remarques « secondaires » → Faites en part sur l'espace privé CLDR

→ https://participation.frw.be/fr-BE/projects/cldr-cse-projets-du-pcdr



Les 30 projets du PCDR de CSE (espace privé CLDR)

Chers membres de la CLDR,

En préparation de notre prochaine réunion de CLDR, **découvrez les 30 projets du PCDR analysés suite aux résultats de la consultation citoyenne.** **Le récapitulatif sous forme de tableau se trouve ici.** Ces nouvelles balises nous permettront d'aborder ensemble la programmation dans le temps des projets puis le contenu des fiches projets.

En cliquant sur chacune des vignettes des projets, vous retrouverez :

- **le lien du projet avec la stratégie**
- **un bref descriptif du projet**
- **l'ampleur budgétaire supposé**
- **le caractère opérationnel du projet**
- **le plébiscite des habitants et un résumé de leurs commentaires**
- **en conclusion : un commentaire analytique de l'Auteur**

Cet espace est privé à la CLDR et nous permettra d'échanger chemin-faisant. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à enrichir le contenu des projets et/ou donnez votre avis en bas de page de chaque vignette, dans l'espace " commentaires".

À propos

2 participants

30 projets

Partager

Voir les projets

Ajouter un nouveau projet



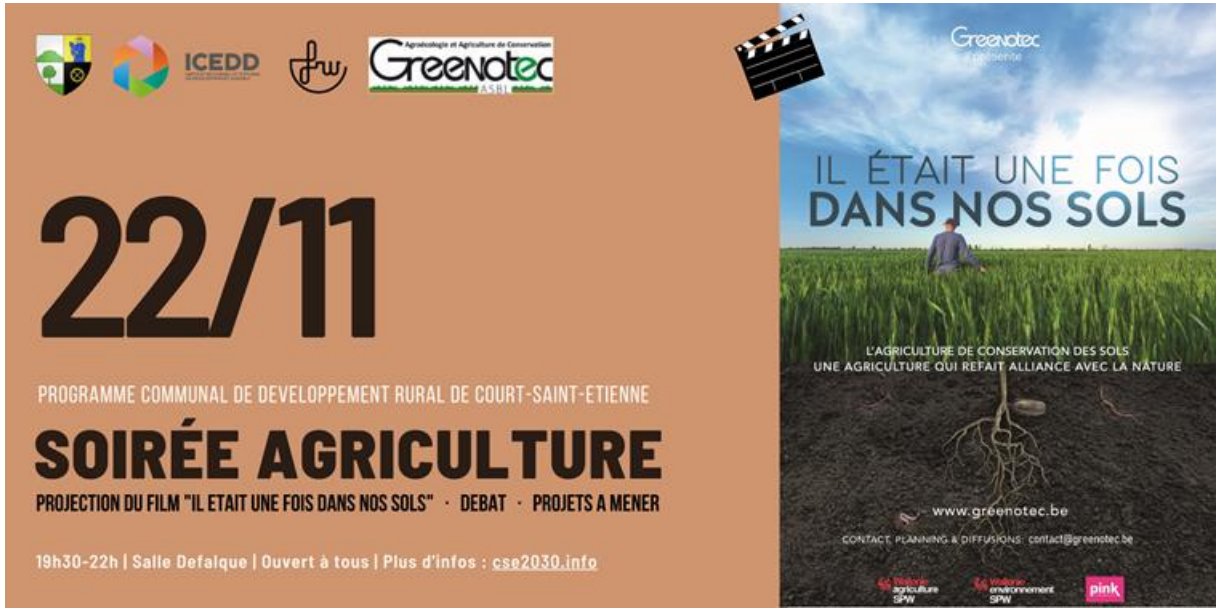
ESPACE EVOLUTIF !

N'hésitez pas à commenter les projets chemin faisant, à les enrichir ou les questionner même en dehors des CLDR…. Cet espace est fait pour vous !

ICEDD

Divers et agenda

Dernière soirée thématique :



Prochaines séances plénières

- **12/12 : CLDR (lots 2 et 3) + première demande de convention DR**
  Salle Notre Dame à Tangissart



Divers, questions ?

→ Info nouvelle page FB FRW Brabant-Hesbaye /FRWBrabantHesbaye

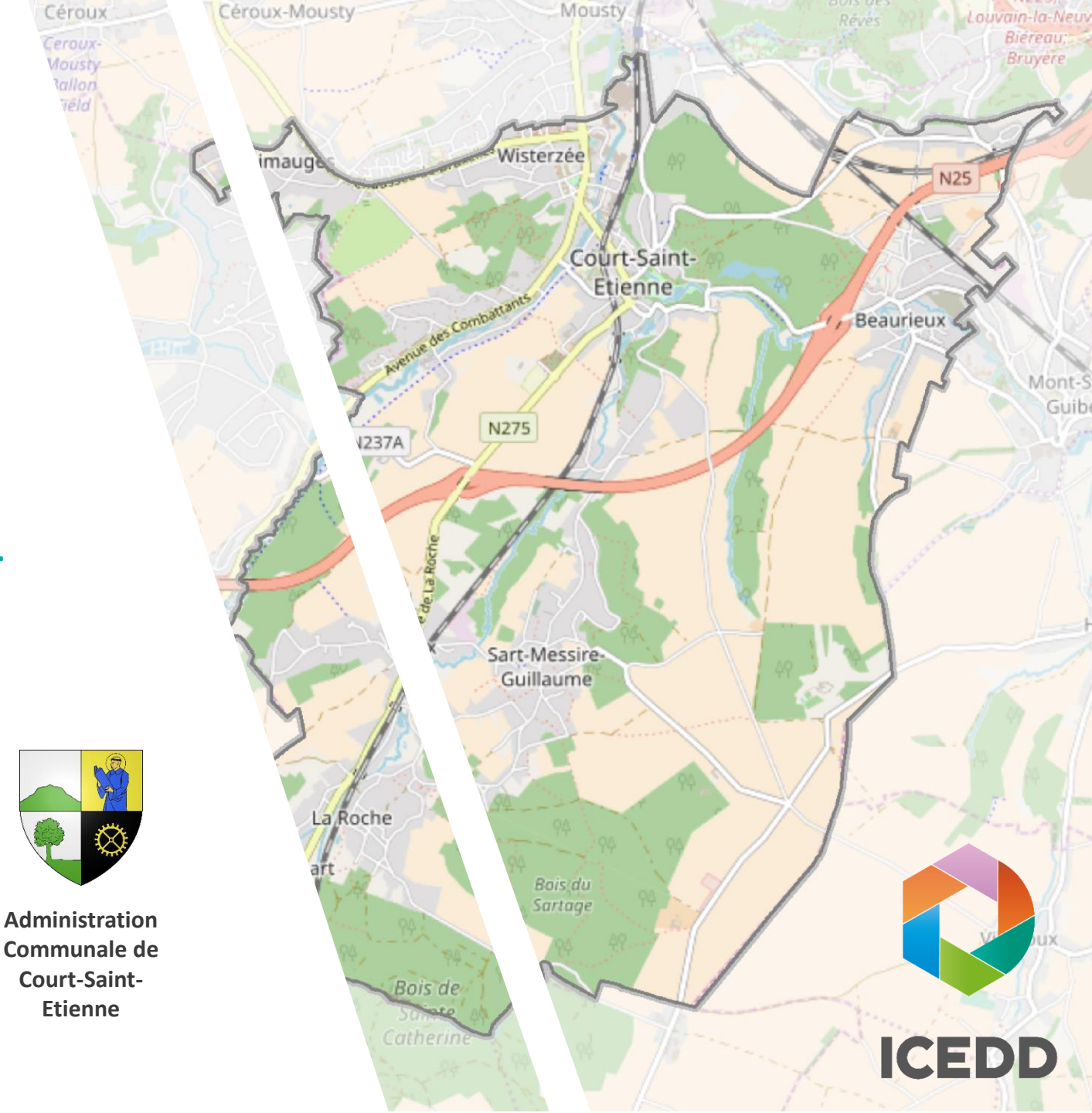
☺ MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ☺

CLDR
17 novembre 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Présentation des fiches-projets du lot 1

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

CLDR – 17/11/2022

Liste des projets et répartition par lot

ICEDD

Projets du lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	
1.2	Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL	
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	
1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration	
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

Projets du lot 2 (11 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (11 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	
3.3	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.5	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.7	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	
3.8	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.9	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	
3.10	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.11	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

CLDR – 17/11/2022

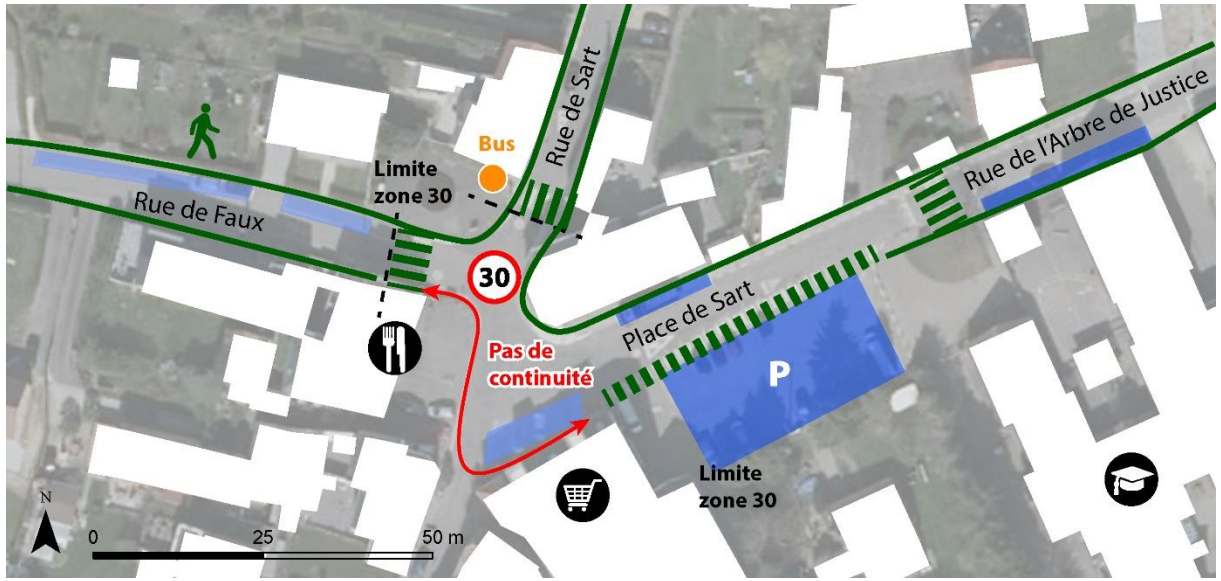
Projets du lot 1

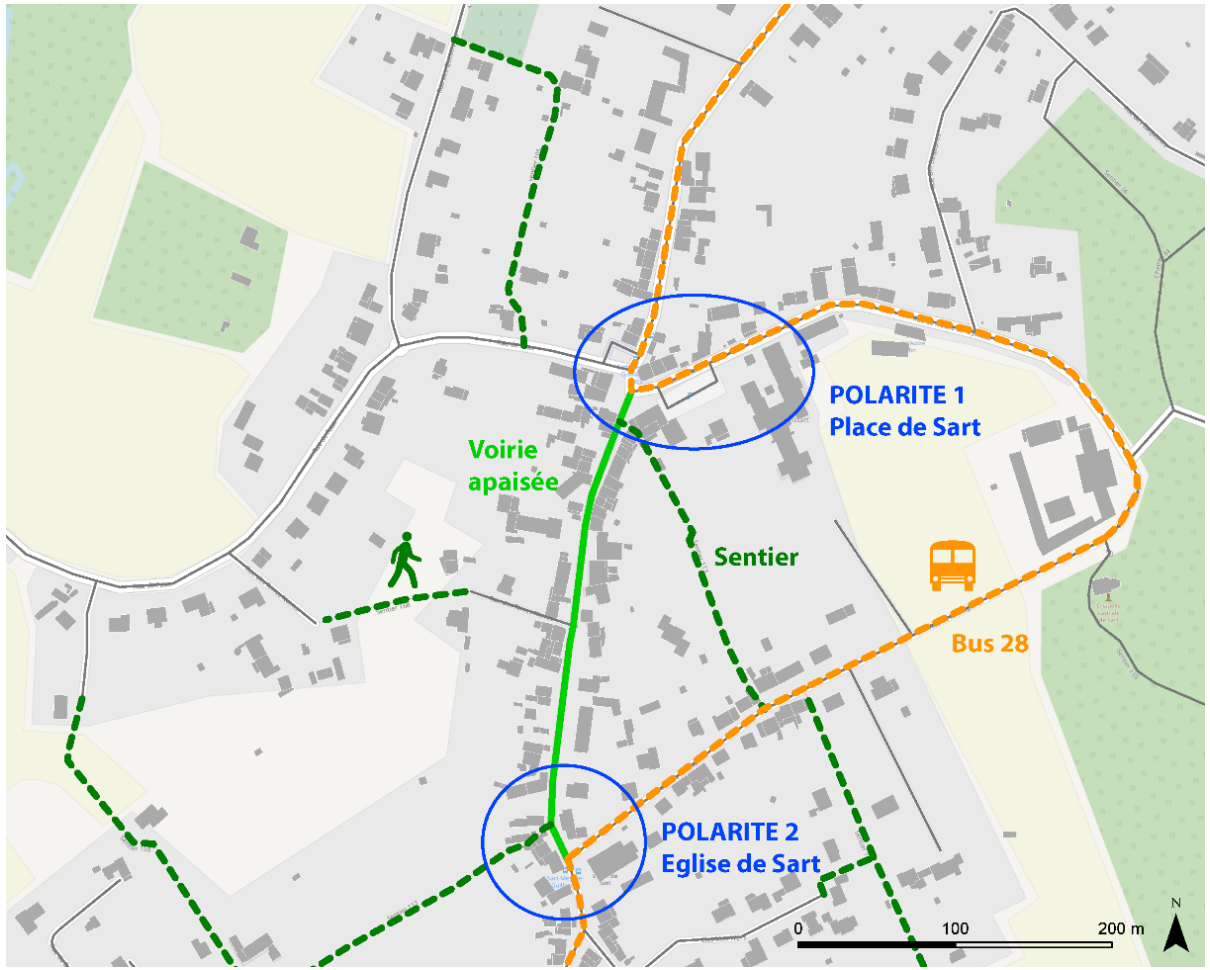
ICEDD

1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Description du projet

Le projet consiste à aménager la place de Sart-Messire-Guillaume dans le but d'assurer la continuité et la sécurité des piétons dans leur déplacement. Outre la création de trottoirs et de traversées conformes aux normes PMR, le projet prévoit l'aménagement des emplacements de parking et le déplacement de l'arrêt de bus.



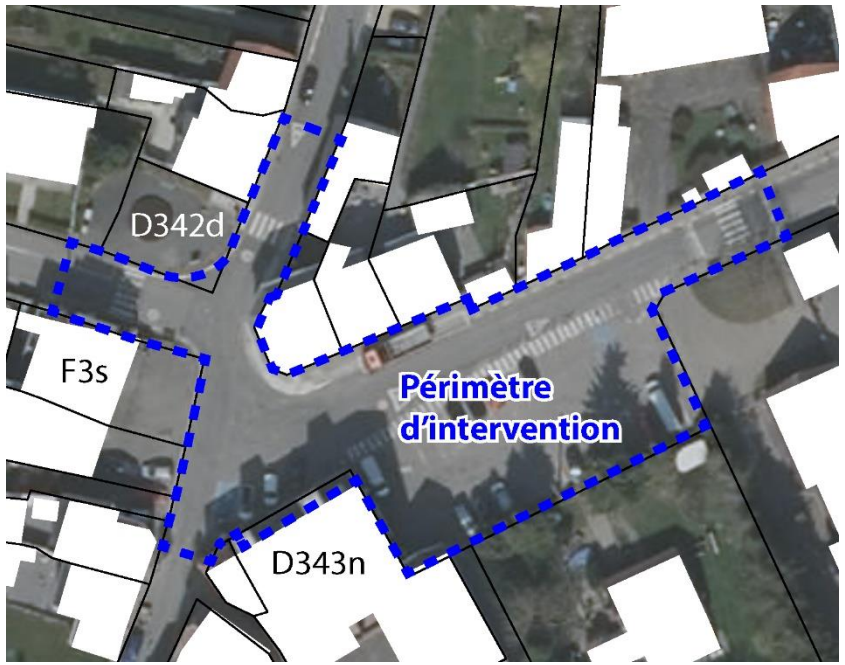


1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

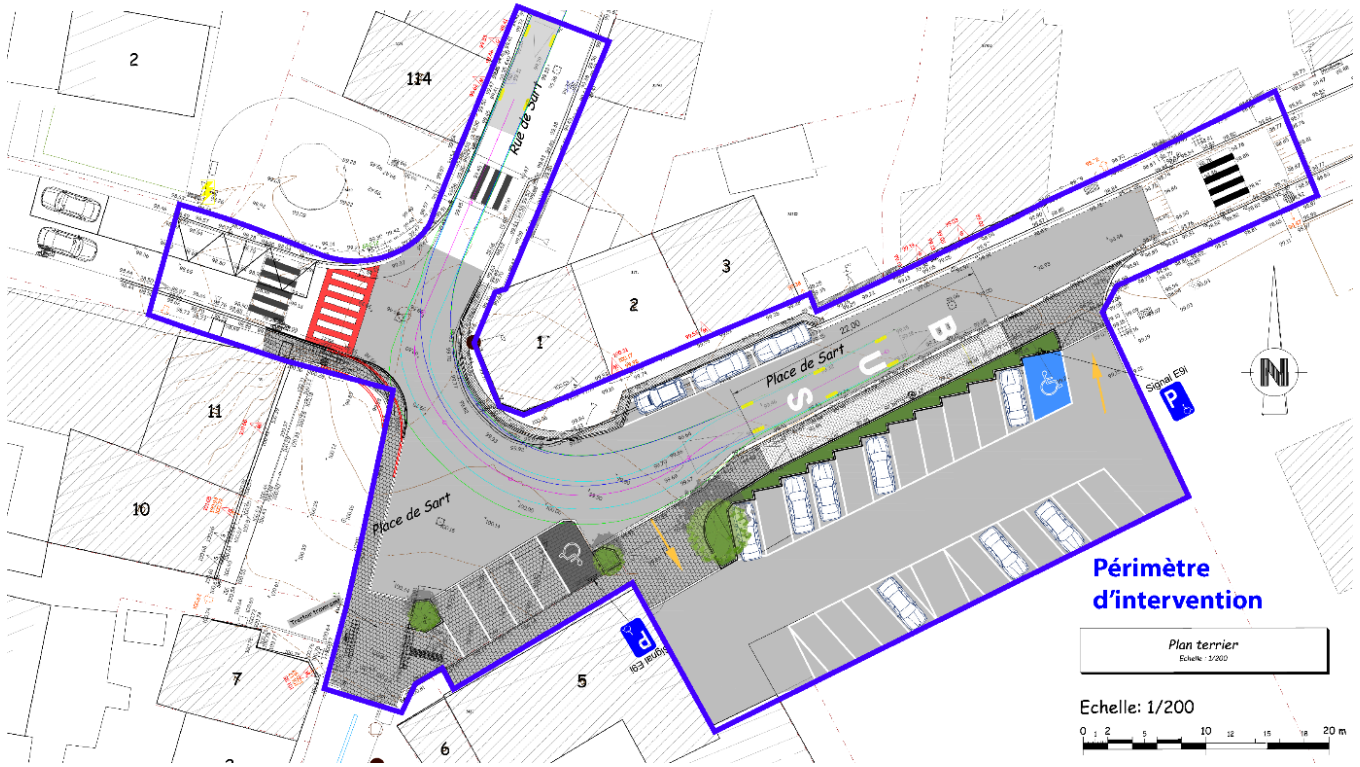
Programmation des travaux

Le réaménagement de la place de Sart compte les principaux aménagement suivants :

- Déplacement de l'arrêt de bus « Place » de la rue de Sart vers la place de Sart (50 m) ;
- Aménagement d'un trottoir depuis l'extrémité « est » de la rue de Faux jusqu'à l'école, en ce compris le quai du bus et d'un trottoir traversant au niveau de la rue de l'Eglise de Sart ;
- Matérialisation des zones de stationnement et suppression de 2 places sur la rue de Faux de manière à permettre la création d'un trottoir aux abords du restaurant.



source : C²Project



1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

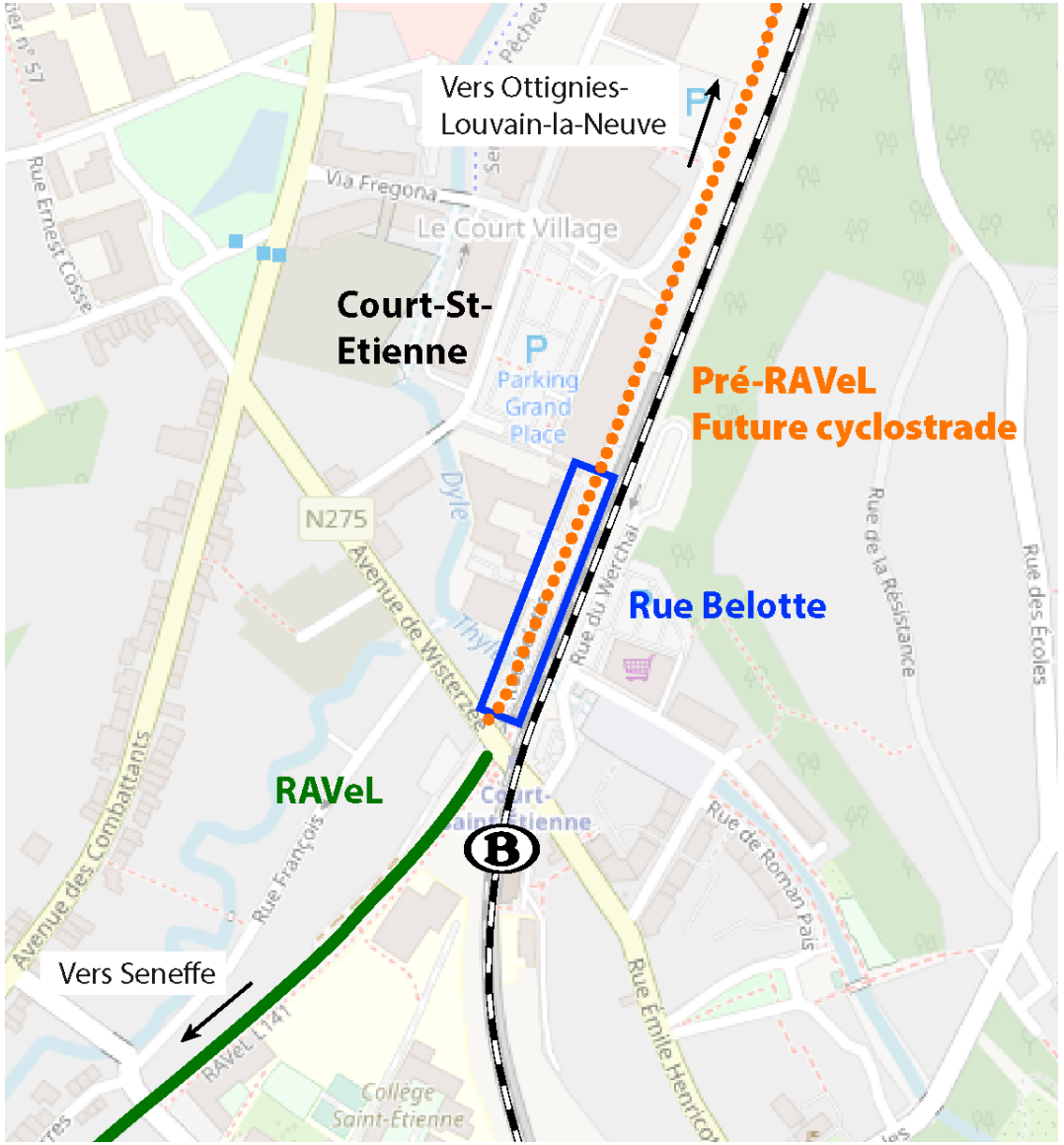
Description du projet

La rue Belotte est une voirie locale du centre de Court-Saint-Etienne qui longe la ligne 140 de la SNCB. Elle est bordée par le Centre Culturel du Brabant Wallon, par le CEFA (Enseignement secondaire en alternance) et le PAMExpo (hall événementiel).

Elle est intégrée au tracé du Pré-RAVeL reliant la N275 au sud à la rue des Technologies au nord et se prolonge par la RAVeL de la L141 au sud, entre Court-Saint-Etienne et Seneffe.

Dans le but d'accroitre la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires, une autoroute pour vélo (appelée « cyclostrade ») va être construite entre Court-Saint-Etienne et Ottignies. Outre le caractère direct, ces cyclostrades sont dimensionnées pour accueillir un importants flux de cyclistes (largeur de 4 m).

Le projet consiste à aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité, tout en répondant aux enjeux de continuité des liaisons piétonnes et cyclables.



1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

Programmation des travaux

L'aménagement de la rue Belotte comporte les éléments suivants :

- Création de la cyclostrade d'une largeur de 3 m. A noter que la largeur de cette autoroute cyclable, 4 m de large sont l'ensemble du tracé, a dû être revue à la baisse à hauteur de la rue Belotte en raison des contraintes urbanistiques et socio-économiques ;
- Aménagement de l'espace situé entre la cyclostrade et le Centre culturel du Brabant Wallon avec un jeu de différents matériaux, du mobilier urbain et des éléments végétaux. Une attention particulière est portée à la circulation des piétons ;
- Cet espace est destiné à accueillir les fonctions suivantes :
  - Stationnement voiture (le placement d'une voiture partagée doit être envisagée) ;
  - Stationnement vélo ;
  - Zone de repos (banc).
- Sécurisation de la traversée de l'avenue de Wisterzée par la pose d'un revêtement de couleur rouge entre la future cyclostrade et le RAVeL.

1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

LEGENDE SITUATION PROJETEE

- Revêtement bitumineux voirie
- Revêtement bitumineux coloré Ravel
- Revêtement en pavés béton 14x14cm
- Revêtement en pavés béton gris foncé 14x14cm
- Revêtement en dalles gazon
- Bordure enterrée type ID1
- Bordure enterrée type IC1
- Bordure en saillie type IC2
- Plantations
- Arbre haute tige
- Banc
- Potelet fixe en acier inoxydable
- Bordure demi-sphère



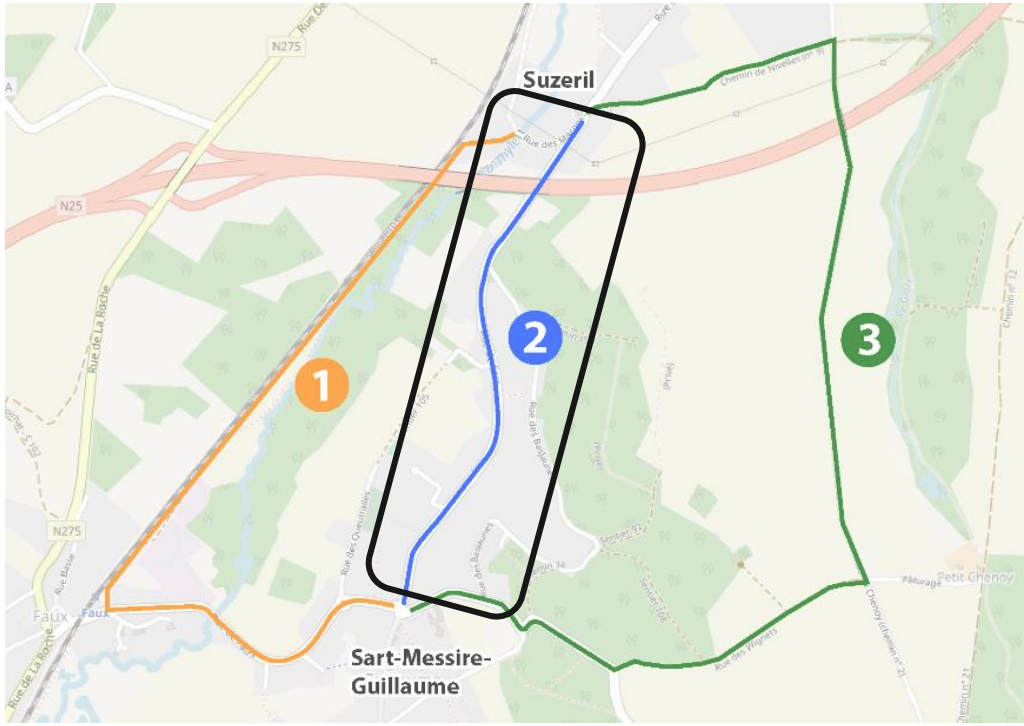
1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du vélo dans les déplacements utilitaires des stéphanois, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Sart-Messire-Guillaume est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Le projet consiste à sécuriser le partie du sud de l'itinéraire entre Suzeril et le centre de Sart-Messire-Guillaume. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) en lien avec la gare de Faux à l'ouest.

L'itinéraire 2 est la plus direct et est, sur la majorité de son tracé, situé en zone bâtie. Néanmoins, le tronçon non bâti, entre les deux zones d'agglomération, n'offre pas des conditions optimales de sécurité pour les cyclistes en raison des vitesses pratiquées. Les dispositifs ralentisseurs actuellement en place manque d'efficacité. Ce tronçon est aussi marqué par la passage sous le pont de la N25 qui contribue à ce sentiment d'insécurité.

3 itinéraire envisagés



Itinéraire 1 = fiche-projet du lot 2.

Itinéraire 3 = non repris dans le PCDR

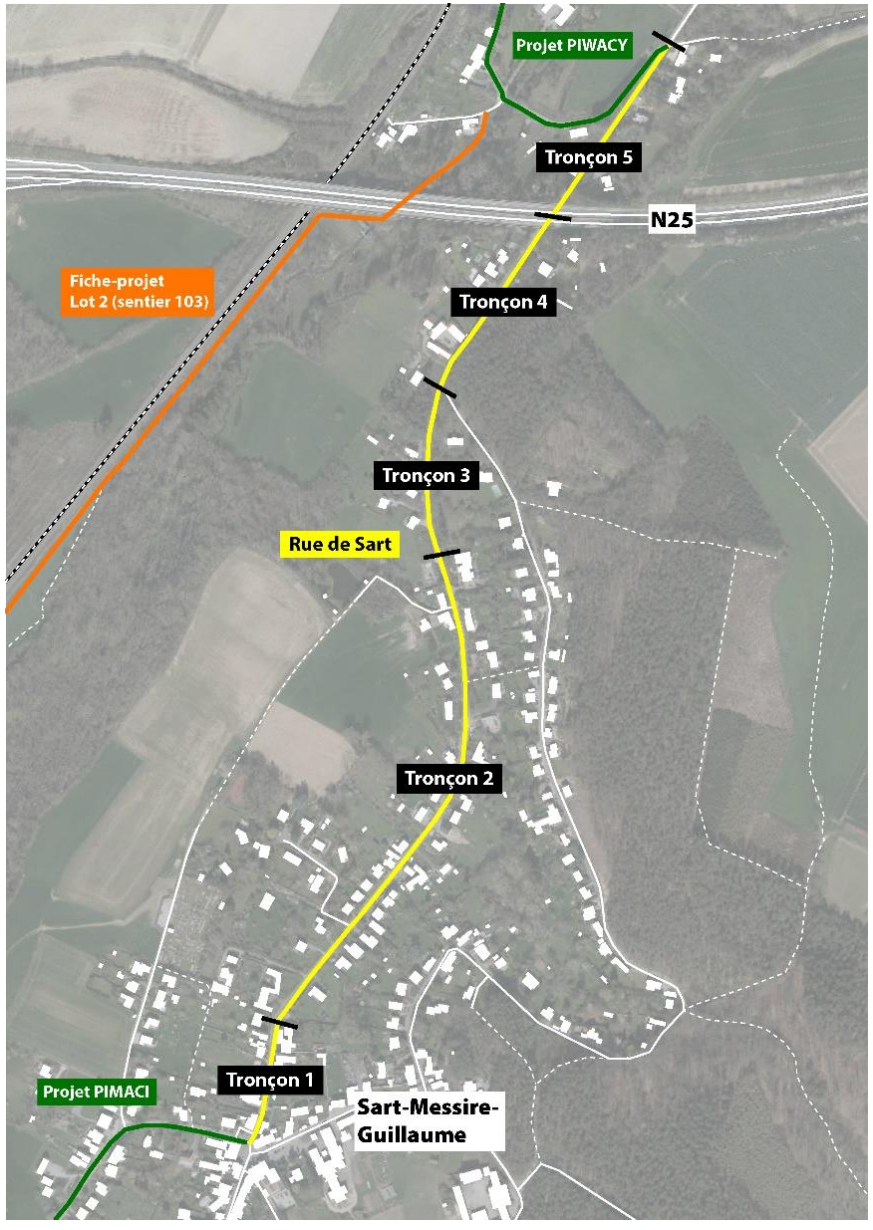
1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Programmation des travaux

La rue de Sart est une liaison intervillage en lien avec Court-Saint-Etienne par où transite le bus n°28. A l'exception de sa partie nord, à hauteur de la N25, cet axe est bâti mais la densité diminue en s'éloignant du cœur de village. Les flux de circulation observés sont compatibles avec le principe de mixité de l'espace public pour les vélos et les véhicules motorisés. Selon le tronçon, les vitesses pratiquées peuvent dépasser les 50 km/h autorisés impactant la sécurité des cyclistes. Des mesures de modération de la vitesse ont déjà été mises en œuvre mais elle ne sont pas suffisamment étendues et contraignantes pour en faire un axe vélo prioritaire.

Le principal objectif de ce projet, d'une longueur de 1.400 m, est d'offrir plus de sécurité aux cyclistes en réduisant les vitesses de circulation. Pour ce faire, les aménagements suivants doivent être réalisés :

- Placer des dispositifs ralentisseurs de type chicane avec élément végétal (arbre) tous les 80 à 100 m, en valorisant les dispositifs existants. Le placement de ces éléments doit tenir compte des contraintes du bus et des entrées de voies carrossables. Un effort particulier doit être fait sur les tronçons 4 et 5 (au nord et sud de la N25) où le contexte non bâti incite à la vitesse ;
- Dans le continuité du cœur de village, mettre en zone 30 le tronçon n°1 depuis l'extrémité sud jusqu'au n°96, soit sur une longueur de 150 m ;
- Aménager une bande cyclable suggérée (BCS) en montée sur le tronçon n°3 afin d'améliorer le confort dans un tronçon où la pente est de 5,5% sur environ 200 m ;
- Placement de pictogrammes vélo et chevron au sol sur les tronçons 4 et 5 dans les deux sens sur une longueur d'environ 500 m.



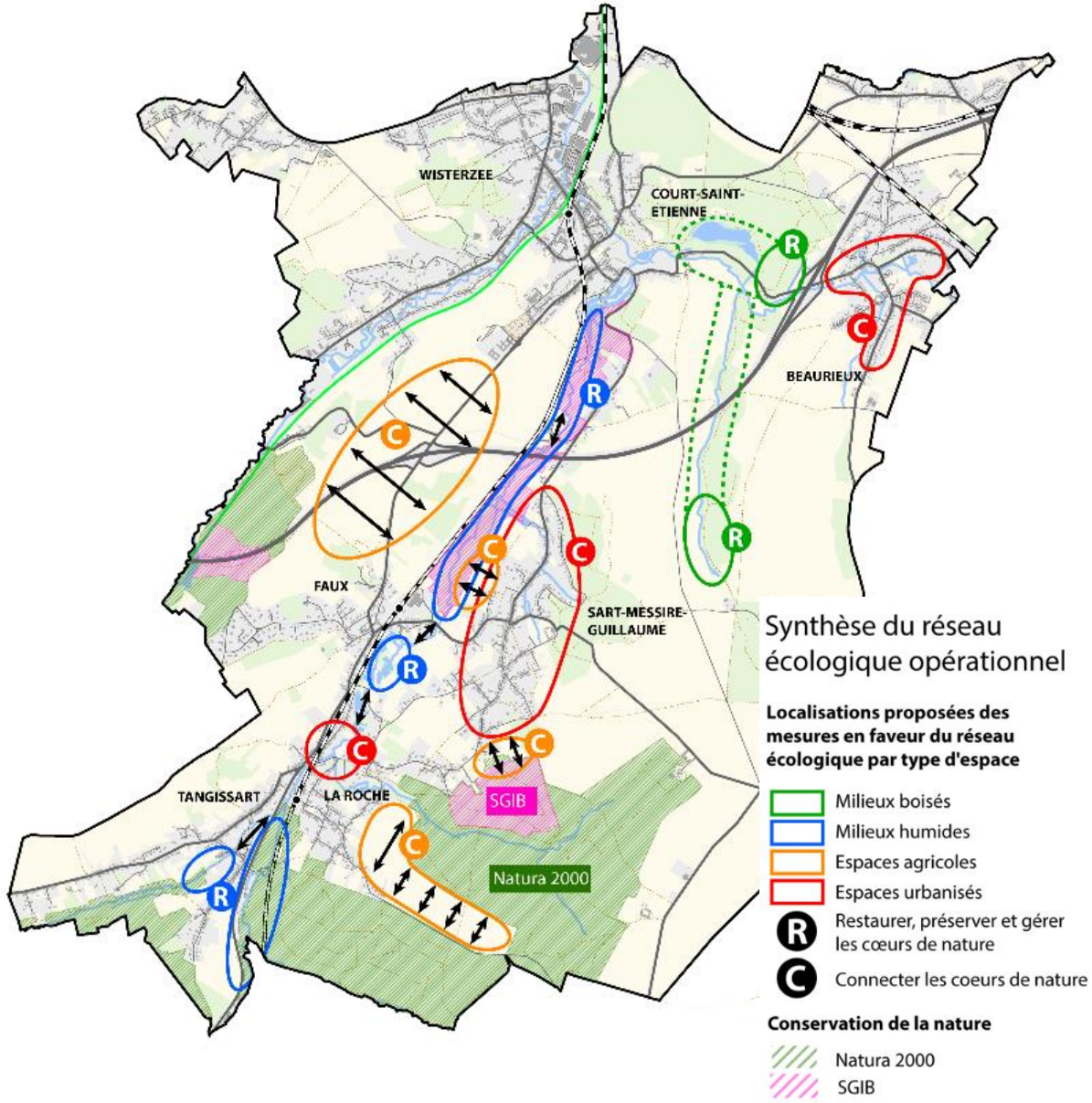
1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Description du projet

Le projet consiste à poursuivre et développer les initiatives communales et citoyennes visant à renforcer la biodiversité sur le territoire communal. Ce projet est porté par le service « environnement » de la commune de Court-Saint-Etienne déjà très active sur cette thématique (appel à projet BiodiverCité, plantations de haies et d'arbres, ambassadeurs plantations …) ainsi que sur des bénévoles qui apporte leur aide pour les plantations. Dans le but d'alimenter les actions à mener pour favoriser la biodiversité, une étude spécifique au réseau écologique a été menée dans la partie A du PCDR.

Etat du dossier

- Etude du réseau écologique (partie A du PCDR)
- Appel à projet BiodiverCité du SPW
- Mois en de l'environnement en novembre 2021 : activités en lien avec la biodiversité et la réduction des déchets
- Plantations d'arbres et de haies par la commune en 2021-2022
- Projet de réalisation d'un SDC
- Contrat de rivière
- Appel à projet Végétalisation du SPW (maillage bleu et vert)



1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Programmation des travaux

Volet 1 : Formaliser le groupe « Nature » au sein de la CLDR

Afin de créer une réelle dynamique, il est proposé de formaliser un groupe « Nature » au sein de la CLDR qui couvrira les différentes thèmes de l'environnement et de définir son fonctionnement pratique (fixation des réunion, modes de communication…).

Les principales étapes de création du groupe « Nature » sont les suivantes :

- Etablir une charte de fonctionnement du groupe ;
- Mettre en place un espace de communication virtuelle en complément des réunions ;
- Organiser des réunions « Stratégie » » à raison de minimum 4x/an afin définir les nouveaux projets (acteurs, actions, planification…) et faire la suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets en cours (actions, état d'avancement…) ;
- Organiser des réunions « Mise en œuvre » en groupe plus restreint dans le but d'organiser la mise en œuvre des actions.

1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Volet 2 : Définir et mener des actions en faveur du réseau écologique

Le diagnostic du réseau écologique a identifié des zones d'enjeux par trame écologique sur base d'une analyse théorique. Cette analyse doit être à présent approfondie pour définir les actions réalisables pour répondre aux objectifs fixés en matière de restauration des milieux naturels et de connectivités des zones cœurs de biodiversité.

Les principales étapes de renforcement du réseau écologique :

- Identifier plus précisément les zones d'enjeux sur base de visites de terrain avec des personnes ressources et les acteurs concernés ;
- Définir les actions à mener (plantations de feuillus, plantations de haies, renforcement des berges….), le budget et le niveau de priorité en s'inspirant de l'expérience d'acteurs clés en matière de biodiversité et de connaissance du territoire ;
- Réserver un budget annuel pour la mise en œuvre des actions ;
- Mettre en œuvre les actions.

1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

<u>Volet 3 : Définir et mener des actions en matière de sensibilisation</u>

Dans le but de toucher le plus large public possible et notamment les riverains qui ont un rôle à jouer dans le renforcement de la biodiversité dans les milieux urbanisés, il est essentiel de déployer des moyens en matière de communication.

Les exemples d'actions à entreprendre en la matière sont les suivants :

- Créer un guide des bonnes pratiques à destination des riverains afin de prendre de mesures en faveur de la biodiversité sur terrain privé ;
- Organiser 1 à 2 activités / visites par an en lien avec les thèmes abordés par le groupe Nature tels que : Jardins ouverts ;
  - Formation prairies fleuries ;
  - Visite d'un bois Pro Silva ;
  - Animation dans les écoles…



1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles

Description du projet

La commune compte 2 sites NATURA 2000 couvrant une superficie de 366 ha (soit environ 14 % de la superficie communale), 3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) totalisant une superficie de 76,97 ha (soit environ 3 % de la superficie communale) et environ une dizaine de zones humides recensées par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. A ce jour, seuls les site NATURA 2000 bénéficie d'un statut de protection au sein de la loi sur la Conservation de la Nature.

Le projet consiste, dans le but de renforcer la politique de préservation des zones naturelles, à :

- intégrer dans les objectifs du futur Schéma de Développement Communal (SDC) les zones cœurs et de liaisons identifiées dans la carte du réseau écologique (voir Partie A du PCDR) afin de leur conférer un statut de protection. La définition de objectifs du SDC doit s'appuyer sur l'étude du réseau écologique du PCDR et les résultats de cette étude doivent être affinés par les communes et ses acteurs locaux ;
- créer un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Groupe « Nature » de la commune
- Natagora
- Naturalistes
- Patrimoine Stéphanois

1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration

Description du projet

Le projet consiste à poursuivre la travail initié par le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) en menant des études complémentaires et en mettant en œuvre des projets d'énergies renouvelables destinés à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Il compte deux volets principaux :

- Accompagnement du citoyen vers des solutions énergétiques plus durables via :
  - La mise à disposition des citoyens d'une plateforme en vue d'accompagner les candidats rénovateurs dans la définition, le financement et la concrétisation de leur projet de rénovation ;
  - L'organisation d'achats groupés pour les panneaux photovoltaïques dans le but de bénéficier d'un tarif préférentiel ;
- Contribution à l'exemplarité de l'administration en matière d'énergies renouvelables via :
  - Le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de 4 écoles communales (Court-Saint-Etienne Suzeril et Gare, Sart-Messire-Guillaume et Wisterzée) ainsi que sur le dépôt communal ;
  - La réalisation d'une étude de faisabilité de placement de panneaux photovoltaïques sur les autres bâtiments communaux ;
  - La réalisation d'une étude de potentiel éolien en tenant compte des contraintes urbanistiques, juridiques et foncières ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement des lieux potentiels identifiés.

Programmation des travaux

Les principales étapes de la mise en œuvre pour la pose des panneaux photovoltaïque sont :

- Demande de devis aux entreprises de panneaux photovoltaïques (marché public) :
  - Estimation des besoins et du nombre du panneaux associés
  - Estimation du budget
- Choix de l'entreprise ;
- Mise en place des panneaux ;
- Suivi du chantier ;
- Evaluation des gains énergétiques tous les ans.



1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

Description du projet

Le projet relatif à la trame noire émane du fait que la pollution lumineuse a de conséquences sur la biodiversité car la lumière artificielle a un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Cette trame noire est un élément du réseau écologique et vient en complément des mesures à prendre pour les différents milieux que comportent le territoire : forêts alluviales, forêts mésophiles, milieux agricoles, milieux urbanisés…

Le projet consiste à adapter le système d'éclairage public dans le but de diminuer son impact sur le comportement de la faune nocturne, tout en tenant compte des contraintes de sécurité qui y sont associées. Les mesures concrètes doivent s'accompagner de campagne de sensibilisation à la thématique auprès des habitants.

Etat du dossier

- En décembre 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a rejoint la Convention des Maires, un engagement concret en matière de lutte contre le réchauffement climatique et une étape majeure vers un plan d'action énergie durable et climat.
- En 2022, elle s'est dotée d'un PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) qui vise à traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets.
- La commune a engagé un responsable « Energie » dont deux de ses missions est de mettre en œuvre le PAEDC ainsi que la trame noire.
- Le remplacement des luminaires par ORES, prévue sur une durée totale de 10 ans, a débuté sur le territoire de Court-Saint-Etienne.

Programmation des travaux

Remplacement de l'éclairage public

L'objectif de remplacement des éclairage public dans une optique de diminution des consommation énergétique est poursuivi par ORES, avec une couverture globale du territoire à l'horizon 10 ans. Le premier tiers du travail sera finalisé fin 2022.

Néanmoins, le gain énergétique ne doit pas être l'unique facteur à prendre en compte. En effet, les luminaires LED actuellement placés par ORES sont jugés trop puissants car ils émettent en majorité une lumière bleue néfaste pour la biodiversité (entre 3.000 et 4.000 K). Le cahier des charges doit être adapté pour prévoir des luminaires plus respectueux du vivant (maximum 2.700 K).

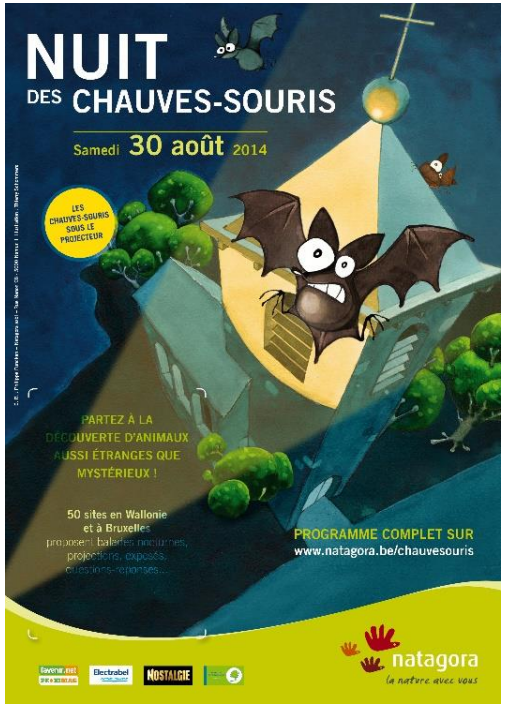
Etude et mise en œuvre de la trame noire

Afin de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, il y a lieu de mener une étude spécifique du territoire dans le but d'identifier les zones sur lesquelles agir en matière d'éclairage et le niveau de priorité. Dans le but d'identifier les mesures les plus adéquates à la situation du territoire, il est essentiel de mettre autour de la table les acteurs concernés (commune, représentants de la population, ASCEN, Natagora,…) ainsi que de s'inspirer des actions identiques menés sur d'autres territoires.

Plusieurs types d'actions peuvent être menées selon les cas de figure :

- Suppression de l'éclairage ;
- Diminution de l'intensité de l'éclairage ;
- Placement d'éclairage intelligent ;
- Coupure de l'éclairage durant la plage horaire nocturne (ex : entre 1h et 5h du matin) et/ou durant certaines saisons plus sensibles au déplacement de certaines espèces.

1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire



Information et sensibilisation

Plusieurs arguments peuvent entrer en conflit dans les choix à opérer en matière d'éclairage public et plus spécifiquement l'énergie, la sécurité et la biodiversité. Dans cette optique, il est essentiel d'accompagner la démarche de trame noire d'actions en matière de communication et de sensibilisation. L'objectif est de convaincre sur le bienfaits de limiter la pollution lumineuse et rassurer sur son impact en matière de sécurité.

Les quelques actions envisagées à ce stade sont :

- Organiser une conférence publique destinée aux habitants avec plusieurs acteurs clés du projet de trame noire : commune, ASCEN, Natagora… ;
- Mener une enquête « trame noire » auprès des riverains ;
- Organiser la nuit de l'obscurité en 2023 ;
- Organiser la nuit européenne de la chauve-souris ;
- Placement de panneaux …





1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Description du projet

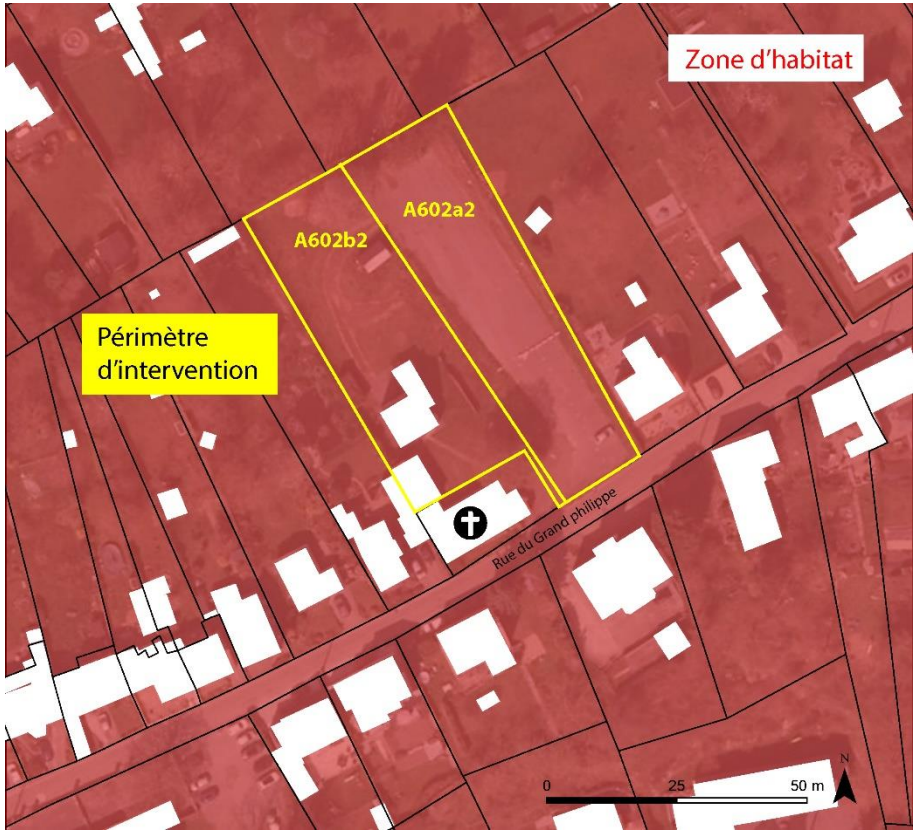
Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvement de jeunesse. Au même titre que a fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité.











Etat du dossier

- Parcelles rachetées par la commune
- Appel à projet cœur de village
- Esquisse d'aménagement présentée aux riverains en 2022

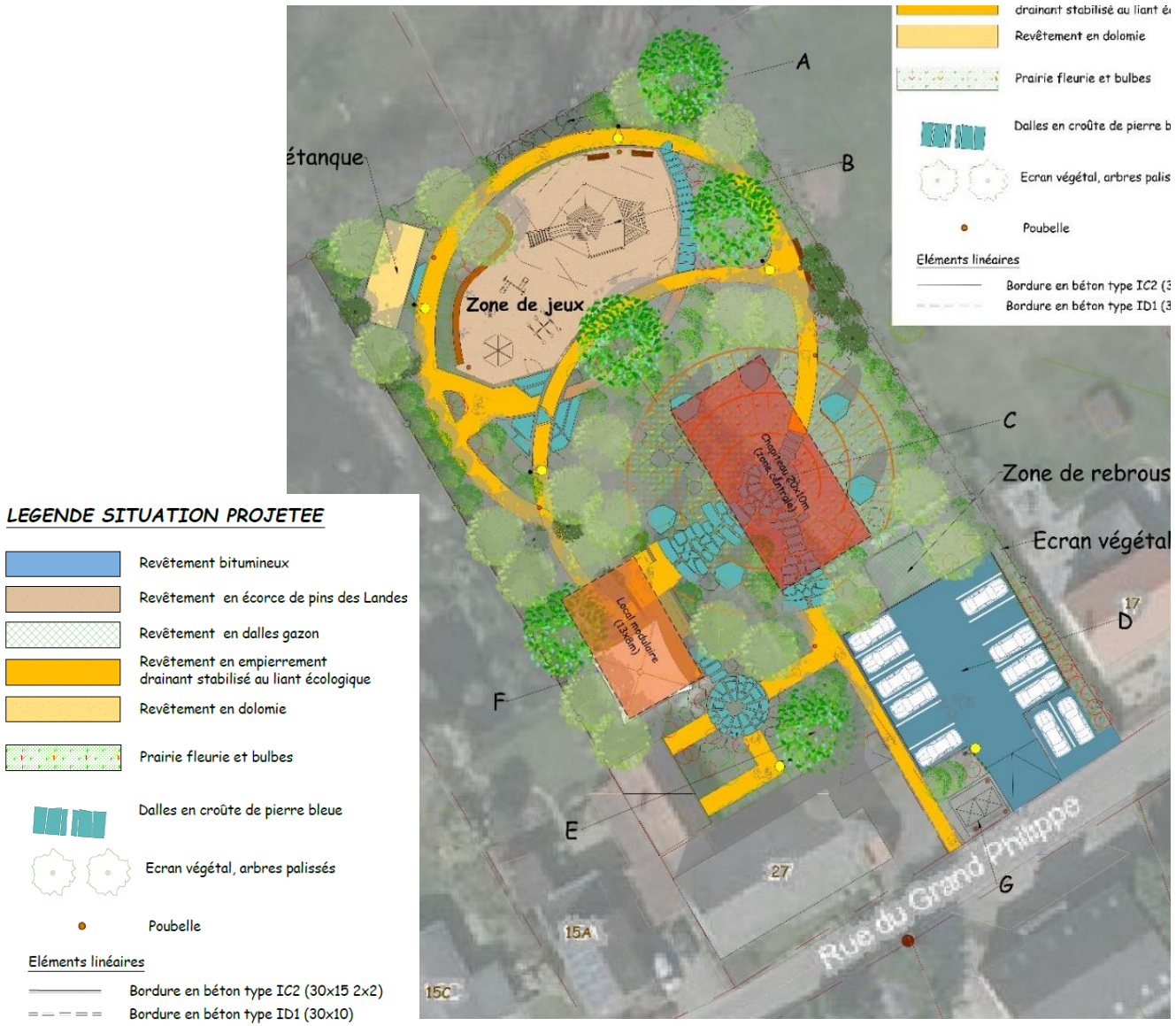
1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Programmation des travaux

La mise en œuvre du projet nécessite la démolition de la maisons unifamiliale située sur la parcelle A602b2, à l'arrière de l'église par rapport à la rue du Grand Philippe.

L'aménagement de la place comprend les éléments suivants :

- Une zone de stationnement pour les voitures de 14 emplacements ;
- Une zone de jeux pour les enfants ;
- Un terrain de pétanque ;
- Du mobilier urbain (bancs, poubelles,...) ;
- Un local modulaire d'environ 100 m² destiné à accueillir les mouvements de jeunesse ;
- Une cheminement piétons reliant les différents éléments de la place ;
- Un espace central ouvert permettant d'accueillir un chapiteau de 20 m x 10 m lors de l'organisation de festivités locales ;
- Une végétalisation pour créer une espace attractifs et isoler des vues depuis les maisons voisines.



Source: C²Project - 2022

1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

Description du projet

Le rayonnement de Court-Saint-Etienne en matière sportive est relativement limité, malgré l'existence de nombreux cercles et clubs. Cela est dû en partie à l'absence d'équipement sportif attractif. Les infrastructures existantes sont : le terrain de football de Court-Saint-Etienne, plusieurs terrains de balle-pelote, le tennis club de Court-Saint-Etienne, deux centres équestre, les installations sportives des Instituts Saint-Etienne et Provincial…

Le projet consiste, avant d'entreprendre quelque projet que ce soit en matière de sport, d'analyser l'offre et la demande sur le territoire stéphanois mais également sur le territoire voisin et plus spécifiquement à Ottignies-Louvain-la-Neuve en vue de définir une vision stratégique dans ce domaine.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne
- Communes limitrophes

Partenaires

- SPW – Direction des infrastructures sportives
- Habitants de Court-Saint-Etienne et des communes limitrophes

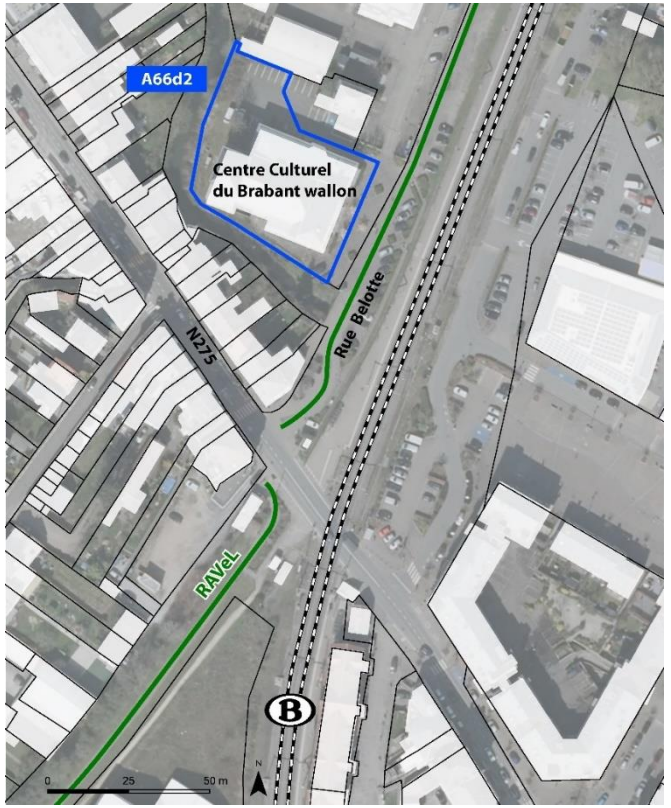
1.10 Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Description du projet

Le bâtiment du foyer populaire, construit en 1913, est aujourd'hui occupé par le Centre Culturel du Brabant wallon. Depuis 2012, plus d'une centaine de compagnies professionnelles de théâtre, danse, cirque, arts de rue et forains ont bénéficié de cet espace. Plus occasionnellement, le Foyer populaire s'ouvre au tissu associatif de Court-Saint-Étienne.

Le projet consiste à offrir une plus grande disponibilité du Foyer aux associations locales disposant de peu de moyens financiers dans le but de permettre des rencontres et des synergies dans le milieu associatif stéphanois.

Des discussions ont déjà été entamées entre la commune et le Centre Culturel du Brabant Wallon.





Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- Centre Culturel du Brabant wallon

Partenaires

- Associations locales

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

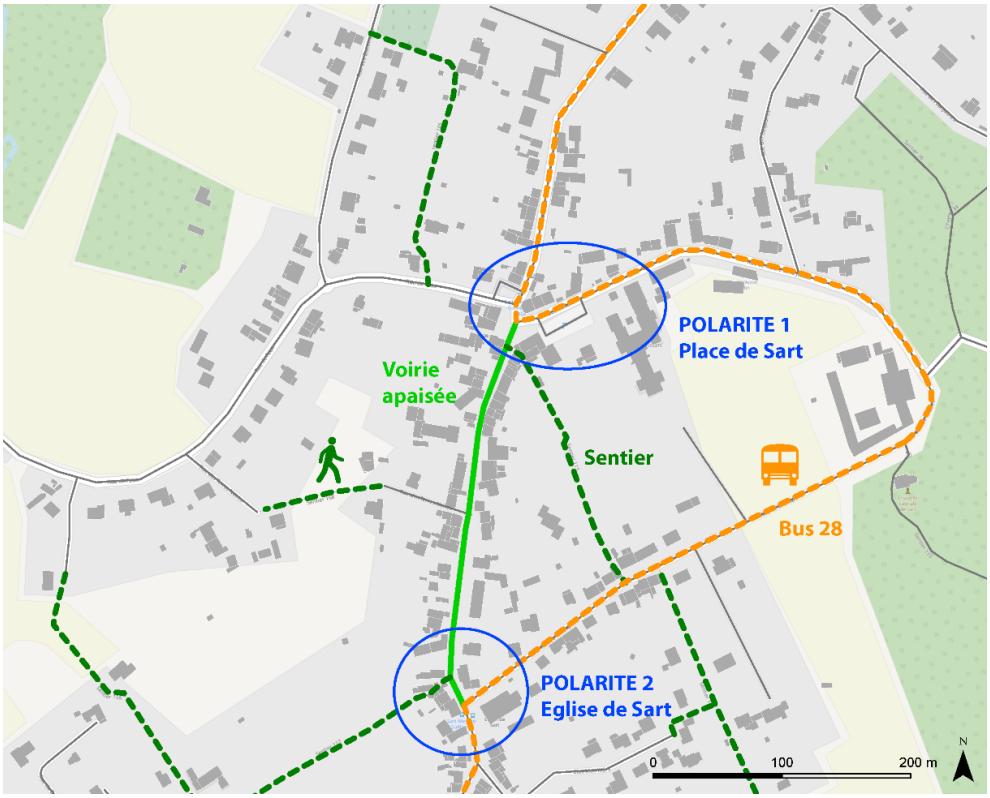
Lot 1	1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons	Sart-Messire-Guillaume	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager la place de Sart-Messire-Guillaume dans le but d'assurer la continuité et la sécurité des piétons dans leur déplacement. Outre la création de trottoirs et de traversées conformes aux normes PMR, le projet prévoit l'aménagement des emplacements de parking et le déplacement de l'arrêt de bus.

2. Justification du projet

Le village de Sart-Messire-Guillaume compte deux lieux de polarité que sont la place de Sart d'une part et les abords de l'église d'autre part. Ces lieux sont reliés par la rue de l'Eglise de Sart, voirie locale apaisée avec un aménagement de plain-pied. Par ailleurs, de multiples sentiers offrent des connexions piétonnes entre les différentes voiries du village.



Polarité et aménagements piétons à Sart-Messire-Guillaume (source : OSM)

La place de Sart est caractérisée par la présence de l'école communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume, d'une surface alimentaire (Proxy Delhaize) et d'un restaurant. Ces différentes fonctions, qui bénéficient de l'offre en stationnement sur le place et les long des voiries, génèrent des déplacements piétons aux abords de la place. A noter que l'école dispose d'une zone de stationnement au sud de la parcelle, du côté de la rue de la Chapelle.

Le déplacement de l'arrêt de bus (50 m) et la création de trottoirs offre aux piétons (habitants, écoliers, visiteurs du commerce et du restaurant) un meilleur confort et une continuité dans le cheminement piétons.



Arrêt de bus actuel à l'angle de la rue de Sart et de la place de Sart (source : Google 2021)



Absence de trottoir à proximité du restaurant (source : Google 2021)



Zone de stationnement et cheminement piétons de la place de Sart (source : Google 2021)



Abords de l'école communale fondamentale (source : Google 2021)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de favoriser et de sécuriser les modes actifs. Ce besoin de sécurisation est une condition nécessaire pour accroitre l'attractivité des modes actifs et, dans ce cas présent, de la marche. Il permet également de répondre à l'objectif de création d'infrastructures collectives (trottoirs et arrêt de bus).

Liens avec d'autres outils

Projet PIMACI d'aménagement de la rue du Faux en faveur des vélos

Liens avec d'autres fiches PCDR

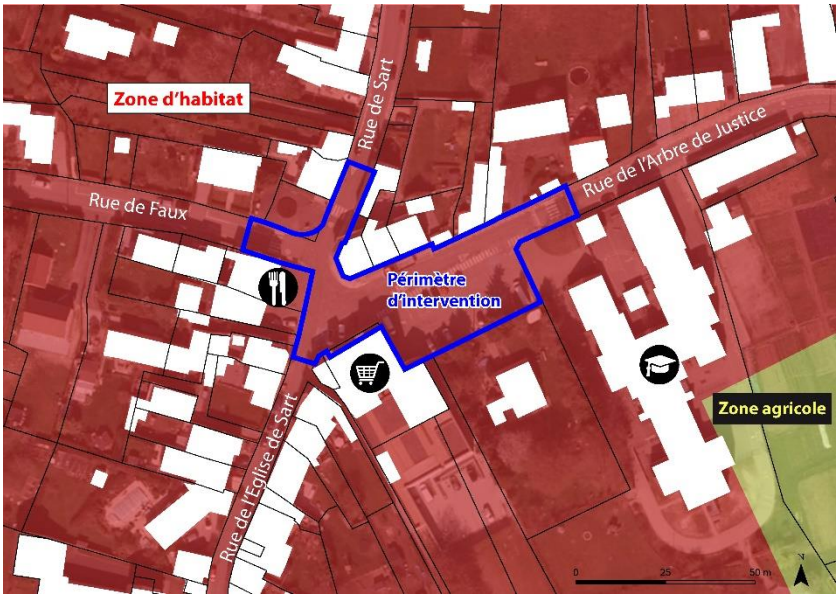
A compléter

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

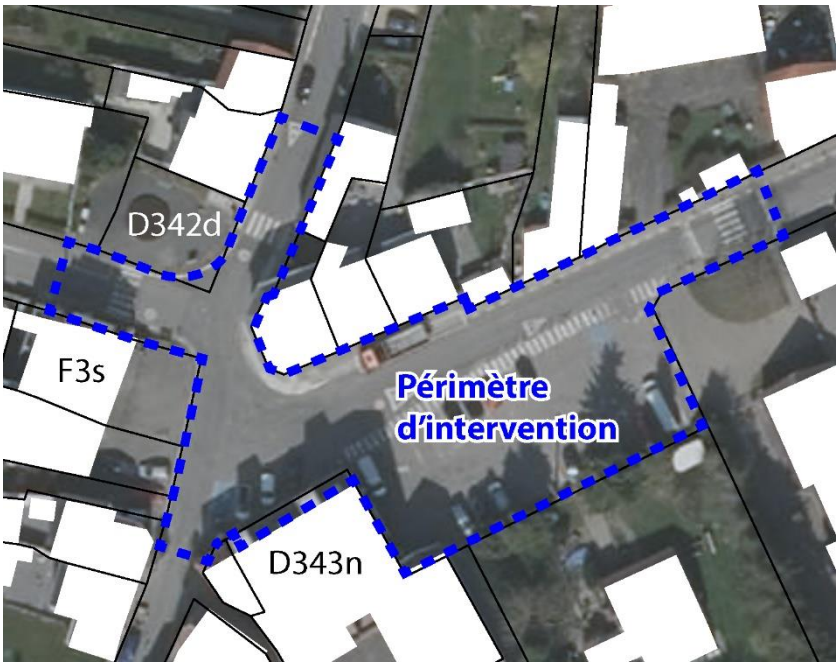
Social et culturel	■■□	Favorise et sécurise l'accessibilité de tous les piétons (PMR) d'un lieu de centralité du village et contribue au maillage piétons du village.
Environnemental	■□□	Incite à la pratique de la marche pour les courts déplacements.
Economie	■□□	Facilite l'accès aux services et commerces des habitants du village.

5. Localisation et statut

Le projet est situé sur la place de Sart-Messire-Guillaume, à l'intersection de 4 rues que sont la rue de Sart, la rue du Faux, la rue de l'Arbre de la Justice et la rue de l'Eglise de Sart. Le périmètre d'intervention est entièrement situé en zone d'habitat au plan de secteur. Il est en majorité situé sur l'espace public mais concerne une partie de 3 parcelles : D342d (xxx), F3s (xxx) et D343n (xxx).



Localisation du périmètre d'intervention au plan de secteur (source : SPW)



Localisation du plan d'intervention au plan cadastral (source : SPW - SPF)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- TEC

Partenaires

- Propriétaires privés : restaurant et commerce alimentaire

7. Programme de réalisation

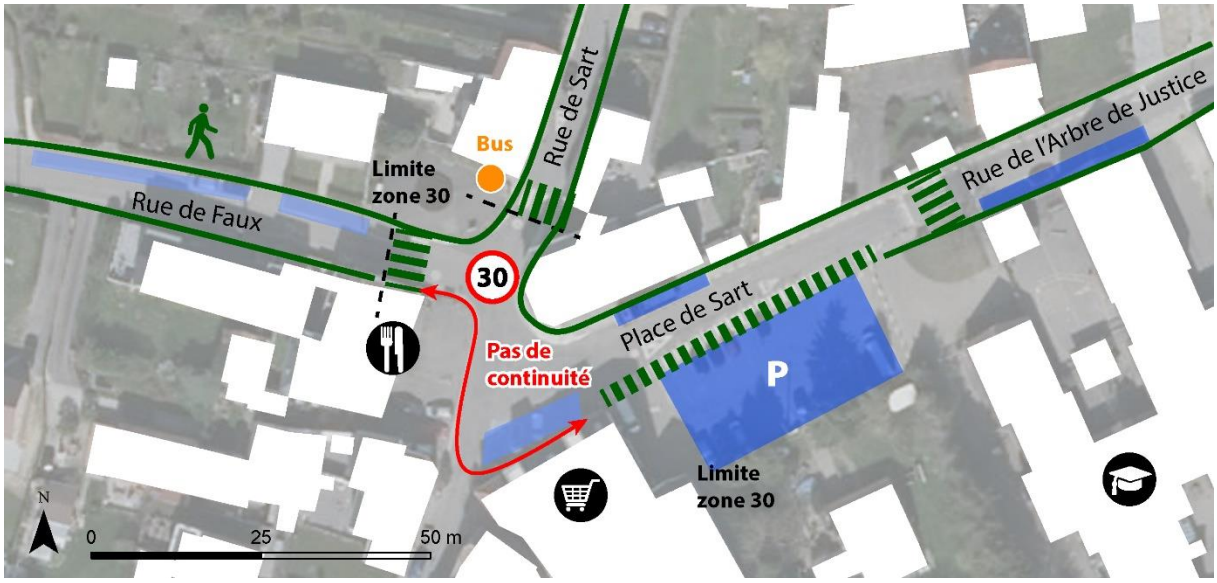
A. Eléments de priorisation du projet

Le renforcement du réseau piéton fait partir des priorités du PCDR et la demande de déplacement de l'arrêt de bus par le TEC vers la place a créé l'opportunité de réfléchir au réaménagement de l'espace pour les piétons dans ce lieu de centralité du village de Sart-Messire-Guillaume.

B. Etat du dossier

La place de Sart est actuellement occupée par un parking public utile à l'école et aux commerces le jouxtant, complété par plusieurs poches longitudinales aux voiries. Plusieurs traversées piétonnes sont placées sur les différents axes d'accès à la place. Le cœur du village est déjà en zone 30. Les trottoirs existants, étroits sur certains tronçons, ne permettent pas d'assurer la continuité pour les piétons entre la rue de Faux et la place. L'arrêt de bus n'est pas idéalement situé car fort proche du carrefour.

Les besoins et enjeux identifiés ont déjà permis l'élaboration d'une esquisse d'aménagement par le bureau technique C²Project (voir point C ci-après).

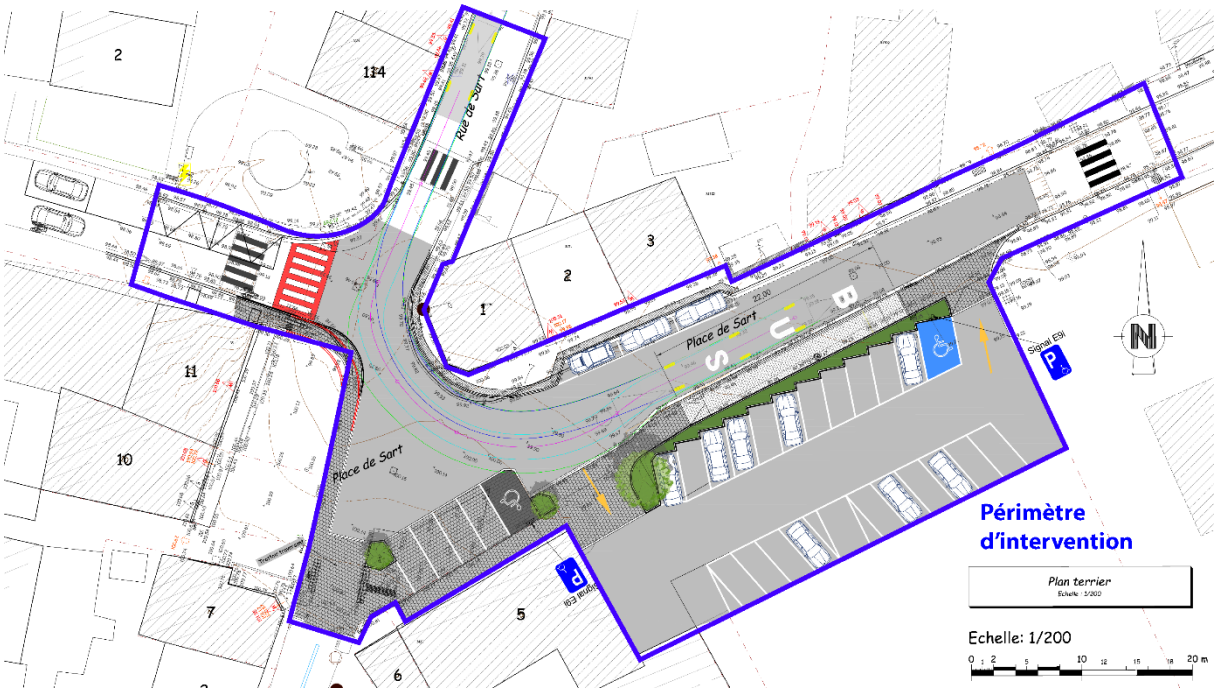


Etat de lieux de la place de Sart en matière de mobilité (fond de plan : SPW)

C. Programme des travaux

Le réaménagement de la place de Sart compte les principaux aménagement suivants :

- Déplacement de l'arrêt de bus « Place » de la rue de Sart vers la place de Sart (50 m) ;
- Aménagement d'un trottoir depuis l'extrémité « est » de la rue de Faux jusqu'à l'école, en ce compris le quai du bus et d'un trottoir traversant au niveau de la rue de l'Eglise de Sart ;
- Matérialisation des zones de stationnement et suppression de 2 places sur la rue de Faux de manière à permettre la création d'un trottoir aux abords du restaurant.



Esquisse d'aménagement de la place de Sart (source : C²Project)

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et les démarches administratives sont les suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur :

- Une concertation régulière avec les parties prenantes, en ce compris la population ;
- Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Estimation globale des coûts

Voirie	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais		prix global		55.000,00
Sous-fondation	m²	1800	14,00 €	25.200,00
Fondation	m²	1800	25,00 €	45.000,00
Revêtement induré (type hydro)	m²	1250	40,00 €	50.000,00
Enduit coloré	m²	70	55,00 €	3.850,00
Trottoirs, trottoirs traversants	m²	370	50,00 €	18.500,00
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)		prix global		3.500,00
Plantations		prix global		4.000,00
Eléments linéaires	m	320	50,00 €	16.000,00
Panneaux de signalisation	pièce	4	150,00 €	600,00
Marquages		prix global		2.500,00
Avaloirs (avec raccordements)	pièce	8	1.000 €	8.000,00
Divers (à préciser): Somme réservée		prix global		35.000,00
Frais d'études (estimés à 10% du montant total des travaux)		Prix global		26.715 €
			TOTAL hors TVA	293.865 €
			TOTAL TVAC	355.576,65 €

Source : C²Project

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation et de résultat

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL	Court-Saint-Etienne	Version initiale	Projet matériel

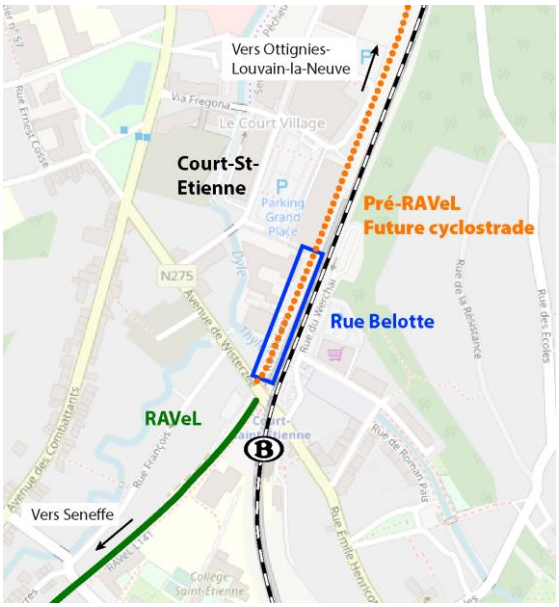
1. Description du projet

La rue Belotte est une voirie locale du centre de Court-Saint-Etienne qui longe la ligne 140 de la SNCB. Elle est bordée par le Centre Culturel du Brabant Wallon, par le CEFA (Enseignement secondaire en alternance) et le PAMExpo (hall événementiel).

Elle est intégrée au tracé du Pré-RAVeL reliant la N275 au sud à la rue des Technologies au nord et se prolonge par la RAVeL de la L141 au sud, entre Court-Saint-Etienne et Seneffe.

Dans le but d'accroitre la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires, une autoroute pour vélo (appelée « cyclostrade ») va être construite entre Court-Saint-Etienne et Ottignies. Outre le caractère direct, ces cyclostrades sont dimensionnées pour accueillir un importants flux de cyclistes (largeur de 4 m).

Le projet consiste à aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité, tout en répondant aux enjeux de continuité des liaisons piétonnes et cyclables.



Localisation de la rue Belotte
(source : Openstreetmap)

2. Justification du projet

Afin de faciliter l'intermodalité, chaque territoire doit se doter de centres de mobilité (mobipoint) qui combinent différents types de mobilité partagée et durable. La rue Belotte, outre le fait d'être située au cœur de Court-Saint-Etienne, jouit de la proximité de la gare, du RAVeL et de la future cyclostrade en lien avec Ottignies. Ce lieu de convergence mérite un aménagement de qualité qui offre confort et continuité des itinéraires d'une part et des services de mobilité d'autre part. A l'heure du développement des mobilités alternatives à la voiture, la création de mobipoint est devenue une priorité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de favoriser et de sécuriser les modes actifs ainsi que dans celui de développer la multimodalité. Les infrastructures collectives doivent répondre à des normes de confort et de sécurité dans le but de renforcer l'attractivité des modes alternatifs à la voiture. Il permet également de répondre à l'objectif de création d'infrastructures collectives.

Liens avec d'autres outils

Projet de création d'une cyclostrade entre Court-Saint-Etienne et Ottignies-Louvain-la-Neuve

Projet PIWACY de création d'une liaison cyclable entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux

Liens avec d'autres fiches PCDR

A compléter

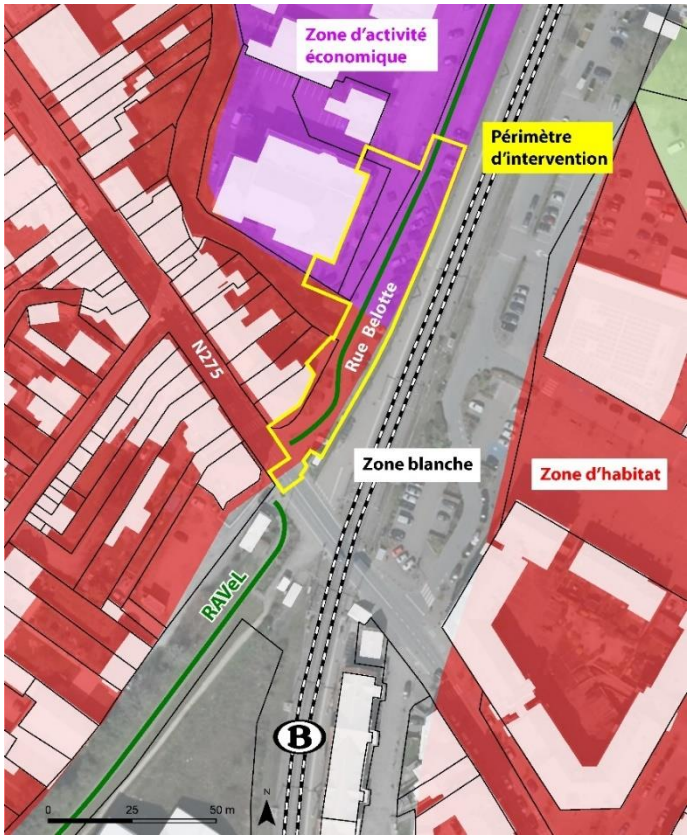
4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	Favorise et sécurise l'accessibilité d'un lieu de centralité de la commune où sont concentrés de multiples services.
Environnemental	Favorise la pratique des modes alternatifs à la voiture (vélo, piétons, transports en commun, autopartage).
Economie	Facilite l'accès aux services (mobilité et autres) et aux commerces.

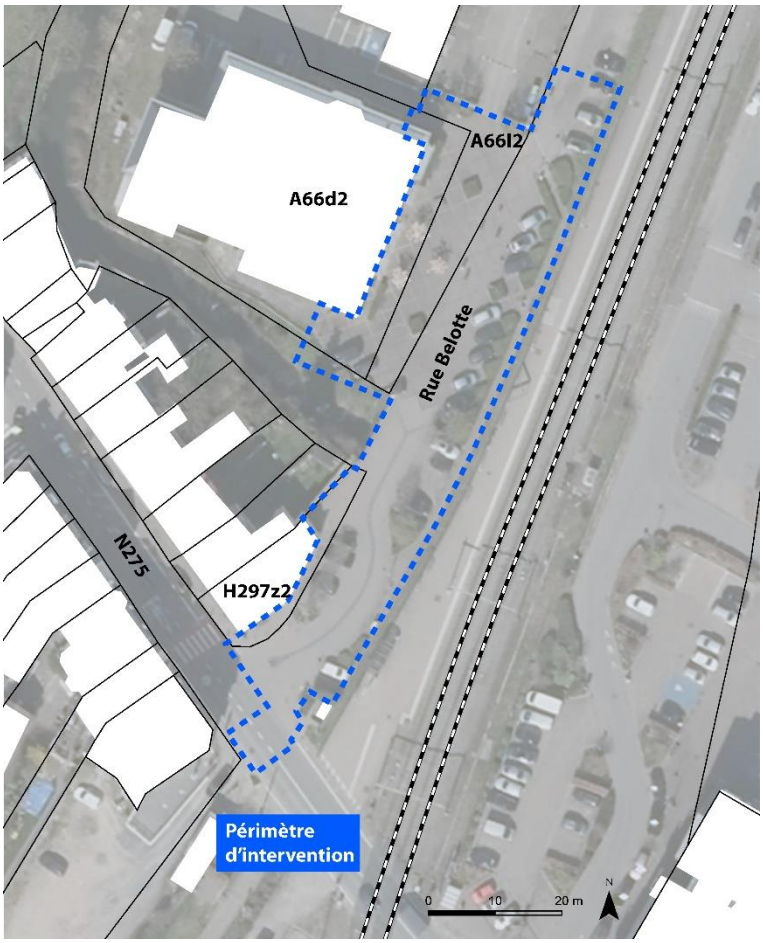
5. Localisation et statut

Le projet est situé sur la rue Belotte, dans le centre de Court-Saint-Etienne, à proximité de la gare SNCB. Au plan de secteur, le périmètre d'intervention est concerné par deux affectations distinctes : zone d'habitat et zone d'activité économique. Une partie du périmètre est située en zone blanche, zone dont l'affectation n'est pas définie (zone tampon autour du chemin de fer). La rue belotte est située en zone d'aléa d'inondation faible par débordement.

Il est en majorité situé sur l'espace public mais concerne une partie de 3 parcelles cadastrales : A66d2(xxx), A66l2(xxx) et H297z2 (xxx).



Localisation du périmètre d'intervention au plan de secteur (sources : SPW)



Parcelles concernées par le périmètre d'intervention (sources : SPW – SPF)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Infrabel
- SPW (cyclostrade)
- Province du Brabant wallon (cyclostrade)
- Centre Culturel du Brabant wallon
- Equilis

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Au regard des enjeux environnementaux et énergétiques, le déploiement des mobilités alternatives à la voiture individuelle est devenu une nécessité. Des efforts à produire concernent les différents modes de transport et doivent offrir plus de flexibilité en favorisant l'intermodalité. Le thème de ma mobilité a largement été plébiscité par la population et la CLDR lors des phases de consultations et les groupes de travail.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroitre l'attractivité du vélo sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), projet de création d'un autoroute cyclable en lien avec Ottignies… (voir point B ci-dessous).

B. Etat du dossier

Afin de comprendre les choix opérés en matière de projets cyclables dans le PCDR, le présent point fait état du réseau actuel et projeté sur le territoire de Court-Saint-Etienne.

Infrastructures existantes

Actuellement, les infrastructures cyclables existantes sont les suivantes :

- Le RAVeL et pré-RAVeL entre Court-Saint-Etienne au nord et Seneffe au sud ;
- Une piste cyclable marquée le long de la N275 depuis Court-Saint-Etienne vers Limauges ;
- Une piste cyclable marquée le long la N275 Court-Saint-Etienne et Faux ;
- Une piste cyclo-piétonne le long de la N275 entre Faux et Tangissart ;
- Une piste cyclable marque le long de la N275 depuis Tangissart vers le sud ;
- Une piste cyclable séparée le long de la rue de Beaurieux.

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon a mis en place un réseau cyclable à points-nœuds reliant les principaux pôles de la province par des itinéraires qui se veulent apaisés et sécurisés. Ce réseau est matérialisé par un balisage spécifique, commune sur une grande partie du pays.

Plan infrastructure Wallonie Cyclable (PIWACY)

En 2020, dans le but d'accroitre l'attractivité du vélo sur ton territoire, la commune de Court-Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » du SPW. Elle a été sélectionnée au même titre que 115 autres communes wallonnes avec à la clé un subsides de 300.000 € pour le mise en place d'infrastructures cyclables.

Outre les aspects techniques des projets, chaque commune était tenue de faire réaliser un audit de politique cyclable par un auditeur agréé, l'occasion de faire émerger des enjeux locaux dans la mise en œuvre d'une politique cyclable.

Trois liaisons ont été spécifiquement retenues dans le cadre de cet appel à projet. Les aménagements devront être réalisés au plus tard pour fin 2024.

1. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
2. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
3. Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et la gare de Faux

Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

En 2022, la Région a lancé son plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Ce financement, qui couvre la période 2022-2024, va leur permettre de réaliser des aménagements cyclables et piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

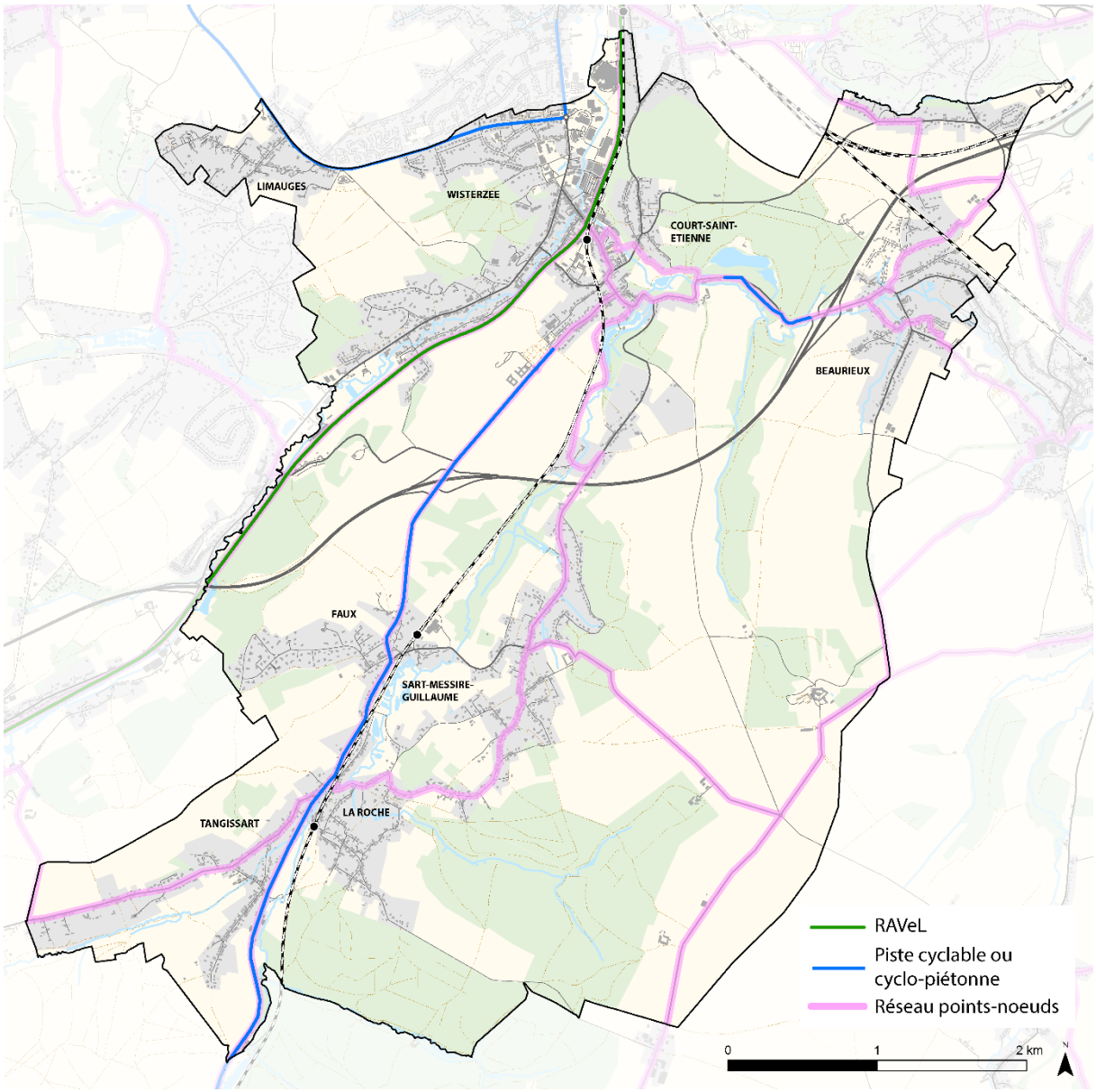
Six projets ont été spécifiquement retenus dans le cadre de ce plan d'investissement. Ces propositions sont en cours d'analyse.

1. Aménagement de la rue Paul Henricot à Wisterzée ;
2. Aménagement de la rue François à Court-Saint-Etienne ;

3. Aménagement des trottoirs sur la rue des Ecoles à Court-Saint-Etienne ;
4. Aménagement d'une partie de la rue du Village et du parvis de l'église Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne ;
5. Aménagement d'une partie de l'avenue des Combattants ;
6. Aménagement d'un parking à la gare de Faux.

Réseau cyclable existant et projeté

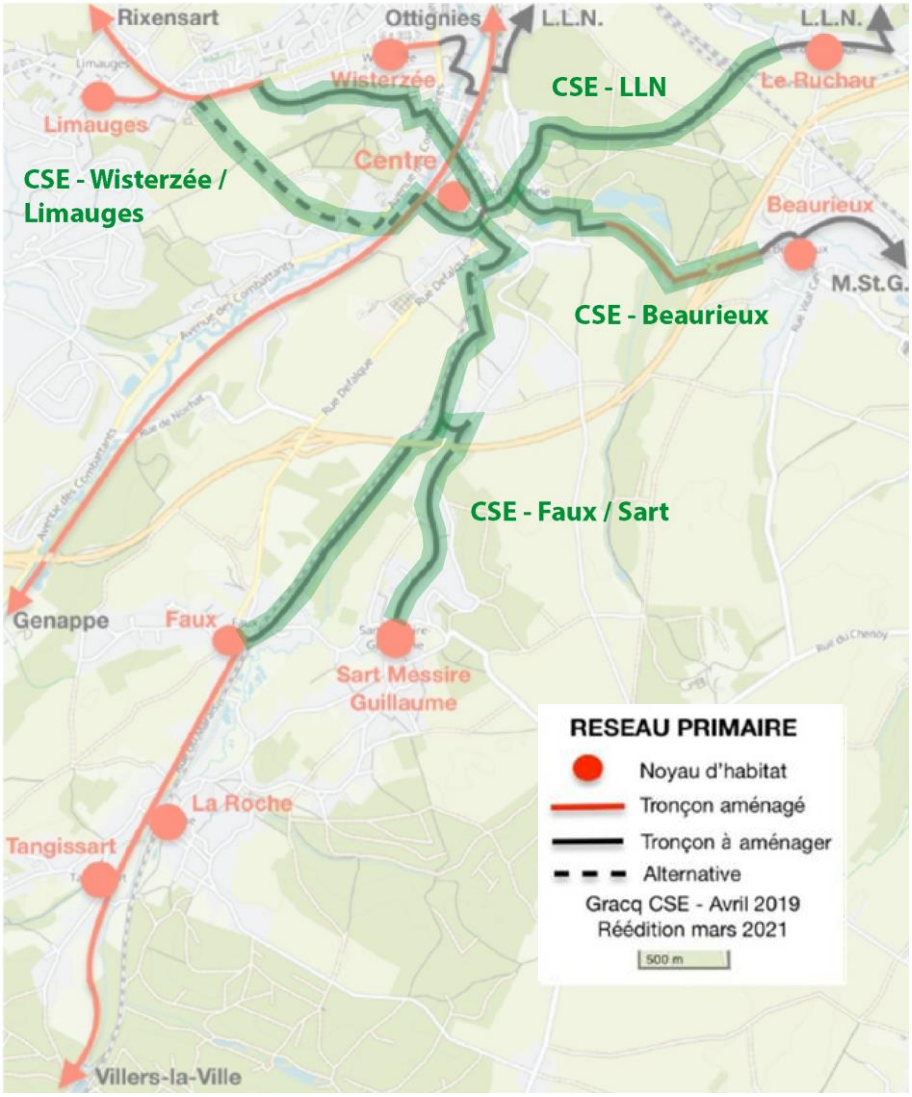
Les infrastructures cyclables existantes sur le territoire de Court-Saint-Etienne sont localisée sur la figure suivante.



Infrastructures cyclables existantes (source : OSM)

En 2021, le GRACQ a éditer une carte identifiant le réseau cyclable prioritaire sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Cette carte met en évidence les tronçons aménagés et à aménager. Lors des groupes de travail avec le CLDR, des réflexions ont été menées concernant les 4 liaisons suivantes :

- Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve
- Court-Saint-Etienne – Beaurieux
- Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges
- Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux



Carte du réseau prioritaire du réseau cyclable de Court-Saint-Etienne (source : GRACQ, 2021)

Liaison « Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve »

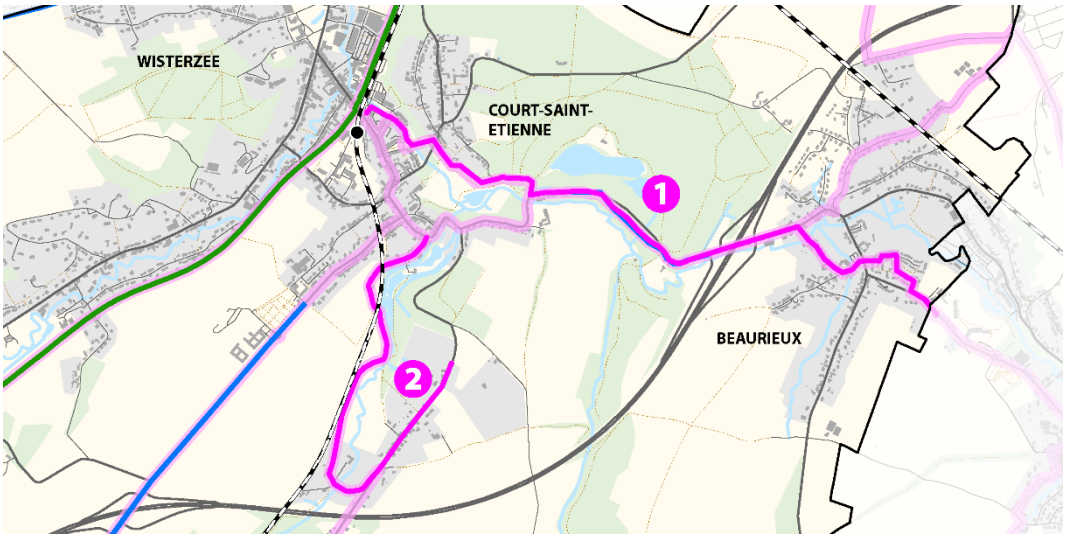
La liaison la plus directe entre Court-Saint-Etienne et Louvain-la-Neuve passe par la rue de la Quenique. Cette voirie a été pointée comme problématique en matière de sécurité (pas d'aménagement et vitesse pratiquée). La largeur de la voirie et les emprises publiques actuelles ne permettent pas de créer une piste cyclable séparée sur cette la rue de la Quenique. La récente entrée du concept de voie centrale banalisée offre une piste d'aménagement pour cette liaison importante. Cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du PCDR du lot 2 (voir fiche 2.1).

Liaison « Court-Saint-Etienne – Beaurieux »

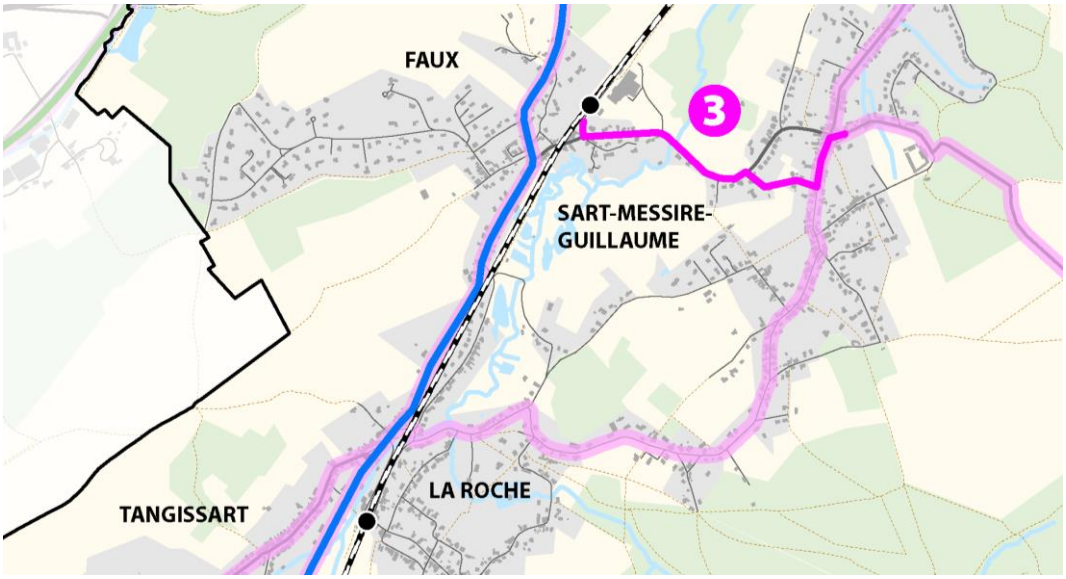
La liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux a été identifié comme prioritaire et va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du Plan infrastructures Wallonie Cyclable (PIWACY N°1).

Liaison « Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux »

L'aménagement de la partie nord de l'itinéraire, entre Court-Saint-Etienne et Suzeril, est prévu dans le Plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY n°2). Un autre projet de liaison cyclable concerne le village de Sart en lien avec la gare de Faux (PIWACY n°3).



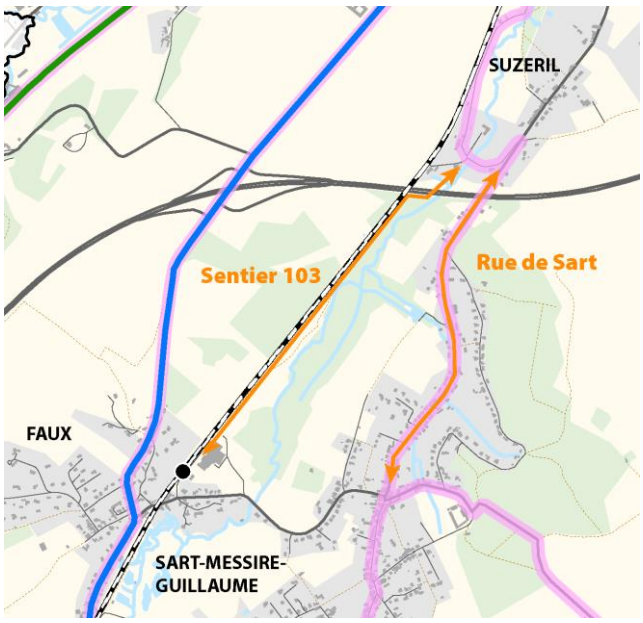
Projets d'aménagement PIWACY dans la partie Nord de la commune (source : OSM)



Projet d'aménagement PIWACY dans la partie Sud de la commune (source : OSM)

Pour la partie sud, deux itinéraires sont identifiés entre Suzeril et les villages de Sart-Messire-Guillaume et de Faux :

- Le première itinéraire, vers Faux, passe par le **sentier n°103**, le long du chemin de fer. L'aménagement de ce sentier fait l'objet de la fiche-projet n°2.2 du PCDR ;
- Le second itinéraire, vers Sart-Messire-Guillaume pas par la **rue de Sart**. L'aménagement de cet axe fait l'objet de la fiche-projet n°1.1 du PCDR.



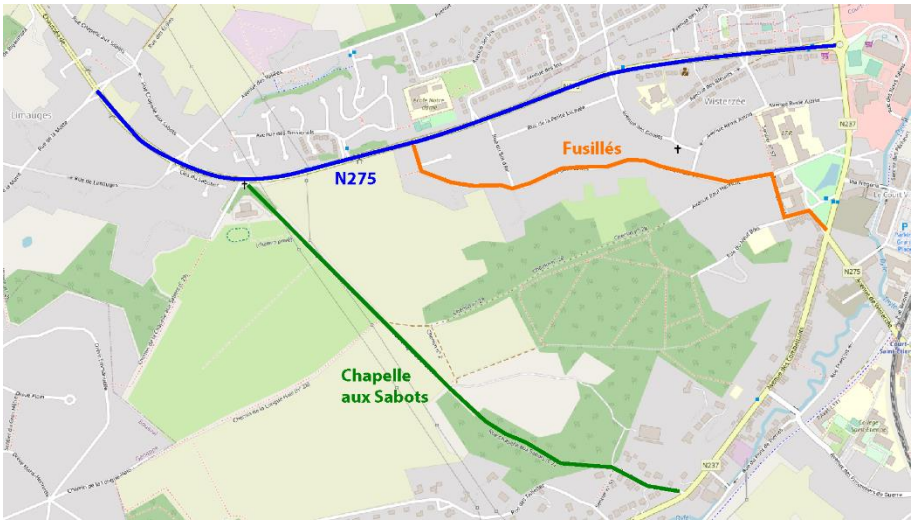
Itinéraires entre Suzeril et Sart-Messire-Guillaume

Liaison « Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges »

L'itinéraire entre le centre et les villages de Wisterzée et Limauges sont contraints par les fortes pentes. De ce fait, l'itinéraire le plus adapté est celui qui transite par le réseau régional et plus spécifiquement la **chaussée de Bruxelles** (N275) depuis Court-Village. Bien qu'existantes, les pistes cyclables de la N275 ne disposent pas, sur certains tronçons, de confort et de la sécurité suffisante pour en faire un itinéraire attractif pour tous. Cette voirie étant la propriété régionale, son aménagement ne fait pas l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.

L'itinéraire à travers Wisterzée via la **rue des Fusillés** emprunte des voiries locales, très étroites et pentues par endroits. Etant donné ces caractéristiques, il ne doit faire l'objet d'aucun aménagement spécifique.

Le dernier itinéraire envisagé concerne la **rue Chapelle aux Sabots**. La moitié sud de l'itinéraire est caractérisé par une très forte pente (jusqu'à 10%) et, outre le tronçon macadamisé sur 200 m, il s'agit une chemin de terre fortement raviné. Sur cette base, il est considéré que cet itinéraire ne répond pas aux critères de qualité pour être intégré au réseau cyclable structurant. Ce constat est renforcé par la nécessité de gérer les traversées sur la N275 afin de rejoindre le village de Limauges.



Itinéraires analysés entre Court-Saint-Etienne et Limauges

Cyclostrade « Court-Saint-Etienne – Ottignies »

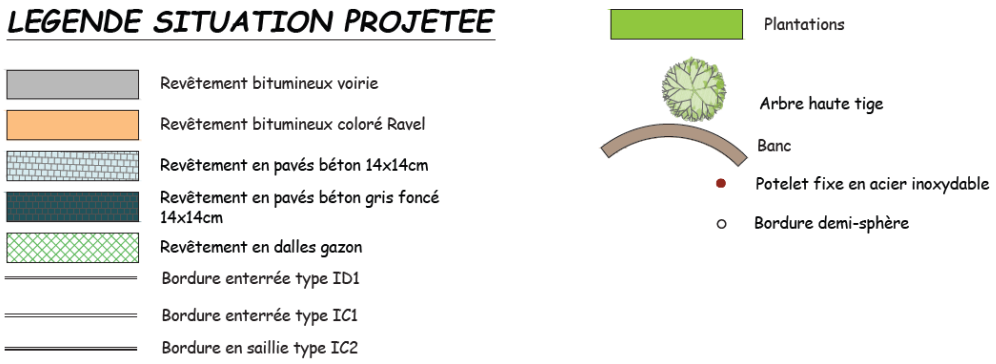
Le projet d'autoroute cyclable, qui sera financée par le SPW, a été étudié par la Province du Brabant wallon. Les marchés publics relatifs à sa mise en œuvre devraient être lancés prochainement.

C. Programme des travaux

L'aménagement de la rue Belotte comporte les éléments suivants :

- Création de la cyclostrade d'une largeur de 3 m. A noter que la largeur de cette autoroute cyclable, 4 m de large sont l'ensemble du tracé, a dû être revue à la baisse à hauteur de la rue Belotte en raison des contraintes urbanistiques et socio-économiques ;
- Aménagement de l'espace situé entre la cyclostrade et le Centre culturel du Brabant Wallon avec un jeu de différents matériaux, du mobilier urbain et des éléments végétaux. Une attention particulière est portée à la circulation des piétons ;
- Cet espace est destiné à accueillir les fonctions suivantes :
  - Stationnement voiture (le placement d'une voiture partagée doit être envisagée) ;
  - Stationnement vélo ;
  - Zone de repos (banc).
- Sécurisation de la traversée de l'avenue de Wisterzée par la pose d'un revêtement de couleur rouge entre la future cyclostrade et le RAVeL.





D. Planification

Le planning de mise en œuvre du projet doit être défini en concertation avec la Région wallonne et la Province du brabant wallon afin d'assurer la cohésion avec la mise en œuvre de la cyclostrade.

E. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et les démarches administratives sont les suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

F. Mesures d'accompagnement

Le réussite du projet repose sur :

- Une concertation régulière avec les parties prenantes, en ce compris la population ;
- Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais		prix global		50.000,00 €
Sous-fondation	m²	1.995	14,00	27.930,00 €
Fondation	m²	1.995	25,00	49.875,00 €
Revêtement induré (hydrocarboné)	m²	120	40,00	4.800,00 €
Revêtement induré (pavés de béton gris clair)	m²	550	55,00	30.250,00 €
Revêtement induré (pavés de béton gris foncé)	m²	515	55,00	28.325,00 €
Revêtement induré (hydrocarboné ocre)	m²	350	70,00	24.500,00 €
Dalles gazon (parking)	m²	260	50,00	13.000,00 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)		prix global		30.000,00 €
Plantations		prix global		10.000,00 €
Eléments linéaires	m	560	50,00	28.000,00 €
Panneaux de signalisation		prix global		1.500,00 €
Marquages		prix global		1.000,00 €
Avaloirs (avec raccordements)	pièce	6	1.000,00	6.000,00 €
Eclairage		prix global		17.500,00 €
Bornes pour voitures électriques		prix global		4.000,00 €
Divers (à préciser): Somme réservée		prix global		25.000,00 €
Frais d'études (estimés à 10% du montant total des travaux)		prix global		35.168,00 €
			TOTAL hors TVA	**387.848,00 €**
			TOTAL TVAC	**468.086,08 €**

Source : C²Project

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	Sart-Messire-Guillaume	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du vélo dans les déplacements utilitaires des stéphanois, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Sart-Messire-Guillaume est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Le projet consiste à sécuriser le partie du sud de l'itinéraire entre Suzeril et le centre de Sart-Messire-Guillaume. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) en lien avec la gare de Faux à l'ouest.

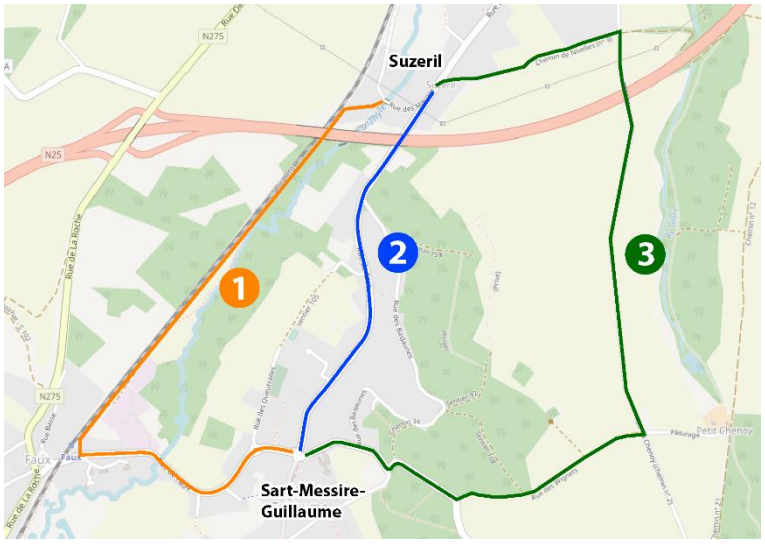
2. Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans la réflexion globale du réseau cyclable du territoire qui vise à sécuriser les itinéraires entre le centre de Court-Saint-Etienne et les différents villages.

Afin de déterminer l'itinéraire le plus adéquat pour les cyclistes entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril, assez proches physiquement, une analyse comparative a été réalisée entre les 3 itinéraires envisagés.

- L'**itinéraire 1** passe par la rue de Faux et le sentier n°103. Outre le fait d'être plus long (2,8 km contre 1,5 km pour l'itinéraire 2), la largeur actuelle du sentier et les contraintes foncières n'offre pas la meilleure solution à court terme pour les déplacements de type utilitaire ;
- L'**itinéraire 2** est la plus direct et est, sur la majorité de son tracé, situé en zone bâtie. Néanmoins, le tronçon non bâti, entre les deux zones d'agglomération, n'offre pas des conditions optimales de sécurité pour les cyclistes en raison des vitesses pratiquées. Les dispositifs ralentisseurs actuellement en place manque d'efficacité. Ce tronçon est aussi marqué par la passage sous le pont de la N25 qui contribue à ce sentiment d'insécurité.
- L'**itinéraire 3** est le plus dissuasif car il est le plus long (3,5 km) et nécessite de nombreux aménagements : chemins de terre / empierrés, longue route en pavés…

Sur base de ce comparatif, le choix de la liaison cyclable s'est porté sur l'itinéraire 2, le long de la rue de Sart. L'itinéraire 2, via le sentier n°103 fait l'objet d'une fiche-projet du lot 2 en raison de son intérêt pour les piétons en lien avec le village de Faux et de Sart-Messire-Guillaume.



Itinéraires cyclables envisagés entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de favoriser et de sécuriser les modes actifs ainsi que dans celui de développer la multimodalité. Les infrastructures collectives doivent répondre à des normes de confort et de sécurité dans le but de renforcer l'attractivité des modes alternatifs à la voiture. Il permet également de répondre à l'objectif de création d'infrastructures collectives.

Liens avec d'autres outils

Projet PIWACY de création d'une liaison cyclable entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
Projet PIMACI de création d'une liaison cyclable entre Faux et Sart-Messire-Guillaume

Liens avec d'autres fiches PCDR

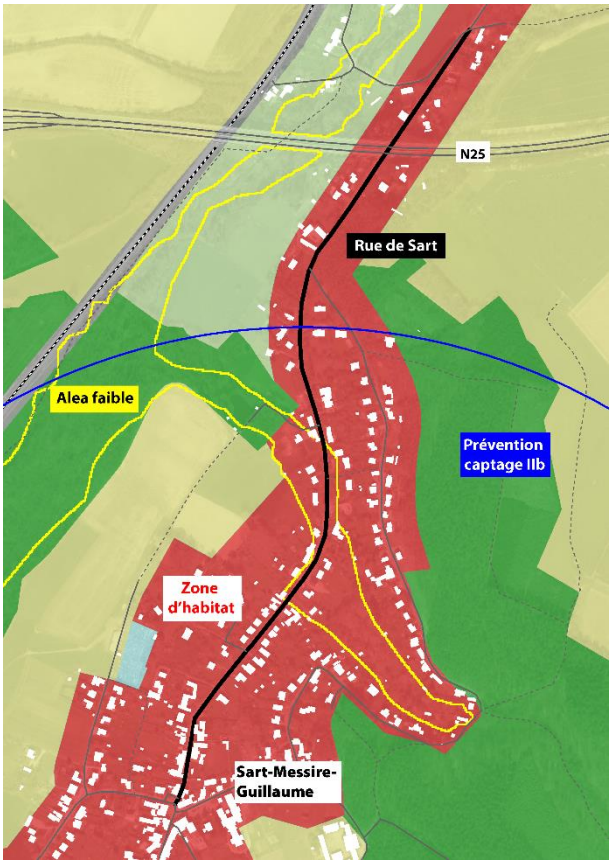
A compléter

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■□	Favorise et sécurise l'accessibilité d'un lieu de centralité de la commune où sont concentrés de multiples services.
Environnemental	■■□	Favorise la pratique du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture et diminue les rejets atmosphériques associés.
Economie	■□□	Facilite l'accès aux services (mobilité et autres) et aux commerces.

5. Localisation et statut

Le projet d'aménagement de la rue de Sart est entièrement localisé sur le domaine public et entièrement repris en zone d'habitat au plan de secteur. Entre les numéros 37 et 49 (environ 300 m), la rue de Sart est reprise en zone d'aléa d'inondation faible par débordement. Entre la place de Sart et la n°31 (900 m), la rue de Sart est reprise en zone de prévention de captage IIb (prévention éloignée) forfaitaire.



Localisation de la rue de Sart au plan de secteur (source : SPW)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Population
- GRACQ
- TEC

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Au regard des enjeux environnementaux et énergétiques, le déploiement des mobilités alternatives à la voiture individuelle est devenu une nécessité. Des efforts doivent concernés les différents modes de transport et offrir plus de flexibilité en favorisant l'intermodalité. Le thème de ma mobilité a largement été plébiscité par la population et la CLDR lors des phases de consultations et les groupes de travail.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroitre l'attractivité du vélo sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), projet de création d'un autoroute cyclable en lien avec Ottignies…

B. Etat du dossier

Afin de comprendre les choix opérés en matière de projets cyclables dans le PCDR, le présent point fait état du réseau actuel et projeté sur le territoire de Court-Saint-Etienne.

Infrastructures existantes

Actuellement, les **infrastructures cyclables existantes** sont les suivantes :

- Le RAVeL et pré-RAVeL entre Court-Saint-Etienne au nord et Seneffe au sud ;
- Une piste cyclable marquée le long de la N275 depuis Court-Saint-Etienne vers Limauges ;
- Une piste cyclable marquée le long la N275 Court-Saint-Etienne et Faux ;
- Une piste cyclo-piétonne le long de la N275 entre Faux et Tangissart ;
- Une piste cyclable marque le long de la N275 depuis Tangissart vers le sud ;
- Une piste cyclable séparée le long de la rue de Beaurieux.

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon a mis en place un **réseau cyclable à points-nœuds** reliant les principaux pôles de la province par des itinéraires qui se veulent apaisés et sécurisés. Ce réseau est matérialisé par un balisage spécifique, commune sur une grande partie du pays.

Plan infrastructure Wallonie Cyclable (PIWACY)

En 2020, dans le but d'accroitre l'attractivité du vélo sur ton territoire, la commune de Court-Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » du SPW. Elle a été sélectionnée au même titre que 115 autres communes wallonnes avec à la clé un subsides de 300.000 € pour le mise en place d'infrastructures cyclables.

Outre les aspects techniques des projets, chaque commune était tenue de faire réaliser un audit de politique cyclable par un auditeur agréé, l'occasion de faire émerger des enjeux locaux dans la mise en œuvre d'une politique cyclable.

Trois liaisons ont été spécifiquement retenues dans le cadre de cet appel à projet. Les aménagements devront être réalisés au plus tard pour fin 2024.

1. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
2. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
3. Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et la gare de Faux

Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

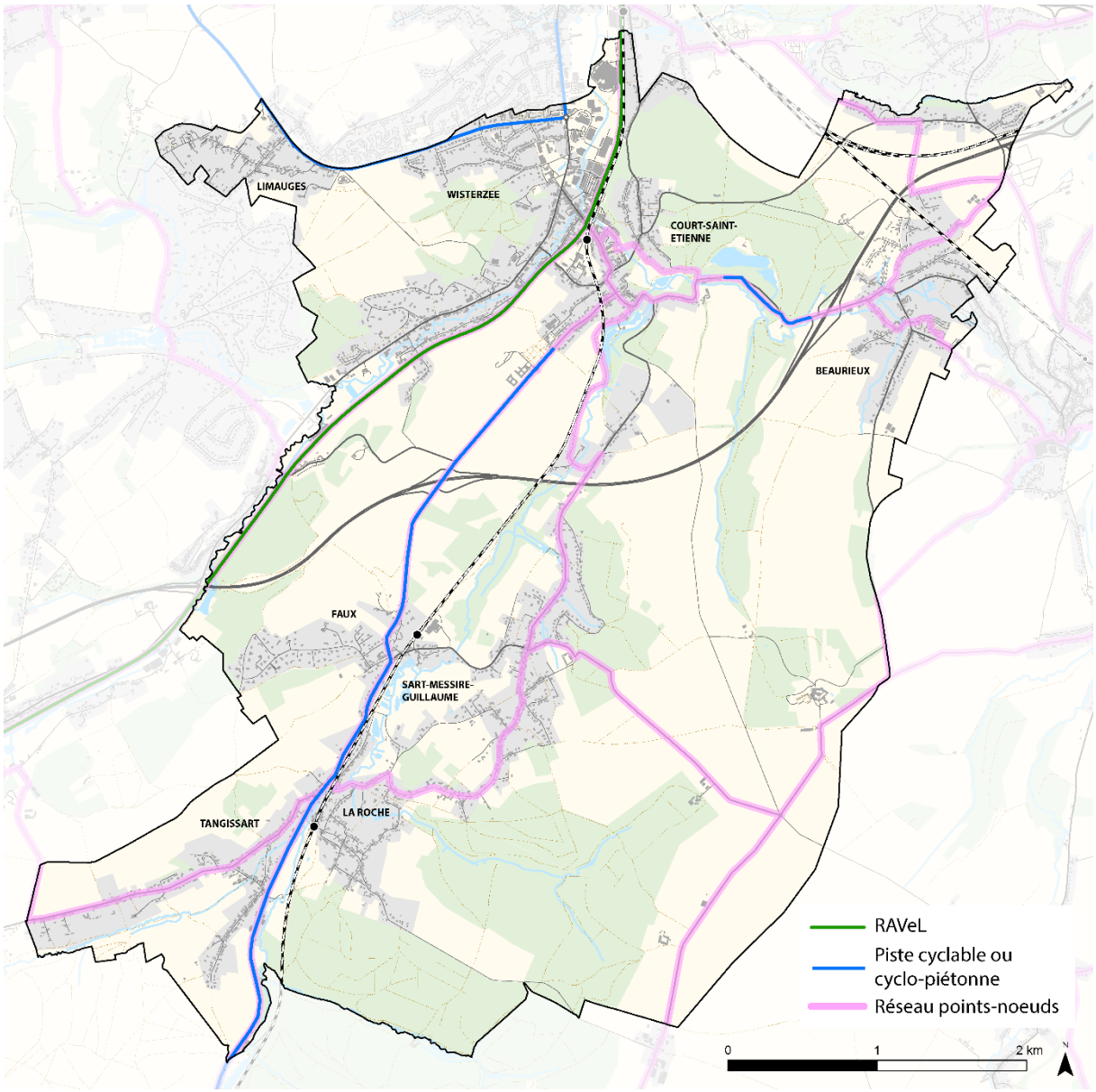
En 2022, la Région a lancé son plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Ce financement, qui couvre la période 2022-2024, va leur permettre de réaliser des aménagements cyclables et piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

Six projets ont été spécifiquement retenus dans le cadre de ce plan d'investissement. Ces propositions sont en cours d'analyse.

1. Aménagement de la rue Paul Henricot à Wisterzée ;
2. Aménagement de la rue François à Court-Saint-Etienne ;
3. Aménagement des trottoirs sur la rue des Ecoles à Court-Saint-Etienne ;
4. Aménagement d'une partie de la rue du Village et du parvis de l'église Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne ;
5. Aménagement d'une partie de l'avenue des Combattants ;
6. Aménagement d'un parking à la gare de Faux.

Réseau cyclable existant et projeté

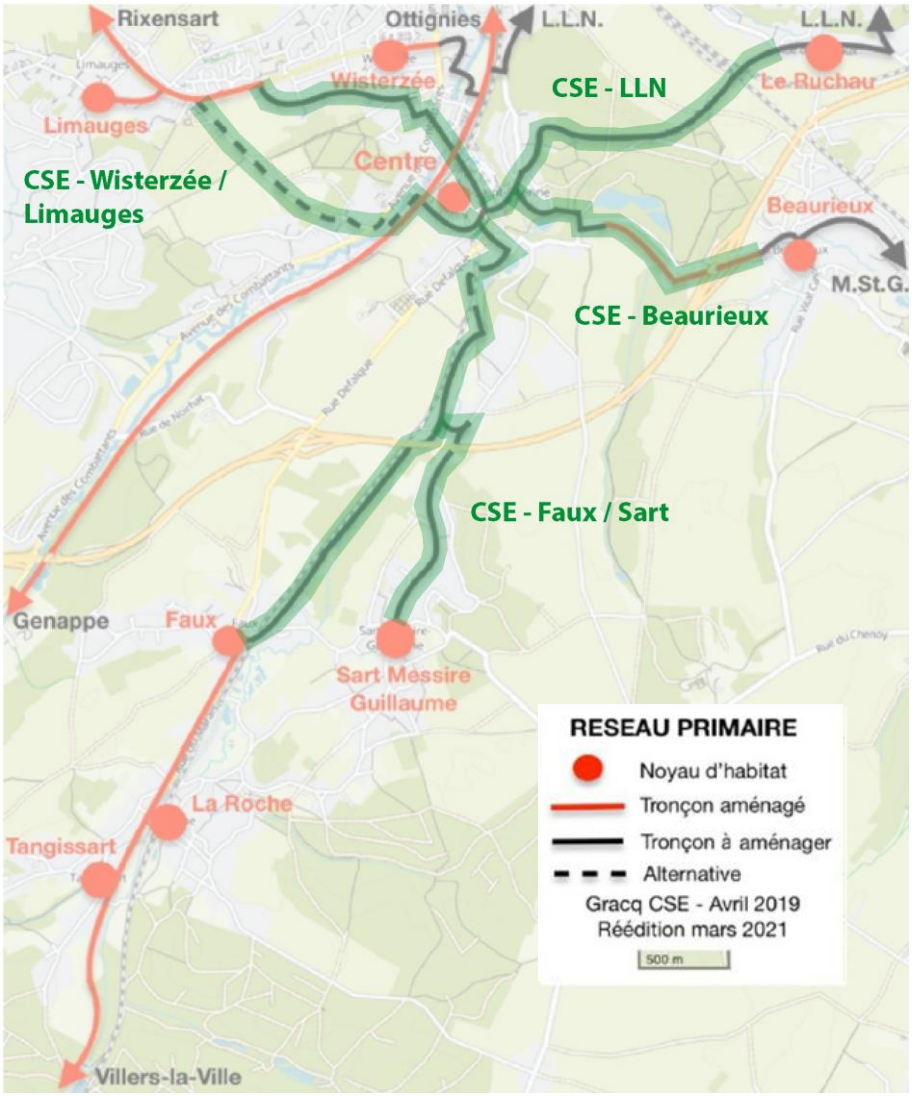
Les infrastructures cyclables existantes sur le territoire de Court-Saint-Etienne sont localisée sur la figure suivante.



Infrastructures cyclables existantes (source : OSM)

En 2021, le GRACQ a éditer une carte identifiant le réseau cyclable prioritaire sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Cette carte met en évidence les tronçons aménagés et à aménager. Lors des groupes de travail avec le CLDR, des réflexions ont été menées concernant les 4 liaisons suivantes :

- Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve
- Court-Saint-Etienne – Beaurieux
- Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges
- Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux



Carte du réseau prioritaire du réseau cyclable de Court-Saint-Etienne (source : GRACQ, 2021)

Liaison « Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve »

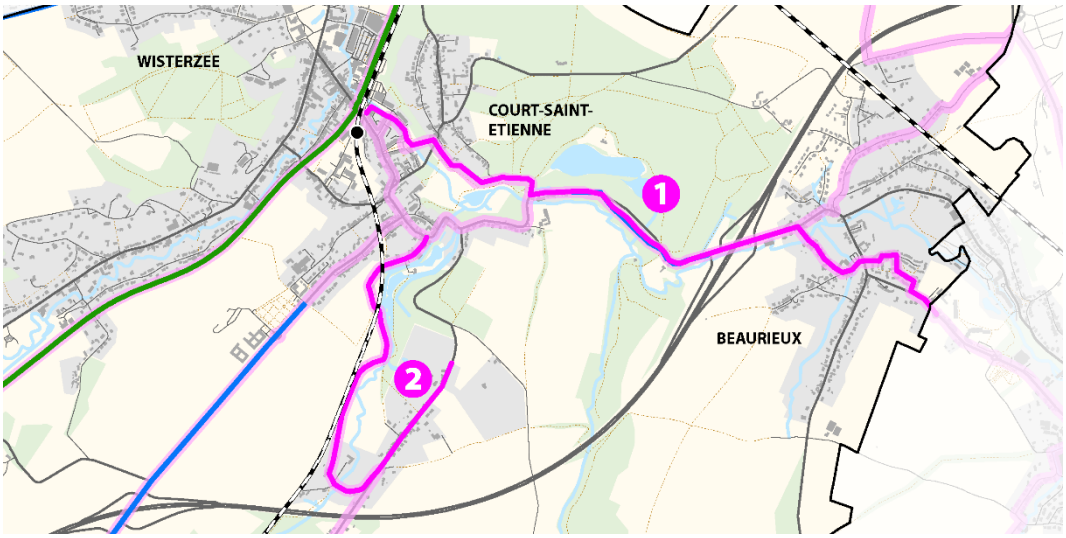
La liaison la plus directe entre Court-Saint-Etienne et Louvain-la-Neuve passe par la rue de la Quenique. Cette voirie a été pointée comme problématique en matière de sécurité (pas d'aménagement et vitesse pratiquée). La largeur de la voirie et les emprises publiques actuelles ne permettent pas de créer une piste cyclable séparée sur cette la rue de la Quenique. La récente entrée du concept de voie centrale banalisée offre une piste d'aménagement pour cette liaison importante. Cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du PCDR du lot 2 (voir fiche 2.1).

Liaison « Court-Saint-Etienne – Beaurieux »

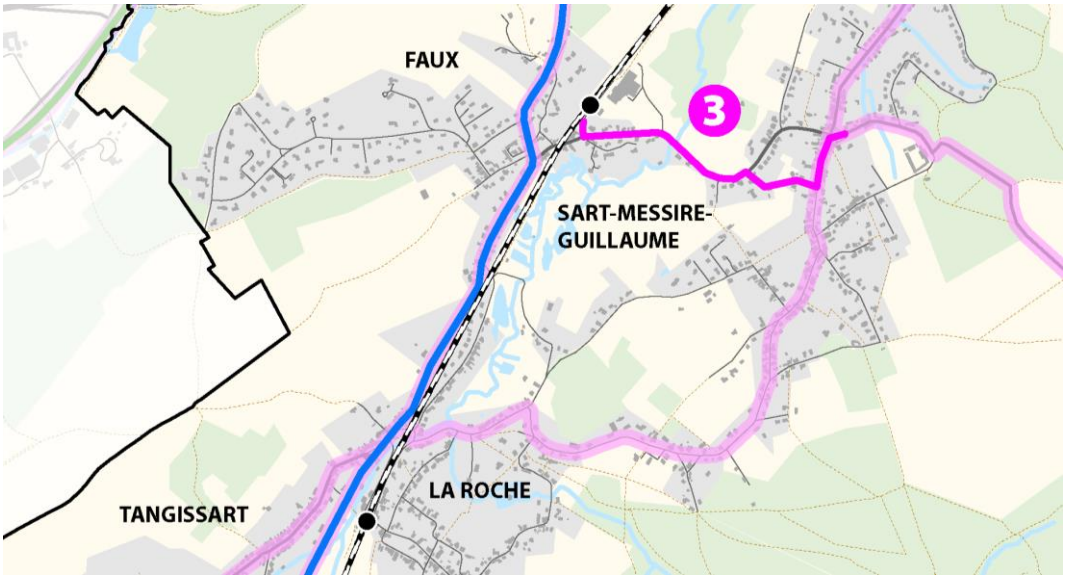
La liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux a été identifié comme prioritaire et va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du Plan infrastructures Wallonie Cyclable (PIWACY N°1).

Liaison « Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux »

L'aménagement de la partie nord de l'itinéraire, entre Court-Saint-Etienne et Suzeril, est prévu dans le Plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY n°2). Un autre projet de liaison cyclable concerne le village de Sart en lien avec la gare de Faux (PIWACY n°3).



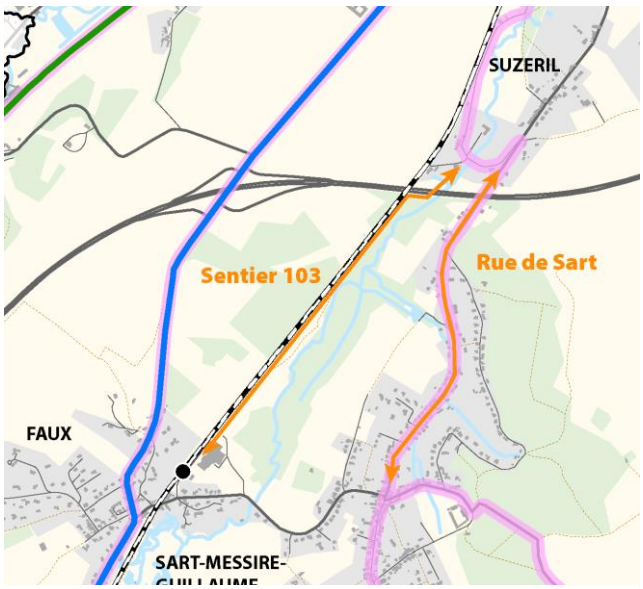
Projets d'aménagement PIWACY dans la partie Nord de la commune (source : OSM)



Projet d'aménagement PIWACY dans la partie Sud de la commune (source : OSM)

Pour la partie sud, deux itinéraires sont identifiés entre Suzeril et les villages de Sart-Messire-Guillaume et de Faux :

- Le première itinéraire, vers Faux, passe par le **sentier n°103**, le long du chemin de fer. L'aménagement de ce sentier fait l'objet de la fiche-projet n°2.2 du PCDR ;
- Le second itinéraire, vers Sart-Messire-Guillaume pas par la **rue de Sart**. Il fait l'objet de la présente fiche.



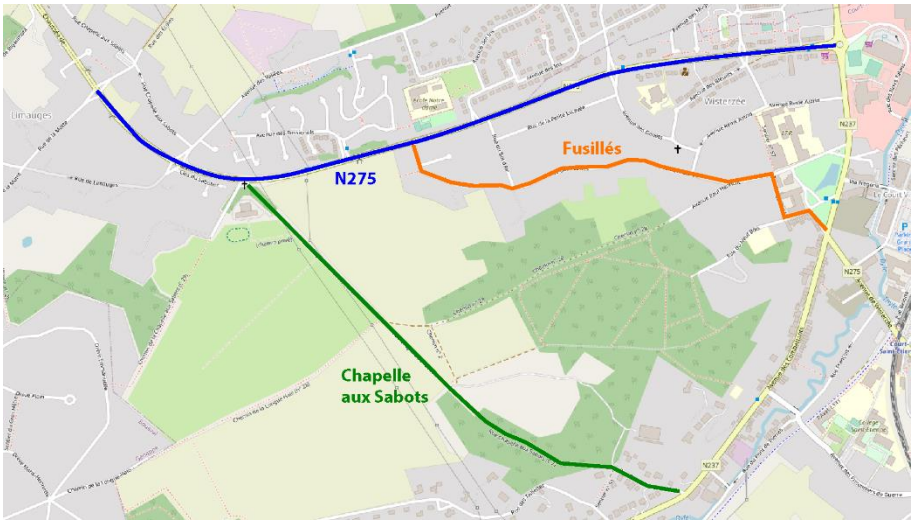
Itinéraires entre Suzeril et Sart-Messire-Guillaume

Liaison « Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges »

L'itinéraire entre le centre et les villages de Wisterzée et Limauges sont contraints par les fortes pentes. De ce fait, l'itinéraire le plus adapté est celui qui transite par le réseau régional et plus spécifiquement la **chaussée de Bruxelles** (N275) depuis Court-Village. Bien qu'existantes, les pistes cyclables de la N275 ne disposent pas, sur certains tronçons, de confort et de la sécurité suffisante pour en faire un itinéraire attractif pour tous. Cette voirie étant la propriété régionale, son aménagement ne fait pas l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.

L'itinéraire à travers Wisterzée via la **rue des Fusillés** emprunte des voiries locales, très étroites et pentues par endroits. Etant donné ces caractéristiques, il ne doit faire l'objet d'aucun aménagement spécifique.

Le dernier itinéraire envisagé concerne la **rue Chapelle aux Sabots**. La moitié sud de l'itinéraire est caractérisé par une très forte pente (jusqu'à 10%) et, outre le tronçon macadamisé sur 200 m, il s'agit une chemin de terre fortement raviné. Sur cette base, il est considéré que cet itinéraire ne répond pas aux critères de qualité pour être intégré au réseau cyclable structurant. Ce constat est renforcé par la nécessité de gérer les traversées sur la N275 afin de rejoindre le village de Limauges.



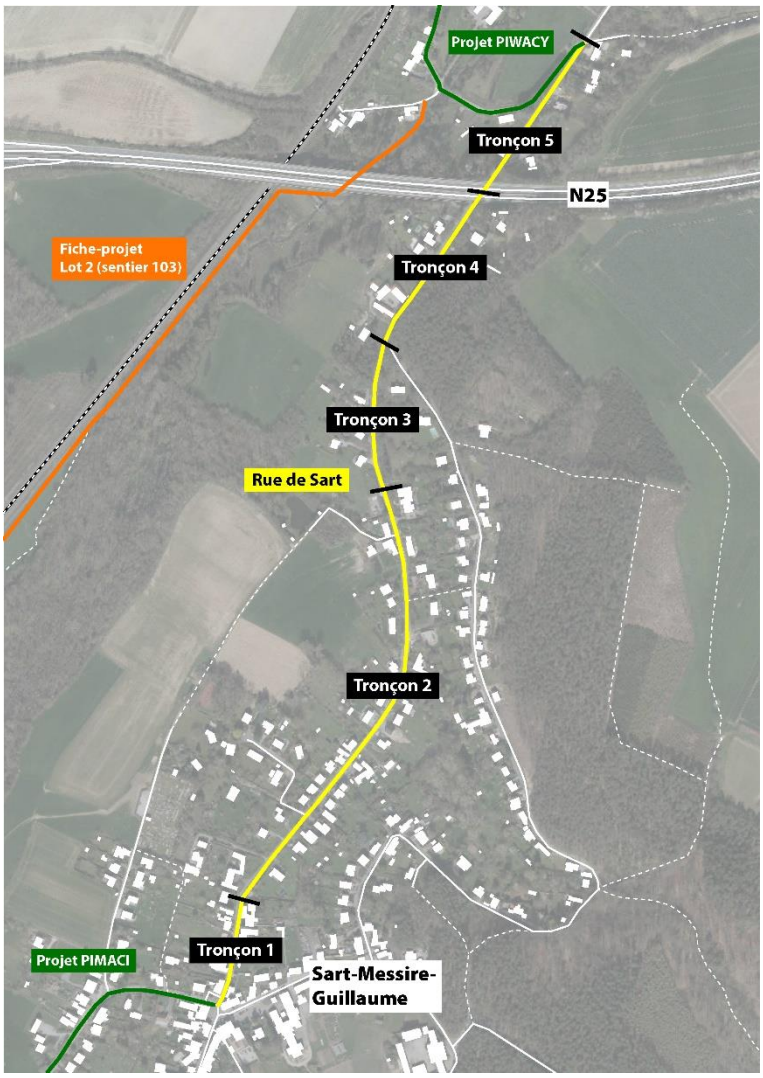
Itinéraires analysés entre Court-Saint-Etienne et Limauges

Cyclostrade « Court-Saint-Etienne – Ottignies »

Le projet d'autoroute cyclable, qui sera financée par le SPW, a été étudié par la Province du Brabant wallon. Les marchés publics relatifs à sa mise en œuvre devraient être lancés prochainement.

C. Programme des travaux

La rue de Sart est une liaison intervillage en lien avec Court-Saint-Etienne par où transite le bus n°28. A l'exception de sa partie nord, à hauteur de la N25, cet axe est bâti mais la densité diminue en s'éloignant du cœur de village. Les flux de circulation observés sont compatibles avec le principe de mixité de l'espace public pour les vélos et les véhicules motorisés. Selon le tronçon, les vitesses pratiquées peuvent dépasser les 50 km/h autorisés impactant la sécurité des cyclistes. Des mesures de modération de la vitesse ont déjà été mises en œuvre mais elle ne sont pas suffisamment étendues et contraignantes pour en faire un axe vélo prioritaire.



Tronçons de la rue de Sart concernés par le réaménagement



Cœur de village de Sart – tronçon 1 de la rue de Sart



Tronçon 4 de la rue de Sart
(source : ICEDD 2022)



Passage de la rue de Sart sous la N25 – Vue vers le Nord
(source : ICEDD 2022)



Dispositifs ralentisseurs sur le tronçon 2 de la rue de Sart
(source : Google 2021)



Dispositifs ralentisseurs sur le tronçon 3 de la rue de Sart
(source : Google 2021)

Le principal objectif de ce projet, d'une longueur de 1.400 m, est d'offrir plus de sécurité aux cyclistes en réduisant les vitesses de circulation. Pour ce faire, les aménagements suivants doivent être réalisés :

- Placer des dispositifs ralentisseurs de type chicane avec élément végétal (arbre) tous les 80 à 100 m, en valorisant les dispositifs existants. Le placement de ces éléments doit tenir compte des contraintes du bus et des entrées de voies carrossables. Un effort particulier doit être fait sur les tronçons 4 et 5 (au nord et sud de la N25) où le contexte non bâti incite à la vitesse ;
- Dans le continuité du cœur de village, mettre en zone 30 le tronçon n°1 depuis l'extrémité sud jusqu'au n°96, soit sur une longueur de 150 m ;
- Aménager une bande cyclable suggérée (BCS) en montée sur le tronçon n°3 afin d'améliorer le confort dans un tronçon où la pente est de 5,5% sur environ 200 m ;
- Placement de pictogrammes vélo et chevron au sol sur les tronçons 4 et 5 dans les deux sens sur une longueur d'environ 500 m.



Exemple d'une bande cyclable suggérée colorée (source : SPW)



Exemple d'une bande cyclable suggérée avec marquage (source : SPW)

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

Sans objet.

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur :

- Une concertation avec les parties prenantes : TEC, cyclistes et population
- Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Achat et placement de 10 nouveaux dispositifs ralentisseurs	100.000,00 € HTVA
Ajout d'une bande cyclable suggérée en marquage coloré sur 200 m	40.000,00 € HTVA
Ajout de pictogramme (résine) – 120 unités	4.200,00 € HTVA
Frais d'études (estimés à 10% du coût des travaux)	14.420,00 € HTVA
TOTAL	158.820,00 € HTVA 192.172,20€ TVAC

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	Commune de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre et développer les initiatives communales et citoyennes visant à renforcer la biodiversité sur le territoire communal. Ce projet est porté par le service « environnement » de la commune de Court-Saint-Etienne déjà très active sur cette thématique (appel à projet BiodiverCité, plantations de haies et d'arbres, ambassadeurs plantations …) ainsi que sur des bénévoles qui apporte leur aide pour les plantations. Dans le but d'alimenter les actions à mener pour favoriser la biodiversité, une étude spécifique au réseau écologique a été menée dans la partie A du PCDR.

2. Justification du projet

Le caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, les zones urbanisées (bâti et voirie) contribuent au phénomène de fragmentation de l'habitat impactant l'environnement naturel. L'étude du réseau écologique a mis en évidence la présence de plusieurs zones cœurs de biodiversité pour différentes trames écologique et la nécessité de créer des corridors écologiques entre ces différentes zones pour favoriser la dispersion et la survie de certaines espèces animales et végétales présentes sur le territoire.

Les nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement d'une part et les différentes associations stéphanoises impliquées dans cette thématique d'autre part sont signe d'une volonté de préserver et renforcer la qualité de l'environnement naturel.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet répond à deux objectifs de la stratégie du PCDR que sont le renforcement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Il contribue à d'autres objectifs thématiques, en soutenant l'activité agricole et en renforcement le lien entre les habitants.

Liens avec d'autres outils
Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
Etude du réseau écologique de la Province du Brabant wallon
Contrat de Rivière de la Dyle-Gette

Liens avec d'autres fiches PCDR
A compléter

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	Développement des zones végétalisée en faveur du cadre de vie des habitants. Renforcement du lien entre les habitants.
Environnemental	Protection, amélioration et développement des milieux naturels en présence (forêts, bocage…) et des espèces animales et végétales associées.
Economie	Plantations favorables à l'activité agricole (pollinisation) et à la lutte contre les phénomènes d'inondations et de coulées boueuses.

5. Localisation et statut

Le projet de renforcement du réseau écologique concerne l'entièreté du territoire mais l'étude du réseau écologique a pointé certaines zones spécifiques sur lesquelles agir afin de renforcer les zones cœurs de biodiversité et renforcer et/ou créer des couloirs de liaisons pour les espèces animales et végétales.

En fonction des caractéristiques propres du territoire et des besoins identifiés en matière de réseau écologique, des partenariats publics-privés (par exemple avec les grands propriétaires ou les agriculteurs) devront être envisagés.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « Environnement »

Partenaires

- Groupe nature de la commune de Court-Saint-Etienne
- Patrimoine Stéphanois
- Natagora
- Naturalistes locaux
- Agriculteurs
- Contrat de rivière
- Natagriwal
- SPW (appel à projet BiodiverCité)
- CPAS (gestion du potager collectif de la Thyle)

7. Programme de réalisation

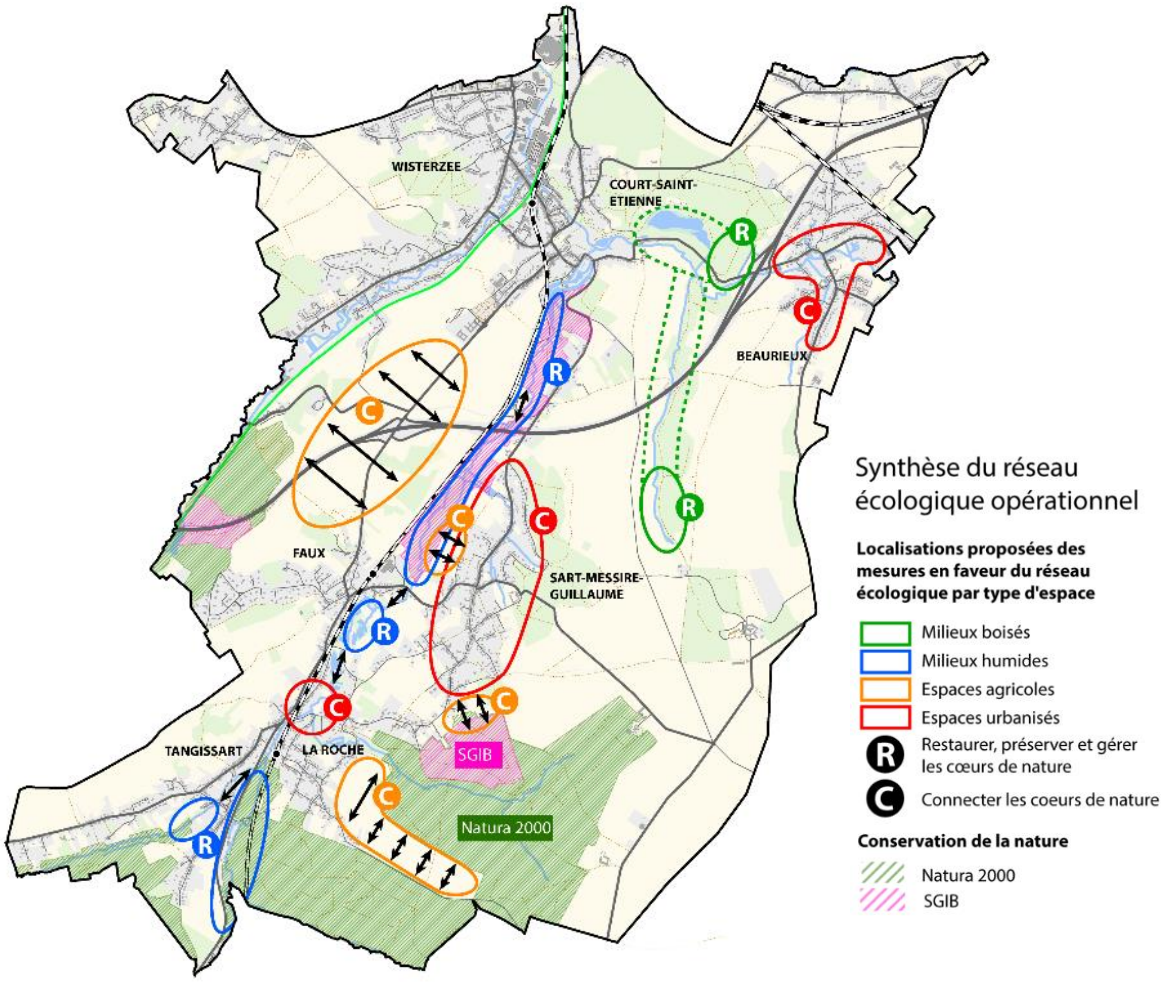
A. Eléments de priorisation du projet

Outre le fait d'avoir été fortement plébiscité par la population et les membres de la CLDR, il est évident que le développement et renforcement du réseau écologique constituent une priorité actuelle, tant à l'échelle régionale que locale. Les multiples actions menées par la service environnement d'une part et l'étude spécifique du réseau écologique menée par le PCDR viennent renforcer le niveau de priorité du projet.

B. Etat du dossier

Les mesures prises par la commune de Court-Saint-Etienne et par d'autres acteurs en lien direct avec le projet de renforcement et de développement des initiatives en faveur de la biodiversité sont présentées ci-dessous :

- Dans le cadre du PCDR, une étude spécifique a été réalisée dans le but de définir le **réseau écologique** à l'échelle communale et d'identifier les leviers d'actions en faveur de la biodiversité. Cette étude viendra alimenter les mesures déjà prises par la commune en faveur de l'environnement (voir Partie A du PCDR).



Localisation proposées des mesures en faveur du réseau écologique par type d'espace

- En 2021, la commune de Court-Saint-Etienne a été sélectionnée pour l'appel à projets **BiodiverCité** du SPW. Il rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya et des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN). La commune a obtenu des subsides (~9000 € au total) pour les cimetières de Tangissart et de Sart et la distribution d'arbres durant la journée de l'arbre.

BIODIVERCITÉ

- En 2022, la commune de Court-Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet **Végétalisation** du SPW visant à renforcer les maillages verts et bleus sur le territoire. xxxx
- En novembre 2021 s'est tenu le **mois de l'environnement** dont un des thèmes principaux portait sur la semaine de l'arbre et sur la réduction des déchets. A cette occasion, plusieurs activités se sont tenues :
  - En lien avec la semaine de l'arbre : la présentation de l'appel à projets BiodiverCité, la projection de « L'Intelligence des Arbres» + débat, une formation sur les Vergers pâturés naturels, la plantation d'un verger et une distribution d'arbres et arbustes au habitants.
  - En lien avec la réduction des déchets : la projection du documentaire "Plastic Planet", la conférence de Zéro Carabistouille, une vente de jouets d'occasion et une série d'ateliers pour fournir des trucs et astuces (compost, repair café, fabrication de produits cosmétiques…).
- En 2021 et 2022, la commune a procédé à la **plantation d'arbres et de haies** sur des terrains communaux (école, cimetière, le long de chemins…). Un budget de 30.000 € est réservé annuellement au budget communal.
- La commune a inscrit au budget 2022 la réalisation d'un **Schéma de Développement Communal** (SDC) qui vise à fournir une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Cet outil prend notamment en considération les aspects de réseau écologique.
- La commune de Court-Saint-Etienne est partenaire du **Contrat de Rivière de la Dyle-Gette** qui mènent des actions en lien avec la gestion et l'entretien des cours d'eau, les inondations et coulées de boue, les zones humides et naturelles…

C. Programme des travaux

Formaliser le groupe « Nature » au sein de la CLDR

Afin de créer une réelle dynamique, il est proposé de formaliser un groupe « Nature » au sein de la CLDR qui couvrira les différentes thèmes de l'environnement et de définir son fonctionnement pratique (fixation des réunion, modes de communication…).

Les principales étapes de création du groupe « Nature » sont les suivantes :

- Etablir une charte de fonctionnement du groupe ;
- Mettre en place un espace de communication virtuelle en complément des réunions ;
- Organiser des réunions « Stratégie » » à raison de minimum 4x/an afin définir les nouveaux projets (acteurs, actions, planification…) et faire la suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets en cours (actions, état d'avancement…) ;
- Organiser des réunions « Mise en œuvre » en groupe plus restreint dans le but d'organiser la mise en œuvre des actions.

Définir et mener des actions en faveur du réseau écologique

Le diagnostic du réseau écologique a identifié des zones d'enjeux par trame écologique sur base d'une analyse théorique. Cette analyse doit être à présent approfondie pour définir les actions réalisables pour répondre aux objectifs fixés en matière de restauration des milieux naturels et de connectivités des zones cœurs de biodiversité.

Les principales étapes de renforcement du réseau écologique :

- Identifier plus précisément les zones d'enjeux sur base de visites de terrain avec des personnes ressources et les acteurs concernés ;
- Définir les actions à mener (plantations de feuillus, plantations de haies, renforcement des berges….), le budget et le niveau de priorité en s'inspirant de l'expérience d'acteurs clés en matière de biodiversité et de connaissance du territoire ;

- Réserver un budget annuel pour la mise en œuvre des actions ;
- Mettre en œuvre les actions.

Définir et mener des actions en matière de sensibilisation

Dans le but de toucher le plus large public possible et notamment les riverains qui ont un rôle à jouer dans le renforcement de la biodiversité dans les milieux urbanisés, il est essentiel de déployer des moyens en matière de communication.

Les exemples d'actions à entreprendre en la matière sont les suivants :

- Créer un guide des bonnes pratiques à destination des riverains afin de prendre de mesures en faveur de la biodiversité sur terrain privé ;
- Organiser 1 à 2 activités / visites par an en lien avec les thèmes abordés par le groupe Nature tels que :
  - Jardins ouverts ;
  - Formation prairies fleuries ;
  - Visite d'un bois Pro Silva ;
  - Animation dans les écoles…



Exemple de visite de potagers dans le village de Vedrin (source : Vedrin jardine)

D. Planification

La mise en œuvre du projet peut débuter dès à présent avec l'organisation de la première réunion « Stratégie » et se poursuivre durant environ 5 ans afin de mettre en œuvre l'ensemble des projets identifiés.

E. Démarches administratives

Au moment de la définition des actions, la commune doit vérifier le statut de propriété des terrains concernés (commune, région, privé).

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une communication efficiente vers le groupe nature et vers la population concernant les actions et réflexions en cours et sur la tenue régulière des réunions stratégiques du groupe nature. Outre les réunions, ce groupe doit également disposer d'un espace de communication virtuel.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Organisation des réunions du groupe « Nature »	10.000 € HTVA
Organisation de 10 événements	10.000 € HTVA
Plantations (30.000 €/an x 5 ans)	150.000 € HTVA
Création et diffusion du guide des bonnes pratiques	10.000 € HTVA
TOTAL	180.000 € HTVA
	217.800 € TVAC

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles	Commune de CSE	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

La commune compte 2 sites NATURA 2000 couvrant une superficie de 366 ha (soit environ 14 % de la superficie communale), 3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) totalisant une superficie de 76,97 ha (soit environ 3 % de la superficie communale) et environ une dizaine de zones humides recensées par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. A ce jour, seuls les site NATURA 2000 bénéficie d'un statut de protection au sein de la loi sur la Conservation de la Nature.

Le projet consiste, dans le but de renforcer la politique de préservation des zones naturelles, à :

- intégrer dans les objectifs du futur Schéma de Développement Communal (SDC) les zones cœurs et de liaisons identifiées dans la carte du réseau écologique (voir Partie A du PCDR) afin de leur conférer un statut de protection. La définition de objectifs du SDC doit s'appuyer sur l'étude du réseau écologique du PCDR et les résultats de cette étude doivent être affinés par les communes et ses acteurs locaux ;
- créer un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité.

2. Justification du projet

Outre le fait d'avoir été fortement plébiscité par la population et les membres de la CLDR, il est évident que le développement et renforcement du réseau écologique constituent une priorité actuelle, tant à l'échelle régionale que locale. Les multiples actions menées par la service environnement d'une part et l'étude spécifique du réseau écologique menée par le PCDR viennent renforcer le niveau de priorité du projet.

L'intégration du réseau écologique dans le Schéma de Développement Communal permet de contribuer à cet objectif en mettant à disposition de la commune un outil permettant de justifier l'octroi de permis ou la définition des conditions de permis.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet répond à deux objectifs de la stratégie du PCDR que sont le renforcement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Il contribue également à l'objectif de soutien de l'activité agricole.

Liens avec d'autres outils
A compléter

Liens avec d'autres fiches PCDR
A compléter

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Protection des zones naturelles en faveur du cadre de vie des habitants.
Environnemental		Protection, amélioration et développement des milieux naturels en présence (forêts, bocage…) et des espèces animales et végétales associées.
Economie		Protection et renforcement des zones naturelles favorables à l'activité agricole (pollinisation) et à la lutte contre les phénomènes d'inondations et de coulées boueuses.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Groupe « Nature » de la commune
- Natagora
- Naturalistes
- Patrimoine Stéphanois
- Propriétaires privés

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Outre le fait d'avoir été fortement plébiscité par la population et les membres de la CLDR, il est évident que le développement et renforcement du réseau écologique constituent une priorité actuelle, tant à l'échelle régionale que locale. Les multiples actions menées par la service environnement d'une part et l'étude spécifique du réseau écologique menée par le PCDR viennent renforcer le niveau de priorité du projet. Par ailleurs, la commune a lancé un marché pour l'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) qui sera réalisé en 2023.

B. Etat du dossier

La commune est très active sur le thème de l'environnement et la protection de la nature. L'élaboration du SDC en 2023 est une opportunités pour renforcer les mesures en faveur de la nature.

C. Programme des travaux

Sans objet.

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

L'élaboration du Schéma de développement communal (SDC) nécessite le lancement d'une marché public pour en désigner son auteur. Le marché a déjà été attribué.

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur l'intégration des acteurs clés dans la définition des zones et de la transposition dans les objectifs du SDC.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de créations et de d'entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité	20.000,00 €
Organisation de plusieurs réunions participatives avec les acteurs clés du territoire en matière de biodiversité	5.000,00 €
TOTAL	25.000,00 € HTVA
	30.250,00 € TVAC

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation et de résultat

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.6 Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration	Commune de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre la travail initié par le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) en menant des études complémentaires et en mettant en œuvre des projets d'énergies renouvelables destinés à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Il compte deux volets principaux :

- Accompagnement du citoyen vers des solutions énergétiques plus durables via :
  - La mise à disposition des citoyens d'une plateforme en vue d'accompagner les candidats rénovateurs dans la définition, le financement et la concrétisation de leur projet de rénovation (projet en cours de réflexion avec la commune de Rixensart) ;
  - L'organisation d'achats groupés pour les panneaux photovoltaïques dans le but de bénéficier d'un tarif préférentiel ;
- Contribution à l'exemplarité de l'administration en matière d'énergies renouvelables via :
  - Le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de 4 écoles communales (Court-Saint-Etienne Suzeril et Gare, Sart-Messire-Guillaume et Wisterzée) ainsi que sur le dépôt communal ;
  - La réalisation d'une étude de faisabilité de placement de panneaux photovoltaïques sur les autres bâtiments communaux ;
  - La réalisation d'une étude de potentiel éolien en tenant compte des contraintes urbanistiques, juridiques et foncières ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement des lieux potentiels identifiés.

2. Justification du projet

En décembre 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a rejoint la Convention des Maires, un engagement concret en matière de lutte contre le réchauffement climatique et une étape majeure vers un plan d'action énergie durable et climat. Depuis 2022, elle s'est dotée d'un PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) qui vise à traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets. Un comité de pilotage constitué de représentants du conseil communal, de représentants des différents services de l'administration communale, d'experts et de citoyens a été est mis en place pour la mise en œuvre du PAEDC. La commune a engagé un responsable « Energie » dont une des principales missions est de mettre en œuvre le PAEDC.

Filière	Objectif	Quantité	Productible (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO2éq/an)	Part secteur
Eolien	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de x MW	7	15,33	4.016	57,6%
Solaire PV	Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de x kWc	3.700	3,52	921	13,2%
Solaire thermique	Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de x m²	900	0,35	79	1,1%
Biométh.	Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance électrique totale de x kW	300	1,95	511	7,3%
Hydro	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de x kW	15	0,05	13	0,2%
Bois énergie	Chaudière biomasse (bois local)		8,37	1.434	20,6%
			29,56	**6.975**	**100,1%**

Objectifs de la commune de Court-Saint-Etienne en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 (source : ICEDD, PAEDC, 2022)

Dans le but de répondre aux objectifs ambitieux de diminution des émissions de CO_2 à l'horizon 2050, la commune doit mettre en œuvre son plan d'actions dont un des principaux axes est de développer les énergies renouvelables (éolien, solaire, photovoltaïque, biomasse…).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet répond à l'enjeu de protection des ressources naturelles et plus spécifiquement à l'objectif de limitation des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Le déploiement des alternatives énergétiques peut également venir en aide aux acteurs économiques locaux.

Liens avec d'autres outils
PAEDC

Liens avec d'autres fiches PCDR
xxx

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Accompagne gratuitement les citoyens dans une démarche d'amélioration énergétique de leur logement.
Environnemental		Permet de contribuer en partie à l'objectif général de diminution d'émissions de CO_2.
Economie		Permet de diminuer les coûts des factures énergétiques de l'administration et des citoyens.

5. Localisation et statut

Seule l'action de placement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est physiquement localisable.

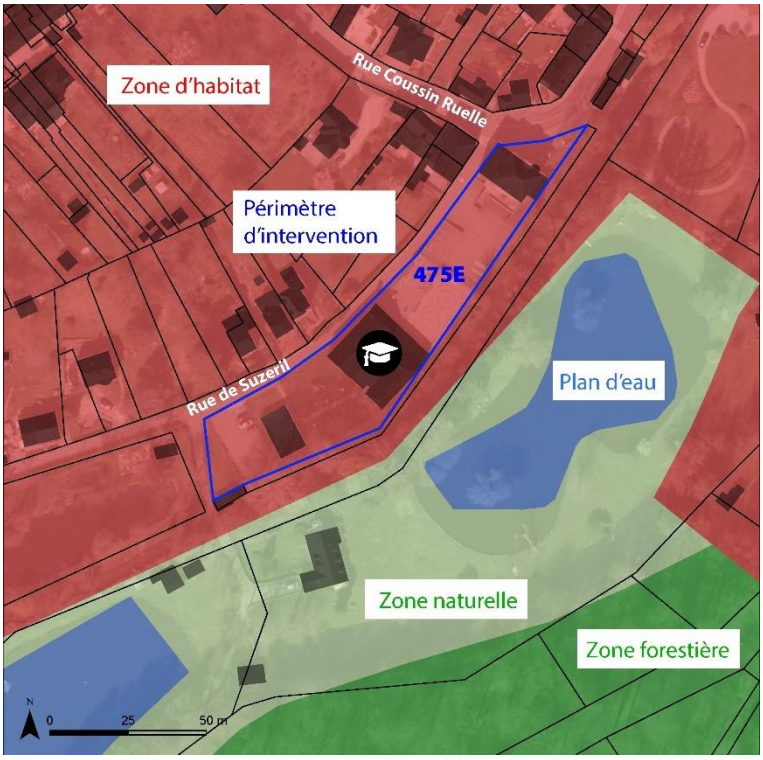
L'**école de Suzeril** est située à Court-Saint-Etienne, le long de la rue de Suzeril. Elle occupe la parcelle 475E (propriété communale) qui est entièrement reprise en zone d'habitat au plan de secteur. Cette parcelle est en partie reprise en zone d'aléa d'inondation par débordement faible.

L'**école de la Gare** est située place de la Gare à Court-Saint-Etienne. Elle occupe la parcelle 438B4 (propriété communale) qui est entièrement reprise en zone blanche (sans affectation) au plan de secteur.

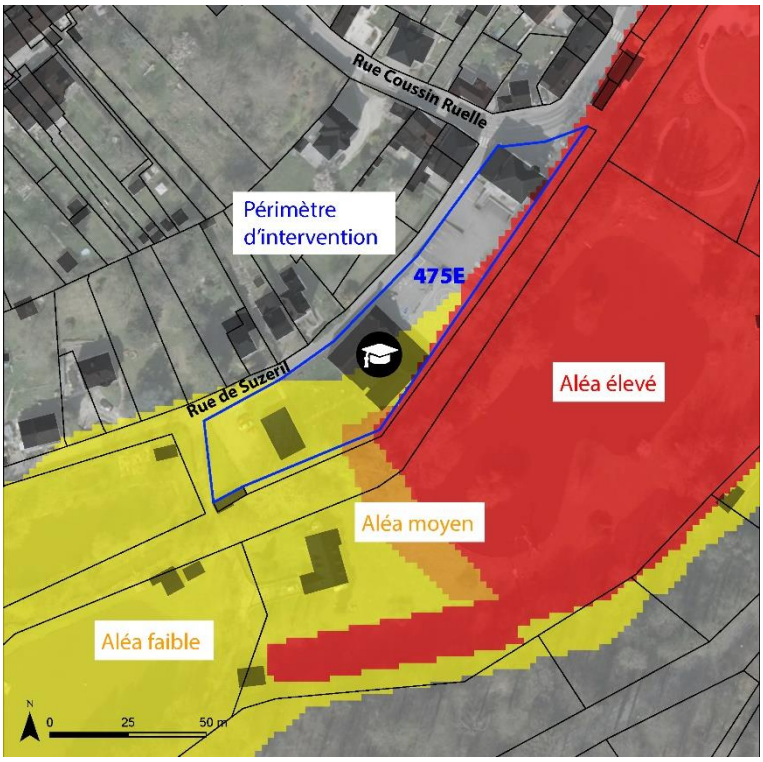
L'**école de Sart-Messire-Guillaume** est implantée entre la place de Sart et la rue de la Chapelle. Elle occupée la parcelle 306K (propriété communale) qui est majoritairement reprise en zone d'habitat et dans une moindre mesure en zone agricole au plan de secteur. Elle est également incluse dans une zone de protection de captage éloignée (IIb) forfaitaire et est traversée par un axe d'aléa d'inondation moyen par ruissellement.

L'**école de Wisterzée** est implantée entre la chaussée de Bruxelles et l'avenue des Pâquerettes à Court-Saint-Etienne. elle occupe par la parelle 62R19 (propriété communale) qui est entièrement reprise en zone d'habitat au plan de secteur. Elle est également incluse dans une zone de protection de captage éloignée (IIb) forfaitaire.

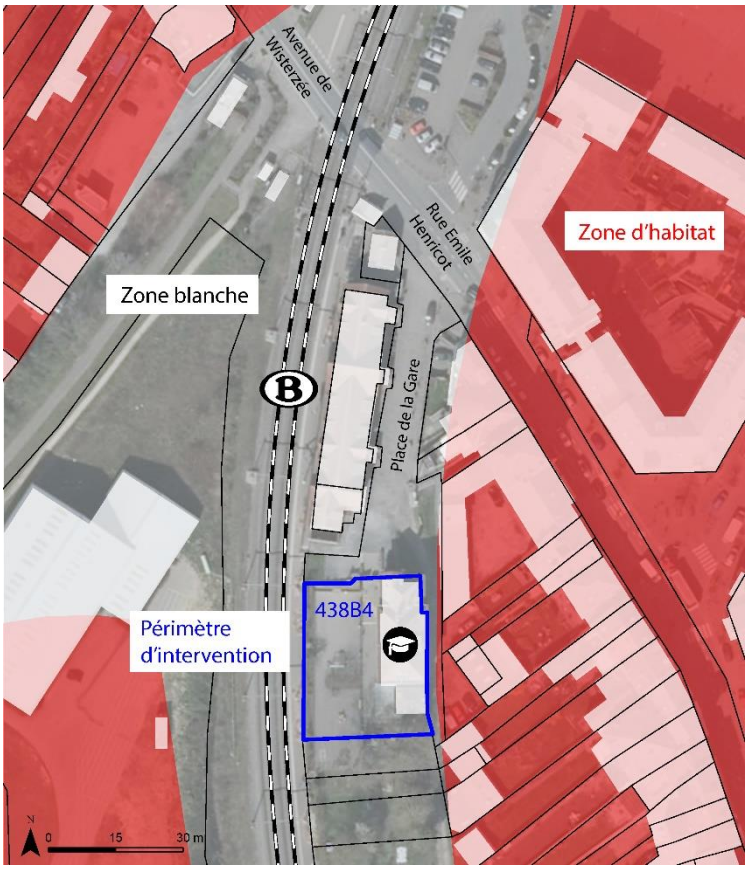
Le **dépôt communal** est implanté le long de l'avenue des Combattants, à la limite communale entre Court-Saint-Etienne et Genappe. Deux parcelles communales accueillent les infrastructures : H186b2 et H186z.



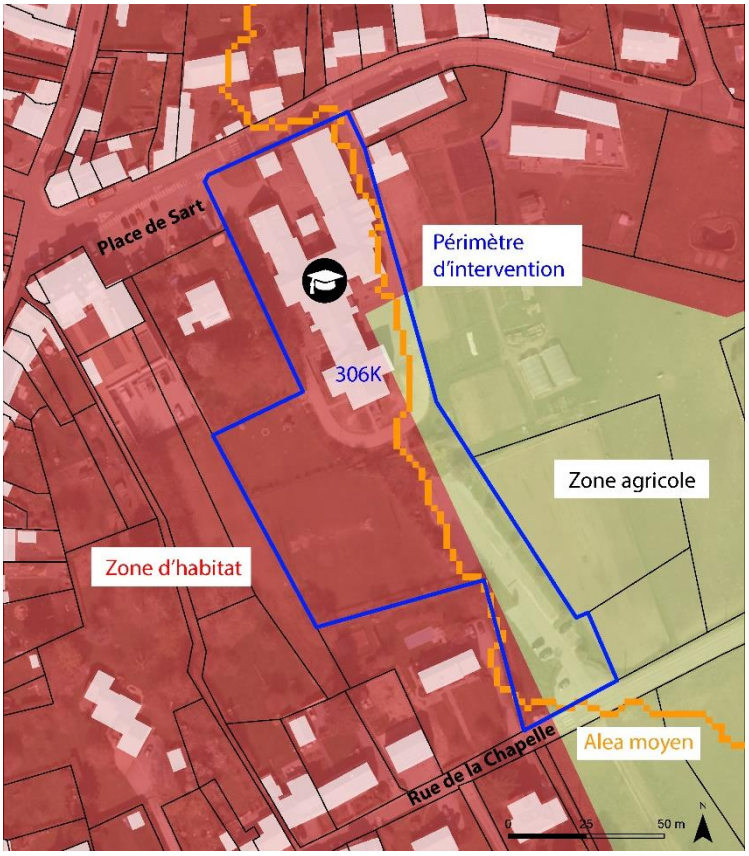
Localisation de l'école de Suzeril au plan de secteur (source : SPW)



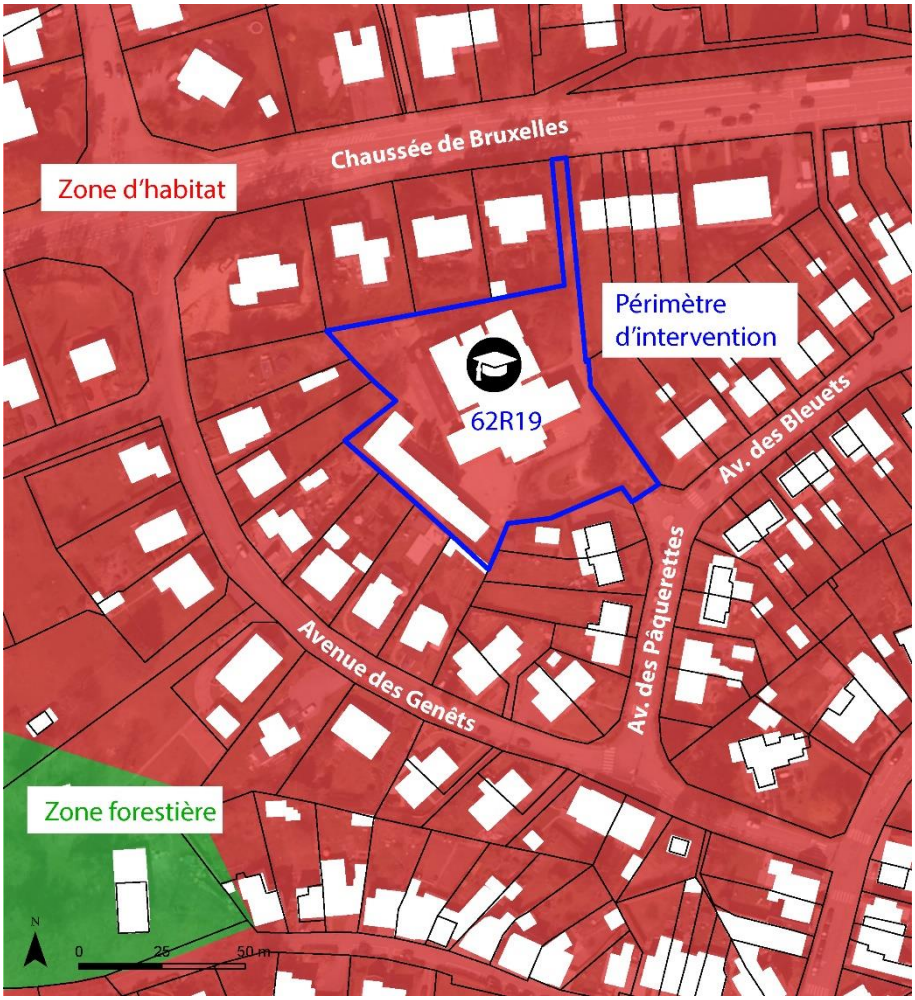
Zone de l'école de Suzeril concernée par les zones d'aléa d'inondation (source : SPW)



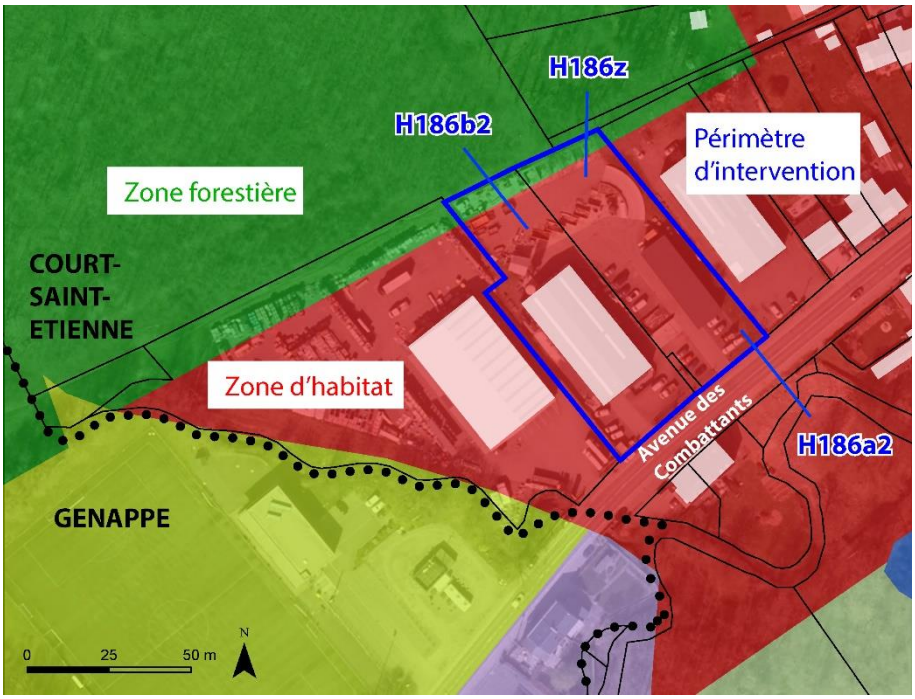
Localisation de l'école de la gare au plan de secteur (source : SPW)



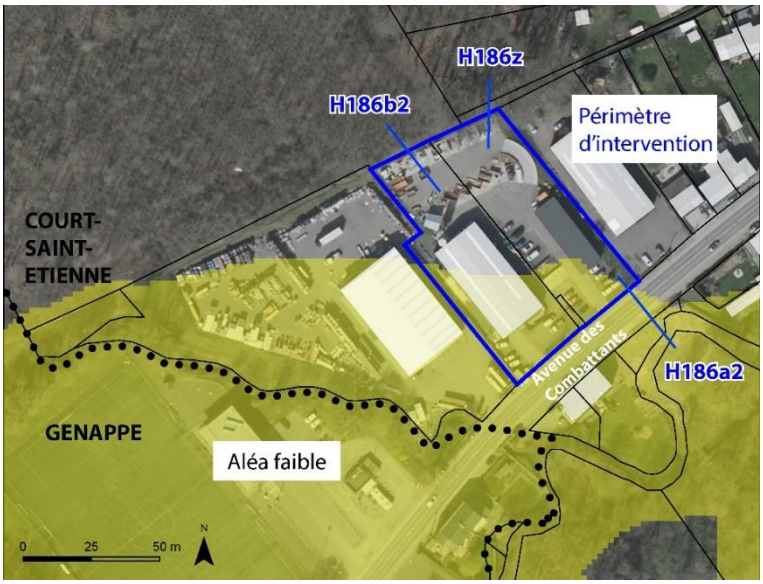
Localisation de l'école de Sart-Messire-Guillaume au plan de secteur et aléa d'inondation (source : SPW)



Localisation de l'école de Wisterzée au plan de secteur (source : SPW)



Localisation du dépôt communal au plan de secteur (source : SPW)



Zone du dépôt communal concernée par les zones d'aléa d'inondation (source : SPW)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Communes

Partenaires

- Ecoles
- Comite PAEDC
- SPW
- Riverains
- Commune de Rixensart

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

La démarche de diminution des émissions de CO_2 a été initié par la commune dès la signature de la Convention des Maires en 2019 et s'est poursuivi avec l'élaboration du PAEDC en 2022. Étant donné l'urgence climatique et la crise énergétique actuelle, le déploiement des énergies renouvelables est une priorité. La commune dispose des outils nécessaires pour mettre en œuvre le projet.

B. Etat du dossier

Pour rappel, en décembre 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a rejoint la Convention des Maires, un engagement concret en matière de lutte contre le réchauffement climatique et une étape majeure vers un plan d'action énergie durable et climat. Depuis 2022, elle s'est dotée d'un PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) qui vise à traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets. Un comité de pilotage constitué de représentants du conseil communal, de représentants des différents services de l'administration communale, d'experts et de citoyens a été est mis en place pour la mise en œuvre du PAEDC. La commune a engagé un responsable « Energie » dont une des principales missions est de mettre en œuvre le PAEDC.

C. Programme des travaux

La présente section ne concerne que la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (4 écoles + dépôt communal) . Les autres éléments de la fiche-projet sont décrits au point 1.

Les principales étapes de la mise en œuvre sont :

- Demande de devis aux entreprises de panneaux photovoltaïques (marché public) :
  - Estimation des besoins et du nombre du panneaux associés
  - Estimation du budget
- Choix de l'entreprise ;
- Mise en place des panneaux ;
- Suivi du chantier ;
- Evaluation des gains énergétiques tous les ans.



Ecole de Court-Saint-Etienne – implantation de Suzeril (Google 2020)



Ecole de la Gare (source : Ecole de la gare)



Ecole de Sart-Messire-Guillaume (Google 2021)



Ecole de Wisterzée (source : Ecole de Wisterzée)



Dépôt communal (source : Google 2014)

D. Planification

Il n'y a pas de phasage à la mise en œuvre de la fiche-projet. Les différents éléments qui composent la fiche peuvent être réalisée indépendamment des autres.

E. Démarches administratives

Pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, l'organisation d'achats groupés et la réalisation d'études, la commune doit lancer des marchés publics afin de sélectionner les entreprises / bureaux qui réaliseront les travaux et les études.

F. Mesures d'accompagnement

Sans objet.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Etude du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux	10.000 € HTVA
Etude du potentiel éolien sur le territoire communal	30.000 € HTVA
Mise à disposition d'une plateforme « Energie » pour les citoyens	25.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Suzeril	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de la Gare	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Sart-Messire-Guillaume	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur l'école de Wisterzée	30.000 € HTVA
Placement de panneaux photovoltaïque sur le dépôt communal	30.000 € HTVA
TOTAL	**215.000 € HTVA**
	260.150 € TVAC

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	Commune de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet relatif à la trame noire émane du fait que la pollution lumineuse a de conséquences sur la biodiversité car la lumière artificielle a un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Cette trame noire est un élément du réseau écologique et vient en complément des mesures à prendre pour les différents milieux que comportent le territoire : forêts alluviales, forêts mésophiles, milieux agricoles, milieux urbanisés…

Le projet consiste à adapter le système d'éclairage public dans le but de diminuer son impact sur le comportement de la faune nocturne, tout en tenant compte des contraintes de sécurité qui y sont associées. Les mesures concrètes doivent s'accompagner de campagne de sensibilisation à la thématique auprès des habitants.

2. Justification du projet

Les trois principaux thèmes qui justifient la mise en œuvre de mesures en faveur de la trame noire sont la préservation de la biodiversité, de la santé et des ressources énergétiques :

- La pollution lumineuse cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne : fragmentation des habitats naturels, pièges et barrières infranchissables, pertes de repères, perturbation du cycle de vie des êtres vivants, effet sur la saisonnalité des végétaux…
- Elle cause aussi des effets néfastes sur la santé et le bien-être des habitants : l'éclairage excessif du LED crée des perturbations du sommeil, de l'inconfort, une recrudescence des accidents de voiture…
- L'éclairage public représente un coût énergétique et environnemental pour la commune. Le contexte énergétique actuel ne fait que renforcer cet argument.

Une démarche d'adaptation du réseau d'éclairage public a déjà été entrepris par la commune, en collaboration avec ORES, l'asbl ASCEN (spécialisé en pollution lumineuse) et Natagora. Un responsable « Energie » entre en fonction fin 2022 au sein de l'administration dont 2 de ces missions seront de mettre en œuvre le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) et la trame noire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à plusieurs objectifs du PCDR en matière de préservation des ressources naturelles : renforcer la biodiversité, préserver les ressources naturelles et limiter les consommations énergétiques. En diminuant l'impact sur le santé, il contribue aussi à l'amélioration des lieux de vie.

Liens avec d'autres outils
Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
Etude du réseau écologique de la Province du Brabant wallon
Contrat de Rivière de la Dyle-Gette

Liens avec d'autres fiches PCDR
A compléter

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Améliore le bien-être des habitants sensibles à la pollution lumineuse.
Environnemental		Favorise la préservation de la biodiversité et les ressources énergétiques.
Economie		Réduit le budget « Energie » de la commune et limite sa dépendance énergétique.

5. Localisation et statut

Le projet concerne l'éclairage public sur l'entièreté du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- ORES

Partenaires

- Communes voisines
- ASCEN
- Natagora
- Population

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Le projet de trame noire vient en complément du projet de développement et de renforcement du réseau écologique, projet jugé prioritaire au regard des constats alarmants en matière de biodiversité. Les multiples associations qui traitent du thème de l'environnement sur le territoire soutiennent ce projet.

Le travail de remplacement des luminaires par ORES, qui va s'étaler sur 10 ans, a déjà débuté et l'intégration de la dimension biodiversité est essentielle pour la poursuite du travail.

A partir de la fin 2022, la commune va pouvoir s'appuyer sur le nouveau responsable « Energie » dont une des missions est de travailler sur cette thématique de la trame noire.

B. Etat du dossier

En décembre 2019, la commune de Court-Saint-Etienne a rejoint la Convention des Maires, un engagement concret en matière de lutte contre le réchauffement climatique et une étape majeure vers un plan d'action énergie durable et climat. Depuis 2022, elle s'est dotée d'un PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat) qui vise à traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets. Un comité de pilotage constitué de représentants du conseil communal, de représentants des différents services de l'administration communale, d'experts et de citoyens a été est mis en place pour la mise en œuvre du PAEDC.

La commune a engagé un responsable « Energie » dont deux de ses missions est de mettre en œuvre le PAEDC ainsi que la trame noire.

Le remplacement des luminaires par ORES, prévue sur une durée totale de 10 ans, a débuté sur le territoire de Court-Saint-Etienne. En juin 2022, 410 des 1.774 luminaires (soit 23%) du territoire ont été équipés de LED. D'ici fin 2022, 32,6% des luminaires seront équipés de cette technologie via le remplacement de 169 luminaires supplémentaires. Dans ses réflexions, la commune est accompagnée par l'asbl ASCEN, spécialiste de la pollution lumineuse et par l'asbl Natagora, spécialiste du réseau écologique. A partir du 1er décembre 2022, et pendant 5 mois, l'éclairage public sera coupé entre minuit et 5h du matin à Court-Saint-Etienne ainsi que sur de nombreuses autres communes wallonnes.

C. Programme des travaux

Remplacement de l'éclairage public

L'objectif de remplacement des éclairage public dans une optique de diminution des consommation énergétique est poursuivi par ORES, avec une couverture globale du territoire à l'horizon 10 ans. Le premier tiers du travail sera finalisé fin 2022.

Néanmoins, le gain énergétique ne doit pas être l'unique facteur à prendre en compte. En effet, les luminaires LED actuellement placés par ORES sont jugés trop puissants car ils émettent en majorité une lumière bleue néfaste pour la biodiversité (entre 3.000 et 4.000 K). Le cahier des charges doit être adapté pour prévoir des luminaires plus respectueux du vivant (maximum 2.700 K).

Une attention particulière doit être portée au lieux spécifiques suivants :

- dans les cœurs de village de Tangissart, Sart-Messire-Guillaume, Beaurieux et la Roche ;
- les vitrines des commerces dans le centre de Court-Saint-Etienne ;
- certaines rues spécifiques :
  - Rue Sambrée (éclairage puissant là où il n'y a plus d'école) ;
  - Rue du village (présence de chauffe-souris) ;
  - Rue de Suzeril (trame bleue et verte) ;
  - Le long de la N25, notamment aux abords du SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) ;
- Un bon niveau d'éclairage public doit être maintenu dans les zones à risques en matière de mobilité (croisement RAVeL, rue Fossé des Vaux, abords d'écoles…).

Etude et mise en œuvre de la trame noire

Afin de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, il y a lieu de mener une étude spécifique du territoire dans le but d'identifier les zones sur lesquelles agir en matière d'éclairage et le niveau de priorité. Dans le but d'identifier les mesures les plus adéquates à la situation du territoire, il est essentiel de mettre autour de la table les acteurs concernés (commune, représentants de la population, ASCEN, Natagora,…) ainsi que de s'inspirer des actions identiques menés sur d'autres territoires.

Plusieurs types d'actions peuvent être menées selon les cas de figure :

- Suppression de l'éclairage ;
- Diminution de l'intensité de l'éclairage ;
- Placement d'éclairage intelligent ;
- Coupure de l'éclairage durant la plage horaire nocturne (ex : entre 1h et 5h du matin) et/ou durant certaines saisons plus sensibles au déplacement de certaines espèces.

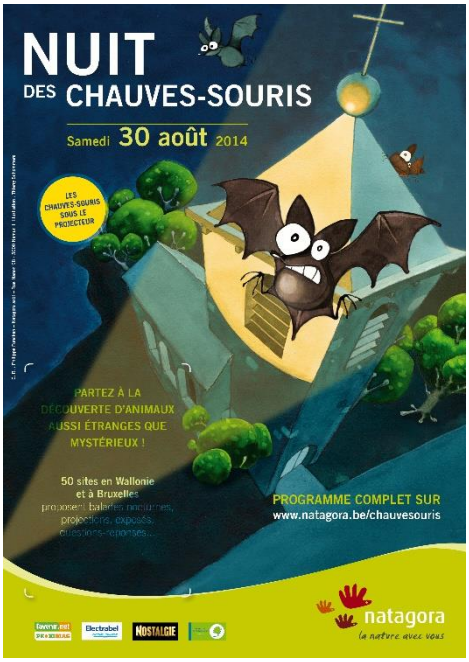
A ce stade, les zones identifiées comme étant sensibles à cette pollution lumineuse sont :

- Les zones Natura 2000 et des SGIB ;
- Les zones d'enjeux en matière de réseau écologique (voir Partie A du PCDR) ;
- Les tronçons de voirie dans le zones forestières (ex : rue de la Quenique) ;
- Les voiries inter-villages (tronçons non bâtis).

Actuellement le RAVeL n'est pas éclairé. En raison de son rôle dans le réseau écologique, et malgré les questions de sécurité associées, le souhait est de maintenir la situation existante. Afin d'accroitre le confort des cyclistes, il est recommandé d'envisager la pose d'une bande blanche au sol qui joue le rôle de réflecteur via la lampe du vélo.

Information et sensibilisation

Plusieurs arguments peuvent entrer en conflit dans les choix à opérer en matière d'éclairage public et plus spécifiquement l'énergie, la sécurité et la biodiversité. Dans cette optique, il est essentiel d'accompagner la démarche de trame noire d'actions en matière de communication et de sensibilisation. L'objectif est de convaincre sur le bienfaits de limiter la pollution lumineuse et rassurer sur son impact en matière de sécurité.



Les quelques actions envisagées à ce stade sont :

- Organiser une conférence publique destinée aux habitants avec plusieurs acteurs clés du projet de trame noire : commune, ASCEN, Natagora… ;
- Mener une enquête « trame noire » auprès des riverains ;
- Organiser la nuit de l'obscurité en 2023 ;
- Organiser la nuit européenne de la chauve-souris ;
- Placement de panneaux …





D. Planification

L'étude relative à la trame noire doit être menée en priorité dans le but de d'alimenter les réflexions de remplacement des luminaires par ORES. Une fois les objectifs et actions définies, les actions de sensibilisation pourront débuter au préalable à la mise en œuvre des actions.

E. Démarches administratives

Sans objet.

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur le travail collaboratifs des acteurs clés en matière d'énergie, de biodiversité et de sécurité ainsi que sur la communication efficiente vers la population.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Suppression et remplacement des luminaires (contrat ORES) 100.000 € / an sur 5 ans	500.000 € HTVA
Etude de la trame noire	50.000 € HTVA
Placement de panneaux routiers de sensibilisation (environ 20 panneaux)	4.000 € HTVA
Organisation de 5 événements (nuit de l'obscurité…)	10.000 € HTVA
TOTAL	564.000 € HTVA
	682.440 € TVAC

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.8 Aménager une place de village à Beaurieux	Rue du Grand Philipe à Beaurieux	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvement de jeunesse. Au même titre que a fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité.

2. Justification du projet

Ce projet permet d'offrir un espace public de qualité inexistant dans le village de Beaurieux mais aussi de répondre à deux constats formulés lors des consultations villages, à savoir le manque de local pour les mouvements de jeunesse et le manque de lien entre les habitants. Ce projet permet également de valoriser un espace en partie utilisé pour le stationnement des voitures.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu de création de lieux de vie et d'infrastructures collectives en répondant également aux objectif de diversification de l'offre sportives et culturelles et de renforcement des liens entre les habitants.

Liens avec d'autres outils
Appel à projet du SPW Cœur de Village 2022

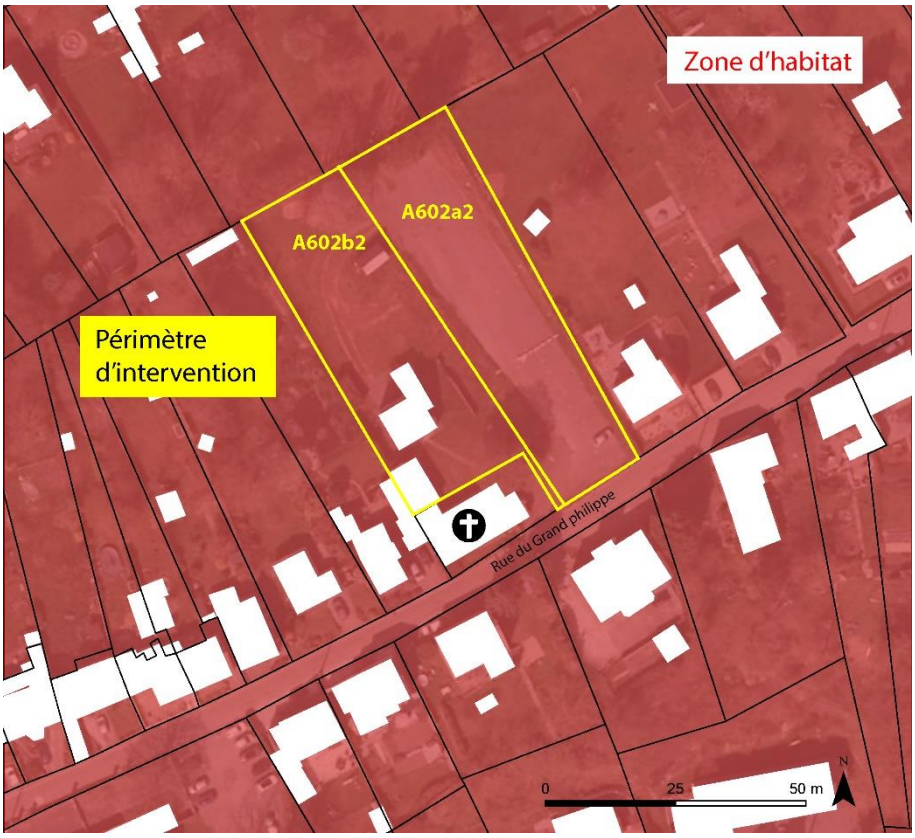
Liens avec d'autres fiches PCDR
xxx Aménager l'ancienne école de Beaurieux

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■■	Offre un lieu de vie et d'échanges de qualité au cœur du village, tant pour ses habitants que pour les mouvements de jeunesse.
Environnemental	■□□	En fonction des essences choisies, la verdurisation de cet espace peut s'avérer favorable à l'environnement et à la biodiversité.
Economie	□□□	Sans objet.

5. Localisation et statut

Le site destiné à accueillir cette nouvelle place est implantée dans la village de Beaurieux, le long de la rue du Grand Philippe, à proximité de l'ancienne école fondamentale. Le périmètre d'intervention est composé de 2 parcelles cadastrales récemment acquises par la commune de Court-Saint-Etienne. il est entièrement repris en zone d'habitat au plan de secteur.



Localisation du périmètre d'intervention au plan de secteur (source : SPW – SPF)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Habitants
- Mouvement de jeunesse

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Le projet permet d'offrir un espace de jeux et de convivialité aux habitants dont le manque a été clairement mis en évidence durant les consultations villageoises. Il répond aux besoins des mouvements de jeunesse. Les parcelles ont récemment été acquises par la commune dans le but d'y aménager une place de village.

B. Etat du dossier

Outre la rachat des parcelles par la commune, une esquisse d'aménagement du lieu a déjà été conçue et présentée au habitants en 2022. Ce projet a été introduit dans l'appel à projet du SPW « Cœur de Village » en 2022. Les projets sélectionnés ne sont pas encore connus à ce jour.

C. Programme des travaux

La mise en œuvre du projet nécessite la démolition de la maisons unifamiliale située sur la parcelle A602b2, à l'arrière de l'église par rapport à la rue du Grand Philippe.

L'aménagement de la place comprend les éléments suivants :

- Une zone de stationnement pour les voitures de 14 emplacements ;
- Une zone de jeux pour les enfants ;
- Un terrain de pétanque ;
- Du mobilier urbain (bancs, poubelles,...) ;
- Un local modulaire d'environ 100 m² destiné à accueillir les mouvements de jeunesse ;
- Une cheminement piétons reliant les différents éléments de la place ;
- Un espace central ouvert permettant d'accueillir un chapiteau de 20 m x 10 m lors de l'organisation de festivités locales ;
- Une végétalisation pour créer une espace attractifs et isoler des vues depuis les maisons voisines.



Partie « est » du terrain – vue depuis la rue



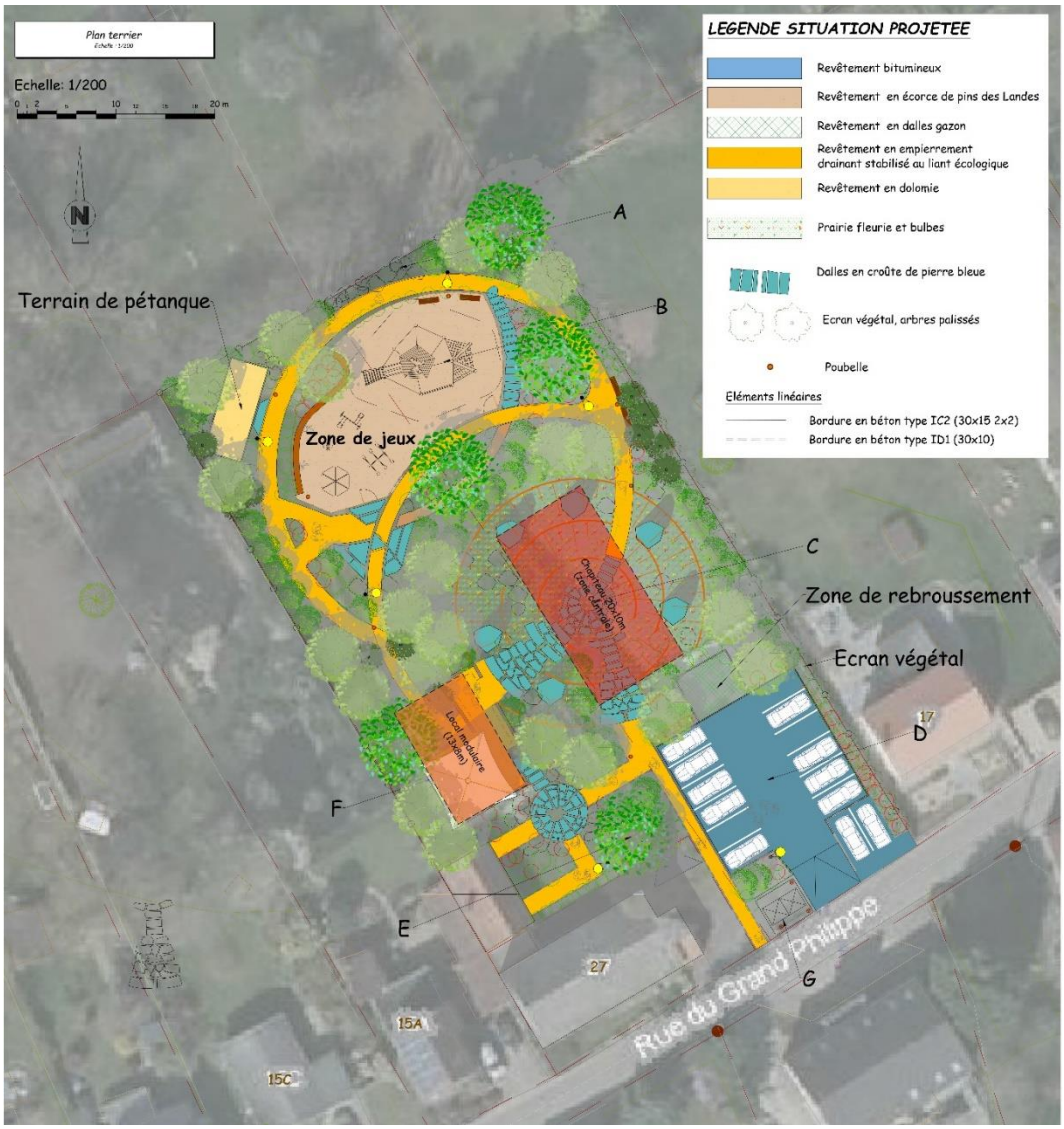
Partie « est » du terrain – vue vers la rue



Maison située sur la parcelle A602b2
destinée à la démolition (derrière église)



Vue sur la rue du Grand Philippe depuis
le périmètre d'intervention



Esquisse d'aménagement de la place de Beaurieux (source : C²Project 2022)

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et les démarches administratives sont les suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

F. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur :

- Une concertation régulière avec les parties prenantes, en ce compris la population ;
- Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Démolitions sélectives et déblais			prix global	20.000,00 €
Sous-fondation	m²	800,00	14,00	11.200,00 €
Fondation	m²	800,00	25,00	20.000,00 €
Revêtement induré (type hydro)	m²	300,00	40,00	12.000,00 €
Revêtement perméable (dalles gazon)	m²	31,00	50,00	1.550,00 €
Trottoirs (sentier)	m²	460,00	40,00	18.400,00 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles,...)	pièce	20,00	1.500,00	30.000,00 €
Module de jeux/loisirs pour enfants	pièce	2,00	40.000,00	80.000,00 €
Engazonnement	m²	700,00	2,00	1.400,00 €
Panneau intelligent	pièce	1,00	8.000,00	8.000,00 €
Plantations		prix global		30.000,00 €
Eléments linéaires	m	600,00	50,00	30.000,00 €
Bâtiments		prix global		25.000,00 €
Panneaux de signalisation	pièce	3,00	300,00	900,00 €
Divers : drains, somme réservée		prix global		30.000,00 €
Eclairage public		prix global		25.000,00 €
Frais d'étude (10% des travaux)		prix global		34.345,50 €
			TOTAL hors T.V.A.	**377.795,00 €**
			TOTAL T.V.A.C.	**457.131,95 €**

Source : C²Project, 2022

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation et de résultat

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport	Commune de CSE	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

Le rayonnement de Court-Saint-Etienne en matière sportive est relativement limité, malgré l'existence de nombreux cercles et clubs. Cela est dû en partie à l'absence d'équipement sportif attractif. Les infrastructures existantes sont : le terrain de football de Court-Saint-Etienne, plusieurs terrains de balle-pelote, le tennis club de Court-Saint-Etienne, deux centres équestre, les installations sportives des Instituts Saint-Etienne et Provincial…

Le projet consiste, avant d'entreprendre quelque projet que ce soit en matière de sport, d'analyser l'offre et la demande sur le territoire stéphanois mais également sur le territoire voisin et plus spécifiquement à Ottignies-Louvain-la-Neuve en vue de définir une vision stratégique dans ce domaine.

2. Justification du projet

La commune de Court-Saint-Etienne tient à mener une politique sportive dynamique pour permettre d'entretenir le lien social et contribuer à la santé de ses habitants. Lors des consultations villageoises, les habitants ont manifesté le manque d'infrastructure sans pourvoir identifier précisément les besoins réels. Ce projet de définition d'une vision stratégique vient en préambule d'un éventuel projet concret en lot 3 du PCDR.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu de création de lieux de vie et infrastructures collectives et vise plus spécifiquement les objectifs renforcement des infrastructures sportives et de diversification des activités sportives.

Liens avec d'autres outils
Sans objet.

Liens avec d'autres fiches PCDR
xxx mise en œuvre d'un projet xxx

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Permet d'identifier les besoins en infrastructures et activités sportives (tant pour les clubs que pour les habitants) dans le but d'apporter une réponse concrètes aux lacunes identifiées en intégrant l'aspect supra-communal.
Environnemental		Permet d'identifier les besoins réels en infrastructures dans le but de valoriser prioritairement les ressources existantes.
Economie		Permet d'identifier les besoins réels en infrastructures dans le but de valoriser prioritairement les ressources existantes et limiter les dépenses.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne
- Communes limitrophes

Partenaires

- SPW – Direction des infrastructures sportives
- Habitants de Court-Saint-Etienne et des communes limitrophes

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Le développement des infrastructures sportives sur le terrain fait débat : certains pensent qu'elles sont insuffisantes et d'autres estiment qu'elles sont suffisantes ou sous-exploitées. Avant une prise de décision relative à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projet, il a été jugé indispensable de définir une vision stratégique en matière de sport en s'appuyant sur une étude de l'offre et la demande actuelle.

B. Etat du dossier

La commune a pour projet de rénover le complexe sportif de Court-Saint-Etienne et de construire une salle de gymnastique contiguë. Etat d'avancement ?

C. Programme des travaux

Sans objet.

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

Si l'étude est réalisée par un prestataire externe à la commune, la commune doit lancer un marché public pour la désignation de ce prestataire.

F. Mesures d'accompagnement

L'étude doit se faire en collaboration avec les communes limitrophes et plus spécifiquement la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui est particulièrement active dans le domaine du sport.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Réalisation d'une étude d'évaluation de l'offre et de la demande en matière de sport	30.000 € HTVA
TOTAL	30.000 € HTVA
	36.300 € TVAC

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Lot 1	1.10 Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	Rue Belotte à CSE	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

Le bâtiment du foyer populaire, construit en 1913, est aujourd'hui occupé par le Centre Culturel du Brabant wallon. Depuis 2012, plus d'une centaine de compagnies professionnelles de théâtre, danse, cirque, arts de rue et forains ont bénéficié de cet espace. Plus occasionnellement, le Foyer populaire s'ouvre au tissu associatif de Court-Saint-Étienne.

Le projet consiste à offrir une plus grande disponibilité du Foyer aux associations locales disposant de peu de moyens financiers dans le but de permettre des rencontres et des synergies dans le milieu associatif stéphanois.



Bâtiment du Foyer populaire de Court-Saint-Etienne

Des discussions ont déjà été entamées entre la commune et le Centre Culturel du Brabant Wallon.

2. Justification du projet

De manière générale, le difficulté rencontrée par la association réside dans la mise à disposition d'espace de rencontre. Bien que déjà en partie occupé par les activités du Centre Culturel du Brabant wallon, ce lieux emblématique de la Court-Saint-Etienne pourrait être mis à profit par la associations durant les périodes de sous-occupation.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet répond à l'objectif de renforcement de la dynamique des associations villageoises en mettant à la leur disposition un lieu de rassemblement au cœur de Court-Saint-Etienne. En matière de communication, il permet la création de synergies entre les associations et ainsi que le soutien des initiatives locales.

Liens avec d'autres outils
Sans objet

Liens avec d'autres fiches PCDR
Projet 1.2 : Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

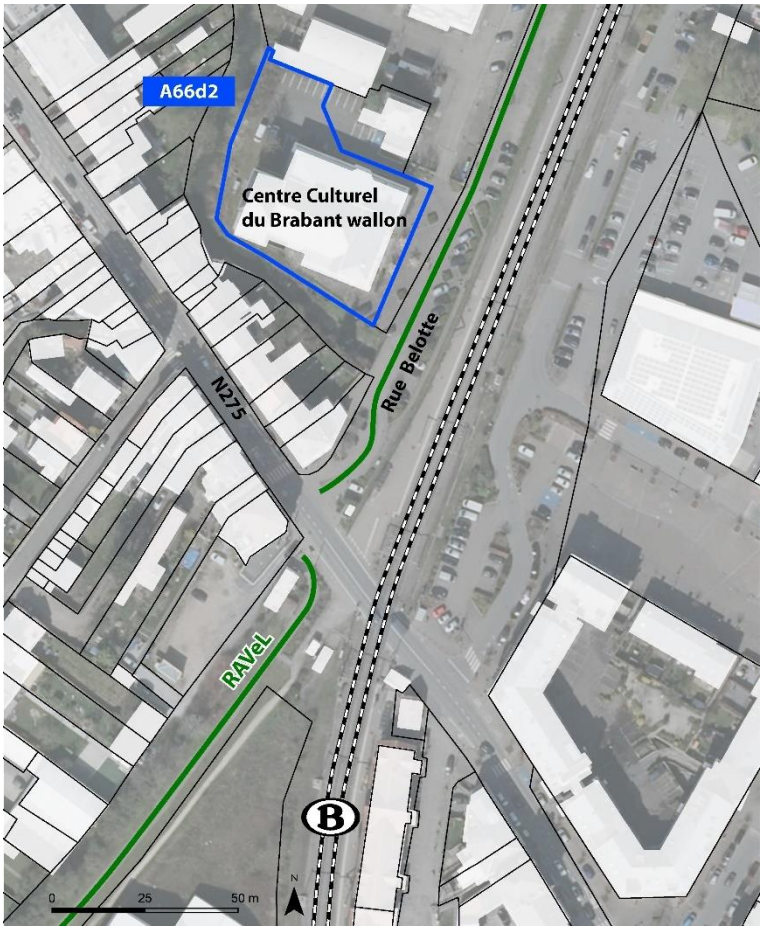
4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■■	Permet d'offrir aux associations locales un lieu de rassemblement et d'échanges propice aux développement des activités culturelles sur le territoire.
Environnemental	■□□	Valorise un bâtiment existant.

Economie		Valorise un bâtiment existant et offre un lieu de rassemblement à prix adapté à la réalité économique des associations.

5. Localisation et statut

Le Foyer populaire est localisé le long de la rue Belotte à Court-Saint-Etienne, sur la parcelle cadastrale A66d2 (xxx). Outre le fait d'être situé au cœur de Court-Saint-Etienne, ce bâtiment bénéficie de la présence du RAVeL dont le tronçon « nord » vers Ottignies est destiné à devenir une autoroute cyclable afin d'accroitre l'attractivité du vélo pour les déplacements utilitaires.



Localisation du Foyer populaire (source : SPW et SPF)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- Centre Culturel du Brabant wallon

Partenaires

- Associations locales

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Ce projet répond à une demande des associations locales de disposer d'espaces de rencontre. De par la nature du projet, il peut très rapidement et facilement être mis en œuvre.

B. Etat du dossier

Afin de cerner les enjeux liés au Foyer populaire, un historique du bâtiment et de son occupation sont présentés ci-dessous (source : https://www.ccbw.be/)

Le Foyer populaire a été construit en 1913 pour accueillir la salle des fêtes des Usines Henricot. Il fut tour à tour salle de bal, de cinéma, de fêtes, de théâtre, et même salle de gym…



En 1960, l'édifice abrite la bibliothèque communale, les services de l'œuvre nationale de l'enfance et bientôt la société de gymnastique La Courtoise. Il s'y trouvait également le seul cinéma moderne de la région où l'on donnait des films à raison de 6 à 7 séances par semaine.

En 1985, le Centre culturel du Brabant wallon installe ses bureaux dans l'ancien dispensaire des usines. Puis La Courtoise s'est installée ailleurs et la salle est retombée en léthargie.

En juillet 2010, en raison de dommages structurels, les occupants du Foyer populaire furent évacués. La façade, menaçant de s'effondrer, se voit amputée de son historique fronton "Solidarité et délassement". En 2011, le CCBW entame sur fonds propres des travaux de mise en conformité pour les normes de sécurité, en accord avec la Commune propriétaire qui a elle-même participé à cette rénovation légère, dans le but de pouvoir rouvrir la salle, en 2012.

Parallèlement à ces travaux de rénovation, le CCBW a mené en lien avec ses partenaires une réflexion sur l'affectation de cet espace. Le CCBW est situé dans une région plutôt riche en lieux de diffusion, alors que manquent cruellement des espaces de répétition. C'est ainsi que cette salle se voit attribuer une nouvelle destinée : devenir un espace de création, ouvert aux artistes en recherche d'un lieu de travail.

Depuis 2012, plus d'une centaine de compagnies professionnelles de théâtre, danse, cirque, arts de rue et forains ont bénéficié de cet espace aux dimensions attrayantes. Nombre d'entre elles ont rencontré la population lors de bancs d'essai ouverts à tous·tes. Aussi, plus occasionnellement, le Foyer populaire s'ouvre au tissu associatif de Court-Saint-Étienne.

La place de la médiation, l'implication des artistes dans tout ce qui fait lien avec la population, s'inscrit au cœur du projet. C'est de cette manière que le Foyer populaire s'ouvre au tissu associatif de la Province du Brabant wallon et particulièrement, à celui de Court-Saint-Etienne.

Suite à l'attribution de subsides à la demande du CCBW, des travaux d'envergure ont été entamés en septembre 2017. Ceux-ci ont été organisés en plusieurs phases. L'importante restauration des façades - dont la réédification du fronton-, des menuiseries et de la toiture du bâtiment est aujourd'hui terminée.

C. Programme des travaux

Sans objet.

D. Planification

Sans objet.

E. Démarches administratives

Sans objet.

F. Mesures d'accompagnement

Sans objet.

8. Estimation globale des coûts

Pas de coût associé à ce projet.

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation et de résultat

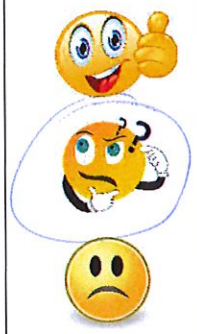
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
Indicateur de résultat (effet du projet)		
xxx	xxx	xxx
Xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de meures	Mesures prises par la projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	xxx
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Xxx
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Xxx
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Xxx
Mesures en faveur de la biodiversité	Xxx
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Xxx
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Xxx
Intégration du projet dans l'environnement	xxx

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** Ça mériterait une vision + globale pour les piétons/vélos... + penser les aménagements en fonction de la possibilité de moments conviviaux (fête du village) ↘ Questionne la place prépondérante des voitures.
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		"Preuve "vaine apaisée" . Parcelle D 342 d : ne peut on pas l'aménager comme espace convivial pour les piétons ? et le végétaliser ? . Ajouter un parking vélo . Attention que si le projet vise les trajets piétons, il faut que les trajets soient suffisamment larges pour PMR + poussettes. . Y a-t-il des marquages au sol de zone 30 ? . ? de placer 1 dépose minute pour l'école pour diminuer le stationnement.
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes...*		

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.2 Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** - pas assez espace pour les vélos - Trop centré sur la voiture / nb place de parking
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		- parking // à la voirie sur la droite - rue en sens unique pour rediriger les voitures vers le rond point à partir de l'école et alléger le trafique sur la N275 - mettre la rue en zone de rencontre - mettre parking pour faire des chicanes et limiter la vitesse - élargir la cyclo striate à 4 m - verdir espace devant CCBW - mettre borne recharge électrique - ~~emplacement~~ - pré occupation pour le carefour entre la jonct° cyclostrade - ravel et la N275 (cf. verso) → cf dessin sur image p. 17
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		- augmentat° du passage de vélo - ~~sentiment de~~ sécurité chez les usagers - Fluidité du trafique

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

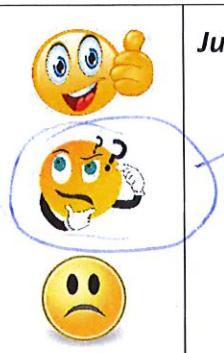
Projet 1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** Proposition de liaison cyclable les centres villageois OK ++ Etudier itinéraires 2 et 1 et aménager
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		localisation Même si itinéraires 1 et 2 de longueur ≠ aménager les deux, à terme ! it. 2 'partagé' ++ avec 'motrisés' it. 1 'plus fluide, agréable' + vert (hors 'motrisés') Rem ▫ 2bis section sud les it. 1 et it 2 via la rue des Quenouilles. ▫ implication budgétaire barre 'suggérée'/ ▫ coussin berlinois + mais ! impact zone pictos
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		diversifier les dispositifs en fonction de l'urbanisation

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.4 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** encore vague
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		- Parties prenantes : ajouter - écoles et mouvements de jeunesse - grands propriétaires - CibPer - Animations : dans les écoles et les mouvements de jeunesse. - guide des bonnes pratiques : vraiment utile ? ↳ + investir dans la sensibilisation style formation, animation, balade informatives ... - Quelle est la prochaine étape ?
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes...*		Mesures de biodiversité : - nombre d'espèces - diversité des populations - surface SBIB Création des groupes nature - amélioration du maillage

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.5 Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** OK pour intégrer les zones coeurs et de liaisons dans le SDC. Questionnement par rapport aux guide de bonnes pratiques. Peut être une très bonne chose, mais il faut s'assurer qu'il soit utilisé.
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? ✓ • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		① Il faudrait donner plus d'informations concernant le SDC et en quoi il consiste pour permettre une meilleure compréhension de la fiche car sans les explications que Florence nous a données, ce n'était pas entièrement clair. Idem pour le guide de bonnes pratiques, préciser à qui il serait destiné. Par rapport au coût du guide : s'assurer que la somme investie "en vaille la peine"
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		- Quelles décisions / combien de projets auront été conduits en prenant en compte le SDC ou le guide de bonnes pratique

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.6 Accroire les énergies renouvelables en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		*Justifiez :* Oui pour aide aux citoyens / dvlopper les énergie renouvelables sur les batiments / territoire. NON Pour l'aspect éolien qui reste flou et non Volontariste. → Titre
Points 1 à 8 de la fiche-projet **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		A propos de la PF (plateforme) → sporadique réflexion large pour proposer aux citoyens une diversité d'options avec possibilité de faire appel à des compétences locales. Veille à l'énergie grise. Privilégier matériaux biosourcés. Panneaux photovoltaïque à choisir en fonction de leur performance et leur qualité écologique et pas uniquement de leur prix. éolien = 5% → La réalisation d'une étude du potentiel éolien a déjà eu lieu (PAEDC) → à relancer. S'y mettre y.c dans le cadre de la nouvelle Pax Eolienne de la Région validé cfr.
Point 9. Evaluation du projet Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		7% de la part énergie renouvelable. % ↘ consommation d'énergie globale. Le tout = -50% à l'horizon 2030 et net zéro en 2050.

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?	  	***Justifiez :*** L'objectif et la mise en œuvre correspondent aux discussions précédentes
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales** : • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		augmentation de la population de la faune nocturne (insectes, chauves-souris, oiseaux, ~~mo~~ …) impact sur le flore

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR
Projet 1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?	  	***Justifiez :*** les différents fonctions ont leur place dans le projet (stationnement, jeux, verdure, repos, ...)
<u>Points 1 à 8 de la fiche-projet</u> **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales** : • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?	Prévoir un "dépose-minute" ou une zone sécurisée pour les arrivées/départ des mouvements de jeunesse.	
<u>Point 9. Evaluation du projet</u> Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes...*	Taux de fréquentation de la zone de jeux, de terrain de pétanque, ... Absence de "destruction" (tags, ...)	

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

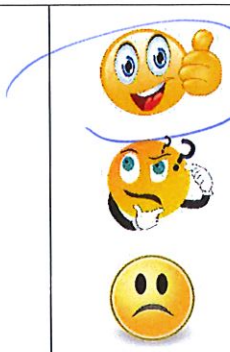
Projet 1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** Un diagnostic et une vue d'ensemble des besoins sportifs de la population.
Points 1 à 8 de la fiche-projet **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** • Description du projet ? • Localisation ? • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		- Consultation de la population, associations sportives & institutions publiques afin de construire une liste des projets potentiels. - Intentification des acteurs potentiels des projets d'envisager. - Suivi permanent du développement sportif au E-ST-E Centralisation ou décentralisation ? - Inventaire des associations et infrastructures privés et publiques présentes sur la commune.
Point 9. Evaluation du projet Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		Validation par le pouvoir communal d'une vision stratégique en matière de sports.

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Grille de lecture d'une fiche projet du PCDR

Projet 1.10 Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire en associations locales

Globalement, est-ce bien l'orientation générale que vous voulez donner au projet ?		***Justifiez :*** Faire partager aux assoc locales un bâtiment stéphanois emblématique.
Points 1 à 8 de la fiche-projet **Avez-vous des remarques, suggestions d'ajouts ou précisions par rapport aux options principales :** ✓ • Description du projet ? ✓ • Localisation ? ✓ • Parties prenantes et partenaires ? • Planification ? • Faisabilité ? • Estimation des couts ?		Remarques : - Le CCBW a-t'il une convention qui permet un partage de locaux ? - quelles implications financières pour CSE ? (participation financière du CCBW ?) - Faudra t'il faire payer les associations locales ? A compléter. → en fonction de la convention avec le CCBW.
Point 9. Evaluation du projet Quels seraient selon vous les **critères de réussite (= indicateurs de résultat)** du projet après sa réalisation ? *Exemples : 80% des usagers satisfaits, xx utilisateurs, taux de fréquentation de xx%, diminution de xx excès de vitesse, taux de verdurisation +xx%, xx écoles participantes…*		D+ ⇒ Discussion entre CSE et CCBW 1. Une cohabitation ok. 2 Un soir minimal pour CSE –

Le point 10 de la FP (Mesures en faveur de la résilience et de la transition) sera complété par l'Auteur.

Bienvenue à COURT-SAINT-ETIENNE

ICEDD

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le lundi 12 décembre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 15 membres (5 quart communal / 10 hors quart communal)***
  12 excusés / 12 absents

- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD Fiches projets des lots 2 et 3
- Annexe 3 – Première version des fiches projets des lots 2 et 3
- Annexe 4 – Résultats des sous-groupes : avis de la CLDR sur les fiches projets du lot 2

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 17 novembre 2022**
2. **Présentation et avis de la CLDR sur les fiches projets des lots 2 (fiches moyen terme) et 3 (fiches long terme)**
3. **Avis sur le choix de la première demande de convention Développement rural**
4. **Prochaines étapes de travail**
5. **Divers**

---

1. Accueil et présentation des nouveaux membres de la CLDR

→ Voir présentation générale FRW en annexe 1

Laetitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR et présente l'ordre du jour.

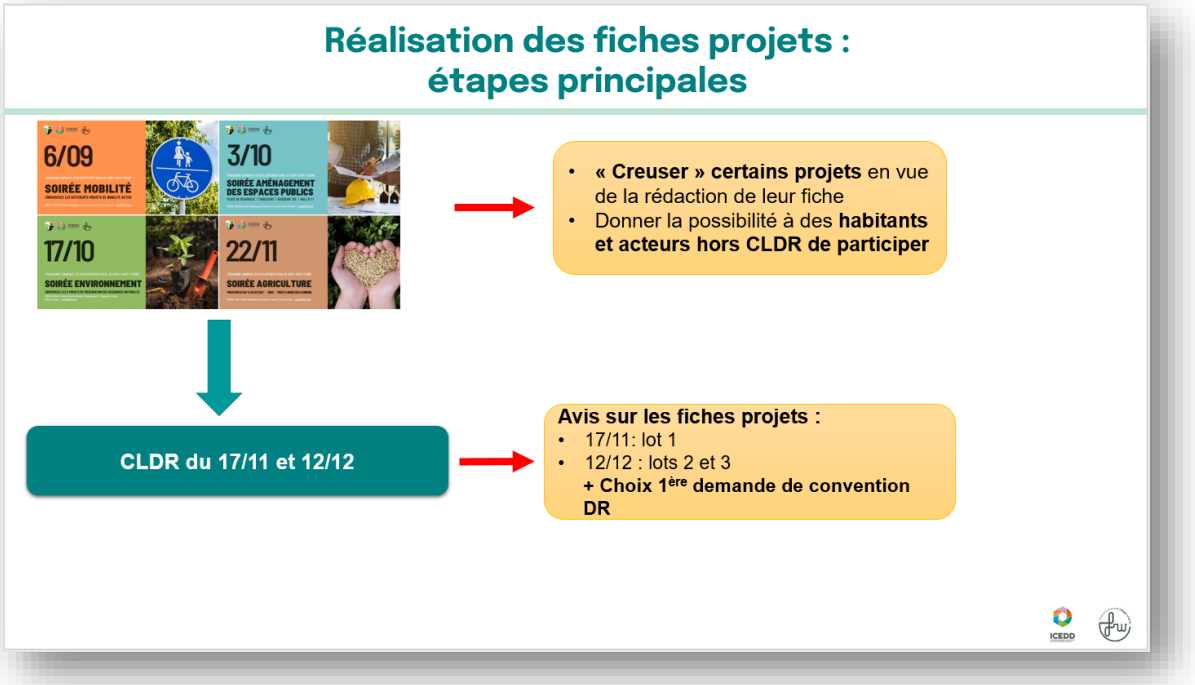
2. Approbation du PV du 17 novembre 2022

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Présentation et avis de la CLDR sur les fiches projets des lots 2 (fiches moyen terme) et 3 (fiches long terme).

Préambule : où en sommes-nous ?

L'élaboration du PCDR est entrée dans sa dernière phase de travail : la rédaction des fiches projets. Les fiches projets du lot 1 ont été présentées le 17 novembre dernier. Cette séance est consacrée aux fiches projets des lots 2 et 3. Les différentes soirées thématiques, ouvertes à la population, ont permis d'affiner la vision des fiches et d'aider l'Auteur dans la rédaction des fiches.



3.1 Présentation par l'Auteur des fiches projets des lots 2 et 3

La première version des fiches projet des lots 2 et 3 a été envoyée en document préparatoire aux membres de la CLDR.

Florence VANDY (ICEDD), Auteur de PCDR, présente les fiches projets des lot 2 et 3. Elle met en évidence la « vision » des projets (description et programme de réalisation) pour le lot 2. Le lot 3 est présenté brièvement.

Projets du lot 2 (11 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (11 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	
3.3	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.5	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.7	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	
3.8	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.9	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	
3.10	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.11	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

→ Voir présentation complète en annexe 2.

3.2 Questions/Remarques de clarification de la CLDR

- Qu'est-ce qu'un « village 30 » ?
    - ICEDD : il s'agit du principe d'étendre le concept de zone 30 à un ensemble cohérent dans un village (cœur de village,...) plutôt que d'avoir des zones 30 « éparpillées ».
- Projet 2.1 « aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale », comment est-on arrivé à la proposition d'aménagement d'un système à voie centrale ? Pourquoi ne prendre en considération que les cyclistes et pas les piétons également ?
    - ICEDD : il s'agit d'une proposition faite par l'ICEDD sur base des réflexions antérieures lors de la soirée mobilité douce et des possibilités/contraintes techniques. En outre, la largeur disponible actuellement ne permet pas l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre. Par ailleurs, la longueur du tronçon (plus d'1,5 kilomètres) fait que, pour des déplacements utilitaires, les déplacements cyclistes seront plus pertinents/ fréquents.

Le débat de fond concernant cette fiche sera poursuivi pendant le temps de travail.

3.3 Avis de la CLDR sur les fiches projets du lot 2

Remarque : les membres ont reçu les fiches projets en documents préparatoire le 8/12/22.

3.3.1 Temps de travail

Il est proposé de centrer le temps de travail sur les fiches du lot 2. En effet, celles-ci doivent être plus abouties. Les fiches du lot 3 ne doivent comporter qu'un bref descriptif de l'intention de départ ainsi qu'une liaison avec la stratégie de développement.

Pour le lot 3, il est donc proposé d'envoyer les éventuelles remarques par mail (fva@icedd.be) ou via l'espace interne (https://participation.frw.be/fr-BE/projects/cldr-cse-projets-du-pcdr) pour le 31/12/2022 au plus tard.

Pour le lot 2, il est proposé un travail en « mode ouvert » :

- 3 tables (1 animateur FRW/ICEDD par table) :
    - **1 table mobilité**
    - **1 table espace publics / lieux de vie**
    - **1 table environnement + agri + tourisme**
- Chaque membre va librement dans les tables qu'il désire pour donner un avis :
    - Général sur la fiche : soit rien (si la ligne générale est bonne) soit pose d'une pastille rouge (pour les projets qui pose question, « faut qu'on discute ! »)
    - Ajouter des précisions, des corrections ou proposer de nouvelles orientations aux fiches via des post-it

Donc :

- Pas d'analyse systématique de chaque fiche
- Par défaut, travail en individuel. Toutefois, des discussions peuvent s'organiser spontanément en table.
- Les animateurs sont là pour susciter les discussions ou aider les participants à formuler leurs post-it.

3.3.2 Tour des rapporteurs et débat

→ Voir fiches projets en annexe 3 et intégralité des avis en annexe 4

Sont reprises ci-dessous les remarques principales relatives à chaque fiche projet.

- **Fiche-projet 2.1 « aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale » : pastille rouge : orientation à revoir.**
  - L'idéal serait évidemment d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle en site propre, malheureusement la largeur actuelle de la voirie est insuffisante (foncier nécessaire).
  - La solution proposée par l'Auteur de chaussée à voie centrale ne fait pas l'unanimité, essentiellement à cause des problèmes de visibilité à certains endroits (dangerosité), de forte pente et de vitesse.
  - Le flux de camions est important sur cette route.
  - La vitesse est trop élevée. Proposition : mettre la partie pentue de la rue de la quenique en rue cyclable / zone 30 + mettre les deux rues en zone 50km/h + mettre empierrement latéral pour les piétons.
  - La question du passage des vélos/piétons via le chemin forestier qui amène à l'école Steiner est également soulevée. Proposition : aménager le chemin forestier pour contourner la partie pentue de la rue de la quenique (piétons et cyclistes).

- **Fiche-projet 2.2 « aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes » : OK**
  - Point d'attention : distance et essences des plantations dans le cadre de l'appel à projet « maillage vert et bleu ». Planter des haies indigènes en bord de chemin est contre-productif et dangereux pour le passage cyclo-piéton. Attention à la largeur du sentier 103.
  - Proposition : planter à 1,60m de distance du sentier est insuffisant : élargir à 3m (voir faisabilité…).
  - Proposition : prolonger l'accès cyclable au sentier 103 depuis le sentier des étangs

- **Fiche-projet 2.3 « favoriser le déplacement actif autour des écoles » : OK**
  - Conditions de réussite : création d'une dynamique avec des bénévoles. De plus, la réussite dépend de la volonté de la Commune à réaliser des aménagements nécessaires pour promouvoir la mobilité douce et ralentir le trafic routier (cf. lien projet 2.4). L'éducation et sensibilisation des enfants est également cruciale et doit être prioritaire. Si volonté des enfants d'utiliser des mobilités douces, les parents et enseignants se sentiront plus impliqués.
  - Précision requise : indiquer ce que sont « tous les établissements scolaires de la commune » (communales et/ou libres ou autres ?)

- **Fiche-projet 2.4 « généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes » : OK**
  - Point d'attention : important de faire pression sur la Région pour les routes régionales qui passent dans le centre de CSE.
  - Un projet important, qui, s'il est bien réalisé, pourrait avoir un impact très positif sur d'autres projets du PCDR.
  - Proposition : il faut choisir entre deux options. Soit on détermine les voiries sur lesquelles 30km/h ne s'appliquent pas (= concept ville 30). Soit on définit des zones 30 et dans ce cas, il ne s'agit pas d'une ville 30.

- **Fiche-projet 2.5 « aménager la Roselière en site naturel et de détente » : OK**
  - Questionnement sur la position des propriétaires des parcelles 584A et 663R ? Commune → Négociation sur le rachat des parcelles par la commune un peu difficile. Cela prend du temps, dû au prix élevé demandé (plus que l'estimation communale).

- Questionnement sur le positionnement de Natagora concernant la juxtaposition d'une zone protégée avec une zone de détente ? Commune → ils sont positifs et partants sur cette solution de ne pas toucher à la zone protégée (non accessible) mais de renforcer l'aspect convivial et éducatif autour.
- Proposition de phaser le projet en deux temps pour ne pas être bloqué :
  - 1er temps / lot : aménagement de la zone protégée et zone de détente
  - 2e temps / lot : aménagement de la zone de détente et sentier cyclo-piéton (dès acquisition des 2 parcelles)

- **Fiche-projet 2.6 « prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux » : OK**
  - Précision requise : définir un peu mieux le but concret de cette fiche + définir ce qu'on entend par « circuit-court » (définition exacte demandée).
  - Condition de réussite : la concertation avec les producteurs locaux que l'on souhaite soutenir sera essentielle.
  - Proposition : promouvoir les produits locaux dans les écoles et festivités locales organisées par la Commune + visite de fermes / producteurs locaux.
  - Proposition : augmenter la fréquence d'info du bulletin communal pour mieux communiquer sur les producteurs locaux (ex : tous les deux mois plutôt que tous les trois mois)

- **Fiche-projet 2.7 « prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables » : OK**
  - Conditions de réussite : aller à la rencontre des agriculteurs avec les actions les concernant afin qu'elles puissent être confrontées à leurs besoins, souhaits, attentes et enrichies de leurs idées. Indispensable que les principaux concernés soient impliqués dans la réflexion. → FRW : se fera d'office au moment de l'activation de la fiche projet.
  - Avis : ne pas se limiter à l'avis / partenariat avec Greenotec
  - Proposition : ajouter dans les partenaires « Terres vivantes » (asbl située à Corbais qui accompagne les agriculteurs vers l'agroécologie)
  - Proposition : ajouter dans les partenaires « Terre en vue ». Il serait possible aussi de recenser sur la commune les terres à usage agricole et leurs propriétaires, essayer d'être informé des mises en vente et être prêt à lancer une campagne de crowdfunding pour l'espace test-maraicher.

- **Fiche-projet 2.8 « améliorer la convivialité et verdurisation de la place Baudouin 1er » : OK**
  - Point d'attention : question de la multifonctionnalité de la place sans que cela s'oppose à la verdurisation : marchés et événements peuvent s'intégrer à une verdurisation.
  - Point d'attention concernant les photos d'aménagements possibles (ex : jeux en bosse qui risquent de bloquer d'autres utilisateurs : attention à ne pas se projeter forcément vers cela - même si ce ne sont que des exemples).
  - Proposition concernant les activités : redistribution de certaines activités au hall n°11 (ex : marché, braderie, certains événements…)
  - Proposition concernant les aménagements : envisager une possibilité d'un espace de petite restauration ou bar sur la place.

- **Fiche-projet 2.9 « aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêts » : OK**
  - La question de la redistribution des parkings est centrale + questionnement sur la localisation de la balle-pelote : est-on sûr et certain qu'il n'y aurait pas un autre lieu possible ? Il n'y aurait plus de joueurs de CSE dans l'équipe de la balle-pelote → superbe place à 3 rues à Baisy-Thy (à évaluer)

- Proposition : création d'un parking de délestage. Collaboration avec la paroisse pour utilisation de leur parking à la salle Notre-Dame du lundi au vendredi pour libérer le trafic des écoles et pousse les enfants à y aller à pieds ?
- Zone 30 : questionnement de village 30 avec un espace cohérent. Propositions : Zone 30 tout autour des écoles, rue de Villers, rue Notre Dame, rue du cerisier. Etendre la zone 30 rue du cerisier jusqu'à l'entrée de la ruelle botte + créer un passage piéton à cet endroit.
- Proposition aménagement de la place : bacs de verdure déplaçables ?

- **Fiche-projet 2.10 « créer un aménagement convivial au Hall n°11 » : OK**
  - Point d'attention concernant l'aspect patrimonial : bâtiment classé, voire la pertinence du vitrage dans le projet avec la Région.
  - Question à poser au Patrimoine à la Région : les finitions actuelles (peinture jaune et murs) sont-elles définitives ?
  - Condition de réussite : le lieu devra être accessible financièrement aux stéphanois et aux associations locales.
  - Proposition : accueillir des activités qui ont lieu ailleurs (faire le lien avec le marché qui a lieu place Baudouin 1er etc.)
  - Proposition : ajout d'un parking vélo au projet.

- **Fiche-projet 2.11 « promouvoir les itinéraires de promenade via les sentiers » : OK**
  - Question : que dire / faire des GR 121 et 126 qui passent à CSE ?
  - Proposition : ajouter dans la fiche la possibilité d'éventuellement créer de nouveaux sentiers (pas uniquement de nouveaux itinéraires de promenade). Cela pourrait par exemple faciliter un accès à pieds aux écoles, clubs de sport, mouvements de jeunesse…
  - Proposition : placer un panneau didactique dans chaque village où passe une balade du Patrimoine Stéphanois avec explication du patrimoine à voir. Ajouter également des plaques explicatives le long des sentiers avec information sur faune, flore, arbres remarquables…
  - Proposition : imaginer un challenge sportif sur les sentiers stéphanois comme par exemple parcourir le plus de kilomètres en un mois sur les sentiers en marchant ou en courant (suivi sur Strava par exemple). Puis organiser un événement de clôture avec une remise de prix.
  - Proposition : Prévoir des panneaux annonçant la difficulté pour les joggeurs (dénivelés etc.) éventuellement un marquage kilométrique avec un indicateur de temps théorique selon le niveau.
  - Proposition : pouvoir visualiser très facilement sur une carte en ligne tous les sentiers qu'on peut emprunter. Il n'est pas toujours évident de distinguer un sentier public d'un sentier privé.

3.3.3 Conclusion

La CLDR valide globalement les fiches projets du lot 2, leur « vision générale » étant jugée cohérente. Des propositions et demande de précisions ont été suggérées pour chacune des fiches à l'Auteur.

Une exception est faite néanmoins pour la fiche 2.1 « aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale ». Celle-ci devrait être reformulée et modifiée selon les remarques faites en séance.

4. Avis sur le choix de la première demande de convention Développement rural

4.1 Rappel du contexte

Pour rappel, le projet de PCDR devra comporter le choix de principe du projet qui fera l'objet d'une première demande de convention (financement) par le développement rural wallon.

Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :



Un projet…

- **Du lot 1**
- **Eligible en Développement rural**
- **« Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante)**
- **Mobilisant la CLDR**
- **Porté par la Commune**

Lors de la séance du 9 juin, un premier sondage avait eu lieu au niveau des membres. Ceux-ci avaient marqués la volonté d'introduire un premier dossier de demande de convention développement rural sur un tronçon de mobilité active cyclable (à préciser)

Au vu de l'évolution du lot 1, voici les projets potentiellement éligibles :

4. Projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements DR ?

☺	1.1	**Aménager la place de Sart en faveur des piétons**
☺	1.2	**Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL**
☺	1.3	**Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril**
✖	1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
✖	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
?	1.6	**Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration**
✖	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
☺	1.8	**Aménager une place de village à Beaurieux**
✖	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport
✖	1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Premier sondage CLDR juin 2022
Nette tendance pour une 1ère demande de convention DR **« mobilité active » (réseau cyclable)**

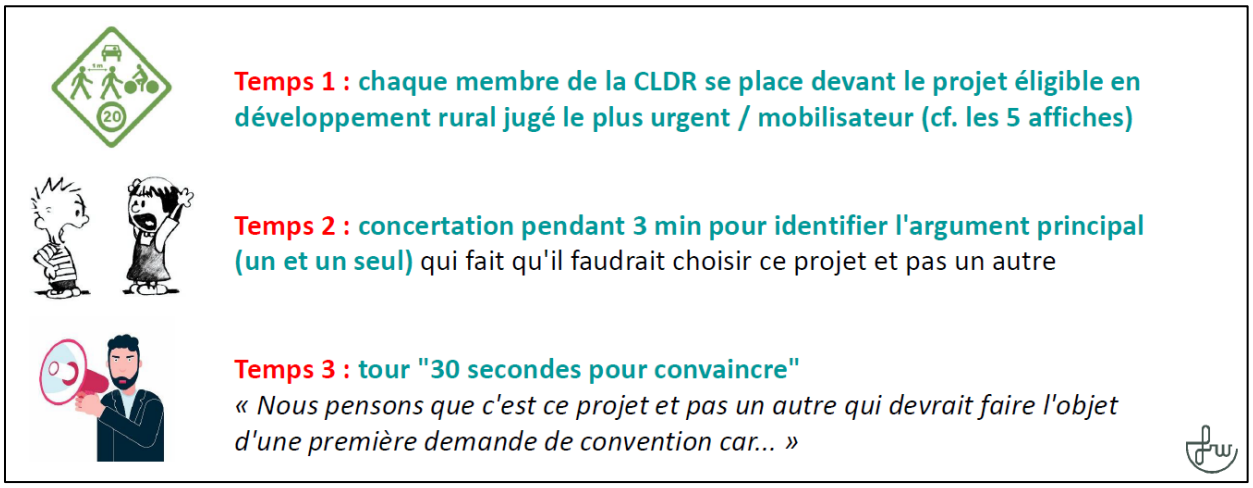
Remarques :

- La Commune avait répondu à l'appel à projet « Cœur de village » de la Région wallonne pour le financement du projet 1.8 « aménagement de la place de Beaurieux ». La liste des projets retenus a été diffusée le 5/12 et malheureusement le projet n'y figure pas. Il est donc remis en avant comme projet potentiel de 1iere demande de convention
- Une demande d'avis a été envoyée au SPW-Développement rural concernant l'éligibilité du projet 1.6 par le développement rural (et plus précisément l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics) mais n'a à ce jour reçu aucune réponse. L'éligibilité de ce projet est donc incertaine.

4.2 Réflexion : consignes

L'objectif ce soir est de refaire un sondage sur les volontés de la CLDR en matière de 1ière demande de convention au vu de l'évolution du lot 1 et des réflexions. Le choix final sera opéré à la prochaine séance lors de la présentation de l'avant-projet de PCDR.

Concrètement, le sondage se passera en trois temps :



4.3 Résultats

4.3.1 Répartition des participants selon les projets

- FP 1.1 « place de Sart » : 3 membres
- FP 1.2 « rue Belotte » : 2 membres
- FP 1.3 « liaison SMG / Suzeril » : aucun membre
- **FP 1.6 « énergies renouvelables » : 8 membres**
- FP 1.8 « place de Beaurieux » : 1 membre
- Neutre : 2 membres

➲ **En termes de mobilisation, malgré le caractère incertain de son éligibilité, le projet FP 1.6 « accroitre les énergies renouvelables sur le territoire » se démarque clairement.**

4.3.2 Argumentaire « 30 secondes pour convaincre »

« Pour la première demande de convention DR, il est important de choisir ce projet plutôt qu'un autre car... »

- **FP 1.1 « aménager la place de Sart en faveur des piétons »** : *« je crois que c'est un projet qui s'intègre dans le cadre d'une mobilité beaucoup plus durable, qui va pacifier la place parce qu'actuellement c'est le chaos absolu sur cette place parce qu'elle est utilisée à plein de choses et notamment il y a une école et je crois que ce serait vraiment aussi un projet super pour pouvoir inciter tous les parents à amener leurs enfants de manière plus calme à l'école et à moins utiliser la voiture. Je pense aussi que ce sera un projet qui sera soutenu par toute la population du village. »*

- **FP 1.2 « aménager la rue Belotte en un lien d'intermodalité + continuité RAVeL »** : *« c'est un axe important dans une liaison d'ensemble. Ça ne concerne pas que Court-Saint-Etienne, ça part de Seneffe avec le RAVeL, ça va jusqu'à Ottignies et ça pourrait aller après plus loin jusque Wavre, donc il n'y a pas que la commune qui est impliquée dans l'affaire. La Région est impliquée. Donc si on lui demande des sous, elle va peut-être en débloquer plus facilement si on travaille sur plusieurs communes. Pour nous c'est intéressant que ce soit fait et bien fait, surtout avec des subsides, mais ça permet aussi aux habitants de se déplacer et d'aller plus loin grâce à ça. »*

- **FP 1.6 « accroître les énergies renouvelables sur le territoire » :** *« l'argument qui est vraiment revenu et qu'on avait tous en commun, c'est que c'est un projet qui concerne l'ensemble des citoyens de Court-Saint-Etienne, donc ça c'est vraiment l'argument clé. On pense aussi que c'est relativement urgent vu le contexte qu'on connait tous et aussi parce que c'est un projet qui va mettre du temps à se lancer, il va falloir commencer par l'analyse etc., donc c'est pas mal qu'il commence directement. Lancer l'énergie renouvelable sur les bâtiments publics ça va servir d'exemple pour l'ensemble de la population et puis ça permettra aussi de faire des économies d'argent qui au final serviront à d'autres projets. »*

- **FP 1.8 « aménager une place de village à Beaurieux »** : *« après une longue et ardue discussion avec les autres, nous en sommes arrivés à la conclusion que ce dossier a un très bon atout, c'est qu'il est prêt à démarrer demain et qu'il y a des besoins immédiats parce que les mouvements de jeunesse doivent s'aménager là mais ils attendent avec impatience que la place soit libre. La population locale ne demande qu'une chose c'est que ce soit aussi aménagée. Donc franchement, il n'y a pas de frein, il y a une grande demande, tout est prêt, allons-y ! ».*

Questions / remarques de la CLDR :

- J-C JAUMOTTE : point d'attention concernant la fiche-projet 1.2 « rue belotte » : Choisir ce projet en 1ere demande de convention serait risqué à l'heure actuelle, car pas « prêt à démarrer ». En effet, des négociations sont actuellement en cours avec le SPW concernant les options d'aménagements. Certaines d'entre elles font débat et on ne sait quand elles seront tranchées.

- Concernant la procédure de consultation, reviendra-t-on sur les fiches ?
  - ↳ FRW : Oui, c'est la procédure obligatoire dans le cadre du Développement rural. La CLDR sera consultée (ainsi que les riverains, habitants, partenaires le cas échéant…) et un avis officiel lui sera demandé tout au moins pour chaque avant-projet du PCDR faisant l'objet d'une convention Développement rural.

- En dehors de la première demande de convention, peut-on introduire d'autres demandes de subsides ? Y a-t-il un quota de subsides au niveau régional ?
  - ↳ FRW : annuellement, la CLDR et la Commune décideront de la programmation de travail pour les trois ans à venir. Cela permet d'avoir une vision et marche à suivre sur les priorités et projets à enclencher à court terme. Le SPW-DDR ne met pas de quota mais se prononce deux fois par an sur les projets soumis. La commune peut rentrer plusieurs projets par an à la DDR si elle le souhaite. Néanmoins, il y a des limites à considérer : limites régionales au niveau du budget wallon du développement rural (enveloppe régionale que la Ministre Tellier doit répartir entre les différentes communes qui rentrent des conventions) + limites communales (financières et humaines) à prendre en compte également.

- Quelle sera la procédure proposée pour choisir/valider la première demande de convention : une hiérarchie sera-t-elle proposée pour aider au choix de la CLDR ?
  - ↳ FRW : la Commune va dans un premier temps digérer et lever certaines incertitudes concernant l'éligibilité du projet « énergies renouvelables ». C'est un préalable indispensable à toute prise de décision. Le retour du SPW est donc attendu pour que vous ayez toutes les cartes en main lors de l'approbation de l'avant-projet de PCDR et l'approbation de cette première demande de convention. La FRW réfléchira également avec la Commune et l'Auteur à la méthodologie la plus adaptée à vous proposer pour réaliser ce choix.

5. Divers et planning

Les travaux d'élaboration du PCDR touchent à leur fin.

Les prochaines semaines seront consacrées à la révision des fiches projets sur base des deux dernières séances ainsi qu'à la finalisation de l'avant-projet.

La prochaine séance de la CLDR sera en principe consacrée à la présentation et approbation de l'avant-projet global de PCDR. Elle devrait se tenir dans le courant du mois de février.

Il ne cependant pas exclu qu'une dernière séance de travail soit organisée avant présentation de l'avant-projet dans le cas où des derniers arbitrages devaient être discutés avec la CLDR.

Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../..

Pour le Secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-Saint-Etienne

Séance de la CLDR (présentiel)

Avis fiches projets lots 2 et 3 – 12/12/2022

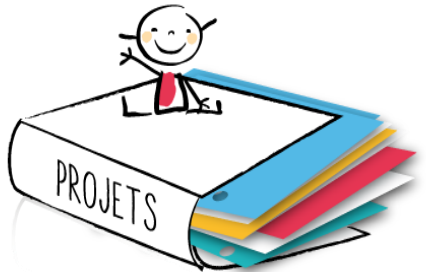


Nicolas Bosmans et Laëtitia Lamarcq
Agents de développement FRW



de la soirée

- Approbation du PV du 17 novembre 2022
- Présentation par l'ICEDD des fiches projets des lots 2 (fiches moyen terme) et 3 (fiches long terme)
- Avis de la CLDR sur les fiches-projets (temps de travail en sous-groupes)
- Avis sur le choix de la 1ère demande de convention Développement rural
- Prochaines étapes de travail
- Divers



1. Approbation du PV de la réunion du 17/11/2022



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?





2. Présentation des fiches projets des lots 2 et 3



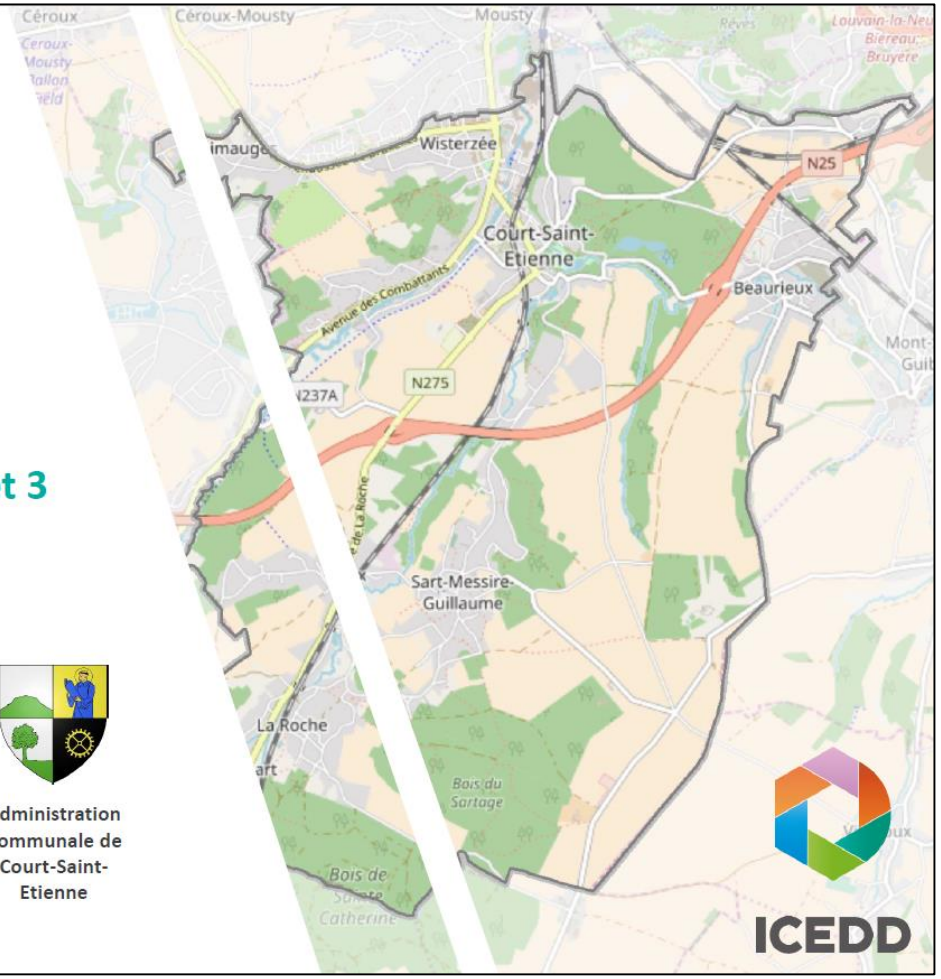
CLDR
12/12/2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Présentation des fiches-projets : lots 2 et 3

Florence Vandy

Administration Communale de Court-Saint-Etienne



3. Temps de travail : avis sur les fiches-projets



FICHES DU LOT 2 (MOYEN TERME) :

- **30’ : avis → circulation libre des membres (discussion en 3 sous-groupes + avis individuel sur post-it) :**
  - « Je veux parler de cette fiche / à améliorer » : pastille rouge
  - Vous avez des remarques/ajouts/précisions par rapport aux options principales du projet → POST-IT
- **20’ : mise en commun : synthèse des animateurs**

Animateurs du lot 2 :

Nicolas (FRW)
Projets Espaces publics - Lieux de vie

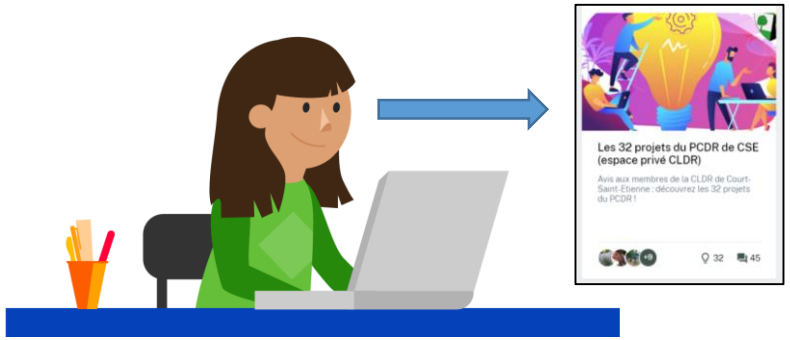
Florence (ICEDD)
Projets Mobilité



Laëtitia (FRW)
Projets Agriculture - Environnement - Tourisme

FICHES DU LOT 3 (LONG TERME) :

Donnez votre avis sur la plateforme de participation (espace privé CLDR) ou par mail à fva@icedd.be d’ici le 31/12/2022



4. Quelle 1ère demande de convention Développement Rural ?



Un projet…

- **Du lot 1**
- **Eligible en Développement rural**
- **« Prêt à démarrer » (pas de contrainte bloquante)**
- **Mobilisant la CLDR**
- **Porté par la Commune**

4. Quelle 1ère demande de convention Développement Rural ?

Projets éligibles dans le cadre des financements « développement rural » ?

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

4. Projets potentiellement éligibles dans le cadre des financements DR ?

☺	1.1	**Aménager la place de Sart en faveur des piétons**
☺	1.2	**Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL**
☺	1.3	**Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril**
✖	1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
✖	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
?	1.6	**Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration**
✖	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
☺	1.8	**Aménager une place de village à Beaurieux**
✖	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport
✖	1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

Premier sondage CLDR juin 2022
Nette tendance pour une 1ère demande de convention DR **« mobilité active » (réseau cyclable)**

4. Avis sur le choix de la 1ère demande de convention



NOUVEAU SONDAGE DE LA CLDR : 5 PROJETS DU LOT 1 POTENTIELLEMENT ELIGIBLES EN DR

Méthode - Comment déterminer le premier projet à activer ?



Temps 1 : chaque membre de la CLDR se place devant le projet éligible en développement rural jugé le plus urgent / mobilisateur (cf. les 5 affiches)



Temps 2 : concertation pendant 3 min pour identifier l'argument principal (un et un seul) qui fait qu'il faudrait choisir ce projet et pas un autre



Temps 3 : tour "30 secondes pour convaincre"

« Nous pensons que c'est ce projet et pas un autre qui devrait faire l'objet d'une première demande de convention car... »

5. Agenda et Divers

Prochaines étapes principales de travail :

- Janvier 2023 : écriture de l'avant-projet de PCDR (ICEDD et FRW) sur base des remarques de la CLDR

XX Janvier : réunion du lot 0 - état des lieux de l'alimentation durable (bienvenue aux volontaires)

- Fin janvier-février : réunion de coordination Commune / SPW / FRW / ICEDD

+/- fin février : réunion de CLDR - approbation de l'avant-projet de PCDR + 1ère demande de convention

- Mars : validation avant-projet par le Collège communal
- Cycle d'approbation (mars à juillet) du PCDR :
  Avis de recevabilité SPW → approbation Conseil Communal
  → défense du PCDR au Pôle Aménagement du Territoire (PAT)
  → approbation au Gouvernement wallon

Des divers, des questions ?



merci

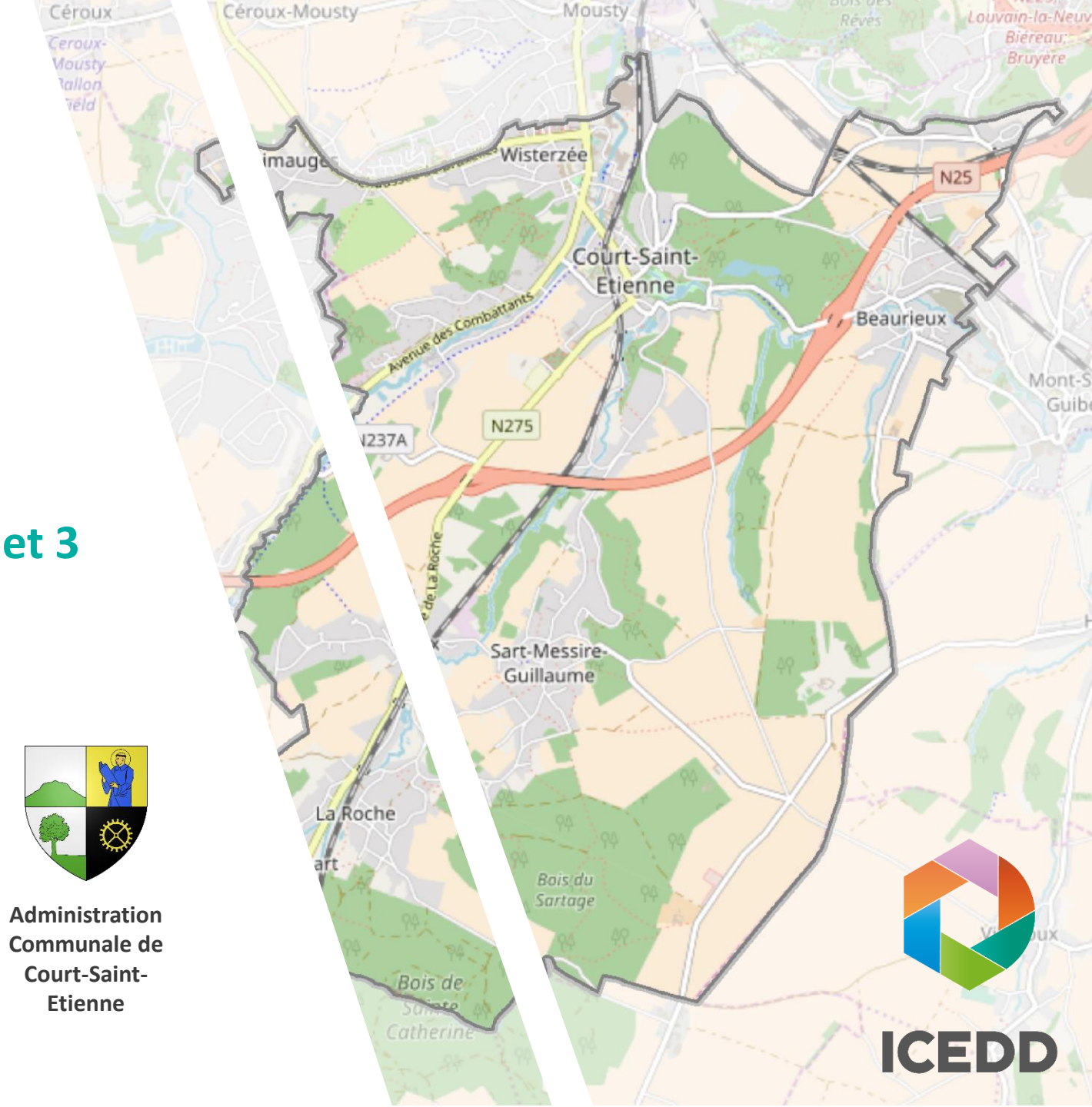
pour votre participation !

CLDR
12/12/2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Présentation des fiches-projets : lots 2 et 3

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

CLDR – 12/12/2022

Projets du lot 2

ICEDD

Projets du lot 2 (11 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Promouvoir les itinéraires de promenades	

2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale

Description du projet

L'axe de la rue de la Quenique et de la rue du Ruchaux est une voirie intervillage qui relie Court-Saint-Etienne à Le Ruchaux. D'une longueur d'environ 1,5 km entre les deux zones d'agglomération, cet axe traverse une zone boisée sur plus de la moitié du tracé.

Le projet consiste à faire de cet axe une chaussée à voie centrale dans le but de sécuriser les déplacements cyclistes. En raison de la largeur disponible, l'aménagement d'une infrastructure en site propre n'est actuellement pas envisageable, ce qui dirige le choix vers ce type aménagement qui est entrée dans le Code de la route le 1er octobre 2022.



Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »

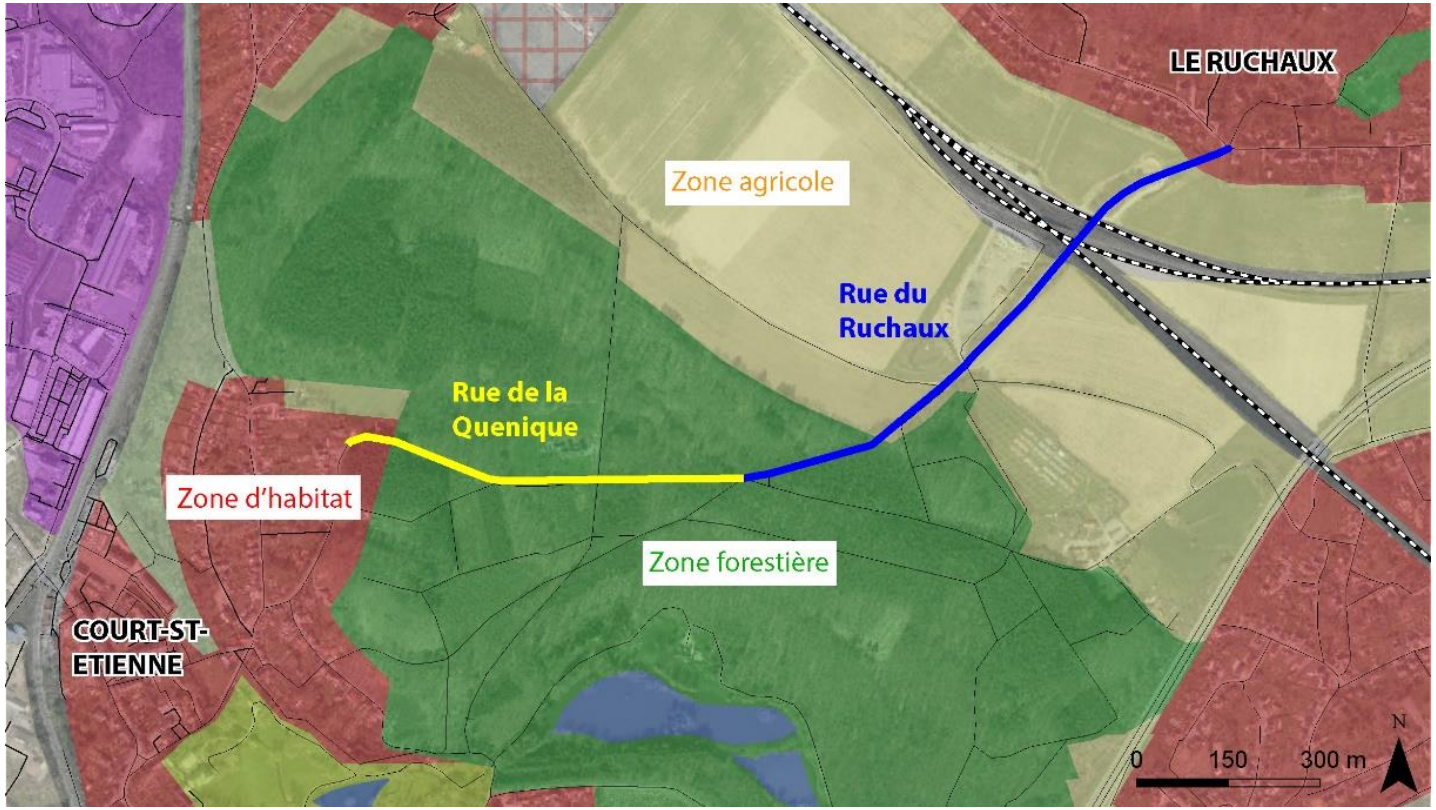
Partenaires

- SPW – MI
- GRACQ

2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale

Programmation des travaux

- La première étape du projet consiste, sur base des recommandations qui seront formulées par le SPW en matière de largeur, vitesse et flux de circulation, de vérifier la faisabilité de la mise en œuvre de cet aménagement. Des relevés de vitesses et de flux de circulation devront être réalisés afin de disposer des données utiles à l'analyse.
- Si les conditions sont réunies pour aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale, la seconde étape consiste à déterminer le tronçon concerné ainsi que les aménagements nécessaires (marquage et signalétique). La mise en œuvre des infrastructures devra s'accompagner d'une large campagne de communication relative à son fonctionnement pratique.

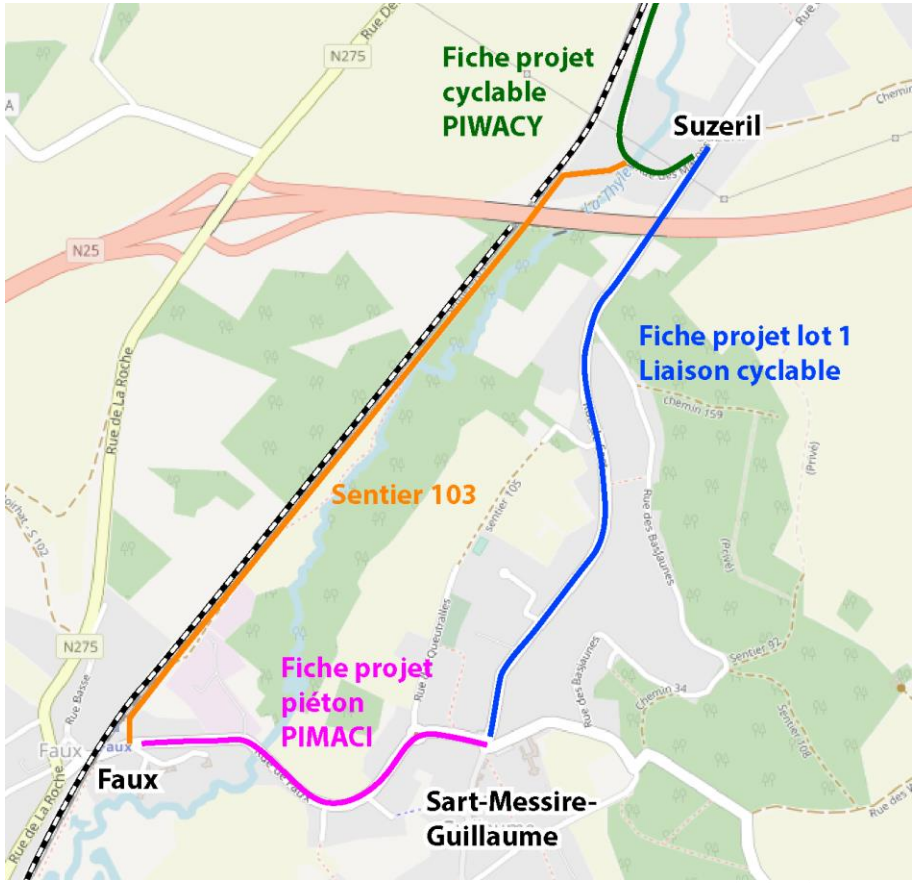


2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes

Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du piéton et du cycliste dans les déplacements utilitaires, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Le village de Faux est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY).

Le projet consiste à aménager la sentier n°103, longeant la vallée de la Thyle et le chemin de fer entre Faux et Suzeril. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) entre la gare de Faux et Sart-Messire-Guillaume.



Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne
- Riverains (projet participatif)

Partenaires

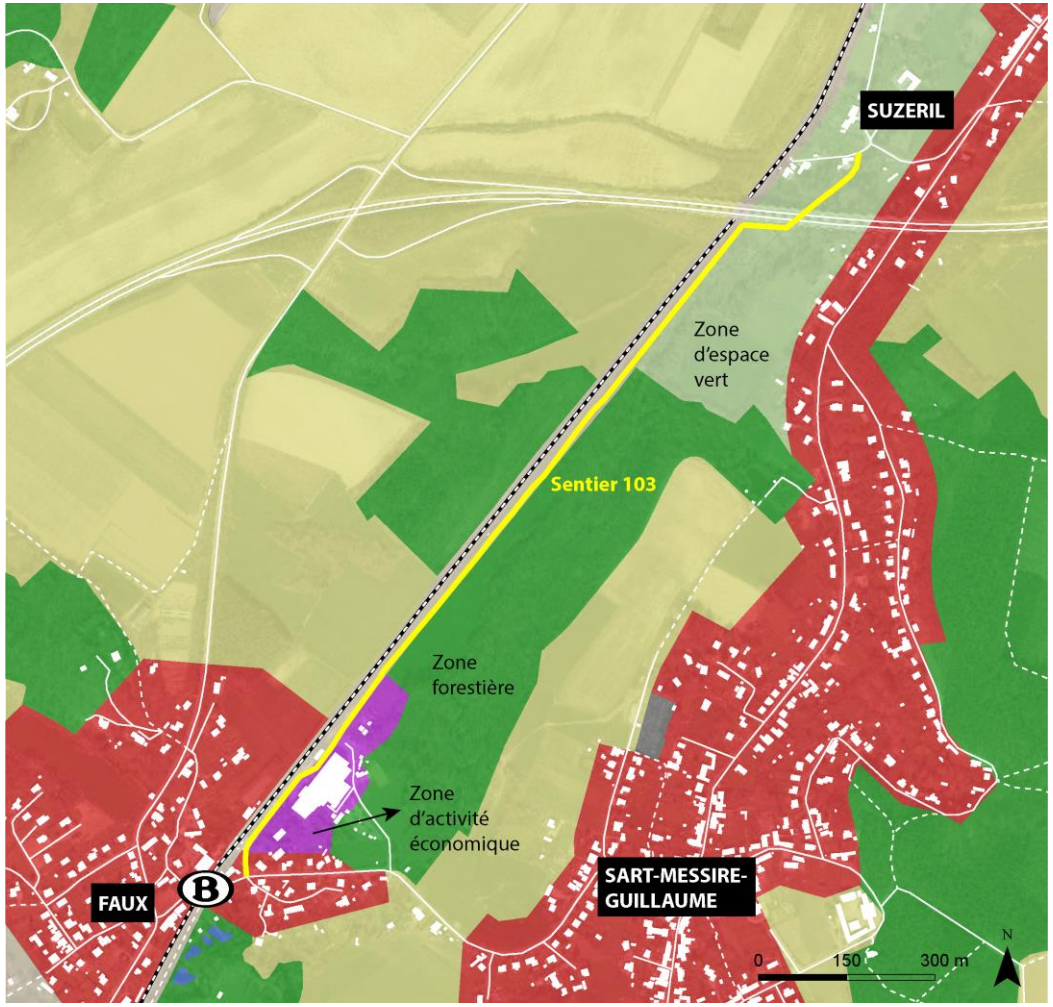
- Infrabel
- SPW – MI
- GRACQ

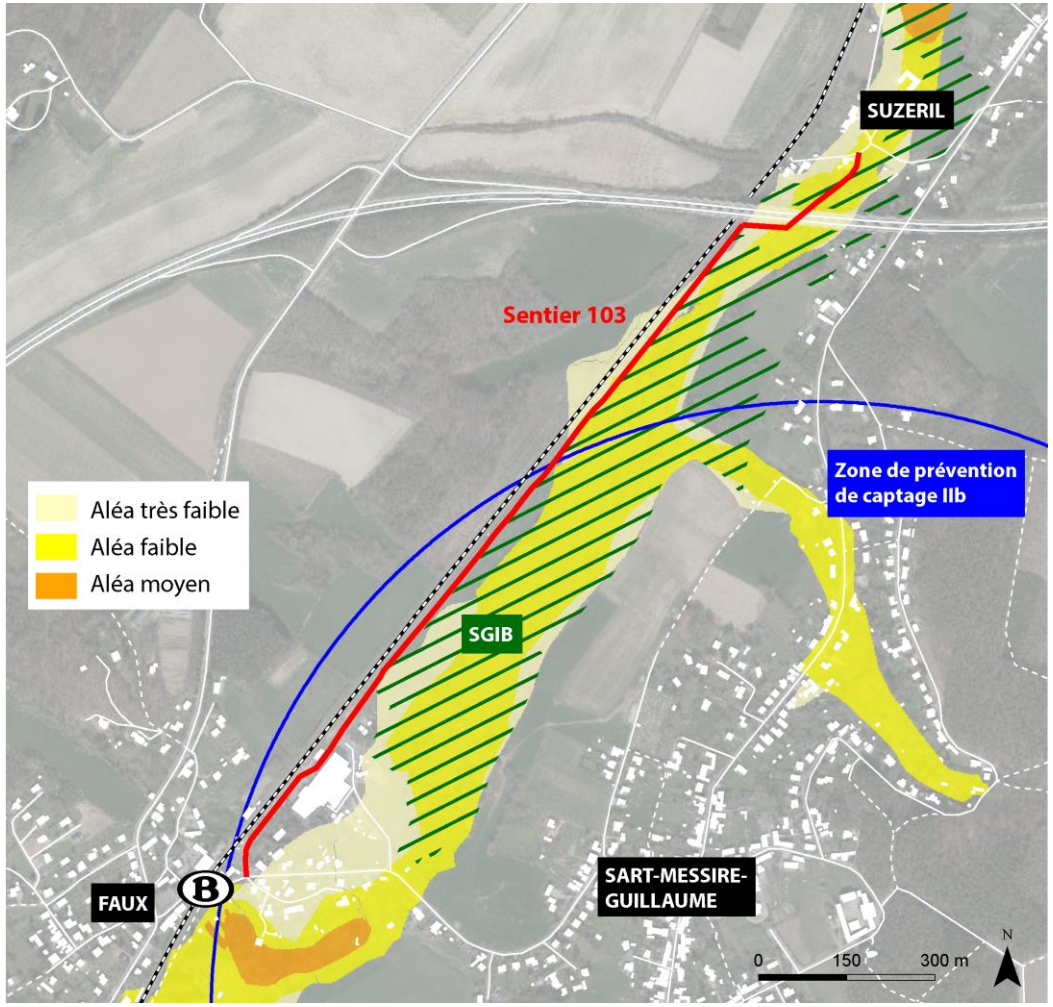
2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes

Localisation et statut

Les principales contraintes à la mise en œuvre du projet sont :

- Tracé sur parcelles privées limitant la largeur disponible
- Passage dans une SGIB
- Risque d'inondation





2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Description du projet

Deux grands catégories de mesures sont proposées pour développer les modes actifs autour des écoles :

<u>Aménagement de l'espace public :</u>

- Sécuriser les abords d'écoles : trottoirs, traversées, visibilité, barrières, contrôle de vitesse… ;
- Gérer le stationnement pour éviter l'encombrement aux abords immédiats et l'empiètement sur les trottoirs ;
- Créer des itinéraires piétons et cyclables confortables et sécurisés ;
- Offrir des zones de stationnement pour les vélos ;

<u>Mise en place de dispositifs / d'actions :</u>

- Mettre en place des rues scolaires (nécessite des bénévoles) ;
- Création de pédibus ou vélobus (nécessite des bénévoles) ;
- Organiser le brevets des cyclistes pour les 5-6ième primaire ;
- Etablir des plans de déplacements scolaires ;
- Promouvoir la mobilité actives auprès des enfants et parents.

2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

Programmation des travaux

Les principales étapes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Dresser un état des lieux des infrastructures et mesures existantes au sein des établissements scolaires stéphanois ;
- Identifier les écoles souhaitant s'investir dans une démarche d'amélioration de la mobilité au sein de l'établissement ;
- Avec les écoles volontaires :
  - Identifier et former un ou plusieurs référent(s) mobilité
  - Etablissement d'un plan scolaire de déplacements : état des lieux, enquête, plan d'actions
  - Mettre en œuvre le plan d'actions

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »
- Ecoles de la commune – Direction et/ou référent mobilité

Partenaires

- SPW – Cellule EMSR (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)
- Pro-Vélo asbl

2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Description du projet

Le projet consiste à généraliser le concept de village 30 à l'ensemble du territoire dans le but d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé (sécurité et bruit) et de permettre une croissance de la pratique des modes actifs et plus spécifiquement des vélos.

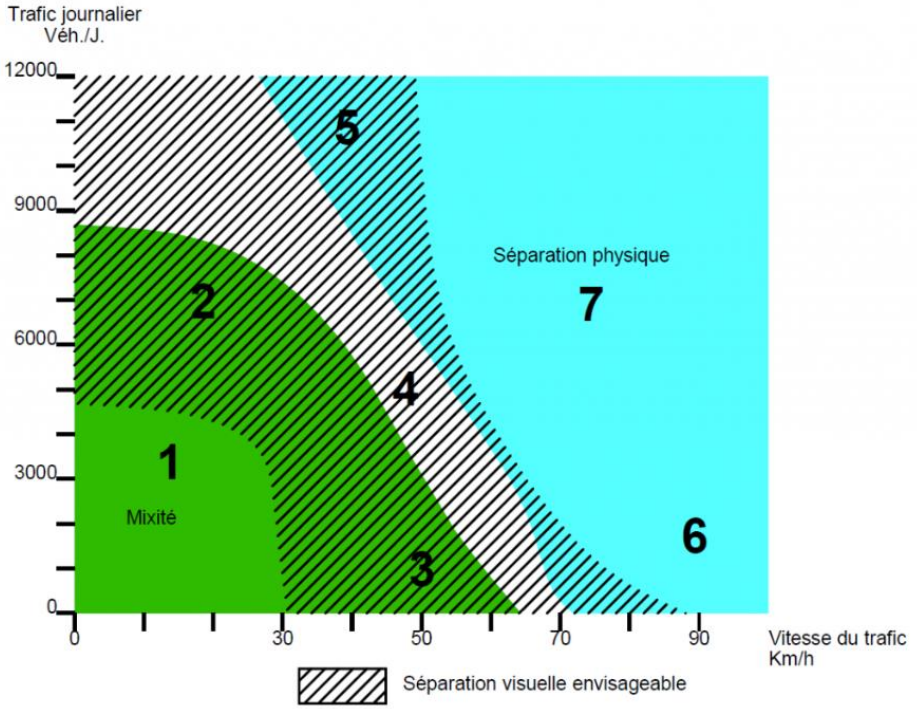
Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne, services « mobilité » et « travaux »
- SPW – Direction des routes

Partenaires

- SPW – Planification de la mobilité
- Riverains





2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Programmation des travaux

Faire un état des lieux de la situation existantes :

- Positionnement des limites d'agglomération et/ou limites de zones 30 ;
- Relevé des dispositifs ralentisseurs : chicane, rétrécissement, plateau, revêtement différentié…
- Analyse des vitesses pratiquées dans les zones 30 existantes → si pas de données existantes, placer des radars préventifs par exemple ;

Délimiter la future zone 30 :

- Organiser une réunion consultative de la population par village pour alimenter les réflexions de délimitation de la zone 30 ;
- Identifier les entrée de zone 30 à aménager et les tronçons potentiellement problématiques ;

Organiser une phase de test de la zone 30 :

- Communiquer sur la phase de test ;
- Placer les panneaux règlementaires + marquage au sol ;
- Organiser des observations de terrain pour relever les dysfonctionnement ;
- Analyser les vitesses pratiquées sur les tronçons préalablement identifiés comme problématiques ;
- Organiser une réunion consultative avec la population pour tirer les conclusions de la phase de test ;

Matérialiser la zone 30 sur base des conclusions de la zone de test ;

- Communiquer sur la zone 30 ;
- Placer des dispositifs ralentisseurs ;
- Placer des radars préventifs pour accentuer la sensibilisation et évaluer l'efficacité des mesures prises.

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Description du projet

La Roselière est implantée le long de la rue de la Papeterie à Beaurieux, sur la parcelle cadastrales 663Z3. Sur la carte de l'occupation du sol, elle est matérialisée par la des feuillus >3m. Elle est longée, en limite sud, par l'Orne (cours d'eau non navigable de 1ère catégorie).

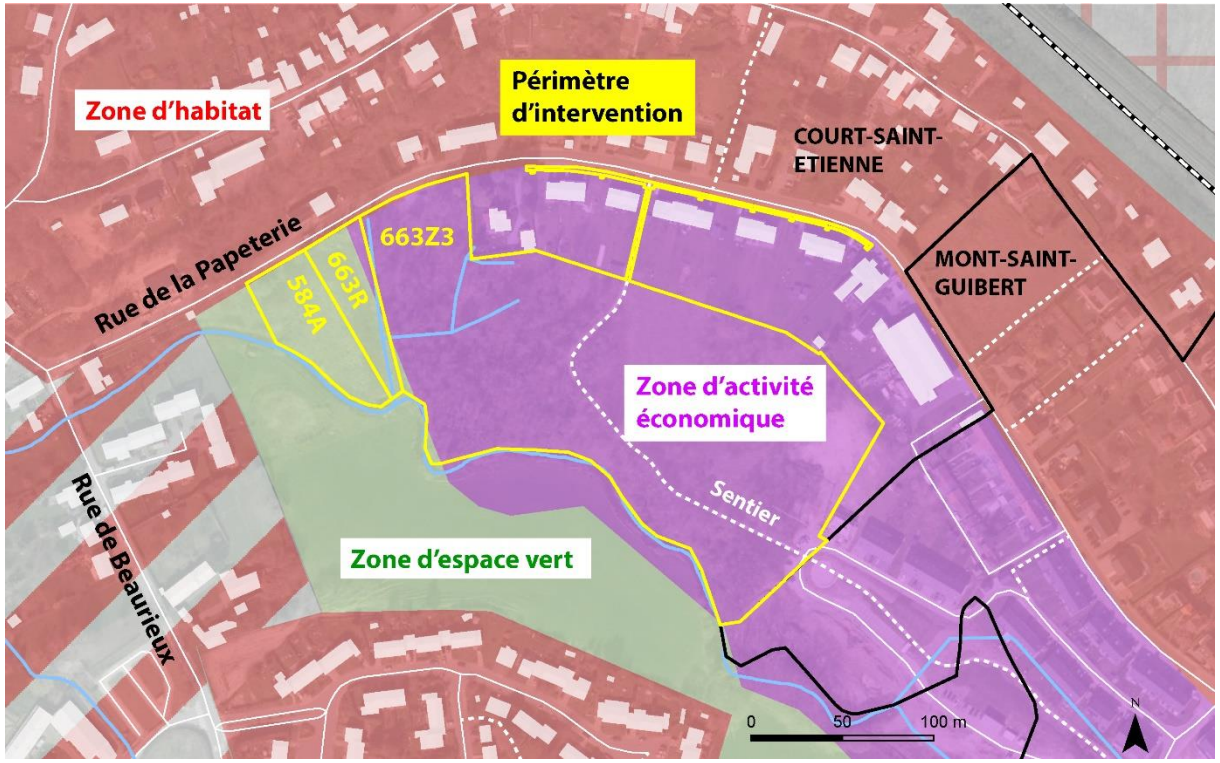
Le projet vise à aménager le site de la Roselière (parcelle communale) et les 2 parcelles le jouxtant à l'ouest (663R et 584A) appartenant à des propriétaires privés. Les objectifs poursuivis sont de protéger et développer la nature, gérer les risques liés aux inondations (en créant une zone d'immersion temporaire) et créer une espace de détente pour les habitants.

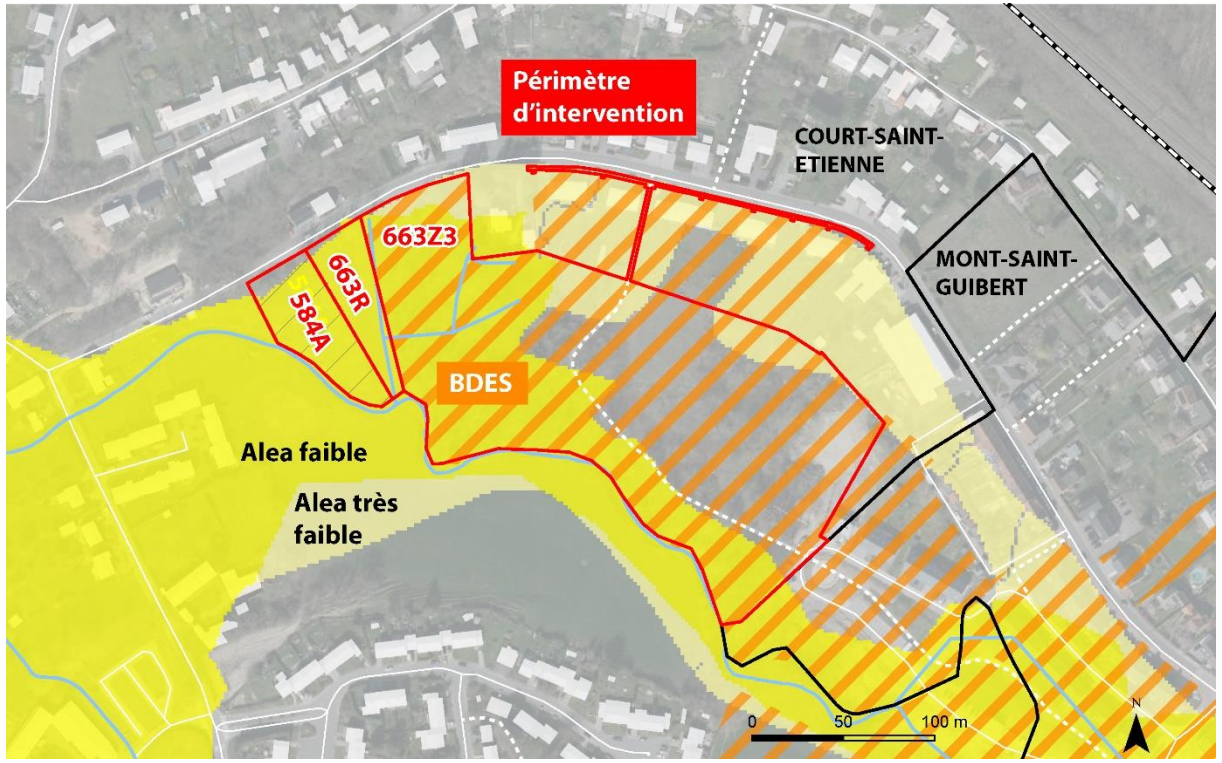




2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Situation de droit





En raison du passé industriel de la zone (papeterie de Mont-Saint-Guibert), les parcelles 663z3 et 584A sont reprises, dans la BDES (Banque des Données de l'Etat des Sols) dans la catégorie « Pêche » qui indique que l'Administration dispose d'informations qui permettent d'affirmer que le sol : soit est pollué, soit a été pollué ou bien encore qu'il accueille ou a accueilli une activité potentiellement polluante.

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

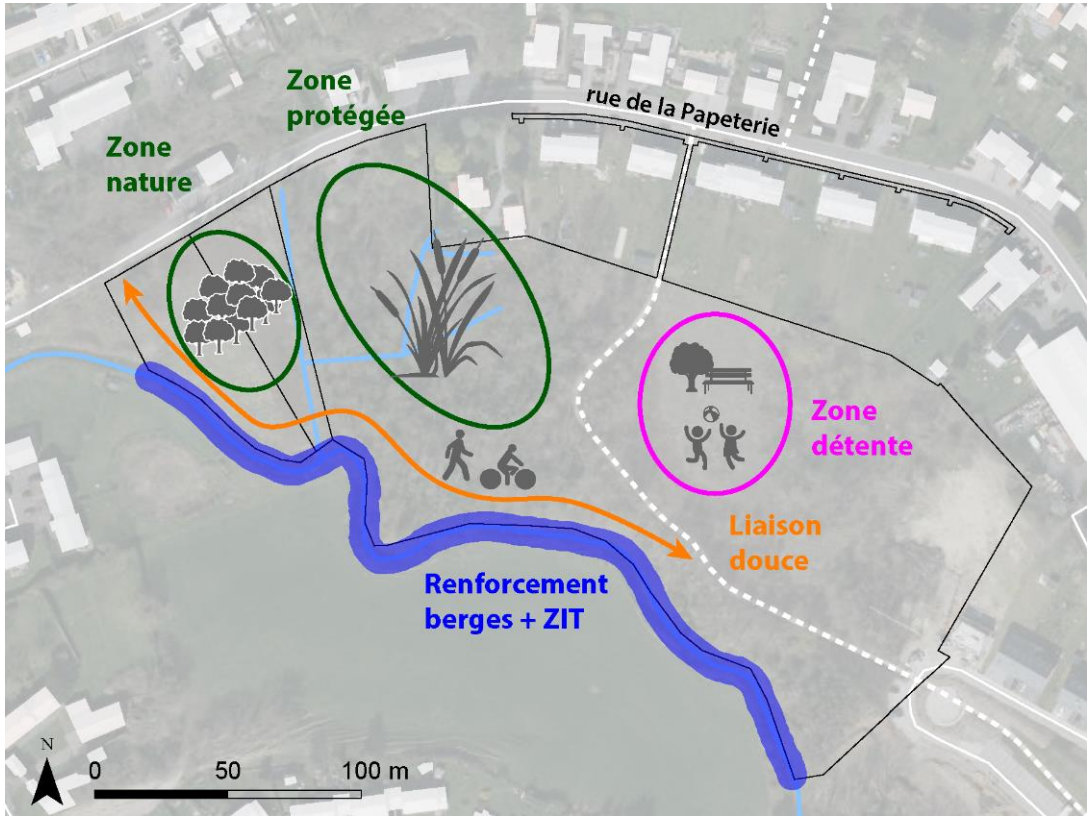
Programmation des travaux

Afin de lutter contre les <u>risques d'inondations</u> :

- Renforcement des berges de l'Orne ;
- Création d'une zone d'immersion temporaire.

Afin de protéger et renforcer les <u>ressources naturelles</u> :

- Confier la gestion de la Roselière à Natagora et protéger la zone en interdisant l'accès au public ;
- Planter des arbres, des arbustes et des haies dans les zones actuellement herbacées afin de renforcer la biodiversité et agrémenter l'espace de détente.



Afin d'offrir un <u>espace de détente</u> aux habitants :

- Créer une zone de jeux en bois ;
- Placer du mobilier urbain, notamment des bancs ;
- Créer un sentier entre le sentier existant et la rue de la Papeterie via la parcelle 584A. Cet aménagement permet de matérialiser le projet de coulée verte (itinéraire modes actifs) entre les communes de Mont-Saint-Guibert et de Court-Saint-Etienne. Etant donné la zone d'aléa d'inondation, un chemin sur caillebotis pourrait être envisagé ;
- Placer des panneaux didactiques en lien avec la roselière et la zone d'immersion temporaire
- Envisager un poste d'observation en hauteur (intérêt à vérifier).

2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Natagora
- SPW – Direction de l'Assainissement des Sols
- Spaque
- Habitants

2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

Description du projet

Parmi les actions qui sont habituellement mises en place pour soutenir les circuits courts et producteurs locaux, plusieurs actions ont été plébiscitées par le CLDR :

- Aménager le hall n°11 en faveur des circuits-courts et producteurs locaux (voir projet 2.10) ;
- Editer des panneaux à placer dans les champs faisant le lien entre la culture semée et cultivée et le(s) produit(s) transformé(s) commercialisé(s) chez un producteur ;
- Planifier des journées de glanage collective ;
- Soutien au Groupement d'Achat Commun : mettre à disposition un local ;
- Intégration des produits locaux / végétariens dans les cuisines communautaires.

D'autres actions peuvent également être envisagées :

- Organiser un stand des producteurs lors des festivités et événements (marchés estivaux, fêtes de Wallonie, Marché de Noël, Jyvasik …) ;
- Promouvoir Adisa : aides aux jeunes à se lancer ;
- Editer un recueil de recettes de cuisines locales / organiser un concours cuisine avec les producteurs locaux ;
- Proposer des chèques relance pour les commerces locaux… ;
- Animer le marché des producteurs : jeux anciens, artiste de rue, musicien, château gonflable, bar fun, … ;
- Editer des supports (affiche, flyers…) et les diffuser régulièrement via les canaux de com communaux (site web, journal communal, …) ;
- Lors des marchés des producteurs locaux : identifier les agriculteurs pratiquant l'Agriculture de Conservation des Sols (label…) ;
- Sensibilisation des particuliers à l'agriculture de conservation des sols par la distribution de graines (semences engrais verts) pour les potagers individuels.

2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

Etat du dossier

Plusieurs initiatives visant à soutenir les producteurs locaux existent sur le territoire de Court-Saint-Etienne :

- La coopérative citoyenne « Quatre Quarts », implantée à Court-Saint-Etienne, s'anime autour des quatre parts que sont la cantine, l'artisanat, la librairie et les ateliers ;
- La coopérative Agricovert qui dispose d'un comptoir Rue Emile Henricot à Court-Saint-Etienne ;
- En 2022, le Forum Stéphanois a édité un annuaire des circuits courts pour Court-St-Etienne et environs (Annuaire) ;
- Cartographie des collectifs citoyens belge réalisée par le RCR² (https://asblrcr.be/cartographie/) ;
- En 2022, s'est tenu un marché des producteurs locaux sous le Hall n°11 de Court-Saint-Etienne tous les derniers vendredis du mois pendant l'été (projet du lot 0) ;
- …







2.7 Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes des productions plus durables

Description du projet

Parmi les actions qui sont habituellement mises en place pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables, plusieurs actions ont été plébiscitées par le CLDR :

- Distribuer des semences de type « engrais verts » (tournesol, phacélie, lin, trèfle, pois…) via un appel à projet « interculture – conservation des sols » pour les agriculteurs (ex : semer le long de la route) et par une distribution de petits paquets de mix de semences aux particuliers pour leurs potagers
- Développer un fonds d'investissement ou une bourse pour soutenir financièrement les agriculteurs changeant de pratiques culturales
- Organiser des journées de rencontre et de démonstration avec les organisations agricoles existantes (ex : « labyrinthe fleuri »)
- Mettre en place un espace test maraicher (nécessite une acquisition de terrain)

D'autres actions peuvent également être envisagées :

- Mettre en place une Commission Agricole Communale
- Organiser des formations « Phytolicence » à Court-Saint-Etienne pour les agriculteurs (sur l'agriculture de conservation des sols entre autres)
- Proposer des chantiers participatifs avec les agriculteurs (plantations de haies, pressage du jus, vendanges, …)
- Organiser et développer le prêt coup de pouce sur le territoire (SOWALFIN)
- Organiser et développer le tax-shelter sart-up/scale-up pour les agriculteurs du territoire (réduction d'impôt)
- Proposer un accompagnement administratif et marketing aux producteurs qui font des campagnes de crowfounding
- Mettre en place un système d'appel à l'aide quand besoin d'un renfort de main d'œuvre

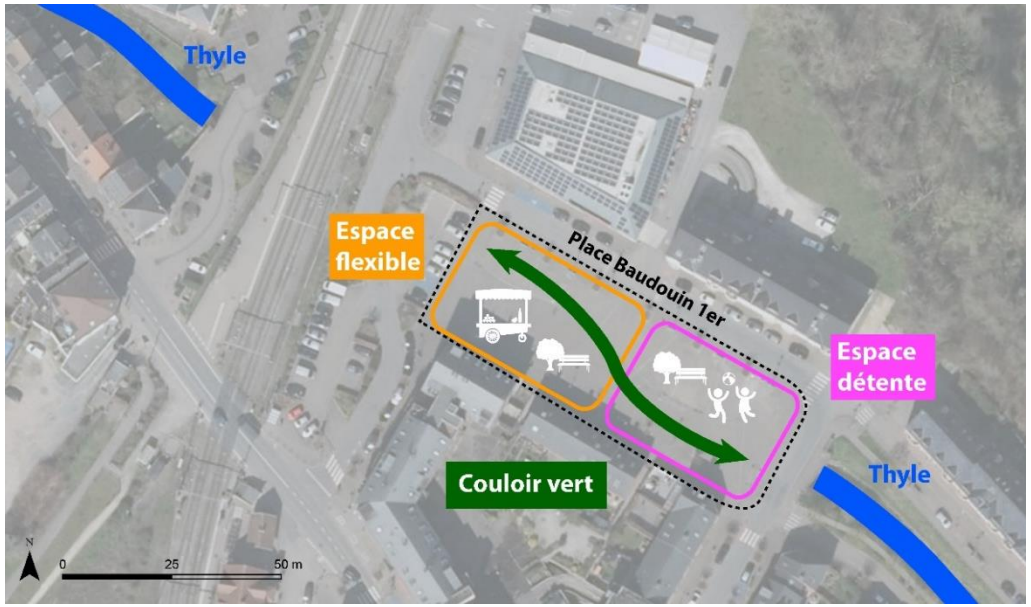
2.8 Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er

Description du projet

La place Baudouin 1er est située dans le centre de Court-Saint-Etienne, à proximité de la gare et du RAVeL. D'une superficie d'environ 25 ares et couvrant le cours de la Thyle, elle est entourée par les bâtiments résidentiel et une grande surface alimentaire. Tous les mardis matin, elle accueille le marché hebdomadaire. Quelques arbres, bancs et lampadaires viennent rompre l'espace entièrement minéralisé.

Le projet vise à améliorer sa convivialité et son attractivité en :

- Créant un couloir verdurisé entre les tronçons apparent de la Thyle en amont et en aval de la place, tout en veillant, si possible) à créer une continuité des sols (trame brune) ;
- Ajoutant / réorganisant le mobilier urbain (bancs, kiosque…) afin de rompre la rigidité de la configuration actuelle et offrir un espace adapté aux différentes générations.





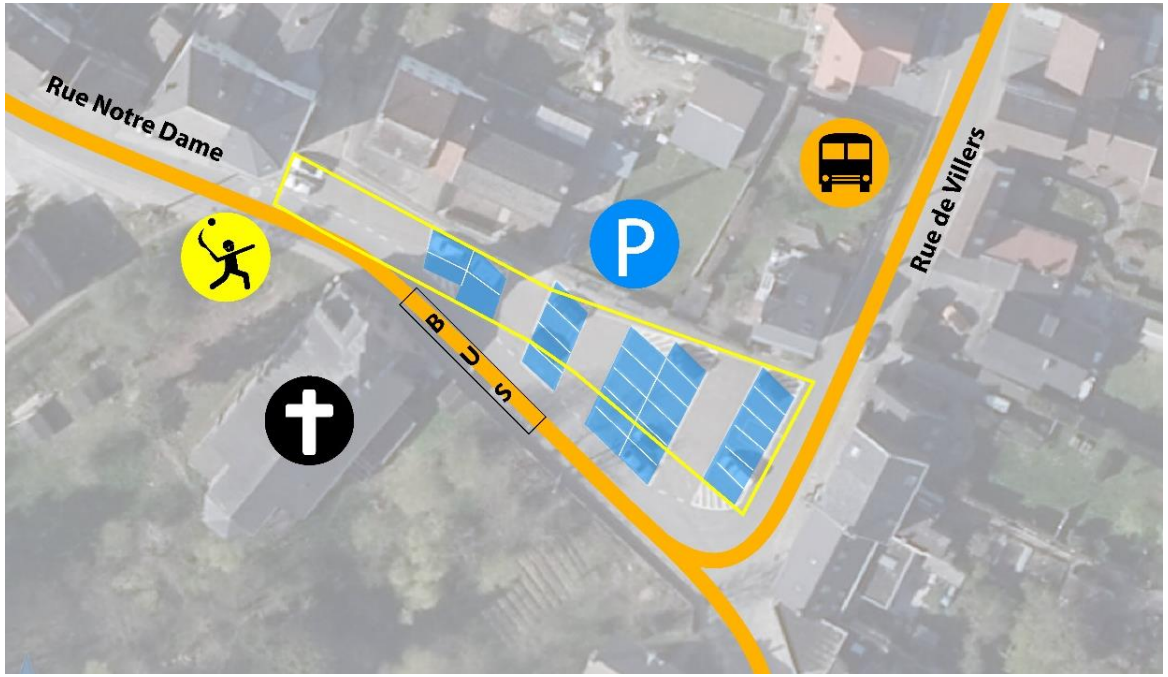
Parties prenantes

Porteurs de projets	Partenaires
Commune	Habitants
	Commerçants (marché)

2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Description du projet

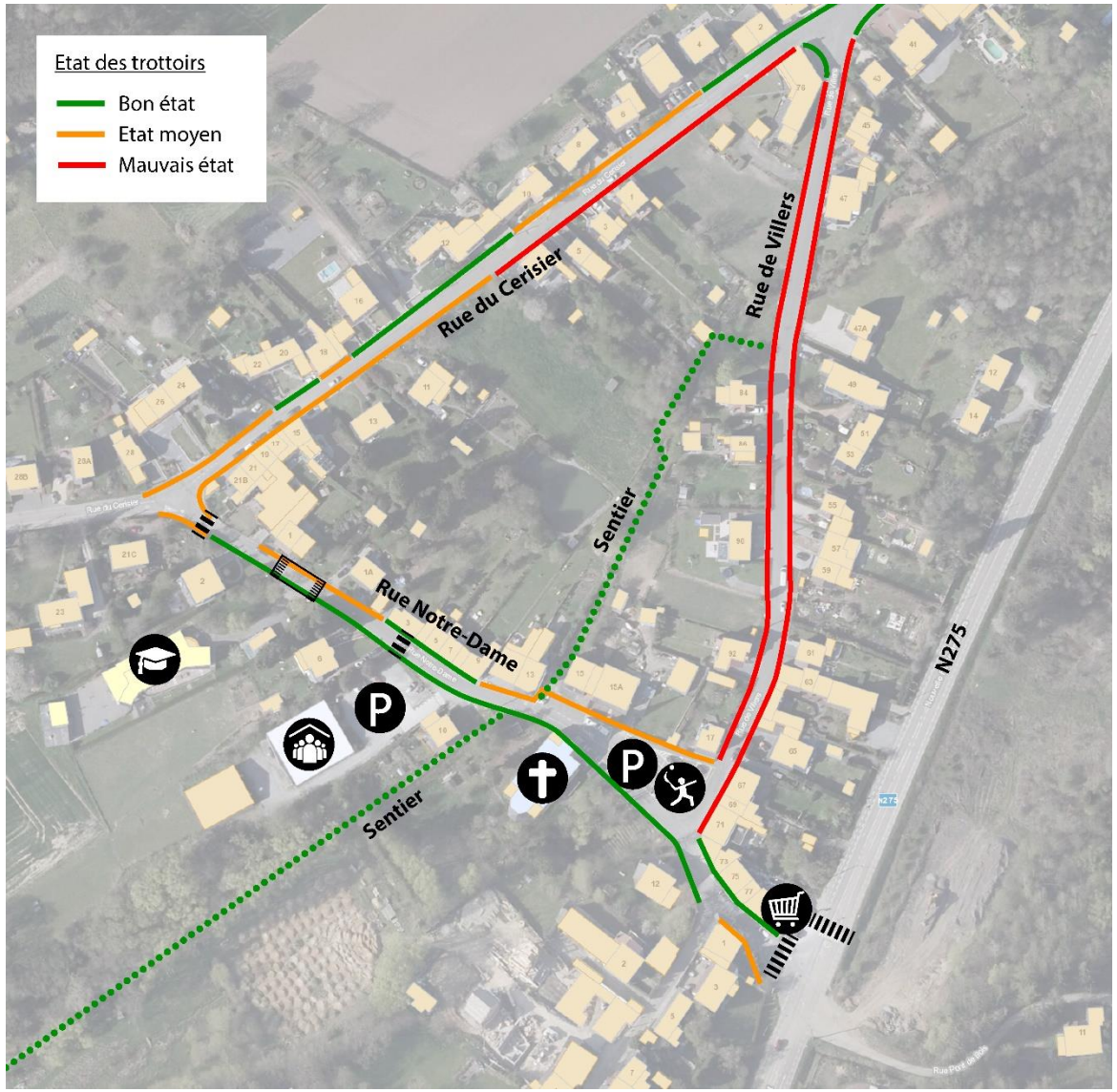
Situé au sud du territoire communal, Tangissart est un village résidentiel qui compte notamment deux écoles fondamentales, une salle de Village (privée), des mouvements de jeunesse, une place dédiée au stationnement et à la balle pelote et des sentiers de promenade. Ces différents éléments génèrent des déplacements en voiture mais aussi à pied et à vélo. Le bus 28 « Genappe - Tangissart - Ottignies » y transite également. Bien que la zone 30 soit favorable à la mixite des modes, les infrastructures actuelles ne permettent pas d'offrir aux piétons le confort et la sécurité nécessaires lors de ses déplacements dans le cœur du village.



Le projet consiste à aménager le cœur du village dans le but de :

- De créer un espace convivial au niveau de place de village (à côté de l'église) ;
- D'aménager des infrastructures piétonnes confortables pour assurer la liaison entre le différents pôles d'intérêts (école, salle, place et gare de Faux).

2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt



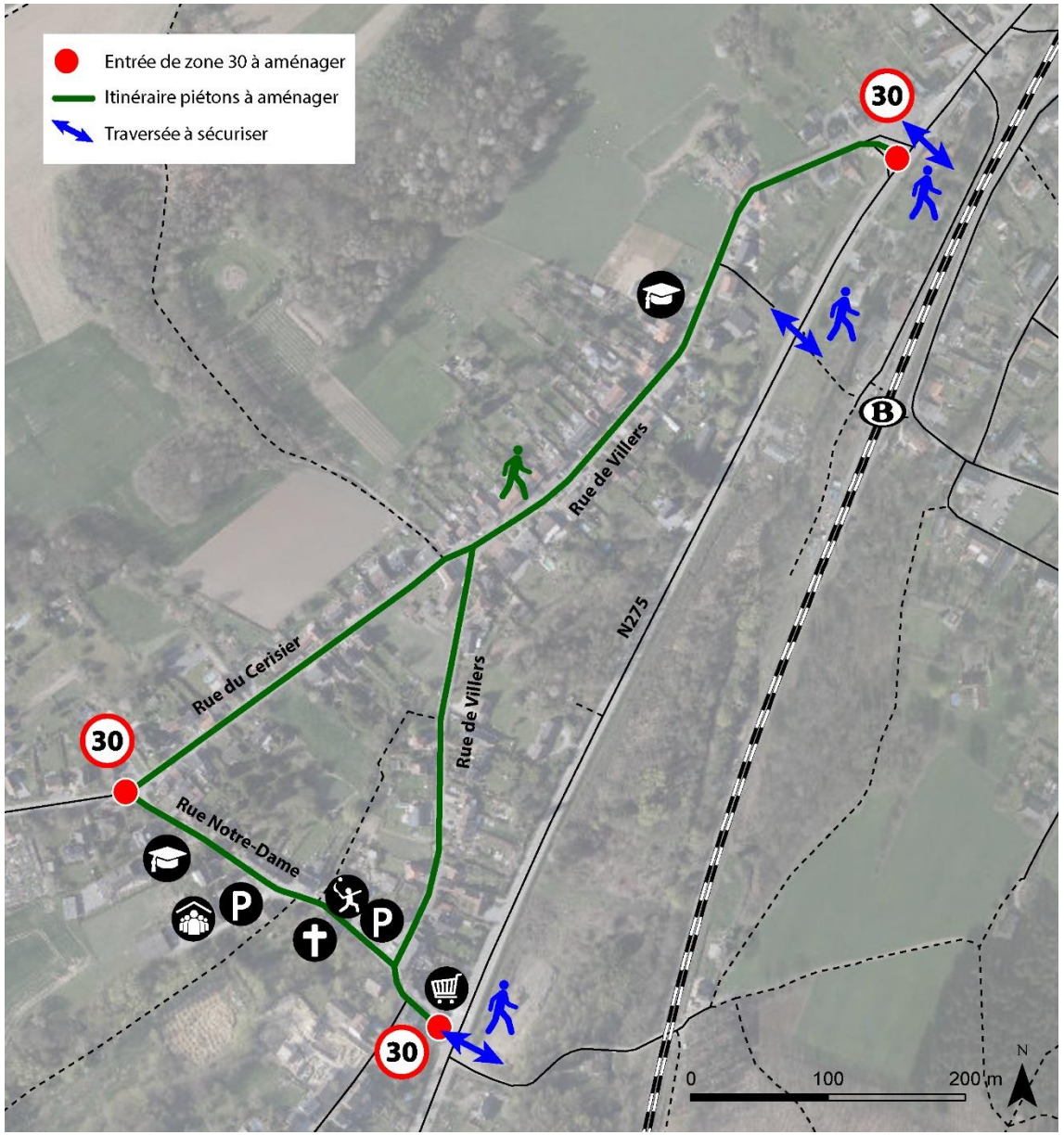


2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Programmation des travaux

Dans le but de répondre aux objectifs de sécurisation des déplacements piétons, les aménagements suivants sont préconisés :

- Aménager les entrées de zone 30 dans le but de marquer clairement l'entrée dans une zone apaisée
  - Au carrefour « N275 – Villers »
  - Au carrefour « N275 – Notre-Dame »
  - Au carrefour « Notre-Dame – Cerisier »
- Aménager un itinéraire piéton de qualité (min. 1,50 m de large) entre les différents pôles d'intérêt du village (gare, école, place, commerce alimentaire et salle) ;
- Rendre conformes les traversées piétonnes ;
- Assurer la sécurité de la traversée de la N275 : au nord, au sud et à hauteur de la gare ;
- Organiser le stationnement dans le but de limiter la vitesse de circulation et protéger les piétons ;
- Intégrer les besoins du TEC et envisager, au besoin, l'adaptation du l'itinéraire et/ou des arrêts.



2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Programmation des travaux

Concernant l'aménagement de la place, la situation est plus complexe dans la mesure où différents enjeux sont mis en balance : le maintien du terrain de balle pelote, les besoins en stationnement (mouvement de jeunesse et tourisme) et les enjeux de convivialité aujourd'hui inexistants. Afin d'opérer des choix en matière d'aménagement, il y a lieu de réaliser une analyse des besoins réels en stationnement (relevés d'occupation / de rotation) et d'envisager la mutualisation de la zone de stationnement de la salle Notre-Dame (propriété privé). L'acquisition de la salle par la commune (option déjà envisagée), la fonction de stationnement pourrait être délocalisée au profit d'une aménagement de qualité au cœur du village, devant l'église.





2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11

Description du projet

Le Hall n° 11, a été construit en 1907 à l'emplacement du Grand Moulin, berceau des Usines métallurgiques Émile Henricot. Il est remarquable par sa charpente métallique son assemblage au moyen de rivets, ainsi que ses piliers en fonte. La présence de bois debout (bois d'œuvre placé verticalement, dans le sens de son fil) ainsi que des rails de chemins de fer à voie étroite sont également présent sur le site. Celui-ci est classé depuis le 2 octobre 1995.

Le projet consiste à valoriser ce bâtiment emblématique de Court-Saint-Etienne en améliorant ses infrastructures d'une part et en y organisant des animations et activités d'autre part.





Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Agence wallonne du patrimoine (AWaP)
- Associations culturelles

2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11

Programmation des travaux

Aménagement du hall n°11

L'aménagement du hall est actuellement assez sommaire et limite les activités qui pourraient y être organisées (voir point suivant). Afin de permettre la valorisation du site, les propositions suivantes sont formulées. Il est important de rappeler que les aménagements seront conditionnés par le classement du bien patrimonial.

- Fermer l'espace avec des vitres (ex : Parlement wallon à Namur) pour permettre l'utilisation du bâtiment pendant toute l'année et réduire les éventuelles nuisances pour les riverains ;
- Créer plusieurs niveaux afin d'augmenter la surface utilisable (ex : mezzanine ou coursive) ;
- Etendre l'emprise du lieu en supprimant les quelques places de parking jouxtant le hall.

Organisation d'activités

Les habitants de Court-Saint-Etienne souhaite faire vivre ce lieu emblématique du territoire en organisant diverses activités telles que :

- Marché de producteurs locaux ;
- Marché de Noël ;
- Parcours d'artistes ;
- Apéros des voisins ;
- Festival des arts de la rue ;
- Séance de sport ;
- Court-Saint-Etienne plage (le long de la Thyle) ;
- Lieu de départ des promenade (placement de panneaux)
- …

2.11 Promouvoir les itinéraires de promenades

Description du projet

La commune de Court-Saint-Etienne dispose d'atouts patrimoniaux, naturels et paysagers dont les habitants veulent profiter et faire bénéficier les visiteurs. Une série de balades balisées et cartographiées existent sur le territoire créées par la Patrimoine Stéphanois. Le projet consiste à promouvoir les itinéraires de promenade sur le territoire communal afin que les habitants et visiteurs puissent bénéficier de ces différents atouts. Ce réseau pourrait être complété si des besoins spécifiques sont identifiés.
Cette mise en valeur passe également par une communication adaptée et l'organisation d'événements afin de susciter l'intérêt des habitants et visiteurs.

Parties prenantes

Porteurs de projets

- Commune
- Patrimoine stéphanois

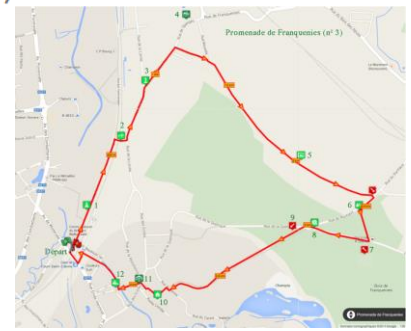
Partenaires

- Propriétaires des sentiers
- Centre Culturel du Brabant wallon

Etat du dossier

Le Patrimoine stéphanois a créé 14 itinéraires de promenades balisées, accessible en ligne sur SityTrail et téléchargeable via un QR Code.

Promenade **1**, de la Chapelle aux sabots
(nouvel itinéraire de la promenade des Escavées de l'édition 2011)
Promenade **2**, de la Cala (nouvel itinéraire)
Promenade **3**, de Franquenies
Promenade **4**, du Ruchaux
Promenade **5**, du Glori
Promenade **6**, du Chenoy
Promenade **7**, des Wignets
Promenade **8**, du Sartage
Promenade **9**, de Chevlipont
Promenade **10**, des Tombelles
Promenade **11**, de Suzeril et de la vallée de la Thyle
Promenade **12**, des monuments du centre et de la vallée de l'Orne
Promenade **13**, du pré-RAVeL et chemin de la Filature (accessible PMR)
Promenade **14**, de la Thyle au Chenoy (voir sur SityTrail)



2.11 Promouvoir les itinéraires de promenades

Programmation de travaux

Etat des lieux

La première étape de la mise en œuvre du projet est de mettre les différents acteurs autour de la table afin d'identifier les informations existantes ainsi que les compétences / connaissances de chacun de manière à pouvoir attribuer les rôles futurs.

La réalisation de l'état des lieux consiste à identifier les itinéraires de promenades existants (Patrimoine Stéphanois) et vérifier l'état de sentiers et du balisage. Une réflexion peut également être menée sur l'opportunité d'adapter les itinéraires existants et/ou d'ajouter un itinéraire supplémentaire.

Promotion et communication

Pour faire vivre ce réseau de chemins et sentiers, il est indispensable de communiquer et de promouvoir les itinéraires de promenade en utilisant les multiples canaux disponibles :

- Site Internet de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Pages Facebook de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Article dans le bulletin communal (mise en valeur d'une ou plusieurs balades) ;
- Edition de brochures reprenant une carte avec le / les tracé(s) et spécifiant les informations pratiques (distance, niveau de difficulté, accessibilité PMR, accessible aux cavaliers…) ;
- Création d'une capsule vidéo de promotion ;
- Mise à disposition de ces brochures en version papier (à l'administration communale et au centre culturel) et en version numérique (sur les sites Internet de l'administration communale et du centre culturel) ;
- Publication des itinéraires sur des applications spécialisées (ex : Wikiloc…) ;
- Organisation d'événements (marche Adeps, promenade thématique et didactique lors de la semaine de la mobilité ou des journées du patrimoine, challenge course à pied…).

2.11 Promouvoir les itinéraires de promenades

Entretien

L'entretien est une étape essentielle dans la réussite du projet. Il y a lieu plusieurs fois par an de :

- De vérifier le balisage (présence et visibilité des panneaux) ;
- Veiller à l'état des chemins / sentiers et faire effectuer les petits travaux nécessaires (ex. débroussaillage, propreté…).

Cette étape d'entretien peut être en partie déléguée à la population par un système de parrainage des chemins et sentiers ou être réalisée avec l'aide de services communaux.

CLDR – 12/12/2022

Projets du lot 3

ICEDD

Projets du lot 3 (11 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	
3.3	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.5	Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.7	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.8	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	
3.9	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	
3.10	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.11	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	

3.1 Développer les voitures partagées dans les villages

Description du projet

Le projet consiste à développer les services de voitures partagées sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Il existe plusieurs types d'autopartage : avec des véhicules de flotte, avec des véhicules particuliers, avec des véhicules de collectivités… sans oublier l'émergence de l'économie collaborative et des coopératives citoyennes.

Le déploiement de l'autopartage nécessite d'envisager les différentes options possibles et de faire des choix en fonction des réalités de la commune et des besoins des utilisateurs potentiels. Le thème de l'autopartage a fait l'objet, en avril 2022, d'un dossier thématique du SPW dressant un état des lieux des pratiques actuelles en Belgique et identifiant les leviers d'actions de l'administration communale.

Le succès du projet repose sur le choix des services mais également sur le rôle de l'administration en tant que promoteur, incitateur et facilitateur.



Wallonie

3.2 Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs

Description du projet

Le projet consiste à pérenniser les lieux de culture collectifs existants sur le territoire, à savoir le verger de Bettremont à Beaurieux, le Verger de Wisterzée et le potager de la Thyle à Court-Saint-Etienne. Pour ce faire, il y a lieu d'évaluer annuellement le fonctionnement et les besoins de ces lieux avec le(s) responsable(s) et de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de leur fonctionnement.

Outre le maintien des lieux de culture actuels, il est proposé de réfléchir à la création de nouveaux lieux. Pour ce faire, il y a lieu de réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers collectifs et identifier les porteurs du projet. Afin de favoriser la réussite du projet, il y a lieu de s'assurer de la motivation des futurs exploitants et d'intégrer au projet des personnes ressources tels que des guides composteurs.





3.3 Créer / aménager une salle de village à Tangissart

Description du projet

Le projet consiste à créer ou aménager une salle de village à Tangissart dans le but d'offrir aux habitants et associations un espace où organiser des festivités et des activités sportives et socio-culturelles.

A ce stade, deux options ont été envisagées :

- Le village de Tangissart dispose d'une salle située sur la rue Notre-Dame appartenant à la Fabrique d'Eglise. Disponible à la location, elle offre une superficie de 500 m² et est équipée d'une cuisine. Une superficie équivalente à l'avant du bâtiment sert de zone de stationnement. Elle est en bon état général mais mériterait une rénovation légère. Cette option nécessite l'acquisition du bien par le commune.
- Mise à disposition du nouveau bâtiment de l'école communale de Tangissart située sur la rue de Villers.

3.4 Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

Description du projet

L'école fondamentale de Beaurieux, implantée sur la rue du Grand Philippe, a fermé ses portes en 2000 faute d'élèves. Le bâtiment, d'une emprise au sol d'environ 200 m², est implanté sur une parcelle d'environ 2.000 m² dont une partie est occupé par un parking sur lequel les riverains stationnent. Le bâtiment est partiellement occupé par l'association « Le Courlieu ». Le projet consiste à rénover / réaménager ce bâtiment afin de le valoriser. A ce stade, aucun projet plus concret n'a été mis en évidence.





3.5 Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë

Description du projet

La commune de Court-Saint-Etienne va recevoir des subsides du SPW – Infrastructures sportives destinés à rénover le complexe sportif du collège Saint-Etienne et la construction d'une salle de gymnastique contiguë.

Le projet consiste, afin de renforcer l'attractivité des lieux et le confort des usagers, d'aménager les abords du complexe sportif. A ce stade, les aménagements utiles n'ont pas encore été identifiés.

3.6 Mettre en œuvre un projet en matière de sport

Description du projet

Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions stratégiques en matière de sport qui seront menées par un projet du lot 1 du PCDR dont l'objectif est d'évaluer les besoins réels des habitants en matière de sport. Sur base des réflexions menées, un projet en matière de sport pourrait voir le jour afin de répondre à la demandes des habitants et ce, en complémentarité des territoires voisins (notamment la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve).

3.7 Créer une plateforme d'échange entre associations

Description du projet

Les multiples associations présentes sur le territoire fonctionnent, la plupart du temps, de manière relativement indépendante, tant financièrement que du point de vue du matériel. De plus, certaines associations sont demandeuses de plus de liens, de communication et de coordination.

Dans le but de créer du lien, le projet consiste :

- à organiser des rencontres entre les associations plusieurs fois par an afin d'échanger et organiser des événements ;
- de créer une plateforme informatique destinés aux échanges d'idées, à la mutualisation du matériel et la gestion de l'agenda associatif.

Il est indispensable de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes et notamment le Forum Stéphanois qui regroupe 1.200 abonnés et dont l'objectifs est de faire vivre les associations en tissant des liens sociaux, en entretenant la solidarité et en faisant évoluer notre société.

L'ancienne école de Beaurieux est citée comme un lieu potentiel pour l'organisation des réunions d'associations.

3.8 Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques

Description du projet

Le projet consiste à :

- Créer des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (RERS) ;
- Organiser des événements de rencontre entres les citoyens.

Ce projet doit s'appuyer sur les initiatives existantes afin de le renforcer et/ou les compléter en fonction des attentes et besoins. Les initiatives existantes répertoriées à ce stade sont : SEL Coup de Pouce et le Forum Stéphanois.

En Belgique, l'asbl Réseaux de Collectifs en Recherche de Résilience (RCR²) fait la promotion active d'initiatives locales, collectives et autogérées de « consommation alternative », qui permettent de remettre l'humain et l'environnement au centre des préoccupations et de reconstruire un système viable sur le long terme. Actuellement, les initiatives promues sont :

- les systèmes d'échanges locaux (SEL) ;
- les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RErS) ;
- les potagers collectifs ;
- les donneries ;
- les groupes d'achats alimentaires (GAC-GAS-GASAP-AMAP) ;
- les Repair cafés.

3.9 Evaluer les besoins et créer un espace de co-working

Description du projet

Le concept de co-working consiste à proposer des espaces de travail partagés favorisant les échanges tant sociaux que professionnels.

La première étape du projet consiste à évaluer l'offre et la demande sur le territoire de Court-Saint-Etienne et sur les communes limitrophes dans le but de connaitre les besoins réels. Un inventaire des initiatives existante et de leur fonctionnement doit préalablement être réalisé. Une enquête auprès des habitants doit être réalisée pour cerner les besoins réels.

Les idées évoquées à ce stade sont la création de locaux modulables pour les petits entrepreneurs et indépendant mais des espaces de type « atelier » pour des artisans locaux débutants.

3.10 Redynamiser le marché hebdomadaire

Description du projet

Le marché hebdomadaire se tient le mardi matin sur la place Beaudouin 1er à Court-Saint-Etienne. Le nombre limité de marchands ambulants et le manque de diversité des produits nuit à son attractivité.

Le projet consiste à redynamiser le marché hebdomadaire en augmentant le nombre de marchands et en diversifiant le produits vendus. La vente de produits alimentaires pourrait être complétée par une offre en restauration et en produits artisanaux et locaux ainsi que des animations ponctuelles (musique…). Le jour du marché est également remis en cause car il est considéré que la tenue du marché durant le week-end permettrait d'attirer un autre public (famille et travailleurs). L'organisation de sessions nocturnes plus ponctuelles est aussi proposée. La place Beaudouin 1er se prête bien à la fonction mais le hall n°11, tout proche, est également suggéré.



3.11 Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

Description du projet

Le projet consiste à accroitre l'attractivité du centre et des commerces en proposant un cadre agréable (verdure, fleurs, mobilier urbain…) , un contexte apaisée (moins de voiture et/ou vitesse faible), des itinéraires piétons continus et sécurisés entre les différents pôles d'intérêt du centre. Outre les aménagements physiques, il est également proposé de mettre en place des actions de dynamisation : thème commun à tous les commerces durant certaines périodes, organisation d'un concours, boutique éphémère, embellir les cellules vides (fresque, exposition…), mettre en avant des commerçants, producteurs ou artisans dans le bulletin communal…

Afin d'alimenter les réflexions et les actions à mener, une enquête auprès des habitants pourrait être réalisée, de même que faire appel à des conseillers en matière de dynamique commerciale.

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

Lot 2	2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	Axe « Quenique – Ruchaux » à CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Principe d'aménagement d'une chaussée à voie centrale (source : code de la route)



L'axe de la rue de la Quenique et de la rue du Ruchaux est une voirie intervillage qui relie Court-Saint-Etienne à Le Ruchaux. D'une longueur d'environ 1,5 km entre les deux zones d'agglomération, cet axe traverse une zone boisée sur plus de la moitié du tracé.

Le projet consiste à faire de cet axe une chaussée à voie centrale dans le but de sécuriser les déplacements cyclistes. En raison de la largeur disponible, l'aménagement d'une infrastructure en site propre n'est actuellement pas envisageable, ce qui dirige le choix vers ce type aménagement qui est entrée dans le Code de la route le 1er octobre 2022.

D'après le Code de la route, *la chaussée à voie centrale est une chaussée à circulation centrale composée d'une voie destinée au trafic motorisé, encadrée par deux bandes latérales dédiées aux modes doux. La largeur de la voie centrale ne permet pas le croisement de deux véhicules. Ceux-ci sont autorisés à emprunter les bandes latérales lors des croisements, sans pour autant mettre en danger les piétons et les cyclistes qui s'y trouvent. La « bande latérale » n'est pas une piste cyclable ; mais ne fait pas non plus partie de la chaussée. Les cyclistes doivent l'emprunter.*

2. Justification du projet

La rue de la Quenique et la rue du Ruchaux ont été identifiées par le GRACQ comme un axe prioritaire pour le réseau cyclable entre Court-Saint-Etienne et Louvain-la-Neuve. La dangerosité de cet axe a été largement souligné par les riverains lors des consultations villageoises ainsi que par les membres de la CLDR. Bien que des alternatives (plus longues) existent par le sud via le village de Beaurieux (itinéraire points-nœuds), la sécurisation de cet axe est jugée nécessaire dans une optique de développement du réseau cyclable à vocation utilitaire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, intermodalité, lieux de vie / infrastructures collectives, sport et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI

Liens avec d'autres fiches

- Sans objet

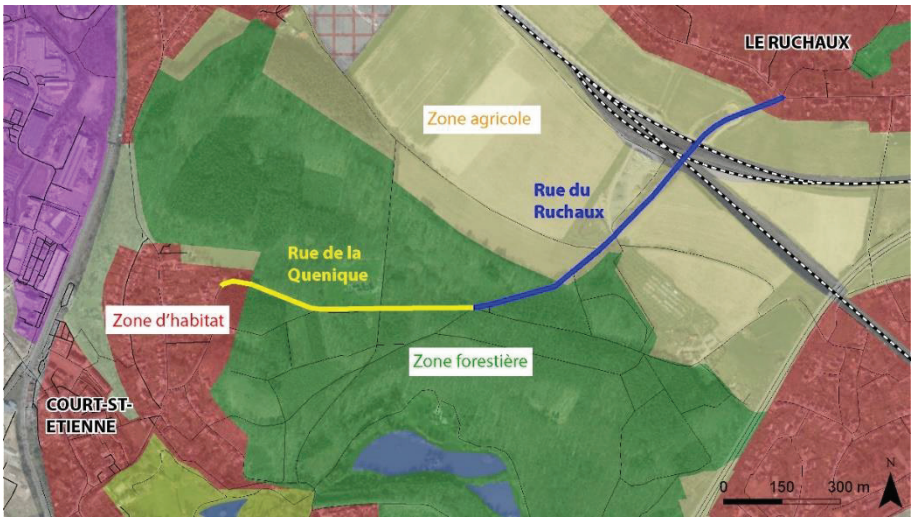
4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■□	Favorise et sécurise l'accessibilité de deux lieux de centralités où sont concentrés de multiples services et commerces : le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et Louvain-la-Neuve d'autre part .
Environnemental	■■□	Favorise la pratique du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture et diminue les rejets atmosphériques associés.
Economie	■□□	Facilite l'accès aux services et aux commerces.

5. Localisation et statut

Le projet est situé sur la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux entre Court-Saint-Etienne et Le Ruchaux, en direction de Louvain-la-Neuve. Le projet est entièrement repris sur le domaine public. Le tronçon concerné traverse une zone boisée et une zone agricole au plan de secteur.

Localisation de la rue de la Quenique et de la rue du Ruchaux au plan de secteur



Rue de la Quenique dans la traversée de la zone forestière (source : Google 2021)



Rue du Ruchaux dans la traversée de la zone agricole (source : Google 2021)



6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »

Partenaires

- SPW – MI
- GRACQ

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

En l'absence d'espace disponible pour aménager une infrastructure cyclable en site propre, le projet d'aménagement de la rue de la Quenique et de la rue du Ruchaux n'avait pas été retenu dans les projets du PCDR. La toute récente entrée de la chaussée à voie centrale dans le Code de la route offre une possibilité pour sécuriser cet axe. A ce stade, il est nécessaire de vérifier la faisabilité technique de mise en œuvre (largeur, flux de véhicules, visibilité…). Si les conditions sont remplies, ce projet pourrait être réalisé à court terme.

B. Etat du dossier

Le concept de chaussée à voie centrale vient d'entrer en vigueur dans le Code de la route (1er octobre 2022). A ce stade, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif viennent d'être publiées dans une fiche technique de la Sécurothèque en date du 10/11/2022. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'application, ni d'adaptation du code du gestionnaires avec les panneaux. Une analyse de la faisabilité du projet devra être réalisée une fois ces conditions arrêtées.

Sécurothèque - Chaussée à voie centrale

C. Programme des travaux et planification

Principales étapes

La première étape du projet consiste, sur base des recommandations qui seront formulées par le SPW en matière de largeur, vitesse et flux de circulation, de vérifier la faisabilité de la mise en œuvre de cet aménagement. Des relevés de vitesses et de flux de circulation devront être réalisés afin de disposer des données utiles à l'analyse.

Si les conditions sont réunies pour aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale, la seconde étape consiste à déterminer le tronçon concerné ainsi que les aménagements nécessaires (marquage et signalétique). La mise en œuvre des infrastructures devra s'accompagner d'une large campagne de communication relative à son fonctionnement pratique.

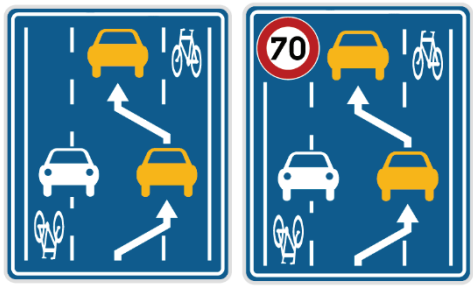
Quelques conditions de mise en œuvre[1]

- En Wallonie, il y a consensus pour instaurer une limitation de vitesse à 70 km/h lorsque la CVC est aménagée hors agglomération. Une limite de vitesse inférieure est cependant possible par la pose de signaux C43 (50 km) en cas de trafic important de cyclistes et/ou de piétons.
- Il n'y a pas de signalisation verticale prévue dans le Code de la route pour signaler une chaussée à voie centrale. Néanmoins, une signalisation verticale (indiquant aux automobilistes le comportement à adopter) peut être placée à l'entrée de la chaussée à voie centrale et éventuellement répétée après les carrefours structurants.

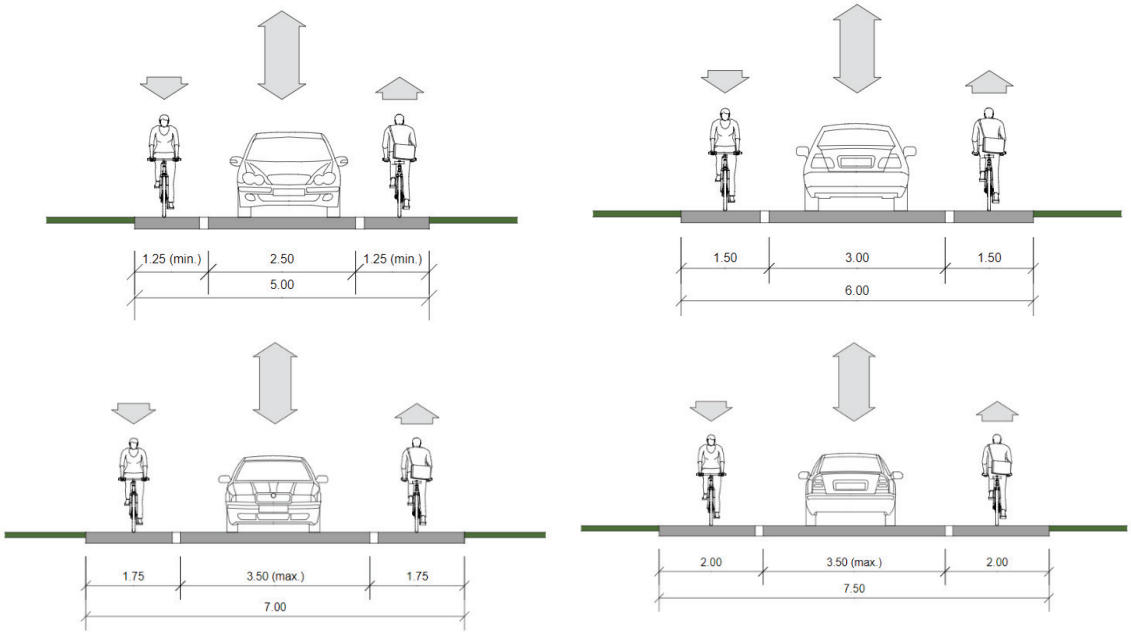
[1] Source : SPW - Sécurothèque

- Le gabarit des voiries où s'implante la chaussée à voie centrale doit être compris entre 5 et 7,50 m. Au-delà, la largeur permet le marquage de pistes cyclables marquées. Les bandes latérales ont une largeur d'1,25 m minimum (marquage compris). Elles occupent environ un quart de la largeur de la chaussée. La voie centrale a une largeur maximale de 3,50 m. Elle occupe environ la moitié de la chaussée.
- Choisir la solution de la chaussée à voie centrale est pertinent :
  - là où il y a un passage de cyclistes et de piétons avéré ;
  - quand la réalisation d'infrastructures cyclables ou cyclo-piétonnes séparées n'est pas envisageable ou en attendant qu'un tel aménagement soit réalisé.
- La chaussée à voie centrale est implantée sur des voiries présentant une densité de trafic faible (≤ 3.000 véh./jour dans les deux sens), dans des zones peu ou pas bâties. Ce sont en général des voiries de liaison inter-villages hors agglomération.
- Les conditions de visibilité doivent être vérifiées. Pour des raisons évidentes de sécurité, le marquage de la chaussée à voie centrale doit être interrompu aux endroits où la visibilité entre les usagers est réduite (par exemple, au sommet d'une côte ou avant un virage). Ce type d'aménagement ne convient pas sur un tronçon comportant une succession de virages ou un relief accidenté.

Panneau indiquant la chaussée à voie centrale dans et hors agglomération (source : SPW)



Exemple de configuration de la chaussée à voie centrale en fonction de la largeur de la voirie (source : SPW)



D. Démarches administratives

Le projet doit être validé techniquement par le SPW-MI sur base de plans précis et de visite de terrain.

E. Mesures d'accompagnement

Etant donné le caractère récent du concept de voie centrale banalisée dans le Code de la route, la mise en œuvre du projet doit faire l'objet d'une large campagne de communication et de sensibilisation.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Projet validé par le SPW	Entièreté du projet validé	Courrier du SPW
Projet mis en œuvre	Entièreté des aménagements réalisés	Reportage photographique publié en ligne
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité des aménagement	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Part modale du vélo dans les déplacements sur l'axe aménagé	5-10% en 2030	Comptages annuels

Lot 2	2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité	Village de Faux	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Dans le but d'accroitre la part du piéton et du cycliste dans les déplacements utilitaires, la commune souhaite sécuriser les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents village du territoire communal d'autre part. Le village de Faux est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km. Une partie de l'itinéraire, entre le centre et Suzeril et Court-Saint-Etienne va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY).

Le projet consiste à aménager la sentier n°103, longeant la vallée de la Thyle et le chemin de fer entre Faux et Suzeril. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de sécurisation des modes actifs (PIMACI) entre la gare de Faux et Sart-Messire-Guillaume. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de préservation et de renforcement du couleur écologique dans la vallée de la Thyle (voir partie A du PCDR), le projet prévoit la plantation d'espèces indigènes le long du sentier.

Différents profils du sentier 103 (source : commune)

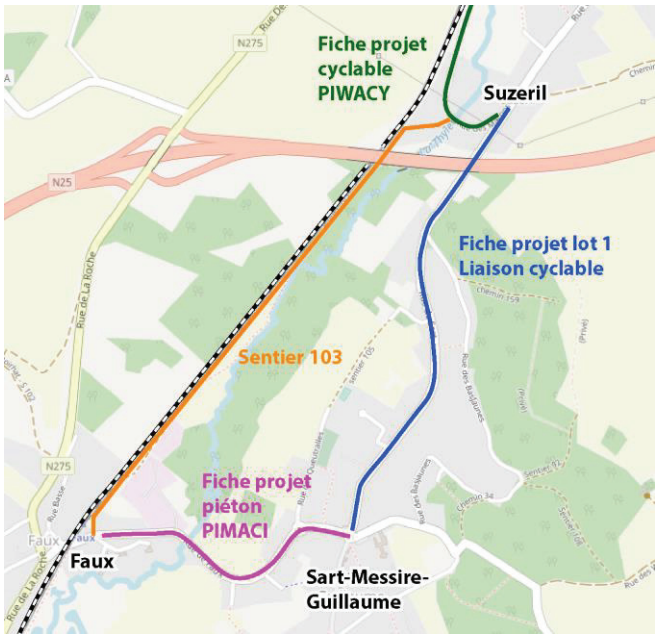




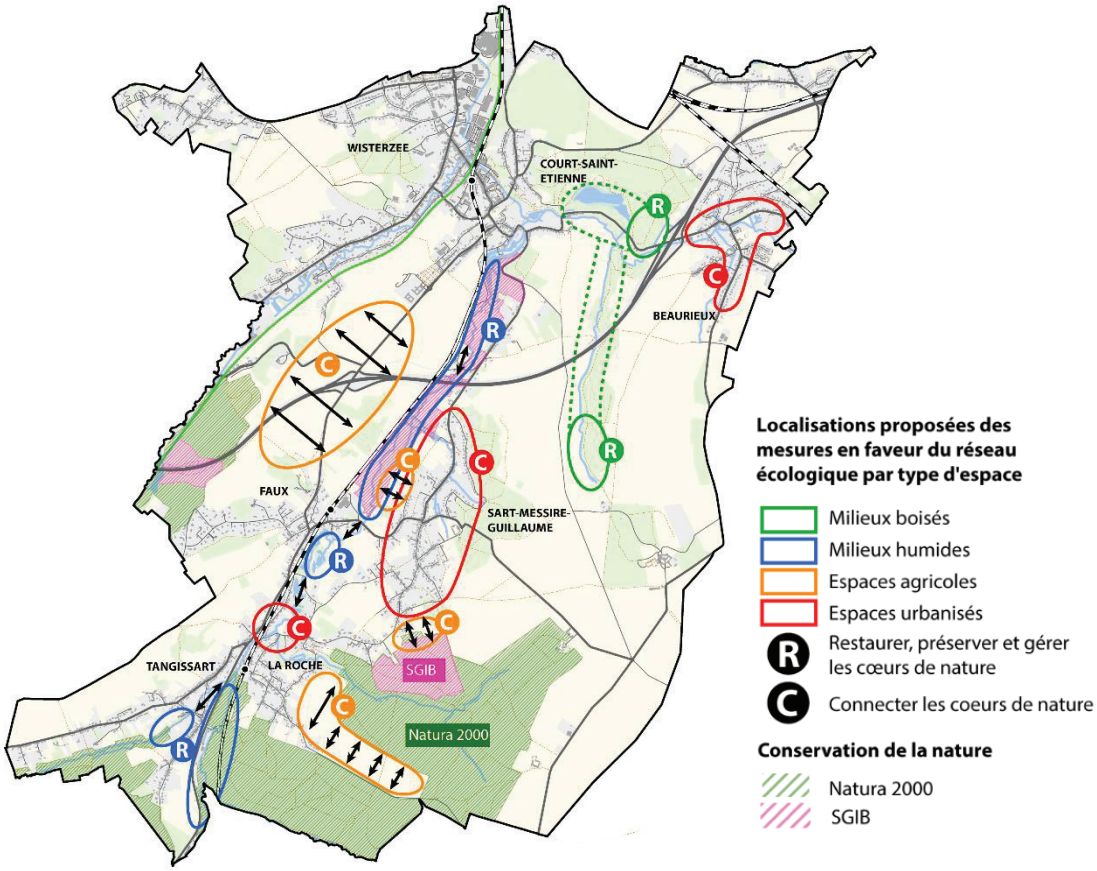
2. Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans la réflexion globale du réseau piéton et cyclable du territoire qui vise à sécuriser les itinéraires en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne et entre les villages. Depuis le village de Faux, le sentier 103 est l'itinéraire le plus direct vers le nord. Il suit la vallée de la Thyle et le tracé du chemin de fer et bénéficie donc d'une relief favorable aux modes actifs. Il permet de complété le maillage qui se met en place par le biais des appels à projet du SPW (PIWACY et PIMACI) et par le biais du PCDR. La plantation d'espèces indigènes qui accompagne la création du sentier permet de répondre aux enjeux de maillage écologique mis en évidence dans l'étude menée sur l'ensemble du territoire.

Localisation du sentier 103 (source : OSM)



Synthèse du réseau écologique opérationnel (source : ICEDD, 2022)



3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, réseau écologique, zones naturelles, lieux de vie / infrastructures collectives, sport et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.3 - Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.11 – Promouvoir les itinéraires de promenades

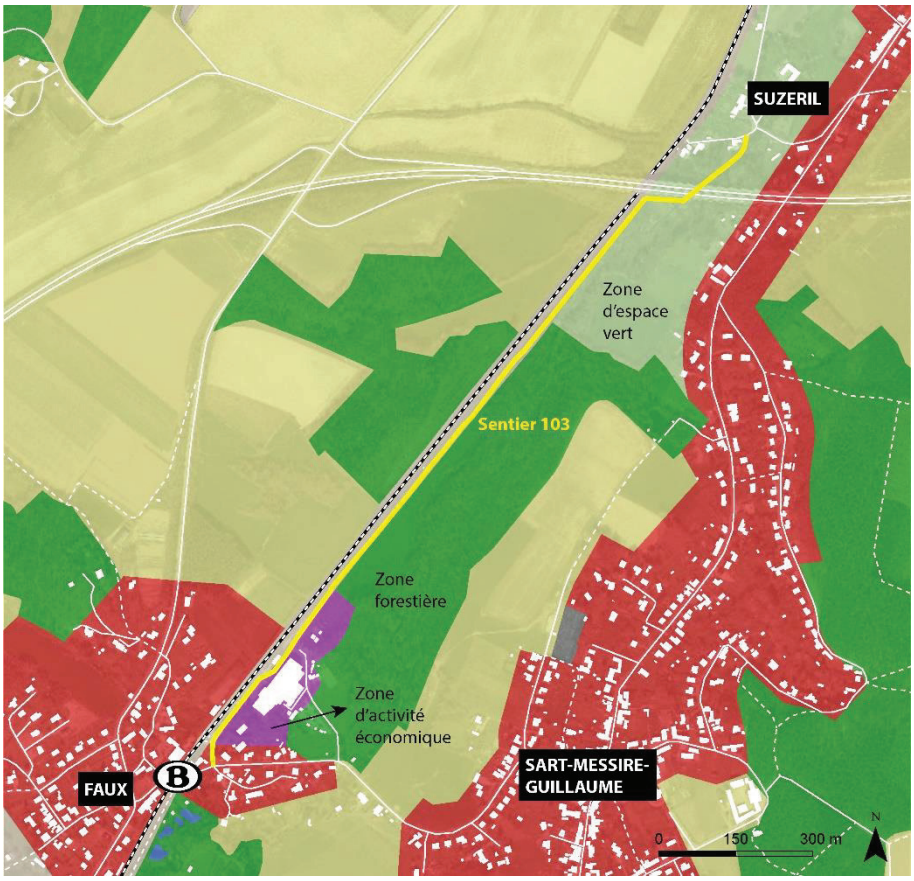
4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Favorise et sécurise l'accessibilité d'un lieu de centralité de la commune où sont concentrés de multiples services (liaison vers Court-Saint-Etienne). Complète l'offre en itinéraires de promenade.
Environnemental		Favorise la pratique de la marche et du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture et diminue les rejets atmosphériques associés. Renforce le maillage dans une zone d'intérêt écologique (milieu humide de la vallée de la Thyle).
Economie		Facilite l'accès aux services et aux commerces (liaison vers Court-Saint-Etienne).

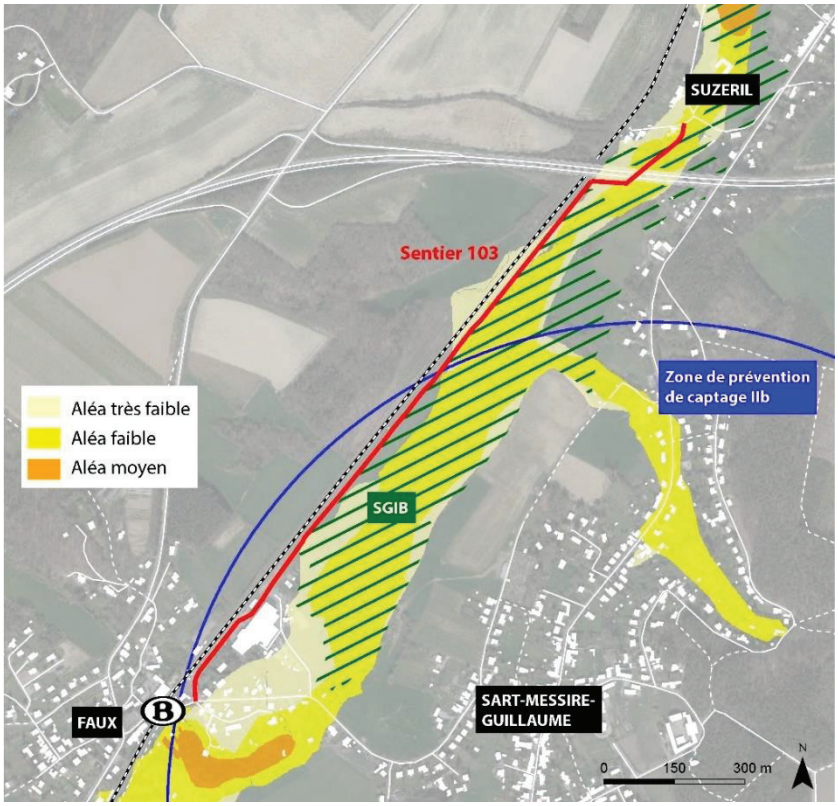
5. Localisation et statut

Le sentier n°103 longe la Thyle et la ligne de chemin de fer entre les village de Faux et de Suzeril. Il est situé en zone blanche au plan de secteur et longe une zone d'activité économique industrielle, une zone forestière et une zone d'espace vert. Il borde un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et un périmètre d'intérêt paysager. En raison de son positionnement dans la vallée de la Thyle, il est repris en zone d'aléa d'inondation faible par débordement. Le sentier est en partie repris en zone de prévention de captage IIb (prévention éloignée) forfaitaire. Il s'agit d'une servitude de passage appartenant à divers propriétaires privés et publics. L'achat du sentier n'est pas indispensable et toute intervention se fera en accord avec les propriétaires.

Localisation du sentier 103 au plan de secteur



Contraintes environnementales à l'aménagement du sentier 103 (source : SPW)



6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- Riverains (projet participatif)

Partenaires

- Infrabel
- SPW - MI
- GRACQ

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroitre l'attractivité de la marche et du vélo sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), projet de création d'un autoroute cyclable en lien avec Ottignies… Il concerne un sentier existant dont la réhabilitation a été largement soutenue par la population. Comme il s'agit d'une servitude, la mise en œuvre est dépendante de l'accord des propriétaires privés.

B. Etat du dossier

Appel à projet SPW

Le projet d'aménagement du sentier 103 a été introduit par la commune dans le cadre de l'appel à projet du SPW « Maillage vert et bleu eu milieu rural ». Les résultats de cet appel à projet ne sont pas encore connus à ce jour.

Réseau cyclable

Afin de comprendre les choix opérés en matière de projets cyclables dans le PCDR, le présent point fait état du réseau actuel et projeté sur le territoire de Court-Saint-Etienne.

Infrastructures existantes

Actuellement, les **infrastructures cyclables existantes** sont les suivantes :

- Le RAVeL et pré-RAVeL entre Court-Saint-Etienne au nord et Seneffe au sud ;
- Une piste cyclable marquée le long de la N275 depuis Court-Saint-Etienne vers Limauges ;
- Une piste cyclable marquée le long la N275 Court-Saint-Etienne et Faux ;
- Une piste cyclo-piétonne le long de la N275 entre Faux et Tangissart ;
- Une piste cyclable marque le long de la N275 depuis Tangissart vers le sud ;
- Une piste cyclable séparée le long de la rue de Beaurieux.

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon a mis en place un **réseau cyclable à points-nœuds** reliant les principaux pôles de la province par des itinéraires qui se veulent apaisés et sécurisés. Ce réseau est matérialisé par un balisage spécifique, commune sur une grande partie du pays.

Plan infrastructure Wallonie Cyclable (PIWACY)

En 2020, dans le but d'accroitre l'attractivité du vélo sur ton territoire, la commune de Court-Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » du SPW. Elle a été sélectionnée au même titre que 115 autres communes wallonnes avec à la clé un subsides de 300.000 € pour le mise en place d'infrastructures cyclables.

Outre les aspects techniques des projets, chaque commune était tenue de faire réaliser un audit de politique cyclable par un auditeur agréé, l'occasion de faire émerger des enjeux locaux dans la mise en œuvre d'une politique cyclable.

Trois liaisons ont été spécifiquement retenues dans le cadre de cet appel à projet. Les aménagements devront être réalisés au plus tard pour fin 2024.

1. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
2. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
3. Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et la gare de Faux

Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

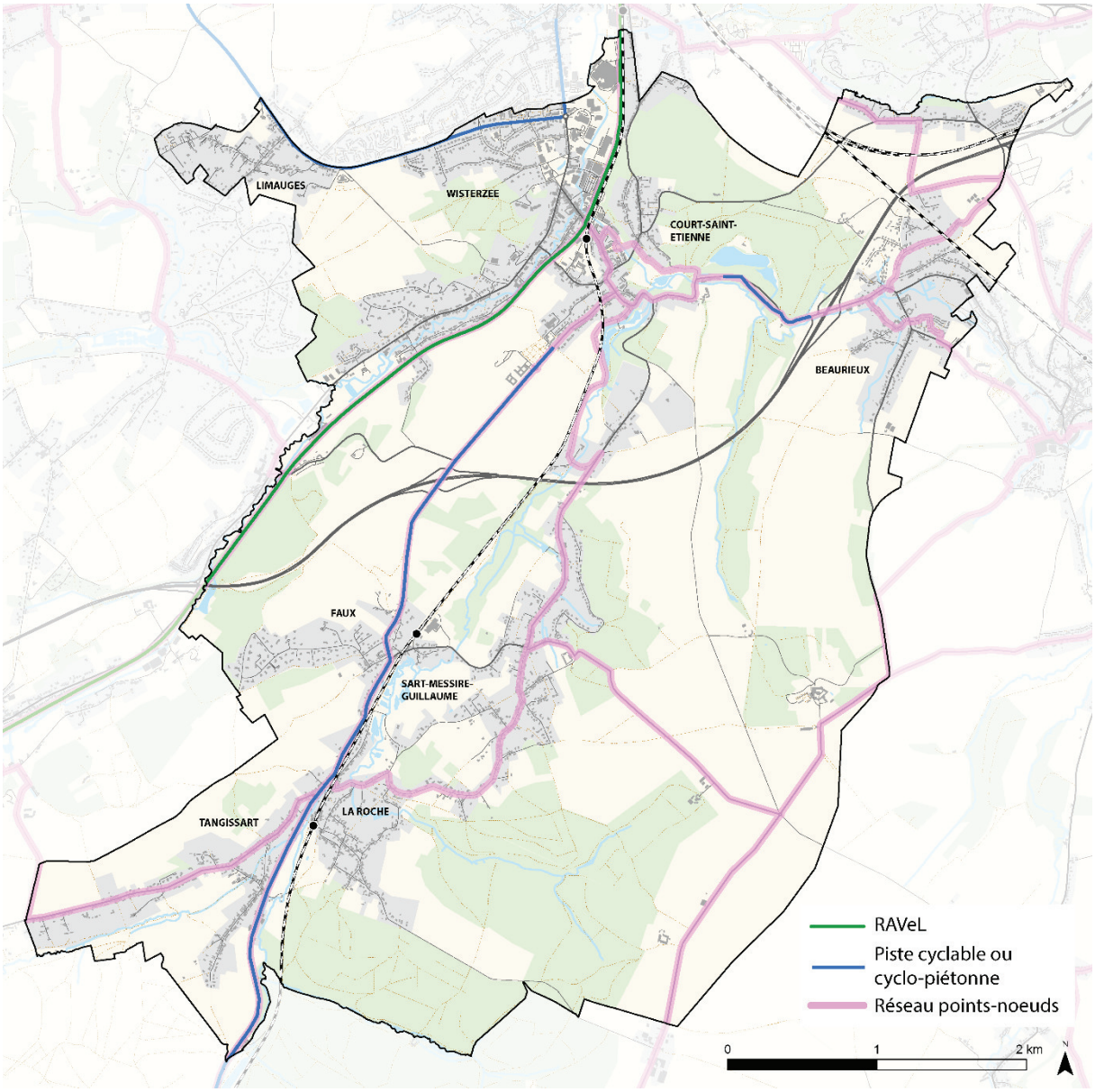
En 2022, la Région a lancé son plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Ce financement, qui couvre la période 2022-2024, va leur permettre de réaliser des aménagements cyclables et piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

Six projets ont été spécifiquement retenus dans le cadre de ce plan d'investissement. Ces propositions sont en cours d'analyse.

1. Aménagement de la rue Paul Henricot à Wisterzée ;
2. Aménagement de la rue François à Court-Saint-Etienne ;
3. Aménagement des trottoirs sur la rue des Ecoles à Court-Saint-Etienne ;
4. Aménagement d'une partie de la rue du Village et du parvis de l'église Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne ;
5. Aménagement d'une partie de l'avenue des Combattants ;
6. Aménagement d'un parking à la gare de Faux.

Réseau cyclable existant et projeté

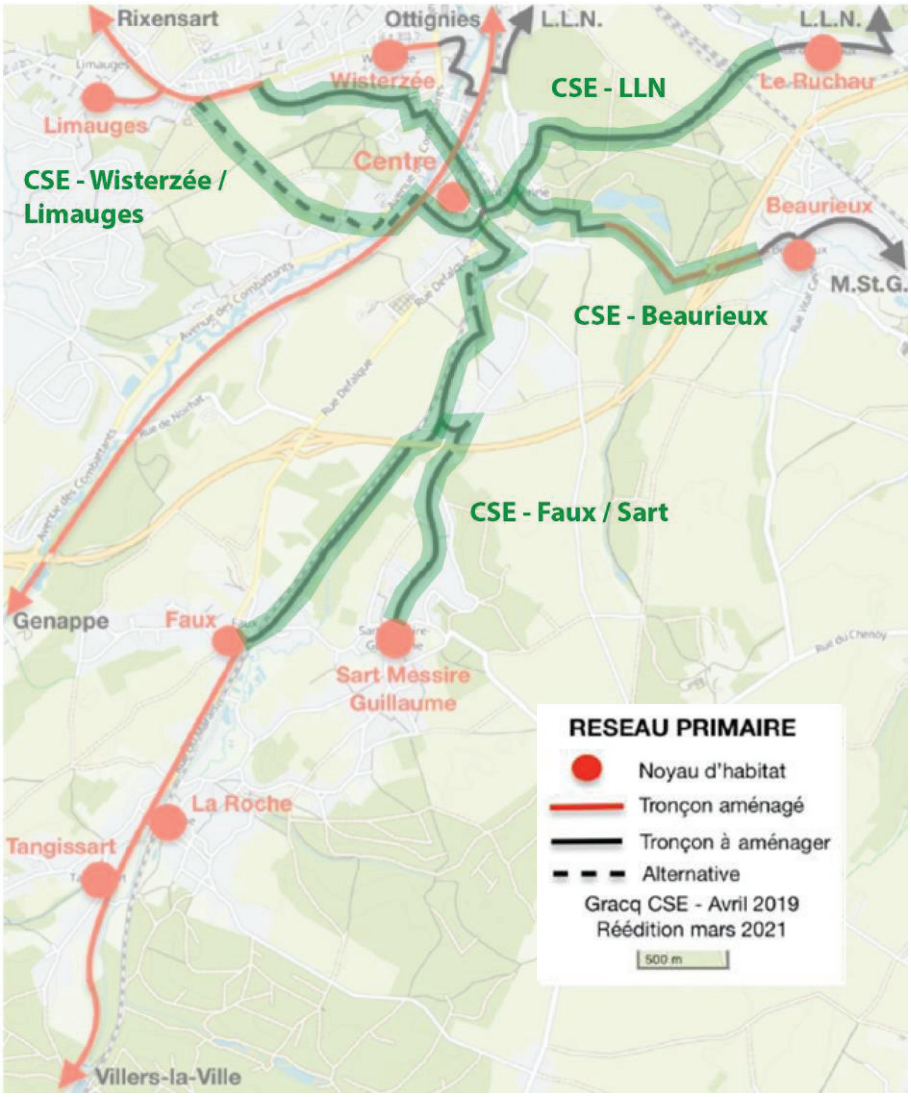
Les infrastructures cyclables existantes sur le territoire de Court-Saint-Etienne sont localisée sur la figure suivante.



Infrastructures cyclables existantes (source : OSM)

En 2021, le GRACQ a éditer une carte identifiant le réseau cyclable prioritaire sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Cette carte met en évidence les tronçons aménagés et à aménager. Lors des groupes de travail avec le CLDR, des réflexions ont été menées concernant les 4 liaisons suivantes :

- Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve
- Court-Saint-Etienne – Beaurieux
- Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges
- Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux



Carte du réseau prioritaire du réseau cyclable de Court-Saint-Etienne (source : GRACQ, 2021)

- Liaison « Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve »

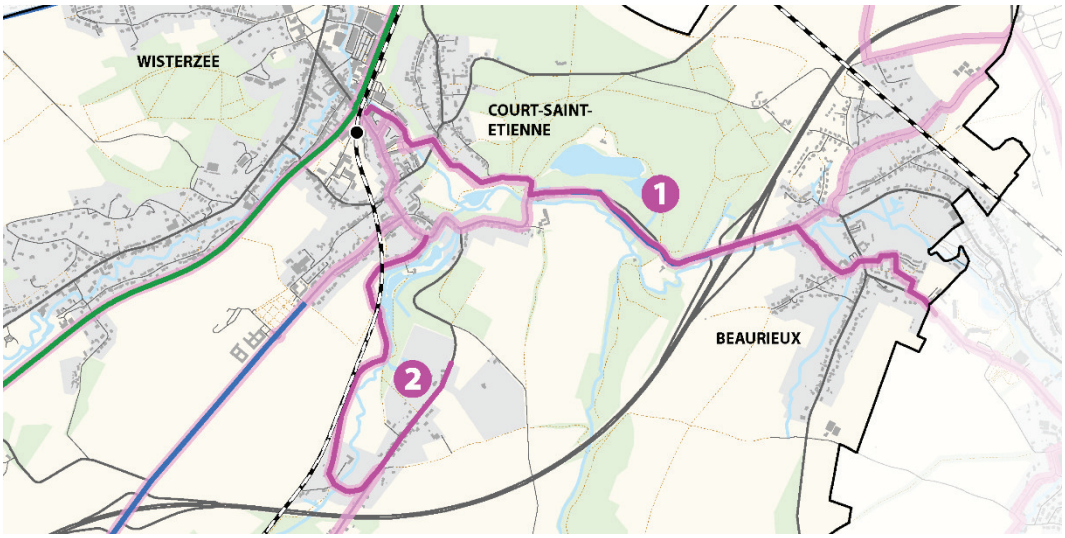
  La liaison la plus directe entre Court-Saint-Etienne et Louvain-la-Neuve passe par la rue de la Quenique. Cette voirie a été pointée comme problématique en matière de sécurité (pas d'aménagement et vitesse pratiquée). La largeur de la voirie et les emprises publiques actuelles ne permettent pas de créer une piste cyclable séparée sur cette la rue de la Quenique. La récente entrée du concept de voie centrale banalisée offre une piste d'aménagement pour cette liaison importante. Cet axe fait l'objet d'une fiche-projet du PCDR du lot 2 (voir fiche 2.1).

- Liaison « Court-Saint-Etienne – Beaurieux »

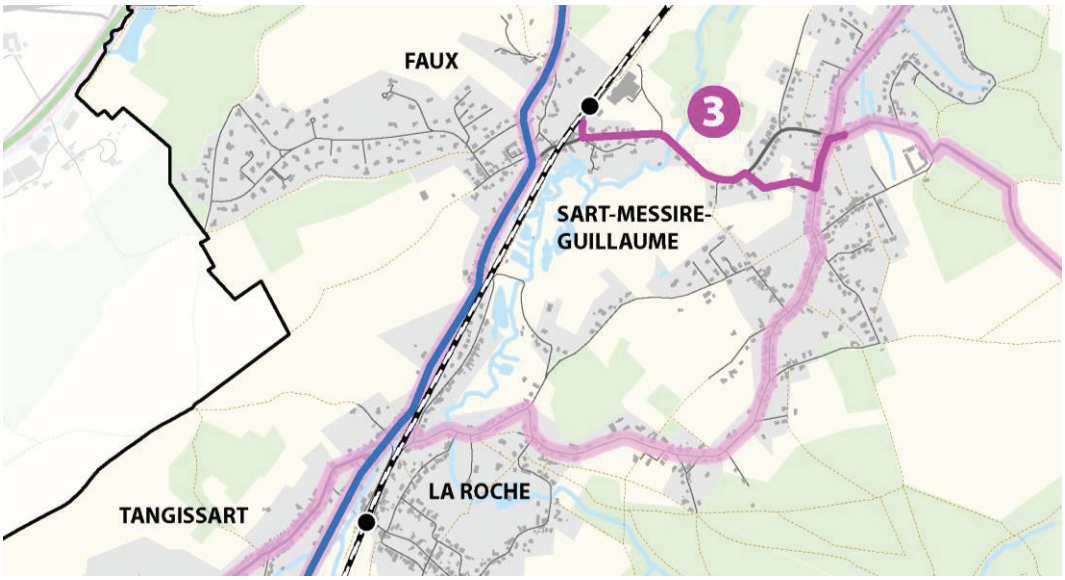
  La liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux a été identifié comme prioritaire et va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du Plan infrastructures Wallonie Cyclable (PIWACY N°1).

- Liaison « Court-Saint-Etienne – Sart-Messire-Guillaume / Faux »

  L'aménagement de la partie nord de l'itinéraire, entre Court-Saint-Etienne et Suzeril, est prévu dans le Plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY n°2). Un autre projet de liaison cyclable concerne le village de Sart en lien avec la gare de Faux (PIWACY n°3).



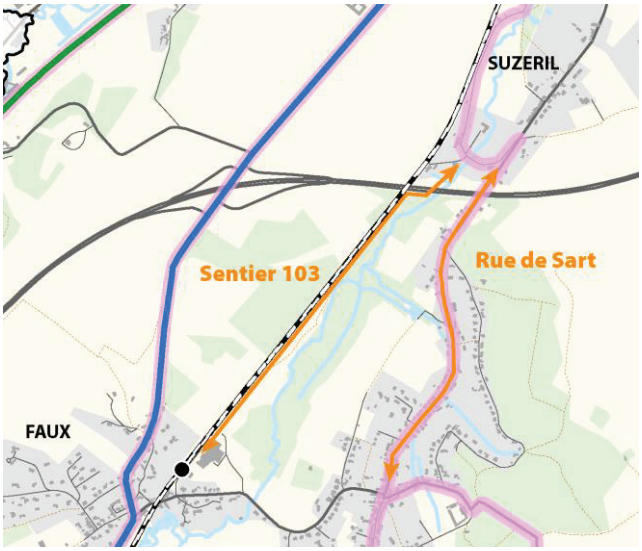
Projets d'aménagement PIWACY dans la partie Nord de la commune (source : OSM)



Projet d'aménagement PIWACY dans la partie Sud de la commune (source : OSM)

Pour la partie sud, deux itinéraires sont identifiés entre Suzeril et les villages de Sart-Messire-Guillaume et de Faux :

- Le première itinéraire, vers Faux, passe par le **sentier n°103**, le long du chemin de fer. Il fait l'objet de la présente fiche.
- Le second itinéraire, vers Sart-Messire-Guillaume pas par la **rue de Sart**. Il fait l'objet de la fiche-projet 1.3.



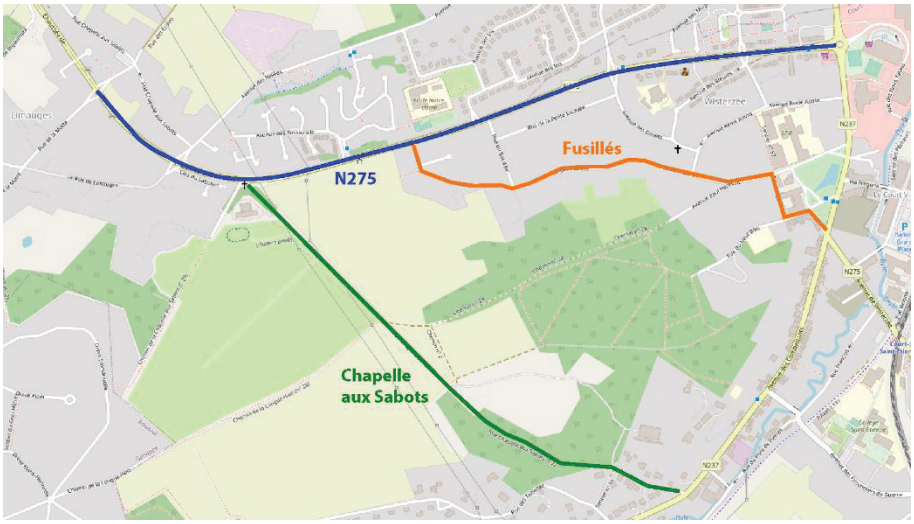
Itinéraires entre Suzeril et Sart-Messire-Guillaume

- Liaison « Court-Saint-Etienne – Wisterzée / Limauges »

  L'itinéraire entre le centre et les villages de Wisterzée et Limauges sont contraints par les fortes pentes. De ce fait, l'itinéraire le plus adapté est celui qui transite par le réseau régional et plus spécifiquement la **chaussée de Bruxelles** (N275) depuis Court-Village. Bien qu'existantes, les pistes cyclables de la N275 ne disposent pas, sur certains tronçons, de confort et de la sécurité suffisante pour en faire un itinéraire attractif pour tous. Cette voirie étant la propriété régionale, son aménagement ne fait pas l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.

  L'itinéraire à travers Wisterzée via la **rue des Fusillés** emprunte des voiries locales, très étroites et pentues par endroits. Etant donné ces caractéristiques, il ne doit faire l'objet d'aucun aménagement spécifique.

  Le dernier itinéraire envisagé concerne la **rue Chapelle aux Sabots**. La moitié sud de l'itinéraire est caractérisé par une très forte pente (jusqu'à 10%) et, outre le tronçon macadamisé sur 200 m, il s'agit une chemin de terre fortement raviné. Sur cette base, il est considéré que cet itinéraire ne répond pas aux critères de qualité pour être intégré au réseau cyclable structurant. Ce constat est renforcé par la nécessité de gérer les traversées sur la N275 afin de rejoindre le village de Limauges.



Itinéraires analysés entre Court-Saint-Etienne et Limauges

- Cyclostrade « Court-Saint-Etienne – Ottignies »

  Le projet d'autoroute cyclable, qui sera financée par le SPW, a été étudié par la Province du Brabant wallon. Les marchés publics relatifs à sa mise en œuvre devraient être lancés prochainement.

C. Programme des travaux et planification

L'aménagement du sentier 103 comprend les travaux suivants :

- La pose d'un revêtement de sol perméable à l'eau d'une largeur de 1,60 m et une longueur de 1.326 m ;
- En accord avec les propriétaires, la plantation de haies indigènes et mellifères à certains endroits ;
- La pose de panneaux didactiques liés au réseau écologique et aux sites de grand intérêt biologique (SGIB)

Les modalités d'entretien du sentier doit être fixées préalablement avec la mise en œuvre du projet.

D. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et l'accord préalable des différents propriétaires privés.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une concertation avec les propriétaires privés aux différentes étapes du projet que sont la conception du projet, sa mise en œuvre et l'entretien.

8. Evaluation

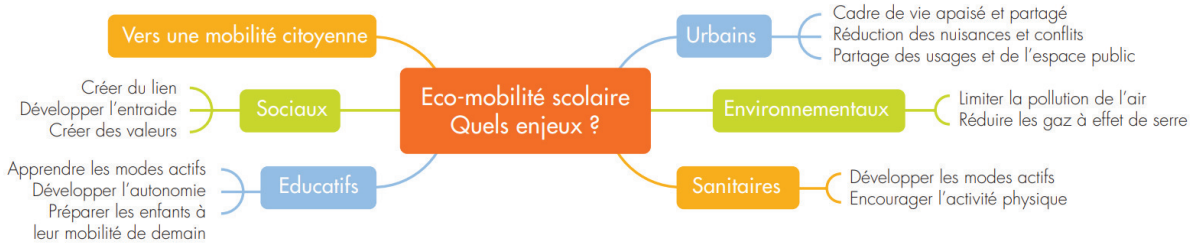
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Revêtement du sentier	Entièreté du sentier revêtu	Reportage photographique
Plantation d'espèces indigène	100% des plantations prévues	Reportage photographique et carte de plantation
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité de aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Nombre de piétons et cyclistes sur le sentier	Objectif à fixer après 1er comptage	Comptages annuels

Lot 2	2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	Ecoles de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Que ce soit pour des raisons pratiques, de distance, de sécurité… la majorité des déplacements entre le domicile et l'établissement scolaire s'effectue en voiture. Le projet consiste à prendre des mesures dans le but de favoriser les alternatives à la voitures et plus spécifiquement les modes actifs (piétons et vélos).

Les enjeux de la mobilité scolaire sont multiples : sociaux, environnementaux, urbains, sanitaires et éducatifs.



Source : SPW – CeMathèque n°48 – avril 2019

Deux grands catégories de mesures sont proposées pour développer les modes actifs autour des écoles :

- Aménagement de l'espace public :
  - Sécuriser les abords d'écoles : trottoirs, traversées, visibilité, barrières, contrôle de vitesse… ;
  - Gérer le stationnement pour éviter l'encombrement aux abords immédiats et l'empiètement sur les trottoirs ;
  - Créer des itinéraires piétons et cyclables confortables et sécurisés ;
  - Offrir des zones de stationnement pour les vélos ;
- Mise en place de dispositifs / d'actions :
  - Mettre en place des rues scolaires (nécessite des bénévoles) ;
  - Création de pédibus ou vélobus (nécessite des bénévoles) ;
  - Organiser le brevets des cyclistes pour les 5-6^{ième} primaire ;
  - Etablir des plans de déplacements scolaires ;
  - Promouvoir la mobilité actives auprès des enfants et parents.

2. Justification du projet

Deux éléments principaux limitent, de manière générale, la pratique des modes actifs sur le territoire : premièrement le manque d'infrastructure piétonnes et cyclables qui ne permettent pas d'offrir des conditions de circulation confortables et sécurisées sur une série d'itinéraires et, deuxièmement, les importants flux de circulation et les vitesses pratiquées sur certains axes structurants. Ce manque de sécurité et d'encadrement limite d'autant plus la pratique de la marche et l'utilisation du vélo pour un public scolaire. Or, en raison du nombre d'établissements scolaires présents sur le territoire, le potentiel de report modale est loin d'être négligeable et se doit d'être accompagnés par une série de mesures (aménagements et accompagnement).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, village apaisé et lieux de vie / infrastructures collectives.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI

Liens avec d'autres fiches

- 1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.9 - Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Développe de la culture « modes actifs » dès la plus jeune âge ; Renforce des liens entre parents / élèves.
Environnemental		Diminue la part de la voiture pour les courts déplacements et les émissions atmosphériques associées ; Améliore de la qualité de l'air aux abords des écoles.
Economie		Diminue le coût pour les ménages liée à l'utilisation plus rationnelle de la voiture.

5. Localisation et statut

Ce projet concerne tous les établissements scolaires de la commune de Court-Saint-Etienne mais les niveaux d'intervention varieront en fonction de multiples critères tels que les aménagements existants, les problèmes de sécurité observés, l'implication de la direction et/ou du comité des parents…

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne – service « mobilité »
- Ecoles de la commune – Direction et/ou référent mobilité

Partenaires

- SPW – Cellule EMSR (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)
- Pro-Vélo asbl

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Le thème de la mobilité a été fortement plébiscité lors des consultations villageoises et l'enquête réalisée auprès de la population dans le diagnostic territorial met en évidence une perception négative du thème de la mobilité en lien avec les écoles (stationnement, sécurité, accessibilité..).

Dans le cadre des appels à projets PIWACY et PIMACI du SPW, de multiples projets sont en cours de réflexion et de réalisation en vue de renforcer la sécurité et le confort des itinéraires piétons et cyclables. Par ailleurs, plusieurs fiches-projets du PCDR proposent des solutions sur certains axes et espaces publics.

L'élaboration du Plan Communal de Mobilité dont le démarrage est programmé début 2023 permettra de nourrir les réflexions sur la mobilité scolaire.

B. Etat du dossier

La mise en œuvre des projets proposés dans le cadre des appels à projet du SPW (PIWACY et PIMACI) contribuent à la sécurisation des itinéraires piétons et vélos en lien avec les écoles. Par ailleurs, L'élaboration du Plan Communal de Mobilité dont le démarrage est programmé début 2023 permettra de nourrir les réflexions sur la mobilité scolaire.

C. Programme des travaux et planification

Les principales étapes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Dresser un état des lieux des infrastructures et mesures existantes au sein des établissements scolaires stéphanois ;
- Identifier les écoles souhaitant s'investir dans une démarche d'amélioration de la mobilité au sein de l'établissement ;
- Avec les écoles volontaires :
  - Identifier et former un ou plusieurs référent(s) mobilité
  - Etablissement d'un plan scolaire de déplacements : état des lieux, enquête, plan d'actions
  - Mettre en œuvre le plan d'actions

D. Démarches administratives

La mise en œuvre d'aménagement d'abords d'école pourrait nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme et la réalisation des démarches administratives suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une implication des écoles : direction, enseignants, élèves et comité des parents.

8. Evaluation

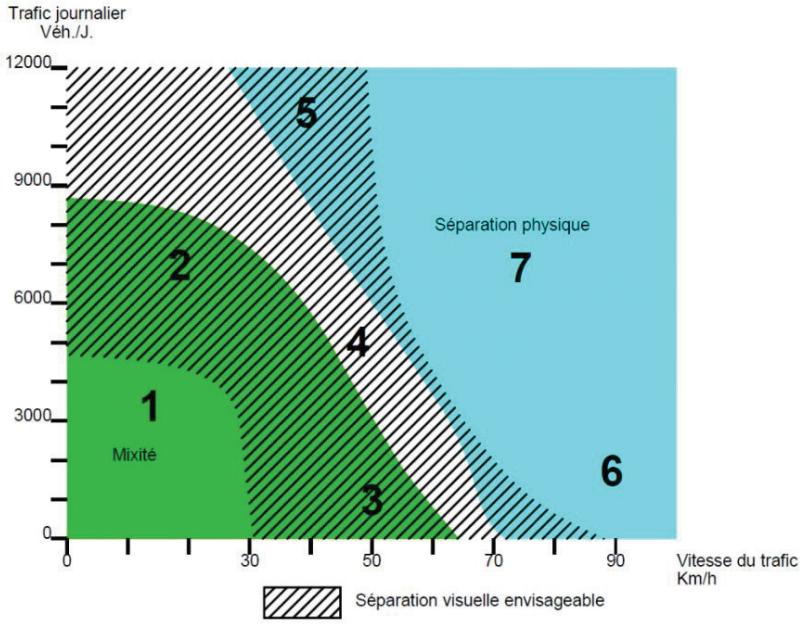
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Nombre d'écoles disposant d'un référent mobilité	80% des écoles	Registre communal
Nombre d'écoles disposant des aménagements sécurisés aux abords immédiats	100% des écoles	Registre communal
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre d'accidents aux abords de l'école	Aucun accident impliquant des piétons / cyclistes	Constats de la police
Qualité de aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Part de la marche / vélo dans les déplacements scolaires	10-20% à l'horizon 2030	Enquête auprès des élèves

Lot 2	2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	Villages de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à généraliser le concept de village 30 à l'ensemble du territoire dans le but d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé (sécurité et bruit) et de permettre une croissance de la pratique des modes actifs et plus spécifiquement des vélos. Deux critères principaux sont utilisés pour définir l'aménagement le plus adéquat pour les cyclistes : les flux de circulation et les vitesses de circulation. Selon le graphique d'aide à la décision du SPW, en deçà de 5000 véhicules / jour et à 30 km, la circulation en mixité est préconisée. Cette mesure permet d'accroitre la cyclabilité d'un territoire là où des aménagements séparés ne sont pas possibles ou non nécessaires.

Graphique d'aide à la décision en matière d'aménagement cyclable
(source : SPW – Sécurothèque)



2. Justification du projet

Le thème de la mobilité a été fortement plébiscité lors des consultations villageoises et plus spécifiquement les problèmes de sécurité liés aux manques d'infrastructures pour les piétons et cyclistes d'une part et l'importance des flux de circulation sur les axes structurants d'autres part.

Ce concept de zone 30, initialement développé pour les abords d'école, s'étend de plus en plus dans des villes et des villages qui veulent rendre aux modes actifs leur place au sein de l'espace public. Il permet notamment de faciliter la mixité des modes de transports où des infrastructures spécifiques ne peuvent être mises en place, par manque d'espace ou de moyens financiers.

L'implication dans les plan d'investissement (PIWACY et PIMACI) de la commune de Court-Saint-Etienne et le futur PCM renforce la volonté du territoire de faire évoluer la mobilité en faveur des modes alternatifs à voiture.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, intermodalité, village apaisé, réduction de la consommation énergétiques, lieux de vie / infrastructures collectives, sport et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI

Liens avec d'autres fiches

- 1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.2 - Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
- 1.3 - Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.8 - Aménager une place de village à Beaurieux
- 2.3 - Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- 2.9 - Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■□	Facilite et sécurise le déplacement des modes actifs (vélo et piéton) ; développe la culture « modes actifs » ; Accroit la qualité de vie (moins de bruit et moins de pollution).
Environnemental	■■□	Diminue la part de la voiture pour les courts déplacements et les émissions atmosphériques associées ; Améliore la qualité de l'air dans les villages.
Economie	■□□	Diminue le coût pour les ménages liée à l'utilisation plus rationnelle de la voiture.

5. Localisation et statut

Le projet concerne l'ensemble des villages de la commune de Court-Saint-Etienne. Le gestionnaire de voirie est soit la Commune de Court-Saint-Etienne, soit le SPW.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune de Court-Saint-Etienne, services « mobilité » et « travaux »
- SPW – Direction des routes

Partenaires

- SPW – Planification de la mobilité
- Riverains

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Le thème de la mobilité a été fortement plébiscité lors des consultations villageoises et notamment les problèmes de sécurité routiers liés aux manques d'infrastructures pour les modes actifs et aux flux de circulation sur les axes structurants. Le territoire compte déjà quelques zones 30 et les réflexions doivent être poursuivies.

L'élaboration du Plan Communal de Mobilité dont le démarrage est programmé en 2022 permettra de nourrir les réflexions sur les vitesses de circulation.

B. Etat du dossier

Outre les abords d'écoles, la zone 30 est déjà d'application dans plusieurs villages ou cœur de village stéphanois : Beaurieux, Court Village, Tangissart, Sart-Messire-Guillaume et Limauges. Le contexte et les aménagements en présence vont conditionner le respect du 30 km/h. Actuellement, bien que de multiples aménagements existent, toutes les entrées en zone 30 ne sont pas suffisamment marquées pour assurer la respect de la vitesse.

C. Programme des travaux et planification

Les principales étapes de mise en œuvre du projet pour chacun des villages sont les suivantes :

- Faire un état des lieux de la situation existantes :
  - Positionnement des limites d'agglomération et/ou limites de zones 30 ;
  - Relevé des dispositifs ralentisseurs : chicane, rétrécissement, plateau, revêtement différentié…
  - Analyse des vitesses pratiquées dans les zones 30 existantes → si pas de données existantes, placer des radars préventifs par exemple ;
- Délimiter la future zone 30 :
  - Organiser une réunion consultative de la population par village pour alimenter les réflexions de délimitation de la zone 30 ;
  - Identifier les entrée de zone 30 à aménager et les tronçons potentiellement problématiques ;
- Organiser une phase de test de la zone 30 :
  - Communiquer sur la phase de test ;
  - Placer les panneaux règlementaires + marquage au sol ;
  - Organiser des observations de terrain pour relever les dysfonctionnement ;
  - Analyser les vitesses pratiquées sur les tronçons préalablement identifiés comme problématiques ;
  - Organiser une réunion consultative avec la population pour tirer les conclusions de la phase de test ;
- Matérialiser la zone 30 sur base des conclusions de la zone de test ;
  - Communiquer sur la zone 30 ;
  - Placer des dispositifs ralentisseurs ;
  - Placer des radars préventifs pour accentuer la sensibilisation et évaluer l'efficacité des mesures prises.

Exemples d'aménagement d'une entrée de zone 30 (source : SPW – Sécurothèque)





D. Démarches administratives

La mise en œuvre d'aménagements pourrait nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme et la réalisation des démarches administratives suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une implication de la population par le biais de consultations citoyennes et sur une communication efficace.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Part des villages en zone 30	Min. 50% km de voiries en agglomération	Cartographie commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
V85 en entrée des village (vitesse que 85% des conducteurs ne dépassent pas)	V85 = Vitesse autorisée	Radar (commune ou police)
Nombre d'accidents en agglomération	Valeur à fixer sur base des données de 2022	Police

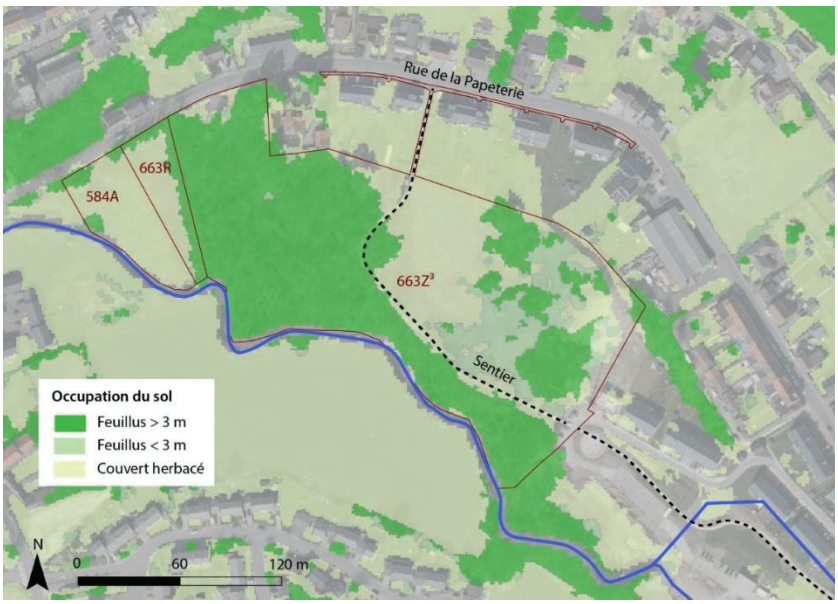
Lot 2	2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	Village de Beaurieux	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

La Roselière est implantée le long de la rue de la Papeterie à Beaurieux, sur la parcelle cadastrales 663Z3. Sur la carte de l'occupation du sol, elle est matérialisée par la des feuillus >3m. Elle est longée, en limite sud, par l'Orne (cours d'eau non navigable de 1ère catégorie).

Le projet vise à aménager le site de la Roselière (parcelle communale) et les 2 parcelles le jouxtant à l'ouest (663R et 584A) appartenant à des propriétaires privés. Les objectifs poursuivis sont de protéger et développer la nature, gérer les risques liés aux inondations (en créant une zone d'immersion temporaire) et créer une espace de détente pour les habitants.

Occupation du sol des parcelles concernées (source : SPW)



Vue sur les parcelles concernées depuis la rue de Papeterie, à hauteur de la parcelle 584A (source : ICEDD, 2022)



2. Justification du projet

La commune est propriétaire de la parcelle 663Z3 et souhaite valoriser cet espace naturel pour gérer les risques d'inondations, y valoriser la nature tout en permettant l'accès à cette espace de qualité pour la habitants. Afin d'offrir de plus large possibilité d'aménagement, elle souhaite acquérir les parcelles voisines (663R et 584A) mais aucun accord n'a été formalisé à ce jour.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, réseau écologique, zones naturelles, lieux de vie / infrastructures collectives, activités sportives, liens entre habitants et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 2.11 – Promouvoir les itinéraires de promenades via les sentiers

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■ ■ ■	Offre un lieu de vie / d'activité proche de la nature aux habitants de Court-Saint-Etienne et de Mont-Saint-Guibert ; renforce le maillage des modes actifs
Environnemental	■ ■	Protège une zone naturelle et contribue au renforcement de la biodiversité.
Economie		/

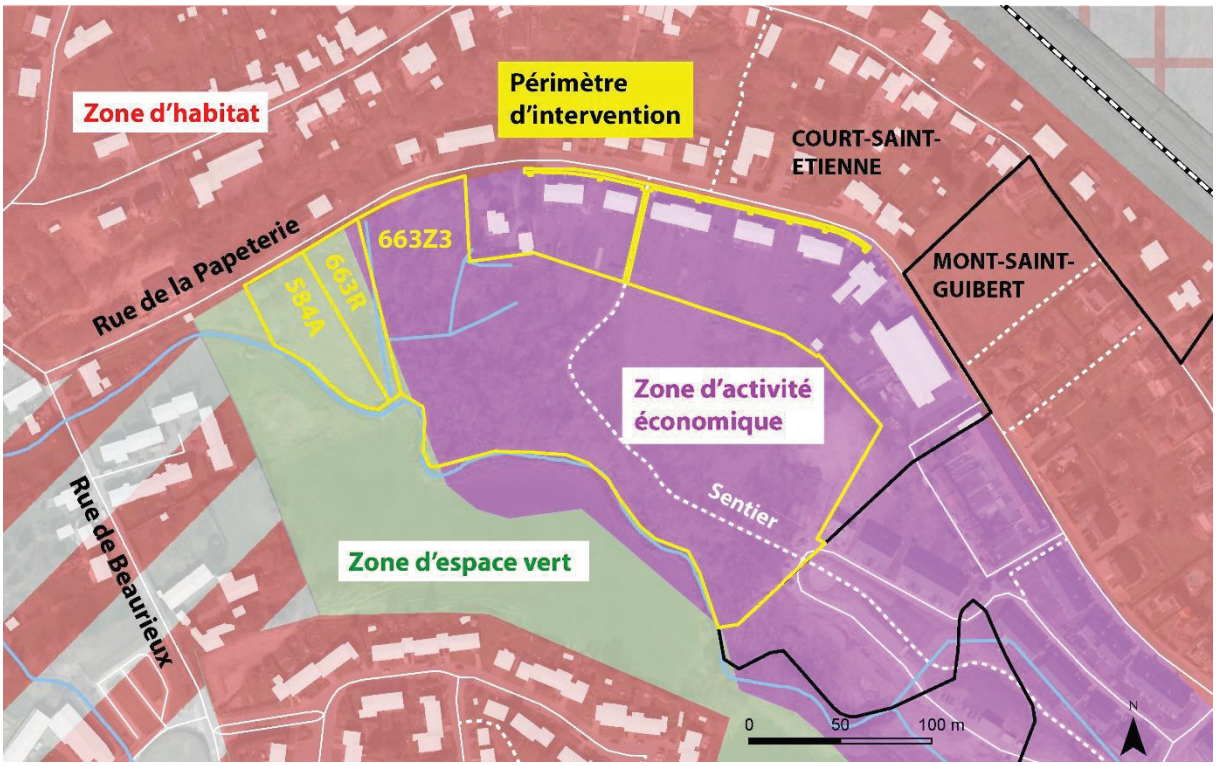
5. Localisation et statut

Le périmètre d'intervention est localisé le long de la rue de la Papeterie, à la limite communale entre Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert. La parcelle 663Z3 est une propriété communale qui est entièrement reprise en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur (papeterie de Mont-Saint-Guibert). Les deux autres parcelles (663R et 584A) appartiennent à des propriétaires privés et sont localisées en zone d'espace vert au plan de secteur.

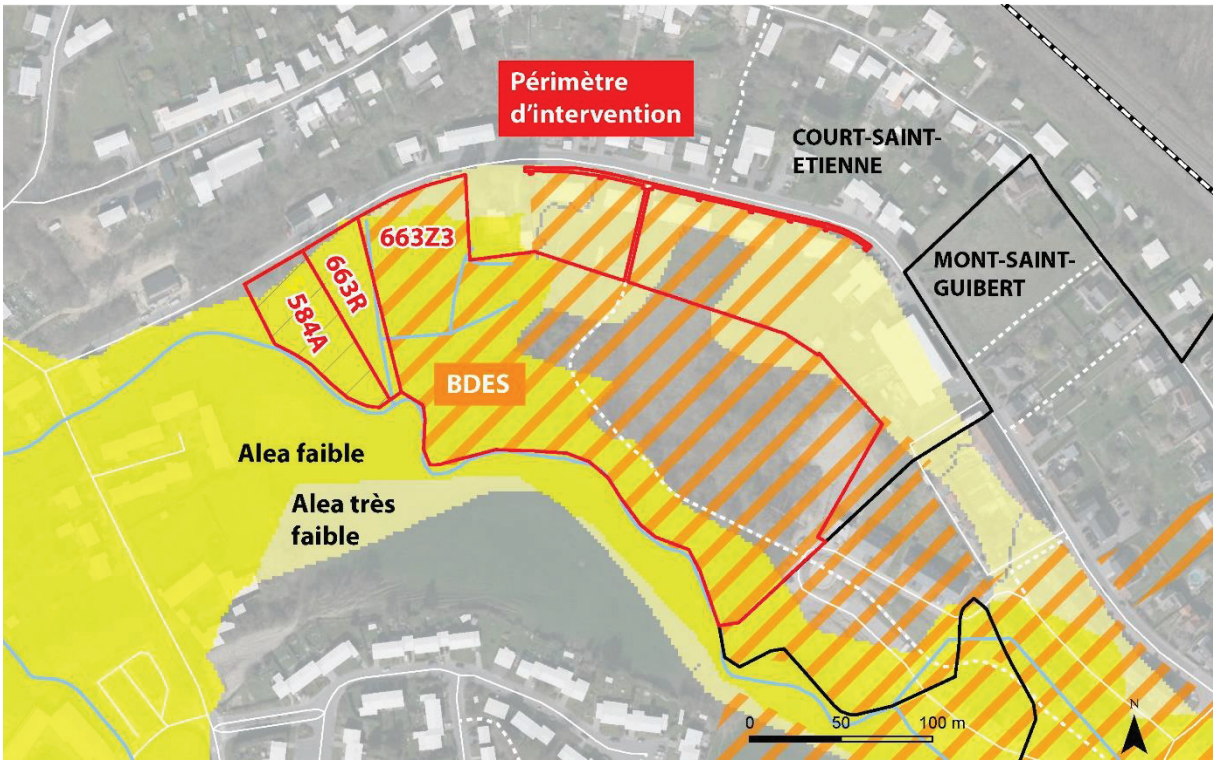
Situé en bordure de l'Orne, une grande partie du site est repris en zone d'aléa d'inondation par débordement à faible. Durant l'été 2021, le cœur du village s'est d'ailleurs retrouvé sous eaux.

Par ailleurs, en raison du passé industriel de la zone (papeterie de Mont-Saint-Guibert), les parcelles 663z3 et 584A sont reprises, dans la BDES (Banque des Données de l'Etat des Sols) dans la catégorie « Pêche » qui indique que l'Administration dispose d'informations qui permettent d'affirmer que le sol : soit est pollué, soit a été pollué ou bien encore qu'il accueille ou a accueilli une activité potentiellement polluante.

Localisation du périmètre d'intervention au plan de secteur (source : SPW)



Risques associés au périmètre d'intervention : aléa d'inondation et sols pollués (source : SPW)



6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Natagora
- SPW – Direction de l'Assainissement des Sols
- Spaque
- Habitants

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Bien que la commune soit propriétaire de la parcelle occupée par la roselière, le fait que les parcelles 854A et 663R n'appartiennent actuellement pas à la commune constitue un frein à la mise en œuvre du projet. Le second frein au projet est le sol qui est potentiellement pollué en raison de son passé industriel. En cas de demande de permis d'urbanisme, la comme devra se référer aux obligations du Décret Sols de la Région wallonne. Néanmoins, des mesures doivent être prises pour protéger les habitants des risques d'inondation et ce, le plus rapidement possible.

B. Etat du dossier

La commune a pour projet de renforcer les berges de l'Orne et d'aménager une zone d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations. Concernant la Roselière, l'objectif est de confier sa gestion à Natagora dans une optique de préversion et protection des ressources naturelles. Les parcelles 663 et 584A n'appartiennent actuellement pas à la commune de Court-Saint-Etienne mais à des propriétaires privés.

C. Programme des travaux et planification

L'aménagement du site de la Roselière poursuit plusieurs objectifs. Afin d'y répondre, différents aménagements sont proposés.

Afin de lutter contre les risques d'inondations :

- Renforcement des berges de l'Orne ;
- Création d'une zone d'immersion temporaire.

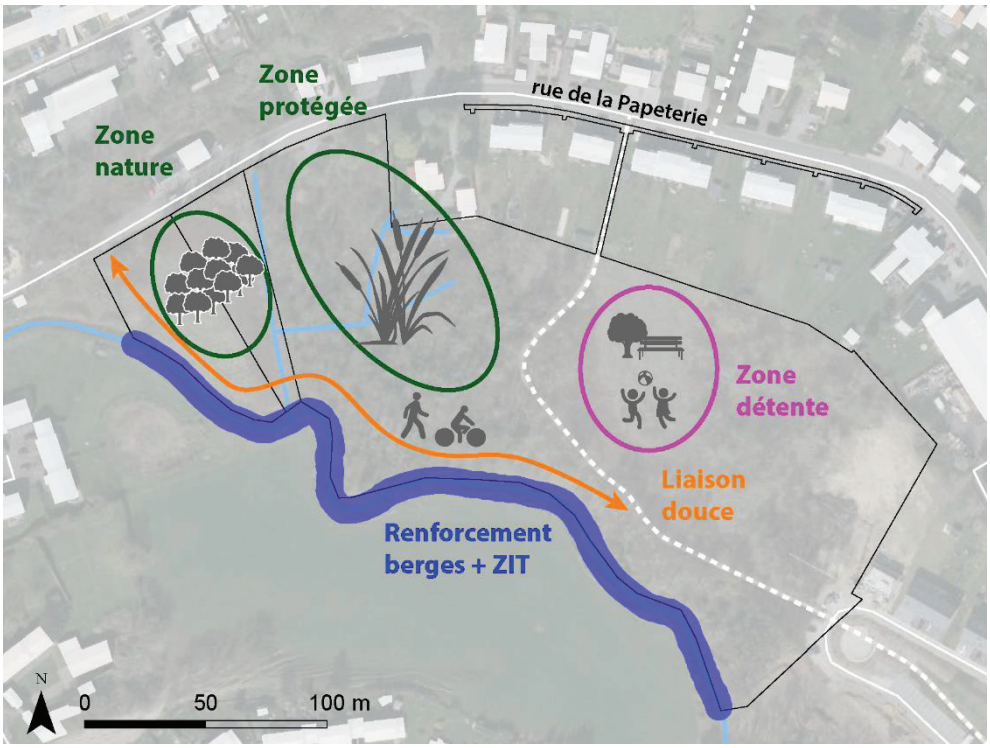
Afin de protéger et renforcer les ressources naturelles :

- Confier la gestion de la Roselière à Natagora et protéger la zone en interdisant l'accès au public ;
- Planter des arbres, des arbustes et des haies dans les zones actuellement herbacées afin de renforcer la biodiversité et agrémenter l'espace de détente.

Afin d'offrir un espace de détente aux habitants :

- Créer une zone de jeux en bois ;
- Placer du mobilier urbain, notamment des bancs ;
- Créer un sentier entre le sentier existant et la rue de la Papeterie via la parcelle 584A. Cet aménagement permet de matérialiser le projet de coulée verte (itinéraire modes actifs) entre les communes de Mont-Saint-Guibert et de Court-Saint-Etienne. Etant donné la zone d'aléa d'inondation, un chemin sur caillebotis pourrait être envisagé ;
- Placer des panneaux didactiques en lien avec la roselière et la zone d'immersion temporaire
- Envisager un poste d'observation en hauteur (intérêt à vérifier).

Principe d'aménagement du site de la Roselière



D. Démarches administratives

Si la mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme, les démarches administratives suivantes doivent être réalisées :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

Les parcelles concernées étant reprises en zone « pêche » dans la BDES, la commune doit se référer au décrets sols en cas de travaux nécessitant une demande de permis d'urbanisme.

E. Mesures d'accompagnement

La commune doit veiller à contacter, préalablement définition du projet, les personnes ressources au SPW en matière de gestion des inondations et des sols pollués.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Renforcement des berges	Mise en œuvre	Commune
Plantations dans la zone « Nature »	Mise en œuvre	Commune
Liaison douce entre le sentier existant et la rue de la Papeterie	Mise en œuvre	Commune
Aménagement de la zone « Détente »	Mise en œuvre	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Inondation par débordement de l'Orne	xxx	Commune
Qualité de aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Fréquentation du nouveau sentier	A fixer après un premier comptage	Comptages annuels

Lot 2	2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	Commune de CSE	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre des actions visant à soutenir le circuits courts et les producteurs locaux. Il peut s'agir d'actions de soutien d'initiatives déjà existantes comme de nouvelles initiatives en s'inspirant d'initiatives menées d'autres territoires.

Parmi les actions qui sont habituellement mises en place pour soutenir les circuits courts et producteurs locaux, plusieurs actions ont été plébiscitées par le CLDR :

- Aménager le hall n°11 en faveur des circuits-courts et producteurs locaux (voir projet 2.10) ;
- Editer des panneaux à placer dans les champs faisant le lien entre la culture semée et cultivée et le(s) produit(s) transformé(s) commercialisé(s) chez un producteur ;
- Planifier des journées de glanage collective ;
- Soutien au Groupement d'Achat Commun : mettre à disposition un local ;
- Intégration des produits locaux / végétariens dans les cuisines communautaires.

D'autres actions peuvent également être envisagées :

- Organiser un stand des producteurs lors des festivités et événements (marchés estivaux, fêtes de Wallonie, Marché de Noël, Jyvasik …) ;
- Promouvoir Adisa : aides aux jeunes à se lancer ;
- Editer un recueil de recettes de cuisines locales / organiser un concours cuisine avec les producteurs locaux ;
- Proposer des chèques relance pour les commerces locaux… ;
- Animer le marché des producteurs : jeux anciens, artiste de rue, musicien, château gonflable, bar fun, … ;
- Editer des supports (affiche, flyers…) et les diffuser régulièrement via les canaux de com communaux (site web, journal communal, …) ;
- Lors des marchés des producteurs locaux : identifier les agriculteurs pratiquant l'Agriculture de Conservation des Sols (label…) ;
- Sensibilisation des particuliers à l'agriculture de conservation des sols par la distribution de graines (semences engrais verts) pour les potagers individuels ;
- …

2. Justification du projet

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole, superficie relativement stable dans le temps. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). La présence simultanée sur le territoire de producteurs et d'une forte concentration de population vient nourrir cette volonté de développer les circuits-courts et de soutenir les producteurs locaux.

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture raisonnée et l'alimentation durable.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Circuits courts, agriculture durable, dynamique habitants et associations, commerces et activités économiques.

Lien avec d'autres outils

- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 1.7 - Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
- 2.7 - Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 3.10 - Redynamiser le marché hebdomadaire
- 3.11 - Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel — Favorise les liens entre les habitants et le producteurs locaux ; Participe à la vie locale du territoire via l'organisation d'événements.

Environnemental — Limite l'impact environnemental du secteur agricole en limitant les transports longue distance ; Favorise la consommation des produits de saison.

Economie — Favorise les activités économiques locales, notamment dans le secteur agricole.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- Agriculteurs

Partenaires

- A déterminer en fonction des actions qui seront mises en place.

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

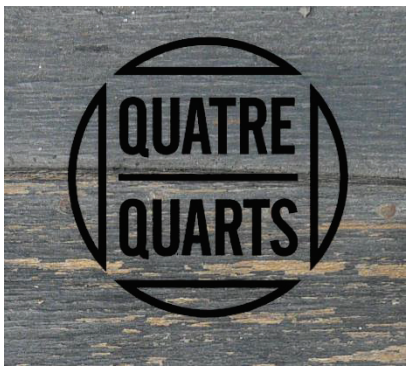
Plusieurs initiatives existent sur le territoire de Court-Saint-Etienne pour soutenir les producteurs locaux. A court terme, il est important de poursuivre les actions existantes. Elles pourront être complété à moyen terme par d'autres mesures qu'il y a encore lieu de prioriser en concertation avec les producteurs.

B. Etat du dossier

Plusieurs initiatives visant à soutenir les producteurs locaux existent sur le territoire de Court-Saint-Etienne :

- La coopérative citoyenne « Quatre Quarts », implantée à Court-Saint-Etienne, s'anime autour des quatre parts que sont la cantine, l'artisanat, la librairie et les ateliers ;
- La coopérative Agricovert qui dispose d'un comptoir Rue Emile Henricot à Court-Saint-Etienne ;
- En 2022, le Forum Stéphanois a édité un annuaire des circuits courts pour Court-St-Etienne et environs (Annuaire) ;
- Cartographie des collectifs citoyens belge réalisée par le RCR² (https://asblrcr.be/cartographie/) ;
- En 2022, s'est tenu un marché des producteurs locaux sous le Hall n°11 de Court-Saint-Etienne tous les derniers vendredis du mois pendant l'été (projet du lot 0) ;
- …

Quelques initiatives locales







C. Programme des travaux et planification

Sans objet.

D. Démarches administratives

Sans objet.

E. Mesures d'accompagnement

Sans objet.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Prendre des mesures en faveur des producteurs locaux	1-2 nouvelle mesure / an	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Fréquentation des événements	A définir	Organisateur
Vente des producteurs locaux	A définir avec les producteurs	Producteurs
… (fonction des mesures qui seront prises)	/	/

Lot 2	2.7 Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	Commune de CSE	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre des actions visant à soutenir les agriculteurs vers des modes de production plus durables. Il peut s'agir d'actions de soutien d'initiatives déjà existantes comme de nouvelles initiatives en s'inspirant d'initiatives menées d'autres territoires.

Parmi les actions qui sont habituellement mises en place pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables, plusieurs actions ont été plébiscitées par le CLDR :

- Distribuer des semences de type « engrais verts » (tournesol, phacélie, lin, trèfle, pois…) via un appel à projet « interculture – conservation des sols » pour les agriculteurs (ex : semer le long de la route) et par une distribution de petits paquets de mix de semences aux particuliers pour leurs potagers ;
- Développer un fonds d'investissement ou une bourse pour soutenir financièrement les agriculteurs changeant de pratiques culturales ;
- Organiser des journées de rencontre et de démonstration avec les organisations agricoles existantes (ex : « labyrinthe fleuri ») ;
- Mettre en place un espace test maraicher (nécessite une acquisition de terrain).

D'autres actions peuvent également être envisagées :

- Mettre en place une Commission Agricole Communale ;
- Organiser des formations « Phytolicence » à Court-Saint-Etienne pour les agriculteurs (sur l'agriculture de conservation des sols entre autres) ;
- Proposer des chantiers participatifs avec les agriculteurs (plantations de haies, pressage du jus, vendanges, …) ;
- Organiser et développer le prêt coup de pouce sur le territoire (SOWALFIN) ;
- Organiser et développer le tax-shelter sart-up/scale-up pour les agriculteurs du territoire (réduction d'impôt) ;
- Proposer un accompagnement administratif et marketing aux producteurs qui font des campagnes de crowfounding ;
- Mettre en place un système d'appel à l'aide quand besoin d'un renfort de main d'œuvre.

2. Justification du projet

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture raisonnée et l'alimentation durable.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Réseau écologique, zones naturelles, circuits courts, agriculture durable et activités économiques.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 1.7 - Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.7 - Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 3.10 - Redynamiser le marché hebdomadaire

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel — Facilite l'accès aux produits locaux respectueux de l'environnement et de la santé.

Environnemental — Respecte l'environnement par des pratiques plus respectueuses du sol, de l'eau et de l'air.

Economie — Favorise les activités économiques locales.

5. Localisation et statut

Le projet concerne les terres agricoles du territoire de Court-Saint-Etienne.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Agriculteurs
- Commune

Partenaires

- SPW
- XXX

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

L'impact de notre mode de consommation alimentaire sur l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, l'impact de l'acheminement des denrées depuis le lieu de production au lieu de consommation est considérable. Par ailleurs, l'agriculture intensive impacte la qualité des sols, sous-sols et eaux souterraines. Revenir vers un mode plus local et plus durable en matière d'agriculture est une nécessité.

Au regard des enjeux écologiques qui sont associés au secteur agricole, le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité. Une part croissante de la population manifeste également une volonté de manger plus sainement, en privilégiant notamment l'agriculture raisonnée et l'alimentation durable.

Dans leurs pratiques quotidiennes, les agriculteurs doivent faire face à de multiples difficultés : foncières, financières, environnementales… il est dès lors essentiel de soutenir les agriculteurs pour faciliter leur transition vers des modes de production plus durables.

B. Etat du dossier

Sans objet.

C. Programme des travaux et planification

Sans objet.

D. Démarches administratives

Sans objet.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet consiste à identifier les besoins réels des agriculteurs dans le but de prioriser les mesures à prendre à court, moyen et long termes.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Prendre des mesures en faveur de modes de production plus durables	1-2 nouvelle mesure / an	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Fréquentation des événements	A définir	Organisateur
… (fonction des mesures qui seront prises)	/	/

Lot 2	2.8 Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	Place Baudouin 1er à CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

La place Baudouin 1er est située dans le centre de Court-Saint-Etienne, à proximité de la gare et du RAVeL. D'une superficie d'environ 25 ares et couvrant le cours de la Thyle, elle est entourée par les bâtiments résidentiel et une grande surface alimentaire. Tous les mardis matin, elle accueille le marché hebdomadaire. Quelques arbres, bancs et lampadaires viennent rompre l'espace entièrement minéralisé.

Le projet vise à améliorer sa convivialité et son attractivité en :

- Créant un couloir verdurisé entre les tronçons apparent de la Thyle en amont et en aval de la place, tout en veillant, si possible, à créer une continuité des sols (trame brune) ;
- Ajoutant / réorganisant le mobilier urbain (bancs, kiosque…) afin de rompre la rigidité de la configuration actuelle et offrir un espace adapté aux différentes générations.

Exemple de mobilier urbain (source : www.lactell.ch)



Exemple de jeux en milieu urbain (source : V8 Designers)



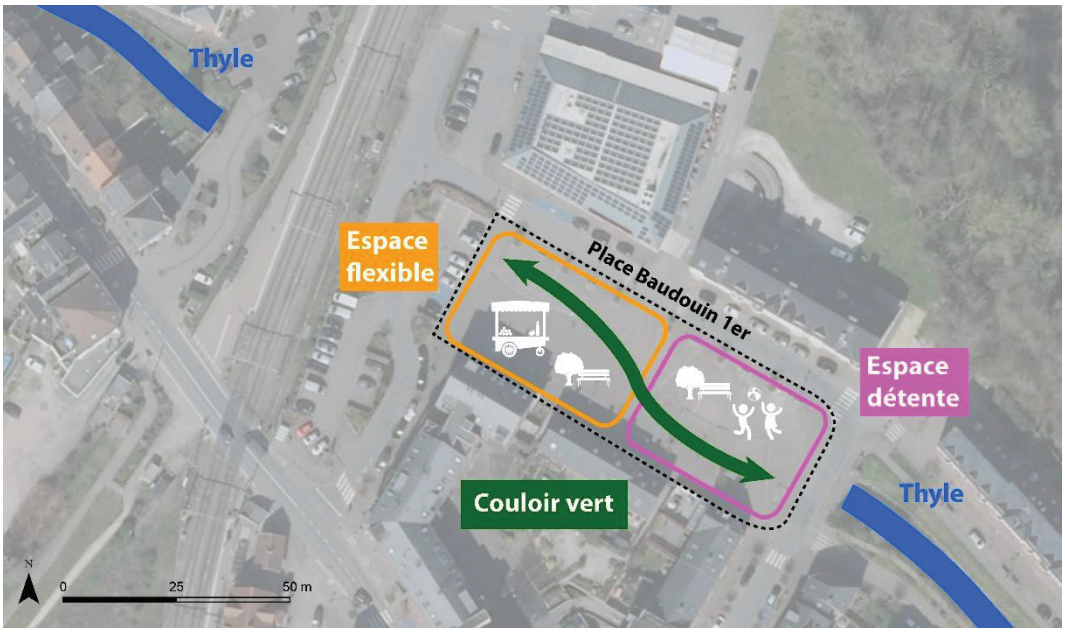
Exemple de végétalisation (source : www.laureplanchais.fr)



Exemple de végétalisation (source : www.laureplanchais.fr)



Principe d'aménagement général de la place Baudouin 1er (source : SPW)



La mise en œuvre du projet doit tenir compte de plusieurs contraintes :

- Il y a lieu de vérifier le contraintes techniques liées au passage de la Thyle sous la place ;
- La place est récente et en très bon état. Dès lors, pour une question de préservation des ressources, il est préconisé d'opter pour des interventions légères. Par exemple : pas d'ouverture de la place pour rendre la Thyle apparente comme cela a été suggéré lors des groupes de travail avec la CLDR ;
- Actuellement le marché est organisé sur la place Baudouin 1er. Est-il possible de limiter le marché à une partie de la place ? Est-il possible d'organiser le marché au niveau du hall n°11 ?
- Outre pour la fonction de marché, il y a lieu maintenir une espace ouvert pour l'organisation de festivité (ou opter pour les éléments amovibles).

2. Justification du projet

Situé au cœur du Court-Saint-Etienne, la place Baudouin 1er est un espace public de taille qui accueille le marché hebdomadaire. Or, en raison de son caractère fortement minéralisé, elle constitue une rupture dans le cours de la Thyle qui est canalisée sous la place. Ce manque de nature nuit à son attractivité et sa convivialité comme souligné par de nombreux habitants durant les phases de consultation du PCDR.

Place Baudouin 1er en situation existante (source : Google 2020)



3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Réseau écologique, producteurs locaux, lieux de vie / infrastructures collectives, liens entre habitants, activités commerciales et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 3.10 - Redynamiser le marché hebdomadaire
- 3.11 - Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■■	Offre un lieu de vue public de qualité dans le centre de Court-Saint-Etienne en améliorant son aspect paysager et sa convivialité.
Environnemental	■■□	Réduit les effets des fortes chaleurs (via les plantations) ; Contribue au réseau écologique.
Economie	■□□	Augmente l'attractivité du centre et de son offre commerciale.

5. Localisation et statut

La place Baudouin 1er est localisée dans le centre de Court-Saint-Etienne sur la parcelle cadastrale 367N3 (propriété communale).

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Habitants
- Commerçants (marché)

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Bien que le projet d'amélioration de la Place Baudouin 1er ait été soutenu par les habitants lors des consultations villageoises, les besoins des parties prenantes ne sont, à ce jour, pas tout à fait identifiés. Les besoins en espace des événements (dont le marché hebdomadaire) et les contraintes liées au passage de la Thyle sous la place doivent être analysés plus précisément.

B. Etat du dossier

Sans objet.

C. Programme des travaux et planification

Sans objet.

D. Démarches administratives

Si la mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme, les démarches administratives suivantes doivent être réalisées :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur :

- Une concertation régulière avec les parties prenantes, en ce compris la population ;
- Une communication efficace vers la population avant, durant et après la phase des travaux.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement de la zone de détente	Mise en œuvre	Commune
Aménagement de la zone flexible	Mise en œuvre	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité des aménagement	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Fréquentation des événements	A définir	Organisateur

Lot 2	2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	Village de Tangissart	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Situé au sud du territoire communal, Tangissart est un village résidentiel qui compte notamment deux écoles fondamentales, une salle de Village (privée), des mouvements de jeunesse, une place dédiée au stationnement et à la balle pelote et des sentiers de promenade. Ces différents éléments génèrent des déplacements en voiture mais aussi à pied et à vélo. Le bus 28 « Genappe - Tangissart - Ottignies » y transite également. Bien que la zone 30 soit favorable à la mixite des modes, les infrastructures actuelles ne permettent pas d'offrir aux piétons le confort et la sécurité nécessaires lors de ses déplacements dans le cœur du village.

Le projet consiste à aménager le cœur du village dans le but de :

- De créer un espace convivial au niveau de place de village (à côté de l'église) ;
- D'aménager des infrastructures piétonnes confortables pour assurer la liaison entre le différents pôles d'intérêts (école, salle, place et gare de Faux).

Place de Tangissart (ICEDD 2022)



Salle de Tangissart (ICEDD 2022)



Trottoir étroit dans le village



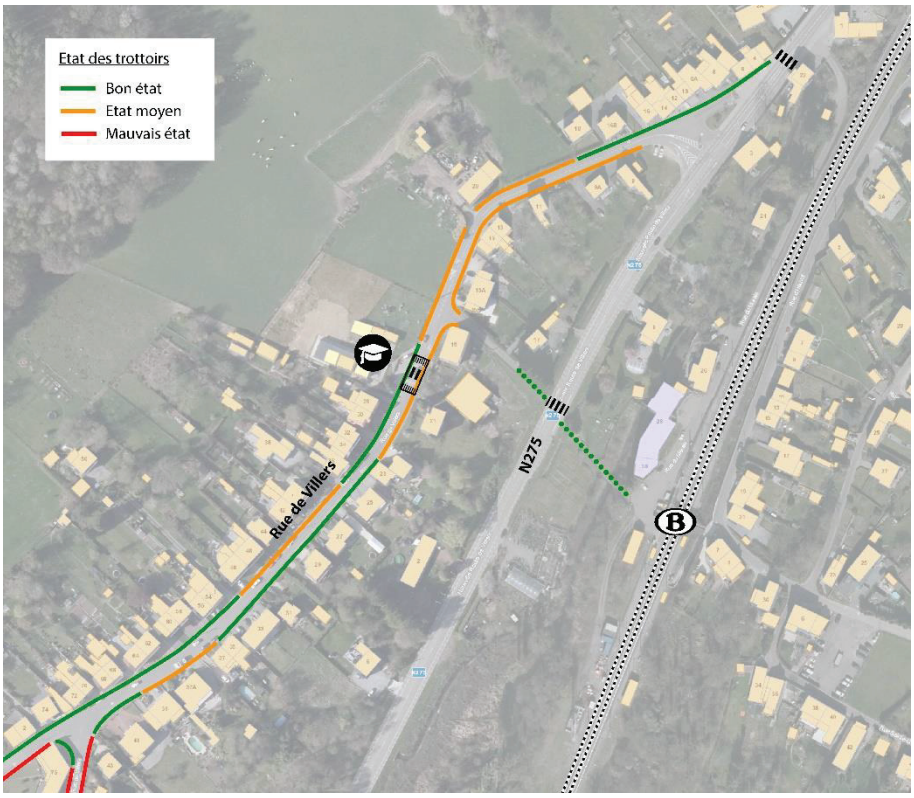
Trottoir en mauvais état à Tangissart



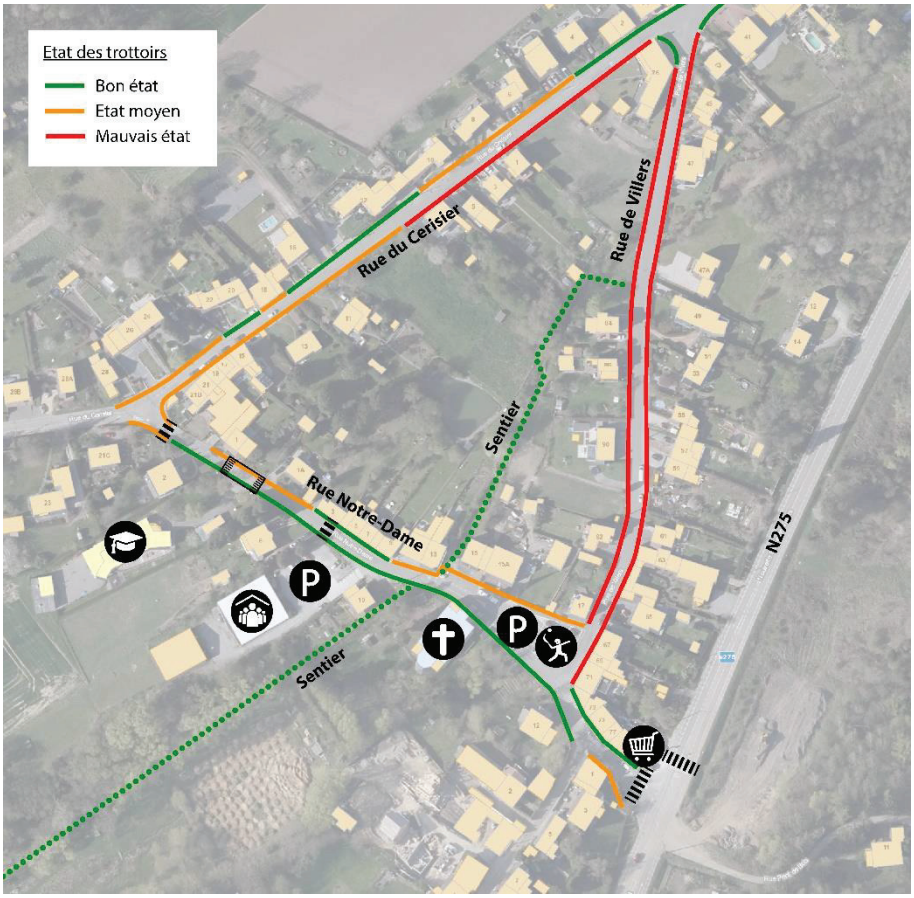
2. Justification du projet

Tangissart est marqué par la mauvaise qualité infrastructures piétonnes ne permettant pas de circuler de manière confortable et sécurisée entre les différents pôles d'intérêt du village. Les trottoirs sont souvent trop étroits ou en mauvais état. Par ailleurs, le cœur du village ne dispose pas d'un espace public de qualité. En effet, la seule place est entièrement dédiée au stationnement et à la pratique de la balle pelote. Ce manque de sécurité et de lieux de convivialité ont été relevés à de multiples reprises lors des consultations villageoises.

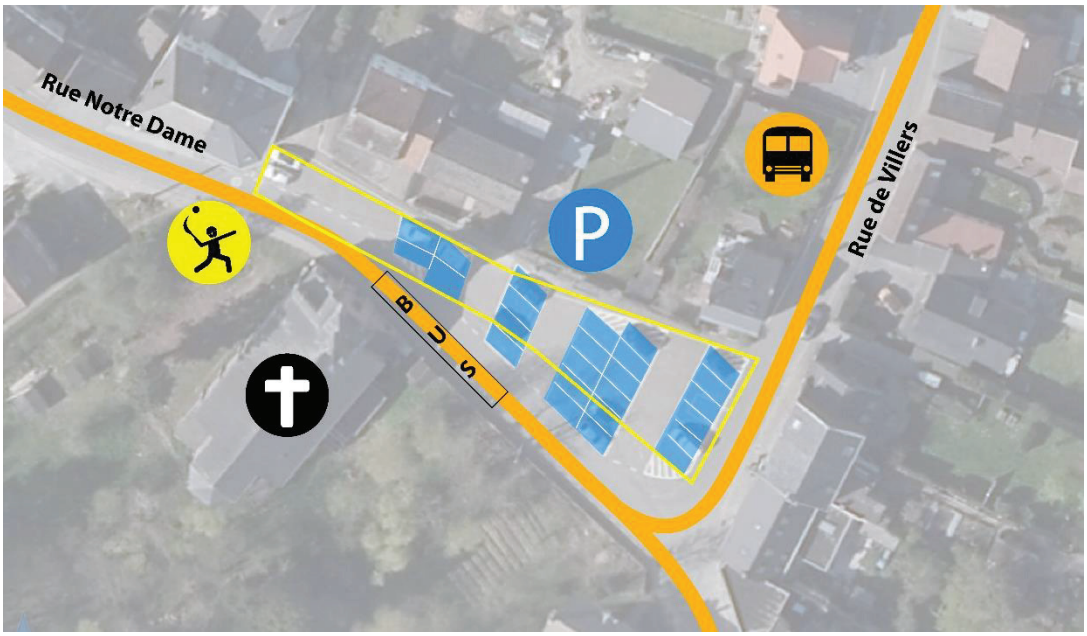
Etat des infrastructures piétonnes dans la partie nord du village de Tangissart



Etat des infrastructures piétonnes dans la partie sud du village de Tangissart



Aménagement actuel de la Place de Tangissart (source : SPW)



3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, village apaisé, lieux de vie / infrastructures collectives, liens entre habitants et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI

Liens avec d'autres fiches

- 2.3 - Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.11 – Promouvoir les itinéraires de promenades
- 3.3 - Créer et aménager une salle de village à Tangissart

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel	■■■	Offre des liaisons sécurisée pour piétons et cyclistes entre les différents pôles du village ; offre un espace public favorisant le lien entre les habitants.
Environnemental	■□□	Favorise la pratique de marche et du vélo dans les déplacements quotidiens.
Economie	□□□	Sans Objet

5. Localisation et statut

Le projet concerne le village de Tangissart et plus spécifiquement les rues de Villers, du Cerisier et Notre-Dame ainsi que la place du Village. Les aménagements préconisés concerne uniquement l'espace public, à moins que la salle Notre-Dame (propriété privée) soit intégrée aux réflexions en matière de stationnement. Un éventuel rachat de cette salle par la commune faciliterait l'aménagement d'une place conviviale.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- SPW (pour les traversées de la N275)

Partenaires

- Habitants
- Club de balle pelote
- Propriétaire de la salle de Tangissart

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Les besoins de sécurisation des piétons sont bien identifiés mais les besoins en matière de stationnement et d'espace de convivialité méritent des réflexions supplémentaires avec les différents acteurs concernés. Pour cette raison, le projet a été placé en lot 2.

B. Etat du dossier

Le commune a pour projet de matérialiser les zones de stationnement sur la rue du Cerisier afin de diminuer les vitesses pratiquées.

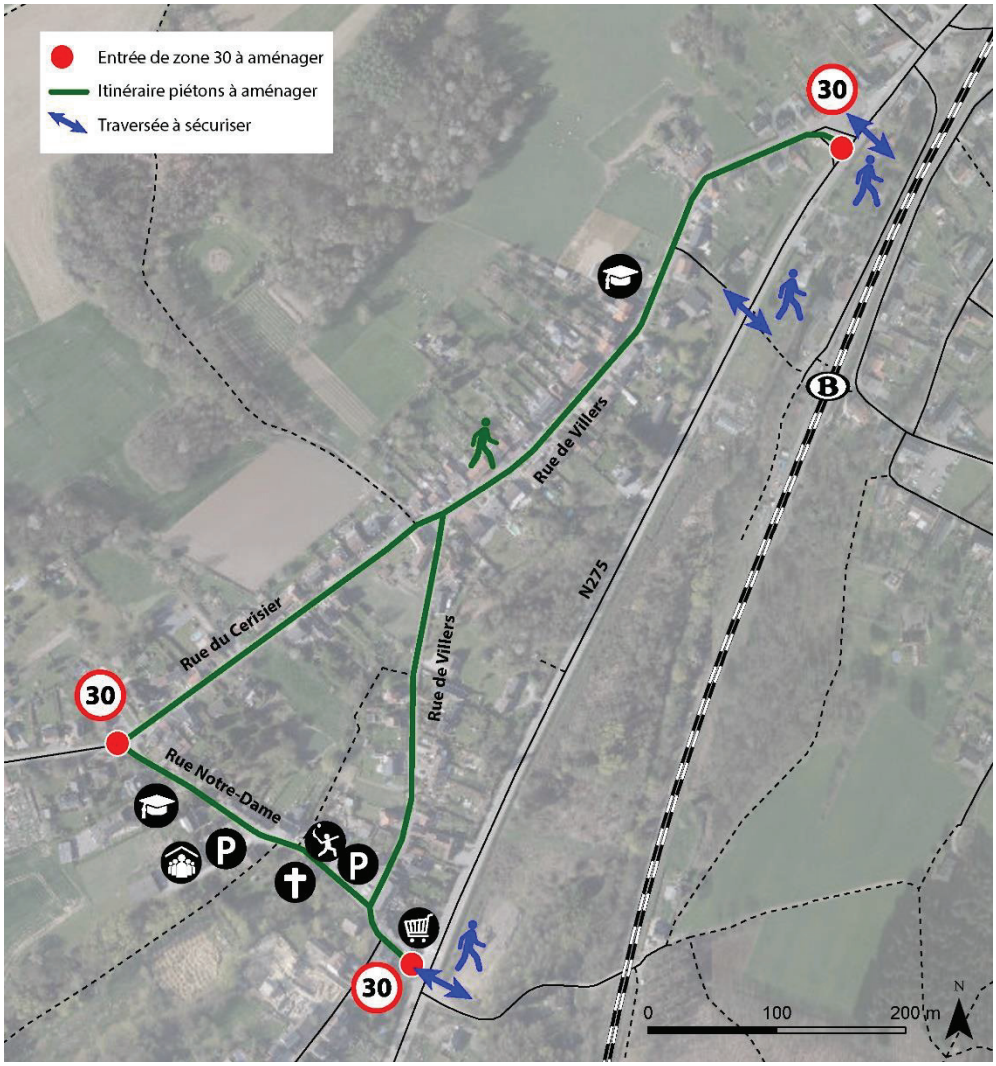
C. Programme des travaux et planification

Dans le but de répondre aux objectifs de sécurisation des **déplacements piétons**, les aménagements suivants sont préconisés :

- Aménager les entrées de zone 30 dans le but de marquer clairement l'entrée dans une zone apaisée
  - Au carrefour « N275 – Villers »
  - Au carrefour « N275 – Notre-Dame »
  - Au carrefour « Notre-Dame – Cerisier »
- Aménager un itinéraire piéton de qualité (min. 1,50 m de large) entre les différents pôles d'intérêt du village (gare, école, place, commerce alimentaire et salle) ;
- Rendre conformes les traversées piétonnes ;
- Assurer la sécurité de la traversée de la N275 : au nord, au sud et à hauteur de la gare ;
- Organiser le stationnement dans le but de limiter la vitesse de circulation et protéger les piétons ;
- Intégrer les besoins du TEC et envisager, au besoin, l'adaptation du l'itinéraire et/ou des arrêts.

Concernant l'**aménagement de la place**, la situation est plus complexe dans la mesure où différents enjeux sont mis en balance : le maintien du terrain de balle pelote, les besoins en stationnement (mouvement de jeunesse et tourisme) et les enjeux de convivialité aujourd'hui inexistant. Afin d'opérer des choix en matière d'aménagement, il y a lieu de réaliser une analyse des besoins réels en stationnement (relevés d'occupation / de rotation) et d'envisager la mutualisation de la zone de stationnement de la salle Notre-Dame (propriété privé). L'acquisition de la salle par la commune (option déjà envisagée), la fonction de stationnement pourrait être délocalisée au profit d'une aménagement de qualité au cœur du village, devant l'église.

Principes d'aménagement du village de Tangissart en faveur des piétons (source : SPW)



D. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme et les démarches administratives sont les suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur la concertation des différents acteurs concernés et sur l'identification de besoins en matière de stationnement et d'espace de convivialité.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement des trottoirs entre les différents pôles d'intérêt	100% des voiries identifiées à l'horizon 2027	Commune
Aménagement de la place de Tangissart	Mise en œuvre	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité des aménagement	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Part modale des piétons et des cyclistes dans les déplacements scolaires	20-30% en 2030	Enquête auprès des écoles

Lot 2	2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11	Place des Déportés à CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le Hall n° 11, a été construit en 1907 à l'emplacement du Grand Moulin, berceau des Usines métallurgiques Émile Henricot. Il est remarquable par sa charpente métallique son assemblage au moyen de rivets, ainsi que ses piliers en fonte. La présence de bois debout (bois d'œuvre placé verticalement, dans le sens de son fil) ainsi que des rails de chemins de fer à voie étroite sont également présent sur le site. Celui-ci est classé depuis le 2 octobre 1995.

Le projet consiste à valoriser ce bâtiment emblématique de Court-Saint-Etienne en améliorant ses infrastructures d'une part et en y organisant des animations et activités d'autre part.

Hall n°11 (ICEDD 2022)





2. Justification du projet

Le hall n°11 est un lieu emblématique classé que les habitants de Court-Saint-Etienne souhaitent valoriser. Physiquement, il établit le lien entre l'administration communale et la place Baudouin 1er. Cette centralité lui offre une position stratégique pour l'organisation d'événements.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Producteurs locaux, lieux de vie / infrastructures collectives, activités culturelles, liens entre habitants et associations, activités commerciales et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)

Liens avec d'autres fiches

- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.8 - Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
- 3.10 - Redynamiser le marché hebdomadaire
- 3.11 - Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Offre un nouvel espace de jeux et un nouveau lieu pour développer les événements culturels ; valorise ce lieu emblématique pour les stéphanois.
Environnemental		Sans objet.
Economie		Offre de la visibilité acteurs économiques lors de l'organisation d'événements.

5. Localisation et statut

Le hall n°11 est localisé à Court-Saint-Etienne, sur la place des Déportés, le long de la Thyle. Il est implanté sur la parcelle cadastrale 367N3 (propriété communale) comprenant la place des Déportés, la rue du Roman Païs, la promenade de la Thyle, l'avenue de Vaujours et la place Baudouin 1er . Il est situé en zone d'habitat au plan de secteur (affectation révisée en 2017). Il est repris dans les biens classés.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune

Partenaires

- Agence wallonne du patrimoine (AWaP)
- Associations culturelles

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Les habitants souhaite poursuivre la valorisation du site mais sa mise en œuvre, sur les aspects d'aménagement, nécessite un approfondissement, notamment en raison du classement du bien patrimonial.

B. Etat du dossier

Le hall, bâtiment classé depuis 1995, vient de faire l'objet d'une restauration de sa structure et des branchements électriques ont été ajoutés. Tout récemment, il a accueilli le marché des producteurs locaux organisés tous les derniers vendredis du mois.

C. Programme des travaux et planification

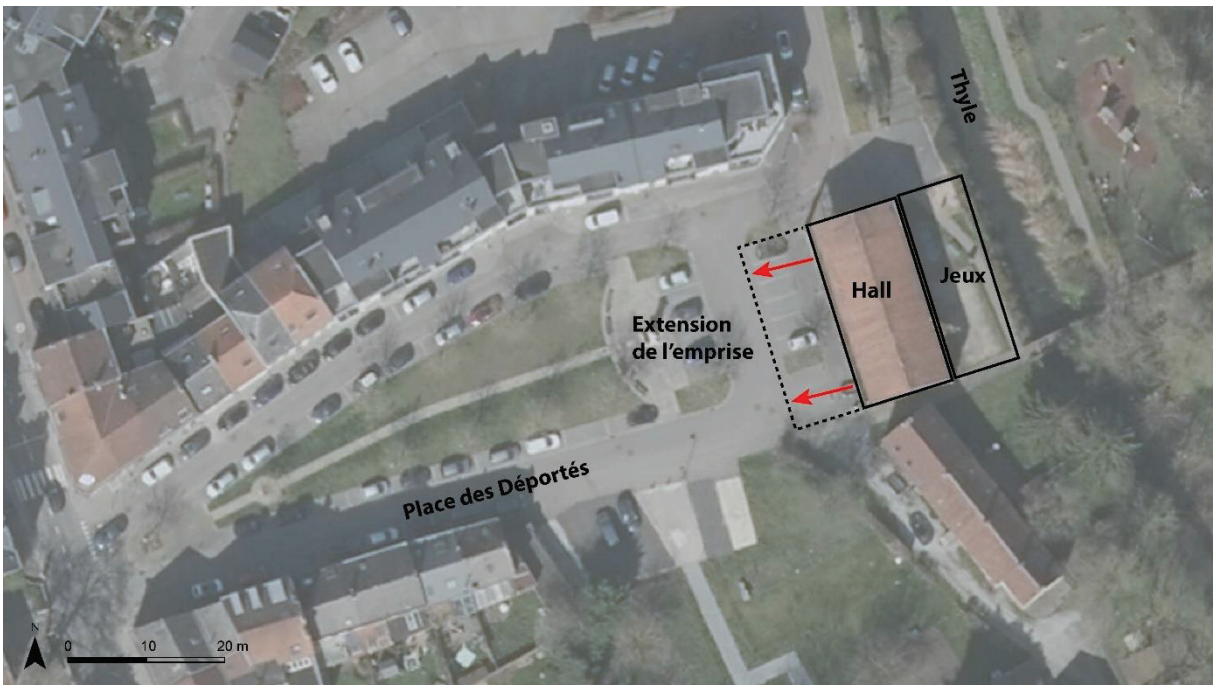
Aménagement du hall n°11

L'aménagement du hall est actuellement assez sommaire et limite les activités qui pourraient y être organisées (voir point suivant). Afin de permettre la valorisation du site, les propositions suivantes sont formulées. Il est important de rappeler que les aménagements seront conditionnés par le classement du bien patrimonial.

- Fermer l'espace avec des vitres (ex : Parlement wallon à Namur) pour permettre l'utilisation du bâtiment pendant toute l'année et réduire les éventuelles nuisances pour les riverains ;

- Créer plusieurs niveaux afin d'augmenter la surface utilisable (ex : mezzanine ou coursive) ;
- Etendre l'emprise du lieu en supprimant les quelques places de parking jouxtant le hall.

Principes d'aménagement des abords du hall n°11



<u>Organisation d'activités</u>

Les habitants de Court-Saint-Etienne souhaite faire vivre ce lieu emblématique du territoire en organisant diverses activités telles que :

- Marché de producteurs locaux ;
- Marché de Noël ;
- Parcours d'artistes ;
- Apéros des voisins ;
- Festival des arts de la rue ;
- Séance de sport ;
- Court-Saint-Etienne plage (le long de la Thyle) ;
- Lieu de départ des promenade (placement de panneaux)
- …

D. Démarches administratives

La mise en œuvre d'aménagements pourrait nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme et la réalisation des démarches administratives suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Mesures d'accompagnement

Le classement du hall n°11 est une contrainte urbanistique à intégrer dans les réflexions d'aménagement du site.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement du hall n°11	Mise en œuvre	Commune
Organisation d'événements	Min. 2-3 événements / an	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité des aménagement	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Fréquentation des événements	A définir	Organisateur

Lot 2	2.11 Promouvoir les itinéraires de promenades	Commune de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

La commune de Court-Saint-Etienne dispose d'atouts patrimoniaux, naturels et paysagers dont les habitants veulent profiter et faire bénéficier les visiteurs. Une série de balades balisées et cartographiées existent sur le territoire créées par la Patrimoine Stéphanois. Le projet consiste à promouvoir les itinéraires de promenade sur le territoire communal afin que les habitants et visiteurs puissent bénéficier de ces différents atouts. Ce réseau pourrait être complété si des besoins spécifiques sont identifiés. Cette mise en valeur passe également par une communication adaptée et l'organisation d'événements afin de susciter l'intérêt des habitants et visiteurs.

2. Justification du projet

Bien que les activités touristiques soient peu développées à Court-Saint-Etienne, les habitants sont fiers de leur patrimoine naturel et bâti et ont à cœur de le valoriser. L'idée étant de faire découvrir les atouts du territoire auprès de ses habitants principalement et visiteurs et de recréer du lien entre les villages. La mise en œuvre du projet s'appuie sur les itinéraires de promenade existants qui pourraient être enrichis si des besoins spécifiques sont identifiés.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Modes actifs, lieux de vie / infrastructures collectives, activités sportives et culturelles, liens entre habitants, activités commerciales et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 2.2 - Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes
- 2.5 - Aménager le roselière en zone naturelle et de détente

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel — Contribue à la diversification des activités culturelles et sportives ; favorise le pratique de la marche au sein des zones naturelles et entre les villages.

Environnemental — Favorise la pratique de la marche dans les déplacements utilitaires et de loisirs et diminue les rejets atmosphériques associés.

Economie		Accroit l'accessibilité du centre et de ses activités économiques (commerces, restaurants, activités culturelles…). Par ailleurs, la pratique de la marche est bénéfique pour la santé.

5. Localisation et statut

Le projet de développement des itinéraires de promenade concerne l'ensemble du territoire. Il permet de desservir tant les villages que les pôles d'activités.

La mise en œuvre du projet nécessite une prise en compte des contraintes urbanistiques (chemins et sentiers vicinaux) et foncières (propriétés publiques et privées).

Les chemins et sentiers concernés peuvent appartenir à la Commune de Court-Saint-Etienne ou à des propriétaires privés.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets

- Commune
- Patrimoine stéphanois

Partenaires

- Propriétaires des sentiers
- Centre Culturel du Brabant wallon

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

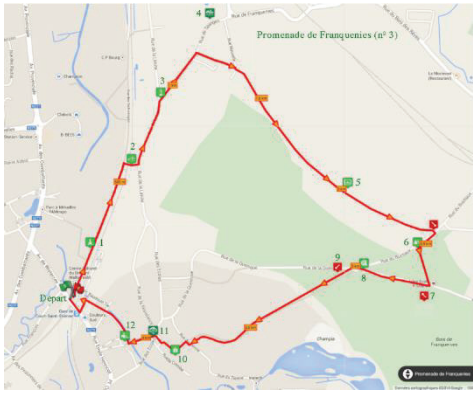
Le territoire de Court-Saint-Etienne compte déjà un certain nombre d'itinéraires de promenades balisées qui attirent les habitants et touristes mais la création de nouveaux itinéraires nécessite de réflexions complémentaires pour être développée à moyen et long termes.

B. Etat du dossier

Le Patrimoine stéphanois a créé 14 itinéraires de promenades balisées, accessible en ligne sur SityTrail et téléchargeable via un QR Code.

Itinéraires de promenade du Patrimoine Stéphanois

Promenade **1**, de la Chapelle aux sabots
(nouvel itinéraire de la promenade des Escavées de l'édition 2011)
Promenade **2**, de la Cala (nouvel itinéraire)
Promenade **3**, de Franquenies
Promenade **4**, du Ruchaux
Promenade **5**, du Glori
Promenade **6**, du Chenoy
Promenade **7**, des Wignets
Promenade **8**, du Sartage
Promenade **9**, de Chevlipont
Promenade **10**, des Tombelles
Promenade **11**, de Suzeril et de la vallée de la Thyle
Promenade **12**, des monuments du centre et de la vallée de l'Orne
Promenade **13**, du pré-RAVeL et chemin de la Filature (accessible PMR)
Promenade **14**, de la Thyle au Chenoy (voir sur SityTrail)



C. Programme des travaux et planification

Etat des lieux

La première étape de la mise en œuvre du projet est de mettre les différents acteurs autour de la table afin d'identifier les informations existantes ainsi que les compétences / connaissances de chacun de manière à pouvoir attribuer les rôles futurs.

La réalisation de l'état des lieux consiste à identifier les itinéraires de promenades existants (Patrimoine Stéphanois) et vérifier l'état de sentiers et du balisage. Une réflexion peut également être menée sur l'opportunité d'adapter les itinéraires existants et/ou d'ajouter un ou deux itinéraire(s) supplémentaire(s).

Promotion et communication

Pour faire vivre ce réseau de chemins et sentiers, il est indispensable de communiquer et de promouvoir les itinéraires de promenade en utilisant les multiples canaux disponibles :

- Site Internet de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Pages Facebook de la commune, du Patrimoine stéphanois et du Centre Culturel de la Province du Brabant wallon ;
- Article dans le bulletin communal (mise en valeur d'une ou plusieurs balades) ;
- Edition de brochures reprenant une carte avec le / les tracé(s) et spécifiant les informations pratiques (distance, niveau de difficulté, accessibilité PMR, accessible aux cavaliers…) ;
- Création d'une capsule vidéo de promotion ;
- Mise à disposition de ces brochures en version papier (à l'administration communale et au centre culturel) et en version numérique (sur les sites Internet de l'administration communale et du centre culturel) ;
- Publication des itinéraires sur des applications spécialisées (ex : Wikiloc…) ;
- Organisation d'événements (marche Adeps, promenade thématique et didactique lors de la semaine de la mobilité ou des journées du patrimoine, challenge course à pied…).

Entretien

L'entretien est une étape essentielle dans la réussite du projet. Il y a lieu plusieurs fois par an de :

- De vérifier le balisage (présence et visibilité des panneaux) ;
- Veiller à l'état des chemins / sentiers et faire effectuer les petits travaux nécessaires (ex. débroussaillage, propreté…).

Cette étape d'entretien peut être en partie déléguée à la population par un système de parrainage des chemins et sentiers ou être réalisée avec l'aide de services communaux.

D. Démarches administratives

Lors de l'inventaire des chemins et sentiers, la commune est tenue de vérifier leur statut (public/privé) et de prendre contact avec les propriétaires pour convenir des modalités d'utilisation et d'entretien des itinéraires de promenade.

E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une communication efficace et un entretien régulier des itinéraires (balisage et accessibilité des chemins et sentiers).

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Etat des lieux des itinéraires de promenade existants	100% des itinéraires	Cartographie et base de données
Réhabilitation des sentiers	100% des sentiers concernés	
Balisage des balades	100% des balades	
Entretien des itinéraires (balisage et accessibilité)	2 x / an	
Création et diffusion d'un flyer et/ou vidéo de promotion	Mise à disposition à l'administration et au centre culturel et sur les sites Internet respectifs	Impression papier Site Internet
Organisation d'évènement	1-2 événement(s) / an	/
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre de téléchargement des flyers	Objectifs à fixer après la 1ère année	Relevé commune et centre culturel
Nombre de vue sur SityTrail		
Nombre de visionnage de la vidéo de promotion		
Nombre de participants aux événements		

Lot 3	3.1 Développer les voitures partagées dans les villages	Commune	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à développer les services de voitures partagées sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Il existe plusieurs types d'autopartage : avec des véhicules de flotte, avec des véhicules particuliers, avec des véhicules de collectivités… sans oublier l'émergence de l'économie collaborative et des coopératives citoyennes.

Le déploiement de l'autopartage nécessite d'envisager les différentes options possibles et de faire des choix en fonction des réalités de la commune et des besoins des utilisateurs potentiels. Le thème de l'autopartage a fait l'objet, en avril 2022, d'un dossier thématique du SPW dressant un état des lieux des pratiques actuelles en Belgique et identifiant les leviers d'actions de l'administration communale.

Le succès du projet repose sur le choix des services mais également sur le rôle de l'administration en tant que promoteur, incitateur et facilitateur.

CeMathèque n°53 - Autopartage



Wallonie

2. Justification du projet

Deux cas de figure distincts justifient ce projet de déploiement des services de voitures partagées.

- Premièrement, les habitants du centre de Court-Saint-Etienne bénéficient d'une offre en services, commerces et activités, ainsi que d'une offre en transports en commun (train et bus) facilitant les déplacements vers les pôles voisins. Une part des déplacements effectués par ces habitants ne peut néanmoins être assurée par l'offre en transports, sans l'appui d'un véhicule particulier.
- Deuxièmement, la concentration des services à Court-Saint-Etienne engendre des besoins en déplacement plus ou moins réguliers vers le centre. Or, les habitants des villages périphériques disposent d'une offre plus limitée en transports en commun impliquant la nécessité de disposer d'une véhicule particulier et/ou de se déplacer à pied ou à vélo.

Que ce soit pour des raisons financières et/ou environnementales, se passer d'un véhicule particulier implique la nécessité de disposer d'une alternative plus flexible que les transports en commun pour des certains types de déplacements.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Intermodalité, Village apaisé, limitation des consommations énergétiques et lieux de vie / infrastructures collectives.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

Liens avec d'autres fiches

- 1.2 - Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
- 1.6 - Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration
- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

Lot 3 | **3.2 Pérenniser et renforcer les lieux de culture collectifs** | Lieu non déterminé | Version initiale | Projet matériel

1. Description du projet

Potager de la Thyle – Verger de Bettremont





Le projet consiste à pérenniser les lieux de culture collectifs existants sur le territoire, à savoir le verger de Bettremont à Beaurieux, le Verger de Wisterzée et le potager de la Thyle à Court-Saint-Etienne. Pour ce faire, il y a lieu d'évaluer annuellement le fonctionnement et les besoins de ces lieux avec le(s) responsable(s) et de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de leur fonctionnement.

Outre le maintien des lieux de culture actuels, il est proposé de réfléchir à la création de nouveaux lieux. Pour ce faire, il y a lieu de réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers collectifs et identifier les porteurs du projet. Afin de favoriser la réussite du projet, il y a lieu de s'assurer de la motivation des futurs exploitants et d'intégrer au projet des personnes ressources tels que des guides composteurs.

2. Justification du projet

Le projet permet de répondre à la demande de diversification des activités culturelles, tant sur le type d'activités que sur les profils des participants. Il fait aussi écho au souhait des habitants de recréer du lien au sein des village mais à la volonté de manger plus sainement en privilégiant une culture plus raisonnée et plus durable.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Biodiversité, zones naturelles, producteurs locaux, agriculture durable, lieux de vie / infrastructures collectives et lien entre les habitants.

Lien avec d'autres outils

- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 - Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.7 - Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables

Lot 3	3.3 Créer / aménager une salle de village à Tangissart	Tangissart	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à créer ou aménager une salle de village à Tangissart dans le but d'offrir aux habitants et associations un espace où organiser des festivités et des activités sportives et socio-culturelles.

A ce stade, deux options ont été envisagées :

- Le village de Tangissart dispose d'une salle située sur la rue Notre-Dame appartenant à la Fabrique d'Eglise. Disponible à la location, elle offre une superficie de 500 m² et est équipée d'une cuisine. Une superficie équivalente à l'avant du bâtiment sert de zone de stationnement. Elle est en bon état général mais mériterait une rénovation légère. Cette option nécessite l'acquisition du bien par le commune.
- Mise à disposition du nouveau bâtiment de l'école communale de Tangissart située sur la rue de Villers.

Salle de Tangissart (ICEDD 2022)





2. Justification du projet

La majorité des activités socio-culturelles et sportives sont localisées dans le centre de Court-Saint-Etienne. La mise à disposition d'un espace de qualité pour y organiser les activités festives, sportives et socio-culturelles permettre de répondre à la demande des riverains et au faible équipement du village en infrastructures collectives.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Lieux de vie / infrastructures collectives, activités sportives et culturelles, liens entre les habitants.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)

Liens avec d'autres fiches

- 1.9 - Définir une vision stratégique en matière de sport
- 2.9 - Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

Lot 3	3.4 Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	Beaurieux, rue du Grand Philippe	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

L'école fondamentale de Beaurieux, implantée sur la rue du Grand Philippe, a fermé ses portes en 2000 faute d'élèves. Le bâtiment, d'une emprise au sol d'environ 200 m², est implanté sur une parcelle d'environ 2.000 m² dont une partie est occupé par un parking sur lequel les riverains stationnent. Le bâtiment est partiellement occupé par l'association « Le Courlieu ». Le projet consiste à rénover / réaménager ce bâtiment afin de le valoriser. A ce stade, aucun projet plus concret n'a été mis en évidence.

Bâtiment (ICEDD 2022)



Cour (ICEDD 2022)



Parking (ICEDD 2022)



2. Justification du projet

La bâtiment, partiellement occupé par l'association « Le Courlieu », offre un potentiel de valorisation car situé dans un village faiblement équipé. Il pourrait être valorisé par les habitants et associations pour y organiser des festivités et des activités socio-culturelles.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Consommations énergétiques, lieux de vie / infrastructures collectives, activités sportives et culturelles, liens entre les habitants et associations.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

Liens avec d'autres fiches

- 1.8 - Aménager une place de village à Beaurieux
- 1.9 - Définir une vision stratégique en matière de sport
- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

Lot 3	3.5 Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë	Collège Saint-Etienne	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

La commune de Court-Saint-Etienne va recevoir des subsides du SPW – Infrastructures sportives destinés à rénover le complexe sportif du collège Saint-Etienne et la construction d'une salle de gymnastique contiguë.

Le projet consiste, afin de renforcer l'attractivité des lieux et le confort des usagers, d'aménager les abords du complexe sportif. A ce stade, les aménagements utiles n'ont pas encore été identifiés mais devront notamment comprendre du stationnement pour les voitures et vélos, des plantations, du mobilier urbain…

2. Justification du projet

Le projet de rénovation du centre sportif et la création de la nouvelle salle gymnastique (financé par le SPW) répond à une faiblesse en infrastructures sportives mise en évidence dans le diagnostic territorial et lors des consultations villageoises. Le projet d'aménagement des abords vient renforcer l'attractivité du lieu pour les utilisateurs.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Biodiversité, lieux de vie / infrastructures collectives, infrastructures sportives et activités sportives et culturelles.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

Liens avec d'autres fiches

- 1.6 - Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration
- 1.9 - Définir une vision stratégique en matière de sport
- 3.6 - Mettre en œuvre un projet en matière de sport

Lot 3	3.6 Mettre en œuvre un projet en matière de sport	Lieu non déterminé	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions stratégiques en matière de sport qui seront menées par un projet du lot 1 du PCDR dont l'objectif est d'évaluer les besoins réels des habitants en matière de sport. Sur base des réflexions menées, un projet en matière de sport pourrait voir le jour afin de répondre à la demandes des habitants et ce, en complémentarité des territoires voisins (notamment la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve).

2. Justification du projet

Le territoire de Court-Saint-Etienne dispose de quelques infrastructures sportives qui sont assez peu attractifs malgré la présence de nombreuses clubs et associations sportifs. Par ailleurs, les habitants regrettent la concentration des infrastructures à Court-Saint-Etienne et l'absence d'une piscine, tant pour les aspects sportifs et pour les aspects d'apprentissage de la nage.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Lieux de vie / infrastructures collectives, infrastructures sportives, activités sportives et culturelles et activités économiques.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

Liens avec d'autres fiches

- 1.9 - Définir une vision stratégique en matière de sport
- 3.5 - Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë

Lot 3	3.7 Créer une plateforme d'échange entre associations	Lieu non identifié	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Les multiples associations présentes sur le territoire fonctionnent, la plupart du temps, de manière relativement indépendante, tant financièrement que du point de vue du matériel. De plus, certaines associations sont demandeuses de plus de liens, de communication et de coordination.

Dans le but de créer du lien, le projet consiste :

- à organiser des rencontres entre les associations plusieurs fois par an afin d'échanger et organiser des événements ;
- de créer une plateforme informatique destinés aux échanges d'idées, à la mutualisation du matériel et la gestion de l'agenda associatif.

Il est indispensable de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes et notamment le Forum Stéphanois qui regroupe 1.200 abonnés et dont l'objectifs est de faire vivre les associations en tissant des liens sociaux, en entretenant la solidarité et en faisant évoluer notre société.

L'ancienne école de Beaurieux est citée comme un lieu potentiel pour l'organisation des réunions d'associations.

2. Justification du projet

Au niveau de l'administration, le développement et la modernisation des outils et du site web sont en cours depuis l'arrivée d'un nouveau chargé de communication. Malgré les changements opérés, la population a manifesté, lors des consultations, un besoin accru de communication dans un but d'information mais également de soutien à la vie locale et notamment au monde associatif.

La plupart des associations disposent de leur propre matériel qui n'est utilisé que quelques fois par an lors des évènements et activités qu'elles organisent. Les associations sont donc en attente de pouvoir mutualiser du matériel. La mutualisation de ce matériel permet de réduire l'utilisation des ressources et de réduire le coût lié à l'achat ou la location. Le projet répond également aux attentes de renforcement des synergies entre les associations.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Activités sportives et culturelles, liens entre habitants et associations et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Sans objet.

Liens avec d'autres fiches

- 1.10 - Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales
- 3.3 - Créer et aménager une salle de village à Tangissart
- 3.4 - Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
- 3.8 - Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoirs et pratiques

Lot 3	3.8 Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	Lieu non déterminé	Version initiale	Projet immatériel

1. Description du projet

Le projet consiste à :

- Créer des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (RERS) ;
- Organiser des événements de rencontre entres les citoyens.

Ce projet doit s'appuyer sur les initiatives existantes afin de le renforcer et/ou les compléter en fonction des attentes et besoins. Les initiatives existantes répertoriées à ce stade sont : SEL Coup de Pouce (*https://selcoupdepouce.be/*) et le Forum Stéphanois (*https://www.forum-stephanois.be/*).

En Belgique, l'asbl Réseaux de Collectifs en Recherche de Résilience (RCR² - https://asblrcr.be) fait la promotion active d'initiatives locales, collectives et autogérées de « consommation alternative », qui permettent de remettre l'humain et l'environnement au centre des préoccupations et de reconstruire un système viable sur le long terme. Actuellement, les initiatives promues sont :

- les systèmes d'échanges locaux (SEL) ;
- les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RErS) ;
- les potagers collectifs ;
- les donneries ;
- les groupes d'achats alimentaires (GAC-GAS-GASAP-AMAP) ;
- les Repair cafés.

2. Justification du projet

En compléments du déploiement des actions de communication par l'administration, ce projet permet de réponse au besoin d'information dans une optique de soutien à la vie locale exprimée par la population lors des consultations.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Activités sportives et culturelles, liens entre habitants et associations, activités économiques et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Sans objet.

Liens avec d'autres fiches

- 1.10 - Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales
- 3.3 - Créer et aménager une salle de village à Tangissart
- 3.4 - Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
- 3.7 - Créer une plateforme d'échange entre les associations

Lot 3	3.9 Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	Lieu non déterminé	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le concept de co-working consiste à proposer des espaces de travail partagés favorisant les échanges tant sociaux que professionnels.

La première étape du projet consiste à évaluer l'offre et la demande sur le territoire de Court-Saint-Etienne et sur les communes limitrophes dans le but de connaitre les besoins réels. Un inventaire des initiatives existante et de leur fonctionnement doit préalablement être réalisé. Une enquête auprès des habitants doit être réalisée pour cerner les besoins réels.

Les idées évoquées à ce stade sont la création de locaux modulables pour les petits entrepreneurs et indépendant mais des espaces de type « atelier » pour des artisans locaux débutants.

2. Justification du projet

Ce type de projet vise à soutenir l'économie locale en offrant aux petits entrepreneurs, aux indépendants et aux artisans des espaces de travail à coût modéré. Par ailleurs, ces espaces favorisent les rencontres qui peuvent être bénéfiques tant sur le plan social qu'économique.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Lieux de vie / infrastructures collectives, liens entre habitants et associations et activités économiques.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)

Liens avec d'autres fiches

- Sans objet.

Lot 3	3.10 Redynamiser le marché hebdomadaire	Centre de Court-Saint-Etienne	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le marché hebdomadaire se tient le mardi matin sur la place Beaudouin 1er à Court-Saint-Etienne. Le nombre limité de marchands ambulants et le manque de diversité des produits nuit à son attractivité.

Place Baudouin 1er le jour du marché (ICEDD 2022)



Le projet consiste à redynamiser le marché hebdomadaire en augmentant le nombre de marchands et en diversifiant le produits vendus. La vente de produits alimentaires pourrait être complétée par une offre en restauration et en produits artisanaux et locaux ainsi que des animations ponctuelles (musique…). Le jour du marché est également remis en cause car il est considéré que la tenue du marché durant le week-end permettrait d'attirer un autre public (famille et travailleurs). L'organisation de sessions nocturnes plus ponctuelles est aussi proposée. La place Beaudouin 1er se prête bien à la fonction mais le hall n°11, tout proche, est également suggéré.

2. Justification du projet

L'organisation d'un maché hebdomadaire constitue une opportunité tant pour les habitants que pour les marchands. Son manque d'attractivité nuit à l'économie locale et à l'image du centre de Court-Saint-Etienne. Or, un marché de ce type participe clairement à l'activité d'un centre en créant du lien entre les habitants et avec les commerces en place dans le centre.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Producteurs locaux, agriculture durable, lieux de vie / infrastructures collectives, liens entre habitants, activités commerciales, activités économiques et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)

Liens avec d'autres fiches

- 2.6 - Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.7 - Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
- 2.8 - Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 3.11 - Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

Lot 3	3.11 Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	Centre de CSE	Version initiale	Projet matériel

1. Description du projet

Le projet consiste à accroitre l'attractivité du centre et des commerces en proposant un cadre agréable (verdure, fleurs, mobilier urbain…) , un contexte apaisée (moins de voiture et/ou vitesse faible), des itinéraires piétons continus et sécurisés entre les différents pôles d'intérêt du centre. Outre les aménagements physiques, il est également proposé de mettre en place des actions de dynamisation : thème commun à tous les commerces durant certaines périodes, organisation d'un concours, boutique éphémère, embellir les cellules vides (fresque, exposition…), mettre en avant des commerçants, producteurs ou artisans dans le bulletin communal…

Afin d'alimenter les réflexions et les actions à mener, une enquête auprès des habitants pourrait être réalisée, de même que faire appel à des conseillers en matière de dynamique commerciale.

2. Justification du projet

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collecives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3

Producteurs locaux, lieux de vie / infrastructures collectives, liens entre habitants, activités commerciales, activités économiques et tourisme.

Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)

Liens avec d'autres fiches

- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.8 - Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 3.10 - Redynamiser le marché hebdomadaire

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR

2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale

PROPOSITION

EN LIGNE - A. CHEVALIER :

Difficile de croire qu'on pourra vraiment se sentir en sécurité à vélo dans ces conditions Sauf à réduire a minima la vitesse à 50km/h voire 30km/h.

→ 4500 evp dont 1500 PL

- QUID de la rue vers l'île en VCB ? bcp de cyclistes qui viennent de CSE
- le pb de flux dans le Ruchaux reste trop important
- A contrôle de vitesse

*Mettre la partie pentue de la rue de la quenique en rue cyclable / zone 30

* mettre toutes les 2 rues en zone 50
* mettre empiètement latéral pour les piétons

*Aménager chemin forestier pour contourner la partie pentue de la rue de la quenique (piéton et cycliste)

♡

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR

2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes

PROPOSITION

EN LIGNE :
Alain Vanden Broeck - il y a 3 semaines

Il serait opportun de prolonger l'accès cyclable au sentier 103 depuis le Sentier des Étangs. Au minimum par un entretien régulier des taillis ce qui permettrait un passage plus aisé pour les cyclistes qui ne souhaitent pas emprunter la N275 depuis La Roche/Tangissart.

AJOUT

EN LIGNE - SYLVIE DOSSIN :

Peut-on préciser le type de haies indigènes ? Les épineux, certes indigènes, ne sont pas les plus adaptés pour une piste cyclable. De +, la faible largeur va rendre le passage cyclo piéton à deux sens compliqué L'élargir aurait du sens.

EN LIGNE - GAETANE C.

Il est important que la haie soit plantée assez éloignée de la piste cyclo piétonne. 1,60m est insuffisant pour permettre aux vélos de rouler en sécurité (min 2m en unidirectionnel). Il ne faudrait pas que celle-ci soit rétrécie par les feuillages ou de devoir déplacer la haie pour la suite.



AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

PRÉCISION

EN LIGNE :
Sylvie Dossin - il y a 18 heures

Il faudrait préciser ce que sont "tous les établissements scolaires de la commune de CSE": toutes les écoles sur le territoire ou uniquement les écoles communales. Je pense qu'il est important que toutes les écoles (communales ou libres ou autres) soient prises en compte dans ce projet.

(?)

EN LIGNE : A. CHEVALIER

Comment va-t-on créer une dynamique avec des bénévoles autour de ce projet ?

⚠

EN LIGNE : G. COPPENS

"La réussite du projet repose sur une implication des écoles, direction, enseignants, élèves et comités des parents. Je dirais que la réussite dépend avant tout de la volonté de la commune à réaliser des aménagements nécessaires pour promouvoir la mobilité douce et ralentir le trafic routier sur son territoire.

Education et sensibilisation des enfants est cruciale et pour moi doit être prioritaire.
Si volonté des enfants d'utiliser des mobilités douces, je pense que les parents et enseignants se sentiront plus impliqués → bénévoles et aménagement du territoire suivront

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

INFO RUE HENRICOT

EN LIGNE :
Frederic Soille - il y a 6 mois

Voir les remarques des analyses citoyennes lié aux activités d'éducation permanente menés par un groupe de riverains actifs soutenu par l'associatif pendant les semaines de la mobilité en 2019-2020-2021

https://mobiliteacourt.wordpress.com/2020/08/08/visualisez-en-direct-le-nombre-de-voitures-et-velos-qui-passent-rue-henricot/

+

EN LIGNE. G. COPPENS :

Un projet important qui, s'il est bien réalisé, pourrait avoir un impact très positif sur d'autres projets du PCDR

Partout ailleurs en zone 30,
Il faut choisir entre 2 options :
→ Soit on détermine les voiries sans espaces. 30km/h ne s'appliquant pas (= concept Ville 30).
→ Soit on définit des zones 30 et dans ce cas, il ne s'agit pas d'une Ville 30.

Important de faire pression sur la Région pour les routes régionales principales dans les centres du Court.

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente

(?) AJOUT

EN LIGNE G. COPPENS :

Peut-on connaître la position des propriétaires des parcelles 584A et 663R ?

(?) PRECISIONS

EN LIGNE A. CHEVALIER :

Que pense Natagora de la juxtaposition d'une zone de détente et d'une zone protégée ?

pour le moment : acquisition à un prix élevé, négociation un peu difficile s/ le rachat → prend du tps

Pollution : gruine, traces chlore (un peu tarié) ne pas craindre.

Urgence de ZEC difficile à justifier techniquement.

Bien ok, mais pas d'activité humaine dans la roselière. d'où création d'1 zone de détente à côté + sensibilisation.

PHASER

Avancer sur la zone protégée + de détente en 1er temps si zone nature prend + de temps au niveau négociation ?
(possibilité d'expropriation mais longue procédure) pour cause d'utilité publique mais pas convaincant.

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR

2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

AJOUT - PRÉCISIONS

EN LIGNE. S. DOSSIN

Peut-on préciser le but de la fiche? A lire le programme de réalisation, il s'agit au début de poursuivre des actions qui ne dépendent pas de la commune mais sont portées par des initiatives privées ou citoyennes, à l'exception du marché des producteurs locaux. Quelle sera alors l'action de cette fiche? Les soutenir financièrement? en faire la pub? Il serait aussi important de définir "circuit court", notamment en terme de distance. (jusqu'où estime-t-on que le circuit est court)

PROCÉDURE

EN LIGNE - G. COPPENS

Comme précisé dans la section "programme de réalisation" de la fiche, la concertation avec les producteurs locaux que l'on souhaite soutenir sera essentielle.

PROPOSITION

Promouvoir les produits locaux dans les écoles ou les festivités locales organisées par la Commune.
Visite de fermes ou de producteur local

SUGESTION

Fréquence d'info dans le bulletin communal à augmenter pour la communication des producteurs locaux.
(ex: tous les 2 mois).
qualité déjà mieux, depuis 3 ans

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR

2.7 Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables

PROCÉDURE

EN LIGNE :
Sébastien De Grève - il y a 2 semaines

Il sera sans doute positif d'aller à la rencontre des agriculteurs avec les fiches les concernant avant leur finalisation afin qu'elles puissent être confrontées à leurs souhaits, besoins, attentes, etc. et enrichies de leurs idées. Indispensable que les principaux intéressés concernés soient impliqués dans la réflexion.

FRW! LD actualisation de la fiche projet dans le tous

AJOUT PARTENAIRE

G. COPPENS - EN LIGNE

Piste à creuser pour aider les agriculteurs à passer à l'agroécologie : www.terres-vivantes.net ? (ajouter aux partenaires potentiels → situés à Corbais)

EN LIGNE. G-COPPENS :

Pour aider les agriculteurs face à la pression immobilière, on pourrait recenser sur la commune les terres à usages agricoles et leurs propriétaires, essayer d'être informés des mises en vente et être prêts à lancer une campagne de crowdfunding (cfr terre-en-vue.be)

AJOUT

LD ajouter aux partenaires

G. COPPENS - EN LIGNE

Conservation, régénération des sols et agriculture bio ne sont pas incompatibles surtout lorsque les agriculteurs travaillent sur de plus petites parcelles. Le glyphosate reste un poison à éviter. Il serait utile de ne pas se limiter à l'avis de Greenotec (même si j'ai apprécié beaucoup de choses sur leur documentaire)

⚠ AVIS

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.8 Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin

AJOUT

EN LIGNE - A. CHEVALIER

Il faudrait aussi envisager une possibilité d'un espace petite restauration ou bar.

PROCÉDURE

EN LIGNE - G. COPPENS

Une fois que les besoins et souhaits auront été identifiés, il sera intéressant de faire appel à un architecte urbaniste et de pouvoir ensuite proposer différents aménagements possibles et bien pensés aux habitants du centre.

↳ FRW : prévu dans la procédure : on active la fiche-projet et on fait appel à un bureau d'étude (convention - faisabilité) qui rencontre les habitants + riverains proches.

Zones d'ombres essentielles

⚠

S. DEGREVE - EN LIGNE

Bien se poser la question de perdre ou non une grande place centrale fonctionnelle permettant d'accueillir de grands événements, marchés, foire foraine, jeux communautaires. Apprentissage du vélo en été, jeux d'enfants sous la surveillance des parents etc.)

EN LIGNE - J.L CLOSSET

« L'ÂME DU VILLAGE »
rendre cette place plus accueillante favoriserait les rencontres "fortuites" et renforcerait donc la cohésion sociale participative.

Marché et événements peuvent s'intégrer à projet de verdurisation.

→ le marché et les événements, dès pourraient être sous le hall 11 + la place à côté (idem marché des producteurs / brocante)

à aux aménagements de jeux en "bosses"
→ risque de bloquer d'autres utilisateurs et mise à mal du côté multifonctionnel

⊕ même commentaire

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt

PROPOSITIONS AMÉNAGEMENTS

EN LIGNE :

Alain Vanden Broeck - il y a 6 mois

La Place de Tangissart est un site qui mérite de bonnes réflexions, un meilleur aménagement est certes souhaitable mais quoi qu'on en dise il s'agit déjà d'un lieu de rencontre! Au nom de notre association Gite de Tangissart ASBL nous plaidons en faveur d'éléments qui ne sont pas très coûteux mais qui peuvent à moyen terme déjà changer l'approche environnementale dans un sens positif. Par ex. un système de "nudge" pour inciter la population qui fréquente la place à mieux trier ses déchets (poubelles de couleurs différentes & option zéro), couper son moteur thermique quand on stationne aux alentours (magasin, etc.), éviter les mégots au sol, ne pas venir saturer les poubelles publiques comme c'est actuellement souvent le cas. Nous devons partager avec l'ensemble de la population l'espace de la place qui commence sérieusement à avoir besoin d'un rafraîchissement (nids de poule, macadam endommagé, goudron qui fond par forte température, etc.) Afin que tous puissent y trouver satisfaction on pourrait demander une remise de projet par des architectes paysager pour penser cet espace éventuellement d'une autre façon. Par ex la Balle Pelote qui a ses quartiers historiques sur la place pourrait être redessinée en parallèle et dans l'axe côté voirie puisque pendant les tournois la circulation est quand-même bloquée. Le terrain épouserait mieux la forme de la place et pourrait faire place pour créer une zone piétonne et de repos de l'autre côté.

↳ FRW : prévu dans la procédure → Bureau d'étude ira consulter les riverains & habitants de Tangissart.

AJOUT (extension zone)

EN LIGNE :

Laurence Micha - il y a 2 jours

Concernant la sécurisation des déplacements et une meilleure intégration de la Ruelle Botte au cœur du village : Étendre la zone 30 rue du Cerisier jusqu'à l'entrée de la ruelle Botte afin d'augmenter la sécurité des habitants de celle-ci lors de leurs déplacement vers et à partir du centre du village à pied ou en vélo (enfants et adultes vers l'école, arrêts de bus, scouts, commerces, médecins, gare,...). Les voitures ayant tendance à rouler assez vite sur cette section de rue. Placer un passage piéton à cet endroit serait également un bel avantage pour faciliter la traversée et la sécurité des piétons.

↳ G. COPPENS à L. MICHA :
Mettre tous les centres (étendus) de villages systématiquement en zone 30 aiderait les automobilistes à lever le pied chaque fois qu'ils rentrent dans une zone habitée.
(cf. Fiche projet villages 30)

Bac de verdure déplaçable ?
Zone 30 tout autour des écoles Rue de Villers - Rue notre Dame - Rue du Cerisier

Discuter avec la fabrique d'église pour utiliser le parking Salle notre Dame du lundi au vendredi pour libérer le trafic des écoles et passer les enfants à cette area

Il n'y a plus de joueurs de CSE dans l'équipe de balle pelote.
Superbe place à 3 hrs à Bois-du-Luy

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.10 Créer un aménagement convivial au hall n°11

AJOUT

EN LIGNE - G. COPPENS :

Supprimer l'espace de parking destiné aux voitures jouxtant le hall offrira plus d'espace, de sécurité et une plus belle vue. Mais prévoir un espace de parking pour les vélos (moins encombrants) à proximité me semble intéressant.

⚠ PROCÉDURE

EN LIGNE - G. COPPENS :

Mettre des vitres permet de protéger des courants d'air mais cela présente également des désavantages (espace plus fermé, gestion de la chaleur en été ...) Bien réfléchir à ce qu'il y a lieu de faire en fonction des activités prévues sous le hall. Voir aussi comment le voisinage profite de ce lieu.

effective → met !

AJOUT

EN LIGNE - S. DOSSIN :

Suggestion : ajouter dans le projet que le lieu doit être accessible financièrement aux stéphanois et aux associations locales.

Gestion au Patrimoine

Les finitions actuelles (peinture jaune et noire) sont-elles définitives ?

Le marché au hall il serait vraiment plus sympa. ☺

♡

AVIS - SUGGESTIONS DE LA CLDR
2.11 Promouvoir les itinéraires de promenade via les sentiers

AJOUT

EN LIGNE :

Sébastien De Grève - il y a 3 semaines

Ces itinéraires promenades pourraient prévoir un panneau annonçant la difficulté pour les joggeurs. Relief, dénivelé, etc. Éventuellement un marquage kilométrique avec un indicateur de temps théorique selon le niveau.

AJOUT

EN LIGNE - G. COPPENS.
suggestion:
VISUALISER très facilement sur une carte tous les sentiers qu'on peut emprunter. Pas toujours simple de distinguer un sentier public d'un sentier privé interdit au public.

AJOUT

G. COPPENS · EN LIGNE

Pourrait-on envisager dans la fiche d'éventuellement CRÉER DE NOUVEAUX SENTIERS?
Ex: en Angleterre, énormément de prairies et champs cultivés doivent permettre leur traversée aux piétons, cela permet de ramifier très fortement l'ensemble du réseau des sentiers.

Il serait intéressant par ex. de regarder comment certains sentiers pourraient faciliter un accès à pied aux écobs clubs de sports et mouvements de jeunesse pour davantage encourager la mobilité douce vers ces lieux.

Lien ↘

LIMITE

EN LIGNE - S. DOSSIN

La fiche parle surtout de valoriser les sentiers existants. Faut-il un projet du PCDR pour faire cela? Je ne vois pas le bénéfice par rapport à l'existant.

Que dit/fait des GR (121 126).
Pourrait par CSE

fléchage plaques explicatives le long de certains sentiers avec infos sur faune/flore ou site particulier/remarquable

1 de plus!
Un panneau didactique dans chaque village où passe une balade du Patrimoine Stéphanois avec explication du patrimoine à voir

Pour promouvoir les itinéraires, on pourrait imaginer challenge sportif comme parcourir le + de km de sentier en 1 mois en marchant ou courant. Suivi sur Strava par exemple. Organiser événement de clôture avec remise de prix.

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière
Le mardi 4 avril 2023, réunion en mode hybride
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 26 membres (5 quart communal / 21 hors quart communal)***
  4 excusés /9 absents
  19 en présentiel ; 7 en visio.
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 12 décembre 2022**
2. **Présentation et validation de l'avant-projet de PCDR**
3. **Avis sur le choix de la première demande de convention Développement rural**
4. **Appel à candidats pour la défense du projet de PCDR devant le pôle d'aménagement du territoire.**
5. **Prochaines étapes de travail**
6. **Divers**
7. **Drink de fin d'élaboration de PCDR**

FRW

1. Introduction

Le quorum de 50% de membres CLDR hors quart communal est atteint (21 présents sur 15 nécessaires). La CLDR est donc en capacité d'approuver l'avant-projet de PCDR.

Jean-Christophe Jaumotte, Président de la CLDR, introduit la séance : cette réunion marque la fin de la phase d'élaboration du PCDR. Il remercie tous les membres de la CLDR pour leur investissement ces deux dernières années, ainsi que la FRW et l'ICEDD pour leur travail de qualité. Il souligne le climat constructif et convivial qui a régné lors de cette phase de co-construction entre CLDR, Commune, Auteur et FRW.

Laetitia Lamarcq, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), présente l'ordre du jour. La démission de Mme Christine CHERON est actée.

2. Approbation du PV du 12 décembre 2022

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Présentation et validation de l'avant-projet de PCDR

L'avant-projet de PCDR a été transmis en document préparatoire à la CLDR le 22 mars.

3.1 Présentation

Laetitia Lamarcq, FRW, retrace brièvement les éléments marquants du processus d'élaboration du PCDR de Court-Saint-Etienne.

Ensuite, Florence Vandy, Auteur de PCDR (ICEDD) présente brièvement :

- La stratégie du PCDR
- La répartition en lots actualisée des fiches projets
- Les dernières actualisations suites aux séances plénières de novembre et décembre, ainsi que des réunions de concertation avec la Commune.

→ Voir slides de présentation annexe 1.

3.2 Questions / commentaires de la CLDR

- Parties 3 et 4 : Pourquoi est-on passé de 6 enjeux identifiés dans le diagnostic à 5 dans la stratégie ? On a l'impression que les aspects énergétiques et d'économie circulaire ont disparus.
  - ↳ Auteur : les enjeux énergétiques ont été regroupés dans l'enjeu environnemental (n°2). L'objectif 2.3 y figure : « limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables ». Quant à la question de l'économie circulaire, les premières idées de projets étaient centrées sur la gestion des déchets. La Commune ayant durant l'élaboration du PCDR initié une dynamique zéro déchet, les idées projets liées à cette question ont été redirigées vers cette dynamique. Notons également qu'un PAEDC (plan Energie-Climat) a été lancé en parallèle du PCDR afin de répondre plus finement et précisément aux enjeux énergétiques et d'économie circulaire.
- La fiche 1.6 (énergies renouvelable) n'est pas très détaillée concernant les localisations.

- Auteur : si, comme il s'agit d'une fiche lot 1, plusieurs localisations sont précisées (écoles,...). Au moment de l'activation de la fiche, la CLDR abordera la question des localisations plus finement et de manière actualisée.

- Fiche 1.2 (rue Belotte / cyclostrade) : la mise en œuvre du projet s'annonce compliquée au vu des impositions de la Région. N'y a-t-il pas un risque que les subsides soient perdus si trop de temps est passé à négocier ? Quelles sont les dernières nouvelles ?
  - Auteur / Commune : Tout d'abord, la Commune ne reçoit pas directement de subsides pour la cyclostrade. Ce projet est piloté par le SPW et la Province BW. Le projet du PCDR concerne la connexion entre la rue Belotte, le RAVeL existant et la cyclostrate. L'enjeu est bien de prévoir une continuité entre les deux voies lentes. La largeur de 4m imposée par le SPW pour les cyclistes va limiter les aménagements possibles et limiter le parking. Un groupe de travail a eu lieu avec la Commission Communale de Mobilité pour se pencher sur les plans. Une problématique se pose quant au déplacement d'un boitier électrique à l'entrée de la rue Belotte. Le coût de ce déplacement (non pris en charge par le SPW) reste à étudier au niveau communal. Les discussions sur les plans et les coûts sont encore en cours avec le SPW et la Province BW. Différentes contraintes restent à étudier. Si le plan n'est pas encore fixé aujourd'hui, la volonté communale est bien d'avoir cette cyclostrade et d'activer ce projet du lot 1. C'est un challenge à relever.
- Fiche 1.7 (trame noire) : n'y a-t-il pas une contradiction entre le sondage en cours sur l'extinction de l'éclairage public et ce projet ?
  - Commune : non, il s'agit de deux choses différentes : le sondage mené actuellement auprès des Stéphanois concerne la poursuite (ou non) de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin après une période test. 3 propositions sont soumises à l'avis des stéphanois. Le projet du PCDR est le fruit d'une réflexion plus globale sur la trame noire et concerne aussi l'adaptation de l'éclairage public dans le but de diminuer l'impact sur la faune nocturne. Bien entendu, des liens seront faits entre les deux démarches.
- Fiche 3.6 « mettre en œuvre un projet sportif » : n'est-ce pas un peu vague ?
  - Auteur : en effet, mais ce projet fait écho au projet 1.9 « définir une vision stratégique en matière de sport ». Dans les réflexions pendant l élaboration, la CLDR a souhaité que cette vision stratégique soit suivie d'un projet concret. Celui-ci ne pourra cependant être précisé qu'à l'issue de l'étude. D'où sa programmation en lot 3.
- Fiche 3.10 « évaluer les besoins et créer un espace de coworking » : pour information, la coopérative Quatre quart a lancé un espace de coworking en partenariat avec The Mug, suite à une enquête. Mais actuellement, celui-ci ne connait pas un grand succès. La pertinence de maintenir cet espace de co-working sera évaluée fin 2023.
  - Commune : il faudra en effet être attentif à l'évolution de ce projet pour bien évaluer les besoins en matière de co-working.
- Dans cet avant-projet, on constate qu'il y a des projets précis mais également des projets beaucoup plus vagues. Comment va-t-on faire concrètement par la suite et qui travaille à cela ?
  - FRW : durant la période de mise en œuvre, la CLDR va travailler sur le suivi de la mise en œuvre de tous ces projets. Chaque projet sera précisé lors de l'activation et l'actualisation des fiches (systématique). La CLDR porte en effet cette mission dans son R.O.I. La FRW continuera d'animer le processus et d'accompagner la CLDR, la Commune et d'autres acteurs locaux à mener à bien ces projets.
- L'opération de développement rural s'étend sur plusieurs législatures communales. Comment s'assurer qu'il n'y ait pas de remise en question du PCDR si survient un changement de majorité après les prochaines élections ?
  - FRW : tout d'abord « en amont » : le quart communal de la CLDR comprend des représentants de toutes les composantes politiques du conseil communal. Elles ont donc été activement associées à l'élaboration du PCDR, ce qui favorise une appropriation du PCDR par les différents partis. Ensuite, le Conseil communal (et donc pas uniquement le

Collège) sera amené à se prononcer sur l'approbation du PCDR. Enfin, lors de la mise en œuvre du PCDR, un programme de travail annuel est défini par une concertation entre la Commune et la CLDR.

- Pourquoi le projet du sentier 103 a-t-il été placé en lot 2 alors qu'on le retrouvait déjà dans un budget participatif en 2019 ?
  - Auteur : le projet inscrit dans le cadre du PCDR est plus large. La question de la maîtrise foncière du projet (tronçons privés) a fait déplacer ce projet en lot 2. En effet, en lot 1, la maitrise doit être communale.
- Quand va-t-on commencer à mettre en route les projets du lot 1 ? Faut-il attendre l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ?
  - FRW : il n'y a que les projets subsidiés en Développement Rural qui doivent attendre l'approbation pour être officiellement introduits auprès de la Ministre (à partir de la session de mars 2024). Concernant les autres projets du lot 1, nous avons programmé une prochaine CLDR le 22 mai afin d'établir ensemble le programme de travail, et voir ce qui peut être enclenché d'ici la période pré-électorale (rappelons qu'à partir de mi-2024 il y aura une période de prudence à respecter).
- Certaines fiches projets ne retracent pas forcément la pluralité d'avis de la CLDR (ex : projets énergies renouvelables). Garde-t-on bien la trace des échanges et cela sera-t-il bien pris en compte au moment de l'activation des projets ?
  - FRW : oui, c'est pour cela que nous écrivons et gardons trace de tous les comptes rendus. Au moment de l'activation de la fiche, nous reviendrons sur la pluralité des avis.
- L'entité a été frappée en 2021 par des inondations importantes. Est-ce que cela ne remet pas en question certains projets ?
  - Commune : à sa connaissance non. Néanmoins, la question des inondations est prise en compte dans tous les projets d'aménagement.
  - FRW : les fiches PCDR du lot 1 (et les fiches qui seront à actualiser lors de la phase de mise en œuvre du PCDR) comprennent une notice évolutive (point 10) du projet sur la résilience et la transition. Un questionnement sur la gestion des eaux et les risques d'inondation est prévu.
- Que se passe-t-il si l'avant-projet de PCDR n'est pas approuvé par le Conseil communal ?
  - FRW : il y a peu de chance que cela arrive après 3 ans de participation, surtout si la CLDR valide l'avant-projet. Néanmoins, nous recommandons par prudence de faire deux délibérations : une première pour l'approbation de l'avant-projet de PCDR (qui pose moins de problème en général et au vu de la participation de toutes les composantes politiques à l'élaboration du PCDR) et une seconde sur l'accord d'activer la première demande de convention en vue d'une convention-faisabilité

3.3 Vote à main levée et en ligne - Conclusion

La CLDR valide l'avant-projet de PCDR à l'unanimité.

4. Avis sur le choix de la première demande de convention Développement rural

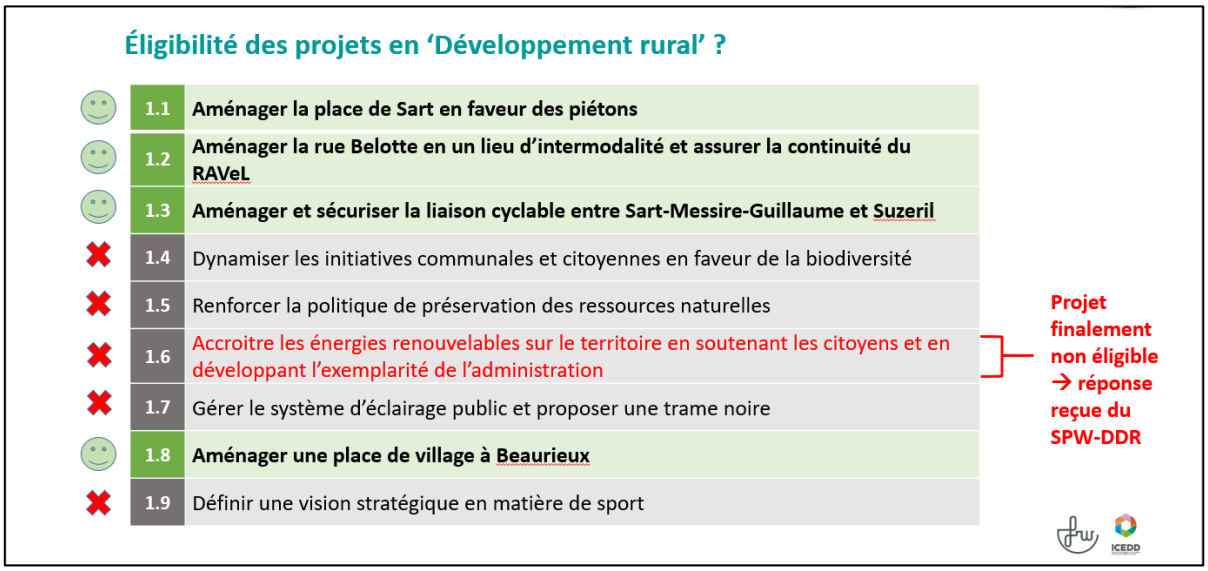
4.1 Rappel du contexte

Nicolas Bosmans, FRW, rappelle certains éléments importants pour bien appréhender ce point :

- En terme de financement, le PCDR comprend des projets :
  - Qui pourront potentiellement faire l'objet de subsides Développement rural (conventions) ;
  - Qui seront financés selon d'autres sources ;
  - Qui ne nécessitent pas de financement (mobilisation des forces vives locales).
- Une fois le PCDR approuvé, chaque début d'année, définition d'un programme de travail comprenant notamment:
  - Les nouveaux projets à enclencher (et leurs voies de financement)
  - Les étapes de travail pour les projets déjà enclenchés
  - Les éventuels dossiers de demandes de convention
- Pour l'avant-projet de PCDR, c'est un peu particulier, on doit travailler « à l'envers »:
  - La Région demande que la Commune et la CLDR se soient accordées si possible sur la première demande de convention pour le dépôt du PCDR
  - Une fois le PCDR approuvé, réflexion sur le premier programme de travail
- Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :



Parmi les projets du lot 1, Nicolas Bosmans présente les projets qui sont potentiellement éligibles en Développement rural :



Le SPW-DDR a récemment précisé le caractère non-éligible en DR de l'installation de panneaux photovoltaïque seul (ceux-ci sont toutefois éligibles dans un projet plus global), pour les raisons suivantes :

- La politique sectorielle « énergie » ne subsidie plus l'équipement en panneaux photovoltaïques dans les bâtiments publics car leur amortissement est maintenant très rapide. Le développement rural n'a pas vocation de pallier les décisions prises dans les politiques sectorielles.
- Ce type d'investissement seul ne présente pas de particularités rurales, il ne rentre pas dans un projet « global » visant à l'amélioration du caractère rural de l'entité.

Comme il s'agissait du projet recueillant le plus de plébiscite de la CLDR lors de la réflexion menée à la dernière séance le 12/12/22, la Commune s'est penchée sur les autres possibilités dans le lot 1.

Après analyse, elle propose à la CLDR que le projet à présenter en première demande de convention DR soit la fiche projet 1.8 : « Aménager une place de village à Beaurieux ».

Mélanie Laroche précise la proposition de la Commune :

- Il s'agit en effet du projet le plus mûr et activable à l'heure actuelle. Outre les travaux avec la CLDR, une concertation a déjà eu lieu avec les riverains. Un dossier avait été préparé en 2022 dans le cadre de l'appel à projet wallon « Cœurs de village » (plan de relance post-covid). Malheureusement, le projet n'a pas été retenu.
- Il est aussi le plus exemplatif pour le développement rural en termes d'aménagement d'espaces publics car il est fort en lien avec des aspects de convivialité, avec les activités de mouvements de jeunesse, d'un bâtiment « lieu de vie » (ancienne école).
- Les autres projets connaissent encore des incertitudes :
    - FP 1.1 : Aménagement place de Sart : des discussions sont encore en cours avec le TEC, le comité des fêtes et l'école. Le projet avance mais des points sont encore à affiner. La décision d'élargir le périmètre d'intervention dans le cadre de la fiche projet du PCDR inclut de travailler la question de la convivialité sur cette nouvelle parcelle.
    - FP 1.2 : rue Belotte : comme dit précédemment, les discussions sont encore en cours avec le SPW concernant certaines options d'aménagement et contraintes qui empêchent une activation immédiate.
    - FP 1.3 Liaison cyclable SMG / Suzeril : les aménagements restent à préciser.

4.2 Questions et remarques de la CLDR

- Vu que le dossier de demande de convention ne serait déposé qu'en mars 2024, après approbation du PCDR, le projet « Place de village à Beaurieux » pourra-t-il être financé par une autre voie si une opportunité survient entretemps ?
    - ↳ FRW : oui, à ce stade la CLDR ne remet qu'un avis de principe.

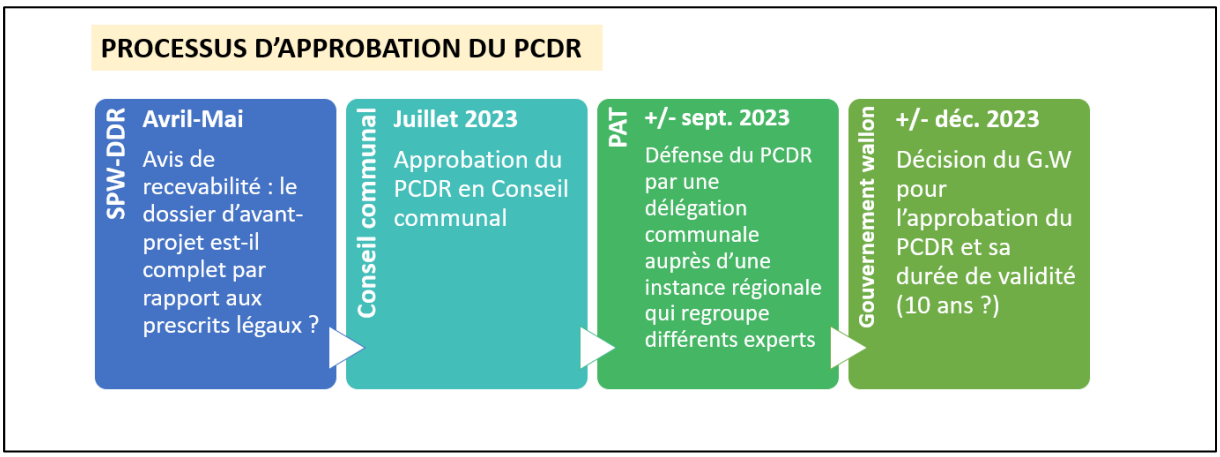
4.3 Conclusion : avis de la CLDR

La CLDR remet un avis favorable sur le principe de déposer en première demande de convention DR soit la fiche projet 1.8 : « Aménager une place de village à Beaurieux » par 25 oui et 1 abstention.

Elle émet néanmoins la remarque suivante : ce projet concernant plus directement Beaurieux, être attentif dans l'enclenchement des autres premiers projets à un équilibre territorial afin que tous les habitants se sentent bien concernés par l'opération de développement rural

5. Prochaines étapes de travail

La FRW présente brièvement les prochaines étapes dans le processus d'approbation du PCDR :



Par ailleurs, une CLDR sera organisée le 22 mai prochain :



6. Appel à candidats pour la défense du projet de PCDR devant le pôle d'aménagement du territoire

Une délégation communale devra être organisée pour défendre l'avant-projet de PCDR devant le PAT aux alentours du mois de septembre 2023. Déroulement de la rencontre : 45 minutes de présentation + 30 minutes de questions / réponses. Le rôle du PAT est d'évaluer la qualité de l'avant-projet de PCDR en s'appuyant sur une grille de critères généraux d'évaluation.

La délégation communale sera composée d'élus communaux (Collège), de l'Auteur de programme (ICEDD), de l'organisme d'accompagnement (FRW) et d'un ou deux membres de la CLDR (hors quart communal).

Profil idéal des membres CLDR faisant partie de la délégation :

- Motivation et participation régulière aux réunions de CLDR
- Aisance à l'oral
- Structuré et sens de la synthèse
- Bien connaître la commune
- Communication positive

En outre, prendre également en compte les éléments pratiques suivants :

- Être disponible une matinée en semaine pour la défense devant le PAT, +/- en septembre
- Être disponible pour une soirée de préparation
- Le jour de la défense : expliquer en 5min son ressenti vis-à-vis du processus participatif / élaboration

→ Afin de désigner le ou les représentants de la CLDR, il est demandé aux membres « hors quart communal » intéressés de venir défendre le PCDR en P.A.T. de se manifester auprès de l'organisme d'accompagnement (FRW, Laetitia Lamarcq , l.lamarcq@frw.be) **pour le 14 mai au plus tard**.

7. Agenda

- 22 mai : séance plénière CLDR

8. Divers

Pas de divers

La séance se clôture par une photo de groupe et un drink marquant la fin d'élaboration du PCDR.



Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../..

Pour le Secrétariat,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

-

Réunion de la CLDR

Présentation et approbation de l'avant-projet de PCDR

-

04/04/23





DE LA SOIREE



1. **Accueil et approbation du CR** de la réunion du 12/12/2022
2. **Présentation et approbation de l'avant-projet de PCDR**
3. **Avis de la CLDR sur le choix de la 1ère demande de convention DR**
4. **Prochaines étapes**
5. **Passage au PAT :** appel à candidats pour la défense du projet de PCDR
6. **Divers**
7. **Moment convivial : drink** pour fêter cette étape

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 12/12/2022



Des questions ?

Remarques ?

Demandes de modifications ?







2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

D'où vient-on ?
Ligne du temps de l'élaboration

2017-19
- Décision de mener une ODR (décembre 2017)
- Diagnostic territorial avant ODR et premières démarches de consultation (2019)

2020
- Début de l'accompagnement de la FRW
- Interview des personnes ressources
- Cycle de consultation de la population, publics cibles et associations
- Enquête en ligne puis appel à idées sur la plateforme FRW

2021
- Début mission de l'Auteur (ICEDD)
- Bilan des consultations
- Mise en place de la CLDR (mai 2021)
- Diagnostic partagé
- Hackathon de la programmation (« 30 projets pour CSE »)

2022
- Élaboration et validation de la stratégie
- Consultation sur la plateforme FRW « Enrichissez les 30 projets »
- Organisation de 4 Groupes de Travail thématiques (pré-fiches projets)
- Mise à jour de la composition de la CLDR (octobre 2022)
- Rédaction et validation des fiches-projets

2023
- Phase d'approbation du PCDR

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

D'où vient-on ?

Quelques temps forts



Réunions villageoises en présentiel (mars – octobre 2020)





Consultation villageoise (14/12/20) et consultation des associations (07/12/20) - Ateliers en ligne



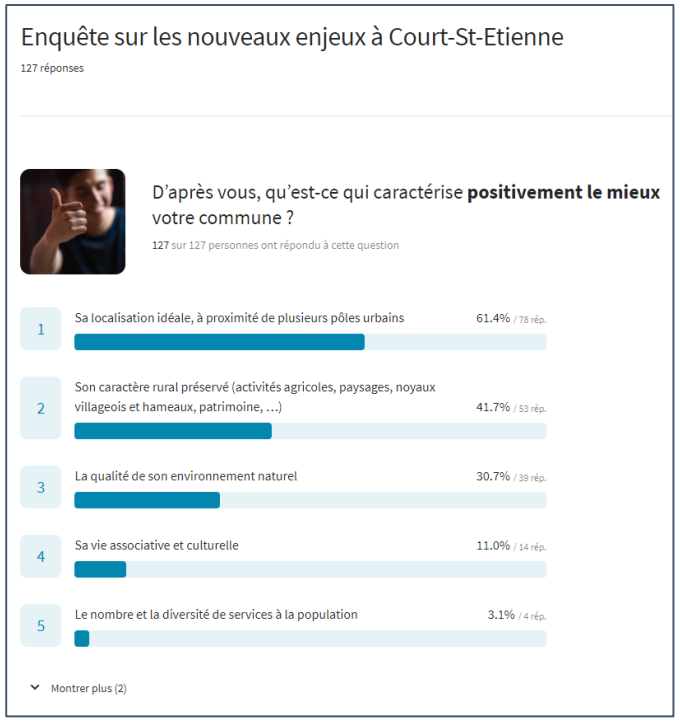


Consultation des écoles Ateliers en ligne (21/01/21)

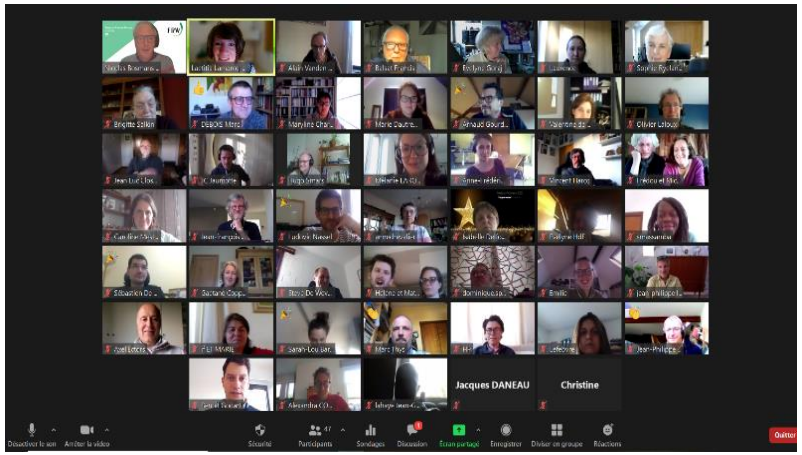
2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

D'où vient-on ?

Quelques temps forts



Enquête en ligne auprès des habitants + plateforme participative appel à idées et plébiscites à deux reprises



Installation de la CLDR (5/05/21)





Hackathon stratégique (2/10/21)

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

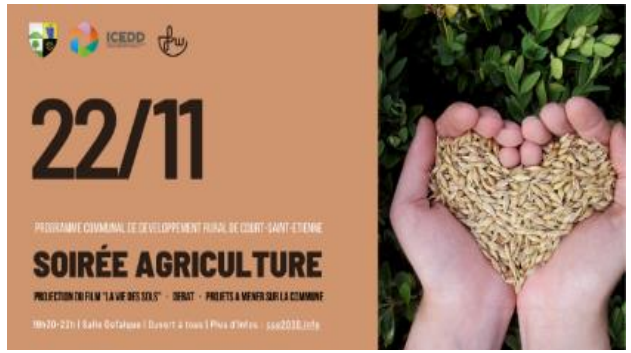
D'où vient-on ?

Quelques temps forts













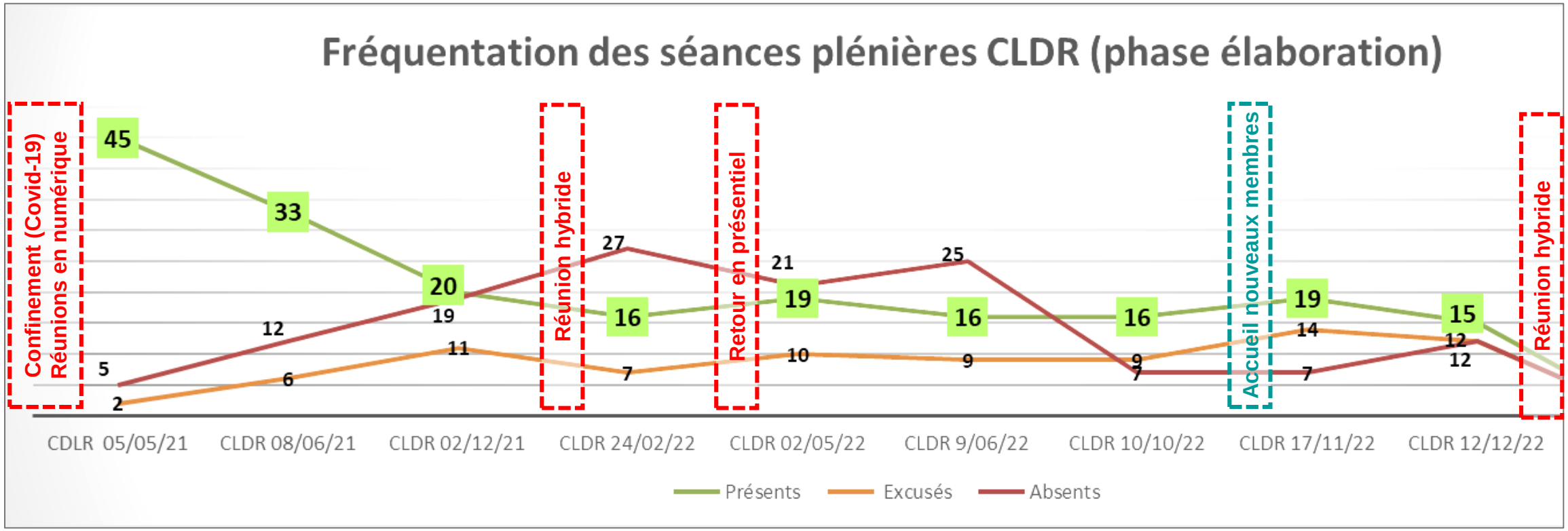


Soirées thématiques – pré-fiches projets (septembre – novembre 2021)

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

D'où vient-on ?

10 réunions de CLDR (15 à 20 membres en moyenne) + 1 espace numérique interne



2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

Contenu du PCDR

Partie 1 Analyse des caractéristiques du territoire
- 1.A Diagnostic territorial (2019) + cartes A0
- 1.B Réseau écologique (2022)

Partie 2 Consultation de la population

Partie 3 Diagnostic partagé

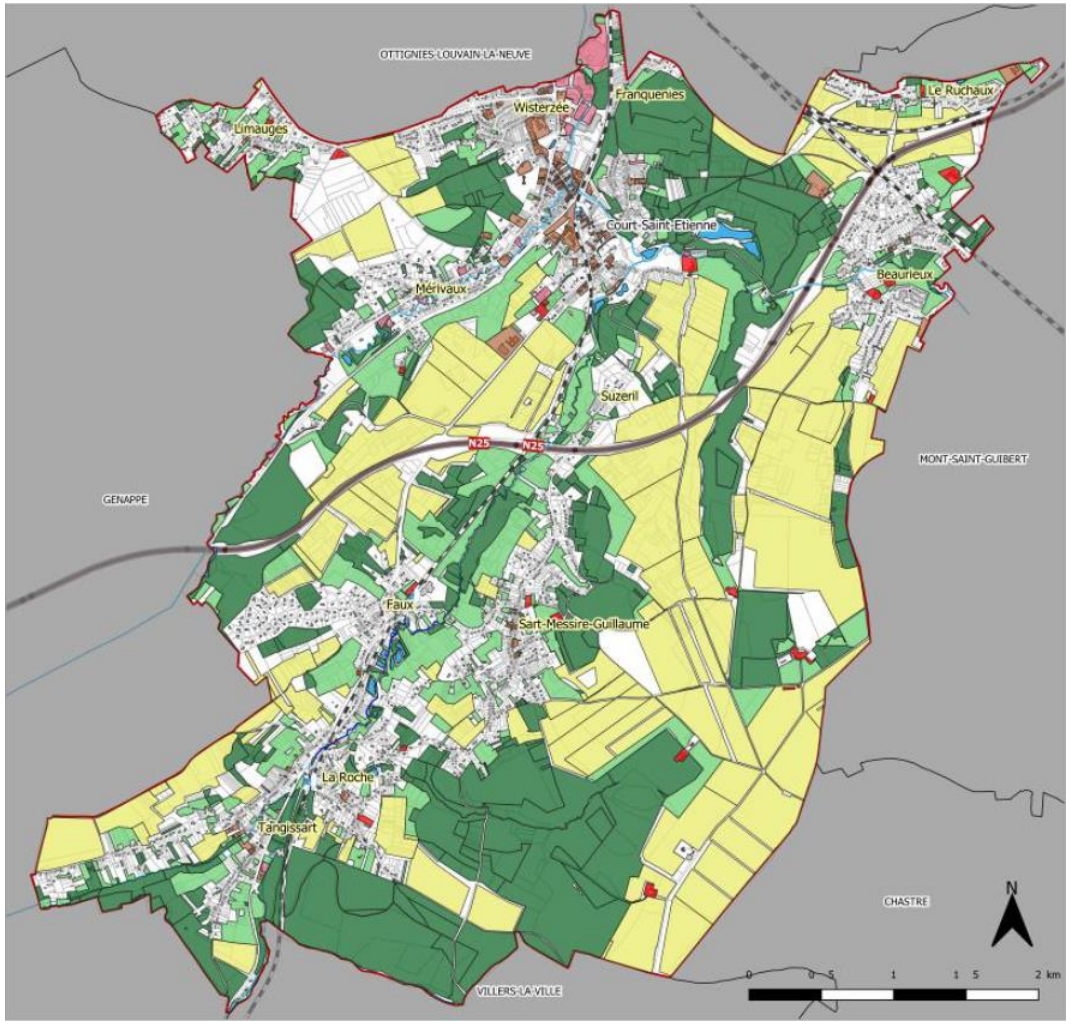
Partie 4 Stratégie de développement

Partie 5 Fiches-projets →
- Lot 0 — 11 projets
- Lot 1 — 9 projets
- Lot 2 — 11 projets
- Lot 3 — 12 projets

Partie 6 Tableau récapitulatif

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 1A – Diagnostic territorial



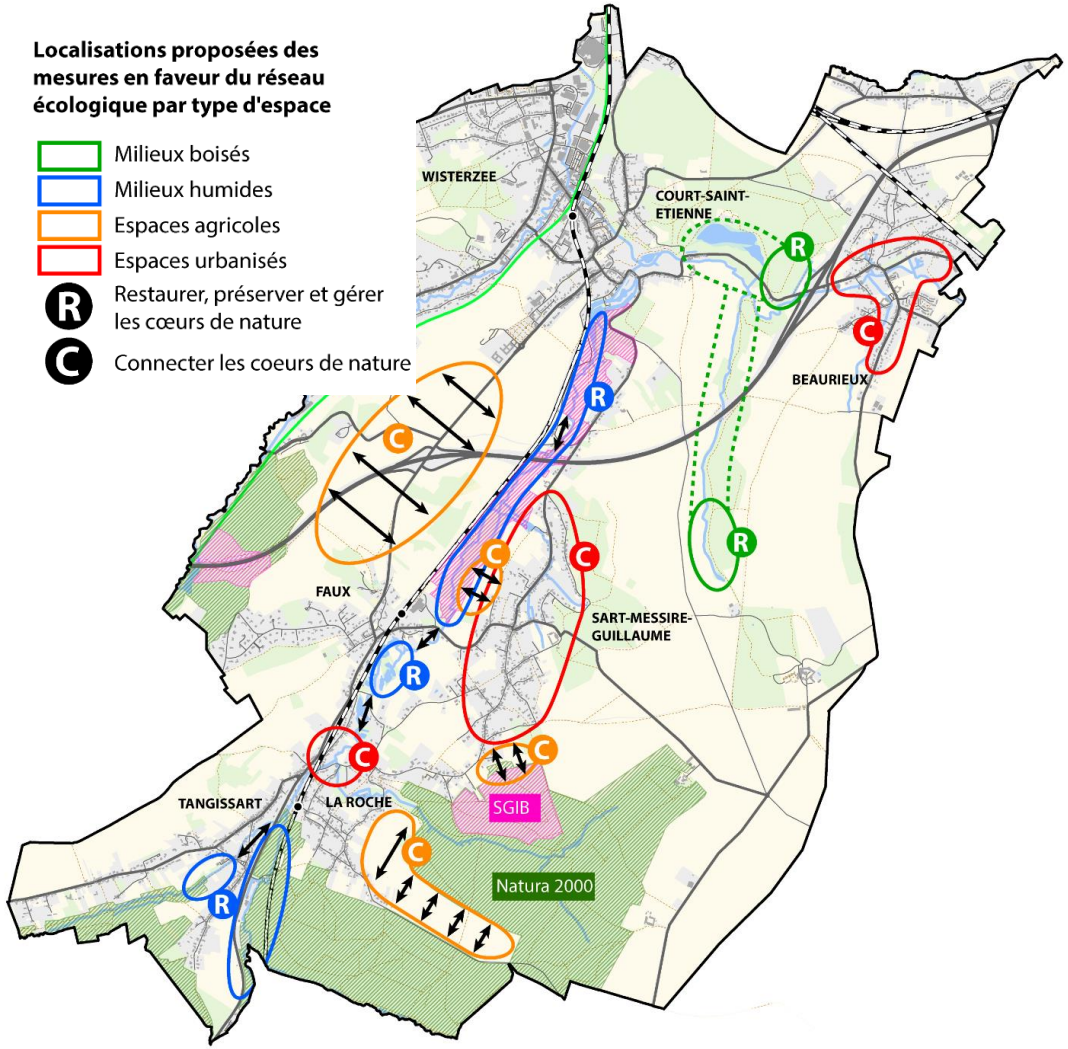
Le diagnostic territorial a été réalisé en 2019 par la bureau d'études Agora. Son objectif était d'alimenter différents outils de planification territorial programmé à court terme dont le PCDR.

Il aborde en détails tous les thèmes du territoire dans un rapport largement illustré. Ce document a notamment servi de base à la consultation de la population dans le cadre de l'opération de développement rural (voir partie 2). Durant ces consultations, les atouts et faiblesses du territoire ont été mis en évidence pour les 5 thèmes suivants :

- Habiter et vivre ensemble
- Travailler et entreprendre
- Se déplacer
- Nature et Développement Durable
- Vie culturelle, sports et loisirs

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 1B – Etude du réseau écologique



La partie 1B constitue un complément du diagnostic territorial dont l'objectif était d'accompagner la commune dans la réflexion de renforcement du maillage écologique à l'échelle communale.

La définition du réseau écologique compte deux parties :

- Le réseau écologique fonctionnel dont l'objectif principal est d'identifier les cœurs de biodiversité et les enjeux de connectivité des écosystèmes pour permettre la conservation des espèces et habitats ;
- Le réseau écologique opérationnel dont l'objectif principal est de protéger les éléments du paysage participant au soutien de la biodiversité et à la connectivité des écosystèmes en favorisant une gestion durable du territoire.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 2 – Consultation de la population



17 personnes ressources interviewées



127 répondants à l'enquête en ligne sur les nouveaux enjeux à Court-Saint-Etienne



2 consultations en ligne sur la plateforme FRW pour **207 participants**



5 consultations villageoises en présentiel pour **137 participants**



1 atelier villageois organisé en ligne pour les habitants non consultés en présentiel du fait de la pandémie



2 ateliers en ligne organisés pour les publics cibles en période de pandémie (écoles et associations)



6 vidéos « bilan des consultations » réalisées par la FRW et diffusées aux stéphanois



1 Hackathon stratégique : « 30 projets pour Court-Saint-Etienne » pour **21 participants**

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 2 – Consultation de la population

 **52 membres de CLDR en 2021 puis 40 membres en 2022** (après courrier de relance)	 **11 réunions plénières de CLDR + 1 espace privé d'échanges en ligne sur la plateforme FRW (102 commentaires)**	 **7 réunions de coordination + 20 réunions techniques avec la Commune**	 **4 groupes de travail thématiques** pour préciser la vision des fiches projets **+ 11 projets en lot 0** (4 mobilisant la CLDR)
 **2 visites de terrain avec la Commune** (une première en mars 2020 sans l'Auteur, une seconde en juillet 2022 avec l'Auteur)	 **17 articles dans le bulletin communal informant de l'ODR + 19 encarts d'infos dans la newsletter (1.727 abonnés)**	 **Une dizaine d'événements + publications Facebook ODR** sur la page communale **(3.600 followers)**	 **1 site internet** www.cse2030.info **21 actualités** et **781 visiteurs** depuis l'ouverture en 2020.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 3 – Diagnostic partagé

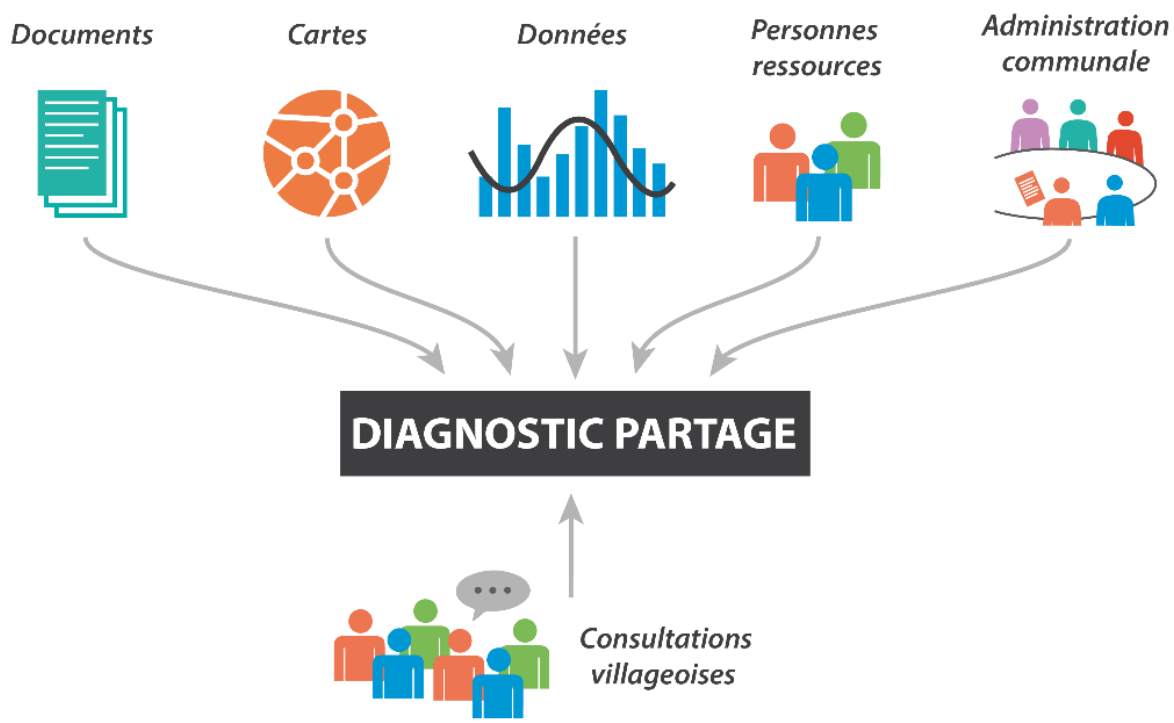
Le diagnostic partagé est la troisième partie du PCDR et consiste à faire le lien entre :

- l'état des lieux du territoire (Partie 1) alimenté par des documents de référence, supports cartographiques, données statistiques et informations fournies par les personnes ressources et l'administration communale ;
- les éléments ressortis des consultations villageoises (Partie 2).

Pour chacune des thèmes, ce diagnostic prend la forme :

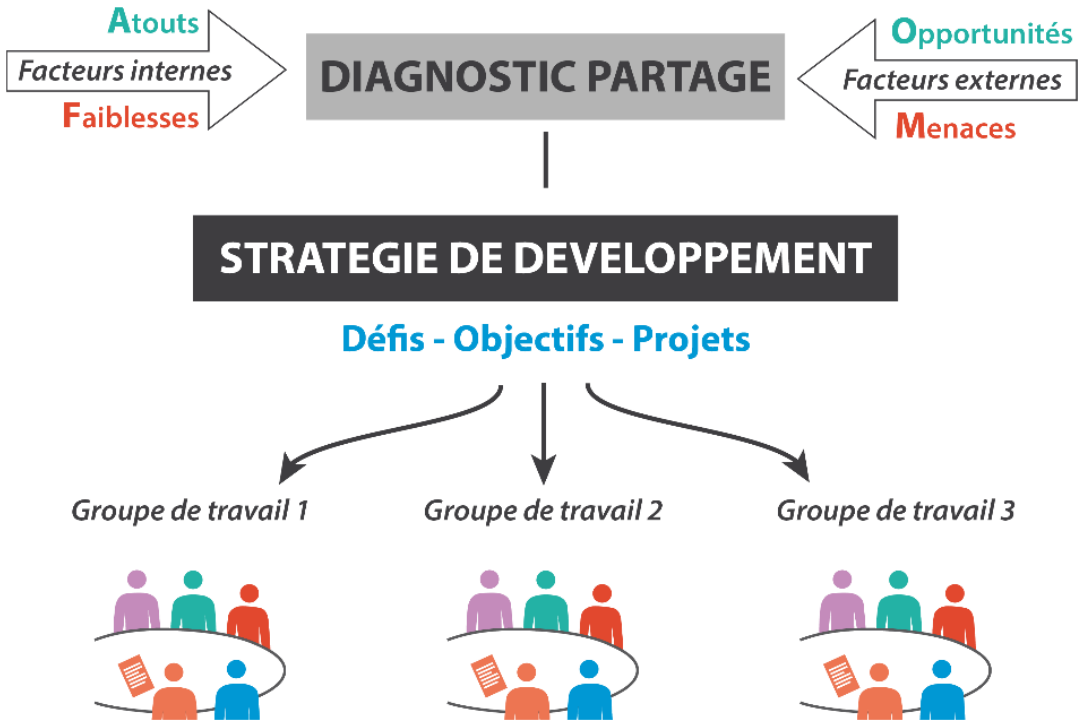
- d'un tableau des atouts et des faiblesses
- d'une synthèse des constats
- d'une synthèse des enjeux

Seules les synthèses des constats et des enjeux par thématique sont présentées ci-après.



2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 4 – Stratégie de développement



La stratégie de développement constitue une étape-clé du PCDR car elle établit le lien entre la phase de diagnostic et la phase d'actions. Cette stratégie présente les objectifs de développement spécifiques à la commune et leurs justifications vis-à-vis du diagnostic partagé et les effets multiplicateurs attendus. Elle reprend, pour chaque objectif, les modalités d'évaluation qualitatives et quantitatives (indicateurs).

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

Les nombreuses informations issues des consultations citoyennes combinées à l'analyse initiale du territoire (formant ensemble le diagnostic partagé) ont permis de faire émerger 5 grands enjeux pour le territoire de Court-Saint-Etienne. Chacun de ces enjeux est décliné en plusieurs objectifs.

1 Gérer et sécuriser les déplacements

1.1 Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des village et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne

1.2 Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne

1.3 Apaiser la circulation dans les villages

2 Protéger et gérer les ressources naturelles

2.1 Renforcer le réseau écologique et la biodiversité

2.2 Préserver les zones naturelles

2.3 Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

3 Soutenir le secteur agricole

3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts

3.2 Développer l'agriculture durable

4 Créer des lieux de vie et infrastructures collectives

4.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives

4.2 Renforcer et moderniser les infrastructures sportives

4.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles

4.4 Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

5 Développer les activités économiques et touristiques

5.1 Redynamiser les activités commerciales

5.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois

5.3 Développer le tourisme en milieu rural

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 5 – Fiches projets

La partie 5 du PCDR est l'aboutissement du programme car elle détaille les projets découlant du diagnostic partagé, de stratégie de développement et des réflexions / propositions des différents acteurs impliqués dans la démarche (plus particulièrement la CLDR, l'organisme d'accompagnement et l'auteur de programme).



Lot 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Déjà initié	0-3 ans	3-6 ans	6-10 ans
11 projets	9 projets	11 projets	12 projets

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

LOT 0 : 11 projets







A chacun des projets est associé l'enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x). Les projets 0.6 et 0.11 ont une portée plus transversale et ne sont pas associés à un enjeu spécifique.

0.1	Ambassadeur de la plantation
0.2	Incroyables comestibles
0.3	Etat des lieux participatif de l'alimentation durable
0.4	Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique zéro déchet)
0.5	Révision du Plan Communal de Mobilité (PCM)
0.6	Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC)
0.7	Organisation d'un marché des producteurs locaux
0.8	Répertoire des acteurs du territoire
0.9	Accueil des nouveaux habitants
0.10	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes
0.11	Préparation du Budget participatif à mener dans le cadre du Développement Rural

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

LOT 1 : 9 projets



1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons
1.2	Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
1.4	Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
1.5	Renforcer la politique de préservation des zones naturelles
1.6	Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

LOT 2 : 11 projets

2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
2.5	Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
2.6	Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
2.7	Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
2.8	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
2.10	Créer un aménagement convivial au Hall n°11
2.11	Valoriser les itinéraires de promenades

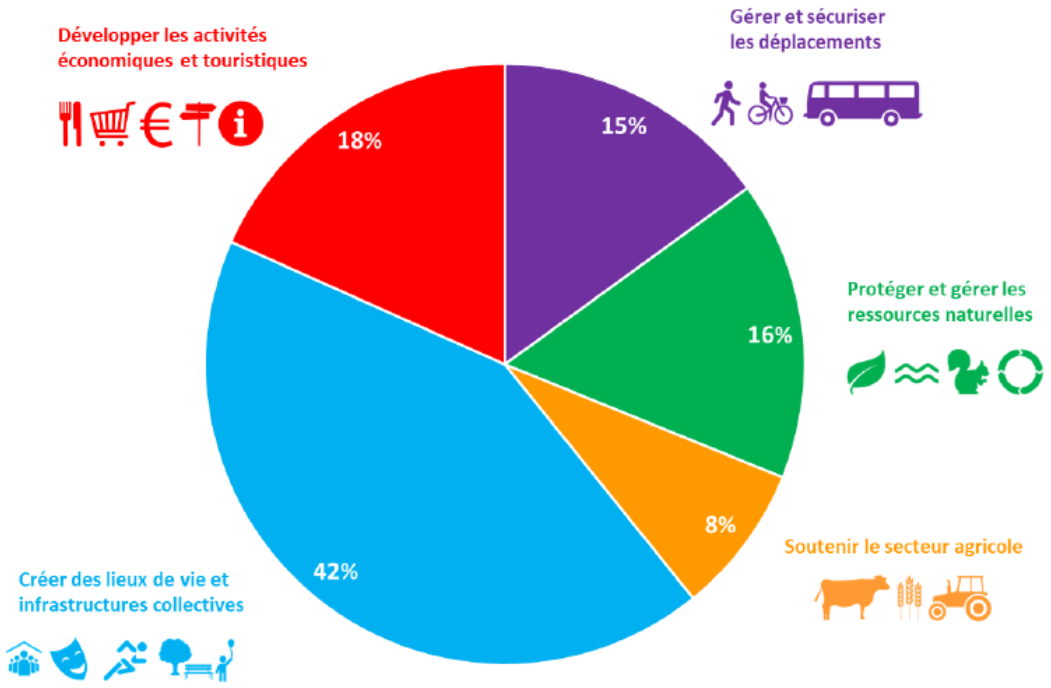
2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

LOT 3 : 12 projets

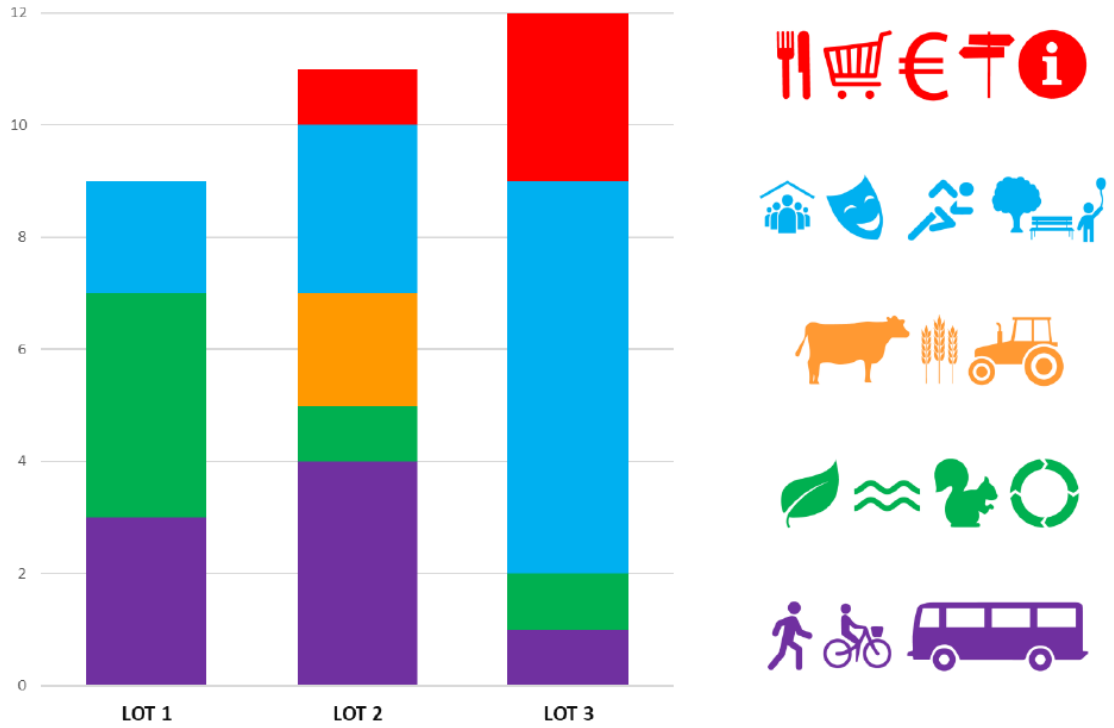
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs
3.3	Créer et aménager une salle de village à Tangissart
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
3.5	Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport
3.7	Créer une plateforme d'échange entre les associations
3.8	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoirs et pratiques
3.9	Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux
3.10	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working
3.11	Redynamiser le marché hebdomadaire
3.12	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

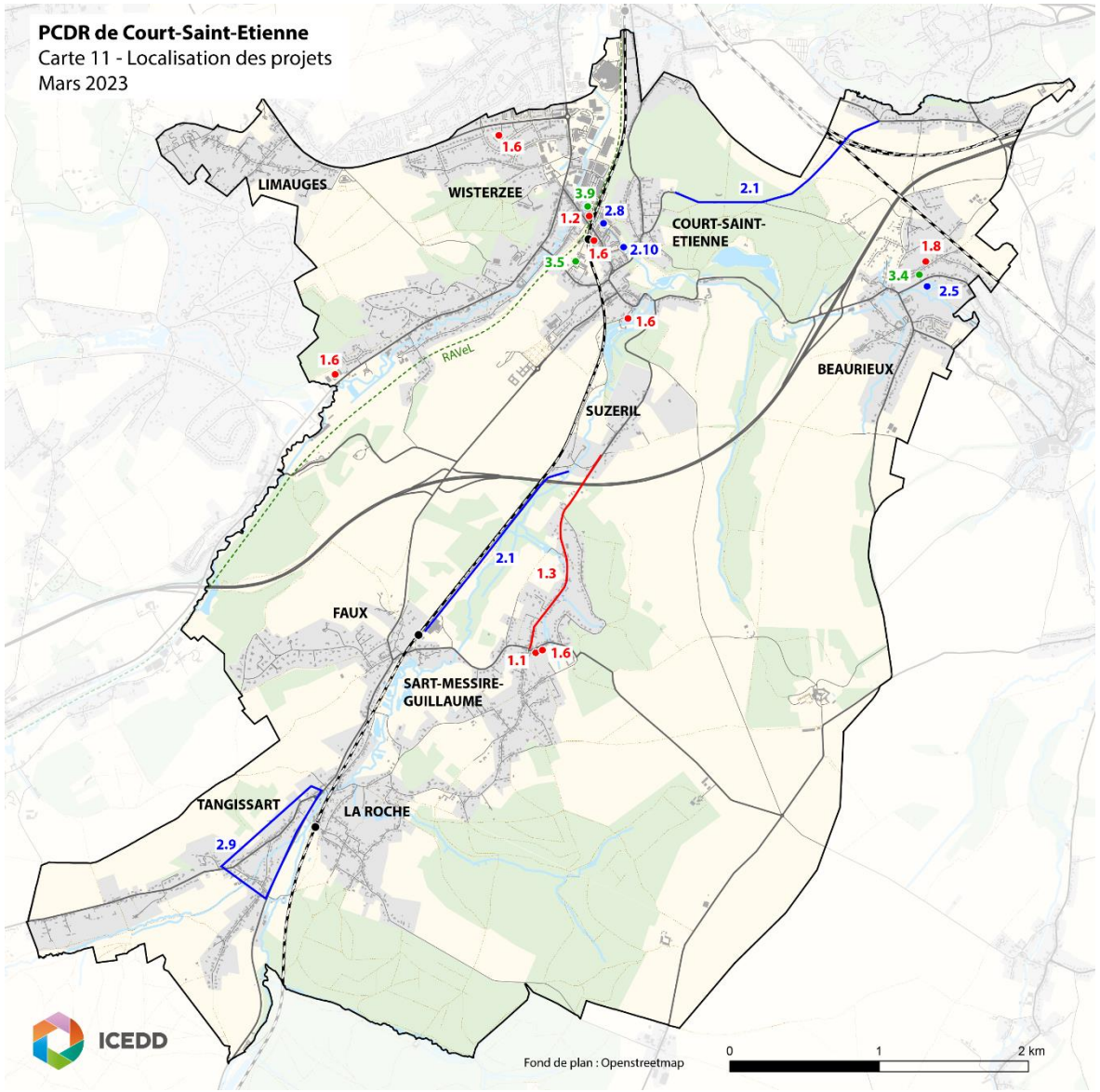
Répartition des projets par enjeu



Répartition des projets selon leur enjeu principal



2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR



Projets du lot 1

1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
1.2 - Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
1.3 - Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
1.6 - Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
1.8 - Aménager une place de village à Beaurieux

Projets du lot 2

2.1 - Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
2.2 - Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
2.5 - Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
2.8 - Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er
2.9 - Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
2.10 - Créer un aménagement convivial au hall n°11

Projets du lot 3

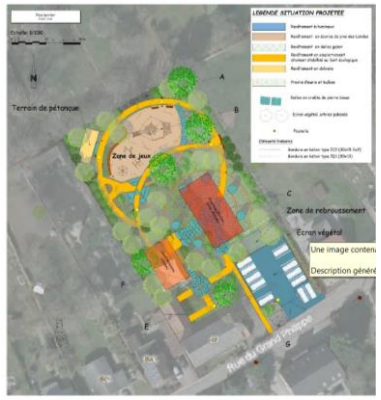
3.4 - Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
3.5 - Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë
3.9 - Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

Quelques « projets phare » du lot 1 en images



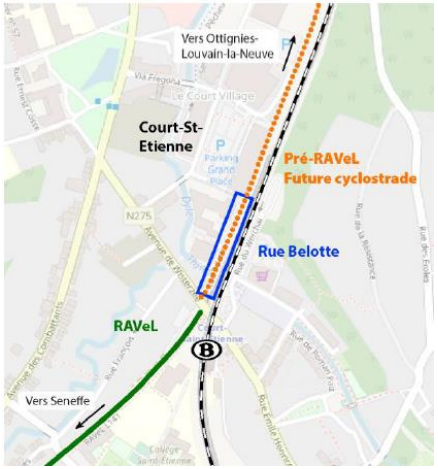
Aménagement de la place de Sart



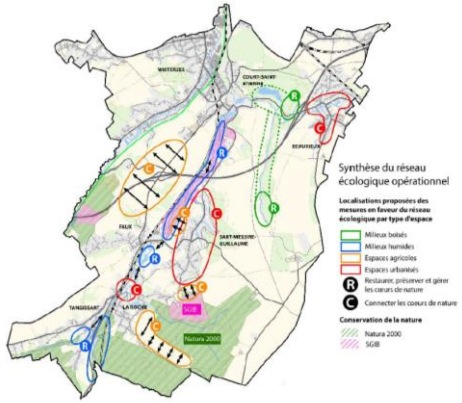
Aménagement de la place de Beaurieux



Développer une vision stratégique en matière de sport



Créer un lieu d'intermodalité rue belotte



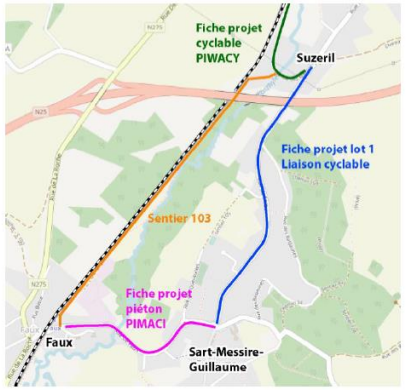
Renforcer les projets en matière de biodiversité



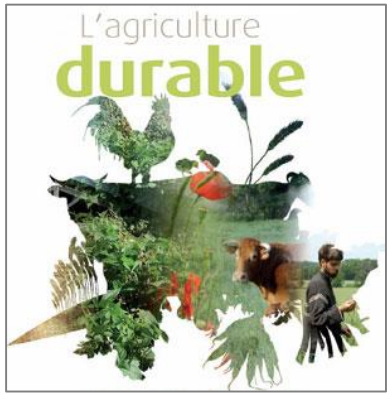
Trame noire et développement des énergies renouvelables

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

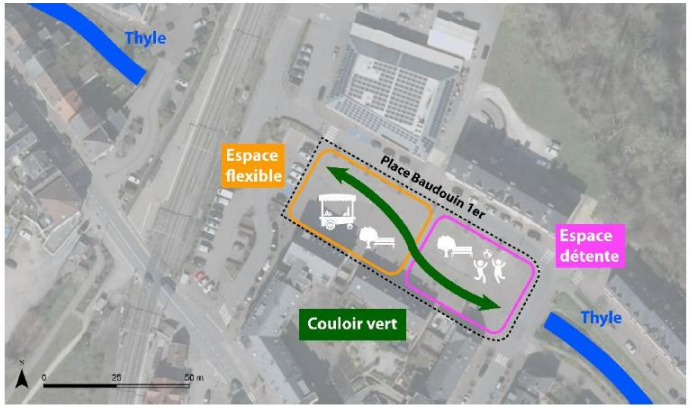
Quelques « projets phare » du lot 2 en images



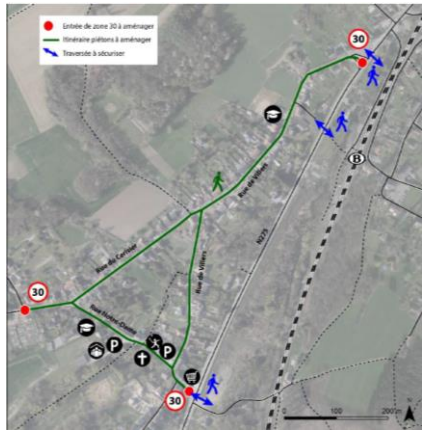
Aménager le sentier 103 en faveur de la biodiversité et des modes actifs



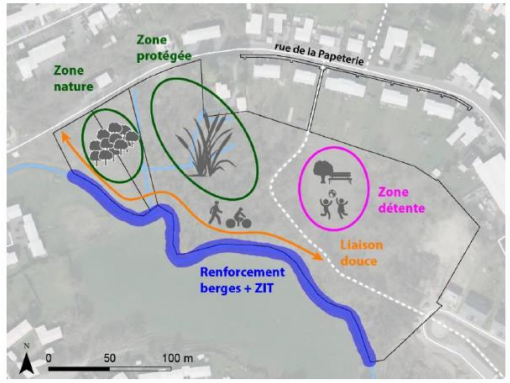
Soutenir les agriculteurs vers des modes de production plus durable



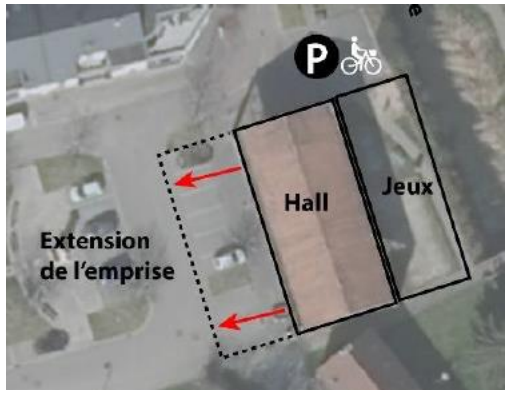
Améliorer la convivialité et verdurisation de la place Baudouin 1er



Aménager le cœur de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité



Aménager la roselière en zone naturelle



Créer un aménagement convivial au hall n°11

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

Quelques « projets phare » du lot 3 en images





Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords



Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux



Redynamiser le marché hebdomadaire



- Aménager les abords du complexe sportif et salle de gym
- Mettre en œuvre un projet en matière de sport



Pérenniser et renforcer les lieux de culture collectifs



Développer les voitures partagées dans les villages

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

PARTIE 6 – Tableau récapitulatif (extrait)

Lot	Num	Titre	Localisation	Type	Estimation (en € HTVA)	Source de financement		Déplacements			Ressources naturelles			Secteur agricole		Lieux de vie				Activités économiques		
						SPW-DR	Autres sources	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3
1	1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	Sart-Messire-Guillaume	Matériel Non rémunérateur	287.100 €	80% du coût total, soit 229.680 € (plafond = 500.000 €)	Commune ; TEC															
1	1.2	Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte	Court-Saint-Etienne	Matériel Non rémunérateur	394.900 €	80% du coût total, soit 315.920 € (plafond = 500.000 €)	Commune ; SPW - Mobilité et Infrastructures															
1	1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril	Sart-Messire-Guillaume	Matériel Non rémunérateur	158.820 €	80% du coût total, soit 127.056 € (plafond = 850.000 €)	Commune															
1	1.4	Renforcer les projets en faveur de la biodiversité	Commune	Matériel et immatériel Non rémunérateur	180.000 €	Non elligible en DR	Commune ; SPW (appel à projet BiodiverCité) ; Province du Brabant wallon (plantation maillage écologique)															
1	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	Commune	Immatériel Non rémunérateur	25.000 €	Non elligible en DR	Commune															
1	1.6	Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire	Court-Saint-Etienne, Sart-Messire-Guillaume, Commune	Matériel Rémunérateur	215.000 €	Non elligible en DR	Commune , éventuels appels à projets bâtiments communautaires															
1	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	Commune	Matériel et immatériel Non rémunérateur	564.000 €	Non elligible en DR	Commune ; ORES															
1	1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	Beaurieux	Matériel Non rémunérateur	380.600 €	80% du coût total, soit 304.480 € (plafond =500.000 €)	Commune															
1	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	Commune	Immatériel Non rémunérateur	30.000 €	Non elligible en DR	Commune															

2. PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

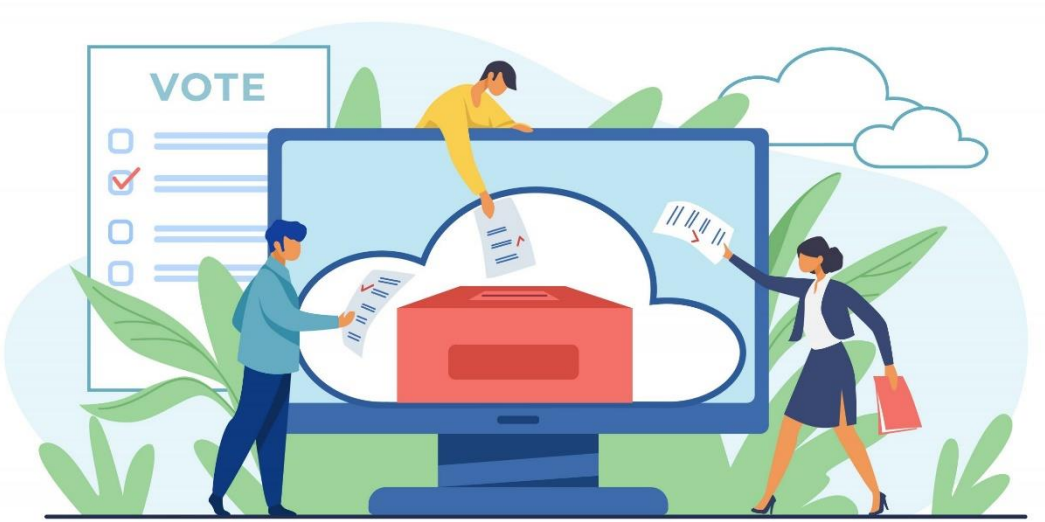


Avez-vous des questions ?
Des remarques ?





La CLDR approuve-t-elle l'avant-projet de PCDR ?



Vote à main levée en salle
En ligne : utilisez bouton « réactions »

3. PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION EN DEVELOPPEMENT RURAL ?



- **Dans le PCDR , il y a des projets :**
  - Qui pourront potentiellement faire l'objet de **subsides Développement rural** (conventions)
  - Qui seront **financés selon d'autres sources**
  - Qui ne nécessitent **pas de financement** (mobilisation des forces vives locales).



- **Une fois le PCDR approuvé, chaque début d'année, définition d'un programme de travail comprenant notamment :**
  - **Les nouveaux projets à enclencher** (et leurs voies de financement)
  - Les étapes de travail pour les **projets déjà enclenchés**
  - Les **éventuels dossiers de demandes de convention**



- **Pour l'avant-projet de PCDR, c'est un peu particulier, on doit travailler « à l'envers » :**
  - **La Région demande que la Commune et la CLDR se soient accordées si possible sur la première demande de convention** pour le dépôt du PCDR
  - Une fois le PCDR approuvé, réflexion sur le premier programme de travail

3. PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION EN DEVELOPPEMENT RURAL ?



Un projet…

- **Du lot 1**
- **Eligible en Développement rural**
- **« Prêt à démarrer »**
  (pas de contrainte bloquante)
- **Mobilisant la CLDR**
- **Porté par la Commune**

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

3. PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION EN DEVELOPPEMENT RURAL ?



Éligibilité des projets en 'Développement rural' ?

☺	1.1	**Aménager la place de Sart en faveur des piétons**
☺	1.2	**Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL**
☺	1.3	**Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril**
✖	1.4	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité
✖	1.5	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
✖	1.6	Accroitre les énergies renouvelables sur le territoire en soutenant les citoyens et en développant l'exemplarité de l'administration
✖	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
☺	1.8	**Aménager une place de village à Beaurieux**
✖	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport

Projet finalement non éligible → réponse reçue du SPW-DDR

3. PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION EN DEVELOPPEMENT RURAL ?



Proposition du collège à la CLDR :

1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons
1.2	Aménager la rue Belotte en un lieu d'intermodalité et assurer la continuité du RAVeL
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
1.8	**Aménager une place de village à Beaurieux**

- **Le seul projet 100% « prêt à démarrer »**
- **Aucune contrainte bloquante**
- **Projet « emblématique » du Développement Rural**
- **Projet à destination des jeunes (plaine de jeux et scouts)**

1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Description du projet

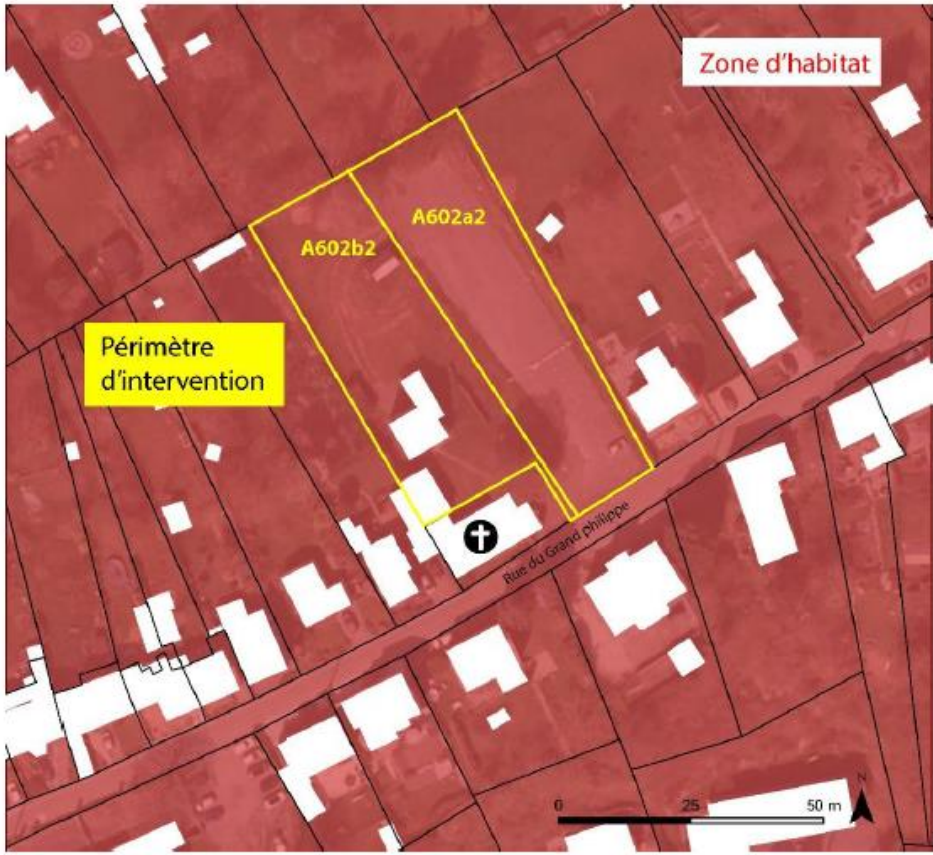
Le projet consiste à aménager une place de village à Beaurieux, sur les parcelles jouxtant l'église du village, le long de la rue du Grand Philippe. L'objectif poursuivi est de créer un lieu de convivialité et de jeux à destination des habitants et d'offrir un local aux mouvement de jeunesse. Au même titre que a fonction de loisir, la verdurisation de l'espace est un élément qui contribuera à son attractivité.











Etat du dossier

- Parcelles rachetées par la commune
- Appel à projet cœur de village
- Esquisse d'aménagement présentée aux riverains en 2022

1.8 Aménager une place de village à Beaurieux

Programmation des travaux

La mise en œuvre du projet nécessite la démolition de la maisons unifamiliale située sur la parcelle A602b2, à l'arrière de l'église par rapport à la rue du Grand Philippe.

L'aménagement de la place comprend les éléments suivants :

- Une zone de stationnement pour les voitures de 14 emplacements ;
- Une zone de jeux pour les enfants ;
- Un terrain de pétanque ;
- Du mobilier urbain (bancs, poubelles,...) ;
- Un local modulaire d'environ 100 m² destiné à accueillir les mouvements de jeunesse ;
- Une cheminement piétons reliant les différents éléments de la place ;
- Un espace central ouvert permettant d'accueillir un chapiteau de 20 m x 10 m lors de l'organisation de festivités locales ;
- Une végétalisation pour créer une espace attractifs et isoler des vues depuis les maisons voisines.



Source: C²Project - 2022

3. AVIS SUR LE CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION DR



Avis de la CLDR : Avez-vous des questions ? Des remarques ?

1.8	Aménager une place de village à Beaurieux







Phase de vote à main levée

1. FICHE-PROJET

- Préalable : PCDR approuvé
- Fiche à actualiser
- Réunion avec les habitants (si besoin)



- Délibé de Collège qui sollicite une convention

Demande de subside

- Réunion de négociation
- Rapport du SPW - DR
- Approbation de la convention-faisabilité au Conseil communal
- Avis de l'Inspection des Finances
- Signature de la convention faisabilité et notification par la Ministre qui examine le 1/3 ou 1/9

Délai ! Cette convention -faisabilité est valable 24 mois

2. CONVENTION-FAISABILITÉ (provision 20.000€)

Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet



- Approbation par le Collège
- Comité d'accompagnement
- **Approbation par le SPW - DR**

La commune reçoit l'accord

Projet définitif

- Demande du permis d'urbanisme ou autre autorisation
- Réalisation du projet (plan, cahier de charges, métrés…)



- Approbation par le Collège

Examen du dossier par le SPW-DR qui rédige le projet de Conv.-réal.

- Approbation du projet définitif et du projet de convention réalisation par le Conseil et envoi au DR
- **Signature de la Convention-réalisation par Ministre**

Délai ! Cette convention -réalisation est valable 12 mois

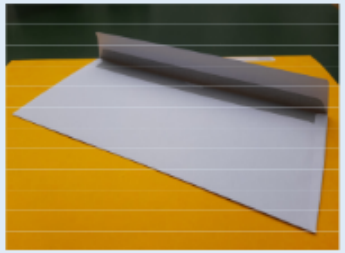
3. CONVENTION-RÉALISATION

Adjudication travaux

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation de l'adjudicataire des travaux par le Collège



- Examen du dossier d'attribution du marché par le SPW
- Dès le feu vert du SPW, notification à l'entreprise par la commune



Travaux

- Notification à l'entreprise et ordre de débuter les travaux
- Réalisation des travaux



- Fin des travaux puis réception provisoire



PROJET ACTIF



Les suites…

PROCEDURE A SUIVRE POUR ACTIVER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET EN DR

4. PROCHAINES ETAPES



PROCESSUS D'APPROBATION DU PCDR

SPW-DDR

Avril-Mai

Avis de recevabilité : le dossier d'avant-projet est-il complet par rapport aux prescrits légaux ?

Conseil communal

Juillet 2023

Approbation du PCDR en Conseil communal

PAT

+/- sept. 2023

Défense du PCDR par une délégation communale auprès d'une instance régionale qui regroupe différents experts

Gouvernement wallon

+/- déc. 2023

Décision du G.W pour l'approbation du PCDR et sa durée de validité (10 ans ?)

4. PROCHAINES ETAPES





REUNIONS DE CLDR

22 MAI 2023

Ordre du jour :

→ **Programmation 2023 – 2024 :**
quels projets et groupes de travail activer en priorité ?

→ **Appel à projet BiodiverCité 2022 et 2023**

→ **Budget participatif**

5. DEFENSE DU PROJET DE PCDR AU P.A.T



Pôle d'Aménagement du Territoire (P.A.T) : késako ?

Groupe d'experts qui remet des avis et recommandations notamment dans le cadre du PCDR selon l'arrêté Ministériel relatif au PCDR



Composition du PAT :

- SPW = Service central et extérieur du Développement Rural
- Partenaires sociaux = représentants des organisations syndicales et patronales
- Pouvoirs locaux = les communes représentées par UVCW
- Organisations environnementales = Natagora / IEW…
- Représentant(s) du secteur du logement (sociétés de Logements Publics)
- Association d'architectes
- Développement urbain = centre de recherche universitaire
- Fondation Rurale de Wallonie (Direction)
- Secrétaire du PAT

5. DEFENSE DU PROJET DE PCDR AU P.A.T



Rôle du PAT et critères d'évaluation généraux

Evaluer les PCDR et remettre son avis au Gouvernement wallon

- Le diagnostic est-il bien posé ?
- La participation a-t-elle été réelle ?
- Le PCDR apporte-t-il une vision globale tout en étant spécifique au territoire ?
- Les différentes parties du PCDR sont-elles cohérentes ?
- La programmation est-elle réaliste ?
- La durée de validité du PCDR de 10 ans est-elle justifiée ?
- Le PCDR s'appuie-t-il sur les structures et dynamiques déjà en place ?

5. DEFENSE DU PROJET DE PCDR AU P.A.T

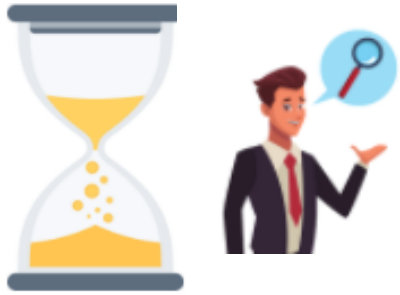


Déroulement



45 min

présentation



~ 30 min

questions

1 réunion de travail préalable à prévoir

Composition de la délégation

- **La Commune – Echevin Environnement (S. DE WEVERE)**
- **Le Président de la CLDR (J-C JAUMOTTE)**
- **L'Auteur : ICEDD (F. VANDY)**
- **Un représentant de la FRW (L. LAMARCQ ou N. BOSMANS)**
- **Un ou deux membres représentant de la CLDR (à désigner)**

5. DEFENSE DU PROJET DE PCDR AU P.A.T



Désignation de 2 représentant(s) maximum de la CLDR (hors quart communal)

Vous souhaitez rejoindre la délégation ? Manifestez-vous ou écrivez-nous !

MANDAT

- Être disponible **une matinée en semaine** pour la défense devant le PAT, **+/- en septembre**
- Être disponible pour **une soirée de préparation**
- Le jour de la défense : expliquer en 5min son **ressenti vis-à-vis du processus participatif / élaboration**

PROFIL / CRITERES

- **Motivation et participation régulière** aux réunions de CLDR
- **Aisance à l'oral**
- Structuré et **sens de la synthèse**
- **Bien connaître la commune**
- **Communication positive**

6. DIVERS



Des divers,
des questions ?





PHOTO DE GROUPE

… PUIS PLACE AU DRINK !

merci

pour votre participation !

13.7 Synthèse de l’hackathon

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le samedi 2 octobre 2021, Hackathon « 30 projets pour Court-Saint-Etienne »
Synthèse

Participants :

- ***Pour la CLDR de Court-Saint-Etienne :*** *18 participants*
- ***Hors CLDR*** *: 3 participants*
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR), François-Xavier LAMBERT (serv. environnement)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Copie:

- *Mise en ligne sur le site www.cse2030.info*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Liste des idées de « maitrise locale forte » issue des consultations de la population – Annexe 2 -Résultats détaillés plébiscites –- Annexe 3 : notes d'intention

---

Déroulement de l'événement :

• **Accueil**	15'	9h00
• **Introduction :** présentation de la journée	15'	9h15
• **Forum ouvert phase 1 :** Marché des idées – consultation/dépôt idées	60'	9h30
• **Forum ouvert phase 2 :** Plébiscite	30'	10h30
Pause 15'		
• **Forum ouvert phase 3 :** choix des idées à développer et formation des groupes de travail	15'	11h15
• **Forum ouvert phase 4 :** développement des idées en sous-groupes**.**	60'	11h30
Pause 30' (diner)		
• **Forum ouvert phase 5 :** Synthèse	30'	13h00
• Fin de réunion : Q/R ; suites	30'	13h30

1. Introduction

L'objectif de l'hackathon est de poursuivre la réflexion sur l'élaboration du futur programme communal de développement rural (PCDR). La volonté est d'aboutir en quelques heures à des premières tendances de projets considérés comme prioritaires pour le développement de Court-Saint-Etienne dans les années à venir et qui pourraient être inscrits dans le PCDR.

Cet hackathon n'est pas une séance plénière officielle de la Commission locale de développement rural (CLDR) mais une demi-journée de réflexion « brainstorming » ouverte. Aucune décision / validation n'est prise durant la matinée.

Les résultats de l'hackathon seront intégralement présentés et analysés avec le Collège communal et la CLDR par la suite.

2. Explication de la méthode

Partant du diagnostic partagé du territoire (consultation de la population et diagnostic du bureau d'étude), la CLDR et le Collège communal ont identifié 7 enjeux propres à Court-Saint-Etienne pour les 10 années à venir. Ceux-ci sont formulés sous la forme de question à résoudre :

1. COMMENT GÉRER ET SÉCURISER LES **DÉPLACEMENTS** ?
2. COMMENT PROTEGER ET GÉRER LES **RESSOURCES NATURELLES** ?
3. COMMENT SOUTENIR LE **SECTEUR AGRICOLE** ?
4. COMMENT GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE **CIRCULAIRE** ?
5. CRÉER DES **LIEUX DE VIE ET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES**
6. COMMENT DÉVELOPPER LES **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES** ?
7. COMMENT AMÉLIORER **LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HABITANTS** ?

L'objectif est d'avancer dans les réflexions sur les « solutions » / projets concrets à définir pour contribuer à ces enjeux.

La méthode utilisée en ce jour s'inspire des forums ouverts. Il s'agit d'une technique de *« brainstorming »* permettant à ses participants de faire émerger des solutions à des problèmes définis, dans un contexte créatif assez libre. Si le parti pris a été d'appeler cet événement « hackathon », c'est parce que la différence notable avec le forum ouvert est qu'ici un objectif de programmation à atteindre est clairement identifié : parvenir en 4h de temps à définir une première liste de 30 projets pour Court-Saint-Etienne.

Pour faciliter l'atteinte de l'objectif, les participants ne partent pas d'une « page blanche ». Les idées de projets déjà émises lors de la consultation de la population et de l'appel à idées de 2020 sont affichées. Des « idées neuves » peuvent également être apportées en séance.

L'animation se déroule en 4 phases : le dépôt / consultation d'idées, le plébiscite, le choix des idées à développer et le travail de développement des idées. Pour conclure : une synthèse des 30 projets les plus plébiscités ainsi qu'un temps d'échanges.

3. Etape 1 : la consultation et le dépôt d'idées

Une « Place du Marché » est repartie dans la salle : concrètement : un panneau par enjeu. 103 idées de projets ont été préinscrites sur les panneaux. Il s'agit des idées issues des consultations de la population et analysées comme exploitables pour le PCDR car de maîtrise locale forte.

→ Les idées « injectées » des consultations et préinscrites sur les panneaux ont été envoyées aux personnes inscrites avant la réunion et figurent en annexe 1.

Les participants prennent connaissance des idées injectées et peuvent déposer des idées neuves de projets mais toujours en lien avec les questions de départ.

Une fois proposée, elles appartiennent à l'ensemble du groupe. Le fait de déposer une idée n'engage pas la personne à devoir travailler sur son contenu.

→ Idées neuves déposées

Enjeu Nom	Intitulé projet
Déplacements	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
Déplacements	Voitures partagées électriques dans les villages
Déplacements	Réaménager sens circulation wisterzee
Déplacements	Aménager le chemin le long du chemin de fer pour les vélos, entre Faux et La Roche
Déplacements	Créer une liaison cyclable vers LLN
Déplacements	Créer une appli pour signaler les problèmes sur voiries cyclables
Déplacements	Comment sera organisé le stationnement sur la nouvelle place de court Saint-Etienne ?
Déplacements	Comment réduire la circulation vers et à partir de l'école Steiner ?
Déplacements	Booster les capacités pour garer les vélos aux abords des lieux de haute fréquentation et dans les rues à haute densite
Déplacements	Organiser une journée sans voitures
Ressources naturelles	Créer des zones de rétention des eaux en amont des villages
Ressources naturelles	Eclairages intelligents pour préserver la faune
Ressources naturelles	Faire réaliser un inventaire exhaustif de la faune et flore
Ressources naturelles	Création de mares en couloirs
Ressources naturelles	Favoriser le développement des jardins sauvages
Agriculture	Nouvelle zone de maraichage et jardin partagés à JAURDINIA
Agriculture	Favoriser la transition du mode d'exploitation des grands exploitants
Circulaire	Cadastre des maisons vides pour relogement
Circulaire	Développement des énergies solaires
Circulaire	Extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne
Circulaire	Favoriser la collecte et usage de l'eau de pluie
Circulaire	Organiser des chantiers participatifs autour de la rénovation des bâtiments
Lieux de vie / Infrastructures	Préserver la zone verte Jaurdinia pour le loisir habitants

Lieux de vie / Infrastructures	Place de village à Beaurieux
Lieux de vie / Infrastructures	Partenariat avec écoles pour plaines de jeux hors heures scolaires
Lieux de vie / Infrastructures	Aménager un espace de rencontres à Limauges
Lieux de vie / Infrastructures	Fournir une aide stratégique et administrative aux associations
Lieux de vie / Infrastructures	Créer un terrain de paddle ou TC à Court
Economie / Tourisme	Embellir les rues, vitrines, façades des rues commerçantes
Economie / Tourisme	Favoriser le développement d'un thème commercial spécifique commun à un ensemble de commerces
Communication	Pérenniser appli cse en poche
Communication	Créer un site internet qui regroupe de manières claires les infos susceptibles d'intéresser les stéphanois

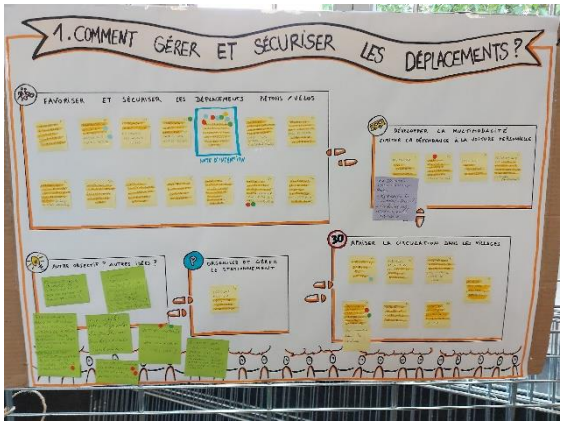
4. Etape 2 : Plébiscite d'idées

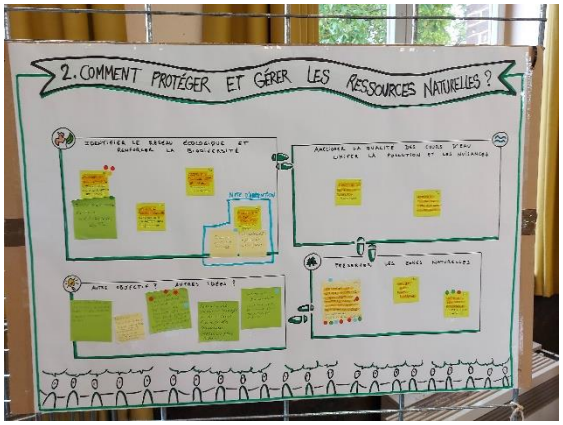
Chaque participant dispose d'un jeu de 7 gommettes qu'il appose auprès des idées qui lui paraissent les plus intéressantes. Les questions à se poser étant : « quels sont mes 7 projets coups de cœur ? Ceux me paraissent les plus importants/urgents à développer dans les 10 ans à venir ? ». Idéalement, il est suggéré par la FRW de déposer une gommette par enjeu afin de garantir l'élaboration d'un programme transversal et pluri thématiques et ainsi répondre aux différents enjeux du territoire.

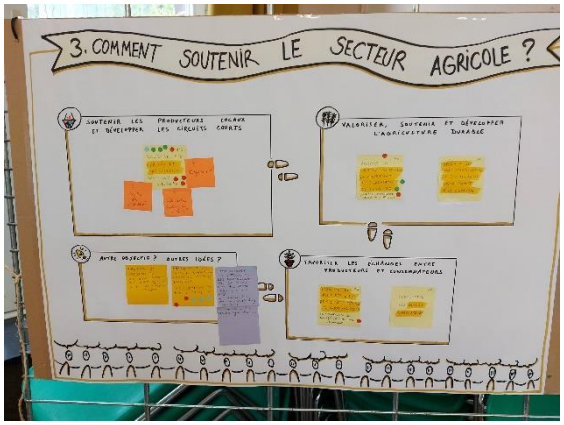
Attention, ce plébiscite d'idées n'est pas à ce stade un « vote » ou choix définitif des projets qui figureront dans le PCDR mais uniquement une première « prise de température » des projets qui paraissent prioritaires pour les habitants. Il s'agit donc d'une « indication » pour les travaux ultérieurs. Le choix définitif des projets se fera lors des travaux ultérieurs avec la CLDR et la Commune.

Dis autrement, tous les projets plébiscités ne seront pas forcément/automatiquement inscrits dans le PCDR. A l'inverse, certains projets non plébiscités ce jour pourront faire l'objet d'une fiche projet PCDR si jugés cohérents par la CLDR et la Commune.

➔ **Résultats principaux au point 6. (synthèse) et résultats complets des plébiscites en annexe 2**

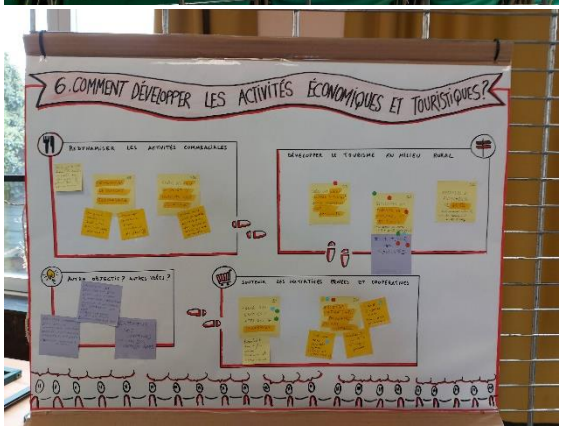

1. COMMENT GÉRER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ?

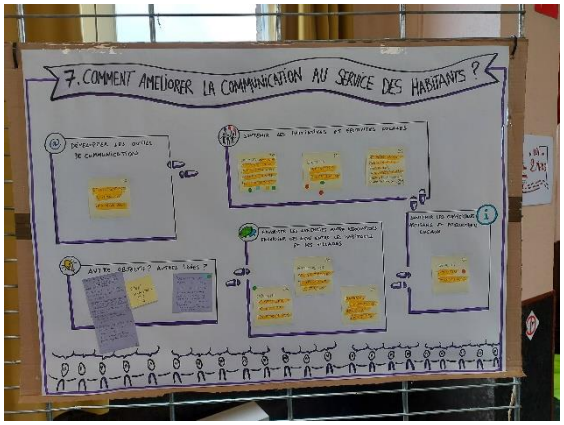

2. COMMENT PROTÉGER ET GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES ?


3. COMMENT SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE ?


4. COMMENT GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE CIRCULAIRE ?


5. CRÉER DES LIEUX DE VIE ET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES


6. COMMENT DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES ?


7. COMMENT AMÉLIORER LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HABITANTS ?



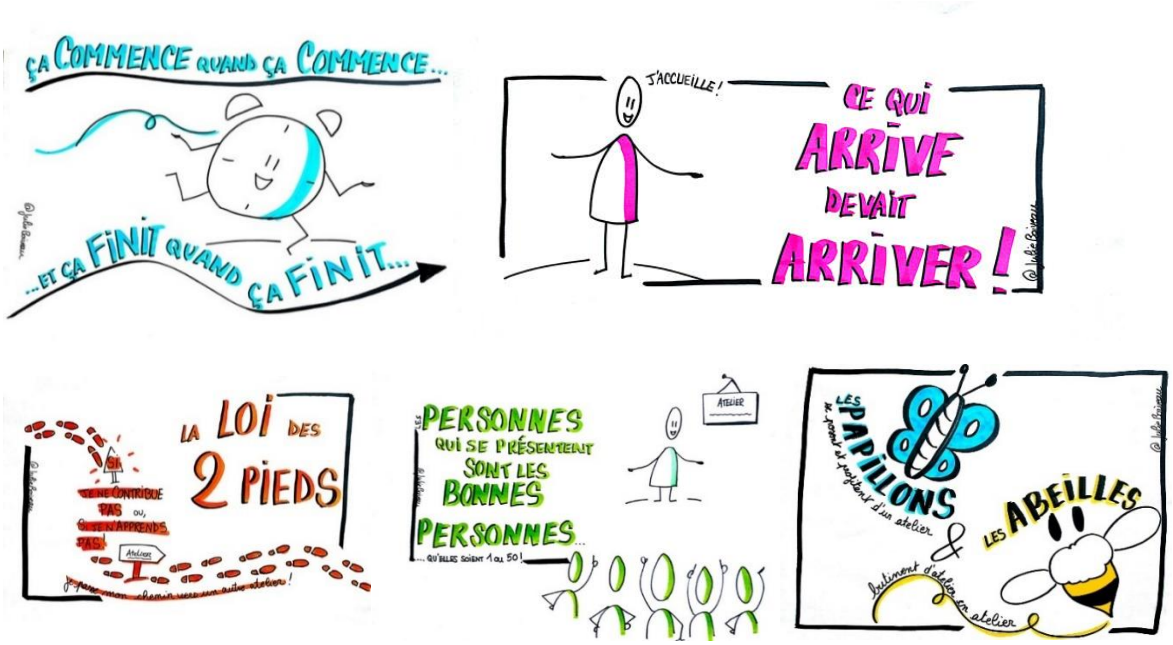
5. Etape 3 : Approfondissement des idées

Ensuite, les participants ont le choix entre devenir « meneurs » d'une idée de projet ou rejoindre un « meneur » et l'aider dans le développement de l'idée.

Quand une personne choisi une idée, elle s'engage à « mener » le travail de développement de cette idée et à en être le rapporteur, le temps de la rencontre. Ça peut-être une idée que quelqu'un d'autre a proposé car personne n'est propriétaire de l'idée. Une fois la réunion terminée, le meneur termine sa tâche, il n'est pas le « réel » porteur de projet.

La FRW propose 5 minutes pour faire le choix des idées et enfin 5 minutes pour que les autres participants puissent rejoindre les « meneurs ». Ceux-ci peuvent être des abeilles (passer de projet en projet pour apporter ce qu'ils peuvent) ou papillons (toujours au travail sur une et une seule idée afin de la faire avancer). Si une personne se retrouve seule, elle rejoint un groupe.

Les principes de travail en sous-groupes, issus du forum ouvert, sont :



- ***« Ça commence quand ça commence ».*** Ce sont les participants eux-mêmes qui décident de commencer les débats lorsqu'ils le souhaitent (pas attendre que tout le monde soit réparti) et on considère que quel que soit le moment, c'est le bon moment.
- ***« Quand c'est fini, c'est fini ».*** À l'inverse, les participant s'engagent à respecter l'horaire de fin prévu.
- ***« Les personnes présentes sont les bonnes personnes ».*** Aucun participant ne doit se sentir inutile, chacun a des choses à apporter au débat.
- ***La loi de la mobilité ou « loi des deux pieds »*** : si, pendant la réunion, des personnes estiment qu'elles n'apprennent rien ou n'apportent rien aux échanges, elles sont libres de faire usage de leurs pieds pour se rendre dans un endroit plus productif ou plus intéressant à leurs yeux. Ainsi, si un participant ne se retrouve pas quelque part : il passe à autre chose et prend le train en marche dans un autre groupe

- Il y a des ***abeilles*** (qui passent de projet en projet pour apporter ce qu'ils peuvent) et des ***papillons*** (toujours au travail sur une et une seule idée afin de la faire avancer).
- ***« Ce qui arrive est ce qui devait arriver ».*** Les organisateurs n'interviennent au cours d'aucun débat et laissent librement les participants aller vers les directions qu'ils souhaitent donner au Forum ouvert. Idem si des groupes ne se forment pas ou si les participants dévient vers d'autres idées

Le travail de développement d'une idée se fait à l'aide d'une **note intention** à remplir.

Résultats :

Liste des idées développées :

Enjeu	Intitulé de projet
Déplacements	Créer un réseau cyclable sécurisé
Ressources naturelles	Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)
Lieux de vie / Infrastructures	Créer un espace de rencontre et jeux à Tangissart
Lieux de vie / Infrastructures	Centre sportif multisport et piscine d'apprentissage

➔ **Scan des notes d'intention en annexe 3**

6. Synthèse des résultats

Après compilation des résultats, la FRW présente les 30 projets se dégageant comme prioritaires de cette demi-journée de travail.

Ont été repris dans le classement :

- **Les projets ayant reçus au moins deux plébiscites** *(à l'exception du trentième projet qui avait reçu un seul plébiscite mais fait l'objet d'une note d'intention)*

- Les projets ayant fait l'objet d'une note d'intention, surlignés en jaune dans le tableau.

Classement	Thème	Intitulé	Nombre de plébiscites reçus
1	Ressources naturelles	Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal)	9
2	Déplacements	Créer et sécuriser un réseau piéton et cyclable entre les villages et vers les pôles voisins	8
3	Agriculture	Organiser des marchés de producteurs dans les villages	8
4	Circulaire	Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	8
5	Lieux de vie / Infrastructures	Préserver la zone verte Jaurdinia pour le loisir des habitants	8

6	**Economie / Tourisme**	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	7
7	**Agriculture**	Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	5
8	**Economie / Tourisme**	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	5
9	**Agriculture**	Nouvelle zone de maraichage et jardin paratgers à JAURDINIA	5
10	**Ressources naturelles**	Aménager un parc communal respectueux de la nature entre la rue de la Papeterie et l'Orne	4
11	**Lieux de vie / Infrastructures**	Construire un complexe multisports	4
12	**Communication**	Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	4
13	**Ressources naturelles**	Rétention des eaux en amont des villages	4
14	**Circulaire**	Cadastre des maisons vides pour relogement	4
15	**Ressources naturelles**	Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore…)	3
16	**Lieux de vie / Infrastructures**	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	3
17	**Lieux de vie / Infrastructures**	Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	3
18	**Déplacements**	Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	2
19	**Déplacements**	Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	2
20	**Déplacements**	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones existantes (définition de la zone + aménagement)	2
21	**Lieux de vie / Infrastructures**	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	2
22	**Lieux de vie / Infrastructures**	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	2
23	**Communication**	Créer un répertoire des associations	2
24	**Déplacements**	Déplacements actifs autour des écoles	2
25	**Déplacements**	Voitures partagées électriques dans les villages	2
26	**Circulaire**	Développement des énergies solaires	2
27	**Circulaire**	Extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	2
28	**Lieux de vie / Infrastructures**	Place de village à Beaurieux	2
29	**Communication**	Pérenniser l'appli Court-Saint-Etienne en poche	2
30	**Ressources naturelles**	Créer un groupe de travail Nature (suivi des projets de plantation, communication, bonnes pratiques…)	1



La FRW souligne un certain équilibre dans les enjeux concernés par ces plébiscites. A noter que deux nouvelles idées figurant dans la liste et concernant le projet alternatif au Jaurdinia sont actuellement hors maîtrise communale.

<u>Remarques et questions des participants</u>

- Il sera important d'analyser s'il existe à ce stade un certain équilibre des projets entre les villages. Notamment, il n'y avait pas de participants de Limauges aujourd'hui.

  → *FRW : Il sera important en effet de vérifier que la stratégie concerne bien l'ensemble du territoire. Certains projets seront géographiquement localisés (mais pourront aussi avoir un rayonnement sur l'entité), d'autres concerneront l'ensemble du territoire. Attention toutefois à ne pas tomber dans l'excès d'une « répartition comptable stricte » des projets par village. L'objectif de la programmation est bien d'avoir un impact optimal sur les objectifs de développement qui seront fixés.*

- Pour l'enjeu « lieux de vie / infrastructures collectives », ce sont surtout des places de village qui ont été retenues aujourd'hui mais aucunes salle / espace intérieur.

  → *FRW : encore une fois, le travail de ce jour n'est qu'une première « prise de température ». Par un travail collectif, l'Auteur, la CLDR et la Commune analyseront comment adapter la liste de projets à inscrire dans le PCDR de manière à contribuer le plus efficacement aux enjeux déterminés.*

- Concernant le projet « création d'un répertoire des associations », le patrimoine stéphanois a déjà réalisé une première base de travail.

- Concernant le projet « créer un site internet qui regroupe de manières claires les infos susceptibles d'intéresser les stéphanois », l'Echevin Steve De Wevere souligne que la Commune a pour projet de créer un nouveau site internet.

- Concernant les idées liées aux alternatives au projet immobilier Jaurdania sont des propositions constructives qui pourraient concerner plus largement d'autres projets. Comment en tenir compte dans le PCDR

  → *FRW : cette remarque est en lien avec le projet le plus plébiscité en ce jour : Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressources naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)*

7. Clôture de la réunion



Les participants sont vivement remerciés pour leur contribution active à cette demi-journée de réflexion.

Un retour et une analyse des résultats seront faits en séance plénière de la Commission locale de développement rural (CLDR) **le jeudi 2 décembre prochain à 19h30** (une invitation officielle sera envoyée aux membres).

Par ailleurs, une CLDR « spéciale appel à projet BiodiverCité » sera organisée le mardi 23 novembre prochain à 19h30. Cette réunion sort du cadre de l'élaboration du PCDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS

PCDR de Court-Saint-Etienne - Projets de maîtrise communale issus de la consultation citoyenne (2020)

Num	Ex-Num	Enjeu Num	Enjeu Nom	Thème	Catégorie Hackathon	Acteurs / autres outils	Intitulé projet V2	Village	Intitulé projet V1	Plébiscites
3	239	1	Déplacements	Général	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser une journée sans voiture	Sans objet	Proposer une journée sans voiture comme à Bruxelles	5
8	159 ; 245 ; 246 ; 247 ; 248	1	Déplacements	Ecoles	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser des déplacements scolaires collectifs (pied ou vélo)		Organiser des déplacements collectifs scolaires doux (cheval, vélo, bakfiets…) Tangissart : utiliser des moyens de transport alternatifs pour véhiculer les enfants entre les deux écoles : pistes cyclables, trottoirs sécurisés, kwistax électriques, pédibus… Offre de mobilité douce renforcée et accompagnée vers les écoles Rendre les rues des écoles « vélo prioritaires » aux heures de départ et d'arrivée Reprendre le projet "l'école au bout des pieds" à Sart, proposer une alternative au stationnement en voiture (devenu impossible et pourtant indispensable) devant l'école…	11
10	181 ; 205	1	Déplacements	Ecoles	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager les abords et gérer le stationnement de l'école de Tangissart	Tangissart	Mieux sécuriser les abords des écoles de Tangissart (rue de Villers et rue Notre-Dame). Les zones 30 ne sont pas respectées : les casses vitesses devraient être réellement efficaces. Régler le problème de parking aux abords de l'école maternelle de Tangissart aux heures d'arrivée et de départ	1
12	229 ; 230	1	Déplacements	Ecoles	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un système de transport collectif pour les écoles (bus - navette)	Sans objet	Avoir un bus communal pour le transport des enfants vers les écoles Développer des navettes "vertes" pour relier les différents sites scolaires	4
15	173	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	Bois de la Quenique	Trottoir dans le bois de la Quenique et piste cyclable	1
16	180	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager la rue d'Heuval en faveur des modes actifs	La Roche	Repenser la rue d'Heuval : refaire le revêtement routier, la sécuriser pour les piétons / cyclistes – signalisation ou empierrement par rapport à la présence de piétons vu l'absence de trottoirs (+4)	6
17	190	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager le rue de Beaurieux en faveur des modes actifs	Beaurieux	Réaménager la rue de Beaurieux pour protéger les usagers faibles	5
20	186	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Marquer les entrées de villages	Commune de CSE	Marquer les entrées de village afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils rentrent dans un village (sécurité, convivialité)	1
21	256	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	Non défini	Aménager les sentiers de liaison pédestre et cyclables sécurisées vers les villages dans un but utilitaire sur toute la commune / Créer des itinéraires réellement protégés pour les vélos vers les écoles et zones économiques de la commune+ communes adjacentes. Asssocier des responsables de ces communes (Mont-Saint-Guibert, Ottignies-lln,…) aux discussions.	16
22	257 ; 259 ; 264	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager une liaison douce entre Faux et Suzeril / Court-Saint-Etienne dans la vallée de la Thyle	Faux - Suzeril	Aménager une liaison douce en site propre sur le sentier 103 suivant la vallée de la Thyle Piste cyclable entre Faux et CSE Créer une liaison cyclable entre la gare de Faux et Suzeril (valée de la Thyle)	11
24	324 ; 327 ; 331	1	Déplacements	Modes actifs	Projet de maitrise communale	Commune	Installer un nouvel éclairage public intelligent pour les modes actifs, le long du RAVeL notamment	Non défini	Installer un nouvel éclairage public intelligent pour sécuriser les piétons et cyclistes et pour lutter contre la pollution nocturne Eclairer le RAVeL avec un éclairage solaire (panneaux photovoltaïques) Faire une zone d'éclairage intelligent le long du RAVeL	6
30	193	1	Déplacements	Modes actifs - piétons	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager les itinéraires piétons en lien avec la gare de Faux	Faux	Refaire les trottoirs pour les piétons qui prennent le train à Faux	1
31	265	1	Déplacements	Modes actifs - piétons	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un trottoir entre Le Ruchaux et le centre de Court-Saint-Etienne	Le Ruchaux	Créer un trottoir Ruchaux – CSE centre	1
34	183	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune	Procéder à la réfection des voiries de La Roche	La Roche	Refaire les « trous » dans les routes du village de La Roche (danger à vélo)	1
35	187	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune	Faire des pistes cyclables sur les voiries du giratoire Ruchaux - Quenique - Mélèze	Le Ruchaux	Grand giratoire Ruchaux-Quenique-Mélèze : permettrait de faire une piste cyclable dans ces rues mises en sens unique	1
36	220	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune ; PCM	Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	Court-Village	Rendre la circulation en sens unique dans Court Village (et ailleurs?) pour y implanter des voies cycliste, faire en sorte que piétons et cyclistes se sentent bienvenus dans Court Village, que la voiture soit l'exception.	2
40	261	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager le chemin le long du chemin de fer pour les vélos, entre Faux et La Roche	Faux - La Roche	Aménager le chemin le long du chemin de fer pour les vélos, entre Faux et La Roche	
41	262 ; 263	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une liaison cyclable vers LLN		Créer une vraie liaison cyclable pour LLN Liaison cyclable Beaurieux-Ruchaux-LLN	
42	266	1	Déplacements	Modes actifs - vélos	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager la liaison cyclable points-nœuds (entre n°34 et 38), rue d'Heuval	La Roche	Réaménager la liaison vélo point nœud n°34 à 38 de la Roche à Rue d'Heuval : revêtement + sur un côté de la route (de préférence à droite)	1
43	194	1	Déplacements	Réseau routier	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager et sécuriser les abords du Delhaize à Tangissart	Tangissart	Sécuriser les abords du Delhaize (limitation de la vitesse, meilleur parking)	1
45	212	1	Déplacements	Réseau routier	Projet de maitrise communale	Commune ; PCM	Faire respecter la hiérarchie du réseau routier pour éviter le trafic de transit	Non défini	Avoir une réflexion pour forcer les navetteurs à rester sur les grand axes (sens interdits pour empêcher le trafic de transit)	1
46	213	1	Déplacements	Réseau routier	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un rond-point à l'entrée de Beaurieux	Beaurieux	Bloquer l'entrée de Beaurieux comme l'a fait MSG avec un rondpoint et rétrécissement.	1
50	268	1	Déplacements	Réseau routier	Projet de maitrise communale	Commune	Permettre aux voitures de passer sur la rue du Moulin	Beaurieux	Laisser le passage rue du moulin (pas compris le sens)	1
54	210	1	Déplacements	Stationnement	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une zone de Kiss & Ride à l'entrée de Beaurieux	Beaurieux	Repenser l'accès aux Hayettes avec un kiss & ride à l'entrée de Beaurieux	1
61	231	1	Déplacements	Transports en commun	Projet de maitrise communale	Commune	Mettre en place une navette de proximité pour relier les villages de la commune (véhicule électrique)	Commune de CSE	Développer des mini-bus électriques pour relier les hameaux entre eux (type proxy bus tec)	1
69	160 ; 161 ; 162 ; 163 ; 167 ; 172 ; 176 ; 202	1	Déplacements	Vitesse	Projet de maitrise communale	Commune ; PCM	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (définition de la zone + aménagement)	Non défini	30km/h généralisé dans les villages Faire une zone 30 au Ruchaux + radar Remettre des panneaux zone 30 dans les rues (dont r du ghête) car pas clair Passer en zone 30 dans le centre pour la sécurité des usagers faibles / Convertir à 30km/h la section église-gare pour la sécurité des piétons et la mobilité douce / Tout le centre depuis le cimetière jusqu'au carrefour de l'av. des combattants en zone 30 / sécuriser les abords d'école pour que les parents osent laisser leurs enfants aller à l'école à pieds / rappeler la zones 30 dans Court-Village par des ralentisseurs, marquage des km/h… / zone 30 au niveau de la maison médicale de la Thyle / zone 30 pour tout le centre Si certaines voies ne permettent pas d'aménager la chaussée pour protéger les usagers faibles, mettre ces portions en zone 30 avec radar Aménager le centre pour réduire la vitesse des véhicules et le tonnage des camions Limiter la vitesse et assurer la sécurité pour les piétons, vélos… (fluidité du trafic par rapport au développement immobilier)	26
70	166	1	Déplacements	Vitesse	Projet de maitrise communale	Commune ; PCM	Harmoniser la vitesse de circulation et la signalétique à Court-Saint-Etienne	Non défini	Harmoniser la vitesse de circulation autorisée dans Court en réduisant (de manière réfléchie) le nombre de panneaux de limitation de vitesse. Trop de panneaux nuit à la communication et au respect des limitations.	1
76	319	2	Ressources naturelles	Gestion des eaux	Projet de maitrise communale	Commune	Prévoir l'égouttage de la rue du Cerisier à Tangissart	Tangissart	Prévoir l'égouttage de la rue du Cerisier	1
82	272	2	Ressources naturelles	Réseau écologique	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager un parc communal respectueux de la nature entre la rue de la Papeterie et l'Orne	Beaurieux	Aménager le futur parc communal dans la zone située entre la rue de la Papeterie et l'Orne à Beaurieux comme une zone favorable à la biodiversité. Ex: conserver un maximum des arbres existants pour ne pas déloger les animaux déjà installés. Pour les nouvelles plantations: veiller à planter des espèces locales / mellifères / qui permettent aux oiseaux de se loger et de se nourrir / etc. Entretien : pas d'utilisation de pesticides, conservation d'espaces "moins entretenus" (bois mort et hautes herbes) pour les animaux, etc. Se rapprocher d'Ecowal ou Natagora… Cet aménagement pourrait être combiné avec un objectif éducatif, avec des panneaux explicatifs par exemple. Partie marécageuse = point central	6
87	281 ; 293	2	Ressources naturelles	Réseau écologique	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des prairies fleuries	Non défini	Créer + de prairies fleuries , notamment entre les champs et jardin (zones tampons) Calvaire de la rue Defalque : il serait facile d'en faire une prairie plus vivante	4
90	286 ; 288 ; 291	2	Ressources naturelles	Réseau écologique	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des espaces verts (sauvages)	Non défini	Créer + d'espaces verts et les entretenir par la suite ! Développer des espaces verts à Limauges Moins de pelouses ! + d'espaces sauvages, avec création d'haies avec arbres régionaux	6
94	294	2	Ressources naturelles	Réseau écologique	Projet de maitrise communale	Commune	Planter des arbres fruitiers le long du RAVeL	RAVeL	Planter des arbres fruitiers le long du RAVeL	1
96	298	2	Ressources naturelles	Réseau écologique	Projet de maitrise communale	Commune	Restaurer l'étang du curé et l'écluse à Tangissart	Tangissart	Tangissart : restaurer l'étang du curé et l'écluse	2
103	366	2	Ressources naturelles	Sensibilisation	Projet de maitrise communale	Commune	Adopter des pieds d'arbres	Non défini	Adopter des pieds d'arbres : pack de 1m/1m dans les centres urbains afin d'y faire du potager ou des espaces verts (+ finalité sociale)	1

PCDR de Court-Saint-Etienne - Projets de maîtrise communale issus de la consultation citoyenne (2020)

Num	Ex-Num	Enjeu Num	Enjeu Nom	Thème	Catégorie Hackathon	Acteurs / autres outils	Intitulé projet V2	Village	Intitulé projet V1	Plébiscites
104	271 ; 361	2	Ressources naturelles	Sensibilisation	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore…)	Non défini	Sentier didactique au sujet de la vie, des traces et des bénéfices des castors + protection du site Sentiers didactiques : installer des panneaux didactiques expliquant faune et flore sur les sentiers de promenades et RAVeL + conscientisation aux dangers / risques encourus niveau environnement	7
108	78 ; 80 ; 81 ; 82 ; 87 ; 133 ; 135 ; 214 ; 300 ; 301 ; 304 ; 305 ; 306 ; 307	2	Ressources naturelles	Territoire	Projet de maitrise communale	Commune ; SDC	Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)	Sans objet	Maîtriser le logement pour garder un caractère rural Avoir des zones vertes réhabilitées pour éviter l'explosion des lotissements Respecter l'espace rural du centre de CSE : garder des rues vertes et villageoises dans le centre Court-Village / Henricot 2/3, autres projets : faire attention à l'avenir de pouvoir accueillir des entreprises et logements tournés vers l'avenir et respectueux de l'environnement Préserver les terres agricoles pour garder le caractère semi-rural de la commune Préserver en terre agricole les terrains situés entre la rue Fosse des vaux et le chemin du grand Philippe Lutter contre les gros projets urbanistiques pour limiter le trafic Certaines zones pourraient peut-être devenir des zones vertes non-constructibles : vallée du Suzeril, chemin du cimetière vers Suzeril etc. Réduire la densité et le nombre de maisons prévues au Val de Croix (ou ne pas le construire) Eviter les gros projets commerciaux pouvant détruire des sites naturels intéressants Diminuer les gros investissements immobiliers pour garder l'aspect rural >< les projets immobiliers donnent une attractivité à la Commune Préserver les ressources naturelles, les terrains et réfléchir à l'aménagement du territoire en luttant contre l'étalement urbain (réaménagement des centres) Avoir une réflexion sur l'Aménagement du Territoire (paysage, qualité de l'environnement)	17
110	123	3	Agriculture	Agriculture	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser des marchés de producteurs dans les villages	Non défini	Favoriser la mise en place de marchés de producteurs locaux dans les différents villages;: Tangissart, CSE (dôme ou halle), école de beaurieux	27
113	132 ; 139 ; 276 ; 296 ; 365	3	Agriculture	Agriculture	Projet de maitrise communale	Commune	Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	Non défini	Pérenniser des lieux de culture fruitière et jardinière bio collective Réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers urbains (jardins de particuliers à l'abandon, terrains publics…) Proposer à des écoles d'agriculture bio des terrains appartenant à la Commune Recenser des terrains et créer + de potagers/ vergers collectifs (sur des terres communales?) Créer un potager partagé sur Mériwaux Regrouper les guides composteurs + programme de plantations + potager partagé	19
119	23 ; 63 ; 64	4	Circulaire	Déchets	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des lieux / moments d'échanges d'objets	Commune de CSE	Créer de nouveaux lieux d'échanges : de livres, de jeux, de vêtements, de matériel de puériculture, d'outils etc. - Installer des boites à livres plusieurs endroits, des boites à dons… / Post-COVID : zone de rencontre / mixité sociale à créer, par ex avec boite à livres, zone de dons, au hall n°11 par exemple Créer un chalet « donnerie » Créer un frigo partagé (s'inspirer du quartier La Baraque à LLN) Instaurer une journée tous les mois où les habitants sont invités à mettre devant leurs maisons tous les objets qu'ils souhaitent donner ou alternativement organiser un « garage sale »	12
122	334	4	Circulaire	Déchets	Projet de maitrise communale	Commune	Lancer une dynamique « zéro déchets »	Sans objet	Lancer une dynamique « zéro déchets »	2
126	343	4	Circulaire	Déchets	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser régulièrement des campagnes de ramassage des déchets par les riverains / écoles	Sans objet	Faire + de rencontres pour le ramassage des détritus par les citoyens, pourquoi pas aussi les organisations scouts… ou même les écoles pendant les cours de citoyenneté ou les récrés.	1
127	344	4	Circulaire	Déchets	Projet de maitrise communale	Commune	Ajouter des poubelles publiques sélectives	Non défini	Multiplier les poubelles publiques sélectives	1
128	345	4	Circulaire	Déchets	Projet de maitrise communale	Crèches	Instaurer les couches lavables dans les crèches	Sans objet	Instaurer l'utilisation de langes lavables dans la crèche communale et continuer la prime	1
132	322 ; 323	4	Circulaire	Energie	Projet de maitrise communale	Commune	Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	Non défini	Lancer un appel pour un projet d'éolienne citoyenne le long de la N25 Faire un inventaire du potentiel éolien et, selon les résultats, envisager une coopérative locale de production d'électricité / Ex : implanter une éolienne citoyenne vers la zone agricole autour de l'arbre de la justice (pas loin de la ligne marbais-Ardenelle- Perwez qui semble favorable à la production d'électricité éolienne). Pas une éolienne commerciale, dont les riverains ne verraient que les nuisances potentielles et l'impact paysager, mais une éolienne dont les habitants seraient copropriétaires, en achetant des parts. La commune, et éventuellement Villers-la-Ville toute proche, pourraient participer financièrement au projet. Une éolienne remplacerait avantageusement cet énorme pylône rouge vestige d'une communication militaire ancienne.	13
134	328 ; 329 ; 332	4	Circulaire	Energie	Projet de maitrise communale	Sans objet	Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments communaux	Non défini	Développement des énergies renouvelables, notamment dans les bâtiments communaux Créer une ASBL communale pour financer les études et travaux nécessaires pour améliorer la PEB des bâtiments Développer le photovoltaïque sur les toits des églises	4
136	395 ; 401 ; 404	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une maison des associations (mouvements de jeunesse, associations, …)	Non défini	Récupérer des bâtiments vides pour les troupes scoutes, les ASBL, « les groupes de tricots » ou les après-midi jeux de société / Construire des locaux pour les scouts Une salle d'exposition sécurisée et à prix modique devrait être mise à la disposition des villageois. Celle-ci permettrait des rencontres et des échanges d'artistes nombreux dans la commune et ainsi de développer l'activité culturelle de chaque village. Souvent des artistes d'un même village ne se connaissent même pas faute d'un endroit de rencontre et d'expos. Créer une Maison des associations	22
137	396	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Développer le réseau de boite à livres	Non défini	Développer davantage de boites à livres	7
138	402 ; 403 ; 411	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un centre culturel polyvalent	Non défini	Prévoir des locaux adaptés aux activités artistiques + développer le lien avec les écoles. CSE pourrait devenir commune pilote pour l'enseignement artistique ? Créer un centre culturel polyvalent (cours d'art plastique etc.) Créer un lieu socio-culturel à Tangissart	3
139	405	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un musée "Henricot"	Non défini	Développement d'un musée "Henricot" : historique, développement wallon…	1
142	412	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une antenne de la bibliothèque à Tangissart	Tangissart	Créer une antenne de la bibliothèque à Tangissart	1
143	416	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	commune ; Initiative privée	Créer un théatre	Non défini	Envie d'un théâtre	1
146	423	5	Lieux de vie / Infrastructures	Culture	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser des balades contées dans les milieux naturels	Commune de CSE	Associer culture et découverte de la nature en créant des balades contées dans des milieux naturels ou le long de cours d'eau, par exemple	1
151	342	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Ajouter des bancs le long du RAVeL et des sentiers	Non défini	Aménager des bancs et poubelles sur le RAVeL et dans les sentiers	3
152	1 ; 11 ; 29	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Identifier les espaces publics, les lieux de convivialité et les salles existants et les besoins en la matière par village	Commune de CSE	Doter chaque hameau d'une zone de rencontre / parc / place/ prairie commune + des aménagements pour tous (petit local, piste de pétanque, plaine de jeux…) Installer des bancs à plusieurs endroits pour développer les espaces de convivialité Développer les lieux de rassemblements dans les villages et rénover les salles communales Mettre de l'ambition au niveau esthétique pour l'aménagement d'infrastructures, en particulier celles destinées aux jeunes : écoles, locaux scouts, sports, académie, bibliothèque…	10
153	2	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	Rendre la place Baudouin 1er plus conviviale et plus verte : des arbres, de l'ombre, des jeux, pistes de pétanque ou autres ("faire battre le cœur de CSE")	5
154	3	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité des espaces publics de Court-Village	Court-Saint-Etienne	Eco-quartier Court-Village : créer + d'espaces verts et de convivialité. Aménager des espaces de délassement aux abords du cours d'eau : bancs, tables de pique-nique et pourquoi pas piste de pétanque (nos ainés vont adorer)	4
155	4 ; 8	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité de la place de Tangissart	Tangissart	Aménager la place de Tangissart dans le but de recréer de la convivialité et des rencontres. Y maintenir la balle pelote. Réduire le parking Créer un parking en face du Delhaize Les meclets, de l'autre côté de la route provinciale, de manière à libérer de la place pour les jeunes (sur la place)	19
156	5	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	Tangissart	Créer une plaine de jeux à Tangissart, aussi pour créer un point de rencontre pour les familles / de préférence au centre du village, avec quelques bancs (espace inter-générationnel).	11
157	6	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité de place de la Roche	La Roche	Refaire / réaménager la place de la Roche pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Faire que ce soit sécurisé pour les enfants et pratique pour les utilisateurs (eau, électricité par exemple) – Entretenir l'appartenance à la Roche par l'affirmation d'un espace comme la place de La Roche	7
158	7	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un lieu de rencontre à Limauges	Limauges	Limauges : il faudrait recréer une zone de rencontre (terrain vient d'être vendu)	4

PCDR de Court-Saint-Etienne - Projets de maîtrise communale issus de la consultation citoyenne (2020)

Num	Ex-Num	Enjeu Num	Enjeu Nom	Thème	Catégorie Hackathon	Acteurs / autres outils	Intitulé projet V2	Village	Intitulé projet V1	Plébiscites
159	9 ; 12	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité de la place des Déportés et de la plaine de jeux à Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	Faire de la place communale une vraie place (en parallèle avec la mise à 30km/h) et dynamiser le centre qui devient un lieu de passage vers Court-Village Renforcer la plaine de jeux du Centre de CSE avec lien au jardin communautaire - Mieux l'aménager avec des jeux pour les plus grands et y rajouter des bancs et des poubelles	4
160	10	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	Court-Saint-Etienne	Réaliser un aménagements convivial au Hall n°11	2
163	15	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Améliorer la convivialité des abords de la gare de La Roche	La Roche	Améliorer les abords de la gare de la Roche dans un but de convivialité	1
166	19	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Valoriser l'espace de convivialité de la rue Fontaine Magnole à Beaurieux	Beaurieux	Valoriser l'espace de convivialité, rue Fontaine Magnole.	1
167	21	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un lieu de rencontre et de convivialité à Le Ruchaux	Le Ruchaux	Créer un espace public de convivialité/rencontre au Ruchaux : salle, terrain de pétanque, parc, salle conjointe avec Beaurieux ?	9
169	397	5	Lieux de vie / Infrastructures	Espace public	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager et valoriser les abords de la Chapelle de Sart-Messire-Guillaume	Sart-Messire-Guillaume	Valoriser la Chapelle de Sart-Messire-Guillaume, un très bel endroit qui pourrait accueillir des évènements culturels, comme des expositions, des concerts. En bord des bois et avec des parkings à proximité. Investissons cet endroit splendide ! + s'inspirer (coopérer…) avec le Courlieu qui fait de chouettes choses avec peu de moyen dans l'ancienne école de Beaurieux	4
170	77	5	Lieux de vie / Infrastructures	Logements	Projet de maitrise communale	Commune	Construire des logements intergénérationnels	Non défini	Construire des logements intergénérationnels	1
172	86	5	Lieux de vie / Infrastructures	Logements	Projet de maitrise communale	Commune	Développer un quartier d'habitats légers	Non défini	Créer un quartier destiné à accueillir de l'habitat léger, qui permettrait notamment à des jeunes de s'installer dans notre commune caractérisée par un coût important de l'habitat.	1
188	408 ; 409	5	Lieux de vie / Infrastructures	Organisation	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser des groupes de transmissions des savoirs et savoir-faire	Sans objet	Organiser des groupes de transmission des savoirs et savoir-faire Organiser des groupes de rencontre afin de se raconter l'histoire du village à travers des témoignages et des documents	5
189	413	5	Lieux de vie / Infrastructures	Organisation	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser un festival des arts	Court-Saint-Etienne	Créer un festival des arts de la rue dans CSE centre	1
190	414 ; 421	5	Lieux de vie / Infrastructures	Organisation	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser un parcours artistique (ex. sur le RAVeL, passé industriel de CSE)	Non défini	Créer des ballades artistiques sur le RAVeL Imaginer un projet de parcours d'artistes avec pièces d'art, sculptures, etc… en lien avec le passé industriel de CSE	2
191	418	5	Lieux de vie / Infrastructures	Organisation	Projet de maitrise communale	Commune	Organiser un événement land art	Non défini	Créer un évènement land art	1
193	426	5	Lieux de vie / Infrastructures	Organisation	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une nouvelle édition de la fête des associations	Sans objet	Créer une nouvelle édition de la journée/fête des associations	18
195	25	5	Lieux de vie / Infrastructures	Salles	Projet de maitrise communale	Commune	Créer ou mettre à disposition un local pour les rencontres villageoises à Sart-Messire-Guillaume	Sart-Messire-Guillaume	Mettre à disposition un local à SMG pour les rencontres des villageois (peut-être des soirées jeux de société…)	1
196	31	5	Lieux de vie / Infrastructures	Salles	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une Maison de jeunes	Non défini	Créer une Maison de jeunes	1
197	32	5	Lieux de vie / Infrastructures	Salles	Projet de maitrise communale	Commune	Rénover la salle Gaston Scaillet à La Roche	La Roche	Rénover et réaménager la salle Gaston Scaillet pour la rendre accueillante pour des activités festives, sportives, culturelles, ludiques ou autres… Potentialiser la salle et faciliter l'accès aux habitants. En faire un espace culturel, activités pour les clubs… Embellissement des abords, fleurs, arbres, couleurs – Accès aux personnes handicapées à la salle	4
198	33	5	Lieux de vie / Infrastructures	Salles	Projet de maitrise communale	Commune	Réaménager l'école de Beaurieux	Beaurieux	Réaménager l'école de Beaurieux → une salle adaptée plus grande	7
199	34	5	Lieux de vie / Infrastructures	Salles	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un maison de village à Limauges	Limauges	Créer un espace agora ou une maison de village pour se rassembler à Limauges	3
201	35	5	Lieux de vie / Infrastructures	Services	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des crèches de petite taille dans les villages	Non défini	Créer + de petites crèches dans les villages	2
203	374	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	Non défini	Une piscine et/ou une zone-lieu de baignade / aménagement d'un étang pour la baignade / un partenariat ET une piscine à moindre coût avec une commune voisine / développer des zones de baignade en extérieur le long des rivières de la commune	7
204	375	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Construire un complexe multisports	Non défini	Davantage d'ambitions pour les infrastructures sportives saturées. CSE a son rôle à jouer pour augmenter la possibilités de lieux d'entrainements et pour remplir la mission d'enseignement de la natation à construire une piscine et construire un centre sportif plus complet pourvoyeur d'emplois locaux, essentiellement dans un fond public/privé	3
205	376 ; 377 ; 393 ; 410	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une zone de jeux pour enfants et adolescents (exemple : parc pour vélos, skateboard et trottinettes, terrain multisports) à destination des écoles et des habitants	Non défini	Créer des lieux de jeux pour enfants et ados (rampe de skate, panier basket, agora,…) / Un terrain de skate - piste de skateboard autre que le parking de Court-Village / un skate-park et un endroit pour les vélos et autres engins roulants / terrain de skate-trottinette à Tangissart Rétablir des zones de jeux-sport pour enfants/adultes et/ou parc comme il y avait lieu d'être par exemple sur la place de Beaurieux et dans les champs aux alentours (avant construction des lotissements). Le village s'agrandissant les zones d'échanges et de partage entre citoyens semblent diminuer d'années en années ce qui a pour effet d'isoler les riverains. Développer (avec le Collège St Etienne?) des infrastructures qui servent à l'école de 9 à 15h et aux riverains le reste du temps (accès libre) autour de la gare/RAVeL/collège st etienne. Skate parc, terrain de basket entretenu… Créer un endroit accessible pour faire du skate/trottinette et roller derrière la salle notre dame ou profiter de la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire pour rendre une partie accessible au public en dehors des heures scolaires.	14
208	382	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des zones de pêche	Non défini	Des zones pour pêcher	1
212	386	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Construire un terrain de tennis couvert	Non défini	Créer un tennis couvert	2
214	388	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager les abords et remettre en état le terrain de pétanque de La Roche	La Roche	Pétanque de La Roche : rafraichir le kot et le toit de la pétanque, aménager les alentours	1
215	389	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un parcours Santé	Non défini	Créer un mini parcours VITA dans les sentiers et chemins de randonnée	1
216	390	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un espace fitness extérieur	Non défini	Dans le centre : avoir des engins de musculation dans un espace extérieur pour les personnes qui vivent en appartement ou trop petite maison	1
217	391	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un terrain multisports à Le Ruchaux	Le Ruchaux	Créer un terrain multisport au Ruchaux	2
218	392	5	Lieux de vie / Infrastructures	Sport	Projet de maitrise communale	Commune	Construire une salle destinée à la location pour le sport	Non défini	Créer un espace convivial intérieur que les habitants pourraient louer pour des activités sportives (yoga, autres sport). Travailler sur l'agencement de la nouvelle école pour créer une salle accessible à la location par les habitant	2
221	93 ; 94 ; 95	6	Economie / Tourisme	Activités économiques	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des espaces / ateliers de co-working	Non défini	Aménagement de l'un ou l'autre espace « atelier » qui peut être loué à des artisans débutants à des prix abordables. Ces espaces « ateliers » peuvent être associés à des espaces « bureaux » Créer des locaux pour le co-working modulables Avoir des bureaux partagés pour les petits entrepreneurs, indépendants…	4
229	92 ; 99	6	Economie / Tourisme	Commerces	Projet de maitrise communale	Commune	Redynamiser le marché hebdomadaire	Court-Saint-Etienne	Redynamiser le marché hebdomadaire / le renouveler. Pourquoi pas un grand marché ou Hall n°11 axé sur les commerçants / artisans locaux ? Encourager la venue d'un marchand de glace sur la place du marché	3
230	103 ; 111 ; 112 ; 113 ; 114	6	Economie / Tourisme	Commerces	Projet de maitrise communale	Commune	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	Court-Saint-Etienne	Embellir les rues commerçantes / vitrines pour favoriser l'attractivité Enjoliver les façades défraichies, aider les commerçants (projet de la commune actuellement) Des espaces verts dans le centre favoriseraient les commerces et l'HORECA Repenser le centre avec une zone centrale apaisée (déplacement du parc à conteneurs) Créer un vrai cœur commercial et administratif attractif à CSE centre. Artère piétonne parallèle à la rue de Wisterzée et qui pourrait relier le site de Court village à la Maison communale ?	9
232	117	6	Economie / Tourisme	Commerces	Projet de maitrise communale	Commune	Créer des lieux de dépôt de produits dans les villages	Non défini	Créer des lieux de dépôts de produits dans les hameaux où un commerce n'est pas rentable : dépôt de pain, guichet de service, épicerie de quartier, colis,…	2
242	150	6	Economie / Tourisme	Tourisme	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une liaison cyclable touristique entre Villers-la-Ville et Ottignies	Non défini	Créer une liaison cyclable attrayante entre Ottignies et le pôle touristique de Villers-la-Ville.	1
245	255	6	Economie / Tourisme	Tourisme	Projet de maitrise communale	Commune	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	Non défini	Donner un nom aux sentiers touristiques et établir une carte pour des courtes promenades	1
247	258	6	Economie / Tourisme	Tourisme	Projet de maitrise communale	Commune	Aménager et entretenir le GR126	Tangissart	Aménager / entretenir le GR126 (notamment entre r du cerisier et le Ry d'Hez)	2
252	49 ; 425	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	Sans objet	Créer une plateforme d'échanges, de partage et de rencontre pour le monde associatif Créer des liens, une plateforme d'échanges entre les associations locales (avec un coordinateur pour cette la plateforme, comme la Commune par ex) Favoriser le partage de matériel entre les associations (via la plateforme d'échanges : mutualisation du matériel)	27
254	436	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un répertoire des associations	Sans objet	Faire un cadastre/répertoire actualisé des associations	18
255	120	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Créer un répertoire des commerçants	Sans objet	Faire un répertoire des commerçants sur le site web communal	3

PCDR de Court-Saint-Etienne - Projets de maîtrise communale issus de la consultation citoyenne (2020)

Num	Ex-Num	Enjeu Num	Enjeu Nom	Thème	Catégorie Hackathon	Acteurs / autres outils	Intitulé projet V2	Village	Intitulé projet V1	Plébiscites
256	437 ; 438 ; 440 ; 441 ; 442 ; 445 ; 446	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Optimiser la communication relative aux festivités, activités et associations locales (site, réseaux sociaux, bulletin communal, PAMEXPO…)	Sans objet	Développer - optimiser la communication des activités locales vers les habitants / Mieux communiquer au niveau du bulletin communal et de la newsletter sur les événements culturels et sportifs qui ont lieu dans la commune Prévoir une ou deux pages par bulletin communal dans lesquelles, les associations se présentent tour à tour Le PAMexpo pourrait faire un travail de relais via un présentoir des associations (ou autre). Des compléments pourraient être envisagés avec le Forum Stéphanois. Créer une brochure périodique sur les activités villageoises (imitation du « Bousvaliers ») Créer un site internet, une page Facebook qui réunirait toutes les activités qui se passent à Tangissart Implanter des grands panneaux d'affichage pour la promotion des activités Travail de communication et de visibilité à réaliser sur l'image de certaines associations Développer la "proactivité" vers les médias locaux afin que les activités locales y soient mieux relayées	21
257	443 ; 444	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune ; Habitants	Créer / renforcer l'identité des villages	Sans objet	Animer le village pour recréer une identité "Tangissart" Renforcer l'identité Court-St-Etienne par des panneaux didactiques fixes	3
260	44 ; 45	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Renforcer l'accueil des nouveaux habitants	Sans objet	Rédiger une charte pour les nouveaux habitants Accueil des nouveaux habitants : intégrer une présentation du secteur associatif avec une remise de documents pertinents pour se renseigner (annuaire, références Internet, etc.). Prévoir un colis de bienvenue pour les nouveaux habitants (lors du moment d'accueil) - Offrir une participation (ou plusieurs) gratuite(s) dans la (les)association(s) de son choix, afin de faire découvrir le parc d'activités et les tester	3
261	53	7	Communication	Communication	Projet de maitrise communale	Commune	Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	Sans objet	Développer un réseau d'échange de savoirs et pratiques	2

PCDR de Court-Saint-Etienne - Résultats des plébiscites de l'hackathon - 2 octobre 2021

Enjeu Nom	Intitulé projet V2	Plébiscite Hackathon
Ressources naturelles	Développer une politique en matière d'aménagement du territoire dans le but de préserver les ressouces naturelles (ex : Schéma de Développement Communal - SDC)	9
Agriculture	Organiser des marchés de producteurs dans les villages	8
Circulaire	Evaluer le potentiel éolien et envisager le développement du parc (éolienne citoyenne)	8
Déplacements	Créer et sécuriser un réseau piétons et cyclables entre les villages et vers les pôles voisins	8
Lieux de vie / Infrastructures	Préserver la zone verte jaurdinia pour le loisir habitants	8
Economie / Tourisme	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	7
Agriculture	Pérenniser et créer des lieux de culture collectifs (potagers / vergers)	5
Economie / Tourisme	Accroitre l'attractivité du centre et des commerces	5
Agriculture	Nouvelle zone de maraichage et jardin partagés à JAURDINIA	5
Communication	Créer une plateforme d'échange et de mutualisation du matériel entre les associations	4
Lieux de vie / Infrastructures	Construire un complexe multisports	4
Ressources naturelles	Aménager un parc communal respectueux de la nature entre la rue de la Papeterie et l'Orne	4

PCDR de Court-Saint-Etienne - Résultats des plébiscites de l'hackathon - 2 octobre 2021

Enjeu Nom	Intitulé projet V2	Plébiscite Hackathon
Ressources naturelles	Créer des zones de rétention des eaux en amont des villages	4
Circulaire	Cadastre des maisons vides pour relogement	4
Lieux de vie / Infrastructures	Créer un lieu de rencontre et de jeux à Tangissart	3
Lieux de vie / Infrastructures	Construire une piscine ou zone de baignade en collaboration avec une ou plusieurs commune(s) voisine(s)	3
Ressources naturelles	Créer des sentiers didactiques (castors, faune, flore…)	3
Déplacements	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	2
Déplacements	Voitures partagées électriques dans les villages	2
Communication	Créer un répertoire des associations	2
Déplacements	Réaménager le bois de la Quenique en faveur des modes actifs	2
Déplacements	Mettre des voiries à sens unique à Court-Village afin d'y développer des infrastructures pour les cyclistes	2
Déplacements	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes (défintion de la zone + aménagement)	2
Lieux de vie / Infrastructures	Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne	2
Lieux de vie / Infrastructures	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	2
Circulaire	Développement des énergies solaires	2
Circulaire	Extinction de l'éclairage public pendant tranche horaire nocturne	2
Lieux de vie / Infrastructures	Place de village à Beaurieux	2
Communication	Pérenniser appli cse en poche	2
Déplacements	Réaménager sens circulation wisterzee	1
Circulaire	Lancer une dynamique « zéro déchets »	1
Circulaire	Ajouter des poubelles publiques sélectives	1
Circulaire	Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments communaux	1
Communication	Créer un répertoire des commerçants	1
Déplacements	Créer un système de transport collectif pour les écoles (bus - navette)	1
Déplacements	Réaménager le rue de Beaurieux en faveur des modes actifs	1
Déplacements	Marquer les entrées de villages	1
Ressources naturelles	Eclairages intelligents pour préserver la faune	1

PCDR de Court-Saint-Etienne - Résultats des plébiscites de l'hackathon - 2 octobre 2021

Enjeu Nom	Intitulé projet V2	Plébiscite Hackathon
Economie / Tourisme	Créer des espaces / ateliers de co-working	1
Economie / Tourisme	Créer une liaison cyclable touristique entre Villers-la-Ville et Ottignies	1
Lieux de vie / Infrastructures	Créer une maison des associations (mouvements de jeunesse, associations, …)	1
Lieux de vie / Infrastructures	Créer un musée "Henricot"	1
Lieux de vie / Infrastructures	Améliorer la convivialité des abords de la gare de La Roche	1
Lieux de vie / Infrastructures	Développer un quartier d'habitats légers	1
Lieux de vie / Infrastructures	Créer une nouvelle édition de la fête des associations	1
Lieux de vie / Infrastructures	Créer une zone de jeux pour enfants et adolescents (exemple : parc pour vélos, skateboard et trottinettes, terrain multisports) à destination des écoles et des habitants	1
Ressources naturelles	Planter des arbres fruitiers et arbustes mellifères	1
Circulaire	Favoriser la collecte et usage de l'eau de pluie	1
Lieux de vie / Infrastructures	Partenariat avec écoles pour plaines de jeux hors heures scolaires	1

Note d'intention pour un projet PCDR

FRW

Nom du projet : RENCONTRE et JEUX à TANGISSART.



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Réaménagement de la place de Tangissart afin de rendre le lieu plus convivial, être un lieu de rencontre et de jeux par enfants

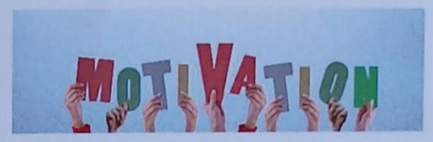
enjeux : - piéton Salle polyvalente et ? parking. (scol, paroisse, ...)

- Accessibilité salle Notre Dame et école primaire.
- plaine de jeux ejets.
- mobilier rencontres
- marché local / Evénement
- Etude requalification la zone
- A creuser : ~~Eclairage~~ mobilité → Zone piétonne
  → sens unique, ...
- acquisition ou/et cession de parcelles (fabrique d'église, ...)
- mobilier urbain déplaçable (voir Nivelles?)



Localisation :

TANGISSART.



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

- pour donner de la vie, un espace de rencontre dans un village où les seuls lieux de rencontres sont la Bellaise et les sens pour (voir la balle pelote,
- Avoir un espace SECURISE pour les enfants.
- développé le côté rural et le l'aspect prioritaire de la nature. stop au tout à la voiture.

Enjeu(x) concerné(s) :

- [x] Déplacements
- [ ] Ressources naturelles
- [ ] Secteur agricole
- [ ] Economie circulaire
- [x] Lieux de vie / infrastructures collectives
- [ ] Activités économiques et touristiques
- [ ] Communication au service des habitants

Sophie RYELANDT

Note d'intention pour un projet PCDR

FRW

Nom du projet : PLANTER ARBRES FRUITIERS, ARBUSTES ET PLANTES MELLIFERES



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

- Créer un groupe de travail qui assure la cohérence et la pertinence des projets de plantations en lien avec le maillage écologique.
  - qui assure la communication vers les citoyens (pourquoi, quoi, comment) en vue d'initier des pratiques plus écologiques individuelles
  - qui établit un répertoire de bonnes pratiques ~~tous~~ urbanistiques concernant l'écosystème local (urbanisme, jardins, entretien, ...)



Localisation : Sur l'ensemble de la commune



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

- urgence climatique et de biodiversité
- concerne et concerne tout le monde (entièreté du territoire)
- pour les générations qui suivent
- intergénérationnel
- implication citoyenne dans un projet ou projet
- CSE → biodiversité

Enjeu(x) concerné(s) :

- ☐ Déplacements
- ☒ Ressources naturelles
- ☒ Secteur agricole
- ☐ Economie circulaire
- ☒ Lieux de vie / infrastructures collectives
- ☒ Activités économiques et touristiques
- ☒ Communication au service des habitants

Note d'intention pour un projet PCDR

FRW

Nom du projet : CENTRE SPORTIF MULTISPORT ET PISCINE D'APPRENTISSAGE

DE GREVE S., GERARD M., VANDORMAEL R., ACROSOT P.



Description rapide du projet :

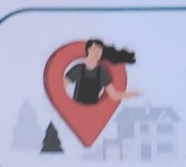
En quoi consisterait-il concrètement ?

C.S. Multisport

- DÉFINIR L'AMBITION EN FONCTION DES PARTENARIATS ET DES OFFRES DANS LES COMMUNES VOISINES
- ~~FAVORISER LA DANSE~~ / RÉPONDRE AUX BESOINS DES CLUBS DÉJÀ ACTIFS SUR LA COMMUNE ET AUGMENTER LA DIVERSITÉ ET L'OFFRE SPORTIVE
- CRÉER LA CONVIVIALITÉ ENTRE PARTICIPANTS
- LOISIR (LOCATIONS PAR PARTICULIERS)

PISCINE

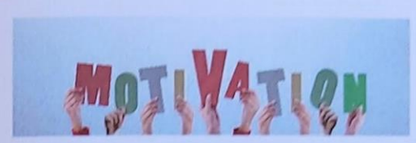
- DEFINITION DE L'AMBITION (TAILLE PISCINE) EN FONCTION DES PARTENARIATS | INTERCOMMUNAUX EVENTUELS PRIVÉS
- FINALITÉ PRINCIPALE APPRENTISSAGE, AVEC OPPORTUNITÉ D'ACTIVITÉS TROISIÈME ÂGE ET LOISIR FAMILIAUX (AQUAGYM, AQUABIKING, ETC.)
- LOCATIONS INFRASTRUTURE POUR INDEPENDANTS POUR ACTIVITÉS ENCADRÉES
- RECHERCHE D'UN EQUILIBRE BUDGETAIRE POUR LA/LES PARTENAIRE(S)
- OPTIMISATION CONSOMMATION ENERGIE – SYNERGIE CHAUFFAGE – ENERGIE RENOUVELABLE (AUTONOMIE ENERGETIQUE)



Localisation : CENTRALE EN FONCTION DES PARTENARIATS

CS. Multisport : LOCALISATION FAVORISANT LE TRANSPORT EN COMMUN ET LA MOBILITÉ DOUCE

PISCINE : SANS PARTENARIAT : CENTRE DE CSE (Trajet à Pied) PROXIMITÉ GARE ET ECOLES



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

C.S Multisport.

- INFRASTRUCTURES ACTUELLES A CSE ET VOISINES SATURÉES
- PROXIMITÉ ET DEPLACEMENT DOUX
- FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN ETRE PAR LE SPORT (NOTAMMENT POUR LES JEUNES ET LES AINÉS)
- EMMERGENCE DE ~~NOUVELLES~~ CLUBS/DISCIPLINES NON ACTUELLEMENT PRÉSENTES SUR CSE (VOLLEY, BASKET, ETC.)

PISCINE

- Apprentissage de la nage (Clubs, etc.)
- Bassin extérieur
- Infrastructure de proximité, déplacements doux
- Optimisation du temps de déplacement.

Enjeu(x) concerné(s) :

- ☒ Déplacements
- ☒ Ressources naturelles
- ☐ Secteur agricole
- ☒ Economie circulaire (EMPLOI LOCAUX)
- ☒ Lieux de vie / infrastructures collectives
- ☒ Activités économiques et touristiques
- ☐ Communication au service des habitants

Note d'intention pour un projet PCDR

FRW

Nom du projet : Créer un réseau cyclable sécurisé.
21



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

* Identifier et sécuriser les itinéraires tel les écoles, centres des villages et lieux économiques;
* Aménager les villages pour un meilleur respect des Zones 30
* Espaces pour vélos dans les rôles directionnels (passages)
* Parkings vélos sécurisés / anneaux...



Localisation : Rue de Sart (?)
+ Réseau cyclable "Graq
Rue des Fraux (en cours).
Bref: partout où c'est possible!

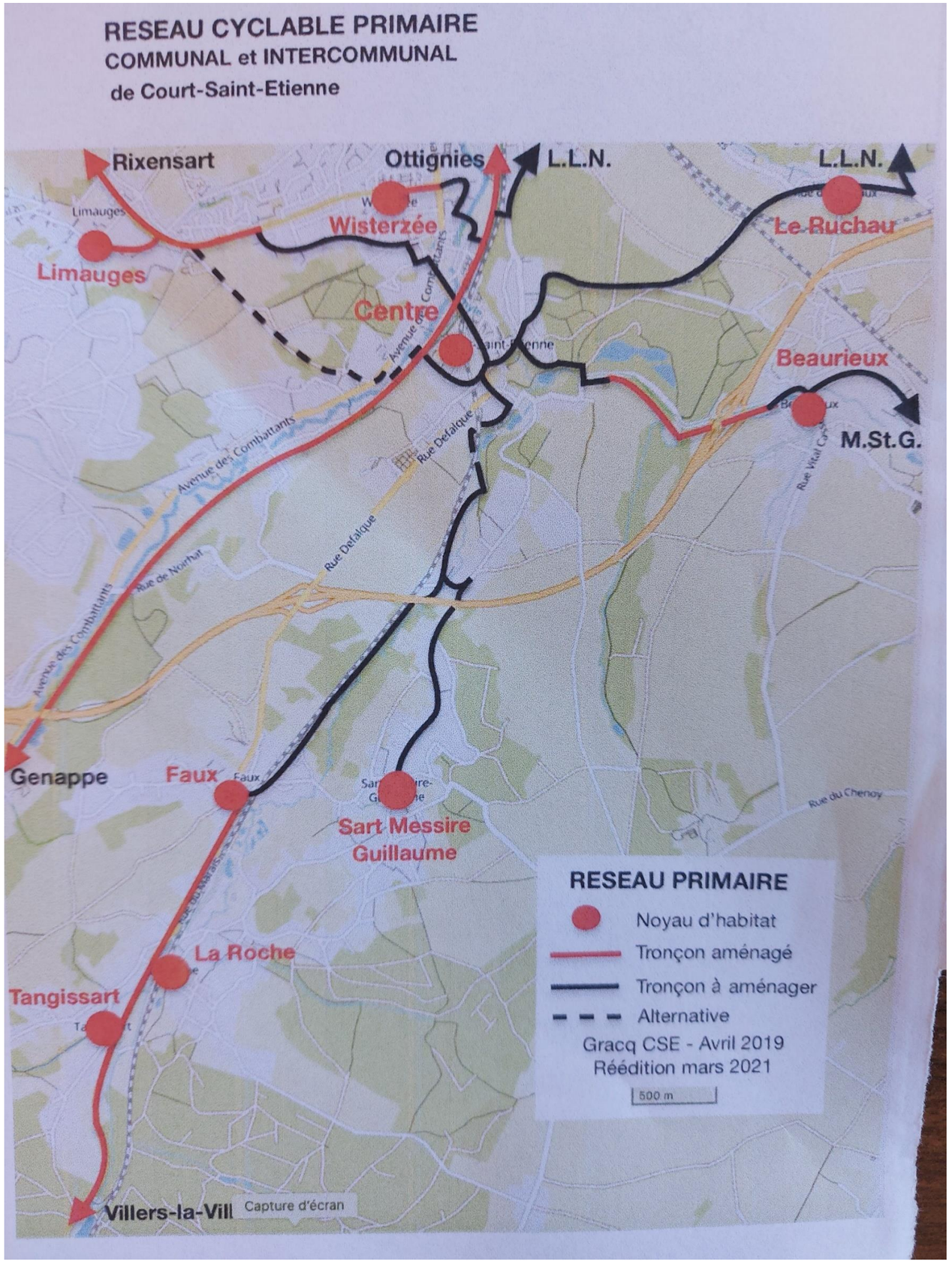


Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

* Objectifs climatiques / envrnmtaux
* Bien-être, qualité de vie, autonomie des jeunes.
* Sécurité des usagers.
* Encourager davantage les modes doux grâce à des infrastructures adaptées
* Limiter la pollut°, nuisances sonores, etc.

Enjeu(x) concerné(s) :

- [x] Déplacements
- [ ] Ressources naturelles
- [ ] Secteur agricole
- [ ] Economie circulaire
- [ ] Lieux de vie / infrastructures collectives
- [ ] Activités économiques et touristiques
- [ ] Communication au service des habitants


RESEAU CYCLABLE PRIMAIRE
COMMUNAL et INTERCOMMUNAL
de Court-Saint-Etienne
Rixensart
Ottignies
L.L.N.
L.L.N.
Limauges
Wisterzée
Le Ruchau
Centre
Beaurieux
M.St.G.
Genappe
Faux
Sart Messire Guillaume
La Roche
Tangissart
Villers-la-Vill
Capture d'écran
RESEAU PRIMAIRE
Noyau d'habitat
Tronçon aménagé
Tronçon à aménager
Alternative
Gracq CSE - Avril 2019
Réédition mars 2021
500 m

13.8 Synthèse des soirées thématiques

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne
Soirée thématique « mobilité active »
(réunion ouverte aux habitants/acteurs locaux)
Le mardi 6 septembre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 17 membres (7 quart communal / 10 hors quart communal)***
- ***Hors CLDR : 8 participants***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Sylvie THIEBAUT (service travaux et mobilité)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS*

Excusés : 4 participants (3 membres CLDR / 1 hors CLDR)

Copie :

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux participants*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD projets mobilité active

Ordre du jour :

1. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR
2. Présentation du contexte communal des différents plans et projets en cours en matière de mobilité active - Identification des possibilités d'avancées supplémentaires dans le cadre des fiches projets PCDR
3. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les tronçons proposés.
4. Mise en commun

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Nicolas BOSMANS, agent de développement à la FRW, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la réunion.

Par ailleurs, la FRW, dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, fait tous les deux ans l'objet d'une évaluation (l'enquête s'étendra du 1ier septembre 2022 au 1ier mars 2023). Cette évaluation est menée de manière large. C'est la raison pour laquelle les participants sont invités à remplir un très bref formulaire en fin de réunion.

Remarques importantes :

- Il s'agit d'une enquête de satisfaction sur le travail d'accompagnement des agents de la FRW et non sur la politique wallonne de développement rural ni des discussions de fonds menées en réunion.
- L'enquête est anonyme.

2. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR

Nicolas BOSMANS explique le contexte de l'opération de développement rural (ODR) dans lequel se déroule cette réunion :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
  - Le bureau d'études (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- La Commune et la CLDR sont actuellement dans la « dernière ligne droite » de l'élaboration du PCDR :
    - À ce stade 29 projets ont été identifiés pour être inscrits dans le PCDR (voir Annexe 1 slides 9 à 11).
    - Ces projets ont fait l'objet d'une réflexion sur leur programmation dans le temps (projets court / moyen ou long terme)
    - Chaque projet va faire l'objet de l'écriture d'une fiche projet précisant les intentions. Les projets qui seront enclenchés à plus court terme devront faire l'objet de fiches plus précises.
- Ce cycle de « soirées spéciales thématiques » a pour but de préciser le contenu de certains projets prévus à ce stade dans le PCDR en vue de l'écriture de fiches-projets, et principalement les fiches « lot 1 » (court terme) qui devront être plus opérationnelles. Par des contenus/propositions précises amenées par l'Auteur de PCDR (bureau d'étude ICEDD), des réflexions concrètes et interactives seront menées avec l'ensemble des participants.

3. Présentation du contexte communal des différents plans et projets en cours en matière de mobilité active - Identification des possibilités d'avancées supplémentaires dans le cadre des fiches projets PCDR



Voir présentation en annexe 2.

Florence VANDY, du bureau d'études ICEDD, présente le contexte communal des plans et projets en cours en matière de mobilité active.

Eléments principaux ressortant de la présentation :

- Sur les 29 projets (toutes thématiques confondues) identifiés pour être dans le PCDR, 10 projets figurent en lot 1, 9 projets en lot 2 et 9 projets en lot 3. Parmi ces 29 projets,

5 projets relèvent de la mobilité et 2 projets du lot 1 (nécessitant une fiche projet approfondie) seront abordés dans le cadre de cette soirée de travail thématique : projet 1.1 'réseau piétons' et projet 1.2 'réseau cyclable'.

- En parallèle, la mise à jour du Programme Communal de Mobilité (PCM) va démarrer à CSE et viendra compléter les réflexions / projets menés via le PCDR, PIWACI et PIMACI.

- Projet 1.1 - Réseau piétons : différentes propositions ont émané des consultations citoyennes et de la CLDR et seront insérées dans les fiches projets. Certaines propositions sont à discuter ce soir par secteur et d'autres propositions ont dû être rejetées (cf. tableaux en annexe 2)

- Projet 1.1 - Réseau cyclable : à nouveau, différentes propositions ont émané des consultations citoyennes et de la CLDR et seront insérées dans les fiches projets. Certaines propositions sont à discuter ce soir par secteur et d'autres propositions ont dû être rejetées (cf. tableaux en annexe 2)

- L'Auteur présente alors la cartographie des infrastructures existantes en matière de réseau cyclable (RAVeL, piste cyclable marquée, réseau points nœuds)

- L'Auteur présente la situation projetée : explication des fiches projets en cours dans le cadre de PIWACI et PIMACI à CSE + autres projets d'aménagements en cours ou envisagés, notamment dans le cadre du PCDR *(cf. cartes des slides 15 à 18).*

<u>Questions des participants :</u>

- Que signifie « piste cyclable marquée » (ligne bleue) ?
  - ICEDD : la piste cyclable marquée est délimitée par deux lignes blanches discontinues au sol. Elle ne fait pas partie de la chaussée : les voitures ne peuvent pas y circuler (sauf manœuvres), ni stationner dessus.

- Remarque : une piste cyclable marquée est manquante sur le plan au niveau de la rue du bois des rêves (côté CSE).
  - ICEDD : c'est un oubli. Elle sera ajoutée.

- Sentier 103 : quel est son statut ? Il est dommage que dans les projets, ce sentier ne soit pas repris (garde son état actuel). Pourtant, lors des consultations et en CLDR, il était sorti comme étant prioritaire à aménager. Un projet de développement en piste cyclable est mené depuis 10 ans mais il est vrai qu'il manque des autorisations (tronçon privé).
  - ICEDD : actuellement, le sentier 103 est en effet repris comme étant un sentier piéton. Si l'on veut en faire une piste cyclable, il faudrait une emprise plus large de 2,50/3m (règles de gabarit à respecter en bidirectionnel). De plus, le sentier 103 traverse un corridor écologique qu'il conviendrait de préserver.
  - FRW : la Commune doit avoir la maîtrise du sol pour entrer une fiche projet de piste cyclable dans le cadre du PCDR. Dans ce cas-ci, ce n'est pas le cas, le sentier 103 est en effet privé sur une partie de son tronçon. Sans accord du propriétaire, le projet ne peut être inscrit en lot 1.

- Les élus participent-ils aux tables de travail ?
  - FRW : Oui, les élus sont invités à participer à chaque table, dans l'esprit et la méthodologie du PCDR.

4. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les tronçons proposés.





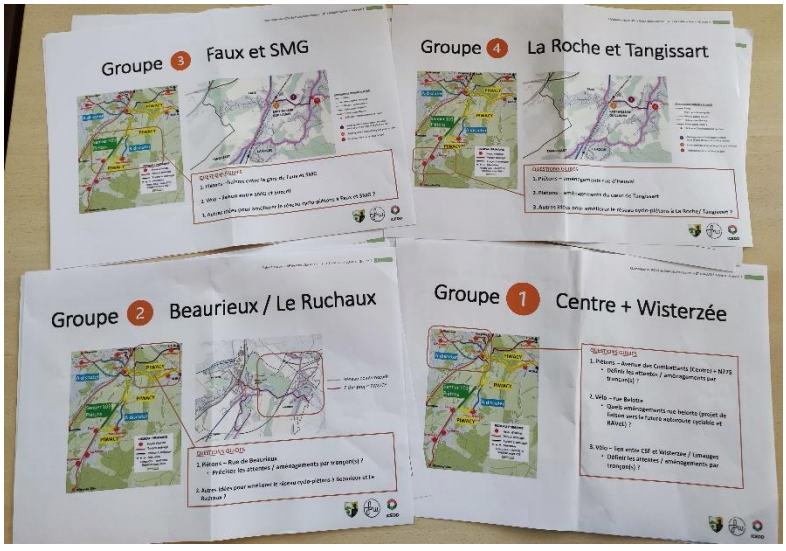
Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la FRW, explique le cadre et la méthodologie de travail.

Les participants sont répartis en 4 sous-groupes selon certains zonages de l'entité communale :

- **Groupe 1 : Centre et Wisterzée / Limauges**
- **Groupe 2 : Beaurieux et Le Ruchaux**
- **Groupe 3 : Sart-Messire-Guillaume et Faux**
- **Groupe 4 : La Roche et Tangissart**

Durant 40 minutes, il est demandé à chaque sous-groupe de répondre à 2 ou 3 questions précises en utilisant un support cartographique et un encadré explicatif afin de préciser les aménagements proposés. Les résultats sont exposés par un retour en plénière.

5. Retour en plénière



<u>Voir annexe 3 pour l'ensemble des résultats</u> (tronçons, cartes et explications par groupe de travail)

Un retour en plénière d'une trentaine de minutes permet aux différents groupes d'exposer leurs avis / apports et d'échanger sur les situations projetées en matière de mobilité active.

Ci-dessous les éléments principaux ressortant des échanges :

Groupe 1 : Centre et Wisterzée / Limauges

- **Piétons – Aménagements Avenue des combattants ? :**
  - Problématique piétonne sur tout le tronçon
  - Rénover les 'trottoirs' existants
  - Ajouter des passages piétons, notamment en face de la rue des Taillettes
  - Prévoir un accès RAVeL plus aisé et plus fréquent
  - Limiter la vitesse à 50km/h
  - Créer un passage pour piétons en face du Déli traiteur
  - Aménager des trottoirs Av. des Prisonniers de Guerre jusqu'au terrain de foot. Challenge 1 : parking riverain. Challenge 2 : largeur totale limitée (cf. idée développée sur le dessin en annexe)

- **Vélo – Aménagement d'une piste cyclable rue Belotte :**
  - Veiller à la largeur de la voie cyclable : considérer les vélos cargo
  - Envisager une réduction du stationnement au profit de l'élargissement de la voirie vélos.
  - Eviter les voies partagées cyclo-piétons (privilégier cyclo-voitures).
  - Important que la piste cyclable soit bidirectionnelle
  - Pourquoi pas une rue cyclable et donc les piétons séparés ?
  - Envisager un parking voiture parallèle aux voies plutôt que perpendiculaire (cf. plan en annexe)

- **Vélo – aménagements cyclables pour relier Limauges/Wisterzée et le Centre :**
  - Une liaison a été proposée par le groupe et dessinée sur le plan (cf. annexe)
  - Itinéraire 1 (agréable car passage en forêt) via la promenade rue de la Chapelle aux sabots : aménager la section zone verte ? Mettre les flèches vélo au sol. Itinéraire marqué. Attention quand on traverse l'av. des combattants et on longe le RAVeL.
  - Itinéraire 2 (privilégié) via RAVeL + derrière Action. Passer devant Lidl puis monter sur la ch. de Bruxelles. Suivre la piste cyclable qui est plutôt bien large. Attention à aménager le long de l'école de Wisterzée car les voitures ouvrent leurs portières trop près de la piste cyclable.
  - Retirer les clos de l'av. des combattants et mettre des itinéraires cyclables sur la route.

Groupe 2 : Beaurieux et Le Ruchaux

- **Piétons – Aménagements rue de Beaurieux :**
  - Carrefour dangereux situé au niveau du tournant rue de Beaurieux / rue du Tienne → mettre un feu / signal d'attention pour ralentir les automobilistes
  - Prévoir une zone 30 depuis le carrefour dangereux dans la rue de Beaurieux jusqu'à l'av. des combattants
  - Dédoubler la piste cyclable actuelle + ajouter une bande piétonne côté rivière (bande de terre séparatrice entre piste cyclable et bande piétonne) (cf. dessin en annexe)

- **Autres aménagements cyclo-piétons suggérés secteur rue de la Quenique :**
  - Diminuer la vitesse dans la rue de la Quenique (50km/h) et rue du Ruchaux (de 90km/h à 70km/h) + zone 30 devant l'école et avant le tournant rue de la Quenique (cf. plan)
  - Proposition de déplacer le chemin n°17 (partie haute) entre le bois et le verger de l'Ecole steiner pour avoir une continuité du chemin de part et d'autre de la rue du Ruchaux (voir n° A sur le plan en annexe)
  - Sentier piéton à aménager pour être durable → voir M. de Meeus

Groupe 3 : Sart-Messire-Guillaume et Faux

- **Piétons – liaison gare de Faux → SMG :**
  - Projet en cours, déjà été approuvé par la CCM, les riverains et le Collège. Pas d'autres suggestions pour ce tronçon. A retirer des projets potentiels PCDR.

- **Vélo – aménagements cyclables pour relier SMG et Suzeril**
  - Relier mieux SMG à Suzeril via le sentier 103 :

        - Mise à 1,65m du sentier 103 (déjà décidé et sera mis en œuvre via budget participatif)
        - Fléchage du 103 comme itinéraire vélo et mention sur des plans pour cyclistes
        - Continuer les discussions pour arriver à une largeur de 2,50m pour le sentier 103
    - Aménagements rue de Sart :
        - Aménager la partie mise en rose (cf. plan en annexe)
        - Réduire l'épaisseur des bacs de fleur ou les adapter pour laisser un passage vélo à l'endroit des bacs à fleurs
        - Créer un cheminement cyclable correct sur cette rue ou alors, aménager la rue telle que la rue de l'arbre de la justice (chaussée centrale banalisée) : bandes rouges sur les extrémités pour les vélos une bande voiture au milieu)

- **Projet en cours Place de Sart : suggestions d'amélioration**
    - Elargir la voirie au niveau du tournant dangereux (! propriété privée – actuellement parking) : problèmes de visibilité + difficulté voire impossibilité pour les bus de circuler. Contacter le propriétaire pour négociation (cf. plan en annexe)

- **Autres aménagements cyclo-piétons suggérés entre SMG et La Roche :**
    - Créer une liaison cyclo-piétonne entre SMG et la Roche : compléter rue du buisson et rue massart (aménagement cyclable : cf. liaison en orange sur le plan en annexe)

Groupe 4 : La Roche et Tangissart

- **Piétons – rue d'Heuval :**
    - Aménager la sortie de la Gare (cf. plan en rose) en complément de la zone 30 (en jaune sur le plan)

- **Piétons – Cœur de village de Tangissart :**
    - Créer une boucle en sens unique dans le cœur du village (triangle en rose sur la carte en annexe)
    - Prévoir un nouveau sigle 'zone 30' en rouge
    - Faire le lien avec l'aménagement de la place (autre fiche du PCDR)
    - Rue de Villers 'large' : aménagement possible
    - Attention à la zone orange sur la carte : zone sensible pour les piétons / vélos entre les deux sites de l'école

- **Autres aménagements suggérés :**
    - Accès vélo de la gare de la Roche vers la nouvelle route de Villers (N275) : en fonction des travaux actuels, prévoir un passage facilité pour les cyclistes (actuellement : marches)
    - Accès piétons au magasin de Tangissart ? // entrée voiture de Tangissart
    - Rue du cerisier

La FRW et l'ICEDD remercient l'ensemble des participants pour leurs contributions. Celles-ci seront analysées par l'Auteur, en CLDR et avec le Collège communal dans le cadre de la rédaction des fiches projets du PCDR.

Questions des participants :

- Comment peut-on participer aux réflexions concernant les tronçons non abordés ce soir dans le cadre du PCDR ? Y a-t-il une autre instance / groupe de travail pour pouvoir donner son avis ?
    - ↳ Commune : des groupes de travail seront programmés dans le cadre du lancement du nouveau Programme Communal de Mobilité (PCM). Sylvie THIEBAUT et Mélanie LAROCHE reviennent vers le participant en fin de réunion.

6. Divers et planning

La FRW conclue la soirée en invitant les participants aux prochaines soirées thématiques de la CLDR :

- **Lundi 3 octobre 2022 : soirée "aménagement des espaces publics"** - 19h30-21h30, salle Defalque (6, rue Defalque)
- **Lundi 17 octobre 2022 : soirée "environnement"** - 19h30-21h30, salle Notre-Dame (rue Notre-Dame 8 à Tangissart)
- **Mardi 22 novembre 2022 : soirée "agriculture" (film, débat et projets du PCDR)** - 19h30 - 22h, salle Defalque (6, rue Defalque)

Enfin, la CLDR recrute jusqu'au 18 septembre de nouveaux membres (remplacement annuel des membres démissionnaires). Toute personne intéressée est invitée à remplir le formulaire de candidature en ligne : https://www.cse2030.info/la-cldr.html

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Soirée spéciale « mobilité active »

Mardi 6 septembre 2022

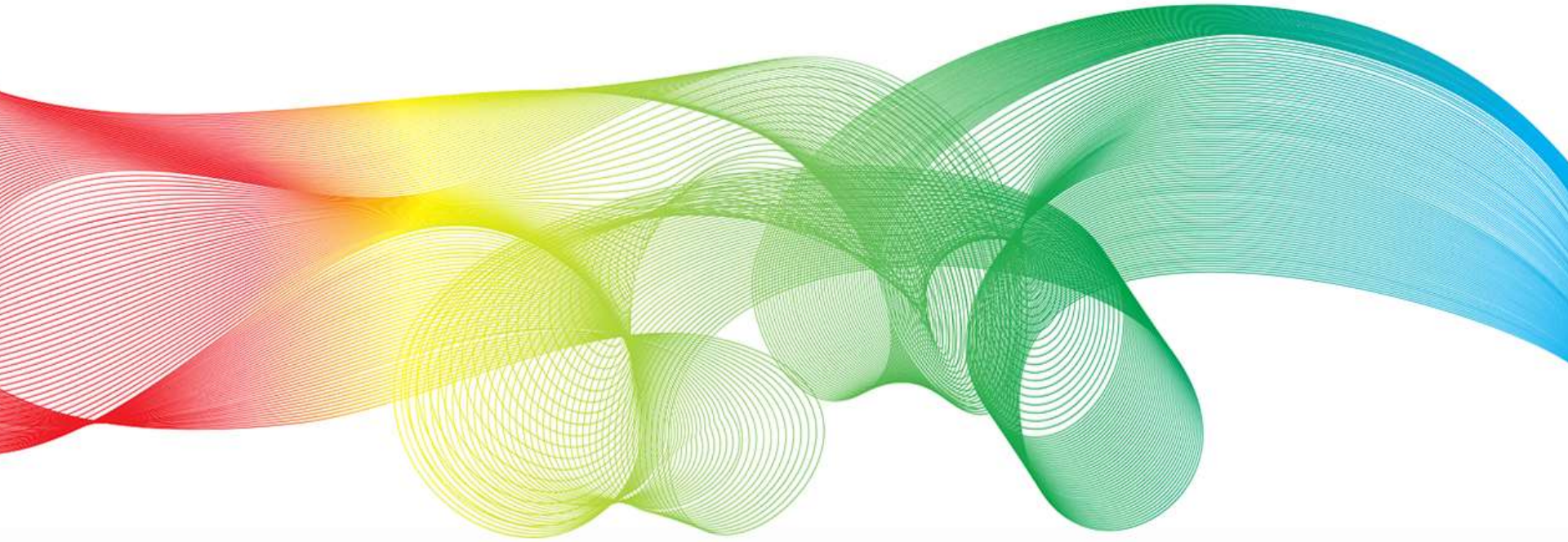




Objectifs de la rencontre

1. **L'opération de développement rural : rapide explication du cadre de travail et de la ligne du temps**
2. **Les projets mobilité active et le contexte communal : état des lieux**
3. **Temps de travail en sous-groupes**
4. **Les suites**

1. L’Opération de Développement Rural



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir





Projet global et durable



Moyens financiers



Mobilisation



Réalisations concrètes

Les principaux acteurs de l'ODR

Commission Locale de Développement Rural

Commune de CSE

Wallonie service public SPW



Population

ICEDD

Auteur

Organisme d'accompagnement

Où en est-on à CSE ?

Les grandes étapes d'une ODR :

+/- 2,5 ans

10 ans

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR

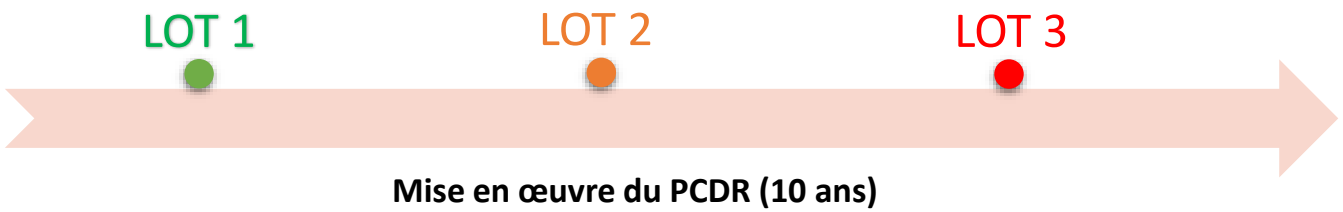
- Diagnostic territorial
- Stratégie de développement
- Fiches-projets
- Approbation du PCDR par la Commune
- Approbation du PCDR par la Wallonie





Programmation dans le temps des projets

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

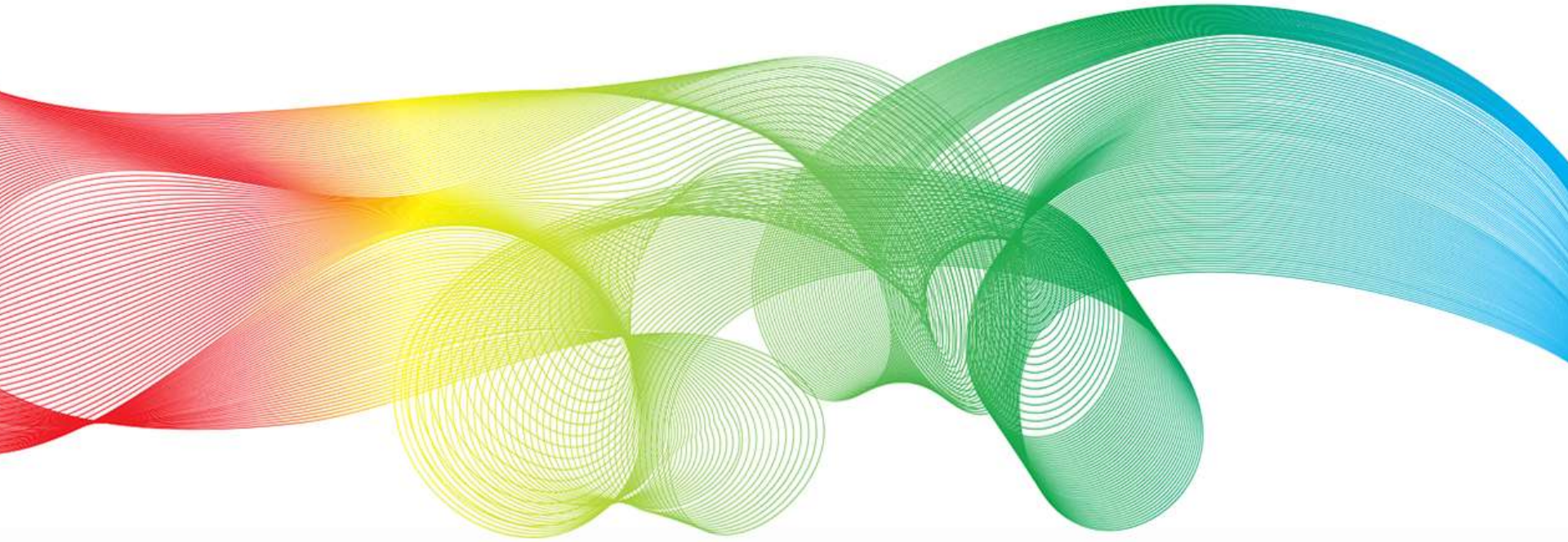
Fiches partielles:
liens avec la stratégie

Plus d'infos ?

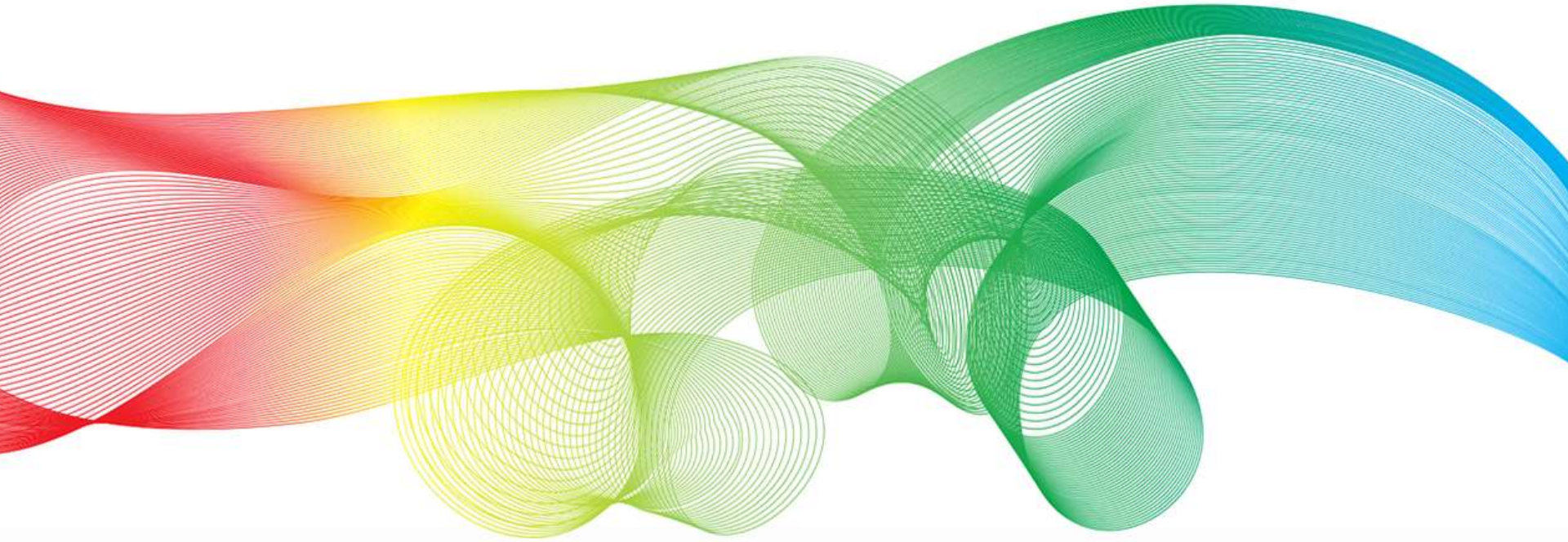
Visitez le site www.cse2030.info



2. Projets de mobilité active et contexte communal (ICEDD)



3. Temps de travail en sous-groupes



TEMPS DE TRAVAIL

Approfondissement des questions posées par l'Auteur



1. Réflexion en petits groupes de 5 à 6 personnes (45')

1. **CENTRE ET WISTERZEE**
2. **BEAURIEUX ET LE RUCHAUX**
3. **FAUX ET SMG**
4. **LA ROCHE ET TANGISSART**

Répartissez-vous selon le secteur que vous connaissez le mieux.

Pour chaque secteur, il y a 2 à 3 questions guide

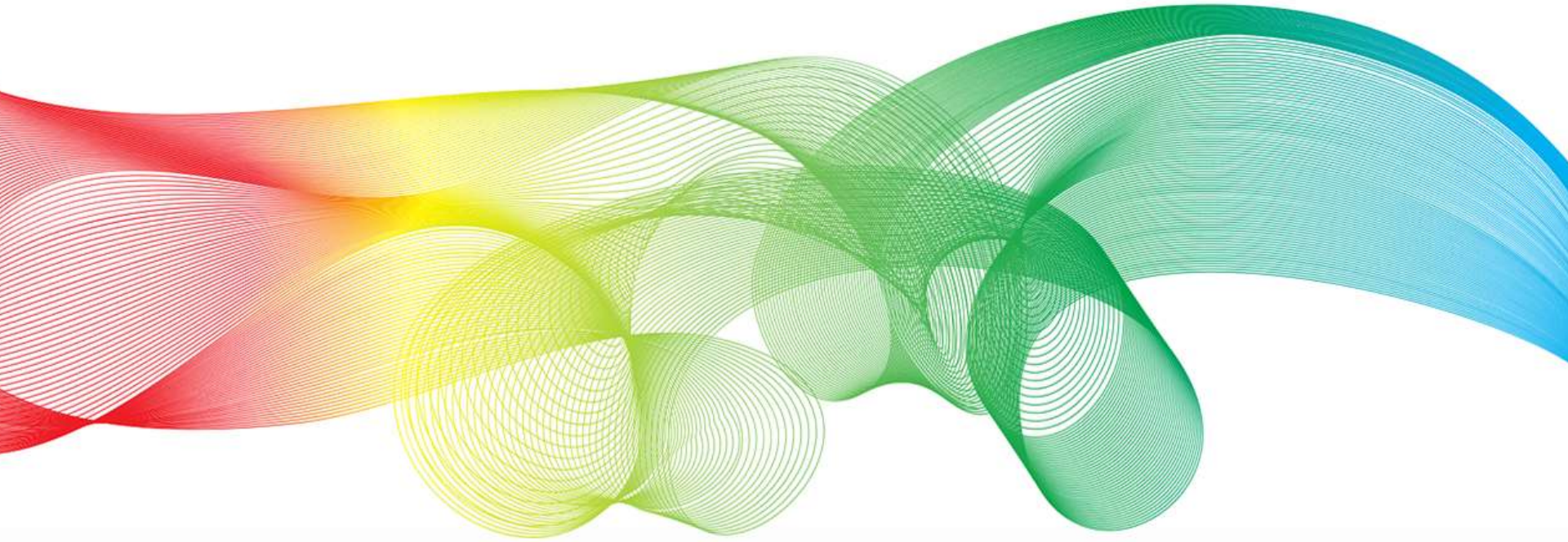
- **20' : chaque question est traitée par duo ou trio dans le sous-groupe**
- **25' : mise en commun dans le sous-groupe et approfondissement**



2. Mise en commun et conclusions (30')

Désignez un rapporteur par question guide

4. Les suites









Des divers, des questions ?



MERCI pour votre participation ☺

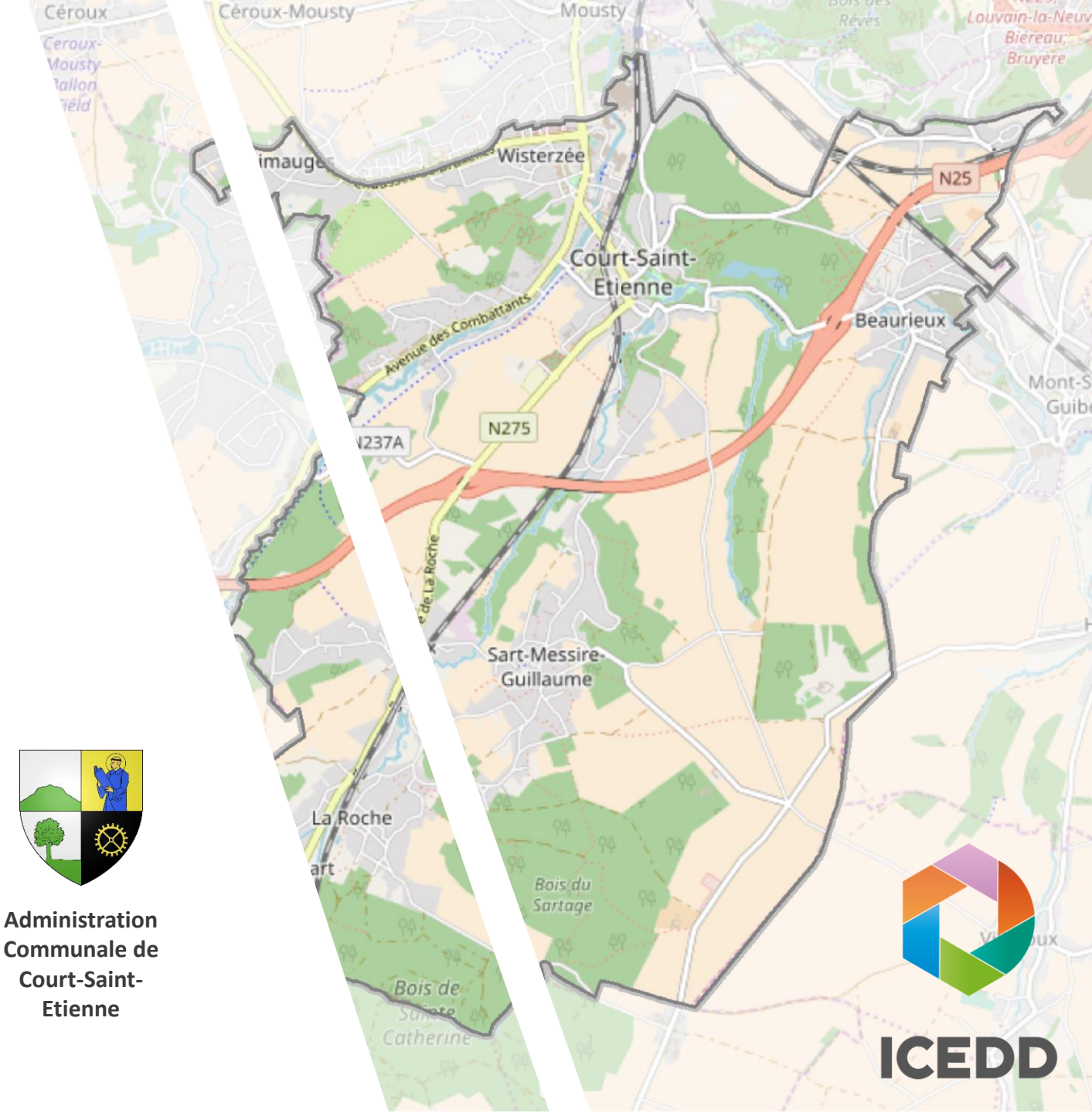
6 septembre 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Partie E – Projets

Groupe de travail « Mobilité »

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

GT Mobilité – 06/09/2022

Liste des projets et répartition par lot

ICEDD

Projets du lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
1.2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
1.3	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.4	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.5	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune	
1.6	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.7	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux	
1.8	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

Projets du lot 2 (10 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.2	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.3	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière	
2.4	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
2.5	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.6	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.7	Aménager le cœur de village de Tangissart	
2.8	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.9	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
2.10	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.3	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.4	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.5	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.6	Développer les espaces et ateliers de co-working	
3.7	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.8	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.9	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

Projets « Mobilité »

1.1 Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles

1.2 Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles

Projets abordés lors du GT

2.1 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles

2.2 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes

3.1 Développer les voitures partagées dans les villages

GT Mobilité – 06/09/2022



Projet 1.1 - Créer et sécuriser un réseau piétons entre les villages et les pôles

ICEDD

Réseau piétons

Analyse des propositions issues des différentes consultations

A intégré dans la fiche-projet | A discuter lors du GT | Non intégré à la fiche PCDR

Propositions population	Commentaire de l'ICEDD	Option
Dans le centre de CSE entre la place communale et la gare et la rue des écoles	Itinéraire piéton existant alternatif à la N275 via l'administration. Faut-il envisager des aménagements sur la N275?	?
Avenue des combattants	Quel(s) tronçon(s) ? → Définir le(s) tronçons + attentes	?
Avenue de Wisterzée (besoin d'un passage piétons face au Déli)	Trop spécifique pour fiche PCDR	✗
rue de Faux : de la gare de Faux à Sart-Messire-Guillaume	Proposition à développer → Définir les attentes	✓
A la Roche : rue d'Heuval	Quel(s) tronçon(s) ? → Définir le(s) tronçons + attentes	?
A Tangissart : rue du Cerisier et rue de Villers + Entre Tangissart et la gare de La Roche	Proposition à développer → Définir les attentes	✓

Réseau piétons

Analyse des propositions issues des différentes consultations

A intégré dans la fiche-projet

A discuter lors du GT

Non intégré à la fiche PCDR

Propositions population	Commentaire de l'ICEDD	Option
A Beaurieux, en particulier le haut de Beaurieux (trottoirs à créer vers les arrêts de bus rue de Beaurieux et vers l'école Steiner) + rue Vital Casse jusqu'au carrefour avec le chemin de Nivelles	Quel(s) tronçon(s) ? → Définir le(s) tronçon(s) et les attentes	?
Le long de la vallée de la Thyle - sentier 103 (en site propre)	Sentier déjà existant	✗
Entre le Ruchaux et CSE Centre	Distance de 3 km, liaison cyclable plutôt que piétonne	✗

GT Mobilité – 06/09/2022



Projet 1.2 - Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et les pôles

ICEDD

Réseau cyclable

Analyse des propositions issues des différentes consultations

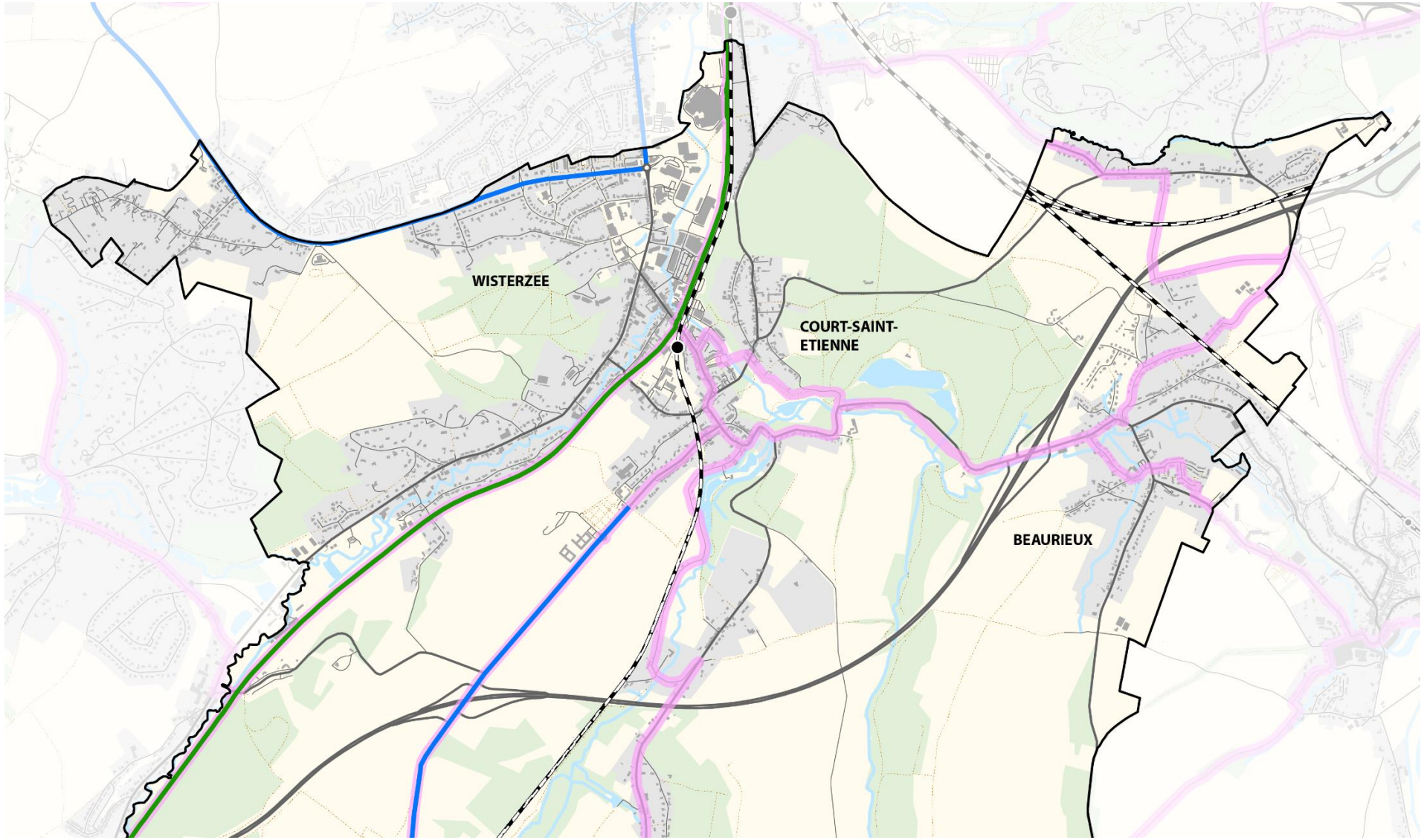
A intégré dans la fiche-projet | A discuter lors du GT | Non intégré à la fiche PCDR

Propositions population	Réponse ou question	Option
Rendre cyclable le Centre puis y interconnecter tous les hameaux	Voir réflexion communale	?
Créer des itinéraires cyclables sécurisés vers les centres de villages, les écoles et les zones économiques de la commune.	Voir réflexion communale	?
Prévoir des espaces/passages pour vélos dans les îlots directionnels.	Au cas par cas	✗
Quelques priorités citées par les habitants : rue de Sart / rue de la Roche (piste qui devrait être en site propre + créer un passage piétons/vélo pour prendre la piste cyclable dans le bon sens) / rue de Faux à SMG (en cours) / Av. des combattants (vers le terrain de foot, les commerces, la mosquée) + créer un accès plus direct au RAVeL et itinéraire via rue du pont de pierres / rue des sablières / remettre en état les chemins ravinés permettant l'accès au vélo (rue du Grand Philippe et chemin de la Pierre qui tourne)	Voir carte	?

Réseau cyclable – infrastructures existantes

Infrastructures existantes

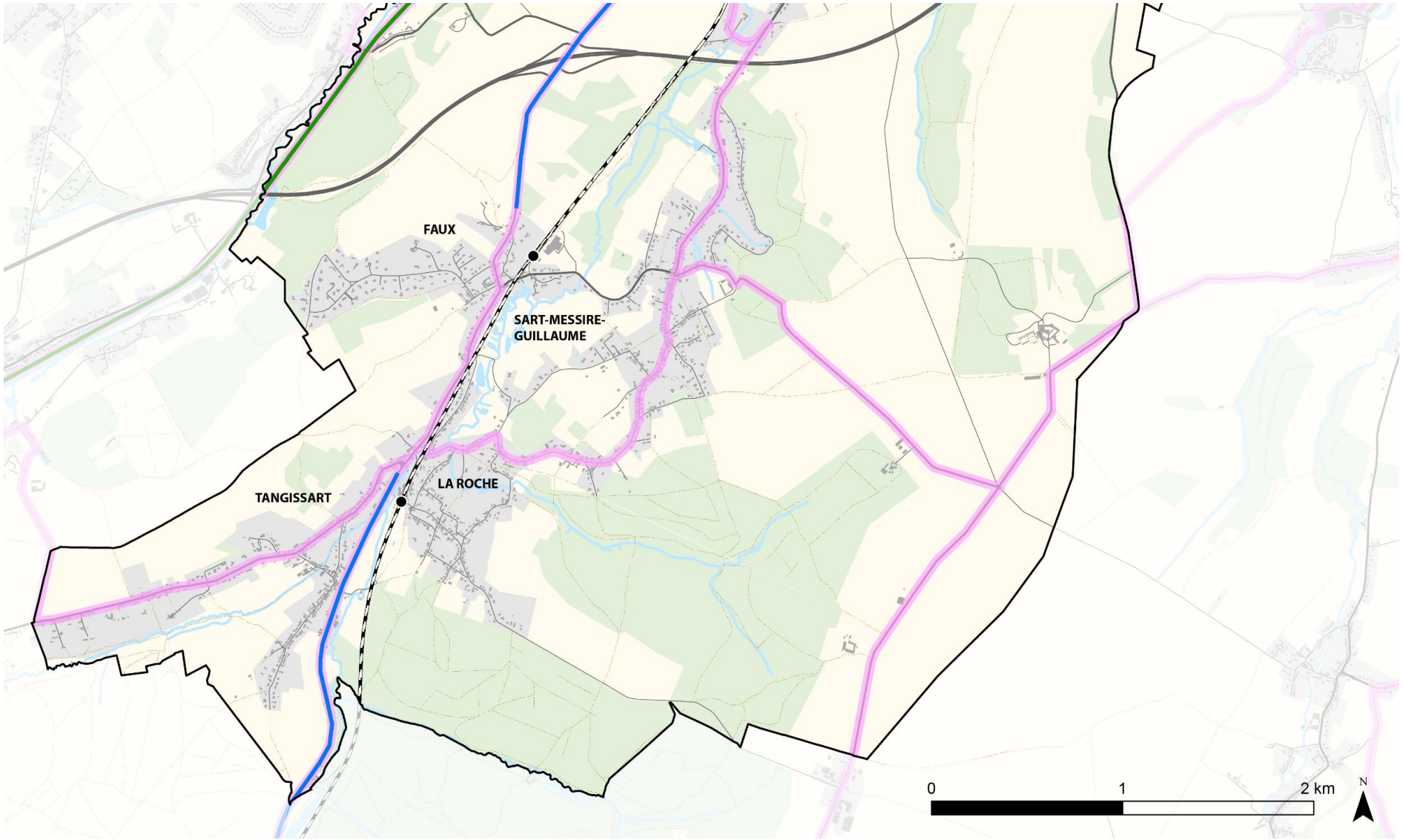
- RAVeL
- Piste cyclable marquée
- Réseau points-nœuds



Réseau cyclable – infrastructures existantes

Infrastructures existantes

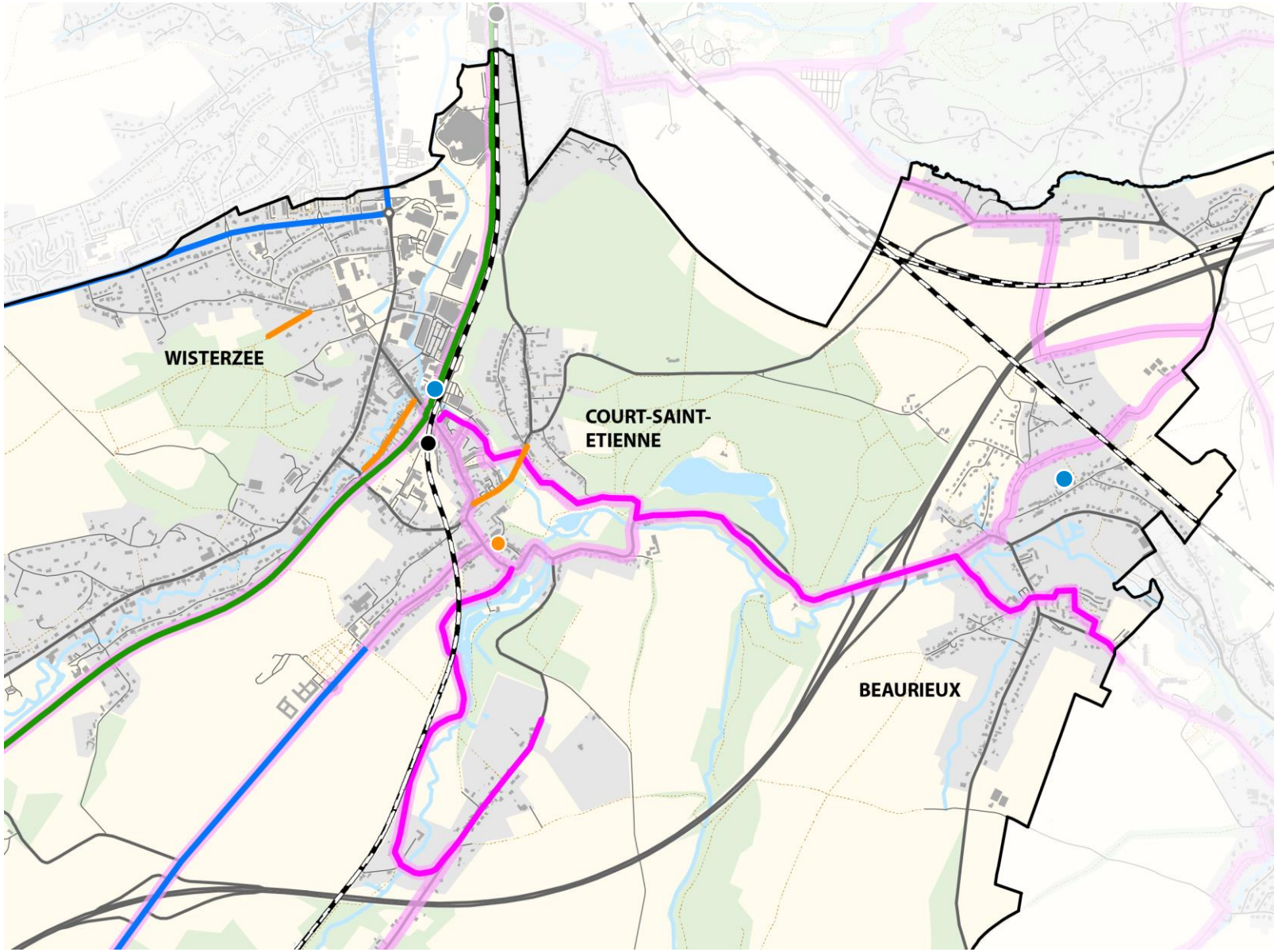
- RAVeL
- Piste cyclable marquée
- Réseau points-nœuds



Réseau cyclable – projets (partie nord)

Infrastructures existantes et projets

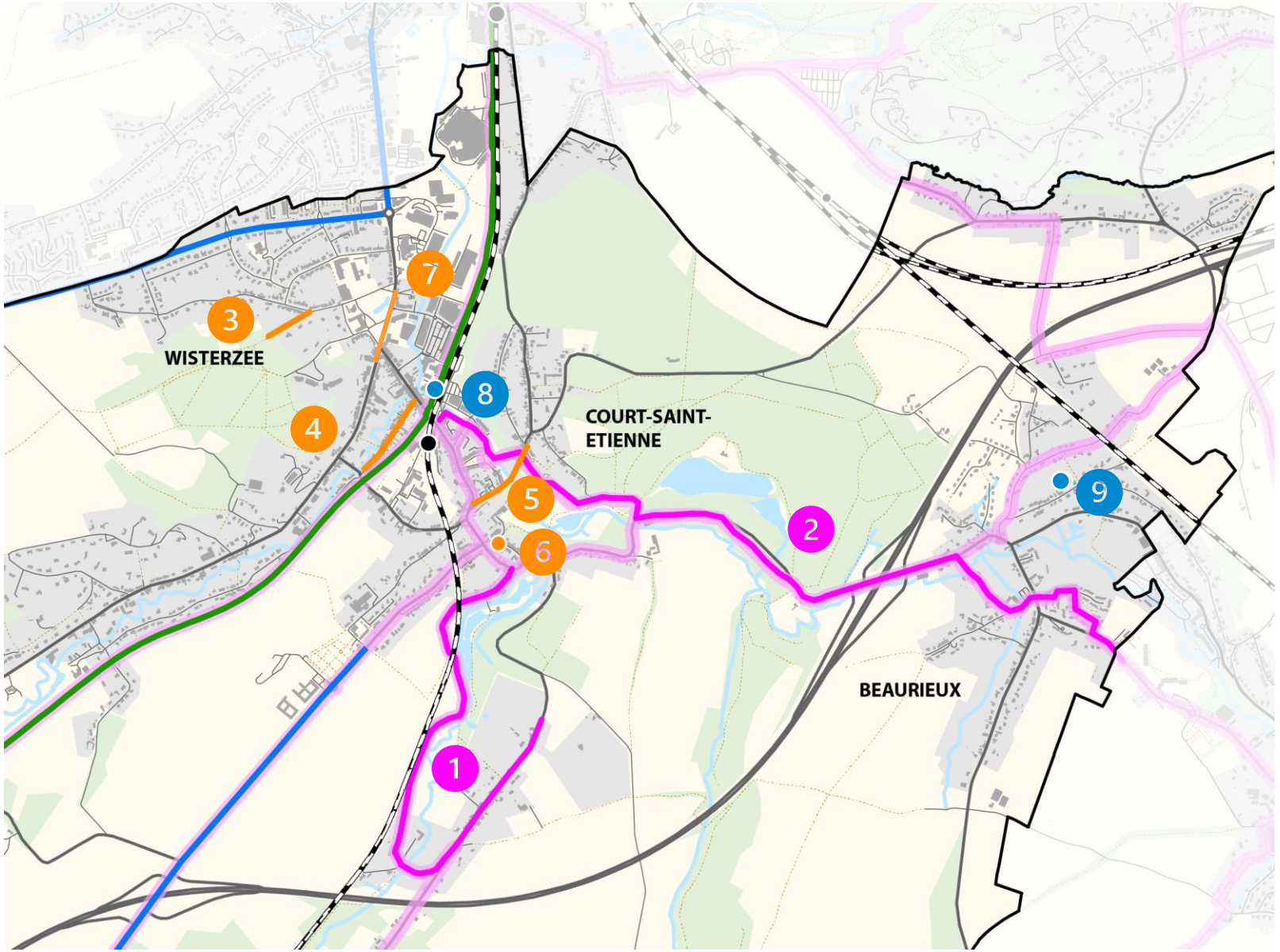
- RAVeL
- Piste cyclable marquée
- Réseau points-nœuds
- Fiche-projet PIWACY
- Fiche-projet PIMACI
- Réflexion d'aménagement en cours



Réseau cyclable – projets (partie nord)

Projets et réflexions en cours

1. Aménagement d'une liaison cyclable entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
2. Aménagement d'une liaison cyclable entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
3. Aménagement et égouttage de l'avenue Paul Henricot
4. Aménagement d'une zone de rencontre sur la rue François
5. Aménagement des trottoir sur la rue des écoles
6. Aménagement de la rue du Village (partie) et du parvis de l'église Saint-Etienne
7. Aménagement de l'avenue des Combattants
8. Aménagement de la rue de la belote (liaison future autoroute cyclable et RAVeL)
9. Aménagement de la place de Beaurieux

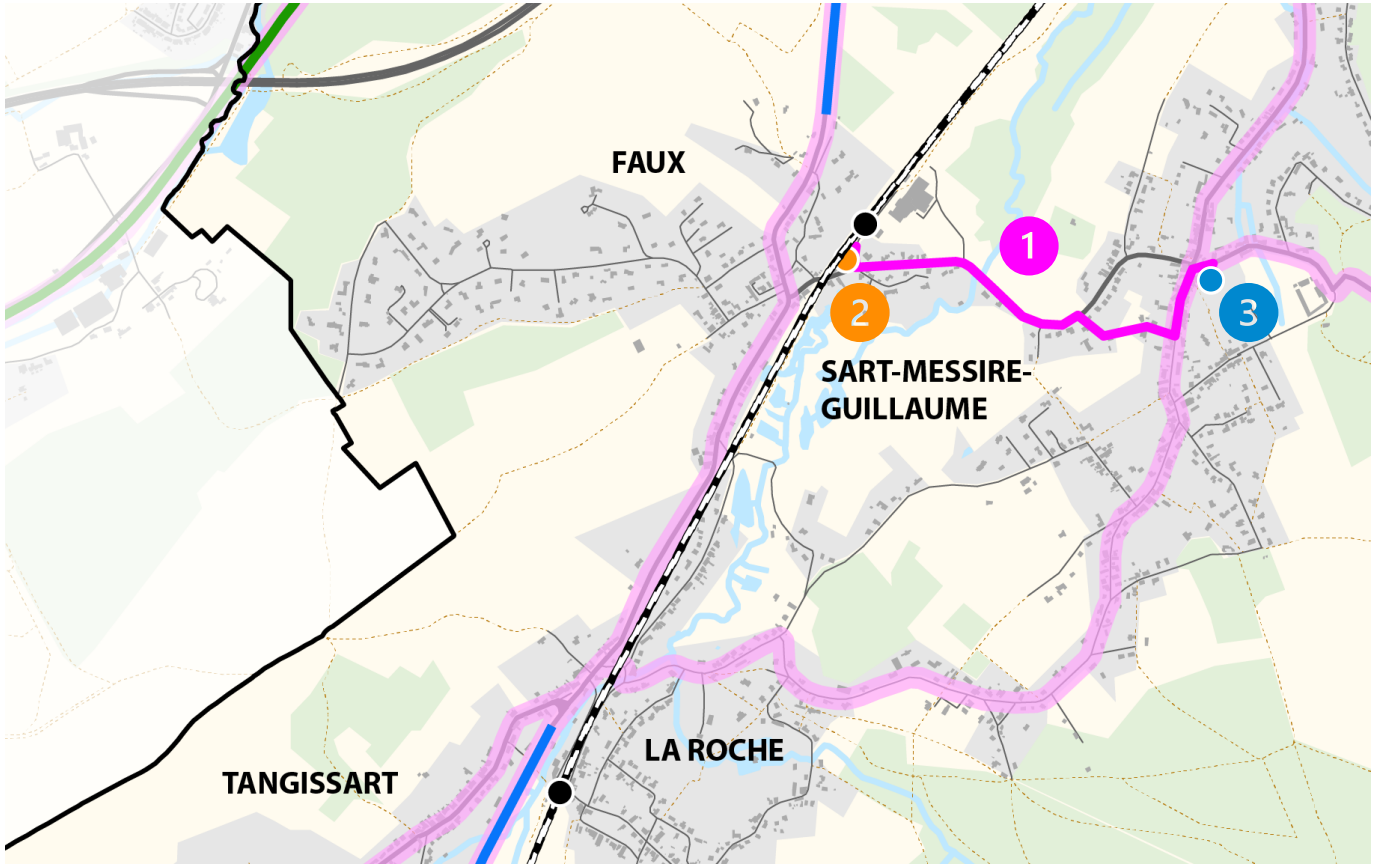


Réseau cyclable – projets (partie sud)

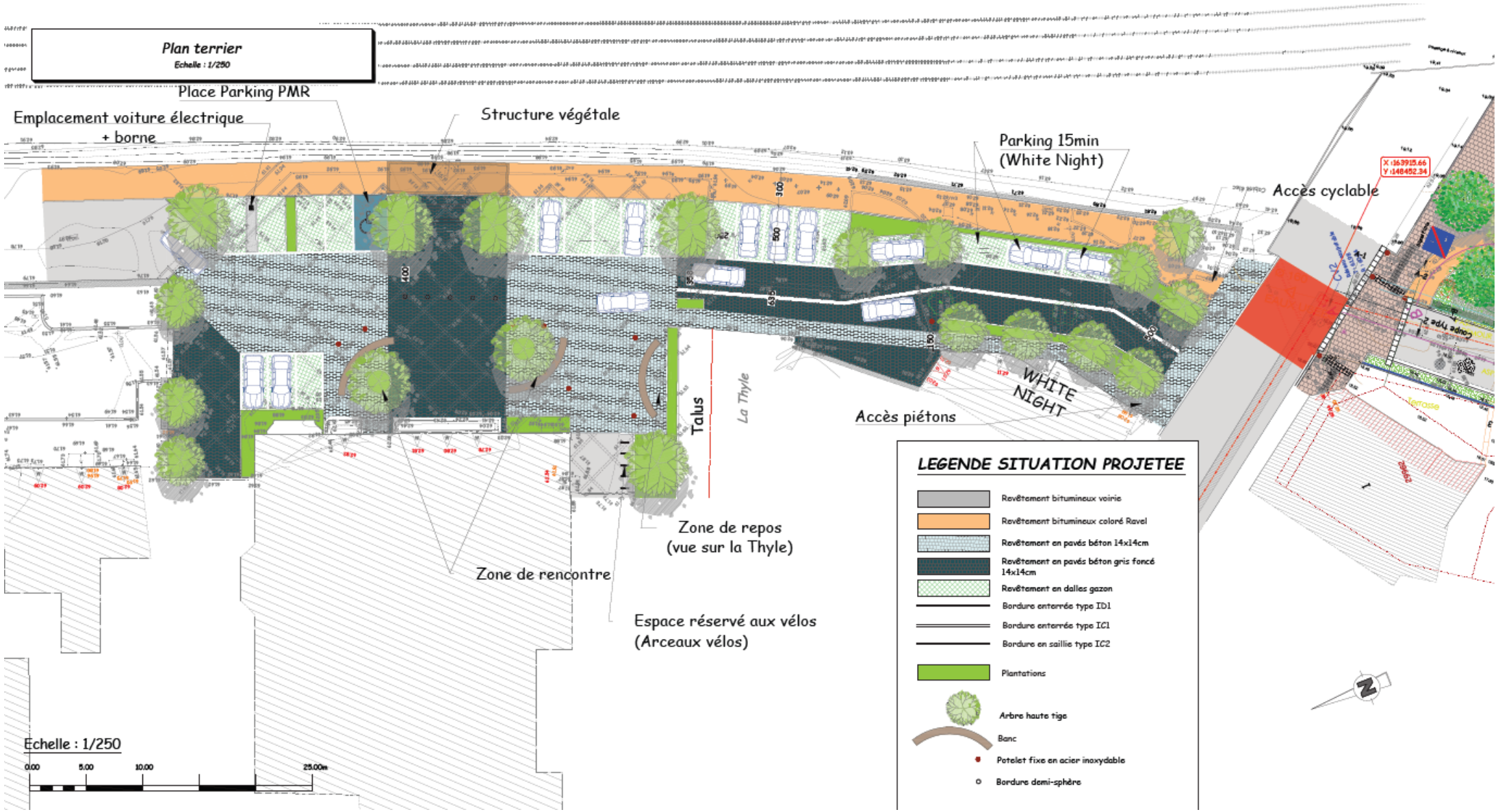
Infrastructures existantes et projets

- RAVeL
- Piste cyclable marquée
- Réseau points-nœuds
- Fiche-projet PIWACY
- Fiche-projet PIMACI
- Réflexion d'aménagement en cours

1. Aménagement d'une liaison cyclable entre la gare de Faux et la place de Sart
2. Aménagement d'un parking à la gare de Faux
3. Aménagement de la place de Sart



Rue de la Belotte – réflexion en cours

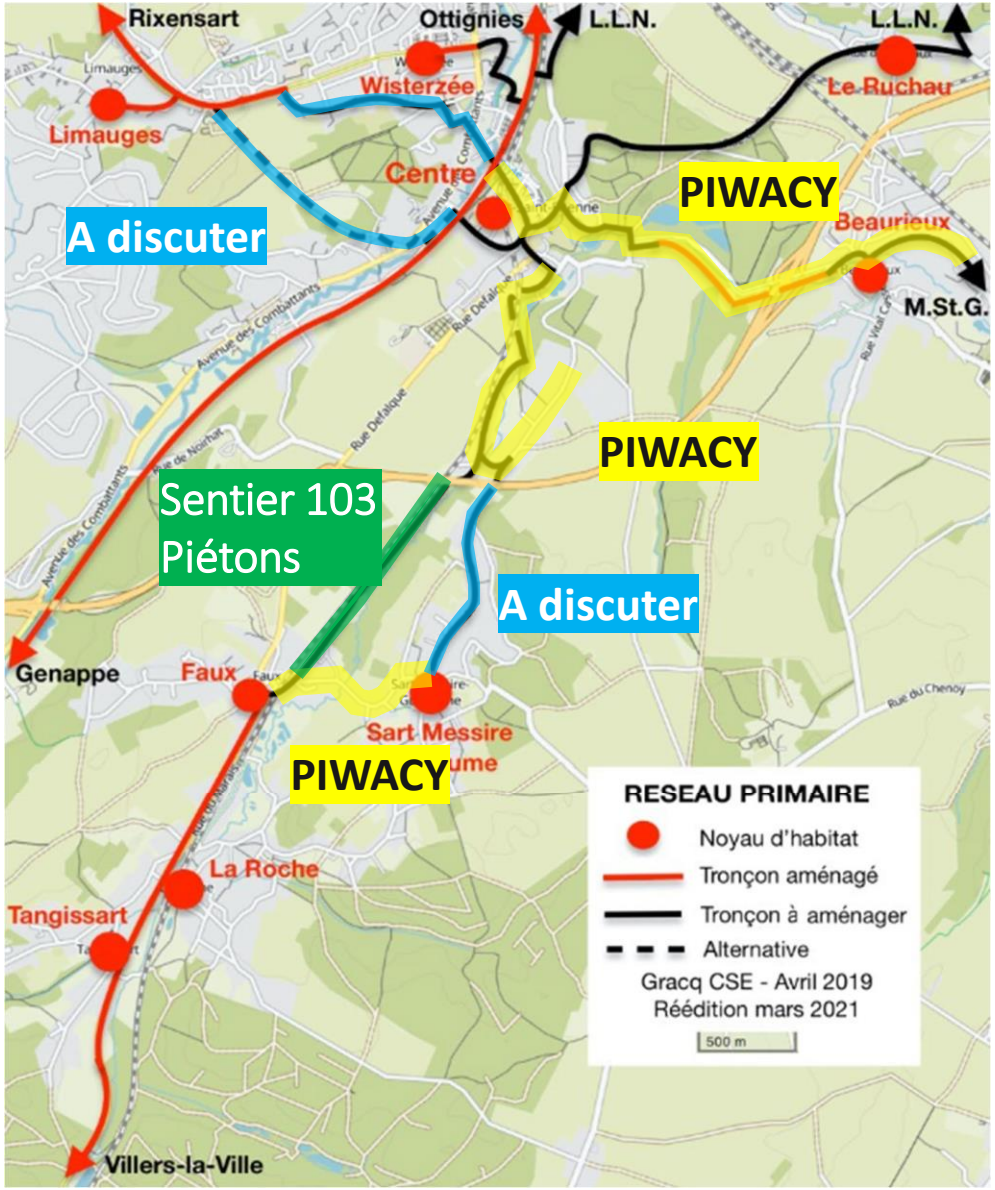


Place de Sart – réflexion en cours



Points à discuter en GT « Mobilité »

- Aménagement de la rue de la rue de la Belote (connexion RAVeL)
- Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- Liaison entre CSE et Wisterzee / Limauges



GT Mobilité – 06/09/2022

Travail en sous-groupe

ICEDD

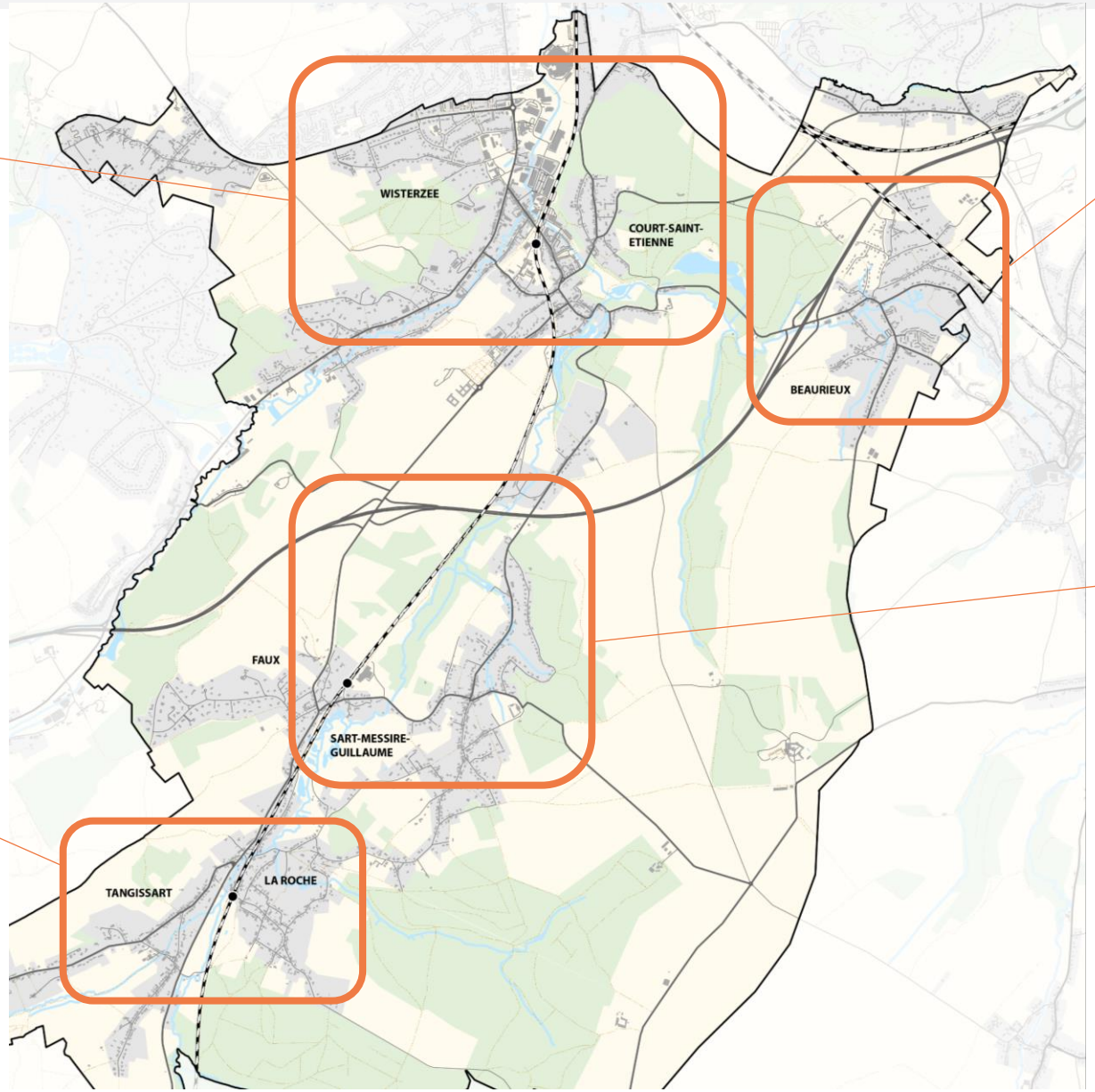
Répartition par groupe

Groupe 1

- Piétons – Avenue des Combattants
- Vélo – rue de la Belote
- Vélo – lien CSE / Wisterzee

Groupe 2

- Piétons – rue de Beaurieux



Groupe 3

- Piétons – lien gare de Faux / SMG
- Vélo – lien SMG / Suzeril

Groupe 4

- Piétons – rue d'Heuval
- Piétons – cœur Tangissart

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

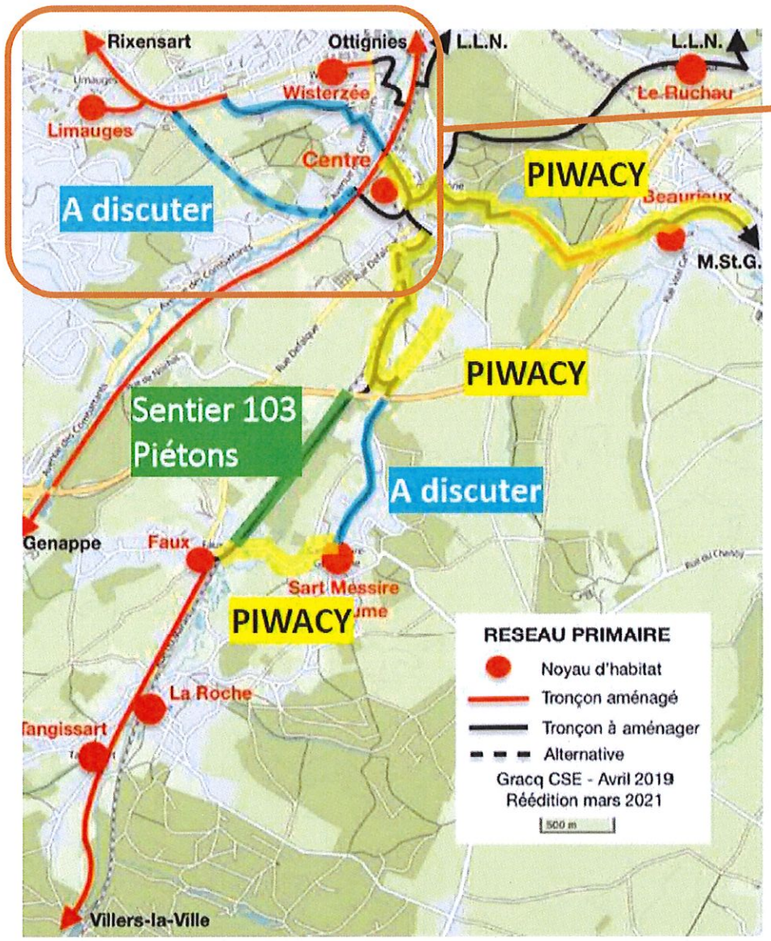
Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

Groupe 1 Centre + Wisterzée



QUESTIONS GUIDES

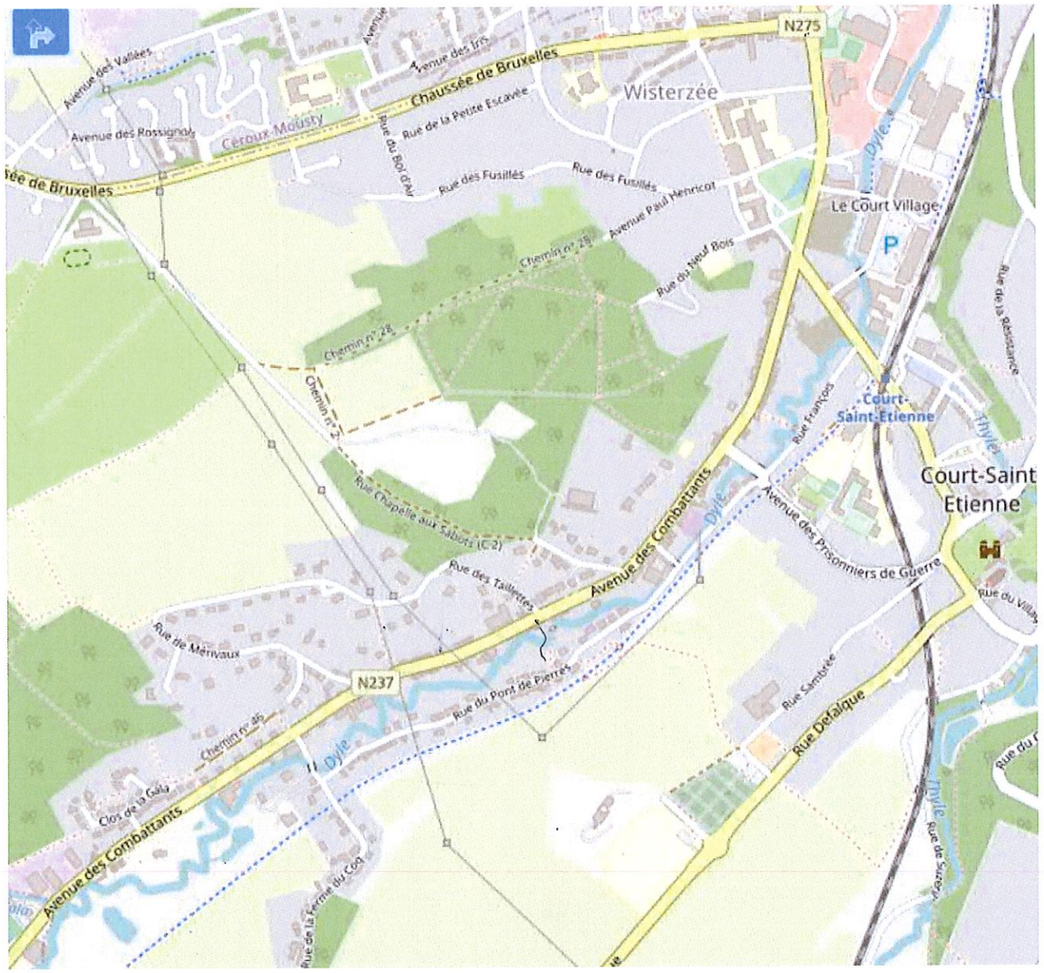
1. **Piétons – Avenue des Combattants (Centre) + N275**
   - **Définir les attentes / aménagements par tronçon(s) ?**

2. **Vélo – rue Belotte**
   - **Quels aménagements rue belotte (projet de liaison vers la future autoroute cyclable et RAVeL) ?**

3. **Vélo – lien entre CSE et Wisterzee / Limauges**
   - **Définir les attentes / aménagements par tronçon(s) ?**

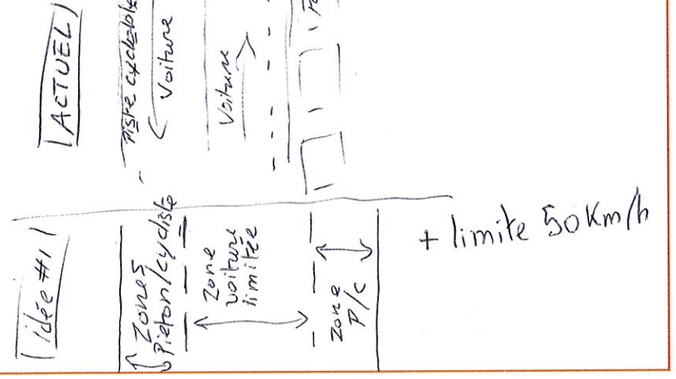
ICEDD

1. Piétons – Avenue des combattants + N275



Quels seraient les aménagements à réaliser avenue des combattants pour améliorer la sécurité des piétons / mobilité piétonne ? Dessinez sur la carte et/ou décrivez ci-dessous vos propositions par tronçon(s) / localisations.

* Passage piétons en face du Déli traiteur.
* Limiter la vitesse à 50 km/h.
* Aménager des trottoirs de l'av. des Prisonniers de Guerre jusqu'au terrain de foot.
  - Challenge : #1 parking riverain
    #2 largeur totale limitée
* Ajouter des passages piétons, notamment en face de la rue des Taillettes.
* Accès RAVEL + aisé + fréquent
* Rénover les "trottoirs" existants

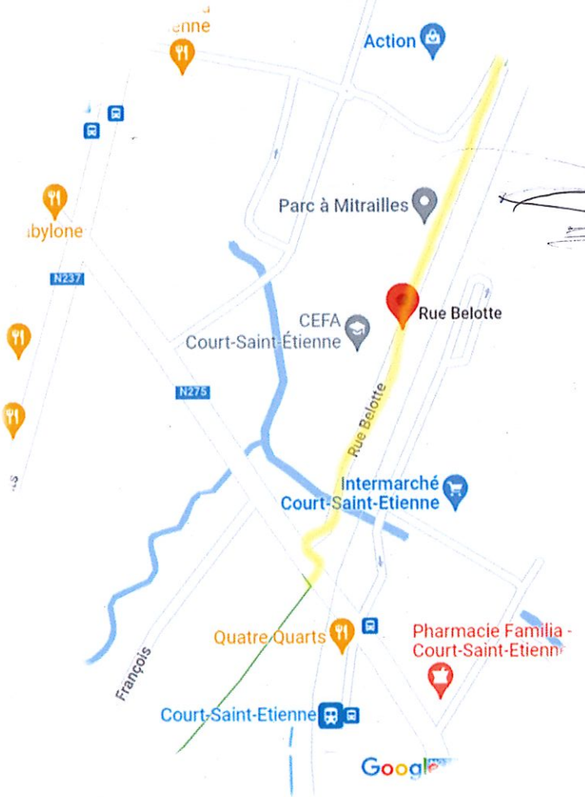


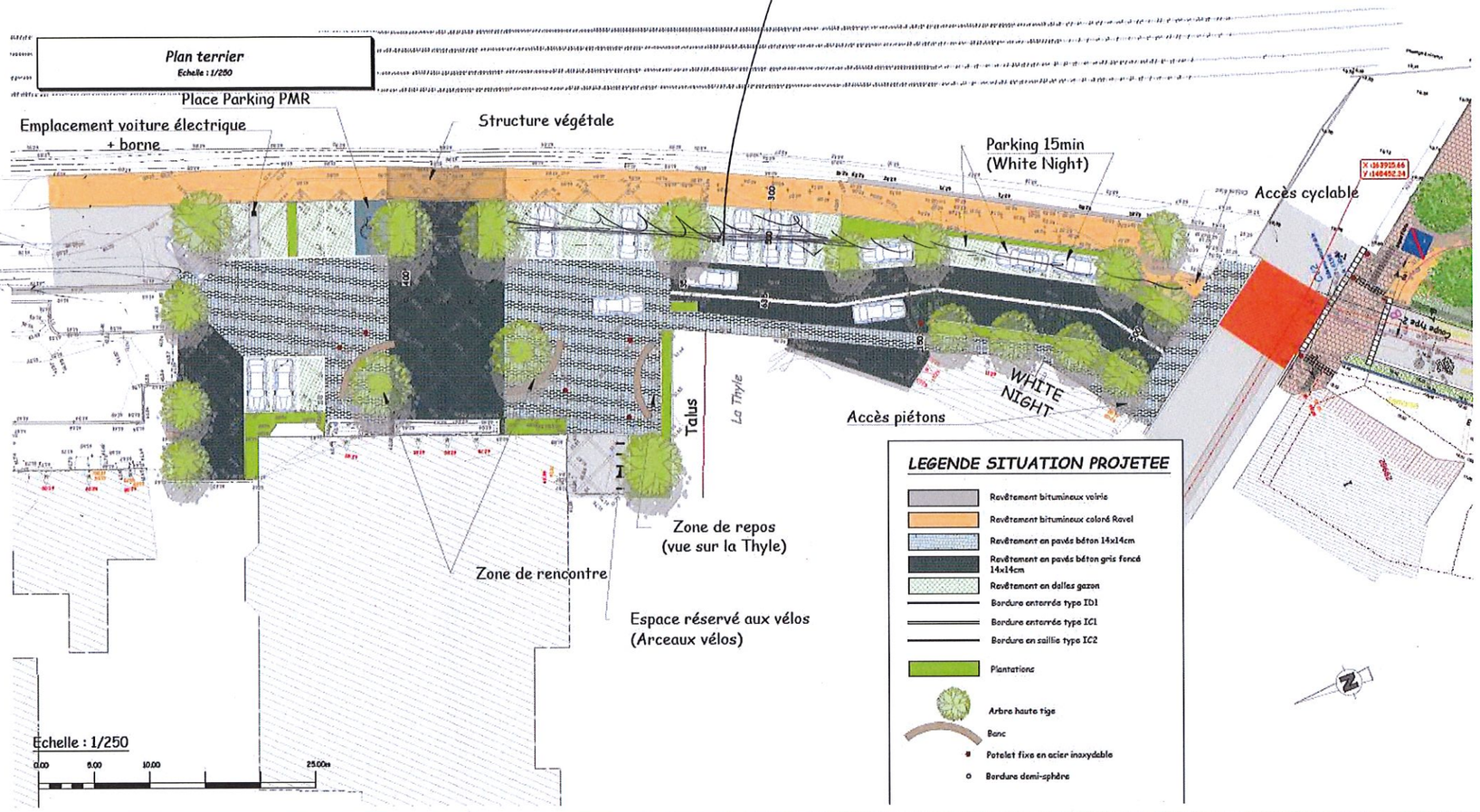
Un itinéraire piéton alternatif à la N275 existe via l'administration communale. Néanmoins, faudrait-il également envisager des aménagements sur la N275 ?

* Aucun souci de notre point de vue.

2. Vélo – Aménagement rue Belotte

On pourrait envisager un parking // voie, plutôt qqd + aux noir.





Que pensez-vous de la situation projetée <u>rue belotte</u> ? Commentez, dessinez et/ou décrivez ci-dessous vos idées d'aménagements à réaliser pour améliorer la mobilité active sur ce tronçon (projet de liaison vers la future autoroute cyclable et RAVeL).

Veille à la largeur - Vélo cargo

Envisager une réduction du stationnement au profit de l'élargissement de la voirie - Vélo.

Important que ce soit bidirectionnel. /

Pourquoi pas une ~~voie~~ rue cyclable ~~Zone de rencontre~~.

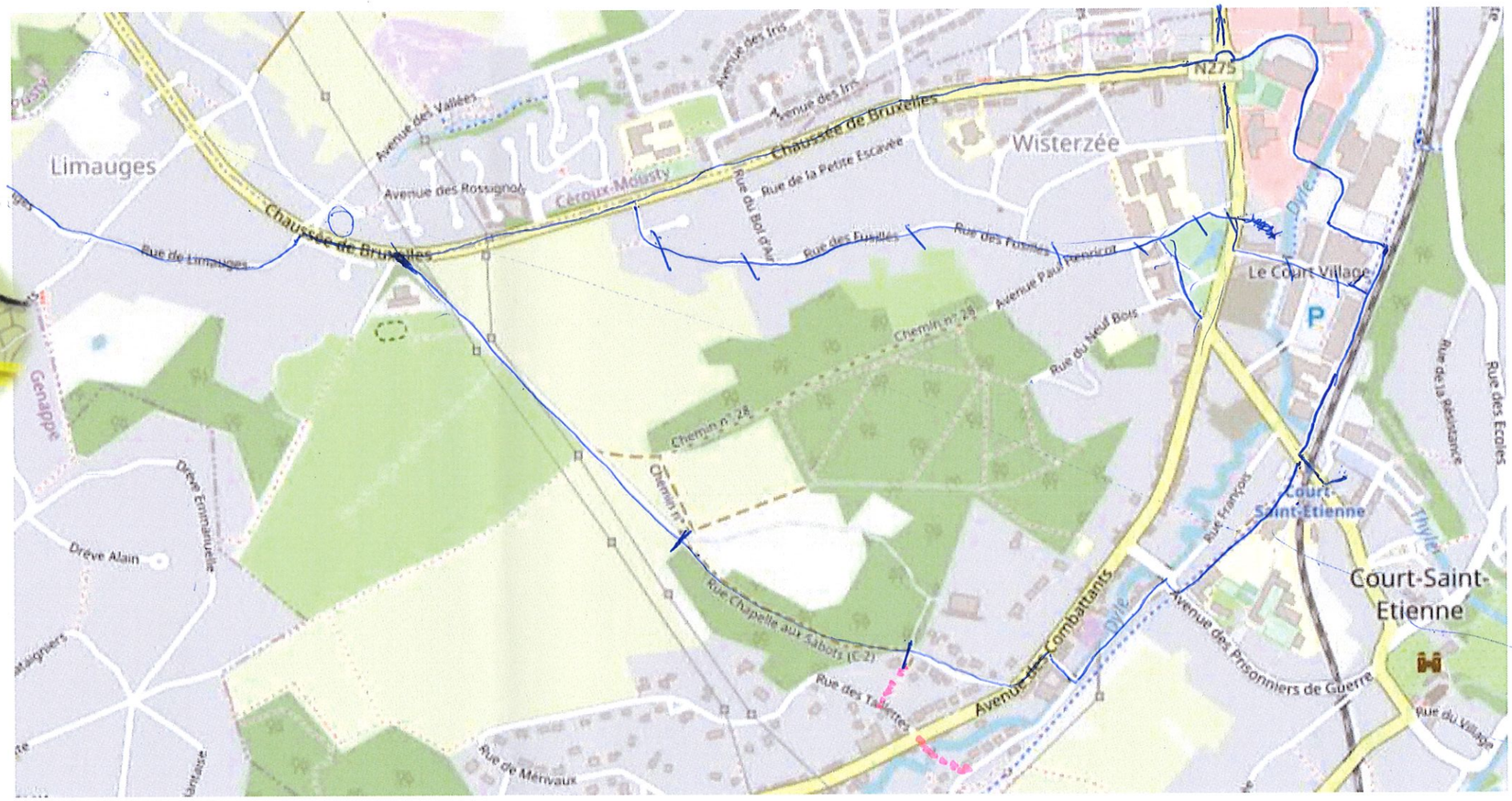
et donc les piétons séparés.

~~Ecr~~ Eviter les voies partagées cyclo-piétons.

Y a-t-il une alter

3. Vélo – lien entre CSE et Wisterzee / Limauges





Quels aménagements cyclables seraient envisageables pour relier le Centre de CSE à Wisterzée / Limauges ? Quel itinéraire idéal (2 propositions – cf. tracé en bleu ci-dessus, à discuter) ? Dessinez sur le plan et/ou décrivez ci-dessous les tronçons à aménager.

Pourquoi Rue de la chapelle aux sabots : Aménager la section zone verte ? Passage en foret. Mettre les fleches velo au sol. Itinéraire flanqué. ⚠ Quand on traverse l'avenue des combattants et on longue le motel.

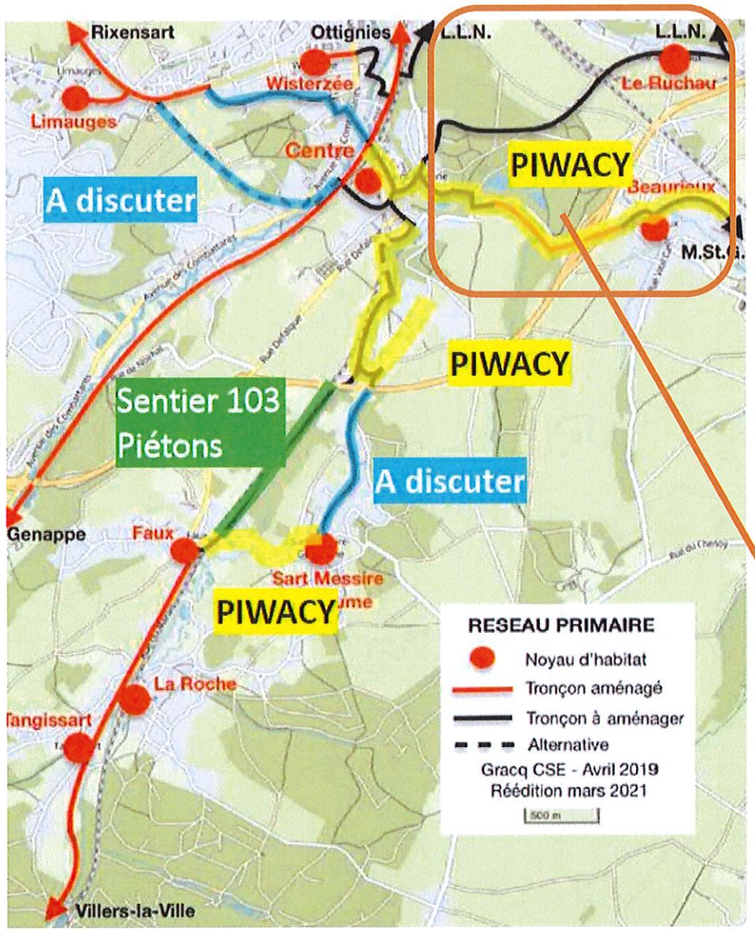
Travail → Rapide + dernière Action, Passer devant Lidl + monter sur chaussée de Bruxelles. Suivre la piste cyclable qui est plutot Bien longe. ⚠ Aménager le long de l'école de wisterzée car les voitures ouvre leur porte trop près de la piste cyclable.

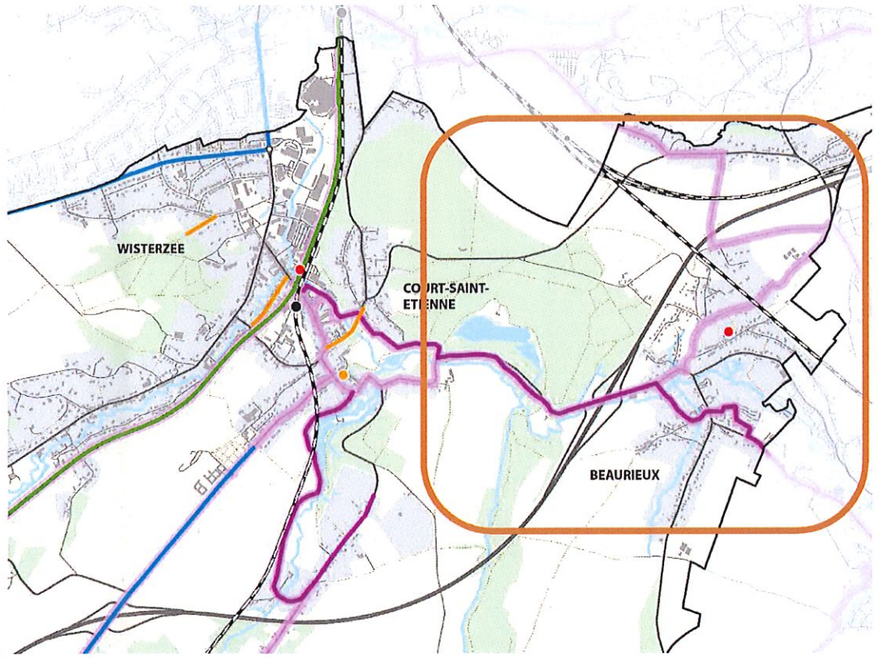
→ Plus rapide

Passage à niveau

Retirer les clos de l'avenue des combattants et mettre des itinéraires cyclables sur la route.

Groupe 2 Beaurieux / Le Ruchaux





QUESTIONS GUIDES

1. **Piétons – Rue de Beaurieux**
   - **Précisez les attentes / aménagements par tronçon(s) ?**

2. **Autres idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Beaurieux et Le Ruchaux ?**

ICEDD

1 - Piétons - Rue de Beaurieux



1- Précisez les tronçons à aménager / attentes pour améliorer la sécurité et mobilité piétonne rue de Beaurieux.
Dessinez sur la carte et/ou décrivez ci-dessous vos propositions par tronçons/localisations.

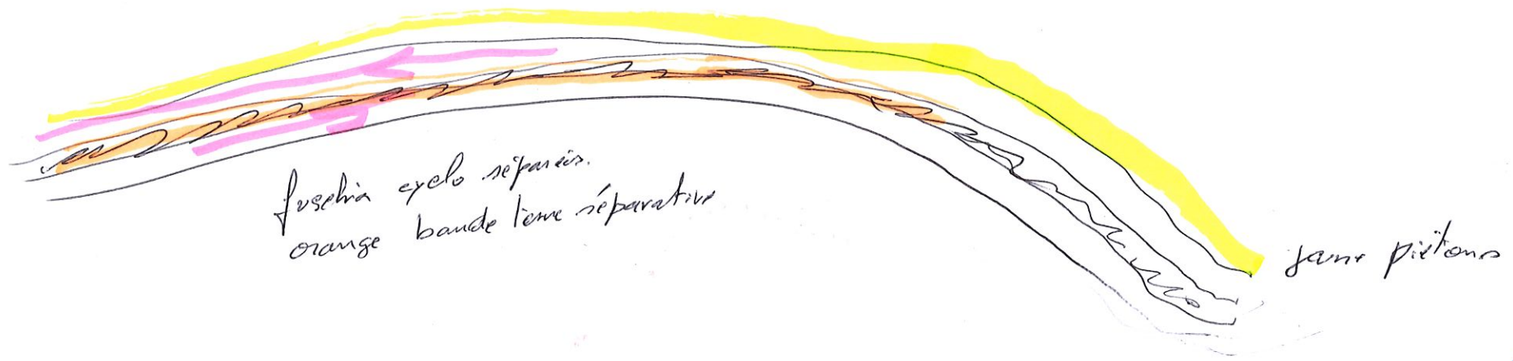
⚠ Zone de danger dans le tournant.

Zone 30 depuis carrefour dangereux dans la rue de Beaurieux jusqu'à lég. av. des Combattants.

(A) Prévoir la traversée en amont de l'actuelle.

→ mettre feu, signal d'attention pour ralentir les automobilistes.

Voir verso pour le dédoublement de la piste cyclable



de boubles PC
+ ajouter bande pectorale
colo subtile.

2 –Beaurieux / Le Ruchaux – Autres idées d'aménagements cyclo-piétons

Sentier Piéton. (voir M. de Meeus) à aménager pour être durable.



70 max

50 max

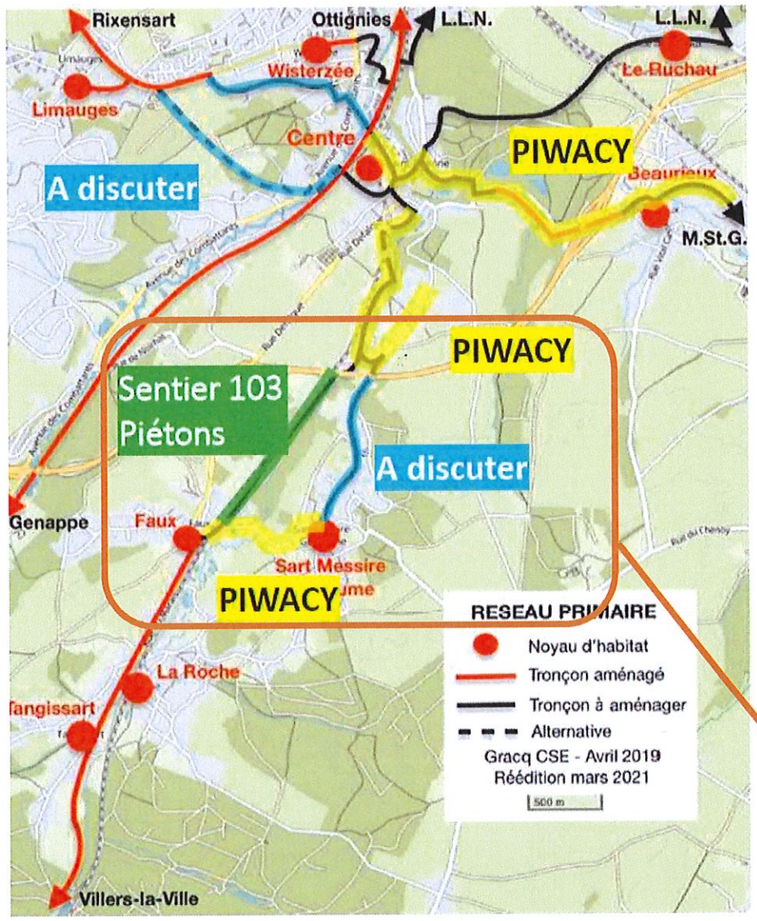
30 zone

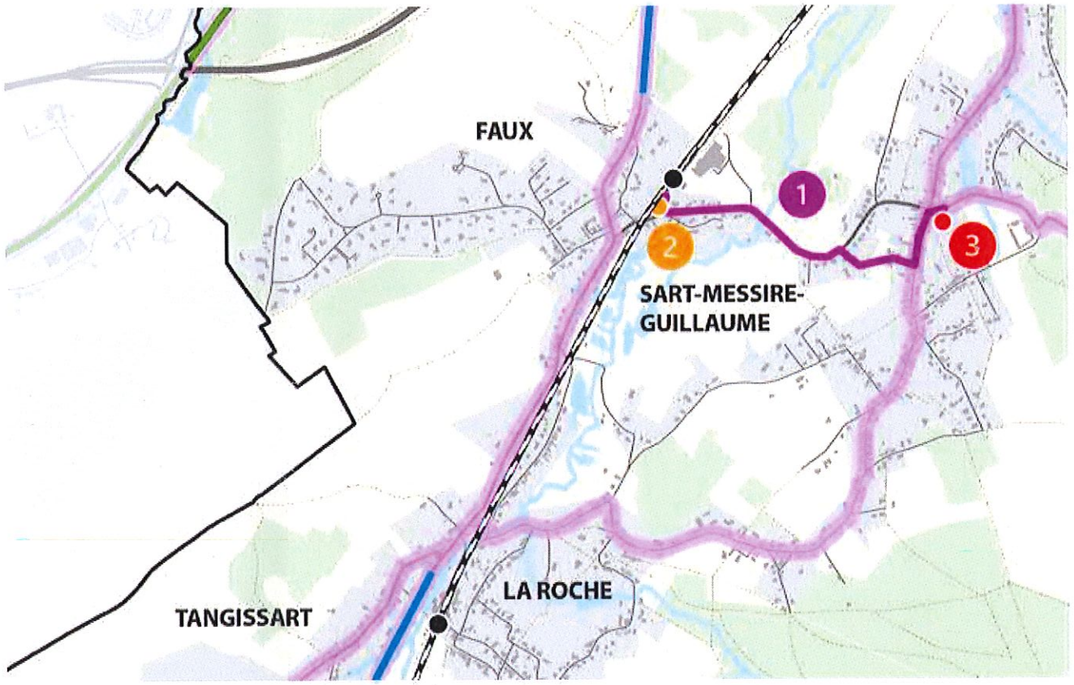
2- Quels <u>autres aménagements / idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Beaurieux et Le Ruchaux</u> ?
Dessinez sur la carte et/ou décrivez les aménagements par tronçons ci-dessous *(! tenir compte des projets en cours via Piwacy / Pimaci – cf. power point)*

Diminuer la vitesse dans la rue de la Quenique et rue Ruchaux
50 ~~70~~ → 70

(A) Proposition de déplacer le chemin n° 17 (partie haute) entre le bois et le verger de l'école Steiner pour avoir une continuité du chemin de part et d'autre de la rue du Ruchaux.

Groupe 3 Faux et SMG





QUESTIONS GUIDES

1. Piétons – liaison entre la gare de Faux et SMG

2. Vélo – liaison entre SMG et Suzeril

3. Autres idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Faux et SMG ?

ICEDD

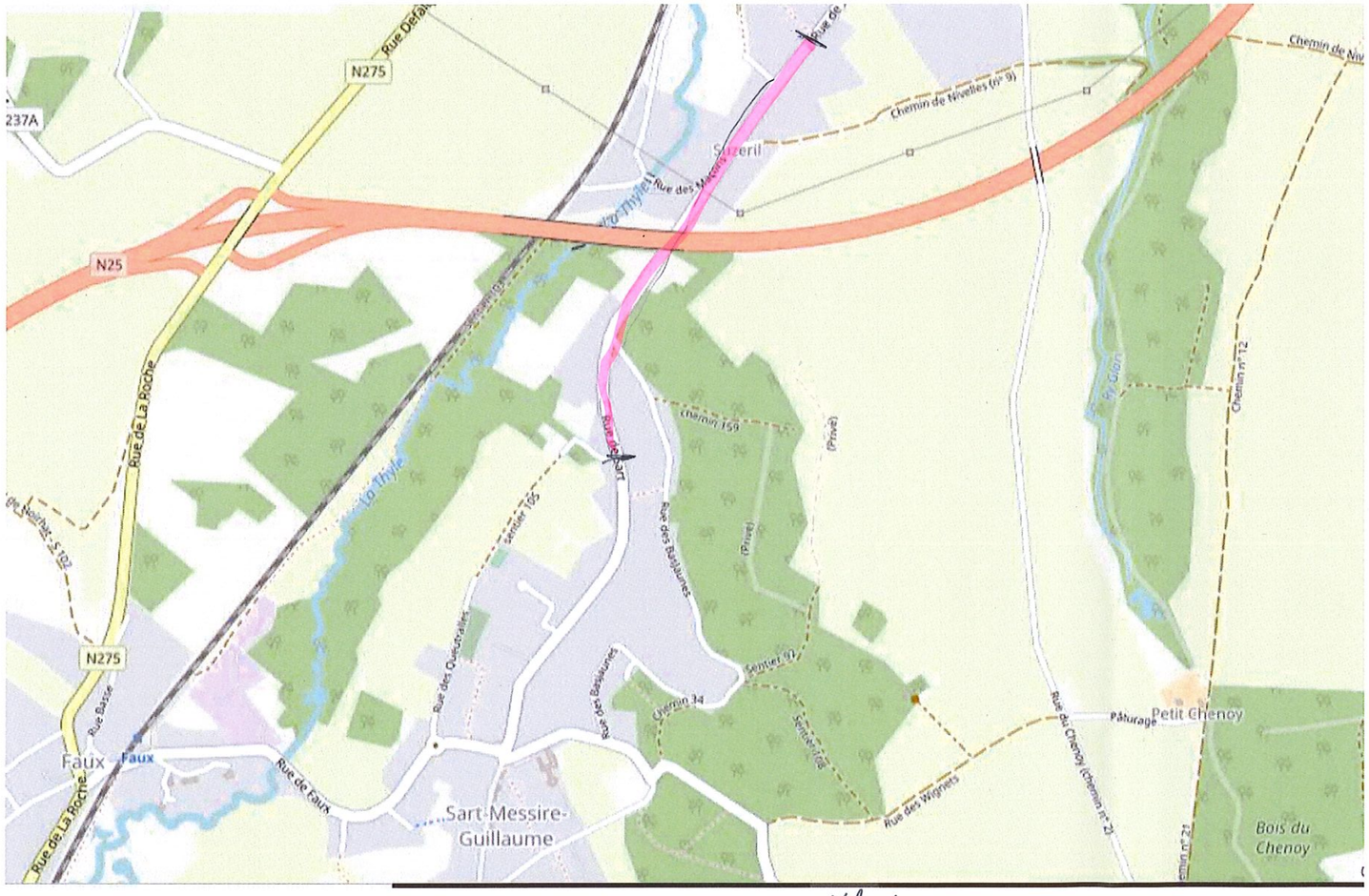
1- <u>Piétons</u> – Liaison entre SMG et la gare de Faux

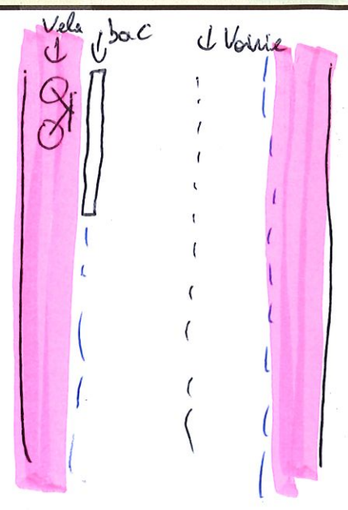


1- Quels <u>aménagements piétons permettraient de sécuriser / relier au mieux SMG à la gare de Faux</u> ? Qu'est-il possible d'envisager ?
Dessinez sur le plan et/ou décrivez ci-dessous les tronçons à aménager.

Projet déjà approuvé par CCM, Rixensart et Collège.

2- Vélo – Liaison entre SMG et Suzeril





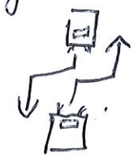
2- Quels aménagements cyclables permettraient de relier au mieux SMG à Suzeril ? Qu'est-il possible d'envisager rue de Sart ? Dessinez sur le plan et/ou décrivez ci-dessous les tronçons à aménager.

Relier mieux SMG à Suzeril

- Mise à 1m 65 du sentier 103 déjà élargi et sera mis en accru au budget participatif.
- Fléchage du 103 comme itinéraire vélo et mention sur les plans pour cyclistes.
- Continuer discussions pour arriver à une largeur de 2m 50 pour le 103.

Rue de Sart

- Aménager la partie mise en rose.
- Réduire épaisseur bacs de fleurs ou adoptés pour laisser passage vélo à l'endroit des bacs à fleurs
- faire un cheminement cyclable continu sur cette rue ou alors, aménager la rue telle que la rue de l'orbe ou la justice



1 bande rouge
1 bande verte
1 bande rouge

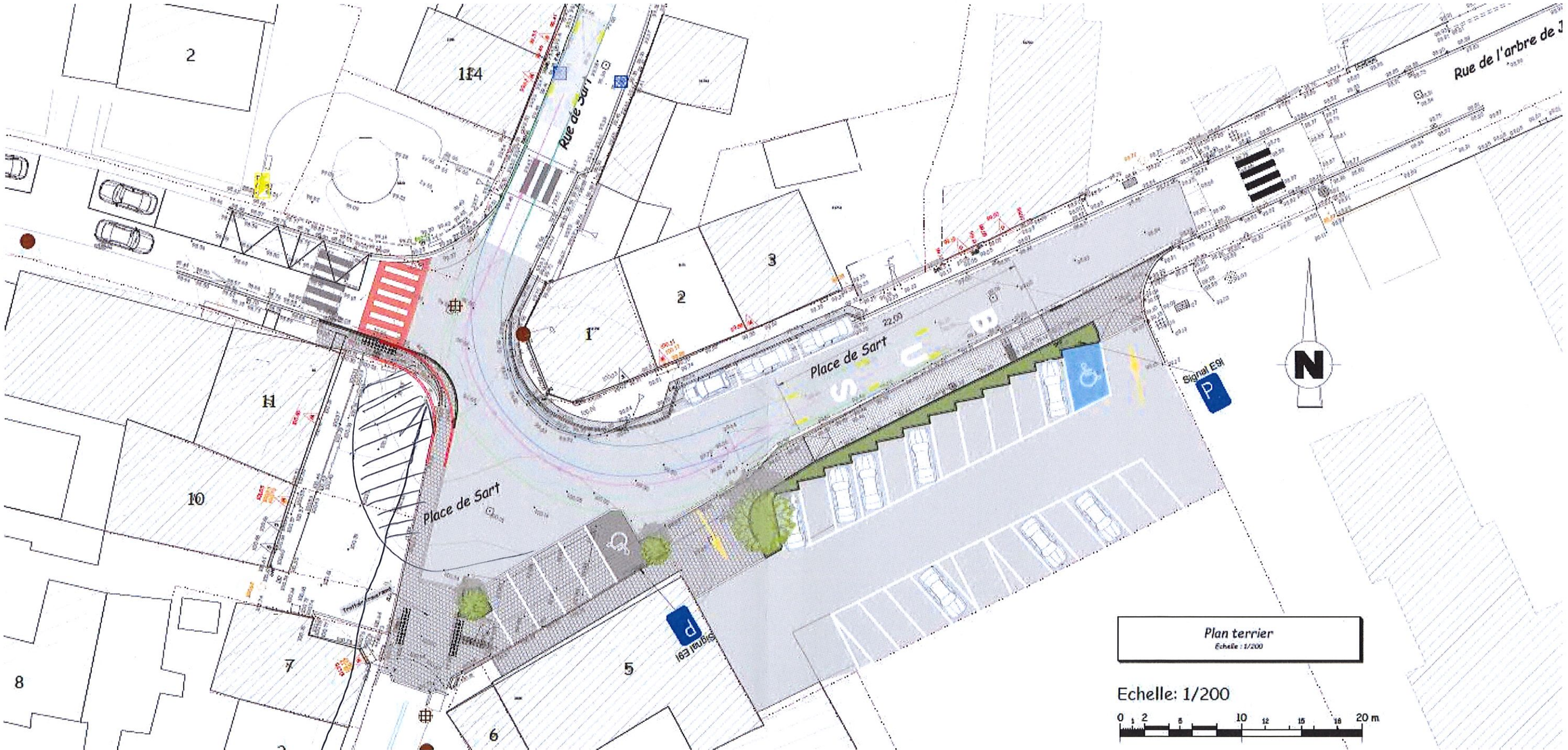
3- <u>Autres idées</u> pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Faux/SMG



3- Quels autres aménagements / idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Faux et SMG ? *(! tenir compte des projets déjà en cours de réflexion Place de Sart – cf. carte).* ***Dessinez sur la carte et/ou décrivez les aménagements par tronçons ci-dessous***

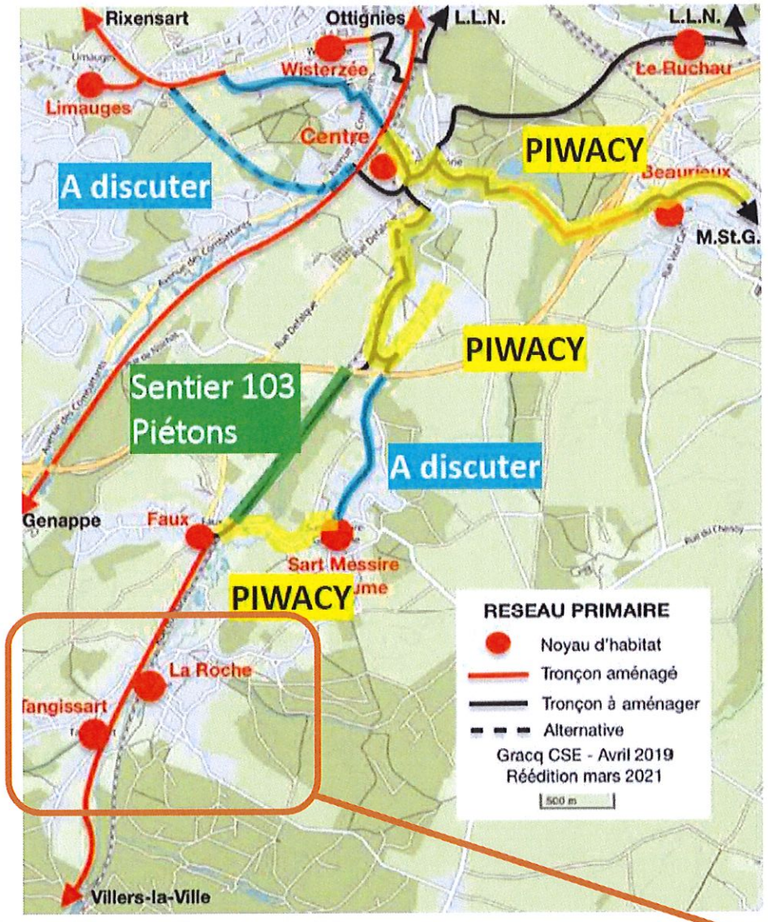
liaison piéton / cyclo ft 8176 et La Roche : Compléter Rue du Buisson / Massart
pour que ce soit un itinéraire cyclable

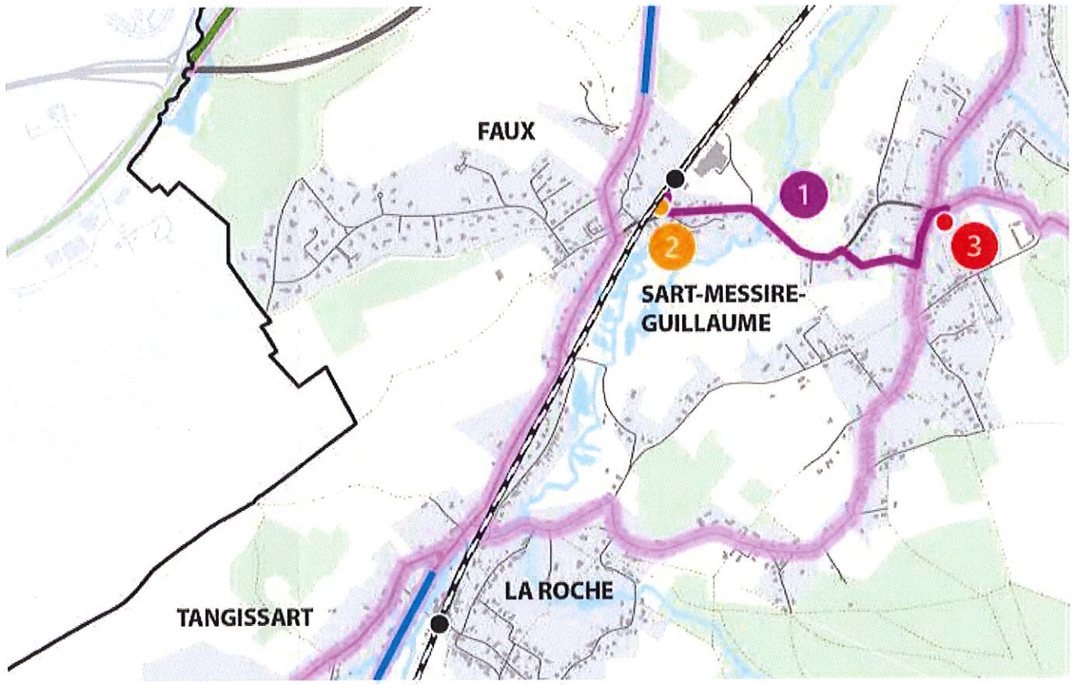
Info – Place de Sart – réflexions en cours



⚠ il faut élargir la voirie
→ problèmes de visibilité
→ Difficile voire impossible pour les bus
⇒ prendre une partie de la propriété.

Groupe 4 La Roche et Tangissart





QUESTIONS GUIDES

1. Piétons – aménagements rue d'Heuval

2. Piétons – aménagements du cœur de Tangissart

3. Autres idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à La Roche/ Tangissart ?

ICEDD

1- Piétons – Aménagements rue d'Heuval

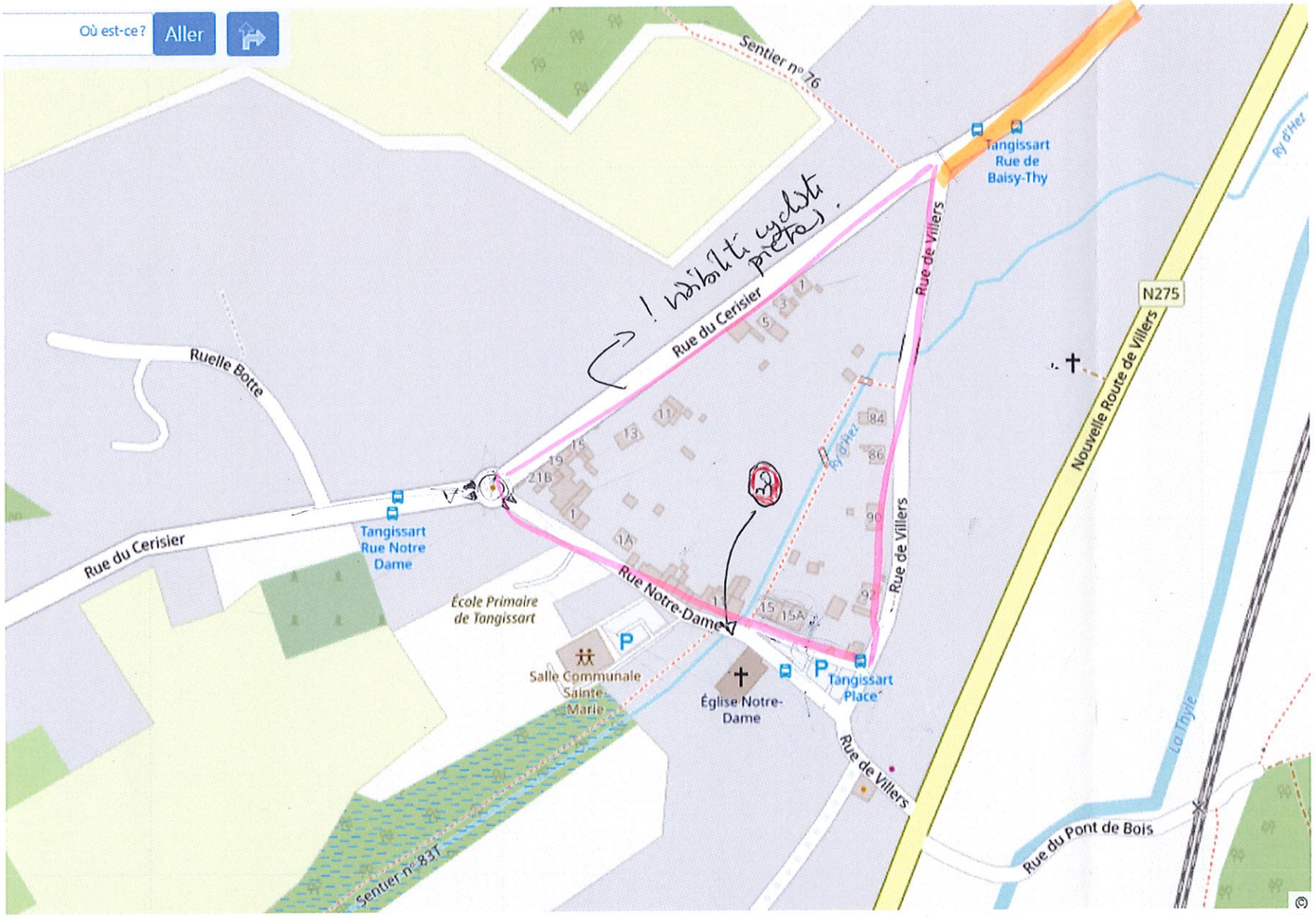


1- Quels aménagements piétons permettraient de sécuriser / améliorer le réseau piétons rue d'Heuval ?
Qu'est-il possible d'envisager ?
Dessinez sur le plan et/ou décrivez ci-dessous les tronçons à aménager.

- Aménagement sortie gare (Rose) en complément de la zone 30. (jaune flou)

-

2- Piétons – Aménagements du cœur de Tangissart



2- Quels aménagements piétons permettraient de sécuriser / améliorer le réseau piétons dans le cœur de village de Tangissart ? Qu'est-il possible d'envisager ? Dessinez sur le plan et/ou décrivez ci-dessous les tronçons à aménager.

- lieu avec aménagement de la place
- ? Double sens unique (Rose)
- Rue de Villers "large". aménagement possible.
- Zone orange : zone sensible pour lieu piétons / vélos / et le 2 sites école.
- Nouveau sigle zone 30 en rouge !
- ok. pour le sens unique du triangle (rose)

3- <u>Autres idées</u> pour améliorer le réseau cyclo-piétons à Tangissart et La Roche



3- Quels <u>autres aménagements / idées pour améliorer le réseau cyclo-piétons à La Roche et Tangissart</u> ?
Dessinez sur la carte et/ou décrivez les aménagements par tronçons ci-dessous

- Réflexion sur réduction Rue du cerisier.
- ? Accès vélo de la gare vers nouvelle zone du village. (en fonction travaux actuels.)
- Accès piétons au niveau du Tapibar ? // en face entrée du Tapibar

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne
Soirée thématique « espaces publics »
(réunion ouverte aux habitants/acteurs locaux)
Le lundi 3 octobre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 17 membres (14 hors quart communal / 3 quart communal)***
- ***Hors CLDR : 8 participants***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Sylvie THIEBAUT (service travaux et mobilité)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Nicolas BOSMANS ; Caroline DELBAR (agent en formation)*

Copie :

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux participants*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD projets espaces publics

Ordre du jour :

1. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR
2. Présentation du contexte communal pour les différents espaces publics inscrits dans le PCDR et des questions posées
3. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les questions posées
4. Mise en commun

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Nicolas BOSMANS, agent de développement à la FRW, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la réunion.

Par ailleurs, la FRW, dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, fait tous les deux ans l'objet d'une évaluation (l'enquête s'étendra du 1ier septembre 2022 au 1ier mars 2023). Cette évaluation est menée de manière large. C'est la raison pour laquelle les participants sont invités à remplir un très bref formulaire en fin de réunion.

Remarques importantes :

- Il s'agit d'une enquête de satisfaction sur le travail d'accompagnement des agents de la FRW et non sur la politique wallonne de développement rural ni des discussions de fonds menées en réunion.
- L'enquête est anonyme.

2. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR



Nicolas BOSMANS explique le contexte de l'opération de développement rural (ODR) dans lequel se déroule cette réunion :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;

- de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural (DR), est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) DR.
  - Le bureau d'études (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- La Commune et la CLDR sont actuellement dans la **« dernière ligne droite » de l'élaboration du PCDR** :
  - À ce stade, **29 projets ont été identifiés pour être inscrits dans le PCDR *(voir Annexe 2 slides 3 à 5).***
  - Ces projets ont fait l'objet d'une réflexion sur leur **programmation dans le temps** (projets court / moyen ou long terme)
  - **Chaque projet va faire l'objet de l'écriture d'une fiche projet** précisant les intentions. Les projets qui seront enclenchés à plus court terme devront faire l'objet de fiches plus précises.

- **Ce cycle de « soirées spéciales thématiques » a pour but de préciser le contenu de certains projets** prévus à ce stade dans le PCDR en vue de l'écriture de fiches-projets, et principalement les fiches « lot 1 » (court terme) qui devront être plus opérationnelles. Par des contenus/propositions précises amenées par l'Auteur de PCDR (bureau d'étude ICEDD), des réflexions concrètes et interactives seront menées avec l'ensemble des participants.

3. Présentation du contexte communal pour les différents espaces publics inscrits dans le PCDR et des questions posées

Voir présentation en annexe 2.

Florence VANDY, du bureau d'études ICEDD, présente le contexte communal pour les projets « espaces publics » inscrits à ce stade dans le PCDR.

Eléments principaux ressortant de la présentation :

11 projets de « lieux de vie – infrastructures collectives » sont actuellement identifiés pour être inscrits dans le PCDR. Parmi ces 11 projets, 4 portent sur des espaces publics à aménager qui nécessitent une discussion ce soir en groupe de travail afin de préciser les fiches projets :

- **Place Baudouin 1er** : quelles sont vos attentes en termes de verdurisation de la place (côté très minéral) et de convivialité ? Est-ce possible de déplacer le marché (ou une partie du marché) ? Les ambulants peuvent-ils s'adapter à une nouvelle configuration de place ?
- **Cœur de village de Tangissart** : abordé lors du GT Mobilité, rue des cerisiers et villers à mettre en rue sens unique ? Comment gérer le parking et la balle pelote ? Comment récupérer le parking / recréer de la convivialité ? Comment mieux gérer la polyvalence de l'espace tout en considérant l'arrêt de bus sur la place ?
- **Hall n°11** : rénovation de la structure en cours. Peut-on aller plus loin en termes d'aménagement et d'infrastructure ? Si oui, vers quoi ? Déplacement d'une partie du marché vers le hall n°11 ? Pose de mobilier urbain ? Quelle dynamique pour le hall ?
- **Ancienne école de Beaurieux et abords** : le bâtiment est en partie occupé par le Courlieu. Concernant l'espace extérieur : comment réorganiser et optimiser l'espace ? Toutes les idées d'aménagements intérieurs et extérieurs sont les bienvenus pour alimenter les réflexions futures.

Les autres projets non traités ce soir seront traités dans le GT environnement ou ne nécessitent pas à ce stade d'approfondissement (information suffisante pour que l'Auteur soumette une proposition, projets qui seront traités en CLDR ou dans des réunions techniques bilatérales etc.).

Questions des participants :

- Où se situe le hall n°11 ?
    - Commune : au bout de la place des déportés, là où se trouve actuellement le marché des producteurs locaux.

4. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les questions posées

Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la FRW, explique le cadre et la méthodologie de travail.

Les participants sont répartis en 4 sous-groupes :

- **Groupe 1 : Place Baudouin Ier**
- **Groupe 2 : Ancienne école de Beaurieux et de ses abords**
- **Groupe 3 : Hall n°11**
- **Groupe 4 : Cœur de Tangissart (place)**

Durant 45 minutes, il est demandé à chaque sous-groupe de répondre à des questions guides en utilisant un support cartographique et un encadré explicatif afin de préciser la vision des projets concernés.

Après 25', il est donné la possibilité aux participants de changer de table.

Les résultats sont exposés par un retour en plénière.

5. Retour en plénière

Voir annexe 3 pour l'ensemble des résultats




Un retour en plénière d'une trentaine de minutes permet aux différents groupes d'exposer leurs avis / apports et d'échanger sur les situations projetées en matière d'espaces publics.

Ci-dessous les éléments principaux ressortant des échanges :

5.1 - Groupe 1 : Place Baudouin I^ier^

- L'idée générale est de recréer une verdurisation en couloir dans l'axe et aux abords de la Thyle
- Prévoir un kiosque au début de la place Baudouin 1^ier^, qui permettrait de créer une zone « animée » et de convivialité.
- Créer une véritable « trame brune » : alignements d'arbres avec liaison des sols entre les îlots.
- Rouvrir en partie le parcours de la Thyle pour qu'il soit visible.
  → !! Selon la Commune et l'Auteur ; la réouverture de la Thyle est techniquement possible mais serait très couteuse.
- Valoriser le mobilier existant, quitte à le déplacer si nécessaire (mais pas nécessairement le remplacer)

5.2 - Groupe 2 : Ancienne école de Beaurieux et de ses abords

Florence Vandy, Auteur de PCDR, précise tout d'abord qu'il existe également une fiche projet en lot 1 pour l'aménagement de la Place de Beaurieux. Toutefois, un dossier de demande de financement a été introduit cet été par la Commune dans le cadre de l'appel à projet « cœur de village » faisant partie de plan de relance post-Covid de la Wallonie. L'issue du dossier ne sera connue que fin d'année. Une fiche projet a donc été maintenue dans le PCDR en lot 1 en cas d'issue négative de la demande de subsides « cœur de village ».
Le projet d'aménagement de l'ancienne école est en lien avec l'aménagement de la place.

Eléments principaux ressortant des réflexions du sous-groupe :

- Concernant les abords de l'ancienne école :
  - Maintien d'un parking public mais :
    - Prévoir un emplacement de parking pour voitures partagées (+ bornes de recharges éventuellement)
    - Verdurisation du parking actuellement entièrement bétonné
  - Aménager un espace de réception extérieur : bloc sanitaire, barbecue
  - Créer un Agora space au niveau de la cour.

- Concernant le bâtiment :
    - Faciliter la mise à disposition à une plus grande diversité d'associations et d'activités
    - Gestion du bâtiment plus ouverte et transparente du lieu
    - Aménager l'intérieur pour faciliter le développement d'activités
    - Embellir le bâtiment avec un budget modeste.

→ Réaction des participants : la redynamisation du lieu devrait tenir compte des activités de l'association le Courlieu → indispensable de les consulter lorsque le projet sera mis en œuvre.

5.3 - Groupe 3 : Hall n°11

Concernant les infrastructures :

- Bâtiment classé → Tenir compte des contraintes en matière de préservation patrimoniale
- Créer plusieurs niveaux (mezzanine ?) afin de pouvoir diversifier / augmenter le développement d'activités.
- Prendre l'option d'un espace fermé (espace vitré comme au Parlement wallon ?) pour permettre l'utilisation du bâtiment en cas de météo défavorable. Cela permettrait aussi de réduire fortement les nuisances pour les riverains.
- Maintenir l'espace de jeux existant sur le côté Thyle (pétanque et tennis de table), évaluer la possibilité d'agrandir ou diversifier cet espace en bord de Thyle (avec l'idée par exemple d'un « Court-Saint-Etienne plage »).
- Déplacer quelques places de parking devant pour agrandir l'espace d'utilisation.

Concernant les activités, le groupe fait différentes propositions (voir annexes 3), dont notamment le déplacement du marché hebdomadaire.

5.4 - Groupe 4 : Cœur de Tangissart (place)

Les participants ont mis en évidence les enjeux principaux liés à l'aménagement du cœur de village de Tangissart (propositions concrètes difficile à émerger compte tenu des points suivants):

- Réaliser un aménagement tenant compte des nombreuses activités existantes
- Enjeu du parking :
    - Déplacer une partie de ces places afin d'améliorer la convivialité du cœur de village, tout en maintenant une capacité suffisante au vu des événements / activités organisées régulièrement.
    - Prévoir un parking de délestage (zone en face du meclet ?)
- Question de la balle pelote : celle-ci fait partie intégrante de la vie du village mais complexifie l'aménagement à venir ainsi que la cohabitation de différentes fonctions.
  → Question : déplacement de l'activité sur un autre terrain (avis divergents)?
- Amélioration des questions de mobilité :
    - Renforcer la multimodalité et la cohabitation entre les différents usagers
    - Protection des usagers faibles
    - Itinéraire et points d'arrêt bus à revoir.
- Amélioration de la convivialité par la création de zones de rencontre

5.5 Remarques/ questions générales

- Les riverains de ces lieux publics ont-ils et/ou vont-ils être consultés ?

→ FRW : oui, la participation citoyenne est un pilier des opérations de développement rural, et ce de manière continue.
Tout d'abord, en amont, le choix des projets est le résultat de réflexions citoyennes menées depuis 2 ans. Et si la CLDR (composée pour ¾ de citoyens hors conseil communal) est le lieu central de réflexion, de nombreuses réunions/ initiatives (en présentiel ou virtuel) ouvertes à tous les habitants leur ont donné la possibilité d'influer sur le choix des projets.
Toutefois, à ce stade de l'ODR, l'objectif est de définir le document programmatique « Programme communal de développement rural », et pour chaque projet les « grandes intentions ». On en n'est pas encore au stade de mise en œuvre des projets. Lorsque la Commune et la CLDR conviendront d'enclencher la mise en œuvre d'un projet, les riverains des espaces publics concernés seront consultés pour définir un avant-projet précis.

- Dans le cadre du « bien vivre ensemble », il est vraiment important de prévoir dans les aménagements des espaces publics des lieux d'apaisement et de calme. Notre société en a besoin également, surtout depuis quelques années.

La FRW et l'ICEDD remercient l'ensemble des participants pour leurs contributions. Celles-ci seront analysées par l'Auteur, en CLDR et avec le Collège communal dans le cadre de la rédaction des fiches projets du PCDR.

6. Divers et planning

La FRW conclue la soirée en invitant les participants aux prochaines soirées thématiques de la CLDR :

- **Lundi 17 octobre 2022 : soirée "environnement"** - 19h30-21h30, salle Notre-Dame (rue Notre-Dame 8 à Tangissart)

  Attention, en guise de « préparation » à cette soirée de travail, il est proposé aux personnes intéressées deux rendez-vous la semaine qui précède :

  - **Le lundi 10 octobre 2022** – CLDR élargie aux habitants – 19h30-21h30 – Salle Notre-Dame à Tangissart - **Présentation du diagnostic environnemental** réalisé par le bureau d'étude ICEDD, Auteur du PCDR.
  - **Le samedi 15 octobre 2022** – Balade et présentation par la Commune des **projets liés au maillage écologique actuellement en cours** sur le territoire communal – Rendez-vous à 14h00 salle Sart 10, rue de l'Eglise de sart 10 à CSE.

- **Mardi 22 novembre 2022 : soirée "agriculture" (film, débat et projets du PCDR)** - 19h30 - 22h, salle Defalque (6, rue Defalque)

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans et Laetitia Lamarcq
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Soirée spéciale « aménagement des espaces publics »

Lundi 3 octobre 2022





Objectifs de la rencontre

1. **L'opération de développement rural : rapide explication du cadre de travail et de la ligne du temps**
2. **Les projets d'aménagements des espaces publics et le contexte communal : état des lieux et fiches projets du PCDR**
3. **Temps de travail en sous-groupes**
4. **Les suites**

1. L’Opération de Développement Rural



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir





Projet global et durable



Moyens financiers



Mobilisation



Réalisations concrètes

Les principaux acteurs de l'ODR

Commission Locale de Développement Rural

Commune de CSE



Population

Wallonie service public SPW

ICEDD
INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Auteur

Organisme d'accompagnement

Où en est-on à CSE ?

Les grandes étapes d'une ODR :

+/- 2,5 ans

10 ans

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR

- **Diagnostic territorial**
- **Stratégie de développement**
- **Fiches-projets**
- **Approbation du PCDR par la Commune**
- **Approbation du PCDR par la Wallonie**





2. Les contours du futur PCDR…



Programmation dans le temps des projets

Les projets du PCDR seront répartis en **3 lots :**



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:
pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:
liens avec la stratégie

Plus d'infos ?

Visitez le site www.cse2030.info



2. Projets « espaces publics » du PCDR et contexte communal (ICEDD)



3. Temps de travail en sous-groupes



Approfondissement des questions posées par l'Auteur



1. Réflexion en petits groupes de 3 à 4 personnes (45')

1. **PLACE BAUDOUIN Ier**
2. **ANCIENNE ECOLE DE BEAURIEUX ET SES ABORDS**
3. **HALL N°11**
4. **CŒUR DE TANGISSART (PLACE) + SALLE DE VILLAGE**

- **Choisissez une table** (le projet qui vous inspire le plus).
- **Désignez un rapporteur**.
- **Chaque groupe dispose** : d'un à 2 fonds de carte + une pré-fiche projet + une question à laquelle répondre.
- **Après 25' : pause / possibilité de changer de table** si vous le souhaitez (sauf rapporteur).



2. Mise en commun et conclusions (30')

4. Les suites



Deux autres soirées de travail à venir :





Des divers, des questions ?



MERCI pour votre participation ☺

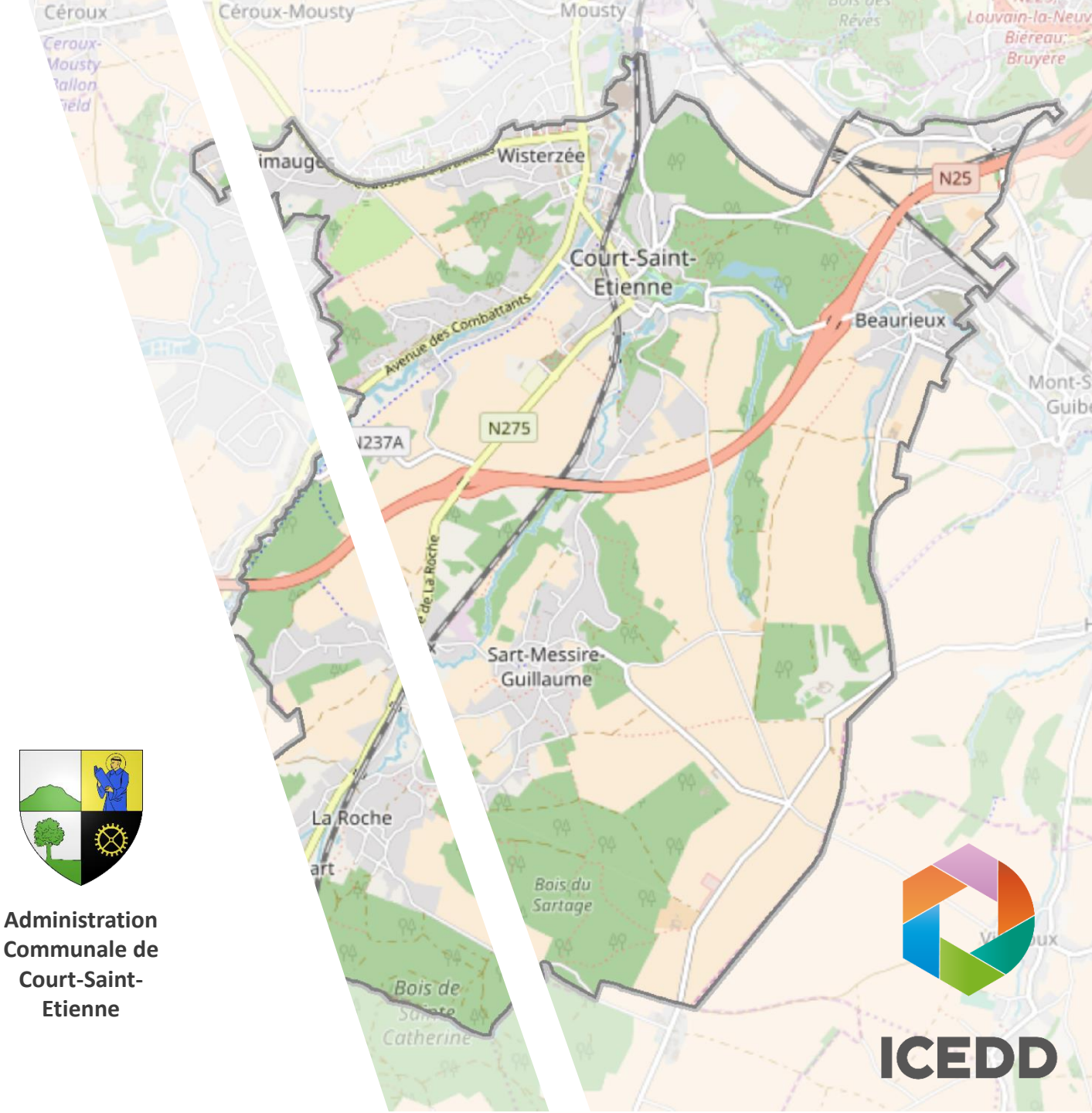
3 octobre 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Partie E – Projets

Groupe de travail « Espaces publics »

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

GT Espaces publics – 03/10/2022

Liste des projets et répartition par lot

ICEDD

Projets du lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
1.2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
1.3	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.4	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.5	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune	
1.6	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.7	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux	
1.8	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

Projets du lot 2 (10 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.2	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.3	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière	
2.4	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
2.5	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.6	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.7	Aménager le cœur de village de Tangissart	
2.8	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.9	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
2.10	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.3	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.4	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.5	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.6	Développer les espaces et ateliers de co-working	
3.7	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.8	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.9	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

Projets « Lieux de vie – Infrastructures collectives »

1.7 Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux

1.8 Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)

1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

1.10 Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales

2.6 Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er

2.7 Aménager le cœur de village de Tangissart

2.8 Créer un aménagement convivial au hall n°11

3.2 Créer / aménager une salle de village à Tangissart

3.3 Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords

3.4 Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe

3.5 Mettre en œuvre un projet en matière de sport



Projets abordés lors du GT

GT Espaces publics – 03/10/2022

Travail en sous-groupe

ICEDD

Répartition par groupe

Groupe 1

Place Baudouin 1er
(lot 2)

Groupe 2

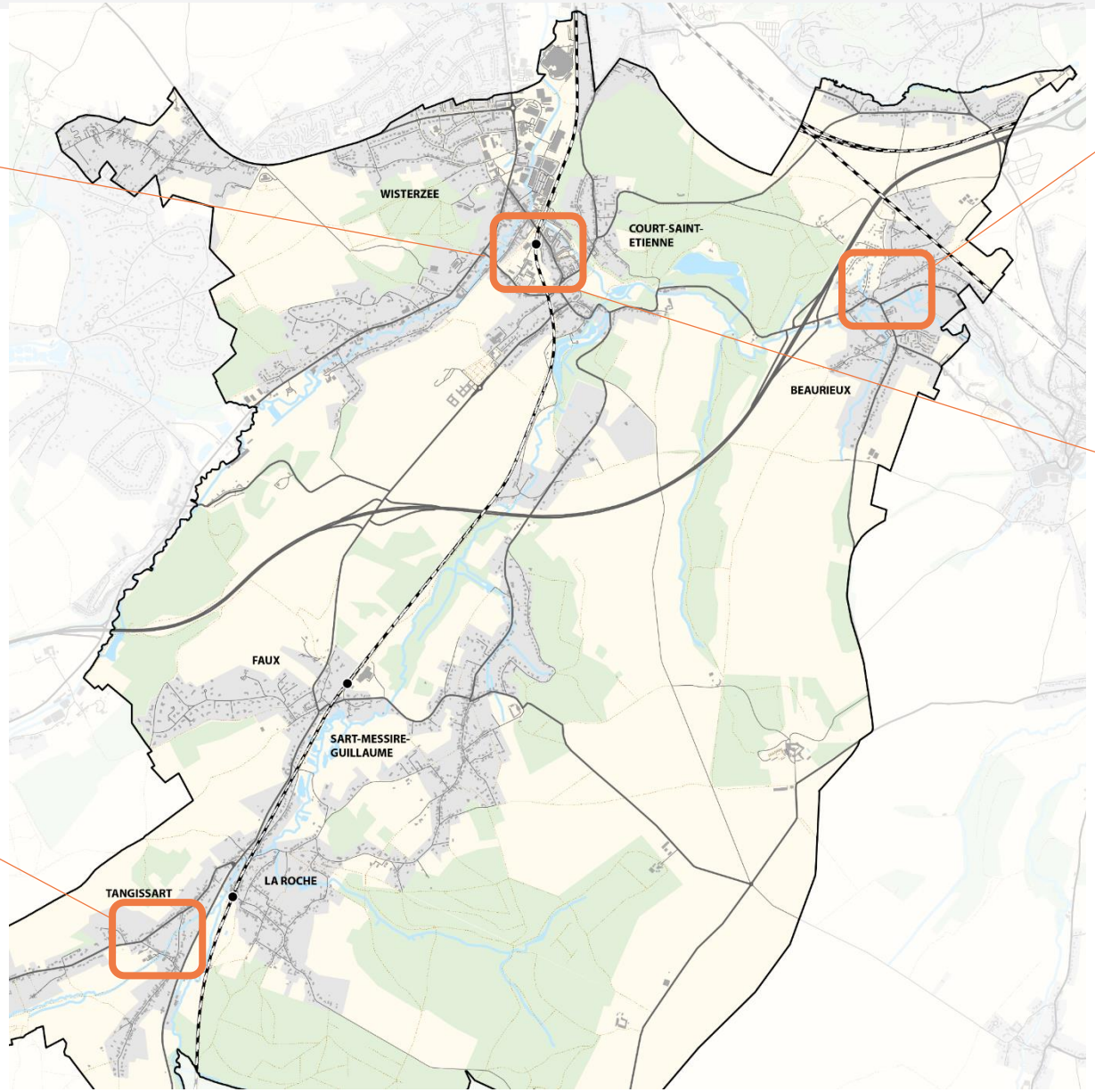
Ancienne école de Beaurieux + abords
(lot 3)

Groupe 3

Hall n°11
(lot 2)

Groupe 4

Cœur de Tangissart
(lot 2)



ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

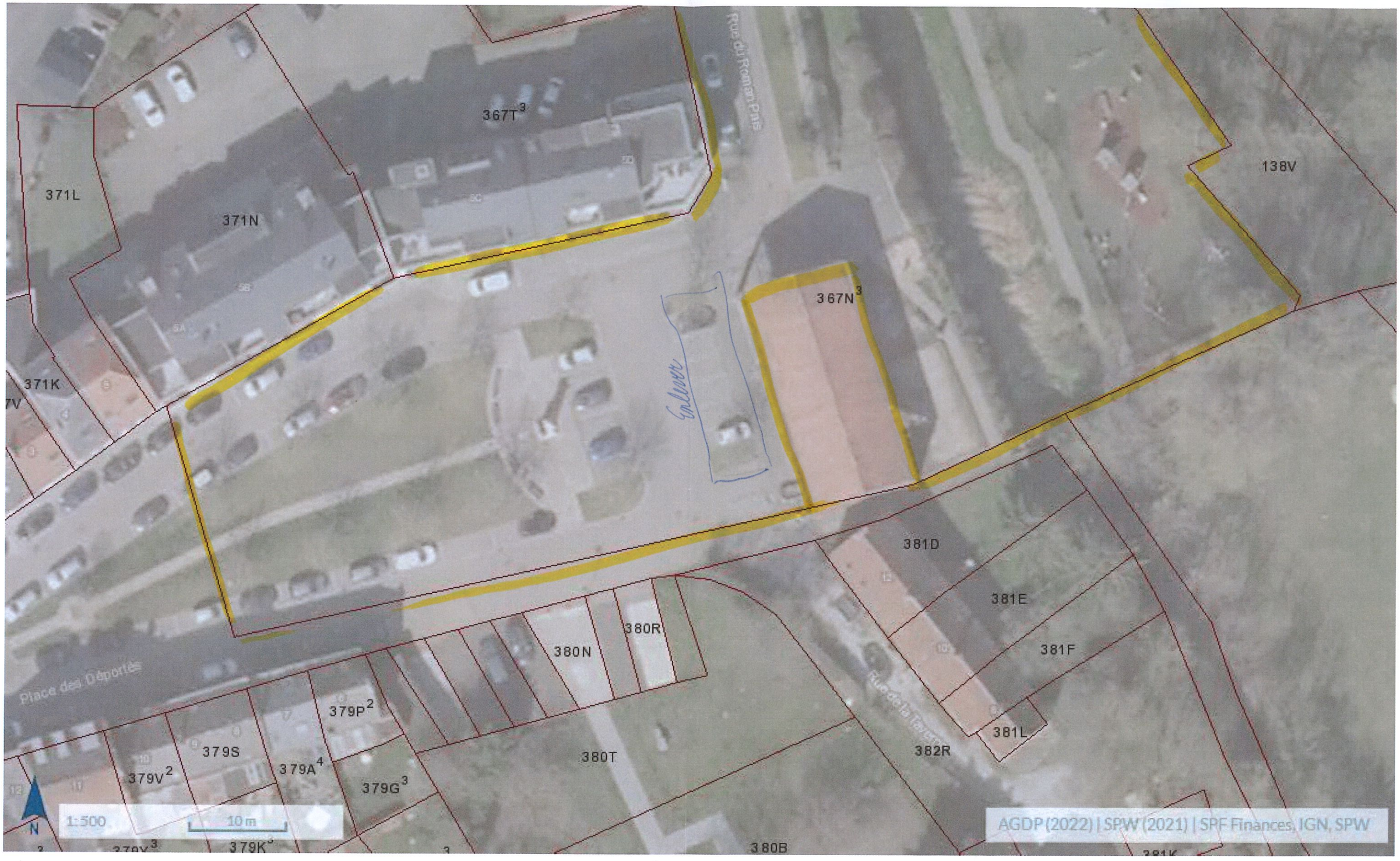
Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables

Wallonie

Géoportail de la Wallonie

Créer un aménagement convivial au HALL N° 11



Groupe 3 HALL n°11

QUESTION GUIDE

Quels seraient les aménagements à réaliser et activités à proposer pour améliorer la convivialité au Hall n°11 ?
Dans un premier temps, lisez les propositions de la pré-fiche projet issue des consultations citoyennes.
Dans un second temps, dessinez sur la carte annexée et/ou décrivez ci-dessous vos propositions d'aménagements.

Infrastructure

- Mezzanine ⊛ ? → accord du WAP (agence wallonne patrimoine) nécessaire.
- système de fermeture / rideau imperméable pour rendre endroit utilisable quand il pleut / vitres - panneaux en verre (protège des intempéries + du bruit).
- Impliquer les voisins ! Car tous ne sont pas contents.

⊛ galerie mezzanine sur le pourtour. Doit être haute et "discrète" pour conserver légèreté structure.
→ Verrière permettrait d'accueillir + d'événements dans toutes les conditions météo + isolation sonore. ⚠ sécurité → accès doit être interdit

. Enlever places parking devant.

Activités

* Marché hebdomadaire
* Marché des producteurs locaux
* Place aux artistes / Parcours d'artistes
* Marché de Noël
* Championnat de pétanque / marché provençal en été
* Apéro des voisins
* Spots comme yoga, ...
* En été : Court-St-la-Plage : tranzats le sur le bord de la Dyle, avec bar, ...

Question du stockage du matériel : construire qqch ? Dans nouvelle maison communale.
→ Chaise, mobilier, lampes, ...

ICEDD

Wallonie

Géoportail de la Wallonie

Aménager L'ANCIENNE ECOLE DE BEAURIEUX ET SES ABORDS



P espace actuel Parking
G Gestion
E Extérieur
I Intérieur

Groupe 2 Ancienne école de Beaurieux + abords

QUESTION GUIDE

Quels seraient les aménagements à réaliser pour améliorer l'ancienne école de Beaurieux (rénovation du bâtiment, dynamique…) et ses abords (cour, parking etc…) ? Dans un premier temps, lisez les propositions de la pré-fiche projet issue des consultations citoyennes.
Dans un second temps, dessinez sur la carte annexée et/ou décrivez ci-dessous vos propositions d'aménagements.

P - Prévoir emplacement de parking pour voitures partagées.
G - Gestion plus ouverte et transparente (par les 2 amis de Beaurieux ?)
~~Rendre l'accessibilité~~ Plus d'accès pour des demandes de particuliers et d'associations.
~~[illegible]~~
P - Verdurier le parking et y planter des arbres.
G (-) Enlever le verrou du portail. → accès libre à l'extérieur
E - Espace de réception extérieur : barbecue, sanitaires
E - Terrain de minifoot + paniers de basket / Volley "Agora space" dans la cour arrière.
E - 1 ou 2 bacs de plantes fleuries
E - Embellir, nettoyer murs d'enceinte et extérieur du batiment.

ICEDD

Vous pouvez utiliser le verso de cette feuille pour d'autres esquisses / précisions.

I

- Réaménager les salles pour ateliers

Wallonie

Géoportail de la Wallonie

Abords - améliorer la convivialité / verdurisation de la PLACE BAUDOUIN 1er



Géoportail de la Wallonie

Améliorer la convivialité / verdurisation de la PLACE BAUDOUIN 1er



Groupe 1 Place BAUDOUIN Ier

QUESTION GUIDE

Quels seraient les aménagements à réaliser Place Baudouin 1er pour améliorer la convivialité et la verdurisation de la place ?
Dans un premier temps, lisez les propositions de la pré-fiche projet issue des consultations citoyennes.
Dans un second temps, dessinez sur la carte annexée et décrivez ci-dessous vos propositions d'aménagements.

- Amener une "trame brune" vers la Place Baudouin. en continuité des abords de la Thyle
- Placer le marché en longueur vers le hall M et à l'intérieur du hall M.-
- un kiosk au début de la Place Baudouin vers la partie Avenue de Wayaux - -
- Place Baudouin bordé d'arbres plus hauts et destroués pour Rentrer et entendre l'eau

Géoportail de la Wallonie

RÉAMÉNAGER LE
COEUR DE VILLAGE DE TANGISSART



Géoportail de la Wallonie

RÉAMENAGER LE
- abords -
CŒUR DE VILLAGE DE TANGISSART



Groupe 4 Cœur de Tangissart

QUESTION GUIDE

Comment réaménager la place de Tangissart dans le but de renforcer / recréer de la convivialité et des rencontres ?
Dans un premier temps, lisez les propositions de la pré-fiche projet issue des consultations citoyennes.
Dans un second temps, dessinez sur la carte annexée et/ou décrivez ci-dessous vos propositions d'aménagements.

- enjeu de parking → où déplacer ? car évènements (église, VTT, ...)
- belle pelote fait partie de la vie du village espace social (Médecins et sous pens) + Médecins
- lieu +++ avec mobilité (bus, voiture, sites riverains, ...)
- Zone en face médecin : réunion Disponibilité Zone NATURA 2000. parking ?
- Q ? du bus : centre, pas centre ? arrêt ailleurs.
- Trouver de l'espace ailleurs pour certaines choses (ex : parking)

- Mobiliers "mobile". Q ? : cimetière (investir zone extérieur)
- créer zone de rencontre près ? mobilité

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne
Soirée thématique « environnement »
(réunion ouverte aux habitants/acteurs locaux)
Le lundi 17 octobre 2022, réunion en mode présentiel
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 13 membres (11 hors quart communal / 2 quart communal)***
- ***Hors CLDR : 11 participants***
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE (service environnement)*
- *Pour **l'ICEDD (Auteur de PCDR)** : Florence VANDY*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Caroline DEGRAEF;*

Copie :

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux participants*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale FRW
- Annexe 2 – Présentation ICEDD projets environnement
- Annexe 3 – Scan résultats sous-groupes

Ordre du jour :

1. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR
2. Présentation du contexte communal pour les différents projets « environnement » inscrits dans le PCDR et des questions posées.
3. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les questions posées
4. Mise en commun

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Steve DE WEVERE, échevin de l'environnement, souhaite la bienvenue aux participants. Il replace la séance dans son contexte en rappelant qu'il s'agit de la 3ème séance de groupe de travail (GT) sur les quatre prévues au total dans le cadre de l'élaboration du PCDR. Il explique les objectifs de la séance : travailler ensemble sur les pré-fiches projets « environnement » du PCDR.

Laetitia LAMARCQ, agent de développement à la FRW, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la réunion.

Par ailleurs, la FRW, dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, fait tous les deux ans l'objet d'une évaluation (l'enquête s'étendra du 1ier septembre 2022 au 1ier mars 2023). Cette évaluation est menée de manière large. C'est la raison pour laquelle les participants sont invités à remplir un très bref formulaire en fin de réunion.

Remarques importantes :

- Il s'agit d'une enquête de satisfaction sur le travail d'accompagnement des agents de la FRW et non sur la politique wallonne de développement rural ni des discussions de fonds menées en réunion.
- L'enquête est anonyme.

2. Remise en contexte de la réunion : l'élaboration du PCDR

Laetitia LAMARCQ rappelle le contexte de l'opération de développement rural (ODR) dans lequel se déroule cette réunion :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural (DR), est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) DR.

- Le bureau d'études (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- La Commune et la CLDR sont actuellement dans la **« dernière ligne droite » de l'élaboration du PCDR** :
  - À ce stade, **29 projets ont été identifiés pour être inscrits dans le PCDR (cf. annexe 2).**
  - Ces projets ont fait l'objet d'une réflexion sur leur **programmation dans le temps** (projets court / moyen ou long terme)
  - **Chaque projet va faire l'objet de l'écriture d'une fiche projet** précisant les intentions. Les projets qui seront enclenchés à plus court terme devront faire l'objet de fiches plus précises.

- **Ce cycle de « soirées spéciales thématiques » a pour but de préciser le contenu de certains projets** prévus à ce stade dans le PCDR en vue de l'écriture de fiches-projets, et principalement les fiches « lot 1 » (court terme) qui devront être plus opérationnelles. Par des contenus/propositions précises amenées par l'Auteur de PCDR (bureau d'étude ICEDD), des réflexions concrètes et interactives seront menées avec l'ensemble des participants.

3. Présentation du contexte communal pour les différents projets « environnement » inscrits dans le PCDR et des questions posées

Voir présentation en annexe 2.

Florence VANDY, du bureau d'études ICEDD, présente le contexte communal pour les projets « environnement » inscrits à ce stade dans le PCDR.

Eléments principaux ressortant de la présentation :

❖ **Les projets du PCDR**

Les fiches projets sont répartis par lot (lot 1, lot 2 et lot 3) et par thématique (mobilité, vie sociale, économie, agriculture, environnement…). Les lots représentent les différents timings de réalisation des projets (lot 1, lot 2, puis lot 3).

Les projets « environnement » abordés lors de ce GT sont au nombre de cinq :
Quatre projets du lot 1 et un projet du lot 2 :

- **Projet 1.3 : Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité** (lot 1)
- **Projet 1.5 : Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune** (lot 1)
- **Projet 1.6 : Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire** (lot 1)
- **Projet 1.8 : Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs** (lot 1)
- **Projet 2.3 : Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière** (lot 2)

❖ **Réalisation du complément de diagnostic environnemental (réseau écologique) à Court-Saint-Etienne**

Les objectifs de l'étude du réseau écologique à Court-Saint-Etienne étaient de :
- Définir les différentes zones (trames) du territoire ;
- Examiner s'il y a des liens possibles à créer entre ces zones ;
- Se rendre compte des contraintes du réseau écologique actuel et de ce qui peut entraver la dispersion des espèces d'une trame à l'autre (routes, zones urbanisées, etc.) ;
- Trouver des solutions à ces entraves.

Le réseau écologique fonctionnel de CSE se divise en différentes zones (trames) : forêts feuillues, zones humides et zones agricoles. 4 milieux ont spécifiquement été analysés : les forêts feuillues mésophiles, les forêts feuillues alluviales et humides, les milieux ouverts et humides, les bocages et lisières.

Cfr. Annexe 2 - Carte de synthèse avec les différentes zones à enjeux à CSE.
Les différents cercles de couleurs représentent chacun une trame : les milieux boisés en vert, les milieux humides en bleu, les espaces agricoles en orange et les espaces urbanisés en rouge. Les flèches indiquent les endroits où un élément vient entraver la circulation des espèces dans une même zone ou entre deux zones.

❖ **Les mesures déjà prises au niveau communal**

Campagnes de plantations, gestion différenciée des espaces vert (moins de pesticides), appel à projet BiodiverCité (soutient de la Région Wallonne), collaboration avec province du BW, réalisation du diagnostic réseau écologique qui constitue une base de travail pour le service environnement.

❖ **Les projets abordés durant cette soirée thématique et les questions à se poser**

Les pré-fiches projets qui seront à affiner / préciser pendant ce GT :

- **Projet 1.3 - biodiversité :** les questions à se poser ce soir portent sur les projets de plantation, création d'un groupe nature, répertoire de bonnes pratiques locales, sensibilisation des citoyens, collecte et usage de l'eau de pluie, visites de terrains...
- **Projet 1.8 - lieux des cultures collectifs :** il s'agit de trouver les emplacements disponibles sur le territoire pour créer / développer les lieux de cultures collectifs, créer des animations autour des bonnes pratiques, faire participer les écoles.
  - ↳ Ces deux fiches seront regroupées sur une seule table de travail.
- **Projet 2.3 - parc communal de la Roselière :** les questions portent sur les principes d'aménagement et d'entretien du site en partenariat avec Natagora, les actions de sensibilisation, la création d'une zone conviviale (espaces de promenade naturels, sentiers, panneaux didactiques, etc.)
- **Projet 1.6 - trame noire** : la gestion des éclairages qui peuvent être néfastes au bien-être des habitants et au cycle de vie des espèces végétales et animales (mise en danger des espèces…). Il s'agit ici de repérer des endroits où il serait possible de réduire la pollution lumineuse en éteignant les luminaires (totalement ou en partie). Comment sensibiliser les citoyens à la mise en œuvre d'une trame noire, etc.
- **Projet 1.5 - énergies renouvelables** : il s'agit de déterminer les études à réaliser pour évaluer le potentiel sur la commune (biomasse, éolien, solaire, puits canadien, etc.), mise en œuvre de projets (lesquels ?), gestion de la production et sensibilisation.

Les autres projets « environnement » non traités ce soir ne nécessitent pas à ce stade d'approfondissement (l'Auteur à suffisamment d'information pour soumette une proposition). De plus, certains projets seront traités en CLDR ou dans des réunions techniques bilatérales.

Questions des participants :

- Où en est le PAEDC ? Doit-il encore être validé au Conseil communal ?
  - ICEDD : l'étude est terminée. En effet, le PAEDC doit encore recevoir une approbation avant sa mise en œuvre.

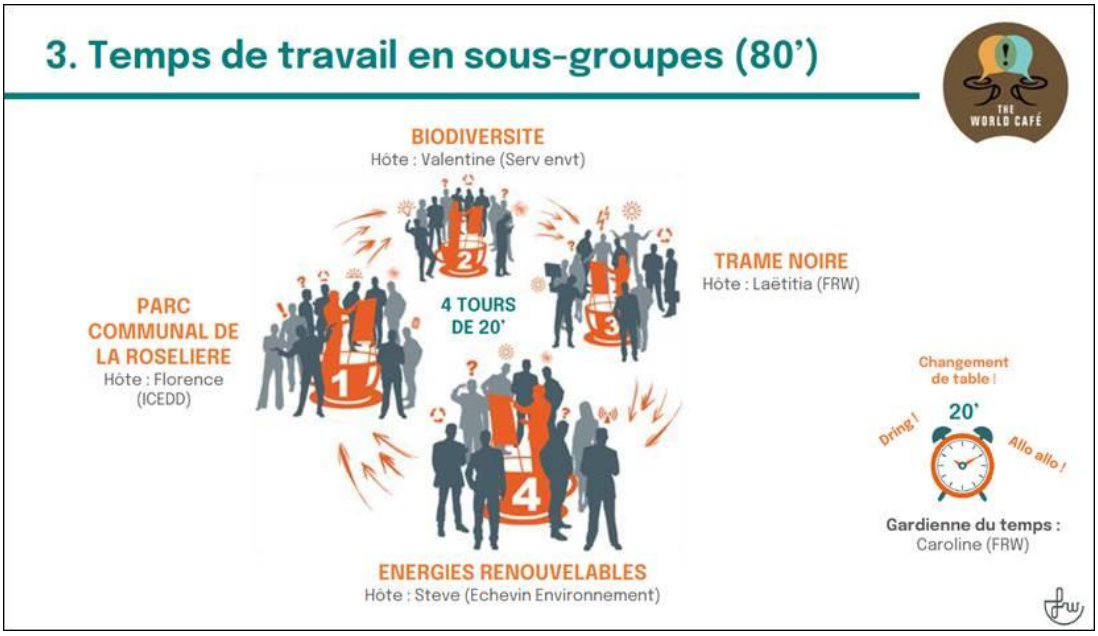
- Avis : la communication n'a pas été faite de manière assez large pour annoncer ces soirées thématiques. L'information semble avoir été mal passée concernant la soirée du 10 octobre, qui était ouverte à tous (présentation du réseau écologique).
  - Commune : tout a pourtant été mis en place comme d'habitude, à savoir information dans la newsletter, le site communal, le bulletin communal, mailing à la CLDR, page Facebook communale...
  - FRW : nous restons ouverts aux pistes d'amélioration et à vos suggestions.

- Remarque concernant le diagnostic (réseau écologique) : comme dit la semaine passée, l'étude reste incomplète, il manque la prise en compte de la trame brune et de certaines espèces présentes à CSE. Sans inventaire précis, il reste encore des choses à approfondir.
  - ICEDD : la Commune pourra difficilement financer un inventaire exhaustif
  - FRW : vos suggestions pour aller concrètement plus loin dans le processus (via le groupe nature par exemple) sont attendues à la table Biodiversité. C'est le moment d'affiner au mieux la fiche projet du PCDR pour répondre aux besoins qui vous semblent encore manquants.

4. Temps de travail en sous-groupes : avis sur les questions posées

Laëtitia LAMARCQ explique le cadre et la méthodologie de travail.

Fonctionnement en sous-groupe avec le format World Café : les participants sont répartis en 4 tables avec chacune une thématique et 1 hôte qui garantit le suivi des échanges.



Durant 80 minutes, il est demandé à chaque sous-groupe de répondre à des questions guides en utilisant un support cartographique et un encadré explicatif afin de préciser la vision des projets concernés.

Toutes les 20 minutes, les sous-groupes changent de table et l'hôte de chaque table fait un résumé de la première discussion au nouveau groupe avant de passer à la question guide suivante.

Les participants sont répartis en 4 sous-groupes :

- **Groupe 1 : Parc communal de la Roselière (Hôte : Florence Vandy, ICEDD)**
- **Groupe 2 : Biodiversité (Hôte : Valentine de Merode, Service environnement)**
- **Groupe 3 : Trame noire (Hôte : Laëtitia Lamarcq, FRW)**
- **Groupe 4 : Energies renouvelables (Hôte : Steve, Echevin Environnement)**

5. Synthèse des discussions

Voir annexe 3 pour le scan HD des affiches de la soirée.

Ci-dessous les éléments principaux ressortant des échanges :

5.1 - Groupe 1 : Aménager le parc de la Roselière (Lot 1)



Préambule : ne pas indiquer « parc » de la Roselière car ce n'est pas encore un parc.

Que faire ?

1- Aménagements ?
- zone favorable à la biodiversité (attention : différence entre refuge naturel et réserve naturelle) + ZIT (attention : parcelles à acquérir)
- nouvelles plantations + fruitiers
- chemin de balade
- mobilier urbain (banc à l'ombre, poubelles…)
- caillebottis pour la coulée verte (zone inondable)
- quid itinéraire PN ?
- palissade le long de la rue de la Papeteries + trous ?

- Quelle superficie ?
- Attention : drain sur le terrain de la Roselière

2- Entretien/gestion du site
- Natagora + Commune
- pas de pesticides
- conservation d'espaces « moins entretenus » (bois morts…)
- pas de dépollution du sol
- niveau humidité ?
- Le chemin existant est entretenu par la commune

3- Education et convivialité
- panneaux didactiques sur La Roselière et la ZIT et également sur la végétation et les animaux présents.
- événements ? Sensibilisation ?
- parc canin à proximité ?
- potager collectifs (!! peu probable : attention pollution), plutôt des bacs en hauteur
- parcours VITA (sport) ou parcours en bois pour les enfants
- poste d'observation en hauteur
- créer du passage

Comment ? Avec qui ?

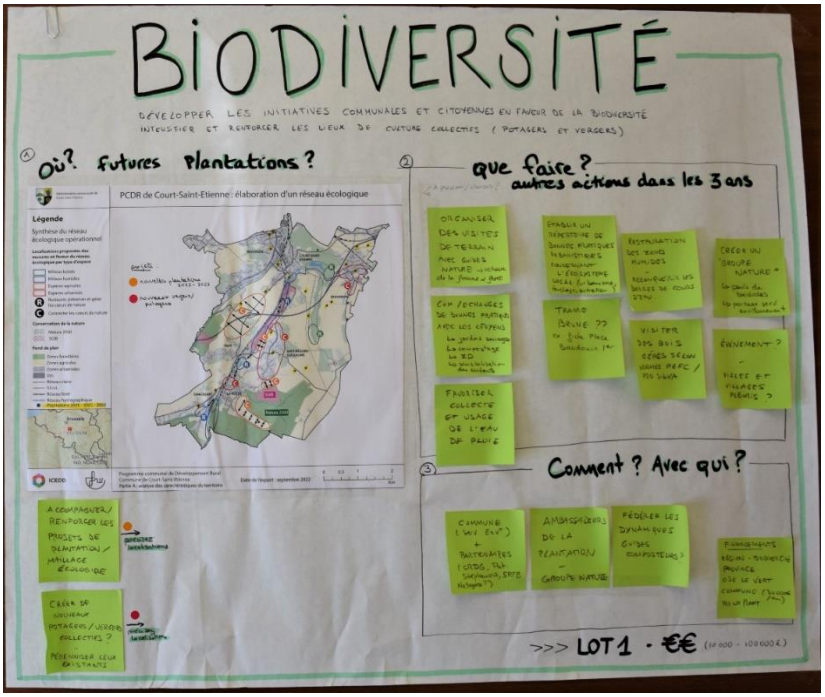
- Commune/Natagora/Wallonie
- Ambassadeurs de la plantation/groupe nature
- Financement : budget Wallonie développement rural (80% - 500.000€ - Lot 2 : 10.000€-100.000€) + budget Wallonie ZIT/ZEC

Où ?



Légende :
--- : cours d'eau
--- : sentier à créer
--- : remplacement des berges
--- : espaces à aménager
(1 = zone naturelle ; 2 = zone conviviale)
* : recréer des méandres
- - - : coulée verte
\\\ : Natagora
: palissades + fenêtres ?

5.2 - Groupe 2 : Développer les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité + lieux de cultures collectifs (Lot 1)



Localisation des futures plantations ?

Les différents groupes n'ont pas suggéré de nouvelles localisations pour les futures plantations ou nouveaux vergers / potagers collectifs.
La priorité sera donnée au développement de l'existant.

Que faire (actions hors plantations dans les 3 ans) ?

- organiser des visites de terrain avec guide nature (richesse de la faune et de la flore)
- **communication et échanges de bonnes pratiques** (sous forme de manuel) avec les citoyens (jardin sauvages, compostage, ZD, sensibilisation des enfants). Information et sensibilisation via des projets comme « Les jardins ouverts » et formation prairies fleuries.
- **visiter des bois** gérés selon les normes PEFC/**Pro Silva** (chez Caroline de Mercier)
- Visite des Terres de culture
- **créer un « groupe nature » (bénévoles, portage service environnement)**
  fonctionnement par thématique et/ou hameau
- évènement ? Villages fleuris ?
- favoriser la collecte et l'usage de l'eau de pluie
- établir un répertoire de bonnes pratiques urbanistiques concernant l'écosystème local (urbanisme, fauchage, entretien…)
- trame brune ? (ex : fiche place Baudouin 1er)
- restauration des zones humides et reconquérir les berges de cours d'eau

Comment ? Avec qui ?

- Commune (service environnement) + partenaires (CRDG, Pat. Stéphanois, SRFB, Natagora)
- Ambassadeurs de la plantation et groupe nature
- Fédérer les dynamiques guides composteurs ?
- Financements : région (BiodiverCité) + Province (Ose le vert) + Commune (30.000€ - Yes we plant)

5.3 - Groupe 3 : Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire (Lot 1)



Synthèse des propositions consistant à gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique :

1. **Remplacer globalement et progressivement l'éclairage public en revoyant la luminosité à la baisse (Projet E-lumin - Contrat annuel ORES/Commune).** ORES a 10 ans pour changer tous les luminaires et mène un travail collaboratif avec la Commune pour identifier chaque année les zones de remplacement. Néanmoins, les luminaires LED actuellement placés par ORES sont jugés trop puissants (ils émettent en majorité une lumière bleue néfaste pour la biodiversité – entre 3000 et 4000K). Actuellement, il est techniquement possible de placer des LEDs moins puissants (max 2700 K) et plus respectueux du vivant. L'adaptation du cahier des charges d'ORES en ce sens (procédure en cours) permettra à la Commune de remplacer annuellement sa poche de luminaires tout en respectant le vivant.

    - Propositions identiques dans les villages : diminution de l'intensité de l'éclairage public (à Tangissart, SMG, Beaurieux, La Roche).
    - Pour le centre : étudier la diminution possible notamment rue Sambrée (luminaire puissant situé à un endroit où il n'y a plus d'école), rue du village (présence de chauve-souris), rue de Suzeril (trame verte et bleue)
    - N25 (! route régionale) : éclairage jugé trop puissant, notamment aux abords de la SGIB → prévoir concertation avec la Région / ORES.
    - Sécurité : il est important de maintenir un bon niveau d'éclairage public dans les zones à risque : croisement rue / RAVeL (ex : rue de Noirhat), rue fossé des vaux (croisements dangereux), aux abords des écoles etc.

    Point d'attention : vérifier le circuit électrique au niveau des limites communales. Il serait, pour certains tronçons et selon ORES, commun les communes limitrophes (Ottignies, Genappe…). Une concertation intercommunale est donc souhaitée dans le cadre du projet.

2. **« Trame Noire » : étudier la possibilité du maintien des zones actuellement non éclairées et de la suppression totale de l'éclairage de nuit à certains endroits de la commune :**

   Propositions localisées par les habitants (cf. carte – points noirs) :

   - **Près des ZGIB/Natura 2000, passages dans les bois, routes où il n'y a pas d'habitations,** notamment : rue d'Heuval (un tronçon concerné), rue des Communes, rue de Nery, rue chapelle au sabot, rue de la quenique (un tronçon concerné), rue des écoles (un tronçon près du bois concerné), coulée verte près de la rue de la papeterie, chapelle de Sart…
   - **RAVeL :** actuellement non éclairé et devrait rester ainsi. Néanmoins, pour la sécurité des cyclistes, ne pas placer de luminaires mais plutôt imaginer un éclairage via le tracé d'une blanche continue au milieu de la voie de RAVeL (réflecteur via l'éclairage de la lampe du vélo)
   - **Aménagements / sensibilisation :** installer des panneaux routiers « chauve-souris » pour sensibiliser aux extinctions de luminaires.
   - **Commerces :** enquête à mener pour extinction de l'éclairage des vitrines la nuit

   Proposition de couper totalement l'éclairage **entre +/- minuit et 5h du matin**.

   Dans le cadre de cette étude trame noire, une **journée d'échanges techniques** avec d'autres communes ayant réalisé une trame noire sur leur territoire est souhaitée. Cela supposerait la présence d'ASCEN Asbl, de Natagora, ORES, chercheurs...

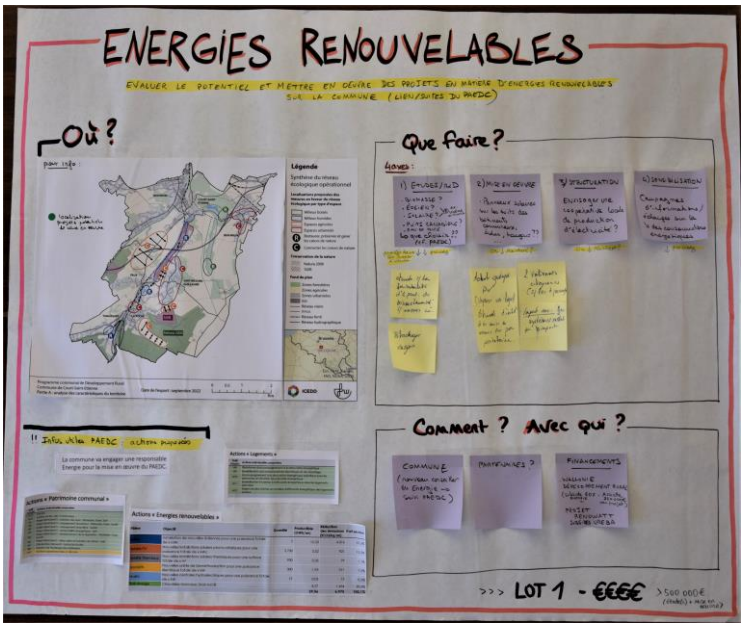
   Il conviendrait d'étudier la saisonnalité du déplacement des animaux à Court-Saint-Etienne : conséquence sur l'éclairage public à supprimer à seulement certaines périodes de l'année ?

3. **Informer et sensibiliser la population aux nuisances de l'éclairage de nuit : convaincre une partie réticente de la population sur tous les bienfaits de ne pas polluer la vie nocturne et le risque réduit en termes de sécurité.**

   Propositions concrètes :

   - **Organiser « La nuit de l'obscurité »** en 2023 à CSE
   - **Organiser « La nuit européenne de la chauve-souris »** : animation possible par Natagora (JP Lefin) chaque année dans un village ciblé (en lien avec les changements de luminaires d'ORES par exemple)
   - **Dans le cadre de l'étude Trame Noire, organiser une conférence grand public « pollution lumineuse et solutions » + enquête Trame noire auprès des riverains** (weekend ou semaine biodiversité). Il serait important d'insister, lors de cette conférence, avec étude à l'appui, qu'éteindre les luminaires n'a pas de conséquence sur l'augmentation du nombre de vols (crainte récurrente de sécurité). Co-organisation Commune + ASCEN + Natagora
   - **Sensibilisation ciblée auprès des cyclistes :** « cyclistes sans phare = espèce en danger ! »

5.4 - Groupe 4 : Energies renouvelables



Que faire ?

1- Etudes/R&D
- Biomasse
- Eolien
- Solaire
- Puits canadiens
- eau de pluie

→ Que choisir ?
- étude de faisabilité d'une production de bio méthanisation sur plusieurs communes
- question du stockage de l'énergie ?

2- Mise en œuvre
- panneaux solaires sur les toits des bâtiments commerciaux, écoles, hangars…
- Deux éoliennes citoyennes (sur les terrains privés) ? quid impact environnemental des systèmes ? (clivant)

3- Structuration
- envisager une coopérative locale de production d'électricité ?

4- Sensibilisation
- campagnes d'information
- échanges sur la diminution des consommations énergétiques

!! Fiche projet qui reste, à ce stade, clivante :

- 1er groupe : favorable au développement de l'éolien.
→ Proposition d'installer deux éoliennes citoyennes sur le territoire (parcelles privées ?)

- 2e groupe : non favorable à l'éolien (espèces menacées même à grande distance des éoliennes, couloir de migration très importants à CSE, localisations problématiques). Proposition : installation de panneaux solaires sur les bâtiments (supermarchés, écoles, etc.) mais aussi et surtout chez les citoyens. Problème : le coût.

→ Solution proposée : achats groupés de panneaux solaires par la commune, ce qui réduirait les coûts pour les citoyens et inciterait à l'installation.

- 3e groupe : non favorable au développement de l'éolien. Panneaux solaires ok mais ce n'est pas suffisant au regard des chiffres évoqués sur le panneau.
→ Proposition : étude Biomasse. Etude de faisabilité d'une production de bio méthanisation groupée sur plusieurs communes adjacentes pour plus de rentabilité (construction du site, machines, etc). Mais attention à l'impact que cela aurait sur les agriculteurs et leurs cultures.

- 4e groupe : favorable aux panneaux solaires.
→ Question biomasse : la commune ne produit-elle pas des déchets verts qui pourrait servir à cela (coupe aux abords des routes, entretien, etc) ?
  - Selon l'échevin, utiliser les déchets verts pour la biomasse n'est pas adapté, ce serait insuffisant. Pour l'instant ces déchets verts sont enlevés et utilisés par l'InBw (service financé par la commune).

Comment ? Avec qui ?
- Commune (nouveau conseiller en énergie → suivi PAEDC)
- Partenaires ?
- Financements : Wallonie (développement rural – subside 60% énergie + assiette 250.000€ par projet – Lot 1 : 500.000€ pour études et mise en œuvre) + projet Renowatt (subsides UREBA)

6. Divers et planning

La Commune, la FRW et l'ICEDD remercient l'ensemble des participants pour leurs contributions.

Celles-ci seront analysées par l'Auteur, en CLDR et avec le Collège communal dans le cadre de la rédaction des fiches projets du PCDR.

Les suites :

- **Jeudi 17 novembre 2022 : analyse des fiches projets du lot 1 avec la CLDR**
- **Mardi 22 novembre 2022 : soirée "agriculture" ouverte à tous (film, débat et projets du PCDR)** - 19h30 - 22h, salle Defalque (6, rue Defalque)

Pour le Secrétariat,
Laetitia Lamarcq et Caroline Degraef
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

Soirée spéciale « environnement »

Lundi 17 octobre 2022





Ordre du jour



1. **Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à Court-Saint-Etienne :** où en est-on ?
2. **Contexte de travail :** diagnostic environnemental et projets ciblés dans le PCDR
3. **World café** : temps de travail en 4 sous-groupes
4. **Les suites**

1. Le PCDR de Court-Saint-Etienne ?





C'est un **programme communal global** qui, sur base d'un état des lieux de la commune, fixe des **objectifs clairs** à atteindre et des **réalisations concrètes** à entreprendre **(+/- 30 projets) pour les 10 ans à venir.**



Il se construit avec la **participation de tous** : mandataires, citoyens, associations, milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
La **FRW** accompagne la Commune dans le processus et l'animation des rencontres, l'**Auteur (ICEDD)** rédige le PCDR et la **CLDR (40 membres)** épaule la Commune dans l'élaboration (lieu de dialogue) puis le suivi de la mise en œuvre des projets.



La Wallonie dispose d'un budget spécifique destiné à financer certains projets définis dans le PCDR. Certains projets peuvent bénéficier jusque **80% de subsides**.
Ex: les projets d'espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement (assiette de subvention max par projet : 500 000€).

1. Le PCDR de CSE : où en est-on ?



~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)





LOT 1 — LOT 2 — LOT 3

1) Diagnostic global + complément environnemental
2) Stratégie
3) Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices (lot 0)

- Mise en œuvre des +/- 30 projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Plus d'infos : cse2030.info

2. Contexte de travail



PRESENTATION ICEDD

Diagnostic environnemental et projets ciblés dans le PCDR

3. Temps de travail en sous-groupes (80’)

BIODIVERSITE
Hôte : Valentine (Serv envt)

PARC COMMUNAL DE LA ROSELIERE
Hôte : Florence (ICEDD)



TRAME NOIRE
Hôte : Laëtitia (FRW)

ENERGIES RENOUVELABLES
Hôte : Steve (Echevin Environnement)

Changement de table !



Gardienne du temps :
Caroline (FRW)

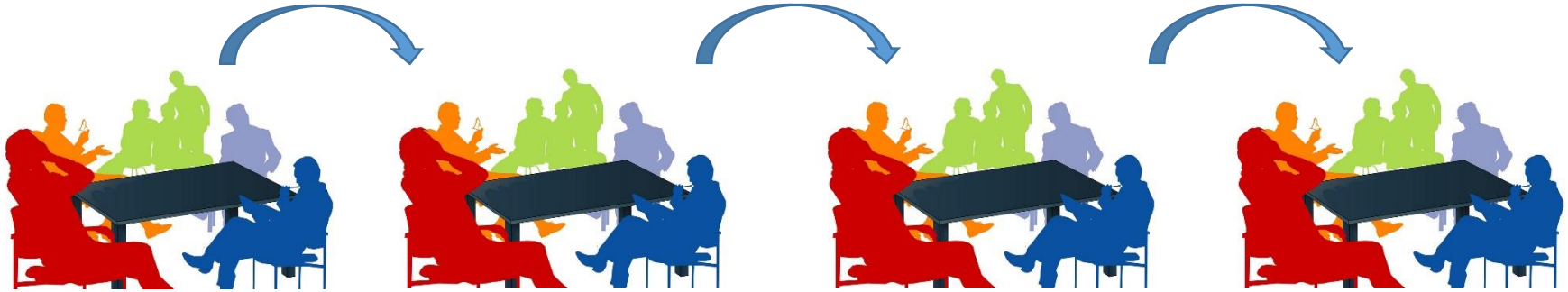
3. Le format du World café

Les participants se réunissent par tables (5 à 8 personnes) dans une atmosphère conviviale ☺

Chaque groupe répond aux questions pendant 20 minutes puis les membres des groupes vont rejoindre des tables différentes pour les « polliniser »

Un membre du groupe restera à chaque table et servira d'hôte pour accueillir les nouveaux membres et leur résumer les idées majeures des conversations précédentes

Tout le monde change sauf l'hôte



Etape 1

Découverte du projet sur l'affiche (état des lieux, idées émises et questions guides)

Discussion sur l'une des questions guides pendant 20'

Etape 2

Hôte restitue la 1ère discussion aux nouveaux participants

puis discussion sur la question guide n°2

Etape 3

Hôte restitue la 2e discussion puis discussion sur la question guide n°3

Etape 4

Synthèse générale (partage des découvertes) : que retenir de cette pollinisation ? Qui a d'autres idées pour aller plus loin ?

4. Les suites



Compte rendu : synthèse des échanges



Présentation et **avis sur les fiches projets en CLDR** : séances plénières les **17/11** et **12/12**

Dernière soirée thématique :





Des divers, des questions ?

MERCI

pour votre participation !

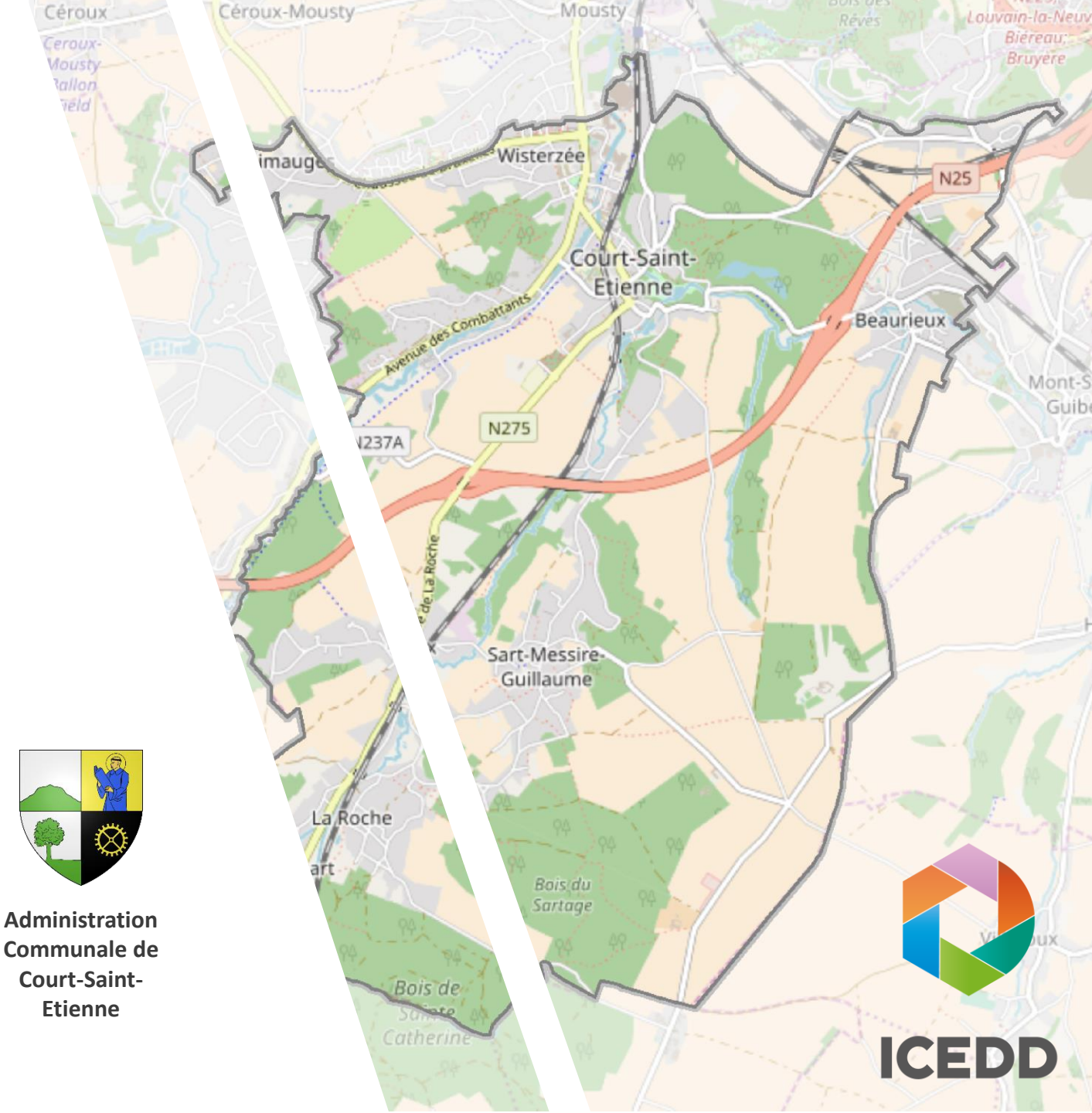
17 octobre 2022

PCDR Court-Saint-Etienne

Partie E – Projets

Groupe de travail « Environnement »

Florence Vandy



Administration Communale de Court-Saint-Etienne

ICEDD

GT Environnement – 17/10/2022

Liste des projets et répartition par lot

ICEDD

Projets du lot 1 (10 projets)

N°	Projet du lot 1	Thème
1.1	Créer et sécuriser un réseau piéton entre les villages et vers les pôles	
1.2	Créer et sécuriser un réseau cyclable entre les villages et vers les pôles	
1.3	Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité	
1.4	Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles	
1.5	Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune	
1.6	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	
1.7	Poursuivre l'aménagement de la place de village à Beaurieux	
1.8	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)	
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	
1.10	Permettre une plus grande disponibilité du Foyer populaire aux associations locales	

Projets du lot 2 (10 projets)

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.2	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.3	Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière	
2.4	Soutenir les circuits courts et les marchés de producteurs locaux	
2.5	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.6	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.7	Aménager le cœur de village de Tangissart	
2.8	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.9	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	
2.10	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Projets du lot 3 (9 projets)

N°	Projet du lot 3	Thème
3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	
3.2	Créer / aménager une salle de village à Tangissart	
3.3	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	
3.4	Rénover le complexe sportif et construire une salle de gym contigüe	
3.5	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	
3.6	Développer les espaces et ateliers de co-working	
3.7	Redynamiser le marché hebdomadaire	
3.8	Créer une plateforme d'échange entre associations	
3.9	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoir et de pratiques	

Projets « Environnement »

1.3 Dynamiser les initiatives communales et citoyennes en faveur de la biodiversité

1.4 Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles

1.5 Evaluer le potentiel et mettre en œuvre des projets en matière d'énergies renouvelables sur la commune

1.6 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire

1.8 Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs (potagers/vergers)

2.3 Poursuivre l'aménagement du parc communal de la Roselière



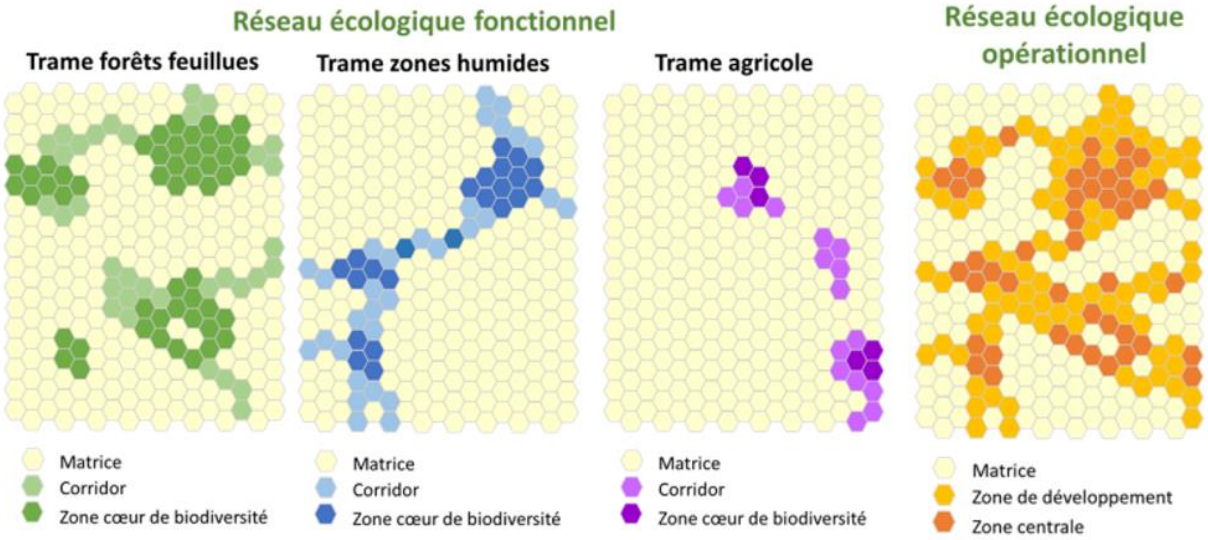
Projets abordés lors du GT

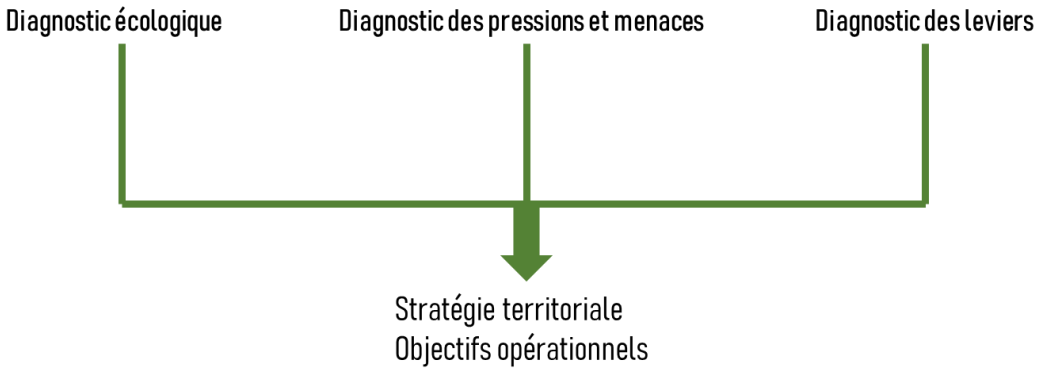
GT Environnement – 17/10/2022

Diagnostic réseau écologique

ICEDD

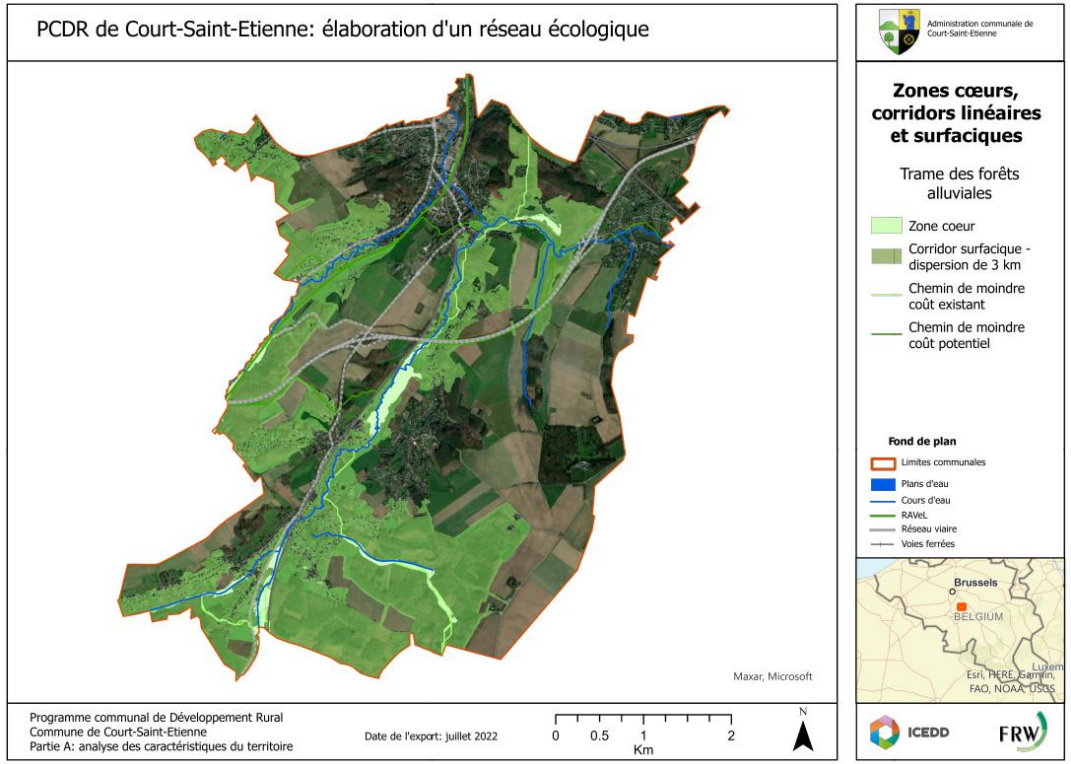
Définition du réseau écologique : constats



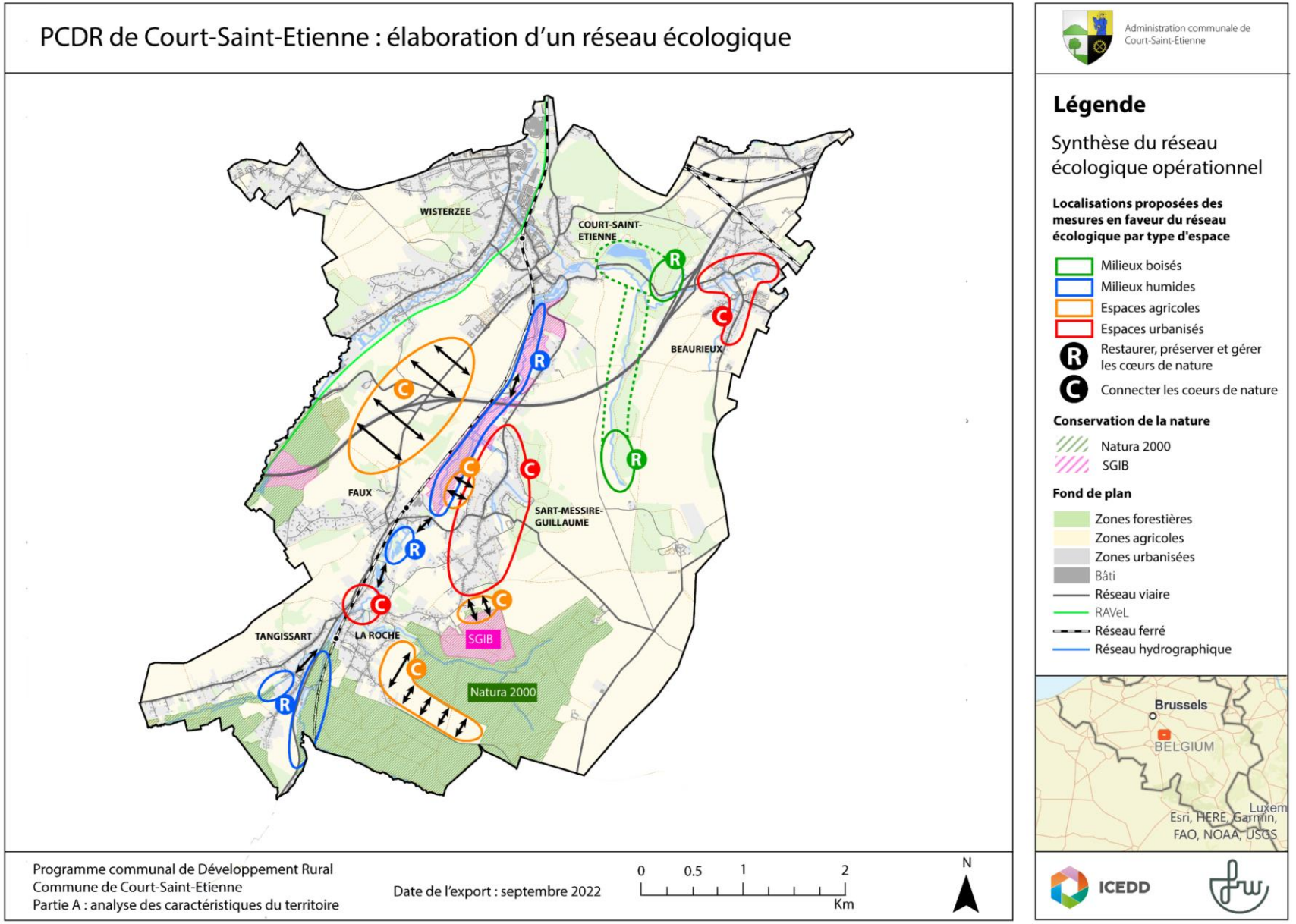


4 milieux spécifiquement analysés

- Forêts feuillues mésophiles,
- Forêts feuillues alluviales et humides,
- Milieux ouverts humides,
- Bocages et lisières.



Définition du réseau écologique : enjeux



GT Environnement – 17/10/2022

Mesures prises

ICEDD

Quelques mesures déjà prises

- Campagnes de plantations sur terrain public : le long de chemins agricoles, au sein des écoles, … avec un budget annuel réservé par la commune
- Gestion différenciée des espaces verts
- Appel à projet BiodiverCité → soutien de la Région dans les actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur le territoire + commune pilote stratégie BiodiverCité (15 communes)
- Collaboration avec la Province du Brabant wallon → étude du réseau écologique et plantations
- Diagnostic réseau écologique qui va permettre d'orienter les mesures plus opérationnelles

BIODIVERCITÉ

GT Environnement – 17/10/2022

Fiches-projets

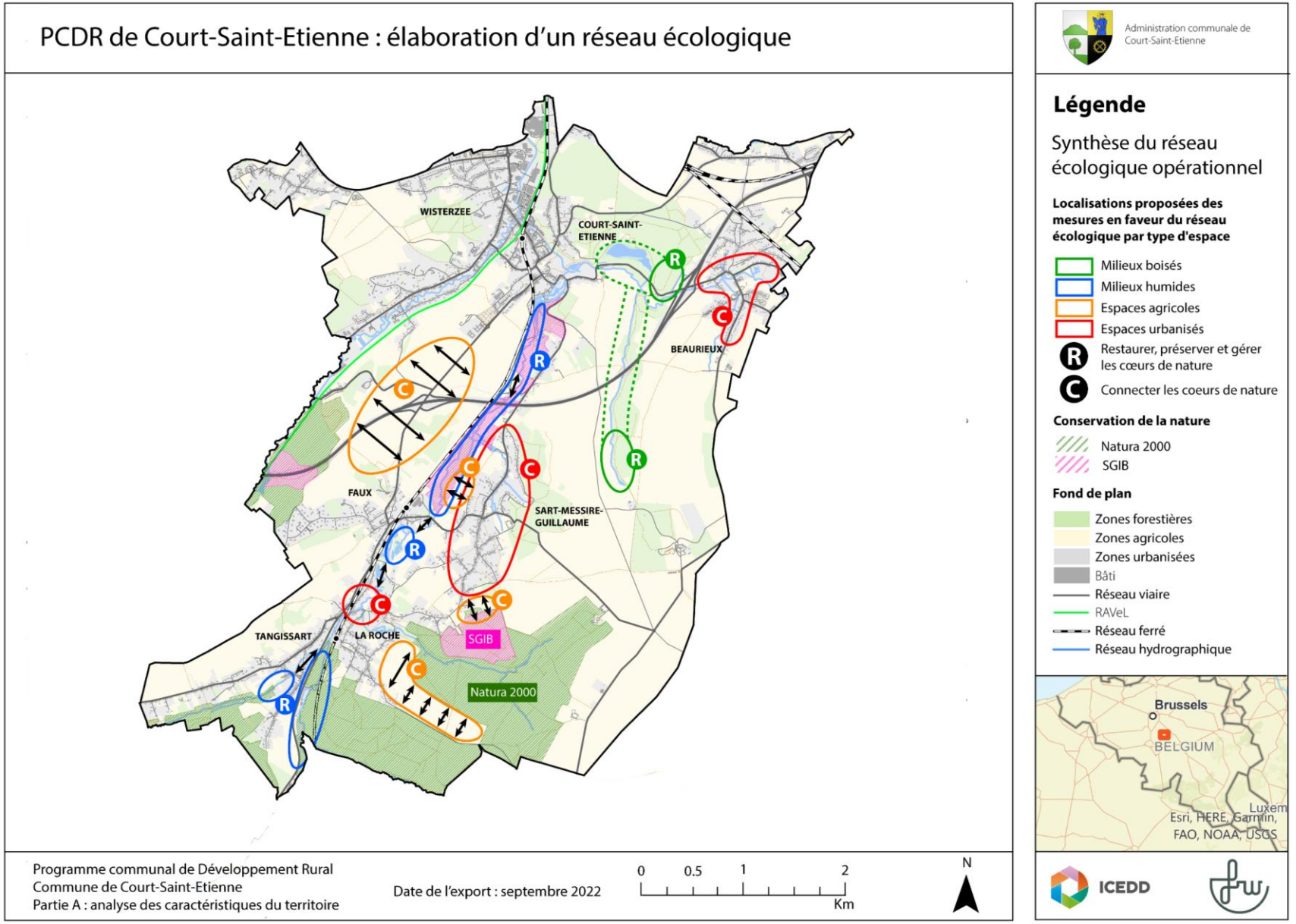
ICEDD

Biodiversité : pré-fiche projet

Description

1. **Accompagner les projets de plantation / maillage écologique** (assurer la pertinence et la cohérence des projets + dynamiser annuellement avec les "ambassadeurs de la plantation")
2. **Etablir un répertoire de bonnes pratiques urbanistiques concernant l'écosystème local** (urbanisme, fauchage, entretien...)
3. **Renforcer la communication/échange des bonnes pratiques avec les citoyens en vue d'initier des pratiques individuelles plus écologiques.** P.ex : favoriser le développement des jardins sauvages (développement de la biodiversité dans les jardins privés en accompagnant les propriétaires par des conseils et un suivi + concours et plans de plantation pour un coin de quelques m², que les jardiniers débutants puissent suivre à la lettre s'ils le souhaitent) / accompagner le processus "villes et villages fleuris" / sensibiliser les enfants à la biodiversité locale / développer les pratiques "zéro déchet", communication des guides composteurs...
4. **Favoriser la collecte et usage de l'eau de pluie**
5. **Organiser des visites de terrains. Ex proposée par une habitante de la Ferme Rouge :**
   - visites des champs cultivés en agriculture de conservation (ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols : réduction du travail du sol, la diversification des espèces végétales et couverture permanente du sol)
   - visites des bois gérés selon les normes PEFC
   - visites accompagnées d'un guide nature pour découvrir la richesse de la faune et de la flore des bois préservés.

Biodiversité : informations utiles



Jardin / potager collectifs : pré-fiche projet

Description

Pérenniser des lieux de culture fruitière et jardinière bio collective :

- Phase I : réaliser un cadastre des terrains qui pourraient être convertis en potagers collectifs (jardins de particuliers à l'abandon, terrains publics…)
- Phase II : créer de nouveaux potagers/ vergers collectifs (et notamment à Mérivaux)

En terme de moyens:

- Fédérer les dynamiques guides composteurs, programme de plantations et potager partagé (en lien avec le projet "Gt nature") : avoir à minima une personne en service qui serait habilité à réaliser des animations pour des potagers partagés + créer des maitres composteurs.
- Proposer à des écoles d'agriculture bio des terrains appartenant à la Commune

Jardin / potager collectifs : informations utiles





Initiatives existantes :

- Verger de Bettremont à Beaurieux
- Verger de Wisterzée
- Potager de la Thyle à Court-Saint-Etienne + incroyables comestibles

Parc communal : pré-fiche projet

Description

- En matière d'**aménagement** : créer une zone favorable à la biodiversité. Ex: conserver un maximum des arbres existants pour ne pas déloger les animaux déjà installés. Pour les nouvelles plantations: veiller à planter des espèces locales / mellifères / qui permettent aux oiseaux de se loger et de se nourrir / etc.
- En matière d'**entretien du site** : pas d'utilisation de pesticides, conservation d'espaces “moins entretenus” (bois mort et hautes herbes) pour les animaux, etc.
- En matière d'**éducation** : installer des panneaux explicatifs par exemple. Partie marécageuse = point central
- En matière de **convivialité** : suggestion des habitants de réaliser un petit parc canin à proximité, mettre des bancs, poubelles... Suggestion aussi de planter quelques fruitiers 'partagés' (ex : des noyers, qui prennent pas mal de place dans les jardins).

Parc communal : informations utiles



- Parcelles situées le long de la rue de la Papeterie à Beaurieux, à la limite communale de Mont-Saint-Guibert
- Objectif de préservation de la nature et de création d'une zone d'immersion temporaire
- Accord entre la commune et Natagora pour la gestion de la parcelle communale 663Z3
- La commune souhaite acquérir les parcelles 584A et 663R pour y aménager un parc nature



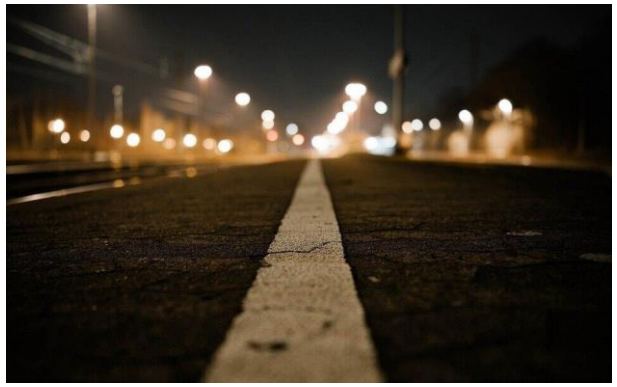
Trame noire : pré-fiche projet

Description

A ce stade, les propositions principales consistant à gérer le système d'éclairage public en faveur de la consommation énergétique et du réseau écologique sont :

1. Globalement : installer un nouvel éclairage public intelligent pour sécuriser les piétons et cyclistes et aussi lutter contre la pollution nocturne (respecter le rythme jour-nuit, le confort des habitants et protection de la faune)
2. Etudier la possibilité de la suppression totale de l'éclairage de nuit à certains endroits de la commune (= étude "Trame noire") : près des ZGIB/Natura 2000, passages dans les bois où il n'y a pas d'habitations...
3. Informer et sensibiliser la population aux nuisances de l'éclairage de nuit : convaincre une partie réticente de la population sur tous les bienfaits de ne pas polluer la vie nocturne et le risque réduit en terme de sécurité.

Trame noire : informations utiles



- La commune va engager une responsable Energie pour la mise en œuvre du PAEDC + travail sur la trame noire
- La commune est accompagnée par l'asbl ASCEN spécialisée en pollution lumineuse
- ORES a 10 ans pour changer tous les luminaires, travail collaboratif avec la commune pour identifier les zones

Energies renouvelables : pré-fiche projet

Description

1. **Etudes / R&D :** Evaluer le potentiel en matière d'énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire, puits canadiens,...) et envisager le développement en collaboration avec les communes voisines (cf. PAEDC)
2. **Mise en œuvre :** Installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux, des écoles ou des hangars et des bâtiments agricoles.
3. **Structuration :** Envisager une coopérative locale de production d'électricité
4. **Sensibilisation :** Campagnes d'information auprès des habitants pour la réduction de la consommation énergétique.

Energies renouvelables : Informations utiles

La commune va engager une responsable Energie pour la mise en œuvre du PAEDC.

Actions « Mobilité »

Outil POLLEC	Actions individuelles proposées
A1	Infrastructures de mobilité douce
A2	Augmenter l'usage des transports en commun et l'intermodalité
A3	Favoriser le co-voiturage et les transports partagés
A4	Relocaliser l'économie
A5	Améliorer la mobilité aux abords des écoles
A6	Sensibilisation sur la mobilité et l'écoconduite
Commission	Commission Thématique Mobilité

Actions « Logements »

Outil POLLEC	Actions individuelles proposées
A8	Plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique
A9	Sensibilisation aux consommations électriques et de chauffage
A10	Accompagnement à la rénovation énergétique spécifique pour les personnes en situation de précarité énergétique
A11	Sensibilisation et primes à l'efficacité énergétique dans les logements précaires
A12	Exigences plus strictes en matière d'efficacité énergétique des logements sociaux

Actions « Patrimoine communal »

Outil POLLEC	Actions individuelles proposées
A13	E-lumin
A14	Action sur les veh. Communaux
B1	Projet RENOWATT - isolation des murs - Wisterzée, Gare, Sart
B2	Projet RENOWATT - changement circulateur - Wisterzée, Gare, Suzeril
B3	Projet RENOWATT - changement chaudière - Suzeril
B4	Projet RENOWATT - comptabilité énergétique - Sart
B5	Projet RENOWATT - remplacement de la régulation - Wisterzée, Gare, Suzeril
B6	Projet RENOWATT - rénovation et isolation de toiture - Sart
B7	Génération Zérowatt - toutes les écoles
B8	Gestion de l'éclairage des bâtiments
SUP	Actions supplémentaires à discuter

Actions « Energies renouvelables »

Filière	Objectif	Quantité	Productible (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO2éq/an)	Part secteur
Eolien	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de x MW	7	15,33	4.016	57,6%
Solaire PV	Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de x kWc	3.700	3,52	921	13,2%
Solaire thermique	Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de x m²	900	0,35	79	1,1%
Biométh.	Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance électrique totale de x kW	300	1,95	511	7,3%
Hydro	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de x kW	15	0,05	13	0,2%
Bois énergie	Chaudière biomasse (bois local)		8,37	1.434	20,6%
			29,56	**6.975**	**100,1%**

Répartition par groupe

Groupe 1 Aménagement du parc communal de la Roselière

Groupe 2 Biodiversité : initiatives communales et citoyennes + potagers collectifs

Groupe 3 Trame noire

Groupe 4 Energies renouvelables

ICEDD

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

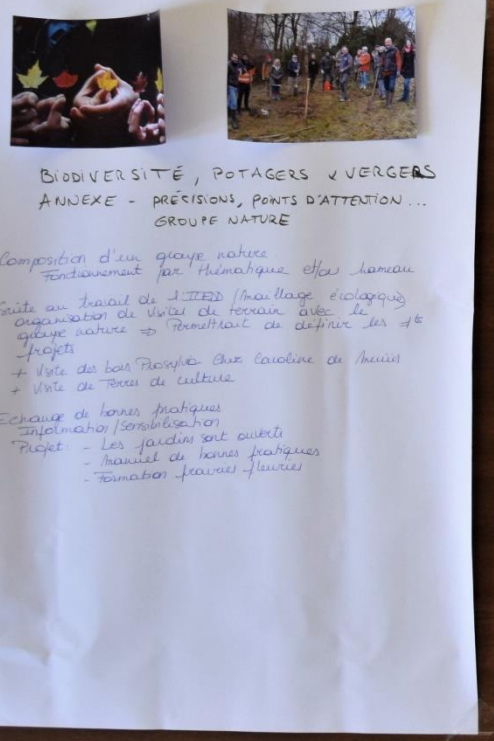
www.icedd.be
icedd@icedd.be

Déchets et ressources naturelles

Climat et transition énergétique

Mobilité et territoire

Bâtiment et industrie durables



BIODIVERSITÉ, POTAGERS & VERGERS
ANNEXE - PRÉCISIONS, POINTS D'ATTENTION...
GROUPE NATURE

- Composition d'un groupe nature
  Fonctionnement par thématique et/ou hameau
- Suite au travail de l'ICEDD (maillage écologique)
  organisation de visites de terrain avec le groupe nature ⇒ permettant de définir les + de projets
  + Visite des bois Picoplus chez Caroline de Meeûs
  + Visite de Terres de cultures
- Echange de bonnes pratiques
  Information/sensibilisation
  Projet : - Les jardins sont ouverts
  - Trousset de bonnes pratiques
  - Formation pralines fleuries

BIODIVERSITÉ

DÉVELOPPER LES INITIATIVES COMMUNALES ET CITOYENNES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
INTENSIFIER ET RENFORCER LES LIEUX DE CULTURE COLLECTIFS (POTAGERS ET VERGERS)

(1) Où ? futures Plantations ?

PCDR de Court-Saint-Etienne : élaboration d'un réseau écologique

Légende
Synthèse du réseau écologique opérationnel
Localisations proposées des mesures en faveur du réseau écologique par type d'espace
Milieux boisés
Milieux humides
Espaces agricoles
Espaces urbanisés
Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature
Connecter les cœurs de nature
Conservation de la nature
Natura 2000
SGIB
Fond de plan
Zones forestières
Zones agricoles
Zones urbanisées
Bâti
Réseau viaire
RAVeL
Réseau ferré
Réseau hydrographique
Plantations 2020 - 2021 - 2022

projets :
- nouvelles plantations 2023 - 2025
- nouveaux vergers/potagers

Programme communal de Développement Rural
Commune de Court-Saint-Etienne
Partie A : analyse des caractéristiques du territoire
Date de l'export : septembre 2022

A COMPAGNER/RENFORCER LES PROJETS DE PLANTATION/MAILLAGE ÉCOLOGIQUE → privilégier localisations

CRÉER DE NOUVEAUX POTAGERS/VERGERS COLLECTIFS ?
-
PÉRENNISER CEUX EXISTANTS → préciser localisations

(2) Que faire ? autres actions dans les 3 ans

ORGANISER DES VISITES DE TERRAIN AVEC GUIDES NATURE (richesse de la faune et flore)

ÉTABLIR UN RÉPERTOIRE DE BONNES PRATIQUES URBANISTIQUES CONCERNANT L'ÉCOSYSTÈME LOCAL (urbanisme, fauchage, entretien)

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
-
RECONQUÉRIR LES BERGES DE COURS D'EAU.

CRÉER UN "GROUPE NATURE"
Un pool de bénévoles
Un porteur serv. environnement

COM/ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES AVEC LES CITOYENS
Le jardin sauvage
Le compostage
La ZD
La sensibilisation des enfants

TRAME BRUNE ??
ex : fiche Place Baudouin 1er

VISITER DES BOIS GÉRÉS SELON NORMES PEFC / PRO SILVA

ÉVÉNEMENT ?
-
VIEILLES ET VILLAGES FLEURIS ?

FAVORISER COLLECTE ET USAGE DE L'EAU DE PLUIE

(3) Comment ? Avec qui ?

COMMUNE (Serv. Env.)
+
PARTENAIRES (CRDG, Pat. Stéphanois, SRFB, Natagora ?)

AMBASSADEURS DE LA PLANTATION
-
GROUPE NATURE

FÉDÉRER LES DYNAMIQUES
GUIDES COMPOSTEURS ?

FINANCEMENTS :
RÉGION - BIODIVERCITÉ
PROVINCE
OSE LE VERT
COMMUNE (3000€/an)
Yes we plant

>>> LOT 1 - €€ (10 000 - 100 000 €)

PARC DE LA ROSELIÈRE

AMÉNAGER LE PARC DE LA ROSELIÈRE

Où ?







- Parcelles situées le long de la rue de la Papeterie à Beaurieux, à la limite communale de Mont-Saint-Guibert
- Objectif de préservation de la nature et de création d'une zone d'immersion temporaire
- Accord entre la commune et Natagora pour la gestion de la parcelle communale 66323
- La commune souhaite acquérir les parcelles 584A et 663R pour y aménager un parc nature



⚠ PARCELLES À ACQUÉRIR pour Z.I.T

- emplacement banc
- bancs d'eau
- Sentier à suivre
- espace à aménager
- limites vertes, diversifier (et CSC si nécessaire) → impact sur plus (pas certain que ce soit nécessaire)
- NATAGORA (refuge naturelle ≠ réserve naturelle)
- Palissades ? + fonction
- 1 zone mal connue
- 2 zone "sauvage"
- * rencontre des riverains
- 4 chemin sur le tracé de la roselière

Que faire ?

1) AMÉNAGEMENTS ?

Zone favorable à la biodiversité + Z.I.T
- Nouvelles plantations fruitiers
- chemin de balade
- Mobilier urbain (banc, poubelles...)

précisez :
- panneaux didactiques (ZIT + végétation, animaux)
- plaque (dalle ?) ? ⚠ pollution !
- panneau site (spot)
- bancs (en partie ombre)
- sentiers (pas trop large ni trop étroit)
- parcours pas adaptés
- quels aménagements PMR ?
- partie d'observation en immersion
- lien en immersion
- mur en bambou ?
- poteaux de bois de la papeterie + tuteurs ?

2) ENTRETIEN - GESTION DU SITE
- Natagora + Commune
- Pas pesticides
- Conservation d'espaces « moins entretenus » (bords murets ...)
- Pas d'artificialisation du sol

précisez :
- accès du parking
- chemin accessible aux véhicules pour les commerçants
- entretien déjà en place avec Natagora

3) EDUCATION ET CONVIVIALITÉ
- Panneaux didactiques sur Roselière + Z.I.T
- Evènements ? Sensibilisation ?
- Parc canin à proximité ?

Comment ? Avec qui ?

COMMUNE - NATAGORA - WALLONIE

AMBASSADEURS DE LA PLANTATION - GROUPE NATURE

FINANCEMENTS

BUDGET WALLONIE DÉVELOPPEMENT RURAL (80%)
BUDGET WALLONIE Z.I.T / Z.E.C

>>> LOT 2 - €€ (10 000 - 100 000 €) ou €€€ dépendant des aménagements


531G 2
591P
589D2
604L
604F
643D
644D
662T
586L
589M2
663M2
589H2
587C
583H
584A
663R
1
2
663Z3
663L4
582M
583L
15N
15P
582L
15K
15L
15X
15R
15S
20F
20K
20L
20H
12D
8D
23C
7P3
7K7
7X7
679G15
7K3
7L4
7P4
7E8
7F8
4B2
7A5
7S4
24G
N
1:2500
60 m
AGDP (2022) | SPW (2021) | No limi

TRAME NOIRE

GESTION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ET PROPOSITION D'UNE TRAME NOIRE

Où ?





changements 2021 :
- rue de la papeterie (suppression 6 luminaires)
- rue française (suppression 1 luminaire)
- rue de la résistance (suppression 6 luminaires)
- report rue du carrefour → rue Mt St Guibert
- rue française (placement 2 détecteurs pour éviter l'éclairage de la Dyle sur 2 luminaires)

projets dans les 3 ans ?
- gestion éclairage

Quoi faire ?

1. Globalement, installer un nouvel éclairage public intelligent pour ↓ consommation énergétique, réseau écologique, lutter contre la pollution nocturne

2. Réaliser une étude Trame noire → suppression de l'éclairage à certains endroits (lieu réseau écologique)

3. Information et sensibilisation aux atouts aux nuisances de l'éclairage de nuit + coût. Les convaincre les réticences

3 phases

Projet à terme

Journée d'échange avec d'autres communes qui ont réalisé des trames noires

Conférence grand public NATAGORA + ASCEN
- projet de référendum possible aussi

WE / Semaine de la Trame Noire

Ligne blanche centrale sur le RAVeL au lieu de lumière. Le + économique éclairé/éteint de nuit (détecteur)

Saisonnalité des déplacements des animaux à étudier. Les conséquences si l'éclairage à certaines périodes

"Cycliste sans phare = acte en danger" Les sensibilisation à prévoir

Option de la sécurité (ex : vol) avec étude à l'appui pour sensibilisation

Panneau routier chauve souris pour sensibiliser aux extinctions lumineuses

Coupe de Rh à Sh.

Eclairage aux abords d'école la nuit pas utile Les supprimer ou diminuer

Commerces Les demander pour éteindre ou de l'éclairage des vitrines

"Nuit de l'Europe avec de la chauve souris" proposée chaque année. Plus grande région suivant les communes et terrain

Organiser la Nuit de l'obscurité

Comment ? Avec qui ?

- COMMUNE (bientôt nouveau Conseiller en Energie)
- ORES (illumine)
- ASCEN ASBL
- NATAGORA ?

financement de l'éclairage intelligent ?? (pas ORES)

Circuit électrique avec Genergie, attention → conscientisation nécessaire

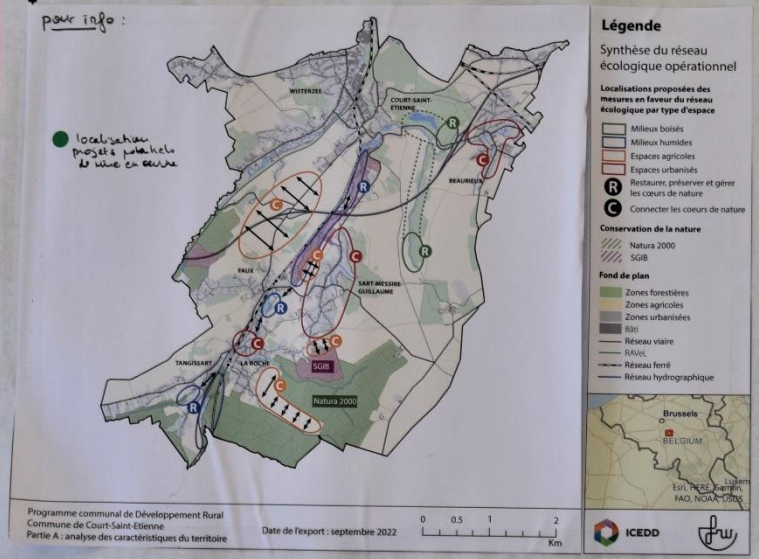
>>> LOT 1 - ~~666~~ € (100 000 - 500 000 €)
85 000 €/an + changement de luminaires

ENERGIES RENOUVELABLES

EVALUER LE POTENTIEL ET METTRE EN OEUVRE DES PROJETS EN MATIÈRE D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE (LIEN/SUITES DU PAEDC)

Où ?

pour info :



Que faire ?

4 axes :

1) ETUDES/R&D
- BIOMASSE ?
- ÉOLIEN ? (ex éolienne en Flandre)
- SOLAIRE ?
- PUITS CANADIENS ?
- EAU DE PLUIE

LO QUE CHOISIR ?? (cf. PAEDC)

Priorités dans les 3 ans à venir ↓↓ précisez

2) MISE EN OEUVRE
- Panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux, écoles, hangars ??
- ...

On ↓ Maintient ?

3) STRUCTURATION

Envisager une coopérative locale de production d'électricité ?

On ↓ Maintient ?

4) SENSIBILISATION

Campagnes d'informations / éclairages sur la ↓ des consommations énergétiques

↓ précisez

étude ½ faisabilité d'1 prod. de biométhanisation ½ entretien co.

Stockage énergie

Projet groupé PV (Neptune via Ingrid)

Étude d'intérêt à lancer à l'échelle de la commune par patrimoine.

2 éoliennes citoyennes (Csj les + parcs)

Impact sur : flux synthèses routes du bruit

Comment ? Avec qui ?

COMMUNE
(nouveau conseiller en Energie → suivi PAEDC)

PARTENAIRES ?

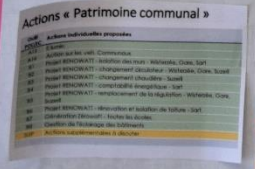
FINANCEMENTS
- WALLONIE DÉVELOPPEMENT RURAL (subside 60% - Assiette 250 000€ par projet)
- PROJET RENOWATT SUBSIDES UREBA

>>> LOT 1 - €€€€ >500 000€ (étude(s) + Mise en oeuvre)

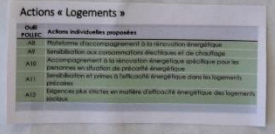
!! Infos utiles PAEDC : actions proposées

La commune va engager une responsable Energie pour la mise en œuvre du PAEDC.

Actions « Patrimoine communal »



Actions « Logements »



Actions « Energies renouvelables »

Filière	Objectif	Quantité	Productible (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO2éq/an)	Part secteur
Eolien	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de x MW.	7	15,33	4.016	57,6%
Solaire PV	Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de x kWc.	3.700	3,52	921	13,2%
Solaire thermique	Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de x m²	900	0,33	79	1,1%
Biométh.	Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance électrique totale de x kW	300	1,95	511	7,3%
Hydro.	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de x kW	15	0,05	13	0,2%
Bois énergie	Chaudière biomasse (bois local)		8,37	1.434	20,6%
			29,54	6.975	100,1%

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne
Soirée thématique « agriculture » - semaine de l'arbre 2022
(réunion ouverte aux habitants/acteurs locaux/agriculteurs)
Le mardi 22 novembre 2022, salle Defalque
Compte rendu

Participants :

- *Pour la **CLDR de Court-Saint-Etienne : 10 membres** (8 hors quart communal / 2 quart communal)*
- ***Hors CLDR : 14 participants** (citoyens et agriculteurs)*
- *Pour l'**administration communale de Court-Saint-Etienne** : Valentine DE MERODE et François-Xavier LAMBERT (service environnement)*
- *Pour **l'Asbl GREENOTEC** : François DESSART*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement)** : Laëtitia LAMARCQ et Diane COLSON*

Copie :

- *Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info*
- *Aux participants*
- *Aux membres de la CLDR*
- *Au Collège communal de Court-Saint-Etienne*
- *Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR*
- *A l'auteur de PCDR (Florence VANDY, ICEDD)*
- *À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)*
- *A la Directrice générale et à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.*

Annexe :

- Annexe 1 – Présentation générale

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR
3. Présentation du contexte communal pour les différents projets « agriculture » inscrits dans le PCDR
4. Présentation, diffusion et débat autour du film « Il était une fois dans nos sols » par l'Asbl GREENOTEC
5. Avis des participants sur les différents projets « agriculture » inscrits dans le PCDR et nouvelles idées d'actions
6. Verre de l'amitié

---

1. Accueil

Présentation générale FRW en annexe 1

Steve DE WEVERE, échevin de l'environnement, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle le contexte de cette soirée Agriculture (semaine de l'environnement 2022 et élaboration du PCDR) et présente l'ASBL GREENOTEC et la FRW, co-animateurs de la soirée. GREENOTEC présentera ce soir son film « Il était une fois dans nos sols » suivi d'un débat sur l'agriculture de conservation. Les projets du PCDR seront abordés par la FRW afin de faire le lien avec ce qu'il serait possible de développer à Court-Saint-Etienne pour soutenir les agriculteurs. Plus globalement, il s'agit de la 4ème séance de groupe de travail (GT) sur les quatre prévues au total dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

Laetitia LAMARCQ, agent de développement à la FRW, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la soirée thématique.

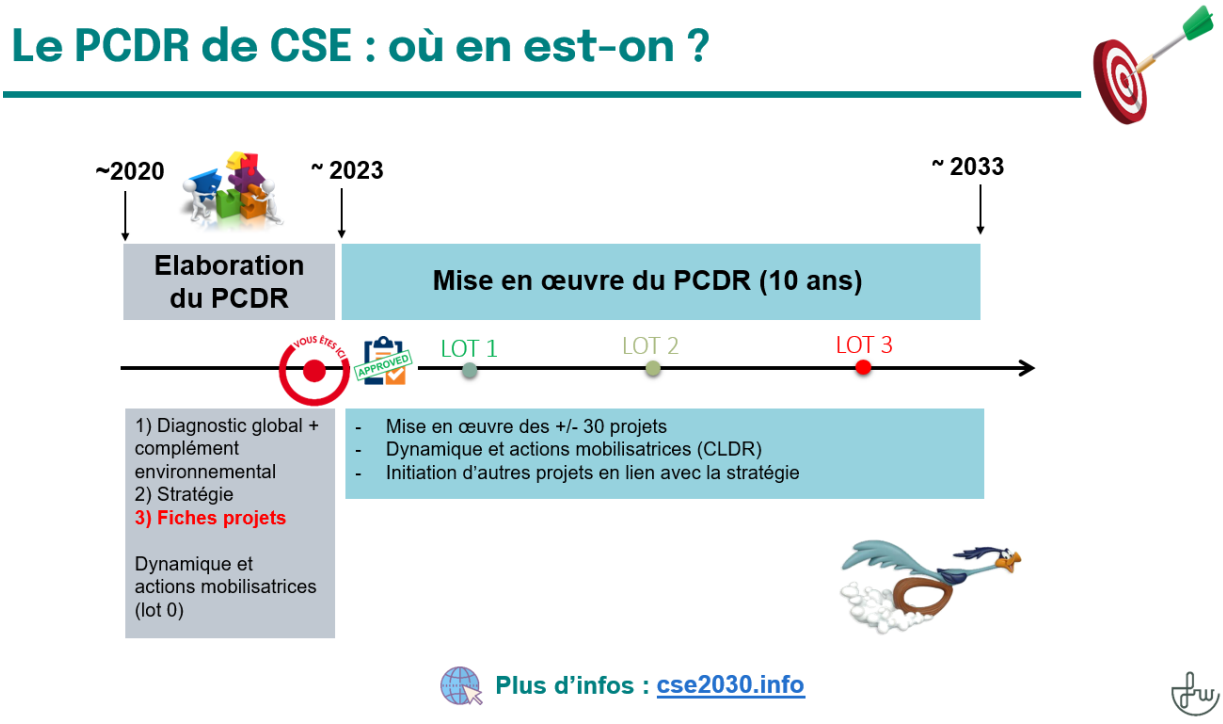
Par ailleurs, la FRW, dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, fait tous les deux ans l'objet d'une évaluation (l'enquête s'étendra du 1ier septembre 2022 au 1ier mars 2023). Cette évaluation est menée de manière large. C'est la raison pour laquelle les participants sont invités à remplir un très bref formulaire en fin de réunion.

Remarques importantes :

- Il s'agit d'une enquête de satisfaction sur le travail d'accompagnement des agents de la FRW et non sur la politique wallonne de développement rural ni des discussions de fonds menées en réunion.
- L'enquête est anonyme.

2. Remise en contexte de la réunion par rapport à l'élaboration du PCDR

Voir présentation en annexe 2.



Laetitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, rappelle le contexte de l'opération de développement rural (ODR) dans lequel se déroule cette réunion :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions : d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc*.) ; de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ; d'impulser certaines réflexions ; d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural (DR), est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) DR.
  - Le bureau d'études (ICEDD) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Court-St-Etienne. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- La Commune et la CLDR sont actuellement dans la **« dernière ligne droite » de l'élaboration du PCDR** :
  - À ce stade, **32 projets ont été identifiés pour être inscrits dans le PCDR**
  - Ces projets ont fait l'objet d'une réflexion sur leur **programmation dans le temps** (projets court / moyen ou long terme)
  - **Chaque projet va faire l'objet de l'écriture d'une fiche projet** précisant les intentions. Les projets qui seront enclenchés à plus court terme devront faire l'objet de fiches plus précises.

- **Cette « soirée spéciale agriculture » a pour but de préciser la vision et le contenu de deux projets** prévus à ce stade dans le PCDR en vue de l'écriture de fiches-projets.

3. Présentation du contexte communal pour les différents projets « agriculture » inscrits dans le PCDR

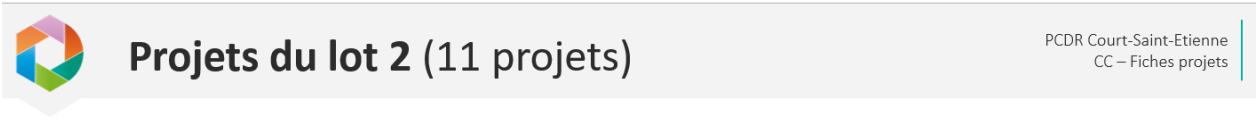
Voir présentation en annexe 2.

Laëtitia LAMARCQ, présente le contexte communal pour les projets « agriculture » inscrits à ce stade dans le PCDR.

Eléments principaux ressortant de la présentation :

Les fiches projets du PCDR sont répartis par lot (lot 1, lot 2 et lot 3) et par thématique (mobilité, vie sociale, économie, agriculture, environnement…).

Les lots représentent les différents timings de réalisation des projets (lot 1, lot 2, puis lot 3).



N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Deux projets « agriculture » * sont actuellement inscrits en lot 2 :

- **Projet 2.6 : Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux**.
  Description : mettre en œuvre des actions et soutien d'initiatives existantes ou nouvelles en s'inspirant d'initiatives menées sur d'autres territoires.
- **Projet 2.7 : Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables**.
  Description : mettre en œuvre des actions et soutien d'initiatives existantes ou nouvelles en s'inspirant d'initiatives menées sur d'autres territoires.

** Idées d'actions / précisions sur le contenu de ces fiches-projets 2.6 et 2.7 : se référer à la partie 5 du compte rendu (pages 11 à 13).*

Ces deux projets sont soumis à avis des participants ce soir. La méthodologie sera expliqué à la suite du ciné-débat.

Questions des participants :

- **Qu'est-ce qu'une CLDR ?**
  - FRW : la Commission locale de développement rural de Court-Saint-Etienne est une commission communale qui épaule le Conseil communal dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR. Elle regroupe actuellement 40 Stéphanois·es, (3/4 de citoyens et maximum 1/4 d'élus du Conseil communal). Cette commission est représentative de la population : les membres proviennent de différentes classes d'âge, de différents villages et milieux socio-économiques. Elle est un lieu de dialogue, de réflexion et de construction commune entre élus et citoyens.

    Sa principale mission est d'élaborer le programme communal de développement rural (32 projets). Une fois le PCDR approuvé en 2023, la CLDR sera chargée de suivre la mise en œuvre des projets. Dans ce cadre, elle se réunira au moins 4 fois par an et remettra des avis sur les projets à concrétiser.

    Envie de rejoindre la CLDR ? Vous pouvez à tout moment soumettre votre candidature via le formulaire en ligne à trouver sur le lien suivant : https://www.cse2030.info/la-cldr.html

4. Présentation, diffusion et débat autour du film « Il était une fois dans nos sols » par l'Asbl GREENOTEC



François DESSART de l'asbl GREENOTEC présente le documentaire « Il était une fois dans nos sols » :

« L'agriculture doit faire face à un triple défi de taille : nourrir l'humanité, tout en préservant la biodiversité et en luttant contre le réchauffement climatique. Longtemps ignoré, le sol se révèle être un allié précieux pour relever ces 3 grands défis.

Pendant 2 ans, Greenotec a sillonné la Wallonie et a donné la parole à des agriculteurs, des chercheurs et des conseillers qui œuvrent et s'investissent dans le développement d'une agriculture plus durable. Retrouvez leurs témoignages dans notre film « Il était une fois dans nos sols ».

Le film d'une durée de 51' est diffusé aux participants.

Débat - Questions/Remarques des participants :

Un temps de débat a lieu après la diffusion du film.

François DESSART, épaulé par un agriculteur stéphanois pratiquant la conservation des sols, répondent aux questions et remarques des participants.

- **Je suis surpris qu'il y ait des grandes surfaces agricoles mais peu de haies / abris pour la faune.**
  - Greenotec : Il y a des contraintes de matériel sur les grandes parcelles. Il faut des largeurs assez grandes pour pouvoir circuler dans les champs avec les outils. Il est possible de placer des haies mais il faut que cela reste raisonnable et pratique pour l'agriculteur. Ce n'est pas possible de placer des haies tous les 10 mètres. En France, il est à noter que les terres sont encore plus grandes.

- **Pourrait-on recalculer la superficie des terrains de sorte de multiplier le nombre de haies tout en évitant d'entraver la bonne circulation des engins ?**
  - Greenotec : ce qui est important de noter c'est qu'il n'est actuellement pas possible de calculer l'impact d'une haie supplémentaire sur l'augmentation du nombre d'oiseaux. Bien évidemment, il faut garder des bosquets et des îlots de biodiversité, c'est l'idéal et c'est recommandé. Il y a d'ailleurs des primes pour installer des haies mais en mettre tous les mètres n'est pas faisable. Il ne s'agit pas de maraîchage mais de grandes cultures. Le nombre d'agriculteurs diminuant, les grandes surfaces et les machines seront toujours là.

- **Quels sont les principes de la couverture ?**
  - Agriculteur : quand je sème, je fais une récolte pour vendre puis une récolte pour nourrir le sol (multiplier les bactéries, vers de terre etc.). Cette dernière récolte est laissée sur place. Après une récolte de froment, je sème un engrais vert, puis je sème de la betterave par exemple.

- **Quelle est l'incidence du glyphosate sur le sol ?**
  - Agriculteur : le glyphosate est toujours autorisé et reste nécessaire. Si l'hiver est doux et qu'il n'y a pas assez de gel, les plantes ne sont plus détruites par ce gel. De ce fait, au mois de février, il est indispensable de mettre une petite dose de glyphosate là où sera semé la plante par après (la plante n'est donc pas encore semée, le glyphosate n'est pas pulvérisé sur la plante qui sera récoltée). Le glyphosate va donc pouvoir se dégrader avant le semis.
  - Greenotec : notre asbl étudie le nombre de vers de terre dans les différents types d'agriculture : l'agriculture de conservation, l'agriculture conventionnelle, les maraîchers, et l'agriculture biologique. Le mode de culture en maraîchage contient le plus de vers de terre, c'est indéniable. Le deuxième type d'agriculture contenant le plus de vers de terre n'est pas l'agriculture biologique mais bien l'agriculture de conservation. Dans l'agriculture de conservation, le sol est moins bouleversé, moins travaillé que dans l'agriculture biologique. On compte également d'avantage d'oiseaux dans l'agriculture de conservation. Notre asbl fait également des recensements d'oiseaux. Il est préférable de mettre du glyphosate à petites doses et à certains moments que plein d'autres produits (même étiquetés biologiques). Certains produits sont 5 à 6 fois pire pour le sol et la biodiversité que le glyphosate. Le glyphosate n'est donc pas l'ennemi à abattre en premier. Aujourd'hui, la Recherche tente de trouver des solutions pour se passer complétement de glyphosate dans les grandes cultures mais ce n'est pas encore concluant. Les solutions actuelles consistent encore à soit labourer le sol, soit mettre du glyphosate. Il n'y a pas de solution miracle, une petite dose de glyphosate est la moins pire des solutions dans certaines conditions.

- **Les conséquences de l'utilisation du glyphosate devraient être mieux communiquées. Il faudrait également informer sur les effets dommageables de son utilisation. Il convient de conscientiser sur les limites de ce système.**
  - Agriculteur : s'il y a du gel en hiver, l'effet sera le même que le glyphosate. Si tous les ans, la météo nous annonçait moins 10 degrés, on pourrait se passer du glyphosate. Le climat joue pour beaucoup.

- Greenotec : les agriculteurs doivent gagner leur vie et doivent toujours faire face à des compromis. Les agriculteurs ne sont pas contents de devoir utiliser des pesticides. S'ils pouvaient l'éviter, ils le feraient. Il existe des subsides pour travailler sur la question, mais c'est compliqué et les résultats ne sont pas encore présents. Il faut également noter que si du glyphosate est utilisé, l'insecte ne va pas mourir. Certains insecticides biologiques tuent beaucoup d'insectes car les produits sont très concentrés. Le glyphosate est pointé comme étant cancérigène, mais il n'y a pas vraiment d'étude probante à ce jour. Nous constatons surtout que la biodiversité augmente lorsque le sol est moins travaillé.

- **Qu'en est-il de l'agriculture biologique de conservation ?**
  - Greenotec : c'est très compliqué. Cela fait trois ans que notre association développe la Recherche et les essais à ce sujet mais sincèrement cela ne marche pas encore. En céréales, cela marche un peu mais pas dans les autres cultures. Nous conseillons donc de manger local et de maximiser la biodiversité. Il ne faut pas se concentrer que sur le glyphosate.
  - L'agriculture biologique utilise un insecticide pyrèthre. Avec ce produit, malgré le fait qu'il soit biologique, tout ce qui est touché comme insectes est tué, les indésirables comme les auxiliaires. Mais après quelques heures l'insecticide pyrèthre disparaît. Il vaut donc mieux se nourrir d'une agriculture de conservation des sols en Belgique qu'une agriculture biologique de grandes surfaces venant de l'étranger (normes différentes et peu respectueuse de la biodiversité).

- **L'agriculture de conservation est profitable dans quels types de productions ? Est-ce pour nourrir le bétail, pour cultiver des betteraves, autres ?**
  - Greenotec : le film mentionne que près de 500 agriculteurs en Wallonie pratiquent l'agriculture de conservation, mais en réalité le nombre d'agriculteurs qui ne labourent pas est bien plus élevé. En agriculture de conservation, on peut cultiver de tout, par exemple des petits pois, des betteraves, du lin. C'est toute la ferme qui fonctionne avec cette démarche-là. L'agriculteur ne décide pas si le froment qu'il cultive va pour du pain ou du fourrager. Cela dépend notamment de la qualité de la récolte. Le film est axé sur les grandes cultures. Des recherches actuelles se concentrent également sur la possibilité de cultiver de quoi fabriquer des pâtes en Belgique. Ce sont des essais, afin d'importer de moins en moins de malt par exemple.

- **En combien de temps peut-on passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture de conservation ?**
  - Greenotec : il faut 4 à 5 ans pour retaper un sol après avoir pratiqué une agriculture conventionnelle. La première étape (qui peut être faite rapidement) consiste à couvrir le sol d'un engrais vert. Cela permettra de nourrir le sol pour augmenter le nombre de vers de terre. Le sol se refait très vite. En passant à une agriculture de conservation, en 5 ans le nombre de vers de terre aura été multiplié par 6. Il faut nourrir la terre toute l'année pour conserver cette vie dans le sol.

- **Lorsqu'on passe à une agriculture de conservation, la production est-elle moins importante ?**
  - Agriculteur : Il faut mettre le paquet sur les engrais verts et le fumier pour assurer les premières années de la transition. Si on apporte du fumier, on augmente le taux d'humus ainsi que la matière organique. Lorsqu'on passe à une agriculture de conservation, le rendement est soit le même soit augmenté. D'autres facteurs jouent également sur les coûts tels que la diminution des besoins en gasoil. La production dépend également de l'histoire du sol et de sa matière organique à la base.

- Greenotec : il est également intéressant de remettre des moutons ainsi que du fumier bovin. L'élevage est important pour avoir de la matière organique pour nourrir les parcelles.

- **Après la récolte de betterave, vous semez de l'engrais vert ?**
  - Agriculteur : cette année, après la récolte de betterave, j'ai semé du froment. Dans ce cas-ci, je n'ai pas eu le temps de semer un couvert d'engrais vert.

- **Qu'en est-il de la rotation des cultures ?**
  - Agriculteur : la rotation des cultures casse le cycle des ravageurs, des maladies et des mauvaises herbes. Tous les agriculteurs font de la rotation des cultures. Une majorité d'agriculteurs utilise de la moutarde comme engrais vert car cela ne coûte pas cher. Mais s'il y avait d'autres couverts par exemple des légumineuses, on amènerait beaucoup de biodiversité et donc d'azote.
  - Greenotec : un projet utile serait d'offrir un couvert diversifié aux agriculteurs de la commune, pour tester. Cela amènerait des fleurs le long des routes et de la biodiversité. Dans un petit potager aussi ainsi qu'en maraîchage, le sol doit toujours être couvert. Les pépinières vendent des engrais verts de toutes sortes. La commune pourrait également offrir des petits sacs d'engrais verts diversifiés aux citoyens.

- **Quel est l'état d'esprit des agriculteurs de la commune à passer en agriculture de conservation ? Et comment aider ceux qui sont réticents ?**
  - Greenotec : ce n'est pas facile de passer à une agriculture de conservation du jour au lendemain. Leur manière actuelle de travailler fonctionne. Si ces agriculteurs passent à une agriculture de conservation, cela demande de l'accompagnement et des exemples. Il faut également comprendre que pour certaines cultures, les agriculteurs sont obligés de labourer. Il s'agit notamment de la culture d'oignons, d'épinards et de carottes. Si la semence de carotte tombe sur un brin de paille elle ne va pas germer. Les agriculteurs n'ont alors pas le choix. Pour le reste, des essais concluants ont été faits et la majorité des cultures fonctionnent sans labour.
  - Steve DE WEVERE : À Court-Saint-Etienne, la majorité des agriculteurs sont sensibilisés et ouverts à la question.
  - La Commune ne peut rien imposer aux agriculteurs, le législateur peut. Il serait intéressant au niveau politique d'octroyer une prime aux agriculteurs qui gardent leurs engrais verts plus longtemps sur leurs sols.

- **Informations :**
  - Greenotec : de nombreux groupements émergent pour sensibiliser à l'agriculture de conservation des sols. Toute la recherche va vers l'agroécologie. Il faut aussi laisser une certaine liberté aux agriculteurs, on ne peut pas leur dire comment ils doivent fonctionner. Le meilleur type d'agriculture est de prendre les meilleures techniques des différents types d'agricultures et de tendre vers quelque chose de durable.
  - Agriculteur : chaque fois qu'un essai est fait, les délais sont très longs et le climat est aléatoire. Cela comporte des risques pour l'agriculteur. Les investissements sont très coûteux, par exemple un tracteur. Cela prend du temps.

- **Le nombre d'agriculteurs diminue, c'est également un enjeu. En modifiant la manière de cultiver, il y a davantage de rendement. Cela pourrait amener davantage de personnes à devenir agriculteurs dans le futur.**
  - Greenotec : ce qui est compliqué c'est la transition. Pour qu'il y ait un changement, il faut un déclic important.

- **Quels sont les exemples de déclic permettant de passer à une agriculture de conservation des sols ?**
  - Greenotec : dans le film, la ferme qui se trouve en haut pratique une agriculture conventionnelle et est victime d'érosion. Dans la ferme qui se trouve en bas, il n'y a pas d'érosion et cette ferme pratique l'agriculture de conservation des sols. Parfois, il s'agit d'une rencontre entre agriculteurs qui amène ce fameux déclic.

- **Pourrait-on utiliser des moutons pour détruire le couvert ?**
  - Greenotec : les moutons peuvent être utilisés pour détruire un couvert de plantes légumineuses, phacélies ou moutardes, mais lorsqu'il s'agit de repousses de céréales (par exemple de l'avoine) l'utilisation de moutons n'est pas conseillée. Attention aussi au climat humide : le mouton va entrainer une création de gadoue.

- **Y a-t-il une différence de profit entre l'agriculture de conservation et l'agriculture conventionnelle ?**
  - Greenotec : l'agriculteur ne s'orientera pas vers l'un ou l'autre type d'agriculture si c'est à perte. C'est le travail de notre association de démontrer les éventuelles différences et similitudes en termes de profit. Lorsqu'un agriculteur passe en agriculture de conservation des sols, il est possible de faire des erreurs qui se paient cher. Mais lorsque l'agriculteur est bien accompagné, il n'y a pas de perte d'argent et l'agriculteur y gagne sur d'autres points. Par exemple, en agriculture de conservation, on n'utilise plus d'anti limaces, on travaille moins le sol, on n'utilise plus d'insecticides. Donc en termes d'investissement de temps et d'argent au long terme, l'agriculteur y gagne.
  - Agriculteur : la transition peut paraître difficile les premières années. Il est possible dans un premier temps de simplement réduire le travail du sol.
  - Participant : le film n'a pas donné la parole à un agriculteur pratiquant l'agriculture biologique, c'est dommage. Il aurait été intéressant de pouvoir confronter les points de vue.

- **Comment peut-on diffuser le film ?**
  - Greenotec : le film n'est pas encore disponible en libre accès. Souhait de l'association de diffuser le film sur une chaîne TV avant de le mettre en libre accès. Le documentaire est tout de même déjà disponible en streaming sur une plateforme payante : https://videos.aunomdelaterre.tv/content/il-etait-une-fois-dans-nos-sols

Pour information, un rapport a été écrit en 2020 avec le projet Transae :
« Pratiques et retours d'expériences d'agriculteurs en transition. ».

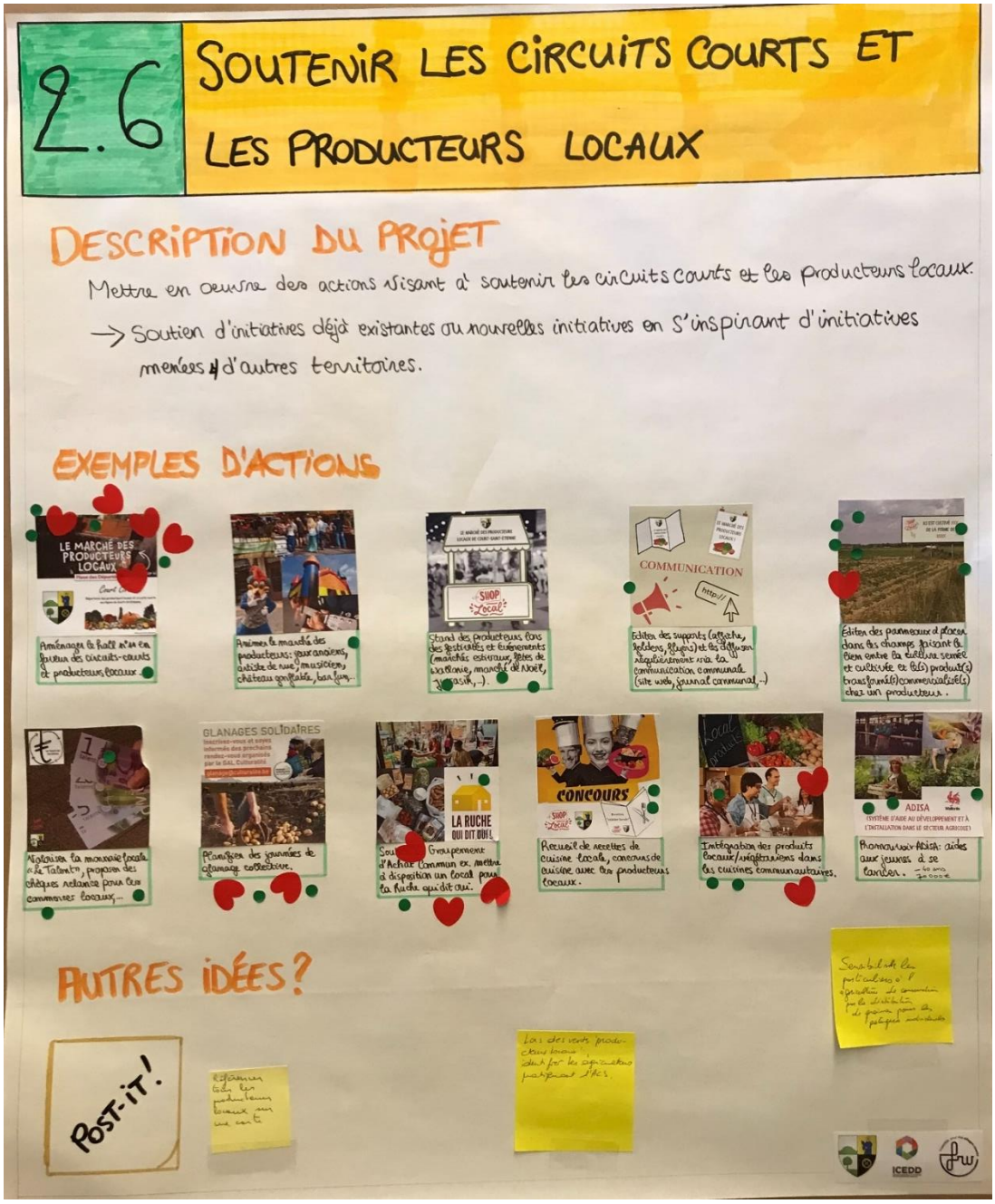
5. Avis des participants sur les différents projets « agriculture » inscrits dans le PCDR et nouvelles idées d'actions

Laëtitia LAMARCQ présente la méthodologie de recueil d'avis et de plébiscites :

- **Deux grandes affiches** sont présentées aux participants, contenant l'ensemble des actions pressenties par projet.
- Chaque participant peut coller un post-it en forme de cœur sur son **action « coup de cœur » (à enclencher prioritairement)**. Il dispose également d'un **jeu de 3 gommettes vertes** qu'il peut apposer sur 3 autres actions qui lui semblent prioritaires.
- Des **post-it** sont à disposition pour écrire des nouvelles idées d'actions

Résultats de l'exercice participatif :

Fiche-projet 2.6 : Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux

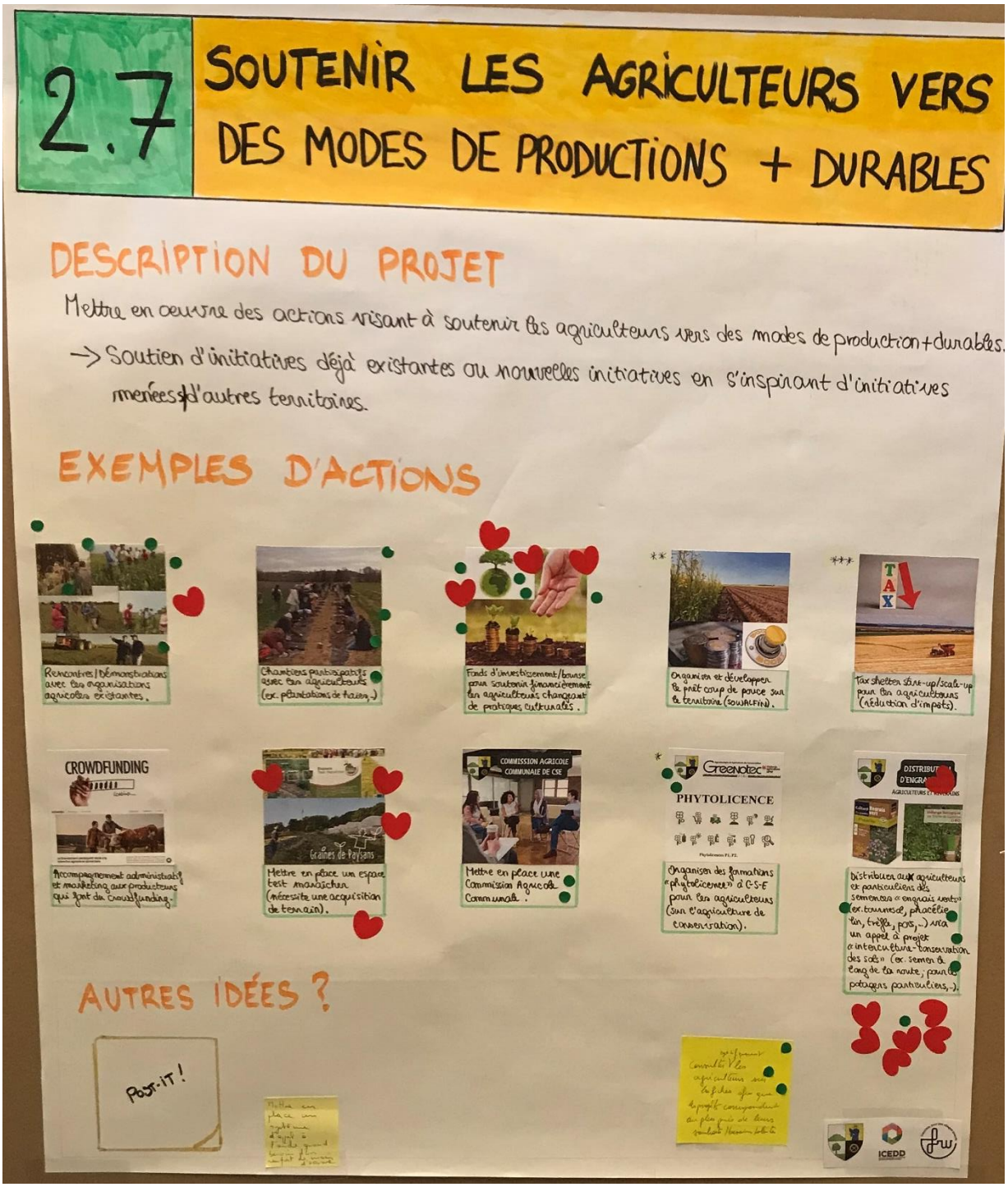


Idées d'actions	Nombre de cœurs	Nombre de priorités
Aménager le hall n°11 en faveur des circuits-courts et producteurs locaux	**5**	**5**
Soutien au Groupement d'Achat Commun : mettre à disposition un local (pour la Ruche qui dit oui par exemple)	**3**	**2**
Editer des panneaux à placer dans les champs faisant le lien entre la culture semée et cultivée et le(s) produit(s) transformé(s) commercialisé(s) chez un producteur	**1**	**6**
Intégration des produits locaux / végétariens dans les cuisines communautaires	**2**	**3**
Planifier des journées de glanage collective	**2**	**2**
Valoriser la monnaie locale « le Talent », proposer des chèques relance pour les commerces locaux…		3
Organiser un stand des producteurs lors des festivités et événements (marchés estivaux, fêtes de Wallonie, Marché de Noël, Jyvasik …)		3
Promouvoir Adisa : aides aux jeunes à se lancer		3
Recueil de recettes de cuisines locales, concours cuisine avec les producteurs locaux (ils ont fait ça au GAL Culturalité)		2
Editer des supports (affiche, folders, flyers) et les diffuser régulièrement via les canaux de com communaux (site web, journal communal, …)		1
Animer le marché des producteurs : jeux anciens, artiste de rue, musicien, château gonflable, bar fun, …		1

<u>Nouvelles idées inscrites sur les post-it jaunes :</u>

- Référencer tous les producteurs locaux sur une carte.
- Lors des ventes « producteurs locaux », identifier les agriculteurs pratiquant l'agriculture de conservation des sols.
- Sensibiliser les particuliers à l'agriculture de conservation des sols par la distribution de graines pour les potagers individuels.

Fiche-projet 2.7 : Soutenir les agriculteurs vers de modes de productions plus durables

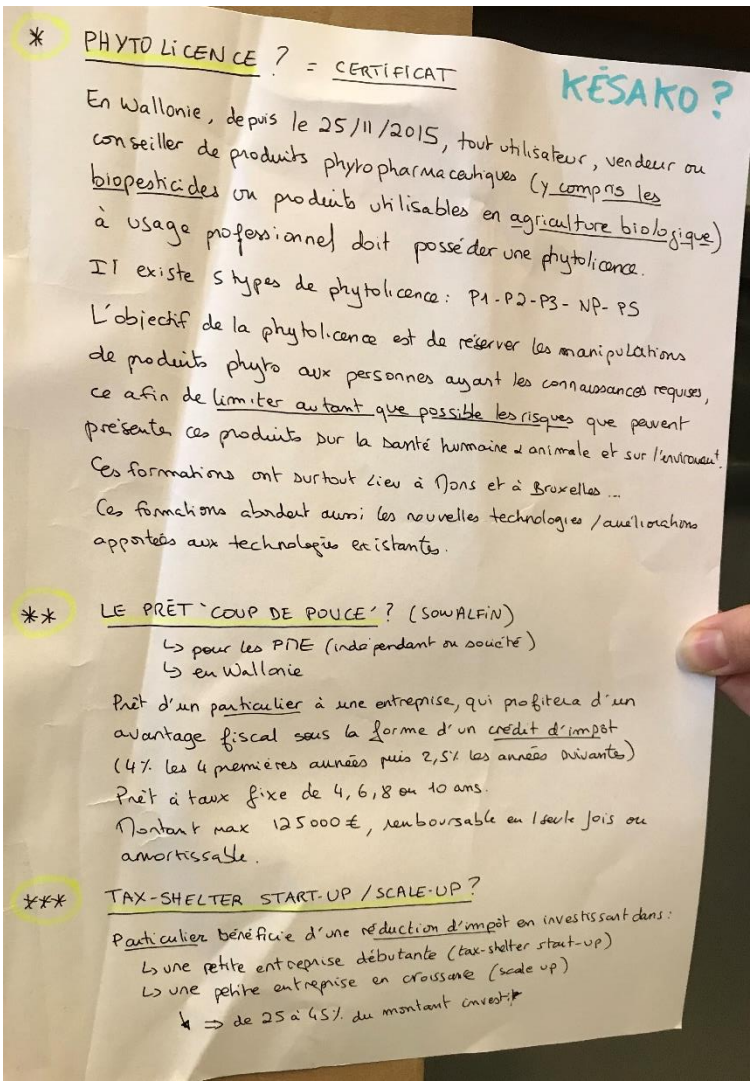


Idées d'actions	Nombre de cœurs	Nombre de priorités
Distribuer aux agriculteurs et particuliers des semences « engrais verts » (ex : tournesol, phacélie, lin, trèfle, pois…) via un appel à projet « interculture – conservation des sols » pour les agriculteurs (ex : semer le long de la route) + distribution de petits paquets de mix de semences aux particuliers pour leurs potagers…	**7**	**5**
Développer un fonds d'investissement ou une bourse pour soutenir financièrement les agriculteurs changeant de pratiques culturales	**4**	**5**
Mettre en place un espace test maraicher (nécessite une acquisition de terrain)	**4**	
Organiser des journées de rencontre et de démonstration avec les organisations agricoles existantes	**1**	**6**
Proposer des chantiers participatifs avec les agriculteurs (plantations de haies, pressage du jus, vendanges, …)		**4**
Mettre en place une Commission Agricole Communale		2
Organiser des formations « Phytolicence » à Court-Saint-Etienne pour les agriculteurs (sur l'agriculture de conservation)		2
Proposer un accompagnement administratif et marketing aux producteurs qui font des campagnes de crowdfunding		
Organiser et développer le prêt coup de pouce sur le territoire (SOWALFIN) ;		

<u>Nouvelles idées inscrites sur les post-it jaunes :</u>

- Mettre en place un système d'appel à l'aide quand besoin d'un renfort de main d'œuvre
- **Consulter spécifiquement les agriculteurs sur les fiches afin que les projets correspondent au plus près de leurs souhaits/ besoins/ attentes (3 gommettes prioritaires)**

Pour information, les notions de « phytolicense », « prêt coup de pouce » et « tax-shelter » ont fait l'objet d'explications sur une feuille à côté des panneaux.



6. Divers et planning

Steve De WEVERE, Echevin de l'environnement, suggère à l'asbl Greenotec une diffusion large du documentaire diffusé ce soir, ce dernier étant d'une grande qualité et propice aux échanges. Selon lui, ce ciné-débat montre que rien n'est jamais tout blanc ou tout noir. Une meilleure compréhension des enjeux et des réalités de l'agriculture conventionnelle, biologique ou de conservation des sols évite les clivages. Les participants partagent cet avis.

La Commune, GREENOTEC et la FRW remercient l'ensemble des participants pour leurs contributions au débat ainsi que pour leurs avis et suggestions concernant les fiches-projets « agriculture » à mener dans le cadre du PCDR. Celles-ci seront analysées par l'Auteur, en CLDR (le 12/12/2022) et avec le Collège communal.

Pour le Secrétariat de la CLDR,
Laetitia LAMARCQ et Diane COLSON
Fondation Rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Court-St-Etienne

&

Semaine de l'arbre 2022

Soirée spéciale « agriculture »

Mardi 22 novembre 2022



Ordre du jour



1. **Contexte de la rencontre :** le Programme Communal de Développement Rural **(PCDR)** à Court-Saint-Etienne
2. **Projets « agriculture » à mener sur le territoire :** présentation des projets + donnez votre avis après le film !
3. **Présentation, diffusion et débat autour du film** « **Il était une fois dans nos sols** » par l'asbl Greenotec
4. **Avant de partir…**

1. Le PCDR de Court-Saint-Etienne ?





C'est un **programme communal global** qui, sur base d'un état des lieux de la commune, fixe des **objectifs clairs** à atteindre et des **réalisations concrètes** à entreprendre **(+/- 30 projets) pour les 10 ans à venir.**



Il se construit avec la participation de tous : mandataires, citoyens, associations, milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
La **FRW** accompagne la Commune dans le processus et l'animation des rencontres, l'Auteur (ICEDD) rédige le PCDR et la CLDR (40 membres), lieu de co-construction, épaule la Commune dans l'élaboration puis le suivi de la mise en œuvre des projets.



La Wallonie dispose d'un budget spécifique destiné à financer certains projets définis dans le PCDR. Certains projets peuvent bénéficier jusque 80% de subsides.

1. Le PCDR de CSE : où en est-on ?



~2020



~ 2023

~ 2033

Elaboration du PCDR

Mise en œuvre du PCDR (10 ans)





LOT 1

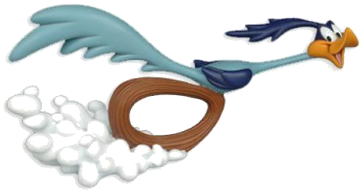
LOT 2

LOT 3

1) Diagnostic global + complément environnemental
2) Stratégie
3) Fiches projets

Dynamique et actions mobilisatrices (lot 0)

- Mise en œuvre des +/- 30 projets
- Dynamique et actions mobilisatrices (CLDR)
- Initiation d'autres projets en lien avec la stratégie



Plus d'infos : cse2030.info

2. Projets « agriculture » à mener à CSE ?



Projets du lot 2 (11 projets)

PCDR Court-Saint-Etienne
CC – Fiches projets

N°	Projet du lot 2	Thème
2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en chaussée à voie centrale	
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des piétons et cyclistes	
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	
2.5	Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente	
2.6	Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	
2.7	Soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	
2.8	Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er	
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart et sécuriser les déplacements piétons entre les pôles d'intérêt	
2.10	Créer un aménagement convivial au hall n°11	
2.11	Développer des itinéraires de promenades via les sentiers	

Programme Communal de Développement Rural

2023 - 2033

2. Projets « agriculture » à mener à CSE ?



Fiche projet 2.6 - SOUTENIR LES CIRCUITS COURTS ET LES PRODUCTEURS LOCAUX

Idées d'actions :

- **Aménager le hall n°11** en faveur des circuits-courts et producteurs locaux
- **Animer le marché des producteurs** : jeux anciens, artiste de rue, musicien, château gonflable, bar fun **;**
- **Organiser un stand des producteurs lors des festivités et événements** (marchés estivaux, fêtes de Wallonie, Marché de Noël, Jyvasik …) **;**
- **Editer des supports** (affiche, folders, flyers) **et les diffuser régulièrement** via les canaux de com communaux (site web, journal communal, …) **;**
- **Editer des panneaux à placer dans les champs** faisant le lien entre la culture semée et cultivée et le(s) produit(s) transformé(s) commercialisé(s) chez un producteur ;
- **Valoriser la monnaie locale « le Talent », proposer des chèques relance** pour les commerces locaux…
- Planifier des **journées de glanage collective…**
- **Soutien au Groupement d'Achat Commun : mettre à disposition un local** pour la Ruche qui dit oui par ex.
- **Recueil de recettes de cuisines locales, concours cuisine** avec les producteurs locaux
- **Intégration des produits locaux / végétariens dans les cuisines communautaires**
- **Promouvoir Adisa** : aides aux jeunes à se lancer

Fiche projet 2.6 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS VERS DES MODES DE PRODUCTIONS + DURABLES

Idées d'actions :

- Organiser des **journées de rencontre et de démonstration avec les organisations agricoles existantes** (ex: labyrinthe fleuri) **;**
- Proposer des **chantiers participatifs** avec les agriculteurs et citoyens **(plantations de haies, pressage du jus, vendanges, …)**
- Mettre en place un **espace test maraicher** (nécessite une acquisition de terrain)
- Mettre en place une **Commission Agricole Communale (CAC) à CSE**
- Organiser des **formations « Phytolicence »** à CSE pour les agriculteurs (via l'asbl GREENOTEC)
- **Distribuer aux agriculteurs et aux particuliers des semences de type « engrais verts » (ex : tournesol, phacélie, lin, trèfle, pois…)**
- Développer un **fonds d'investissement** ou une bourse **pour soutenir financièrement les agriculteurs changeant de pratiques culturales**
- Organiser et **développer le prêt coup de pouce** sur le territoire **(SOWALFIN)** ;
- Organiser et **développer le tax-shelter sart-up/scale-up** pour les agriculteurs du territoire **(réduction d'impôt)** ;
- Proposer un **accompagnement administratif et marketing aux producteurs qui font des campagnes de crowdfunding**

2. Projets « agriculture » à mener à CSE ?



Après le film et le débat…

Comment faire pour soutenir les agriculteurs et les producteurs locaux de CSE ?
Votre avis compte pour affiner la vision des fiches-projets !



RDV sur les deux affiches pour poser vos 4 coups de cœur

(= actions listées qui vous paraissent prioritaires)

+



Indiquez éventuellement vos nouvelles idées d'actions

3. Film « Il était une fois dans nos sols »



Présentation par Agroécologie et Agriculture de Conservation Greenotec ASBL

Diffusion puis débat - Q/R

4. Avant de partir…





Rdv sur les deux affiches pour poser **vos 4 coups de cœur**
et vos **nouvelles idées d'actions**

Et après ?



Compte rendu : synthèse des échanges et **transmission aux participants** (FRW)



Présentation et **avis sur les fiches projets en CLDR** : **séance plénière le 12/12**



Avant de partir… N'oubliez pas de remplir **l'enquête de satisfaction FRW !**

Merci
pour votre participation !

Et maintenant, le verre de l'amitié !

Fondation Rurale
de Wallonie

Rue Camille Hubert, 5 – 5032 Isnes (Gembloux)

frw.be

ICEDD

Agroécologie et Agriculture de Conservation
Greenotec ASBL